



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

40.

842.



NOTICE
DE LA LORRAINE.

TOME PREMIER.

40.

842.



E

NOTICE
DE LA LORRAINE.

TOME PREMIER.

ON TROUVE

CHEZ MADAME GEORGE, LIBRAIRE

à Lunéville :

PETITE HISTOIRE NATURELLE des Écoles primaires et primaires-supérieures, ou Leçons sur les Minéraux, les Plantes et les Animaux qu'il est le plus utile de connaître; 2^{me} édition, refondue par l'auteur et ornée de plusieurs gravures; 1 vol. in-18 de plus de 200 pages. Prix broché : 75 c.; cartonné 90 c.

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR L'HISTOIRE NATURELLE, à l'usage des institutions des demoiselles. Premier volume, Minéralogie-Géologie, Botanique; in-18 orné de 20 planches. Prix : 3 fr.

Deuxième volume, Zoologie; in-18 orné de 20 planches. Prix : 3 fr.

LECTURES CHOISIES sur l'Histoire naturelle et sur les Phénomènes les plus remarquables de la Nature, ou Recueil de fragments tirés des naturalistes modernes et disposés dans un ordre méthodique; 1 vol. in-8°. Prix, broché : 5 fr.

PETITE GÉOGRAPHIE DES ÉCOLES PRIMAIRES, ou Notions élémentaires sur les habitans, le sol, le climat, les productions naturelles des différentes contrées du globe, et particulièrement de la France. Ouvrage rédigé sur un nouveau plan et conforme à la loi sur l'instruction primaire; 1 vol. in-18 de 212 pages. Prix, cartonné : 75 c.

PETIT ATLAS DES COMMENÇANTS, pour la petite Géographie des écoles primaires; par M. Saucerotte, avec cartes col. cart. 2 fr.

PETIT COURS DE MATHÉMATIQUES appliquées, à l'usage des classes ouvrières, des propriétaires et des entrepreneurs d'industrie des villes et des campagnes, et pour servir de texte à l'enseignement dans les écoles primaires, dans celles d'agriculture, d'arts et métiers et dans les écoles normales; par M. Otin, ex-professeur de mathématiques; 2 vol. in-18. Prix : 2 fr. 25 c.

ORTHOGRAPHE, ou Leçons d'orthographe sur le plan de la Cacographie méthodique; par M. Munier, auteur de la Cacographie publiée à Metz; 1 vol. in-12, 1 f. 50 c.

RAMBERVILLERS, IMPRIMERIE DE MÉJEAT.

NOTICE
DE LA LORRAINE,
QUI COMPREND LES DUCHÉS
DE BAR ET DE LUXEMBOURG,
L'ÉLECTORAT DE TRÈVES,
LES TROIS ÉVÊCHÉS (METZ, TOUL ET VERDUN):

L'HISTOIRE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES VILLES DE CE PAYS, DES BOURGS, DES VILLAGES, DES ABBAYES, DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SACRÉS ET CIVILS; DES CAMPS ROMAINS, DES PALAIS DES ANCIENS ROIS D'AUSTRASIE, DES ANTIQUITÉS REMARQUABLES ET DE TOUS LES MONUMENTS QUI MÉRITENT QUELQUES DISTINCTIONS.

PAR DOM AUG. CALMET.

2^{me}. ÉDITION.

Tome premier

À LUNÉVILLE,

Chez M^{me}. GEORGE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, Grande-Rue n° 25,

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE LA LORRAINE.

1840

842.



AVERTISSEMENT

DU LIBRAIRE-ÉDITEUR,

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Un ouvrage qui doit vivement nous intéresser, parce qu'il nous fait connaître les lois, les coutumes et les usages de nos ancêtres; nous découvre l'origine et la cause de la chute des monumens dont nous foulons les ruines presque à chaque pas, et souvent sans nous en douter, c'est la *Notice de la Lorraine*. Pour rendre son travail digne des regards de la postérité, rien n'échappe aux investigations de Dom Calmet; point d'archives, ni de mémoires si ignorés qu'ils soient aujourd'hui, qui n'aient été fouillés et mis à contribution par le savant bénédictin. Aussi son ouvrage est-il le recueil le plus complet que nous possédions sur les localités de la Lorraine. Non seulement l'auteur passe en revue les villes, les bourgs, les castels et les plus humbles hameaux; mais il s'arrête encore à chaque instant pour nous dire: Ici le Romain a assis son camp, fort comme une ville de guerre; là il a jeté un pont dont la hardiesse effraye l'imagination: Plus loin ces débris de colonnes renversées, ces statues mutilées, sont les restes d'un temple fameux où les fausses divinités rendaient leurs oracles menteurs; puis vous attacher encore davantage à son récit, il vous fera assister aux innombrables combats que se livrèrent entre eux pendant dix siècles, une foule de petits souverains jaloux ou rivaux.

Or, le livre où sont consignés tant de détails si propres à piquer la curiosité des Lorrains, était devenu si rare qu'il ne se trouvait que dans quelques bibliothèques privilégiées. C'est donc pour le répandre autant qu'il mérite de l'être, que nous avons cru devoir en publier une édition, qui, par la commodité du format et la modicité du prix, fut du goût de tous. Nous donnerons en trois volumes in-8°, tout ce que renferme les deux forts volumes in-folio de l'ancienne édition.

Notre première pensée était de retrancher tout ce qui semble n'offrir aujourd'hui que très-peu d'intérêt, pour y substituer quelques détails qui ont trait

au temps actuel. Nos mesures à cet égard étaient prises, et déjà nous nous étions abouchés avec plusieurs notabilités littéraires de la Lorraine ; lorsque de toute part on nous fit observer que le présent était assez connu par les statistiques départementales, et que ne pas donner Dom Calmet tout entier, ce serait dépouiller le récit du charme qui attache le savant.

Ces considérations nous ont déterminés à publier la *Notice*, telle qu'elle est sortie des mains de l'auteur, persuadés d'ailleurs que nous sommes, qu'après Dom Calmet, il n'est plus rien à dire sur notre ancienne patrie. Nous nous sommes donc fait scrupule de reproduire l'édition de 1756, mais pour le texte seulement : car chacun sait que l'auteur, jaloux de ne rien laisser ignorer à ses lecteurs, a ajouté dans la suite un supplément presque aussi étendu que le corps de l'ouvrage ; de sorte qu'on reste tout étonné, après avoir parcouru toute la nomenclature des lettres de l'alphabet, de les voir reparaitre dans le même ordre. Pour éviter de recourir ainsi à chaque instant au supplément, nous avons reporté à la fin de chaque article les détails qui s'y rattachent. C'est d'ailleurs ce que Dom Calmet se proposait de faire lui-même dans une nouvelle édition.

PRÉFACE

SUR

LA NOTICE DE LA LORRAINE.

Le pays que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Lorraine, faisait autrefois partie de la Gaule-Belgique, et était compris dans la première Belgique, dont la capitale était la ville de Trèves, comme Rheims était capitale de la seconde Belgique. Sous le règne d'Auguste, la Belgique en général comprenait les peuples Tréviriens, les Médiomatriciens, ou ceux de Metz, les Leuques ou Toulois, les Verdunois, les Rémois, les peuples du Soissonnais, du Châlonnais, du Vermandois, d'Arras, de Cambrai, de Tournay, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens, les *Morini*, ou les peuples de Téroüane et de Boulogne, et des environs; *Menapü*, les peuples de Juliers, Gueldres et Clèves, et des environs; *Sequani*, les peuples des environs de Besançon: *Ædui*, les peuples de l'Autunois, les Suisses en partie et les *Rauraques*, ou ceux des environs de Bâle en Suisse, et la Haute-Alsâce.

Sous les rois de la première race, la Lorraine porta le nom d'Austrasie, ou France orientale, et forma un royaume considérable, dont la ville de Metz était la capitale. Ce royaume était beaucoup plus étendu que ne l'est aujourd'hui la Lorraine, dont les limites n'ont presque jamais été bien fixées; parce que les rois d'Austrasie ont souvent ou augmenté leurs états par des conquêtes, ou en ont diminué l'étendue par des pertes ou des échanges, ou par d'autres causes, comme il arrive dans tous les états.

Le roi Lothaire, vers l'an 858, donna son nom à la Lorraine, et la fit nommer *Lotharingia*. Ce prince a régné depuis l'an 855

jusqu'en 869. Il mourut en cette dernière année, sans laisser d'enfans.

Charles-le-Chauve et Louis de Germanie, oncles du roi Lothaire, se partagèrent la Lorraine en 870; Louis eut Cologne, Utrecht, Strasbourg, Bâle, Trèves, Metz, Aix-la-Chapelle, leur territoire, et ce qui est entre la rivière d'Ourt et la Meuse: Charles-le-Chauve eut tout le reste du royaume de Lorraine. Après la mort de Charles-le-Chauve, arrivée en 877, la Lorraine fut de nouveau partagée: Louis-le-Bègue demeura maître de ce qui avait appartenu à Charles-le-Chauve son père, et Louis-de-Germanie eut tout le reste de la Lorraine.

Louis-le-Bègue étant mort en 879, Louis-de-Germanie réunit toute la Lorraine sous sa domination. Charles-le-Gros lui succéda en 884, et jouit de toute la Lorraine jusqu'en 887, qu'il fut détrôné, et Arnoù fut reconnu roi de Lorraine en sa place. Il céda ce royaume à Zuindebolde son fils, qui le tint jusqu'à l'an 900.

Louis son frère lui succéda dans tout ce royaume et le gouverna jusqu'en 912. Charles de France, frère cadet de Lothaire roi de France, fut fait roi ou duc de Lorraine, par l'empereur Othon III en 977. C'est sur cela qu'est fondé l'usage de le nommer Charles I^{er} duc de Lorraine. On doute s'il fut duc ou roi de tout ce pays, ou seulement de la Basse-Lorraine. On peut voir au tome I de l'Histoire de Lorraine, la succession des rois et ducs de Lorraine, jusqu'à Gérard d'Alsace, qui fut nommé premier duc héréditaire de ce pays en 1048 par l'empereur Henri III.

J'entreprends dans cet ouvrage de donner la *Notice de la Lorraine*, non du royaume d'Austrasie, ni du royaume de Lorraine dans l'étendue qu'ils avaient autrefois sous les rois d'Austrasie, et sous les rois de Lorraine qui ont succédé à Lothaire, qui lui donna son nom vers l'an 858; mais de la Lorraine Mosellane, telle qu'elle a été possédée par le duc Léopold I^{er} jusqu'en 1729 et par le duc François son fils, jusqu'en 1737 et par le roi de Pologne Stanislas, qui la possède aujourd'hui. De plus, j'entreprends de donner la Notice des duchés de Lorraine et de Bar; de l'arche-

vêché de Trèves, des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun; du duché de Luxembourg et des principautés, comtés et seigneuries qui se trouvent enfermés dans cette étendue de pays.

Quoique la Lorraine ne comprenne ni le duché de Luxembourg, ni les terres de l'électorat de Trèves situés en-deçà du Rhin, nous ne laisserons pas d'en donner la Notice; mais, moins détaillée que de la Lorraine proprement dite, qui renferme les trois diocèse de Metz, Toul et Verdun, l'archevêché de Trèves, les comtés de Blâmont, de Salm, de Vaudémont, de Chaumontais, de Remiremont, de Lunéville, de Castres, d'Apremont, de Sarbruche, de Chini, la principauté de Chimay, le Marquisat de Pont-à-Mousson.

Les *pagus*, ou pays, ou contrées de Port, de Saintois, de Soulosse, d'Ornois, de Barrois, de Bassigni, de Saulnois, de Blamontois, de Blois, *Blesensis*, de Void, de Charpenois, le Tulois, le Vermois, la Voivre. De ces *pagus* on a fait des contrées ou comtés.

Les territoires des grandes villes étaient souvent nommés *civitas*, de même que les villes mêmes et les cités.

Ces *pagi* étaient sous-divisés en *centaines* et en *vicairies*. La centaine comprenait plusieurs villages gouvernés par un centenier qui avait sous lui des *Vicaires* nommés *Viguiers* en quelques provinces des Gaules. Ces officiers avaient leurs fonctions distinguées dans leurs districts, en guerre et en paix.

Je donne l'Histoire ancienne et moderne des principales villes de ce pays, et même celle des bourgs et des villages qui font quelque figure dans l'histoire ancienne ou moderne; des abbayes, des prieurés, des chapitres et des principaux établissemens sacrés ou civils; des camps romains, des châteaux, des palais royaux des anciens rois d'Austrasie, des antiquités remarquables qui se voient en chaque lieu, et même des monumens modernes qui méritent quelque distinction; ce qui regarde les églises des lieux, leurs patrons, leurs revenus. On trouvera dans cet ouvrage une infinité de particularités et de circonstances historiques, qui n'ont pu trouver place dans l'Histoire générale du pays.

Je ne me suis pas engagé à parler de toutes les villes, bourgs et villages qui se trouvent dans la Lorraine, le Barrois, les trois évêchés, le Luxembourg et l'archevêché de Trèves. Une telle entreprise est au-dessus de mes forces. Je me suis contenté de traiter les villes, bourgs et bourgades qui fournissent plus de matière par rapport à l'histoire du pays. Mais j'ai donné une liste détaillée de tous les lieux de ces provinces, et marqué de quel Diocèse et de quel baillage ils sont.

J'ai beaucoup profité pour le détail des lieux de la Lorraine et du Barrois, du travail du R. P. Benoît Picard, capucin, dans son Histoire de Toul, et dans son Pouillé du même diocèse. Je me suis servi de son *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul*, imprimé par ordre de M. de Camilly, évêque de Toul, à Toul, en 1711, in-8° en 2 vol. et j'ai souvent copié ce qu'il dit des paroisses du diocèse, des patrons des églises, de leurs collateurs, des revenus et charges des dites églises, du partage des dîmes, etc., sans prétendre m'en rendre garant, ni les autoriser, bien informé que ce Pouillé n'a été ni approuvé ni autorisé, ni admis par la cour souveraine de Lorraine. J'en rapporte historiquement ce que j'y ai trouvé, n'ayant pas été à portée de faire mieux, ni de m'informer en particulier dans chaque paroisse, de ce qui les regarde, bien persuadé que ce que les curés pourraient m'en dire, ne serait pas plus certain que ce qu'en dit le R. P. Picard. Je suis très-disposé d'ailleurs à profiter des lumières et des avis, que des personnes plus éclairées voudront bien me donner sur tout cela.

J'en dis de même à proportion des *Mémoires Alphabétique pour servir à l'histoire, au Pouillé et à la description générale du Barrois*, imprimés à Bar-le-Duc, in-12, en 1749, dont M. de Maillet, conseiller à Bar, passe pour auteur. Je n'ai pas prétendu donner à ces ouvrages une autorité nouvelle en les citant; mais n'ayant rien de mieux, je les ai suivis et cités en historien, qui ne prend point de parti.

J'ai fait copier le Pouillé de l'église de Metz, renouvelé en 1544, par Hugues Nicolas, Chanoine de Metz, et curé de Rosonville, Archiprêtre de Gorze: mais il ne m'apprend que le nom des Églises, des

monastères et des patrons ou collateurs en général, sans entrer dans aucun détail de ce qui pourrait contenter la curiosité des lecteurs. M. de Lançon, conseiller à Metz, m'a fait la grace de me communiquer un Pouillé qui est à son usage, et qui ne m'en apprend guère davantage.

L'auteur de la nouvelle édition de l'histoire de Verdun, imprimée à Paris, in-4^o, en 1745, cite assez souvent le Pouillé de Louis Mâchon, archidiaque de Toul; mais il n'a pas été imprimé et je ne l'ai point vu.

Le même auteur de la nouvelle Histoire de Verdun, donne à la fin de son histoire page CXVIII et suivantes, une espèce de Pouillé du Diocèse de Verdun, où il fait un dénombrement assez détaillé des Paroisses de chaque doyenné du même Diocèse.

Enfin on m'a communiqué un petit Pouillé imprimé à Verdun, in-18, en 1738, intitulé *Codex ecclesiarum diocesis Viridunensis vulgo, le Pouillé du Diocèse de Verdun*. Mais il est extrêmement abrégé, et ne contient que le nom de la paroisse, son patron, le collateur, et les noms des curés qui les ont gouvernées depuis environ l'an 1500, chose assez peu intéressante pour l'histoire et pour le public.

J'ai le Pouillé manuscrit du diocèse de Toul, copié par Matthieu et N. Despreys, notaires Apostoliques, et transcrit de nouveau par Silvestre, docteur en droit et notaire apostolique en 1644..

Pour l'archevêché de Trèves, je n'ai pu avoir que ce que M. de Honthem suffragant de cet archevêché électoral, en a dit dans le tome III de son histoire de Trèves, imprimée en trois vol. in-folio, à Ausbourg et à Virsburg. Mais il se contente d'y donner les noms des paroisses qui se trouvent dans chaque archidiaconé, sans entrer dans aucun détail; encore déclare-t-il à la fin de cette liste, qu'il a tiré ce qu'il en dit des écrits tant publics que particuliers, dont il ne garantit pas la vérité et l'exactitude, et le tout étant dit sans préjudice des droits de l'église de Trèves.

Enfin, je me suis servi utilement des *Mémoires sur la Lorraine et le Barrois*, composés par M. Durival, aujourd'hui greffier en chef de la chancellerie de Lorraine, imprimés in-8^o à Nancy au mois de

mars 1742, et d'un autre ouvrage du même auteur, imprimé aussi à Nancy, in-8°, en 1749, sous ce titre, *Table alphabétique des villes, bourgs et villages de Lorraine et Barrois*. En dernier lieu le même M. Durival a donné au public un volume in-4° imprimé en 1755 chez Henry Thomas, imprimeur à Nancy; c'est tout ce que nous avons de meilleur et de plus exact sur la Lorraine. Il y entre dans un très-grand détail des villes, bourgs et villages du pays, et de leur position et distance des principaux lieux, et des baillages du pays, et qui est d'une très-grande utilité pour tous ceux qui ont des affaires aux dits baillage et aux villes de la Lorraine.

Feu M. Bugnon, géographe de S. A. R. Léopold 1^{er} duc de Lorraine, avait dressé avec un travail infini et une exactitude admirable, la liste alphabétique des villes, bourgades, villages hameaux et censos de toute la Lorraine et du Barrois, marquant jusqu'aux moulins, tuileries et hermitages, qui se trouvent dans chaque endroit. J'ai en main une copie exacte de cet ouvrage. J'avais même marqué en marge en latin les lieux que j'avais rencontrés dans les titres originaux, et dans les anciens monumens du pays, dans le dessein de marquer les noms latins anciens de chaque lieu, avec le nom moderne qu'on lui donne aujourd'hui. Mais la différence de ces noms anciens comparés aux nouveaux, s'est trouvée si grande, que je n'ai pas réussi comme je l'espérais, à joindre toujours le nom ancien au nouveau, et à illustrer comme j'avais souhaité l'ancienne géographie. Il y a une infinité de noms anciens de Villages et de bourgades tellement défigurés, qu'ils ne sont plus reconnaissables aujourd'hui: et pour les lieux qui ont conservé leurs anciens noms, il est superflu de les remarquer.

Si l'on pouvait trouver un imprimeur qui voulut se charger de l'impression de la liste dressée par feu M. Bugnon, il rendrait certainement un grand service au public. M. Bugnon avait été sur les lieux, et avait tout examiné par lui-même. Mais il s'était borné à la Lorraine et au Barrois, et n'avait pas marqué ce qui était nuement à la France dans les trois évêchés, et beaucoup moins ce qui était du Luxembourg et de l'archevêché de Trèves, et il n'est pas aisé de suppléer à ce qui manque à son ouvrage; parce qu'on n'a aucun

catalogue bien exacte des lieux de ces pays-là. Les Pouillés des diocèses ne suffisent pas, parce qu'ils n'apprennent que les noms des lieux, le diocèse, et au plus le collateur de la cure, et même n'avons-nous pas proprement de Pouillés imprimés de Trèves, de Metz et de Verdun, et les manuscrits étant très-imparfaits et très-fautifs, ne nous apprennent que peu de choses.

La plupart de nos villes, hors les villes épiscopales, et celles qui ont été construites aux lieux où les romains ont campé, et quelques capitales des cantons du pays, sont assez modernes, et ne sont devenues grandes et considérables, que dans les derniers siècles.

Il y avait autrefois en Lorraine un très-grand nombre de châteaux et de forteresses, bâties anciennement par les Romains, pour arrêter les irruptions et les courses des peuples de-là le Rhin, et les insultes des peuples barbares, qui depuis la décadence de l'empire romain, inondèrent toutes les Gaules. Il y a aussi grand nombre de châteaux construits par les seigneurs particuliers pour se défendre contre leurs voisins, qui souvent leur faisaient la guerre de leur autorité privée; ou contre des troupes de voleurs, de bandits et de routiers, qui faisaient métier de ravager et de désoler les campagnes et les lieux incapables de faire résistance.

Les ducs de Lorraine étaient presque toujours en guerre contre les évêques des trois villes épiscopales, contre les comtes de Bar et de Luxembourg, de Salm et de Blâmont, qui avaient chacun leurs forteresses. Ces châteaux ont été détruits pour la plupart, par les ordres du roi Louis XIII en 1636 et par ceux de Louis XIV en 1670.

Les montagnes de Vosges qui font aujourd'hui une portion considérable de la Lorraine, étaient autrefois un pays inculte et inhabité; les saints solitaires qui s'y sont établis et y ont fondé des monastères, ont défriché ces montagnes, et y ont attiré des habitans, les ont instruits, humanisés et appelés au christianisme.

Les anciens historiens et géographes n'ont pas été fort instruits de ce qui regarde les détails des villes, des bourgs et villages de Lorraine. Les anciennes routes romaines dont on voit encore les vestiges fort bien marqués en plusieurs endroits de la Lorraine, font

voir que le pays était assez connu et fréquenté. Il n'en est pas de même des pays de Montagne et des lieux écartés, dont une grande partie a changé de nom, ou a été entièrement ruinée par les malheurs des guerres, par la longueur des siècles, et par les révolutions des choses de ce monde, ou a changé de face par les travaux des habitans qui les ont défrichés, cultivés et habités.

La Lorraine se trouvant par sa situation entre la France et l'Allemagne, a été sujette à une infinité de révolutions, et comme le théâtre de la guerre entre ces deux grandes puissances rarement en paix entr'elles : autre raison des changemens qu'elle a éprouvés, et de l'ignorance où l'on est de l'état où elle était anciennement.

L'on remarque souvent dans les anciens monumens du pays, qu'on parlait allemand dans une grande partie de la Lorraine, et qu'on y distinguait le *Roman Pays* où l'on parlait français, ou *Roman*, de l'Allemagne, ou *Tietsch*, où l'on parlait allemand. Aujourd'hui la langue française y est beaucoup plus étendue et plus commune dans tout le pays.

La religion catholique est la seule usitée et permise en Lorraine ; les ducs de cette province ayant toujours été très-zélés pour y maintenir les peuples dans la communion de l'église romaine, et pour en écarter les novateurs. Ils ont aussi donné tous leurs soins à y procurer la réforme du clergé et des ordres religieux, suivant l'esprit du concile de trente, à quoi ils ont si heureusement réussi, que non seulement les ordres de Bénédictins, de Prémontrés et de Chanoines réguliers ont embrassé la réforme, mais qu'ils l'ont même communiquée dans le royaume de France, et dans quelques provinces voisines.

Il serait fort à souhaiter que dans chaque province il se trouvât quelqu'un qui entreprit la Notice de son pays en particulier ; on pourrait espérer par ce moyen, d'avoir un jour une Notice parfaite de l'Europe, n'étant guères possible autrement qu'un particulier, quelque laborieux et quelque diligent qu'il soit, puisse avoir assez de lumières et assez d'acquit pour réussir dans une telle entreprise.

M. Adrien Vallois qui a fait un gros volume de la *Notice des*

Gaules, et qui a employé à cet ouvrage plus de vingt ans, n'a pas toute fois épuisé toute cette matière, et je remarque dans la seule Lorraine, plusieurs lieux considérables qu'il n'a connu qu'assez imparfaitement, et dont il n'a pas même fait mention dans son ouvrage; parcequ'il ne trouvait pas leur nom dans les anciens monumens qu'il avait en main. Mais depuis la publication de sa Notice, on a donné au public un très-grand nombre de pièces nouvelles, qui répandent un grand jour sur la géographie de la Lorraine.

Ce n'est pas que ce pays ne fournisse une matière très-abondante pour l'histoire, tant ancienne que moderne : la ville de Trèves seule et celle de Metz, sont remplies de monumens anciens et respectables. On voit à Trèves des vestiges de l'amphithéâtre, des anciens greniers, d'une porte encore bien entière.

A Metz, le bel aqueduc de Jouy-aux-Arches, les restes de l'arène et de la Naumachie.

A Gran, en Bassigni, les restes de l'amphithéâtre.

A Toul, quelques figures de divinités antiques.

A Nay et à Charpagne, d'anciennes inscriptions, des figures et d'autres monumens qu'on y découvre tous les jours.

Les historiens lorrains louent les mines d'argent, de cuivre et de plomb qui se trouvent dans les montagnes de Vôges; celles d'Azur, qui se voient à Vaudrevance; les lacs et les étangs fameux qui produisent abondance d'excellens poissons; la rivière de Vologne où l'on pêche les huitres qui produisent des perles; les grandes et belles rivières qui ont les sources dans nos montagnes, comme la Meuse près le Neuf-Château, la Meurthe dans le val de saint-Diez, la Moselle et la Sarre dans la vôge, les sources salées de Marsal, Moyenvic, Rozières, qui fournissent du sel non seulement dans la Lorraine, les trois évêchés, le Luxembourg, le pays de Trèves, mais encore dans le Palatinat, la Suisse et quelques provinces de delà le Rhin; les paturages de nos prairies, et ceux des chaumes qui se voient sur les montagnes de Vôge, où l'on nourrit quantité de bétail pendant cinq ou six mois de l'année.

Les montagnes de Vôges produisent des bois en abondance pour

l'usage du pays, non seulement pour le chauffage, mais aussi pour l'entretien des salines du pays: ces mêmes montagnes donnent aussi des bois de marronnage et des planches pour les bâtimens, et le commerce de ces bois produit dans le pays de très-grands profits, par la facilité de bâtir, et par le transport qui s'en fait par la Meuse et par la Moselle, dans les pays où ces fleuves ont leur cours jusqu'en Hollande.

NOTICE

DES DUCHÉS

DE LORRAINE, DE BAR ET DE LUXEMBOURG,

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE TRÈVES, ET DES ÉVÊCHÉS DE MÉTZ TOUL ET VERDUN,
DES VILLES PRINCIPALES, DES BOURGS, ET AUTRES LIEUX LES PLUS
CÉLÈBRES DANS L'HISTOIRE, RANGÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A.

ABAINVILLE. — Abainville ou Abienville, *Abani-Villa*, village à droite de l'Ornain, une demi lieue au-dessous de Gondrecourt-le-Château, diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi est le seul seigneur. La paroisse a pour patron St. Martin. Le chapitre de la cathédrale de Toul nomme à la cure. Décimateur, le même chapitre pour le tout, en payant la pension du curé. On compte en ce lieu environ soixante habitans.

Il est fait mention d'Abainville (1) dans un acte passé en 1318, par lequel Gauthier de Briey écuyer, seigneur de Domange, et Mahaut sa femme, vendent à Edouard, comte de Bar, tout ce qu'ils ont en ban et finage, pour une somme de trois cent vingt livres de bons petits tournois. Abienville est encore rappelé dans un dénombrement donné par Robert duc de Bar, en 1397, le 1^{er} avril au roi de France, à cause de son comté de Champagne. La même année le 17 février, Alix d'Abienville, donna son dénombrement à Robert duc de Bar, de tout ce qu'elle

possédait au même lieu mouvant du duc de Bar, à cause de sa châtellenie et prévôté de Gondrecourt. Rauxin de Void, écuyer, en fit de même le 4 mars même année. L'acte est scellé du sceau d'André, abbé de l'He en Barrois.

Un nommé Pierre de Toul, dit Jobart, écuyer, seigneur en partie d'Abienville, fit ses reprises le 5 septembre 1456, de ce qu'il avait audit lieu; auprès de René roi de Jérusalem, duc de Bar. En 1487 et 1510, Jean - Antoine de Bilistein, écuyer, demeurant à Abienville, reprit du duc de Bar ce qu'il avait au même lieu. Je trouve encore le dénombrement donné par François de Bilistein, seigneur en partie d'Abienville, le 9 février 1564, Claude d'Augy, écuyer, seigneur de Bouch en partie, demeurant à Abienville, rend ses foi et hommage en 1574, au duc de Lorraine, pour la maison et héritages qu'il a audit Abienville, au-devant du petit pont, pour lesquels il promet faire les services et obéissances, ainsi que le requiert ledit fief.

Le duc Charles III, vendit à Charles Coirenot, écuyer apostolique, demeurant à la cour de Rome, à charge de réachat, la seigneurie d'Abienville, avec la haute, moyenne et basse justice, pour la somme de neuf mille sept cent trois francs Barrois,

(1) Archives de Lorraine, Layette Gondrecourt.

que ledit Coirenot a remis entre les mains du sieur Jean Vincent, trésorier général des finances du dit seigneur duc. Ladite vente est du 10 décembre 1588.

Il y a au même lieu un fief appartenant aux héritiers de M. de Circourt de Girauvillers.

Entre le village d'Abainville et la ville de Gondrecourt, il y a une forge avec un hameau du même nom d'Abainville, située sur l'Ornain. Cette forge appartient aux héritiers de M. le comte Dessalles.

ABAUCOURT. — Abaucourt ou *Abocourt-sur-Seille*, village du diocèse de Metz, de l'archiprêtre de Nomeny, dont la cure est de la collation du chapitre de Fénelange, situé à gauche de la Seille, trois quarts de lieue au-dessus de Nomeny. On le distingue en grand ban, qui est du marquisat de Nomeny, et ban de Chatemagne, qui dépendait autrefois d'Amance. Il y avait dans cette dernière partie, une seigneurie appelée *Vintremont*, dont il est parlé dans un titre de l'abbaye de Neuviller en Alsace, de l'an 1224.

ABONCOURT. — Aboncourt, village à trois lieues de Vézelize, répondant à Darney. La paroisse a pour patron Saint Pierre. Collateur, M. de Malvoisin. Décimateur, le curé pour un tiers dans les grosses et menues dimes. Le chapitre de Porsas pour les deux autres tiers. Le curé à droit de prendre deux paies sur la dime du chef-haut, et le sixième dans les grosses et menues dimes de Répec. Il y a encore d'autres détails sur la Dime, que l'on peut voir dans le Pouillé de Toul.

Le curé à une rétribution particulière pour les messes qu'il doit dire à Répec.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié fut fondée par Chrétien Bauzerau et Agnès sa femme, et érigée en bénéfice le 28 août 1536. Patron, la famille des Gadaux.

La maison d'Aboncourt porte d'or à trois tours d'azur, massonnées de sable, au canton de gueule et d'argent de huit pièces.

Il y a encore plusieurs autres villages du nom d'Aboncourt : comme Aboncourt de la prévôté d'Amance, Aboncourt de la

prevôté de Dieppe de Verdun, Aboncourt de la prévôté de Nomeny, Aboncourt de la prévôté de Sierques, etc.

ACHERIC ou Eeheric, prieuré près de Sainte-Marie-aux-Mines; voyez **SAINTE-MARIE-AUX-MINES**.

ACHEN. — Achen, village, mairie sur l'Eiguel, situé dans le comté de Bitche, à cinq lieues de Bitche, trois de Sarguemines; de Saralbe et de Bouquenum, diocèse de Metz, bailliage de Sarguemine, parlement de Nancy. Ce lieu est régi par la coutume générale de Lorraine.

En 1246 (1), Mathieu duc de Lorraine, échangea avec Hugues, comte de Ribaupierre, la ville de Guersling avec ses dépendances, de même que les possédait Simon, comte de Sarrebrück, contre la ville d'Achen, la forêt et ses dépendances, à condition qu'il lui en ferait hommage-lige, après les évêques de Metz et de Strasbourg, reconnaissant ledit duc, que ni lui ni ses hoirs ne doivent retenir aucuns sujets de Guersling, en aucun lieu de ses terres; et que si cette ville revient au duc ou à ses successeurs, il rendrait audit Huart celle d'Achen. L'acte est passé après la fête de l'Invention de St.-Etienne.

En 1621 (2), le 28 décembre, Jacques Conrad, abbé de Suzelbronne, du consentement de ses religieux, céda à Henri duc de Lorraine les dimes du village d'Achen, et en récompense le duc Henri leur assigna six muids de sel, à prendre sur les salines de Dieuze annuellement, et à condition de célébrer à perpétuité un anniversaire de trois messes précédées de vigiles, le 26 mars de chaque année, et d'en donner leurs lettres reversales et obligatoires.

ACRAIN. — *Acraigne ou Acrain, Acrania*, village sur la Moselle, ayant titre de comté, à trois lieues de Nancy, entre le Madon et la Moselle, a été érigé en comté, et a pris le nom de Guise, et

(1) Archives de Lorraine, Layette, cote Bitche.

(2) *Ibidem*.

favor du prince Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, par patentes du 19 janvier 1718, données par le duc Léopold I.

Il est parlé d'Acraïn sous le nom d'Agrea, dans un titre de confirmation des biens du prieuré de Flavigni, en 1215. *Dederunt quoque Navem et Piscatorem in agrea plenariè*

M. le prince de Guise a fait réparer le château d'Acraigne, et y a fait des embellissemens.

M. le comte de Ludre tient actuellement cette terre.

La paroisse de ce lieu a pour patron St. Martin. Le chapitre de la primatiale, ci-devant celui de St. George de Nancy, apparemment à cause du prieuré de Saint Thiébaud, qui est uni à ce chapitre, nomme à la cure, et est décimateur pour un tiers dans les grosses et menues dimes, chargé de la pension du curé; un autre tiers de la dime appartient au titulaire de la haute chapelle de Puligni, et l'autre tiers se partage entre le seigneur du lieu, et les dames prêcheuses de Nancy. La seigneurie a été possédée long-temps par la maison d'Haraucourt. Elle la possédait encore en 1625. Elle passa ensuite dans celle de Bissy.

Dans la paroisse, se voit la chapelle de l'Annonciation, fondée par Claudin, notaire, et Marguerite sa femme. Patrons, les descendans desdits fondateurs.

Acraigne est communément nommé dans les anciens titres Acregnes (1). Vichard d'Acregnes, écuyer, et Jeanne sa femme, déclarent avoir engagé à noble seigneur Henri comte de Vaudémont, et à Isabelle sa femme, la quatrième partie du pontonage du pont Saint Vincent, sauf le droit qui peut échoir de la dame Béatrix, mère dudit Vichard, après son décès, pour une somme de trente livres de bons toulois. Ledit Vichard s'engage en outre, de desservir le fief et hommage de ladite engagère

envers ledit comte, de même que s'il tenait ledit héritage. L'acte est du mercredi après les octaves de la Trinité 1314.

Perrin de Haraucourt, seigneur de Chambly, Magnières, Bayon, Gremilly et Létricourt en partie, baillif de Hatton-Chatel, fit ses reprises en 1568, de ce qui lui appartenait à cause de sa femme Ève de Lucy, au village d'Acregnes, à elle échu par le trépas de Vary de Lucy, sieur de Dombasle. Ces lettres sont scellées du sceau de Louis de Lucy.

En 1575, le 7 septembre, Jean de Beaufort, seigneur de Puligny et Çeintrey, et en partie d'Acraigne, grand veneur de Lorraine et Barrois, reconnaît tenir du duc de Lorraine une partie de la seigneurie d'Acraigne (1). Le 15 décembre même année, Henri de Joinville, écuyer, donne son dénombrement pour une portion du fief qu'il possède audit Acraigne, en 1572. Jean Berman, demeurant à Saint Nicolas-de-Port, reprend la moitié de la seigneurie appelée *Boulac*, au lieu d'Acraignes, partageant avec Jean de Beaufort, à lui échu par la mort de Jacques du Bourg son beau-père, et par donation à lui faite, par dame Béatrix du Bourg sa femme.

Nicolas de Neuflotte, fait ses reprises le 25 octobre 1576, de la portion de seigneurie qu'il tient à Acraigne, dite la seigneurie de Bassompierre, partageable avec les seigneurs de Bassompierre et de Haraucourt, laquelle portion il avait acquise de Valentin de Lundre, seigneur de Morthon.

En 1612, Alexandre d'Aurillot, écuyer, rend ses foi et hommage au nom de Claude Berman sa femme, pour la part qu'il tient en la seigneurie d'Acraigne.

La même année, le 18 mai, Philippe Otho; comte sauvage du Rhin et de Salm, baron de Fénétrange, donne son dénombrement au nom et comme administrateur de l'hoirie et succession universelle de Frédéric aussi comte sauvage du Rhin et de

(1) Archives de Lorr., Lay.; cott. Chaligny.

(1) *Ibidem.* Layette, Foug, etc.

Salm, de tout ce qu'il a au ban et finage d'Acraigne, tant de la seigneurie dite ancienne, que d'une autre dite de *Boulac* et de *Passagard*, nuement à lui appartenantes, qui sont les deux sixièmes en la totalité des seigneuries dudit Acraigne, et d'une autre appelée *Passagard*, encore à lui appartenante, pour les trois quarts indivis, avec l'autre quart appartenant à M. le marquis d'Avrey, qui fait aussi le sixième en la totalité desdites seigneuries mouvantes en fief des château et chatellenie de Foug.

En 1625, le 3 juillet, autre dénombrement donné par Elisée de Haraucourt, baron de Faulquemont, seigneur d'Acraigne, etc., à Charles et Nicole, duc et duchesse de Lorraine : pour la seigneurie d'Acraigne. Autre, de Charles de Haraucourt marquis de Faulquemont, baron de Lorquin, donné en 1661, de la même seigneurie.

AFRIQUE voyez LUDRE.

AFFLÉVILLE. — Affléville, village du diocèse de Verdun, annexe de la paroisse d'Aix ou Aïches, dont l'église a pour patron Saint Barthélémi, situé entre l'Ottain et Norroy-le-Sec, à deux lieues et demie d'Étain et de Briey. Collateurs, les dames bénédictines de l'abbaye de St. Maur de Verdun. Décimateurs, les mêmes avec le curé. Seigneurs, madame la marquise de Gournay, M. de Nevron et les héritiers de M. du Moulin, connu sous le nom d'Affléville, bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine et Barrois. On compte en ce lieu environ soixante - dix habitans.

Il est fait mention d'Affléville (1), dans un titre de l'an 1245, par lequel Jean de Briey, chevalier, déclare tenir en fief et hommage de Gobert sire d'Apremont ce qu'il a à Affléville, qu'il tient du seigneur de Nonsart, et en devoir deux mois de garde à Apremont. En 1377, Gobert seigneur d'Apremont, céda à Robert duc de Bar le fief des villes d'Affléville, Aix et Gondrecourt, mouvant de la seigneurie

d'Apremont, et transporte audit duc les foï et hommage qui lui étaient dus pour ce fief.

En 1465 (1), Guillaume de Lioncourt, écuyer, à cause d'Alix Desarmoïse sa femme, avoue tenir en fief et hommage-lige, de René, roi de Sicile, la forteresse, terre et ville d'Affléville. En 1497, Philippe Desarmoïse, écuyer, seigneur de Guixainville ou Gussainville, donne son dénombrement au duc de Bar de ce qu'il a à Affléville et Aix devant Gondrecourt, qu'il tient de lui en fief, à cause de sa seigneurie et prévôté de Briey. L'acte est scellé du sceau de Vary de Laval, abbé de Saint Mihiel. Guillaume de Croix seigneur de Boncourt en partie, reprend du même prince, le 9 mai 1500, ce qu'il tient en fief à Affléville, Sorbey, et Villers-devant-Orval. En 1509, François de Custine, seigneur de Domey, à cause de Y de Desarmoïse son épouse, reprend ce qu'il possède en fief audit lieu.

On trouve encore les reprises de Christophe Desarmoïse (1), seigneur d'Hannoncel, au nom de dame Y de Desarmoïse sa belle-mère, de ce qu'elle tient en la seigneurie d'Affléville, du 24 novembre 1536, d'Enguerrand ou Achaise Desarmoïse, écuyer, sieur de Possesse, d'Affléville, d'Aix et de Gussainville en partie, des deux tiers en la place et maison seigneuriale d'Affléville, partageant avec les héritiers de Pierron Desarmoïse, les sieurs d'Autrey, de Chatel - Brehain et autres seigneurs d'Affléville, en 1536, de Didette Denis et veuve de François de Custine, dame en partie d'Affléville, de l'an 1551, d'Enguerrand Desarmoïse, seigneur d'Affléville en partie, de ce qu'il possède audit lieu, à Sainte-Marie-aux-Chênes et Moyeuivre, partageant avec les sieurs d'Autrey et dame Glaude Desarmoïse ses comparsonniers, du dernier septembre 1551, de Christophes de Failly, écuyer, sieur d'Affléville en partie,

(1) Archives de Lorr., Layette, Apremont, 2.

(1) Layette, cott. Briey. *Ibidem.*
(2) *Ibidem.*

capitaine prévôt, gruyer et receveur de Saucy, de ce qu'il tient au lieu d'Affléville, du 4 juillet 1556, d'Apolline de Hubin dame d'Affléville, Sainte-Marie-au-Chêne et Moyevre en partie. Ce dénombrement, qui est du 7 novembre 1575, est soellé du sceau de Thiéri ou Thiedric Desarmoïse, de Marguerite Bondet (en 1583), veuve de Humbert de Moirey sieur de Custines, comme tutrice de Humbert, Jean, Louise et Marguerite ses enfans, chacun pour un quatrième, et de Christophe de Custine fils aîné, et d'elle émancipée et usant de ses droits, pour un autre quatrième en ladite seigneurie d'Affléville.

Autre dénombrement fourni en 1575 (1), par Humbert de Moirey, pays de Rochefort aux Ardennes, seigneur de Custine, du ban de Mézé sur Meuse, et d'Affléville en partie au duc Charles III, de tous les droits, rentes et revenus qu'il tient de lui en fief au lieu d'Affléville, par lui acquis de Jacques de Condé sieur de Clewant. de Thiéri de Noire-Fontaine, écuyer, sieur du Buisson, et de Jeanne de Condé sa femme, de George de Tournébul, écuyer, sieur de Lumier, et Claude de Riancourt sa femme. Les lettres d'acquêt sont du 16 juillet 1571. La même année, le 10 avril, le même Humbert de Custine et Marguerite Boudet son épouse, avaient acquis de Louis Desarmoïse sieur d'Autrey, etc., et d'Anne de Bardet sa femme, un huitième et un quart en un autre huitième en la haute justice, et autres parts qu'ils avaient en la seigneurie d'Affléville, pour la somme de quatre mille sept cents francs de principal. *Item.* Le 26 juin suivant, Jacques de Condé seigneur de Clewant, Xivry en partie, et Claudine de Paradis sa femme, vendirent au même Humbert de Custine la moitié en un huitième, et un trente-deuxième en la totalité de la seigneurie d'Affléville, moitié partageable à l'encourte de Thiéri de Noire-Fontaine sieur Dubuisson, à cause de Jeanne de

Condé sa femme, George de Tournébul, écuyer, sieur de Lumier, à cause de dame Claude de Riancourt son épouse, de Fleuri de Condé, fils mineur de feu Louis de Condé, pour l'autre moitié: encore le cinquième sur le quart dudit Fleuri de Condé, qui lui était échu par le décès de dame Claude Desarmoïse sa grand-mère. *Item.* La moitié d'un vieux château sis audit Affléville, pour la somme de trois mille cent nonante-deux francs et demi.

Lettres de reprises faites au duc Robert de Bar, le 24 mai 1586 (1), par Jean de Buxières, écuyer et baillif de Nancy, de la tour de Gondrecourt en Voivre, des villes, terres et dépendances, et de tout ce qu'il tient et peut échoir de Jeanne Desarmoïse sa mère, fille de feu Jean Desarmoïse, es-villes d'Aix, d'Affléville et autres, pour lesquelles il est devenu homme-lige dudit Robert, après le duc de Lorraine, déclarant ledit duc de Bar, que si aucun voulait débattre ledit fief, il promet le soutenir jusqu'à droit.

En 1616, le 2 avril, Jean Thiéri licencié en droit, avocat en la cour souveraine de Saint Mihiel, reprit de Henri duc de Lorraine, ce qu'il tenait en la seigneurie d'Affléville et Domery, acquis de demoiselle Antoinette de la Cour, veuve du sieur Hercules de la Forêt, demeurant à Bessing, le 22 décembre 1615.

AGINCOURT.—Agincourt, *Angeriacca Villa*, près les villages de Lay et d'Eulmont, sur le ruisseau de Mesule, *Amantiola*. Cette terre dépendait de la seigneurie de Lay-Saint-Christophe.

La comtesse Eve, veuve de Hugues, comte du Chaumontais, et fondatrice du prieuré de Lay (1), vendit la terre d'Agincourt à St. Gauzelin, évêque de Toul, fondateur de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, où la comtesse Eve choisit sa sépulture.

La cure d'Agincourt a pour patron la

(1) *Ibidem.* Layette Fiefs melanges.

(1) Hist. de Lorraine, page 133, preuves.

(1) *Ibidem.*

Sainte-Vierge en son assomption. La comtesse Eve vendit à saint Gauzelin *Angeriacca Villa cum Capella*; cependant la cure est à la collation de l'abbesse de Ste-Glossinde de Metz, qui perçoit les deux tiers des dimes, et le curé l'autre tiers. Seigneur, M. le président de Malvoisin, cour souveraine de Lorraine.

AIGREMONT. — Aigremont, château autrefois célèbre (1). En 1434, René I, Duc de Lorraine et de Bar, fit un grand Mandement de Gens d'Armes et de Gens de Piez, et les emmenait devant un chastel appelé Aigremont; le print, et abbatit tout jûs, dont se fist grand joye, car tous Pillars et et Rabours y estient soutenus.

L'année suivante, Guillequin d'Aigremont prit le château de la Mothe. Il faut qu'Aigremont ait été rétabli, puisqu'en 1650, le maréchal de la Ferté prit le même château d'Aigremont.

La maison d'Aigremont, ancienne chevalerie portait de gueule à un lion d'argent, lampassé et couronné d'or.

Le baron d'Aigremont était chambellan du duc Charles III.

Aigremont est situé en Champagne, chef-lieu d'une baronie, environ à six lieues au couchant de Darney, et à deux au sud-ouest de la Marche.

ALAIN voyez COLOMBEY.

ALBE voyez SAR-ALBE.

AINE (l') rivière.—La rivière d'AINE ou Aisne, en latin *Axona* et *Auxuenna*, prend sa source dans la Champagne, sur les frontières du Barrois: elle sort de deux sources; l'une à Beaulieu en Argonne, au-dessus de la ville de Sainte-Menehould, où elle passe; l'autre au-dessus de Clermont. Ces deux sources se joignent à Mouzon. L'Aine passe ensuite à Rethel, Château-Porcien, et Soissons, qu'elle divise en deux parties inégales. Elle se joint ensuite à la rivière d'Oyse, un peu au delà de la ville de Compiègne. Elle ne devient navigable qu'au Pont-à-Vesle. Elle reçoit encore d'autres petites rivières. On a parlé depuis long-temps de la joindre avec la

Meuse par la petite rivière de Bar, qui est entre deux; mais les guerres qui sont survenues depuis ce projet formé par M. de Louvois, en ont retardé l'exécution. Voyez le Diction. géog. de la Martinière.

AINGERAY ET MOLZEY. — Aingeray ou Aingerez, *Angeliacus*, village sur la Moselle, deux lieues au-dessous de Toul, à trois de Nancy. Ce lieu est encore de la paroisse de Sexey-aux-Bois. L'église est sous l'invocation de saint Médard. Décimateurs, l'abbaye de Bouxières-aux-Dames pour les deux tiers, le curé de Sexey pour l'autre tiers. Un ancien poulié de Toul de 1587, donne le dixième des grosses dimes au chapitre de Liverdun, sur le tiers du curé, à qui il donne toute la menue dime, en vin, en foin, etc., sauf les fours qu'il donne à l'abbaye de Bouxières.

Aingeray est du diocèse de Toul, bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Dépend *Molzey*, où il y a une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Pépin donna ce village à Borno, évêque de Toul, mort en 794. Ce lieu fut dans la suite engagé aux comtes de Chaumontais, et fut retiré par l'évêque saint Gérard, qui le céda aux religieux de saint Mansuètes-Toul. P. Benoit capucin, *Hist. de Toul*, p. 280.

AINVELLE. — AINVELLE, village du diocèse de Besançon, à deux lieues de la Marche, une de Châtillon-sur-Saône. La paroisse a pour patron saint Pierre esliens; le prieur de Fouchécourt est collateur de la cure, et seul décimateur: Seigneur, M. le baron de Sarancourt; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. Le lieu est du Barrois mouvant. On y compte environ quatre-vingts habitans.

Le duc René, pour témoigner aux habitans d'Ainvelle sa reconnaissance de leur attachement à sa personne, et pour les dédommager des pertes qu'ils avaient souffertes pendant la guerre qu'il eut à soutenir contre Charles duc de Bourgogne,

Il les affranchit et exempta, eux et leurs successeurs, pendant vingt ans de toutes tailles, aides et subsides, qui pourraient être imposés sur des sujets du duché de Bar, en payant seulement chacun cinq sols de cens annuel pendant l'espace desdites vingt années. Les lettres d'exemption sont du 20 mai 1477.

AIRE rivière. — La rivière d'Aire, en latin *Aria*, prend sa source au village de Saint-Aubin, entre Ligny et Void, passe à Domremi-aux-Bois, Ernecourt, Triconville, Dagonville, Pierre-Fitte, Lonchamp, Chaumont sur Aire, Courcelles, traverse le Clermontois, et tombe dans l'Aine au-dessous de Grand-Pré.

AJONCOURT. — Ajoncourt, village à droite de la Seille, une lieue et demie au-dessus de Nomeny, à trois de Château-Salins, du diocèse de Metz. Ce lieu est du bailliage de Nomeny, et est le seul de ce bailliage, qui soit gouverné par la coutume de Lorraine.

Le duc Charles II de Lorraine (1), à la prière des habitants d'Ajoncourt et de noble demoiselle Catherine de Vaubécourt et de Jean d'Annoy, écuyer, son fils, qui se disent seigneurs en partie dudit lieu d'Ajoncourt, accorde ses lettres, par lesquelles il les prend sous sa sauve-garde et protection, de même que ses autres sujets, à charge que chaque feu serait tenu de payer annuellement au cellerier d'Amance, un resal d'avoine et une poule. Les lettres de sauve-garde sont du 15 mai 1411.

Le 19 février 1663, Christophe du Buchet seigneur d'Ajoncourt, rendit au duc Charles IV de Lorraine, ses foi et hommage pour la dite seigneurie.

ALBE (l') rivière. — La rivière d'Albe, en latin *Albe*, *Alba*, ou *Aloe*, prend sa source au village de Lhor, entre les bailliages de Dieuze et de Fénétrange : elle passe dans la châtellenie d'Alberstorf, reçoit la Zelle à Eisch, et entre dans la Sare peu au-dessous de Saralbe. Le pays arrosé par cette rivière, se nommait an-

ciennement *Albechawoa*; il en est fait mention dans le partage du royaume de Lothaire, fait en 870, entre les rois Louis et Charles le chauve.

ALBERSTROFF. — Alberstroof, bourg du Diocèse de Metz, à six lieues de Marsal, entre Dieuze et Sar-Albe, à deux lieues de la Sàre au couchant. Ce lieu a été autrefois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui (1), car en 1591, Raoul de Couci, Evêque de Metz, Ferri Evêque de Strasbourg, et administrateur de l'évêché de Bâle, et Charles II, duc de Lorraine, se liguèrent contre Henri de Boppart, chevalier, qu'ils accusaient d'avoir fait et de faire de jour en jour plusieurs excès dans le pays, pour à quoi obvier, et pour réprimer ces violences, ils s'obligèrent de réunir leurs forces, et d'aller assiéger la forteresse d'Alberstroof que ledit Henri de Boppart tient et garde de l'évêché de Metz; à l'effet de quoi, chacun de ses alliés s'engage de fournir cent lances de gens d'Armes, et quatre cents sergens avec l'artillerie et les munitions nécessaires, à condition qu'après la reddition de la dite forteresse, l'évêque de Metz en aura les deux tiers, et le duc de Lorraine l'autre tiers, rachetables par l'évêque de Metz, lorsqu'il le jugera à propos, pour la somme de sept cents florins de bon et juste poids.

Quant à la garnison et aux chevaux qui se trouveront à Alberstroof, après la reddition de la place, tout cela se partagera de tiers en tiers, entre les évêques de Metz, de Strasbourg, et le duc de Lorraine; et s'il arrivait qu'on ne pût réduire ladite forteresse, les trois seigneurs ligués mettront des garnisons dans leurs plus prochaines forteresses aux environs, pour tenir ladite Alberstroof comme bloquée. Que si chacun desdits trois seigneurs ligués prenait quelques autres forteresses sur ledit Henri de Boppart, elles seraient partagées entre eux de tiers en tiers. Et si au contraire ledit Henri de Boppart prenait quelques

(1) Archives de Lorr. Laye. cott. Amance.

(1) Viguier, page 172.

places sur lesdits seigneurs ligués, ils s'emploieraient tous ensemble à forces communes pour les reconquérir.

On ignore quel fut le succès de cette guerre; mais il y a beaucoup d'apparence qu'Alberstroff revint à l'évêque de Metz qui la posséda aujourd'hui; c'est une de ses chatellenies; on y voit un château avec des fossés; le bourg a été fermé de murailles; il en resté encore quelques tours et quelques pans de murailles avec les portes.

La cure de ce lieu était à la nomination de l'abbesse de Hesse, ancienne abbaye possédée aujourd'hui par l'abbé et les religieux de Haute-Seille. L'évêque de Metz est seul collateur de la cure, qui est sous l'invocation de St. Adelphe, évêque de Metz.

Il y a une chapelle dépendante d'Alberstroff, à un quart de lieue, sous l'invocation de Ste. Anne, fondée par la famille des Brullands et des Torlotins; c'est un pèlerinage pour tout ce pays là. Il y a deux gardes-chapelle, qui ont un enclos appartenant à la chapelle, qui est très-grand et très-beau.

Alberstroff, par corruption d'Albesdorff; car les noms de lieux terminés en *troff*, viennent du mot allemand *dorff*, qui signifie village.

Alberstroff est le chef-lieu d'une des chatellenies du temporel de l'évêché de Metz, et qui ressortissent au bailliage épiscopal de Vic. Les villages qui dépendent de cette chatellenie, sont: Alberstroff, bourg de soixante-dix feux; la Valrade, cense; Quitteville, moulin, la tuilerie; Givricourt, village de quarante feux, établi par le cardinal de Givry, évêque de Metz; Heylimer, village de soixante-dix feux, dont dix sont de la chatellenie d'Alberstroff; le surplus est Lorraine, suivant la convention faite entre les commissaires du duc de Lorraine et de l'évêque de Metz, en 1615. Hazembourg, Kiwiller, Kapelkingue, village de quarante feux, de la chatellenie pour un huitième; le surplus est de la seigneurie de Hinguezange; la Hampatte, hameau, avec une maison

franche; le val de Gueblange, composé des villages de Gueblange, de cinquante feux, Audeville, Steinbach, Schweix et Henriville.

ALLAMONT. — Allamont, village du diocèse de Verdun, office et comté d'Apremont, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine. La paroisse à pour patron saint Hilaire. **MM.** Les comtes d'Eltz-Gourcy et Churey, en sont seigneurs et nomment à la cure.

La maison d'Allamont, maison de nom et d'armes, établie d'ailleurs en Lorraine, où elle a possédé des emplois considérables, portait de gueule au croissant d'argent, au chef de même, chargé d'un Lambel d'Azur.

Allamont (1). Jean d'Allamont seigneur dudit lieu, Malandry, Quincy, etc., gouverneur pour sa majesté catholique à Montmédy, rendit ses devoirs au duc de Lorraine, le 8 août 1609, pour le sixième et un huitième de sixième en toute juridiction dans la seigneurie d'Allamont, qu'il avait acquis de Louis, Jean et Catherine de Lopès-Gallo, enfant de défunt Jean Lopès-Gallo et de Dianne d'Apremont son épouse.

Le 2 mai 1625, Antoine d'Allamont chanoine de l'église primatiale de Nancy, tant en son nom que comme procureur du précédent, et de Bernardin d'Allamont seigneur dudit lieu et de Dompierre en Voivre, grand-prieur d'Ardenne et lieutenant de la compagnie des pays de Luxembourg, et de Théodore d'Allamont, seigneur de Brandeville, capitaine d'une compagnie de hauts-Allemands pour le service de sa majesté catholique, ses frères, reprit du duc Charles IV et de la duchesse Nicole, la même terre d'Allamont.

En 1663, Louis Bourgeois, seigneur de Villers et Brainville, possédait le quart de la seigneurie d'Allamont, contre le comte de Merode pour les trois autres quarts, comme il parait par leur dénombrement donné le 12 mars de cette même année.

(1) Archives de Lorr., Layette, Apremont.

ALTHEIM.—Nous connaissons deux villages d'Alheim, fort voisins l'un de l'autre, au diocèse de Metz, du patronage de l'abbé d'Horubach (1). Ce deux villages sont à quatre lieues des Deux-Ponts. Ils répondent au bailliage de Bitche; les seigneurs d'Alheim ont reconnu qu'ils relevaient de l'évêque de Metz, par lettres du lendemain de la St. Barthelémy, 1320, par lesquelles, Burkard, seigneur de Gerolackh, prie Henri, évêque de Metz, de confirmer et agréer l'assignal de 500. marcs, que Hugues son fils a constitué au profit de sa femme, pour douaire sur les villes de Viller, Alheim, Orviller, etc. que ledit Burkard déclare reprendre en fief dudit évêque.

Le village est situé à quatre lieues de Bitche, une et demie de Deux-Ponts, une de la rivière de Blise (2). Le Neuf-Alheim ou Wintzrode est un hameau tout près d'Alheim.

En 1601, il s'éleva entre le duc de Lorraine et Jean, comte palatin du Rhin, des contestations au sujet des limites du bailliage de Deux-Ponts et des terres en dépendantes, de celles de l'abbaye d'Horubach et du comté de Bitche, qui ne furent terminées qu'en 1617, par une transaction comme s'ensuit: Que le village d'Alheim et tous les habitans, et le ban commun de Bettweiler, demeureront au duc de Lorraine en tous droits de souveraineté, de haute, moyenne et basse justice, à condition que le village de Bettweiler y enclous demeurera au comte Palatin en tous droits de régale, haute, moyenne et basse justice pour les maisons et adjacens, selon les anciens pourpris, appellés en allemand *dorffader*, qui seront abornés dans l'état où ils sont; que les officiers dudit comte pourront arrêter et transporter les malfaiteurs pris audit village, sans en demander permission; que la création des maires et échevins d'Alheim appartiendra, comme d'ancienneté,

(1) Arrêt de réunion du 11 juillet 1680, pag. 137.

(2) Archives de Lorr. Lave. Bitche, domaine.

à l'abbaye d'Horubach pour toutes les causes de justice foncière, sauf l'appellation pardevant les juges du comté de Bitche, etc. Ce traité fut passé à Deux-Ponts, le premier février 1617. Encore aujourd'hui le village d'Alheim avec le hameau de Waldtzeim est mi-parti avec le duché de Deux-Ponts.

ALTROFF.—Altroff, village du diocèse de Metz, dans la Lorraine-Allemande, à une lieue d'Insming, paroisse de Leving, et sur un même ruisseau qui se jette dans la Zelle, bailliage de Dieuze, cour souveraine de Lorraines.

Ce village est différent d'un autre Altroff, située sur une hauteur à droite de la route de Thionville à Sarre-Louis. On nomme ce village Altroff-sur-le-Haut, pour le distinguer du précédent. Ce dernier village est du ressort de Thionville, parlement de Metz.

ALTZING.—Altzing; on connaît trois villages de ce nom. Le premier Altzing, est du bailliage de Sarguemine, à deux lieues de cette ville, du diocèse de Metz, du comté de Forbach.

Le second Altzing ou *Atzing*, est un village situé à un quart de lieues de Bouzoaville, et du bailliage de ce lieu, diocèse de Metz.

Le troisième Altzing, est un village de France, sur une hauteur à droite de la petite rivière d'Alzeite. Il y a en ce lieu six roueries qui dépendent de la seigneurie de Rodemack et mairie d'Esperange, et huit autres de la province de Luxembourg. La maison curiale et l'église sont aussi sur ce dernier territoire; à six lieues de Thionville, dix de Metz, trois de Rodemack, et une de Luxembourg, de la juridiction de Thionville diocèse de Metz.

ALZEY ou LEZEY, ou ALZÈYE.—Ce nom vient apparemment de l'allemand *Alzeye* le vieil Etang. Lezey ou Alzey, comme il se nommait anciennement, dépendait autrefois de l'abbaye de Remiremont (1), qui l'échangea contre d'autres

(1) Hist. de Lorraine, tom. I. page 345, preuves 934 ou 345.

terres avec les religieux de Salival, qui en sont aujourd'hui propriétaires. Ce village est situé à l'orient de Moyenvic et de Marsal, et a été cédé à la France pour la route de Metz en Alsace.

On lit dans l'archive de Remiremont, que sous l'empereur Othon I, et Giselle, abbesse de Remiremont, vers l'an 934, l'Abbesse, du consentement des dames de son chapitre, ordonna que la moitié des revenus de cette seigneurie serait employée à faire mémoire des habitans d'Azey, qui avaient été mis à mort par des étrangers, (à ce qu'on croit par des Hongrois ou des Vandales.) L'acte en fut passé à Remiremont, le 2 des calendes de juillet, sous l'empereur Othon I, sous Thierry, auteur de ce monastère. (Ce Thierry ne peut être Thierry I, évêque de Metz, qui ne commença qu'en 964 ou 965.) Il est dit que ce *Thierry évêque, est auteur du monastère de Remiremont.* Ce monastère est exempt de la juridiction de l'évêque de Toul, et l'évêque de Toul d'alors ne se nommait pas Thierry; mais il y avait quelquefois des évêques dans les grands monastères d'hommes. Remiremont, était un monastère double pour des religieux et religieuses. Il est donc assez croyable que ce Thierry avait le caractère épiscopal, et qu'il gouvernait la communauté d'hommes qui étoit à Remiremont. Il est à remarquer que dans les souscriptions de cette pièce, il n'est fait mention d'aucun religieux de cette abbaye, sinon de ce Thierry évêque auteur, ou peut-être *recteur* du monastère.

Voici la pièce originale telle qu'on la lit dans les monumens de Remiremont.

Memoria misericordie post occisos homines de potestate quæ dicitur Lietzus (1), servitium integrum reverti præcepimus ad medietatem ex omni potestate de sortibus indomnicatis (2), ut omni tempore vitæ

(1) Vers l'an 934.

(2) Ex cartulario Ecclesiæ Romaricensi.

Histoire de Lorraine, preuves tome 1, page 345.

nostræ, nostrarumque successionum firmum ac stabile permane at, absque illius reprehensione vel contradictione, constitutione subnicâ, actum publicè ad sancti Romarici montem Kalend. Julii, regnante Othone Imperatore, S. Deoderici episcopi (Sic) Autore Monasterii. S. Gerardi comitis, S. Gissæ Abbatissæ, quæ hanc notitiam causâ pietatis anatorit præcepit, cæteris Dominabus assentientibus. S. Berthe Segreste, (Secrette ou Sacristine.)

S. Hildegardis, S. Majorum Almarici, Cerberti, Baderici, Martini, Guntheri, Rohardi, Lietardi, S. Scabinorum, Gantfridi, Borardi, Gervini, Gislulfi, Stephani, Siebarti, Giraldi.

Et alibi: Ego Gisla abatissa, do dimidiam partem Volfoldo in potestate Hainonis curtis, ad servitium reddendum quam habeat omni tempore. S. Imberti Advocati. Signum Ailberti Cancellarii. Signum Scabinorum, Eudo, Hermiramus, Hildricus, Amandus, Berthenus, Hurinus, Ainerus, modò est relevata projustitia. Et plus bas: Theodericus causâ misericordie dedit Sancto Petro Hildeburgin, ad censum solvendum singulis annis.

ALZEY ou *Lezey*; ce lieu n'est connu que sous ce dernier nom. Il est à une lieue au midi de Marsal et de Moyenvic, et deux de Vic. Ce village était autrefois lorrain, et de la prévôté d'Einville-au-Jard. Il a été cédé à la France par le duc Charles IV, en 1661, avec d'autres lieux, pour former la route française de Metz à Strasbourg; et depuis ce temps il est du baillage de Sar-Louis, parlement de Metz.

La dime et la collation de la cure appartiennent à l'abbaye de Salival. Les seigneurs haut-justiciers sont la même abbaye pour deux tiers, M. de Drouart de Vic, pour l'autre tiers, qui est en même temps seigneur voué pour le tout.

À quelque distance de ce village et au levant, on voit une élévation de terre, qui couvre un puits d'eau salée. La tradition porte qu'il y avait anciennement en ce lieu

une saline. Il n'en est cependant parlé dans aucun des mounmens et actes qui parlent des salines. Ce qui pourrait autoriser cette tradition, c'est que dans le terrain appelé *Salées-Eaux*, outre le puits qui est revêtu en bois jusqu'au fond, on aperçoit les vestiges d'une enceinte, qui a pu renfermer les salines, et des restes de fondation de murs, formant des espaces carrés-longs, que sont les bâtimens où l'on place les poëles à sel.

L'abbaye de Salival jouit du terrain des *Salées-eaux*, avec haute-justice, à l'exception du puits, que le roi fit garder par un détachement de la garnison de Marsal, lorsqu'il y fut en 1751, pour faire des épreuves sur les eaux.

Il y a sur la paroisse de *Lezey*, un autre ban séparé avec deux fermes, la haute et la basse *Recour*, et le moulin de *Recour*, qui composent une haute-justice particulière, appartenant à l'abbaye de Salival.

AMANCE. — Amance, en latin *Aman-tium-Castrum*, ou *Asmentia*, ou *Ementia*, *Amantia* ou *Ementia*, est une ancienne ville située sur une montagne à deux bonnes lieues au nord méridional de Nancy, entre les rivières de Meurthe au midi, et de Seille au nord. Au pied de la montagne où est situé Amance, coule un ruisseau nommé *Asantiola*, vulgairement nommé la *Mesule*, qui va tomber dans la Meurthe, au-dessous du village de *Lay*. On dit vulgairement dans le pays, qu'Amance est la plus ancienne ville de Lorraine. George Mercator dans sa géographie, l'appelle *Scrinium olim et antiqua Lotharingæ Cancellaria*. Le R. P. Donnat dit de même, que la riche et belle chancelerie de Lorraine, qui était à Amance, fut consumée par les flammes.

Je ne sais sur quel fondement on avance tout cela. Il est certain qu'Amance est ancienne, et que son château était autrefois fort considérable; mais il n'a été du domaine des ducs de Lorraine, que depuis le treizième siècle. Le château dont on ne voit plus que les ruines, était pentagone, ayant de grosses et fortes tours à ses cinq

angles. Sa situation sur une montagne le rendait une place de réputation. Le bourg ou la ville d'Amance ne paraît pas avoir jamais été d'une grande étendue. La croupe de la montagne sur laquelle elle est bâtie est assez resserrée.

Vers l'an 1202, dans le traité de paix qui intervint entre le duc Ferri III, et Thiébaud I, comte de Bar, son beau-père, il fut stipulé qu'Agnès fille du comte Thiébaud et épouse de Ferri, renoncerait à la succession qui lui pourrait arriver aux villes d'Amance, Longwi et Stenay; et dans un autre traité de l'an 1207, il est énoncé que la duchesse Agnès, après la mort du comte de Bar Thiébaud son père, jouirait des châteaux de Longwi, de Stenay et d'Amance.

Dès l'an 1228 (1), Thiébaud I^{er} du nom, duc de Lorraine, s'étant imprudemment brouillé avec l'empereur Frédéric II, et ayant fait de grands dégâts en Alsace, l'empereur vint en diligence en Lorraine, et obligea le duc Thiébaud à se renfermer dans le château d'Amance. L'empereur l'assiégea aussitôt, et manda au comte de Bar, et à Blanche, comtesse de Champagne, de le venir joindre avec leurs troupes. Ils y vinrent sans délibérer, étant bien aises de trouver cette occasion d'humilier Thiébaud. En passant par Nancy, ils y mirent le feu. Arrivés devant Amance, ils grossirent considérablement l'armée de l'empereur.

Thiébaud comprit alors la grandeur du danger auquel il s'était inconsidérément livré. Il eut recours à ses alliés, et à ses amis, qui ne jugèrent pas à propos de se commettre dans cette querelle. Il y en eut même qui firent le dégat dans la Lorraine, comme dans un pays abandonné et sans défenses. Enfin, Thiébaud fut conseillé de recourir à la clémence de l'empereur. Il se rendit dans son camp sans armes, et se jeta à ses pieds; l'empereur lui promit le pardon, mais, ajouta-t-il, il vous en coûtera quelque chose.

(1) Richer chron. 1, 3, cap 23.

Thiebaut demoura dans prisonnier de Frideric, et fut mené en Allemagne, où il demoura assez long-temps. Il n'en sortit qu'en promettant pour sa rançon douze cents livres de fors; dont Conrad, évêque de Metz, se rendit garant, par acte du mois de mai 1219.

Thiebaut mourut à Nancy, l'année suivante 1220. Agnès de Bar, sa mère, qui avait eu en mariage Amance et Longwi, les légua par son testament au duc Mathieu II, son fils, en 1226. *Legavi filio meo Matthæo, Ducî Lotharingiæ et Marchioni, Castrum de Longwi et de Amantia, quæ de allodio meo sunt; à charge de lui en laisser annuellement la moitié du revenu tout le reste de sa vie.*

Il paraît que le comte de Bar avait encore une porte à Amance, qu'il s'était apparemment réservée en donnant cette place à Agnès sa fille, puisque le duc Mathieu fut condamné en 1230, par le comte de Roulogne et celui de Champagne choisis pour arbitre, à rendre au comte de Bar la porte d'Amance, et ce qu'il tenoit à Amance et en chatellenie d'Amance en Fief et en Domaine, quand il issit de l'hommage le Duc; et si le Duc avait pris point de la terre le Comte de Bar, ne de la terre de ses hommes, par faire les Fossés. entour Amance, il abbateroit ces Fossés, et empliroit tant comme la terre le Comte de Bar dure. Ce qui marque clairement que le Comte de Bar s'était réservé une Porte à Amance, et que le duc Mathieu s'en était emparé, et avait fait faire des fossés autour du bourg, empiétant sur le terrain du comte de Bar et ses hommes.

On lit un peu plus loin dans les mêmes lettres, et d'endroit le Fief d'Amance, que le Comte de Bar réoloime sous le Duc, quand le Comte de Bar l'en averti que demander, le Duc l'en fera droit; ce qui prouve encore que le dit comte de Bar s'était réservé le fief ou l'hommage qu'il prétendait lui être dû par le duc de Lorraine pour Amance, mais la chose demeura indécise jusqu'à plus grand éclaircissement.

On a vu plus haut que le comte de Bar issit des hommages le duc, qu'il se retira de l'hommage, qu'il refusa l'hommage qu'il devait au duc, apparemment pour d'autres terres, ce qui avait occasionné la guerre, ou les contestations qui étaient nées entre ces deux princes; on peut voir dans l'histoire de Lorraine, tome 2, page 254, ce qui fut réglé en 1233, fut le différent entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, par Hugues; comte de Bourgogne: que Mathieu rendra au comte de Bar, tout ce qui lui appartient à Amance et, en la chatellenie. Si les fossés que Mathieu a faits à Amance, ont été faits avant que le comte de Bar se fut retiré de l'hommage du duc, dans la ville de Troyes, ils subsisteront; si non, ils seront démolis et comblés. Depuis ce temps-là, Amance a toujours été possédée par les ducs de Lorraine.

En 1254, le château d'Amance était tenu en fief-lige par Gautier de Vignori, époux d'Alix ou Berthe, fille du duc Ferri II, et sœur du duc Mathieu II, et relevait de Renaud, comte de Choiseul; et si ledit Gautier avait des enfans de sadite femme, ou d'une autre, ses enfans reprendront de même le château d'Amance du seigneur de Choiseul. *Noverrint universali... quod Galterus Dominus Vangionis (de Vignori) tenet firmitatem super Asmantiam in Feodum-ligium à Renardo Domino Caseoli (de Choiseul,) et Hæredes prædicti Galteri Domini Vangionis, si de Bertha Uxore sua habuerit, vel de alia, si aliam duxerit, tenebit dictam firmitatem à Domino Renardo de Caseolis, vel ab Hæredibus suis in Feodum-ligium. Actum..... anno 1254.* Je ne vois pas la raison de cet hommage-lige, que Gautier de Vignori était obligé de rendre à Renaud de Choiseul pour le château d'Amance; c'était apparemment à cause de sa femme Berthe de Lorraine. Mais pourquoi à Renaud de Choiseul?

En 1375 (1), Jean duc de Lor-

(1) Archives de Lor. Layette, Amanceo.

raïne, pour reconnaître les bons services que lui avait rendus M. Albert bâtard de Lorraine, et pour ce que par raison et par nature il est obligé de l'avancer, aider et accroître, il lui donne pour lui et ses heirs, par donation entre vifs, son affouage en tous ses bois de la ville d'Amance, pour son hôtel d'Essey près Nancy, où lui et ses heirs demeureront ou en quelque endroit ils demeurent, pour eux et leur famille.

La terre d'Amance avec la châtellenie fut donnée pour douaire à Marguerite de Vaudémont, épouse en premières noces, de Jean de Bourgogne, Seigneur de Montagu, en seconde noces, de Ferri de Lorraine, Seigneur de Rumigni et de Boves, comte de Vaudémont, à compte de 500 livrées de terre : Mais comme les revenus d'Amance n'équivalaient pas cette somme, Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu, qui avait hérité des terres de Montagu, d'Amance et autre, par la mort de Marguerite de Bourgogne, sa mère, sœur de Jean de Bourgogne, en vertu du partage fait avec ses frères, fit un accord avec le comte et la comtesse de Vaudémont, par lesquels ces derniers lui rendirent le château, ville et châtellenie d'Amance, ensemble les 30 florimées de terre que ladite dame avait données à vie à demoiselle Isabelle de Mongeville, femme de Henri de Grenant; et ledit de Neufchâtel promet leur payer la somme de 500 fr., du coin du roi de France, en la ville de Vézelize. L'accord est du 1^{er} août 1401, et signé de Gérard de Cusance, de Gui de Mongeville, de Ferri de Lignéville, de Renaud du Châtelet, de Philbert de Montjustin, et plusieurs autres chevaliers.

Je lis dans un titre de Charles II, duc de Lorraine, (1), une ville ou village de *Mazervelles* sous Amance, dont les habitants étaient obligés de garder les portes de la ville d'Amance, quand la bannière était dehors. Les habitants s'étant mis sous la protection et sauve-garde particulière du

duc, il les reçut et promit de les garder de toute force et dommage, excepté contre les religieux de la commanderie de *Viez-Aitre*, ou *Viel-Aire*, aujourd'hui la commanderie de St-Jean près de Nancy, ne devant, dit le duc, que par cette garde le droit de l'église soit diminué; à charge de la part des habitans de payer audit duc, par chacun feu au cellerier de Nancy, aux termes de St. Martin et de Noël, un resal d'avoine et une poule, et les veuves un demi-resal et une poule. Ces lettres sont du 8 avril 1411. On croit qu'en ce lieu il y avait autrefois un hôpital de *Mazels*, où l'on devait recevoir tous les *Mazels* et lépreux d'Amance; et les y entretenir jusqu'à leur mort.

La maison de Fénétrange possédait anciennement plusieurs héritages à Amance. On trouve un ascensement fait par Henri de Fénétrange, se faisant fort de Jacques et Henri ses fils damoiseaux; à Jean Gracieux d'Amance et à Marie sa femme, d'un jour et demi de terres sis à Amance, pour trois gros de cens, de l'an 1423. Barbe de Fénétrange comtesse de Moers et de Saverdun ascense le 26 juillet 1461, une mesure avec ses usuiers, séant au bourg d'Amance, à Jean Gerlet échevin d'Amance et à Agnès sa femme. La même comtesse ascense la même année une pièce de terre au ban d'Amance, à Jacquemin, fils de George Boulanger de Laitre, pour deux chapons de cens. Barbe de Fénétrange était fille de Jean de Fénétrange, et avait épousé Nicolas comte de Moers et de Sarwerden. Elle eut en partage, à la mort de son père, la maison avec ses appartenances, sise au château d'Amance. Elle eut une sœur nommée Madelaine, mariée à Fernand de Neufchâtel seigneur de Marvay.

Les comtes de Rhingrave ont possédé pendant quelque temps la seigneurie d'Amance, ainsi qu'il paraît par un accord fait entre Adriaen l'Écuyer, châtelain d'Amance, au nom de dame Anne d'Embourg veuve de Jean comte de Rhingraff, seigneur de Morhange et d'Amance, et Nicolas Guillaume tabellion au même lieu, au sujet d'un cens

(1) *Ibidem.*

de seize francs onze gros, que ledit Guillaume et ses hoirs doivent payer annuellement entre les mains du châtelain d'Amance; et par nne quittance donnée par André Malroy, châtelain d'Amance, au nom d'Otho comte sauvage du Rhin, de la somme de 167 francs, un gros, qui font la moitié de 333 francs, 10 gros, dus par Jean Maugray maréchal à Amance, pour ladite censive. La quittance est du 20 février 1377.

En 1607, le 24 avril, Otho, comte sauvage du Rhin, et de Salm, seigneur de Fénétrange, vendit au grand duc Charles le château, pourpris et édifices en dépendans terres, prés, et tout ce qu'il avait à Amance, sans en rien réserver, pour la somme de 19,000 fr., monnaie de Lorraine.

Je trouve en 1372 (1), que Jacques d'Amance chevalier, et Henri son frère, fils de feu Vichard d'Amance, s'accordent avec Jean d'Apremont seigneur de Forpach, au sujet de 20 livres à petits tournois de terre, qu'ils devaient percevoir chacun an sur les terrages, fours et bourgeoisies de Seicheprey. Le même Jacques d'Amance vendit à Edouard comte de Bar ce qu'il avait à Vionville, Varneville, Buxerulle, et Loumont.

PRIEURÉ DE LAITRE-SOUS-AMANCE.—

Au pied de la montagne sur laquelle ce bourg est situé, on voit encore aujourd'hui un prieuré qui dépend de l'abbaye de St.-Mihiel, nommé *Laitre-sous-Amance*. Le Prieuré avait été commencé ou projeté par Thiéri duc de Bar, ayeul de la comtesse Sophie; mort en 1024, laissant le duché de Bar au duc Frideric son fils, qui fut père de Béatrix et de Sophie. Sophie bâtit ou acheva le prieuré de Laitre-sous-Amance, et en fit dédier l'Église en 1076 par Pibon, Evêque de Toul, et lui donna un fond considérable avec sa chapelle du château d'Amance.

Pibon remarque, que Thiéri duc de Bar, ayeul de Sophie, succéda dans la terre d'Amance *hereditario jure*, au comte Folmar de Lunéville. En effet, en 999, Fol-

mar, fils d'un autre Folmar, comte de Lunéville, était Seigneur d'Amance. Cette seigneurie et le château passèrent ensuite aux Ducs de Bar, et en 1137, Étienne de Bar, Evêque de Metz, se qualifie *Dominus et Advocatus Asmentia*, et reconnait que Frideric, comte d'Amance son frère, par le conseil des Nobles, des hommes libres et des Bourgeois d'Amance, a donné à Uldaric, Abbé de St.-Mihiel, le Prieuré de Nôtre-Dame bâti sous Amance. Il confirme tous les biens de ce Prieuré.

L'Evêque Pibon remarque aussi, que ci-devant, les Villages de Lay, d'Eulmont, de Blanzey, de Séchamp et d'Amance dépendaient de la cure de Dommartin, et que les habitans d'Amance avaient de tout temps été dures et féroces, en sorte qu'aucun archidiacre ni doyen n'osaient entrer dans leurs villes pour les réduire au devoir, ce qui obligea l'Evêque de Toul de les déclarer exempts de la juridiction de l'Église de Dommartin.

En 1264 Ferri III, Duc de Lorraine, reconnait avoir repris en fief de son oncle Henry, comte de Luxembourg, le chateau d'Amance, et ce qui en dépend, et cent livrées de terre de Messins à Amance, et moitié dans la chatellenie de Longwi. Ferri était donc alors Souverain d'Amance, mais relevant du comte de Luxembourg. On ne sait d'où vient cette dépendance de la ville d'Amance du comte de Luxembourg, à moins que ce ne soit des cent livrées de terre, que Ferri avait reçu dudit comte.

Dans le testament du duc Ferri III, de l'an 1297 (1), on voit qu'Amance et la chatellenie, l'étang de Buissoncourt et le moulin étaient du douaire de la duchesse Marguerite de Champagne, épouse de Frideric, et que ce prince céda à cette Princesse en indemnité Lunéville, Gerbéviller, Romont, Beauregard, St. Diey et Spissemborg.

La Paroisse d'Amance a pour patron St. Jean-Baptiste. Collatrice, l'abbesse de Ste. Glossinde de Metz, qui prend la moitié

(1) *Ibidem.* Layette Bouconville.

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, page 549.

des grosses et menues dimes, et le curé l'autre moitié. Les bénédictins de St.-Mihiel à cause de leur prieuré de Laitre-sous-Amance, y prennent un sixième sur la totalité.

Amance fut érigée en Cure en 1450, auparavant elle était annexe de Dommartin.

On voit dans la paroisse d'Amance 1^o la chapelle de St. Jean-Baptiste, fondée en 1525. Le revenu en était considérable; elle était desservie par deux Prêtres, chargés de dire chaque jour la messe au point du jour; mais la modicité du revenu a fait réduire les messes à deux par semaine.

2^o La chapelle de Notre-Dame et de St. Gérard, fondée le 5 mars 1529 chargée de trois messes par semaine.

3. La chapelle de Ste. Catherine, chargée d'une messe par semaine.

4. La chapelle de St. Nicolas et de St.-Antoine, chargée de deux messes par mois.

5. La chapelle de Sainte Barbe et de Saint-Adrien.

Le duc Ferri III, en 1265, affranchit Amance, Lunéville et Port, ou St.-Nicolas, et les soumit aux lois de Beaumont en Argonne; il reconnaît pour témoin et garant de cet affranchissement, le jeune Thiébaud, comte de Champagne, que Ferri appelle son très cher seigneur, sans doute à cause de certains fiefs qu'il tenait de lui, et consent que s'il vient à manquer à sa parole, il puisse reprendre ses fiefs sans faire tort; *capere feoda mea sine mesfacere*. Ces fiefs étaient Nancy, Neuf-Château, Chatenoi, Montfort près Mirecourt, et Grand en Bassigni.

Par une Charte de Ferri III. Duc de Lorraine, de l'an 1280, il paraît qu'il y avait une léproserie ou un hôpital de Mazels de sous Amance; que cet hôpital était du domaine du duc, qui le céda à l'abbaye de Ste. Marie-aux-Bois en échange d'autres biens; cet hôpital était situé en la ville de *Ste.-Marie-sous-Amance* (1). C'est Laitre sous Amance, dont le prieuré était dédié à la Sainte-Vierge, et l'on y devait

recevoir tous les *Mazels* et lépreux de la ville d'Amance ou de Ste.-Marie, et les y entretenir jusqu'à leur mort.

Dès l'an 1225, la même léproserie subsistait, et Agnès de Bar, duchesse de Lorraine, épouse du duc Ferri II, y fit une donation d'un demi muid de vin de cens, qui lui était dû par ceux d'Amance. Il y avait encore dans le pays d'autres léproseries, comme celle de St.-Aubin et celle de Valcourt, ou Valco près la ville de Toul. Mais la plupart de ces établissemens sont aujourd'hui supprimés, ou ont changé de nature.

La maison d'Amance, célèbre dans notre histoire, portoit d'Azur à l'écusson d'argent, ou l'écusson d'azur en cœur. On dit que le duc Mathieu II, outre les enfans connus dans les généalogies ordinaires, eut encore deux fils, savoir: Thiébaud, sire de Preny, et Renaut comte d'Amance.

Dès l'an 1244 et 1245, nous lisons dans d'anciennes chartres *Geoffroy d'Amance*, qui en 1249, est dénommé *Monsieur* par le duc de Lorraine; il pouvait être fils de Renaut d'Amance; on peut voir la généalogie de la maison d'Amance dans la seconde édition de l'histoire de Lorraine, tom. 2.

Jacques d'Amance, maréchal de Lorraine, est dit-on, le dernier de cette maison. Il vivait encore en 1599. Cette maison d'Amance se fonda dans celle de Bayon, dont Henry de Lorraine, dit le Lombard, était chef et auteur. Voyez la généalogie de la maison de Bayon. Histoire de Lorraine, tom. 2, seconde édition. La proximité et le mélange des villages qui composaient la prévôté d'Amance et celle de Château-Salins, et la multiplicité des officiers desdites prévôtés étant à charge aux sujets, le duc Léopold ordonna le 15 d'août 1721, qu'à l'avenir les deux prévôtés seraient réunies en une, dont le chef-lieu serait Château-Salins.

Aujourd'hui, ensuite des remontrances faites par les juridiciables et les officiers de la grurie d'Amance, que l'on avait surpris la religion du duc Léopold, en sup-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 313

posant que les villages qui composaient la la prévôté d'Amance, étaient trop éloignés de ladite prévôté, le roi a ordonné par édit du 17 janvier 1746, que l'ancienne prévôté d'Amance serait rétablie dans son premier état. Aujourd'hui Amance répond à Nancy.

AMANCIEULE (P) ou AMESULE *rivière*. — L'amancieule ou *Amesule*, en latin *Asmantiola* ou *Amantiola*, est un ruisseau, qui a deux branches, qui embrassent la montagne d'Amance, ancienne ville de Lorraine. Ce ruisseau ou petite rivière joint la Meurthe au-dessous du village de Lay-Saint-Christophe, à une lieue au-dessous de Nancy.

AMANTY. — Amanty, village à une lieue de Gondrecourt, du diocèse de Toul, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse à pour patron saint Martin. La cure est à la nomination de l'ordinaire. Amanty fut érigé en cure en 1707. Décimateurs, le curé et les seigneurs. Il y a dans l'église paroissiale la chapelle dédiée à St. Martin, dont le curé est collateur, et la chapelle de S. Sébastien, fondée par Dominique Mengin prêtre, dont les héritiers sont patrons. Il y a dans ce village environ soixante habitants. M. de Sommièvre en est seigneur, et il y possède une maison seigneuriale. Le père Benoit dans son poulié de Toul, t. II, p. 278, dit que M. de Camilly par son décret de désunion donna la cure d'Amanty des deux-tiers dans les grosses et les menues dîmes avec les novales, et que le chapitre de Liverdun et l'abbé de St.-Léon de Toul, auparavant décimateurs chacun pour un sixième, n'ont plus rien dans la dime.

La seigneurie d'Amanty appartenait en 1352, à Guillaume de Gondrecourt et à Edeline sa sœur (1), comme il paraît par les lettres de reprises qu'il en donna cette année au comte de Bar. Jean Thirion, écuyer dudit Gondrecourt, fit ses reprises pour la même terre en 1397. Autre dé-

nombrement donné à René duc d'Anjou et de Bar, par Jean d'Ourches seigneur de Villers et de Rougeville, pour la part qu'il avait en ladite seigneurie, tant d'acquêt par lui fait, qu'à cause d'Isabelle de Foug sa femme, le 24 août 1441. Autre fourni par Aubert d'Ourches chevalier, seigneur dudit lieu, en 1446. Autre de Geoffroi de Verrières de 1436, de Jean du Ménil, seigneur d'Amanty en partie, de 1438, de Jean de Verrières écuyer, seigneur de Demange-aux-Aulx, de 1487, de Jean de Marcheville écuyer, demeurant à Gondrecourt, de ce qu'il tient à Amanty, de 1487.

On trouve encore d'autres dénombrements de la même seigneurie depuis le seizième siècle; comme sont ceux de Nicolas de Verrières, seigneur d'Ourches en partie, de 1505 d'Aubert d'Ourches, pour le quart d'un cinquième, dont les quatre quarts et demi font le tout, ledit cinquième et la moitié d'un demi-quart en l'autre moitié en toute la terre et seigneurie d'Amanty, du 4 janvier 1510, de Gaspard de Verrières seigneur d'Amanty et Goussaincourt en partie, du 29 juillet 1547, de Geoffroi de Verrières de 1554, de Claude de Verrières seigneur d'Amanty, Pargney et Maxey-sur-Vaize, du 15 avril 1556, du même de l'an 1574. Les armes de Verrières sont une étoile en chef, chargée de trois anneaux.

AMBLEVE ou AMBLEF. — Ambleve, *Amblava*, lieu et rivière célèbre dans l'histoire, par la victoire que Charles Martel remporta en 707 ou 717, sur les Neustriens dans le Luxembourg. La petite rivière d'Amblef passait près de l'abbaye de Stavelot, à l'extrémité du duché de Luxembourg. Cette petite rivière d'Amblef se perd dans le *Semois*, en latin *Sesmarus fluvius*, ou *Sesomiris*, sur lequel est situé l'ancien prieuré de Cugnon, *Congodunum*, fondé par saint Remache, qui est aussi fondateur de Stavelot, *Stabulense monasterium*. La rivière d'Ambleve est encore bien connue, mais on ne voit plus la maison royale, *villa publica*, ou le *fisque royal* d'Ambleve, qui en était

(1) Archives de Lerr. Leye. Gondrecourt.

proche ; ou peut-être qu'elle a changé de nom.

Il est parlé de la maison royale d'Ambly dans les lettres du roi Sigisbert II, et ce lieu d'Ambly devait être considérable, puisqu'il y avait une église, qui était respectée comme un asile sacré, ainsi qu'il paraît par la vie de St. Agibolphe, évêque de Cologne.

J'ai parlé ailleurs d'*Ambli*, *Ambliovium*, dans le Verdunois.

AMBLY. — Ambly, *Ambliovium*, village du diocèse de Verdun, au midi de cette ville (1), sur la Meuse, à la distance de quatre lieues. Office, recette, prévôté et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy (2). La paroisse a pour patron saint Martin. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nomme à la cure et est décimateur ; l'évêque Jean d'Apremont ayant formé le dessein de faire mettre en distributions quotidiennes les biens communs de l'église cathédrale, pour obliger les chanoines à se rendre plus assidus à l'office de leur église, donna au chapitre les dîmes de plusieurs églises paroissiales, savoir : de Clermont, de Marré, d'Issoncourt, d'Ambly, et de quelques autres, avec le consentement des patrons, et le chapitre en jouit encore aujourd'hui. Le roi est seigneur haut et moyen justicier du lieu ; MM. Péchard et Thomassin, en sont seigneurs fonciers. Il y a trente-neuf ou quarante habitans.

Alberon de Chini, qui fut évêque de Verdun (3) depuis l'an 1131 jusqu'en 1156 (4), après s'être saisi par stratagème, et avoir fait démolir par ses gens, le propre jour de la Pentecôte, une grosse et forte tour que Renaud, comte de Bar avait fait bâtir au lieu le plus éminent de la ville ; le comte pour s'en venger, rassembla ses troupes, et les cantonna dans

trois châteaux voisins de la ville, pour empêcher qu'on n'y fit entrer des vivres, et en même temps fit faire le dégât dans le Verdunois. Il se posta à Ambly, Hugues son fils à Varronville (5), et Heli son premier capitaine à Rosat (6), d'où ils firent des incursions continuelles sur les terres de l'évêché. Alberon ayant fait prendre les armes à ses sujets, et levé quelques autres troupes, surprit d'abord le château de Rosat, qui causait le plus de ravages : il le fit brûler, et prit Heli avec tous ses gens, qui furent conduits dans les prisons de Courlouve, que ce commandant avait fait lui-même construire.

Renaud, comte de Bar, craignant le même sort, eut recours à Simon, duc de Lorraine, et à plusieurs comtes et barons du pays, qu'il engagea dans ses intérêts. Ils joignirent leurs troupes aux siennes dans le château d'Ambly, d'où ils partirent pour venir assiéger Verdun. Mais ayant vu de loin la cathédrale, ils furent saisis de frayeur, voyant l'éclat extraordinaire qui brillait sur le toit de cet édifice. Les alliés de Renaud le prièrent de se désister de son entreprise, et s'en retournèrent chacun chez eux.

Le comte ne se rebuta pas, et employa ses amis pour obtenir de l'évêque, au moins de pouvoir rentrer dans la tour de Courlouve. Mais l'évêque Alberon l'ayant fait démolir, le comte de Bar ne songea plus qu'à faire sa paix. Il employa pour cela Etienne de Bar évêque de Metz, son frère.

L'évêque Alberon céda le haut-domaine de Clermont en Argonne, de Ham et de Vienne, au comte de Bar, qui renonça à ses prétentions sur la ville et le comté de Verdun, et se contenta de la seule qualité de voué, ou protecteur de cette ville.

Une partie des troupes licenciées, du comte de Bar, s'étant emparées du châ-

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 231, 232. Preuves.

(2) Histoire de Verdun, page 244.

(3) Histoire de Verdun, page 244.

(4) Histoire de Lorraine, tome 1, page 231, 232. Preuves.

(5) *Guenionis Villa*, à deux lieues de Verdun, vers l'orient.

(6) Rosat est un château de la paroisse de Ronne, doyenné d'Amelle, au nord de Verdun.

teau d'Ambly, commencèrent à faire des courses dans les lieux des environs : l'évêque Alberon les y attaqua, les força, mit le feu au château, et le démolit. Les pillards qui s'y étaient enfermés, furent amenés comme en triomphe dans les prisons de Verdun, et ainsi se termina cette guerre.

AMELÉCOURT. — Amelécourt, village à uné demi-lieue de Château-Salins, diocèse de Metz. La cure est du patronage de l'abbaye de Metloc, selon l'ancien pouillé de Metz, composé par M. Hugues Nicolàs, chanoine de Metz en 1544, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seigneur

Jéan de Grunerot, abbé de Metloc, du consentement de ses religieux (1), vendit au grand duc Charles en 1575, le 1^{er} de juin, la moitié des grosses et menues dîmes d'Amelécourt, de Couture et de Lebécourt, avec le droit de patronage audit Amelécourt, pour une somme de cinq mille francs, monnaie de Lorraine.

Le même prince acquit en 1582, de Claudé de la Ferté écuyer, capitaine de Bouconville, toute la part qu'il pouvait avoir en la terre et seigneurie d'Amelécourt, pour une somme de 1,400 francs. L'acte est du 25 février. Il avait acquis le 14 du même mois de Guyon de Lucy, sieur de Taisey, etc., baron de Conflans, maréchal héréditaire de Champagne, du consentement de Catherine de Boulon sa femme, tout ce qu'il avait en ladite seigneurie, pour douze mille francs.

La seigneurie d'Amelécourt a été possédée autrefois par une maison noble du même nom. On trouve Jean d'Amelécourt chevalier, dans un accord fait entre lui, Jean de Lesse, à cause de Jeanne d'Amelécourt sa femme, Androuin et Simonin écuyers, sieurs d'Amelécourt ses frères, et Marie de Blois duchesse, régente de Lorraine, de l'an 1546, par lequel accord lesdits sieurs d'Amelécourt consentent que

(1) Archives de Lorraine, layette, Château-Salins.

la duchesse ait en toute propriété le château, les fossés et appartenances de Château-Salins; que la fontaine d'eau salée soit par moitié aux dits d'Amelécourt et à ladite dame; que les salines qui sont situées sur le ban d'Amelécourt, sur le ruisseau qui descend des bans de Couture et de Salone, soient encoré par moitié à frais et profits communs. L'acte est signé de Thomas de Bourlémont évêque de Toul, de Henri comte de Vaudémont et de Thiebaut siré de Blamont, le samedi devant la mi-carême, au mois de mars.

Il paraît qu'Amelécourt est beaucoup plus ancien que Château-Salins (2), et que les salines de ce lieu étoient autrefois appelées salines d'Amelécourt. En 1277, Ferri duc de Lorraine donna à Thiébaut comte de Bar le tiers dans les salines et la seigneurie d'Amelécourt. Voyez l'article *Château-Salins*.

Conrad abbé de Metloc donna commission en 1516, à Pierre Cielert, cleric du diocèse de Metz, d'agir en son nom dans l'affaire au sujet de la présentation à la cure d'Amelécourt, qui lui était contestée par Colin et Isambard d'Amelécourt frères, enfans de feu Ferri d'Amelécourt, Reinier et Colin fils de feu Androuin d'Amelécourt.

Brocard de Fénétrange, écuyer, déclare le 11 juin 1546, qu'il est devenu homme-lige de Raoul duc de Lorraine, pour 50 livres de terre à tournois qu'il lui a assignées sur son fief d'Amelécourt, qui lui était nouvellement échu; en outre le duc lui promet de lui donner encore 500 livres tournois, lorsqu'il commencera à bâtir au même lieu une maison forte, laquelle il tiendra lui et ses hoirs, pour toujours en foi et hommage dudit duc.

En 1585, Colin d'Attienville, écuyer, fils de Simon d'Attienville, vendit au duc de Lorraine les deux tiers et au duc de Bar l'autre tiers de ce qu'il avait au quart du château, salines, fossés, fontaines, etc., à Château-Salins et au ban

(2) *Ibidem*.

d'Amelécourt, pour la somme de quatre-vingt petits florins de bon or, rachetable de celle de huit cents florins.

En 1595, Maheu de Lescey écuyer, céda tout ce qu'il possédait au ban d'Amelécourt aux mêmes ducs de Lorraine et de Bar, moyennant une somme de 700 florins. Maheu déclare dans l'acte de cette vente, qui est du 10 mars, que ces choses lui étaient échues de dame Jeanne sa tante, fille de Nicolas d'Amelécourt.

Je trouve une reprise de la terre d'Amelécourt, faite en 1405 par Jean de Chambrey, excepté les douaires que Philippe de Norroy, femme de Guillaume de Gueberre et Isabelle de Bozumont y tiennent à cause de Jean Chatron et Reinier Julienat; les quelles choses échurent après la mort de Jean Chatron d'Amelécourt à Hantzelin, dit Julienat, de Faulquemont, dont le susdit de Chambrey était devenu héritier.

AMELLE. — Amelle, *Amella*, à une lieue d'Étain, diocèse de Verdun; l'église est dédié à St. Martin, à la présentation de l'abbé de Gorze.

L'église du prieuré d'Amelle, dont saint Pierre était patron, était autrefois la mère église de saint Martin d'Amelle; mais aujourd'hui elle est érigée en église paroissiale, séparée de celle d'Amelle, par bulles apostoliques.

Eston est encore annexe d'Amelle. Son patron est St. Jean, à la nomination du même abbé de Gorze.

Dans le village d'Amelle, se voit le prieuré du même nom, dépendant originairement de l'abbaye de Gorze. Ce prieuré fut fondé en 960 (1), par Hildegonde, comtesse du pays de Voivre, du consentement de Vigfride, évêque de Verdun, et de son clergé; cette comtesse dit qu'elle fonde à Amelle une collégiale de douze chanoines, et leur donne l'église de Saint Pierre d'Amelle avec toute sa dime, et la petite abbaye dite Amelle, adjacente à l'é-

glise de saint Pierre, avec une autre église construite au même lieu, sous l'invocation de Saint Martin, avec les biens qui en dépendent. La première église était la paroisse à qui les dimes appartenaient, et la seconde était une église de secours, qui avait ses propres biens de dotation et de fondation.

Cette première intention de la comtesse Hildegonde ne fut pas exécutée, ou du moins fut bientôt changée, puisqu'en 982 le prieuré ou la petite abbaye d'Amelle, fut donnée à l'abbaye de Gorze, et on n'a nul monument, nulle mémoire, qu'il y ait jamais eu de collégiale en cet endroit. On sait au contraire qu'en cette année 982, Conrad, fils du comte Rodolphe, apparemment de Rodolphe, fils de la comtesse Hildegonde, qui est rappelé dans la fondation faite par cette comtesse, comme déjà décédé en 960, Conrad, dis-je, au jour du combat donné en Italie entre l'empereur Othon III et les sarrasins, à Bassentelle en Calabre, le 15 juillet 982, prévoyant qu'il serait tué dans ce combat, pria Othon, le cas arrivant, comme il arriva en effet, de donner tout ce qui lui appartenait dans le royaume de Lorraine, au monastère de saint Gorgon de Gorze. Il fit cette demande sous l'étendard impérial, à la manière des testaments militaires faits sans écrits, dans de pareilles circonstances, et autorisés par les lois. L'empereur Othon étant à Capoue le même année 982, ratifia la donation faite par Conrad, et donna à l'abbaye de Gorze, tout ce que ce seigneur avait dans le royaume de Lorraine, tant à Amelle qu'en d'autres lieux dénommés dans la chartre de l'empereur.

En 1052, Sigefroy, abbé de Gorze, demanda à Raimbert, évêque de Verdun, qu'il lui plût ordonner : 1^o que désormais la conventualité monastique fût continuée dans le prieuré d'Amelle, de même qu'elle l'était dans l'abbaye de Gorze; 2^o Que le prieuré d'Amelle fût déchargé *in capite et membris*, de toutes les exactions que les officiers de son évêché y exerçaient auparavant avec une rigueur excessive; 3^o Que

(1) Voyez le Factum imprimé en 1743, dans le procès entre le recteur de l'université de Pont-à-Mousson, contre Nicolas de Malherbe, vicaire perpétuel de la paroisse d'Amelle.

pour n'y pas interrompre la conventualité et l'exercice de l'office monastique, le service divin de la paroisse qui s'était fait jusqu'alors par le prier au peuple dans l'église de saint Pierre, fut transféré dans l'église de saint Martin, attenante et voisine, avec création d'un vicaire de *gremio monachorum*, pour la desserte de la paroisse, ce qui fut agréé et accordé par l'évêque Vigfride.

L'abbaye de Gorze ayant été sécularisée en 1572, pour servir à la fondation de l'université de Pont-à-Mousson, par le cardinal de Lorraine, et les biens en ayant été démembrés, le prieuré d'Amelle et celui d'Apremont échurent aux PP. Jésuites, qui les ont possédés jusqu'aujourd'hui, avec tous les biens, droits et revenus en dépendant.

Amelle avec le hameau de Longeau, ne forme qu'une seule communauté. Office et recette d'Étain, juridiction de la prévôté d'Étain, bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Amelle et Longeau sont composés d'environ soixante-dix habitans.

On peut voir dans la nouvelle histoire de Verdun, page 100 et 101, quelques autres particularités du prieuré d'Amelle. On dit qu'il est ordinairement administré par deux Jésuites qui y résident.

Amelle. Il y a eu anciennement une maison d'Amelle, noble d'armes et du nom (1). Je trouve Thiéri d'Amelle, chevalier, sire d'Avillers, dénommé dans une quittance qu'il donne à Ascelin de Bouconville, baillif de Saint-Mihiel, en 1282. Hue d'Amelle, chevalier, sire d'Avillers, qui donne pour caution en 1294 à Jean Ancel, citain de Metz, Henri comte de Bar, pour une somme de 500 livres petits tournois. Thiéri d'Amelle est encore rappelé dans un acte de foi et hommage, que rend en 1288, Henri sire de Blâmont à Thiébaut comte de Bar, son oncle, pour la maison dite *la Folie*, qu'il avait acheté de M. Thiéri d'Amelle, chevalier.

(1) Archives de Lorr. Layette Briey.

La terre d'Amelle passa ensuite à la maison de Blâmont (2). En 1581, Robert duc de Bar, donne le 12 juin mainlevée à Henri sire de Blâmont, des seigneuries de Boulligny, Amermont, Amelle et Senon, acquises et confisquées au profit dudit duc, pour cause de défiance à lui faite par Henri de Blâmont, en la guerre que le duc de Bar avait eue contre Pierre de Bar. Thiebaut de Blâmont seigneur de Villesson, chevalier, fils de feu Thiebaut sire de Blâmont, reconnaît en 1589, devoir à Henri de Blâmont son frère, la somme de 1,200 petits florins vieux, de bon or, pour laquelle il lui engage entre autres terres, celles d'Amelle et de Senon. En 1446, Henri de Blâmont avait engagé à Jean de Fléville écuyer, tout ce qu'il avait à Amelle et Boulligny, etc., pour une somme de 390 francs.

AMENONCOURT. — Amenoncourt, village à une lieu et demie de Blâmont et de l'étang de la Garde, diocèse de Metz, bailliage de Blâmont, parlement de Nancy. La cure appartient à l'ordre des chevaliers de Malte.

Hue comte de Ribaupierre (3), du consentement de sa femme et de ses enfans, vendit en 1245, à Henri de Blâmont tout ce qu'il avait à Amenoncourt pour 60 livres de messins. Cet acte est scellé des sceaux des abbés de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, et de celui de la ville de Sarrebourg. En 1274, Ferri duc de Lorraine acquit de Vatrïn écuyer, fils de Raotl Hostat de Liverdun, chevalier, et d'Isabeau femme dudit Vatrïn, ce qu'ils avaient, tant en fief qu'autrement, à Amenoncourt.

Je trouve encore qu'en 1283, Hue comte de la Petite-Pierre fut obligé de céder pour la seconde fois à Henri sire de Blâmont, tout ce qu'il possédait à Amenoncourt et Igney, pour une somme de 200 livres, qu'il devait lui payer pour les choses qu'il avait prises sur lui et sur les

(2) *Ibidem*. Layette, Mandres-aux-quatre-Tours.

(3) Archiv. de Lorr. Layette Blâmont.

hommes d'Amenoncourt et d'Igney. Le même Hue était encore obligé de payer les dommages pour les hommes morts et blessés de ces deux lieux, selon l'usage et la coutume du pays.

Enfin en 1294, Hugues et Simon de la Petite-Pierre, Susanne dame de Pierre, femme de Raoul comte sauvage, et Jeanette dame d'Etendorff, leurs sœurs, vendirent à Henri de Blâmont, tout ce qu'ils possédaient à Amenoncourt, moyennant une somme de 170 livres tournois.

AMERMONT. — Amermont, *Amarumons*, c'est apparemment ce lieu qui fut cédé par Olry de Blâmont, évêque de Toul, avec Blâmont, Deneuvre et Mandre-aux-quatre-Tours, au duc René II, en 1499 et encore en 1503, comme relevant de l'évêque de Metz. Voyez l'arrêt de réunion du 14 juin 1680, p. 94, 95, etc.

Amermont et Bouligny, deux villages qui ne font qu'une seule communauté, diocèse de Metz, recette de Briey, office de Norroy-le-Sec, juridiction du juge du seigneur; bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy; les dames de Sainte-Catherine de Verdun percevoient partie de la dime. M. le comte de Rosières d'Euvezin, acquéreur de M. le marquis de Lambertie, en est seigneur; il y a cinquante-cinq ou soixante habitants. C'est une dépendance de Richécourt.

ANCEMONT ou **ANCIMONT.** — Ancemont, village du Verdunois, situé sur la Meuse, entre Verdun au nord, et Tilly au midi, vis-à-vis Dievé, près Dugny et Landrecourt. En 1356, le duc de Luxembourg étant en guerre contre celui de Bar, Jean de Vullemont, gouverneur de Verdun pour le duc de Luxembourg, donna des lettres de neutralité à Landrecourt et à Ancimont, à condition que le duc de Bar donnerait de pareilles lettres à Haudeville dépendante de Verdun.

L'hérésie calvinienne s'étant introduite dans les lieux d'Ornès, Ancemont, Villers, Arcourt (1), etc., l'évêque Psaume

(1) Histoire de Verdun, page 457.

de Verdun, y envoya un zélé et savant missionnaire nommé Firmin Capicier, récollet, qui ramena ces peuples égarés au giron de l'église en 1569.

Nous avons dit dans la bibliothèque Lorraine, que le célèbre dom Robert Desgabels était natif de Dugny. Nous étions mal informés. Il était d'Ancemont, ou Ancimont, où l'on a montré long-temps la chambre où il était né. Jean Robert de Bardelet son parent, religieux d'une sainte vie, et très-attaché aux devoirs de son état; de qui j'ai reçu les premiers éléments de la langue latine, était natif du même lieu.

ANCEVILLE ou **ANSELVILLE.** — Ancerville, *Anselmi-Villa*, bourg, chef-lieu de la baronnie, office et prévôté de ce nom, diocèse de Châlons, parlement de Paris. La baronnie d'Ancerville est composée des villages d'Aunoy, Bazencourt, Brillon, Cousancelle, Haironville et Sandru. Elle appartenait originellement à la maison de Lorraine; Isabeau de Lorraine, fille de Thiebaut II, duc de Lorraine, et d'Isabeau de Ruigni, ayant apporté cette terre en mariage à Erard de Bar, l'un des fils de Thiebaut II, comte de Bar, et de Jeanne de Tocy, sa seconde femme.

Ancerville est situé sur la Marne, à une lieue de Saint-Dizier, à trois lieues de Bar; la maison de Guise posséda cette terre assez long-temps. Mademoiselle de Guise en avait disposé en faveur du duc Charles V, par un Fidei-commis à M. le comte de Couvonge. Mais cette disposition n'ayant pas eu son effet, la maison d'Orléans plus proche héritière de celle de Guise, lui succéda dans cette baronnie. Le duc Léopold l'a acheté de M. le duc d'Orléans, pour le prix de sept cent cinquante mille livres, par contrat passé à Paris, le onzième septembre mil sept cent vingt-un.

La paroisse d'Ancerville a pour patron saint Martin. Le commandeur de Saint-Amand nomme à la cure, qui est attachée à l'ordre de Malthe. Il y a dans cette paroisse cinq chapelles, dont deux ont cha-

cune un chapelain. Le roi est décimateur. Le curé seulement pour un cinquième dans la dime en grain. Il y avait ci-devant un château, que la chambre des comptes du duché de Bar a laissé à cens perpétuel, avec ses appartenances et dépendances, que les commissaires ont réduit en une simple maison, et en terres labourables.

A un quart de lieue du bourg, est la commanderie de Braux, de l'ordre de de Malthe, son église est sous l'invocation de la Madeleine. Il y a aussi sur le finage environ à une demi lieue du bourg d'Ancerville, un hermitage de saint Antoine, vulgairement dit de *Vieille-Savoate*. Avant l'édit du mois de décembre 1747, il y avait une Gruerie, qui est à présent du ressort de la maîtrise de Bar. Il y a à Ancerville en tout environ cinq cents habitans. La prévôté royale est supprimée.

La campagne d'Ancerville est d'une beauté et d'une fertilité extraordinaire : elle est plantée de cerisiers et d'autres arbres fruitiers, dont on fait un trafic considérable dans les villes et les lieux voisins.

Le 25 août 1484, Simon Desarmoises, chevalier, donna son dénombrement au duc de Lorraine à cause de son château d'Ancerville, pour vingt livres tournois, qu'il prend chaque année sur la recette dudit Ancerville. Nicolas Desarmoises de Fléville, fit de pareilles reprises en 1514.

ANCY-SUR-MOSELLE.—**ANCY-SUR-MOSELLE**, village situé sur la rive gauche de ce fleuve, vis-à-vis Joui-aux-Arches, du diocèse de Metz, souveraineté de France. On y tint le 10 septembre 1469, une assemblée pour y terminer un grand différend qui était entre les Messieins et les Barisiens. Les premiers s'étaient jetés dans les terres du Barois appartenantes au duc René II, y avaient brûlé Gondrecourt et plusieurs autres bourgs et villages, et y avaient causé des dommages estimés à la somme de cent mille écus. On nomma de part et d'autre des commissaires pour accommoder cette affaire : mais n'ayant pu rien conclure, il fut résolu qu'on se pour-

voirait devant le roi de France (1), la cour du parlement, les gens du conseil du duché de Luxembourg, les évêques de Toul, Metz et Verdun, et le baillif de Chaumont et de Vitri, d'autant qu'il constait que les Messieins avaient commencé la guerre. Nous ignorons quel fut le jugement de ces commissaires.

L'an 1434, le 25 décembre (2), Pothon de Saintrailles, capitaine aventurier de France, accompagné de quatorze ou quinze cents hommes d'armes, (l'homme d'armes était un cavalier armé de toutes pièces, ayant à sa suite quatre chevaux, deux de service, et les deux autres, l'un sommier et l'autre pour le valet,) vint au val de Metz, et après avoir couru les principaux villages de ce canton-là, vinrent loger à Ancy-sur-Moselle, où ils trouvèrent beaucoup d'or, d'argent, de joyaux, de bons vins et d'autres choses ; et la nuit de Noël ils attaquèrent l'église de d'Ancy, mais ils ne la purent prendre ; ils rançonnèrent ce lieu, et lui demandèrent trois mille écus, pour lesquels il fallut donner otage. Ceux de Metz étant sortis sur les gens de Pothon, leur tuèrent cinq hommes, et leur en prirent deux à Moulins ; après quoi Pothon se retira vers St.-Mihiel et Bar-le-Duc.

Vers l'an 1456, un capitaine nommé Joachim, était en garnison à Gorze, sous le commandement du roi Charles VII. Ce Joachim fit de grands maux dans les terres de Metz (3) ; il prit l'église d'Ancy, qui était une espèce de fort, croyant surprendre Conrad Bayer, évêque de Metz. Il fallut racheter l'église d'Ancy, en donnant quinze cents francs à Joachim.

La cure d'Ancy est à la nomination de l'abbé de St. Vincent de Metz.

ANDELOT.—**ANDELOT**, ou *Andlou*, petite ville en Alsace, au pied des montagnes de Vosges, où l'on voit une abbaye de dames chanoinesses, et dont l'abbesse a titre de princesse, et a séance aux diètes d'empire.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 948.

(2) *Ibidem*, p. cccix.

(3) Chronique manus. de Metz.

Ce n'est point cette ville dont nous voulons parler ici : c'est d'un autre *Andlot*, bourg de France en Champagne, au pied de la montagne de Montclair, dans le Bassigni, nommé en latin *Andelaum* ou *Andelaus*, situé entre Langres et la cité de *Nasium*, Nais, où les rois Gontran et Childébert, en 588, eurent une entrevue avec la reine Brunehaut, et y firent la paix, comme le dit St. Grégoire de Tours. (1) Frédegair en parle aussi, et dit, que l'an 17, du règne de Thiéri, ce prince ayant rassemblé son armée, s'avança par Andlot, contre la ville de *Nasium*, la prit, puis arriva à Toul. Le bourg d'Andlot est situé sur la rivière de Bon-Port; il y a juridiction et prévôté royale: c'était autrefois une grande ville, dont on voit encore les ruines.

On connaît en Lorraine, au lieu nommé *Andelon*, ou *Andelin*; mais c'est le village d'*Andeliers*, dont l'église fut donnée à l'abbaye de St. Mansuy, par St. Gérard, évêque de Toul, en 986.

ANDERNACH.—ANDERNACH, nommé anciennement *Antonacum* ou *Antunacum*, ou *Antonium*, ville située sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Coblentz, était autrefois une maison royale des rois d'Austrasie: Ammien Marcellin dit que l'empereur Julien voyant que les Germains s'étaient emparés de la rive du Rhin et de plusieurs places qui obéissaient aux Romains, prit sur eux Andernach, le fortifia et en rétablit les murailles. Les annales du pays en font souvent mention; l'annaliste saxon, sous l'an 885, dit que Hugues envoya vers l'empereur pour lui demander Coblentz, Andernach et Sintzich, à cause que ces lieux sont féconds en bons vins. Il s'est tenu plusieurs assemblées célèbres à Andernach, les annales de Corbie, sous l'an 1203, disent que les archevêques de Cologne et de Trèves, s'y rendirent avec Bernard, duc de Saxe, et plusieurs seigneurs et prélats, et entre autres *Vütkinde* de Corbie.

(1) Gregor. Turon. L. 9. Hist. Franc. pag. 440. Frodegar. c. 7. et 38, pag. 618.

Andernach est situé dans l'électorat de Cologne, dont il dépend pour le temporel, et sur les confins de l'électorat de Trèves, auquel il répond pour le spirituel; à 3 mille au-dessous de Coblentz en tirant vers Bonn, dont il n'est éloigné que de 5 milles d'Allemagne. Il a été autrefois ville libre et impériale; après avoir été ruinée fort long-temps, on la rebâtit en 1520. Il se donna un rude combat dans son voisinage en 876, entre l'empereur Charles-le-Chauve, et Louis, roi de Germanie, son neveu.

Il y avait autrefois près les murs d'Andernach, une abbaye qui fut ruinée vers le neuvième siècle; on ne sait ni par qui, ni à quelle occasion: mais Meginere, archevêque de Trèves, vers l'an 1130, la rétablit par la libéralité d'un seigneur du voisinage nommé Lupold, et demandant à Richard, abbé de Sprinkirshach, des religieuses pour l'habiter, Richard en donna la conduite à Theuvide sa propre sœur.

ANDERNEY.—ANDERNEY, village du Barrois, à gauche de la rivière de Saulx, à quatre lieues de Bar, deux lieues et demie au nord de Saint-Dizier, diocèse de Toul. La cure est à la nomination de l'abbé de Jandeurs; elle est possédée par un religieux de la même abbaye, ordre de prémontré. Le curé est décimateur avec les chapitres de Saint-Maxe et de Saint-Pierre de Bar, le curé de Mognéville et celui de Contrisson, et MM. de Longeaux, de Yassart, de Maillet et mademoiselle de Morlaincourt. L'église a pour patronne la Sainte-Vierge dans son assumption; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. MM. de Yassart, de Maillet et mademoiselle de Morlaincourt jouissent du domaine, des droits honorifiques et niles de haute, moyenne et basse justice, qu'ils font exercer par un maire, un procureur d'office, un greffier, etc. Ce lieu contient environ quarante habitans. M. de Maillet y a une maison. Le père Benoit dans son poulié de Toul, tom. II, p. 91, dit qu'Andernach

ney était autrefois mère-église, mais qu'aujourd'hui ce n'est qu'une annexe de Contrisson.

Thiebaut, comte de Bar et de Luxembourg, et Ride, châtelain, fondèrent en 1212 (1), la chapelle d'Anderney, et la dotèrent de deux fauchées de prés, de deux journaux de terres, et d'un muid de blé, mesure de Bar, à prendre tous les ans sur le moulin du même lieu.

En 1355, Philippe, chevalier, châtelain de Bar, consent qu'Edouard, comte de Bar, jônisse de la moitié du moulin d'Anderney, en récompense de la somme de 300 francs qu'il a reçus dudit comte, pour les réparations faites audit moulin.

En 1539, Jacques d'Autriche, châtelain de Bar, et Marie, sa femme, vendent à Henri, comte de Bar, tout ce qu'ils avaient à Anderney, avec d'autres biens, pour une somme de 665 livres 9 sols de bons tournois. L'acte est scellé des sceaux de Martin, abbé de Troisfontaines, et de Geoffroi, abbé de Cheminon.

Ogier, abbé de Cheminon, s'oblige en 1497, de faire célébrer annuellement en son église une messe solennelle à l'intention du duc René II, en reconnaissance de ce que ce prince leur avait donné quelques héritages amortis, situés es-finages d'Anderney et de Contrisson.

Il paraît qu'il y a eu autrefois au lieu d'Anderney, une maison ou château fortifié, puisqu'en 1526, Robert de Fiquemont, écuyer, reprit du duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar, ce qu'il tenait en la grosse tour d'Anderney, avec ses dépendances.

ANDERNY. — **ANDERNY**, village du diocèse de Trèves, deux lieues au septentrion de Briey. La paroisse, qui est dédiée à saint Étienne, est à la nomination à l'alternative de l'archevêque de Trèves, et de l'abbé de Saint-Pierremont. Seigneur haut-justicier, M. Grandemange; seigneur foncier, l'abbé de Saint-

Pierremont. Décimateurs, cet abbé, le curé et les seigneurs : il y a environ quatre-vingt-dix habitants; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

Geoffroid d'Apremont engagea en 1338 (1), à Jean du Morley, chevalier, tout ce qu'il avait en hommes et femmes à Anderney, pour une somme de 300 petits tournois, à condition que ledit Morley ou ses hoirs en mettraient en acquêt cent livres de tournois pour dix livres de terre un an après le rachat, pour relever dudit Geoffroi et en mouvoir en sief.

On trouve des reprises faites de la seigneurie d'Anderney par divers seigneurs qui l'ont possédée. Telles sont celles de Thiebaut de Boulogny, seigneur de Villerdevant-Orval, de l'an 1494, faites au duc de Lorraine, à cause de son duché de Bar. Celles de Balthazar de Housse au duc de Calabre, pour la maison forte d'Anderney, et la haute justice, avec ses comparsonniers, du 2 avril 1522, de Pierre de Housse, du 4 février 1494, de Didier de Vigneulle sieur de Mesnil, partageant avec Catherine d'Haraucourt, dame de Malatour, de 1546 et 1549, de Virion de Bubenges, écuyer, seigneur d'Anderney en partie, de ce qu'il tient audit lieu, partageant avec Robert de Fiquemont, son comparsonnier, de l'an 1551.

ANDILLY, ou **ANGELIER**. — **ANDILLY**, en latin *Angeliacum*, ou *Angeriacum*, ou *Angeriaca Villa*, se dit en français *Angellier*, *Angerey*, *Andilli*, ou *Andillier*. Il est fait mention d'*Anchiacum* dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames (1), en 965 et 968, et dans les biens de Saint-Mansuy (2), en 965. Andilly est un village du diocèse de Toul, office et bailliage du Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin; colporteur, l'abbé de St.-Mansuy, qui tire la moitié de la dime, et le curé l'autre

(1) Archives de Lorr. Layette Briey.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 372. Preuves, et p. 381.

(2) Page 374.

(1) Archives de Lorr. Layé., cot. Bar et ses dépendances.

moitié. La seigneurie temporelle est partagée entre six ou sept seigneurs.

Il y a dans l'église une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, dont les seigneurs sont collateurs, chargée de 25 messes par an. Les seigneurs nommaient aussi à l'hôpital, qui ne subsiste plus : Il y a environ quarante ou quarante-cinq habitans dans ce lieu : il y a une maison-fief, appartenante aux héritiers de M. Bourcier de Viller (1). Saint Gérard donna en 986, la cure d'Andilly à l'abbaye de Saint-Mansuy.

Jean d'Orne, écuyer, seigneur dudit lieu, du consentement d'Agnès-du-Châtelet, sa femme, vendit, en 1446, à noble Jean de Toulon voué de Nomeny la moitié de seigneurie d'Andilly, pour une somme de 170 florins du Rhin, d'or. Cette vente fut confirmée par Jean, duc de Calabre, fils de René, roi de Sicile, la même année, le 12 janvier.

Il y avait, dit-on, autrefois à Andilly, un hôpital, qui ne subsiste plus. M. de Maillane, évêque de Toul, en fait mention dans les actes de ses visites de l'année 1611, et dit qu'il y avait huit paires de rente pour les pauvres du lieu, et que les seigneurs en étaient collateurs. Andilly a pour annexe Royaumeix, *Regalis Hortus*.

ANGOULAINCOURT. — ANGOULAINCOURT, annexe de Soulaincourt, doyenné de Dammarie, diocèse de Toul (1); les anciens titres du pays nomment *Angoulaincourt*, *Ingolini Curtis*, ou *Ingonii Curtis*, ou simplement *Golini Curtis in Comitatu Barrensi*. Sous Arnalde, évêque de Toul, qui vivait en 876, plusieurs particuliers d'Angoulaincourt et de Mauville se soumirent volontairement au domaine de l'église de Toul; et saint Gérard, évêque de la même ville, donna l'église d'Angoulaincourt à l'abbaye de Saint-Mansuy, avec le prieuré de Saint-Michel, qu'il avait fondé en 988, sur la montagne

de Bar, près la ville de Toul. *Quandam Ecclesiam cum integritate Censûs et Decimationis, sicut eam in manu nostra tenebamus, in Villa quæ vocatur Ingolini Curtis, dicatam in honorem Sanctorum Lupi et Remigii, Episcoporum in Comitatu Barrensi*. C'était apparemment une mère-église.

Aujourd'hui Soulaincourt est mère-église d'Angoulaincourt; patron, sainte Anne; l'abbé de Saint-Mansuy nomme à la cure: décimateurs, l'abbaye d'Ecurey pour un quart, le prieur de Rinel pour un quart, le seigneur du lieu pour un quart, le curé pour un quart des grosses dîmes et la totalité de la menue dîme. Seigneur, le sieur de Jevoncourt, bailliage et présidial de Chaumont, parlement de Paris.

Pour Angoulaincourt, la cure a aujourd'hui pour patron saint Rémi; on ne parle plus de saint Loup. La dime se partage entre les abbés de Saint-Urbain, de Saint-Mansuy, le prieuré de Valdonne, et les chanoines de Saily. Seigneur, M. de la Vallée de Pimodan, bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

ANSAUVILLE. — ANSAUVILLE, *Ansalidi Villa*, village à trois lieues de Pont-à-Mousson, à trois quarts de lieue de Mandres-aux-Quatre-Tours, du diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patronne la Sainte-Vierge en son assumption. Collateurs de la cure, M. l'évêque de Toul, l'abbé de Saint-Benoit et le commandeur de Marbotte. Le même abbé, le commandeur et le curé du lieu sont décimateurs. Il y a environ cinquante habitans. Le roi en est seul seigneur.

Je trouve qu'en 1278 (1), Jean de Port, chevalier, vendit à Thiebaut, comte de Bar, la terre d'Ansauville pour une somme de 120 livres de provenisiers; moyennant laquelle somme ledit Jean de Port demeure quitte de six livrées de terre qu'il devait au comte de Bar pour l'échange

(1) *Ibidem*, p. 392.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 129 et 393.

(1) Archives de Lorr. Layette Bouconville.

que la *seue dame de Port* fit à l'abbesse de sainte Houlde. Cette vente fut faite sous le scel de Jean, prieur de l'abbaye de St.-Mihiel.

En 1384, les habitans d'Ansanville, en considération de ce que le duc de Lorraine leur avait accordé une froissière, appelée la *froissière de la grande Nauve*, dans les bois dits de la Reine, s'obligent de lui payer chaque année à sa recette de Bouconville la quantité de quatre quarts d'avoine, mesure d'Essey, quatre francs, six gros, et de conduire au château de Bouconville, les assises que les habitans d'Essey doivent pour le vain pâturage qu'ils ont dans le bois de la Reine, au jour de saint Martin. Cet acte est du 17 janvier. Le même jour, les mêmes habitans passèrent une transaction au profit dudit duc, au sujet de la même froissière et autres choses, par le moyen de Claude de la Ferté, capitaine, prévôt, gruyer et receveur de Bouconville.

En 1346, Pierre de Bar, sire de Pierrefort, s'étant emparé de la terre de Voivre, que Gaucher de Monteil, chevalier, tenait en gage du sire d'Apremont, à cause d'une somme qui lui était due par Ademar de Monteil, évêque de Metz, et dont Gaucher était caution; Pierre de Bar, dis-je, s'accorde avec ledit Gaucher, en sorte que ladite terre de Voivre lui demeurera, en lui payant une certaine somme, pour le paiement de laquelle il lui assigne plusieurs biens, entre autres la moitié d'Ansanville.

ANTLUP, VITRIMONT, HUDIVILLER, SAINT-EVRE.—ANTLUP, en latin, *Antelucus*, dérivé apparemment d'*ante*, devant, et *Lucus*, un bois de futaie consacré à quelque divinité, parce que ce village est situé à l'occident du bois de Léomont, consacré anciennement à la déesse *Diane*, ou à la Lune. Antlup est très-ancien, et est une dépendance du prieuré de Léomont, relevant de l'abbaye de Senones, et cédé depuis peu à la maison du Mesnil, proche Lunéville; l'église d'Antlup a pour patron saint Pierre. Cette cure ayant été démembrée de l'abbaye de Senones, en

1342, à la prière des ducs de Lorraine, fondateurs de la collégiale de Saint-Georges de Nancy, le chapitre de ladite église de Saint-Georges, est devenu collateur de la cure de Saint-Pierre d'Antlup, et curé primitif de la même église, en vertu de cette union et d'une bulle du pape Jules II, de l'an 1506, qui incorpora ladite cure audit chapitre, qui y est décimateur pour le tiers de la grosse dime, et moitié de la menue, contre l'abbé de Senones pour le reste et pour même portion dans les Novales. Seigneurs, les héritiers de M. le comte de Couvonge, l'abbé de Senones et le chapitre de Remiremont, curé souverain de Lorraine; les religieux du Mesnil, proche Lunéville, sont aujourd'hui au droit de l'abbé de Senones à Antlup et aux autres lieux, qui leur ont été cédés par Dom Calmet, abbé moderne de Senones.

Dès l'an 1123, la seigneurie et l'église d'Antlup appartenaient à l'abbé de Senones, comme il paraît par la bulle de Calixte II, de cette année. Le seigneur de Dombale, Jean de Dombale, écuyer, fils de feu Henri de Dombale, chevalier, fut accompagné pour la moitié de la seigneurie d'Antlup par l'abbé et le couvent de Senones, au mois de juin 1490, et en même temps ledit Jean de Dombale accompagna ledit abbé de Senones en tout ce qu'il pouvait avoir à Antlup et au ban; c'est-à-dire, au ban Saint-Pierre. Ce Jean de Dombale était de la maison de Salin. Voyez la généalogie de cette maison. Et en 1480, le prieur de Léomont accompagna le seigneur de Dombale à la moitié des pressoirs d'Antlup, baillage de Lunéville.

Autrefois il y avait au-dessus d'Antlup un village nommé de Saint-Evre, rappelé dans les titres de l'abbaye de Senones en 1123, 1152, 1191, 1242; il n'en reste plus qu'une ferme appartenante aux héritiers de M. de Longbillon. Le finage de ce village est uni à celui d'Antlup.

Hudiviller, petit village situé au midi d'Antlup, dépend de la même seigneurie, et est sous la même paroisse.

Vitrimont, autre village situé aussi au

midi d'Antlup, est annexe dudit lieu; l'église est dédiée à saint Jean-Baptiste, Seigneurs, ci-devant l'abbé de Senones, à présent les religieux du Menil, et M. Prud'homme de Vitrimont, chacun pour moitié. Le duc Mathieu II, ayant donné quelques biens situés à Vitrimont, à l'abbaye de Senones, le duc Ferri III, fils et successeur de Mathieu II, confirma et ratifia cette donation au mois d'août 1258. Jean de Neuviller, Prince de la maison de Lorraine, fils du duc Ferri III, accompagna l'abbé de Senones en la moitié des hommes ou des sujets qu'il avait dans la ville de Vitrimont. Cet accompagnement fut fait en présence du duc Ferri III, au mois de mars 1286. Ce prince Jean de Neuviller est sans doute le même que Jean, comte de Toul, qui vivait en 1260, 1282 et 1286, il fut père d'un autre Jean, comte de Toul, qui eut pour fils Thiebaut et Petreman de Toul, connus dans les titres de l'abbaye de Senones.

Jean, comte de Toul, mourut le treize septembre 1506, et fut enterré à Beaupré. Thiebaut, fils de Jean de Toul, mourut en 1539, et fut enterré en l'église de St.-Remi de Lunéville, où nous avons vu son mausolée avant qu'on eût démoli l'ancienne église de l'abbaye.

Je ne parlerai pas ici du prieuré de Léomont, qui est le chef-lieu, d'où dépendent Antlup, Vitrimont et Hudiviller; j'en ai fait un article à part, comme aussi des antiquités qu'on y trouve.

Le duc François III, aujourd'hui empereur, avait fait près le village de Vitrimont, une faisanderie qui est aujourd'hui assez négligée et presque abandonnée.

M. Prud'homme de Vitrimont a dans ce lieu une maison seigneuriale, une vigne et des jardins; je ne sais ni quand, ni comment la terre de Vitrimont est venue à ces seigneurs; la part de l'abbé de Senones appartient aujourd'hui aux pères du Menil, près Lunéville.

APREMONT. — APREMONT est un château fameux situé sur une montagne isolée, à deux lieues de Commercy au couchant,

à pareille distance de Saint-Mihiel au nord, à cinq lieues du Pont-à-Mousson à l'orient, à trois lieues de Toul au midi; au pied de cette montagne est un bourg assez considérable, et derrière la montagne un prieuré, autrefois dépendant de l'abbaye de Gorze.

Apremont est du diocèse de Verdun, et chef d'une terre très-considérable, composée d'environ deux cent quatre-vingts tant villes que bourgs et villages. La maison d'Apremont est une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, après les maisons souveraines. Dans les anciens monumens on donne au seigneur d'Apremont quelquefois le nom de Prince, quelquefois celui de comte, de baron, ou simplement de sire, ou seigneur.

L'empereur Charles IV, de la maison de Luxembourg, érigea en 1354, la seigneurie d'Apremont en fief masculin et baronnie souveraine, sujette immédiatement à l'empire: Le même prince, en 1557, accorda à la même maison d'Apremont les droits d'annoblir, de frapper monnaie, délégitimer des bâtards; et à leur seigneurie, de ne pouvoir être démembrée ni partagée.

Les seigneurs d'Apremont fondèrent vers l'an 1050, un prieuré de l'ordre de St. Benoit au pied de la montagne et du château d'Apremont, qu'ils soulevèrent en 1060, à l'abbaye de Gorze, Helyvide, épouse de Gobert, seigneur d'Apremont, ayant donné à ce prieuré la terre de Tronde, Richer, évêque de Verdun, diocésain d'Apremont, donna son consentement; et Heriman, évêque de Metz, comme seigneur Régalien, y donna son agrément; Heriman mourut en 1090. Ce prieuré fut cédé en 1575, aux pères jésuites du Pont-à-Mousson, qui le possèdent aujourd'hui.

Les seigneurs d'Apremont avaient fondé dans leur château en 1519, une chapelle sous l'invocation de saint Nicolas, avec un doyen et onze chanoines, qui furent ensuite réduits à cinq ou six, et transférés en 1707 (1), par l'autorité du duc Léopold

(1) Histoire de Verdun, p. xxxviii, et Preuves, p. 94.

et de M. de Bethune, évêque de Verdun, dans la paroisse de Saint-Mihiel, de même que le chapitre de Hatton-Chatel, où ils sont aujourd'hui, sous la dénomination du chapitre de Saint Léopold. Le doyen est curé de la paroisse de Saint-Mihiel.

Au lieu des chanoines d'Apremont, le duc Léopold a placé dans le château une communauté de religieux recollets, qui y ont bâti une belle maison, et où ils entretiennent une nombreuse communauté.

La chapelle, ou l'église collégiale du château d'Apremont, était aussi la paroisse du bourg; mais depuis la translation du chapitre de ce lieu à Saint-Mihiel, ainsi qu'on l'a dit, et depuis l'établissement des pères recollets dans le château et dans l'église des chanoines d'Apremont, on a bâti dans le bourg une église paroissiale; dont la cure est à la nomination du chapitre de Saint-Mihiel, et on lui a conservé son ancien titre de Saint-Nicolas. Les grottes de l'église collégiale d'Apremont, sont remarquables pour leur structure.

Ceux qui ont ci-devant travaillé à la généalogie de la maison d'Apremont, en ont fait remonter l'origine à une antiquité excessive; ils ont prétendu que Sigefride, ou Siegebert, fils de *Valdesus*, comte de Verdun, et de *Valdrade*, fille de Carlotman, duc de Bavière, fut gratifié de la seigneurie d'Apremont par Charles Martel en 660. Que Sigefride se trouva dans l'expédition de Pépin d'Heristal contre les Frisons; qu'il épousa la sœur de Herivis, duc de Metz, père de Garin le Lorrain; ils veulent qu'au lieu de Aspremont, *Asper-Mons*, on dérive le nom d'Apremont, d'*Apri-Mons*, la montagne du sanglier. Mais il est inutile de rapporter et de réfuter de pareilles rêveries; on peut consulter notre histoire de Lorraine, où nous rapportons la vraie généalogie de cette illustre maison.

Depuis long-temps les évêques de Metz sont considérés comme premiers seigneurs

d'Apremont; car Etienne de Bar, évêque de Metz, vers l'an 1140, réduisit à l'obéissance les rebelles de Deneuvre et d'Apremont, ayant bâti devant leurs châteaux des forteresses pour les tenir en bride. Sous l'épiscopat de Richard, évêque de Verdun, vers l'an 1170. Gobert, seigneur d'Apremont, reconnaît tenir de l'évêque de Metz le territoire sur lequel est bâti le prieuré d'Apremont. Voyez l'Histoire de Verdun, p. 264.

Geoffroy II du nom, sire d'Apremont, ayant épousé Lorette de Sarbruck, fille aînée de Simon de Sarbruck, Jean d'Apremont, évêque de Metz, en considération de ce mariage de Lorette avec Geoffroy son neveu, lui donna le comté de Sarbruck, qui relevait de sa crosse: Et en 1245, le même Geoffroy, ou Godfroy d'Apremont, comte de Sarbruck, du chef de Lorette sa femme, rendit ses hommages et ses devoirs de Vassal à Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1). Il y avait dans ce temps-là un Gobert d'Apremont, qui accompagna saint Louis dans la terre sainte: Il est certain qu'en 1249, au mois de janvier, un Geoffroy, ou Gobert d'Apremont, fit son testament étant en Egypte.

La terre d'Apremont, au moins en partie, vint à la maison d'Autel par le mariage de Jean d'Autel, fils de Huët, ou Hüart d'Autel, avec Jeanne d'Apremont, fille de Geoffroy d'Apremont. Ce mariage fut célébré l'an 1387, et ledit Jean d'Autel fit ses reprises pour la terre d'Apremont auprès de l'évêque de Metz.

On dit que cet hommage se fit en 1501, à Gérard de Relange, mort en cette année: Mais la chose est impossible, si le mariage de Jean d'Autel avec Jeanne d'Apremont ne se fit qu'en 1587. Il vaut mieux dire qu'il fit cet hommage en 1590, auprès de Raoul de Coucy, évêque de Metz. Geoffroy d'Apremont, en 1546, reconnut Ademare de Montil, évêque de Metz,

(1) Arrêt de réunion du 12 juin 1680.

pour seigneur dominant, et obtint son consentement pour l'aliénation de quelques terres dépendantes de sa baronnie d'Apremont.

Ce fut le même Geoffroy, qui, en 1354, obtint de l'empereur Charles IV, les lettres qui érigeaient Apremont en fief masculin et baronnie souveraine, sujette immédiatement à l'empire. Mais M. l'abbé de Longueruë dit, que ce privilège eut si peu de lieu, que Venceslas, frère de l'empereur et duc de Luxembourg, prétendant que l'empereur n'avait pas droit d'établir ces privilèges dans Apremont, qui est un fief de l'évêché de Metz, qu'il acheta la baronnie d'Apremont, et en fit hommage à l'évêque Thiéri Bayer du Boppard en 1377.

D'autres soutiennent que Venceslas, sous prétexte de quelques dettes, s'empara d'Apremont, et pour s'y maintenir, en fit hommage en 1377, à l'évêque de Metz, et peu après en fit cession à Huët d'Autel, seigneur de Luxembourg.

Ces traverses dégoûtèrent du monde le baron Geoffroi d'Apremont, et le portèrent à abandonner ses terres à Gobert son fils, par acte passé le 16 janvier 1380. Pour lui, il se retira dans une maison religieuse, ou se fit hermite, mais sans faire profession. Il mourut en 1390 ou 1391.

Gobert d'Apremont, cessionnaire de Geoffroi, fit son accommodement avec Huët d'Autel en 1387, par le mariage de Jeanne d'Apremont sa fille, avec Jean d'Autel, fils de Huët. Gobert donna à sa fille le 15 décembre 1390, le château et donjon d'Apremont seulement; car il avait donné précédemment à Gobert son fils aîné, la terre et seigneurie de Busancy, en dédommagement de la terre d'Apremont, qu'il cédait à sa fille.

De la maison d'Autel, cette seigneurie d'Apremont passa dans celle de Linange; et dès l'an 1407, 1419, 1436, nous trouvons des hommages rendus à Anne de Linange, veuve d'Amé d'Apremont. Ils vivaient ensemble en 1489. Amic, ou Amé, mourut en 1495.

Mais dans le même temps je remarque des hommages rendus à Jean d'Autel, comme seigneur d'Apremont, ez-années 1419, et suivantes, jusqu'en 1430, et depuis 1433, 1434, 1436, on les rend à Huët d'Autel, apparemment fils de Jean. Tout cela prouve que la baronnie d'Apremont était alors partagée entre les deux maisons de Linange et d'Autel.

Jean Henri, comte de Linange et de Dasbourg, en 1561, jouissait d'un quart du château et du bourg d'Apremont, dont il fit hommage à Charles, cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz.

Le même cardinal, pour assoupir les différends qui étaient survenus entre lui et le duc de Lorraine Charles III, à l'occasion de certaines terres contentieuses, lui céda en 1574, tous les droits, fiefs et arrière-fiefs, régales, juridictions et ressorts qui lui pouvaient appartenir à cause de son évêché de Metz, en la baronnie, terre et seigneurie d'Apremont, à charge que ledit duc acquitterait le cardinal des devoirs dûs à cause d'Apremont, et qu'il en ferait hommage à l'empereur, tels que lui, cardinal, comme évêque de Metz, y était obligé.

Le 5 juin 1563, Louis Fretel, chevalier, baron, seigneur d'Apremont, reconnaît que dès le 27 juin 1561, il a repris en fief et hommage de main et de bouche, de Charles, cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché de Metz, ladite baronnie et seigneurie d'Apremont, de même que ses prédécesseurs les avaient reprises.

Et le 28 avril 1561, Henri, comte de Linange et de Dasbourg, seigneur d'Apremont (1), fit ses reprises au cardinal Charles de Lorraine, du quart du château et bourg d'Apremont, avec le village assis au-dessous. En 1590, je lis que la baronnie d'Apremont fut donnée au marquis de Baden.

Le duc Charles III s'étant mis en pos-

(1) Arrêt de réunion le 12 juin 1680.

session de la terre d'Apremont, en fit foi et hommage en 1599, non à l'empereur, mais à son fils Charles, cardinal, évêque de Metz. Après la mort du duc Charles III, Henri II, son fils, rendit les mêmes devoirs encore au cardinal de Givri, successeur de Charles dans l'évêché de Metz. Cependant les descendants mâles de Gobert d'Apremont établis dans le Rhételois, où ils avaient des terres, prenaient toujours le titre de comtes d'Apremont. On peut voir cela dans un plus grand détail dans la généalogie de la maison d'Apremont.

Charles d'Apremont, fils d'Absalon d'Apremont et de Claudé d'Y, épousa Marie-Françoise de Coucy, dont il eut Marie-Louise d'Apremont, qui devint femme du duc Charles IV, en 1664, et après la mort de ce prince, elle prit une seconde alliance avec le comte de Mansfeld, en 1679. Elle mourut le 12 octobre 1699.

Le duc Charles IV, étant rentré dans ses états, donna au comte d'Apremont, son beau-père, de quoi subsister honnêtement ; mais le même duc ayant été obligé de nouveau de sortir de Lorraine en 1670, le comte Charles d'Apremont se trouva dénué de tout. Charles IV mourut le 17 septembre 1675, et le comte d'Apremont étant mort quelque temps après, ses plus proches parens cédèrent leur droit l'an 1676, au comte d'Apremont de Rekein, près Maastricht.

Le roi Louis XIV, ayant joui de la terre et seigneurie d'Apremont depuis l'an 1670, l'a restituée au duc de Lorraine Léopold, comme faisant partie des terres et des états, dont son grand-oncle Charles IV était en possession avant l'an 1670. La prévôté d'Apremont n'est composée que de neuf ou dix villages. Bailliage de Saint-Mihiel.

En 1610, le bon duc Henri donna au prince Louis de Guise, baron d'Ancerville (1), connu sous le nom de prince de

Phaltzbourg, la terre et baronnie d'Apremont, à condition que si ce prince venait à mourir sans enfans, le tout retournerait et serait réuni au domaine du duc. Le duc se réserva seulement les fiefs de ladite baronnie, le ressort en la cour des grands jours de Saint-Mihiel, les aides et impôts généraux, et tout droit de régale et de souveraineté. Le prince de Phaltzbourg en donna ses lettres de reprises le 20 octobre 1610.

Le village qui porte aujourd'hui le nom d'Apremont, situé au bas du château d'Apremont, s'appelait autrefois *Tigeville*. Voyez l'article *Tigeville*.

AR (*le rue d'*).—Le ru d'Ar, qui passe à Germiny, village du diocèse de Toul, à deux lieues de Vezelize, au nord-ouest du Mont-d'Anon, se perd en terre avec bruit près de Thuilley-aux-Groseilles, et ne paraît plus.

ARC-SUR-MEURTHE. — Arc-sur-Meurthe, ainsi nommé parce qu'apparemment il y avait autrefois un pont, ou une arcade sur la rivière de Meurthe en cet endroit. Il est nommé simplement *Arc*, dans des titres de l'abbaye de Senones des années 1147 et 1152, et *Arcus* en 1215. Il paraît qu'alors il y avait une vanne au même lieu dans la rivière.

Arc-sur-Meurthe est situé à distance à peu près égale de Nancy et de Saint-Nicolas ; l'église paroissiale est dédiée à St. Anian, ou St. Agnan ; collateur, l'abbé de Senones, ou celui de St.-Léopold de Nancy, depuis la cession qui a été faite en 1701, de la seigneurie d'Arc-sur-Meurthe à l'abbaye de St.-Léopold, décimateur ; l'abbé de Saint-Léopold de Nancy, qui prend six gerbes ; la primatiale de Nancy trois : le curé en prend quatre de treize ; il a aussi un tiers dans la menue dime, l'abbé un tiers et un sixième, la primatiale un sixième. Bailliage de Nancy, cour souveraine de Lorraine.

Le prieuré, ou la chapelle de *Saint-Flin*, ou *Saint-Félix*, dépendait anciennement de l'abbaye de *Saint-Félix*, ou de

(1) Archives de Lorr. Layette Apremont.

Saint-Clement de Metz ; elle est aujourd'hui à la Primatiale de Naney, ensuite de certains échanges faits entre la Primatiale et l'abbaye de *Saint-Clement de Metz*. La partie de la rivière qui coule au couchant d'*Arc-sur-Meurthe* ; appartenait ci-devant aux religieux de *Senones*, qui l'ont cédée aux chartreux de *Bocerville* en échange d'un étang nommé de *la Rappé*, situé au-dessus de l'étang de *Bademenil*, appartenant par indivis à l'abbé et auxdits religieux de *Senones*.

Dépendaient ci-devant d'*Arc-sur-Meurthe* le village et la paroisse de *Bocerville*, supprimée le 21 août 1684, par sentence de l'officialité de *Toul*. Les dames de *Bouzières-aux-Dames* avaient le patronage de cette paroisse, en la place de laquelle on a bâti la *Chartreuse de Bocerville*, dont nous donnerons l'histoire ci-après dans un article séparé.

ARCHES-SUR-MEUSE, principauté.
— *Arches-sur-Meuse* est une petite ville, avec titre de principauté : Elle était située sur les confins des royaumes de *Neustrie* et d'*Austrasie*, sur la *Meuse*, dans le territoire de *Mézières*. C'est là où l'on bâtit dans la suite, en 1606, *Charleville*, et d'où les princes de la maison de *Gonzague* prennent le titre de princes d'*Arches*. On peut voir sur *Charleville*, M. l'abbé de *Longuerue*, et la *Martinière*, qui en parlent fort au long.

En 859, le roi *Lothaire* (1), dont la *Lorraine* a tiré son nom, y eut une entrevue avec *Charles-le-Chauve* ; (2) ils y confirmèrent ent' eux une alliance contre *Louis de Germanie* ; c'était une maison royale. Elle était située in *Pago Porcense*, dans le territoire de *Château-Porcien*. *Floδοart* dit, que l'évêque de *Langres* en 932, ruina le château que le comte *Bernard* avait bâti à *Arches*. Les comtes de *Rhetel* jouissaient d'*Arches* et de *Château-Renaud*,

(1) *Floδοard*, l. 4. c. 18.

Vide *Mabill. de Replomat.* l. 4. c. 5.

Et *Baugier*, *Hist. de Champagne*, t. 1., p. 321.

(2) *Annal. Benedictini ad ann. DCCCLIX.*

et des autres terres voisines, en souveraineté. *Léopold*, duc de *Lorraine*, après la mort du dernier duc de *Mantouë*, dont il était héritier naturel, fit prendre possession de *Charleville*, et de la principauté d'*Arches*. Mais malgré les oppositions du duc, le roi *Louis XIV* a maintenu en possession la princesse douairière de *Condé*, qui lui en a fait hommage.

Il y a encore une autre *Arches*, ou *Arques*, située sur les côtes de *Normandie* : Voyez M. *Adrien Valois*, *Notit. Galliar. Arceæ Caletorum*. Elle était près de *Dieppe*, et donnait son nom à la forêt d'*Arques*, située in *Pago Tollogia*, dans le pays de *Talou*, ou de *Tellau*.

ARCHES-SUR-MOSELLE.— *Arches*. La ville d'*Arches* située à deux lieues au-dessous de *Remiremont*, et à deux au-dessus d'*Epinal*, pas loin de la *Moselle*, chef d'une prévôté considérable, baillage de *Remiremont*, est réduite en village, ayant été ruinée pendant les dernières guerres de *Lorraine*. Le duc de *Lorraine Thierrri*, fils de *Gérard d'Alsace*, avait fait bâtir le château d'*Arches* vers l'an 1080, pour réprimer les courses de la garnison d'*Epinal*, qui obéissait à l'évêque de *Metz*. (2) L'abbesse de *Remiremont* eut avec le duc *Thierrri* quelques difficultés à l'occasion de ce château, mais le duc en demeura en possession.

Les ducs de *Lorraine* ont toujours été souverains et propriétaires d'*Arches* ; les dames de *Remiremont* y ont aussi leur part dans la seigneurie ; elles sont collatrices de la cure, et y ont une grande partie de la dime contre le curé, qui a l'autre partie. Il y a un hôpital et une chapelle ducal dans les ruines du château, sous l'invocation de saint *Georges* : Dans l'accord fait entre le duc *Mathieu I^{er}* et *Judith*, abbesse de *Remiremont*, en 1152 (2), dans le concile tenu à *Trèves* en cette année, il fut arrêté que la foire que l'on tenait à *Arches-sur-Moselle*, de-

(1) *Hist. de Lorr.*, t. 1., p. 1121.

(2) 1152.

meurera libre et franche comme auparavant, sans fraude et sans exception, et que dans les deux seigneuries de Champs et d'Arches, lorsque l'avoué tiendra les Plaids-Annaux, les églises des lieux ne recevront que la moitié des Cens, au lieu que dans les autres seigneuries, les églises tirent le tout.

En 1265, le duc Ferri III, donna ses lettres d'affranchissement à la ville d'Arches, suivant les lois de Beaumont en Argonne.

Le duc Léopold donna son ordonnance le 3 janvier 1721, pour le rétablissement de la ville d'Arches, confirma ses anciens privilèges, et en donna de nouveaux à ceux qui s'y établiraient. Mais cela n'a pas eu son entière exécution. Arches n'est pas fort augmenté.

En 1645, le dernier mars, il y eut une transaction passée entre les habitans de la prévôté et recette d'Arches, d'une part, et les habitans de la sénéchaussée de Remiremont, d'autre part.

En 1426, le duc Charles II, engagea les prévôtés d'Arches, de Bruyères, de Saint-Diez et de Ravon-l'Étape, pour assurance de la somme de quarante mille vieux florins de bon or, qu'il donnait en dot à sa fille Catherine de Lorraine, qui épousait Jacques, marquis de Bade. Archives de Lorr. Layette 4. Mariage et testament.

Le patron de la paroisse d'Arches, est saint Maurice; elle a dans sa dépendance le Menil, Annemenil, les Granges des Cassines, ou la chambre curiale.

L'abbaye de Bonifey fut fondée en 1145, par Bernolle, seigneur d'Arches.

Il y a sur une hauteur près d'Arches les ruines d'un ancien château ducal. On y voit encore de très-belles caves, des souterrains considérables, un puits, des fossés, les ruines d'une chapelle et une tour carrée, découverte. Ce château avait un aspect très-agréable. On découvre de là des forêts et des prairies, entre lesquelles serpente la Moselle.

On remarque près de cet ancien château

les débris d'une ancienne maison-fief, aujourd'hui réduite en masure. C'était la demeure des seigneurs de Cornement, dont la famille éteinte au quatorzième siècle, a été fondue dans celle de Jussy. L'on assure que les armes que l'on voit encore sur la porte, sont celles des Cornement, qui sont d'argent à une bande de gueule, accompagnée de six billettes.

La seigneurie dite autrefois de Cornement, ensuite de Jussy, est obvenue à M. de Raigecourt, baillif d'Épinal, au dernier siècle, et fut aliénée vers 1691.

On nomme à Arches certains habitans, *les bons hommes d'Arches*, qui composent une mairie, et sont sujets à certaines redevances envers le roi et le chapitre de Remiremont.

En 1620, il y avait à Arches un pont sur la Moselle. On y payait le droit de passage; et ce droit en cette année était affermé quatre-vingt-huit francs. Les voitures payaient deux carolus, monnaie ainsi nommée en ce temps-là, et tout le bétail à quatre pieds, un blanc. Ce pont ne subsiste plus depuis très-long-temps.

Arches était le siège de l'ancienne prévôté royale; les prisons étaient au château.

Il était d'usage avant les guerres, d'envoyer les procès criminels de cette prévôté aux échevins de Nancy, pour en délibérer.

Il y a quantité de villages et de hameaux qui dépendent du ban d'Arches. Laménil, les haute et basse Pouxoux, les Loyes, Géroménil, Annéménil, Dinozey, et la communauté des Cassines, où il y a trois belles papeteries et deux censures considérables; l'une, appelée la cense de Florincourt, près de Dinozey, dans la colline de Ringiménil, et l'autre, nommée les Cassines. Vis-à-vis la maison de la cense de Florincourt il y a une usine et moulin à papier, qui a été bâti en 1739, par la demoiselle Vaudré, veuve du sieur Puis, changeur de S. A. R. à Épinal.

La paroisse d'Arches ne subsiste que depuis environ un siècle. C'est un démen-

brement de la paroisse de Hado, qui est une ancienne église.

Il y a aussi à Arches un hôpital ancien et bien fondé, érigé en faveur des pauvres passans.

ARCHES-SUR-MOSELLE, *Au Val de Metz.* — Arcs, ou Arches, (*Villa de Arcubus*) sur la Moselle, de l'archiprêtre de Vaux, dont la cure est à la présentation de l'abbesse de Sainte Glossinde de Metz. Ce lieu tire apparemment son nom des arcades, qui soutenaient le grand aqueduc qui conduisait les eaux de Gorze par *Arcs*, à Jouy-aux-Arches, qui est à l'orient de la Moselle, comme *Arcs* est au couchant de la même rivière. Il est souvent parlé d'Arcs dans notre histoire, et ce lieu, qui se trouve au voisinage de la ville de Metz, a souvent été exposé aux insultes et aux violences des coureurs, qui faisaient le dégat dans le val de Metz.

En 892, le roi Arnou accorda ce village aux chanoines de Saint-Arnou de Metz, car les bénédictins n'y furent introduits par l'évêque Adalberon qu'en 941. Il leur accorde les dix familles qui lui appartenaient en propre à *Arcs*, situé dans la comté de Metz, ou de Scarponne.

Gratien de Guerre, un des officiers du duc René II, fit en 1480, une course sur les terres de Metz. Les villages d'Arcs, Ancy, Scie et Chatel-sous-Saint-Germain, étaient alors engagés aux seigneurs de Metz; Gratien les alla brûler. Un des officiers de l'armée de ce commandant, vint secrètement à Metz, et promit aux gouverneurs de cette ville de leur livrer Gratien. Ils rassemblèrent promptement quatre mille hommes, et se mirent en campagne. Mais quand ils arrivèrent près de Damviller, comme ils faisaient rafraîchir leurs troupes, ils furent subitement attaqués et mis en déroute: On attribua ce mauvais succès au traître, qui avait engagé les Messeins dans cette entreprise. Il fut arrêté et écartelé.

ARCHETTES.—Le village d'Archettes, est près d'Arches sur la Moselle; l'église a pour titulaire saint Léger: patron, le

chapitre de Remiremont: Un ruisseau qui la traverse, en fait deux parties; celle qui est du côté de Remiremont, est du bailliage de Remiremont. Et celle qui regarde Épinal, est du bailliage d'Épinal.

ARENTELE, ou **SAINTE-HÉLÈNE**, ou **ARGENTELE**, ou **ARGENTÈRE.**—Arenteles, nommée aujourd'hui *Sainte-Hélène*, village du diocèse de Toul, tire son nom d'un ruisseau nommé *Arenteles* (1), qui passe dans ce village, et se jette dans la Mortagne, près de Remberviller. Ce ruisseau s'appelait autrefois *Argentile*; mais depuis long-temps le peuple du pays le nomme *Arenteles*. Saint Diey étant sorti de Nevers, où il était évêque, pour chercher Dieu dans quelque solitude où il fut inconnu, vint d'abord à Romont avec deux disciples qui l'avaient suivi, où il fit son premier miracle, en agrandissant une poutre, que les ouvriers ne pouvaient placer sur une nouvelle maison, que le seigneur dudit lieu faisait bâtir. Delà, saint Déodat, ou saint Diey, s'avança vers un lieu nommé aujourd'hui *Sainte-Hélène*, anciennement *Argentile*, à cause d'un ruisseau de ce nom qui y coule.

Saint-Diey déjà fatigué du voyage, résolut de s'y arrêter, et commença même à y jeter les fondemens d'un monastère. Mais les habitans du lieu craignant que le serviteur de Dieu ne se rendit à la longue maître du terrain qu'ils possédaient, l'obligèrent à quitter son entreprise; et à se retirer en Alsace, d'où enfin il vint au val de Galilée, où il bâtit le fameux monastère de Jointure, aujourd'hui nommé Saint-Diey.

Pour revenir à Arenteles, ce ruisseau prend sa source au-dessus de Bruyères, passe par Granville, Pierrepont, l'Étang, puis vient à Sainte-Hélène et à Saint-Gorgon, et va tomber dans la Mortagne à Remberviller. Arenteles, aujourd'hui *Sainte-Hélène*, est annexe de Saint-Gorgon; l'église de Sainte-Hélène a pour patron Saint-Georges; dédicatrice, l'abbesse

(1) Bolland, tom. 3, 29. Junii, pag. 833.

d'Épinal pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, le chapitre de Saint-Diey prend un quart dans lesdits deux tiers, le curé prend l'autre tiers, avec quelque diminution que le chapitre de Saint-Diey y perçoit. La haute justice appartient au roi (1); la seigneurie est à l'abbesse d'Épinal et au chapitre de Saint-Diey, et à la Sonrière de Remiremont; il est parlé d'Arntele dans un titre de l'abbaye d'Épinal de l'an 1003.

De Arntela octo Mansos.

Dans un titre de l'abbaye de Saint-Pierre aux Nonnains de Metz (2), l'empereur Othon en 960, confirma cette abbaye in Comitatu Calmomensi Villam Arntela dictam. Arntele est dans le Chaumontais.

ARLON.—Arlon, ville du duché de Luxembourg, nommée en latin *Arelaunum* ou *Orelaunum*, située à l'occident et à cinq lieues de Luxembourg, et au nord à deux lieues de Stavelo, au diocèse de Trèves.

Arlon est très-ancien; l'itinéraire d'Éthicus le place entre Ivoy, *Époissius* et Epternach *Andetanacum*, à mi-chemin de Metz à Trèves. Il est nommé simplement Arlon dans le partage fait en 870, entre les deux rois Louis et Charles. Arlon a titre de marquisat dans un titre de l'an 1210, où Henri, duc de Limbourg, se qualifie *marquis d'Arlon*. Cependant ordinairement on ne donne à Arlon que le titre de comté, et il n'est pas qualifié autrement dans un titre de l'an 1052. Arlon est bâti sur une montagne autrefois bien fortifiée; aujourd'hui ses murs et ses fortifications sont rasées, et il n'y en reste plus aucun vestige.

Cette ville était anciennement remplie de statues et de bas-reliefs antiques, dont la plupart ont été enlevés et transportés ailleurs; partie par le comte de Mansfeld, pour en orner les beaux jardins qu'il avait

aux portes de Luxembourg; partie par les pères de l'abbaye de St.-Hubert, et par les pères jésuites de Luxembourg. Heureusement le R. P. Vilteme dans ses *Luxemburgica*, en a fait dessiner la meilleure partie, avec des explications savautes de sa façon. J'en ai fait tirer une copie sur l'exemplaire de M. l'abbé de Saint-Maximin, pour notre bibliothèque de Senones.

Tout le monde sait que la déesse Diane, ou la Lune, était honorée d'un culte particulier dans les Ardennes; la statue colossale de cette déesse n'était pas loin d'Ivoy; le saint Stilitie Wifilaic la renversa au péril de sa vie. Le peuple d'Arlon est persuadé encore aujourd'hui, que la Lune avait un autel particulier dans leur ville; ils dérivent le nom d'*Arlon*, d'*Ara Lune*, autel de la Lune, et on montre dans l'église des pères capucins d'Arlon, un autel dédié à la Ste.-Vierge, sous le nom de *Notre-Dame d'Arlon*, célèbre par le concours des fidèles, qui croient que le culte de la Ste.-Vierge y a succédé à celui de Diane, ou de la Lune. L'autel en question est carré et haut d'environ un pied: On voit sur les quatre faces des bas-reliefs profanes, mais qui n'ont nul rapport particulier à la déesse Diane. Sur la première face, est une basterne, ou chariot à deux roues, traîné par quatre chevaux; un homme assis, un cocher et un valet à pied, qui les précède. La deuxième face représente un sacrifice offert aux dieux Larres par six voyageurs. La troisième est un autre sacrifice fait à la déesse *Vesta*. La quatrième représente un trépid, une prêtresse, et un prêtre qui agite la prêtresse; deux hommes chargés de présens, avec un domestique.

Sur l'autel érigé à l'honneur de la Ste.-Vierge, on lit des vers qui marquent le respect des peuples pour cette Vierge miraculeuse. Voici les deux premiers de ces vers:

*Ara fuit Lunæ, quæ nunc est Ara Mariæ
Virginis intactæ symbola Luna refert, etc.*

La ville d'Arlon, sup la fin de la déca-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 565.
Preuves.

(2) *Ibidem*, p. 367.

dence de l'empire romain, et vers l'an 408, fut fermée de murailles, et au lieu du nom de *Vicus*, qu'on lui donnait auparavant, *Oralaunum Vicus*, on lui donna le nom de *Castellum*, château. On y mit une garnison composée de soldats appelés *Leti Lingones*, de même qu'à celle du château de Luxembourg; mais la garnison d'Ivoy était composée de soldats nommés *Leti Assi*. Ces *Leti* étaient originaires des pays septentrionaux, auxquels on donna des terres à cultiver dans les Gaules.

Les fortifications d'Arlon furent démolies en 1671, vers le même temps, que par les ordres de la France, on démolit ce qui restait de châteaux en Lorraine. On trouva alors dans la terre des pierres taillées de diverses sortes, des fragmens d'architraves, de piliers, des frises, des débris de statues, des médailles des empereurs Néron, Domitien, et des empereurs suivans. On y remarque diverses inscriptions sépulchrales, une entr'autres dédiée à Jupiter, et au *génie du lieu*; *genio loci*: ailleurs on y voyait une danse de femmes nues, et de garçons qui dansent, ayant en main des *Crotales*, ou des espèces de tambours de basque. On peut voir l'explication de ces figures dans le P. Bertholet, qui a copié une bonne partie de ce qu'en a dit le P. Viltème son confrère.

On connaît une autre ville d'Arlon, *Arelaunum*, avec une forêt du même nom, située dans le diocèse de Rouen, pas loin de l'abbaye de Fontenelle; on peut voir ce qu'en dit M. Adrien Valois, sous le titre *Arelaunum*, dans sa notice des Gaules.

Les carmes furent établis à Arlon, l'an 1291, les magistrats de cette ville ayant acheté pour bâtir un couvent à ces religieux, un terrain dans leur ville, qui fut confirmé par Boëmond archevêque de Trèves, au mois de février 1291. Ce couvent a produit un grand nombre d'excellens religieux et d'habiles prédicateurs. L'archevêque leur permit d'avoir une cloche; et un cimetière pour leur sépulture, et leur ordonna d'observer les sentences d'excommunication, d'interdit et de suspenses, de même que ses autres sujets.

Arlon est un fief de l'archevêque de Trèves (1); il fut uni à perpétuité au comté de Luxembourg, par Thiéri archevêque de Trèves, en 1223, en faveur de Valeran II, fils de Henri IV, comte de Luxembourg; il n'y avait qu'une partie du comté d'Arlon qui relevât de l'archevêque de Trèves, mais depuis 1346; il en releva tout entier.

ARNOALDE (SAINT-). — Nous avons parlé assez au long au premier tome de l'histoire de Lorraine, t. 1, l. 8, c. 49, p. 365 et 366, de saint Arnoalde évêque de Metz, qu'on dit être père de saint Arnould, et fondateur de l'abbaye de Longeville, ou Glandières; tout ce qu'on en sait de certain, se réduit à assez peu de chose: il est fort incertain qu'il soit père de saint Arnould, et encore plus douteux qu'il ait fondé l'abbaye de Longeville proche Saint-Avold. Mais il est indubitable qu'on voit près de la ville ou le bourg de Sarbruck, une église collégiale sous le nom de saint Arnoalde. La collégiale est supprimée apparemment par les dernières hérésies, mais l'église subsiste encore aujourd'hui. Elle est grande et belle, et située sur le bord de la Sàre, à une demi-lieue au-dessus de la ville de Sarbruck. Cette église porte encore aujourd'hui le nom de saint Arnalde, et a servi longtemps d'église paroissiale aux villages des environs; à présent les luthériens en sont les maîtres; à côté de l'église au midi, on voit encore les restes d'un ancien cloître, bâti à l'antique sans voûte.

En a un titre d'Ademare évêque de Metz, de l'an 857 (1), qui porte, que Rollon officier de Lothaire, roi de Lorraine, s'étant emparé de la terre de Merkingen, située sur la Sàre, Ademare en porta ses plaintes au roi, et lui présenta la charte originale de la donation de Merkingen, faite par le roi Théodebert, à l'évêque Arnoalde. Le prélat ajoute,

(1) Honthem. Hist. Trévir. t. 1. p. 699. t. 2. 147. ann. 134. vide not. ibid. et p. 148. et 172, 346 et 421.

(1) Benoit Picard, hist. ms. de Metz, liv. 3, c. 5.

qu'Arnoalde y avait établi une communauté de clercs, sous la juridiction de l'évêque de Metz, qu'il y avait été enterré, que dans la suite cette église avait pris le nom d'Arnoalde son fondateur. Ce Théodebert, qui donna le terre de Merkingen à Arnoalde, est Théodebert II, auquel St. Grégoire-le-Grand écrit en 596, pour lui recommander les missionnaires qu'il envoyait dans la Grande-Bretagne, Théodebert mourut l'an 612.

ARNSTEIN. — Arnstein, abbaye de l'ordre des prémontrés, située sur le confluent de la rivière de Lohna, et du ruisseau d'Aura, à un mille au-dessus de Coblenz, sur une haute montagne, où était auparavant le château d'*Arnstein*, ou de la *Roche de l'Aigle*. Cette abbaye fut fondée en 1139, par B. Louis, comte d'Arnstein, et par Gude de Bonnburch son épouse, qui donnèrent tous leurs biens qui étaient fort grands, à ce monastère, et y firent venir de l'abbaye de la *Grâce de Dieu*, fondée depuis quelques années par un seigneur de Saxe, nommé Othon, douze religieux clercs, et autant de convers pour le peupler. Ce nouveau monastère est du diocèse de Trèves, et de la circonscription de Vestphalie. On en peut voir l'histoire et la liste des abbés, au tome premier des annales des prémontrés page 202.

Le premier abbé d'Arnstein, fut Godefroï qui avait été écolâtre de l'église métropolitaine de Magdebourg, et disciple immédiat de saint Norbert; il mourut en 1151, dans l'abbaye de Vatgatz, comme il alloit au chapitre général de Prémontré.

Le pieux fondateur et la comtesse sa femme embrassèrent la profession religieuse(1); le comte dans le monastère même, et la comtesse dans un oratoire construit à côté de la montagne, où elle se renferma, vivant d'une manière très-austère et très-retirée, écoutant la parole de Dieu par une petite fenêtre qu'elle y avait ménagée. Elle y mourut saintement le 16 des calendes

de septembre, et fut enterrée dans l'église de l'abbaye, devant l'autel de St. Nicolas.

Arstein a été dépouillée de la plupart de ses grands biens, par les seigneurs du voisinage, qui embrassèrent les erreurs de Luther. On peut voir tout cela dans un plus grand détail, aux annales des prémontrés, de même que la liste des abbés d'Arstein.

ARRANCY. — Arrancy, ville ou bourg à quatre lieues d'Étain, trois de Longwy, une de Longuyon, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy; le roi en est seul seigneur, haut et moyen; l'abbesse de Saint-Pierre de Metz, a la justice foncière, et nomme à la cure. Ce lieu avec Marville avait été assez long-temps contesté, entre le duc de Lorraine et le roi d'Espagne, à cause de son duché de Luxembourg. Le vendredi d'après la saint Nicolas 1538, Henri comte de Bar, reprit la moitié de Marville et d'Arrancy, et le quart de Conflans. Arrancy fut enfin cédé au duc de Lorraine, avec les villages en dépendant, ensuite d'une commission donnée premièrement en 1601, et ensuite renouvelée par les princes ci-dessus nommés, et intéressés dans l'affaire, en 1603 à des commissaires nommés par les princes; lesquels commissaires du consentement des parties, adjugèrent Marville au roi d'Espagne, ou au duché de Luxembourg; et Arrancy et ses dépendances, au duc de Lorraine. On peut voir les pièces dans nos preuves de l'histoire de Lorraine, sous l'an 1603.

Arrancy est du diocèse de Trèves; il y a un hôpital fondé en 1215, par Valeran de Montjoie, prévôt du lieu, pour douze pauvres.

Le château d'Arrancy a souffert quelques sièges, il est à présent ruiné.

On dit qu'Agiulphe ou Aigulphe évêque de Metz, procura par la faveur de Théodebert roi d'Austrasie, la terre d'Arrancy à l'abbaye de Saint-Pierre de Metz; cette terre vint ensuite à l'évêque de Metz, et on lit que Bertrand évêque de cette église, mort en 1211, la retira des mains du comte de Limbourg qui s'en était emparé

(1) Vie de Honthem. Hist. Trévir. tome 1, p. 575.

(1), ou plutôt des mains du comte d'Asbourg, à qui elle était engagée pour une somme de sept cents livres. *Voyez ci-après Marville.*

ARRIANCE. — Arriance; village du diocèse de Metz, à cinq lieues au midi de Boulay, entre la Nied-Française et la Nied-Allemande, bailliage de Boulay, cour souveraine de Lorraine.

Le chapitre de l'église cathédrale de Metz acheta au quinzième siècle la seigneurie d'Arriance avec toutes ses dépendances de Henri de Varnesperg et de Marguerite sa femme, pour le prix de deux cents florins d'or du Rhin. Le contrat fut passé le 7 mars 1457.

ARRY. — Arry, *Arrium*, village du diocèse de Metz, deux lieues au nord de Pont-à-Mousson, à gauche de la Moselle. La paroisse a pour patron saint Arnould. Les bénédictins de saint Arnould de Metz nomment à la cure, et sont décimateurs. Les héritiers de M. Regnier ont part dans la seigneurie avec le roi. L'abbesse de Sainte Marie de Metz a une justice foncière sur son ban. Il y a en ce lieu environ cent habitans, un fief appelé ban Saint-Pierre, pour moitié aux héritiers de M. Regnier, qui y ont un château et maison forte.

Nous apprenons d'un diplôme de l'empereur Frédéric, de l'an 1204, que saint Papole évêque de Metz, vers l'an 608, fonda près la porte Serpenoise, au midi de la ville de Metz, un établissement pour des bénédictins Écossais, disciples de saint Colomban, à qui il donna sur son patrimoine cent journaux de terre, avec les dîmes de cinq villages, peu éloignés du monastère, nommément celles d'Arry. Telle fut l'origine de l'abbaye de Saint-Symphorien de Metz.

En 1357, Jean de Boulay et d'Usseldange (2), en considération de ce que Jean Burcard et Oiry de Fénétrange frères, ses neveux, avaient renoncé en sa faveur aux fief et seigneurie d'Arry et de Tre-

mery, qu'il tenait d'eux, leur assigne seize cents livres de rente sur la terre d'Usseldange, qu'il tiendra à l'avenir en fief d'eux aux lieu et place d'Arry et de Tremery.

En 1585, Robert duc de Bar (1) échangea avec Thiebaut Bataille citain de Metz, la moitié de ce qu'il avait à Arry sur Moselle, et en ses trois villes sous son château de Mousson, savoir : Norroy, Soixon et Haymeville-aux-Ménils, contre la moitié de ce que Thiebaut Bataille avait en la ville de Hat près Nonsart, et en la ville d'Ollée près d'Étain.

ARSCHOT. — Arschot. On conjecture qu'*Arschot* était une très-ancienne maison royale des rois d'Austrasie, et qu'en 762, le roi Pépin y donna son diplôme pour la fondation du monastère de Prum (2). L'original porte *actum Trisgodros Villâ publicâ*, qui pourrait bien être *Ariagode* ou *Areschot*, qui n'est pas loin de Prum; mais la ville d'Arshot, que nous connaissons, est sur la rivière de *Demer*, à trois lieues de Louvain, et à quatre de Malines. Il est certain que vers le commencement du XIII siècle (3) ce n'était qu'un village, et on peut croire que la plupart des portes, des fossés et des remparts, furent faits avant Godefroi de Virzon, puisqu'un diplôme de 1283 règle les franchises d'Arshot. Mais les murailles et les portes d'aujourd'hui sont plus récentes, puisqu'en 1357, Jean d'Aricourt, seigneur d'Arshot en Babant, accorde à cette ville certaines immunités, en considération des dépenses et des travaux que les bourgeois avaient faits pour fortifier leur ville.

Les palais des ducs d'Arshot, où les vassaux font leurs hommages, fut bâti par Antoine de Croy. La collégiale fut fondée en 1462, par Antoine de Croy et par Marguerite de Lorraine sa femme.

(1) Layette, fiefs et dénombrements divers.

(2) Honthem. hist. Trévir. t. 1, p. 28, et Kart. Rer. Fran. cii. 24. H. 65.

(3) Dictionnaire géographi. de la Martinière.

(1) Hist. de Lorr. tom. 1, p. 65 et 66. Preuv.

(2) Archives de Lorr. Layette, Fénétrange.

C'est ce que je trouve dans la Martinière, dictionnaire Géographique. *Arschot*.

Marguerite de Lorraine était fille aînée, non du duc Antoine, mais d'Antoine comte de Vaudémont, et de Marie d'Harcourt. Antoine de Croy, sire de Croy et de Renty, mort en 1475, avait épousé en premières noces, Marie de Roubaix, fille de Jean seigneur d'Herzèle, et d'Agnès de Lannoy; il prit une seconde alliance avec *Marguerite de Lorraine*, dame d'Arschot et de Bierbek, fille aînée d'Antoine, comte de Vaudémont, et de Marie d'Harcourt, dont il eut Philippe, qui épousa Jacqueline de Luxembourg, fille de Louis, comte de Saint-Paul, connétable de France, et de Jeanne de Bar sa première femme.

Il est parlé de la duchesse d'Arschot, assez souvent dans l'histoire de Lorraine.

Arschot a été érigé en duché par l'empereur Charles V, en faveur de Philippe de Croy, II du nom, dont l'empereur Charles V se servit en différentes occasions. Il mourut en 1549, il avait épousé en secondes noces *Anne de Lorraine*, veuve de René de Châlons, prince d'Orange, et fille d'Antoine duc de Lorraine, laquelle mourut en 1568. Il en eut un fils posthume, nommé *Philippe*, tige des marquis d'Havré.

ATHENVILLE. — Athienville ou *Atthienorje*, village, deux lieues et demie au nord de Lunéville, à trois lieues de Château-Salins, diocèse de Metz bailliage de Lunéville.

On trouve une maison noble, du nom d'Athienville, qui subsistait au treizième siècle et qui n'existe plus (1). Renaud d'Athienville reconnaît en 1296, devoir à Simonin de Damelevière, cent quarante livres de petits tournois et dix livres de toulous, pour laquelle somme il lui engage le tiers de ce qu'il a à Athienville et Courbesault, excepté la forteresse qu'il se réserve. Cette vente fut passée pardevant Ferri de Lorraine. Le même Renaud d'Athienville écuyer, deux ans après ven-

(1) Archives de Lorraine, Layette Amanc.

dit au même Simonin, ce qu'il avait à Courbesault et Ohéville, excepté la forteresse, bâtie hors des bois de Ohéville, dite *Bertran-Weore*. Fait l'an 1298. Par cette vente, la terre d'Athienville passa dans la maison de Damelevière. En 1309, Jeannette femme de Ferrion de Vy écuyer, Huard fils de dame Agnès, et Reinier de Damelevière, comparsonnier avec ladite dame Jeannette, exécuteur du testament dudit Ferrion et tuteur de Huard et Isabelle enfans du même Ferrion, déclarent que les enfans doivent avoir leur part dans la forte maison d'Athienville avec Simon de Damelevière; mais que la chose n'étant d'aucun profit auxdits mineurs, par le conseil de Henri de Herbéviller chevalier, d'Isabelle sa femme, de Thiebaut de Liécourt, qui sont les plus prochains amis charnels desdits enfans, de Pierre de Rosières père de ladite dame Jeannette, etc., ils consentent que la susdite maison forte d'Athienville avec ses dépendances, demeure entièrement à Simon de Damelevière, lequel en récompense leur cède la part qu'il avait au moulin d'Athienville et d'autres biens.

En 1517, Colin d'Aumécourt, fils d'Androuin d'Aumécourt écuyer, reconnaît en présence de Reinier de Damelevière, qu'il est devenu homme-lige du duc de Lorraine, de ce qu'il tient en la maison forte d'Athienville.

Ferrion de Vy écuyer, déclare en 1547, qu'il tient de madame la duchesse de Lorraine tout ce qu'il possède à Athienville.

ATHUS. — Athus, *Athusium*, village à droite de la Chiers, une lieue et demie au-dessus de Longwi, à deux de Villers-la-Montagne, diocèse de Trèves, bailliage de Villers-la-Montagne, parlement de Nancy. M. de Reffenberg en est seigneur. Le lieu renferme environ trente habitans.

Athus est situé au pied de la montagne appelée Titelberg. On y a trouvé d'anciens monumens, sur lesquels la charrue passe, et dont on a négligé la recherche.

ATTIGNY ET DROITE - VAL. — Attigny, village sur la Saône, du diocèse de Toul, seigneur, S. A. R. de Lorraine, bailliage de Vôge, répondant à Darney, cour souveraine de Lorraine; la paroisse est dédiée sous l'invocation de Notre-Dame en sa Nativité: collateur le prieur de Relange, décimateurs, le même prieur pour les deux tiers et la curé pour l'autre tiers. Il y a un hermitage nommé de Notre-Dame de Pitié.

Il y a un prieuré ci-devant Abbaye de l'ordre de Cîteaux, nommé *Droite-Val*, dont l'abbé de Cîteaux, est patron. Il est éloigné d'Attigny d'une demi lieue, situé dans une prairie au pied de deux montagnes couvertes de bois. Ce prieuré est en règle, et possédé par un religieux de Cîteaux.

Droite-Val fait partie des communautés des Verreries et des Granges; cette communauté des Verreries et des Granges n'a point de chef-lieu fixe; il varie et suit la demeure des maires et des syndics annuels; elle est composée des hameaux de Gouchaumont, Grange-aux-Bois, Grange-Rouge, Grange-Velotte ou brûlée, Griffon, le Prenous, le Torchon, de la Hutte, manufacture d'acier, de vingt et une censes, treize verreries, dont quelques-unes ne travaillent plus, d'une forge et de quatre moulins, la plupart sous la paroisse d'Attigny, quelques-unes sous celle de Belrupt; il y a en tout dans ces granges et verreries, cent quatre-vingt feux (1). Le duc Ferri III, battit Laurent évêque de Metz à Attigny et le fit prisonnier en 1272.

AUBIEY. — Aubiey, prieuré de l'ordre de saint Augustin, dépendant du prieuré d'Hérival, est situé à une demi-lieue de Châté, à gauche de la Moselle, communauté de Nomexy, diocèse de Toul, bailliage de Châté sur Moselle, parlement de Nancy.

AUBIN (SAINT). — Saint-Aubin-aux Angès, village du diocèse de Toul, sur le chemin de Bar à Commercy et à Toul;

il est composé de deux communautés et seigneuries; l'une répondant au comté de Ligny, office et prévôté de Ligny, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

L'autre seigneurie dépend de la seigneurie de Commercy, office, recette, prévôté et baillage de Commercy, cour souveraine de Nancy; le roi est seul seigneur de l'une et de l'autre, la paroisse a pour patron saint Aubin, évêque d'Angers. Le pouillé de Toul porte, que la cure est unie au chapitre de Commercy, mais que le prince de Commercy en est patron. Mais M. de Maillet dit, que le chapitre de Commercy nomme à la cure qui lui est unie, ce qui est plus probable.

Les décimateurs sont: le chapitre de Commercy pour un quart dans les grosses dimes et toutes les noyales, la chapelle de saint Michel, érigée dans la paroisse de Ligny, pour un quart; l'abbé de Saint-Mihiel pour un huitième; le titulaire d'une chapelle érigée dans l'église de saint Max de Bar, pour un autre huitième et le commandeur de Marbotte, pour l'autre quart; les menues dimes se partagent entre les bénédictins de Saint-Mihiel, le chapelain de saint Michel de Ligny, le chapitre de Commercy et le commandeur de Marbotte. Il y a dix ou douze habitans de la communauté et seigneurie de Ligny, et environ cent de la communauté et seigneurie de Commercy.

En 1186 (1), Simon, seigneur de Commercy, fondant la collégiale de la même ville, lui donna entr'autres choses, tout ce qui lui appartenait dans les églises de *Chonville* et de *Saint-Aubin*, dont les curés voulurent bien résigner leurs cures auxdits chanoines. Le même Simon, seigneur de Commercy, ordonne que le prévôt des chanoines de Commercy, ait sous sa conduite et gouvernement spirituel, les lépreux de Commercy et leur famille, et qu'il les pourvoie d'un chapelain, du consentement de ses confrères; il le charge aussi de la grange

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 392 et suiv. p. D.

(1) Hist. de Lorraine, t. II, p. cccxc, iv.

près Saint-Aubin, où il y avait des lépreux, et veut que cette grange et ses dépendances appartiennent aux chanoines, mais sans servitude de la part des lépreux. Ces sortes de léproseries étaient alors assez communes dans ce pays, comme nous l'avons montré ailleurs. Depuis qu'on a trouvé le moyen de guérir la lèpre et les maladies vénériennes, les léproseries ont été réunies aux hôpitaux ordinaires des lieux. Saint-Aubin est à la source de l'Aire, il est le seul village du bailliage de Bar, qui soit sous la chambre des comptes de Lorraine.

La léproserie de Saint-Aubin a eu son directeur et ses revenus séparés, jusqu'à ce que M. le prince de Vaudémont, dernier mort, fit venir cette léproserie et ses revenus à l'hôpital de Commercy ; en sorte qu'aujourd'hui on ne sait plus où cette léproserie était située.

AUBOUÉ. — Auboué, village sur l'Orne, à une lieue de Briey, séparé en deux par un ruisseau qui s'y joint à la rivière, diocèse de Metz, de l'archi-prêtre d'Hatrise. La paroisse qui est à Coinville, a pour patron saint Jean-Baptiste. M. l'évêque de Metz et l'abbesse de sainte Glossinde de Metz, nomment alternativement à la cure. Décimateurs, la même abbesse pour deux tiers et le curé pour l'autre tiers. Le roi est seul haut et moyen justicier et l'abbesse de sainte Glossinde, dame foncière ; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. Il y a environ cinquante habitans.

La seigneurie et vouerie d'Auboué appartenaient ci-devant à la famille de l'Escuyer (1). Jean de Gorcy écuyer, archer du corps du duc de Calabre, demeurant à Longuion, donna en 1536, son dénombrement de ce qu'il possédait à Auboué, à cause de Marguerite l'Escuyer sa femme, et comme procureur du noble Gérard l'Escuyer, aussi écuyer et protonotaire de l'évêque de Metz, son beau-frère, et aussi comme tuteur testamentaire de Didier et Agnès Douche, enfans mineurs. La même

année, Nicolas Jacques écuyer, prévôt d'Amermont, à cause de Madeleine Guyot sa femme, donna aussi le dénombrement de tout ce qu'il avait en fief du duc de Calabre en la vouerie d'Auboué.

En 1580, Simon François seigneur de Saulny, Clouange, et Auboué en partie gruyer et receveur de Briey, fait reprise du duc de Lorraine, de ce qu'il tient en la seigneurie d'Auboué. Sa veuve Barbe Bigin en fit de même en 1585. L'acte est signé de Bertrand l'Escuyer.

AUGER (SAINT-) ou SAINT-AUGIER, Hermitage. — A une lieu d'Épinal vers l'orient, est une cense avec la chapelle de *Saint-Auger* ou *Augier*, à la source d'un ruisseau, appelé par corruption *saint Ougie*, qui passe à Deyviller, à Juxey et à Dognéville, et va se décharger dans la Moselle, à trois lieues de sa source, vers le nord.

Cette chapelle ou hermitage ayant été brûlé durant les guerres de la Lorraine au siècle dernier (1), on résolut en 1644, de transférer dans l'église de l'abbaye de saint Goeric d'Épinal, les reliques de saint Augier, qui étaient conservées dans le presbytère de l'hermitage dans un tombeau de pierre, où l'on lisait.... *Benoit, Saint-Augier.... et Saint Benoit.* Ce tombeau était placé le long de la muraille, ayant de longueur environ cinq pieds, épais d'un pied et demi, taillé en forme de cercueil, un peu relevé au-dessus, posé sur quatre piliers, hauts d'environ un pied et demi ; le couvercle était solidement cramponné, et attaché avec le cercueil de pierre.

Le 27 juin 1644, on fit solennellement et en présence d'un très-grand nombre de personnes l'ouverture de ce tombeau ; et l'on y trouva des ossemens enveloppés dans une nappe d'autel, et par-dessus un écrit en parchemin, gâté aux deux extrémités, tout semblable à celui qu'avait fait Françoise d'Aubonne ci-devant chanoinesse d'Épinal, qui porte que vingt-quatre, tant évêques qu'archevêques, ont

(1) Archives de Lorrains. Layette, Briey.

(1) Histoire de Lorr. t. II, p. 5. Preuves. Note M.

octroyé des indulgences à l'hermitage de Saint-Augier, le tout confirmé par Jean de Sierk évêque de Toul, mort en 1507.

Le même billet contenait qu'en 1515, les mêmes ossemens furent visités par Christophe évêque de Christopole, suffragant de Hugues des Hazards évêque de Toul, dont on trouva aussi le procès-verbal du 3 mai 1513, dans le tombeau de saint Augier, avec la collecte du même saint Augier, nommé *Agericus*.

On célèbre la fête de saint Augier à Epinal, le premier décembre. Un manuscrit intitulé : *Histoire de la vie admirable du grand saint Goeric roi d'Aquitaine*, etc., écrit par un prêtre d'Épinal, qui avait assisté à la translation de ce saint, faite en 1644, dit qu'avant cette époque on lisait *autour du tombeau de saint Augier, à travers plusieurs effaçures*, qu'il avait été de l'ordre de saint Benoît. Tout ceci est tiré du procès-verbal de la translation de saint Augier, faite en 1644.

Quelques-uns ont conjecturé que ce saint Augier est le même que saint Airy évêque de Verdun. La conformité du mot latin, *Agericus*, semble favoriser cette conjecture, mais le tombeau qui se voit en la chapelle de saint Augier, est une preuve indubitable que ce saint Augier avait été enterré en ce même lieu, et n'est point du tout saint Airy de Verdun, qu'on dit avoir été enterré dans un oratoire, qui était dans la maison de son père

AUGER (le Ru d'). — Le ru d'Auger à sa source vers le bourg de Bulgnéville, au bailliage de Bourmont, passe à Médonville, Jainvelotte et entre dans le Mouzon au-dessous de Pontpierre, bailliage de Neufchâteau.

AUGNY. — Augny village dans l'île de Metz, appartenant à l'abbaye de saint Symphorien. Il y avait autrefois au même lieu un prieuré sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, fondé en 1066, par Adalberon III, évêque de Metz, et donné par le même prélat à Richer abbé de saint Symphorien. Il incorpora la cure du

même lieu audit prieuré, avec pouvoir d'y établir un vicaire pour le desservir.

Etienne de Bar évêque de Metz confirma cette donation en 1150, et depuis la fondation les religieux de saint Symphorien ont continué, en qualité de curés primitifs de la paroisse d'Augny, d'y faire toutes les fonctions dans l'église paroissiale le jour de saint Jean-Baptiste.

En 1610, les prieurs et religieux de saint Symphorien obtinrent en cour de Rome, l'union et incorporation du prieuré d'Augny, avec tous ses droits et revenus, au vestuaire de leur abbaye. Les bulles sont datées du 3 des nones de décembre 1611.

Le village d'Augny est situé dans une plaine, au pied de la côte Châtel-saint-Blaise, à une demi-lieue de Jouy-aux-Arches, et une et demie de Metz. Il y a encore Augny-sous-Grimont, cense de la paroisse de Faily, à une lieue de Metz.

AULNOY. — Aulnoy, *Alnetum*, tire son nom d'*Alnus*, l'auline, arbres qui sont communs dans ce pays ; d'où viennent tant de village du nom d'*Aulnoy* ou *Aunoy*, ou les *Aunées*. Sans sortir de Lorraine nous avons :

Aulnoy, village du diocèse de Toul, office de Foug, baronnie et prévôté de Beaufremont, recette et bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Paul en sa conversion. L'abbé de saint-Evre nomme à la cure, et est décimateur, avec l'abbesse de l'Étanche, le prieur de saint Jacques-du-Mont, les Pères bénédictins de Châteaunoy et le curé pour un tiers des grosses dîmes, et toute la menue, etc. Il y a dans ce lieu 50 à 52 habitans.

Aulnoy-sous-Vertusey, village annexe de Vertusey, diocèse de Toul, office de Foug. L'église a pour patron saint Gorgon; le chapitre de la cathédrale de Toul, présente à la cure pendant six mois, elle est au concours pendant les six autres mois; suivant l'alternative du concordat Germanique. *Aulnoy*, annexe de *Vertusey*, a pour patron saint Sébastien, cour souve-

raine de Lorraine ; les dîmes de Vertuzey et d'Aulnoy se partagent entre la cathédrale de Toul, les religieux de Saint-Mihiel, l'abbé de Reingéval et les seigneurs d'Aulnoy. Il y a un château ou fief.

La terre d'Aunoy fut affranchie et soumise à la loi de Beaumont au mois de septembre 1302 (1), par Isabelle dame de Kieuraing et d'Apremont et Gobert son fils accompagnèrent en 1305, le chapitre de l'église de Toul aux terrages d'Aunoy et Vertuzey.

En 1357, Geoffroi sire d'Apremont et de Dun, assigna à sa fille, femme d'Oly de Fénétrange, trois cents livres de terre à prendre sur plusieurs terres de son domaine, entre autres sur Aunoy et Vertuzey.

AULNOY, village du Barrois, diocèse de Toul, office, Prévôté et baronnie d'Anserville, présidial de Châlons, parlement de Paris, le roi en est seul seigneur. M. le marquis de Choiseul-Stainville, jouit des droits utiles et honorifiques. La paroisse a pour patron saint Martin ; l'archidiacre de Rennel nomme à la cure ; le curé prend un cinquième dans la grosse et menue dime ; un tiers dans la contrée des Essarts. Le commandeur de Braux prend le surplus, sur quoi il rend au chapitre de la cathédrale de Toul, vingt-cinq muids, moitié blé et moitié avoine, mesure de Bar ; il y a dans Aulnoy 95 ou 96 habitans. Dépend *Buisson-sur-Saulx*.

Robert duc de Bar avait acquis trente florins, valant vingt-sept francs et demi, sur le domaine d'Aunoy (1), des héritiers de Chevignon Bernefroy, lequel les avait acquis de Barthelémi de Norroy, auquel feu Eudes de Grancey et Yolande de Bar sa femme les avait donnés à titre de rachat de trois cents vieux petits florins de Florence, que ledit de Norroy, à la prière des susdites Eudes de Grancey et Yolande, rétrocéda à Jean comte de Salm, auquel ils les devaient. Le même duc Robert donna en 1399, ces trente florins à Jean d'Aunoy

chevalier, son conseiller et maître d'hôtel, pour en jouir en titre de fief. Mais depuis, ces trente florins ayant été confisqués au profit du roi René sur le sieur d'Aunoy, qui était mort en Bourgogne, faute de devoirs et de services, le roi René en fit don à son fils le comte de Vaudémont, qui venait d'acquérir la terre d'Ancerville du seigneur de Rodemach. Cette cession est du 31 janvier 1466.

AULNOY, village de la dépendance de Nommeny, appartient aujourd'hui à l'abbaye de saint Léopold de Nancy, pour la cession qui lui en a été faite par l'abbaye de Longeville. Diocèse de Metz. Il y a un fief et un moulin sur le ban de Delme.

Aulnoy, autrefois village considérable, incendié pendant les guerres civiles, à présent hameau, dépendant de la paroisse de Fresne. Ce hameau situé dans la plaine de Voivre, sur un ruisseau, dépend de la seigneurie et prévôté de Fresne, l'une de celles qui composent le temporel de l'évêché de Verdun, sous le ressort du bailliage de cette ville et du même diocèse. Il y a en ce lieu un fief séparé.

Aulnoy, village de Frêne, chef-lieu de chatellenie de Frêne, dans le bailliage de l'évêché de Verdun, ayant titre de marquisat de Frêne, d'où dépendent 18 ou 19 villages.

AULOGE. — Auloge, prieuré situé aux environs de Cologne, fut donné à l'abbaye de saint Arnould de Metz par Théodorice évêque de Verdun, vers l'an 1050, sous l'abbé Vallon ou Willaume, mort vers l'an 1080. L'évêque Thiéri dans le titre de donation, dit qu'il l'a faite en considération de l'extrême affection qu'il portait audit abbé Varlon, et en reconnaissance des grands et fidèles services qu'il avait rendus aux églises de son diocèse. Il consent que cet abbé établisse en ce lieu une communauté de religieux, et qu'il y puisse bâtir une autre église paroissiale. Ce prieuré ne subsiste plus dans la dépendance de saint Arnould.

(1) Archives de Lorr. Layette, Apremont.

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Anceville.

AULTREY. — L'abbaye d'Aultrey proche Remberviller, fut fondée par Etienne de Bar évêque de Metz, vers l'an 1150 et donnée aux chanoines réguliers de saint Augustin. Cette abbaye est située à une lieue de Remberviller vers l'orient, sur la petite rivière de Mortagne. Avant cette fondation il y avait en cet endroit un château, qui fut pris et ruiné par Adalberon II évêque de Metz, sur un seigneur nommé *Bérald*.

Les évêques de Metz en jouirent dans la suite comme d'un fond qui leur appartenait, et y bâirent le monastère d'Aultrey qui subsiste encore aujourd'hui sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de saint Hubert, dont on prétend y posséder l'article d'un doigt, ce qui y attire un grand nombre de Pèlerins, surtout de ceux qui ont été mordus de chiens enragés. On admire dans cette église les vitraux qui sont d'une beauté toute extraordinaire. Thierri de Bar évêque de Metz, successeur d'Etienne de Bar (1), confirma la fondation et les privilèges de ce monastère en 1166. Bertrand évêque de Metz augmenta ses biens. Le premier abbé d'Aultrey est nommé Anselme ou Anselin.

En 1495 (2), les pères de saint Hubert en Ardenne, attaquèrent ceux d'Aultrey, prétendant que la relique de saint Hubert qu'ils se vantent d'avoir, n'était pas véritable, parce que le corps de ce saint évêque repose dans la fameuse abbaye qui porte son nom dans les Ardennes : le pape Léon X en 1515, donna un bref qui défend à tous autres qu'aux pères de saint Hubert, de s'attribuer aucune relique de ce saint. Mais ceux d'Aultrey s'étant pourvus premièrement à Rome, puis en Lorraine, pardevant Nicolas de Azetia, délégué de sa sainteté en 1521, celui-ci condamna les parties à s'en tenir à un accord passé en 1515, qui veut que les pères d'Aultrey demeurent en possession de leur relique. On lit dans l'histoire de l'abbaye de saint Pierre ou de Notre-Dame

de Luxembourg; que dans ce monastère on possède aussi une dent de saint Hubert, qui y fut donnée en 1627, par un carme déchaux polonais, qui venait d'Espagne. L'auteur de cette histoire remarque que l'on a grande dévotion à cette relique contre les morsures de chiens enragés. Ainsi Aultrey n'est pas le seul lieu où l'on croit avoir des reliques de saint Hubert.

Cette abbaye était anciennement de la congrégation d'Avoise (1), et les religieux portaient l'habit blanc, mais aujourd'hui ils portent l'habit noir, avec l'écharpe ou banderolle de toile blanche. L'abbaye est de la congrégation réformée du bienheureux Pierre Fourier, dite de Saint-Sauveur.

Par le traité de 1718, l'abbaye d'Aultrey a été cédée nommément au duc de Lorraine, qui y nomme en commande, en vertu de l'indult accordé au roi de Pologne Stanislas, le 15 janvier 1740.

AUZÉCOURT. — Auzécourt, village du diocèse de Châlons-sur-Marne, office, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Martin, l'Abbé de Huiron nommé à la cure, les religieux de ce cette abbaye sont décimateurs, avec le prieur de Dieu-s'en-souviennne et le chapitre de saint Pierre de Bar et les chapelains de la chapelle Notre-Dame de l'église de saint Max de la même ville (2). Il y a dans l'église paroissiale d'Auzécourt, une chapelle sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul, dont la collation appartient au séminaire de Châlons. Il y a dans ce lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Vanne de Verdun, donné à cette abbaye par Renaud, comte de Bar. Il est nommé *Alzeicurtis*, Auzécourt; Renaud avait donné ce prieuré à l'église romaine, qui le céda à l'abbaye de saint Vanne, moyennant un cens annuel de douze deniers. Le roi est seul seigneur d'Auzécourt; il y a dans ce lieu environ soixante habi-

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. cccxxi.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 84.

(1) Benoît pouillé de Toul.

(2) Ibid. p. 285.

tans, y compris ceux d'une cense sur le finage, qui appartient au séminaire de Châlons-sur-Marne.

En 1212 (1), Louis abbé de saint Vanne de Verdun, Thibaut comte de Bar et de Luxembourg et Henri son fils firent un accord, par lequel tout ce qu'ils ont en une certaine ville neuve, appelée *Auzécourt*, sera en commun, excepté le labour d'une *charrée*, que l'abbé se réserve, et les prés qu'ils avaient auparavant. Les amendes, grandes et petites, des chevauchées et des guerres appartiendront au comte, avec celles de la ville, au-dessus de cinq sols, les autres de cinq sols, les assises, les terrages, les fours, les moulins et autres choses seront communs. Ils seront tous deux tenus des réparations; il sera permis à l'abbé d'avoir un four près de sa maison pour ses domestiques et ceux du comte seulement. Le comte de Bar ne pourra donner cette terre en fief, ni la céder à personne, si ce n'est à l'église de saint Vanne. Cet accord est scellé des sceaux de l'abbé et du couvent.

L'AVANTGARDE.—Ce château bâti sur le sommet d'une montagne assez escarpée, à gauche de la Moselle, à deux lieues de Nancy et trois de Pont-à-Mousson, est célèbre dans notre histoire de Lorraine. C'était autrefois une prévôté considérable. C'est à Pompey, village situé au pied du château de l'Avantgarde, que les officiers de cette justice tenaient leur siège.

L'Avantgarde, outre les différens sièges qu'il a essuyés, n'est pas moins célèbre par les différens seigneurs qui l'ont possédé. Il est peu de lieux qui aient changé tant de fois de maîtres. Sans parler de ceux dont il est déjà fait mention dans la Notice, nous ajouterons qu'en 1387, il y eut difficulté entre Robert, duc de Bar, et Jean de Lénoncourt, fils de Gérard de Lénoncourt, au sujet de l'Avantgarde, ledit de Lénoncourt soutenait que Henri de Bar, sire de Pierrefort, lui avait engagé

cette forteresse pour une somme qu'il lui devait; le duc de Bar soutenant au contraire que ce château lui appartenait, et qu'il en avait plusieurs lettres obligatoires. L'affaire fut terminée par l'entremise de Jean, duc de Lorraine, de cette manière: Le duc Robert permit que Jean de Lénoncourt gardât l'Avantgarde en titre de fief, dont il lui fit les reprises de foi et hommage.

En 1435, le roi René assigna à Henri, bâtard de Bar, les château et châtellenie de l'Avantgarde avec ses dépendances, pour l'aider à soutenir son état, dont il lui fit hommage, mais pour sa vie seulement. L'année suivante le même roi René donna la même châtellenie audit Henri pour la posséder héréditalement et à toujours, et en disposer à sa volonté. L'acte de cession est du 21 octobre 1434, à condition que si Henri de Bar venait à mourir sans enfans légitimes, ladite terre retournerait au domaine du duché de Bar. Cette donation fut renouvelée en 1438.

En 1441, Jean comte de Nassau-Sarbruck, sire de Commercy, donna son dénombrement, où il déclare tenir en fief et hommage du duc de Lorraine la moitié des châteaux, terres et seigneuries de Pierrefort, l'Avantgarde, Bouconville, Norroy devant Metz, etc.

Le prince Louis, fils du duc René I^{er}, marquis du Pont, lieutenant général de Lorraine et Barrois, en 1444, mit en main de Vautrin Huzar, prêtre, gouverneur de Condé, les châteaux, terres et seigneuries de l'Avantgarde, et quelques autres, pour en jouir, lui et ses héritiers, jusqu'au paiement de sommes très-considérables, qu'il avait avancées, tant à l'évêque de Metz, à la prière de la duchesse de Lorraine, que pour racheter les terres de Marbache et de l'Avantgarde, que Pierre de Bar avait engagées au père de feu Collignon de Ludre, représenté par Jacques de Haraucourt à cause de Catherine de Deuilly son épouse.

Le duc Nicolas donna la seigneurie de l'Avantgarde en 1471, à Antoine de

(1) Archiv. de Lorr. Bar, ville et faub.

Mohet son conseiller et chambellan, en récompense de ses services. Cette donation fut confirmée en 1474, par le duc René, père du duc Nicolas. Antoine de Mohet transmit cette seigneurie à Charles de Mohet, son fils, seigneur de Vilaine, lequel la rétrocéda en 1514, au duc de Lorraine, avec celle de Chaligny, pour une somme de deux cents écus d'or au soleil.

Le duc Antoine, en considération des services que lui avait rendus Jean de Perulles, son écuyer d'écurie, et en faveur de son mariage avec Barbe de Lucy, fille de Mabeu de Lucy, chevalier, seigneur de Dombàle, son maître d'hôtel, lui donna la seigneurie de l'Avantgarde, reversible néanmoins à son domaine, au cas que ledit de Perulles viendrait à mourir sans enfans. Cet acte est daté de Nancy, le 12 février 1529.

En 1479, le duc René II, fit don de la terre de l'Avantgarde et de ses appartenances à Jean bâtard de Calabre, qui en fit ses reprises le 12 janvier 1480. Le duc Charles III, engagea la même terre à dame Anne Ferriet, veuve de feu Antoine Gotz, sieur de Novian, à la réserve du château, de la gruerie, *patzon*, amendes, confiscations, la souveraineté et ressort, pour une somme de 25,000 francs, monnaie de Lorraine. Le même duc accorda à Jean Blaise de Mauléon sieur de la Bastide, Attigny, son chambellan, et baillif de l'évêché de Toul, et à Antoinette du Châtelet sa femme, de pouvoir se retirer, eux et leur famille, en son château de l'Avantgarde, pour y demeurer, et jouir des terres, prés, jardins, qui tiennent audit château, des rentes et revenus des villages de ladite terre.

L'année suivante le duc Charles III, engagea de nouveau la châtellenie, terre et seigneurie de l'Avantgarde à Pierre de Gournay, seigneur de Sécourt, son chambellan, pour la somme de 51,000 francs.

Voyez POMPEY.

AVIÈRE (l') rivière. — L'Avière est une petite rivière qui prend sa source au-dessus de Chaumouzey, ordre de chanoi-

nes réguliers, et se jette dans la Moselle au-dessous de Châté.

AVILLER ou AUVILLER. — Aviller ou Auviller, village, et Haucourt qui en dépend est du diocèse de Verdun, office et recette de Briey, juridiction des juges de Mercy, bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Laurent, le chapitre de la cathédrale de Toul nommé à la cure, et est décimateur avec le curé. M. le comte de Mercy d'Argenteau en est seigneur; la haute-justice est réunie au comté de Mercy. Il y a 29 à 30 habitans.

La seigneurie d'Aviller a été possédée par les seigneurs d'Amelle (1). Thierry d'Amelle chevalier, sire d'Auviller, reconnait avoir reçu d'Ascelin de Bouconville la somme de 1050 livres, qui lui était due par Errard de Briey chevalier, laquelle somme ledit Errard lui avait cédée. Les lettres sont de 1282, Hue d'Amelle chevalier, sire d'Aviller en 1294, donne pour pleige et caution, son cher seigneur Henri comte de Bar envers Jean Ancel citoyen de Metz, pour une somme de 500 livres de petits tournois, payable à volonté, pourquoi il engage au comte de Bar sa forte maison d'Aviller.

En 1376, Orliet de Billey écuyer, et Marguerite de Florainville sa femme, vendent à faculté de réachat tout le droit qu'ils avaient en la ville et forteresse d'Aviller et en celles de Haucourt et Domery, pour une somme de 700 francs, à Errard de Fontois. Cette vente fut faite en présence de Robert duc de Bar. Le même Orliet de Billey, Huet et Habrant ses frères, enfans de feu Jean de Billey chevalier, vendirent la même année à Thirion fils de feu Jean d'Axain, la moitié de la forteresse d'Aviller avec la seigneurie de Haucourt, Domery, etc., dépendante de ladite forteresse; lesquelles choses ledit Thirion engage à Poincignon Dieu-Amy, pour une somme de 500 petits florins vieux de Florence, qu'il lui avait prêtée. Les susdits Orliet frères, consentent que la

(1) Archiv. de Lorr., Layette Briey.

forteresse d'Aviller demeure entre les mains d'Alixette veuve de Poincignon Dieu-Amy, jusqu'au remboursement de cette somme.

La terre d'Aviller passa à la maison de Landres en 1471, par la vente que Carlot de Ville écuyer, seigneur dudit lieu en partie et Marguerite de Puligny sa femme, firent à Didier de Landres leur cousin, chevalier, et à Jeanne de Puligny son épouse, laquelle terre ils tenaient de noble Errard de Fontois chevalier, par lui acquise d'Oliet de Fontois. L'acte est du 14 août 1471 et scellé du sceau de leur cousin Jean de Lénoncourt. Quelque temps auparavant, c'est-à-dire le premier février de la même année, le même Didier de Landres avait échangé avec Collignon de Ville et Mahaut de Ville sa femme, tout ce qu'il avait en la seigneurie d'Ecle, contre ce qu'ils avaient au château et forteresse d'Aviller et aux bans et finages de Haucourt et Domery.

Je trouve néanmoins que la même année (1), Didier de Landres présenta sa requête au duc Nicolas de Lorraine, disant que le feu duc son père lui étant redevable de grandes sommes pour les services qu'il lui avait rendus en la défense du pays de Lorraine et pour d'autres causes, en récompense desquelles choses il priaît le duc Nicolas de lui céder et transporter tous les droits qu'il avait en la place, terre et seigneurie d'Aviller et de Haucourt au duché de Bar, que tenait à vie Conrad de Basle écuyer, par don que lui en avait fait le feu duc son père. Didier de Landres ajoutait que ladite terre avait été donnée en mariage par feu Wanchelin de la Tour à dame Catherine de Vatronville sa nièce, mère dudit seigneur de Landres; laquelle Catherine et Gérard de Seraucourt son second mari, du temps de la minorité dudit seigneur de Landres, la vendirent au feu duc de Lorraine. Cette requête fut décrétée et le duc Nicolas accorda à Didier de Landres, pour lui et

ses hoirs la terre et seigneurie d'Aviller et Haucourt, et la forte maison alors ruinée, s'en réservant seulement le ressort et la souveraineté. Le decret est du 15 août 1471. Le duc René ratifia cette donation à Mirecourt le 30 juin 1474. En vertu de cette cession les seigneurs de Landres ont continué à jouir de la terre d'Aviller, et en ont fait leurs reprises en différens temps. Antoine de Landres voué du ban de Landres et seigneur d'Aviller, reprit du duc de Lorraine ce qu'il avait à Aviller par indivis avec Perrin de Landres son frère, et d'Errard de Haraucourt et Simon de Haussonville, à cause de leurs femmes ses cousines.

En effet, Gérard de Seraucourt donna ses lettres en 1446 (1), par lesquelles il reconnaissait que comme Wanchelin de la Tour et Catherine de Lénoncourt sa femme lui eussent mis en gage et de Catherine de Vatronville sa femme, la maison, terre et seigneurie d'Aviller pour la somme de 700 francs, de 12 gros de Metz chacun, pour la dot de ladite de Vatronville nièce dudit Wanchelin : et comme aussi le duc de Lorraine, en faisant le rachat de la terre de Conflans de Catherine de Lénoncourt, il avait pareillement racheté dudit de Seraucourt et de sa femme, la terre d'Aviller pour la somme de 700 francs, il reconnaît avoir été payé ce cette somme. Fait le 10 janvier 1446.

En 1405 (2), Robert duc de Bar confisqua tout ce que Vincmar et Errard de Gueminé frères possédaient en fief en la ville, ban et finage d'Aviller, à cause des désordres que ces deux frères avaient commis pendant la guerre qu'ils lui avaient faite, brûlant, saccageant et pillant, rançonnant les hommes et femmes, les mulctant, et leur faisant tous les maux dont ils s'avaient; et en fit transport à Jean Dieu-Amy citoyen de Metz, en considération de ses services pour en jouir lui et ses héritiers, en accroissement des fiefs qu'il tenait déjà du duc de Bar, néanmoins à faculté de

(1) *Ibidem.*

(1) *Ibidem.* Layette, Conflans en Jarnisy.
(2) *Ibidem.* Layette, Étain.

rachat d'une somme de 150 francs. En conséquence de cette cession, Jean Dieu-Amy, en fîtes folet hommage au même duc, déclarant que si le duc venait à s'accorder avec les susdits frères de Gueminié, il consent de rendre ledit engagement, en lui remboursant la même somme.

Aviller et Haucourt sont aujourd'hui du bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy.

AVILLER. — Aviller, village du diocèse de Verdun, office, prévôté et marquisat d'Hatton-Châtel, dont Aviller n'est distant que d'une petite lieue, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Il y a sur le ban un moulin qu'on appelle *Burcy*, qui est au roi. Les habitans d'Aviller pouvaient aller moudre leurs grains ailleurs qu'à ce moulin, mais depuis quelques années, ils y sont bannaux. Il y a à Aviller une petite église sous l'invocation de la sainte-Croix en son exaltation, où le curé de Saint-Maurice-les-Côtes va dire la messe fêtes et dimanches. Il peut y avoir environ trente-cinq à quarante habitans en ce lieu.

C'est apparemment du premier Aviller, que tirait son nom la maison de ce nom, ancienne chevalerie, maison de nom et d'armes, dans le bailliage de Saint-Mihiel, à présent éteinte. Elle portait de sable à la croix d'or au premier canton, chargée d'une fleur-de-lys d'or. Elle subsistait encore sous le duc Antoine dans la guerre d'Alsace, en 1525, contre les luthériens.

On trouve qu'en 1560, Jacques de Luz seigneur de Neuville en Verdunois, et Michelle du Fay sa femme, engagèrent à Honoré Ferry de Jaulny, seigneur dudit lieu et de Boncourt sur Mense, et à dame Marguerite de Rivière sa femme, la terre et seigneurie d'Aviller en Voivre sous Hatton-Châtel, chargée de fief envers le duc de Lorraine, pour quatre mille francs Barrois; et en 1570, les mêmes Jacques de Luz et Michelle du Fay sa femme vendirent pour toujours, à Antoinette de Dainville dame de Fresnel et Levigney, veuve

d'Honoré Laurent de Franchières, dit Fresnel, sieur de Boulancey, capitaine de Bar, la seigneurie d'Aviller et le droit de ladite, qu'ils s'étaient réservé dans l'engagement précédent, moyennant la somme de cinq mille sept cents florins, monnaie du Barrois. Ladite vente faite sous le scel du tabellionage de Saint-Mihiel, le 6 octobre 1470, par-devant Philippe Platel et Didier Vallon notaires.

En 1576 (1), le grand-duc Charles vendit à M. Claude de Beauveau seigneur de Manonville, et gouverneur de son fils le marquis du Pont, capitaine de Hatton-Châtel, la terre et seigneurie d'Aviller; avec la haute, moyenne et basse justice, ainsi que le duc l'avait acquise de dame Antoinette de Dainville veuve de Laurent de Franchières, pour une somme de 570 francs.

Il paraît qu'Aviller était anciennement une dépendance de Doncourt-aux-Templiers (2). Nous trouvons l'acte d'affranchissement d'Aviller, fait en 1512, par frère Médard Denisot commandeur de Marbotte, seigneur de Doncourt-aux-Templiers, portant qu'il affranchit et exempte les hommes et femmes d'Aviller, sujets de sa maison de Doncourt, des conditions de main-morte et fort-mariage, et il leur permet de se marier à Doncourt et aux pays des duchés de Lorraine et de Bar, évêché de Verdun et terre de Gorze, en franc lieu, et non autrement. En considération de cet affranchissement chaque habitant d'Aviller devait payer annuellement audit commandeur, trois francharts de blé et trois crettes d'avoine mesure de Verdun, et trois gros barrois pour leurs fours qu'ils peuvent faire en leurs maisons. Ceux qui n'étaient point laboureurs, devaient payer trois gros pour leur franchise et trois gros pour leurs fours. Cet acte fut ratifié au chapitre provincial du prieur de Champagne, de

(1) Archives de Lorr. Layette, coll. fiefs en diverses prévôtés,

(2) Ibidem. Layette, Hatton-Châtel.

l'ordre Malthe ou de Rhodes, le 14 juin 1512.

Outre les deux villages du nom d'Aviller, dont nous venons de parler, nous connaissons encore en Lorraine; *Aviller*, village à une lieue de Mirecourt, du bailliage de Darney; *Aviller*, cense, communauté d'Attignéville, bailliage de Neufcâteau, et *Aviller*, autre cense, communauté d'Auzainviller, du même bailliage.

AVIOTS ET BARBONVILLE. — La chapelle des Aviots fut premièrement donnée à l'abbaye de Béchamps par Pierre évêque de Toul. Matthieu son successeur confirma cette donation en 1203.

En 1288, l'abbé de Béchamps, pour mettre fin aux difficultés qu'il avait tous les jours avec celui de Moyenmoutier, pour cause de ladite chapelle et de la seigneurie de Barbonville, dont elle dépendait pour la plupart de ses terres, la céda à l'abbé de Moyenmoutier, à charge que lui et ses successeurs paieraient aux abbés de Béchamps un cens annuel de 63 sols toulois, faisant en monnaie de Lorraine six francs dix huit deniers, et au curé de Damelevière une charretée de foin, à charger à volonté. Depuis cet accord, le cens en argent s'est toujours pris, et a été payé sur la taille de Barbonville, et la charretée de foin sur un pré de ladite seigneurie.

En 1568, la terre et seigneurie de Barbonville avec toutes les appartenances, fut laissée au prince Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, par contrat d'engagement; et madame Catherine de Lorraine son épouse en jouit, après le décès dudit prince, jusqu'en 1588, que le duc Erric la racheta de ladite princesse sa mère. En 1593, Jacques Gravier fut pourvu de la chapelle des Aviots par le duc Erric, qui en était collateur par droit de rachat.

En 1599, le duc Erric donna pour la fondation du noviciat des Jésuites de Nancy, la terre et seigneurie de Barbonville; et le pape Clément VIII, à la prière de Charles III duc de Lorraine, en fit ex-

pédier la même année les bulles qu'il confirma par d'autres l'an 1604.

En 1609, tous les titres de Barbonville et ceux de la chapelle des Aviots furent mis entre les mains des Jésuites sous pension annuelle de cent francs. Depuis ce temps-là jusqu'en l'an 1654, que le sieur Gravier mourut, ils y firent des réfections, et payèrent la redevance due à l'abbé de Béchamps, se regardant non seulement comme collateurs, mais encore comme propriétaires de cette chapelle. Ils en alléguèrent ces raisons: que le P. Gueret, dans un état qu'il avait fait en 1611, de tous les droits et charges du noviciat, avait laissé par écrit, et signé de sa main, que la collation de la chapelle qui était autrefois à l'abbé de Béchamps, et puis à l'abbé de Moyenmoutier, lui était dévolue avec la terre de Barbonville, et qu'il était aussi tenu d'en acquitter les charges des 63 sols Toulois et de la charretée de foin.

Qu'en 1615, monseigneur de Maillane évêque de Toul, commis par les bulles du pape Clément VIII, pour reconnaître cette donation faite aux Jésuites par le duc Erric, et les en faire jouir dans toute son étendue, persuadé que le droit de la chapelle y était compris, leur en avait donné des lettres d'union; qu'après la mort du seigneur Gravier le prince François de Lorraine, comme abbé de Moyenmoutier, en avait été pourvu, mais qu'ayant depuis été informé du droit des Jésuites, il s'en était déporté par acte du 18 juillet 1657, et par une lettre du 4 juin de la même année au sieur Lefèvre son avocat au parlement de Metz, lui ordonnant d'abandonner l'appel qu'il en avait interjeté comme d'abus, et de cesser toutes poursuites.

En 1663, le sieur Médard qui avait été pourvu de la chapelle des Aviots par le prince François abbé de Moyenmoutier, et y avait été maintenu contre l'opposition faite à sa prise de possession par le recteur du noviciat de Nancy, s'en démit entre les mains du révérend père D. Philibert Galavaux abbé et des religieux de Moyenmoutier, les-

quels par acte du 14 août de la même année consentirent que la chapelle fût unie au prieuré de Rosières, autant de temps qu'il serait à la congrégation, qu'autrement elle retournerait sous la juridiction de l'abbé et des religieux de Moyenmoutier.

Les Jésuites s'y opposèrent, et prétendirent être collateurs de la chapelle, ou bien ils demandèrent d'être indemnisés des réfections qu'ils avaient faites et des redevances qu'ils avaient toujours payées à l'abbaye de Béchamps; sur quoi il y eut un gros procès au bailliage et à la cour souveraine de Nancy. Pour le terminer, le R. P. dom Philibert Galavaux abbé de Moyenmoutier, comparaisant par le R. P. dom Hyacinthe Alliot prieur de Sainte-Croix de Nancy, par acte passé à Nancy, le 19 août 1675, se déporta du droit de patronage et de présentation à la chapelle des Aviots, située au ban de Vigneulles-les-Rosières, et renonça à tous les droits qu'il y pouvait avoir au profit du père recteur du noviciat de Nancy, en qualité de seigneur de Barbonville, et cela en conséquence d'une option à lui référée par un arrêt du 17 janvier 1668, de la cour souveraine, qui le condamnait à restituer au recteur tout ce qu'il vérifierait avoir payé; d'ailleurs les revenus de la chapelle depuis l'an 1599 jusqu'au mois de juillet 1662, tant pour la redevance annuelle, que pour les réparations de la chapelle, s'il n'aimait mieux se déporter du droit de patronage ou de présentation à la chapelle. Le père Guillemot accepta le dépôt, et renonça à toutes les prétentions qu'il avait, tant pour le R. P. abbé de Moyenmoutier, que contre le sieur Médard et les héritiers du feu Jacques Gravier vivant, chapelain de ladite chapelle, et les religieux bénédictins de Rosières, tant pour le cens en argent et le foin, et pour améliorations et frais de procès, s'obligèrent de payer à l'avenir, à la décharge du sieur abbé de Moyenmoutier, à l'abbé de Béchamps, le cens en argent, et au curé de Damelevière; le

foin, et de faire le service accoutumé. Cette chapelle est aujourd'hui desservie par les religieux de Rosières.

AVOLD (SAINT-) ET HOMBORG, vulgairement dit **HOMBORG - L'ÉVÊQUE**, pour le distinguer du grand **HOMBORG**, à deux lieues de Deux-Ponts.

Saint-Avoid, est une ville considérable de la Lorraine-Allemande, située sur la grande route de Francfort en France, et sur la petite rivière de *Rosselle*, et non sur la *Moselle*, comme quelques-uns l'ont écrit. Ville autrefois fermée de murailles, située à l'orient de la ville de Metz, dont elle est éloignée de huit lieues, à cinq lieues de Sarlouis, vers le midi.

Elle tire son nom de saint Nabor, martyr, nommé par corruption, saint Avold en français, et *Santderver* en allemand, dont le corps fut déposé dans l'abbaye de ce nom, vers l'an 750, par Crodegand évêque de Metz, qui en est considéré comme fondateur, car le monastère subsistait assez long-temps auparavant.

Saint Fridolin, Hibernois de naissance, étant passé en France sur la fin du règne de Clovis, au commencement du VI^e siècle, et s'étant arrêté à Poitiers, fut chargé du gouvernement du monastère de saint Hilaire, célèbre évêque de cette ville. Rempli de l'esprit de Dieu, il voyagea en plusieurs endroits et réforma divers monastères. Etant arrivé au lieu où est aujourd'hui Saint-Avoid, il engagea Sibebaud évêque de Metz, vers l'an 740, à y bâtir un monastère qu'il nomma *Hilaricum* (1), en l'honneur de saint Hilaire, pour qui il avait une dévotion singulière, et sous le nom duquel il consacra tous les monastères qu'il fonda, ou qu'il réforma. On croit que l'abbaye de Saint-Avoid fut d'abord dédiée sous l'invocation de saint Paul.

Ce ne fut que sous l'évêque Crodegang, vers l'an 765, qu'il prit le nom de Saint-Avoid, à cause des reliques de saint Nabor,

(1) *Annal. Benedict. tom. I. pag. 221. Anno 590.*

que ce prélat y déposa. L'évêque Angelramme mort en 817 ou 818, augmenta considérablement ce monastère, dont il est considéré comme un des plus insignes bienfaiteurs.

L'abbé de Saint-Avold tenait autrefois le premier rang parmi les autres abbés, aux assises générales de l'évêché de Metz; il prenait aussi le titre de premier baron de l'évêché (1), et ce titre lui est donné dans plusieurs traités passés avec les comtes de Nassau Sarrebruck; les comtes de Sarrebruck, vassaux de l'église de Metz, furent avoués héréditaires de Hombourg et de la ville et abbaye de Saint-Avold. (2). Les évêques de Metz établirent à Hombourg-l'Évêque, et à Saint-Avold, une cour composée de vingt-quatre personnes, qui avaient le nom d'échevins, et qui étaient tirés de toutes les villes de la chatellenie. On appelait ce tribunal, la grande-cour et la vouerie, dont était chef le comte de Sarbruck, voué héréditaire; le comte de Créhange en était arrière-voué.

L'abbaye de St.-Avold est aujourd'hui en règle, et possédée par le révérend père dom Joseph Baudinot, depuis l'an 1744; elle reçut la réforme de Saint-Vanne en 1607. Elle a été exposée comme tous les anciens établissemens, sur-tout ceux qui se trouvent situés sur les frontières de la France et de l'Allemagne, à une infinité de révolutions fâcheuses; ce qui fait que l'on connaît assez peu son histoire; nous parlerons de ces révolutions dans la suite, dans l'histoire de la ville de Saint-Avold, et dans celle des deux Hombourg, que je ne dois pas séparer de Saint-Avold.

Nous connaissons deux villes d'Hombourg (3), l'une plus ancienne nommée le *Grand-Hombourg*, ou Hombourg-le-Château; l'autre plus moderne, nommée communément *Hombourg-l'Évêque*. La

première est située à deux lieues de la ville de Deux-Ponts, vers le nord; la seconde à une lieue et demie de Saint-Avold, vers l'orient.

Le grand Hombourg subsistait avant l'onzième et douzième siècle, et avait titre de Comté. (1) Le comte Volmar ou Folmar était avoué de l'abbaye de Saint-Avold en 787 (2); ces sortes de voués abusaient tellement de leur pouvoir, que par leurs vexations et leurs pilleries, le monastère était réduit à ne pouvoir nourrir le nombre de religieux nécessaires, pour y faire l'office. Angelramme, évêque de Metz, obligea Volmar à les réprimer, et on lui assigna certaines terres situées en Alsace, afin qu'à l'avenir il laissât les religieux jouir paisiblement de leurs autres biens.

Il y a beaucoup d'apparence que ce comte Volmar ou Folmar, était aïeul ou bisaïeul d'un autre Folmar, comte de Hombourg, qui laissa son comté de Hombourg, à son fils nommé Hugues, lequel étant décédé sans enfans, les seigneurs des environs, et en particulier Mathieu I^{er} du nom, duc de Lorraine, s'emparèrent du comté de Hombourg et des terres des environs, qui étaient fiefs de l'évêché de Metz.

En 1127 et 1133, il y avait un Godefroy qui prenoit le titre de comte de Castre, et de Hombourg, et en 1137, Indiction 14, on remarque Hugues, comte de Dasbourg, et Volmar, comte de Hombourg.

Étienne de Bar, évêque de Metz, mort en 1165 (3), entreprit de retirer le comté de Hombourg, des mains de ceux qui s'en étaient emparé, leur fit la guerre, et en particulier à Mathieu I^{er}, duc de Lorraine, qui régna depuis l'an 1159, jusqu'en 1176. Étienne appuyé de l'autorité et des forces de l'empereur Frideric Barbe-Rousse, réunis Hombourg à son domaine, et en investit d'autres seigneurs; car en 1195, Mathilde, comtesse de Hombourg, fonda l'abbaye de Salival. (4) Étienne de Bar

(1) Longuerue, état de France, Partie 2. pag. 159.

(2) An. 1301 Arrêt de réunion, p. 52, 53.

(3) Le Grand-Hombourg, ou Hombourg-le-Château.

Hombourg-l'Évêque.

(1) Hist. de Lorraine, pr. p. 293., t. 2.

(2) An 787.

(3) Meurisse, Histoire de Metz, p. 397.

(4) Hist. de Lorr., t. 2, p. ccxvii.

donna Favocatie de Hombourg, aux comtes de Sarbruck ses vassaux.

Jacques de Lorraine qui succéda en 1238, à Jean d'Apremont, évêque de Metz, fonda *Hombourg-l'Évêque*, et y bâtit un château au sommet de la ville (1), dont les ruines subsistent encore; ce château était magnifique pour ce temps-là; il y fonda de plus en 1224, une collégiale; sous l'invocation de saint Étienne, patron de la cathédrale de Metz.

Hombourg-l'Évêque est situé sur une montagne isolée de toutes parts; la chronique de Metz, l'appelle *speculam mundi* (2), la Guérite du Monde, parcequ'il domine sur les environs. Jacques de Lorraine (3) y bâtit un palais pour lui, et des appartemens séparés pour les gens de guerre de la garnison; des demeures pour les bourgeois qui forment le bourg de Hombourg, et une église proche le château, pour treize chanoines qu'il y fonda; Hombourg-l'Évêque subsiste encore; mais fort déchu de son ancienne splendeur, le chapitre est réduit à quatre chanoines; le château abandonné et tout découvert, conserve encore quelques vestiges de son ancienne magnificence; on y voit les vestiges des salles, des écuries, voûtes de caves, et un puits très-profond, taillé dans le roc, et large de quinze à seize pieds de diamètre; ensuite que depuis assez long-temps, Hombourg-l'Évêque ne fait plus aucune figure dans l'histoire.

Après la mort de l'évêque Jacques de Lorraine (4), Philippe de Floranges son proche parent, lui succéda dans l'évêché de Metz; mais son élection fut traversée, et il fut obligé de se transporter à Rome, pour la faire confirmer: Pendant son absence, le duc de Lorraine, et d'autres seigneurs, qui avaient des prétentions contre lui, se saisirent chacun de son côté, de certaines forteresses dépendantes de

l'évêché, comme de Hombourg, de Turkestein, etc.

Philippe à son retour de Rome trouva son diocèse dans le trouble; les seigneurs du voisinage y ayant commia une infinité de désordres, il fut obligé de les réprimer par la force, et de retirer comme il put, ce qu'ils avaient usurpé des terres de son évêché.

Le jeudi d'après la saint Luc de l'an 1227 (1), Frideric, comte de Linanges, fit hommage à Laurent, évêque de Metz, pour le quart de Molesberg, avec ses dépendances, rendable à l'évêque de Metz. Dans cet acte il est dit, que le comte de Linanges et ses successeurs, sont obligés de faire garde au château de Hombourg, appartenant à l'évêque de Metz, deux mois par chacun an, ou en personne, ou par un soldat, qui prêtera serment à l'évêque.

Burchard d'Avènes, étant mort sur le trône épiscopal de Metz (2), entreprit de retirer des mains du duc Ferri I, le comté de Castre, suivant les termes de l'engagement qui avait été fait au duc Ferri; ce prince qui s'attendait à en demeurer propriétaire, résolut de faire la guerre à l'évêque, et engagea dans sa querelle, le comte de Bar; Burchard d'Avènes voyant cet orage se former contre lui, se retira à Hombourg-l'Évêque, d'où il envoya demander du secours à ses parens, à ses amis, à ses alliés, et à ses vassaux. Cependant le duc de Lorraine fit le dégât sur les terres de l'évêque, et vint ravager St.-Avoild, ville dépendante de l'évêché de Metz, y fit beaucoup de prisonniers, et emmena beaucoup de bétail.

Burchard avec ses troupes se tint en embuscade au bois de Varrent, et lui livra la bataille à Beningen sous Helring; les troupes de Ferri furent battues, plusieurs Lorrains y périrent, et le comte de Linanges y fut fait prisonnier, et acheta chèrement sa liberté.

Renaud de Bar, frère de Henri III,

(1) Anno 1542.

(2) Hist. Metens.

(3) Hist. de Lorr., tom. 1, p. 71, pr.

(4) Hist. de Lorr., t. 2, p. 380.

(1) Menrissé, p. 477.

(2) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 396.

comte de Bar (1), ayant été élu évêque de Metz en 1501, fit son entrée solennelle à St.-Avoild l'année suivante 1502, y fut reconnu comme seigneur souverain, et reçut le serment de fidélité des bourgeois; de là il se rendit au château de Hombourg-l'Évêque, y célébra la messe dans l'église collégiale de Saint-Étienne, reçut le serment de fidélité des chanoines, des voués, des sous-voués, et des principaux habitants.

Sous l'évêque Ademare de Montil, vers l'an 1545 (2), le duc Raoul déclara la guerre à ce prélat, le poursuivit jusqu'à St.-Avoild. Le lendemain, le duc ayant offert la bataille à l'ennemi, il la perdit, fut renversé de cheval, et obligé de se retirer vers Amance.

Philippe de Vigneulle, dans sa chronique manuscrite, dit, que ce fut le seigneur de Rodemach, qui fit la guerre à l'évêque de Metz, qu'il entra sur les terres de l'évêché, avec grande puissance de gens d'armes, et accompagné de plusieurs seigneurs, barons, chevaliers et autres; qu'il vint mettre le siège devant Saint-Avoild, où l'évêque Ademare de Montil était entré avec ses gens. Il en sortit beaucoup moins fort en nombre de soldats que son ennemi; il ne laissa pas de remporter la victoire, et y fut fait prisonnier avec le seigneur d'Aigremont, et plusieurs autres grands seigneurs, au nombre de 90.

Depuis, l'évêque Ademare eut encore grande guerre contre le duc de Lorraine, et fit grands dégâts dans son pays.

En 1548, Marie de Blois, régente de la Lorraine (3), fit la guerre au même évêque Ademare. Les comtes de Lunéville, de Salm, et le seigneur de Rodemach, qu'elle avait appelé à son secours, et auxquels elle avait donné le commandement de ses troupes, s'avancèrent vers St.-Avoild et en formèrent le siège; la garnison se défendit si bien, qu'ils furent obligés

de surseoir aux attaques, en attendant le secours qui leur venait; mais Ademare prévint ce secours et battit les ennemis, il en tua jusqu'à deux mille trois cents.

Thierry Bayer de Boppard (4), qui était évêque de Metz en 1582, fit de nouveaux bâtimens à Hombourg-l'Évêque, et répara les anciens. Pendant son épiscopat qui fut fort court, ses parens s'étaient mis en possession de quelques terres dépendantes de l'évêché; en particulier, ils s'étaient emparés de Hombourg-l'Évêque, et d'Albestroff; mais Raoul de Coucy, évêque de Metz, successeur de saint Pierre de Luxembourg, après avoir inutilement répété ces seigneuries usurpées, prit les armes, assiégea Hombourg, et réduisit cette place à son obéissance, par traité passé entre lui et les Bayer, qui étaient alors fort puissans dans le pays; le traité est de 1588.

Les évêques de Metz accordèrent des privilèges considérables aux habitans de la châtellenie de St.-Avoild et de Hombourg-l'Évêque; ces privilèges furent confirmés en 1568, par l'évêque Jean de Vienne, évêque de Metz, et en 1585, par l'évêque Thierry Bayer de Boppard, et en 1589, par Raoul de Coucy. Quelque-temps après, le même Raoul de Coucy en 1595, engagea au duc Charles II de Lorraine (2), la moitié de Hombourg-l'Évêque et de Saint-Avoild, la ville et château de Remberviller, la moitié du ban d'Épinal, la ville et le château de Nomeny, de Lucebourg, de Fribourg, d'Hebel-dange, d'Heligmer, pour s'acquitter envers le duc, d'une somme de quatre mille francs de bon or, qu'il lui devait; l'évêque Raoul se réservant le droit de rachat, avec les hommages des vassaux, et cet engagement dura assez long-temps.

En 1433, le duc René fit un accord avec Conrade Bayer (3), évêque de Metz, par lequel il lui rendit les villes de Nome-

(1) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 480.

(2) *Ibid.*, pag. 524.

(3) *Ibid.*, p. 533.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 621, 721, An. 1381.

(2) Longurue, partie 2, p. 159.

(3) *Ibid.*, pag. 782.

ny, Saint-Avoid, Baccarat, et le ban de Delme, et quelques autres terres, depuis long-temps engagées par les évêques de Metz aux ducs de Lorraine; René les rendit moyennant la somme de quinze mille florins, qu'il reçut de ce prélat vers l'an 1470.

Sous l'épiscopat de George de Baden (1), l'évêché reentra dans la pleine jouissance de la châtellenie de Saint-Avoid, dont Bernard de Sarbruck fut établi châtelain et receveur pour trois ans, par le princier et le chapitre de Metz, comme administrateur de l'évêché.

En 1551 (2), le cardinal Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, engagea avec le consentement de son chapitre, le domaine de St.-Avoid et de Hombourg, à Philippe comte de Nassau Sarbruck, à la réserve des aides ordinaires et extraordinaires, des droits de régale et de souveraineté, moyennant quinze mille florins d'or, qui devraient être rendus par l'évêque, avec le prix de l'engagement.

An 1561 (3), intervint un accommodement entre le duc Charles III et M. de Beaucaire, évêque de Metz, par la médiation et l'arbitrage du cardinal de Lorraine, par lequel il fut arrêté; que les villes d'Albe, de Blâmont, de Sarbourg et de Deneuvre, Conflans et Condé, demeureraient au duc de Lorraine, et que Hombourg et Saint-Avoid, Baccarat et Bemberviller, seraient à l'évêque de Metz; cet accord fut signé par le cardinal comme arbitre et par les parties, le 25 de février 1562, et le chapitre de Metz consentit à cet accommodement, aussi bien qu'à l'aliénation que fit le même cardinal, du ban de Delme, et à l'union qui en fut faite à la seigneurie de Nomeny, en faveur du prince Nicolas, comte de Vaudémont, en 1566.

(1) Longuerue, p. 159.

(2) 1551.

(3) Hist. de Lorr., tom. 3, pag. 48.

Meurisse, Hist. de Metz, pag. 630. Voyez aussi l'arrêt de réunion du 20 mai 1680, pag. 50, 51 et 52.

Quelques années après, l'église de Metz se trouvant dans une grande nécessité, le chapitre donna son consentement en 1567, pour un engagement que le cardinal de Lorraine, leur évêque, prétendait faire des revenus de l'évêché et même des salines, jusqu'à la somme de trente mille écus. En vertu de cet acte, le cardinal de Lorraine, administrateur perpétuel, et son frère le cardinal de Guise, titulaire de l'évêché de Metz, et en considération de ce que leur neveu Henri de Lorraine, duc de Guise, avait fourni vingt mille florins pour éteindre une rente de pareille somme hypothéquée sur la châtellenie de Vic et de Marsal, et constituée par le cardinal de Lenoncourt, en 1551, au profit du comte de Nassau-Sarbruck, et parceque le duc avait fourni dix-huit mille florins pour retirer le domaine de Saint-Avoid et de Hombourg, engagé pour cette somme au comte de Nassau-Sarbruck.

Ces cardinaux donnèrent en fief à perpétuité au duc et à ses descendans (1), mâles et femelles, Saint-Avoid et Hombourg avec toutes les voueries et la dépendance, sans rien réserver, sinon les aides impériaux, et la charge de rendre foi et hommage aux évêques de Metz, et en outre de fournir dans cinq ans la somme de cent mille francs barrois, pour éteindre d'autres dettes de l'évêché de Metz. Ceci se passa le 16 mai 1572, le chapitre de Metz refusa d'abord de donner son consentement à cette érection; il ne la donna qu'en 1578.

Le duc de Guise donna des actes l'an 1572 et 1573, par lesquels il reconnaissait tenir ces seigneuries de l'évêque de Metz, et s'obligeait à lui en faire hommage; après quoi il prit possession de cette châtellenie et de ses dépendances, à la réquisition du chancelier de l'évêché; les habitans prêtèrent serment de fidélité au duc de Guise en 1576, après avoir été déchargés du serment qu'ils avaient faits auparavant à l'évêque de Metz.

(1) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 1363. Voyez les preuves sous l'an 1572.

Le duc de Guise ne garda pas long-temps ces deux seigneuries, car on trouve dans l'archivé de Lorraine (1), dès l'an 1574, une vente, ou un projet de vente de Hombourg et Saint-Avold, au duc Charles III de Lorraine, par le duc de Guise, et en 1578, une procuration du duc Charles au sieur d'Haussonville, pour traiter en son nom avec le duc de Guise, pour l'achat de Hombourg et de Saint-Avold; le duc de Guise les vendit le 24 de novembre 1581, au duc Charles II, moyennant la somme de quatre-vingt seize mille écus sol, à raison de soixante sols pièce, valant deux cents quatre-vingt mille livres tournois, qui furent payées comptant au duc de Guise, qui renonça pour lui et ses enfans, à la substitution linéale et perpétuelle, mise dans l'inféodation par les deux cardinaux de Lorraine et de Guise.

Après cela, le procureur du duc de Lorraine fut mis en possession de Hombourg et de Saint-Avold, le 27 octobre 1582, le contrat fut approuvé et ratifié l'an 1586, par le cardinal Charles de Lorraine, fils du duc; et ce dernier fit hommage de Saint-Avold et Hombourg à son fils, cardinal, évêque de Metz et de Strasbourg, et il en donna ses lettres le 15 de septembre 1599.

Après la mort du duc Charles III, le duc Henri II, son fils, rendit les mêmes devoirs en 1609, à Anne Descart, cardinal de Givri, évêque de Metz.

Cet hommage fut suspendu dans la suite, à cause que la Lorraine fut occupée par la France; au traité de paix de Westphalie, le fief impérial de l'évêché de Metz, fut cédé et incorporé à la couronne de France.

Mais le duc Charles IV ayant été remis en possession de Hombourg et de Saint-Avold, en vertu de la paix des Pyrénées, parcequ'il en était en possession en 1653; le duc Charles IV, dis-je, ne voulut rien changer à ce que ses prédécesseurs avaient fait à l'égard de ces deux seigneuries, et ces difficultés n'ont été terminées que par

le traité de Paris de 1718. Article XIV, par lequel, le roi cède au duc Léopold, tout le droit de souveraineté qui appartenait à sa couronne, par le traité de Munster, et lui remet toutes ses prétentions.

Pendant les guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, et en 1633, Gliquot, un des plus vaillans capitaines des troupes Lorraines, se mit à la tête de ses partis, et se rendit maître de Saint-Avold, du gouverneur et des soldats français qui s'y trouvèrent, ce qu'il fit sans perdre un seul homme.

Comme le grand Hombourg appartenait à la maison de Nassau-Sarbruck et Otweiler, le duc Charles IV, en 1644 ou 45, s'en saisit sous prétexte que l'empire lui redevait quelques arrérages de subsides, qui lui avaient été promis quand il s'engagea dans la guerre contre la France et la Suède.

On convint à Munster, en 1648, que le duc rendrait Hombourg au comte de Nassau, à condition qu'on lui paierait les arrérages qui lui étaient dus et qui furent fixés à cent mille écus ou environ; il toucha une partie de cette somme, mais n'ayant pas touché le reste, il demeura en possession de cette place jusqu'à sa sortie de Lorraine en 1670. Il mit alors en 1671, le château de Hombourg en forme de dépôt entre les mains de l'électeur de Trèves, qui y tint garnison; jusqu'à ce que la France s'en empara par le maréchal d'Humières en 1678.

En 1663 (1), on entra en négociation sur quelques plaintes que faisait le duc Charles IV, touchant les entreprises que les gens du roi faisaient contre Saint-Avold et quelq'autres places; mais cette négociation n'aboutit à rien autre chose, sinon, que le roi déclara qu'il voulait retenir Marsal suivant l'option qu'il s'était réservée: Enfin, par arrêt du 10 septembre 1683, Hombourg et Saint-Avold furent réunis au domaine du roi (2); mais ces

(1) 1574.

(1) Hist. de Lor., t. 3 p. 647.

(2) Hist. de Lor., t. 3, p. 685.

réunions furent cassées dans la suite, comme l'on sait, par les articles IV et XXXI du traité de Riswick.

Saint-Avold et Hombourg furent restitués au duc Léopold, par le traité de Riswick en 1697, et il en a joui paisiblement pendant sa vie, et le duc François, son successeur, jusqu'à l'entière cession de la Lorraine en 1737.

Hombourg-l'Évêque, ou Hombourg-la-Ville, où il y avait autrefois prévôté royale, forme aujourd'hui deux villages, Hombourg haut et Hombourg bas, qui ne composent qu'une même communauté, à une lieue et demie de Saint-Avold.

Il y a de la houille au pied de la montagne; l'église était autrefois collégiale. Les récollets s'établirent à Hombourg sur une permission du roi de Pologne, du 31 décembre 1749.

La prévôté royale de Saint-Avold est supprimée, elle répond aujourd'hui au baillage de Boulay; il y a encore à Saint-Avold, hôtel-de-ville, halle, foire et marché.

On trouve aux environs de Saint-Avold, en beaucoup d'endroits, des restes d'antiquités payennes: nous y avons vu autrefois une statue en demi-relief de la déesse Diane, renversée auprès d'une fontaine minérale à une demie lieue de Saint-Avold vers l'orient; mais cette statue était brisée en deux morceaux et toute défigurée; il paraissait par ses débris qu'elle était nue et plus grande que le naturel. Elle était près d'une fontaine où apparemment on l'adorait, comme déesse des bois et des fontaines.

On m'a envoyé depuis peu un bas-relief représentant Minerve avec tous ses attributs, la chouette, la haste, le bonnet; cette pièce a deux pieds et demi de hauteur, et un pied en œuvre, elle se trouve posée dans un pignon d'une maison du village de l'Hôpital à deux lieues de Saint-Avold, vers le nord.

A une lieue et demie de Saint-Avold, du côté du nord (1), on a construit de-

puis peu une nouvelle forge nommée Sept-Fontaines. À un quart de lieue de cette forge, dans un bois au revers d'un coteau, près d'un chemin qui conduit à Freming, on trouve les vestiges d'un ancien temple consacré à la déesse *Dirona*, avec cette inscription:

DEÆ DIRONÆ
MAIOR MAGIATI
FILIUS.

V. S. L. M.

M. Svhoefflin (1), dans son *Alsace illustrée*, dit, que cette inscription se lit, *in Fano Sancti Nabbris*, ce que j'ai entendu de l'église paroissiale de cette ville; sur quoi ayant consulté M. Traise, curé de Saint-Avold, il m'écrivit que M. Schæfflin avait été mal informé, et qu'au lieu de la déesse *Dirona* qui n'a jamais existé, il faut lire *Dea Feronia*, qui est la déesse des forêts.

Et viridi gaudens Feronia Luce (2).

Elle était aussi la déesse protectrice des affranchis, qui recevaient dans son temple, le bonnet, qui était la marque de leur affranchissement.

On m'en promet encore quelques autres du même pays. On voit au village de Bouchborm, à une lieue et demie au couchant de Saint-Avold et de Longeville, vers le nord, des vestiges d'une chaussée et d'un camp romain; j'y ai vu à la profondeur d'un pied en terre, dans un jardin d'un particulier, un ancien pavé en mosaïque, composé de très-petites pierres carrées, ou en losanges blanches et bleues disposées en rond, en carré, en losanges; on voit aussi près de là, des fondemens fort remarquables et des tuiles antiques, épaisses de deux doigts, avec un rebord d'un doigt, beaucoup plus larges que nos tuiles ordinaires et carrées.

Le monastère des religieuses bénédictines de Saint-Avold dans le diocèse de Metz, doit son origine à quelques filles dévotes, qu'un même esprit de piété et de dévotion avait réunies, et qui, après avoir

(1) Svhoefflin, *Alsata illustrata*, p. 538.

(2) Virgil. 7. *Aineid*. v. 160.

(1) Durival, *Mémoire sur la Lorr.*, p. 554.

passé quelque temps dans la pratique de la vertu dans le monde, prirent le dessein d'y renoncer entièrement, en embrassant la vie religieuse. Elles demandèrent à cet effet des religieuses à la supérieure des dames bénédictines de Saint-Nicolas, qui leur en envoya quatre avec une sœur converse en 1627, pour les instruire des devoirs et des obligations de l'état religieux, ayant auparavant obtenu la permission en 1625, de monseigneur Louis de Lorraine, prince de Phaltzbourg, etc., de faire cet établissement, que M. Meurisse, évêque de Madaure, suffragant de Metz, approuva et confirma en 1630. Elles bâtirent en conséquence un monastère et une église en 1631, et y firent profession l'année suivante, de la règle de saint Benoît, que l'on y pratique encore aujourd'hui avec édification.

Voici les anciens statuts ou réglemens faits pour la ville de Saint-Avoid (1), publiés en présence de Philippe de Florenge, évêque de Metz, et du comte de Sarrebruck, seigneur voué dudit lieu, en 1302. On déclare d'abord l'évêque de Metz pour vrai seigneur de Saint-Avoid, le comte de Sarrebruck pour seigneur voué héréditaire, et le seigneur de Créhange, arrière-voué, à cause de l'arrière-fief dudit comte. Saint-Avoid est le chef-lieu de la vouerie : aux seigneurs voués appartient le droit de gager et vendre héritages : le Casse-maire a le droit d'appréhender les criminels : les maires des autres lieux de la dépendance de Saint-Avoid sont obligés de les livrer au maire de cette ville, qui détient le criminel une nuit, et le lendemain il doit le livrer à Hombourg-l'Évêque. Le comte de Sarrebruck doit fournir l'exécuteur, si l'évêque ne fait grâce au criminel. Lorsque l'évêque vient à Saint-Avoid, les habitans doivent lui fournir les écuries pour lui et pour ceux de sa suite. Il a audit lieu un *metteur de nappes*, qui doit couvrir la table de nappes et serviettes, de pots et

de verres ; pour cela il a un fief de l'évêché. Il doit avoir audit lieu quatre faiseurs de haies, pour faire le taillis dans la forêt de *Varnest*, lorsqu'il va à la chasse, qui y ont de même pour cela un fief de l'évêché. Il y a trois fours banaux ; deux sont à l'évêque, le troisième au seigneur voué ; tous les habitans sont obligés d'y cuire leur pain, sous peine de dix sols d'amende. Le ban-vin et toute la vouerie appartient pour les deux tiers à l'évêque, l'autre tiers au voué ; il ne doit durer que quinze jours, et le vin ne doit se vendre qu'un denier le pot. Les sujets du voué doivent chacun trois deniers en la ville et toute la vouerie. On doit loger et nourrir la première nuit le château de l'évêque, et fournir le pain seulement à ses chiens. L'évêque doit créer ses officiers, comme le voué les siens, pour le maintien de leurs droits, à la réserve du *Casse-maire*, qui se fait en commun, et lequel a droit d'établir et de destituer les autres maires, à sa volonté ; il confirme le maître-échevin avec les échevins de la cour ; le comte le doit mettre en possession ou bien un autre voué, et doit affranchir le corps dudit maître-échevin, qui fait les autres échevins de la cour, qui sont francs de leurs corps et biens partout où ils puissent résider en la vouerie. Ils doivent exécuter tout mandement sans autre salaire que la franchise : s'ils sont troublés en leur franchise, ils doivent implorer l'assistance de l'évêque. Le comte de Sarrebruck doit protéger tous les sujets et habitans de ladite cour, recouvrer les hommes, bestiaux et meubles pris par force, et s'il n'était assez fort, il doit demander le secours du Casse-maire, qui doit le seconder avec les hommes de ladite cour, et s'ils étaient empêchés par force, le voué en doit répondre. Tous les habitans doivent se trouver trois fois l'année aux plaids-banaux, sous peine de cinq sols d'amende, à Pâques, pentecôte et Noël. Les biens de Saint-Etienne sont francs ; le Casse-maire impose sur tous les autres biens la rente due à l'évêque et aux autres seigneurs. Le di-

(1) Archives de Lorr. Layotta St.-Avoid.

manche après la saint Etienne ; lorsque l'homme a payé les cens et rentes qu'il doit, il peut aller où bon lui semble, excepté les postériens du bien de saint Etienne. Si l'évêque impose une taille en ladite cour, il en a les deux tiers et le voué l'autre. Toutes amendes sont pour les deux tiers à l'évêque, et l'autre tiers au voué, et si l'évêque les remet avant d'être prononcées, le voué n'y a rien. Il y a quatre forestiers pour la forêt de Varnest, qui ont un fief de l'évêque, pour la garde dudit bois et faire les reprises. Si aucun des pourvus des fiefs meurt sans hoirs, l'évêque a droit d'y pourvoir.

Ademar de Monteil, évêque de Metz, accorda aux bourgeois de Saint-Avoid, pour leur donner moyen d'entretenir les murailles de leur ville, certains deniers d'octroi ; savoir, de prendre deux pots par muid de vin, une augevine par aune de drap, deux deniers par fournée de pain, une obole par quarte de blé, deux deniers par bœuf ou vache, un denier par porc, une obole par veau, mouton, brebis, hottée de sel, sur chaque mercier dressant boutique aux jours de foires, une obole et autant sur les péletiers pour chaque peau.

AVRIL. — Avril, *Aprile*, village à une demi-lieue de Briey du côté de Saint-Pierremont du diocèse de Metz, bailliage de Briey, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge. L'abbé de Saint - Pierremont nomme à la cure, et est seul décimateur. Le roi est seul seigneur. Ce lieu contient environ quatre-vingts habitans.

Il y avait autrefois une maison noble du nom d'Avril ou Avrey (1), aujourd'hui éteinte. On trouve des lettres de François d'Avril écuyer, fils de M. André chevalier, par lesquelles il reconnaît tenir du comte de Bar, quatre-vingt jours de terres arables, douze fauchées de prés, et les manoirs de la cour d'Avrey dont il est homme-lige dudit comte et en doit quinze

jours de garde à Briey. Ces lettres sont de l'an 1332.

En 1420, le cardinal de Bar donna à Jean de Molaines écuyer et prévôt de Briey, les maisons de feu Jean le Chicart, et les érigea en fief noble, pour les tenir, lui et ses hoirs, au duc de Bar, en titre de fief, de même que les autres gentils-hommes tiennent leurs fiefs, et ce en considération de ses services.

Edouard comte de Bar, déclare en 1350 (1), que comme le comte Henri son père eut donné en fief et hommage à Thiebaut Foural chevalier, citoyen de Metz, certaines terres sur les villes d'Avrey la grande et la petite, rachetables pour une certaine somme, il lui donne aussi pour les bons services qu'il a rendus à la comtesse sa mère et à lui, tout ce qu'il peut avoir esdites villes.

AZERAILLES ou EZRAILLES. —

Azerailles, en latin, *Acervalia*, ou *Acerwalla*, annexe de Gelacourt, diocèse de Toul, village situé sur la Meurthe et sur le chemin de Ravon et de Baccarat à Lunéville, à quatre lieues de cette dernière ville ; on assure qu'Azerailles fut donné à l'abbaye de Moyenmoutier (2), par un nommé Humbert, fils de Trutpert. Il en est parlé dans la bulle d'Innocent II, de l'an 1140, confirmative des biens de l'abbaye de Moyenmoutier.

Ezrailles est une prévôté royale ; collateur de la paroisse de Gelacourt et d'Ezrailles son annexe, l'abbé de Moyenmoutier ; patron, saint Laurent. La seigneurie d'Ezrailles appartenait autrefois aux seigneurs de Blâmont résidans au château de Deneuvre. Olry de Blâmont évêque de Toul, dernier de la maison de Blâmont, par son testament, céda au duc René II, ses terres et seigneuries de Deneuvre et Blâmont et lieux en dépendans, pour en jouir après sa mort en toute propriété, et ledit duc René II, lui céda par acte passé

(1) *Ibidem.*

(2) Hist. Mediani, Monast. pag. 149, 215 et 285.

(1) Archives de Lorraine, Layette, Briey.

à Lunéville le 15 octobre 1499, les villes, villages et *Prevoées d'Ezraïlles, Gilta-court, Flin, Dillonville, (aujourd'hui Glonoille) et Bandemenil*, le tout pour la vie durante dudit seigneur évêque, en considération de ce que le même Olry de Blâmont avait été obligé de se départir de la moitié des fruits de son évêché de Toul, afin de demeurer paisible audit évêché, apparemment à cause de Jean de Marade qui lui en contestait la possession ; et en récompense, ledit évêque reconnut ledit duc héritier de toutes ses terres et seigneuries ; en conséquence les officiers du duc René II, prirent possession solennelle du château et de la ville de Deneuvre, le 25 mars 1503 ou 1504 avant Pâques, puisque cette année était la première du pontificat du pape Jules II, qui ne fut élu pape qu'au mois de novembre 1503. Le mardi 26 du même mois de mars 1504, les prévôts et officiers d'*Ezraïlles* se transportèrent au château de Deneuvre et y prêtèrent serment de fidélité audit duc René, représenté par Evrard d'Haracourt, chevalier, bailli de Nancy, et Hugues Deshazard, docteur en droit et prévôt de saint George de Nancy, qui succéda immédiatement à Olry de Blâmont dans l'évêché de Toul. Les mêmes officiers prirent possession de la ville de Blâmont, le 7 mars 1504.

L'évêque Olry de Blâmont ne mourut que le 5 mai 1506, et fut enterré dans l'église collégiale de Deneuvre qu'il avait augmentée et enrichie. L'on y voit son tombeau, et on y montre quelques ornemens qu'il y a laissés. Sa statue est remarquable par sa grosseur et l'épaisseur de sa taille. Il avait été élu évêque de Verdun et de Metz, avant que de l'être de Toul ; mais les élections de sa personne pour Metz et Verdun furent contestées et n'eurent point d'exécution.

En 1515 (1), Ferri duc de Lorraine et Henri sire de Blâmont firent entre eux un accord, par lequel le duc déclare qu'étant

obligé d'assigner au sire de Blâmont quinze livres de terres à Tulois, en héritages, il consent que ledit de Blâmont l'accompagne en la moitié de la terre d'Azerailles, Guillaucourt, Florins, Dillonville et ban de Mésnil, sauf quelques réserves. On ajoute qu'au cas que l'un d'eux bâtit une maison forte en un desdits lieux, le sire de Blâmont en tiendrait la moitié en fief et hommage du duc de Lorraine.

On trouve dans les archives de Lorraine, Layette, cottée *Lunéville* (1), des lettres de Kalus de Lunéville écuyer, fils de feu monseigneur Arnoult chevalier, de 1515, par lesquelles il déclare que comme Bertrand de Deneuvre écuyer, fils de feu monseigneur Arnoult Huard chevalier, lui soit redevable d'une somme de soixante-trois livres tournois, pour laquelle ledit Bertrand lui avait engagé tout ce qu'il avait au ban d'Azerailles et qui lui était échu du côté de son oncle, feu le seigneur Jacques de Dorcy chevalier, excepté ce qu'il avait au moulin d'Azerailles, la garde des maisons de religion ; à savoir, *Mazerulles, Olexieres*, et *Lanhxis*, mouvant du duc de Lorraine : ledit Kalus de Lunéville, consent que Bertrand puisse le racheter, lui ou ses hoirs, en payant la même somme. Ces lettres sont de la veille de la pentecôte, au mois de juin, et scellées du sceau du duc Ferri.

En 1573, une nommée Lucie Chavault, veuve de Claude Petitpain, demeurant à Bayon, vendit à Claude Maillard du même lieu, le huitième qu'elle avait au moulin et battant d'Azerailles, partageable pour le reste avec le duc de Lorraine, le sieur de Fouzelles et autres, pour la somme de onze cents francs, monnaie de Lorraine.

En 1577, Claude Viriot de Bouzey écuyer, et Lucie Chavault ou Chayvaul sa femme, résidans à Bayon, vendirent au duc Charles III, le huitième au même moulin d'Azerailles, pour la somme de

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Lunéville.

(1) *Ibidem.*

1500 francs de Lorraine. La même année 1577, le 20 janvier, André de Tuilly sieur dudit lieu en partie, conseiller, maître d'hôtel du prince Philippe de Lorraine, comme tuteur des enfans de Tuilly écuyer, vivant gouverneur des salines de Dieuze, et de Barbe Bertrand sa veuve, et Didier Bertrand gouverneur desdites salines, comme procureur de ladite Barbe Bertrand sa sœur, vendirent au duc Charles III, tous les droits, part et portion que ledit sieur de Tuilly avait en la vouerie, terres et seigneuries d'Azerilles, pour le prix de six mille francs, monnaie de Lorraine.

B.

BACCARAT. Voyez DENEUVRE.

BADEMÉNIL-AUX-BOIS. — Bademénil-aux-Bois, *Balderici - Mansile*, village du diocèse de Toul, bailliage de Châté, à une lieue et demie de cette ville. L'église a pour patron saint Denis. Décimateurs, le curé de Domèvre-sur-Urbion pour moitié, le chapitre de Saint-Diez et le curé de Moyemont pour l'autre moitié dans un canton, appelée *le Champ saint Pierre*. Le même chapitre et le même curé prennent encore la dime dans un autre canton, dit *les Grandes-Voies*, et sur le penchant de *l'Auney*. Le curé de Cerceœur et le titulaire de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste de Bademénil prennent l'autre moitié. Seigneur, le roi. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste est unie, dit-on, à la cure de Cerceœur.

Bademénil est annexe de Moyemont. L'église de ce lieu fut dédiée en 1136, par Henri de Lorraine évêque de Toul, ainsi qu'il le témoigne lui-même dans une lettre en faveur de l'église de Saint-Diez, où il dit que les habitans de Bademénil, dont il venait de dédier l'église, appartenante au chapitre de Saint-Diez, s'étaient bâti une espèce de fort dans le cimetièrre, autour de l'église, pour se mettre à couvert des incendies et des pillages des ennemis. Ces édifices étaient bâtis sur le fonds de l'abbé de Chaumouzey, qui en tirait

certain cens. Henri ordonne que le fonds en demeurera à cet abbé ; mais aussi qu'il donnera tous les ans au curé du lieu, trois deniers toulois de cens.

Bademénil, petit village dépendant de la paroisse de Deneuvre, situé à gauche de la Meurthe (1), à une demi lieue au-dessus de Baacarat, dans un vallon près de deux étangs dépendans de l'abbaye de Senones. Ce village ou hameau est mi-partie Lorraine et évêché de Metz, diocèse de Toul, bailliage de Vic.

BADONVILLER ET PIERRE-PERCEE, Ou LANGSTEIN. — Badonviller, petite Ville située entre la Meurthe et la Vezouze, sur la petite rivière de Blerte, qui se jette dans la Vezouze à une lieue et demie au-dessus de Blâmont. Badonviller est à sept lieues de Lunéville, deux et demie de Rayon-l'Étape et de Blâmont, et à cinq de Senones. C'était ci-devant le chef-lieu du Comté de Salm ; elle a deux faubourgs, le haut est celui d'Allemagne, où il y a un couvent d'Annonciades ; la paroisse dédiée à Saint Martin, est du Diocèse de Toul, l'Abbé de Dommèvre, comme Abbé de Bonmoutier, et les comtes et princes de Salm, prétendent à la nomination de la Cure.

Le nom allemand de Badonviller est *Phaltz-weiler*. Je ne sais d'où lui vient cette dénomination ; qui n'a nulle analogie avec celles de Badonviller qu'on lui donne depuis si long temps, mais je conjecture avec assez de vraisemblance que Badonviller tire son nom de *Bodon-Lendin* Evêque de Toul, frère de Ste Salberge, et qui a siégé depuis 665 jusque vers l'an 675. Il est constant que Bodon avait de grands biens aux environs de Badonviller, puisqu'il fonda dans son propre fond, l'Abbaye d'Etival, qui n'est qu'à trois lieues de Badonviller, et celle de Bonmoutier, en latin, *Bodonts-Monasterium*, pour des religieuses, à deux lieues de Badonviller, où l'on croit qu'il établit pour première Abbesse, sa fille

(1) Archives de Saint-Diez.

Tietberge ; ce dernier monastère fut transféré dans la suite plus loin , et prit le nom de Saint Sauveur , enfin fut en 1609 transporté à Domèvre.

Bodon fonda encore le monastère d'*Of. fonviller*, à demi lieue de Badonviller. Il ne subsiste plus aujourd'hui. Nous avons fait des articles séparés de ces trois Abbayes , qui sont toutes fort voisines de Badonviller , et fournissent une preuve bien certaine des grands biens que Bodon possédait en ces quartiers-là , de son insigne piété et de sa grande libéralité.

La première fois que je trouve expressément le nom de Badonviller , est sous Bertolde Evêque de Toul , qui a gouverné cette église depuis 995 jusque vers 1020.

(1) *Adeptus est alodium Badonvillare dictum*. Et dans l'ouvrage intitulé , *Cedula singularum Episcop. Tullens* ; il est dit , que Bertholde acquit le fief de Badonviller et l'Eglise , (*et Ecclesiam*) , la dime et le patronage.

En 1114 on connaît un Seigneur nommé *Roland de Badonviller* , frère d'un autre Seigneur nommé Othon , que l'on croit avoir commencé le château de Beauregard , au-dessus de Ravon-l'Etape ; ce Renaud de Badonviller vendit à l'Abbé de *Moyenmoutier* , la partie du fief qui lui appartenait ; en même temps Bertrice , Abbé de *Moyenmoutier* , porta ses plaintes à l'Empereur , de l'entreprise d'Othon , (2) qui vouloit bâtir un château sur les terres de son Abbaye.

Badonviller est situé dans un endroit assez peu avantageux , dans une espèce de gorge où l'on voit un Etang et beaucoup d'eau.

Dans les commencemens , Badonviller était fort peu de chose , il n'est devenu considérable que depuis le XVI siècle , que les comtes de Salm , et François de Lorraine Comte de Vaudémont , et fils du Duc Charles III. y firent leur demeure. Le Prince François n'y a résidé que depuis

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 164, pr. et Hist. Episc. Tulleus. in Berthold.

(2) Hist. Med. Monast. p. 280.

son mariage avec Christine de Salm , célébré en 1597. Ce Prince et le Comte de Salm y exercèrent les droits de Souveraineté , et y firent frapper des Monnaies , dont nous avons encore quelques pièces.

Les comtes de Salm ayant embrassé le luthéranisme , introduisirent cette hérésie dans la partie de Badonviller qui leur appartenait , et y construisirent un Prêche , pour ceux de leur communion. C'est aujourd'hui la chapelle de saint Michel , consacrée en 1625 par l'évêque de Tripoli , suffragant de Strasbourg , et qui sert à présent à la congrégation des hommes.

Les Comtes de Salm introduisirent l'hérésie dans les villages de leurs dépendances , et même dans le Val de Senores. Le Prince François de Lorraine ayant trouvé les choses eu cet état , fit tous ses efforts pour maintenir la Religion Catholique dans sa portion de Badonviller et dans les autres lieux de sa dépendance , et en bannit l'hérésie. Le Comte Philippe de Salm étant à Rome en 1591 avec le Cardinal de Lorraine , abjura le Luthéranisme dont il faisait profession , et étant de retour en Lorraine , chassa autant qu'il lui fut possible , les Hérétiques qui se trouvaient dans ses terres. Mais il ne put entièrement déraciner cette mauvaise semence.

Il y avait encore grand nombre d'Hérétiques en 1625 , car le B. Pierre Fourier , Curé de Mataincourt , y étant venu en cette année , y trouva les Ecclésiastiques Catholiques , et les Pasteurs chassés ou pervers , la maison Curiale renversée , et les principaux bourgeois obstinés dans leurs erreurs. Ce sage et zélé Missionnaire y gagna beaucoup d'âmes à Dieu , en les tirant de leurs égaremens , et confondant les Ministres Prétendus-Réformés , qui voulurent entrer en dispute avec lui.

Le Prince François de Lorraine ayant trouvé lors de son mariage avec Christine de Salm , en 1597 les choses en cet état , résolut d'y faire établir par l'Autorité du Saint Siège , un Vicaire Apostolique ,

(3) Vie du B. Pierre Fourier , c. ix.

pour veiller à la conservation de la Religion Catholique, arracher les restes de l'hérésie, et en empêcher les progrès ; il aurait pu s'adresser au Seigneur Evêque de Toul, comme Diocésain. Mais comme une grande partie des terres qui obéissent aux Comtes de Salm, sont dans la dépendance de l'Abbaye de Senones, qui est soumise immédiatement au St. Siège, et jouit des droits quasi épiscopaux dans son district, le Prince demanda et obtint du Pape Gregoire XV un Vicaire Apostolique en 1618.

Le premier qui fut établi en cette qualité, fut un Abbé de Haute-Seille, qui en fit les fonctions, et fit la visite dans plusieurs paroisses. On connaît encore pour Vicaire Apostolique M. Perpignan Doyen de St. Gengouët de la ville de Toul, mort en 1672. En 1634 Bernard Abbé de Haute Seille fit la visite des Paroisses de son Vicariat Apostolique, avec Dom Hipolyte Bobant, Prieur de Senones ; on a les actes de cette visite. Le Dernier qui a porté le titre de Vicaire Apostolique, est M. l'Abbé de Mathuet, Grand-Prevôt de Saint Diez, mort le 11. Décembre 1740 mais je ne crois pas qu'il en fait aucun exercice public.

Aujourd'hui l'Hérésie est heureusement bannie de toutes les terres du Comté et de la principauté de Salm ; on appelle *Terres du Comté*, celles qui sont de la Souveraineté de la maison de Lorraine ; et *Terres de principauté*, celles qui dépendent de Messigneurs les Princes de Salm. La plupart des lieux de ces deux Souverainetés, sont à présent sous la juridiction de M. l'Evêque de Toul, qui en a formé un Doyenné, dont le chef-lieu est Badonviller ; et pour l'agrandir, on a démembéré quelques villages qui étaient ci-devant du district de l'Abbaye de Senones, pour les joindre aux autres qui sont du Diocèse de Toul. Ces villages sont, *Celles, Lonvigny, Alarmon, et Basincourt*. Pour les autres villages qui sont au midi des montagnes, ils sont demeurés sous la juridiction spirituelle de l'abbaye de Senones.

Il y a à Badonviller des officiers de la part de la principauté de Salm, et d'au-

tres de la part du comté, ou du duc de Lorraine, qui y exercent la justice au nom des deux souverains ; on peut appeler de leurs sentences à deux juges supérieurs en commun, résidans à Nancy, qui jugent souverainement des affaires de commune juridiction, tant au nom du duc de Lorraine, qu'en celui de M. le prince de Salm.

Enfin le 21. Décembre 1751 intervint un nouveau partage de la terre de Salm, entre le roi très-chrétien, et Stanislas roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, d'une part, et Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Salm-Salm, d'autre part, par laquelle il est dit, que le dit seigneur prince de Salm cède à leurs majestés très-chrétienne et polonoise, tout ce qui lui appartenait à la droite de la rivière, de Plaine, ou au nord de cette rivière ; et ce qui est à la gauche ou au midi de ladite rivière, est cédé à la maison de Salm ; le milieu de ladite rivière étant la séparation de la principauté de Salm, d'avec la Lorraine et le comté de Salm.

Au moyen de ladite cession, les Limites de la principauté de Salm, au-delà et à la gauche de ladite rivière de Plaine, demeurent telles qu'elles étaient d'ancienneté ; pour les terres qui composaient la partie de la principauté et du comté de Salm, au delà et à la gauche de ladite rivière de Plaine, avant le même partage.

Et dans les endroits où la principauté de Salm n'était pas séparée par des rivières ou ruisseaux des terres de France, ou de Lorraine, on a mis des bornes et des limites armoriées, qui établissent la ligne de séparation de la principauté, d'avec lesdites terres. De sorte qu'aujourd'hui la justice s'exerce nuement et souverainement par les officiers de son Altesse sérénissime, monseigneur le prince de Salm, sur toutes les terres auparavant divisées ou possédées par indivis par leurs majestés très-chrétienne et polonoise, et ledit sérénissime prince de Salm dans les limites ici spécifiées.

Il y a à Badonviller un couvent d'Annonciades de la vertueuse *Jeanne de*

France fondé par le prince de Salm, en 1655.

Pierre-Percée ou Langstein.

A quelque distance de Badonviller se voit *Langstein* ou *Pierre-Percée* (1), château ancien et autrefois considérable, appartenant aux comtes de Salm, dont quelques-uns ont même pris le nom de seigneur de *Pierre-Percée*. Ce nom lui vient d'une roche percée à coups de marteau, pour y creuser un puits ou une citerne, qui est à présent presque entièrement remplie par les pierres qu'on y jette journellement.

Etienne de Bar évêque de Metz (2), qui a siégé depuis l'an 1120 jusqu'en 1163, assiégea le château de *Pierre-Percée*, et le prit après un siège d'un an et plus. Il bâtit autour de ce château trois forts pour le réduire (3). Jacques de Lorraine évêque de Metz, acquit de Henri comte de Salm, le même château *Pierre-Percée* avec ses dépendances, et ce comte lui en fit hommage et reconnu que *Pierre-Percée* était rendable audit prélat, en 1258.

En 1267 (4), Ferri de Luce (apparemment de Lucebourg), chanoine de Saint-Diez avec ses frères et sœurs, donnèrent à l'abbaye de Senones, tout ce qu'ils avaient à Celles, et au Val de Celles et en toute la chàtellenie de *Pierre-Percée*, diocèse de Toul.

Agnès de Salm, fondatrice de l'abbaye de Haute-Seille en 1140, ne prend que le titre d'Agnès, dame de *Langstein*. Aujourd'hui le château de *Langstein*, ou *Pierre-Percée*, est ruiné. On n'y voit plus que quelques ruines du château, mais il y a un hameau assez considérable aux environs. Sa chàtellenie anciennement s'étendait sur le Val de Celles et des environs.

Les châteaux de Salm et de *Pierre-Percée* relevaient ci-devant de l'évêque de Metz : le 27 juin 1460, Jehan comte de Salm, fit ses reprises auprès de George de

Bade, évêque de Metz, pour les places et forteresses de Salm et *Pierre-Percée*.

Pareilles reprises furent faites en 1474, par Jean Valgrave de Daun et de Kerberg, au nom de Jeanne comtesse de Salm, son épouse, des fiefs, châteaux et forteresses de Salm et *Langstein*, auprès de George évêque de Metz. Item en 1488, Jean comte Sauvage de Daun, etc., au nom de son épouse, fait des reprises pour les mêmes terres, auprès de Henri évêque de Metz. Item en 1495, Jean comte de Salm, fils dudit Jean comte de Salm, reprend les mêmes seigneuries du même Henri de Lorraine, évêque de Metz. Item en 1499, Jeanne de Sarwerden, comtesse de Salm, dame de Fénétrange, fait pareilles reprises, tant en son nom qu'au nom de ses enfants, auprès du même évêque Henri de Lorraine, évêque de Metz.

Je ne vois pas sur quoi est fondé cet hommage rendu aux évêques de Metz, sinon sur l'achat que Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fit du château de *Pierre-Percée* et de ses dépendances en 1258.

On peut voir ci-après les Articles des abbayes d'*Offonville* et de *Bonmoutier*, (*Bodonis Monasterium*.)

On connaît un petit village du nom de *Badonviller*, *Bodonis Villare*. Annexe de *Gerauvillier*, diocèse de Toul, partie Champagne et partie Barrois. Le roi de Pologne comme duc de Lorraine et Barrois, est seul seigneur de la partie qui est Barrois, et qui est de la recette de *Bourmont*, office et prévôté de *Gondrecourt*, bailliage de *Saint-Thiébaud*, présidial de *Châlons*, parlement de de Paris. Il y a dans ce lieu une église dédiée à saint Martin; le chapitre de la Cathédrale de Toul en est Décimateur. La partie du Barrois est composée de quinze ou seize habitans.

BAIGNEROT (LE), petite rivière. — Le *Baignerot* est une petite rivière qui prend sa source à la Chapelle, aux frontières de la Comté, vient passer entre *Bains* et *Charmois*, et joint le *Cosné* au-dessus de *Fontenoi-le-Château*, au bailliage de *Remiremont*.

(1) *Pierre-Percée*.

(2) *Hist. de Lorr. t. 1. Preuves, p. 65.*

(3) *Ibidem, pag. 72.*

(4) *Archives de Senones.*

BAINS. — Bains, petit bourg du diocèse de Toul, dans les montagnes de Vôge sur le Baignerot, à trois lieues de Plombières, à quatre lieues et demie de Remiremont, à deux de Saint Loup, à quatre d'Epinal, à six de Mirecourt et à quatorze de Nancy.

Bain tire son nom de *Balneum* et est célèbre par ses bains d'eaux chaudes. Ce lieu est très-ancien, et ses eaux chaudes ont été autrefois fréquentées; mais le bourg étant devenu comme abandonné pendant les guerres, et les malades n'y trouvant plus les secours et les commodités convenables, on en a négligé les Bains, qui ne se sont remis en honneur et en réputation, que depuis l'an 1713, que le duc Léopold y a fait faire des réparations considérables: et depuis ce temps on y a bâti des maisons commodes et logeables, de sorte qu'aujourd'hui ces bains sont beaucoup plus fréquentés qu'au paravant. Bains est dans un vallon très-agréable environné de bois; on y descend en pente aisée, la petite rivière de Baignerot coule au pied des bois et sépare le bourg du village de Charmois qui est à gauche.

Les eaux chaudes minérales de ce lieu sont limpides et insipides; elles ne sont pas tout à fait si chaudes que celles de Plombières; elles participent de parties spiritueuses, de beaucoup de souffre bitumineux, de sel volatil talqueux; dont il se trouve quarante grains par pinte.

Le sel en est plus modéré que celui des eaux de Plombières, et il fermente faiblement avec les acides.

Voici le jugement que porte des eaux de Bains, MM. Bagard et Liabé, célèbres médecins de Nancy.

Nous soussignés, conseillers, premiers médecins de feu S. A. R. madame duchesse donairière de Lorraine et de Bar, princesse souveraine de Commercy, certifions qu'ayant fait usage depuis près de trente ans, des eaux de Plombières et de Bains, et après avoir examiné les effets, nous avons remarqué que celles de Bains, dans certains cas, l'emportent sur celles de Plombières, comme pour les

maladies de poitrine, les gouttes vagues et rhumatismes goutteux, l'ayant expérimenté par moi-même dans trois différentes occasions. Dans toutes les autres maladies pour lesquelles on fait usage de ces eaux, nous avons trouvé que celles de Bains égalaient celles de Plombières en vertu et en qualité; mais celles de Bains ont de plus une vertu laxative, que celles de Plombières n'ont point. Fait à Nancy, ce onzième mai mil sept cent quarante sept.

M. Vallet, marchand à Nancy, à qui la manufacture de fer-blanc de Bains appartient, assure qu'il a l'expérience des eaux de Bains depuis quatre ans; qu'il y a vu des effets au-dessus de l'attente même de ceux qui les prenaient; qu'en plusieurs cas elles ont la préférence sur celles de Plombières, et qu'en général elles font toujours du bien et jamais de mal.

Le bassin du bain dont nous parlons, est au milieu du bourg, et il a 26 pieds de longueur et 20 de largeur; il reçoit l'eau d'une des trois sources qui est la plus abondante, et qui est un peu plus chaude que celle du bain de la reine à Plombières. La source la plus chaude est à 55 degrés de chaleur, la tempérée à 44.

A gauche de ce bassin vers le milieu, et de niveau avec le degré du milieu du même bassin, est une pyramide de pierre avec un robinet, par lequel se répand l'eau d'une deuxième source qui n'est que tiède.

La troisième source est dans un jardin au-delà du ruisseau: elle sort de ce jardin par une conduite de bois, et n'est comme la précédente, que tiède, laissant après qu'on en a bu, une légère acidité au goût.

Dans un pré joignant le ruisseau, on voit quelques anciens vestiges d'un autre Bain, que les habitants du lieu appellent *Bain Casquin*. On pretend très mal à propos que cette dénomination vient par corruption de *Tarquin* (1). En ancien langage latin des Sabins, *Casus* signifie

(1) V. Tull. l. 1. Quæst. Tullens. Jerom. Ep. 1. Varr. l. 6. de lingua Latinâ.

vieil, ancien ; ainsi le *Bain Casquin*, pourrait signifier l'ancien Bain, on peut aussi le dériver de *Cado*, je tombe d'où vient *Cascade*, une chute d'eau ; le *Bain Casquin*, pourra dire un bain où les eaux tombent ; la chute des eaux de ces bains.

Les sources d'eaux chaudes en sont éparpillées et se perdent, faute d'être ramassées.

Mais en 1750, les seigneurs du lieu firent bâtir un nouveau bain, au bord de la rivière de Baignerot, du côté du moulin, à l'endroit appelé le *Bain Casquin* ; il est plus grand, plus commode et plus découvert que l'ancien ; on a travaillé à y ramasser encore quelques sources minérales découvertes depuis peu.

À gauche du Baignerot, dans le village de Charmois, est ce qu'on appelle la Source des Vaches, elle est chaude et extrêmement laxative. En travaillant à son rétablissement en 1750, on trouva sur la roche, une Médaille de Néron et une autre de Vespasien, et quelques autres.

Le lieu de Bains n'étant pas fréquenté comme Plombières, n'en a pas les commodités, ni pour le logement, ni pour la fourniture des choses nécessaires à la vie. Au reste, on ne doute pas que les eaux de Bains ne soient à peu près de même nature que celles de Plombières, et qu'elles ne puissent servir à la guérison des mêmes maladies, prises avec les mêmes précautions, et dans les mêmes circonstances.

Peut-être ce village deviendra-t-il ci-après meilleur et plus commode, à cause de l'établissement qu'on y a fait d'une manufacture de fer-blanc, qui y attire des marchands aussi bien que des ouvriers.

Cette fabrique ayant passé en Lorraine en 1727 ou 28, le duc Léopold I, permit au sieur George Puton, et aux frères Coster et Villiers, par lettres patentes, de faire cet établissement dans ses états. On y a travaillé depuis avec succès : l'ouvrage en est aussi bon que celui qui se fabrique en Allemagne. Cette manufacture appartient aujourd'hui à M. Vallet, marchand à Nancy.

L'église de Bains a un fort grand air d'antiquité. On m'a assuré qu'on voyait à l'entrée de cette église des bas reliefs de divinités payennes, qu'on avait depuis taillées pour en figurer des saintes de notre religion. Je ne les ai point vues. Cette église a pour patron saint Colomban, premier abbé et fondateur de l'abbaye de Luxeuil qui n'en est pas éloignée. Le chapitre de Remiremont nomme à la cure et perçoit les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le même chapitre de Remiremont et le sieur de Mailleroncourt. Prévôté d'Arches, cour souveraine de Nancy, souveraineté de Lorraine.

Dépend le Charmois et les Voivres.

Il y avait autrefois un hôpital à Bains, dont le revenu est appliqué à une messe qui se dit tous les samedis au même lieu, et à faire prendre les eaux à quelques pauvres.

Il y avait aussi près de là une espèce de château, où l'on a pratiqué divers appartemens, pour loger commodément ceux qui y viennent prendre les eaux.

Bains est arrosé de plusieurs fontaines abondantes ; sa principale rue est bien pavée, il y a une petite maison de ville, des prisons, des halles.

La manufacture de fer-blanc dont nous avons parlé, est sur le côté à une demie lieue de Bains ; il y a une belle maison avec une chapelle qui appartient aux propriétaires. Il y a toujours un grand nombre d'ouvriers employés à cette manufacture, qui produit un profit considérable. Elle fut autorisée par lettres patentes, confirmées par arrêt du conseil, du 20 février 1745.

L'appel du jugement du commissaire de la manufacture de Bains, se porte directement au conseil des finances. En 1752, le roi de Pologne, ou plutôt son médecin, M. de Caste, fit travailler aux eaux de Bains ; on a creusé depuis le bain, en suivant toujours l'eau jusqu'à sa source ; on fut arrêté par des espèces de

voûtes qui en enfermaient une autre. Celle-ci était le bassin dans lequel la source même du bain tombait. On y trouva plusieurs médailles en grand et petit bronze ; on n'a pas encore pu me dire de quel siècle elles étaient , on n'en pourra conclure autre chose , si non que ces bains subsistaient même avant le temps de ces empereurs , quels qu'ils soient.

J'en ai une dont on m'a fait présent , qui est sûrement de Vespasien ; elle a pour revers l'aigle déployé au-dessus du globe terrestre , avec l'inscription S. C. c'est-à-dire, *Senatus Consulto* , d'où l'on conclut qu'elle a été frappée après la mort de Vespasien ; et à l'occasion de son apothéose.

BAINVILLE-AUX-MIROIRS, *village et prieuré*. — Bainville-sur-Moselle , autrement *Bainville-aux-Miroirs* , en latin , *Barbani-Villa* , et simplement *Bainvilla* , comme il est nommé dans le titre original de la donation du prieuré de Bainville , faite en 957 , à l'abbaye de Saint-Evre ; ce village est du diocèse de Toul , la paroisse est dédiée à saint Maurice ; patrons, les religieux de Saint-Evre , à cause du prieuré de Bainville qui est uni à leur mense-conventuelle ; les mêmes religieux y jouissent des deux tiers de la dime grosse et menue , contre le curé pour l'autre tiers. Ils ont aussi droit aux offrandes et droits d'autel pendant les huit mois de l'année qu'ils peuvent desservir la cure. Le curé outre le tiers aux grosses et menues dimes , jouit de la totalité des offrandes et droits d'autel pendant toute l'année , qui lui sont abandonnés pour sa suspension. Il jouit aussi de son beuverot qui est assez considérable. Je ne sais pourquoi on lui donne le nom de *Bainville-aux-Miroirs*.

Le prieuré de Bainville est consacré à l'honneur de saint Sauveur et des saints Maurice et ses compagnons (1) , qui sont les plus anciens et principaux patrons de

l'abbaye de Saint-Evre. Ce prieuré fut fondé par un serviteur de Dieu nommé Arnulfe , qui par le conseil de saint Gauzelin évêque de Toul , fit présent de ce prieuré et de tous les biens dont il l'avait doté en 963 , à l'abbaye de Saint-Evre , qui était alors gouvernée par un abbé nommé Humbert. Le serviteur de Dieu Arnulfe avait intention qu'il y eut dans ce monastère une petite communauté , pour y faire l'office , et il y a apparence que son intention fut exécutée pendant quelque temps. Mais dans la suite on s'aperçut que ces petites communautés ne pouvaient que très-difficilement satisfaire aux devoirs de l'état monastique , et on aima mieux les voir réunies aux chefs-lieux , pour y vivre sous les yeux de l'abbé en la compagnie de leurs frères. Arnulfe menace ceux qui voudront s'emparer des biens de ce prieuré , des supplices éternels , et les condamne à dix livres d'or au fisc royal , et à pareille somme envers l'abbaye de Saint-Evre. La charte de fondation fut passée à Toul au monastère de Saint-Evre , en présence de l'évêque Gauzelin , de l'abbé Humbert , en l'année 6 de l'empereur Othon. Indiction 15 , de l'an de Jésus-Christ 963.

Le comte de Vaudémont , Henri I^{er} du nom , et Marguerite sa femme , s'étaient emparés de quelques biens du prieuré de Bainville et y avaient fait bâtir une forteresse. L'abbé de Saint-Evre nommé Gautier , s'en plaignit , et le comte et sa mère voulant leur faire justice , donnèrent leurs lettres par lesquelles ils reconnurent que la haute-justice de Bainville appartenait au prieuré , que les religieux de Saint-Evre ont droit d'y créer le maire et les officiers de Justice , qu'ils y peuvent tenir les plaids - annaux trois fois l'année , et *Cours de bataille jusqu'à coup férir* , qu'ils y ont four et moulins bannaux , et toutes amandes , à l'exception des trois corps (ou sujets serfs) , dont la justice appartient au comte de Vaudémont , c'est-à-dire , *dans cas de Larrons , de femme enforcie , et de Playe ouverte*. Et le prieur a les amandes de *fausse Mesure , de Chemin brisé et de*

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 364. Preuves, ann. 963 ou 964.

Bornes arrachées. De plus il y a le droit de ban-vin d'une charée de vin, et le *droit de Main-morte* suivant l'usage du lieu et les corvées ordinaires, les dimes et la pêche par moitié avec ledit comte.

A l'égard de la forteresse qu'il avait bâtie à Bainville, il déclare ne la pouvoir agrandir ni la continuer au-delà du jardin du prieur, et qu'il ne peut s'accroître dans le lieu, sans l'agrément de l'abbé de Saint-Evre, et au cas qu'il contrevienne à ces conventions, ils se soumettent à la justice de l'évêque de Toul, qui pourra les excommunier, ou mettre leurs terres en interdit.

L'an 1265, au mois de janvier, le duc Ferri III, s'engagea à ne faire aucune paix avec Henri comte de Vaudémont, que les abbés et religieux de Saint-Evre de Toul, n'ayent reçu satisfaction dudit comte de Vaudémont, pour les dommages qu'il leur faisait à Bainville-aux-Miroirs et à Alain et autres lieux, dont Ferri se reconnaît le défenseur et l'avoué, et promet de faire la guerre à ses frais, sans qu'il leur en coûte, et sans qu'il leur en répète la moindre chose. C'est apparemment en conséquence de ceci, que le comte de Vaudémont fit à l'abbé de Saint-Evre, les promesses que nous avons vues ci-dessus.

En 1291 (1), Jacques de Vaudémont se qualifie seigneur de Bainville. Il était fils de Marguerite comtesse de Vaudémont, épouse de Henri I^{er} comte de Vaudémont. Voyez la généalogie de ces comtes.

En 1468, pendant la guerre que le duc Charles de Bourgogne faisait en Lorraine, contre le duc René II (2), les soldats lorrains prirent Bainville et en ruinèrent la tour et le château où les Bourguignons avaient mis garnison.

Aujourd'hui la souveraineté de Bainville appartient à S. A. R. de Lorraine, et la seigneurie est à lui et aux religieux de St-Evre. La maison de Bainville porte d'azur

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, page dxxxv. Preuves.

(2) Hist. de Lorraine, tome 2, p. 883, cro-niq. de Lorr. p. xxxv.

semé de croisettes pointillées au pied fichées d'or, et la croix pleine d'argent brochant sur le tout. Il y a sur le ban, l'hermitage de saint Antoine. Patrons, les héritiers de Jean Courthier.

Autrefois le Ménil-devant-Bayon, était annexe de Bayon. Aujourd'hui il est érigé en cure depuis 1604. L'église est dédiée à Saint-Evre, patron; le seigneur du lieu est M. de Mitry. Bailliage de Châtel, Cour souveraine de Nancy.

La terre de Bainville-aux-Miroirs fut donnée pour douaire à la duchesse Marguerite de Gonzague douairière du bon duc Henri, et elle en fit les reprises du duc Charles IV son gendre, le dernier jour de mai 1627. Bainville est qualifié de châtellenie, consistante es-villages de *Bainville*, *Lebenville*, ban de *Tantimont*, qui comprend les villages de *Xaroval*, *Hergu-gney*, *Avoainville* et *Battexey*, et la seigneurie dite de la châtellenie es-villages de *Chamagne* et *Villacourt*.

Bainville est du bailliage de Charmes depuis l'édit de 1751.

BALEICOURT. — Baleicourt, cense contigue au faubourg de Regret de la ville de Verdun. Elle est située sur un ruisseau qui prend sa source à un quart de lieue au-dessus, et qui fait tourner un moulin. C'était autrefois un château ou forteresse appartenant aux évêques de Verdun, qui devint dans la suite très à charge aux bourgeois de cette ville. Une troupe de bandits s'étaient emparés de cette forteresse qui leur servait de retraite, et d'où ils incommodaient fort la ville de Verdun et tout le pays Verdunois. Elle fut détruite au XV^e siècle, par les habitans de Verdun (1), comme il paraît par le traité que les bourgeois firent vers l'an 1449, avec Henri de la Tour, un des chefs des bandits, par lequel Henri consent à la démolition que les Verdunois avaient faite de la forteresse de Baleicourt, au moyen de quoi les bourgeois s'obligèrent de payer à Henri et

(1) Hist. de Verdun, page 36g.

à Jeanne de Lénoncourt dame de Saulcy, sa femme ; une rente annuelle de cent fr. pendant leur vie.

La forteresse de Baleicourt n'est aujourd'hui qu'une cense réunie au domaine de la ville de Verdun par droit de conquête, lorsque ses habitans faisaient la guerre à leur évêque. Louis de Lorraine évêque de Verdun, réunit en 1531, le tiers des dîmes de Baleicourt à la chapelle de saint Martin, érigée dans l'église cathédrale. Baleicourt est de la paroisse de saint Amand de Verdun. Ce lieu est devenu célèbre par son nom, que l'auteur du *Traité historique et critique de la maison de Lorraine*, imprimé à Nancy en 1711, a emprunté et qui fut condamné l'année suivante par arrêt du parlement.

BALMONT (SAINT-), ET LE PRIEURÉ DE BONNEVAL. — Saint - Balmont, *Sancti Basoli Mons*, village du diocèse de Toul, une lieue et demie au nord de Darney. L'église a pour patron saint Basle. La cure est régulière à la collation de l'abbé de Bonfay, ordre de Prémontré. La dime se partage en douze portions ; le seigneur du lieu en prend deux, l'abbaye de Bonfay six, en donnant la pension au curé ; le prieur de Balanges deux et les deux autres sont destinées pour une fondation à Bonfay, par les seigneurs de Saint-Balmont. Seigneur, la maison de Desarmoises. Bailiage de Darney, Cour souveraine de Lorraine. Il y a dans la même communauté les granges de Saint-Balmont.

La terre de Saint-Balmont appartenait à une maison noble du même nom (1). Nous connaissons Gui et Jean de Saint-Balmont qui confirmèrent en 1268, au mois de mars les donations faites par leurs ancêtres à l'abbaye de Bonfay (2). Ferri de Montreuil chevalier, seigneur de Saint-Balmont, fit ses reprises de cette seigneurie au duc de Lorraine en 1471 et 1477.

Dans le siècle dernier, madame Albert

d'Ernécourt, plus connue sous le nom de madame de Sainl-Balmont, épouse de Jean-Jacques de Haraucourt seigneur de Saint-Balmont, se rendit fameuse par son courage et ses exploits militaires contre les partis Espagnols ou Allemands, qui couraient la province de Lorraine. On peut voir l'histoire de cette héroïne dans la bibliothèque Lorraine, page 547, à l'article *Ernécourt*. Elle eut de son mariage Barbe de Haraucourt, mariée à Louis Desarmoises, seigneur de Saulny, de Commercy, à qui elle apporta pour sa dot la terre de St. Balmont, qui est restée dans la maison des Desarmoises.

BAN-LE-DDC. — Ban-le-Duc est le nom d'un ban et doyenné, situé sur la Meurthe, paroisse de Cleuvecy, du district spirituel et du bailliage de Saint-Diez. Le ban est composé de *le Chêne* chef-lieu, *Bostlimprey*, *les Grimels*, *le grand Valtrin*, *Hervafuing*, *Sachemont* en partie, *le Vic* en partie. *Doyenné* dans les Vosges, est le nom qu'on donne au district d'une mairie du domaine du roi, dont le chef se nomme *Doyen* ; titre qui équivaut à celui de maire.

BAN DE SAP (LE), OU LAITRE. — Le Ban de Sap, en latin *ad Septem abietes*, aux-sept-Sapins, village dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier, situé à une lieue de cette abbaye vers l'orient, et à pareille distance de celle de Senones, vers le midi. La paroisse du Ban de Sap est dédiée au pape saint Grégoire-le-Grand. Collateur, l'abbé de Moyenmoutier et décimateur ; ce lieu dépend du district spirituel de Moyenmoutier.

Richer, historien de Senones, dit que saint Gondebert, fondateur de l'abbaye de Senones (1), ayant cédé à saint Hydulphe, fondateur de celle de Moyenmoutier, un terrain considérable, saint Hydulphe voyant le nombre de ses disciples s'accroître tous les jours, en envoya une colonie aux *Sept-Sapins*, une autre à

(1) Annal. Proémons. tom. I. p. p. 383.

(2) Archives de Lorr. Layette, Darney.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, page viii.

saint Jean d'Ormont, une troisième à Hurbache, d'autres à Saint-Preys, d'autres à Veisvalle près Ravon, d'autres à la Haute-Pierre, (c'étaient comme autant de prieurés dépendans du chef-lieu.)

La paroisse du Ban de Sap comprend les villages ou hameaux de Laitre, de la Fontenelle, de Rouaux, de Némont, de Fréty, du Bourg, de Gemainfin, et une partie de Chatay. Pour le temporel, ces villages sont à M. Renaud, seigneur de Teintrup.

BANONCOURT. — Banoncourt, *Banonis curtis* (1), village du diocèse de Verdun, est un ancien fond de l'abbaye de Saint-Mihiel, rappelé dans la bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, et dans l'ancienne description du comté de Verdun, sous le nom de *Wanuani curtem*, situé plus bas que Saint-Mihiel, vers le nord.

Banoncourt est office et recette de Saint-Mihiel, juridiction des prévôts de Saint-Mihiel et de Hatton-Châtel, et des juges des seigneurs de ces lieux; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Naney. La paroisse à pour patron saint Martin. M^r. l'évêque de Verdun et M. l'abbé de Saint-Mihiel nomment alternativement à la cure. Ce dernier y est Haut-justicier avec les religieux de l'Abbaye. Le roi a des sujets de retenue, juridiciables à St.-Mihiel et à Hatton-Chatel. Il y a 59 ou 60 habitans dans le lieu.

En 1254, Henri comte de Bar, donna à l'église de Saint-Mihiel, toute la grosse et menue dime qu'il possédait à Banoncourt, et ce pour la pitance des moines qui y font l'office. En 1279 (1), Thiebaut comte de Bar, échangea avec Pierre I^{er} abbé et le monastère de Saint-Mihiel, tout ce qu'il possédait à Banoncourt, et l'eau qu'il avait entre Saint-Mihiel et l'île, contre ce que les religieux de Saint-Mihiel avaient à Bouconville, excepté les dimes de Flirey,

les moulins de Gouromer, les grosses et menues dimes de Richt. Ils abandonnent en outre au comte, l'usufruit de *Reneival* et l'eau bannale au-dessous du moulin de *Pichonval*, à la réserve de la pêche qu'en pourrait faire un homme assis sur le pont joignant le moulin; à condition aussi que ledit comte ne pourra détourner le cours de l'eau, en sorte que le moulin ne puisse moudre, ni établir d'autre moulin sur la dite rivière, et que les hommes de Bouconville pourront entrer en religion, sans y donner ou aumôner leurs héritages.

En 1506 (2), Oulry de Banoncourt chevalier, et Béatrix sa femme, vendirent à Pierre II abbé de Saint-Mihiel, tout ce qu'ils avaient à Banoncourt, pour une somme de 150 livres de forts, monnaie coursable en Champagne. Le 39 octobre 1400 (3), les habitans de Banoncourt assemblés en communauté, reconnaissent librement et sans aucune contrainte, qu'ils sont hommes-liges de l'abbé de Saint-Mihiel, à qui ils donnent le titre de *Monseigneur*, et aux religieux celui de *Frères-Seigneurs - Moines*. Ils déclarent qu'ils sont tenus de payer auxdits abbés et religieux chaque année, trente livres de petits tournois, la moitié à l'abbé, l'autre moitié aux religieux. Ils ajoutent que leurs prédécesseurs avaient toujours payé cette somme de temps immémorial.

Banoncourt était ci-devant du bailliage de St.-Mihiel; mais depuis 1751 il est du ressort et du bailliage de Bar.

BAR-LE-DUC. — La ville de Bar-le-Duc, ainsi nommée pour la distinguer de *Bar-sur-Aube*, et de *Bar-sur-Seine*, villes de Champagne, qui n'en sont pas fort éloignées; est capitale du duché de Bar, qui s'étend au-deçà et au-delà de la Meuse, jusque vers le duché de Luxembourg. La partie qui est au couchant de la Meuse, est connue sous le nom de *Barrois-mouant*, et la partie qui est à l'orient du même fleuve, se nomme *Barrois-non-mouant*.

(1) Hist. de Lorr. t. 1, pag. 522, et Hist. de Verdun, preuve pag. 11.

(1) Archives de Lorr. Layett/Bouconville.

(2) Hist. de St.-Mihiel, p. 159.

(3) Ibidem, p. 166.

Cette ville est située partie sur une montagne et partie dans la plaine, environnée de coteaux chargés de vignes, qui produisent des vins fort estimés dans le pays, et même parmi les étrangers. Elle est à quatorze lieues de Nancy, cinq de Commercé, trois de Ligny et de Saint-Dizier, et six de Saint-Mihiel. La ville basse est arrosée de la petite rivière d'Orney, qui donne de fort bonnes truites. Bar avec ses faubourgs est peuplé d'environ deux mille feux et quatre mille habitans, parmi lesquels il y a bon nombre de noblesse. Bar est du diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. L'officialité de M. l'évêque de Toul fut établie à Bar, par arrêt des Grands-Jours de Troyes, de l'an 1335, elle a son tribunal dans la maison de l'official.

Dans le château de Bar, sont le palais et la chambre du conseil et des comptes du duché; au milieu de la ville haute, est l'auditoire commun au bailliage, à la prévôté qui a la police et la maîtrise.

Le bailliage de Bar renferme environ cent quatre-vingt, soit villes, bourgs, villages ou hameaux. Il est entièrement sous le ressort du parlement de Paris, les appels de ce présidial se portent à Châlons en Champagne. Le diocèse de Toul y est le plus étendu; mais il y a aussi bon nombre de villages qui sont du diocèse de Verdun, et d'autres qui sont du diocèse de Châlons en Champagne. Tout ce qui compose l'ancien bailliage de Bar, est sous la coutume de Bar-le-Duc.

Les anciennes coutumes de Bar avaient été rédigées dès l'an 1506, par ordonnance des trois états; le duc Charles III, les fit revoir et réformer en 1579, dans une assemblée des mêmes états. Le procureur-général du parlement de Paris ayant appelé de cette rédaction, la cour ordonna par arrêt du 4 décembre 1587, que les coutumes du bailliage de Bar seraient reçues et nises en son greffe, ainsi que les coutumes qui sont arrêtées par Ordonnance, et sous l'autorité du Roi. Ces

coutumes ont été commentées par Jean le Paige, maître des comptes du Barrois, qui fit imprimer son ouvrage, d'abord à Paris en 1698 et depuis avec des augmentations, à Bar même en 1711.

La coutume de Bassigni est suivie à Mauvage et à Naive en Blois; celle de Saint-Mihiel, dans les villages de Banoncourt, Chauvoncourt et Ménonville, Courrouve, Courcelle-aux-Bois, Domsevrin et Chantraine, Fresne-au-Mont et Louvant, les deux Keurs, les Baroches, Longchamp, Mesnil-aux-Bois, Rambercourt-aux-Pots, Sampigni et Vadonville.

Quant à Saint-Aubin-aux-Auges, il est gouverné par la coutume de Vitri-le-Français.

Les deux villes de Bar sont fermées de murailles; la ville-basse ne fut fermée qu'en 1567, les murailles devaient être bâties de pierres de taille, hautes de vingt pieds hors de terre, et larges de quatre pieds, jusqu'aux entablemens. On commanda pour cet ouvrage non seulement ceux de la ville, mais aussi les habitans des villages voisins; mais l'exécution en fut différée jusqu'en 1572. La ville-haute était fortifiée long-temps auparavant.

Bar a donné son nom au *Barrois*, et il faut que cette ville soit très-ancienne, puisqu'on n'en connaît point l'origine; mais on sait que Childéric, fils de Mérouée roi de France (1), ayant été obligé en 467, par la révolte de ses sujets, de se retirer en Thuringe, fut rappelé quelque temps après, par Véomade son confident, qui lui envoya une pièce d'or que ce prince lui avait laissée à son départ, afin qu'il la lui renvoyât lorsque la révolte serait apaisée. Véomade vint donc recevoir Childéric à Bar.

C'est ce que raconte Frédegair (2), abrégiateur et continuateur de saint Grégoire de Tours; celui-ci qui raconte l'histoire de Childéric ne dit rien de la

(1) Gregorius Thuronus Historia Francorum l. 2, c. 12.

(2) Fredegat. Epitom. Hist. Franc. c. xi. xii. p. 553.

ville de Bar. Frédegair vivait au septième siècle. Quelques uns ont dit que le roi Clovis revenant de Tolbiac, et allant se faire sacrer à Rheims, passa par Bar-le-Duc, et il y fut très-bien reçu, ce qui est assez croyable, mais on n'en a aucune preuve certaine.

Aimoïn qui vivait en 980 (1), dit que les Barrisiens firent une si honorable réception à Childéric, que pour leur en témoigner sa reconnaissance, il leur accorda l'exemption des impôts, et leur permit d'avoir entr'eux une bourse commune, c'est-à-dire, de former une espèce de république ou de communauté; il n'en dit pas davantage, et il écrivait long-temps après Chidéric.

Il est fait mention du *Barrois*, dans deux titres de la fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel, l'un de 674 et l'autre de 709, et dans un autre de l'an 828, en faveur de l'abbaye de Montierender. Dans les partages des provinces de l'empire français, entre Charles-le-Chaue et Louis-le-Germanique en 870, et encore entre le même Charles-le-Chaue et le roi Clotaire en 842, il est expressément parlé du *Barrois*.

On ne doit donc pas fixer la date de la ville de Bar, à la fondation du château de Bar, qui n'a été faite qu'en 964. La ville subsistait long-temps auparavant, et était chef-lieu d'un pays célèbre, mais il est assez croyable que la ville-haute ne subsistait pas avant ce château. La ville-basse, au moins ce qui était aux environs de la paroisse Notre-Dame, était subsistant depuis long-temps, et c'est ce lieu qui donna le nom au *Barrois*. Il n'y a point de ville sans paroisse, et il n'y en eut jamais dans la ville-haute de Bar. Nous savons en quel temps les deux églises collégiales de la ville-haute furent établies; mais on ne connaît point le temps de la fondation de la paroisse Notre-Dame, ce qui forme un grand préjugé pour son antiquité.

L'ancien chemin romain passait près de

(1) Aimoïn de gestis Franc. l. c. 2.

cette paroisse, comme nous le dirons ci-après. Remarquez que dès l'an 950, Frédéric ayant été nommé duc de Lorraine par Brunon archevêque de Cologne son neveu, prit en même temps le titre de duc de Bar, avant que le château de ce lieu fut bâti. Bar était donc dès lors un lieu célèbre, et capitale d'un duché. Je remarque aussi qu'en 1088, Pibon évêque de Toul, confirmant la donation faite par la princesse Sophie de l'église de Bar, à l'abbaye de Saint-Mihiel, nomme toujours Bar, *Barri-Villa*; l'évêque Ricuin la nomme de même. En 1232, Henry II, comte de Bar, nomme aussi le prieuré de Notre-Dame, *Barri-Villa*.

Les premiers seigneurs du Barrois ne portèrent que le titre de *Comtes*. Ce fut Frédéric I^{er} du nom, qui le premier prit le nom de *Duc* en 959 et le transmit à ses successeurs, qui reprirent ensuite le nom de *Comtes* en 1052, et enfin furent de nouveau décoré du titre de *Ducs* vers l'an 1354.

Frédéric I^{er} fit bâtir le château de Bar en 964 (1), mais comme les terres des environs, et peut-être même la place sur laquelle ce château fut construit, appartenaient à divers seigneurs particuliers, comme à saint Gérard évêque de Toul, à l'abbé de Saint-Denis en France, et à l'abbé de Saint-Mihiel en Lorraine; le comte Frédéric fut obligé d'indemniser ces seigneurs et de leur donner d'autres terres pour avoir de quoi former la seigneurie de Bar. Cela s'appelait *Casare*, et les terres qui composaient le fief ou la seigneurie, se nommaient *Casamentum*. Aussi dans la vie de saint Gérard évêque de Toul (2), mort en 994, il est marqué

(1) Le château de Bar fut bâti en 964. Il était flanqué de quatre grosses tours, dont trois furent démolies avec les boulevards de la ville, par ordre de la France en 1671, après la sortie du duc Charles IV. On ne conserva que la tour de l'horloge; le château fut consumé par les flammes en grande partie, le 14 février 1649.

(2) *Vide* Histoire de Lorraine, tome 1^{er}, page 149.

expressément, que ce saint évêque acquit de la duchesse Béatrix, épouse du duc Frédéric, pour la *Montagne de Bar*, sur laquelle ce duc avait bâti son château, qu'il en acquit les villages de Monplont, Brillon, Longeville, Besson, Tonnoy, Nant et le Moulin, Courcelles, Bassincourt et Malberc; et que saint Gérard laissa à la duchesse en *précaire* et seulement pour sa vie, les abbayes de Saint-Diez et Moyenmoutier, avec quelques familles de serfs. Remarquez qu'il n'est fait mention que de la montagne et non de la ville de Bar. Saint Gérard avait du bien dans la montagne et aux environs, et la duchesse lui donne ces villages en indemnité de ce qui avait été cédé au duc Ferri I^{er}, pour former sa seigneurie autour du château de Bar.

Ce prince ayant reçu en 930, de Brunon archevêque de Cologne, le gouvernement de la Haute-Lorraine, ou de la Lorraine Mosellane, prit le titre de *Duc de Bar et de Lorraine Mosellane*, tandis que Brunon se réserva le titre de *Duc de la basse-Lorraine*. Frédéric, dont nous venons de parler, épousa Béatrix sœur du roi Hugues Capet, et nièce de l'empereur Othon I^{er}. Il en eut Thierry I^{er} du nom, duc de Bar, qui lui succéda, et mourut en 1024.

A Thierry succéda Frédéric II, qui mourut vers l'an 1032 et ne laissa que deux filles, savoir : *Béatrice*, qui épousa Boniface marquis de Toscane, et *Sophie* qui fut mariée à Louis de Montbéliard comte de Monçon, qui porta aussi le nom de comte de Bar, et le transmit à ses successeurs.

On peut voir dans l'histoire de Lorraine, de quelle manière le duché de Bar est entré dans la maison de Lorraine, par le mariage de René d'Anjou I^{er} du nom, neveu du cardinal Louis de Bar, avec Isabelle de Lorraine, fille héritière du duc Charles II.

La ville de Bar ne se trouve ni dans les anciens géographes, ni dans les anciennes

notices de l'empire Romain, ni dans les itinéraires. On croit que le nom de *Bar* lui est venu de ce qu'elle est comme barrière entre la Champagne et le *Lothéregne*, ou le pays qui prit depuis le nom de *Lorraine*; car ce dernier nom n'est pas aussi ancien que celui de Bar; et l'auteur de la chronique de Saint-Mihiel, dit que Bar fut bâti pour arrêter les courses des Champenois.

Nithard, petit-fils de Charlemagne (1), dit que les deux *Barrois* tombèrent dans le partage de Charles-le-Chauve; apparemment le *Barrois* dont nous parlons ici, est celui de *Bar-sur-Aube*.

Le Barrois dont Bar-le-Duc est la capitale, était compris dans le pays des *Leuquois*, puisqu'il est renfermé dans les limites du diocèse de Toul, qui comprenait les peuples Leuquois.

La route de Reims à Toul et à Metz, passait dit-on, à Bar-le-Duc. On trouve encore derrière le prieuré et la paroisse de Notre-Dame, des vestiges de l'ancien chemin des Romains. Il venait de Nas ou Nais (*Nasium*), à Ligny, de Ligny à Bar vers Behone. L'ancienne ville de Bar s'étendait, dit-on, depuis le faubourg de Marbot à l'orient, le long d'un ruisseau jusqu'à l'église de Notre-Dame, avec la forêt de saint Etienne qui était voisine.

La ville de Bar ayant été ruinée par Eudes, comte de Champagne, environ l'an 1030, les habitans se retirèrent au-delà de la rivière d'Orney, et s'établirent dans ce qu'on appelle aujourd'hui le faubourg d'entre deux Ponts. L'ancien chemin qui passait derrière le prieuré et la paroisse, cotoyait les vignes tirant vers le village et le château de Fains. De là il allait à Leimont (*Latus-Mons*), en Perthois, de là à Châlons et à Reims. Ce chemin était pavé et n'avait pas plus de douze ou quatorze pieds de large. Les fossés qui étaient aux deux côtés du chemin, sont encore fort sensibles autour de

(1) Nithard, Hist. l. 1, p. 362.
Utrosque Barrenseo pagos.

la paroisse de Notre-Dame ; on y a trouvé quelques médailles romaines , et on n'en a fait présent de quelques unes ; on y a trouvé aussi une petite statue de Mercure en bronze. J'ai parlé ailleurs de *Nais* et de *Fains*. Je n'entre point ici dans l'examen de la généalogie et de la succession des ducs et comtes de Bar ; on en a parlé au long dans l'histoire de Lorraine. On y a vu comme le duc Henry III, ayant été fait prisonnier par les gens du roi Philippe-le-Bel, et conduit à Bruges, fut obligé de passer en 1301, le fameux traité de Bruges, par lequel il se reconnaissait homme-lige du roi de France, pour la partie de ses états de Barrois, qui sont situés au couchant de la Meuse vers le royaume de France, ce qu'on appelle communément le Barrois mouvant. Depuis ce temps les ducs de Bar ont rendu leur foi et hommage au roi de France ; mais en différens temps il y a eu sur ce sujet différentes explications.

Par exemple en 1552, le bailli de Sens ayant imposé les habitans de Bar-le-Duc, de Gondrecourt, de Chatillon, de la Marche et de Conflans, pour contribuer au payement d'une somme de dix-neuf mille deux cents livres, et le prince Nicolas de Lorraine comte de Vaudémont, régent de Lorraine sous la minorité du duc Charles III, ayant fait sur cela ses remontrances que la ville de Bar et les lieux ci-devant nommés, étaient fiefs libres de la couronne de France, et n'avaient jamais été soumis à de pareilles impositions ; le roi Henry II, déclara n'avoir jamais entendu que les sujets du duc de Lorraine fussent cottés et sujets à de pareilles impositions. Et en 1553, il les déclara aussi exempts du ban et arrière-ban, et autres impositions faites en France.

Enfin en 1575, le roi Charles IX en confirmant le traité fait entre lui et le duc de Lorraine, donna sa déclaration par laquelle il termina toutes les difficultés formées au sujet de la mouvance et de la souveraineté de Barrois, et ordonna que le duc Charles III ou beau-frère, jouirait

de tous les droits régaliens et de souveraineté sans rien excepter, hors la foi et hommage-lige. On peut voir ces traités dans les preuves de l'histoire de Lorraine.

La paroisse dédiée à Notre-Dame avec le prieuré joignant, sont dépendans de l'abbaye de Saint-Mihiel. On a vu ci-devant que lorsque le duc Frédéric I^{er} du nom, bâtit le château de Bar en 964, les terres des environs appartenaient partie à l'évêché de Toul et partie à l'abbaye de Saint-Mihiel. Il y a toute apparence que le lieu nommé aujourd'hui *la ville-basse de Bar*, appartenait au monastère de Saint-Mihiel, puisque la paroisse de ce lieu lui a toujours appartenu, et qu'en 1088, la comtesse Sophie, fille de Frédéric II duc de Bar (1), lui donna le prieuré qu'elle avait bâti et fondé près de cette église. Pibon évêque de Toul, confirma cette donation le premier septembre 1088 (2), et donna à l'abbaye l'*Autel*, c'est-à-dire, le revenu de cette paroisse, dont l'église lui appartenait auparavant.

Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Mihiel entretiennent au prieuré de Bar, trois de leurs religieux, dont l'un a titre de prieur, et y exerce les fonctions de curé primitif, ayant sous lui un curé séculier, nommé par l'abbé de Saint-Mihiel, et institué par M. l'évêque de Toul, comme ordinaire.

Il y a dans cette paroisse un grand nombre de chapelles, dont les chapelains forment avec le curé, une espèce de chapitre ou de communauté, qui suivent le chœur et les offices religieux.

L'église collégiale de saint Maxe de Bar-le-Duc, une des plus anciennes collégiales de Lorraine (3), doit son commencement au duc Frédéric I^{er} du nom, fondateur du château de Bar, qu'il commença à bâtir en 964. Peu d'années

(1) Mabill. anal. Bened. t. 5, p. 1221.

(2) Benoît, Hist. de Toul, p. 399.

(3) La collégiale de Saint-Diey fut formée vers le même temps.

après (4), un seigneur lorrain nommé Hezel ou Hezeb ; ayant apporté de Chinon en Touraine, des reliques de saint Maxe ou Maxime, bâtit dans ce château de Bar une chapelle ou oratoire, où il déposa les reliques de saint Maxe, et fit consacrer cette chapelle par saint Gérard évêque de Toul, qui fut nommé à cet évêché en 964, et mourut en 994.

Nous avons une charte authentique, qui nous a été communiquée par M. de la Vallée, doyen de la collégiale de saint Maxe, et imprimée au premier tome de l'histoire de Lorraine, sous l'an 1025 (5), indiction 15, donnée sous le règne de Louis comte de Bar, sous l'épiscopat d'Hermand évêque de Toul ; dans laquelle il est dit que sous le règne de Lothaire roi de France, et de Frédéric duc de Lorraine, un seigneur Lorrain de très-grande qualité, nommé Hézeb, ou peut-être Hezel, bâtit dans ce château de Bar, un Oratoire qu'il fit consacrer par Gérard évêque de Toul, en l'honneur de la Sainte Vierge, de saint Etienne et de tous les Saints, et qu'il décora des reliques du précieux confesseur saint Maxime, qu'il avait apportées du pays de Tours en Touraine, par une providence particulière de Dieu. Que le jour de cette dédicace, la duchesse Béatrix et (épouse du duc Frédéric), fit présent à cette chapelle de la terre de Varenne. On trouve ensuite le dénombrement des autres biens que divers particuliers firent à saint Maxe, qui font voir que dès lors c'était plus qu'une simple chapelle, et qu'apparemment on y mit des chanoines pour la desservir.

Quoiqu'on ne puisse pas fixer au juste l'année de la fondation et de la consécration de l'église collégiale de saint Maxe de Bar, on peut néanmoins la déterminer à peu près ainsi : Saint Gérard fut fait évêque

de Toul en 964, le duc Frédéric commença à bâtir le château de Bar en 964 ; quelques années après (peut être en 992), saint Gérard consacra l'oratoire de saint Maxe. Frédéric ne vivait plus en ce temps-là, mais la duchesse Béatrix son épouse vivait : Frédéric mourut en 984 et saint Gérard en 994. On ne peut donc pas reculer cette dédicace au-delà de 984, ainsi elle peut s'être faite entre 992 et 995.

Quant à la personne de saint Maxe, on forme sur son sujet quelques difficultés qu'il est bon d'éclaircir ici. On nous écrit de Chinon en Touraine, du 28 août 1753 (1), que l'église de saint Maxe ou de saint Mème, ou saint Maxime de Chinon, ayant été incendiée par les Huguenots, messieurs du chapitre ont perdu la plupart de leurs titres et monumens anciens. Que toutefois leur légende porte que saint Maxe était sorti d'une famille noble d'Aquitaine, qu'on prétend même que son père était gouverneur de Loudun, sous l'empereur Julien l'apostat ; que saint Maxe avait pour frères cadets, saint Maixant et saint Jouin, tous deux successivement évêques de Poitiers et qu'il passe pour certain, qu'il fut instruit par saint Hilaire évêque de Poitiers ; qui fut relégué en Phrygie par les Arriens ; qu'ensuite saint Maxe vint trouver saint Martin évêque de Tours, qui l'ordonna prêtre. De là il se retira dans une solitude près de la ville de Chinon, qui n'était alors qu'un très-petit Bourg. La réputation de sa vertu lui attira bientôt des imitateurs, en particulier saint Lonand. Après une vie très-exemplaire accompagnée de plusieurs miracles, il mourut à Chinon le 20 d'août, âgé de soixante-dix ans, et fut enterré par saint Martin, dans la chapelle dédiée à la Vierge, au monastère qu'il avait bâti à Chinon. L'église subsiste encore aujourd'hui sous le titre

(4) Hist. de Lorr. t. 1, primæ edit. p. 599. Preuves et deuxième edit. p. ccli. Il faut corriger les dates de cette charte, comme nous les mettons ici.

(5) Apparemment Lothaire fils de Louis d'Outre-mer qui régna depuis 954 jusqu'en 986.

(1) Lettre de M. Perrault chanoine de Chinon, au R. P. Dom Augustin Guillemain, religieux de Senones.

de saint *Même*, desservie par une collégiale célèbre.

La lettre ajoute, qu'on prétend que le corps fut transféré au temps des persécutions, à l'île-Barbe près Lyon, où il y avait autrefois un chapitre sous le nom de saint *Maxime*, qui vient d'être uni il y a cinq ou six ans à la cathédrale de Lyon. On a fait à Chinon la fête de cette translation, le 29 octobre. C'est ce que porte la légende de Chinon. Messieurs du chapitre de Chinon, ayant demandé à ceux de Bar, quelques portions des reliques de leur saint patron, ils en obtinrent quelques ossemens du chef, comme il paraît par le procès-verbal et le certificat, en date du 8 juin 1598, signé, que l'on conserve dans la chasse du saint, à Chinon.

Les chanoines de Chinon conservent dans l'église le livre des évangiles, que saint *Même* avait avec lui lors de son naufrage dans la Saône, rapporté par saint Grégoire de Tours (1). Ils conservent aussi son étole et sa chappe qui est fort grande, faite à l'antique, sans Orfroi, ayant au lieu du Chaperon, une espèce de petite capuce pointue. Elle est absolument sans couture et faite d'une écorce fort fine, d'un fond violet brun, chargée d'une quantité prodigieuse de léopards, couleur jaune foncé.

Ils ajoutent qu'il y a environ vingt-huit ans, qu'en démolissant un ancien autel dans l'église de saint *Même* ou *Maxime* de Chinon, on trouva dans les fondemens dudit autel, une boîte pleine d'ossemens, avec un morceau assez considérable de la chappe du saint dont nous avons parlé, qui était aussi brillante que si elle sortait de la main de l'ouvrier, avec une inscription dont on ne pût lire que ces mots : *Hic sunt Reliquiæ Apostolorum et Sanctorum*. La circonstance de la chappe de saint *Maxe* pourrait faire croire, que lui-même aurait placé les reliques en cet endroit.

(1) Gregor. Turon. lib. de gloria confessor. c. 22. p. 912.

Jusqu'ici nous avons suivi la légende de saint *Même* ou *Maxe* ou *Maxime* de Chinon, avec les remarques de M. le chanoine Perrault.

Ce qu'il avance de l'instruction de saint *Maxe* par saint Hilaire évêque de Poitiers, et de la sépulture donnée à saint *Maxe* par saint *Martin*, tout cela est insoutenable, toute la chronologie y répugne. La translation des reliques de saint *Maxe* à l'île-Barbe, n'est pas plus certaine non plus que ce que l'on avance de la famille de saint *Maxe*. Nous mettons tout cela au rang des histoires fabuleuses ou apocryphes.

Venons à présent aux sources d'où l'on peut tirer plus sûrement la vérité de cette histoire. Le premier auteur qui ait parlé de saint *Maxime*, est Grégoire de Tours, qui nous apprend (1), qu'il avait en main une vie de saint *Maxime* écrite en vers, et qui portait que saint *Maximin* était disciple de saint *Martin*; que le désir de vivre inconnu au monde, l'avait porté à se retirer au monastère de l'île-Barbe; que son mérite éclatant l'y ayant fait connaître, il fut obligé de retourner dans son pays : mais comme il passait la Saône, la barque où il était ayant été submergée, il échappa heureusement au danger, ayant à son col le livre des évangiles et les instrumens de son ministère journalier, *Ministerium quotidianum*, c'est-à-dire, le calice et la patène pour dire la messe.

Echappé de ce danger, il arriva heureusement à Chinon en Touraine, où il bâtit un monastère. Quelque temps après, Giles, préfet des troupes Romaines, ayant assiégé cette place, et ayant bouché un puits dont les assiégés tiraient de l'eau pour leur besoin, saint *Maxime* touché de leur extrémité, obtint du ciel par ses prières, une pluie si abondante, que tout le peuple eut de quoi appaiser sa soif, et à remplir tous leurs vases qu'il leur avait dit d'apporter sur la place publique, leur promettant de l'eau en abondance; la

(1) Hist. de gloria confessorum, cap. 22.

tempête fut accompagnée de tonnerre, de foudre et d'éclairs si terribles, que les assiégés effrayés furent contraints de lever le siège. On croit que ceci arriva vers l'an 463. Saint Maxime mourut dans son monastère dans un âge avancé, et y fut enterré. Dieu fit éclater le mérite de son serviteur, par un grand nombre de guérisons miraculeuses, dont saint Grégoire de Tours rapporte deux des plus signalées (1), d'un jeune garçon et d'une jeune fille appartenant à son église de Tours, dont il fut témoin, et y reçurent la santé.

L'ancien livre de la vie de saint Maxime, ne se trouve plus ; mais on en cite un autre qui se conserve au monastère de Marmoutier, où l'on ne voit que peu de choses, hors ce que nous venons de voir dans Grégoire de Tours.

M. le Laboureur ancien prévôt de l'île-Barbe (2), dans l'histoire de cette abbaye qu'il a composée sous le titre de *Mázures de l'île-Barbe*, imprimée à Paris, en deux volumes in-4° en 1681, raconte aussi l'histoire de saint Maxime, qu'il a tirée de la légende conservée à Chinon, ainsi que nous l'avons rapportée d'après la lettre de M. le chanoine Perrault ; mais il avoue qu'il y dans cette légende quelques particularités apocryphes.

Dans un autre endroit il dit, que saint Eucher évêque de Lyon, avait une estime si particulière pour saint Maxime, qu'il le faisait souvent venir de son monastère de l'île-Barbe à Lyon, pour les affaires de son diocèse, lui donnant soin d'en faire la visite en son absence.

Il rapporte une lettre du même saint Eucher écrite à *Philon*, qu'il nomme son frère vénérable et prêtre comme lui, par laquelle il le prie d'engager le vénérable abbé *Maxime*, qui gouverne le monastère de l'île-Barbe, à sortir de son abbaye et de le venir trouver, et de lui dire qu'il lui

prépare une demeure et des livres, parce qu'il avait dessein de passer le carême avec lui. Il lui envoya en attendant, trois cents mesures de provisions *annonæ*, apparemment de froment, deux cents mesures de vin, deux cents livres de fromage et cent livres d'huile pour la nourriture de sa communauté.

Si cette lettre de saint Eucher regarde notre saint Maxime, comme nous le croyons, on peut fixer son âge et sa demeure à l'île-Barbe vers l'an 430, puisque saint Eucher vivait à Lyon en 440, et que le siège de Chinon par le préfet Giles ou Gillon, arriva en 463. Je sais qu'il y a quelques difficultés sur cette lettre de saint Eucher, touchant saint Maxime (1), et que M. Baluze croit que l'abbé *Maxime* dont il est parlé dans cet épitre, est un autre *Maxime*, dont Leidrade évêque de Lyon, parle dans une lettre à l'empereur Charlemagne-

M. le Laboureur dont j'ai cité l'ouvrage, dans ses deux tomes de son histoire de l'île-Barbe, ne dit pas un mot de la demeure de saint Maxime en l'île-Barbe ni de la translation de ses reliques en ce monastère. Mais il montre que son culte y était en honneur, de même que celui des S.S. Benoit, Parent de Charlemagne et de saint Ambroise, tous trois abbés de ce célèbre monastère, et insérés dans son calendrier.

D'autres savans critiques sont partagés sur la personne de saint Eucher de Lyon. Les uns, comme Pierre François Chifflet dans son *saint Paulin illustré*, partie 1, chap. 19. M. l'abbé Antelmi dans une dissertation particulière, et M. de Tillemont, histoire ecclésiastique, tome 15, soutiennent qu'il n'y eut qu'un seul Eucher évêque de Lyon, en quoi ils conviennent avec tous les plus anciens catalogues des archevêques de Lyon et avec tous les auteurs des martyrologes.

(1) Note R. P. Theodor. Rainart, in Gregor. Turon.

(2) Le Laboureur, *Mázures de l'île-Barbe*, t. 2, pag. 75.

(1) V. Gregor. Turon. opera est studio Domini Theodorici Rainart, in addendis et emendandis, pag. 1400.

D'autres savans , comme Baronius sous l'an 529 , M. de Sponde son abrégiateur, Severtius, dans son histoire des archevêques de Lyon , les Bollandistes en plus d'un endroit, et le P. Théophile Rainaud, dans un ouvrage composé exprès, et le R.P. Mabillon dans ses notes sur la vie de sainte Consortie, tome 1, des actes de saint Benoit, et enfin M. de la Mare, dans l'histoire de l'église de Lyon disent qu'il y eut deux Eucher.

Les auteurs de la Gaule chrétienne, après avoir mûrement pesé les raisons de ces deux sentimens, se sont déterminés pour celui qui admet deux Eucher archevêques de Lyon (1). Le premier qui a gouverné cette église depuis environ l'an 437 jusqu'à vers l'an 450, le second qui a vécu depuis l'an 520 ou environ, jusques vers l'an 530.

Quant à saint Maxime (2) qui fait le principal sujet de cette dissertation, les mêmes auteurs de la Gaule chrétienne, soutiennent qu'il ne fut abbé de l'île-Barbe que sous l'évêque Loup, successeur du second saint Eucher, et qui vivait en 538. Leidrade dans sa lettre à Charlemagne, parle très-avantageusement de l'abbé Maxime, et dit que les évêques de Lyon lui confiaient le gouvernement de leur diocèse en leurs absences.

Reste à savoir si saint Maxime de Chinon, a été abbé de l'île-Barbe. Saint Grégoire de Tours dit expressément, qu'il se retira dans ce monastère; mais il ne dit pas qu'il en ait été abbé; il ajoute qu'il en sortit pour venir à Chinon, où il bâtit un monastère, et où il mourut.

Il est vrai que par la lettre d'Eucher à Philon, il paraît qu'il y avait eu à l'île-Barbe un abbé du nom de Maxime, fort estimé d'Eucher; et qui voulait se retirer de cette abbaye. Mais on veut que cet Eucher et ce Maxime ayant été deux personnes fort différentes de celui dont il est parlé dans la lettre de Leidrade à Charlemagne. J'ai peine à me rendre à ce senti-

ment. Il est certain que les chanoines de Chinon et ceux de l'île-Barbe, étaient bien persuadés que c'était le même saint Maxime ou saint Maxe honoré à l'île-Barbe, à Chinon et à Bar-le-Duc; on ne doit pas mépriser ces traditions locales et anciennes.

La lettre de l'évêque Leidrade à Charlemagne (1) que j'ai devant les yeux, parle à la vérité d'un abbé de l'île-Barbe, du nom de Maxime ou Maximin, mais il ne dit pas qu'il ait vécu de son temps; il marque même bien clairement que Maxime, Ambroise et Licinius avaient vécu auparavant, sous les évêques de Lyon, Eucher, Loup et Genesisius et les autres, qui leur avaient donné des marques de leur confiance, en leur accordant le pouvoir de lier et de délier, de même que lui Leidrade, l'avait confié à Benoit, qui gouvernait alors ce monastère. *Carolus imperator ibidem præfecit Dominum Benedictum Abbatem.... Cui etiam Abbati tradidimus potestatem ligandi et solvendi, uti habuerunt Prædecessores sui, scilicet Ambrosius, Maximinus, Licinus. Clarissimi viri, qui locum istum tenuerunt, quos Eucherius, Lupus atque Genesisius, cæterique Episcopi Lugdunenses, ubi ipsi deerant, aut non poterant, adesse, mittebant cognitores utrum Catholica fides recte crederetur, etc.* Ce passage prouve évidemment que Maxime, Ambroise et Licinius ont gouverné comme abbés, le monastère de l'île-Barbe avant Charlemagne, sous les évêques Eucher, Loup et Genesisius. Ainsi il n'y a nulle nécessité de reconnaître deux Maxime abbés de l'île-Barbe. Mais je ne fais pas difficulté de reconnaître deux saints Eucher, qui ont gouverné l'église de Lyon en des temps différens. Les souscriptions des conciles où s'est trouvé le deuxième saint Eucher, en sont des preuves sensibles, car il est mal aisé de faire vivre le premier saint Eucher, qui a souscrit au concile d'Orange en 441,

(1) Gallia Christiana. t. iv, p. 20, 21 et seq. p. 430, et seq.

(2) *Ibidem*, p. 222.

(1) Epistola Leidradi ad Carol. mag. t. 14. Bibl. PP. Lugdum. p. 233, 234.

jusqu'au temps des conciles d'Arles, tenus en 524, de Carpentras tenu en 527, d'Orange en 529, et de Vaison en 529, auxquels a souscrit un saint Eucher, nécessairement différent du premier.

Pour revenir à la collégiale de saint Maxe de Bar; quelques années après sa dédicace, dont nous avons parlé, c'est-à-dire, vers l'an 990, le duc Thierry fils de Frédéric, pour expier la faute qu'il avait commise en faisant arrêter la duchesse Béatrix sa mère, afin de l'obliger à lui remettre le gouvernement de ses états, fonda au lieu d'un oratoire, la collégiale de saint Maxe et y mit quatre chapelains, ce qu'il fit en exécution de la sentence du pape Jean XX, qui lui avait imposé pour pénitence, de former quatre prébendes dans ses états.

Mais dans la suite ce chapitre fut considérablement augmenté, ensorte qu'aujourd'hui il est composé d'un doyen et de neuf chanoines, de quatre vicaires et de quatre chapelains, d'un maître de musique et de quatre enfans de chœur. Le doyen de saint Maxe est premier chanoine de la collégiale de saint Pierre, dont on parlera bientôt et réciproquement, le doyen de saint Pierre est premier chanoine de saint Maxe; ils possèdent chacun une prébende dans ces deux églises.

Cette église de saint Maxe est chapelle du château, et paroisse des ducs, de leur maison, et commensaux, et de l'hôtel-de-ville. La chasse de saint Max est couverte de lames d'argent, par la libéralité de M. Didier le Bégue, doyen de cette église, qui mourut le 27 octobre 1685. Il fit la chasse en 1669. On admire en particulier dans cette église, la mort qui sert de mausolée au cœur du prince d'Orange, qui fut tué au siège de Saint-Dizier en 1544, c'est l'ouvrage de Richier, célèbre sculpteur de Saint-Mihiel.

On remarque dans la même église de saint Maxe, un maître-autel d'un dessin très-recherché, tout incrusté de marbre, avec des colonnes de même, autour du grand cadre du milieu; on admire un

Christ en croix, la Sainte-Vierge et saint Jean avec les douze apôtres, le tout en petit, d'un albâtre admirable, et d'un ouvrage exquis.

En 1555, Giles de Trèves, doyen de saint Maxe, fit bâtir une chapelle où l'on trouve des morceaux de sculpture, qui ne cèdent en rien à ceux de la plus vénérable antiquité. On y voit entr'autres les quatre évangélistes, et les quatre pères de l'église latine, qu'on ne saurait assez estimer; toutes ces pièces sont de la même main et de la même pierre, que le squelette merveilleux dont on a parlé. Au-dessus de la corniche qui règne aux deux côtés de la même chapelle, on a placé les douze apôtres qui sont d'une terre cuite; mais avec des attitudes et des traits si finis et si naturels, que les images de cire ne pourraient pas être plus délicates.

Le doyen de saint Maxe est curé de cette paroisse, où il y a eu des princes, qui y ont reçu le Baptême. Les chanoines de cette église doivent être nobles ou docteurs.

Le souverain est collateur de plein droit de tous les canonicats; le doyen est électif et confirmé par l'ordinaire, comme ayant *curam animarum*. Le prince est en possession lors de l'élection, de recommander au chapitre un ou deux sujets. Le duc Léopold par édit du 30 septembre 1698, a affecté les trois quarts des prébendes de saint Maxe et de la primatiale de Nancy, à des nobles de trois degrés du côté paternel, et l'autre quart à des docteurs.

On montre à Chinon en Touraine, le tombeau de saint Maxe, mais on convient que les reliques du saint n'y sont plus, et que l'on n'y conserve que celles qui y ont été envoyées de saint Maxe de Bar, comme il conteste par les certificats réciproques de ces deux églises; on lit que des hérétiques ayant assiégé et pris Chinon, profanèrent le tombeau de saint Maxe, en tirèrent les reliques et les jetèrent dans les flammes; mais qu'un gentilhomme lorrain nommé Hezeb, se trouva là, et en sauva une

grande partie, qu'il tira du feu au péril de sa vie, et les apporta à Bar-le-Duc ; c'est ce qu'on lit dans les actes de ces deux églises.

Il y a une troisième collégiale de saint Maxe, à Boulogne sur mer, dont les chanoines il y a environ trente-cinq ou quarante ans, demandèrent à ceux de Bar les leçons et offices de leur patron, ce qui leur fut accordé avec plaisir par ceux de Bar.

Le roi Louis XIV, pendant qu'il occupait la Lorraine en 1697, à la réquisition de M. de Bissy évêque de Toul, avait uni les deux collégiales de saint Maxe et de saint Pierre, pour faire de l'église de saint Pierre, une paroisse à la ville-haute de Bar ; mais l'avènement de S. A. R. Léopold I^{er} à la couronne de Lorraine, qui suivit de près cette résolution, en empêcha l'exécution.

La musique de saint Maxe n'est fondée que sur les chapelles qui sont possédées par des chapelains musiciens qui y sont nommés par le chapitre, qui n'a d'ailleurs point d'autre fonds pour la musique

Le chapitre de saint Maxe prétend être le premier corps des ecclésiastiques de la ville de Bar. Il marche sous deux croix. C'est chez le doyen de saint Maxe que celui de saint Pierre et le prieur de Notre-Dame, qui en sont les deux autres chefs, doivent s'assembler pour régler l'ordre et l'heure des processions solennelles et générales, des prières publiques ; c'est dans l'église de Notre-Dame qu'on chante le *Te Deum*, auquel tous les corps ecclésiastiques de la ville doivent se trouver avec leurs croix, et que les officiers de l'hôtel-de-ville, de la prévôté et du bailliage sont aussi avertis de se trouver à l'heure marquée.

Lorsque le doyen de saint Maxe marche en cérémonie, il est accompagné du bâtonnier, qui porte de la main droite le sceptre du roi René I^{er} et de la gauche une verge garnie d'argent, pour écarter la foule et faire place. Ce bâtonnier marche toujours en petit manteau et derrière le doyen.

La ville de Bar reconnaît saint Maxe pour son patron particulier, et a recours à lui dans les nécessités publiques de pluies ou de mauvais temps, ou de maladies épidémiques. Alors on porte sa chässe en procession, et tous les corps ecclésiastiques et civils sont obligés de s'y trouver en cérémonie : le buste de saint Maxe contient une grande partie des reliques du saint, et de plusieurs autres reliques remarquables.

On compte jusqu'à vingt princes ou princesses inhumés dans cette église, dont voici les plus considérables. Le comte de Bar Henri I^{er} ou le vieux, mort en 1194 ; le comte Thiébaud I^{er} son fils ; la comtesse *Éléonore* femme de Henri le vieux ; le comte *Édouard I^{er}*, *Marie de Bourgogne* son épouse ; le cœur du *Roi René I^{er}* ; celui de la reine *Yolande d'Anjou*, épouse du roi René II ; le cœur du *Prince d'Orange*, tué au siège de Saint-Dizier, à côté de l'empereur Charles V ; le comte Henri IV et *Yolande de Flandre* son épouse, le duc Robert leur fils, et madame Marie de France sa femme ; madame Marguerite de Garennes ; madame *Marguerite de Longwy* ; madame Marie de Navarre.

Le duc Léopold y épousa le 25 d'octobre 1698, madame Elisabeth-Charlotte d'Orléans. Dans cette même église on voit les chapelles de saint Christophe réunies au chapitre en 1627, deux de Notre-Dame, une de saint Jean-Baptiste, une de saint Jean l'évangéliste, de l'annonciation, de l'exaltation de la Sainte-Croix, de saint Etienne, de saint Maxe. On y voit de plus les reliques de saint Rouin ou Rodingue, premier fondateur de l'abbaye de Beaulieu en Argonne. On dit que ce fut le comte Henri III, qui enleva cette relique de l'abbaye de Beaulieu, lorsqu'il la saccaga en 1097.

La collégiale de saint Pierre située en la ville-haute de Bar, fut fondée en 1513 (1), par Édouard I^{er} comte de Bar, avec

(1) Hist. de Lorr., tome 2, p. 498 et premier page dlxvii.

le secours d'Anselin de Joinville, de Pierre et d'Albert da Norroy, chevaliers, et de plusieurs autres tant clercs que laïcs, pour des chanoines séculiers au nombre de cinquante ou soixante, qui dans la suite devaient être réduits au nombre de seize, dont le chef devait porter le nom de pricier. De plus, il y avait un doyen qui devait être curé des chanoines, et enfin un prévôt, à qui l'on assigna une double prébende. Le fondateur veut que de ces seize chanoines, il y en ait toujours quatre qui soient prêtres, et qui fassent une perpétuelle résidence, et en outre, quatre prêtres mercenaires ou à gage, payés par le Chapitre.

Chacun de ces cinquante ou soixante chanoines fondateurs, conservait pendant toute sa vie ce qu'il avait apporté à la masse de la fondation, et après son décès, tout cela était réuni et confondu dans le fonds des revenus des chanoines survivants jusqu'à ce qu'ils fussent réunis au nombre de seize. Tous ces chanoines fondateurs devaient par année, seize semaines ou quatre mois de stage à une heure du jour, et leurs successeurs vingt-une semaines, ou cinq mois et une semaine. Edouard III comte de Bar, se réserve à lui et à ses héritiers la nomination à ces canonicats.

En 1315, ce prince amortit les biens donnés pour fonder ce chapitre, et ceux qu'ils acquerraient pendant cent ans, réservant à lui et à ses successeurs, la collation des prébendes. Jean d'Arzillières évêque de Toul, confirma cet établissement par lettres datées d'Avignon le 7 de juillet 1318. Ces manières de fondations faites en forme de loteries, furent assez communes en Lorraine.

Le duc René II en 1505, fonda dans la même église quatre-hauts vicaires ou semi-prébendes qui ont moitié de la prébende d'un chanoine, et portent l'aumusse.

Dans l'église de saint Pierre se voyent plusieurs chapelles fondées par la dévotion de divers particuliers, comme celle de l'Annonciation, de saint Sébastien,

de saint Jean-Baptiste; de saint André; de saint Sauveur, de Notre-Dame de Pitié, de sainte Marguerite, de saint Maur, de sainte Agathe, dont la plupart sont réunies au chapitre de saint Pierre. Le duc Robert en 1375, annexa un canonicat de saint Pierre à la cure Notre-Dame de Bar.

Comme il n'y a dans la ville de Bar qu'une seule paroisse, située à l'extrémité de la ville-basse, MM. du chapitre de saint Pierre, ont bien voulu permettre qu'on fit dans leur église les fonctions curiales pour la ville-haute, moyennant cent vingt livres par an, qui leur sont payées par la ville; le tout du consentement de M. Thyard de Bissy, évêque de Toul, dans le cours de sa visite à Bar, le 28 août 1696.

Il y a outre cela à Bar-le-Duc un assez grand nombre de monastères; par exemple, celui des Augustins fondé par Robert duc de Bar, et Marie de France son épouse, en 1366, 1372 et 1385, dans un lieu nommé auparavant le Prey de Dieu. Un canal tiré de l'Ornay passe sous leur église.

Les Antonistes de Bar furent fondés par Robert duc de Bar, l'an 1385; ce prince leur donna en cette année sa maison-Dieu de Bar, avec tous ses revenus et appartenances, sans aucune dépendance ou sujétion, sinon au pape et à l'abbé de saint Antoine, à qui le commandeur de Bar donnera chaque année deux mars d'argent en signe de sa dépendance, et à sa mort il laisse audit abbé général, ses chevaux, ses meubles et habits.

On entretiendra dans ladite commanderie de Bar, huit prêtres chanoines, pour y célébrer l'office divin, la nuit et le jour, et y exercer les hospitalités et œuvres de miséricorde qui y seront à faire, par des personnes séculières et religieuses. Le fondateur s'y réserve les droits de souveraineté et le droit de réformer les désordres qui pourront s'y commettre, toutefois après 40 jours de monition.

Queique le titre de la cession de cette commanderie, faite à l'ordre de saint Antoine, soit datée de l'an 1385, il est

certain que cette maison-Dieu subsistait dès l'an 1382, et qu'elle fut approuvée en cette année au chapitre général de l'ordre, tenu le 29 mai, et que l'abbé général de l'ordre l'érigea en commanderie, au 5 août de la même année.

L'hôpital et la commanderie de saint Antoine de Bar demeurèrent unis l'un avec l'autre, ne faisant qu'une même maison jusqu'en 1559, que l'on désunit l'hôpital de la commanderie, par lettres-patentes du grand-conseil de Nancy, le premier avril 1559, sous l'administration de Nicolas de Vaudémont, sous la minorité et l'absence du duc Charles III, après divers procès que ces pères de saint Antoine ont soutenu à l'occasion de la désunion de l'hôpital de la commanderie; ces pères se sont volontairement soumis à payer annuellement la somme de cinquante livres à l'hôpital de Bar. Ce qui a été exécuté et après par le conseil du roi Stanislas, le 10 août 1752.

Les Claristes furent reçus dans Bar, le 10 novembre 1497, et les capucins en 1597, les minimes en 1618, les annonciades en 1627, les religieuses de la congrégation le 11 novembre 1621. Giles de Trèves doyen de saint Maxe, bâtit en 1581, la maison où sont aujourd'hui les pères Jésuites, qui en prirent possession en 1617, auparavant il y avait des prêtres séculiers qui y enseignaient la jeunesse, les carmes s'établirent à Bar, le 15 février 1651.

A la ville-haute de Bar on voit une chapelle de la Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la paix, bâtie à l'occasion d'une statue de la Vierge qui était auparavant sur la porte de la ville au-dehors, où l'on disait qu'elle avait opéré plusieurs miracles; cette statue miraculeuse fut ensuite transférée dans la ville, où on lui a bâti une chapelle qui appartient à la ville; elle est desservie sous l'inspection d'un receveur prud'homme. Il y a une messe fondée pour être dite à onze heures et demie précises tous les dimanches et fêtes, auxquels il y a obligation d'entendre la messe. Cette chapelle est aujourd'hui érigée en

titre de bénéfice, par rapport aux prières qui y sont fondées pour les fêtes et dimanches.

Les sœurs de la charité sont à Bar au nombre de deux, qui sont chargées du soin des pauvres malades de la paroisse, sous la juridiction de l'évêque, et sous l'autorité des officiers de l'hôtel-de-ville et la direction du curé et du vicaire de la ville. Le receveur des deniers de la ville paye par quartier cent cinquante livres, selon le traité passé à Paris le 8 octobre 1696, elles reconnaissent pour leur fondatrice, Anne de Roger veuve de M. de Serinchamp, seigneur de Remesson et de Treuvron.

Le petit couvent ou les Béguines, établi au bourg de Bar, subsistait dès l'an 1418, que Louis cardinal de Bar les exempta de toutes tailles et subventions, en considération des services qu'elles rendaient aux pauvres malades.

Mais les béguines ou les religieuses de ce petit couvent, s'étant laissées séduire par le mauvais esprit, et ayant abandonné leur état et leur demeure, et même abjuré leur religion, le duc Charles III en 1565, donna le béguinage aux majeurs et habitants de Bar, afin d'y dresser une infirmerie pour leurs malades. On y fit diverses donations et fondations, et enfin les religieux Barnardins de l'île en Barrois, qui en étaient en possession, démolirent ce petit couvent et vendirent les cloches aux minimes, et depuis quelques années y ont fait de nouveaux bâtimens avec une petite chapelle qu'ils ont laissés à M. de la Vallée, ancien doyen de saint Max, au moyen de cent louis qu'ils ont reçus.

On voit dans la ville-haute de Bar, deux puits d'une profondeur extraordinaire; le premier est au milieu de la grande rue, et a plus de deux cents pieds de roi de profondeur; le second est dans un lieu fermé, à côté et au septentrion de l'église de saint Maxe: l'un et l'autre sont aujourd'hui fermés, parcequ'on a une fontaine tirée d'un quart de lieue de la ville à l'occident, dont on a amené les eaux dans la ville par des canaux, en une ci-

terre qui contient plus de treize cents muids d'eau.

L'hôtel-de-ville est composé d'un président, d'un maire, d'un syndic, d'un secrétaire, de deux procureurs, d'un receveur des deniers patrimoniaux et de huit conseillers, dont quatre du tiers état sont en titre, trois autres sont tirés par le souverain du corps de la chambre des comptes, du bailliage et de la noblesse. Le prévôt est conseiller perpétuel. Par l'édit du mois de février 1707, les receveur et secrétaire sont aussi en titre d'office.

L'hôtel-de-ville se renouvelle de trois ans en trois ans au huitième septembre.

Le siège de la prévôté a trois officiers, qui sont le prévôt, un lieutenant général et un conseiller lieutenant particulier, qui sont aussi officiers de police.

Le bailliage a pour chef un bailli qui ne réside pas, un lieutenant-général, un lieutenant particulier et sept conseillers, dont l'un est avocat du souverain, outre le procureur-général, lequel a aussi séance en la prévôté et en l'hôtel-de-ville.

La chambre du conseil et des comptes a été établie par les comtes de Bar; on ne trouve pas les titres de son établissement, mais on a des chartres du duc de Bar Thiébaud II, qui commença son règne en 1240, qui prouvent que de son temps l'établissement en était fait.

On l'appelle chambre du conseil, parce que tous les officiers qui la composaient, étaient effectivement conseillers du prince.

C'est une compagnie composée d'un président, d'un secrétaire, de douze conseillers qui ont aussi la qualité d'auditeurs et de M^{es} des comptes et d'un procureur-général; elle tient son siège dans un appartement du château.

L'évêque de Toul a un official et un promoteur résidans dans la ville de Bar, pour connaître dans la mouvance du Barrois, des affaires qui sont de la compétence du tribunal ecclésiastique; elle fut établie par arrêt des grands-jours de Troyes en 1555.

Le roi Louis XI craignant que le duc de Bourgogne Charles-le-Hardi, ne fit passer son armée par le Barrois pour pénétrer en Champagne, se rendit maître de la ville de Bar en 1474, fit réparer les murs de la ville haute, en fortifia les portes, sur lesquelles furent mises les armes de France; mais la ville de Bar fut restituée quelque temps après au duc René II.

Il y a aussi à Bar maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, hôtel-de-ville.

La ville de Bar fut prise par les Huguenots le 6 septembre 1589. Le roi Louis XIII étant arrivé en personne devant Bar, somma la ville le 19 juin 1632, l'occupa, y mit garnison, et le dernier août 1633, y établit un gouverneur qui fut M. de Montalan. Le 13 août 1641, le sieur de Saint Martin, lieutenant de M. de Saint Baslemontr gouverneur de Bar, porta les clefs de la ville à M. de Venisey.

Le comte de Lignéville commandant les troupes du duc Charles IV, la prit le 4 d'octobre 1650, sous le gouvernement de M. Beaulieu de Périgal.

Le maréchal de la Ferté Senneterre la reprit pour le roi Louis XIV, le 25 décembre 1652, après 16 jours de tranchée ouverte. Sa Majesté ne jugeant pas à propos d'y avoir des gouverneurs, y mit un commandant, qui fut M. de Saint Laurent, auquel succéda M. de la Chapelle, au commencement de novembre 1651. La ville fut reprise le 17 de novembre 1652, par les troupes du duc Charles IV, commandées par le chevalier de Guise, le prince de Condé, le comte de Lignéville et le Baron de la Fange, qui fut tué à l'attaque.

La ville fut reprise la même année, le 9 de décembre par les troupes du roi commandées par les maréchaux de Turonne et de la Ferté, en présence du cardinal Mazarin.

Pour ce qui regarde les temps les plus reculés, on peut voir notre histoire de Lorraine.

Je ne connais à Bar aucune antiquité

payenne du temps des romains. Le château qui est ancien n'a rien de fort remarquable, sa principale force consiste dans sa situation sur une hauteur qui domine sur toute la plaine. Le château de Bar est encore assez logeable, mais beaucoup moins magnifique qu'il n'étoit, lorsque les ducs de Bar y tenaient leur cour, et avant qu'un incendie arrivée le 14 février 1649, le réduisit en l'état où nous le voyons aujourd'hui, à l'exception des tours que le roi fit démolir en 1670, avec celles qui tenoient aux murs de la ville, au nombre de dix-sept, et des murailles du château.

Autrefois on voyait dans la paroisse de Notre-Dame des pièces de sculpture remarquables, de la main de Léger Richier, un des plus habiles sculpteurs de l'Europe, en son temps. C'est le même dont nous avons parlé sous l'article de Saint-Mihiel, mais comme ces ouvrages de la paroisse n'étaient qu'en bois, le temps qui dévore toutes choses, les a détruits, ensuite qu'on ne les y connaît plus, du moins ils sont déplacés et mis en différents endroits.

On assure que quelques rois de la première race, comme Charibert et Childébert II (1), ont fait frapper des monnaies à Bar-le-Duc, et qu'on en conserve quelques-unes dans le cabinet du roi, mais nous n'en avons point vu. Pour les monnaies des comtes et ducs de Bar, elles ne sont pas fort rares; les premières que j'aie vues, sont d'Edouard I, qui gouverna depuis 1302, jusqu'en 1357, ou d'Edouard II, qui régna depuis 1344 jusqu'en 1352. Je laisse la chose indécidée, parceque les monnaies portent simplement d'un côté, EDVARDVS COMES, et de l'autre, MONETA BARRI, sans aucune marque qui les puisse faire remarquer.

On en voit du duc Robert depuis l'an 1354, où l'on lit d'un côté, ROBERTVS DVX BARRI, et sur le revers, ces mots: DEI GRATIA MARCHIO PONTI.

On cite certaines lettres des comtes de

(1) Duchêne, préface sur la Généalogie de la maison de Bar, p. 4.

Bar, qui prouvent qu'ils frappaient monnaie avant l'an 1301. Il est certain que dès l'an 1342. Henri comte de Bar, père d'Edouard II, fit un traité avec Jean roi de Bohême et comte de Luxembourg, par lequel ces deux princes s'obligent de faire ensemble et à frais communs, une monnaie d'un poid, d'un aloi et d'un prix égal, en leurs noms, et avec l'empreinte de leurs armes, pour avoir cours dans les comtés de Bar et de Luxembourg; elles devaient être frappées en quatre endroits différents; savoir, de la part du roi de Bohême en sa ville de Luxembourg et à Damviller; et de la part du comte de Bar, en celles de Saint-Mihiel, et d'Étain, ou ailleurs, où mieux leur plairait.

En 1344, Geoffroy de Gondrecourt était maître de la monnaie d'Edouard II, comte de Bar; en 1354, Robert comte de Bar, laisse la ferme de ses monnaies à Humblot de Gondrecourt, avec pouvoir de faire à Saint-Mihiel ou ailleurs, une monnaie blanche, nommée (planquet), qui sera à trois Deniers d'aloï, et en général de faire à toutes manières de Monnoyes blanches et noires, de tel poid et alloy, comme sont les Monnoyes du Roi de France, et seront au Nom dudit Comte.

En général on voit par les anciens titres, que les anciens comtes et ducs de Bar frappaient monnaies à Bar-le-Duc, à Saint-Mihiel, à Clermont en Argonne, et peut-être à Étain.

Depuis la cession du Barrois au duc René d'Anjou I, du nom, on ne trouve plus qu'on ait frappé de la monnaie en aucune ville du Barrois; mais on la frappait à Nancy aux armes des ducs de Lorraine et de Bar, ce qui n'empêcha pas que dans la commission générale que le même René d'Anjou donna le premier juillet 1445, à Jean d'Anjou son fils, il ne lui accorda le pouvoir de faire forger et battre monnaies aux armes de René, et en ses duchés, et en chacun d'iceux comme il le jugerait à propos. On peut voir, la dissertation que j'ai composée sur les monnaies

de Lorraine, Barois, et des trois évêchés; Metz, Toul et Verdun.

La partie de Bar-le-Duc, que l'on nomme la ville-basse, comprend : 1° le bourg et la neuve ville qui faisaient anciennement deux villes séparées; 2° le faubourg de Bar-la-ville, en latin, *Barri-Villa*; 3° celui de Rue de Véel ou Vaux-de-Comblès; 4° ceux d'Entre-deux-Ponts, des minimes et des capucins; auxquels il faut ajouter celui de Marbot, éloigné de la ville de quelques cents pas, situé sur la route de Bar à Saint-Mihiel, et la cense de Popey, qui appartient au chapitre de saint Max.

La ville-basse de Bar est bâtie dans une vallée assez étroite, mais très-agréable par l'aspect des coteaux chargés de vignes. Cette vallée est arrosée par la petite rivière d'Ornain, recommandable par la bonté de son poisson. On a bâti sur cette rivière trois ponts de pierres, composés de plusieurs arcades, et plusieurs autres plus petits, d'une seule arcade, au nombre de dix, pour la commodité de ses habitans.

Le bourg nommé anciennement le *vieux bourg* de Bar, est situé au pied de la montagne, au sommet de laquelle est le château bâti par le duc Frédéric I^{er}. Car il ne faut pas croire que ce prince en ait été seulement le restaurateur, comme l'ont avancé quelques auteurs; ce qui supposerait la destruction d'un château bâti précédemment à la même place. Il paraît au contraire par les restes d'édifices érigés en premier lieu sur cette montagne, qu'ils étaient du même temps et du même contexte, et qu'il n'y en avait jamais eu d'autres avant cette forteresse. Ceux qui prétendent qu'il subsistait déjà au cinquième siècle, un château avant celui dont nous parlons, ne se fondent que sur ces conséquences tirées du témoignage des écrivains, qui parlant du rappel du roi Childéric dans ses états par son favori Guinemaude ou Véomade, vers l'an 450, disent : Que ce favori allant au-devant de Childéric, fut jusqu'au château de Bar : *Apud castrum cui nomen Barrum est; in Barrensi*

castello. D'où ces écrivains concluent qu'il y avait déjà en ce temps-là un château ou forteresse sur la croupe de la montagne de Bar. Mais il est bon d'observer que le moine Aimoin, qui écrivait au X^e siècle, peu de temps après la construction du château de Bar, par le duc Frédéric I^{er}, lequel était déjà fameux et pouvait passer pour une forteresse de conséquence; a cru, selon toute apparence, qu'il lui suffisait de désigner la ville dans laquelle le roi Childéric fut reçu avec honneur, par le château qui dès le temps même d'Aimoin rendait cette ville célèbre. Peut-être aussi cet écrivain a-t-il voulu parler d'un autre château, déjà existant au pied de la montagne où est située l'ancienne ville de Bar, nommée aujourd'hui le *bourg*, et autrefois le *vieux bourg de Bar*, où se rendit Véomade, pour y recevoir Childéric. Ce château était le même où se réfugia vers l'an 638, au rapport de Vassebourg, une comtesse d'Ardenne avec ses enfans, et où elle resta pendant quatre ou cinq ans, pour se soustraire à la persécution du roi Dagobert, qui avait fait tuer son mari.

On convient qu'il ne reste plus de vestiges de cette première antiquité de la ville de Bar, non plus que dans le faubourg de Bar-la-Ville, qui en était une dépendance en ces temps-là; mais il n'en est pas moins vrai que long-temps avant le duc Frédéric I^{er}, il y avait au centre du vieux bourg un édifice considérable, qui servait de demeure d'abord aux gouverneurs du pays ensuite aux comtes de Bar, successeurs Frédéric, qui continuèrent à y faire leur séjour, jusqu'à ce que le château bâti sur la montagne, qui ne fut d'abord qu'une forteresse sans logement commode, fut mis en état d'être habité commodément.

Près de cet ancien édifice était un autre bâtiment, que l'on conjecture avoir tenu comme lieu de citadelle au premier, lequel s'appelait *Miroualt* ou *Mirouault*. Il en est fait mention dans un titre de la chambre des comptes de Bar, du 14 mars 1435, dans lequel le roi René I^{er} donne à très-fonds à son conseiller-secrétaire

Henriet de Bauzeis, une place-masure, où souloit être jadis partie du vieux château, dit Miroualt, séant au bourg de Bar, près le cours d'eau du moulin, à charge d'y faire bâtir maison; et dans le testament d'un nommé Demengin Houssef, bourgeois de Bar, du 29 juillet 1564, par lequel il fonde la chapelle de l'Annonciation dans l'église de Notre-Dame; pour laquelle fondation il assigne sa maison sise au bourg de Bar, *en lieu qu'on dit le châtet de Miroualt.* D'où il s'ensuit que si cet ancien édifice et la demeure des comtes de Bar existaient déjà dès le V^e siècle, il n'est pas surprenant que les écrivains dont on a parlé, aient employé les termes de *castrum* ou *castellum*, en parlant du retour de Childéric et de sa réception au château de Bar.

On trouve dans des titres anciens, que ces anciens édifices, ou la place qu'ils occupaient, appartenaient à un seigneur, nommé Jacques de Bar chevalier, châtelain de Mousson, et que les matériaux qui restaient de leurs ruines, furent employés à bâtir les maisons que l'on voit à présent sur ce terrain. On voit encore aujourd'hui sur le frontispice de la plus considérable de ces maisons, d'anciennes armoiries de Bar, d'Angleterre, de Coucy et de Guines, qui vraisemblablement furent autrefois placées sur la porte du château des comtes de Bar. Le même Jacques de Bar accorda en 1544, à l'hôtel-Dieu de Bar, le droit de tirer un filet d'eau pour l'usage dudit hôtel-Dieu.

A peu de distance de cette ancienne maison, au-dessous et de l'autre côté de la rue, était une autre maison, nommée aujourd'hui *la maison de la grande cour*, que l'on tient par tradition avoir servi d'offices et de cuisines à la première. Il n'y a pas long-temps que l'on voyait encore sur la porte d'entrée de cette maison de semblables armoiries. Dans une autre rue, appelée *la rue des écuries*, derrière la même maison, il y avait encore dans le siècle dernier de grands bâtimens, qui étaient les greniers à sel et à grains, avec

les écuries dépendantes du château. Ces édifices furent consumés par le feu en 1652.

Tout le terrain qu'occupent l'hôtel-Dieu, la maison et l'église des Antonistes, les maisons contigues et la ruelle qui les sépare de l'ancien château des comtes de Bar, en était probablement autrefois une dépendance, notamment le terrain sur lequel était bâti l'ancien four bannal du vieux bourg, qui était un ancien fief, mouvant du château de Bar. Quant à l'hôtel-Dieu, qui comprend la maison de saint Antoine, depuis que ces religieux furent appelés par le duc Robert pour en avoir la direction, il paraît certain qu'il a fait partie de l'ancien domaine des comtes de Bar, qui ont toujours possédé la propriété de ce lieu, comme fondateurs au moins de la partie qui est restée audit hôtel-Dieu par la transaction de 1579.

Le plus ancien monument qui reste dans ce quartier du bourg, est l'église de saint Antoine, du moins le portail et la nef. Elle subsistait déjà en 700, sous le nom de chapelle Notre-Dame, près de trois siècles avant la construction du château par le comte Frédéric I^{er}, ce qui fait voir, pour le dire en passant, que la religion chrétienne était dès lors établie dans la ville de Bar.

De tout ce qui vient d'être dit, il paraît certain que cette partie de Bar, qui contenait les anciens édifices, était la vraie ville de Bar, dont parlent Grégoire de Tours, Aimoin et les auteurs qui les ont suivis, en rapportant la réception que les habitans firent au roi Childéric à son passage. Il suit aussi que l'ancienne ville de Bar n'était point le quartier nommé Bar-la-Ville, *Barri-Villa*, mais celui que l'on appelle aujourd'hui *le bourg*, et autrefois *le vieux bourg*; et que ce ne fut pas Frédéric I^{er} qui lui donna ce nom, dont il semble inutile de rechercher l'étymologie, comme aussi de réfuter ceux qui l'appellent *Fanis*, *Farus*, *Basilica* ou *Bannis*, qui n'ont aucun rapport avec le vrai nom de la ville de Bar, qui n'a jamais été autre

que celui qu'elle porte encore ; ou *Bair*, comme on lit dans des titres du XI^e et XII^e siècles, en latin *Barrum* ou *Bar-rum-Ducis* ; *Bar-le-Duc* ; nom que cette ville portait déjà dès le temps de Frédéric I^{er}, comme il paraît par le traité de 1252, fait entre Henri comte Luxembourg et Thiebaut comte de Bar, trisaïeul du duc Robert, qui commence ainsi : *Je, Henri de Lucembourg et de la Roche, fais cognissant à tous que comme discors fut entre moi et ma suer Katherine duchesse de Lorreigne et marchise, et Ferri son fils, mon neveu, et Thiebaut comte de Bar-le-Duc* ; ce qui insinue que l'addition faite au nom de Bar vient de ce que Frédéric I^{er}, qui en fut le premier seigneur, était en même temps duc de la Lorraine Mosellane.

Ce prince, outre le château, fit environner de murs et de fortifications la ville de Bar. On entra dans cette enceinte par trois principales portes, sans compter celle par où on descendait du château. Cette dernière porte était attachée au château du côté haut de la côte, dite à présent des jésuites, anciennement *la rue de l'École*, au bas de laquelle, à main gauche en descendant, est la porte Notre-Dame, autrement *Tête-fendue*, à l'opposite de laquelle, au bout de la rue des Juifs, était autrefois la *porte Houdry*, qui communiquait au *Prey-de-Dieu*, sur lequel est bâti une partie de la ville-neuve. Cette porte fut démolie au XIV^e siècle. La troisième porte, qui était la plus considérable, est celle que l'on nomme *la porte du Bourg*, par où l'on va aux faubourgs d'Entre-deux-Ponts et de Bar-la-Ville.

Ces trois portes étaient bâties en forme de tours carrées, avec leurs guichets et ponts-levis sur les fossés de la ville. Elles étaient défendues chacune par une porte élevée de l'autre côté du fossé. Ces portes ne subsistent plus, non plus qu'une partie des anciens murs de la ville et des fossés qui sont comblés et occupés par des maisons qu'on y a bâties, qui règnent depuis la porte du bourg jusqu'à celles de la neuve

ville et de Notre-Dame, et qui masquent les murs de la ville qui restent de l'enceinte particulière du bourg, et les ruines d'une ancienne tour ronde, appelée *la tour Bouchart*, autrement *de l'écrevisse*. Le bourg est composé des rues suivantes ; la Grande-Rue du bourg, à présent la rue saint Antoine, la rue du Moulin ou la petite rue du bourg et la rue des écuries, anciennement du béguinage ou petit couvent.

L'ancien château des comtes de Bar et celui de Mirouault, occupaient l'emplacement de la rue saint Antoine, depuis le pont *Vion*, aujourd'hui le pont *Croquart*, jusqu'à la ruelle du four. Vers le milieu de cette rue est la maison des sœurs de la charité, fondée par madame de Serinchamp, dame de Renesson et Fremont, en 1695.

Au-dessous, du même côté, sont l'hôtel-Dieu ou l'hôpital saint Denis et la maison des Antonistes. L'hôtel-Dieu a été rebâti tout à neuf aux frais de M. d'Alençon, président de la chambre des comptes de Bar. Le soin de cet hôpital est confié aux sœurs de saint Charles de Nancy, au nombre de quatre, qui y furent introduites en 1716.

La maison des Antonistes qui faisait autrefois partie de l'hôtel-Dieu, fut rebâtie au commencement de ce siècle, dans l'état de splendeur où elle est aujourd'hui. Leur église est encore l'ancienne, excepté les deux chapelles collatérales de saint Anne et de saint Nicolas. Le portail de cette église qui était anciennement celle de l'hôtel-Dieu, et dédiée à la Sainte-Vierge et à saint Denis, est très-ancien, et semble être antérieur au château. Elle existait dès le VII^e siècle.

L'ancienne maison du béguinage était dans la rue du *petit couvent*, autrefois des *vieilles béguines*, ou des *écuries*. On recevait dans cette maison un certain nombre de femmes veuves ou de filles âgées, qui devaient visiter et soulager les pauvres malades. Ces femmes se nommaient *béguines*. Dans le seizième siècle, ces béguines

s'étant relâchées de leur institut et s'étant laissées engager dans les erreurs de Calvin, le grand duc Charles donna leur maison aux bourgeois de Bar, pour y mettre les pauvres malades, qui étaient soulagés des revenus attachés à cette maison, et des aumônes que l'on y faisait ; ce qui a duré jusqu'à ce que cette maison fut achetée par Nicolas-François prince de Lorraine, abbé commandataire de l'Île en Barrois, qui la donna aux religieux de cette abbaye pour servir d'hospice, et où il résidait un religieux sous le titre de proviseur, qui était chargé d'acquitter les messes d'ancienne fondation. Cette maison qui est accompagnée d'une petite chapelle, a été rebâtie depuis peu.

La maison et le collège des pères jésuites sont situés presque au bas de la côte, par où l'on monte du bourg au château et à la ville haute : cette rue se nomme la *rue de l'ancienne école*, dont on voit encore la maison au-dessous de celle du collège, enfermée dans le presbytère qui appartient à la ville, et où loge le curé de Bar. Le collège fut fondé par Gilles de Trèves doyen du chapitre de saint Max, sur l'emplacement d'une maison, qui était un fief relevant du château de Bar et se nommait le *fief de Fains*, que le fondateur du collège avait acquise de René de Florainville baillif de Bar, et qu'il avait fait rebâtir en forme de collège. Il donna pour cette fondation, qui est du 17 avril 1598, une rente de 2,500 francs, à prendre sur les salines de Dieuze, de Château-Salins et de Salone, pour l'entretien de quatre régens et quatre boursiers.

Les pères jésuites furent introduits dans le collège de Bar en 1617, par le duc Henri, à la sollicitation des magistrats et des bourgeois, pour y instruire la jeunesse en la place des quatre régens dont on n'avait pas lieu d'être satisfait. Le fondateur réserva par son testament la direction de ce collège aux doyens de saint Max et de saint Pierre, au président de la chambre des comptes et au plus proche parent mâle dudit fondateur.

La neuve ville a beaucoup plus d'étendue que le bourg. Elle est composée de sept rues, savoir : la grande rue sur les anciens fossés du bourg, la rue sainte Claire, dite autrefois *Thiebaut-Chanterel*, la rue du four, dite anciennement la *rue Emmy*, la rue des tanneurs, nommé autrefois *Colet-Hous*, la rue des Savonnières, la Côte de l'horloge ou des Serruriers, appelée autrefois la *rue Brice-Brichet*, par laquelle on monte à la ville haute ; et la rue saint Jean, par où on monte à la même ville, du chemin de Savonnières et du petit-pont.

les deux villes-basses de Bar-le-Duc, c'est-à-dire, le bourg et la neuve ville, n'en font plus qu'une à présent depuis la démolition du mur qui les séparait. Elle est composée de cinq faubourgs, savoir : 1° celui d'Entre-deux-Ponts, situé entre le pont Notre-Dame et le pont qui était autrefois bâti sur le fossé de la porte du Bourg ; 2° le faubourg des Minimes, à l'extrémité duquel, en tournant à gauche, est le grand pont-neuf bâti en 1605 ; 3° le faubourg des Capucins ; 4° le faubourg de la rue de Vêel ou du *Val-de-Combles*, comme il se nommait autrefois, parce qu'il est placé sur le chemin qui conduit à ce village ; 5° le faubourg de Bar-la-Ville, en latin *Barri-Villa*, situé de l'autre côté de l'Ornain, à la rive droite, presque au pied de la montagne sainte Catherine, opposée à celle du château et de la ville-haute. On trouve à la sortie de ce faubourg tirant vers la montagne, quelques maisons de vigneron, qui restent d'un plus grand nombre qui y demeuraient autrefois. Ce quartier est nommé la *petite Egypte*, du nom de certains coureurs, diseurs de bonne aventure, que l'on appelait *Egyptiens* ou *Bohémiens*, qui se retiraient en cet endroit.

La paroisse Notre-Dame a de tout temps été la seule église paroissiale des ville et faubourgs de Bar. Elle est bâtie dans le faubourg de Bar-la-Ville. On ne peut fixer au juste l'époque de la construction de cette église moderne de Notre-

Dame, ni de celle qui subsistait avant la cession de la cure à l'abbaye de St-Mihiel. On conjecture par l'architecture qu'elle a pu être bâtie sous le règne du duc Robert, dont on voyait les armoiries, il y a quelques années, au haut de l'ancien portail sur le petit cimetière. Derrière cette église, un peu à côté, il y a une chapelle assez spacieuse, érigée en 1649, nommée avec raison *la chapelle des morts*, parce que les murs en sont faits de têtes et d'ossements de morts, rangés avec symétrie, et joints à chaux et à sable. Le prieuré de Notre-Dame est à côté de la paroisse dont le jardin est arrosé par le ruisseau de Naveton, qui y prend sa source de là va faire moudre le moulin de Couchot. Le prieuré est habité par trois religieux bénédictins qui y sont envoyés par le prier de l'abbaye de Saint-Mihiel, dont l'un a le titre de prier, et jouit au nom de celui de Saint-Mihiel qu'il représente, des droits honorifiques attachés à la qualité de curé primitif.

C'est là tout ce que nous avons à dire sur le faubourg de Bar-la-Ville, qui vraisemblablement ne fut jamais l'ancienne ville de Bar, par où passa Childéric à son retour. Ajoutons que c'est encore une erreur de croire qu'il y ait jamais eu un château bâti ou commencé sur la montagne de sainte Catherine, au pied de laquelle était dit-on, situé l'ancien Bar, qui s'étendait sur la droite de ce faubourg, en remontant du côté de celui de Marbot. Ce prétendu château est un être imaginaire, dont il ne reste aucun vestige mais seulement d'un hermitage dédié à cette sainte, dont on remarque le terrain qu'il occupait. On trouve un vieux registre de plus de 300 ans, qui marque qu'un hermite de ce lieu fut condamné pour vol à être pendu.

A l'égard de l'étendue que l'on donne à l'ancien Bar-le-Duc dans cette position, depuis la montagne sainte Catherine jusqu'à la rivière, tirant vers la vallée de Nayves y compris l'espace sur lequel est Bar-la-Ville, il faut ce me semble, reje-

ter cette opinion et renfermer l'ancienne ville de Bar dans le vieux bourg, et dire que *Barri-Villa* en était une dépendance comme son nom le signifie. On peut ajouter qu'il n'est guère croyable que le château qui le domine aurait été bâti sur la croupe de la montagne où il est, si la ville avait été bâtie de l'autre côté de la rivière; ce qui serait encore moins probable, si le duc Frédéric I^{er} n'en eût été que le restaurateur, et que cette forteresse eut déjà subsisté au temps du passage de Childéric.

Quant à la forêt de saint Etienne, qui avoisinait, dit-on, le château de Bar, il est assez croyable qu'on donna ce nom à cette forêt, après que l'église castrale fut bâtie et consacrée particulièrement sous l'invocation de ce saint martyr. Il peut se faire aussi que l'espace de terrain qui était entre cette forêt et les fortifications extérieures du château, s'appelait *Mont-Mélian*: mais on ne trouve rien de positif sur cela.

Le faubourg de Marbot est une espèce de hameau éloigné d'un quart de lieue du Pout-neuf, sur la route de Bar à Saint-Mihiel. Popé ou Popey, est une cense ancienne très-considérable, située à droite de l'Ornain, entre Marbot et Silmont. Cette cense, qui servait autrefois de léproserie ou maladrerie, fut donnée au chapitre de saint Maxe en 1434, par le roi René. Il y a une chapelle ou petite église très-ancienne, dont il ne reste plus que le sanctuaire. Cette léproserie est très-ancienne: il en est fait mention dans un titre de Thiebaut II comte de Bar, de l'an 1253, qui parle des maîtres et frères de la maison des malades de Popey. On trouve près de cette maison, en allant à Silmont, des traces d'une chaussée Romaine.

A une lieue et demie de Bar, un peu plus loin que le village de Bessons, on trouve un hermitage bâti au milieu des bois, dédié à sainte Geneviève. C'était autrefois un château appartenant aux comtes de Bar. Ce château subsistait encore au commencement du XIV^e siècle,

sous le nom de *Chastel-sainte-Geneviève*. Il n'en restait plus que les ruines en 1415, lorsque le duc Edouard le donna à son procureur-général Renaud de la Loye. Ce château était accompagné d'une chapelle castrale, que le même prince conféra le même jour 28 juin 1415, à Gérard fils du même Renaud de la Loye. Le roi René conféra la même chapelle en 1454, à Jean Boucher chanoine de Saint-Maxe. Encore en 1454, cette chapelle fut donnée à un nommé Anselme de Robert-Espagne : *Cum facultate petendi eleemosynas, ubi, quomodo et quando eidem fuerit opportunum*. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un hermitage, dans lequel résident deux gardes-chapelle. On ne voit plus aucun vestige de l'ancien château.

BARBAS ou **BARBAY**. — Barbas est à un quart de lieu de Blâmont. La maison de *Barbas* porte de gueule à trois jemesles d'argent, l'écu bordé de même.

Bertholde évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 995 jusqu'en l'an 1020 (1), ayant rétabli l'abbaye de Saint-Sauveur en Vosges, donna à l'abbé de ce monastère, autorité sur les villages de Domèvre, Barbay, Barbesieux, Harboué, Cirey et Blémery. En 1245, l'officier de M. l'évêque de Toul reconnut que l'abbé de Domèvre avait juridiction quasi épiscopale sur les villages de Barbay, Harboué, etc.

BARBE (SAINTE-). — Sainte-Barbe, village au pays messin, distant d'environ deux lieues à l'orient méridional de la ville de Metz. Ce village n'est pas considérable en lui-même, mais il est célèbre par le pèlerinage de Sainte-Barbe, patronne du pays Messin, et par la belle église de cette sainte martyre, commencée par Claude Baudoché, puissant seigneur d'une des premières maisons de la cité de Metz, qui destinait ce lieu pour la retraite de ses filles, qui voulaient se consacrer à Dieu. Mais étant mort avant que l'église fut achevée, elle est demeurée imparfaite; elle est aujourd'hui desservie par une petite

(1) Hist. de Lorr. t. 2, pag. xix.

communauté de *bénédictins*, qui y furent établis par André Valladier, abbé de Saint-Arnoud.

Claude de Lorraine, frère du duc Antoine, fit son pèlerinage à Sainte-Barbe, en action de grâces de sa délivrance du péril qu'il avait couru à la bataille de Marignan. Nicolas de Lorraine fit le même pèlerinage par dévotion en 1472. Le bon duc Antoine et la duchesse René de Bourbon son épouse, y vinrent dans le même esprit en 1525.

Nous avons raconté assez au long dans vie d'André Valladier abbé de Saint-Arnoud de Metz, dans la Bibliothèque Lorraine, les circonstances de l'introduction des *Bénédictins réformés* au prieuré de Sainte-Barbe.

En 1532 (1), l'église de Sainte-Barbe était déjà bien avancée, et peut-être en l'état où nous la voyons aujourd'hui. Le principal fond de ce monastère de Sainte-Barbe, est le prieuré de Xures, qui lui fut donné en 1682, par le R. P. D. Joachim Vivin, abbé de Senones, par le démembrément qu'il en fit de sa messe abbatiale.

Sous l'épiscopat de Jean cardinal de Lorraine, évêque de Metz, un seigneur de cette ville, nommé Claude Baudoché, entreprit de bâtir tout à neuf l'église de Sainte-Barbe, patronne du pays Messin, et depuis long-temps fréquentée par de nombreuses troupes de pèlerins. L'ancienne église, qui étoit fort petite, fut renversée en 1516, et on jeta la même année les fondemens de la nouvelle, qui serait, si elle étoit achevée, une des plus belles de la province. Baudoché, qui avait de très-grands biens, avait dessein d'y fonder un monastère, et d'y nommer sa fille pour première abbesse. Il mourut avant que l'église fut achevée. Sa fille ne lui survécut pas long-temps. Ses héritiers vendirent et l'église et le village de Sainte-Barbe. Les huguenots se présentèrent pour l'acheter. Les chanoines de la cathédrale, craignant qu'ils ne con-

(1) Voeyage mss. de M. Chateaurou de Troyes en Champagne.

venissent la nouvelle église en une préche de leur secte, les provinrent et l'achetèrent.

Mais comme ils n'étaient pas en état de la desservir par eux-mêmes, ils l'offrirent aux pères Cordeliers, qui les remercièrent, craignant de se charger de l'entretien de ce vaste vaisseau d'église. Les pères de l'ordre de Cîteaux en firent de même. Enfin André Valladier abbé régulier de Saint-Arnoud de Metz se présenta en 1635, et se chargea d'y entretenir une communauté de dix religieux, et de leur fournir les fonds suffisans.

A ces conditions, le chapitre de Metz céda à cet abbé le 22 avril 1634, toutes ses prétentions sur l'église et le village de Sainte-Barbe, et y ajouta quelques-uns de ses fonds. Valladier dézembra aussi quelques biens de sa messe abbatiale, promettant de suppléer au surplus. Il obligea les religieux de Sainte-Barbe à célébrer annuellement quelques messes pour le repos de son âme après sa mort, et à reconnaître l'abbaye de Saint-Arnoud comme leur mère, assistant à la messe et aux vêpres le jour de Saint-Arnoud.

Comme les biens cédés par la cathédrale et par l'abbé Valladier ne suffisaient pas pour l'entretien d'une communauté et de l'église, qui est très-vaste, et d'un grand entretien, à cause de sa situation à l'endroit le plus élevé du pays Messin, les bénédictins l'offrirent aux religieux du tiers-ordre de Saint-François de Nancy, qui l'acceptèrent volontiers. Le traité en fut passé avec eux le 22 décembre 1663, et ratifié par le chapitre général des bénédictins de la congrégation de saint Vanne, de l'an 1664. Les Tiercelins entrèrent même en possession de sainte Barbe; mais n'ayant pu obtenir des lettres patentes du roi, les bénédictins furent obligés d'y rentrer, et ils y sont encore aujourd'hui au nombre de quatre ou cinq.

BARBONVILLE. — Barbonville, *Barbonis-Villa*, village à une lieue de Rosières-aux-Salines, est un ancien fond donné à l'abbaye de Moyenmoutier, à la fin du VIII^e siècle ou au commencement

du IX^e (1). Il en est parlé dans le dénombrement des biens de ce monastère, dans un diplôme de l'empereur Henri IV en 1124 (2), et dans une bulle du pape Innocent II, de l'an 1140 (3). L'abbaye de Moyenmoutier en jouit paisiblement jusqu'en 1599, que le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé commendataire, de Moyenmoutier, obtint en cour de Rome sur l'exposé qu'il jugea à propos de faire, et malgré la répugnance et l'opposition des religieux de sa communauté, l'union dudit Barbonville, au noviciat des pères Jésuites qu'il voulait établir à Saint-Nicolas, mais qui fut uni à la maison du noviciat des Jésuites de Nancy, qui le possédait encore aujourd'hui.

Le R. P. Benoit Picart, dans le pouillé du diocèse de Toul, dit que Barbonville était un prieuré dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier. Mais il n'était pas bien informé, on ne voit pas par l'histoire que Barbonville ait eu le titre de prieuré.

L'église de ce lieu est dédiée sous l'invocation de saint Remi; collateurs, seigneurs, curés primitifs et décimateurs, les pères Jésuites du noviciat de Nancy, qui font desservir la cure.

L'annexe de Barbonville, est *Sainte Marie ou Notre-Dame*. Patron de l'église, Notre-Dame, dans son assomption ou dans sa nativité. Mêmes décimateurs. Nous en avons parlé assez au long dans l'article de *Saffais*, que l'on peut consulter.

Il est parlé dans les titres de l'abbaye de Saint-Evre, de *Balboni villa*, ou *Balbani villa*, en 856, etc., mais c'est *Bainville* et non *Barbonville*.

LES BAROCHES. — Les Baroches, *Parochia*, village à gauche de de la Meuse, à trois quarts de lieu de Saint-Mihiel, diocèse de Verdun, baillage de Bar, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patronne la Sainte Vierge en son assomption.

(1) Hist. Mediani Monast. p. 154 et p. 165, in notis ex Bayonne, c. 11, p. 243.

(2) *Ibidem*, p. 262 et p. 285.

(3) *Ibidem*, p. 398, 399.

La cure est à la nomination de l'abbé de Saint-Mihiel. Le roi en est seul seigneur haut et moyen justicier; la justice foncière est à l'abbé de Saint-Mihiel. Il y a en ce lieu environ trente habitans.

Refroicourt ancien village, aujourd'hui ruiné, était autrefois la mère-église des Baroches. Cette église ne subsiste plus; il n'en reste qu'un pan de muraille, et la figure en pierre de la Sainte Vierge, placée sur un piédestal, que les villageois d'alentour révérent encore sous le nom de Notre-Dame de Refroicourt.

Quelques-uns prétendent que le village des Baroches se nommait autrefois *Gnéville* et *Hametel*; qu'il n'a eu permission d'avoir une église, que depuis que M. Nicolas Pseume, évêque de Verdun lui en accorda la permission. On ajoute que Richard de Vassebonrg auteur de l'histoire des antiquités de la Gaule Belgique, était curé des Baroches en 1520 ou 1521, ce qui ne peut être, s'il est vrai que le village n'ait eu une église que depuis l'épiscopat de M. Pseume, qui n'a été nommé évêque de Verdun qu'en 1548.

Nous apprenons par les dénombremens donnés par Jean Mussey écuyer, avocat en la cour souveraine des grands jours de Saint-Mihiel, en 1612 et 1625(1), quels sont les décimateurs de Refroicourt et des Baroches. Jean de Mussey déclare tenir en foi et hommage du duc de Lorraine le douzième et le vingt-septième par indivis de la totalité des grosses et menues dîmes des *Paroisses* ou *Baroches* et du ban de Notre-Dame de Refroicourt-les-Saint-Mihiel. La totalité est partageable avec ses comparsonniers; savoir, un tiers au curé des Baroches et de Refroicourt, au sieur abbé de Saint-Mihiel un tiers, et l'autre tiers, dit vulgairement *moraine*, divisible entre ledit abbé encore pour un dix-huitième audit tiers; à la chapelle de Saint-Nicolas, érigée en l'église paroissiale de Saint-Mihiel, un douzième; aux chapelains de la chapelle de Saint-Éloi, aussi érigée en la même église, deux tiers et à lui un quart, qui fait le vingt-septième en ladite totalité; lesdites choses obvenues audit Jean de Mussey par succession de défunte demoiselle Philippe Varin son ayeule paternelle. On dit que Nicolas Varin, ancien principal du collège de la Marche à Paris, fonda en 1562, deux bourses en ce collège pour ses parens, et à leur défaut, pour les sujets natis de la paroisse de Refroicourt, aujourd'hui les Baroches. Voyez l'article *Refroicourt*.

BARONCOURT. — Baroncourt, *Baronis-Curtis*, est un petit village ou hameau, sur la rivière d'Ottaïn, à deux lieues au nord d'Etain, diocèse de Verdun, de la paroisse de Buzy, bailliage d'Etain, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont le roi et les bénédictins de saint Vanne de Verdun. Ce lieu est composé de douze habitans.

Les terres de Baroncourt et de Dommarie furent données à l'église de saint Vanne par Richard évêque de Verdun (1), mort en 1046, qui étaient de son patrimoine, en reconnaissance de l'éducation qu'il avait reçue dans ce monastère (2). Il y a eu anciennement une église à Baroncourt, qui fut dédiée en 1122, par Henri de Blois évêque de Verdun, sous le titre de Saint-Sauveur.

Baroncourt a eu autrefois des seigneurs du nom de Baroncourt (3). Je trouve qu'en 1376, Jeanne veuve de Renaud de Baroncourt, Auchères de Baroncourt et Idette sa femme, vendent à Jenin de Martin et à Idette de Chauffourt sa femme la tour de Baroncourt, moyennant deux cents petits florins. L'acte est du 26 janvier et confirmé par les lettres-patentes de

(1) Hist. de Verdun, p. 192.
 (2) *Ibidem*, p. 233
 (3) Archives de Lorraine, Layette, Apremont.

(1) Archives de Lorr. Layette Longuyon et Saint-Mihiel.

Veker et d'Arkes, comme sire souverain, duquel ladite tour meut, en date du deux septembre de la même année.

Renaud de Gournay chevalier, seigneur de Genicourt, Marcheville, etc., donna son dénombrement au duc Henri de ce qu'il possédait à Dommarie et Baroncourt, mouvant en fief du duc de Lorraine à cause de sa prévôté d'Etain. Alixette de Remial dame de Sécourt, veuve dudit Renaud de Gournay, donna de même son dénombrement pour Baroncourt, le 1^{er} octobre 1534. Nicolas de Gournay, seigneur de Villers-Laquenexy et de Sécourt, reprit en 1573, le fief de Baroncourt du duc de Lorraine.

BARRIZEY. — Barrizey village, baillage de Briey, Diocèse de Metz.

Item, **Barrisey-au-Plaine**, diocèse de Toul, érigé en cure le 2 avril 1701. Patrone la nativité de Notre-Dame; collateur, le chapitre de la cathédrale de Toul, décimateur, le chapitre de Briey pour trois huitièmes de la grosse et menue dime avec une portion des rapports des autres bans voisins. Le curé pour deux huitièmes dans les rapports, M. l'abbé de Bravilliers pour le reste. Seigneur, M. l'évêque de Toul. Bailliage de Toul, parlement de Metz.

La chapelle de Notre-Dame fondée par Etienne Hordal, doyen de l'église de Toul. Revenu, dix-huit paires et une maison. Elle est presbytérale, et demande résidence pour enseigner le latin aux enfans qui voudront apprendre les principes de la langue latine.

La maison de Barrizey, porte de gueule au chef d'argent, chargé de deux têtes de Maurins.

BASLEMONT (SAINT-). — Saint-Baslemont, *Sancti Basoli mons*, village à une lieue et demie au nord de Darney. On comprend dans la même communauté les Granges de Saint-Baslemont, bailliage de Darney, diocèse de Toul. L'église est dédiée à saint Basle, *S. Basolus*, solitaire au territoire de Reims. Patron, l'abbé de Bonfray, cure régulière de l'or-

dre de prémontré. La dime se partage en douze portions, le seigneur du lieu en prend deux, l'abbaye de Bonfay six, en donnant la pension au curé, le prieur de Relange deux, et le prieur de Bonneval une. La douzième est destinée pour une fondation faite à l'abbaye de Bonfay, par le seigneur de Saint-Baslemont. Seigneur, M. Desarmoises. Il est parlé de Saint-Baslemont sous le nom de *Sanctus Balmus*, dans une bulle du pape Pascal II, pour l'abbaye de Saint-Mihiel en 1106.

Dépend le prieuré de Notre-Dame de *Bonneval*, ordre de saint Augustin, qui est membre du prieuré d'Hérial près Remiremont. Patron, le prieur du lieu.

BASSAUCOURT. — Bassaucourt, petit village ou hameau du diocèse de Verdun, dépendant de la paroisse de saint Maurice-sous-les-Côtes, situé entre Aviller et Saint-Maurice, à une lieue de Hatton-Châtel, bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, ci-devant recette, prévôté et marquisat de Hatton-Châtel. Le roi en est seul seigneur.

Ce village fut affranchi, et soumis à la loi de Beaumont, sous Louis de Lorraine évêque de Verdun, qui fut élevé sur ce siège en 1528 et qui le quitta en 1532.

BASSIGNI. — Bassigni, *Bassiniacum*, est dénommé dans le partage des princes fait en 870, entre les rois Charles et Louis; il est situé entre la Marne, la Meuse, l'Ornay et la Sault, faisant partie du Barrois et de la Lorraine, du diocèse de Toul de celui de Langres, entre le Soulossois à l'orient, le Blaisois au couchant et l'Ornois au nord. Il est de la domination respective de la France, ou de la Champagne et de la Lorraine.

Les principales villes du Bassigni sont : Vaucouleurs, Clermont en Bassigni, Montigni-le-Roi, Anglot, Gran, Saint-Thiébaud, Murault, Saint-Blin, La-Mothe, Bourmont, Gondrecourt, La-Marche, Châtillon, Conflans-en-Bassigni, etc. Henri comte de Bar, dans ses lettres et

son dénombrement donnés au roi Philippe-le-Bel, nomme les châtelainies de de La-Marche, de Châtillon et de Conflans-en-Bassigni; qu'il lui cède en propriété et à ses successeurs; mais peu après, le roi les donna en 1304, à Thiébaud de Bar évêque de Liège, et par là elles revinrent aux comtes de Bar qui les ont toujours possédées depuis, jusqu'à la jonction du duché de Bar à celui de Lorraine, par le mariage de René d'Anjou I^{er} avec Isabelle de Lorraine, fille du duc Charles II en 1420.

BASSOMPIERRE. — Bassompierre, village de Lorraine ou du Barrois non mouvant, frontière du pays de Luxembourg; chef-lieu de la baronnie et prévôté du même nom. Depuis un certain temps les seigneurs de ce lieu portent le titre de marquis; George Africain de Bassompierre, marquis de Remonville, seigneur du Châtelet, Baudricourt, etc., grand-écuyer de Lorraine, mort en 1632, ayant épousé en 1610, Henriette de Tornielle, fille de Charles-Emmanuel de Tornielle, grand-maitre et chef des finances de Lorraine, dont il eut Anne-François de Bassompierre, celui-ci et ses successeurs ont hérité et pris le titre de marquis de Bassompierre et de Remonville.

M. le marquis de Bassompierre est seul seigneur de ce village qui en lui-même est peu considérable, n'ayant que onze ou douze habitans, il est à une demi-lieu de Nancy et sous la juridiction du prévôt, recette et bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

Depuis long-temps les seigneurs de Bassompierre ont fait figure en Lorraine; dès l'an 1387, Simon, seigneur de Bassompierre est nommé de la part du duc de Bar avec quelques autres seigneurs, pour juger les différens qui pourront survenir entre les sujets du Barrois et ceux du Luxembourg.

En 1490, la ville de Metz était en guerre avec Hanus Arantz et Arnoud Arantz son frère, et avec Arnoud de Fénétrange. En même temps, George de

Bassompierre et Perrin de Landre, demandèrent à la cité de Metz plusieurs hommes et femmes qu'ils prétendaient être de condition servile et leur appartenir, que ceux de Metz refusaient de leur livrer.

Sur la fin de septembre de cette année, le seigneur de Bassompierre envoya défier ou déclarer la guerre à la ville de Metz, et peu de jours après un nommé Jean de Saint-Mihiel, à la tête de vingt-six soldats qui étaient du parti du même seigneur de Bassompierre, envoyèrent aussi défier la ville de Metz. Le dernier d'octobre, ceux de Metz marchèrent contre la forteresse de Bassompierre, mais ils revinrent dès le lendemain.

Le quatrième jour de novembre, trente-sept nouveaux ennemis soutenus par le seigneur de Bassompierre, vinrent encore défier la ville de Metz. On commença bientôt les hostilités, et les gens de Bassompierre enlevèrent les chevaux et autres bétail de quelques villages. On les poursuivit jusque près de Bassompierre, mais on ne put les atteindre. Le château de Bassompierre est à présent en mauvais état ou même en ruine.

On peut voir la généalogie de la maison de Bassompierre, dans le P. Anselme et dans Moréri.

Cette maison a fondé les Minimes de Nancy en 1592, et on voit dans l'église de ces religieux, les mausolées de Christophe de Bassompierre, grand-maitre d'hôtel et des finances de la Lorraine; et de Louise de Rendeval sa femme, fondateur et fondatrice de cette maison. Ces mausolées sont en marbre et d'un travail exquis. Les deux personnages sont en bronze, le reste du mausolée en marbre noir. On y voit aussi le mausolée de François de Bassompierre, qui est simplement en pierre.

La maison de Bassompierre est originaire d'Allemagne et établie en Lorraine au XIV^e siècle. Elle porte d'argent au chevron de Gueules de trois pièces. La maison de Bassompierre dans les commencemens, s'attacha aux ducs de Bour-

gogue, mais Charles-le-Hardi dernier duc de Bourgogne, ayant manqué de parole à Simon de Bassompierre, ce seigneur passa au service du duc René II.

BASTOGNE. — Bastogne, nommée en latin *Bastonia-Villa*, n'est point connu dans la haute antiquité, et l'on n'y remarque aucun vestige qui fasse voir qu'elle ait été connue et habitée par les Romains. Les habitans du pays ne laissent pas de lui donner le nom de *Paris des Ardennes*, ou capitale des Ardennes; elle est située dans une plaine à dix à douze lieues de Luxembourg, vers l'occident d'Été. Elle était autrefois florissante par son commerce et par les bonnes murailles dont elle était défendue, elle a un assez grand territoire et à voir l'état où elle se trouve aujourd'hui, on croirait que le titre de *Paris des Ardennes* ne lui a été donné que par raillerie. Les Français l'ont possédée depuis 1681, jusqu'à la paix de Riswick, qu'ils la rendirent aux Espagnols.

Voici que je trouve dans l'histoire de Luxembourg sur les antiquités de Bastogne (1). On dit que Charles Martel au VIII^e siècle, avait livré aux environs de cette ville, une bataille au comte du pays qui s'était révolté contre lui. On dit aussi que Sigefroi, premier comte de Luxembourg, ayant hérité cette terre de Ricuin comte d'Ardenne, y avait fait construire une forteresse, et qu'en 1286, elle fut brûlée avec Durbuy et quelques autres places, par les gens de l'évêque de Liège.

La ville de Bastogne a eu des seigneurs particuliers, qui portaient pour armes d'or, à six bandes de sable. Aujourd'hui cette ville porte dans ses armes la Sainte-Vierge tenant le petit Jésus dans ses bras. Dès l'an 1267, Henri Mayeur de Bastogne se rendit caution pour Jacques d'Estalle, par acte du lundi avant la fête de sainte Lucie. Ses enfans contractèrent de belles alliances et prirent tantôt la qualité de prévôts d'Ardenne ou de chevaliers, et

tantôt celle d'écuycrs et de mayeurs héréditaires de la ville et franchise de Bastogne. On croit que cette maison fut éteinte dans la personne de Henri de Bastogne, sieur de Vogelsang, qui avait épousé Isabelle de Frankembourg, et dont il eut deux filles *Bonne et Isabelle*; Bonne mariée à Gobert d'Autel, auquel elle porta en 1436, la mairie de Bastogne et la terre de Vogelsang; on ne sait pas quel fut le sort d'Isabelle.

Gérard d'Houfalize ayant fondé un hôpital dans Bastogne, en donna l'administration aux religieux trinitaires, et y érigea une chapelle avec la permission de l'ordinaire en 1237. Robert évêque de Liège en 1242, confirma cette fondation, et Ermesinde comtesse de Luxembourg, l'appuya de toute son autorité (1). Vers le même temps, Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, acheta la terre de Bastogne et sa dépendance, des doyens et chanoines de l'église d'Aix-la-Chapelle, qui en étaient depuis long-temps possesseurs, pour la somme de mille six cents florins d'or, monnaie de Florence.

Les états du duché de Luxembourg en 1665, ayant refusé d'admettre dans une de leur assemblée, Guillaume d'Orto, député de la ville de Bastogne, les bourgeois en portèrent leurs plaintes au roi, qui possédait alors le Luxembourg; et sa majesté par ses lettres du 15 février 1665, les maintint dans leur ancienne possession, et défendit qu'on les y troublât dorénavant.

BATLEMONT. — Batlémont *Bartholomæimons*, est annexé de Bozemont; patron, saint Jean-Baptiste; décimateur, l'abbé de Senones pour la moitié et l'abbé de Domèvre pour l'autre moitié. Partie France et partie Lorraine. Seigneur, l'abbé de Domèvre et M. de Juvrecourt. L'abbé de Senones a cédé ce qu'il possédait à Batlémont à la maison de son ordre, située au Ménil proche Lunéville.

BATLEMONT. — Batlémont, maison-

(1) Bertholet, hist. du Luxemb. l. 4, p. 444.

(1) *Idem.* tom. vj, pag. 98.

fief sur la montagne au couchant de Nancy, sur le chemin de Nancy à Toul, appartenant ci-devant à feu M. Colin, beau-père de M. de Virai procureur-général à la cour.

Batlémont est dans une très-belle situation ; les bâtimens sont très-bien entretenus. Il y a bergerie et autres commodités, et une chapelle domestique. Le vrai nom de Batlémont est *Buthegnémont*. Jean Monzin, célèbre médecin du dernier siècle, y fit bâtir un petit château qui fut érigé en fief, en faveur de M. Viray, qui le possède aujourd'hui.

BAUDRICOURT. — Baudricourt ou Baudrecourt, *Baldrici-Curia*, village du doyenné de la rivière de Bloise. L'église a pour patron saint Bénigne et saint Laurent. Collateur, l'archidiacre de Rinel, ou l'abbé de Jovilliers. Décimateur, le curé pour la moitié de la Dime. Le village de Baudrecourt est partagé par le Blisson. La partie où est l'église s'appelle *Baudrecourt-la-Grande*, qui appartient à l'abbaye de Montier-en-Derf ; l'autre partie est à M. le prince de Joinville. Présidial de Chaumont.

Robert de Baudricourt était gouverneur de Vancoleurs, lorsque la pucelle Jeanne d'Arc se présenta à lui pour aller combattre les Anglais et rétablir le roi Charles VII sur le trône.

Baudricourt présenta d'abord la pucelle à Charles II duc de Lorraine (1).

Robert de Baudricourt est encore connu dans notre histoire par quelques entreprises, comme par la surprise que Robert damoiseau de Commercy, et Robert avec quelques autres seigneurs, voulurent faire contre la ville de Toul en 1432 (2). Le même Robert de Baudricourt fournit trois cents soldats au duc René I^{er}, contre Antoine comte de Vaudémont son compétiteur, dans la succession au duché de Lorraine.

Baudricourt était ci-devant nommé Saint-Mange. La *Maison de Saint-*

Mange porte d'azur à l'écu d'or mis en cœur.

Celle de Bandricourt à présent éteinte, était maison de nom et d'armes, et portait d'or au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or.

BAULNY ET BALEIGOURT. — Baulny, village du diocèse de Verdun, nommé dans les titres de l'église de Verdun, *Balneium*. Ce lieu était situé sur la rivière d'Aisne au-dessus de Varenne, à l'extrémité du diocèse de Reims.

On lit dans l'histoire de Verdun, écrite par Laurent de Liège (2), sous Segard abbé de Saint-Vanne, qui est mort en 1142 (3), qu'un nommé Régnaire de Baulny bâtit le château du même lieu, en apparence pour la défense de l'évêque de Verdun, dont il semblait soutenir les intérêts ; mais en effet, il agissait avec Henri de Grand-Prey dont il était vassal, pour piller les terres de l'évêque de Verdun et pour en molester les ecclésiastiques. L'évêque de Verdun (Alberon de Chili) et Renaud comte de Bar, citèrent Henri de Grand-Prey et Régnaire de Baulny, pour comparaître devant eux et rendre compte de leur conduite ; mais au lieu d'obéir, ils continuèrent leurs pilleries et leurs ravages dans les terres de l'évêché, ce qui obligea l'évêque à fortifier Baleicourt, et à faire le siège de Baulny, que Henri de Grand-Prey fut obligé de rendre, l'évêque le démolit et défendit que dans la suite on ne le rebâtît.

Balneium a été mal à propos nommé *Baleicourt*, par le P. dom Luc d'Acheri dans son *Spialège*, que nous avons imprudemment suivi dans notre premier tome de l'histoire de Lorraine, page 238, des preuves.

Il y avait aussi à *Baleicourt* proche la ville de Verdun, une forteresse qui servait de retraite à une troupe de Bandits

(2) Laurent Liégeois, histoire de Verdun, page 417.

(3) Histoire de Lorraine, tome 1, page 238. Preuves.

(1) Hist. de Lorr., tom. 2, p. 697.

(2) 745 et 769.

qui ravageaient les terres des environs (1). Cette forteresse était occupée par *Henri de la Tour*, qui fut obligé par les bourgeois de Verdun de la rendre et de consentir à sa démolition en 1420, moyennant une rente de cent francs par an, qu'on lui devait payer et à sa femme *Jeanne de Lenoncourt*, dame de Saucy.

L'église de Baleicourt dépendait de la paroisse de saint Amand, autrefois fort étendue avant qu'on eut bâti la citadelle de Verdun, au haut de la montagne de Saint-Vanne.

En 1531, *Louis de Lorraine évêque de Verdun*, unit le tiers des dîmes de Baleicourt à la chapelle de saint Martin, érigée dans la cathédrale.

La maison de Baleicourt très-illustre et très-ancienne, maison de nom et d'armes, portait burelé d'argent et de gueule, au franc quartier d'azur, la croix coupée d'or.

BAUSSANT (SAINT-). — Saint-Baussant ou Beaussant, anciennement Saint-Bausson, en latin *Sanctus Basalmus* ou *Bausanus*, village sur le ru de Maid, à quatre lieues de Saint-Mihiel, de Pont-à-Mousson et de Commercy; érigé en en baronnie le 9 octobre 1723. La paroisse a pour patron saint Bausans martyr. Décimateurs, l'abbé de Saint-Mihiel pour le tiers dans les grosses et menues dîmes, le curé pour l'autre tiers. Il y a dans l'église la chapelle de saint Nicolas. Diocèse de Toul, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

En 1289 (2), *Thiebaut comte de Bar* et *Geofroi sire d'Apremont*, affranchirent les habitans de Saint-Baussant et les soumettent à la loi de Beaumont, s'y réservant les fours et les moulins bannaux, les eaux et chevauchées : ils se réservent aussi la seigneurie et la justice des fours et moulins, et le terrage de douze gerbes l'une. Ceux des habitans qui sortirent du lieu, pour-

ront vendre leurs héritages dans l'année; s'ils ne le font, tout demeurera aux seigneurs, etc.

La terre de Saint-Baussant était un fief des ducs de Bar, et mouvant de la châtellenie de Bouconville (1). On en trouve diverses reprises faites en différens temps : comme de *Pérignon d'Assey*, seigneur de Saint-Baussant, du 25 janvier 1453, scellées du sceau de *Nicolas de Brixey* abbé de Saint-Mihiel; celles de *Jean de Lunéville*, dit *Massemalancé*, écuyer voué de *Liverdun*, de l'an 1488; d'*Esselin* écuyer, seigneur en partie de Saint-Baussant, scellées du sceau de *Didier de Malaviller* son gendre, prévôt de Bouconville, du 1^{er} janvier 1491; celles de *Varin de Saint-Baussant*, de 1509. Dans une procuration de *Hesse de Linange*, sire d'*Apremont*, du mois de juin 1506, il est fait mention de *Guillaume Strousse*, seigneur de Saint-Baussant en partie, à cause de *Marie* sa femme, fille de *Thomas d'Apremont*. Autres reprises de la même seigneurie de *Claude de Saint-Baussant*, du 8 octobre 1531, de *Jean Claude de Saint-Baussant*, du mois de janvier 1576, une autre de l'an 1620.

BAUZEMONT ou **BAZEMONT** — *Bauzemont*, village situé à deux lieues de Lunéville sur le Sanon, au-dessus d'*Einville-au-Jar*. *Bauzemont* fut donné à l'abbaye de *Senones*, par *Etienne de Bar* évêque de Metz en 1150.

Ce prélat dit que la terre de *Bauzemont* avait d'abord été donnée à la cathédrale de Metz (2), par une dame nommée *Leucarde*; laquelle épousa *Albert de Deneuvre*, qu'ils possédèrent ensemble paisiblement ce-fief qui relevait de saint *Etienne de Metz*, sous la reconnaissance d'un certain cens annuel. Qu'après la mort de *Leucarde*, *Gérard*, seigneur de *Parroye*, s'empara par violence du fief de *Bauzemont*; *Etienne* après l'avoir averti charitablement, fut obligé de le traiter en ex-

(1) Hist. de Lorr., pag. 369.

(2) Archives de Lorraine, Layette Einville.

(1) Ibidem, Layette Bouconville.

(2) Hist. de Lorr., tom. 2, p. cclxxxix.

communé. Gérard touché de repentir, rendit le fief à l'évêque de Metz, avec la restitution de ce qu'il en avait injustement tiré, et le prélat fit présent de la même terre à Antoine abbé de Senones, en considération de la sainteté de cet abbé, et de l'exacte régularité qui s'observait dans son monastère, le tout du consentement de Gérard de Parroye et de sa femme.

Aujourd'hui Bazemont est cure régulière desservie par un chanoine régulier de Domèvre. Décimateurs, le curé pour moitié, et l'abbé de Senones pour l'autre, ou plutôt les bénédictins de Lunéville, à qui il a cédé sa portion aux dîmes. La paroisse est dédiée à saint Martin. Collateur, l'abbé de Domèvre. Cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de pitié, fondée par messire Jean de Lignéville, à laquelle est unie la chapelle castrale de saint François. Collateur, le seigneur du lieu chargé d'une messe tous les mercredi avec la passion.

La maison de Bazemont est ancienne, puisque dès l'an 1130, Gérard de Bazemont souscrivit à la donation faite de ce fief à l'abbaye de Senones. Cette maison est éteinte depuis long-temps. Elle portait d'azur à la clef périe en pal d'argent.

Godefroi de Bazemont qui épousa Béatrix de Germini en 1490, fut le dernier de cette famille, la seigneurie passa ensuite à la maison de Torneille.

Le roi Louis XV, par le traité de 1718, céda au duc Léopold le droit de souveraineté qu'il avait sur l'emplacement du château de Bazemont, situé dans le village du même nom.

BAUZEY ou **BOZEY**, diocèse de Verdun. — Bozei, ou Beauzé, ou Bauzey, en latin *Bello Situ*, à cause dît qu, de sa belle et agréable situation ; entre Clermont et Saint-Mihiel ; du diocèse de Verdun, sur la rivière d'Aire, qui prend sa source près Saint-Aubin, et se jette dans la rivière d'Aine, à une lieue audessous de Grand-Prey. Ce lieu a beaucoup souffert dans les guerres de Lorraine, sur-

tout en 1634, qu'il fut brulé et pillé en grande partie par les Suédois. Il y avait autrefois à Bauzey un château considérable, et trois maisons-fiefs bâties en pavillons avec des tours et embellissemens, qui marquaient les richesses et la puissance de ceux qui les avaient bâties et qui les possédaient. Ces beaux édifices ont été ou détruits ou dégradés depuis, par madame la comtesse d'Etain, veuve de M. François comte d'Etain, lieutenant général des armées du roi, pour y loger ses fermiers, ou pour rétablir son moulin.

Le chapitre de Verdun y avait aussi une maison forte en 1431 (1), et cette maison fut attaquée par les gens de Louis d'Harcourt évêque de Verdun, qui résidait alors à Hatton-Châtel ; mais la garnison repoussa jusqu'à deux fois les assiégeans (2). Sous l'évêque de Verdun Nicolas Psaume, le prévôt de Clermont fit aussi des entreprises contre Bauzey, au préjudice de l'évêque de Verdun (3). En 1448 et 1449 l'évêque de Verdun Guillaume Fillatre (4), avait des prétentions sur la terre de Bauzey ; il transigea avec le chapitre et lui engagea ses prétentions pour la somme de cinq cents florins d'or, et promit de ne lui plus faire la guerre. Le duc de Guise reprit en 1545, le château de Bauzey, dont les Huguenots s'étaient emparés. Il paraît par l'histoire de Verdun, que ce château appartenait au chapitre de la cathédrale de Verdun. Il fut ruiné apparemment pendant les guerres de Lorraine, et on en a découvert les fondemens en 1713, lorsqu'on a élargi le canal du second pont.

Le bourg de Bouzey ou Bauzey, n'a rien conservé de ses anciennes beautés, que l'église paroissiale, dont la tour en forme de dôme, est soutenue sur quatre piliers surmontée d'une galerie de pierres tout autour ; c'est un des plus beaux et des plus hardis clochers de la province.

On tient par tradition qu'il y avait un

(1) Hist. de Verdun, pag. 379.

(2) Page 436.

(3) Page 447.

(4) Page 448.

monastère de religieuses au-dessus de la papeterie à l'extrémité de la garene. Cet endroit s'appelle aujourd'hui *Appatoncourt*. Peut-être ont elles été enveloppées dans la disgrâce des bénédictins de saint Germe, dans l'île de Nubécourt, à une demi-lieue au-dessous de Bauzé. Ces religieuses ont été dispersées en divers monastères et les abbés de saint Vanne et de Baulieu se sont approprié leurs biens. L'emplacement du monastère de ces religieuses a servi à placer le château de MM. du Hautoy de Nubécourt.

L'abbaye de l'île en Barrois possédait autrefois quelques biens à Bouzey. Guillaume d'Aprémont en 1197, donna à cette abbaye soixante setiers de blé, mesure de comté, à prendre sur la dime de Bouzey. M. de Geoffroy d'Aprémont en 1257, céda aux religieux de l'île, sa part du terrage audit lieu, pour la fondation de deux messes basses par semaine à perpétuité. Ils jouissent encore du tiers de la dime de Bouzey et de la totalité dans le moulin dudit lieu.

Dans la chapelle de sainte Barbe, qui est celle des seigneurs de Bouzey, qui se voit dans l'église paroissiale (1), on remarque une tombe sans inscription avec l'effigie d'une femme et les armes de Desarmoises, et une autre de Nicolas de Rarécourt, décédé en 1346; l'église de ce lieu était dit-on autrefois dédiée sous le nom de saint Mamez martyr, mais le 7 octobre 1515, elle fut consacrée sous le nom de saint Martin, par Nicolas Goberti évêque de Paneade, suffragant de Verdun; ses armes sont à la clef de la voûte au-dessus du grand autel. Celles du duc de Lorraine sont au frontispice du portail, en grand des deux côtés. En 1523, Colin de Moncel, seigneur de Bouzey, fit bâtir ou au moins restaurer, la chapelle des seigneurs dont on a parlé. On y voit deux tombes de marbre, l'une pour Nicolas de Moncel et Jeanne de Cardon sa femme, l'autre pour Nicolas de Moncel mort en 1624.

(1) Mémoires fournis par M. Claude Nassé, curé de Bouzey, le 18 août 1747.

En 1539 et 1550, le duc Antoine et Jean cardinal de Lorraine, évêque de Verdun, permirent de bâtir une halle à Bouzey, pour y tenir le marché chaque mercredi et deux foires franches, l'une à la saint Mathias et l'autre à la saint Jean décollé ou à la décollation de saint Jean.

En 1629, il n'y avait point de banalité à Bouzey, ni pour les pressoirs, ni pour les moulins. Les anciens fours ont été ruinés et abandonnés par la rareté des bois.

Il y avait autrefois à Bouzey trois familles principales, qui occupaient les trois grandes maisons du lieu; savoir Maucoust qui tenait la maison du grand jardin; celle de Moncel qui demeurait en la grande rue; et la famille de Rarécourt, qui habitait la maison de la tour. Toute la seigneurie se trouve aujourd'hui réduite à l'évêché de Verdun, et au comte de Vaubecourt; les mêmes seigneurs ont chacun un sixième dans la grosse et menue dime, un tiers au curé et l'autre à l'abbaye de l'île. La nomination à la cure appartenait autrefois à l'alternative, à l'évêque de Verdun et au pape. Aujourd'hui elle appartient à l'archidiacre d'Argonne.

Sur la fin du XV^e siècle et au commencement du XIV^e, les Nettancourt, les Sampigny et les Duhautoy de Recicourt, avaient quelque portion dans la seigneurie de Bouzey. Mémoires fournis par M. le curé de Bouzey.

Bayer de BOFFART. Voyez BOFFART.

BAYON. — Bayon est un gros bourg, ou une petite ville située sur une éminence qui domine sur la prairie, dans laquelle coule la Moselle. Richerius (1), auteur de la chronique de l'abbaye de Senones, dit que cette abbaye donna à la maison de Salm, *Batum*, pour droit d'avocatie. *Pars quidem dicto advocato terras et hominum quæ adhuc ambaium vulgò appellatur, pro Advocatione, collata fuit quod adhuc tempore nostro hæredes de salmis possident.* Cet abandonnement a du

(1) Richer. l. 2, cap. 5, p. x. Histor. Lothar. 1. édit.

être fait assez long-temps avant Richerius, qui vivait au XIII^e siècle.

Depuis cette session de Bayon au comte de Salm, nous savons que Henri de Lorraine, fils du duc Ferri de Bitche, mort en 1207, eut pour appanage la terre de Bayon et en bâtit le château. Ce Henri est surnommé le *Lombard*, et est connu par le testament d'Agnès, duchesse de Lorraine sa mère, en 1226, et par une bulle d'Innocent IV, de l'an 1250. Ce Henri le *Lombard* est enterré en l'abbaye de Senones avec Agnès son épouse, qui était apparemment de la maison de Riste, alors très-distinguée en Lorraine. Les armes de Henri gravées sur sa tombe, sont les trois Alérions, et celles d'Agnès sa femme, sont deux cygnes naisans, qui sont les armes de la maison de Riste.

Ils eurent de leur mariage, 1^o Philippe de Bayon, 2^o Jacques ou Jacob, 3^o une fille nommée Isabeau; dans les titres de Senones des années 1249 et 1269, on peut voir la généalogie de la maison de Bayon, tome 2, de l'histoire de Lorraine, page xxxvij et xxxviii préliminaires, deuxième édition. Cette maison portait d'argent à la bande de gueule chargée de trois alérions d'argent. Elle a subsisté jusque vers l'an 1476, et fut fondue dans la maison d'Amance, qui ne paraît avoir subsisté guère plus long-temps.

En 1477 (1), Bayon était fortifié, puisqu'en cette année, Perrin d'Harau-court, seigneur de Chamblay et Evrard d'Harau-court son frère, ayant pris le parti du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, contre le duc René II, s'étaient enfermés dans Bayon, et la ville ayant été prise d'assaut, le duc René les mit en prison, dont il les fit sortir quelques temps après et leur donna main-levée de leurs biens confisqués, sous promesse de lui demeurer à l'avenir fidèles et obéissans sujets.

La terre de Bayon est actuellement possédée par la maison de Ludres, qui a été achetée par madame de Ludres.

quis de Ludres y possède en six portions, cinq. Bayon a été érigé en marquisat le 7 octobre 1720. La sixième portion est au prince de Salm, comme seigneur de Neuvillers.

Le château de Bayon est situé d'une manière avantageuse sur la hauteur qui domine sur la prairie, il est presque tout ruiné. Du temps de Richer au XIII^e siècle, Bayon appartenait encore aux comtes de Salm, au moins en partie, et nous avons vu que Henri prince de Lorraine, fils de Ferri de Bitche, avait eu pour appanage la terre de Bayon, et en avait fait bâtir le château.

Les pères Tiercelins possèdent un couvent de leur ordre près la ville de Bayon, fondé en 1629, sur le revenu de l'ancienne chapelle des seigneurs de Bayon, qui a été unie à leur couvent le 10 juin 1634; ils possèdent de plus quatre autres chapelles d'un revenu assez considérable. Ces religieux furent d'abord établis par les princes Charles et Alexandre de Croy, seigneurs en partie de Bayon, dans un vieux corps de logis du château de la maison d'Harau-court, situé près la paroisse de ce bourg; mais comme ils étaient extrêmement resserrés dans cet endroit et qu'ils n'y avaient nuls jardins, ils obtinrent en 1680 permission de se transporter hors du bourg et d'y acquêter des terres labourables, où ils ont bâti leur couvent, et s'y sont fait des commodités nécessaires pour l'entretien d'une communauté assez nombreuse.

Il y a à Bayon un hôpital d'un très-petit revenu; la chapelle de cet hôpital avec ses revenus, est unie au couvent des PP. tiercelins de Bayon. La paroisse a pour patrons saint Martin et saint Jean-Baptiste, et les dames de Remiremont en sont collatrices.

Le bourg ou la ville de Bayon répondent pour le temporel à la communauté et office de Rosières. Il y a environ cinq cens habitans.

Pendant la guerre du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, contre la Lor-

(1) 1477.

rairie (1), la ville et le château de Bayon furent pris par les Bourguignons, qui s'y maintinrent pendant quelque temps ; mais les garnisons de Lorraine des villes voisines, pour se venger d'une course que les Bourguignons avaient faite contre une troupe d'aventuriers sortis de Vaudémont, qu'ils avaient forcés dans la tour de l'abbaye de Béchamps, et les avaient emmenés prisonniers à Châtel-sur-Moselle. Ces garnisons Lorraines ayant à leur tête Colignon de Ville, le capitaine nommé Fortune, qui commandait cinquante Gassecons aventuriers, le bâtard de Vaudémont, l'écuyer Gérard, Gratien de Guerre, Pierre Duféi et Vautrin son frère, Petit-Jean de Vaudémont, Ferri de Tantonville et Henri son frère, se rassemblèrent le 12 août 1476 et s'avancèrent avec 2050 hommes contre Bayon, ils escaladèrent la place ; le capitaine Fortune entra des premiers avec ses gens, les autres le suivirent de près, on trouva dans la place de grandes richesses et beaucoup de provisions de bouche ; on y fit un butin de la valeur de plus de cent mille florins, quatre mille reseaux de blé, plusieurs prisonniers, quantité de meubles et de bestiaux. Les officiers qui commandaient dans Bayon, furent menés prisonniers à Vaudémont.

La terre et seigneurie de Bayon avait été donnée comme on l'a dit ci-devant, par l'abbaye de Senones à la maison de Salm, pour son droit de prestation et sauve-garde sur ladite abbaye. Cette terre était venue en 1570 par contrat de mariage, à Charles-Philippe de Croy, et Diane de Dommartin son épouse, à charge de payer à Claude Rhingraff, fille de ladite Dommartin et de Philippe comte sauvage du Rhin et de Salm (2), son mari en premières noces, la somme de cent mille francs aussitôt qu'elle serait mariée

(1) Chronique de Lorr. t. 2, p. 1036, première édition. Voyez aussi la chroniq. de Lorr. parmi les preuves.

(2) 1604. Le sieur d'Haraucourt, grand bailli de Lorraine, sieur de Bayon en 1606.

ou majeure, et ce pour tout droit successif que ladite Claude pourrait espérer de ladite de Dommartin sa mère.

La terre de Bayon et dépendances fut adjugée par décret du 28 janvier 1669 à François de Rennel conseiller d'état, pour la somme de neuf cent mille francs Barrois.

Le 26 avril 1686, ladite terre et seigneurie de Bayon fut vendue pour la somme de trente-huit mille cinq cent septante une livre sept sols cinq deniers, au nom de Marie-Louise d'Apremont, duchesse de Lorraine, épouse non commune en biens de messire Henri comte de Mansfeld son mari, au sieur Armet Rivet bourgeois de Paris. Dans le contrat de vente sont exprimés les droits, terres, prés, maisons, bois, etc., dépendans de ladite terre, comme aussi ce qui en dépend à Borville et Neuville, etc.

Depuis cet achat, la terre et seigneurie de Bayon est passée dans la maison de Ludres qui la possède aujourd'hui. Elle avait été donnée en partie à Louise d'Apremont épouse du duc Charles IV, par son testament du 14 septembre 1668, avec cent mille francs qui furent employés à acheter le surplus de la terre de Bayon.

Jean de Bayon, religieux dominicain, historien de l'abbaye de Moyennoutier, était probablement né à Bayon, et en l'an 1526, étant exilé de son ordre, quoi qu'innocent comme Joseph, *Johannes de Bayon, Ordinis Prædicatorum cum Joseph in exilium relegatus*, fut reçu dans l'abbaye de Moyennoutier par l'abbé Bencelin, de qui il était connu, et qui l'exhorta à écrire une chronique depuis le commencement du monde jusqu'à son temps, ce qu'il exécuta.

Pour l'histoire ancienne depuis le commencement du monde jusqu'au XV^e siècle, où il vivait, il ne dit rien de fort intéressant ni qu'on ne trouve mieux dans d'autres historiens ; mais pour l'histoire de Lorraine, des comtes de Vaudémont et de l'abbaye de Moyennoutier, il est très-précieux, il nous apprend quantité de faits et de particularités importantes. On le trouve im-

primé par extrait dans l'histoire de Moyemoutier, depuis la page 230, 231 et suivantes, et dans notre histoire de Lorraine.

Entre Bayon et Vrécourt, qui n'est qu'à un quart de lieue de Bayon, on voyait autrefois un fort, ou un camp Romain, sur une éminence qui domine sur la prairie, sur la Moselle et sur la grande route qui va dans les montagnes de Vôge. On trouve souvent dans les ruines de ce fort ou de ce camp, des médailles romaines du haut-empire. Les fondemens en étaient d'une épaisseur extraordinaire. On y a remarqué des tuiles plates antiques, beaucoup plus grandes et plus épaisses que nos tuiles d'aujourd'hui; l'espace qu'il occupait et qui était d'environ de douze jours de terre, est aujourd'hui labouré, et l'on en a arraché jusqu'aux fondemens, dont les pierres ont été employées, partie à construire la maison des Tiercelins de Bayon, et partie à faire une vanne qui est au-dessous de ce château, pour empêcher que la Moselle n'approchât du château Bayon. Le lieu où était cet ancien château que nous croyons avoir été un camp Romain, s'appelle la *Côte le Bel*.

BAZINCOURT ou BAZAINCOURT.

Bazincourt ou Bazincourt, *Basini-Curtis*, village du Barrois, diocèse de Toul, à droite de la Saulx, deux lieues au midi de Bar. Ce lieu était anciennement annexe de Monplone; mais il a été depuis érigé en cure; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Pierre-ès-liens. Le chapitre de Ligny nomme à la cure. Les décimateurs sont le prieur de Rupt, le chapitre de Ligny et les religieux de Trois Fontaines. M. le duc de Choiseul-Stainville y jouit des droits domaniaux, utiles et honorifiques. Ce village contient environ soixante-cinq habitans. M. Longeaux y possède un fief, dit le *fief de la cour* et maison forte de Bazincourt.

Bazincourt a été autrefois possédé par des seigneurs du même nom. Je trouve en 1293 (1), que F. Jacques prieur de

Rupt-aux-Nonains, du consentement de Hugues abbé de saint Benigne de Dijon, dont ce prieuré dépendait, échangea avec Husson de Bazaincourt écuyer, les bois et les terres appartenant audit prieuré au finage de Bulcomont et quelques autres biens, contre le quart que possédait Husson de Bazaincourt au finage de Rupt, appelé le *grand quartier* vers Huillemont et le terrage avec trois muids de blé de rente, à prendre sur la grange de Bazaincourt, et au cas que ledit de Bazaincourt obtiendrait du comte de Bar, que certains hommes de corps fussent dorénavant dudit prieuré, il lui serait diminué un muid de blé sur les trois qu'il cédait. On ajoute que si le roi de France, le comte de Bar ou leurs officiers venaient à troubler ledit prieuré en la possession dudit échange, il serait déclaré nul.

Je trouve encore en 1509, Marguerite de Bazaincourt femme de Gui sire de Clémont, mentionnée dans un dénombrement qu'ils donnent l'un et l'autre à Edouard comte de Bar, de leur maison de l'Île-en-Rigaut et d'autres terres.

BAZOILLES-SUR-MEUSE. — Bazoilles, *Bazolia* ou *Bosolium*, village du diocèse de Toul, à gauche de la Meuse, à l'endroit où elle entre sous terre, une lieue au-dessus de Neufchâteau, bailliage de la Marche, parlement de Paris, présidial de Châlons, Barrois mouvant. Le chapitre de Ligny nomme à la cure et est décimateur pour la plus grande partie. Il y a environ cent habitans.

La seigneurie de Bazoilles-sur-Meuse a été long-temps possédée par la maison du Fay (1). On trouve plusieurs reprises faites par ces seigneurs. Henri du Fay déclare dès l'an 1392, qu'il tient en fief et hommage-lige du duc de Bar, après le roi de France, le comte de Savoie et M. de Beaujeu, sa forteresse et ville de Bazoilles. Le même Henri du Fay et Julienne de Poitiers sa femme, engagèrent en 1400 à Henri Thierrion, receveur-général du duc

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Bar, Niccy.

(1) Archives de Lorraine, Layette, la Motte et Bourmont.

de Bar, leur terre de Bazoilles pour une somme de 200 francs d'or, du coin du roi de France.

Durant la guerre que se firent Edouard duc de Bar et Charles II duc de Lorraine, la forteresse de Bazoilles fut démolie, le village pillé et brûlé. Julienne de Poitiers, veuve de Henri du Fay, au nom de ses fils Jean, Bernard et Louis, et d'Isabelle sa fille, en porta ses plaintes au duc Charles II, lequel, en qualité de tuteur du duc de Bar son fils, lui fit délivrer 2500 francs d'indemnité. L'acte est du 12 juillet 1425.

Nous trouvons encore les reprises de la terre de Bazoilles, d'Ayme du Fay, de 1507 et 1517, d'Antoine du Fay, de 1537 et 1545 (1). René de Saint-Remi, baron de Choulette en fit l'acquisition, et sa veuve dame Jacqueline de Bevault, au nom de ses enfans, René-Henri, Remi-Charles, François-Pierre et Pierre-Jean de Saint-Remi, en fit ses reprises le 15 octobre 1663.

BAZOILLES-LES-MIRECOURT. — Outre Bazoilles-sur-Meuse, il y a encore Bazoilles à une lieue au sud-ouest de Mirecourt, diocèse de Toul. L'église a pour patron saint Remi. La collation de la cure appartient à madame la Secrette de Remiremont. Décimateurs, le curé pour un tiers de la grosse et menue dime, hors dans les ensenges, où le curé n'a rien ; les deux autres tiers sont à l'hôpital de Remiremont. Le curé a le quart dans les basses amendes : il est chef de justice, et a séance et voix aux plaids-annaux de Bazoilles : il a droit de faire garder ses bestiaux sans salaire. Ce lieu est du hailliage de Mirecourt, cour souveraine de Nancy.

Dépend *Roserotte*, petit village où il y a une chapelle. On y dit la messe fêtes et dimanches. La Secrette de Remiremont perçoit les deux tiers de la dime, et le curé a un resal de blé sur une maison. Dépend aussi le *Ménil-les-Bazoilles*, village à deux lieues au sud-ouest de Mirecourt. Il y a une chapelle à la nomination

des familles des Grillet et des Mougenot, chargée d'une messe par semaine. Dépend encore la cense de Bouzaval.

BEAUFREMONT. — Beaufremont, nommé ordinairement dans les anciens *Befroimont*, village chef-lieu de la baronnie et prévôté de ce nom, dont les seigneurs sont à présent messieurs d'Alençon et de Morvilliers.

En 1210, nous trouvons dans un titre de Renaud évêque de Toul, pour l'abbaye de Saint-Evre (1), *Milo miles*, écuyer ou gentilhomme de *Befroimont* et Liébaut seigneur de *Befroimont* son frère ; la maison de Beaufremont est ancienne et illustre dans ce pays.

Le village de Beaufremont est du diocèse de Toul, office de Foug, cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron saint Pierre et saint Paul. L'abbé de Chaumousey nomme à la cure ; décimateurs, le curé pour le sixième dans les grosses dimes, et un tiers dans les menues, il a encore quelques parts aux dimes de Malaincourt ; le seigneur du lieu pour les deux tiers des grosses et menues dimes.

Il y a un château dont la chapelle castrales est dédiée sous le nom de saint Jean et de saint Nicolas. Patrons, les seigneurs du lieu ; revenu, soixante écus, les deux chapelains sont tenus de dire chacun une messe par semaine. Le revenu était autrefois considérable, puisqu'il y avait quatre prêtres institués pour la desserte de cette chapelle.

Roncourt est l'église succursale de Beaufremont. M. de Gournay, évêque de Sithie suffragant de Toul, permit en 1628, d'y faire les fonctions pastorales. Mêmes décimateurs qu'à Beaufremont. M. l'abbé président de la chambre des comptes de Lorraine, était ci-devant seigneur de ce lieu, qui a porté le nom de *Morvilliers* depuis l'érection de Lifou en comté, et son changement de nom en Morvilliers. Il y a aussi un hermitage nommé saint Au-

(1) *Ibidem.*

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 525.

toine, sur le finage. Il y a 24 ou 25 habitans dans le village.

La maison de Beaufremont porte-vaîré, contre-vaîré et d'or et de gueule.

Le 15 octobre 1589, la baronnie de Beaufremont, composée des villages de Beaufremont, Lémécourt, Malaincourt, Médonville, Urville, Gendreville, Aulnoy et Landaville en partie, fut prrtagée entre M. Joachim-Charles-Emmanuel de Tornielle et M. Gabriel-Ferdinand de Madruch comte de Chalain, chacun pour moiûé. L'une appartient aujourd'hui au comte de Morvillier et l'autre aux comtes d'Alençon.

Il y a quatre hermitages en la baronnie de Beaufremont ; à Beaufremont, à Gendreville, à Urville et à Rosières. Dans chacun de ces hermitages il y a deux hermites. De tout temps les seigneurs ont nommé conjointement ces hermites.

BEAULIEU EN ARGONNE. *Abbaye de l'ordre de Saint Benoît, au diocèse de Verdun.* — Beaulieu en Argonne, abbaye de l'ordre de St. Benoît, au diocèse de Verdun, située sur une éminence, ayant Clermont-en-Argonne au nord et Sainte Menhoud au couchant. Ce monastère fut fondé au VIII^e. siècle par *Saint Rodingue*, nommé vulgairement *Saint Rouin* : on dit qu'il vint d'Ecosse en France, et qu'il avait reçu le caractère épiscopal dans son pays. Après avoir visité plusieurs monastères, il s'arrêta dans celui de Tholey, au diocèse de Trèves, où il demeura pendant quelques temps, sous la discipline de Saint Paul, qui en était alors abbé, et qui fut depuis évêque de Verdun.

Après avoir vécu deux ans avec lui dans le monastère de Tholey, il se retira dans la forêt d'Argonne, en un bois nommé alors *Vastogium*, distant de Verdun d'environ six lieues. C'était un lieu très solitaire, et le saint n'y eut d'autre compagnie que de quelques disciples qui le suivirent, et qui se logèrent dans des cellules qu'ils se bâtirent de feuillages et de branches d'arbres, s'exerçant dans la pratique de la vie religieuse et dans une extrême pauvreté.

Le seigneur de cette forêt nommé *Austrasius*, fâché de ce que ces étrangers se fussent établis dans ce terrain sans sa permission, envoya ses gens qui les en chassèrent. Saint Rouin céda humblement, et se mit en chemin pour aller à Rome, visiter les tombeaux des Saints Apôtres. A son retour, il trouva *Austrasius* attaqué d'une maladie extraordinaire, qu'il guérit par ses prières. Ce seigneur, par reconnaissance, lui donna le terrain où il avait commencé de s'établir, et lui permit d'y bâtir un monastère. Il en dédia l'église sous l'invocation de Saint Maurice, dont il avait obtenu quelques religieux en passant par Agaune, dans un second voyage qu'il fit à Rome, pour demander au pape qu'il confirmât l'érection de son monastère. Il est croyable qu'il y fit recevoir la règle d'Agaune ou de Tarnate, qu'il avait vu pratiquer à Agaune.

Le roi Childéric confirma les grandes aumônes que les personnes riches et pieuses firent à ce nouveau monastère, dont la réputation se répandit bientôt dans toutes les provinces voisines. *St. Rodingue*, après avoir bien établi son monastère pour le spirituel et pour le temporel ; y nomma pour premier abbé, *Etienne*, son disciple et son compatriote, puis il se retira dans son hermitage de Bonneval, à une demie lieue de Beaulieu, pour y passer les dernières années de sa vie dans une entière retraite ; il venait toutefois les fêtes et dimanches au monastère, où il disait la messe et faisait quelques exhortations à ses disciples, puis revenait avec un compagnon dans son hermitage. Il y mourut vers l'an 680. Il fut rapporté à Beaulieu et enterré devant l'Autel de St. Jean l'Evangeliste. On célèbre sa fête le 17 de septembre ; son culte était déjà célèbre au X^e siècle, puisqu'on portait sa chasse en procession, avec celle de saint Vanne et de saint Airi, au Mont-Joui, entre Verdun et Beaulieu, sous l'évêque *Dadou*, mort en 922.

Ce fut sous l'abbé saint Popon (1) que

(1) Je trouve Henri, abbé de *Bellogium* en 1156. Hist. de Lorraine, tome II page cccxvi.

Vasloge prit le nom de *Beaulieu* qu'il porte encore aujourd'hui, à cause de sa situation sur une hauteur fort agréable, d'où l'on découvre une partie de la Champagne, du Barrois et du Clermontois. On peut voir la liste chronologique des abbés de Beaulieu dans l'histoire de Verdun, pages lxxx, lxxxj et suivantes.

Sous le gouvernement de l'abbé Gui, qui a gouverné pendant les années 1300 et suivantes, jusques vers l'an 1307, l'abbaye de Beaulieu fut totalement sacagée, brûlée et détruite avec le bourg, qui était assez bien fortifié pour ce temps-là. Henri HI, du nom comte de Bar, prétendant que ce monastère était sous sa garde et sous sa protection, à l'exclusion de Philippe-le-Bel roi de France, commit les dernières hostilités contre l'abbaye, ses religieux, ses biens et ses sujets; brûla le monastère et l'église, et enleva le corps de saint Rouin, qu'il fit transporter à Saint Maxe de Bar, où il est encore aujourd'hui.

Le roi s'en vengea sur le comte, lui fit la guerre, le prit prisonnier, et l'obligea à passer le fameux traité de Bruges en 1301, par lequel Henri se reconnaît homme-lige du roi de France, pour ce qu'on appelle le Barrois-mouvant; c'est-à-dire, pour cette partie du Barrois, qui est au couchant de la Meuse. De plus, le comte fut condamné à donner une grosse somme d'argent à l'abbé de Beaulieu, en indemnité des dommages qu'il lui avait causés, et à faire le voyage d'outre-mer, d'où il ne revint point.

Ce fut après cette désolation, que l'abbaye de Beaulieu demanda d'être unie et incorporée à l'ordre de Cluny, comme on le voit par une bulle du pape Boniface VIII, du 14 juin 1301. En 1503, il n'y avait que dix-sept religieux dans ce monastère, au lieu de quarante qui y étaient autrefois. On n'y faisait pas alors l'hospitalité, parce que le roi tenait encore entre ses mains les revenus de l'abbaye.

Elle reçut la réforme de la congrégation de saint Vanne en 1610, et lorsque l'ordre de Cluny revendiqua les six ou sept monas-

tères qui avaient embrassé la même réforme de Saint Vanne, il fut ordonné par l'arrêt du conseil du roi de l'an 1686, que l'abbaye de Beaulieu demeurerait annexée comme auparavant à la congrégation de St. Vanne. Cette abbaye est fort bien rétable, et l'observance régulière s'y maintient avec beaucoup d'édification. Il y a d'ordinaire des études de philosophie ou de théologie, ou de la sainte écriture. Avant que Beaulieu fut donnée en commende, on y exerçoit l'hospitalité générale, et l'aumône générale trois jours de la semaine, et tous les jours à tous les passans. Selon la visite qui y fut faite en 1515, il y avait d'ordinaire huit obédiens ou officiers claustraux, et un religieux qui desservait la cure du lieu.

LE BEAULONG, ruisseau. — Le Beaulong, dans le baillage de Vézelize, est un ruisseau qui prend sa source à des fontaines sous les côtes de Gugney et de They-sous-Vaudémont. Il passe à Forcelles-sous-Gugney, et tombe de là à Diarville, puis à Marainville, où le Madon le reçoit.

BEAUMONT-EN-ARGONNE. — Beaumont, petite ville en Argonne, était autrefois assez considérable, aujourd'hui réduite à peu de chose. Elle est située entre Stenay et Mouson (1), à l'occident de la rivière de Meuse, dans l'archevêché de Reims, dont elle dépendait autrefois; tant au temporel qu'au spirituel.

Guillaume de Champagne, surnommé *aux-blanches-Mains*, cardinal de sainte Sabine, archevêque de Reims, fit bâtir cette petite ville en 1182, et pour y attirer un plus grand nombre d'habitans, il voulut faire leur condition meilleure que ne l'était celle de la plupart des autres peuples de la campagne, qui étaient de condition servile et dans une dépendance presque sans borne de leurs seigneurs; l'archevêque donna donc aux nouveaux habitans de Beaumont, des lois et coutumes particulières, que l'on nomma les *Loix de*

(1) Hist. de Lorr. tome 2. p. 314, 315.

Beaumont, et qui reçoit les droits du seigneur temporel et de ses officiers, dans presque tous les cas qui se rencontrent dans l'administration de la justice contentieuse; c'est ordinairement une amende assez modique, qui se partage entre le seigneur et son prévôt. Nous avons fait imprimer ces lois dans l'histoire de Lorraine.

Ces lois furent trouvées si sages et si avantageuses, que les ducs de Lorraine, et les comtes de Bar et de Luxembourg les accordèrent à la plupart des villes et bourgades de leurs états, et que les peuples demandèrent avec instance qu'on leur donnât le privilège de suivre les loix de Beaumont. J'ai appris sur les lieux, que ces lois ne s'observent plus, même à Beaumont, mais celle de Vermandois. Elles ne s'observent pas non plus dans les autres lieux, où elles étaient autrefois en usage.

Sur la fin de la campagne de l'an 1572, le maréchal de Bouillon, qui avait amené d'Allemagne les Reitres et les Lansquenets, qui avaient servi le roi Henri IV. durant la guerre de la ligue, ramena ces troupes jusqu'aux frontières, d'où elles devaient retourner dans leurs pays (1). Le maréchal donna rendez-vous à toutes ses troupes à la petite ville de Beaumont. D'Amblize, maréchal-général du duc de Lorraine les y assiégea, et leur fit déclarer que s'ils ne se rendaient, il les ferait tailler en pièces; Montigni et les autres capitaines qui étaient dans la place, répondirent aux trompettes : dites à votre maître que s'il veut donner son canon et à chacun de nos soldats cent écus, ils quitteront ce logis. D'Amblize, irrité de cette réponse dit : foi de gentilhomme, je leur donnerai à chacun un cordeau, puisqu'ils sont si téméraires; aussitôt il fit tirer quelques coups de canon, et fit faire les approches.

Le lendemain de grand matin, il fit jouer deux gros canons qu'il avait fait venir de Ville-Franche, et continua la batterie pendant tout le jour avec tant de furie,

qu'il espérait bientôt donner l'assaut et emporter la place; mais le duc de Bouillon, nommé auparavant le *Vicomte de Turaine*, ayant entendu de Sedan le bruit du canon, en partit le jour même avec trois cents bons chevaux, s'avança vers Beaumont avec tant de secret, qu'il trouva le moyen de faire savoir aux assiégés qu'il était là pour les secourir. Après cela il se retira à Rancourt, où il reçut un renfort de quatre-vingt chevaux, et de deux cents arquebusiers de ses sujets. Dès le lendemain matin il livra la bataille; D'Amblize ayant rompu son bois, reçut une arquebusade dans la visière, qui lui perça la tête, dont il mourut incontinent. On combattit de part et d'autre avec beaucoup de valeur; mais enfin la victoire demeura au Duc, qui fut blessé de deux coups d'épée; l'un au visage sous l'œil droit, et l'autre au petit bas ventre; il perdit fort peu de monde dans cette action. Beaumont fut détruit, et quatre cents Lansquenets furent renvoyés en Allemagne sans armes.

BEAUPRÉ, *Abbaye de l'ordre de Cîteaux*. — Beaupré, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur la rivière de Meurthe, à une lieue au-dessus, et à l'orient de Lunéville, fondée en 1155 par Folmar, comte de Lunéville, qui lui donna de grands biens, et qui furent augmentés par la libéralité de diverses autres personnes de piété. Les premiers religieux qui s'y établirent étaient venus de l'abbaye de Morimond, que celle de Beaupré regarde comme sa mère. Ces premiers religieux y vécurent dans une parfaite observance, et pendant plusieurs siècles y répandirent la bonne odeur de Jésus-Christ. Le relâchement causé par les guerres et les troubles de la Lorraine s'y étant introduits comme dans la plupart des autres monastères du pays, le duc Léopold I^{er}, y appela en 1710 des religieux de l'étroite observance de l'abbaye d'Orval, qui y ont fait ressusciter la régularité, et ont heureusement rétabli le monastère, tant dans le temporel que dans le spirituel; ont renouvelé les bâtimens et ont mis en valeur les biens tempo-

(1) Hist. de Lorraine, tome 2, p. 1431.

les, qui avaient été ou abandonnés ou négligés par leurs prédécesseurs.

Le premier abbé de Beaupré fut *Durand*, qui vivait encore en 1145. Le R. P. D. *Anselme Bavais*, fut envoyé à la tête de la colonie venue d'Orval, et succéda à messieurs le prince François de Lorraine, frère du duc Léopold, qui lui résigna l'abbaye. Le R. P. D. *Anselme Bavais* fut un homme d'un mérite supérieur, rempli du vrai esprit de saint Bernard, fécond en bonnes œuvres, et respectable par son esprit, sa capacité et les belles qualités de son cœur. Il vint à Beaupré en 1710, et y est décédé le 5 mars 1757 ; il a eu pour coadjuteur et pour successeur D. Jérôme, mort le 10 décembre 1750.

En 1708, le duc de Lorraine Léopold I^{er}, ayant nommé comme nous l'avons dit à l'abbaye de Beaupré le prince François son frère, exposa que cette abbaye avait été fondée par les ducs ses prédécesseurs ; mais la cour de Rome ne voulut pas consentir à cette prétention, de peur que dans la suite les ducs ses successeurs ne prétendissent pour toujours à la nomination de cette abbaye, et l'on fit même difficulté d'accorder au prince François, le *Gratis* pour ses bulles.

L'Eglise de Beaupré est grande et solide, remarquable par ses collatéraux ou bas côtés, qui règnent non-seulement dans toute l'étendue de la nef, mais aussi dans la croisée. On voit dans cette église trois ou quatre mausolées des ducs de Lorraine, et en particulier celui du duc Raoul, qui fut tué combattant en héros à la bataille de Crécy en 1346. On croit et conserver aussi les os de la duchesse Isabelle d'Autriche, épouse du duc Ferri IV, que les uns prétendent avoir été enterrée à saint George de Nancy, d'autres à saint Diez, et d'autres à Beaupré. On peut voir la généalogie des ducs de Lorraine dans le premier tome de notre histoire.

BELCHAMP, *Abbaye réformée de Chanoines réguliers de saint Augustin*. — Belchamp, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, de la réforme du B.

Pierre Fournier, située à cinq lieues de Nancy et à deux de Lunéville, diocèse de Toul, fut fondée vers l'an 1150, par Alberon de Montreuil, pricier de la cathédrale de Metz, et depuis archevêque de Trèves. Cette abbaye était connue dans les premiers temps de sa fondation sous le nom de Montagne de la Sainte Trinité, *Mons sancte Trinitatis*, nom qui lui est resté jusqu'au XIV^e. siècle, qu'on lui a substitué celui de *Belchamp*, sous lequel elle est connue aujourd'hui. L'armée protestante la brûla en 1587, et dans cette incendie furent consumés la plupart des titres de l'abbaye. Le premier titre que l'on en ait, est d'Hillin, archevêque de Trèves, adressé à *Durand*, premier abbé de Belchamp en 1150 ; il vivait encore en 1152. Belchamp a reçu la réforme en 1628.

M. Charles Massu de Fleuri, élu en 1695, mort en 1742, a illustré cette abbaye par son mérite, sa piété et sa science ; il l'a enrichie de précieux ornemens et de bâtimens convenables ; à sa mort, le roi Stanislas a donné l'abbaye en commende à M. Claude de Bouzey, doyen de la primatiale de Nancy.

BELCHAMP ou **BEAUCHAMP**, *Prieuré du Val des Écoliers*. — Bechamp ou Belchamp ou Beauchamp, *Bellus-Campus* (1), prieuré de l'ordre du Val des Écoliers, situé dans le diocèse de Verdun, dans une vallée entre Clermont et la forêt d'Argonne. Quelques religieux de cet ordre étant venus dans le diocèse de Verdun pour y chercher un établissement, s'adressèrent à Henri II, comte de Bar, qui leur permit de bâtir une demeure dans le yallon dont nous avons parlé, et où demeurerait déjà un Hermite de saint vie. Jean d'Apremont, évêque de Verdun, confirma en 1219 cette fondation, et le comte de Bar leur donna de quoi subsister.

Yolande de Cassel, comtesse de Bar, ayant fondé en 1358, au château de Clermont en Argonne, une chapelle sous l'invocation de saint Oricle, martyr, y assigna

(1) Hist. de Verdun, page cij et cxviii.

de grands biens (1), qu'elle donna aux religieux de Belchamp, à condition qu'ils diraient quatre messes par semaine dans cette chapelle, et un anniversaire pour le repos de son âme, dans leur église.

Ce prieuré est électif, avec l'agrément des comtes de Bar, et sous la confirmation du général de la congrégation du Val des Écoliers, dont la congrégation ayant été unie en 1653 à celle de sainte Gèneviève de France ; depuis ce temps, le prieuré de Béchamp fut soumis à l'abbé de sainte Gèneviève de Paris, qui est le supérieur général de ces deux congrégations.

En 1367, Pierre de Montel, chevalier, donna à ce prieuré de Beauchamp-en-Argonne, toutes les mouches à miel trouvées en épave dans la ville et finage de Gilencourt ; et en 1596, Marie, fille du roi de France, duchesse de Bar, comtesse de Cassel, restitua au même prieuré les mouchettes portant cire, qui seraient trouvées au duché de Bar et aux appartenances, lesquelles mouchettes avaient été achetées pour certain temps, par la reine d'Arragon. Il faut qu'en ce temps-là, le revenu des mouches à miel qui se trouvaient dans les creux d'arbres des forêts fut considérable. On voit souvent dans les anciens titres des abbayes, ce droit des mouchettes réservé au seigneurs comme un droit seigneurial et d'un assez grand revenu. Il n'en est plus guères question aujourd'hui.

BELLE-FONTAINE. — Belle-Fontaine, hameau, chef-lieu d'un ban, formant une seule paroisse, deux lieues et demie à l'occident de Remiremont. Ce ban est composé de *Belle-Fontaine*, *Maison-de-Raon*, le *Ménil*, *Milleron-Faing*, *Pont-Jeanson*, le *Pont-de-Pierre* et *Rougerupt*.

Belle-Fontaine est du diocèse de Toul, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Blaise. La cure est régulière, et unie au prieuré d'Hérial depuis l'an 1500. Décimateurs, le chapitre de Remiremont

pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Seigneurs : le roi et le chapitre de Remiremont.

Le duc René II ayant été informé que les grandes servitudes, auxquelles les habitans de Belle-Fontaine étaient tenus envers lui et le chapitre de Remiremont (1), étaient cause que plusieurs de ces habitans, pour se soustraire à ces droits excessifs, désertaient, en sorte que ce village était presque désert, les affranchit et exempta de toutes ces anciennes servitudes, et les réduisit à dix gros, monnaie de Lorraine, que chaque habitant devait payer ; moitié au duc et l'autre moitié à l'église de Remiremont, à Pâques et à la saint Remi ; et au lieu des charrois que les habitans devaient au château d'Arches, ils paieront par chaque feu trois gros au duc seul, et suivront la bannière d'Arches. Les lettres patentes sont datées de Neuf-Château, le 31 octobre 1491.

Il y a à Belle-Fontaine une manufacture en fer, acier et coutellerie, établie le 7 décembre 1728, confirmée par le roi de Pologne en 1739.

BELLE-VALLE, Prieuré. — Belle-Valle, prieuré dépendant originellement de l'Abbaye de Moyenmoutier, fut fondé par Gégard, comte de Vaudémont, fils du duc Gérard d'Alsace, et frère de Thiervi, duc de Lorraine (2). Ce prieuré fut donné à l'abbaye de Moyenmoutier, dont alors était abbé Bertrice, que l'on croit avoir été fils du duc Gérard d'Alsace. Il est assez croyable que le comte Gérard donna ce prieuré à Bertrice son frère, comme une espèce d'appportionnement fait avec lui, selon l'usage de ce temps-là, où les ducs de Lorraine donnaient à leurs frères partage de leurs biens patrimoniaux. Quoiqu'il en soit, le comte Gérard fonda ce Prieuré dans un vallon agréable, peu éloigné de la Moselle, sur un ruisseau poissonneux, à

(1) Archives de Lorraine. Layette. Arches.

(2) Richer, l. 2, ch. 24. Histoire de Lorr. t. 2, p. xix, et Joan. de Bayon, ibid. pag. lxxix.

(2) S. Oriculus, 18 novembre.

une lieue de Châtel-sur-Moselle, et à un quart de lieue de Porcieux.

Les comtes de Vaudémont, successeurs de Gérard, augmentèrent considérablement les biens de cette première fondation, et dans la suite il se forma un village autour et auprès du prieuré de Belle-Valle.

L'abbé de Moyenmoutier y déposa les reliques de saint Spinule, un des premiers disciples de saint Hidulphe, fondateur de cette abbaye. Saint Spinule, pendant sa vie et après sa mort, fit un si grand nombre de miracles, que saint Hidulphe se transporta à son tombeau et lui ordonna, par l'obéissance qu'il lui avait vouée, de cesser ses opérations miraculeuses pour n'y pas attirer trop de monde, qui troublerait la paix et le silence de ses religieux. On peut voir plus au long l'histoire de ce prieuré dans Jean de Bayon, imprimé dans l'histoire de Moyenmoutier, et dans notre histoire de Lorraine, tome II, page lxxix et suivantes.

L'église du prieuré fut fondée en 1134, par Henri de Lorraine, évêque de Toul, frère du duc Simon I^{er}; elle fut dédiée en l'honneur de la sainte Croix (1). Le comte Gérard de Vaudémont et son épouse Hadwide furent enterrés dans le cloître du Prieuré, avant que l'église en fût dédiée et consacrée; car Gérard mourut en 1108. Nous avons fait transporter ses ossemens en l'abbaye de saint Léopold de Nancy, en 1718. Le cloître étant tombé de vétusté, et l'église ayant été retranchée de toute la longueur de la nef, les corps des particuliers inhumés dans le cimetière au-devant de l'église, ont de même été transportés au cimetière de Porcieux, avec la permission de l'évêque. On y a bâti depuis peu une nouvelle église assez éloignée de l'ancienne, qui est entièrement abandonnée.

Le prieuré de Belle-Valle fut uni à la congrégation de saint Vanne et à la maison de Nancy en 1606, et le titre en fut éteint par le cardinal de Lorraine. Le pape

Paul V confirma cette union par ses bulles de l'an 1607. D. Pierre Rozer, bénédictin réformé, en prit possession au nom de la congrégation en 1608 : mais on n'y mit une communauté que vers l'an 1614, après la cession qu'en fit M. Viardin, qui avait été pourvu en la cour de Rome, où il résidait, du prieuré de Belle-Valle. En 1616, le pape Paul V donna ses bulles pour l'établissement d'un monastère de Bénédictins réformés à Nancy; enfin, le 10 décembre 1701, le duc Léopold accorda des patentes pour l'érection du monastère de sainte Croix de Nancy, en abbaye manuelle sous le nom de Saint Léopold.

En 1742, le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, a donné l'abbaye de saint Léopold en titre à D. Benoit Bellefoy, bénédictin réformé de saint Vanne, et après la mort de D. Bellefoy, décédé le 27 juin 1747, la même abbaye de saint Léopold a été donnée en titre à D. Joseph Delisle. Pour le prieuré de Belle-Valle, il est aujourd'hui entièrement abandonné, et les bâtimens occupés par le fermier qui y réside.

Porcieux, village voisin de Belle-Valle, et annexe de Châtel-sur-Moselle, était ci-devant desservi par un religieux bénédictin, tiré de la communauté de saint Léopold de Nancy, résidant à Belle-Valle; mais depuis une transaction passée en 1752, avec le sieur curé de Châtel-sur-Moselle, l'on a mit un vicaire qui dessert l'église de Porcieux. Pour Belle-Valle, on y fait dire la messe les fêtes et dimanches, par quelques religieux de Châtel-sur-Moselle.

BELLE-VILLE, près Dieulewart. — Belle-Ville, village de France, diocèse de Toul, avec un château qui est du Barrois, sur la route de Nancy à Pont-à-Mousson, à une lieue de Dieulewart, et deux lieues de Frouard sur la Moselle. Seigneur, l'évêque de Verdun, à cause de Dieulewart, et messieurs de Saintignon. Les seigneurs y ont un juge-garde et des officiers particuliers dans le château, qui est des offices, recette et bailliage du Pont-à-Mousson :

(1) Bayon, p. xxxiv.

pour souverain de Nancy. (1) Il y a dans le château une chapelle sous l'invocation de saint Gérard et de sainte Barbe, à la nomination des messieurs de Saintignon, chargés de deux messes par semaine. La paroisse du lieu, dont les habitants du château sont paroissiens, a pour Patron saint Etienne; collateur, le chapitre de la cathédrale de Metz, et décimateur pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, contre le curé pour l'autre tiers.

Le Pouillé du diocèse de Toul par le R. P. Benoit Picart, dit que Belle-Ville est prévôté de Dieulewart, parlement de Metz.

L'auteur qui a continué la chronique de Verdun, dit que l'évêque Bérenger, qui est mort en 959 (2), donna Belle-Ville aux frères de Notre-Dame, c'est-à-dire aux chanoines de la cathédrale de Verdun.

Le château de Belle-Ville a été assiégé plus d'une fois par les Messins (3). En 1369, le duc de Lorraine et les Messins mirent le siège devant cette forteresse; le siège dura trois semaines, le château fut pris, pillé et démoli. On pendit devant le château vingt de ceux qui le défendaient, dont plusieurs étaient écuyers; on en conserva cinq pour les échanger contre le seigneur Olry, qui était entre les mains de Pierre de Bar. Les noms de ces gentilshommes sont : Geoffroy de Serrière, Perroin de Douilly, le bâtard de Tilley, Henzelin de Fontoy et Vautrin Paillardel du Pont. Ceci arriva la veille de saint Laurent.

La paix fut faite l'année suivante 1370. On voit par le traité de paix un grand nombre de gentilshommes qui avaient eu part dans cette guerre, et on y parle en particulier des sièges des Gondrocourt (5), Belle-Ville et Pierre Fort, et du combat donné devant Ligni au mois d'avril 1368. Le duc de Lorraine n'y intervint pas, mais seulement le duc de Bar et les Messins.

(1) M. Maillet, mémoires pour servir au pouillé du Barrois.

(2) Histoire de Lorraine, tom. 1. pag. 200, preuves.

(3) Chronique de saint Thiébaud, an 1369.

(4) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. ncl.v.

Le château de Belle-ville n'est nullement de défense; l'on s'étonne qu'un lieu comme celui-là, ait seulement pu être assiégé et soutenir un siège de 13 jours: il faut qu'alors les armées aient été bien faibles et la manière d'assiéger bien imparfaite, ou que le château ait été bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il y avait dans la place plusieurs seigneurs. On remarque qu'on en emmena cinq écuyers à Metz pour otages, et qu'on en pendit vingt devant Belle-Ville. Voyez le Boyen de saint Thiébaud sous l'an 1369.

BELLE-VILLE, près Verdun. — Belle-Ville est un village situé au bas de la côte saint Michel, près la ville de Verdun au nord. L'évêque Bertalame avait bâti en 711 sur le sommet de la montagne, nommée aujourd'hui de saint Michel, une chapelle sous l'invocation de ce saint archange, dans laquelle on devait célébrer la messe certains jours de l'année. Cette chapelle est aujourd'hui un simple hermitage, et son revenu est uni à l'église paroissiale de Belle-Ville, établie en 1712 au pied de ladite montagne.

Sous l'évêque de Verdun, Nicolas Bousmard intervint une sentence arbitrale par laquelle le duc de Lorraine adjugeait à l'évêque ou au chapitre de Verdun (1), tous droits de souveraineté, propriété et justices féodales dans le village de Belle-Ville, excepté le fief de la Maison-Forte et ses dépendances, qui fut réservé au duc.

Cette terre avait été donnée long-temps auparavant, en 1082, à la cathédrale de Verdun, et elle dépend encore aujourd'hui du temporel du chapitre; mais pour le spirituel elle dépend de la paroisse de saint Médard de la même ville. Les habitants de Belle-Ville firent bâtir dans leur village une église qui fut dédiée en 1513 sous l'invocation de saint Sébastien. M. de la Maissonnière, chanoine de la Magdelaine de Verdun, y a légué une somme de trois mille livres pour l'ériger en paroisse; mais le curé de saint Médard de Verdun n'y a

(1) Histoire de Verdun, p. 470 et cxxj.

pas acquiescé, et l'érection n'ayant pas été faite avec les formalités ordinaires, elle n'est pas censée paroisse encore aujourd'hui.

LE BELLIARD ou **BULLIA**. — Le Belliard, vulgairement appelé *Bullia*, est un gros ruisseau qui tire sa source de plusieurs montagnes à portée de la Vologne et du lac de Gérardmer, entr'autres de la Large-Pierre. Il arrose un grand vallon des Vosges, passé près de saint Joseph, église paroissiale du Toly, qu'il traverse, et vient se joindre à la Moselle une lieue au-dessus de Remiremont.

BELMONT. — Il y a plusieurs villages ou hameaux en Lorraine du nom de Belmont, comme 1° (1) *Belmont*, village de Darney; 2° *Belmont*, village de Bruyères, chef-lieu du ban du même nom, sur le ban duquel on voit cinq moulins, six scieries et un martinet à battre le fer; 3° *Belmont*, village de Châtenoy. 4° *Belmont*, hameau près d'Arches, du ban de Waguy.

Je ne décide pas duquel de ces quatre lieux la maison de *Belmont* tirait son nom. Elle portait d'or à deux faces d'azur.

La maison de *Bémont*, ancienne chevalerie, portait de gueule à la croix d'argent, cantonnée de quatre billettes de même, et tirait son nom apparemment de *Bémont*, village de Châtenoy.

Belmont et *Bémont*, étaient apparemment deux maisons différentes.

BELRAIN, en *Barrois*. — *Belraia*, *Bellus-Ramus*, village du Barrois, Diocèse de Toul; l'église a pour patronne la Nativité de Notre-Dame; collateur, l'abbé de saint Léon de Toul; la dime est partagée entre plusieurs décimateurs, que l'on peut voir dans le Pouillé de Toul. Seigneur temporel, madame Léchicaut; juridiction du juge-garde de la même dame; office, recette et baillage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a environ quatre vingts habitans dans *Belrain*, et un château à madame Léchicaut.

Il y a sur le finage un hermitage avec sa chapelle, sous l'invocation de sainte Geneviève.

Ce lieu est aussi célèbre par sa forteresse anciennement considérable. Il a donné le nom à un Doyenné de l'évêché de Toul; Archidiaconé de Ligni. Ce doyen à environ cinq lieues de longueur du midi au nord, et quatre de largeur. Dans cette étendue il y a quatorze cures, trois annexes, un prieuré, une chapelle, un hermitage et un oratoire de Malthe.

La terre de *Belrain*, anciennement *Beurain* (1), a appartenu à la maison de ce nom, aujourd'hui éteinte. En 1277, Guillaume de *Belrain*, écuyer, reconnaît tenir de Thiebaut, comte de Bar, tout ce qu'il a à *Beurain*, à Rosne et à Nicey, et devoir garde au château de Bar pendant demi-an et demi-jour. En 1335, Geoffroi de *Belrain*, fils de Savary de *Belrain*, reprit ladite seigneurie d'Edouard, comte de Bar. Il dit dans son aveu que feu son père avait acquis la terre de *Belrain* de Vauthier de Bauzée; il reconnaît en outre reprendre du même comte la maison de feu Guillaume de *Belrain*, écuyer, proche le château de *Belrain*. Geoffroi de *Belrain*, chevalier, donna en 1417 son dénombrement pour la même terre au cardinal Louis de Bar.

Savary de *Belrain*, fils de Geoffroi de *Belrain*, engagea en 1377, à Raulin de Bar, clerc et receveur du duché de Bar, ce qu'il avait à Ville-devant-*Belrain* pendant trois ans, pour une rente de douze francs par an. En 1597, M. Joachim de Dinteville, lieutenant au gouvernement de Champagne et Brie, fit ses reprises en qualité d'héritier universel de dame Gabrielle de Stainville, sa mère, gouvernante des personnes et état de mesdames les princesses de Lorraine, des terres de Somme-lonne, Monplone, *Belrain* et Ville. L'acte est du 2 décembre.

BELVUTE (LE RU DE). — Le ru de *Belvute* a sa source à sainte Barbé, village

(1) *Ibidem*, p. ccccliv.

(1) Archives de Lorr. Laye. cot. Bar.

de la paroisse de Nossoncourt, bailliage de Lunéville, à une lieue de Raon-l'Étape. Il passe à Nossoncourt, Domières, Xaffevillers, et tombe dans la montagne au-dessus de Magnières.

BENAMENIL ou BERNARD-MENIL.

— Benamenil, ou Bernard-Menil ou Bernard-Menil, village à trois lieues de Lunéville, sur la route de Blâmont; patron, saint Jean-Baptiste; collateur, l'abbé de Lunéville, à l'alternative avec l'abbé de Senones, depuis l'union de la cure de Bénamenil avec Frumenil, village dépendant de l'abbaye de Senones, annexe de Magnéville; ladite union faite par M. Thiard de Bissy, évêque de Toul en 1696. Le curé de Bénamenil a desservi Frumenil jusqu'en 1730, puis a résigné sa cure à un de ses confrères qui la dessert aujourd'hui. Frumenil a un vicaire particulier, stipendié par l'abbé de Senones, comme curé primitif de Magnéville. Décimateur à Bénamenil, l'abbé de Lunéville, qui vient d'y bâtir une nouvelle église à ses frais.

Bénamenil fut donné à l'abbaye de saint Remi de Lunéville en 1024. Histoire de Lorraine, tome 1, page 412.

Ce lieu est célèbre dans notre histoire par la défaite de l'arrière-ban de la noblesse d'Anjou (1). Le duc Charles IV, informé de leur arrivée en Lorraine, détacha quatre régimens de cavalerie avec cent dragons de ses troupes, sous la conduite du colonel du Puy, de Mercy, et du Rhingraf de la Roche, pour enlever cette noblesse sur la route. Elle était déjà arrivée à Bénamenil, village situé entre Lunéville et Blâmont; le détachement Lorrain espérait les surprendre pendant la nuit; mais les détours qu'ils avaient été obligés de prendre furent cause qu'ils n'arrivèrent qu'à neuf heures du matin.

Les officiers de l'arrière-ban faisaient si mauvaise garde, et se défiaient si peu d'une surprise, qu'ils eurent à peine le loisir de se reconnaître. Mercy les attaqua du côté de Lunéville, en tua une partie,

dissipa l'autre, et fit prisonniers cent gentilshommes qui étaient dans les maisons voisines; pendant ce temps, les autres se retirèrent dans la maison où logeait le marquis de Sablé, leur commandant. Dayau les y assiégea et les somma de se rendre; sur leur refus, il fit mettre le feu aux deux maisons voisines; ils furent donc obligés de sortir, et l'épée à la main se jetèrent dans l'église. Dayau fit mettre pied à terre à sa cavalerie, et voulant sauter par dessus le mur du cimetière, il fut tué, et son régiment se retira.

Sur ces entrefaites, le comte de Mercy arriva avec ses gens, rallia ceux de Dayau, qui recommencèrent l'attaque; en même temps du Puy arriva aussi, et comme on se disposait à venir à la sappe du clocher, les gentilshommes de l'arrière-garde capitulèrent et se rendirent prisonniers de guerre. Le marquis de Sablé fut pris avec les autres. Il y eut sept cents prisonniers, y compris les valets. L'on y prit quatre cents chevaux et treize mulets, et du butin pour la valeur d'environ quarante mille livres.

BENOIT EN VOIVRE (St.). — St.

Benoit en Voivre, ou sous Hatton-Chatel, à une lieue de Thiaucourt, abbaye de l'ordre de cîteaux, diocèse de Metz. Le village situé dans la basse-cour de l'abbaye est composé de quinze ou seize habitans; office de Thiaucourt, recette de St. Mihiel, bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy. L'abbé de saint Benoit est seigneur, haut, moyen et bas justicier du village composé de fermiers; l'abbaye en reçoit seule toute la dime, et la cure en est administrée par un religieux.

Cette abbaye est située sur les limites de l'évêché de Verdun (2). On tient qu'elle a été fondée en 1129 par Aderard ou Airard, fils du comte Hugues de Rinel. Elle fut d'abord de l'ordre de saint Benoit. La forêt dans laquelle elle est fondée se nommait anciennement *Richemenil* ou *Richar-*

(1) Histoire de Lorraine, t. 3. p. 717.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 110.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 315.

néil(1). Etienne de Bar, évêque de Metz, lui fit de grands biens. Ce prélat gouverna l'église de Metz depuis l'an 1120 jusques 1163. Il accorda en 1138, à Albert, premier abbé de saint Benoît, la confirmation des fonds que ce monastère possédait alors, et en particulier de ceux qu'il avait reçu de la comtesse, épouse d'Airard, avec le consentement de ce seigneur, de *Rodulphe* et de *Faucon*, de Bar-le-Duc.

Gobert, prince et gardien de tout ce qui appartient à *Apremont*, confirma aux religieux de saint Benoît-en-Voivre tout ce qu'ils avaient acquêté depuis l'an 1129 (1) jusq'en 1138, et l'évêque Etienne de Bar permit à l'abbé Albert d'acquêter dans son diocèse tout ce qui conviendrait à son monastère, et défendit d'en tirer par force ceux qui s'y seraient rendus pour se consacrer à Dieu, le titre est de l'an 1134. *Alberon*, évêque de Verdun, fit aussi quelques biens à cette abbaye en 1143.

Saint Bernard étant venu à Metz en 1137 (1) pour apaiser une guerre, qui était allumée entre les *Messins* et *Renaud*, comte de Bar, ce saint guérit un jeune garçon nommé *Jean*, qui était perclus depuis les reins jusq'en bas; et dès-lors il y avait des religieux bénédictins à saint Benoît-en-Voivre, depuis environ vingt-quatre ans (1); mais depuis l'an 1135 on y reçut l'observance et l'institut de *Cîteaux*.

Henri, comte de Bar, donna les dîmes de *Noviant-en-Haye* à l'abbaye de saint Benoît, à charge de fournir des hosties aux paroisses du diocèse voisin. Je vois une pareille fondation faite en l'abbaye de *Beaupré* par un Seigneur de *Parroy*, vers l'an 1275; cela fait voir qu'alors l'usage des fers à hosties n'était pas commun. *Saint Vicfride*, évêque de Verdun, par son testament vers l'an 985, donne à l'abbaye de saint *Vanne*, des vignes à *Neuville-*

sar-Meuse, pour la consécration du sang à la sainte messe. *Ad consecrandum sanguinem Domini*.

L'Abbaye de saint Benoît était située dans un endroit mal sain et marécageux, dans les bois et environnée d'étangs. Le défunt abbé *M. de la Ruelle*, ayant amassé par son économie de grosses sommes pour la bâtir, *M. Goiné*, abbé moderne, son successeur, l'a transférée dans un endroit plus sain et plus commode, et l'a rebâtie tout à neuf.

BENOITE-VAUX, *Abbaye de Cîteaux*, et *BENOITE-VAUX*, *Prieuré dépendant de l'Étanche*, ordre de *prémontrés*. — *Benoite-Vaux*, *Benedicta-Vallis*, abbaye de l'ordre de *cîteaux*, fut fondée au XIII^e siècle par les seigneurs de *Rinel*, pour des religieuses. Quelques-uns prétendent qu'elle est plus ancienne, et que saint Bernard ayant guéri un boiteux en cet endroit, on y bâtit en mémoire de ce miracle, un monastère de filles, qui n'a jamais été fort grand ni fort considérable, et qui est aujourd'hui en assez mauvais état, faute de revenus; il est situé à *Rinel* ou au voisinage, et du diocèse de *Toul*.

On connaît un autre monastère de *Benoite-Vaux* au diocèse de *Verdun*, dépendant de l'abbaye de l'*Étanche*, ordre de *prémontrés*; c'est un pèlerinage fameux, dont les religieux ne forment qu'une communauté avec celle de l'*Étanche*, proche saint *Mihiel*. Nous en avons parlé sous l'article de l'*Étanche*, on peut consulter aussi la nouvelle histoire de *Verdun*, titre xj page cj, où l'on parle assez au long de ce prieuré de *Benoite-Vaux*, dépendant de l'abbaye de l'*Étanche*, proche *S. Mihiel*.

BERAIN ou **BEAU-RAIN**. — *Berus*, autrement *Beau-rain* ou *Berain*, comme il est nommé dans les mémoires de *M. Alix*, autrefois ville et prévôté, d'où dépendaient *Remeringue*, *Breyborn*, *Barberler*, *Hollingen*, *Bellinghem*, *Ecclesinghen*, *Leydingen*, *Vaillingen*, *Humingen*, *Gerslingen*, *Forbeller*, *Brestein*, *Betderstroff*, *Villingen*, *Vistorf*, *Oberdorff*, *Roderdorf*, *Velfinghen*, *Leatingen*, *Oderhoven*,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 287, preuves.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2.

(3) Histoire de Lorraine.

(4) 1239.

Edlingen, Morten, Bullingen, Tretscheln ; dans sa dépendance eût aussi l'abbaye et le bourg de Bouzonville.

Aujourd'hui *Béras* est réuni à Bouzonville depuis l'an 1703, avec les villages qui répondaient auparavant à Béras. Ce lieu est situé sur une montagne à une lieue de Sarlouis et à deux de Bouzonville. Il est du diocèse de Metz, et est desservi par les religieux prémontrés de Vargatz. Il y a des restes d'un beau et ancien château occupé par un fermier.

Dans le territoire de Béras, à une demie lieue de là, est situé l'hermitage dédié à saint Aurant ou Auran, qui vint, dit-on, d'Ecosse en ces pays-ci, pour y vivre incognito et en solitude. Son hermitage est fort fréquenté par les peuples des environs.

En 1248 (1), le duc Mathieu II donna Béras et Dalhem à la duchesse Catherine, sa femme, en échange de Guemondes ou Sarguemines, qui était du propre héritage de cette princesse, pour en jouir paisiblement après le décès dudit duc.

En 1452 le 5 octobre, Antoine, comte de Vaudémont, maria sa fille aînée Marguerite à Antoine, sire de Crœy et de Reuil, et lui donna en mariage la somme de dix mille vieux florins d'or du Rhin ; pour une fois, et ledit seigneur de Crœy lui donna pour douaire, au cas qu'elle lui survécût, une rente de mille francs par an, avec le château de Beurain, ou sa maison séante en la ville de Ghièvre.

En 1543, le duc Antoine acquit Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs, de Valentin, comte d'Isembourg, en lui cédant en échange Vaudrevange et Belrain, ou Béras dans la Lorraine Allemande. Ces deux lieux sont rentrés dans le domaine d'ici duc de Lorraine.

En 1465, Jean, comte de Nassau-Sarbrüche, consent que le duc de Lorraine reprenne possession du château et ville de Béras, engagés audit duc pour sûreté de la prévôté de Commercy, en lui payant encore six cens florins, dont Jacob d'Ha-

raecourt, Jean de Wisse, Jacob d'Esich, et Balthazar de Hédessel furent cautionnés.

L'ancienne maison de Béras ou Bérain portait d'azur, deux, trois lions d'argent, couronnés ; armés et lampassés d'or. Dès l'an 1199, Gérard de Belraim signa un traité de paix entre Thibaut, comte de Luxembourg et Philippe, comte de Namur.

BERN-CASTEL. — Bern-Castel, *Taverna-Mosellania* (1), autrefois *Saurio* ou *Brunon*, ville du cercle électoral du Rhin en Allemagne. Elle est située dans le diocèse de Trèves sur la Moselle, au pied de trois montagnes, entre la ville de Trèves et la forteresse de Mont-Royal. Bern-Castel a été une ville impériale ; elle dépend aujourd'hui de l'électeur de Trèves, et est capitale d'un des vingt-cinq bailliages qui composent ses états.

En 1198 ou 1199, Folmar, comte de Castel ou de Bliscastel, et Jean I^r (2), du nom, archevêque de Trèves, firent ensemble une convention que nul d'eux, ni par eux-mêmes ni par leurs officiers ou servans, ne bâtirait une forteresse sur les montagnes de *Barus-Castel* ni aux environs, dans l'avocatis dudit comte ou de son frère, et pour rendre leur engagement plus solide et plus inviolable, ils s'engagèrent réciproquement, savoir : l'archevêque de Trèves s'il contrevient à ces conventions, de donner en fief audit comte tous les fiefs qui se trouveront dans l'étendue de ses terre, autour de Bern-Castel ; et ledit comte réciproquement s'engage de remettre en la libre puissance et disposition dudit archevêque et de son église, tous les fiefs qu'il tient d'eux. Enfin, l'archevêque de Trèves promet de soumettre aux censures ecclésiastiques les mêmes montagnes de Bern-Castel, au cas qu'on y érige quelque forteresse.

Mais en 1218, le 1^{er} avril, les mêmes seigneurs renoncèrent réciproquement à ces engagemens à l'égard de Bern-Castel.

En 1037, Adalbert, fondateur de Bou-

(1) Fretar, commente, in susorit Mosellam.

(2) De honthem hist. Trevir, s. t. p. 621 et 622.

zonville, et Judith sa femme, donnèrent à l'abbaye de saint Mathias leur terre et leur fief de Cons et de Bern-Castel (1). Dans le même temps, Adalberon, prévôt de saint Paulin de Trèves, de la maison de Luxembourg, et proche parent d'Adalberon, dont nous venons de parler, possédait Bern-Castel. L'archevêque Poppon se rendit maître de cette forteresse, défendue par les partisans d'Adalberon et la démolit; enfin, Adalberon lui-même touché du repentir, restitua à l'archevêché de Trèves tout ce qu'il en tenait, et passa le reste de sa vie tranquille dans son église de saint Paulin.

En 1277, Henri de Finsting, archevêque de Trèves, bâtit ou répara le château de Bern-Castel, mais il y a apparence que la ville appartenait alors aux comtes de Salm de Vôge, car en 1280 (2), Henri, comte de Salm de Vôge, et son fils Jean, vendit à Henri, archevêque de Trèves, tout ce qui lui appartenait à Bern-Castel et à Montirville, pour la somme de cinq cents livres de Trèves, et renonça aux lettres qui avaient été passées, par lesquelles on s'obligeait de ne pas bâtir de forteresse sur les montagnes dudit Bern-Castel, où il y avait alors un château bâti par ledit comte de Salm, ou par ses prédécesseurs.

Les empereurs Albert et Rodolphe confirmèrent à la prière de l'archevêque Bocard, les privilèges de la ville de Bern-Castel. Cette ville a beaucoup souffert par les guerres; elle est en réputation par ses bons vins, qui y attirent beaucoup d'étrangers et de marchands.

BERUP. — Berup, *Bellus-Rivus*, que les pères Lairrel et Pagi nomment Belang, *Bellum-Stagnum*, était autrefois un monastère de religieuses de l'ordre de prémontré, fille de l'abbaye de Salival, à cinq lieues de là, et à trois de la ville de Metz, situé sur le bord d'un petit ruisseau qui sépare la Lorraine du pays Messin.

On ignore le temps de la fondation de

ce monastère. Ce que nous en savons, c'est qu'en 1215, Viric de Bascourt, chevalier, du consentement de Helvide son épouse, et de ses enfans, donna au monastère de Berup le cours de l'eau d'un ruisseau pour ériger un moulin. En 1254, Pierre, avoué de Metz, et Helvide sa mère, firent quelques donations à ce monastère pour augmenter le nombre des religieuses.

Ce monastère ne subsiste plus, soit que l'ordre l'ait supprimé, ou que les malheurs des guerres l'aient détruit. C'est aujourd'hui une cense seigneuriale, avec une église, qu'un prêtre stipendié va desservir. Les revenus sont réunis à l'abbaye de Salival. Ce lieu est du diocèse de Metz, bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Lorraine. *Annal Præmonstrât. tom. 1, pag. 502.*

BETANCOURT. — Betancourt ou Bettancourt, village de Montignon cédé avec Sierk.

Bettoncourt ou Pettoncour, village de Mirecourt, situé sur le Madon, *Bettonis-Curia*. La paroisse a pour patrons saint Martin et saint Sébastien. Collateur, l'abbé de saint Urbain en Champagne; décimateur, le curé pour un tiers de la grosse dime, et toute la menue contre l'abbé de saint Urbain pour les deux autres tiers. Principauté de Joinville, bailliage de Chaumont; seigneur, M. le duc d'Orléans.

C'est apparemment de ce lieu que la maison de Bettancourt a tiré sa dénomination; elle était de l'ancienne chevalerie, et portait de gueule à trois salades ou armets mornes d'or.

BEZONVAUX. — Bezonvaux, *Bezonis-Villa*, village du diocèse de Verdun, à deux lieues d'Étain, aujourd'hui annexe de Beaumont. Saint Gilles est le patron de l'église. C'était autrefois la mère église; mais du temps de M. de Béthune, évêque de Verdun, Beaumont a été érigé en cure, comme étant un lieu plus peuplé. Bezonvaux est le chef-lieu de la prévôté de ce nom, du bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs sont M. le baron de Coussey et les dames de l'abbaye de

(1) *Ibid.* p. 370, 371, 372 et note 373.

(2) *Idem ibid.*, page 812.

Juvigny. On y compte environ trente habitans.

La seigneurie de Bezonvaux, avec celles de Beaumont et de Douaumont, étaient anciennement du domaine des ducs de Lorraine. (1) Le grand-duc Charles en vendit un tiers en toute propriété, et engagea les deux autres tiers, à faculté de rachat, à Jean de Triconville, ne s'en réservant que les droits de fief, de ressort et de souveraineté et de garde au château de Saulcy. Les lettres patentes sont du 27 avril 1588, septembre 1589 et 4 avril 1591. Les dames de Juvigay revendiquèrent un tiers dans cette seigneurie, qui leur fut adjugé par une sentence du bailliage de saint Mihiel, du 5 mars 1590. Le duc Charles, pour indemniser Jean de Triconville, lui assigna une rente de 315 francs sur la recette de Saulcy. Ces trois villages, qui auparavant étaient de la châtellenie de Saulcy, en furent en même temps distraits; et mis en la châtellenie d'Étain au mois de septembre 1589.

BIDBOURG ou **BIEDBOURG**. — Bidbourg, en latin *Beda*, connu sous ce nom dans l'itinéraire d'Athicus, qui place *Beda* entre Trèves et *Ausuna*. Je ne trouve pas ce que signifie ce dernier terme, qui devrait toutefois marquer une ville ou un bourg de distinction, de même qu'*Illiodurum*, situé sur la même route romaine que *Beda* et *Ausuna*. Myræus croit que c'est le village de Pallescheit. *Beda* était capitale du pays de Beda, *Pagus Bedensis*, qui comprenait les prévôtés d'Épternach et de Bidbourg. Wittlich, Schomech, Manderscheit, et tout ce qui est arrosé de la Kill, de la Nims, de la Prüm, de la Salm et de la Leser.

On trouve plusieurs anciens titres datés de *Beda*, ou du *Pagus Bedensis*, sur la rivière de *Prüm* ou sur la rivière de *Sure*, ou sur la rivière de *Salm*, ou sur la rivière de *Lesere*. On nomme aussi ce canton *Betasus* ou *Vetasus* ou *Vetalius*. Tacite en plus d'un lieu parle des *Vétises*.

(1) Archives de Lorr. Layette Etain.

Nous connaissons encore un autre *Pagus Bedensis*, dont la capitale est *Void*, *Vedum* ou *Vedulum*, en Lorraine, sur la rivière de Meuse; ce *Pagus* ou canton, comprend le bourg de Void, la ville de Commercy, Troucey, Sorcy, Gombervaux, l'abbaye de Riéval et les environs. Nous avons parlé de Riéval, de Void et de Commercy dans des articles particuliers. Nithard place ce *Pagus Bedensis* entre l'Ornay et le Blésois, *Odornensis* et *Btesensis*; par conséquent fort différent de *Pagus de Bedensis*, du pays de Luxembourg.

Miræus assigne encore une troisième ville de *Beda* ou *Bidbourg*, située assez près d'*Antunnacum*, Andernach et de *Meyen*; d'autres entendent sous le nom d'*Antunnacum*, la ville de Binghen, ou *Vingo* ou *Bingo*. Voyez Adrien Valois sur *Antunnacum*.

En 1136 (1), Alberon, archevêque de Trèves, remporta une victoire à Biedbourg contre le comte de Luxembourg.

L'historien de Luxembourg nous apprend que la ville de Biedbourg est située sur une des chaussées romaines qui conduit de Trèves à Cologne (2), entre la Nims et la Kill. Qu'elle était autrefois fameuse sous les rois de la race Carlovingienne, qu'on lui donna le titre de pays ou de comté, et que sa juridiction comprenait toute la partie de l'Ardenne, qui va de ce côté là jusqu'au Rhin. Il en est parlé dans le partage du royaume de Lorraine, fait à Marsenne, entre Louis de Germanie et Charles-le-Chauve, roi de France, en 870. Ce pays passa ensuite à la possession des princes de la Mosellane, ou comtes d'Ardenne, et puis à Sigefroi un de leur petit fils, premier comte de Luxembourg.

La ville de Biedbourg fut affranchie par Henri, comte de Luxembourg, vers l'an 1264, et leur servitude modérée à certains points fixes. Les comtes de Luxembourg

(1) Hist. de Luxembourg, t. 4, p. 8.

(2) Hist. de Luxembourg, t. 5, p. 151 et 152.

s'y réservent les fours bannaux, et font défense à aucuns Bourgeois d'y avoir des fours particuliers. Tous les marchands de vin paieront à Pâques et à la Pentecôte, tous les ans, cent sols argent de Trèves. Les bourgeois de Biedbourg entretiendront deux sentinelles pour la garde de leur ville, et dans le cas de guerre ou d'irruption d'ennemis, ils y mettront tout le monde nécessaire.

De plus, ils entretiendront deux messagers pour porter les lettres de leur seigneur, ou celles des officiers du seigneur pour son service. Dans les expéditions militaires, tous ne se présenteront pas, mais il en restera un nombre suffisant pour la défense de la ville. Le comte de Luxembourg s'obligea par serment à observer ces réglemens; sa femme Marguerite et ses deux fils y apposèrent leurs sceaux. Il y avait alors un comte particulier à Biedbourg.

BIEVRE (LA). — La petite rivière de Bièvre, en latin *Bevera* ou *Beverts*, prend sa source à Plaindevalche, entre le Sarbourg et des terres de l'évêché de Metz, passe à Brunderdorff, Saint Louis, et entre dans la Sare au-dessus de Sarbourg.

On connaît une autre rivière en France de même nom, qui a sa source au midi occidental de Versailles, assez près de l'étang d'Arcy. Cette rivière, après avoir fait bien des tours et détours, perd enfin son nom pour prendre celui des *Gobelins*, à cause de la manufacture de ce nom, à laquelle elle fournit des eaux très-bonnes pour les teintures en écarlate et pour d'autres usages. Voyez le dictionnaire de la *Martinère*.

BILDESTAIN. — L'ancien château de Bildestein, *Bilstein* ou *Bilistein*, était situé entre Sainte-Marie-aux-Mines et la ville de Ribauviller, sur une montagne au-dessus d'*Orbeis*, village du val de Viller. Ce château appartenait depuis longtemps à la maison de Lorraine, puisque Richerius, historien de Senones, dans sa chronique, *lib. 3, c. 4*, dit que Maherus ou Mathieu de Lorraine grand-prévôt de saint-Diez et évêque de Toul, après avoir

fait assassiner Renaud de Senlis, évêque de Toul, se sauva au château de Bildestein, qui est dans le canton d'*Aubourg* ou *Aubure*. Ce château appartenait alors au seigneur de Horbourg, près de Coimar.

La maison de Bildestein, ou Billistein, tire son nom du château de ce nom. Cette maison porte aujourd'hui écartelé au premier et dernier quartier d'or, à la bande de gueule, chargée de trois alérions d'argent, brisé d'un bourdon d'azur, aux deux et trois d'or, à la face de trois pièces de gueule, cimier, un alérion au-dessus de l'écu.

Jean de Bayon, historien de Moyemoutier, dit que le château de Bildestein appartenait au duc de Lorraine, à cause du mariage du duc Thiebaut avec Gertrude de Dasbourg; d'où l'on peut conclure que ce château était dans la basse Alsace; mais il appartenait à la maison de Lorraine long-temps avant le mariage de Gertrude. Quoiqu'il en soit, Ferri, avoué de Lorraine, premier auteur de la maison de Bildestein, était fils naturel du duc Charles II, mort en 1450, et d'Alison du May. D'autres mémoires portent que Charles II avait donné des promesses de mariage à cette demoiselle, qui était, selon les uns, de la maison de Harcourt, selon d'autres, de celle de Harancourt, et selon d'autres, de la maison de la Roche en Ardenne, et que la duchesse Sophie, mère du duc Charles la nourrissait dans son palais.

Le duc Charles II, par son testament du premier janvier 1424, donne à Ferri son fils le château et terre de Bildestein, avec deux cens florinées de terre pour lui et ses hoirs, au défaut desquels cette terre doit retourner au domaine de Lorraine. Il veut de plus que cette somme de cent florins puisse être rachetée par ses successeurs ducs de Lorraine, pour la somme de quatre mille florins.

Ferri de Bildestein eut pour fils Antoine de Bildestein. Antoine épousa Marie de Provençères. On peut voir la généalogie de la maison de Bildestein à la tête du

tom. II, de la nouvelle histoire de Lorraine, page 43 et suiv.

BILLY. — Billy-sous-les-Côtes, à une demi-liene d'Hatton-Châtel, auquel il répond; diocèse de Verdun; office, marquisat et prévôté d'Hatton-Châtel, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine. Le roi en est seul seigneur. Il est annexe de Vieuville dont il est distant d'un petit quart d'heure. Il y a dans ce lieu une chapelle où le curé de Vieuville va dire la messe fêtes et dimanches, et dont il a une certaine rétribution en argent des habitans, qui ont pour patron saint Hubert.

Il y a encore *Billy*, village sous Man-gienne; c'est de là que l'ancienne maison de Billy, de nom et d'armes, tire son nom. Elle est à présent éteinte. Elle portait d'azur à trois billettes d'argent, c'est apparemment Billy qui est dénommé *Barundula* (1), dans le diplôme de l'empereur Frédéric Barbe-Rousse, confirmatif des biens de l'évêché de Verdun en 1156.

BIONCOURT. — Bioncourt, village situé sur la Seille, fief mouvant d'Amance, diocèse de Metz, doyenné de Delme, dont la cure est à la nomination de M. l'abbé de Gorze. La maison de Bioncourt était de nom et d'armes, à présent éteinte; elle portait d'argent à la face d'azur. La terre de Bioncourt passa dans la maison de Guermanche par le mariage de Jeannette de Bioncourt avec Henri de Guermanche. Elle y resta jusqu'en 1540 que Françoise de Guermange la porta dans celle de Custine, par son mariage avec Martin de Custine.

BIQUELEY ET PIERRE, *Villages sur Moselle.* — Pierre, village sur la Moselle à deux lieues de Toul, en remontant ce fleuve, ainsi nommé à cause des belles carrières de moellons qu'on y voit, et d'où l'on amène la pierre à Toul par la Moselle; en latin *Petra* (2); l'église a pour patron saint Christophe. Décimateurs, les

religieux de saint Léon de Toul pour le tout. L'évêque Frotaire donna aux religieux de saint Evre, la pêche pour deux nuits à Pierre, en 936. *In vallé quæ dicitur Petra ex piscatoria nostra, una quæq. hebdomadâ duas noctes.* En 922, le roi Charles-le-Simple, confirma la pêche de ce lieu à l'évêque de Toul.

Pierre est annexe de Biqueley, *Bike-liacus* (1); mais autrefois Pierre était mère-église, comme il paraît par une charte de l'évêque Pibon, qui donna ce lieu à l'abbaye de saint Léon de Toul, à charge que si l'église de Pierre se rétablissait et que les habitans se multipliasent, elle rentrerait dans son ancien état.

Pierre répond au présidial de Toul et au parlement de Metz.

Biqueley n'a rien de particulier pour l'histoire. L'église est dédiée à saint Martin; collateur, l'abbé de saint Léon de Toul. La cure est régulière et administrée par un chanoine régulier; décimateurs, les religieux de saint Léon pour les trois quarts des grosses dîmes. M. l'évêque de Toul pour l'autre quart, le curé est à portion-congrue.

L'histoire des évêques de Toul (2), porte, que l'évêque Endulanus acquit pour son église la terre de Biqueley, et que l'évêque saint Gauzelin acquit une partie du même lieu, *Partem in Bucaliaco.* L'évêque Endulan vivait vers l'an 600 et saint Gauzelin est mort en 962.

La cure de Biqueley fut donnée à l'abbaye de saint Léon de Toul en 1185, par Pierre de Brixel évêque de Toul. Ce lieu est du présidial de Toul, et parlement de Metz.

Elle a pour annexe le village de Pierre dans le territoire duquel est situé le *Prieuré de Saint Nicolas de la Rochette*, qui fut fondé par Lutulphe doyen de l'église de Toul, sur la fin du onzième siècle. L'évêque Pibon en fit la dédicace. Il fut uni à l'abbaye de saint Léon de Toul en 1537,

(1) Hist. de Verd., pag. 379. Preuv.

(2) Hist. de Lorr. tom. 1, page 302.

(1) Benoit, Pouillé de Toul, tome 1, p. 90.

(2) Hist. de Lorr. t. 1, p. 126.

par le pape Paul III. Ce prieuré est situé sur la Moselle, près d'une forte grosse source qui bouillonne à la sortie d'un rocher, et forme un étang considérable, à l'extrémité du quel est un moulin; la chapelle est située sur la roche. Il y a près de là une belle et grande maison, sur une des faces de laquelle on voit une niche destinée à mettre une statue de la Ste.-Vierge, avec ces mots :
*Sum quod eram; nec eram quod sum,
 nunc dicor utrumque.*

Fecit magna mihi, qui dedit ista loqui.

On voit aussi sur le bord de la Moselle l'hermitage de sainte Reine, et la ferme de la Trêche.

La ferme de Gimel dépendait de Pierre; les comtes de Toul à qui elle appartenait, la donnèrent à l'abbaye de Clairlieu.

BITCHE. — Bittes, ou Bittis, ou Bitche, est une petite ville du diocèse de Metz et ancien fief de la même église; dans la Lorraine-Allemande, située au-delà de la Sâre, sur les confins du duché des Deux-Ponts et de la basse-Alsace. Le château de Bitche est posé sur un rocher escarpé, au milieu de grandes forêts. Au pied du château est la petite ville de Bitche ou Kalthausen, et plus avant vers l'Alsace, est l'abbaye de Stulzbron fondée par le duc Simon I^{er}.

Cette ville et son territoire ont titre de comté, et ont été possédées depuis très-long-temps par les princes de la maison de Lorraine. Elle a appartenu à Albert, ayeul, et à Gérard père du duc Gérard d'Alsace. Cette terre ne portait pas alors le titre de comté. Thierrri d'Alsace, fils du duc Thierrri, surnommé *le vaillant*, eut pour son partage la seigneurie de Bitche, et fut protecteur de l'abbaye de Bouzonville.

Thierrri ayant épousé Sunechilde fille et héritière de Robert II comte de Flandre, rendit à Simon son frère duc de Lorraine, la terre de Bitche, qu'il avait reçue en apanage. Nous donnerons ailleurs la suite des comtes de Bitche.

Le duc Mathieu dans une lettre écrite

au comte de Sarwerden, vers l'an 1150; dit expressément que la terre de Bitche dont il était alors possesseur, avait été possédée par le duc Gérard d'Alsace son trisaïeul, qui l'avait laissée en héritage à Thierrri son fils, qui fut depuis comte de Flandre. Que celui-ci l'avait cédée au duc Simon I^{er} son frère, et qu'enfin Simon l'avait laissée à lui Mathieu qui parlait.

Dans cette lettre on voit distinctement les limites de la terre de Bitche, et les bourgs et villages qui la composaient alors.

Mathieu I^{er} mort en 1176, donna la terre de Bitche à Ferri son second fils, qui la laissa ensuite à Ferri II son fils, et Ferri II la donna à Renaud son fils. Ils ne prenaient alors que le nom de seigneurs de Bitche.

Mais Renaud étant mort sans lignée, Bitche retourna au duc de Lorraine Ferri III, son neveu. Elle fut ensuite possédée par le duc Thiébaut II, successeur de Ferri III, et Thiébaut la donna en mariage à Agnès sa fille, qui épousa Evrard comte des Deux-Ponts.

Le duc Ferri III (1), échangea avec Evrard comte des Deux-Ponts, ce que ledit comte avait et pouvait avoir à Mersperck, à Guémonde et à Lindres, contre Bitche et ses dépendances, que Ferri lui céda; le tout à condition de réachat de part et d'autre. En 1208, nous trouvons *Tancraste de Bitche. Balciesun, page lxxxiv.*

Où trouve un acte de l'an 1251 (2), par lequel Alexandre de Bitche se reconnaît vassal et homme-lige de Jacques de Lorraine évêque de Metz, et s'oblige lui et ses successeurs de reprendre de ladite église, et dans les journées des vassaux de l'église de Metz, depuis le mois de mai 1520 jusqu'en novembre 1533, où sont écrits les noms des hommes féodaux de l'évêché de Metz, *Vekher* de Bitche et Jacques, comte de Bitche, et

(1) 1297.

(2) Arrêt de Réunion du 4 octobre 1680.

dans un autre acte de l'an 1359, on trouve que le comte de Bitche y a été cité.

On ne sait pas assez les circonstances de toutes ces ventes pour en parler avec certitude et pour en rendre compte au public. Louis comte des Deux-Ponts, fils d'Évrard et d'Agnès de Lorraine, épousa en 1350, Anne comtesse Palatine, de laquelle il eut Henneman comte des Deux-Ponts et de Bitche. Celui-ci fut père de Henri comte des Deux-Ponts et de Bitche. En 1408, Henri eut un fils nommé Simon, marié à Elisabeth de Lichtemberg en 1440. Ils eurent de leur mariage, Renaud comte de Bitche et de Lichtemberg, mort en 1531.

En 1378 (1), dans une chevauchée que firent ceux de Varnesberg sur ceux de Bitche, ceux de Bitche les rencontrèrent et les battirent, il y en eut environ quatre-vingt de fait prisonniers et plusieurs nobles bourgeois de Metz y perdirent la vie, comme Perrin Baudoche, le fils de Burtignon Paillat et plusieurs autres.

En 1406 (2), le 22 février, le duc Charles II se ligua avec Henri sire de Blâmont, pour lui aider dans la guerre qu'il avait contre les comtes de Nassau, de Sarwerden et de Salm; Henri lui promit 2,400 vieux florins d'or du Rhin à douze gros l'un, et Charles s'obligea de servir le sire de Blâmont contre tous et en particulier contre Jean de Fénétrange.

En 1447, au mois d'avril, le duc de Calabre au nom du duc René I^{er}, assiégea Bitche et obligea le comté de la Petite-pierre de lui en faire hommage.

En 1443, Vekart et Frédéric de Bitche étaient dans l'armée du duc Nicolas de Lorraine contre la ville de Metz. En 1525, les sujets de Reinart ou Renaud comte de Bitche se révoltèrent contre lui, et le duc Antoine permit à René comte des Deux-Ponts de les punir exemplairement. Renaud étant décédé en 1531, eut pour successeur Simon Vecker, qui étant mort sans enfans, Jacques comte des Deux-Ponts

son neveu lui succéda. Il eut une fille nommée Marguerite-Louise, qui épousa Philippe comte d'Hanau et lui porta les terres de Bitche et de Lichtemberg. Le comte d'Hanau en fit hommage au duc Charles III, mais en 1571, le même duc réunit la terre de Bitche à son domaine, à cause de la félonie du comte d'Hanau.

L'an 1601 (5), il y eut une reconnaissance des limites réciproques entre le duc de Lorraine Charles III et le comte des Deux Ponts, sur les limites des terres et seigneuries de Bitche, du comté des Deux-Ponts et des terres de l'abbaye de Hornbach; les commissaires après avoir examiné la position des lieux et entendu les témoins, plantèrent des bornes séparatives des terrains contestés, ce qui fut fait le 12 avril 1601.

En 1606, le même duc Charles III fit son accommodement avec Jean Renhard, comte de Hanau, sur certains terrains des environs de Bitche, prétendus par ledit comte de Hanau. Les parties convinrent que tout ce qui était du côté de Lichtemberg, de Philisbourg et de Limbourg, devait appartenir audit comte de Hanau, et que tout ce qui était de l'autre côté, appartiendrait au duc de Lorraine, et les deux seigneurs promirent de se donner de bonne foi les titres, lettres et documens qui pouvaient concerner ces lieux auparavant contestés.

La terre de Bitche fut possédée par le duc Charles III, et ses successeurs. Le bon duc Henri, par son testament du 4 novembre 1621, donne à son cher fils le prince de Phalsbourg, la somme de cent mille francs, pour l'assurance de laquelle il lui affecte la terre et seigneurie de Bitche.

En 1622 (1), Jean comte palatin des Deux-Ponts, écrit au duc Henri au mois d'août, que les Croates et les Cosaques de l'armée de l'archiduc Léopold, ont fait irruption dans le duché des Deux-Ponts et

(1) Philippe de Vigneule, fol. 381.

(2) Archiv. de Lorr., Blâmont.

(3) 1601.

(1) 1622.

dans la seigneurie de Bitche, où ils pillent et désolent tout.

Le duc Charles IV, quoique dépourvu de ses autres états, investit de ce comté le prince de Vaudémont son fils. Le duc Charles V son neveu, n'ayant pas voulu accepter les articles du traité de Nimègue, le roi Louis XIV s'empara de Bitche et la fit bien fortifier. Il en jouit jusqu'en 1698, que par l'article XXX du traité de Riswich, Bitche comme le reste de la Lorraine, fut rendue au duc Léopold. Les fortifications de la ville et du château furent rasées et il fut arrêté qu'elles ne pourraient être rétablies. Quant au prince de Vaudémont, il a vendu Bitche et ses prétentions au duc Léopold I^{er}, par un traité de famille passé entre eux.

Depuis la cession de la Lorraine faite à la France en 1737, on a de nouveau travaillé à fortifier la ville de Bitche, comme un poste important de ce côté-là. L'arrêt de la chambre de Metz rendu en 1680, qui avait réuni le comté de Bitche au domaine du roi qui a été cassé par l'article IV du traité de Riswich, qui est général; et par le XXXI qui est particulier pour la Lorraine. Ainsi les choses ont été rétablies sur le même pied qu'elles étaient en l'an 1670. On peut voir dans le second tome de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition la généalogie complète des comtes et seigneurs de Bitche, préliminaire, page xxx. Voyez aussi l'errata du deuxième t., colonne première.

Le château de Bitche fut autrefois fortifié par le maréchal de Vauban. Ces fortifications furent ensuite démolies; mais depuis 1740, on s'est appliqué avec un soin particulier à y faire de nouvelles fortifications; elles sont d'une extrême solidité, fondées sur un roc impénétrable et continu. Outre les bâtimens faits à la surface, il y a des magasins, des casernes et autres ouvrages taillés dans le roc, à l'épreuve des plus fortes bombes. On y a construit des casernes pour les troupes, une belle maison pour le lieutenant-général des armées, qui y commande. Il y a toujours de résidence,

commissaire des guerres, trésorier des troupes, et les officiers nécessaires à l'administration de l'hôpital.

Les fortifications de cette place encore très-imparfaites en 1744, imposèrent cependant aux ennemis, qui ayant pénétré dans les gorges, vinrent le 5 août faire de grands abbatiss jusqu'à une lieue et demie de Bitche et de Stulzbron, et n'avancèrent pas plus avant.

On montre près d'une tuilerie, à une heure et demie de Stulzbron, un rocher sur lequel est gravé une main, et que pour cela on appelle la *Main du prince*; on croit que c'est en mémoire de ce qui arriva au duc Ferri III, qui dans un combat donné près de là, eut la main emportée, comme on le lit dans les anciens monumens du pays. D'autres veulent qu'un prince de Lorraine fut attaqué près de là, et dévoré par les bêtes, en sorte qu'on n'en retrouva que la main, ce qui n'est point certain.

Le village ou le bourg de Katelhausen, est au pied du rocher sur lequel est bâtie la forteresse, près d'un étang; d'où la Horné prend la source, entre des montagnes et des forêts. L'église de Bitche est annexe de Schorbac. Il y a aussi dans la ville, une maison d'Augustins et deux chapelles.

Nous avons parlé de Stulzbron dans un article particulier.

BLAINVILLE.— Blainville-sur-l'Eau, ou la *Grande*, petite ville avec titre de marquise, sur la Meurthe, au couchant, à une lieue et demie de Lunéville, en latin, *Blidonis-Villa*. Cure régulière dépendante de l'abbaye de Béchamp, ordre des chanoines réguliers de saint Augustin. Cette cure fut donnée à l'abbaye de Béchamp, par Erard seigneur de Vandière, du consentement de Conrad évêque de Toul, en 1292. Patron, saint Jean-Baptiste. Collateur, l'abbé de Béchamp; décimateurs, les dames prêcheuses de Nancy pour les deux tiers et le curé pour l'autre tiers, avec toute la dime du canton nommé de saint Jean.

Blainville fut entourée de murailles par M. Antoine de Lénoncourt, primat de Nancy. Elle a titre de marquisat et a reçu son nom de *Blido*, qui vivait au douzième siècle.

Il est assez souvent parlé de *Badani-Villa* dans les monuments du pays (1) : Par exemple, en 836, dans un titre de Saint-Evre, *exceptâ Babani-Villâ*, qui appartenait à saint Etienne de Toul. Et en 1071, on donna à l'abbaye de Poussey, *Babain-Villa*; mais il ne paraît pas que ce soit de Blainville, dont il est parlé dans ces endroits, c'est plutôt de *Bainville-aux-Miroirs*.

La maison de Lenoncourt donna un petit établissement aux pères Dominicains à Blainville au XVII^e siècle, en même temps que les MM. de Bassompierre fondaient les minimes à Nancy, et par une espèce d'é-mulation, les minimes furent établis à Serres par M. de Lenoncourt de Serres, en 1588.

On unit au couvent des pères Dominicains de Blainville, la chapelle de saint Claude.

Sur le finage de Blainville on connaît les hermitages de saint Jean-Fontaine et de saint Pancrace.

Antoine de Lénoncourt primat de Nancy, ayant fait l'acquisition de la terre et seigneurie de Blainville et autres, notamment du tiers en la seigneurie de Damelevière, fit ériger le tout en marquisat, dont il fit en l'année 1653, une substitution en faveur des aînés mâles de sa maison.

BLAISE (SAINT-). Saint-Blaise, petit village sur la route de Raon-l'Étape à Saint-Diez, à une demi-lieue de Raon, et à deux lieues et demie de Saint-Diez; à Saint-Blaise le chemin se fourche et conduit du côté du midi à Saint-Diez, et du côté de l'orient à Moyenmoutier et à Senones.

Saint-Blaise n'a rien de remarquable en lui-même, mais il est connu dans l'his-

toire du pays, comme ayant appartenu à un seigneur nommé *Begon*, qui en fit présent à saint Hydulphe, premier abbé et fondateur de *Moyenmoutier*, qui y établit un prieuré nommé *Begon-Celle*, consacré à la Sainte-Croix, dont il donna le gouvernement à saint Spinule son cher disciple. Spinule y mourut et son corps fut porté en cérémonie à *Moyenmoutier* et fut enterré au cimetière nommé de saint Grégoire, où Dieu fit éclater le mérite de son serviteur par un si grand nombre de miracles, que saint Hydulphe craignant que le concours extraordinaire du peuple qui accouraient au tombeau de Spinule, ne troublât la solitude et la tranquillité de ses disciples, alla exprès sur la fosse, lui commanda par la sainte obéissance qu'il lui avait promise, de cesser d'opérer ces merveilles qui pourraient causer quelques dérangemens et quelques dissipations parmi ses frères. Spinule obéit, et le peuple se retira aussi édifié de l'obéissance de Spinule, que de la grandeur des sentimens d'Hydulphe.

On ne connaît *Begon* (1), seigneur de Saint-Blaise ou de *Begon-Celle*, que par la donation qu'il fit de cette terre à saint Hydulphe, fondateur de l'abbaye de *Moyenmoutier*. L'ancien historien de cette abbaye dit simplement, qu'un certain homme nommé *Begon*, touché du mérite de saint Hydulphe, lui fit part de ses biens et lui donna le lieu aujourd'hui nommé *Begon-Celle*, et cette partie de la Vôge que l'on nomme *Folcholdi rupes*. On croit que ce terrain nommé *Folcholdi rupes*, comprenait non seulement le village de Saint-Blaise et les environs, mais encore celui de *Veisvalle* et du *Rouau*, et celui où est aujourd'hui la ville de Raon, qui n'a été bâtie que long-temps depuis; et les montagnes qui sont au nord de Saint-Blaise et de Raon, sur l'une desquelles on a bâti long-temps après, le château de *Beau-regard*, aujourd'hui en ruine. Le village de *Veisvalle* ne subsiste plus, et

(1) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 392, et prév. p. 374 et 390.

(1) Hist. M. Mediani. Monast. p. 60, 61, 62, et p. 76, 116 et 107.

Raon a été construit au lieu où était autrefois *Roûau*. Le grand chemin de Lorraine en Alsace, n'était pas où il est aujourd'hui, il passait derrière le château de Beau-ré-gard, et suivant la rivière de Plaine, il passait au pied du Dounon, et allait se rendre à Schirmech et de là à Motzig.

Il y a apparence que les environs de Roûau, ou de Raon et Begon-Celle étaient encore trop aquatiques et trop marécageux pour qu'on y pût passer librement, et que de Veisvalle, on montait la montagne de Saint-Blaise, pour gagner le chemin du val de Saint-Diez.

Aujourd'hui, Saint-Blaise est annexé de la paroisse de Saint-Evre de Moyennoutier; l'église ou la chapelle du lieu est dédiée à Saint-Blaise et le village ne fait qu'une communauté avec celle de Moyennoutier.

BLAMONT : Collégiale de Blâmont, château de Blâmont, pays de Blâmontois. — Blâmont est situé à six lieues de Sarrebourg, à six lieues de Lunéville, à deux et demie de Badonviller. Le château est sur la montagne voisine. Le Blamontois a ses coutumes particulières, homologuées par le duc Charles III, le 19 mars 1596. On les avaient tellement négligées, que les praticiens même du lieu les ignoraient. Mais par arrêt du conseil d'état du 22 mars 1743, sur la requête du procureur général de la cour souveraine, le roi de Pologne duc de Lorraine ordonna que ces coutumes seraient suivies dans ledit comté en leurs dispositions. Quelques villages du bailliage de Blâmont sont sous la coutume de Lorraine.

Blâmont est une très-ancienne ville, située sur la route de Lunéville à Strasbourg, sur la petite rivière de Vezouze, qui prend sa source dans les montagnes de Vôge. Le pays ou comté de Blâmont, *Pagus-Albinsis*, en allemand *Albechova*, est connu dans l'antiquité. Il y a apparence que c'est *Albinsis-Pagus*, qui est marqué dans le titre de dotation de l'abbaye de Senones de l'an 661, et qui était après *Salinensis*; car dans un diplôme de

l'empereur Henri IV de l'an 1111, où il rappelle une partie du titre de l'an 661, après *Salinensi*, il met *Albinsi* ou *Alvinsi*. Il est nommé *Albechova*, en 870, dans le partage entre les rois Charles et Louis le Germanique. Il porte le titre de *Comté de Blâmont*, dans un titre d'Adalberon, évêque de Metz, de l'an 938, pour l'abbaye de Senones; et dans la charte de l'empereur Henri IV ou V de l'an 1111, on lui donne le nom de *Pagus-Albinsis*; on cite un autre titre de l'an 962, par lequel Frédéric I^{er} duc de Lorraine et de Bar, reçoit de l'évêque de Metz, l'avocatie de l'abbaye de Senones, et où Oillard comte de Blâmont, signe comme témoin. Ce titre ne se trouve point à présent dans l'archive de Senones; mais le père Benoit Picart qui le cite, pouvait l'avoir vu ailleurs.

Le Blamontois, c'est-à-dire, le comté ou pays de Blâmont, *Albinsis-Pagus* ou *Albechova*, faisait partie du Chaumontois et s'étendait aux environs de la ville et territoire de Blâmont; dans un titre de l'an 938, donné par Adalberon évêque de Metz, à l'abbaye de Senones, on met *Vaqueville* dans le comté de Blâmont. On ne peut sans témérité fixer les limites anciennes du Blamontois ou du pays de Blâmont, parce que les seigneurs ou les comtes de ce pays n'avaient pas un territoire fixe et déterminé et qu'ils ont eu un domaine tantôt plus borné, et tantôt plus étendu. Il paraît toutefois qu'il s'étendait principalement du côté de Badonviller et des terres des comtes de Salm, avec lesquels ils ont plus d'une fois contracté alliance par les mariages, et qu'ils ont réciproquement possédé des terres et des seigneuries dans l'un et dans l'autre comté.

Si Blâmont était chef d'un doyenné ecclésiastique, on pourrait juger de l'étendue de ce comté, par celle du doyenné ecclésiastique; mais n'ayant pas titre de doyenné, on ne peut qu'au hasard déterminer la grandeur du comté de Blâmont. Nous verrons dans cet article, que la maison de Blâmont a été fort puissante dans certain

temps, ayant étendu ses branches au loin dans la châtellenie de Deneuvre et aux environs. Il est dit dans le titre de fondation de l'abbaye de Senones, que saint Gondebert son fondateur avait acquis quelques biens dans le Blamontois *in Albensi*; je ne crois pas qu'on puisse l'entendre que de *Petulem Villare*, dénommé dans le même titre et de ses dépendances au ban de la Rivière, qui est limitrophe au comté de Blâmont, et où les comtes de Salm et de Blâmont ont étendu leur domination, de même que sur la Vezouze et le Cernon, sur les abbayes de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, les seigneuries de Châtillon et de Turkestein, etc.

Les seigneurs de Blâmont n'ont pas toujours pris le titre de *Comtes*; pour l'ordinaire ils se sont contentés de la qualité de *Seigneurs* ou *Sire de Blâmont*. M. l'abbé Hugo prémontré (1), et le père Benoît capucin (2), ont beaucoup disputé sur le temps auquel les comtes de Blâmont ont pris uniformément le titre de comte de Blâmont.

Le premier soutient qu'on ne peut produire aucun titre avant l'an 1490, où ils se soient nommés *Comtes de Blâmont*; le second prétend au contraire, que depuis 1501 et 1582, ils se sont souvent qualifiés *Comtes de Blâmont*; ce qui est certain, c'est que depuis ces dates, ils se nomment encore fréquemment *Sires de Blâmont*. Nous savons aussi que Jacques de Lorraine qui fut évêque de Metz, depuis 1258 jusqu'en 1260, acquit le fief de Blâmont, de Frédéric comte de Salm et de Blâmont (3), et que depuis ce temps, les comtes de Blâmont ont repris ce fief des évêques de Metz. En 1291 (4), Henri sire de Blâmont, par la médiation de Ferri III duc de Lorraine, fait ses reprises de Bourchard évêque de Metz, en la même forme que Ferri

II son père les avait faites de Jacques de Lorraine évêque de Metz, en hommage - lige et héréditaire de la terre de Blâmont. Thiébaud de Blâmont fit de pareilles reprises; Olry frère de Thiébaud, et un autre Olry fils de Thiébaud, en usèrent de même envers George de Bade évêque de Metz.

Les seigneurs particuliers de Blâmont possédèrent cette terre jusqu'au XII^e siècle (5); alors une fille unique et héritière de cette seigneurie, épousa Henri ou Herman comte de Salm, et apporta Blâmont dans la maison de Salm.

Elle a été réunie à la Lorraine par le testament d'Olry de Blâmont évêque de Toul en 1495 ou 1499, et depuis ce temps les ducs de Lorraine ont repris Blâmont des évêques de Metz, jusqu'en 1560, que François de Beaucaire évêque de Metz (1), céda la souveraineté des villes de Blâmont et de Deneuvre, au duc Charles III, à charge de payer audit évêque, vingt mille francs pour acquitter certains engagements faits des châtellenies de Baccarat, de Remberviller, de Hombourg et de Saint-Avoid. Charles de Lorraine, administrateur dudit évêché, ratifia ce traité la même année, et le chapitre de Metz en fit autant l'année suivante.

Ces seigneurs particuliers de Blâmont, dont nous avons parlé, furent Ulric de Turkestein sire de Blâmont, à qui Bertolde évêque de Toul en 1002, donna la vouerie de Saint-Sauveur en Vôge. Gérard fils d'Ulric sire de Blâmont, reçut du même évêque, la vouerie de la même abbaye, il ne prend point le nom de Turkestein. En 1174, nous trouvons Henri de Blâmont, et en 1204: Olric ou Ulric de Blâmont, qui étaient sans doute les fils ou petits-fils d'Ulric et de Gérard ci-devant nommés.

En 1204, Olry de Blâmont est témoin d'une donation faite à l'église, par le duc de Lorraine Simon II, ce fut vers ce temps-

(1) Hugo ou Balicourt, let. I, p. 27, 28, et let. 2, p. 8 et 9.

(2) Benoît réplique, lettre I, pages 68 et 69.

(3) Voyez l'hist. de Lorr. t. II, p. 72, Richer; Senon. l. 4, c. 39.

(4) Benoît réplique, let. I, p. 61 et 62.

(5) *Idem*. Remarq. part. II, p. 43, Balicourt lettre I, p. 28.

(1) Benoît réplique, let. I, p. 66.

la que la seigneurie de Blâmont entra dans la maison de Salm, par le mariage de la fille unique et héritière des anciens seigneurs de Blâmont et de Turkestein, avec Herman de Salm, lequel étant décédé sans enfans, Blâmont revint à Henri comte de Salm son frère, qui épousa Judith ou Joate de Lorraine. En lui furent réunis les comtés de Blâmont et de Salm.

On peut voir la généalogie des comtes de Blâmont et celles des comtes de Salm, que nous avons données dans l'histoire de Lorraine. Ferri comte de Blâmont, fils de Henri II comte de Salm, mort vers l'an 1255, fut obligé par le mauvais état de ses affaires, d'inféoder la terre de Blâmont à Jacques de Lorraine évêque de Metz, moyennant une certaine somme que ce prélat lui donna, comme nous l'avons déjà remarqué.

Au mois d'avril 1269 (1), le duc Ferri obligea par un traité, Henri sire de Blâmont à dédommager l'abbaye de Senones, dont il avait pillé les biens situés à Senones, Buriville, Hablainville et Pétonville. Archives de Lorraine.

Henri sire de Blâmont et de Deneuvre, fonda avec Cunegonde sa femme, la collégiale de Deneuvre en 1301, sous l'invocation de saint George; cette collégiale devait être desservie par sept prêtres, ou même plus si les biens s'en augmentaient, à charge d'y dire tous les jours deux messes, dont l'une devait être chantée à Notes. Les chanoines devaient suivre les règles des autres collégiales, et entr'autres celles de la collégiale de Ligny, qui passait apparemment pour la mieux réglée.

En 1510, 1513 et 1514, il y avait guerre entre le sire de Blâmont, Henri son fils et le duc Ferri, contre Renaud évêque de Metz; l'accommodement se fit en juillet 1514.

L'évêque de Metz Ademare, de Montil, affectionnait Henri comte de Blâmont son feudataire, et lui avait donné le gouvernement du temporel de son évêché, après sa

mort arrivée en 1561. Thiébaud sire de Blâmont fut nommé Lieutenant général du même évêché, et Général des troupes de l'évêque et fit son serment entre les mains du doyen, le 5 juin 1561; il prit occasion de cet emploi pour faire fortifier sa ville de Blâmont et celle de Deneuvre, fiefs de l'évêché de Metz.

Comme il avait fait de grandes avances de ses propres deniers pour soutenir les intérêts de l'évêché, il en demanda le payement à Jean de Vienne nommé évêque de Metz par le pape Urbain V. Il était du à Thiébaud de Blâmont, douze mille trois cent soixante-trois florins, mais comme il avait fait recette de deux mille trois cent soixante-trois florins, on ne lui tint compte que de dix mille florins, et encore ne furent ils payés que par partie: cette dette occasionna bien des hostilités de la part des comtes de Blâmont contre les évêques de Metz.

En 1562, après la fête de saint Luc, la paix fut faite par l'entremise du duc Jean, entre Robert duc de Bar et Thiébaud de Blâmont. Le même Thiébaud comte de Blâmont fut établi en 1566 le 6 décembre, par le duc Jean I^{er}, lieutenant de son duché avec promesse de lui rembourser tous les frais qu'il pourrait faire à l'occasion de cet emploi.

En 1591 (1), Valeran de Luxembourg comte de Ligny et de Saint-Pol, étant en guerre contre la ville de Metz, engagea Henri comte de Blâmont d'entrer dans sa querelle, et celui-ci promit de défier dans quinze jours la ville de Metz et de lui faire le plus de dommage qu'il pourrait: cette guerre ne fut point heureuse pour le comte de Blâmont, il fut battu par ceux de Metz près le village de Cirey. La paix fut enfin conclue par la médiation de l'évêque de Metz, dont Henri était feudataire, et par celle du duc de Lorraine et des arbitres nommés de part et d'autre.

En 1406, le duc Charles II et Henri sire de Blâmont, s'obligent réciproque-

(1) 1269.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 94.

ment à s'entre-secourir l'un l'autre, contre leurs ennemis, avec qui ils étaient en guerre. Mais en 1442, Conrade Bayer évêque de Metz, piqué contre Ferri comte de Blâmont, lui ôta la vouerie de Vic, et refusa de lui payer trois cents florins d'or qu'il percevait annuellement sur les salines de l'évêché de Metz. Ces difficultés firent naître une guerre entre Conrade Bayer et Henri comte de Blâmont. Après diverses hostilités de part et d'autre, la reine Isabelle duchesse de Lorraine, pendant l'absence du roi René I^{er} son mari, qui était allé au royaume de Naples, les mit d'accord. Elle condamna l'évêque de Metz à payer au comte les trois cents florins d'or, et à lui rendre la vouerie de Vic, et obligea Ferri comte de Blâmont à restituer à l'évêque de Metz, les places dont il s'était emparé pendant la guerre.

Le 16 mai 1435, le duc Jean dégagca une rente de quatre cent cinquante florins sur les salines de Dieuze, Ham, Gelacourt, Flin, d'Illoville ou Glonville, Ezerailles et Bademénil, engagées par René I^{er} en 1432, le 24 novembre à Thiébaud de Blâmont et Marguerite de Lorraine sa femme, pour la somme de cinq mille cinq cents florins qu'il lui avaient prêtés.

Le 22 décembre 1472, le duc Nicolas manda à Lunéville, Ferri et Olri de Blâmont frères, pour y renouveler le serment que leur père Thiébaud et leur mère Marguerite de Lorraine, avaient fait en 1422 le 26 septembre, de reconnaître pour souverains les ducs de Lorraine, de recevoir leurs ordres dans l'étendue de leur seigneurie, de les servir de leurs personnes et de leurs forteresses, cela en présence de Henri de Ville évêque de Toul, et Thierry d'Ogéville abbé de Moyennoutier.

Ferri et Olry renouvelèrent le serment de leur père et de Marguerite de Lorraine leur mère, et à l'instant Robert Morel, conseiller du duc, et Jean de Besange lieutenant général du bailliage de Nancy, passèrent comme commissaires du duc, dans les seigneuries de Blâmont et de De-

neuvre, où ils firent prêter serment aux juges de ne recevoir aucun seigneur qu'il n'eut fait préalablement serment au duc de Lorraine.

Olri de Blâmont évêque de Toul, devenu seul héritier de Blâmont, de Deneuvre et de leurs dépendances, par la mort de ses frères et sœurs, fit cession de tout ce qu'il y avait en 1499, au duc René II, et René en reçut l'investiture de Henri de Lorraine son oncle évêque de Metz. Le même Olri de Blâmont en 1503, fit donation de Deneuvre et de ses dépendances au même duc René II; la même année, René en prit possession par Erard d'Haraucourt.

Depuis les cessions de Deneuvre et du comté de Blâmont, faites au duc René II, avec l'agrément de Henri évêque de Metz, oncle de René, ce prince en fit hommage à l'évêque Henri: et le duc Antoine fils et successeur de René II, rendit le même devoir à Jean son frère évêque de Metz; mais depuis ce temps, le duc de Lorraine ne fit plus ses reprises pour ce comté, à l'évêque de Metz, mais à l'empereur

Il est déjà parlé du comté de Blâmont, comme appartenant nuement au duc de Lorraine, dans le traité de Nuremberg de l'an 1544, sous le duc Antoine.

En 1546, procès s'étant meü entre les officiers de l'évêque de Metz, et ceux de Christine de Dannemarck, douairière de Lorraine, dame de Blâmont, au sujet d'un ressort prétendu par le procureur général de l'évêque de Metz à Vic, pour la Haye-Barre, située entre Igny terre de Blâmont et Avroncourt, seigneurie de Réchicourt; Nicolas de Lorraine, administrateur perpétuel des évêchés de Metz et de Verdun, s'étant fait informer du droit des parties contestantes, reconnut que la ville de Blâmont n'était ressortissable à son évêché ni au siège de Vic, mais était libre et franche envers les évêques de Metz, de tous ressorts, juridictions, redevances et sujétion, et n'était que *sef libre* de l'évêché de Metz, et n'était obligée qu'à ne dresser armes contre lesdits évêques, ez lieux de

Blâmont et dépendances. Ainsi conclu et décidé le 10 septembre 1546.

En 1561 le 25 février, intervint un accord entre le duc Charles III et François de Beaucaire évêque de Metz, par lequel il fut arrêté par la médiation de Charles cardinal de Lorraine, que les villes d'Albe, Sarrebourg, Blâmont, Deneuvre, Conflans et Condé; demeureraient nuement au duc de Lorraine, et que Hombourg, St.-Avoïd, Baccarat et Remberviller, seraient à l'évêque de Metz. Ensuite de cet abandonnement le duc Charles III en 1567, reçut de l'empereur Maximilien II (1), l'investiture du comté de Blâmont, par son envoyé le comte Jean de Salm, maréchal de Lorraine. En 1596, le comté de Blâmont fut engagé au sieur Guy de Brunn.

La ville de Blâmont avait été donnée pour douaire à la duchesse Christine de Dannemarck, mère du duc Charles III, au temps de son mariage avec le prince François fils du duc Antoine. Cette princesse s'y retira après la mort du duc son époux en 1545, elle s'y retira de nouveau après que le roi Henri III eut emmené à Paris en 1552, le jeune duc Charles III fils de cette princesse; elle y fit quelques bâtimens au château.

Blâmont fut attaqué au commencement de septembre 1587, par l'armée des Reitus protestans d'Allemagne, qui étaient sous la conduite du duc de Bouillon. Un jeune gentilhomme Lorrain nommé Mathias Klopstein, qui s'y était jeté avec deux compagnies, se défendit si bien, qu'après leur avoir tué deux cents hommes, il les obligea de se retirer; mais avant leur retraite ils brûlèrent Blâmont en tout ou en partie. En 1636, Klopstein gouverneur de Blâmont, mit le feu à la ville à l'approche du général Bernard duc de Saxe Veimar, et se retira dans le château; il s'y défendit avec tant de vigueur, que les assiégeans irrités de sa résistance, le firent pendre devant la porte du château, après avoir passé la garnison au fil de l'épée. Depuis ce temps, M. de

Feuquière en 1638, brûla le château qui n'a pas été rétabli.

Le capitaine Klopstein était fils d'un autre Mathias Klopstein, issu de famille noble d'Allemagne qui fleurissait au XVI^e siècle dans les confins de Hesse et de Thuringe; il abandonna sa patrie et ses biens pour s'attacher au service du grand duc Charles III, et le suivit en Lorraine en qualité de capitaine de cavalerie; il s'y établit et eut pour héritiers de son nom et de son zèle, Alexandre et Mathias Klopstein.

Alexandre suivit le parti des armes ainsi que ses aïeux, et reçut pour récompense de ses services, la prévôté et capitainerie de Marsal à perpétuité.

Mathias son frère, se distingua sous le règne de Charles IV, dont il mérita la confiance dans les emplois honorables qui lui furent confiés, et surtout dans celui de gouverneur de Blâmont, où il versa son sang pour la gloire de la patrie et l'intérêt de son prince.

Son neveu François Klopstein, fils d'Alexandre, successeur du zèle et de la fidélité de ses ancêtres, essuya un sort moins tragique mais plus pénible dans sa durée. Chargé qu'il était des intérêts du duc, en sa qualité de capitaine, prévôt, commandant la bourgeoisie dans Marsal, il sut par sa vigilance, conserver au grand regret du gouverneur Français, le dépôt sacré des titres et papiers de la couronne, qu'il avait en main, et les faire passer avec d'autres secours nécessaires à l'armée de Charles IV, son légitime souverain. Il soutint même au péril de sa vie, les droits du duc dans cette place; sa maison brûlée, ses terres ravagées, ses biens saisis, sa vie en danger pendant un long-temps, furent les fruits de la persécution des ennemis de l'état, et les effets tristes, mais glorieux de son zèle.

Enfin, cette famille s'est toujours distinguée par son attachement inviolable aux intérêts des ducs, ce qui lui a mérité les louanges du peuple et la confiance du Souverain.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 1360.

Il y avait dans Blâmont une collégiale fondée en 1582 par Henri IV du nom comte de Blâmont, et son épouse Valburge de Fénétrange, pour six chanoines et un prévôt, ayant chacun 25 florins d'or de revenu ; mais dans la suite les comtes de Blâmont retirèrent le revenu des cinq prébendes, et n'en laissèrent qu'une, dont le revenu fut partagé en six. Leur chapitre est uni à la paroisse, dont l'église est placée dans le faubourg de Giromeille. Cette collégiale fut brûlée dans l'incendie qui arriva à Blâmont en 1636. Elle fut rebâtie en 1666, et la cure lui fut unie le 10 mai 1707 ; et en 1710 cette collégiale fut unie à celle de Deneuvre. Les capucins y furent établis en 1627 par Marguerite de Gonzague, duchesse de Lorraine, et les religieuses de la congrégation y entrèrent en 1629.

Blâmont se rétablit assez bien par le grand passage de Nancy et de Lunéville à Strasbourg. La ville est ouverte de tous côtés, il y a un baillage, le château est absolument abandonné.

BLANZEY. — Blanzey ou Blanzée, prieuré de l'ordre de Prémontré, dédié à sainte Agathe, patronne de l'église ; est une haute justice dépendante de l'abbaye de sainte Marie de Pont-à-Mousson, communauté de Bouxières-aux-Chênes, à deux lieues de Nancy, diocèse de Toul.

Le père Benoît Picard, capucin, dans son pouillé de Toul, tome 1, page 158, dit que ce lieu était autrefois le châtiment des chiens de chasse des ducs de Lorraine, et que Berthe, duchesse de Lorraine, veuve de Mathieu I^{er}, le donna avec toutes les terres qui en dépendaient à l'abbaye de sainte Marie, sur la fin du douzième siècle (1). M. l'abbé Hugo, évêque de Ptolémaïde, dans ses annales de l'ordre de Prémontré, dit au contraire que Blanzey fut donné à l'abbaye de sainte Marie par Ferri II, duc de Lorraine, en 1280, pour l'indemniser des torts qu'il avait faits à cette maison ; mais il paraît plus vraisemblable

par la bulle du pape Lucius III, de l'an 1181, qui confirme les biens donnés à sainte Marie-aux-Bois, que partie de Blanzey fut donnée à cette abbaye par le duc Mathieu : *Partem allodii de Blanzei, quam dedit vobis Mathæus dux Lotharingie*, du consentement de Berthe son épouse, de Simon ; Ferri et Mathieu ses fils, de Robert son frère, et de Thiéri de Sassures voué de ce lieu (1). La bulle ajoute que l'autre partie avait été donnée à sainte Marie par Hugues, abbé de saint Evre de Toul, du consentement de son chapitre, sous la redevance d'un sens de six sols Tulois, payable le jour des saints Innocens ; en outre que l'église du même lieu avait été cédée par l'abbesse et le chapitre de Bouxières, sous la redevance de six réaux de seigle, et trois de froment. Cette bulle est rapportée toute entière à la fin du deuxième tome des annales de Prémontré. Blanzey est du bailliage et parlement de Nancy.

On connaît un autre Blanzey, village de diocèse de Verdun, situé dans une plaine, avec une tour fortifiée de fossés, à deux lieues de Verdun et d'Étain, juridiction de Verdun, parlement de Metz. Ce lieu est un hameau dépendant de la paroisse de Vatronville. Blanzey avait autrefois des seigneurs particuliers. Dans l'histoire des évêques de Verdun il est fait mention d'un seigneur de Blanzey, qui servit en 1431 Louis de Haraucourt, évêque de Verdun, dans la guerre qu'il fit cette année à son chapitre (2). Dans un titre de l'an 1269, il est dit que Garnier de Blanzey reconnaît qu'il tient de Thiebaut, comte de Bar trente livres de terre à forts sur tout ce qu'il a à Blanzey, et sur ce qui lui viendra d'Alison sa sœur. Ferri, abbé de saint Benoit en Voivres signa cet acte.

BLÉNOD, dépend du temporel de l'évêque de Toul. Ét TUMARUS, château. — Blénod, bourg situé environ à cinq lieues de la ville de Toul, vers le midi, ayant

(1) Annal. Præmonstrat. t. II. p. 204.

(2) *Ibidem.* pag. 137. Preuves.

(1) Archives de Lorr. Layette la Chaussée.

Vaucouleurs et la Mense au couchant, et Buligny à l'orient (1); Blénod est chef-lieu d'une châtellenie dépendante du temporel de l'Evêque de Toul. On y voit les ruines d'un camp Romain, dont l'on a tiré un grand nombre de Médailles. M. du Saussay, évêque de Toul, dit qu'on y découvrit de son temps une statue d'Apollon, avec des colonnes et des restes d'un temple. C'est apparemment de ce temple que *Blénod* a tiré son nom, car Apollon ou le soleil était appelé *Bélénus*. Ainsi Blénod ou *Belenodium sacrum*, pourra dire, temple de *Belenus* ou d'Apollon. Son annexe, Buligny, *Beleniacum*, confirme cette conjecture. Il est certain que *Belenus* était adoré dans les Gaules, et qu'il signifiait Apollon (2).

On tient que Blénod fut donné à l'église de Toul par le roi Dagobert II. Ce lieu a été autrefois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui (3). Ce fut l'évêque Theutfride qui vivait en 651, qui obtint du roi Dagobert II, Blénod, *Bladenau*, et plusieurs terres qui en dépendaient, et qui montrent que ce lieu était anciennement très-puissant (4).

Henri de Ville, évêque de Toul, qui a gouverné cette église depuis 1400 jusqu'en 1436, répara le château de Blénod qui tombait en ruine, il le fortifia et le rendit comme imprenable.

Antoine de Neuf-Châtel, aussi évêque de Toul, et décédé en 1495 (5), répara de même le château de Blénod. Hugues Deshazards, mort en 1517 bâtit en 1509 à Blénod, la belle église qu'on y voit aujourd'hui, construite sur le modèle de l'église cathédrale de Toul, mais en raccourci; il y fit aussi élever des les fondemens le palais et la forteresse qui s'y faisaient remarquer, mais qui n'y paraissent aujourd'hui que par leurs ruines; Hugues Des-

hazards était natif de Blénod et y a choisi sa sépulture (1). L'église de Blénod a pour patron saint Médard, et pour collateur, l'abbé de saint Mansuy. Il y a dans l'église quatre chapelles fondées; et dans le bourg un hôpital, fondé par le même Hugues Deshazards dont on a parlé (2).

Il a pour annexe *Buligny*, où se voit la chapelle castrale fondée en 1455 par Ferri, comte de Ligniville et la comtesse de Graux sa femme.

Dans la dépendance de Buligny est le château de *Tumejus*, qui appartenait à la maison de Ligniville.

Ce nom de *Tumejns* en lorrain patois, signifie versé jusqu'à terre. On dit, *quand cheveu tumé Thomas, Thomas tumé-t'il?* c'est-à-dire, quand le cheval versa Thomas, Thomas versa-t'il. Le premier des seigneurs de Ligniville qui ait pris le titre de seigneur de *Tumejus*, est *Ferri de Ligniville II* du nom, seigneur de Tantonville et de *Tumejus*, qui épousa Isabelle de Blâmont, fille de Jacques et d'Odette de Thuillères, qui vivait en 1475.

Il eut d'Isabelle sa femme entr'autres enfans, Jean IV du nom, seigneur de Tantonville, capitaine d'Arches en 1528. Il épousa Jeanne d'Oiselet, et en eut, 1^e *Ferri de Ligniville*, et 2^e *Jacques de Ligniville*, qui a fait la branche des seigneurs de *Tumejus*. Jacques, le 27 avril 1555, fut fait maître de l'artillerie de Lorraine après la mort de Jean de Ludres. Il fut fait bailli de Vôge en 1563. Il épousa en 1534 Sigismonde Hausmünster, dont il eut Christophe de Ligniville - *Tumejus*, conseiller-d'état et capitaine-général de l'artillerie de Lorraine; il fut fait chevalier de l'ordre du roi de France. Il épousa en 1550 *Catherine de Sandrecourt*. On peut voir la suite de sa généalogie dans celle de la maison de Lenoncourt et Ligniville.

Blénod répond au présidial de Toul et au parlement de Metz, mais Buligny est de l'office de Gondreville, et répond à la cour souveraine de Lorraine.

(1) Benoit, histoire de Toul, pag. 23 et 24.

(2) Antiq. expl., tom. 2, pag. 419 et 420.

(3) Benoit, Pouille, t. 1, p. 87.

(4) Histoire de Lorraine, t. 1, première édition et preuves, page 126 et 169.

(5) Pag. 189 et 190.

(1) *Ibid.* pag. 190.

(2) Benoit, pouillé de Toul, t. 1, p. 87.

BLÉNOD près le Pont-à-Mousson. —

On connaît encore un autre Blénod, village situé près le Pont-à-Mousson, annexe de Saint-Jean, paroisse de ladite ville, diocèse de Toul, office, recette, prévôté et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy. On peut faire sur ce village les mêmes remarques sur le culte de *Bélénus* ou Apollon, que nous avons faites sur *Blénod* dans l'article précédent. Il y avait autrefois au même lieu un prieuré dépendant de l'abbaye de saint Evre, et aujourd'hui réuni à cette abbaye. On y voit aussi un fief, dit la Cour de Bulisel, appartenant aux héritiers de M. Charuel, autrefois intendant de Lorraine, qui y ont une justice exercée par leurs officiers.

On voit dans la même plaine, au-delà de Blénod, une maison dite de St.-Martin, où les jésuites de Pont-à-Mousson mènent leurs pensionnaires en récréation les jours de congé. Mais je pense que cette maison dépendait originairement de l'abbaye de saint Martin près la ville de Metz. Il y a dans le village de Blénod trente-cinq ou trente-six habitans. Les décimateurs sont le chapitre de Metz, celui du Pont-à-Mousson, les curés de Jusainville et de saint Jeau du Pont-à-Mousson, et les religieux de saint Evre de Toul. On a délibéré autrefois de transférer l'abbaye de saint Evre à Blénod, mais la chose n'a pu être exécutée par les oppositions de la France et de la ville de Toul.

BLEURVILLE. — Bleurville, en latin *Bliderici-Villa*, village du diocèse de Toul, bailliage de La Marche. Le roi en est seul seigneur; il y a dans Bleurville environ cent cinquante habitans; patron de l'église, saint Pierre aux-liens. Collateur de la cure, le prieur du lieu, c'est-à-dire, les bénédictins de saint Nicolas, comme prieurs de Bleurville ou de l'ancienne abbaye de ce lieu, réduite aujourd'hui en prieuré. Le prieur a les deux tiers au grosses et menues dimes; le curé a l'autre tiers dans les grosses et menues dimes. Son Beuverot consiste en un jour et demi de vignes, sept fauchées de prés et douze jours de terre.

L'ancienne abbaye de Bleurville fut fondée pour des religieuses bénédictines, au milieu de l'onzième siècle en 1050 (1), par Renard, comte de Toul et seigneur de Fontenoy-en-Vôge, sous l'invocation des saints martyrs Bertaire et Atalène. Ce comte donna d'abord pour la dotation du monastère les seigneuries de Bleurville, Romainville, Saussure, Panteville, Domballe, Leichecourt et Onzécourt.

Le pape Léon IX, dans la confirmation de ce monastère, lui donna pour défenseurs et avoués les seigneurs de Fontenoy, et ordonna que l'abbesse de Bleurville serait prise autant qu'il serait possible, de la famille des fondateurs (2), et s'il ne s'en trouvait point de capable pour gouverner la communauté, on en prendrait du monastère de Remiremont, qui observait alors la règle de saint Benoît. Il ordonna de plus, que le monastère, pour marque de sa sujétion à l'église de Toul, offrirait tous les ans un cierge de douze deniers à l'église cathédrale, le jour de l'Invention de saint Étienne, et que l'abbesse qui serait élue recevrait l'investiture de l'Évêque.

Le même pape Léon IX donna en 1051, à Udon, évêque de Toul, son successeur dans ce siège, l'abbaye des saints Bertaire et Atalène, qui appartenait dès auparavant à l'église de Toul; et en 1052, le même Udon, successeur de Léon IX dans ce siège, céda au comte Frideric, gendre de Renard, comte de Toul, le comté de la même ville, dont il avait été dépouillé pour punir l'insolence de sa femme, et sa désobéissance au pape Léon IX (3), et à condition que le même comte Frideric rendrait à l'évêque Udon, l'avocatie de Bleurville, que le comte Renard son beau-père avait vendue quelques années auparavant au pape Léon, pour lui et ses successeurs dans ce siège de Toul; à condition aussi, que Frideric renoncerait à tous les droits qu'il pouvait prétendre sur l'abbaye de Bleurville et sur

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 1060. Prouves, pag. 427.

(2) *Ibid*, p. 427. Preuves.

(3) *Ibid*, p. 444. ann. 1052.

les dépendances, et qu'il s'en dépouillerait solennellement, et en ferait cession sur l'autel de la sainte Vierge et de saint Étienne, premier martyr, au profit de l'église de Toul, du consentement de sa femme, sans qu'il pût jamais revenir contre cette promesse.

L'acte de cette cession fut passé à Toul en présence de plusieurs témoins, le 17 des calendes d'octobre, l'an 1052, la troisième année de l'empereur Henri III, la cinquième année du pontificat du pape Léon IX, le duc Gérard d'Alsace tenant le duché de l'empire. Arnou avait précédé dans ce comté le comte Frideric, et en avait été déposé pour ses excès et ses violences. *Voyez l'histoire de Lorraine, tome II page 468.* L'année de la déposition d'Arnou n'est pas bien connue.

L'abbaye de Bleurville souffrit dans la suite de grands échecs de la part même des fondateurs et de ceux qui la devaient protéger; ensorte qu'elle fut cédée à l'abbaye de saint Mansuy, qui en a joui assez longtemps. Ensuite elle fut donnée à la maison des bénédictins de Saint Nicolas, qui en jouissent aujourd'hui, et y entretiennent un religieux pour le service de l'église du prieuré, qui conserve encore de beaux restes de son ancienne grandeur.

Autrefois, selon les titres, Bleurville était nommée *Aux-Bains*, et on voit encore aujourd'hui une partie du bassin dans lequel on se baignait. Ce lieu a encore été recommandable par son commerce, puisqu'il était l'entrepôt des marchandises de Lyon, et que Toul, Metz et Verdun venaient à Bleurville acheter ce qu'ils vont actuellement chercher à Lyon. Un chevalier de Lorraine, qui occupait le château de Darney, distant d'une lieue de Bleurville, venait à Bleurville pour s'y divertir comme dans un lieu de plaisir.

BLEUVAINCOURT ET ROBECOURT.
— Robecourt, village sur le Mouzon à deux lieues de Bourmont, annexe de *Bleurvaincourt*, diocèse de Toul.

BLEUVAINCOURT, est un village à deux lieues de La Marche et de Bourmont; l'église paroissiale a pour patron saint Pierre. Collateur, le commandeur de Robecourt, en donnant un fixe ou une pension au curé. Seigneur, ledit commandeur; partie de la prévôté de La Marche, parlement de Paris, et partie du Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine.

Robecourt est annexe de Bleuvaincourt. Patron de la paroisse, est l'assomption de Notre-Dame; décimateur, le commandeur de Robecourt. Cette commanderie était anciennement aux templiers, elle est à présent à l'ordre de Malthe. Le revenu en est considérable. Le commandeur de Robecourt est seigneur haut, moyen et bas justicier du lieu. La justice y est exercée par son juge-garde. Juridiction de Juge-Garde, baillage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Il y a 45 à 50 habitans.

BLIN, (Str.) BELIN ou BENIGNE.
— Saint Blin, prieuré situé entre Rénel et Bourmont, fondé par saint Jacob, évêque de Toul, et par sa sœur Liliosa; ce prélat, a gouverné l'évêché de Toul depuis l'an 750 ou environ, jusque vers l'an 767 (1), étant allé en pèlerinage à Rome, il passa au retour par le monastère de saint Benigne de Dijon; attiré par le bruit des miracles qui se faisaient au tombeau de S. Benigne patron de l'abbaye; mais ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il y mourut vers l'an 767 et fut enterré près le sépulcre de saint Benigne, ayant à sa tête un autel dédié à saint Mansuy, premier évêque de Toul. Jacob est honoré comme saint dans le diocèse de Toul, et on y fait sa fête le 25 de juin.

Il avait une sœur nommée *Liliosa*, qui étant aussi venue en pèlerinage au monastère de saint Benigne de Dijon, fit présent à ce monastère d'une seigneurie qu'elle avait aux confins des diocèses de Langres et de Toul, dans un lieu nommé *Brittiniaca curtis*, en reconnaissance de l'honneur que

(1) Vide Cronic. sancti Benigni Divion. Et l'hist. de Lorr. t. 1; p. 539.

(3) *Ibid.* p. 444, ann. 1052.

que les religieux de saint Benigne avaient fait à l'évêque Jacob son frère.

Ce ne fut donc pas proprement l'évêque Jacob qui fonda le monastère de saint Blin, mais sa sœur; ce qui n'a pas empêché que Bertolde, évêque de Toul, dans une chartre de l'an 1005, et Ricuin, évêque de la même église, dans une autre chartre de 1022, n'aient avancé que le prieuré de saint Blin, avait été fondé par Jacob, un de leurs prédécesseurs, dans une terre de son patrimoine, et en conséquence, l'évêque Ricuin obligea le prieur de saint Blin de venir à Toul avec deux de ses religieux, le jour de l'Invention de saint Etienne, pour assister à l'office en habit de chœur, s'engageant de les nourrir à ses frais, et permettant au prieur, en cas d'absence de l'Evêque et des abbés de saint Evre et de saint Mansuy, de dire ce jour là la messe solennelle dans la cathédrale.

Brunon, évêque de Toul, qui fut par après pape, sous le nom de Léon IX, dédia en 1033 l'église du prieuré de Saint-Blin, et donna aux religieux qui l'habitaient l'autel ou la dime des villages de Silmont et de Vrécourt. La même année Gérard, comte d'Alsace, donna au même prieuré la terre de Valfroicourt et de Vrécourt.

Arnou, prieur de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon dans l'onzième siècle, se retira au prieuré de Saint-Blin, où il rétablit l'observance régulière et y bâtit une grande et belle église et tout le monastère, et y acquit de grands fonds de terre.

Le prieuré de Saint-Blin, est un des plus riches du diocèse de Toul, le village où il est situé s'appelle *Bertigni*; il est en commende; et au lieu qu'autrefois il y avait au moins quatorze religieux qui y faisaient l'office, il n'y a plus aujourd'hui qu'un chapelain pour en acquitter les charges. Le titre prieural est à la collation de l'Abbé de Saint-Benigne de Dijon. La paroisse est dédiée à saint Nicolas; le prieur du lieu en est collateur. Il n'y a point d'autres paroisses que l'église du prieuré. Le curé est à portion-congrue. Le revenu du prieur consiste en toute la dime. Il y a un buverot de

deux cents jours de terre et de cent fauchées de prés. Les habitans du lieu doivent au curé, six corvées de charroi, six corvées de bras, trente deniers pour droit de four, un bichet d'avoine, une poule, une voiture de bois. Il y a outre cela la seigneurie de Manoi avec la dime, une forge, deux fourneaux, une fenderie, deux champs, deux afferies et quantité d'autres biens.

Saint-Blin est France, baillage de Clermont.

En 1365 il y eut une bataille à Saint-Blin, où le comte de Vaudémont fut défait par le duc Jean de Lorraine; il lui tua mille hommes et fit quatre cents prisonniers.

Gile de Sorcy, évêque de Toul en 1403 (1), termina un grand procès qui était entre le comte de Bar et l'abbé de Saint-Benigne de Dijon, au sujet du prieuré de Saint-Blin. Le comte fut condamné de donner trente-cinq livres d'estevins, par an, au prieur de Saint-Blin. L'estevin était une monnaie où était représenté saint Etienne, patron de la cathédrale de Besançon; c'était une monnaie des ducs de Bourgogne; d'autres croient que le nom d'Estevin ou Estavenant lui vient d'Etienne, comte de Bourgogne, qui vivait en 1147. D'autres croient que ce nom vient de saint Etienne de Dijon. Voyez Du Cange.

BLISE (LA) rivière. — La rivière de Blise, ou *Blaise*, ou *Blietz*, ou *Bloise*, en latin *Blesa-fluvius*, a son cours d'orient au couchant dans le duché des Deux-Ponts. Sortant de ce duché et de Blis-Castel, ville capitale de l'ancien comté de Castres, elle entre dans le baillage de Sarguemines, passe à portée de Nidergailbach, à Frawemberg, Bolchem, Meingen, Schweyen, Guschweiler, Neunkirch, et entre dans la Sare à Sarguemines.

Le pays que la Blise arrose est nommé dans les anciens monumens, le pays de *Bleisse*, ou *Blise*, ou *Bleuve*, ou *Bloise*; *Blesensis pagus*, *Blesense Castrium*. Dans le partage des provinces, fait en 870 entre les rois Charles et Louis, on

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 355 et 403.

met le pays de Bleisse, *Blesitchova*, entre la Sare et le Blamontois.

Nous connaissons encore deux autre pays qui portent le nom de *Blesois*, ou *pays de Blois*, *pagus Blesensis*; l'un, situé dans le Barrois, qui s'étendait entre l'Orney et la Meuse, le pays de Void et celui de Vaux; l'autre *pays de Blois*, ou *Blesois*, *Blesiensis pagus*, tire son nom de la petite rivière de *Bloise*, ou *Blaise*, *Blosia*, qui a sa source aux extrémités du diocèse de Langres, à Blezey, et se décharge dans la Marne au-dessous de Saint-Dizier. Voyez encore sur cet article le 1. tome de la notice, p. 140.

BLIS-CASTEL. Voyez CASTRES.

BLOIS (PAYS DE), en Barrois.—Blois. On ne connaît plus de lieux du nom de Blois en Lorraine, mais il y a beaucoup d'apparence qu'anciennement il y avait un bourg ou village du nom de *Bless*, qui a donné sa dénomination au pays de Blois. Nithard, joint le Tulois, l'Ornois, le pays de Void, *Bædensem*, et le *Blesois*. Le Blesois s'étendait entre l'Orney et la Meuse, le pays de Void *Bedensis pagus*, et celui de Vaux, le Barrois et l'Ornois *Odernensis pagus*. On connaît Naive-en-Blois, Brouceyen-Blois, Rosières-en-Blois, etc., qui conservent encore le nom de ce canton.

BLOISE ou BLEISSE, où est BLIS-CASTEL.—Le pays de *Bleisse* ou *Blisse*, ou *Bleuwe*, ou *Bloise*, est fort différent de celui de *Blois*; celui-ci est dans le Barrois, l'autre dans le Sargau, ou le pays arrosé par la Sâre.

La Bleisse a son cours de l'orient au couchant dans le duché des Deux-Ponts, et se décharge dans la Sare à Sarguemines.

Charlemagne dans un diplôme donné en faveur du prieuré de Salonne, situé sur la Seille, dit que Salonne est situé dans le Saulnoy sur le *Bleise*, ou le *Bleuwe* et la *Sare*; et dans le partage des provinces fait en 870 entre les rois Charles et Louis, on met le pays *Blesitchova*, entre la Sâre et le Blamontois.

M. Adrien de Valois me paraît avoir confondu le pays de Blois-en-Barrois, avec

celui de Sargau (1). J'ai parlé du comté de Castreou de Blis-Castel dans l'article de *Castre*, et j'ai donné la suite des comtes de Castre de la maison de Lorraine, dans le II. tome de la seconde édition de l'histoire de Lorraine, page xxii.

BLESOIS ou PAYS DE BLOISE.—Le pays Blesois, *Blosiensis pagus*, tire son nom de la petite rivière de Bloise ou Blaise, *Blosia*, qui a sa source aux extrémités du diocèse de Langres à Blezei, et se décharge dans la Marne au-dessous de Saint-Dizier et d'Esclaron à Mouzel, il a la Marne à l'orient et comprend Vassy, Allancourt-en-Bloise, Vaux-en-Bloise et Joinville. Nithard en parle, et dit que ce pays était vers le *Pertois* et les deux *Bar*; apparemment Bar-sur-Seine, et Bar-sur-Aube. On trouve sur le cours de cette rivière, Blaise — le — Châtel et d'autres vestiges du nom de *Bloise* ou *Blaise*.

BOMGART, Abbaye en Alsace.—L'abbaye de Bomgart en Alsace, diocèse de Strasbourg, située près la ville d'Andlau, était fille de l'abbaye de Beaupré. Elle a subsisté apparemment jusqu'aux guerres d'Alsace, occasionnées par les nouveautés en matière de religion. Nous avons rapporté les noms des quatre premiers abbés de Bomgart à la suite de ceux de Beaupré, histoire de Lorraine, tome III. Maximin vivait en 1196. Indiction 14. Ce monastère subsistait encore en 1487 et était gouverné par un abbé illustre, nommé *Nicolas*, qui reçut ordre du Chapitre Général de Cîteaux tenu en cette année et de Jean, abbé de Cîteaux, de corriger et faire imprimer le Missel de l'ordre de Cîteaux, il le fit imprimer en cette même année 1487. Voyez *Thuringia sacra*, cap. 4 page 890, où l'on rapporte de grands extraits de ce missel. Les revenus de Bom-Gart appartiennent aujourd'hui à l'évêque de Strasbourg, ou à son chapitre. On voit encore près d'Andlau des ruines assez considérables de l'abbaye de Bom - Gart, ce nom signifie un jardin planté de pommiers.

(1) Adrien Valois. Notitia Galliar articulo Blessa.

Hairka, abbesse d'Andelau, accorda aux frères de Bomgard, un fonds situé auprès de l'abbaye de Bomgart, et nommé Salvembourg, avec toutes ses dépendances, bois, champs, prés et décimes, sous la redevance de cinq sols, payables à la St.-Martin de chaque année, à moins que l'Abesse ne leur en fasse remise. L'an 1167 l'achat fut fait double, en deux pièces de parchemin de même teneur, coupé par le milieu avec le sceau des deux abbayes, attaché à l'une et à l'autre partie.

Pour l'abbaye de Bomgart, voyez *Gallia christiana*, tom. V. p. 849, 850, et les preuves, p. 476, 477, 478.

BONCOURT. — Boncourt, village du diocèse de Toul, baillage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine, situé à droite de la Meuse, une lieue au-dessous de Commercy. L'église a pour patron St. Etienne. La cure est régulière, et desservie par un chanoine régulier de l'ordre de saint Augustin. Elle fut donnée à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun par Geoffroy de Nonfart, le 7 juin 1227, confirmée par Garin, évêque de Toul en 1229, et par Roger de Marcey son successeur, en 1251.

Les chanoines réguliers de Saint-Nicolas-des-Prés possèdent toute la grosse dime et la moitié de celle du vin, l'autre moitié appartient à l'abbé. La grosse dime est chargée d'un préciput envers le commandeur de Marbotte, d'un autre préciput pour l'abbaye de Rangéval, et d'un muid d'avoine envers les pères jésuites du Pont-à-Mousson. La portion du curé consiste en un muid de froment, mesure de Commercy, à prendre sur la grosse dime ; de plus, cent gerbes de quatre grains à prendre aux champs ou à la grange, et en la dime verte, celle d'agneaux, de laine, de porcs, de fruits, de légumes, de navettes, etc.

Dépendent de Boncourt deux petits hameaux ; l'un, appelé *Forbeauvoisin* ou *Forbelvoisin*, et l'autre, nommé *la Petite-Mandres*. Il y a dans ce dernier une chapelle fondée par les seigneurs, et érigée en titre de bénéfice, sous l'invocation de sainte Catherine, dont ils ont le droit de patronage,

suivant leur dénombrement, donné le 28 mai 1667. Charges : trois messes pendant quinze jours, les vêpres et la messe solennelle le jour de la fête de la patronne. *Poulié du diocèse de Toul, t. II, p. 328 et suiv.*

Pont-sur-Meuse, *Pons supra Mosam*, est annexe de Boncourt. Décimateurs, l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun pour le tiers de la grosse et toute la menue dime. Les chapelains de Saint-Eloi de Saint-Mihiel ont le quart de la totalité des grosses dimés ; le chapitre de la même ville pour un sixième, les religieux de Saint-Benoit pour un autre sixième, le seigneur du lieu pour un vingt-quatrième, les jésuites de Saint-Mihiel pour un quarante-huitième. Pont est situé à droite de la Meuse. une lieue et demie au-dessous de Commercy.

Frère Jean, abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun, ordre de saint Victor de Paris (1), reconnaît le 7 Septembre 1353 que ce que lui, son église et couvent ont à Boncourt, Forbelvesin, Mandres et Pont-sur-Meuse en dimés et autres choses, sont sous la garde ancienne des seigneurs d'Apremont : doit ledit seigneur d'Apremont garder et sauver leurs corps et biens, comme les siens propres : que le curé de Boncourt est aussi de la même garde, dont le patronage appartient audit abbé.

La terre de Boncourt a été possédée autrefois par la maison de Boncourt, aujourd'hui éteinte (2). L'an 1283 en janvier, Geoffroy de Boncourt, fils de Vari de Nonfart, chevalier, vendit à Geoffroy, seigneur d'Apremont tout ce qu'il avait à Boncourt, à l'exception de quelques héritages. Simonette, femme de Geoffroy de Boncourt, fille de M. Philippe seigneur de Sorcy en partie, ratifia cette vente en 1285. En 1247 le même Geoffroy, sire de Nonfart déclare qu'il est homme-ligne devant tous, du seigneur d'Apremont, après le comte de Bar, et devoir un an de garde à Apremont pour

(1) Archives de Lorr.

(2) Archives de Lorr. Layette Apremont. 1.

le Val de Boncourt, et qu'il tient de lui Boncourt, Mandres, Forbelvesin, Marbotte et ce qu'il a à Lioville, Girauvoisin et Fremeréville. *Item*, le même Geoffroy en 1277, s'engage envers Huedon de Sorcy, de ne mettre hors de ses mains aucuns de ses hommes de Boncourt, si ce n'est pour entrer en partage avec ses frères et sœurs, pour assurance audit Huedon de quinze livrées de terre, qu'il lui avait cédées sur les tailles de Boncourt. Il paraît par un dénombrement donné par Geoffroi sire de Nonfart, dont on vient de parler, au seigneur d'Apremont au mois de juillet 1247, que la maison de Boncourt-Nonfart était très-considérable. Geoffroi déclare dans cet acte que Simonin, un de ses fils, doit être après-lui homme-lige du sire d'Apremont; que Varin son autre fils, ou celui qui tiendra Nonfart, sera de même homme-lige dudit sire d'Apremont, après le comte de Bar, et lui devra trois mois de garde au château d'Apremont.

Agnès de Boncourt, sœur de feu M. Varin de Boncourt vendit en 1365 le 7 janvier, à Geoffroy, sire d'Apremont et de Dun, tout ce qu'elle avait en la terre de Boncourt, Mandres, Forbelvesin, Pont et une maison dite de Boncourt, sise au donjon d'Apremont, pour la somme de 200 florins de Florence; pour laquelle somme ledit seigneur d'Apremont doit l'entretenir honnêtement, et comme une de ses demoiselles, sa vie durant. L'acte est scellé des sceaux de Geoffroi d'Auviller, moine de Gorze, prieur du prieuré de Notre-Dame sous Apremont, et de Jean Bonneval de Void écuyer.

Comme Varin de Boncourt ne laissa point d'enfants, la terre de Boncourt passa en d'autres mains. Thomas d'Apremont la possédait en 1455 ainsi qu'il paraît par le dénombrement que donna en cette année à Hue d'Autel sire d'Apremont, Melina fille de Jean de Munot, veuve de Baudissaret, pour le quart de la seigneurie de Boncourt, qu'elle possédait par indivis avec

les héritiers dudit Thomas d'Apremont. Perrin, bâtard de Véroncourt, dit le *Cheanois*, reprit en 1441 la même seigneurie de Boncourt, qu'il possédait du chef d'Isabelle sa femme, fille de feu Baudissart.

Jean, seigneur de Bandricourt, Sorcy et Bloise, reprend en 1469 d'Emich, comte de Linnage, seigneur d'Apremont, quinze francs Barrois de rente, qu'il a sur les tailles des habitans de Boncourt.

Nous trouvons des lettres du 29 avril 1545, d'acquêt fait par D. Claude de Jaulny abbé de Saint-Arry de Verdun, en qualité de tuteur de Ferri et Joseph de Jaulny, ses neveux, de Louis comte de Linange, sieur d'Ormes et d'Apremont en partie, du consentement du comte d'Apremont son frère, de la seigneurie de Boncourt, Forbelvesin et la Petite-Mandres, ainsi que Hesse comte de Linange; sieur d'Apremont, son père, la possédait, pour la somme de mille écus d'or et de poids, avec la clause de faculté de rachat pour la même somme.

Item, une signification faite audit abbé de Saint-Arry par Ferry de Villers écuyer, procureur de M. Jean d'Aguerre baron de Vienne-le-Châtel, et dame Jacqueline de Lénoncourt sa femme, de l'acquêt fait par eux de Louis comte de Linange-Ausbourg du droit de propriété des mêmes terres et seigneuries, engagées aux susdits enfans mineurs de Jean de Jaulny et de Barbe de Gournay. L'acte est du 3 décembre 1548.

Le 21 décembre 1574, Joachim de Stainville écuyer, seigneur de Vouxei, fondé de procuration d'Antoine sire de Crequy, prince de Poix, seigneur de Canaples, et de dame Christienne d'Aguerre, baronne de Vienne, son épouse, vend à Charles III duc de Lorraine tout ce que ledit de Crequy avait, à cause de ladite dame, en la terre et seigneurie de Boncourt, etc., en vertu d'une faculté de rachat, transportée à défunt Jean d'Aguerre chevalier, baron de Vienne, ayeul de ladite dame, par Philippe et Louis comtes de Linange, alors seigneurs d'Apremont, avec tout le droit de souveraineté par eux prétendu en la seigneurie de Pont sur Meuse,

(1) *Ibidem*.

pour la somme de 4000 francs, monnaie de Lorraine, payée audit de Stainville.

En 1602 Idoux de la Bouillerotte seigneur de Boncourt, Mandres, et Forbelvezin en partie, donna son dénombrement au duc Charles de Lorraine de tout ce qui lui appartenait esdits lieux. Cet acte est du 9 janvier, signé de Jean de Lambinet écuyer, seigneur de Tillombois. Autre dénombrement d'une partie de la même seigneurie, donné par-devant l'écrivain tabellion à Nancy, le 16 mars 1666, par dame le Boutiller de Senlis, veuve de François de Brionne de Montagu.

Jean-Joseph de Brussoncourt chevalier, en 1740 était propriétaire de la terre de Boncourt pour sept neuvièmes; les deux autres appartenaient à MM. de Montauban et Thouvenin. M. de Brussoncourt la vendit vers ce temps-là à M. le comte de Gondrecourt. Elle appartient aujourd'hui aux héritiers de M. le comte de Richécourt, qui en a fait l'acquisition en 1759. M. de Brussoncourt obtint de feu S. A. R. Léopold I. duc de Lorraine, le droit d'ériger des forges et fourneaux sur la rivière de Meuse, qui passe à Boncourt.

BONFAY, Abbaye de Prémontré. — Bonfay, *Bonum-fugentum*, Ordre de Prémontré, diocèse de Toul, fut fondée en 1145 par Guillaume de Bernolle, Seigneur d'Arches-en-Voge, qui y fit venir des religieux de Flabémont, sous la conduite de Gonthier, frère d'une dame pieuse nommée Valence, qui contribua de son bien à cette fondation. Gonthier premier abbé de Bonfay gouverna depuis l'an 1145 jusqu'en 1155.

La réforme fut introduite en ce monastère en 1635. On voit dans l'église de cette abbaye, quelques tombeaux des seigneurs de la maison d'Haussonville et de celle de Savigny.

BON-MONTIER ou MOUTIER ou STR-SAUVEUR, Abbaye, et ensuite transférée Domévre. — Saint Bodon Leudin évêque de Toul, fondateur d'Étival, fonda aussi les monastères de Bon-Montier et d'Offonville dans les terres de ses biens patrimoniaux

qui étaient situés dans le ban d'Étival et aux environs de Badonviller; on croit même que cette dernière ville tire son nom de l'évêque Bodon, et le peuple prononce encore Badonviller, au lieu de Badonviller: nous avons parlé de l'abbaye d'Étival, il faut dire ici un mot de Bon-moutier, en latin, *Bodonis Monasterium*, et d'Offonville, ou *Offonis Villa*, qui n'en était pas loin, et dont nous parlerons dans un article particulier après *Badonviller*.

L'abbaye de Bon-Montier était située à l'orient de Badonviller, tirant vers Chatillon et Turkestein (1). Il est parlé de Bon-Montier, d'Offonville et d'Étival dans le partage de l'an 870, entre les rois Charles et Louis-le-Germanique; ce dernier eut dans son partage les abbayes dont nous venons de parler. Saint Bodon Leudin fonda Bon-Montier pour des religieuses auxquelles il donna pour première abbesse sa propre fille Thietberge. L'histoire des évêques de Toul que j'ai fait imprimer, porte, que ce saint évêque donna à son église cathédrale, ce monastère de Bon-Moutier avec toutes ses dépendances, de même que celui d'Étival. Nous avons expliqué en parlant d'Étival, en quoi consistait cette cession.

L'évêque Drogon, prédécesseur de saint Gauzelin, obtint du roi Charles-le-Simple en 912, un privilège pour la restitution de l'abbaye de Bon-Montier à son église cathédrale. On lit dans cette chartre: que du temps du roi Lothaire, fils de l'empereur Lothaire; ce monastère avait été ôté au St. évêque Arnoù, en haine de son inflexibilité à ne vouloir pas condamner le divorce dudit Lothaire avec Thietberge sa légitime épouse, que les évêques successeurs d'Arnoù en avaient inutilement demandé la restitution; qu'enfin l'évêque Drogon qui était parent du roi Charles-le-Simple, en fut remis en possession l'an 912 par un diplôme daté de Toul de la même année.

L'abbesse d'Andelau qui possédait l'abbaye d'Étival (2), par la concession de l'im-

(1) Hist. episcop. Tull. Hist. de Lorraine, t. 1, p. 128, 171. Preuves.

(2) *Ibidem*, page 132.

pératrice **Richarde**, contesta la même abbaye de Bon-Moutier à saint **Gauzelin**, successeur de **Drogon**, fondé apparemment sur ce que **Étival** et **Bon-Montier** ayant été fondées par le même évêque **Podon**, et ayant été distraites et séparées de son église cathédrale de Toul par le même roi **Lothaire**, elles devaient de même toutes deux retourner à l'abbaye d'Andelau, comme à leur source ; mais l'évêque saint **Gauzelin** ayant prouvé par le témoignage de douze hommes-libres, que **Bon-Montier** était dépendant de l'église de Toul ; l'abbesse perdit son procès, et l'empereur **Othon** étant à **Mayence**, confirma l'évêque dans sa possession.

L'abbaye de **Bon-Montier** fut transférée à quelque distance de là, et prit le nom de **Saint-Sauveur** (3), vers l'an 1010, par **Bertholde** évêque de Toul, qui y mit vingt religieux **bénédictins**, au lieu des religieuses qui y avaient été établies par l'évêque **Bodon** fondateur de ce monastère ; ce n'était pas des *chanoines réguliers*, qui n'étaient pas encore connus en ce temps-là, sous l'évêque **Bertholde** qui a siégé depuis 995 jusques vers l'an 1020, c'était donc des **Bénédictins**. On ignore en quel temps les *chanoines réguliers* y sont entrés. (4) Il paraît que sous **Leon IX** c'était encore des **Bénédictins**.

Bertholde combla de bienfaits cette nouvelle abbaye, y donna de beaux ornemens d'église, et y ajouta de nouveaux fonds de terre, et en particulier le village de **Domévre**, où l'abbaye fut transférée en 1569. Le récit de cette translation est tiré de notre historien **Richerius** et de **Jean de Bayon**.

Mais l'historien de l'église de Toul semble dire le contraire. Il porte que l'évêque **Bertholde** rétablit le monastère de **Bon-Montier** et celui de **Saint-Diey**. *In saltu vosago restruxit Bodonis Monasterium, nec non Sancti Deodati cœnobium*. Il avait dit un peu plus haut, que ce prélat

avait bâti **Saint-Sauveur** en **Vôge**, et qu'il l'avait décoré de précieux ornemens, et y avait assigné des fonds de son propre pour l'entretien de vingt moines. *Cœnobium in honore salvatoris in saltu vosago construxit : et stipem eis ex suo proprio ad viginti monachorum cœtum delegavit*. Il distingue **Bon-Montier** qu'il rétablit, *restruxit*, et **Saint-Sauveur** qu'il bâtit tout à neuf, *construxit*.

Mais on peut, ce me semble, concilier **Richer** avec l'historien de Toul, et ce dernier avec lui-même, en disant que **Bertholde** rétablit **Bon-Moutier**, on le transféra à **St-Sauveur**, et qu'il bâtit tout à neuf **Saint-Sauveur** pour vingt religieux, (a) et ce qui confirme cette explication, c'est que depuis **Bertholde** il n'est plus question de **Bon-Montier**, comme subsistant, mais de **St-Sauveur**.

Il est vrai qu'il est quelquefois parlé de la *Cour de Bon-Montier* ; par exemple, dans une bulle du pape **Leon IX**, de l'an 1051, en faveur de la cathédrale de Toul ; et du *ban de Bon-Moutier*, comme engagé ou cédé au duc de Lorraine, et rétrocedé à l'abbé de **Haute-Seille**, mais cela même prouve qu'il n'y a plus d'abbaye en cet endroit, et que ce ban ou ce terrain n'appartenait pas même à **Saint-Sauveur**.

Le pape **Leon IX**, en 1051, distingua fort bien l'abbaye de **Saint-Sauveur** de la Ferme ou de la *Cour de Bon-Montier*. L'église de Toul continua à posséder la Ferme ou la *Cour de Bon-Montier*, après que le monastère fut transféré à **Saint-Sauveur** : cela paraît encore par un accord fait en 1140, entre **Henri** évêque de Toul, et l'abbé de **Saint-Sauveur** ; alors il y avait une communauté de religieux à **Saint-Sauveur**, et **Bon-Montier** était réduit à une simple ferme, (*Curia*) appartenant à l'évêque de Toul, où il avait un fermier, auquel les abbés et religieux de **Saint-Sauveur** payaient deux sols de cens et y faisaient des charrois de foin. On voit aussi dans le même titre, que la paroisse de **Tantonville** qui

(3) **Richer**. L. 2. c. 16. Histoire de Lorraine, Tome 2. page 13. L. 63. tome 1. page 175.

(4) Histoire de Lorraine, tome 1. page 175. Preuves et tome 2. p. 63.

(a) Voyez l'histoire de Lorraine, tome II. Preuves, pages xx. lxxxiv. et dcxxij.

était alors d'une grande étendue, et où il y avait des fiefs et des habitations, appartenait en propre à l'évêque de Toul, de même que *Bon-Montier*, qui dès le commencement avait été donné à l'église de Toul.

En 1171 (5), Pierre évêque de Toul procura un accord entre les abbés de Saint-Sauveur et de Haute-Seille, les uns et les autres s'étant rendus à Saint-Sauveur où était le prélat, avec les abbés de Tholey et de Beaupré; et comme il n'y avait point alors d'abbé à Saint-Sauveur, l'évêque de Toul à qui le fond de cette abbaye appartenait, représenta la personne de l'abbé, et ordonna qu'à l'avenir l'abbaye de Haute-Seille continuerait à payer à celle de Saint-Sauveur, seulement deux sols de cens, au jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, au lieu de dix sols qu'elle lui payait anciennement pour les dîmes du ban de Bon-Montier, qui avaient été cédées à l'abbaye de Haute-Seille depuis la translation de Bon-Montier à Saint-Sauveur.

En 1193, il y avait à Saint-Sauveur un abbé et des chanoines soumis à l'abbé (6), sans doute des chanoines réguliers; car Eude évêque de Toul en cette année, exempta le monastère de Bon-Montier de tous les droits dus aux évêques diocésains, excepté le cens des deniers dus au doyen de Toul. Il ajoute: *quod abbas sancti salvatoris à seculari presbytero, vel ab aliquo canonico suo pro voluntate sua in memoratis ecclesiis* (de Barbais, de Domèvre, de Herbais, de Syrais) *divina faciat celebrare.*

Le R. P. Benoit Picart, capucin de Toul, dans la préface de son pouillé du diocèse de Toul, page 37, avance que Conrad, évêque de Toul, qui a siégé depuis 1126 jusqu'en 1127, vendit aux évêques de Metz, le vallon où était situé Bon-Montier; ce qui paraît contraire à tout ce que nous venons de voir, que les évêques de Toul étaient encore maîtres de la vallée de Bon-

Montier, et même de l'abbaye en 1140 et 1145.

On ignore le temps précis auquel les chanoines réguliers de saint Augustin ont succédé aux bénédictins à Saint-Sauveur (7). Il paraît par un accord passé entre les deux abbayes de Haute-Seille et de Saint-Sauveur, qu'en 1171 les moines y étaient encore; mais je remarque qu'en 1171, l'abbé de Saint-Sauveur ayant été déposé par l'évêque de Toul, ce pourrait bien être à cette occasion qu'on en aurait expulsé les religieux, pour y placer des chanoines réguliers. Dans le titre de Haute-Seille de cette année 1171, histoire de Lorraine, tome II, preuves, page cccxiv, on ne parle point de distinction d'ordre entre les religieux de Haute-Seille et ceux de Saint-Sauveur, qui étaient encore des Bénédictins.

En 1544 (8), Ademare, évêque de Metz, fait transporter au duc Raoul de tout le droit qu'il avait à Turkestein, à Bon-Montier et à toute la chàtellenie. On connaissait donc encore l'emplacement de Bon-Montier et un certain terrain qui en avait retenu le nom.

L'abbaye de Saint-Sauveur, aujourd'hui Domèvre, jouit des droits quasi épiscopaux dans son district spirituel, pour ses paroisses qui sont en Lorraine; car M. de Camilly évêque de Toul, obtint par arrêt sur requête au conseil du roi, que les paroisses dépendantes de la France seraient rēnnies à son diocèse. La réforme des chanoines réguliers par le B. Pierre Fourier, fut introduite à Domèvre en 1625.

J'ai un diplôme de l'empereur Louis-le-débonnaire, de l'an 815, donné à l'abbé Dodon, où il est dit que cet abbé a présenté à Louis-le-débonnaire un diplôme de l'empereur Charlemagne père de Louis, par lequel il prenait sous sa protection le monastère de Bon-Montier, possédé par *des servants de Dieu*. L'abbé Dodon demanda à l'empereur Louis la confirmation du même privilège en faveur de ce monastère; ce que l'empereur Louis accorda avec sa bonté et libéralité ordinaires. Donné à Aix-la-Cha-

(5) Histoire de Lorraine, tome 2. p. cccxiv.

(6) Voyez les preuves du tome V de l'histoire de Lorraine, an 1195.

(7) Histoire de Lorr. t. 2, p. cccxvi.

(8) 1344.

pelle, aux ides de janvier, la vingt-sixième année de l'empereur Louis, indiction IX, par le diacre D. Durand, en la place d'Elisachas. On ne dit pas prêtre ce Dodon. Il était apparemment supérieur et directeur de l'abbaye de Bon-Montier pour le temporel et le spirituel. Ce monastère est encore possédé par des religieuses.

J'ai parlé d'Offonville dans son Article, etc.

BONNET. — Bonnet, *Bonadus*, village du diocèse de Toul, du domaine de France. L'église a pour patron saint Florentin. L'abbé de saint Mansui est collateur de la cure, et décimateur. Seigneurs, le sieur de Trichâteau pour les deux tiers, et le sieur de Haldat pour l'autre tiers; bailliage de Chaumont, parlement de Paris.

Saint Gérard évêque de Toul, donna l'autel de saint Florentin de Bonnet aux religieux de saint Mansui pour en jouir après la mort du comte Tietselin, à condition que le jour de son ordination, qui est le 4 d'avant les calendes d'avril, ou le 24 mars, on en fasse la mémoire ou la fête à saint Mansui, et que l'on donne aux religieux un honnête repas; et qu'au jour de son décès, on leur donne de même un bon repas, pour recommander son âme à leurs prières. Il ordonne aussi qu'on en use de même le jour de la mort du seigneur Volchere son ami fidèle et particulier, cruellement mis à mort le 4 des ides de janvier, ou le 10 de ce mois. Nous ne connaissons pas ce seigneur Volchere. La charte est de l'an 969. Après la signature de saint Gérard, on voit celles de Grimaldus pricier, de l'abbé Adson, d'Evrard et de plusieurs autres.

Annexe, *Touvoille*; patron, saint Michel; décimateur, l'abbé de Saint-Mansui; seigneurs, le sieur Bertrand pour moitié, le sieur Curé pour l'autre moitié, M. le marquis de Moury pour un vingt-septième sur la moitié de M. Bertrand.

Dans la paroisse de Bonnet, on voit, 1° la chapelle de l'annonciation, patron le Curé; charge, une messe par semaine.

2° La chapelle de la Vierge et de S. Joseph; patron, la famille des Joly.

Au voisinage de Bonnet est le prieuré de Notre-Dame et de saint Salaberge, vulgairement appelé le prieuré de *Richecourt*, dépendant de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, fondé par saint Salaberge vers l'an 670.

Ce prieuré est chargé d'une messe fêtes et dimanches, et tous les vendredis de l'année. Le revenu en est considérable. Il consiste en une maison sise audit prieuré, avec plusieurs terres et près aux environs, la moitié de la seigneurie de Mandres en Ornois, un demi-tiers dans les grosses dîmes de Hodelaincourt, une partie dans celles de Raudignecourt, un préciput d'un muid de blé et autant d'avoine sur les dîmes de Loisey, et quantité d'autres menus revenus.

On conjecture que ce prieuré est un reste de l'abbaye que saint Salaberge avait commencé de bâtir sur les frontières des royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, vers l'an 670. On peut voir ce que j'ai dit sur l'article de *Richecourt*.

Horville était autrefois annexe de Bonnet. Il en a été désuni, et érigé en cure par M. l'évêque de Toul Thlard de Bissy.

BONNEVAL ou **BONNEVAUX**, prieuré. — Bonneval, *Bona-Fallis*, prieuré de l'ordre de saint augustin, sous l'invocation de Nstre-Dame, diocèse de Toul, qui dépend du prieuré d'Hérival en Vosges, aujourd'hui uni à la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur en Lorraine.

Ce prieuré n'était dans son origine qu'un petit hermitage, qui servit de retraite à Wichard, frère d'Eugibalde fondateur d'Hérival; mais s'étant accru par les aumônes et les donations qu'on lui fit, il devint par la suite un prieuré. Il est à la nomination du prieur d'Hérival, qui y envoie un de ses religieux pour le desservir. Il est d'un très-petit revenu. Les trois prieurés d'Hérival, d'Abiey et de Bonneval ne faisaient anciennement qu'une communauté. Bonneval est situé sur le finage de la com-

munauté de Saint-Balmont. Il est du bailliage de Darney

BONNE-VOYE ET CLAIRE-FONTAINE, *Abbaye de l'ordre de Cîteaux dans le Luxembourg*. — L'abbaye de Bonne-Voye, ordre de Cîteaux, située à un quart de lieue de Luxembourg, sur le chemin de Thionville (1), a une origine si obscure, qu'on ne peut fixer l'époque de sa fondation. Quelques filles poussées par l'amour de la perfection évangélique, se retirèrent près d'une chapelle qui était érigée en cet endroit, et aux environs de laquelle il y avait quelques cabanes de lépreux, au service desquels elles se dévouèrent. Les comtes de Luxembourg favorisèrent cet établissement et y fondèrent une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Pour les lépreux qui étaient près de là, ils les transportèrent à la maladrerie de Pfafenthal, où ils bâtirent une église en l'honneur de saint Pierre martyr de Milan, de l'ordre de saint Dominique.

L'histoire de Cîteaux, porte que le monastère de Bonne-Voye fut fondé l'an 1200, sous le gouvernement de Guy II, abbé général de l'ordre. Quelques-uns attribuent l'honneur de cette fondation aux seigneurs de Rodenmacheren, à cause des biens qu'ils y ont légués et parce que quelques-unes des filles de cette maison y ont fait profession.

BOPPART. — Boppart, nommée anciennement *Bodobrigæ* ou *Baudobriga*, aujourd'hui *Bopartem* ou *Boppartia*. Il y avait autrefois sous l'empire Romain dans cette ville, un préfet des arbalétriers *Præfectus Militum Ballistariorum* (2). Elle est située entre Coblenz et *Vosavia*, à neuf milles de Coblenz et à huit milles de *Vosavia*. *Vosavia* est *Ober-Vesel*. Il y avait anciennement un palais royal à Boppart, et on y voit encore aujourd'hui des ruines magnifiques, qui marquent que c'était un lieu très-considérable; Othon de

Frisingue (1) l'appelle, *Villam-Regalem* et le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, y tint une célèbre assemblée contre l'empereur son père, où se trouvèrent plusieurs princes et seigneurs qui favorisèrent sa révolte.

Boppart est situé dans l'archevêché de Trèves, au cercle électoral du Rhin (2). Elle a été autrefois ville libre et impériale; mais elle fut engagée en 1312, à Baudoin électeur de Trèves, par l'empereur Henri VII son frère. En 1237, elle se soumit volontairement à l'archevêque, et en 1494, elle fut unie à perpétuité à l'électorat de Trèves, sous Jean de Bade qui en était archevêque et électeur. Elle est dans le Hunsruck, au pied d'une colline sur le bord du Rhin, près des monts de Peder-nach et sur les frontières du bas comté de Catzenellobagen, à deux milles allemands au-dessous de Saint-Goar, et à cinq de Bingen, en allant vers Coblenz, dont elle est à pareille distance.

En 1497 (3), Boppart se révolta contre Jean de Bade archevêque de Trèves. Les habitans se moquèrent de l'interdit que l'archevêque prononça contre eux, ils créèrent de nouveaux juges et se préparèrent à la guerre. La ville fut assiégée et se rendit après douze jours de siège. Le prélat n'en tira aucune vengeance, et les traita avec une clémence qui fut admirée de tout le monde.

Nous avons vu en ce pays ci des seigneurs du nom de *Boppart* (4), dont il y a eu deux évêques de Metz, savoir: *Thieri Bayer de Boppart*, mort en 1383, et *Conrade Bayer de Boppart*, qui a siégé depuis 1415 jusqu'à 1454. Ces deux prélats firent une très-grande figure dans la Lorraine, et y furent en très-grande considération; ils sortaient d'une maison ancienne et illustre, alliée aux plus grandes

(1) Otho Frising, de gestis. Friderici I, c. 62.

(2) Baudran, diction. géographique, édition de 1705.

(3) Hist. de Lorr. t. 2, p. 931 et 932.

(4) Meurisse, hist. de Metz, p. 508 et 541.

(1) Berthol. histoire de Luxemb. tom. 4, p. 429, ann. 1234,

(2) Adrianus Vales. Notit. Callia. Bado-brigæ.

familles d'Allemagne et singulièrement aux comtes de Créhangé ; ils portaient d'argent à un lion de sable, armé, lampassé, et couronné d'or.

Conrade Bayer, portait écartelé au premier et dernier d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or ; au second et troisième, de gueules, à un bras dextre de femme, vêtue à l'antique, demi pliée, d'argent, mouvant de la partie sénestre, la grande manche descendant jusqu'au coude, ornée de deux brasses et le rebord d'or, le premier en la partie de l'épaule et l'autre au milieu du premier et du rebord. La main au naturel, ouvrant le pouce et le premier doigt, et y tenant un anneau d'or, au chaton de..... et trois croix pommetées et fichées d'or, mises en triangle, une en chef et deux en pointe. Son père s'appelait Conrade de Bayer, et sa mère Marie de Parroye.

Thierry Bayer de Boppart avait été premièrement évêque de Worms, d'où il fut transféré à l'évêché de Metz, ayant été souvent employé à diverses ambassades vers les papes Urbain V et Grégoire XI.

Conrade Bayer de Boppart ne fut pas en moindre considération auprès des puissances séculières. Il fit divers voyages à Rome ; il fonda quantité d'églises et de monastères, et mérita par ses grands services, le titre de réparateur de l'évêché de Metz. Il fut nommé un des administrateurs ou des régens de Lorraine, pendant l'absence du duc René I^{er}. On peut voir le détail de son histoire dans notre histoire de Lorraine, et dans celle des évêques de Metz.

En 1444, Conrade Bayer commença à bâtir le château de Moyen, chef-lieu d'une des châtellenies de l'évêque de Metz. Thierry de Boppart commença aussi en 1431, à bâtir le bourg de Baccarat, et y fonda le couvent des Carmes, qui fut achevé par Conrade Bayer son proche parent en 1441. Jean de Bade archevêque de Trèves en 1461 (1), assiégea la

ville de Boppart avec une armée de 12000 hommes, il y vint avec ses vassaux et ses confédérés, on employa au siège des canons, dont les uns tiraient des boulets de pierre, les autres des boulets de fer fondu ; le siège dura plusieurs jours. La ville fut obligée de capituler et de se rendre. L'archevêque y entra à la tête de sa noblesse, ayant son maréchal qui portait devant lui le grand étendard de l'état de Trèves.

En 1391, Henri Bayer de Boppart, chevalier, tenait la forteresse d'Albestroff, dépendante de l'évêque de Metz. Raoul de Coucy évêque de cette même église, Ferri évêque de Strasbourg et Charles II duc de Lorraine (1), se liguèrent pour lui faire la guerre.

BOSSERVILLE ou **BOCERVILLE**, *Chartreuse*. — Bosserville ou Bocerville, chartreuse située sur la Meurthe, à une lieue de Nancy, tirant vers Saint-Nicolas. Ce fut le duc Charles IV qui la fonda en 1632, en voici l'occasion : Melchior la Vallée un de ses aumôniers, et chantre de la collégiale de saint George de Nancy, ayant été arrêté en 1631, dans sa maison de plaisance à Sainte-Anne, entre Laxou et Nancy, fut accusé de magie, de sortilège et libertinage, condamné et exécuté au mois de juillet même année ; tous ses biens et en particulier sa maison de Sainte-Anne, furent confisqués au profit de son altesse, qui les destina dès lors à commencer la fondation d'une chartreuse.

Il en écrivit au général de cet ordre, qui lui envoya le procureur de la chartreuse de Rhétel proche Sierk, pour accepter cette fondation. Les lettres-patentes en furent expédiées le 19 juillet 1632. On y envoya d'abord sept religieux prêtres et trois frères convers, tirés de la chartreuse du Mont-Dieu, diocèse de Reims qui s'établirent dans la maison nommée de Sainte-Anne.

Les guerres et la peste qui désolèrent la Lorraine pendant les années 1634 et 1635, obligèrent les chartreux de Sainte-Anne

(1) 1461. Honthem, hist. Trevir, t. II, p. 321, 505 et 596.

(1) Vignier, p. 171.

de se retirer au Mout-Dieu, ne laissant que deux frères convers dans la maison de Sainte-Anne.

Le duc Charles IV, étant rentré dans ses états en 1661, fit de nouvelles donations aux chartreux, et s'engagea à leur faire bâtir une chartreuse à ses dépens, affectant pour cela une somme de cinquante mille fr. barrois. Enfin en 1666, il leur donna la terre de Bosserville, où ils commencèrent la belle et magnifique chartreuse que l'on y voit aujourd'hui. Ce prince étant mort hors de ses états en 1675, son corps fut rapporté en Lorraine et enterré sans solennité à Bosserville en 1717. Le prince Charles-Henri de Vaudémont son fils, mort le 14 janvier 1723, y a aussi été inhumé.

Bosserville était autrefois une paroisse, elle fut supprimée le 21 d'avril 1684, il n'en reste qu'une chapelle qui sert aux fermiers et aux domestiques de la chartreuse.

BOUCONVILLE. — Bouconville, village du diocèse de Metz, doyenné de Gorze (1); office et prévôté de Bouconville, dont il est le chef-lieu, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy, prévôté royale du bailliage de Saint-Mihiel, unie à celle de Mandre en 1722. Bouconville est à cinq lieues de Pont-à-Mousson, à trois lieues de Saint-Mihiel; le roi en est seul seigneur.

Il y avait à Bouconville un prieuré fondé vers l'an 1100, par Arnoud religieux convers de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, sous l'abbé Laurent, qui ayant un fief à Bouconville, y fonda un prieuré qu'il donna à cette abbaye; Arnoud était frère de Richard évêque d'Albane, qui avait été chanoine de Metz, et ensuite avait été élevé à l'épiscopat, en reconnaissance de son attachement fidèle au Saint-Siège, contre l'anti-pape Clément III.

Il y avait au même lieu un château, où Henri de Bar, seigneur de Pierrefort,

fonda une chapelle castrale, et deux chanoines pour la desservir. Il fit son testament en 1368, et ordonna à ses exécuteurs testamentaires, de donner aux deux chanoines qu'il y fonda de nouveau, des prébendes de même valeur qu'à ceux qui y étaient déjà établis (1), et pour cet effet, il leur permit de prendre de ses biens à Frémerville, à Sambumont, à Gironville, et sur le moulin de Bouconville, en suffisance.

En 1321, Edouard comte de Bar, reçut en fief du duc Ferri IV, les châteaux de l'Avant-Garde, Pierre-Fort et Bouconville, à condition que ledit duc Ferri ne donnerait aucun secours au roi de Bohême contre ledit comte de Bar.

L'église de Bouconville n'était qu'une annexe de Xivray, et dès l'an 1715, les habitants sollicitaient son érection en cure; ce qu'ils obtinrent enfin de l'évêque de Verdun, après que le duc Léopold par lettres du 21 juin 1719, eut consenti que deux chapelles qui dépendaient du château, fussent unies à la cure de Bouconville. Il y a dans ce lieu un petit hôpital de fondation ducale, avec une chapelle en titre.

La prévôté royale fut unie en 1720 (2), à celle de Mandres-aux-quatre-Tours. Elles sont à présent toutes deux supprimées.

Dans un titre de Charles-le-Chaume pour l'abbaye de Saint-Mihiel, il est dit, que Bouconville était *in Pago-Carmensi*, sur le Maid, ou sur le rupt de Maid.

Voyez ci-après CARMOIS.

Il y a près de là un étang considérable d'environ une lieue de circuit, il abonde en Morelles (3), le roi va tous les ans à la chasse de ces oiseaux.

L'on compte à Bouconville environ 40 Habitans.

BOUCQUENOM ou **BOUQUEMONT.** — La petite ville de Boucquenom, qui est encore fermée de murailles et fortifiée d'anciennes tours; est située à droite de la

(1) Hist. de Lorr. t. I, p. 1249, et preuve p. 219, etc.

(1) *Ibidem*, p. dcxlix.

(2) Benoît, hist. de Toul, p. 73.

(3) Voyez M. Durival, p. 287.

Sare, vis-à-vis du Neuf-Sarwerden-Nassau, deux lieues au-dessous de Fénétrange, à quatre de Sarguemines et six de Bitche. Il y a une église paroissiale, des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, qui obtinrent le 1^{er} mars 1634, la permission de s'établir à Boucquenom ; ce qui n'a été confirmé qu'ensuite des lettres du duc Léopold, du 29 janvier 1721.

Le duc Charles IV, avait toléré la confession d'Ausbourg à Boucquenom et à Sarwerden. Le dernier ministre Luthérien abjura à Metz en 1685. Louis XIV avait son quartier général à Boucquenom en 1685.

Cette ville porte d'azur à la bande onnée d'argent, marquant une rivière.

Il y a en ce lieu une prévôté royale, qui ressortit au bailliage de Sarguemines. Les pères jésuites y ont un petit collège fondé par le duc François II, le premier décembre 1650, et rétabli par Louis XIV. Ce collège avait presque cessé d'être fréquenté lorsqu'en 1749 les classes reprirent leur activité. On y enseigne les langues latine, allemande et française. Les jésuites qui tiennent ce collège, sont de la province de Mayence. Boucquenom est du diocèse de Metz.

Voyez SARWERDEN.

BOUDONVILLE. — Boudonville. On nommait autrefois Boudonville ou Saint-Dizier, un petit village qui était entre la porte de la *Craffe*, aujourd'hui de *Notre-Dame*, et le village de *Margéville*. Ce village de Saint-Dizier qui était comme le faubourg de Nancy de ce côté-là, fut ruiné par les ordres du duc Charles III, en 1591 et 1592, afin de résister à une armée de quarante mille allemands, que le roi Henri III avait fait venir d'Allemagne à son secours (1). Cette armée d'allemands fut défaite par le duc de Guise, après avoir passé le Madon à Pont Saint-Vincent, le 8 septembre 1547. Il est certain qu'en 963, ce lieu s'appelait encore *Bodonis-Villa*. L'empereur Othon, dans la confir-

mation des biens de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, exprimée (2), *Capellam Bodonis-Villæ, dicatam in honore sancti Desiderii*, et saint Gérard évêque de Toul en 968, confirma la même chapelle de Boudonville, consacrée à Saint-Dizier, à la même abbaye de Bouxières-aux-Dames.

Boudonville subsiste encore aujourd'hui au-delà de la porte Notre-Dame, sur le chemin de Nancy à Metz ; mais le faubourg et l'église de Saint-Dizier ne subsistent plus, comme nous l'avons dit ; il subsistait encore en 1457, et avait ses seigneurs particuliers. On peut voir ce que nous avons dit sur *Nancy* et sur le prieuré de Notre-Dame de Nancy. Pour indemniser les particuliers, de la plupart bourgeois de Nancy, qui avaient leurs maisons et leurs jardins dans ce faubourg, le duc Charles III leur fit assigner des places entre les terrasses et fortifications de la ville-neuve.

BOULANGE. — Boulange, village et ancien château à la source de la Fauche, à une demie lieue de Sancy, diocèse de Metz, doyenné de Rombach ; la cure est à la nomination des chanoines de la cathédrale de Metz.

Je crois qu'elle est nommée en latin *Bollinga*, dans les vieux titres.

La maison de Boulange à présent éteinte, était de nom et d'armes, et portait pallé d'or et d'azur de six pièces.

BOULAY ou **BOULA** ou **BOLCHEN.** — Boulay ou Boula, prévôté appartenante à la Lorraine, située dans la Lorraine Allemande, diocèse de Metz, entre la Niède et la Sare, entre Metz et Sare-Louis, à la gauche d'un ruisseau appelé Kalsbach, que la Niède reçoit par sa droite, à une demi-lieue de là ; Boulay est à trois lieues de Bouzonville, de Sare-Louis et de Saint-Avoid, et à six de Metz. Il y a avec le bailliage, recette des finances, hôtel-de-ville, une paroisse dans laquelle il y a une primicerie. Boulay a été autrefois possédée par des seigneurs fort puissans, qui ont fait la

(1) Hist. de Lorr. t. I, p. 372.

(2) Ibid. p. 381.

guerre à la ville de Metz. Robert de Lorraine, fils du duc Simon I^{er}, épousa vers l'an 1136, *Demonde*, fille et héritière d'*Oalde*, comte de Boulay.

On trouve plusieurs lettres de reprises de Boulay faites par les comtes de Chini, pour ce qu'ils tenaient du duc de Bar à Boulay. La première de ces lettres est de l'an 1216 (1). Le duc Simon I^{er} qui est mort en 1139, gagna une grande bataille contre les Messins, dans la plaine de Boulay.

En 1386 (2), le seigneur de Boulay, avec les seigneurs Gérard de Blankenheim, le duc de Julliers et le comte de Nassau, désirèrent la ville de Metz, et mirent le feu à une grande partie du pays Messin. Après leur retraite, ceux de Metz à leur tour, allèrent faire le dégât autour de Boulay.

En 1387, les Messins se rendirent encore devant Boulay jusqu'à trois fois, sans y rien faire de mémorable, sinon qu'ils y tirèrent plusieurs coups d'artillerie et de bombardes; mais ceux de Boulay leur prirent quinze lances de Soudoyeurs, et entr'autres Bertrand de Varize.

En 1402, le sire de Boulay, accompagné de quelques seigneurs de Metz et de quelques soldats Lorrains, chassa des environs de Metz, certains pillards qui ravageaient les campagnes; il les prit tous et ne perdit que très-peu de ses gens.

En 1406, le duc Charles II, avait guerre contre les comtes de Nassau, de Sarwerden, de Salm, et le seigneur de Boulay. Pour leur résister, il se ligua avec Henri sire de Blâmont.

En 1402, le sire de Boulay avec d'autres grands seigneurs du pays, déclarèrent la guerre à ceux de Metz, et en firent plusieurs prisonniers. La guerre recommença en 1405, et comme les bourgeois de la ville de Metz étaient alors en dissension entr'eux, plusieurs citoyens furent faits prisonniers par la mauvaise conduite de leurs chefs, qui ne s'entendaient pas bien

entr'eux, ni avec leurs troupes. Le sire de Boulay fut fait prisonnier à la journée de Bulgnéville, en 1431.

Je ne vois pas que les seigneurs de Boulay aient pris le titre de *Comtes*. La prévôté et office de Boulay comprend jusqu'à 43, tant bourgs que villages et hameaux. La ville de Boulay relevait autrefois des comtes de Bar, comme on le voit par les lettres de reprises faites aux comtes de Bar, par les comtes de Chini, pour ce qu'ils avaient à Boulay en 1216, etc.

L'an 1301, Gérard de Relanges évêque de Metz, donna ses lettres pour permettre de transférer l'église de Boulay, du château où elle était, en un lieu plus commode, le sixième jour d'après la Trinité 1301. Gérard de Relanges mourut la même année.

En 1502, Elisabeth de Rodemaker, céda au duc de Lorraine, le droit de rachat du château, terre et seigneurie de Boulay et ses dépendances: le duc René en fit le rachat en 1503, et en cette même année il confirma tous les droits, franchises et libertés de ladite ville de Boulay.

En 1408 (1), le 27 de juillet, le seigneur de Boulay nommé Gérard, s'était ligué avec Amé de Sarrebruck, seigneur de Commercy; Amé ayant été fait prisonnier, les confédérés lui donnèrent six mille francs pour lui aider à payer sa rançon, dont il leur donna quittance le 27 juillet 1408.

Le traité d'accommodement est du 28 juillet 1408.

En 1503, René II duc de Lorraine, s'engagea à confirmer aux habitans de Boulay, leurs franchises et libertés, par acte du 12 septembre 1503.

En 1633 (2), Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg et de Lixim, comtesse de Boulay, baronne d'Apremont, dame de Sampigny, prêta au duc Charles IV son frère, une somme de trois cents mille francs, pour lesquels le duc Charles lui

(1) 1216.

(2) Philippe de Vigneule, chron. de Metz.

(1) Archives de Lorraine.

(2) Mémoires, mss.

vendit à faculté de rachat, son domaine de Boulay; la princesse Henriette revendit parti de ce domaine, aussi à charge de rachat, à dame Magdelaine de Reiffemberg, veuve du seigneur de Pallant, pour la somme de quarante mille deux cents francs; elle vendit avec le domaine de Boulay, les autres terres de Guenekirchen, Helstroff, et Macher et les Marais, dit le *Titre*, en dépendant,

Cette partie du domaine de Boulay vendue par Henriette de Lorraine à Magdelaine de Reiffemberg, a été retirée des mains de dame Julienne de Breton de la Touche, veuve du sieur de la Cour, par M. le marquis de Custine, gouverneur pour lors de la ville de Nancy, et colonel du régiment des gardes; par retrait féodal obtenu du duc Léopold I^{er}.

La coutume de Lorraine est suivie à Boulay; mais Saint-Avold, la Chambre, Lixim, Erbesing, Dourdhal, Fresbouze, Haute-Vigneule, Hombourg haut et bas, l'Hôpital, Macheren, Ebersviller et Valmont, sont régis par la coutume de l'évêché de Metz.

Le bailliage de Boulay contient environ soixante-quinze villages ou hameaux; il y a dans Boulay: bailliage, recette des finances, hôtel-de-ville; paroisse du diocèse de Metz. Le château ayant été cédé aux Récollets Irlandais, ils y ont bâti leur couvent. Il y a des juifs à Boulay qui y occupent une rue entière et y tiennent synagogue.

BOULIGNY. — Bouligny, village sous la châtellenie de Stenay. Ce village ne fait qu'une même et seule communauté avec celui d'Amermont; diocèse de Verdun, office de Norroy-le-Sec, recette de Briey, juridiction du juge-garde du seigneur, qui est M. de Rosderés d'Euvesin; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Les dames de sainte Catherine de Verdun, prennent part dans la dime. Il y a dans ces deux villages environ 58 habitants.

La maison de Bouligny, maison de nom et d'armes, à présent éteinte, portait d'azur

à la bande d'argent, chargée de trois coquilles de sable.

BOURLEMONT ET FREBECOURT.—

Bourlémont ou Bolainmont, château situé entre la ville de Neuf-Château et l'abbaye Muraut, dans la paroisse de Frebécourt; cette paroisse a pour patron sainte Colombe, collateur l'abbé de Muraut, ordre de Prémontré; la cure est régulière; décimateurs, le prieur de Saint-Jacques du Mont, pour un tiers des grosses et menues dimes, le titulaire de la chapelle de saint Vincent pour un tiers et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, M. l'abbé de Bourlémont, bailliage de Chaumont, parlement de Paris, officialité de Vaucouleurs, intendance de Champagne.

Il y a dans le château de Bourlémont, une chapelle dédiée à saint Vincent, fondée en 1536, par R. P. Claude d'Anglure de Bourlémont, abbé de Muraut, par Saladin d'Anglure, seigneur de Bourlémont et de Conflans, et par Marguerite de Lignéville son épouse. Patrons, M. l'abbé de Bourlémont et M. l'abbé de Muraut; à l'alternative; le premier est patron laïque et M. l'abbé de Muraut est patron ecclésiastique. Charge: une messe fête et dimanche et les mercredis et vendredis. Revenus: le tiers des grosses et menues dimes de Frebécourt; une maison, un demi jour de vigne, et douze francs barrois de rente.

Item, la chapelle de saint Jean au château de Bourlémont. Patron, le seigneur. Revenu, cent vingt francs. Charge: une messe tous les jeudis.

Le château de Bourlémont a donné le nom à une illustre maison qui est à présent éteinte, et qui est entrée dans celle d'Anglure par le mariage d'Ogier d'Anglure avec Jeanne de Bourlémont. Il faut toutefois qu'il y ait encore eu depuis ce mariage des seigneurs du nom de Bourlémont, puisque le comte de Bourlémont, quoique blessé à la bataille de Consarbrik en 1675, rallia cinq cents fantassins des troupes françaises, et les ramena à Metz tambour battant. Le même comte de Bourlémont

fut tué au siège de Luxembourg en 1684. Voyez l'histoire.

Le R. P. Benoit Picard capucin de Toul (1), a donné la généalogie de la maison de Bourlémont, à l'occasion de Thomas de Bourlémont évêque de Toul, nommé en 1350, mort en 1350. La maison de Bourlémont portait facé d'argent et de gueule de huit pièces.

Le château de Bourlémont est situé sur une éminence à la gauche de la Marche, entre Neuf-Château au midi et Brixel au nord.

BOURMONT, ville, SAINT - THIEBAUT ET HAREVILLE prieurés.— Bourmont, ville sur une montagne, à droite de la Meuse, à treize lieues de Nancy, à quatre lieues de Neuf-Château; il y a sénéchaussée et bailliage, hôtel-de-ville, maîtrise des eaux et forêts, et recette des finances et des bois, avec une collégiale considérable, composée d'un prévôt et de dix chanoines. Cette collégiale fut transférée de la Mothe à Bourmont en 1645, après le dernier siège et la démolition de cette forteresse.

Thiebaut comte de Bar avait fondé en 1259, un chapitre à la Mothe, de la manière que nous l'avons rapporté sous l'article *de la Mothe*; ce chapitre devait être composé de treize chanoines, y compris le prévôt, qui avait deux prébendes. Il y avait de plus quatre vicaires, deux chapelains, un maître de musique, un clerc de chapitre, et quatre enfans de chœur.

Le bailliage de Bourmont est du ressort de la cour souveraine de Lorraine, et renferme environ quarante-cinq villages ou hameaux; il est dans le diocèse de Toul, excepté Colombé, Brevanne, Damblain et Germainville, qui sont de celui de Langres. La coutume de Lorraine est suivie dans une partie de Mandres-sur-Verre, à Norroy-sur-Verre, à Saulxures-les-Bulgnéville, Outrancourt et à Roncourt. Les

(1) Benoit Picard, hist. de Toul, p. 479.

autres lieux de la dépendance sont régis par la coutume de Bassigni.

Cette coutume fut réformée dans le château de la Mothe en 1580, par les états du Bassigni, qui s'y étaient assemblés sur une ordonnance du grand-duc Charles III, du premier octobre de la même année, et vérifiée au parlement de Paris en 1585; elle est pour tout le Bassigni ducal. Mais le bailliage de Bourmont étant sous le ressort de la cour souveraine de Lorraine, et le surplus sous celui du parlement de Paris, ces deux cours expliquent les difficultés de cette loi municipale, chacune suivant ses principes, ce qui met la différence dans la jurisprudence.

Bourmont est chef-lieu d'une ancienne sénéchaussée, qui avait été transportée à la Mothe, d'où elle revint à Bourmont.

L'église paroissiale de Bourmont est du diocèse de Toul, dédiée à la Sainte-Vierge dans son Assomption. Patron, le chapitre du lieu, décimateur, le même pour le tout en donnant portion au curé.

Il y a dans l'église paroissiale de Bourmont, cinq chapelles sous l'invocation de saint Florentin, dont le revenu est de trois cents francs à chacune. Le roi de Pologne comme duc de Lorraine en est patron. Les chapelains qui y étaient autrefois au nombre de dix, y faisaient l'office canonial. Charles III, par arrêt du 22 juillet 1603, du consentement du seigneur évêque, en supprima trois. Robert duc de Bar, en 1562, le 4 mai, fonda deux chapelles à l'autel de Notre-Dame, dans l'église collégiale de la Mothe, avec obligation aux chapelains de dire tous les jours une messe-haute, et de réciter l'office de Notre-Dame. Ces deux chapelles ont été transférées à Bourmont. Le duc Léopold par arrêt de son conseil d'état du 15 décembre 1712, unit à la collégiale de Bourmont les chapelles fondées par ses prédécesseurs dans l'église de saint Florentin de Bourmont, et augmenta par ce moyen le chapitre d'une prébende. Mais le roi Stanislas en place de cette prébende y a établi deux vicaires par arrêt de son conseil du 9 mars 1755.

Le doyenné ecclésiastique de Bourmont est composé de trente paroisses, neuf annexes, un chapitre, trois prieurés, une commanderie, dix chapelles, un hôpital, deux maisons religieuses, et neuf hermitages ou oratoires; les prieurés sont *Saint Thiébaud* sous Bourmont, *Haréville* et *le Bourg Sainte-Marie*, tous trois de l'ordre de Saint Benoît. *Saint-Thiébaud* est en règle; le bourg *Sainte-Marie* est en commande, *Haréville* est aussi en règle.

Le château et la ville de Bourmont étaient ceints d'un mur épais de six pieds en certains endroits, et de huit en d'autres endroits, flanqué de quarante-deux tours plus élevées que le mur de deux toises et demie, distante l'une de l'autre de vingt-toises; ses murs étaient défendus par un fossé large et profond, creusé dans le roc. Outre les fossés de la ville, il y en avait un second d'une profondeur prodigieuse, qui entourait le château. Il ne reste aujourd'hui qu'une petite partie des tours et du château, et quelques pans de murailles.

Il y a quelque temps qu'on trouva dans les débris du château, des étuves où il y avait deux bassins faits en rond et en forme de cul de lampe, pavés de petits carreaux semblables à des dés à jouer, de couleurs différentes et d'une dureté pareille à celle du marbre. L'eau y descendait d'une montagne voisine, par des canaux de pierre de taille d'une grosseur prodigieuse. A l'extrémité d'une colonne renversée, on trouva une petite statue de bronze qui représentait un empereur. On y trouva aussi deux grands plats d'étain de trois ou quatre pieds de diamètre, dont on fit présent à Madame royale.

L'ancienne levée des romains qui va de Langres à Toul, est encore sensible auprès de Bourmont. Un peu au-dessus de cette ville, on voit le village nommé *Romain-sur-Meuse*, anciennement *statio Romanorum ad Mosam*. Il y a encore un autre village à deux lieues de Bourmont, nommé *Romain-aux-Bois*, *statio Romanorum ad nemora*.

On voit dans Bourmont un couvent de religieux de la *Sainte-Trinité* fondé par M. Erard Maréchal, prêtre et chanoine de Bourmont. Ces religieux obtinrent permission de s'y établir, le 21 décembre 1707. L'église fut bénite le 6 mars 1708. Ils sont obligés d'y enseigner la langue latine.

Les religieuses Annonciades-Célestes y ont été fondées par M. de Malaincourt.

Le prieuré de *Sainte-Marie*: Je n'ai pu découvrir ni quand, ni par qui il a été fondé. Le pouillé de Toul du R. P. Benoit met le bourg *Sainte-Marie* dans le doyenné de Bourmont, et dit que ce lieu est annexe de Romain, que le prieur est seigneur du lieu, et que le prieuré, qui est en commande, vaut 1200 livres.

La chapelle de saint Nicolas fondée à Bourmont, par les sieurs de Lisle.

La chapelle de la Ste. Famille fondée par M. de Malaincourt. Patron, M. de Rancourt; charges, une messe tous les lundis, et quatre pendant l'année.

L'hermitage de Belle-Fontaine.

Annexe: Gonaincourt. Patron, saint Martin. Mêmes décimateurs.

AFFRANCHISSEMENT DE LA VILLE DE BOURMONT, PAR THIEBAUT, COMTE DE BAR, EN 1248.

EXTRAIT DE LA CHARTRE DE BOURMONT.

Je THIEBAUT, cuens de Bar, fais sçavoir à tous, que je ai mis mon châtel et ma ville de Bourmont à franchise, en telle manière que chacuns qui maines en la ville, et qui vienra por manoir, doit rendre à mon ménestrel cinq sols d'entrée, et chacun an cinq sols d'eschets, à Pasques la moitié, et à la Saint-Remy l'autre, et qui ne payeroit cet eschet dedans lesdits termes devant dits, ils rendront autant d'amande; pleine amande doit douze deniers; cops donnés sas sang, doit cinq sols; cops où il a sang, quinze sols; pleine pargé doit quatre deniers, et doit rendre le dommage à ceux il l'aura fait; li brebis doit un denier, le porc deux deniers, li oyes deux deniers, et lo dommage rendre.

S'aucuns est trouvé de nuit, ò de jor en dommage d'autruy, en jardins, en preys, en champs, en meix, en vignes, il doit cinq sols et lo dommage rendre, ò il perdra l'oreille; li commis de la ville eslira le mair et les eschevins, et quant ils seront eslits, ils seront francs au signor et aux borjois. Tant que li plaïd sera plains, il sera davant le mair et les eschevins; et si bataille y est jugée, elle sera déduite davant le signor, ò davant le sénéchal, et s'ils sont armés et concordés et vint sans coup ferir, chascun d'eux doit huit sols et six deniers; et si les cops donnés et concordés, et vint sans bataille entr'eux, chascun doit quinze sols; le vincu en bataille cent sols, et le dommage rendre; li champion lors vincu perdra le pied où le poing. Li mulete et le larrancin demourant en la main dn signor, si aucuns delment les fosses de la ville, il doit vingt et cinq sols.

Si aucuns borjois se volait partir de la ville, il pora vendre la sienne chose sans contredit à homme manant en la ville.

Ors ce que s'il vend sa maison et il enva, il doit de chacun vingt sols douze deniers, et s'il la vend et il ne va, il ne doit rien, et s'il l'avoit donné à son fils ou à sa fille, li remençaite seuroit même.

Fausse mesure doit vingt-cinq sols ou le poing.

Totes ces rentes et ces amandes sont aproventées fort; li borjois de la ville doivent aller aux cris et aux chevauchées de mes quatre châteaux et des châtellenies que j'ai en Bassigni et en Borgonne, et que je y envois, si je les y asquettois à la renquette de mon sénéchal, ou de celui qui y sera par moi et aux miens, et qui ni iroit, et il n'y pooit mettre leur besogne, il pauroit dix sols, et ce ne les semouvant, là où mes cors seuroit en cette terre du Bassigny, y doivent venir deux jors.... Si donque senront aux miens, et s'il poroit avoir et tenir roncins et armures de fer por sa garde et surement, le mair et li eschevins, et il les doit avoir, et seront quittes des cinq sols d'échets; et si j'avois ou asquettois molin en banc, li bor-

jots devoient moure à mon molin, et s'aucuns cas advenoit en la ville, ou en banc qui ne puet être trouvé en cette chartre, on se tinroit à l'us et au droit de Viterry.

Ors de ces choses avant dites, les borjois sont quittes de totes tailles, de totes prises, de totes creuvances; fors que du cens s'ils le doivent; on ne peut rentenir en cette franchise nul de mes hommes, ne des hommes à mes hommes, si je ne volois; qui yodra être de la franchise, il li convient demorer en châtél, ou en la ville; et cette franchise je ai créance à tenir par mon serment, et le doivent tenir sil qui après moi vinrent; en tesmoignage de cette chose, j'ai fait mettre mon scel en ces lettres, qui furent faite en l'an que le milliaire coroit par mille deux cens quarante-huit ans, au mois de septembre, scélé d'un scel bien ancien, pendant avec un cordon de soie: ledit scel représentant en grand les armes de Bar d'un côté, les mêmes armes en petit de l'autre, avec une inscription gothique autour des écussons.

Pour copie collationnée à l'original de la chartre ci-devant transcrite, lequel original est en parchemin sain et entier, par moi secrétaire à l'hôtel-de-ville de Bourmont, soussigné ce 19 mars 1754.

DEHAU, secrétaire.

La maison de Bourmont portait d'or à une tête arrachée de lion de gueule, lampassée de même, dentelée, allumée et couronnée d'argent. Les armes de la ville de Bourmont sont coupées d'azur à la montagne d'or, surmontée d'un alérion d'argent côtoyée d'un soleil d'or et d'une lame d'argent, et d'argent à deux barbeaux adossés d'azur, accompagnés d'une croix recroisetée, au pied fichée de même.

PRIEURÉ DE ST.-THIÉBAUT (1). — Saint Thiébaud, petit bourg sur la Meuse, vis-à-vis Bourmont, fut fondé avant l'an 1125, puisqu'en cette année, Ricuin, évêque de Toul, confirme la fondation de ce monastère, qui était situé sur un fond appartenant aux religieuses de saint Jean de Laon,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. 269.

comme dames de Bourmont et de son territoire. Ces religieux ayant formé quelques difficultés sur cette fondation contre Lanon, abbé de St. Mihiel, les parties en rapportèrent à Ricuin, évêque de Toul, qui les mit d'accord en assignant aux dames de St. Jean de Laon un cens de deux sous Tulois, que les religieux de St. Thiébaud-sous-Bourmont payeraient annuellement au jour de St. Jean-Baptiste à l'abbaye de St. Jean de Laon, occupée aujourd'hui par les bénédictins de la congrégation de St. Maur.

Il paraît par le titre de l'évêque Ricuin que Bourmont, ou comme il l'appelle, *Bolmont*, était alors possédé en fief par Hugues, fils de Hugues, comte de Champagne, qui le tenait de ses ancêtres. Ceci nous insinue que cette terre venait aux dames de St. Jean de Laon, par la succession de Ste. Salaberge leur fondatrice, sœur de Bodon Leudin, évêque de Toul, lesquels étaient natifs des environs de Neufchâteau, et y avaient une partie de leurs biens paternels.

La tour ou le donjon de Bourmont fut dans la suite possédée par le duc Ferri IV de Lorraine, qui la donna en fief à Edouard, comte de Bar en 1322 (1), avec les autres fiefs, que Pierre de Bar, oncle d'Edouard, tenait au même duc, entre la Meuse et la Moselle.

En 1236, le pape Grégoire IX confirmant les donations faites par le comte de Bar à l'abbaye de Ste. Houd (2), qu'il avait fondée, fait mention expresse de la Grange de St. Pierre de Lemmont, qu'il tenait de la libéralité de Pierre de Bourmont, Gentil-homme (*Miles.*)

PRIEURÉ DE HARÉVILLE. — Quant au prieuré d'Haréville, il est situé dans le village d'Haréville, à trois lieues de Mirécourt, au diocèse de Toul, sur la Meuse. Seigneur, le duc de Lorraine (3). Le prieuré fut fondé sous Nanterre, abbé de

St. Mihiel, vers l'an 1052 ; il est aujourd'hui en règle, mais il n'y demeure aucun religieux.

L'abbé de St. Mihiel en est collateur.

Le prieuré d'Haréville est réuni par bulles apostoliques du 25 août 1749, à l'abbaye de St. Mihiel, et le revenu dudit prieuré doit être partagé, les deux tiers à la Mense Abbatiale, et l'autre tiers à la Mense Conventuelle de ladite abbaye.

Le corps de saints Calixte, pape et martyr, que l'abbé Nanterre avait apporté de Rome, y fut déposé, et y repose encore aujourd'hui. Le duc René II obtint que la meilleure partie du revenu du prieuré fût uni à la collégiale de la Mothe, aujourd'hui transférée à Bourmont.

BOUVIGNI. — Bouvigni, petit village ou hameau du diocèse de Verdun, office de Norroy-le-Sec, recette de Briey, juridiction du juge-garde, des Seigneurs et dames, qui sont M. le marquis de Rempou et madame la marquise des Armoises, bailliage de St. Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron St. Martin ; l'abbé de Gorze et celui de Châtillon nomment alternativement à la cure, il y a dans ce lieu 6 ou 7 habitans.

La maison de Bouvigni de nom et d'armes, à présent éteinte, sous la chatellenie de Nancy, portait d'argent à trois pals de sable.

BOUXIERES - AUX - DAMES. — Bouxieres-aux-Dames, abbaye de bénédictines, aujourd'hui sécularisées et chanoinesses, située sur une hauteur à une lieue de Nancy, au nord, sur la rivière de Meurthe, ayant au bas le village de Bouxieres, diocèse de Toul. L'abbaye fut fondée en 936 par St. Gauzelin, évêque de Toul, qui y établit pour première abbesse Rotilde, qui avait vécu quelque temps religieuse dans la ville de Verdun, qui amena avec elle à Bouxieres plusieurs filles vertueuses, qui y vécurent dans une grande régularité pendant plusieurs siècles. Elles suivaient la règle de St. Benoit, comme il paraît par le titre de leurs fondations, et par une bulle d'Etienne IX de l'an 942.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 578.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 478.

(3) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 563 et 564, preuves, et l. 19, p. 1091.

Mais on dit que dès l'an 1452 elles avaient embrassé l'état de chanoinesses séculières, où elles se sont maintenues jusqu'à présent sans faire aucuns vœux. Elles n'admettent dans leur chapitre que des demoiselles de condition et d'une noblesse de seize quartiers bien prouvés; l'abbaye est régulière et s'est maintenue jusqu'aujourd'hui dans le droit d'élection; il y a dans ce chapitre quinze prébendes, dont l'abbesse en a deux. Il y a deux chapelains destinés à les servir, stipendiés du chapitre.

La paroisse du village de Bouxières-aux-Dames a pour patron St. Martin, collateur le chapitre, décimateur le même chapitre pour les trois quarts, et le curé pour l'autre. L'Evêque de Toul a droit de nommer une dame dans le chapitre de Bouxières-aux-Dames, à cause de la fondation de l'abbaye par St. Gauzelin évêque de Toul : on compte jusqu'à huit chapelles fondées dans l'église de l'abbaye ou de la paroisse. Cette paroisse a pour annexe Pixérécourt; décimateur, le chapitre et le curé pour moitié, l'autre moitié est au prieuré de Lay. On conserve dans l'église de l'abbaye de Bouxières un livre des évangiles qui a servi à l'évêque St. Gauzelin; mais qui a été écrit par l'ordre d'Aarnak de un de ses prédécesseurs; on y conserve aussi le peigne d'ivoire du même saint. On voit sur la croupe de la montagne voisine, une chaire de maçonnerie, d'où l'on prêchait autrefois les pèlerins, qui venaient en foule en pèlerinage en ce lieu, et qui ne pouvaient être contenus dans l'église de l'abbaye qui n'est pas grande. On y va encore aujourd'hui le jour de la Trinité en pèlerinage : on peut voir la liste des abesses de Bouxières dans le dernier tome de notre Histoire de Lorraine. La comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay est inhumée à Bouxières-aux-Dames; elle avait vendu à St. Gauzelin le village d'Agincourt, situé au-dessous du village d'Eumont. Agincourt reconnaît aujourd'hui l'abbesse de Ste. Glossinde de Metz pour collatrice de la cure et pour décimatrice pour les deux tiers de la dime.

L'évêque St. Gauzelin, fondateur de Bouxières-aux-Dames y est inhumé et honoré

La maison de Bouxières à présent éteinte portait lozange d'argent et de sable.

BOUXIERES-AUX-CHENES. — On connaît encore dans ce pays d'autres lieux du nom de *Bouxières*, comme *Bouxières aux-Chênes*, village répondant à Amance dont il n'est pas éloigné; l'église est dédiée à Ste. Madeleine et à St. Quentin : la cure fut unie à la collégiale de St. George de Nancy, par Hector d'Ailli, Evêque de Toul, à charge de payer à la chambre épiscopale le droit d'union. Collateur, le dit chapitre de St. George. Décimateurs, le curé pour le tiers de la grosse et menu dime, l'abbesse de St. Pierre de Metz pour les deux tiers. Seigneur, le roi de Pologne Cour souveraine de Lorraine. Chapelles la *Chapelle de St.-Nicolas*, collateur, le chapitre de St. George de Nancy.

La chapelle dans la maison du S^r Dom bâte, dont il est collateur.

ECUELLE, Scutella, dépend de la paroisse de Bouxières-aux-Chênes; la chapelle est sous l'invocation de St. Etienne, on y dit la messe fêtes et dimanches par sentence de l'officialité du 29 novembre 1688. Le curé est payé par les habitans.

La maison de Tignon a fait sa demeure ordinaire à Ecuelle, dépendance de Bouxières-aux-Chênes. Cette maison considérable portait de sable à deux épées d'argent, mises en sautoir, la pointe en bas.

Il y a à Ecuelle un hermitage et un hameau, nommé le Vinot, dépendans de Bouxières-aux-Chênes.

BOUXIERES-AUX-BOIS. — Bouxières-aux-Bois, village de Dompaire, à trois lieues de Mirecourt; il est chef-lieu d'un ban où il y a un fief.

Dompaire est annexé de la Viéville, et Bouxières est annexé de Dombâmont. L'église de Bouxières est champêtre. Patron saint Mathieu. Seigneurs, le Roi, le chapitre de Remiremont et M. de Thilly. C'est à présent un vicariat. *Voyez Dompaire.*

BOUXIERES, village entre la Moselle et la Seille. — Bouxières, en latin *Vaca-*

rie. village entre la Moselle et la Seille, au-dessus du Pont-à-Mousson fut donné à l'abbaye de Saint-Arnou de Metz en 783 par la reine Hildegarde, femme de Charlemagne (1); elle dit que la terre de *Vaccarie* est située dans le duché de Mozellane et dans le comté de Metz, elle la donne avec l'église et toutes les dépendances à l'abbaye de Saint-Arnou, déclarant que son intention était d'être inhumée dans la même église de Saint-Arnou. La chartre fut signée et scellée de la main de l'empereur Charlemagne, et la donation agréée et confirmée par le même prince.

Il y a apparence qu'il y avait autrefois dans ce pays beaucoup de Bouïs, comme l'insinue ce grand nombre de lieux du nom de Bouxières, *Buxeria* dérivé de *Buxus*, du Bouïs.

Pour *Vaccarie*, dont nous venons de parler, c'est une autre étymologie, elle vient de *Vacca*, *vaccarie* une vacherie.

BOUXWELLER voyez BUCHOWIELLER.

BOUZEY, aujourd'hui DOMBROT.

— Bouzey, ancienne terre de nom et d'armes de cette maison, porte d'or au Lion de sable; elle est située sur la rivière de Verre à une lieue de Chatenois, diocèse de Toul, doyenné de Vitel, présentement du bailliage de Neufchâteau et auparavant de celui de Vôge, cour souveraine de Lorraine. Patron saint Denis. Collateur, le chapitre de Remiremont. Décimateurs, le même chapitre pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers.

Cette terre appartenait à Jean I^{er} de Bouzey seul, le lundi d'après Pâques de l'an 1504; et à Jean II de Bouzey le 10 avril 1401; elle était possédée le 26 février 1470 par Nicolas, Vautrin II, Jean III et Guillaume de Bouzey, chacun pour un quart.

Des portions de seigneurie de Vautrin II, Jean III et Guillaume, qui furent aliénées, ont été formées les trois seigneuries appelées de *Removille*, *Ligniville* et *Dombrot*.

La portion de seigneurie de Nicolas de Bouzey, n'est jamais sortie de la maison de Bouzey et par cette raison on lui a donné le nom de seigneurie du lieu ou de *Bouzey*. Elle passa successivement par contrats de mariage, de Nicolas à Mengin de Bouzey son fils, le 30 Juin 1496; de Mengin à Jean VII, le 28 avril 1547; de Jean à François III, le 3 août 1567; et de François à Christophe, le 6 novembre 1600.

Christophe I^{er} de Bouzey fit construire une chapelle seigneuriale dans l'église paroissiale, et dans cette chapelle un caveau pour servir de sépulture à sa famille. Il fit rentrer dans sa maison les seigneurs de Removille et de Ligniville, et la moitié de celle de Dombrot, par acquisitions des années 1612, 1613, 1619 et 1625; et transmit ainsi par contrat de mariage le 24 novembre 1629, les trois quarts et demi de la terre de son nom à Henri II de Bouzey son fils, après la mort duquel ils tombèrent en partage à Antoine I^{er} de Bouzey qui en aliena une partie et vendit l'autre en 1697 à Joseph de Bouzey son frère, fils aîné d'Henry, et père du maréchal de Bouzey.

Pour ôter à la maison de Bouzey qui possédait la terre de Dombrot en totalité, le désagrément d'avoir des comparsonniers étrangers dans celle qui portait son nom et ses armes, et pour prévenir les inconvénients auxquels celà aurait pu donner occasion dans la suite, le duc Léopold par lettres-patentes du 20 janvier 1715 régistrées en la Cour souveraine, et à la chambre des Comptes les 16 et 19 février suivant, supprima et rétablit à l'instant les noms de Bouzey et de Dombrot, donna le nom de Dombrot à la terre appelée jusque-là Bouzey, et le nom de Bouzey avec ses armes à la terre connue auparavant sous les nom de Dombrot. Voyez, *Dombrot*.

A la clef de la voûte de la Chapelle seigneuriale, est attachée une grande pierre, sur laquelle les armes de Christophe de Bouzey et celles d'Yolande de Joinville sa femme sont sculptées: A chacun des quatre angles sont pareillemet attachées quatre pierres moins grandes, sur lesquelles

(1) Histoire de Lorraine, tome 1. preuves. Page 292.

on a aussi sculpté les armes et gravé les noms des seize quartiers d'Henri de Bouzey leur fils, qui sont : Bouzey, Salvan Mont-Asturs, Paucette, Thuilleries, Nivenhan-Serocourt, Serocourt, Jainville, Ligniville, Sandrecourt, Borbévelle, Serrage, Barly, Barezey, Vaudoncourt.

Tous les corps qui étaient dans le caveau de cette chapelle, ont été transportés en 1781, dans le caveau de la chapelle de la maison de Bouzey, en l'église primatiale de Nancy.

BOUZONVILLE.—Bouzonville, en allemand, Bouzendorf, est un gros Bourg situé au passage de la Nied, *in Pago Nedenst, seu Nithachova*, à sept lieues de la ville de Metz, à six de Thionville, et à trois de Sàre-Louis : il est du Diocèse de Metz, et a titre de Bailliage.

Il y a une Abbaye de Bénédictins, fondée en 1035, par le Comte Adalbert, tige de la maison de Lorraine, et par la Comtesse Judith son épouse ; les Princes de la maison de Lorraine se considérant comme fondateurs de ce monastère, lui ont fait de grands biens, et le pape Léon IX qui était allié et proche parent des Fondateurs de la même abbaye, lui accorda de grands privilèges, en dédia l'Eglise et y fit de riches présents. Gérard d'Alsace premier duc héréditaire de Lorraine, était fils d'un autre Gérard, fils d'Adalbert fondateur de Bouzonville (1).

Thierry fils du duc Gérard d'Alsace, et son successeur dans le Duché de Lorraine, avait été élevé auprès d'Adalberon III, Evêque de Metz. Ce Prélat pria Thierry son élève, qui était encore fort jeune, lors du décès du duc son père, de lui céder le domaine de Bouzonville en échange de celui de Commercy, qui appartenait à l'Eglise de Metz, ce que Thierry lui accorda, dit l'histoire de la fondation de l'Abbaye de Bouzonville. (2)

Cependant nous ne voyons pas que cette cession ait eu lieu ; apparemment

à cause de la mort d'Adalberon, décédé peu de tems après, en 1072, un an ou deux après la mort du Duc Gérard d'Alsace père de Thierry. Les Ducs de Lorraine ont toujours depuis possédé la souveraineté de Bouzonville, et se sont fait honneur de se déclarer défenseurs de l'Abbaye ; et les Evêques de Metz depuis Adalberon, ont toujours exercé leur autorité, au moins sur une partie de Commercy, et on regarde cette seigneurie comme relevant de leur Crosse, au moins jusqu'en 1445.

Les Ducs de Lorraine se sont toujours réservé l'Avouerie de Bouzonville, mais leurs (1) Sous-voués y ont souvent commis de grands excès qu'il a fallu réprimer. Dès l'an 1125. Renier Abbé de Bouzonville en porta ses plaintes à Thierry d'Alsace, comte de Bitche, fils du duc Thierry et premier protecteur de l'Abbaye, qui s'étant fait représenter les Chartres du Monastère, et en particulier la Bulle du Pape Léon IX, qui réglait les droits des Avoués, ordonna qu'ils se contenteraient de ce qui était contenu dans ces anciennes Chartres, ce qui fut ainsi réglé en présence de plusieurs seigneurs des environs, qui s'étaient rendus avec lui à Bouzonville.

Ce Monastère porte le titre de la *Ste. Croix*, parce que le comte Adalbert, son fondateur ayant rapporté de son voyage de Jérusalem une portion considérable du bois de la sainte Croix, la déposa à Bouzonville et y fonda un monastère où cette pieuse Relique a toujours été honorée par un grand concours de peuple. Les réglemens que le comte Thierry de Bitche avait faits pour contenir les avoués de Bouzonville dans de justes bornes, furent mal observés. Environ soixante ans après, et en 1184, Bertrand évêque de Metz, comme prélat ordinaire, dit que les avoués de l'abbaye forçaient les sujets de Bouzonville, d'épouser les esclaves des dits avoués, ce qui

(1) Histoire de Lorraine, t. p. 1123. 1124.

(2) *ibid.* p. 1115

(1) Histoire de Lorraine, t. 1. 1123.

était contre le bon ordre et contre les lois de l'église, qui ne reconnaît point ces sortes de mariages comme légitimes, par le défaut de liberté des contractans; et de plus comme contraires aux intérêts de cette maison, qui perdait ses sujets par ces alliances illégitimes et disparates, au lieu de les multiplier en s'alliant avec les sujets du duc de Lorraine, ou avec ceux de l'abbaye de Mouzon et de celle de Rethel, ainsi qu'il avait été réglé par la bulle du Pape Léon IX. C'est ce que dit Bertrand évêque de Metz, en voulant corriger ces abus.

Les ducs de Lorraine comme descendants du comte Adalbert fondateur de Bouzonville, ont toujours conservé sur elle une autorité particulière; et dans les tems qu'on y a fait jouir du droit d'élection, ils ont confirmé et agréé les élections, et ont même donné aux abbés élus l'investiture par la crosse. Dans la suite ils y ont nommé des abbés commandataires et séculiers; et c'est l'état où se trouve aujourd'hui Bouzonville.

Ce monastère ayant été totalement incendié le 19 mai 1683 a été rétabli en l'état où nous le voyons aujourd'hui, beaucoup mieux bâti qu'il n'avait jamais été: l'église est enore la même qui fut érigée par le fondateur. Elle a beaucoup souffert par le grand incendie dont nous avons parlé et a porté asscz longtemps les tristes marques de cet accident; mais elle est bien rétablie et bien décorée aujourd'hui, et est fort fréquentée par les peuples des environs qui y viennent adorer la Sic. croix qu'on y conserve.

Antoine duc de Lorraine donna la seigneurie de Bouzonville en 1543 à Valentin comte d'Issembourg, en échange de Chatel sur Moselle; mais ces deux seigneuries furent bientôt réunies au domaine de Lorraine. Celle de Bouzonville est un très ancien fond des Ducs de ce pays, comme on l'a vu ci-devant.

La réforme de la Congrégation de saint

Vanne y a été reçue en 1612. Le bourg de Bouzonville n'a rien de fort remarquable. Le pont qui est sur la Niede auprès de l'Abbaye, est fort fréquenté par le passage des troupes, qui viennent de Metz à Thionville ou à SàreLouis et réciproquement: ce passage a beaucoup contribué à l'agrandissement de ce bourg, et à y attirer beaucoup d'habitans. La prévôté de Vaudrevange transférée ensuite à Bérus, fut enfin fixée à Bouzonville en 1706 et on joignit celle de Freishctrof,

Le bailliage de Bouzonville est fort étendu, et comprend environ cent quatre-vingt tant bourgs que villages et hameaux. Dans ces derniers tems il a été beaucoup question de transférer l'Abbaye de Bouzonville en un autre endroit, et de faire du monastère et de l'église qui subsistent aujourd'hui, une espèce de fort et de magasin pour la commodité des troupes qui y passent et y séjournent souvent, et pour la sûreté du passage qui est de grande conséquence, surtout en tems de guerre.

L'Eglise paroissiale du bourg est à Vaudreching, diocèse de Metz, à environ un quart d'heure de Bouzonville.

BOZEMONT voyez BAUZMONT.

BOZEY voyez BAUZEY.

BRABANT - LE - COMTE. —

Brabant-le-comte village du diocèse de Toul, et faisant communauté avec Brabant-le-Roi, village de Champagne, diocèse de Toul. Le Roi est seul seigneur de la partie du Barrois. Ce lieu est situé entre la Chez et l'Ornain, à quatre lieues de Bar. L'église paroissiale, qui est dédiée à St. Maurice. est bâtie sur le territoire de Brabant-le-Roi. La cure est à la nomination de l'abbé de Beaulieu en Argonne, il est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre. Il y a environ quinze habitans dans la partie du Barrois.

En 1276 Ogier chevalier sire d'Anglure, avec Thiébaud comte de Bar, échangea tout ce qu'il avait en ban de

justice à Brabant, contre les hommes de corps et leurs ménages, qu'il avait à Haironville et Sauldrux.

Brabant-le-Comte est du Barrois mouvant, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris.

BRAINVILLE.— Brainville, village du diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, Cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour Patron St. Loup Evêque de Troye. M. de Lisle en est seul Seigneur Haut-justicier moyen et bas ; il est en outre seigneur du fief situé dans le même lieu nommé de la *Maison forte*, qui en est le château, où il y a une Chapelle castrale du titre de S. Joseph, dont le dit M. de Lisle est Patron, comme ayant été fondée par son aïeul : sa famille a été anoblée en 1572.

La Cure est à la nomination du Prieur du bourg S. Marie, qui est Décimateur avec le Curé. Il y a quarante-cinq ou quarante-six habitans dans ce lieu.

Il y a encore un village du nom de *Brainville*, du diocèse de Verdun, office de Conflans en Jarnisi, recette de Briey, à trois lieues d'Étain et bailliage d'Étain : il est situé sur le Rup de Longeau, juridiction du Juge-garde du seigneur qui est M. le comte de Gourcy. La paroisse a pour Patron S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun. Collateur, le Chapitre de Corze avec le Curé du lieu. Il y a 57 ou 58 habitans.

On connaît aussi *Brahainville*, France, diocèse de Toul, bailliage de Chaumont. Patron de la paroisse, S. Evre. Collateur, l'abbé de St. Mansuy. Décimateur, le curé pour un tiers et les religieux de Mureau pour les deux autres tiers : la seigneurie est partagée entre plusieurs Seigneurs.

Il y a encore *Brainville*, diocèse de Verdun, hameau répondant à Dieppe.

Brainville, village de Hattonchatel.

BRAS.— Bras, village dans le Verdunois, à une lieue au dessous de Verdun sur la Meuse, vis-à-vis Charni. Il y a deux villages de Bras, l'un nommé

la grande et l'autre la petite **Bras**, comme il parait par les lettres d'affranchissement, accordées à ces deux lieux, qui sont nommés *villes* dans les lettres d'affranchissement à eux donnés par Guillaume d'Haracourt Evêque de Verdun, le 20 d'Août 1495 (1).

Bras étoit connu dès le 9.^{me} siècle. Bernard Evêque de Verdun mort en 879 donna aux clercs de S. Vanne la Dime de laine dans le canton de Bras. (2) Sous Liebaut de Cousance Evêque de la même ville mort en 1405, le Duc de Bar quitta à ceux de Verdun le droit de *Touneû* ou de *Tetonium*, Péage qu'il tirait sur les chemins d'entre Dieue, Fleuri et Bras. Dans une ancienne chartre de S. Vanne, on fait mention de la *centaine de Bras*, et de la Dime de moutons ou de béliers qu'on y payait à ce monastère. *Centena* n'est dit que d'un gros lieu et d'une grande Communauté.

Dans les lettres d'affranchissement de l'an 1495, on leur accorde les franchises de la loi de Beaumont, à l'exception de certains droits que l'Evêque se réserve. Les habitans de ces lieux sont nommés *Bourgeois* et *Bourgeoises*, on les oblige de servir à la guerre quand ils y seront commandés : ils pourront prendre femmes dans tous les lieux dépendans de l'Evêché ou de l'abbaye de S. Paul, et pourront aller demeurer dans les mêmes lieux ; ne pourront se réclamer d'aucun autre Seigneur que de l'évêque de Verdun. On règle les amendes que devront payer ceux qui outrageront de paroles ou qui frapperont un Bourgeois ou Bourgeoise : si une femme dit *vilain laid* (injure atroce) elle portera pendant quatre dimanches à la procession une pierre pesant un *demi cent* ou cinquante livres. Elle fera la même pénitence, et payera dix sols d'amende, si elle porte la main sur une autre, dont il y ait témoins. Si le Seigneur Evêque va à Bras, on le défrayera de foin et de

(1) Histoire de Verdun, preuves, pag. 47. pag. 139.

(2) pag. 359. et pag. 7 preuves.

lière pour ses chevaux et ceux de sa suite moyennant deux deniers par nuit. Il y a dans ces lois quantité d'autres réglemens, qui font voir la diversité des mœurs de ce tems-là, comparées à celles d'aprèsent.

L'évêque Gui de Roye, en 1377 acquit la moitié de la seigneurie de Bras.

(1) L'évêque Austramne, qui a siégé depuis 798 jusques 802 contraignit *Braccenses Negotiatores*, à payer à son Eglise certains droits qu'ils lui devaient. (2) J'ai dit dans l'histoire de Lorraine après Dom Luc d'Achery, que c'étaient apparemment les brasseurs de bière de Verdun, qui devoient ces droits; j'étois fondé sur l'autorité de M. du Gange, qui montre par diverses autorités que *Brace* signifie une sorte de grains dont on fait la bière. Pline parle de cette sorte de grain, qui était en usage dans les Gaules (3), et que les Latins nommaient *Sanalas*; on est assez peu d'accord sur la nature de ce *Brace*, des Gaulois. Étoit-ce de l'épautre, ou de l'orge ou un mélange de froment et d'orge. Le père Harduin dans ses notes sur Pline, croit après Chorier, que c'était le *bled blanc* du Dauphiné: en quelques provinces de France on l'appelle *brais* ou *blanche*; il est certain qu'anciennement la bière était et fort commune dans les Gaules, et tout le monde sait qu'on y employe ordinairement l'orge ou le froment, ou le bled blanc du Dauphiné.

Nous connoissons dans ce pays des lieux et des cantons nommés *Brasseite* (4) ou *Brasseux*, apparemment parce qu'on y cultivait de ce grain, que Pline nomme *Brace*, dont on faisait la bière, et qui a fait donner le nom de *Brasseurs* à ceux

qui font cette boisson, si commune encore aujourd'hui dans tous les Pays-Bas, dans l'Allemagne et dans l'Angleterre.

Dans le dénombrement des biens de l'abbaye de Pruym, et des charges de ses sujets il est parlé de certain nombre de muid, de *Brace*, de *brasiare*, *bracare*, *braxare*, *brasser*, cuire la bière, *Branchaum*, *Branchia*, *Brasserie*, lieu où se fait la bière.

Richard de Vassebourg, ancien Historien de la ville et de l'église de Verdun, a cru que l'Évêque Austramne avait obtenu de Charlemagne la restitution d'un pont de Verdun, appelé le *Pont des Brachiens*, situé sur un canal de la Meuse dans la ville basse, aux environs duquel il y aurait plusieurs marchands, qui payeraient certains droits à l'Évêque.

M. Le Bœuf Chanoine d'Auxerre, qui a donné en 1745 l'histoire de Verdun, composée long-tems auparavant par monsieur Roussel, chanoine de la Madelaine de Verdun, n'approuve pas l'explication de *Braccenses Negotiatores*, que nous avons rendu par des *Brasseurs de bière* de Verdun. Il veut que ces mots signifient des marchands qui vendaient des *Brayes*, *Braccas*, habits des anciens Gaulois, qui signifient des espèces de culottes ou de larges tabliers, qui couvraient les reins, et ce que la pudeur veut qui demeure caché; en un mot des espèces de frippiers. Et pour les *Buachiens*, dont parle Vassebourg, il prétend qu'ils tiraient leur nom de *brachiolum* ou *Brachium* un bras de rivière de Meuse, sur lequel le petit pont en question était placé.

Mais il est aisé de refuter ces opinions de M. le Bœuf; la seule preuve qu'il apporte de son sentiment, c'est qu'il n'y a pas d'apparence que dans tel pays comme Verdun, on ait fait trafic de la bière. Il y a au contraire beaucoup d'apparence que dans un pays comme Verdun, on faisait ce trafic parce que ce pays n'est pas un pays de vignobles, et que depuis Verdun en tirant sur la Meuse, jusqu'en Hollande, on ne voit presque plus de vignes. De plus

(1.) Voyez Bertaire et Hugues de Flavigny.

(2.) Histoire de Lorraine. Tome I. page 631 notes.

(3.) Plin. l. 18 c. 7.

(4.) *Brasseite*. petit village Annexe de Mécrain, diocèse de Verdun près la ville de Saint-Mihiel. *Brasseux* canton de prairie entre Vignot et Boncourt *Brassaida*. Après l'an 847 sous Atton Evêque de Verdun, histoire de Lorraine, Tcm. I p. 148. Preuv.

il nous appernd lui-même dans plus d'un endroit de son histoire, que les chapitres et monastère de Verdun, tiraient leurs vins de dessus la Moselle, et non du pays de Verdun. Enfin il aurait pu remarquer que dans toute la Lorraine, même dans la plus grande partie des Gaules, et en particulier dans le Verdunois, le vin était autrefois fort rare, et la cervoise fort commune : ainsi il n'est pas extraordinaire de voir à Verdun des marchands de bière, *negotiatores braccenses*. L'explication que Vassebourg donne du pont des *Brachiens*, revient fort bien à notre explication ; M. le Bœuf a pu voir dans M. du Cange que *bracium*, *bracia* et *bracicum*, signifient une brasserie, un lieu où l'on fait et où l'on vend de la bière, et que *braxare* signifie brasser la bière la façonner. Et quoiqu'en français on dise un bras de mer, et peut-être un bras de rivière, je ne crois pas que l'on trouve *brachium brachiolum*, en ce sens ; dans les auteurs même de la basse latinité ; ni même que les faiseurs ou les vendeurs de Brayes aient été nommés *Braccenses*. Ainsi je persiste à croire que *Braccenses Negotiatores* signifient des brasseurs, ou des marchands de bière.

Quant au village de *Bras*, qui m'a donné occasion de traiter de cette matière, il peut tirer son nom de *Braca*, ou du grain dont on fait la bière ; et les marchands brasseurs ou bierriers, pouvaient bien donner leur nom, ou le tirer de ces villages, qui étaient autrefois plus considérables qu'ils ne le sont à présent.

On ne doit pas se figurer Verdun au 7^e et au 8^e. siècle, comme il est aujourd'hui ; grande ville bien marchande, opulente, abondante en toutes sortes de biens ; autrefois elle était petite et peu riche. Le vin était fort rare en Lorraine, et la boisson ordinaire des plus honnêtes gens était la bière, comme on le voit dans un très grand nombre d'histoires du pays.

BRASSEITE—Brasseite ou Brassettes, en latin *Brazayda*, village annexe de Mescreignes, diocèse de Verdun. L'église a pour patron S. Léonard. Décimateurs,

l'abbé de St. Nicolas-des-prés de Verdun, l'abbé de St. Benoît en Voivre, le chapitre de St. Mihiel, le chapelain de la chapelle St. Étouf en la paroisse de la même ville ; les jésuites de St. Mihiel, M. Paris et M. Dandelot. Il y a en ce lieu environ cinquante habitans. L'église est desservie par un vicaire résident. Bailliage de S. Mihiel, coursouveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

Jean de Briey abbé de Gorse, du consentement du chapitre et de Jean, d' *Villequans*, (1) prieur de Vason et d'Aprémont, vendit à Hue de la Porte citain de Verdun et à Hasson son fils tout ce que ladite abbaye possédait à Brasseite, pour en jouir leur vie durant. Ledit Hue de la Porte reconnaît que lesdites choses sont de la garde du sire d'Aprémont. L'acte est du mois de juin 1288 scellé du sceau de Pierre II, abbé de S. Mihiel. En 1549 Geofroi sire d'Aprémont vendit à Vari de Sampigny ce qu'il avait à Brasseite, excepté la haute justice ou le ressort à Aprémont, comme de coutume ; à charge que Vari de Sampigny ferait hommage de ces choses au seigneur d'Aprémont ; et en serait son homme-lige après le comte de Verdun et le comte de Bar. Cet acte est scellé du sceau de Marguerite de Sully épouse de Geofroi d'Aprémont et à sa prière.

BREHAIN (CHATEAU).—Château-bre-hain ; village à un lieue et demie de Morthange. Il est partagé en deux hameaux et répond à Pont-à-Mousson. Bailliage du Pont-à-Mousson. Cour souveraine de Nancy. Les habitans du lieu sont paroissiens de Martille, annexe de Château-Brehain. L'abbé de S. Arnou nommé à la cure de Château-Brehain. Les décimateurs sont les religieux de S. Arnou de Metz, et le curé du lieu. Il y a 25 ou 27 habitans.

Château-Brehain étoit la demeure ordinaire des *Bayers*, maison illustre dans ce pays. (2) Leur château fut pillé et brûlé par les Messins en 1445. Une autre fois les sei-

(1) Archives de Lorraine. Layette Apré. 2.

(2) Histoire de Lorraine tome 2. page 829 et GXLIV. et CCXLIV.

gneurs Rodach Bayer, Henri Bayer, Philibert du Châtelet, André de Parroye, et Oulry de Rotzenhausz étant venus à Ancerville, et en ayant brûlé environ quinze maisons, furent poursuivis par les Messins, qui les défirent près Château-Brehain en 1442.

Brehain-la-Ville, est un village de Longwy, répondant à Viller-la-Montagne.

Brehain-la-Tour ou *la-Cour*, hameau de Longwy, répondant à Viller-la-Montagne.

Brehaincourt, village de Neuf-Château, situé sur le Monson, au val de Circourt.

La maison des Bayers de Boppard, portait écartelé au premier et quatre d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or; au deux et trois de genles et un dextrochère revêtu d'argent, tenant une bague d'or, environnée de trois croix fleuronées au pied fiché de même, une et deux, qui est de Rozenich.

BREMS (LA), *rivière*. — La Brems, petite rivière qui descend du pays de Trèves, entre dans le bailliage de Schambourg, passe à Betting, Bremswiller, et joint la Sare une lieue et demie au-dessous de Sar-Louis.

BRENON (LE), *rivière*. — La rivière de Brenon prend sa source à Grimonviller, à une lieue de Vaudémont, passe à Vézelize, où elle est grossie par un ruisseau, et tombe dans le Madon au-dessus de Pulligny.

BRESSE (LA). — La Bresse, village sur la Moselle dans le fond de la Vôge, à six lieues de Remiremont, vers l'Orient, sur le chemin de Munster et de Colmar. La paroisse a pour patron saint Laurent. L'abbesse de Remiremont nommé à la cure. Décimateur, le curé pour la totalité de la menue dime, car il n'y a point de grosses dimes, à cause de la stérilité du terrain, où il n'y a que du pâturage. De plus, le curé a ce qu'on appelle dans cette paroisse, le blé de Pâques, plusieurs fauchées de pré, et chaque paroissien lui doit annuellement deux jours de corvée. Il y a la grande et

la petite Bresse, dépendante de la prévôté d'Arches. Seigneur, le duc de Lorraine. La petite Bresse est cette partie du village qui regarde l'Alsace.

Ce qui distingue la Bresse des autres bourgs et villages de Lorraine, sont ses anciennes coutumes; elles se sont conservées pendant long-temps sans écritures, dans la mémoire des hommes. Le duc Charles III, en 1595, ordonna qu'on les mit par écrit, et les homologua le 26 février 1605. Charles IV les confirma en 1662, Léopold en 1699, François III en 1750, le roi de Pologne le 25 mai 1749. *Il n'est loisible à personne plaidant par-devant ladite justice, de former ou chercher incident simple et superflu, ains, faut plaider au principal; ou proposer autres faits pertinens, afin que la justice ne soit prolongée.* Art. 52, des formes anciennes de la Bresse.

Cette manière de rendre la justice dans ce lieu, s'y est conservée jusqu'aujourd'hui. Je ne trouve pas l'origine ni la date de ces coutumes, mais elles sont anciennes. On s'assemble sous un gros arbre au milieu du village, ou si le temps ne le permet pas, dans une grange ou une chambre désignée par le maire. Le maire est à la tête de l'assemblée des huit jurés assis auprès de lui. On plaide en sa présence succinctement, chacun y défend sa cause par lui-même ou par un avocat.

Le plaid annuel s'y tient une fois l'année, dans le mois de mars, au jour indiqué par le receveur ou contrôleur d'Arches, qui y préside au nom du roi, seul seigneur de la Bresse. On y examine tous les rapports faits contre les délinquants pendant le cours de l'année, et on les condamne à l'amende ordonnée. Le lieu de l'assemblée se nomme *Champtil*. Tous les habitants doivent s'y rendre sous peine de cinq sous d'amende, au profit de la communauté. On procède à l'élection du maire, du doyen et des huit jurés, auxquels on donne une petite buche en signe de leur élection, et on leur fait prêter serment sur les *saints évangiles*. Nous avons

donné ces coutumes tout au long dans le supplément de la jurisprudence de Lorraine.

On raconte que deux avocats de Remiremont ayant cité quelques passages latins dans leurs plaidoyers, comme pour insulter aux juges qui ne sont pas lettrés, furent condamnés à l'amende par le maire pour avoir plaidé en une langue étrangère et inconnue ; la cause remise à la huitaine. Les avocats appelèrent de la sentence, mais elle fut confirmée par les juges supérieurs, et les avocats condamnés à l'amende.

Il y a apparence que tous les lieux nommés *Brixia*, *Brexia* ou *Bressia*, viennent du Gaulois *Brussia*, bois, broussailles, d'où viennent encore brosser, rebrosser ; ou de *Brix*, *Brissa*, rupture, d'où vient le français *Brèche*.

En 1593, George de Savigny vendit au duc de Lorraine la moitié de la terre et seigneurie de la Bresse en Vôge, pour la somme de neuf mille francs Barrois (1).

BRÉVIL, Prieuré, voyez **COMMERCE**.

BRICHE (LA), ruisseau. — La Briche est un ruisseau qui prend naissance à l'étang de Herange, une lieue au-dessus de Lixheim. Il passe auprès de cette ville et du vieux Lixheim, entre dans la baronnie de Fénétrange, et se perd dans l'*Isch* à Beradorff.

BRIEY. — Briey est un bourg ou petite ville, avec titre de bailliage en Lorraine, au diocèse de Metz, situé dans l'étendue de l'ancien duché de Bar, sur la rive gauche de la Mance, petite rivière qui se perd dans l'Orne ; il est à quatre lieues de Metz, et à peu près à pareille distance de Longwy et de Thionville. On tient Briey pour une des plus vastes prévôtés de Lorraine, ayant dans son étendue quatre-vingt-dix villages et deux célèbres abbayes, Saint-Pierremont, ordre des chanoines réguliers, et Justémont, ordre de Prémontrés.

Dans Briey, il y a hôtel de ville, dont

le prévôt est le chef. Un bureau de recette et un siège de maîtrise. Bailliage particulier, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. Elle est située dans la gorge de deux montagnes, et s'élève sur le penchant d'un coteau assez escarpé. Elle est divisée en ville haute et ville basse.

Dans la partie basse, coule la rivière de Voigne, vulgairement Voigot, autrement le Rupt de Mance, qui va se jeter dans la rivière d'Orne, près le village d'Homécourt, à une lieue de Briey. Il y a dans ces deux parties environ 500 habitants. Il n'y a qu'une paroisse, dont le patron est St. Gengout. Le roi nomme à la cure. Le curé prend le titre de doyen, et jouit en cette qualité de quelques revenus, seuls restes d'une collégiale aujourd'hui supprimée, dédiée à saint Georges. Les religieux de Saint-Pierremont sont décimateurs pour la dime ancienne, le curé a les moines.

Il y avait autrefois un hôpital dit de saint Antoine, qui dépendait de celui de Bar ; il n'y a aujourd'hui qu'un religieux antoniste, qui jouit des revenus de cet hôpital.

Briey a été possédée successivement par les ducs et comtes de Bar, et ensuite par les ducs de Lorraine. Il y a eu aussi des seigneurs particuliers, qui ont porté le titre de comtes. On y voyait autrefois un ancien château qui servait de demeure aux comtes de Briey, et qui a été cédé par le duc Léopold aux pères cordeliers de la Chapelle-aux-Bois, qui s'y sont établis vers l'an 1712.

On y connaît aussi une collégiale fondée en 1330 ou 1331, dans la chapelle de sainte Catherine, par Edouard, comte de Bar, avec seize seigneurs et dames dénommés dans l'acte de fondation ; ce chapitre ne subsiste plus, le curé s'en dit toujours prévôt ou doyen, et porte l'aumusse.

La comtesse Mathilde, qui avait de fort grands biens dans ce pays-là, ayant fondé en 1096 l'abbaye de St. Pierremont pour des chanoines réguliers de St. Au-

(1) 1593.

gustin, qui commençaient alors à s'établir en Lorraine, Constantin et Renaud de Briey furent les directeurs et les témoins de cette fondation (1); *Constantinus et Renaldus à prædictâ Mathilde admoniti, hujus cartæ ordinationes fuerunt*: et comme Mathilde affectonnaît Richer, évêque de Verdun, elle donna à Albert, frère de ce prélat, la seigneurie de Brey, s'en réservant la seigneurie directe. *Albertus accepit potestatem Briacensem sub fide Mathildis comitissæ* (2). Elle avait dit un peu plus haut, que cet Albert était de *Familiâ de Briey*, c'est-à-dire qu'il appartenait à Mathilde, qu'il était son vassal, son sujet, et dans le titre de confirmation de la même fondation, dès l'an 1106 (3), elle nomme *Guarnerius de Brigei*. Dans le même titre elle nomme Briey, *Brigegum castrum*. Laurent de Liège le nomme *Briacensis potestas*, la seigneurie de Briey (4).

M. l'abbé de Longue-Rue (5) dit qu'Albert de Briey (frère de Richer, évêque de Verdun), étant devenu propriétaire de cette seigneurie, prit le titre de comte; que Briey fut ensuite acquis par les évêques de Metz, qui en jouirent pendant quelque temps, et qu'enfin il fut donné en fief et hommage-lige par Jean d'Apremont, évêque de Metz, à Henri, comte de Bar, en 1225, pour ses hoirs mâles et femelles, en augmentation de fief; parce que ledit Henri tenait déjà de l'église de Metz, Thiaucourt en Barrois, et Fribourg en Lorraine, et cette inféodation fut faite du consentement du duc de Moravie dans le Tirol, comte palatin de Bourgogne, qui vraisemblablement y avait intérêt.

Mais nous savons que Thiébauld, fils de Henri I^{er}, comte de Bar et frère de Henri II, comte de Bar, prenait le titre de

Briey dans son contrat de mariage avec Ermenson de Luxembourg en 1189, ce qui fait croire que les comtes de Bar possédaient la seigneurie de Briey avant l'an 1225.

M. l'abbé de Longue-Ruë ajoute que les successeurs de Henri, comte de Bar; se sont enfin rendus indépendans des évêques de Metz, et que le comté de Briey est passé des ducs de Bar à ceux de Lorraine par la cession du cardinal Louis de Bar à René d'Anjou son neveu; c'est ce que dit ce savant abbé, qui avait vu les preuves de ce qu'il avance dans l'arrêt de réunion de la terre de Briey à l'église de Metz, rendu le 27 juin 1680.

En 1547, Jean des Armoises est nommé châtelain de Briey. La même année Jean de Sarsi ou du Sart, prévôt de Briey, Colart de Briey, fils de Jacques de Briey, tenaient cent livres par engagère du comte de Bar. En 1569, les Messins prirent et brûlèrent le neuf bourg de Briey, la veille de la Toussaint. En 1421 le duc de Mont ou de Berg, déclara la guerre au pays de Briey, qui appartenait au comte de Bar; le motif de la guerre était que le fils du duc de Berg prétendait avoir droit au duché de Bar contre René d'Anjou I^{er} du nom, gendre de Charles II, duc de Lorraine. La garnison de Briey ne fit pas grande résistance, et fut bientôt réduite par le comte de Berg, mais le comte ne jouit pas long-temps du fruit de sa conquête; la même année il fut fait prisonnier par la garnison de Longwy, et conduit à Nancy dans les liens, où il fut obligé de renoncer à ses droits au duché de Bar (1). Ses droits étaient fondés sur ce que Yolande de Bar, la jeune, avait épousé Adolphe, duc de Mont ou de Berg. Yolande était fille de Robert, duc de Bar, mort en 1412, et sœur de Louis, cardinal de Bar, qui céda le duché de Bar à son petit-neveu René d'Anjou.

Le duc Philippe de Bourgogne préten-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1. p. 505. Preuves.

(2) Laurent de Liège.

(3) Histoire de Lorraine, tom. 1, p. 217. Preuves.

(4) *Ibid.* pag. 520.

(5) Longue-Rue, description de la France, partie 2, pag. 188.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. pag. cxciv, pr. et tom. 1, p. ccxcviii.

daît que le marquisat du Pont-à-Mousson, et ses appartenances et dépendances (1), comme aussi les châteaux et forteresses d'Amance, Briey, Clermont-en-Bassigny, Conflans, Châtillon, La Marche et leurs appartenances, étaient de son fief, comme duc de Bourgogne; et le duc René II s'obligea par serment de lui en faire hommage un mois après que le duc de Bourgogne lui ferait apparaître par bons titres que ces places sont du fief de son comté de Bourgogne.

En 1475 (2), le duc Charles de Bourgogne faisant la guerre au jeune duc René II tomba d'abord sur Briey, qui se trouva la première sur sa route en venant de Luxembourg. L'écuier Gérard qui la défendait ayant eu le bras emporté d'un coup de serpentine, les bourgeois se rendirent, et le duc, en considération du vieux roi René I^{er}, à qui Briey appartenait, donna grâce à tous les gentils-hommes qui s'y trouvèrent, et leur permit de se retirer où ils voudraient, mais il fit pendre quarante allemands qui se rencontrèrent dans la ville.

En 1489, le duc René I^{er} fit don à Jean Bâtard de Calabre, des comtés, terres et seigneuries de Briey, Sancy et Perpont, au rachat de trente mille florins du Rhin. René reconnaît que Jean Bâtard de Calabre lui a rendu de grands services dans son expédition pour la conquête du royaume d'Aragon.

Nous donnerons ailleurs la généalogie de la maison de Briey, qui portait d'or à trois pals de gueules, avec une bordure de sable. Cimier, un casque ouvert, surmonté d'un chapeau de gueules et deux aigrettes ou palmes vertes. La maison de Landres, qui vient de la même souche de Briey, porte à-peu-près les mêmes armes, c'est-à-dire d'or à trois pals de gueules.

BRIXEY - AUX - CHANOINES. — Briexy, en latin *Brixium*, village situé

environ à six lieues de la ville de Toul, au nord, sur la rivière de Meuse, dont l'évêque de Toul est seigneur temporel, sous la souveraineté de la France, dépendant du présidial de Toul et du parlement de Metz.

Ce village n'est considérable que par la collégiale fondée par Giles de Sorcy, évêque de Toul en 1261. sous le titre de saint Nicolas (1). Ce chapitre fut d'abord fondé pour un doyen, un chantre, treize chanoines et quatorze vicaires. Giles de Sorcy leur donna le revenu de huit paroisses; ce revenu est réduit aujourd'hui à deux mille livres. L'évêque est patron des prébendes, mais M. l'évêque Thiard de Bissy se déporta du droit de patronage des prébendes, et les fit unir à son séminaire de Toul, qui donna pension aux chanoines, et après leurs morts, le chapitre a été supprimé.

On croit qu'il y avait autrefois à Briexy une communauté de prémontrés (2), dépendante de l'abbaye de Muraux, qui obtint des évêques de Toul la permission de chanter, faire l'office, et administrer les sacrements dans la chapelle de sainte Catherine de Briexy.

La paroisse de ce lieu est dédiée sous l'invocation de sainte Marie Madeleine; le chapitre de Briexy est collateur de la cure, et en tire la moitié de la grosse dime. Cette cure était autrefois régulière, mais elle fut unie au chapitre de Briexy en 1540, par un échange fait de ladite cure, contre celle de Praye-sous-la-Fauche, entre le révérend père Claude d'Anglure, abbé de Muraux, et le chapitre de Briexy.

Il y avait autrefois un château ou une forteresse à Briexy qui était à l'évêque de Toul (3), et nous lisons que Henry de Ville, évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 1599 jusqu'en 1409, répara le château de Briexy. Louis d'Haraucourt, son

(1) Hist. de Lorraine, t. 5, nouvelle édition, p. 48.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1017 et tom. 3, p. lvij.

(1) Benoit, Pouillé de Toul, t. 1, p. 419.

(2) *Idem.*

(3) Hist. de Lorraine, t. 1, preuve p. 187, 188, 1^{re} édition.

successeur (1), mort en 1436, le répara de même; Jean de Heu, évêque de Toul, mort en 1572, racheta le château de Brixey, dont Vautrin de Laveline s'était emparé (2). Le duc Ferry III, en 1257, fut prié par Giles de Sorcy, évêque de Toul, de venir à son secours, et de réprimer des aventuriers qui ravageaient les terres de son évêché, et auxquels il n'avait pas assez de force pour résister. Ferry les attaqua comme ils assiégeaient le château de Brixey, les défit, leur tua deux cents hommes, le reste se sauva vers la Bourgogne.

(3) Pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles le Hardy, contre le duc René II, en 1467 et 1468, les troupes lorraines prirent et abattirent les châteaux de Chaligny et de Bainville (4); ils prirent de même le château et la tour de Brixey, et ruinèrent toutes les places qui appartenaient à Antoine de Neuf-Châtel, évêque de Toul, dont le père était maréchal de Bourgogne, et avait garnison dans ledit château; mais quelques années après, le même Antoine de Neuf-Châtel rétablit ce château (5). La forteresse de Brixey, de même que les autres de ce pays, sont aujourd'hui ou ruinées ou hors de défense.

BROQUE (LA) et le château de Salm.

— La Broque, village en Alsace, souveraineté mi-parti entre la Lorraine et la principauté de Salm, situé sur la Brusche, à cinq lieues de Senones vers l'orient, dans les montagnes de Vôge, près de Schirmeck; dont il n'est séparé que par la rivière de Brusche.

Ce village, pour le spirituel, est de la juridiction de l'abbé de Senones; l'église est située sur le ban de Vipucelle, de même que la maison curiale. Le village de la Broque est un peu plus loin; le nom de *Vipucelle* lui vient d'un abbé de Senones nommé *Vipodus*, douzième successeur

de St. Gondobert, fondateur de cette abbaye. *Vipodus* y fonda une *celle* ou un prieuré qui y a subsisté pendant quelques siècles, et est supprimé depuis très longtemps. Quant au village de la Broque, son nom lui vient de la rivière de Brusque ou Brusche, qui coule dans ce vallon, et se dégorge dans l'Ille à Strasbourg; et le nom de *Bruk* ou *Brok* signifie bourbier. *Bruxella* dérive de même des marais qui étaient aux environs de ce lieu.

La paroisse de la Broque est dédiée sous l'invocation de Ste. Libaire; l'abbé de Senones en est prélat ordinaire, collateur et décimateur; le curé a le tiers aux dîmes, ou sa portion congrue. Il y a pour annexe Framont, et pour dépendances Albet, Les Cuvelles, Fnancon-rup, Grand-Fontaine, Yaquenot et les fermes du château de Salm; car pour la ville de Salm, marquée sur les cartes géographiques, elle ne subsiste pas, et n'a apparemment jamais subsisté.

(1) Quant au château de Salm, il fut fondé sur le territoire de l'abbaye de Senones, avant l'an 1190, dans le Bruschtal ou le val de Brusche, à quatre lieues de Badonviller et à deux de Framont, sous la redevance de deux sous Strasbourgeois par an envers cette abbaye. J'ai parlé de *Framont* et des antiquités qui se voient sur le *Donnon*, dans un article séparé. Voyez *Framont*.

L'Hermitage de la *Mer* peut être regardé comme dépendant de la paroisse de la Broque ou de celle de Louvigny. Cet hermitage fut fondé par Berchery, abbé de Senones vers l'an 1070, et l'église en fut dédiée par Pibon, évêque de Toul, le jour de la Sainte Trinité ou le jour de l'Octave de la Pentecôte, auquel jour il y a en cet hermitage un fort grand concours de peuples, tant d'Alsace que de Lorraine. Il s'y trouve quelques religieux de Senones pour entendre les confessions et y faire l'office. L'hermitage tire son nom d'une *mer* ou *étang*, auprès duquel il est bâti; il y a

(1) *Idem* pag. 189.

(2) *Idem* pag. 185.

(3) Histoire de Lorraine, t. 2, pr. p. 1252.

(4) Histoire de Lorraine, t. 3, 1^{re} édition, preuves, pag. xxxvj.

(5) *Ibid.* t. 2, p. 189.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 383.

ordinairement deux hermites nommés par l'abbé de Senones.

LE PRIEURÉ DE ST.-SAUVEUR D'EN-HAUT.

— Le prieuré de Saint Sauveur de la cour d'En-haut, pour le distinguer d'un autre prieuré de Saint Sauveur situé dans la cour de l'Abbaye, dont on ne connaît plus que le nom. Ce prieuré de la cour d'En-haut était situé au-dessus de Vipucelle et de la Broque ; il fut établi par l'abbé de Vicpodus dont on a parlé ci-devant. Le prieur de Vipucelle était Seigneur du ban de la Broque et de Vipucelle, et l'on a encore la chartre qui renferme les droits dont il jouissait non-seulement à la Broque et à Vipucelle, mais aussi dans tout le ban de Salm, à Framont et à Grand-Fontaine, dont toutes les maisons lui doivent des corvées et certains cens annuels. On voit encore la place où était cet ancien prieuré, dont il ne reste que peu de vestiges ; il est supprimé depuis un long temps. On croit que l'église paroissiale de la Broque ou de Vipucelle, était l'église du prieuré ; le peu de biens qui reste de ce prieuré est uni à la Manse Abbatiale de Senones.

BROUSSEY-EN-BLOIS. — Broussey-en-Blois, village du diocèse de Toul, partagé en trois seigneuries, l'une du comté de Ligny, qui appartient au Roi ; les deux autres à madame de Fligny et à ses enfans ; l'une de ces dernières est de la dépendance de Vaucouleur ; l'autre de la prévôté de Gondrecourt.

La paroisse a pour patronne la sainte Vierge en sa nativité. L'abbé de St.-Evre de Toul nomme à la cure. La dime se partage en neuf parts ; trois pour le curé, outre les novales ; quatre pour le prieur de Gondrecourt, une pour les bénédictins de St.-Evre de Toul, une pour madame de Fligny, qui réside dans le lieu. On peut voir le Pouillé du diocèse de Toul, qui est assez différent de ce que M. Maillet en dit dans ses mémoires sur le Pouillé du Barrois. Broussey a des habitans qui répondent à Ligny, d'autres à Gondrecourt, d'autres à Vaucouleur, et tous au parlement de Paris.

Le nom de *Broussey* dérive apparem-

ment de *Bruscia*, ou *Broseia*, ou *Brucia*, qui, dans la basse latinité, signifie *Broussailles*, Buissons. Voyez M. du Cange. *Bruscia*.

BROUSSEY-EN-VOIVRE. **ROLCOURT.** — Rolecourt, village et prieuré. *Cellam quæ vocatur Rooldi Curtis*, dénommé dans le titre de Pascal II, de l'an 1106 (1), dans lequel il confirme les biens de l'abbaye de St.-Mihiel. *Rolecourt* est situé à la source du Rup de Maid et sur la lisière des bois de la Reine. Il est de l'évêché de Toul, mais on n'y connaît plus de prieuré. Il est annexe de Broussey-en-Voivre, qui en est proche.

Or, Broussey-en-Voivre est un village dont le patron est saint Gengouët ; l'abbé de St.-Vanne de Verdun nomme à la cure ; les religieux de cette abbaye sont décimateurs pour les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers. Prévôté de Mandre-aux-quatre-Tours. Cour souveraine de Nancy. Seigneur, le Roi, haut-justicier, moyen et bas pour moitié ; l'autre moitié est partagée entre Messieurs Renaud, prévôt de St.-Mihiel, George, avocat à Nancy, Pâton de Viller, et Gervaise. Il y a environ 35 à 40 habitans dans le lieu.

BROUVELOTTE. — Brouvelotte était anciennement un petit village, qui dépendait de Brouville. On n'y voit à présent que des masures dans lesquelles les habitans de Brouville ont formé des chenevières. Ce lieu était du diocèse de Toul ; ainsi que Brouville, et du bailliage de Vic.

(2) Brouvelotte est ordinairement nommé dans les anciens titres *Brovielte* ou *Browilotte*. Il a été long-temps possédé par des seigneurs du même nom. Dès l'an 1292, Melina, fille de Bernard, seigneur de Brovielte, chevalier, vendit à Henri, sire de Blâmont, les bois et les haies qu'elle avait à Ancerville et à Couvay. L'acte est scellé des sceaux de Henri, abbé de Haute-Seille, et de Baudoin, abbé de St.-Sauveur. La même année, Alizon, veuve de Henrion, dit *Longy*, de Deneuvre, sœur de Liétard

(1) Hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 522.

(2) Archiv. de Lorr. Layette, Blâmont.

de Brouvelotte, son frère, vendit au même sire de Blamont sa part des mêmes bois. En 1500, Vamequins ou Vinnequin de Brovilotte donna ses lettres de reprises pour sa maison de Brovilotte, et ce qu'il avait à Ogeviller, Gélacourt et autres lieux, à Henri, seigneur de Blamont. La même année, Ferri de Brouvelotte, fils de Jaquemin, écuyer, se reconnaît homme-lige de Henri, sire de Blamont, et devoir six mois de garde à Deneuvre. Bernard de Brouvelotte fait en même temps une semblable déclaration; et en conséquence Henri de Blamont assigne audit Bernard 54 livres de Tulois, à prendre sur sa recette de Deneuvre.

En 1485, Vari de Luxembourg reprend de Ferri, comte de Blamont, la terre et seigneurie de Brouville et Brouvelotte; ce qu'il fit encore en 1513, envers le duc de Calabre. En 1581, les habitans de Brouville, Brouvelotte, Merviller, Recheré et Hadomey, ban de la rivière, présentèrent une supplique à la duchesse Christine de Danemarck, pour avoir diminution de la taille. Depuis ce temps-là nous ne trouvons plus rien de Brouvelotte; ce qui nous persuade que ce village fut détruit peu de temps après.

BROUVILLE, REHERAY, MERVILLER et HADOMEY.—Brouville, *Berovilla*, village du diocèse de Toul; parlement de Metz: pas loin de Baccarat: Brouville est un très ancien fond de l'abbaye de Senones, rappelé dans des titres de l'an 1152 et 1297. L'Église a pour patron saint Remy; la collation de la cure a été autrefois contestée entre le chapitre de St.-Dié et l'abbaye de Senones. Ledit chapitre prétendant que cette cure était unie à leur manse capitulaire, et les religieux de Senones prétendant la même chose pour leur manse conventuelle. En 1518, le chapitre céda à l'abbé de Senones cette nomination, moyennant la redevance de 50 francs barrois, payables chaque année au jour de Saint-Martin; et en 1686, ledit chapitre renonça à cette nomination en faveur de l'abbé de Senones, qui est obligé de donner aux

religieux de sa communauté, par an, 36 francs barrois pour reconnaissance de l'abandonnement que ses religieux lui ont fait de leur droit à cette nomination, qui appartient à présent au seul abbé de Senones. Le tout sans préjudice aux autres droits que lesdites parties peuvent avoir et prétendre dans la paroisse de Brouville.

Les dimes se partagent entre l'abbé de Senones, les religieux de sa communauté et le curé, chacun pour un tiers. En 1729, intervint une transaction entre l'abbé de Senones et le curé de Brouville, au sujet des dimes noyales, et des rapportages des *termines de Merviller*, et des menues dimes de Brouville et de ses annexes.

Seigneur, monseigneur: l'évêque de Metz. Bailliage de Vic; parlement de Metz.

Annexe, *Merviller*. Patron, saint Barthelémy. Décimateur, l'abbé de Senones pour les deux tiers des grosses dimes et la moitié des menues, et le curé pour le reste. Il est à remarquer que ce qu'on appelle les *Termines* de Merviller, sont certaines terres dont le finage n'est point déterminé, et dont les dimes se partagent entre l'abbé de Senones et les curés de Brouville et de Vaqueville. Ces terres se nomment les *Termines*, parce qu'elles sont situées aux extrémités des bans de ces trois villages, dont les limites ne sont point fixées en particulier.

Autre annexe, *Reheray*. L'église a pour patronne la sainte Vierge en son assumption. Décimateurs, l'abbé de Senones et les religieux pour les deux tiers de la grosse et menue dime, et le curé pour l'autre partie.

Dépend la cense d'Hadomey.

BRULEY.—Bruley, village à un lieu de Toul vers le nord, situé dans un pays de vignoble, dépend de la prévôté de Vaucouleur; intendance de Champagne; parlement de Paris (1). Si Bruley est nommé *Brueriacum* dans l'histoire de Toul, comme il y a beaucoup d'apparence, c'est un très ancien fond de l'église de Toul, puisqu'il

(1) Hist. de Lor., t. 1, Preuves, p. 126 et 169.

fut donné par l'évêque *Eutulanus*, successeur d'Autmond, qui vivaient tous deux dans le sixième siècle. L'église paroissiale est dédiée à saint Martin. Patron le chapitre de la cathédrale de Toul; cette cure fut donnée au chapitre en 1202, par Pierre, sire de Bourlémont. Décimateurs, le chapitre de Toul pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers. La dime de vin se partage entre le curé et l'abbé de Muraux.

Le village de Bruley fut donné à l'église de Toul par une dame nommée *Prætoria*, au commencement du septième siècle. Dans la suite il fut vendu à la maison de Joinville, d'où il passa en celle d'Haraucourt. Le R. P. Benoit Picard, capucin, a donné la suite des seigneurs de la maison de Joinville, qui ont porté le nom de *Bruley* (1).

Dans le district de la paroisse de Bruley, se voyent les ruines d'une ancienne abbaye de religieuses de l'ordre des Prémontrés, en la place de laquelle on a bâti un hermitage, qu'on a nommé *le Val des Nones* où demeurent ensemble quelques hermites. Cette abbaye avait été fondée vers le milieu du douzième siècle par les seigneurs du lieu, qui étaient de la maison de Joinville.

La seigneurie de Bruley appartient au séminaire de Toul.

La chapelle de Ste.-Anne, dont on ne voit que les ruines, est unie à la Manse abbatiale de Riévalle, ordre de Prémontrés. C'était apparemment l'oratoire des religieux du Val des Nones, dont on a parlé.

L'annexe de Bruley est, *Pargnei derrière Barine*. Patron, St. Bricc. Décimateurs, l'abbé de Muraux pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le Roi. Prévôté de Foug. Barrois non mouvant. Coursouveraine de Lorraine.

BRUYÈRES.—Bruyères, est une petite ville de Lorraine du diocèse de Toul, située dans les montagnes de Vôge, à une demi-lieu de Champs, assez près des sources de la Mortagne et de la Vologne, à quatre lieues d'Épinal, et à peu près à pareille distance de Remberviller, à quatre

lieues de St.-Dié; elle n'a ni murs ni fossés.

Bruyères est dans une situation assez peu avantageuse, environnée presque de toutes parts de montagnes stériles et chauves; elle n'est pas mal bâtie, elle est peuplée de quantité d'honnêtes gens. Le bailliage de Bruyères est composé d'environ quatre-vingts tant villages que hameaux. La paroisse était autrefois annexe de Champs; elle fut érigée en cure le 15 juillet 1612, par M. de Porellets de Maillane, évêque de Toul. Le chapitre de Remiremont nomme à la cure pendant les mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre; la communauté nomme dans les autres mois. Le chapitre de Remiremont a les deux tiers aux dîmes, la communauté l'autre tiers, chargée de la portion congrue du curé. Les capucins furent reçus dans Bruyères le 29 mai 1663. Il y a à Bruyères un hôtel de ville; la rivière de Vologne qui passe à un lieu de la ville, produit des perles. Voyez *Docelle*.

Outre le bailliage royal, qui renferme environ quatre-vingts villages ou hameaux, il y a encore à Bruyères un tribunal appelé la justice commune, établi par la déclaration du Roi de Pologne, du 22 novembre 1751. Il est composé du lieutenant-général du bailliage et d'un officier du chapitre de Remiremont; il connaît des cas ordinaires qui regardent les sujets communs entre le Roi et le chapitre de Remiremont. Les appels de cette justice commune se portent directement à la cour souveraine; le bailliage a même sur les sujets communs, la connaissance des causes des nobles, des ecclésiastiques et des communautés, des matières domaniales, féodales et des cas royaux.

Il y avait autrefois à Bruyères un château très-fort par sa situation, sur une éminence qui domine sur tous les environs; nous en parlons ci-après.

La ville de Bruyères, en 1263, fut affranchie par le duc Ferri III (1), et soumise aux lois de Beaumont en Argonne; des lors le duc de Lorraine en était seigneur et

(1) Hist. de Toul, p. 22 et 23.

(1) Hist. de Lorr., t. 2; p. 314.

souverain. Ces lois de Beaumont prennent leur nom d'une petite ville de ce nom, bâtie en 1182, par Guillaume de Champagne, surnommé aux-blanches-mains, archevêque de Rheims et cardinal du titre de sainte Sabine, qui, pour attirer des habitans dans sa nouvelle ville, leur donna certaines lois qui fixaient les droits de leurs seigneurs et les obligations des sujets. Ces lois parurent si avantageuses aux peuples du pays, qui pour la plupart étaient encore serfs et entièrement assujettis à leurs seigneurs, que ces peuples demandèrent avec empressement d'être affranchis selon ces lois. En même temps que le duc Ferri III donna ces lois de franchises à Bruyères, il en donna de pareilles à Montfort, à Chantenoy, à Arches et à Frouart.

Le duc Charles de Bourgogne, surnommé le Téméraire, s'empara de Bruyères et la saccagea au mois d'octobre 1475. Quelques jours après il mit le siège devant Nancy et l'emporta le 25 novembre de la même année. De là il passa en Suisse, où il perdit la bataille de Morat. Pendant son absence les seigneurs lorrains reprirent la plupart des petites villes du pays : un bourgeois de Bruyères, nommé Doron, se transporta alors à Strasbourg, où était le duc René II, et lui promit de le rendre maître de Bruyères, d'Arches, de Saint-Dié, d'Épinal et de Remiremont, s'il voulait lui donner quelques troupes. Le duc lui donna six-vingts hommes commandés par un capitaine allemand, nommé Harnekaire.

Ce bourgeois avait sa maison devant l'église de Bruyères ; le capitaine bourguignon, qui tenait le château situé sur la hauteur, venait tous les jours à la messe dans la ville. Doron prit si bien son temps, que le capitaine étant descendu à son ordinaire pour entendre la messe, Harnekaire l'arrêta, et en même temps monta au château, somma la garnison de se rendre. Elle se rendit à condition qu'on lui permettrait de se retirer où elle voudrait. St.-Dié, Arches et Remiremont, ayant appris la reddition de Bruyères, vinrent faire leur soumission à Harnekaire.

Depuis ce temps, l'histoire ne nous fournit rien sur la ville de Bruyères ; mais Champs, qui n'en est qu'à une demi-lieue (1), est célèbre dans l'histoire de Lorraine. parce que l'empereur Charlemagne et Louis-le-Débonnaire y sont venus quelquefois. L'empereur Charlemagne s'y rendit en 805, et y passa quelque temps dans l'exercice de la chasse : il y reçut Charles son fils, qui revenait d'une expédition contre les Slaves et les Bohèmes.

L'église de Champs a quelque air d'antiquité ; mais le pays ne présente que des bois et des ruisseaux fort propres à la pêche et à la chasse. Quelques uns conjecturent que le nom de Champs lui vient du Champ de May, où les Rois français tenaient leurs assemblées ; mais il paraît par l'histoire, que ces princes ne venaient à Champs que sur l'arrière saison, et uniquement pour la chasse, et à Remiremont pour la pêche.

BULGNEVILLE.—Bulgnéville, bourg ou gros village, à trois lieues et demie de Bourmont, de la Marche et de Neufchâteau, et à cinq de Mirecourt ; avec titre de marquisat érigé par le duc Léopold, en 1708, en faveur de M. le marquis des Sales, comte de Rorté, capitaine des gardes du corps du duc Léopold I, grand bailli de Pont-à-Mousson, père de Claude-Gustave-Chrétien, marquis des Sales, maréchal des camps et armées du Roi très-chrétien, et lieutenant du Roi de Pologne dans le Barrois ; il est seigneur, haut, moyen et bas justicier de ce marquisat. Diocèse de Toul ; juridiction du prévôt ; office, recette et bailliage de Bourmont ; cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Pierre. L'abbé de St.-Evre de Toul nomme à la cure, et est décimateur pour deux tiers et le curé pour l'autre tiers.

Il y a un couvent de Récollets, fondé en 1706 par le seigneur du lieu, qui y avait mis auparavant des Capucins, qui y sont demeurés un an et plus. Ils n'en sont sortis que parce qu'on leur faisait des propositions contraires à leurs règles. Il y a aussi un hôpital.

(1) Eginhard, ad ann. 305, p. 153.

Dans l'église paroissiale est la chapelle de Notre-Dame de pitié. Patron, le seigneur, 1300 francs de revenu; charges, deux messes par semaine. La chapelle de St.-Sébastien; patron, M. l'évêque de Toul; revenu, 40 francs barrois; charges, une messe par mois.

La chapelle de sainte Catherine dans le château; patron, le seigneur du lieu; revenu, 40 francs et 3 livres de cire; charges, une messe par mois. Il y a quatre-vingts habitans et un château appartenant au seigneur.

Bulgnéville est connu dans l'histoire de Lorraine par la célèbre bataille donnée en ce lieu en 1431, le 3 juillet, entre le duc René I et Antoine, comte de Vaudémont; René y fut fait prisonnier, et y perdit grand nombre de noblesses. Le prince fut conduit en prison, d'abord au château de Braconsur-Salins, puis au château de Dijon, dans une tour que l'on nomme encore aujourd'hui la Tour-de-Bar, où ce prince, pour se désennuyer, s'amusa à peindre sur des verres formés en rond, de couleur d'or, qu'il nommait *oubliés*, se plaignant qu'on l'oubliait dans sa prison.

On voit assez près de Bulgnéville la chapelle de Barbasan, le chevalier Sans-Reproche, qui fut blessé dans ce combat, mais qui ne mourut que l'année suivante, fut enterré dans l'église de Saint-Denis en France, où l'on montre son tombeau. Voyez l'*Histoire de Lorraine*, deuxième édition.

La maison de Bulgnéville très-ancienne dans la sénéchaussée de la Marche, éteinte depuis long-temps, portait d'or à trois pals de gueule au bâton d'azur, perlé en bandes, brochant sur le tout. Le dernier mâle de la maison de Bulgnéville n'eut qu'une fille, mariée à un seigneur de la de la maison du Châtelet, qui a possédé long-temps cette seigneurie.

En 1476 (1), Charles le hardi, duc de Bourgogne, étant près de Bulgnéville, le bâtard de Bulgnéville, qui commandait

dans cette place, s'avisant d'un stratagème qui lui réussit, pour prendre sans combat quelques soldats bourguignons. Il s'arma et monta à cheval avec cinq ou six de ses gens les plus résolus, et ayant pris la croix de saint André, qui est la marque de Bourgogne, ils allèrent se mêler avec un escadron de l'armée, qui les prit pour quelques-uns de leurs gens de la garnison de Neufchâteau. Comme ils marchaient ensemble sans se douter de rien, le bâtard leur dit : *Messieurs, il y a ici près une place qui est dépourvue de garnison, et dont nous pouvons nous rendre maîtres sans peine, si vous voulez me suivre. J'en sais toutes les avenues; je me fais fort de vous y faire entrer.* Dix ou douze de la bande aussitôt se présentèrent, le suivirent et entrèrent d'emblée dans Bulgnéville. Mais à peine y furent-ils entrés, que des gens apostés par le bâtard leur fermèrent les portes et les firent tous prisonniers.

Le marquisat de Bulgnéville est composé de treize villages. Il y a une prévôté établie depuis très-long-temps. La situation du bourg de Bulgnéville est très-agréable. Le château en est magnifique. On y voit un hôpital, et les récollets y ont une très-belle maison. Il y a peu de terres en Lorraine qui réunissent tant d'agrémens et d'avantages que celle-ci : des plaines fertiles, des vastes forêts, qui contiennent près de dix mille arpens de bois, coupées et ouvertes par des tranchées, qui rendent la chasse agréable et aisée. La rivière de Verre prend sa source à Contrexeville, village dépendant du marquisat de Bulgnéville.

La terre de Bulgnéville a été possédée en différens temps par les maisons du Châtelet, de Lystenay, de Havré, de Loiselet. Elle est environnée des terres de Baufremont, du Châtelet, de la Fauche, de Vauvillard et de Deully. Chacune de ces terres avait son château fortifié et flanqué de tours élevées. On avait établi au-dessus de ces tours des communications qui servaient de signaux en temps de guerre. Celle de Bulgnéville était nommée *la Tour-Géant*. Elle était bâtie à un quart de lieue du bourg,

(1) Hist. de Lorr., t. 5, p. 352.

dans un lieu qui en conserve encore le nom. Il en reste encore des vestiges. On y remarque les alignemens et les bornes de la route qui conduisait à Langres. De cette tour on découvrirait au levant les côtes de Langres, éloignées de dix lieues, et au couchant les montagnes de Vôge, distantes de douze.

On voit dans l'église paroissiale, à la chapelle du Rosaire, une épitaphe en vers d'un seigneur du Châtelet et de Bulgnéville, dont le nom n'est point exprimé; mais on reconnaît par la date de la mort de ce seigneur, et par les quatre quartiers paternels et quatre maternels, dont les écussons sont autour de la corniche de l'arcade, qu'elle ne peut être que celle de Philippe du Châtelet, seigneur de Bulgnéville, mort à Nanci, le 4 janvier 1607. On avait placé sous une arcade prise dans l'épaisseur du mur la figure d'un homme cuirassé et à genoux, qui en a été enlevée depuis quelques années. L'épitaphe est rapportée dans l'histoire généalogique de la maison du Châtelet, imprimée à Nanci, en 1741, page 265.

On a découvert près du ruisseau de Bulgnéville une petite source d'eau salée qui n'a aucun cours et se perd dans le marais qu'elle forme. Les ramiers ne quittent point cette source. On trouve aussi en ce lieu des pierres minérales d'un grain très-fin et transparentes, où le soufre domine. On pourrait en former un métal. Les côteaux des environs produisent des pierres singulières par leur couleur. Les unes sont d'une blancheur à éblouir, les autres noires, coupées de petites veines d'un blanc plus ou moins vif, ce qui forme des nuances très-agréables. Cette espèce de pierre est aussi belle que le marbre, dont elle a les qualités essentielles. On ne doute pas qu'on n'en puisse faire un jour un usage très-avantageux. Il y a encore aux environs de Bulgnéville une montagne de houille, dont on espère tirer un profit considérable.

La terre de Bulgnéville appartient aujourd'hui à M. le marquis Dessalles, lieutenant-général des armées du Roi.

BULLIAU, ruisseau.—Le Belliard, vulgairement appelé Bulliau, est un gros ruisseau qui tire sa source de plusieurs montagnes, à portée de la Vologne, et du lac de Gérardmer; entre autres des *Large-Pierre*. Il arrose un vallon des Vosges, passe près de *St.-Joseph*, église paroissiale de *Toly*, et vient se joindre à la Moselle, une lieue au-dessus de *Remirecourt*.

LA BURGONCE ET NONPATELIZE.

—La Burgonce, petit village de la dépendance de l'abbaye d'Étival et compris dans l'étendue de sa juridiction spirituelle et comme épiscopale, au midi de cette abbaye et au couchant de la ville de *St.-Diey*, sur le chemin de *Remberviller* à *St.-Diey*. La Burgonce n'a rien de remarquable en elle-même, mais elle est fameuse dans l'histoire de Lorraine, par le meurtre qui fut commis vers l'an 1217, le 3 d'avril, sur la personne de *Renaud de Senlis*, évêque de *Toul*, tué par les ordres de *Maherus*, ou *Mathieu de Lorraine*, auparavant évêque de *Toul*, déposé en 1214, et alors grand-prévôt de l'église collégiale de *St.-Diey*.

Voici comme *Richerius* (1), religieux de *Senones*, historien contemporain, raconte ce fait. *Renaud de Senlis*, évêque de *Toul*, étant venu pour faire la visite dans les montagnes de Vôge, arriva la veille de *Pâques* en l'abbaye de *Saint-Sauveur*, qui dépendait de la crosse épiscopale; il y passa la fête de *Pâques*, et vint de là en l'abbaye de *Senones*, qui en est éloignée d'environ cinq ou six lieues, accompagné de laïques et d'ecclésiastiques, en la compagnie desquels *Renaud* prenait grand plaisir. Le lundi de *Pâques* il arriva à *Senones* et y fut reçu dans l'hôtel abbatial avec sa compagnie et y coucha. Le même jour arrivèrent à l'abbaye deux espèces d'espions du prévôt *Maherus*, envoyés de sa part pour avoir des nouvelles sûres de la route de l'évêque; on ne s'en défia pas, et le lendemain ils partirent sans dire adieu.

Le prélat dit la messe et dîna au monastère, puis il partit pour l'abbaye de *Moyen-*

(1) *Richerius*, *Cronic. Senon.* 1, 3, c. 3.

moutier ; il y demeura très-peu de temps et en partit pour se rendre à l'abbaye d'Étival, qui n'en est éloignée que d'une lieue. D'Étival il prit la route de l'abbaye d'Autrey, où il voulait coucher le même jour ; mais étant arrivé à la Burgonce, il se trouva dans un chemin si serré, qu'il ne pouvait se détourner ni à droite ni à gauche, ayant d'un côté la montagne couverte d'arbres épais, et de l'autre un marais avec des halliers.

Le prévôt Maherus qui était informé qu'il devait passer par là, avait encore fait abattre des broussailles pour embarrasser le chemin et empêcher qu'on ne pût s'en détourner ni passer ailleurs, ni à pied ni à cheval. Tout d'un coup, ceux que Maherus avait apostés sur le chemin, fondirent sur Étienne, abbé de Saint-Mansuy, qu'ils renversèrent de son cheval, le dépouillèrent, le blessèrent et le laissèrent étendu dans le chemin. Il traitèrent de même les autres personnes qui accompagnaient le prélat. Puis venant à lui, ils le dépouillèrent, le traitèrent ignominieusement ; et un jeune homme nommé Jean, qu'on disait être petit-fils de Maherus, tirant son poignard, lui en donna trois coups, l'un dans la poitrine et les deux autres par derrière, et le renversa mort sur la place : il fut enfin jetté nu dans le marais, le long du chemin.

Le prévôt Maherus n'était pas loin de là à cheval, tenant son arbalète à la main ; ses gens lui vinrent rendre compte de ce qu'ils avaient fait ; il vint et voulut voir si l'évêque respirait encore, puis il se retira dans la montagne avec ses gens. Il n'y demeura pas long-temps, craignant toujours qu'on ne poursuivît la vengeance d'un tel attentat ; il alla se cacher dans un château nommé *Bilestein* dans les *Aubourgs*, entre Sainte-Marie-aux-Mines et Ribauviller, où il y avait des soldats (ou des gentilhommes, *milités*) avec lesquels il vécut quelque temps. Il y porta avec lui les cassettes où l'évêque avait ses ornemens pontificaux, ses sandales, les saintes-huiles et le saint-crême, et il y amena aussi les chevaux et

tous les équipages de Renaud : Richer assure qu'il a vu toutes ces choses.

La vengeance divine éclata bientôt contre l'auteur de ce meurtre. Maherus ayant appris que Thiébaud, duc de Lorraine, son neveu, venait à Saint-Dié avec beaucoup de noblesse, pour y célébrer la fête de la Pentecôte, y vint aussi, mais en secret ; car il savoit que les parens de l'évêque Renaud publiaient que ce meurtre s'était fait du consentement du duc, soupçon dont il était très-offensé ; aussi Maherus n'osa paraître en sa présence. Il se retira dans le voisinage, au château de Clermont sur la montagne, où il passa comme il pût, la fête, avec peu de gens, car tout le monde le fuyait. Il s'informa sous-main de ses amis, s'il oserait se présenter devant le duc Thiébaud, son neveu, pour lui demander pardon.

On lui conseilla de n'en rien faire, ainsi il se tint au château de Clermont ; mais le duc Thiébaud ayant passé la Pentecôte à Saint-Dié, monta à cheval avec un gentilhomme nommé Simon de Joinville, et étant arrivé à un petit ruisseau près de Nonpatelize, Maherus se présenta à sa rencontre : Thiébaud en colère, dit au gentilhomme qui l'accompagnait : si vous m'aimez, percez-le de votre lance : Simon répondit qu'il se garderait bien de porter ses mains sur un homme de cette qualité. Thiébaud lui prit sa lance et en perça Maherus, qui s'était jetté à ses pieds et lui demandait pardon.

Quelques-uns passant par là et le voyant étendu dans le ruisseau, le portèrent à Saint-Dié : de là il fut transféré au château de Clermont, sa demeure ordinaire, et y fut mis dans un cercueil que l'on suspendit entre le ciel et la terre sous le toit de la chapelle de la Madelaine ; enfin on le jeta dans une de ces fosses où l'on prend les bêtes sauvages, et on amassa sur lui une quantité de pierres et de bois : telle fut la fin de Maherus. Nonpatelize est un petit village du ban d'Étival, situé entre cette abbaye et la Burgonce, à peu près distance égale de l'une et de l'autre. Il paraît que le duc Thiébaud prenait le chemin d'Étival et de Ravon pour s'en retourner à Nancy.

BUSCHVILLER ou BOUXVEILLER.

—Buschviller, ville et château appartenant à un évêque de Metz. En 1401, Jacques, sire de Lichtemberg, le jeudi après la Ste. Lucie, fait ses reprises auprès de Georges de Baden, évêque de Metz; des château et ville de Buschviller, avec tous ses droits et appartenances, et aussi de la ville d'Inghviller, avec tous ses droits et appartenances.

Buschviller est un petit canton dans les pays réunis de Lorraine, aux confins de l'Alsace, entre la principauté de Lutzelstein et la seigneurie de Neuville et de Lichtemberg. Louis, dernier mâle de cette dernière maison, ne laissa que deux filles, qui furent ses héritières. Anne épousa Philippe comte de Hanau; et Elisabeth, Simon Veccker, comte de Deux-Ponts (1).

Philippe IV, comte de Hanau, acquit la portion du comte de Deux-Ponts, par son mariage avec Marguerite-Louise, fille de Jacques, comte des Deux-Ponts; et depuis ce temps, les comtes de Hanau ont possédé cette seigneurie, laquelle consiste au ban de Buschviller et d'Einghville, et des villages d'Obersulzbach, Nidersulzbach, Outweiler, Menquenhof, Quischtwiller, Mittelhausen, Otzenheim, Frankenheim et Volthim.

Piganiol de la Force, dit que Bouxviller est une petite ville située dans un fond, environnée de trois montagnes, qui en sont si proches, que de là on voit distinctement ceux qui sont dans les rues (2). Son enceinte est de vingt-cinq pieds de maçonnerie de hauteur, percée de crénaux assez éloignés les uns des autres et flanquée de tours d'espace en espace. Il y a un chemin en rond couvert de tuiles, qui communique tout autour de la place. Il reste au pied du mur quelques vestiges d'une fausse braye qu'il y avait autrefois; de même que du revêtement du fossé qui est large de huit à neuf toises et dans lequel est une petite fontaine dont on peut retenir l'eau quand on veut.

(1) Audiffre Géograph., t. 2. p. 377.

(2) Piganiol de la Force, Description de la France, t. 6, p. cccxxxj.

Le comte de Hanau a son château dans l'endroit le plus bas de la ville; il n'y a d'autre défense que des fossés qui l'entourent et qui ont dix ou douze toises de largeur, sur dix de profondeur: les environs de cette ville sont très fertiles.

BUSSANS.—Bussans, *Bussanum*, village du diocèse de Toul, annexe de Saint-Maurice, célèbre par ses eaux aigrelettes; c'est le dernier village du diocèse de Toul, dans les montagnes de Vôge, à la source de la Moselle, sur le chemin de l'Alsace, d'Arches, de Remiremont, de Lestraie et du Val de St.-Amarin.

Il y a à Bussans une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe, où le curé de Saint-Maurice dit la messe, excepté les jours solennels. La vertu des eaux de Bussans est principalement contre les maux de reins, la gravelle et autres incommodités de cette nature.

Le chapitre de Remiremont nomme à la cure de Saint-Maurice, et par conséquent à Bussans son annexe. La dime se partage entre le chapitre de Remiremont pour les deux tiers et le curé pour l'autre tiers. Bailliage de Remiremont; parlement de Nancy; souveraineté de Lorraine,

A douze cents pas en remontant la Moselle, se voyent les sources d'eaux minérales dont nous venons de parler. Les habitans du lieu appellent ces eaux *salmade*. Le bassin est creusé dans le roc, d'où il sort en quatre ou cinq sources. Ces eaux sont froides, aigres, alcalines, dissolvantes; le poisson n'y peut vivre. M. Lemaire, médecin à Remiremont, a fait imprimer dans la même ville, in-12, en 1750, un *Essay analytique des eaux de Bussans*. On se propose de faire bâtir quelques logemens auprès de la source, pour la commodité des buveurs.

M. Backer, docteur en médecine, a aussi publié un *Traité de l'incorporation, vertu et propriété des mêmes eaux de Bussans*, à Lunéville. On peut voir, dans ces traités, ce qui regarde les eaux de Bussans. On vend de ces eaux à Nancy, à Lunéville, à Remiremont, à Plombières, car on n'est pas astreint à les prendre sur lieux.

BUZY.—Buzy, village du bailliage d'Étain, situé sur la rive gauche de l'Orne, une lieue et demie au-dessous d'Étain, deux au-dessous de Conflans-en-Jarnisy, et huit de Pont-à-Mousson, est le chef-lieu d'un ban considérable, où se trouvent les villages de Buzy, Darmont, Parfonrupt, Saint-Jean-les-Buzy et le hameau d'Hautcourt.

Il y a une église paroissiale dédiée à St. Martin, dont la collation appartenait autrefois à l'abbé de Saint-Martin, près les murs de Metz; et aujourd'hui à la primatiale de Nancy, à laquelle les biens de cette ancienne abbaye sont unis, avec ceux du prieuré de Nancy. De la paroisse de Buzy, dépend le village de *Saint-Jean*, annexe; Darmont, église succursale, et Hautcourt, hameau.

Philippe de Florenge, seigneur de Buzy, donna occasion à ceux de Verdun de le piller vers l'an 1340. M. Claude Joly, fameux prédicateur, dont les prêches ont été imprimés plusieurs fois après sa mort, et qui mourut évêque d'Agen, en 1678, était natif de Buzy.

Dans le même diocèse de Verdun, nous connaissons Buzey, village situé près l'abbaye de Châtillon, sur la rivière d'Ostain. Saint-Quentin est patron de l'église, dont la présentation est à l'alternative à l'abbé de Châtillon et à celui de Gorze.

Il y a beaucoup d'apparence que tous ces lieux nommés Buzy, Buzey, Bouzeval, etc., tirent leurs noms de *bouze*, fiente de vaches ou de bœufs, nom qui vient de l'hébreu *bouze*, fiente, excréments, ordure, ou de l'allemand *Waze*, limon, fange, parce que ces villages sont boueux et malpropres.

BUZANCY.—Buzancy, village du diocèse de Verdun, est une seigneurie qui a été long-temps possédée par la maison d'Aprémont.

C.

CARIGNAN, voyez **YVOX**.

CARME, CARMOIS. PAYS, CANTON.—Carme, le pays de Carme, *Carmensis pagus*. On le place dans la Voivre, aux en-

virons de Mandre-aux-quatre-Tours, de Pierrefort, du Bois-de-la-Reine. M. de Lisle marque distinctement le *pays de Carme*, dans la Voivre, sur les mémoires du R. P. Benoit Plocart, capucin (1), qui cite un titre de l'abbaye de Saint-Mihiel, donné par Charles-le-Chauve, où il dit que Bouconville était dans le pays de Voivre, sur le Ru de Maid, dans le pays de Carme, *in pago Carmensi super Avium Matieum Beconisvilla*. Je ne connais en ces cantons-là aucun lieu du nom de *Carmes*, ou *Charmes*, ou *Charmois*. Je crains qu'il n'y ait faute dans le copie du titre, et qu'il ne faille lire *Carponensi* ou *Scarponensi*, au lieu de *Carmensi*. On ne trouve le nom de *pagus Carmensis* en aucun autre endroit; mais Bouconville peut fort bien être compris dans *Scarponois* ou pays de *Scarponi*.

CASTONCOURT.—Castoncourt, en latin *Caston-curtis*, ou simplement *Caston* ou *Gaston*, village situé sur la Meuse, diocèse de Verdun, entre *Cumenières* au nord et *Charni* au midi; ou si l'on veut entre *Verdun* au midi et *Forges* au septentrion. Ce lieu était autrefois considérable, puisqu'en 952 (2), l'évêque Berenger et le roi Othon confirment les biens de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun et y nomment à *Castoncourt* une église. Et le pape Léon IX, en 1049 (3), confirme une demi-métairie, ou un demi-ménage appartenant à l'abbaye de Saint-Maur de Verdun, *ad Custon-curtem et mansum dimidium*, avec une chapelle. Et en 1046 (4), Thierrî, évêque de Verdun, reconnaît que l'abbaye de St.-Maur avait une église à Caston; ce qui insinue qu'il y avait en ce lieu deux églises, puisque nous avons vu qu'en 952, l'abbaye de Saint-Vanne y en possédait déjà une.

CASTRES, CASTEL, ou **BLIS-CASTEL.**—Castres, ou Castel, est souvent rappelé dans les monumens de ce pays et des environs, comme capitale d'un comté

(1) Benoit, Histoire de Toul, p. 73.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 361, 425 et 512.

(3) *Idem*, t. 1, p. 424 et 425.

(4) Hist. de Verdun, preuves, p. 389.

situé dans le pays de la Sare et de la Blisse. J'ai donné, dans le second tome de l'Histoire de Lorraine, 2^e édition, page xxij, aux prolégomènes, des remarques sur le comté de Castres et sur les seigneurs qui l'ont possédé ; et je crois y avoir montré que *Castres* ou *Castel*, était la même que *Blis-Castel*, situé sur la Bleuve ou la Blisse, entre les Deux-Ponts à l'orient, et Sarbrück au couchant. Castres avait anciennement titre de comté, et ce comté a été possédé assez long-temps par des princes cadets de la maison de Lorraine.

Castres était anciennement fief de l'église de Metz. L'empereur Othon I donna Castres en 960 (1), à l'église de Metz, et l'on trouve des reprises du lundi après le saint Luc, 1270 (2), qui prouvent que Pute-anges et Castres sont fiefs de l'église de Metz. Bouchard d'Avesne, évêque de cette église, en 1283, vendit son patrimoine pour racheter le comté de Castres, situé sur la Bleuve, duquel reprennent en fief plus de soixante gentils-hommes, et le donna pour jamais à son église. Il paraît que cette terre passa dans la maison des comtes de Lunéville, au douzième siècle, puisque nous trouvons en 1185, 1157, 1166, 1173, 1178 et 1179, *Folmarus Comes Castellensis, et uxor ejus Clementia, filia Mathidis et Folmari comitis de Lunecville*. Et en 1151, Henri comte de Castres donne cent livres de rente à l'abbaye de Lunéville.

Je crois que le comté de Castres passa à la maison de Lorraine, en la personne de *Sigebert d'Alsace*, seigneur de la terre de Seisberg en 1176, 1208 et 1214.

Il est certain que Thierrî de Lorraine, fils du duc Thierrî, qui régna depuis 1070 jusqu'en 1115, fut comte de Castres, seigneur de Bitche, et ensuite comte de Flandres, où il a régné pendant assez long-temps et sa postérité après lui.

En 1276, Renaud, comte de Castres, étant mort, Henri, comte des Deux-Ponts,

exécuteur de ses dernières volontés, assigna jour aux héritiers du défunt pour leur distribuer à chacun ce qui leur reviendrait ; mais Laurent, évêque de Metz, prétendit que c'était un fief masculin de son église, le réunit au domaine de son évêché, et en investit Henri, comte des Deux-Ponts, de même que de la terre de Putelanges, en 1275.

Ce comté de Castres revint ensuite à l'évêque de Metz, en 1284, et en cette année, Burchard d'Avesne, évêque de cette église, le racheta pour la somme de vingt-mille livres messins, puis l'engagea à Ferri III, duc de Lorraine, pour pareille somme. Burchard voulut ensuite retirer ce comté mais le duc refusa de le rendre, et sur ce refus, l'évêque lui fit la guerre, qui dura jusqu'en 1290. On peut voir l'histoire de ce comté plus au long dans le second tome de l'Histoire de Lorraine, seconde édition, page xcv, xcvi et suivantes, aux prolégomènes.

Pour donner une idée plus distincte des château, comté et seigneurie de Castres et de sa dépendance de l'évêché de Metz, je vais transcrire le dispositif de l'arrêt de réunion du comté de Castres, à l'évêché de Metz, du 28 juin 1680, où l'on verra les raisons de cette réunion, et les pièces qui furent produites à la chambre royale établie à Metz à cet effet.

Un ancien cartulaire, intitulé *Registre des fiefs*, tiré de la chancellerie de l'évêché de Metz, couvert de carton, auquel en la page 24 est une reprise faite par Henri, comte de Castres, auprès de Jean, évêque de Metz, du château de Castres, avec ses appartenances, au mois de décembre 1226: ledit acte contenant qu'il est son homme-lige, qu'il a reçu dudit évêque ledit château de Castres et ses dépendances, à la charge de lui en prêter la foi, et qu'après son décès et celui de sa femme, Castres doit échoir à ses fils ou à ses filles, et que l'évêque de Metz le doit défendre contre le duc de Lorraine, et que réciproquement ledit comte de Castres doit aider l'évêque contre le comte de Sarbruk et autres.

(1) Meurisse, Hist. de Metz, p. 472.

(2) *Ibid.*, p. 480.

Autre cartulaire en velin, intitulé **Registre second des fiefs**, trouvé dans la chancellerie de l'évêché, à Vic, auquel, en la page 57, est une reprise par Elisabeth, comtesse de Castres, du consentement de Bertholde, comte de Sols, et de Jean, évêque de Metz, dudit château de Castres, et de ses appartenances, et de tout le franc-aleu de son père, en date du lendemain de l'Annoociation de Notre-Dame, 1258: rendable audit évêques pour s'en servir contre tous, inaliénable sans son consentement, avec prohibition à ladite Elisabeth et à son mari de faire féauté à autre seigneur qu'auprès l'évêque de Metz et ses successeurs, et à condition qu'après ses fils et ses filles, ledit fief pourra être tenu par l'une de ses sœurs aux mêmes conditions; et que les soldats et gardes du château feront le serment de fidélité à l'évêque, après les archevêques de Trèves et évêques de Verdun, en cas qu'elle aurait d'eux les fiefs que son dit père en tenait.

Traité en la page suivante du même cartulaire, du lundi après la fête de St. Luc, 1273, par lequel Henri, comte de Salm, s'oblige à Laurent, évêque de Metz, de ne laisser à Ferri, duc de Lorraine, le comté de Castres, ni de Putelanges, ni le cinquième qu'il y prétendait sans la permission dudit évêque de Metz, reconnaissant que Castres et Putelanges sont fiefs de l'évêché de Metz, liges et rendables; réciproquement l'évêque promet de ne faire aucun accord avec ledit duc, qui puisse nuire audit Henri, mais l'aider; et parce que ledit évêque prétendait ledit fief de Castres être échu à l'évêché au défaut des mâles; et Henri, au contraire, stipulant pour ses enfans, soutenait qu'il le devait donner aux enfans de cinq sœurs, dont il en avait épousé une, ou aux enfans d'une d'icelles; est accordé que l'aîné dudit Henri aura la cinquième partie de Castres et de Putelanges en fief et que les quatre autres portions demeureront à l'évêque, jusqu'au jugement de la contestation; et que si ledit comté était adjugé audit évêque, il en laisserait la

moitié en foi et hommage audit fils aîné, y compris son cinquième; que s'il n'en pouvait exclure les enfans desdites cinq sœurs, ni ledit duc, et qu'il fallut acheter ou racheter ledit comté de Castres, ledit évêque en aurait la moitié, ledit fils aîné dudit comte de Salm l'autre moitié, en payant sa part, et que l'un ne pourrait acheter ou racheter sans l'autre, voulant payer la moitié. Que si ledit fils aîné n'avait deniers, l'évêque lui prêterait pour un an, et ne le remboursant après l'an, l'acquêt demeurera audit évêque.

Un mandement de Henri, comte de Salm, et de Henri, Jean et Ferri, ses enfans, dans ledit cartulaire, convert de carton, en la page douze, en date de la troisième férie après la Nativité Notre-Dame, 1824, à leurs hommes de fief du comté de Castres et jonction de faire foi et hommage à Bouchard, évêque de Metz, et à son église.

Un autre cartulaire tiré de la même chancellerie de Vic, intitulé le viel registre des fiefs, auquel en la page 115 est une ordonnance dudit Bouchard, évêque de Metz, datée du second jour après la fête de saint Mathieu, au mois de septembre 1286, du consentement de son chapitre, par laquelle après avoir déclaré qu'il a acquis pour son évêché, Castres sis sus et au-dessous d'une montagne, le comté dudit Castres et ses appartenances, il exempte les bourgeois de toutes tailles à la réserve de deux sous Messins, payables en deux termes, à la saint Jean-Baptiste et à Noël; établit les fours-bannaux, le ban-vin pendant quinze jours, le droit de marche à volonté, les amendes suivant les usages de Hombourg, à charge aussi d'être logé et sa suite la première nuit, etc. Et sont tenus lesdits bourgeois de lui prêter serment de fidélité.

Un ordre de Frédéric, prévôt de Strasbourg et archidiacre de Metz, dans ledit cartulaire en velin, à la page 34, en date du samedi après l'Épiphanie 1297, aux officiers et commandans des châteaux de Turquestein, Lutzelbourg et Castres, les

avertit qu'il a rendu ces châteaux aux envoyés de Gérard, évêque de Metz, leur mande et prie de lui obéir, rendre compte des revenus, et servir sans contradiction.

Restitution en parchemin par Frédéric de Lichtemberg, prévôt de Strasbourg, et archidiacre de Metz, des châteaux de Lutzelbourg, Turquestin, Castres et Lictemberg, aux administrateurs et vice-gérens de Gérard, élu de Metz, datée de la veille de l'assomption de la Sainte Vierge 1297, desquels châteaux il avait la garde de l'autorité du chapitre de Metz, et reconnaissance dudit Frédéric, comme il en a repris la garde desdits administrateurs, jusqu'à l'arrivée dudit Gérard.

Déclaration en parchemin, d'Ademar, Evêque de Metz, en date du dimanche d'après la fête de St. Vincent 1338, contenant que Jean Burchard et Olry, frères, seigneurs de Fénétrange, lui ont rendu les lettres d'engagement par lui faites audit Henri, de la forteresse de Castres et de ses dépendances, pour 1700 livres tournois : promet d'en poursuivre la restitution contre l'archevêque de Trèves, le comte de Sarbruk et Valleran comte de Deux-Ponts, qui s'en étaient emparés, et au cas qu'il les retirerait à moins de 1700 livres tournois, qu'il en userait à l'arbitrage du comte de Sarverden et de Nicolas de Salm (1). Je conjecture que *Castreuves*, dont il est parlé dans un accommodement fait entre Bouchard, évêque de Metz, le duc Ferri et Henri, seigneur de Forbach, du mercredi avant la saint Mathieu 1291, où il est dit que le duc Ferri rendra à l'évêque de Metz *Castreuves* et *ce qui en apprens*, est le même que Castres ou Bliscastel dont nous parlons dans cet article, et qui dépendait alors de l'évêque de Metz.

Aujourd'hui la terre de Bliscastel relève de l'électeur de Trèves comme fief masculin, et est possédé par le comte de Lapierre.

CHALADE (LA), *Abbaye de l'ordre des Cîteaux*. — L'abbaye de la Chalade, ordre de cîteaux, est située sur la petite ri-

vière de Bième, dans la forêt d'Argonne, à une lieue au-dessus de Vienne-le-Château; diocèse de Verdun, frontière de la Lorraine et de la Champagne, à deux lieues de Ste. Menhoud, tirant vers le Chaumontais.

Cette abbaye doit son origine à trois religieux de l'abbaye de St. Vanne, qui, animés de l'esprit de ferveur, et désirant vivre dans une plus grande retraite, se tirèrent au lieu nommé la Chalade, dans la forêt d'Argonne, et y bâtirent un oratoire et quelques cellules au commencement du douzième siècle. Mais l'un de ces trois religieux nommé Rôbert, ayant été élu abbé de Beaulieu, abbaye située dans la même forêt, ses deux compagnons l'y suivirent et laissèrent leur église et leurs cellules à Vauthier, seigneur du lieu, qui les donna à Gui, abbé des trois Fontaines. Cet abbé y envoya une colonie de ses religieux pour y bâtir un monastère, avec l'agrément de Henri (1), évêque de Verdun, à qui St. Bernard (2) avait recommandé cette affaire.

Hervé, seigneur de Vienne-le-Château, engagea l'abbé Gui à demander ce lieu à Valeran son neveu, qui en était seigneur; il l'obtint, et on commença à bâtir le Monastère. Hervé contribua beaucoup à la dépense, et Alberon de Chiny, évêque de Verdun en consacra l'église vers l'an 1130; alors Hervé quitta sa femme, son fils unique et tous ses biens, et se consacra à Dieu dans ce monastère. Le jour auquel il devait consommer ce sacrifice, il se fit traîner à la Chalade, par un de ses valets, la corde au cou, comme un criminel, en présence de tout le peuple, qui fondait en larmes à la vue d'un spectacle si extraordinaire. Son exemple y attira beaucoup de personnes de qualité, qui vinrent s'y consacrer à la pénitence. L'église du monastère, est dédiée à la Sainte Vierge; Hervé y demeura jusqu'à la mort, dans l'exercice de la plus sé-

(1) Henri de Vinchestre, évêque de Verdun depuis 1127 jusqu'en 1129.

(2) S. Bernardi épist. 63.

(1) Honteim, Hist. Trevirens. t. 3. p. 7.

vère pénitence. Lorsque Alberon, évêque de Verdun en dédia l'église, il y avait dans le monastère jusqu'à trois cents religieux, selon Laurent de Liege, dans son histoire de Verdun.

Les diocèses de Reims, de Verdun et de Châlons, se terminent tous trois à dix pas de la Chalade. Ovidus, fils de Guiterus, comte de Rhétel, donna à cette abbaye le fief d'Orberval, qui était très-considérable, et les abbés et religieux de saint Remi de Reims, de qui il relevait, y donnèrent leur consentement, de même que Geoffroi I^{er} du nom, évêque de Châlons.

On peut voir la liste des abbés de la Chalade dans l'histoire de Verdun, p. xci, xcii.

CHALIGNY ET PONT SAINT-VINCENT. — Chaligny est un bourg situé sur la Moselle, à deux lieues de Toul, à autant de Nancy, et à distance à peu près égale de Saint-Nicolas. Chaligny a titre de comté avec une prévôté qui est composée de sept à huit villages. Il y a au même lieu un prieuré (1) sous l'invocation de Ste. Lucie de Syracuse; ce prieuré est de l'ordre de saint Benoit, dépendant autrefois de l'abbaye de saint Vincent de Metz, à qui il fut donné au douzième siècle par Ricuin, évêque de Toul. Le curé de Chaligny était chargé de défrayer l'abbé de saint Vincent de Metz lorsqu'il venait en ce lieu, pendant un jour et une nuit, avec une suite de douze hommes et douze chevaux; il recevait l'investiture de l'abbé de saint Vincent, lui faisait serment de fidélité et lui rendait hommage. Ce prieuré de Chaligny fut uni au Noviciat des jésuites de Nancy, par bulles du pape Clément VIII, en date du 25 juillet 1599.

De Chaligny dépendent les Neuves-Maisons, village considérable, où il y a un hôpital qui fut uni à la maison des pères Bénédictins du Pont-Saint-Vincent, du consentement du duc Charles IV, à la prière de Catherine de Lorraine sa sœur,

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 1066. Ce prieuré subsistait avant l'an 1046.

abbesse de Remiremont. Ce prieuré Pont-Saint-Vincent fut établi par la même princesse Catherine de Lorraine, dans dessein de former une espèce de petite congrégation de bénédictines et de bénédictins, qui devaient vivre sous l'observance littérale et rigoureuse de la règle saint Benoit.

Ce prieuré était consacré sous le nom de Saint Bernard, mais les guerres de Lorraine et les disgrâces des princes de cette maison, et en particulier de la princesse Catherine, obligèrent les religieux de cette petite congrégation à s'unir à celle de saint Vanne, à qui ils cédèrent ce prieuré, comme les revenus en étaient très-moindres, après y avoir entretenu pendant quelque temps une petite communauté de religieux supérieurs de la congrégation et obtinrent l'union à la maison de saint Croix aujourd'hui saint Léopold de Nancy, qui y entretient un religieux.

Le vrai nom de *Pont-Saint-Vincent* est le *Port-Saint-Vincent*, parce que l'abbaye de saint Vincent de Metz, qui possédait le prieuré de sainte Lucie de Chaligny, était comme maîtresse du port de Saint-Vincent.

Outre l'hôpital des Neuves-Maisons et au prieuré de Saint-Vincent, le duc Charles IV y fit aussi unir le 7 août 1665, la chapelle de saint Jean-Baptiste, fondée dans l'église de Chaligny, à charge d'acquiescer les messes.

Pour revenir à Chaligny, on trouve des actes par lesquels il paraît que les comtes de Vaudémont ont repris certaines seigneuries de l'évêque de Metz, par exemple Turkestein et Chaligny (1). Henri, comte de Vaudémont en 1344, reconnaît qu'Ademar, évêque de Metz, lui avait manqué de reprendre en fief et hommage, de Raoul duc de Lorraine, la maison forte de Chaligny, la ville, le ban et toutes les appartenances qu'il tenait, ou devait tenir d'Ademar, évêque de Metz; lesquelles choses ledit comte de Vaudémont, reconnaît tenir

(1) Arrêt de réunion du 16 avril 1680.

en fief et hommage dudit duc de Lorraine, de la manière qu'il les avait tenues dudit Ademar et de ses prédécesseurs évêques de Metz, jusqu'à ce qu'il lui fasse connaître que ledit Ademar, évêque de Metz, aura racheté ledit fief des mains dudit duc, ce qui fait voir que Chaligni était alors engagé au duc de Lorraine par les évêques de Metz.

Au mois de juin 1345, le même Ademar évêque de Metz, se reconnait redevable envers Marie de Blois sa cousine, Mainbourg et régente de Lorraine, et envers Jean, son fils, duc de Lorraine, d'une somme de cinq mille livres de toutes pièces, un écu d'or valant vingt sous, pour laquelle somme, il met entre les mains de ladite duchesse, le fief que le comte de Vaudémont devait tenir de lui et de son évêché, de la forteresse de Chaligni et de toutes ses appartenances et dépendances ; lesquels fiefs, lesdits ducs et duchesse de Lorraine tiendraient de l'évêque de Metz, jusqu'à ce que lesdits cinq mille livres auraient été payées tout à la fois.

Autre acte du lendemain de la saint Barnabé 1347, par lequel ladite Marie de Blois et le duc Jean son fils, consentent que son très-cher cousin Ademar, évêque de Metz, puisse racheter le fief de Chaligni pour la somme de quatre mille livres de bons petits tournois vieux, un écu d'or pour vingt sous, sous condition que si ledit rachat ne se faisait pas pendant la vie dudit évêque Ademar, ses successeurs qui voudraient le faire, paieraient entièrement ladite somme de cinq mille livres. Nous ne voyons pas que les évêques de Metz aient racheté ce fief, qui est toujours depuis demeuré au duc de Lorraine et au comte de Vaudémont.

Les comtes de Vaudémont firent fortifier la maison forte de Chaligny, et y bâtirent un château, qui a passé dans son temps pour une des plus fortes places du pays⁽¹⁾. En 1346, Henri, comte de Vaudémont, fit foi et hommage au duc Raoul

pour Chaligni ; cette seigneurie passa de la maison de Vaudémont à celle de Neuf-Châtel, par le mariage d'Alix de Vaudémont avec Thiébaud de Neuf-Châtel, maréchal de Bourgogne (1). Mais Antoine de Neuf-Châtel, évêque de Toul, fils de Thiébaud, étant entré en guerre avec Jean II, duc de Lorraine, les troupes d'Antoine qui occupaient le château de Chaligni firent des courses sur les terres de Lorraine et y commirent mille ravages. Le prince Nicolas de Lorraine, fils du duc Jean, qui était alors en Catalogne (2), fit mettre à feu et à sang toutes les places de l'évêché de Toul. On compta jusqu'à cinq cents villages brûlés ou ravagés ; les villes et châteaux de Liverdun, Châtel-sur-Moselle, Brizei, Maizière, Chaligni, furent pris et ravagés : Chaligni en particulier, soutint le siège depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août 1468. Aussi les Lorrains l'ayant forcé, le ruinèrent de façon qu'on ne peut plus s'en servir pour faire la guerre.

Ces forteresses alors considérables, se sont toujours depuis ressenties de ces hostilités et ne se sont jamais parfaitement rétablies. Chaligni fut dans la suite acheté par la maison de Lorraine (3). Le 21 avril 1340 (4), Salantin, comte de Skambourg prétendait que Chaligni lui appartenait en souveraineté contre le duc Antoine, qui soutenait qu'il était mouvant de sa couronne ; on choisit des arbitres qui déboutèrent Skambourg, et le 8 mai 1346, Henri d'Isambourg fit ses reprises pour Chaligni. En 1472, le 8 décembre, le duc Nicolas accorda la paix à Henri de Neuf-Châtel, et le même duc Nicolas donna en 1375 Chaligni à Antoine de Morel, son conseiller et chambellan.

Le duc Charles III pendant sa longue résidence à la cour de France avait laissé

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 972 et 974, et t. 3, p. xxxv et xxxvi.

(2) Ann. 1468.

(3) 1540. Chaligni.

(4) Archives de Lorraine, Layette, Chaligni.

(1) Archives de Lorraine. Layette, Chaligni.

le gouvernement de la Lorraine au prince Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont son oncle et son tuteur. Nicolas s'était acquitté de cet important emploi d'une manière si pleine de prudence et de fidélité, que le duc Charles son neveu crut ne pouvoir assez lui en témoigner sa reconnaissance (1). Il érigea donc en sa faveur Chaligni en comté princier, et le plus seigneurial du duché de Lorraine; la patente qui en fut dressée est du mois d'août 1562. L'année suivante il unit inséparablement à ce comté la ville de Pont-Saint-Vincent. Le duc Charles III lui fit de plus présent d'une somme de cent mille francs, et le cardinal de Lorraine, évêque de Metz lui donna Nomeny et la terre de Delme.

Le comté de Chaligni est aujourd'hui réuni au domaine de Lorraine.

Chaligni est du diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Remi; l'abbé St. Vincent de Metz nomme à la cure dans ses mois; les jésuites ont les trois quarts aux grosses et menues dimes, à cause du Prieuré de Chaligni qu'ils possèdent, et le curé l'autre quart.

CHAMAGNE. — Chamagne, *Campus Agni*, village du diocèse de Toul, à droite de la Moselle, une lieue au-dessous de Charmes. L'église paroissiale a pour patron saint Denis. La cure est à la nomination du chapitre de Remiremont. Décimateurs, le même chapitre pour un tiers dans les grosses et menues dimes, celui d'Epinal pour un tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneurs, le roi pour moitié et le Seigneur de Bayon pour l'autre. Le chapitre de Remiremont est seigneur foncier. Bailliage de Charmes, cour souveraine de Nancy.

La chapelle de saint Nicolas ou de Notre-Dame fut fondée en 1574 par la famille des Trompette de Charmes et de Chamagne.

Il y a eu anciennement une maison et des seigneurs du nom de Chamagne (2).

(1) Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 1355.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Châtel sur Moselle.

On lit qu'en 1270 il y eut une contestation entre les dames de Remiremont et Richard seigneur de Chamagne et dame Felix sa femme, au sujet du four que ledit Richard avait à Chamagne, sur lequel les dames de Remiremont prétendaient quelques droits. L'affaire fut terminée par Huard de Messenbourg, archidiacre des Vosges, et d'autres arbitres de cette sorte: que ledit Richard sa femme et leurs hoirs tiendraient la maison et terre de saint Pierre à Chamagne cuiraient à leur four sans payer aucun droit. En 1304, Henri, comte de Vaudémont donna à Geofroi de Chamagne en fief et en hommage, le moulin situé entre Crespel et Angoviller, qu'il a acquis d'Arnou, dit *Pignolet*, appelé *Thieri-Moulin* à charge de trois semaines de garde à Vaudémont.

En 1589, le grand duc Charles échangea avec dame Louise de Radeval, épouse fondée de procuration de M. Christophe de Bassompierre, la seigneurie d'Ametz en la prévôté de Longwy, contre la moitié de la seigneurie de Chamagne. Cet échange fut fait le 16 août, en présence de Jean de Lénoncourt de Serres et de plusieurs autres.

Claude Gelée ou le Lorrain, fameux peintre paysagiste, naquit dans le village de Chamagne, où il y a encore des habitans de même nom, et mourut à Rome dans un âge avancé, en 1678. Sa tombe est dans l'église des minimes Français de la Trinité-du-Mont.

CHAMBLAY. — Chamblay, village du pays Messin, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine, répondant à la chatellenie de Preny. L'abbé de Gorze est patron de la cure. Chamblay est situé à deux lieues au midi de Gorze; la maison de Chamblay est illustre en Lorraine; elle était de l'ancienne chevalerie, elle portait de sable à la croix d'argent, accompagnée de quatre fleurs de lys. En 1574, Ferri de Chamblay épousa Jeanne d'Avoncourt; ce même Ferri fit la guerre aux Messins en 1430. Il fut père de Jean, qui épousa Isabelle de Goust.

François de Chamblay fut conseiller d'é-

tat du duc Charles III, bailli de Hatton-Chatel, dernier mâle de cette maison; il épousa Marie Bayer, et ne laissa qu'une fille nommée Blanchefleur de Chamblay, mariée à Perin d'Haraucourt; par ce mariage la terre de Chamblay est passée dans la maison d'Haraucourt.

CHAMONTARUP ET LES ARRENTÉS. — Chamontarup, village de Vôge, près le Bourg et ancienne ville d'Arches sur Moselle. Ce village n'a rien de distingué, sinon qu'il y a douze ou quinze granges ou fermes sur son ban, connues sous le nom des *Arrentés*, comme qui dirait qu'elles produisent des *rentes*, des revenus fixes à ceux qui en sont les maîtres. Ces douzes arrentés sont : Cleurie, saint Joseph, Vagny, Lonchamp, la Poirie, la Gravière, Travexin, Thiefosse, Gerbament, Presle, Nola, Pubas; Cleurie, Pécaviller, Trougemont, Cremanviller, Vixard, Sapaix, Ramorichamp, Thiefosse, de la prévôté d'Arches.

Il y a aussi des *Arrentés* de Corsieux : au nombre de trente deux, tant dans le ban et paroisse de Corsieux, qu'aux environs et dans la prévôté de Bruyères; les arrentés peuvent aussi signifier les fermiers et les gouverneurs de ces fermes, qui sont arrentés des propriétaires, et leur en rendent certaines rentes annuelles.

CHAMOUSEY, Abbaye. — Chamousey, *Calmosiacum*, abbaye de chanoines réguliers réformés de l'ordre de saint Augustin, située à une lieue et demie d'Epinal, diocèse de Toul, fondée vers l'an 1090, par un saint personnage nommé Séhérus, qui la gouverna depuis 1090 jusqu'en 1128. Il eut de grandes difficultés à essuyer de la part de l'abbesse de Remiremont, sur la propriété du terrain sur lequel l'abbaye est fondée; elle est soumise immédiatement au St. Siège, et l'abbé y exerce les droits quasi épiscopaux, de même que dans quelques paroisses et quelques prieurés de sa dépendance; il a aussi droit de donner les quatre moindres ordres et la tonsure, tant à ses religieux qu'aux sujets de son abbaye: c'est le pape Pascal II qui accorda ces

privileges à l'abbaye, sous la redevance d'un étôle sacerdotale, qu'on devait donner chaque trois ans au palais de Latran, et qui dans la suite fut évaluée à un florin d'or, dont on a des quittances jusqu'en 1092.

Le village de Chamousey a pour seigneur l'abbé de Chamousey. La cure est unie et desservie par un religieux de la maison; et dépendent les granges d'Olima et Sanche, dont le roi est seigneur. Le chapitre de Remiremont a la haute justice, l'abbé de Chamousey et les seigneurs de Darnicule ont la moyenne et la basse justice. Il y a quinze ou seize paroisses, dont le patronage dépend de l'abbaye, laquelle est un fief, dont l'abbé a la haute justice.

CHAMPENOU. — Champenou, *Campus pœnosus* ou *Campus spinosus*, ou *Campi spinal*. L'église est dédiée à saint Barthélemi. Collateur, l'abbé de saint Evre. Décimateurs; le curé pour la moitié, le prieur de Landécourt pour l'autre moitié. Seigneur, les religieux de saint Evre diocèse de Toul, cour souveraine de Lorraine; ce lieu est assez près d'Amance, dans le pays de Saulnoy.

Le prieuré de Champenou fut fondé par Catherine de Limbourg, épouse de Mathieu I^{er}, duc de Lorraine, vers le milieu du treizième siècle. Les biens de ce prieuré sont unis à l'abbaye de saint Evre. Vautier, abbé de saint Evre, avait donné sa démission et s'était retiré à Champenou en 1288. Hugues, son successeur, était déjà abbé de saint Evre en 1280.

CHAMPIGNEULE. — Champigneule, *Campaniola*, village situé à une lieue de Nancy, sur la route de Pont-à-Mousson. L'église paroissiale est dédiée à saint Evre. Patron, le prieur de Lay-Saint-Christophe ou les religieux de l'abbaye de saint Arnou de Metz; mais les pères de saint Arnou de Metz ont cédé à M. le baron de Malvoisin la nomination à la cure, avec tous les droits qu'ils avaient à Champigneule, dont ils étaient seigneurs fonciers.

Il est certain qu'en 1350 Henri, évêque de Toul, confirma à Bertran, abbé de saint

Arnou et au prieur de Lay, les trois églises de *Saint Christophe de Lay*, de *saint Evre de Champigneule* et de *saint Barthelemy*, situées en un vallon dans les bois de Haye. Cette église de saint Barthelemy et le village qui y était joint ne subsistent plus depuis long-temps. A la place du village et de l'église on a bâti depuis un hermitage, qui y a subsisté jusque après l'an 1636, qu'on a démolé l'un et l'autre, et l'on en a employé les pierres à bâtir la maison de M. le comte de Fontenoy à Champigneule.

La tradition du pays veut que ce fut à saint Barthelemy que des impies mirent à mort Arnou, fils de la comtesse Eve, fondatrice du prieuré de Lay, frère d'Udalric, qui fut archevêque de Reims.

Le curé de Champigneule desservait l'annexe de Pixérécourt à l'alternative pendant une semaine, avec le curé de Bouxières-nu-Dames une autre semaine, et ils se partageaient entr'eux la moitié des dîmes dudit Pixérécourt, et l'autre moitié était pour les religieux de Lay.

Il y a à Champigneule un hôpital, l'oratoire de Notre-Dame de pitié; la chapelle de saint Roch. Collateur, le seigneur de la Grande-Maison; revenu dix francs, charge une messe.

Le duc Charles II remporta en 1407 une fameuse victoire près Champigneule. On voit dans ce lieu une papeterie et une fayencerie. Le château de M. le comte de Fontenoy à Champigneule est fort bien bâti, les jardins en sont magnifiques et il y a de fort belles eaux.

CHAMPIGNEULE. — Il y a encore un autre Champigneule du diocèse de Toul, doyenné de Bourmont. L'église a pour patron saint Thiébault; collateur, le commandeur de Robécourt; décimateur, le même commandeur pour les deux tiers, le curé pour l'autre tiers. Le seigneur du lieu a la moitié de la dime dans certaines contrées; l'église de Rosières dans quelques autres terres. Cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles. 1°. La chapelle de Notre-Dame;

patron, le seigneur du lieu; revenu 510 francs, charges, 24 messes.

2°. La chapelle de saint Roch. Revenu dix francs; charge une messe le jour de saint Roch.

Il y a dans ce village 42 ou 43 habitans; seigneur, M. le baron de Riocourt, premier président à la chambre des comptes de Lorraine.

CHAMPS. — Champs, nommé en latin *Campus*, village de Vôge, près la petite ville de Bruyères, lieu célèbre pour avoir été autrefois un palais des rois de France. Les annales de Metz et les annales d'Eginhard nous apprennent que l'empereur Charlemagne en 805, après avoir passé par Thionville à Metz, vint à Champs vers le commencement du mois d'août, pour y prendre le plaisir de la chasse, et que pendant qu'il y était, Louis, son fils l'y vint trouver après son expédition dans la Bohême et dans la Pannonie; et que de Champs, l'empereur passa au château de Remiremont, où ayant séjourné quelque temps pour y prendre le plaisir de la pêche, il revint passer l'hiver à Thionville. Louis le débonnaire venait de même assez souvent dans les montagnes de Vôge, surtout à Remiremont, pour y passer les derniers mois de l'été dans l'exercice de la chasse et de la pêche.

On ne voit plus aujourd'hui à Champs aucun vestige de château ou de maison royale, mais l'église a assez l'air d'antiquité dans sa construction massive et solide: c'est la paroisse du lieu; elle est du patronage des dames de Remiremont, et est dédiée à Dieu sous l'invocation de l'Assomption de la sainte Vierge. Cette paroisse est des plus étendues, ayant quatre ou cinq annexes; savoir: l'Aveline, Belmout, la Chapelle, saint Jacques du Stat, Grange, Jussarup, desquels dépendent encore différents villages, granges et hameaux.

L'Eglise de la ville de Bruyères était aussi annexe de Champs avant qu'elle fût érigée en cure, ce qui arriva le 15 juillet 1612, par M. de Porcelet, évêque de Toul. Pour le temporel, Champs et ses

annexes sont de la seigneurie et souveraineté de Lorraine et dépendance du bailliage de Bruyères.

Il y a deux chapelles fondées dans l'église de Champs; celle de saint Maur et celle de saint Jean-Baptiste. Et tant le lieu de Champs que ses annexes, ont plusieurs cens ou métairies dans leur dépendance : on peut voir le pouillé de Toul sous le titre de Champs et ses annexes. V. Bruyères.

CHANTEHEUX. — Chanteheux, petit village du diocèse de Toul, à gauche de la Vezouze, à une demi-lieue au-dessus de Lunéville. Ce lieu dépend de la paroisse de Huviller, aujourd'hui *Jolivet*, et il y a une église succursale dédiée à saint Barthelemi.

Ferri, duc de Lorraine, et Burniques sire de Ristes sur Feste, s'étaient accompagnés dans les villes et terres de Lunéville, Vichaviller, Moncel, *Chanteheux*; Villers, Ménil, etc. Il se départèrent l'un et l'autre de cet accompagnement en 1515, et consentirent à demeurer chacun dans leurs anciens droits et usages, excepté ce qui suit : Que les hoirs de leurs hommes suivront la seigneurie de leurs pères et non de leurs mères. La femme suivra la seigneurie du mari; étant remariée, elle suivra la seigneurie de son second mari. Les enfans nés hors mariage suivront la seigneurie de leurs mères, etc. Le duc Charles IV vendit en 1632 la terre de Chanteheux à Chrestien de Nogent, seigneur de Vihuviller, à faculté de rachat, pour la somme de deux mille francs.

Mais ce qui rend Chanteheux recommandable est le magnifique sallon que le roi de Pologne, duc de Lorraine, a fait bâtir auprès de ce village, vis-à-vis du château de Lunéville, du côté des bosquets. Il y a de l'un à l'autre une belle avenue, d'une demi-lieue de longueur, bordée de charmilles et de vignes des deux côtés. Le rez-de-chaussée de cette espèce de château a plus de largeur que le premier étage, et celui-ci plus que le second, qui forme un donjon, de la terrasse duquel la vue se porte à une distance prodigieuse du

côté de la Vosge et des montagnes de Suisse. Les objets plus rapprochés sont extrêmement variés : ce sont villages, hameaux, bois, prairies, rivières, ruisseaux et étangs, de belles plaines, des montagnes et des collines agréables. La beauté et le bon goût de ce sallon magnifique font l'admiration de tous les curieux.

CHARDOGNE. — Chardogne, village du diocèse de Toul, dans le Barrois mouvant, situé entre la ville de Bar-le-Duc et l'abbaye de Ste. Hoult, entre deux ruisseaux qui tombent dans l'Ornain.

Jurisdiction du juge des seigneurs, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Remi; les seigneurs et l'archidiacre de Rinel nomment à la cure. M. le marquis de Lenoncourt en est seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Il y a dans l'église une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien, fondée par les seigneurs qui en ont la collation. Le curé est décimateur pour un cinquième et un quinième dans la grosse dime; le chapelain de la chapelle de saint Sébastien pour un cinquième; les seigneurs pour un cinquième; MM. Le Bégue et Didelot de Bar pour deux cinquièmes; le curé a encore moitié dans la menue dime et toutes les novales; le pouillé de Toul est un peu différent de ceci, on peut le consulter. Il y a dans Chardogne environ deux cents habitans.

La maison de Chardogne était de l'ancienne chevalerie; aujourd'hui éteinte; elle portait de gueule à cinq annelets d'argent mis en sautoir; au Lambel de trois pendans de même; cette terre est passée à la maison de Lenoncourt.

CHARMES - SUR - MOSELLE. — Charmes est une petite ville située sur la Moselle, à une lieue au-dessous de Châtel, dans une situation fort agréable, avec titre de prévôté, aujourd'hui bailliage, ayant dans son district environ 24 villages ou hameaux. Il y a un couvent de capucins bâti en 1627, et une maison de filles du tiers-ordre de saint Dominique. Les comtes

de Toul étaient anciennement seigneurs de Mirecourt et de Charmes, comme on l'in-
fère de la chartre de Mirecourt, de l'an 1254,
imprimée dans la nouvelle édition de l'his-
toire de Lorraine.

Cela paraît encore plus clairement par
des lettres de la même année 1254, par
lesquelles Frideric, comte de Toul, donne
à Thirion Bamuset la moitié du four de
Charmes ; et la même année, le même Fri-
deric cède à Arnou, chevalier de Bresse,
en fief et hommage-lige, les copelles du
marché de Charmes. En 1269, Ferri de
Charmes, qui fut fils d'Hetedon, dit comte
de Toul, affranchit les bourgeois de Char-
mes et règle les redevances qu'ils lui de-
vaient payer chaque année, savoir : par
tête cinq sous toullois, s'ils demeurent dans
leur propre maison, et deux sous et demi
s'ils demeurent en maison d'autrui ; tant par
bête tirante, tant par vache, tant par cheval.

Si les bourgeois ne payent au jour
marqué, le seigneur pourra ne les pas
recevoir le lendemain, sinon au double
de la somme due. Il règle les amendes
de Mésus, et ordonne que le bourgeois
qui, étant commandé pour aller hors de
la ville à la suite de son seigneur, pour
faire proye, ou pour faire semblant chose,
fait refus d'y aller, payera douze sous d'a-
mende.

Si le bourgeois est commandé pour aller
à la chevauchée du seigneur, il se défrayera
le premier jour et la première nuit ; après
cela il sera défrayé aux frais du seigneur.

Tout le reste est presque le même que
dans la chartre de Mirecourt. Le maire, le
doyen et le juré ne seront en charge qu'une
année. Le bourgeois de Charmes ne peut
porter témoignage contre les gens de la
famille du comte, ni réciproquement la
famille du comte contre les bourgeois. Pour
assurance de ces promesses, le seigneur
Ferri de Charmes donne pour garant Ferri
III, duc de Lorraine, et consent que si lui
Ferri, seigneur de Charmes, n'exécute pas
ses promesses envers les bourgeois de
Charmes, ledit duc Ferri tienne en fief
la villa de Charmes, du consentement du-

dit seigneur ; et comme il n'avait point de
sceau particulier, il a prié le duc Ferri de
mettre le sien à ces lettres, qui furent faites
le jour des Bures, au mois de mars 1269
ou 1270, avant Pâques

Depuis un certain temps, on connaît
dans le pays une maison considérable qui
porte le nom de Charmes, et qui pourrait
descendre, au moins par les femmes, des
anciens seigneurs de Charmes ; comme *Eudes de Charmes*, en 1310, qui vend au prince
Maheu de Lorraine, pour deux cents livres
de petits forts, vingt livrées de terre sur le
ban de Haixo.

En 1526, *Eudes de Charmes*, renonce
au droit de rachat des vingt livrées de terre
vendues par lui en mille trois cent vingt.

En 1444, *Nicolas de Charmes* reprend
du duc René I la moitié des droitures et co-
pelles de Charmes. En 1504, *Jean de Char-
mes* reprend du duc René II les mêmes droi-
tures.

Les ducs de Lorraine, et en particulier
le duc Ferri III, avaient acquis des sei-
gneurs de Charmes, dès l'an 1285, les
siefs, forteresses et hommes de garde, qu'ils
avaient à Charmes. *Voyez la généalogie
des comtes de Toul.* Depuis ce temps, c'est-
à-dire depuis 1285, les ducs de Lorraine
sont demeurés seigneurs souverains et pro-
priétaires de la ville de Charmes.

En 1511, il y a dans l'archive de Lor-
raine une reprise de Guillaume Desarmoises,
des copelles du four de Charmes, dont il
jouissait à cause de Marguerite de Charmes
son épouse.

En 1527, le 11 mars, Thomas Desar-
moises fut fait capitaine de Charmes.

En 1619, les copelles de Charmes fa-
rent données au sieur de Marainville, à vie.

En 1614, le bois de la Wépre près les
Charmes fut donné au sieur d'Anglars,
pour les essarter et y construire maisons.

En 1562, le 25 janvier, Nicolas Desar-
moises, au nom de ses frères et sœurs,
vendit au duc Charles III tous ses droits et
actions sur le four bannal de Charmes,
maison et affouages en dépendant, moyennant 2,500 francs.

Le duc Charles III, en 1606 (1), par son testament, donne au cardinal Charles de Lorraine, son second fils, les ville, château et seigneuries de Charmes, et au cas que le Prélat voulût rétablir le château de Charmes, il veut que le revenu de cette terre vaille audit cardinal annuellement la somme de vingt-mille francs barrois.

Charmes souffrit beaucoup pendant la guerre du duc Charles de Bourgogné contre le duc René II. La ville fut assiégée, pillée et brûlée par le duc de Bourgogne, en 1475 (2). Il n'y avait dans la place que quarante gascons, commandés par le Petit-Picard; la garnison fut pendue aux saules qui étaient près de la ville.

Quelques années auparavant et pendant l'absence du duc Nicolas, en 1471 (3), le maréchal de Bourgogne étant maître de Châtel-sur-Moselle, les bourgeois de Charmes firent la petite guerre sur ceux de Châtel et enlevèrent leurs troupeaux. Ceux de Châtel usèrent de représailles.

Le conseil de régence de Lorraine était résidant à Charmes et ordonna le siège de Châtel. Cette ville, apparemment aurait été forcée, si le duc Nicolas, qui était à Paris, ne l'eût donnée avant sa prise à un seigneur de Clermont, ce qui rallentit extrêmement le courage des assiégeans et les porta à s'accommoder avec la garnison.

Pendant les dernières guerres de Lorraine, sous le duc Charles IV, en 1637 (4), ce prince reprit la ville de Charmes et quelques autres places qui étaient occupées par les français. Peu de temps après, le colonel Gassion profitant de l'absence du duc Charles qui était à Besançon, occupé de son mariage avec madame de Cantecroix, attaqua Charmes, la surprit, l'escalada et y mit le feu; la flamme gagna si rapidement les maisons, qu'à peine les soldats ennemis eurent le loisir de piller la ville; elle fut réduite en cendres presque en un moment.

Le traité de Charmes, passé en 1633 (1), entre le duc Charles IV et le cardinal de Richelieu, est célèbre dans l'histoire de Lorraine. Le cardinal se rendit à Charmes sur les cinq heures du soir du 18 septembre, accompagné du cardinal de la Valette, du Nonce du Pape et de quantité de seigneurs. Le duc n'y arriva que sur le minuit; il ne vit le cardinal que le lendemain; ils eurent ensemble de longues conférences sans pouvoir rien conclure. Le cardinal l'ayant rencontré qui revenait de la messe, lui persuada de venir trouver le roi Louis XIII, qui était à la Neuve-Ville près Nancy; Charles y consent, et sur le champ on dressa un acte par lequel le duc ratifie le traité de Nancy, passé avec le duc Nicolas François son frère, auquel on ajoute deux articles : 1° Que le duc pourrait faire sa demeure à Nancy, avec tous les honneurs dus à son rang. 2° Que si dans trois mois il accomplit les conditions de l'accord, le roi lui restituera Nancy, dont les fortifications seront rasées, si sa majesté le trouve à propos.

Voilà ce que l'on trouve de plus remarquable touchant la ville de Charmes, qui se ressent encore beaucoup des disgrâces qu'elle a essayées dans les guerres précédentes; le duc Léopold y a fait construire un pont sur la Moselle, qui est un des plus beaux, et des plus grands du pays.

Le pouillé du diocèse de Toul marque Charmes comme annexe de Florémont, *floridus mons*, et lui donne pour patron saint Nicolas, et pour collatrices et principales décimatrices les dames de Remiremont. Dans l'étendue de la paroisse de Charmes se voit la commanderie de Xugnei, en latin *Suniacum*, près le château de Savigni.

Il est parlé de *Suniacum* dans le partage du duc Thiéri avec Gérard son frère, comte de Vaudémont, vers l'an 1075.

Et dans un titre de l'abbaye de Senones, de l'an 1175, on dit que cette commanderie de Xugnei est estimée de six mille livres.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 239 et 240, an 1633.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1459.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1108.

(3) Ibidem, p. 887.

(4) Hist. de Lorr., t. 3, p. 341, 342 et 343.

L'église paroissiale de Charmes est assez grande et belle (1) ; on dit qu'elle est du temps de Charlemagne, et on montre dans un vitreau une image d'un roi de France ; mais il n'y a nulle apparence que l'édifice soit de cette antiquité.

Ce roi de France, dont le manteau est orné de fleurs de lys, ayant auprès de lui des personnes qui lui demandent son intercession, est apparemment saint Louis ; les autres monumens qui s'y remarquent ne sont nullement antiques.

Charmes est à sept lieues de Nancy, six de Lunéville, cinq d'Épinal, deux et demie de Mirécourt et deux de Bayon. Le bailliage de Charmes se régit par la coutume de Lorraine, et le village de Vinecy par celle d'Épinal.

La ville de Charmes a produit quelques écrivains célèbres, comme Jean Ruyer, chanoine de Saint-Diey ; Nomesius, auteur d'un Parnasse poétique ; Alberi, auteur d'une vie de saint Sigisbert ; le père Thomas, capucin, auteur d'une théologie morale. On voit dans l'église paroissiale une fenêtre en verre peint, faite en 1293 par les tailleurs et cordonniers de Charmes, en l'honneur des saints Crépin et Crépinien.

CHARMES-LA-CÔTE. — Charmes la Côte, village à quatre lieues de Commercy, une et demie de Toul, rétabli en cure par sentence du commissaire apostolique, le 22 novembre 1741. Ce lieu était possédé en souveraineté par Jean-Jacques de Ligniville, seigneur de Vannes, de Sauxures en partie, de Housselemont, Bulgnéville et Sageri, baron de Villers en Auxoy, souverain de Charmes-la-Côte. Il était père de Charlotte de Ligniville, qui épousa, après l'an 1624, Charles de Gournay, mort en 1632.

CHARMOIS. Voyez DAMELEVIÈRE.
CHARNY. — Charny, chef-lieu d'une prévôté dépendante de l'évêché de Verdun, situé sur la Meuse, entre Verdun au midi et Forges au nord. L'église de Charny a pour patron saint Loup, évêque de Troyes en Champagne ; la cure est à la présenta-

tion de l'abbaye de Saint-Paul de Verdun. Hugues de Flavigny dit que ce fut en considération de saint Airi, évêque de Verdun, qui avait régélé le roi Childebert et toute sa suite, que ce prince donna la terre de Charny à l'église de Verdun. En 1174, l'évêque Arnoul donna à l'abbaye de St.-Paul l'église de Charny et celle de Chaumont. Raoul de Torote, évêque de Verdun, molesté par les trois principales familles de sa ville épiscopale, en 1227, et ne pouvant mettre la paix dans la ville par les voies de douceur, se retira à Charny, d'où il envoya demander du secours à Jean, évêque de Metz, et à Gobert d'Apremont, ses parens ; avec ce secours il assiégea la ville de Verdun (1), mais craignant l'effusion du sang, il ne voulut pas faire donner l'assaut ; il cantonna ses troupes à Charny, Vatronville et Dieuë, et empêcha qu'il n'entra des vivres dans la ville, ce qui obligea les bourgeois de recourir à sa clémence et de promettre avec serment de ne faire désormais aucune entreprise contre sa juridiction.

Pendant, les principaux citoyens s'étant rendus secrètement à Aix-la-Chapelle, avaient obtenu du roi des romains la confirmation de tous leurs privilèges, avec pouvoir d'établir sept jurés et un sous-doyen pour gouverner la ville au nom de l'empereur, et quatorze échevins pour y rendre la justice, après avoir été présentés à l'évêque, par pure cérémonie, sans être obligés d'avoir son approbation. Le diplôme était du 31 mars 1227.

L'évêque Raoul de Torote, ayant eu connaissance de ce diplôme subreptice, se pourvut aussitôt ; et ayant représenté à l'empereur Henri que ces lettres étaient préjudiciables aux droits de son église, il en obtint aisément la révocation par des lettres-patentes datées de Worms, le 6 des calendes de mai 1227. Ces différens furent terminés par un traité de paix par lequel le prélat cédait aux bourgeois l'administration de son comté, qu'il leur vendit moyennant une somme de deux mille livres rachetables par ses successeurs.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 111 et 112.

(1) Hist. de Verdun, p. 186.

Raoul de Torote eut pour successeur dans le siège de Verdun, Gui de Trainel, auquel succéda, en 1245, Gui de Mello, sous lequel les broutileries avec les bourgeois recommencèrent. L'évêque publia contre eux une sentence d'excommunication et un interdit général contre la ville, d'où il se retira portant le corps de Notre-Seigneur à la tête du clergé. Ces choses aigrissent de plus en plus les bourgeois, et ils commencèrent à fortifier la ville, et à en réparer les brèches.

L'évêque feignant de renvoyer ses troupes auxiliaires fit entrer les siennes dans ses châteaux de Charny, de Dieuë et de Vatronville. Les bourgeois de Verdun résolurent de les y aller forcer, et sortirent de la ville le lundi d'après la St. Barthélemy 1226, au nombre de douze ou treize mille hommes. L'évêque Gui de Mello, qui était sorti de Charny avec environ trois cents hommes de ses gens, ayant aperçu l'armée des bourgeois, gagna le haut d'une montagne pour fondre sur eux lorsqu'ils passeraient. Il les attaqua avec tant de vigueur qu'il les mit en fuite, et les obligea de lui demander la paix, puis retourna victorieux à Charny.

Cette place subsista avec réputation sous les évêques, ses successeurs; ensuite elle tomba entre les mains des comtes de Bar, auxquels elle fut engagée pour une somme d'argent.

En 1516, Robert, duc de Bar, établit Clarin de Crepi, son procureur-spécial, à comparaitre en son nom devant Gui de Roye, évêque de Verdun, pour lui signifier que la terre, forteresse et chatellenie de Charny, et ses appartenances lui appartiennent, et pour recevoir le serment dudit évêque, de n'aliéner, ni transporter, ni mettre en autre main qu'en la sienne ou en celle de ses héritiers, et généralement de faire tout ce qui appartient à ce cas, comme le duc ferait s'il était présent (1). Le duc de Bar était donc maître de Charny, et l'évêque de Verdun le tenait de lui et lui en faisait hommage.

(1) Hist. de Verdun, p. 26, 1. reuves.

En 1586, Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, s'empara de Charny au quatorzième siècle, et y mit une garnison qui rançonnait toute la province. Il paraît que l'évêque Louis d'Haraucourt, qui mourut en 1456 était en possession de cette forteresse; mais sous l'évêque Nicolas Psaume, elle était possédée par des princes étrangers. Aujourd'hui Charny est à la France, et son château a été démoli comme presque tous les autres du pays.

CHARPAGNE. Voyez **SCARPONE.**
CHATEAU-BREHAIN, Voy. **BREHAIN.**

CHATEAU-SALINS. — Château-Salins, lieu célèbre par ses salines, est situé sur la petite Seille, qui se dégorge dans la Seille, auprès de Salone. Château-Salins est distant d'une bonne lieue de Vic, de deux lieues de Moyen-Vic, et de deux lieues et demie de Marsal.

Château-Salins n'est pas ancien; il n'en est pas fait mention dans l'ancienne histoire du pays. (1) Le père Donat, tiercelin, assure que le duc Raoul acheta dans l'évêché de Metz, auprès d'un seigneur de Malatour, une place où il fit un château et des salines, ce qui donna occasion à l'évêque de Metz de bâtir à l'opposite le château de *Beurepaire* (2). Nous savons que le duc Ferri III associa Thiébaùt, comte de Bar, à la moitié du fief qu'il tenait à Amelincourt (aujourd'hui Château-Salins), et au tiers des salines du même lieu, en 1277.

On sait aussi qu'Isabelle d'Autriche, veuve de Ferri IV, duc de Lorraine, décéda le 21 avril 1529, ayant fait bâtir vers l'an 1540, près d'Amelincourt, un château nommé à présent *Château-Salins* (3); Ademare, évêque de Metz, en fit construire un autre à quelque distance de là, qu'il nomme *Beurepaire*, pour tenir en bride Château-Salins.

(1) Donat; Histoire de Lorraine sous le duc Raoul.

(2) Archives de Lorr. t. 1, des recueils de Lorraine.

(3) Histoire de Lorraine t. 2, p. 522, 523 et 524.

Tout ceci se passa en l'absence du jeune duc Raoul, qui était alors à l'armée du roi Philippe de Valois; à son retour il trouva l'esprit de l'évêque Ademare fort aigri contre la duchesse Isabelle, régente, car le duc Raoul n'était pas encore en majorité; le prélat avait amassé beaucoup de troupes, et avait attiré dans son alliance le comte de Bar et quelques autres seigneurs du pays.

La guerre fut déclarée de la part de l'évêque en 1342, et les hostilités commencèrent dès-lors de part et d'autre avec beaucoup de vivacité; tout le pays en ressentit les violens effets. Le comte de Bar étant mort en 1344 on songea de part et d'autre à faire la paix. On prit pour arbitre le comte de Luxembourg, qui en régla les conditions en cette sorte: Que l'évêque paierait au duc Raoul dix mille livres; qu'au lieu de Moïen et de Remberviller, qui avaient été cédés au duc, l'évêque Ademare lui laisserait en toute hauteur, Turkestein et tout ce qu'il possédait dans le diocèse de Metz (1). Que le même évêque ne répèterait rien au duc Raoul pour tout ce qu'il prétendait lui être dû. Le traité de paix est du lundi, veille de la St. Barthélémy 1344. Ainsi le château de Château-Salins subsista, et demeura au duc de Lorraine.

Marie de Blois, épouse du duc Raoul, ayant été reconnue régente de Lorraine après la mort du duc son époux, arrivée en 1346, fit ses reprises auprès de l'évêque Ademare, de tous les fiefs que les ducs de Lorraine, prédécesseurs de Raoul, son époux, et du duc Jean son Fils, tenaient de l'évêque de Metz (2). Ademare qui souffrait très-impatiemment l'érection de Château-Salins, près d'Amelincourt, envoya son frère Vautier à Nancy sommer la duchesse régente de lui faire aussi hommage pour cette nouvelle forteresse; et pour lui défendre de construire de nouveaux bâtimens dans les fiefs relevans de son évêché. Il y eut sur cela de grandes contestations,

(1) Histoire de Lorraine, t. 2. p. DCXI.

(2) Histoire de Lorr. pag. 532 et 533

qui aboutirent à une guerre ouverte entre la duchesse et le prélat.

Ademare fit partir son frère Vautier, ou Gaucher, à la tête de ses troupes, qui firent le dégat dans la campagne aux environs de Château-Salins, puis s'approchèrent de la place comme pour l'assiéger. La garnison, commandée par Jean de Wisse et Pierre du Chatelet, fit une vigoureuse sortie sur les gens de l'évêque. Le combat dura jusqu'au soir, et les deux armées se séparèrent sans qu'on pût dire à qui la victoire était demeurée.

Le reste de l'année 1347 et l'hiver de 1348 furent employés de part et d'autre à ramasser des troupes nouvelles et à se fortifier par des alliances. Dès le mois d'avril, la duchesse régente fit avancer ses gens sous la conduite de Jean de Wisse et de Pierre du Chatelet sur les terres de l'évêque de Metz, ils y firent de grands ravages et allèrent mettre le siège devant St. Avold. Mais ils furent repoussés, et Ademare les ayant attaqués avec toutes ses forces, les battit et en tua jusqu'à deux mille trois cents.

L'évêque entra ensuite sur les terres de Lorraine, et après les avoir ravagés, vint mettre le siège devant Château-Salins.

La duchesse douairière fit à l'évêque des propositions de paix qui furent agréées. Après la paix conclue, la duchesse proposa à Ademare, en attendant qu'il eût ramassé les sommes nécessaires pour la payer, qu'il mit en dépôt entre ses mains son château de Beaurepaire; en sorte que Marie de Blois se vit tout-à-la fois maîtresse des deux châteaux de Beaurepaire et de Château-Salins.

Cette rencontre lui fit naître la pensée de les garder tous deux, et lorsque l'évêque présenta l'argent dont on était convenu, on chercha des prétextes pour éluder les promesses. Ce prélat irrité, leva de nouvelles troupes qu'il joignit à celles des Messins, et vint assiéger Château-Salins, le prit le démolit et en arracha jusqu'aux fondemens. Il en usa de même envers les châteaux d'Amelincourt, de Donjeu, d'Étanville, (peut-être Etrevalle) et de saint Evre, qui appar-

tenaient à la duchesse ; elle fit enfin la paix avec l'évêque, et renonça à tous les droits qu'elle prétendait sur les terres et châteaux qui faisaient alors le sujet des contestations.

En 1548 Ademare, évêque de Metz, engagea à la duchesse de Lorraine la forte maison de Beurepaire pour trois ans, pour caution de la promesse qu'il lui fit, de n'empêcher le rétablissement de la forte maison de Château-Salins, qu'il avait fait démolir, et s'obligea à six mille florins envers ladite dame, qui promit rendre ladite forteresse de Beurepaire après les trois ans expirés.

Le château de Beurepaire ne subsiste plus, mais Château-Salins est devenu fort considérable par ses salines, car pour ses fortifications, on ne les considère plus aujourd'hui comme choses qui méritent attention. Les ducs de Lorraine depuis longtemps, possèdent Château-Salins sans aucune dépendance des évêques de Metz ; il ne paraît pas même qu'ils aient jamais relevé d'eux pour cette seigneurie. Le bailiage de Château-Salins est composé de trente-cinq villages ou hameaux.

Autrefois Château-Salins était le siège du prévôt de la *Marchisie de Lorraine*. Voyez notre dissertation sur le titre de *Marchis*, affecté dès le commencement aux ducs de Lorraine, et des droits annexés à cette dignité.

L'eau de la saline de Château-Salins est environ à onze degrés, comme est aujourd'hui à peu près celle de Rozières, depuis la graduation. On n'en a point fait à Château-Salins, l'eau étant d'elle-même suffisamment salée.

Il y a à Château-Salins une communauté de religieuses de sainte Elisabeth, vulgairement nommées *Sœurs grises*.

CHATEL-SAINTE-BLAISE. — Châtel-Saint-Blaise, aujourd'hui hameau de la paroisse d'Augny, diocèse de Metz, situé sur une haute montagne, à un quart de lieue d'Augny et deux de Metz vers le midi.

C'était autrefois un château de la souveraineté des ducs de Lorraine. En 1545, ceux de Metz mirent sur pied une armée d'environ cinq mille hommes, commandée

par Nicolas de Gournay, et allèrent mettre le siège devant le Châtel-Saint-Blaise. Cette forteresse n'était défendue que par quinze *Marengeois* ou paysans (1). Pendant une grande pluie qui survint, les assiégeans s'étant retirés dans leurs maisons à Metz le samedi au soir, les assiégés enlevèrent le dimanche les deux bombardes que ceux de Metz avaient laissées devant le château. Les Messins en firent grand bruit, et s'en plaignirent au Maître-Echevin, qui jura qu'il ferait déclarer *chelmes* ceux du Châtel-Saint-Blaise, pour avoir ainsi, en trahison, et non en bonne guerre, enlevé leurs bombardes. On ajoute qu'il y eut un procès-verbal dressé, et il fut dit que furtivement, mal à-propos, et contre les bonnes lois de la guerre, lesdites pièces avaient été enlevées. La place ne fut prise que par composition, et les quinze soldats avec leur capitaine sortirent du château, vie, biens et bagues saufs.

Châtel-Saint-Blaise est du ressort du parlement de Metz, et situé entre Jouvaux-Arches et Corny.

CHATEL-SUR-MOSELLE ET AUBIEY, Prieuré. — Châtel, ou comme on prononce ordinairement, *Châté-sur-Moselle*, est une petite ville située sur la Moselle, entre Charmes et Epinal. (2)

La seigneurie de Châtel a toujours été distinguée du duché de Lorraine, comme étant un fief mouvant du comté et du duché de Bar, et du marquisat du Pont. Ses seigneurs, dans le douzième siècle avaient titre de comte ; un seigneur de Châtel ayant épousé Clémence, fille de Folmar, comte de Châtel ; c'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue (3) dans sa description de la France, mais nous croyons qu'il a confondu Châtel-sur-Moselle avec *Castre*, *Castel* ou *Bliscastel*. Voyez au tome II de la seconde édition de l'Histoire de Lorraine, la généalogie des comtes de Castre.

Gérard de Lorraine, premier comte de Vaudémont, frère de Thiéri, duc de Lor-

(1) Histoire de Lorraine, t. 5. p. 600.

(2) M. l'Abbe de Longuerue, p. 195.

(3) Idem page 147-

raïne, (1) ayant imprudemment déclaré la guerre à Heimbert, duc de Bourgogne, fut battu et fait prisonnier; il ne sortit de prison qu'en cédant au duc de Bourgogne la ville de Châtel-sur-Moselle en indemnité de *Suniacum* ou *Xugnei*, ou *Savigni*, que Gérard d'Alsace, duc de Lorraine, père de Gérard, comte de Vaudémont, avait autrefois pris sur le duc de Bourgogne.

Mais je pense que le duc de Bourgogne se contenta d'exiger l'hommage du comte de Vaudémont pour Châtel-sur-Moselle, et qu'il en laissa la seigneurie et la propriété sauf l'hommage, au comte Gérard, car on remarque que cette seigneurie a toujours fait partie du comté de Vaudémont. Le même comte Gérard de Lorraine dont on vient de parler, fondant le prieuré de Belval, lui donna la dime de Châtel, qui n'est éloigné que d'une lieue de Belval; (2) un autre comte de Vaudémont, donna au même monastère de Belval les moulins de Châtel, ce qui suffit pour prouver qu'il était seigneur de cette ville. Encore aujourd'hui les Bénédictins de Nancy, comme prieurs de Belval, en sont curés primitifs.

En 1216, Hugues III du nom, comte de Vaudémont, fait hommage-lige à Henri comte de Bar, de tout ce qu'il tient au comté de Vaudémont; et en 1219, le même Hugues se reconnaît homme lige de Blanche, comtesse de Troyes et de Champagne, et à son fils, *sauf l'hommage lige du comte de Bar*. Voyez ci-après Vaudémont.

Le comte de Vaudémont, Hugues II du nom, fit son testament en 1235; et dans le partage qu'il fait de ses biens à ses trois fils, il donne à Hugues, qui était l'aîné, *Vaudémont, Châtel, Chaligni, Vitri et Vandelainville*. Châtel appartenait donc encore aux comtes de Vaudémont en 1235, et il demeura dans cette maison jusqu'au mariage d'*Alix*, seconde fille de Henri V du nom, comte de Vaudémont, qui épousa Thiébeau de Neuchatel, maréchal de Bour-

gogne, auquel elle apporta en mariage les terres de Châtel-sur-Moselle, Bainville-aux-Miroirs et Chaligni,

Alix de Vaudémont en 1399 fit ses reprises pour Châtel-sur-Moselle auprès de Robert, comte de Bar, pour *le château et chatellenie de Châtel-sur-Moselle, de Bainville et leurs dépendances, qu'elle reconnaît tenir ligement dudit comte*.

Thiébeau de Neuchatel, maréchal de Bourgogne, dans son testament passé à Dole, le 28 octobre 1463, donne à Henri son fils aîné, les terres de Neuchatel, de Châtelet, de Blamont, Clairmont, Châtel-sur-Moselle, Epinal, Bonneville et Chaligni.

De la maison de Neuchatel, les villes de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-aux-Miroirs passèrent à la maison des comtes d'Isembourg, en Allemagne. (1)

Le duc Antoine les acquit en 1543, de Valentin comte d'Isembourg, en lui donnant en échange Vaudrevanges et Belrain, ou *Bérus*, dans la Lorraine Allemande.

L'hommage de Châtel-sur-Moselle, appartenait au duc de Bar, à cause de la prévôté et château de Foug, membre dépendant du duché de Bar.

Le sept avril 1431, (2) le duc Charles II étant à Charmes, suivi de sa noblesse, se fit rendre par Thiébaud de Neuchatel, les fois et hommages pour la ville de Châtel et Bainville; mouvans du duché de Bar. Jean d'Haussonville, maréchal de Lorraine, portant la parole, en fit voir l'obligation et l'origine dans Alix de Vaudémont, fille de Henri comte de Vaudémont, laquelle porta cette ville dans la maison de Neuchatel par son mariage avec Thiébaud, et qui en fit ses reprises de Robert duc de Bar, lui étant à Châtel le huit février 1399 (ou 1400) (3), et le seize juillet 1431, Thiébaud demanda délai au duc pour faire jurer ses siéféés, qu'il désigne, et qui ont pareillement prêté serment audit seigneur duc.

(1) Bayon, Hist. Mediani Monasterii, t. 88, pages 265, 266.

(2) Historia Mediani Monasterii p. 269.

(1) Longuerue t. 2, p. 196.

(2) 1431. Archives de Lorraine, Châtel-sur-Moselle.

(3) 1299. — 1400.

En 1472, Henri de Neuchatel donna acte d'obéissance et d'ouverture au roi et duc René I^{er}, des villes, châteaux et dépendances de Châtel-sur-Moselle et Bainville.

Le même roi et duc René I^{er} vendit le neuf juin 1480 l'hommage de Châtel-sur-Moselle au roi Louis XI, pour la somme de soixante mille livres.

René étant mort trois mois après, le dix juillet 1480, la somme ne fut pas payée, et l'hommage ne laissa pas de demeurer au roi de France jusqu'à François I^{er}, qui remit l'hommage de Châtel-sur-Moselle au duc Antoine, au mois de mai 1517, en considération des services qu'il lui avait rendus dans les guerres d'Italie, et il lui remit la souveraineté de Châtel-sur-Moselle et de Bainville-aux-Miroirs; on en pourra voir les Chartres dans la seconde édition de l'histoire de Lorraine.

On sçait que le comté de Vaudémont fut réuni au duché de Lorraine par le mariage de Ferri de Lorraine avec la princesse Marguerite de Vaudémont. Auparavant il relevait du duché de Bar.

Châtel-sur-Moselle était autrefois considéré comme une place importante, ayant un bon château, et étant fort par sa situation sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle coule la Moselle.

Sommation fut faite en 1467 (1) à Thiébaud de Neuf-Chatel de venir faire à Bourmont ses reprises de Châtel et de Bainville, selon l'ordre du roi René.

La même année il y eut une guerre entre ledit Thiébaud, le duc Jean de Calabre et son fils Nicolas. Jean de Beaufremont et Erard d'Haraucourt furent députés pour négocier la paix. On voit dans les archives de Lorraine la relation de cette guerre.

Le duc de Bourgogne offrit sa médiation pour accommoder ce différent, et en 1470, après la mort de Thiébaud de Neuf-Chatel, son fils Henri de Neuf-Chatel, demanda la paix au duc de Lorraine, par la médiation du duc de Bourgogne, et se soumit de reconnaître le duc Jean de Calabre pour son souverain seigneur.

(1) En 1467, le 17 août.

Enfin, en 1471, le 17 juillet, René I^{er} donne procuration au duc Nicolas de recevoir en foi et hommage, Henri de Neuf-Chatel pour *Chatel* et *Bainville* confisqués sur lui (1), pour les guerres et cruautés qu'il avait exercés dans le duché de Bar, et pour avoir refusé de faire hommage.

Pendant la guerre du maréchal de Bourgogne contre la Lorraine en 1471 (2), et pendant l'absence du duc Nicolas, qui était à Paris, et ne se hâta pas de venir en Lorraine pour prendre possession de ses états, les régents de Lorraine résolurent de faire le siège de Châtel-sur-Moselle.

Ce siège fut commencé à la mi-carême de l'an 1471 ou 1472 avant pâques; le comte de Salm, maréchal de Lorraine y commandait. On raconte que le duc Nicolas, qui était toujours à Paris, présumant que Châtel serait bientôt pris, en donna la confiscation à un seigneur nommé Clermont. Mais ce seigneur s'étant présenté au conseil de Régence qui était à Charmes près Châtel, on lui répondit que le duc Nicolas avait fait ce don imprudemment et sans connaissance de l'état des choses; que si les gens de guerres qui étaient au siège étaient informés de cette disposition faite en sa faveur, cela ralentirait beaucoup leur courage à pousser le siège. On dit aussi que le roi Louis XI ayant demandé au duc Nicolas quelques troupes pour être employées contre le duc de Bourgogne, le duc Nicolas sans délibérer, manda à son maréchal de lever le siège de Châtel, et d'envoyer ses troupes au roi. Mais le maréchal de Salm s'excusa d'obéir, et le roi même ne put désapprouver ses raisons.

Cependant les officiers du maréchal de Bourgogne ramassaient des troupes pour venir au secours de Châtel. Le maréchal de Lorraine en étant informé, feignit de vouloir donner l'assaut à la place. On fit des propositions d'accommodement: on convint 1^o que le maréchal de Bourgogne re-

(1) Archives de Lorraine, Layette Chatel.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 887, 888, 889, et chronique de Lorraine, pag. xxxvj, et xxxvij.

noncerait à tout le droit qu'il pouvait prétendre sur la ville d'Epinal. 2° Que tous les environs de Châtel, hormis Romont, demeureraient aux Lorrains.

Moyennant ces conditions, le siège de Châtel fut levé. On prétend que le dépit qu'eurent les seigneurs Lorrains de ce que le duc Nicolas avait donné Châtel au seigneur de Clermont, fut la principale cause de la levée du siège. A peine l'armée Lorraine fut partie de devant Châtel que l'on y vit arriver le secours des Bourguignons, conduit par M. de Neu-Chatel, fils du maréchal de Bourgogne et par plusieurs seigneurs de marque. L'on jugea à les voir, qu'ils étaient bien huit mille hommes. Dès le lendemain ils s'avancèrent contre la ville de Charmes, où commandait Jacques d'Haraucourt, Bailli de Lorraine.

Le conseil de régence de Lorraine manda promptement le ban et arrière ban de Lorraine, et en un jour et une nuit, l'armée se trouva renforcée de six mille hommes. Thomas de la Rape, bailli de Vaudémont, amena ceux du comté de Vaudémont, qui étaient environ huit cents; les troupes Bourguignonnes ayant vu ce renfort, jugèrent à propos de se retirer dans leur pays.

En 1475, pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre le duc René II (1), la ville de Châtel, de même que les autres du pays (2), furent aisément prises pour le duc de Bourgogne, qui mit partout des garnisons. On a remarqué dans cette occasion l'ancienne antipathie de ceux de Châtel-sur-Moselle contre la ville de Charmes; car cette dernière ville ayant été forcée, ceux de Châtel se montrèrent plus acharnés à sa ruine que les ennemis mêmes, ayant acheté plusieurs chariots de butin et jusqu'aux cloches de Charmes, qu'ils firent mener dans leur ville; il ne paraît pas que Châtel soit rentré dans l'obéissance du duc René jusqu'après la mort du duc de Bourgogne en 1476.

(1) Chronique de Lorraine.

(2) Histoire de Lorraine. t. 2, p. 1017, 1018.

En 1479, le 4 octobre, les seigneurs et fiefés du duché de Bourgogne, promettent pour procurer la liberté à Henri de Neu-Chatel, prisonnier du duc René, que les terres de Châtel-sur-Moselle, Bainville et Chaligni, ne seront ouvertes à personne que du consentement dudit duc.

Saladain V ou Salantain d'Isembourg, ayant épousé Elisabeth d'Hunstat, prétendait à la seigneurie de Châtel-sur-Moselle contre les dames Antoinette, Marguerite, et Anne de Neu-Chatel, filles de Thiébaud de Neu-Chatel (1). Il fit pour soutenir son droit, de vives et longues poursuites, ayant même employé le pape pour cela; mais il fut débouté par sentence du bailliage de Saint-Mihiel.

En 1625, M. de Badeville bailli de Châtel-sur-Moselle, résolut avec son épouse de donner aux religieux réformés de St.-Vanne, un établissement à Châtel. Il en écrivit au chapitre général, qui lui répondit qu'on acceptait volontiers ses offres, mais qu'il fallait auparavant demander l'agrément à monseigneur l'évêque de Toul. Je ne sais si ce prélat y forma quelque opposition; mais la chose n'a point eu d'exécution.

Cette ville soutint plus d'un siège sous le duc Charles IV. Dès avant l'an 1636. les Français s'étaient rendus maîtres de la plupart des petites villes de Lorraine. Le duc Charles IV en reprit un bon nombre en 1637, et en particulier, Charmes et Châtel-sur-Moselle. Duhalier forma le siège de cette dernière place en 1641.

Le 28 août 1641, l'armée française partit d'Epinal et vint camper devant Châtel-sur-Moselle. Duhalier étant retourné à Nancy, le comte de Grancey fit battre la place. Le 29 on y fit une brèche, et les soldats de Grancey y donnèrent l'assaut, malgré les cris des habitans; qui demandaient quartier, craignant d'être abandonnés au pillage; la garnison s'étant retirée au château avec le gouverneur Vaieville, la ville se rendit sans faire beaucoup de résistance.

(1) 1542. — 1543.

Duhalier était occupé à ce siège, lorsqu'il reçut ordre de la cour de se transporter à Paris aussitôt après la reddition de Châtel, pour rendre compte à la cour de sa conduite. On ne doutait pas de sa fidélité, mais sa femme avait découvert un secret dont on fit porter la peine à son mari. Il alla en cour et revint bientôt après, avec ordre de réduire à l'obéissance de Sa Majesté le reste des places de Lorraine qui s'étaient rendues au duc.

Ce fut le comte de Ligniville, qui en l'an 1650 les ramena à l'obéissance du duc Charles IV. Il défit Roze-Vorms près de Châtel, et incontinent après, il fit le siège de cette place. Beaufort en pressa si vivement les attaques, que Vely, gouverneur pour la France, après quatre jours de résistance, fut obligé de capituler.

On dit que Ligniville fit accroire au gouverneur que la mine était prête à jouer, et que le gouverneur, ayant envoyé pour reconnaître l'état de la chose, on lui fit voir une caque de navette sur laquelle on avait répandu quelque peu de poudre; ce qui l'obligea à rendre la place.

L'année suivante, 1651, le maréchal de la Ferté alla mettre le siège devant Châtel, que le comte de Ligniville avait repris, avec plusieurs autres places. Châtel était la ville la plus forte et la mieux munie de toutes celles de ces quartiers là. Beaufort en était gouverneur; après six semaines de siège et quatre mille coups de canons tirés contre la ville, elle se trouvait encore en état de résister assez long-temps.

Le duc Charles IV craignant la perte de tant de braves gens qui s'étaient enfermés dans la ville, envoya un capitaine de ses gardes, nommé Agecourt, pour traiter de la reddition de Châtel avec la Ferté. Les conditions furent bientôt arrêtées, et la ville fut rendue prématurément.

Le duc Charles IV (1), pressé par le roi Louis XIV de lui envoyer ses troupes, fut si mal satisfait des manières que la France avait pour lui et pour ses gens, qu'il fit

fortifier en diligence Epinal et Châtel (1). Ces deux villes furent assiégées en 1670 par le chevalier de Fourille. Le comte de Tornielle commandait dans Epinal et Beaufort dans Châtel; cette dernière ville fut investie le 28 septembre.

Beaufort oublia dans cette occasion toute son ancienne fermeté; il parla de capituler presque aussitôt qu'il eut vu l'ennemi; les articles de la capitulation furent dressés dès le trois de septembre. Les assiégés promirent de se rendre au maréchal de Créqui, qui était devant Châtel, si dans quatre jours, à commencer au premier d'octobre, il ne leur arrivait du secours capable de faire lever le siège; les quatre jours écoulés, Beaufort remit la place et se retira à Bitche. C'est à peu près ce que nous savons de Châtel. Les fortifications en ont été démolies au dernier siècle.

La paroisse est consacrée à St. Laurent; et l'abbé de St. Leopold de Nancy, à cause du prieuré de Belval qu'il possède, en est curé primitif; autrefois l'église de Moriville, village situé à une lieue de Châtel, en était la mère église.

Les capucins furent reçus à Châtel en 1707, et furent logés dans l'ancien château.

Les religieuses de la congrégation y ont aussi un établissement; il y a de plus un hôpital et un hôtel de ville.

J'ai parlé plus au long des derniers sièges de Châtel, dans le dernier tome de l'histoire de Lorraine, première édition.

Le nouveau bailliage de Châtel s'étend entre les bailliages de Lunéville, de Rosières et d'Epinal. Il se gouverne selon la coutume de Lorraine, excepté les villages de Bademenil, Padoux et Saint-Genois, qui suivent celle d'Epinal. Autrefois Châtel avait ses usages particuliers, qui tenaient lieu de coutume, mais ils furent supprimés de même que ceux de Vaudémont, par édit du 10 mars 1725.

La maison de Châtel était de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Elle portait d'argent à la face vivrée de gueules; cette maison a été alliée à celle de Lenoncourt.

(1) Ibid. p. 640.

(1) 1670.

Aubiey est un prieuré de la dépendance d'Hérival près Remiremont. Aubiey est situé sur la Moselle, à une demi-lieue de Châtel ; il dépend de la communauté de Nomexi.

Nous avons parlé ailleurs du prieuré de *Belval*, qui est aussi au voisinage de Châtel.

Les verreries de Porcieux et de Magnienville, sont de même au voisinage de Châtel sur le ban de Porcieux et dans la forêt de Terne, sur le ruisseau de Viller, de la communauté de Moriville, qui était ci-devant la mère église de Châtel ; lesdites verreries autorisées par arrêt du 23 janvier 1705.

CHATELET (L.R.). — Le Chatelet est un château situé à deux lieues de la ville de Neuchâteau en Lorraine, etassez près de l'abbaye de l'Etange, habitée par des filles de l'ordre de Citeaux, et du bourg de Châtenoy, qui est au midi du Châtelet. Ce château doit son origine (1) à Thierrî d'Enfer ou Thierrî du Diable, second fils du duc Ferri de Bitche, et de Ludomille de Pologne. Il est situé sur une éminence, et assez près d'un ruisseau qui se décharge dans la Meuse, à Maxei-sous-Brixel. Ce château passait autrefois pour une forteresse considérable, et il a souffert quelques sièges de la part des comtes de Vaudémont.

La maison du Châtelet est une des principales maisons de Lorraine, et y a toujours tenu un rang distingué : nous en avons donné la généalogie à part, dans un volume in-folio imprimé à Nancy chez Cusson en 1740, et nous y avons corrigé quelques fautes qui s'étaient glissées dans notre première édition de l'histoire de Lorraine, tome 2 page 128. Par exemple nous y avions dit que Thierrî d'Enfer était fondateur du prieuré de Relanges, et était père de Simon du Châtelet ; il n'est pas fondateur de Relanges, et Simon du Châtelet était chanoine de Saint-Dié. Mais il est très-vraisemblable que Thierrî d'Enfer est père de Ferri du Chatelet, qui a continué la

race de la maison du Châtelet, qui subsiste encore aujourd'hui avec honneur en France et en Lorraine. Le Châtelet n'est plus possédé aujourd'hui par la maison du Châtelet mais par celle de Bassompierre.

Le Châtelet est de la paroisse de *Barville*, dont l'Église est dédiée sous l'invocation de St. Evre (1), à la présentation de l'abbesse de l'Etange, elle y est décimatrice pour les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers ; les seigneurs du Châtelet avaient fondé dans leur château trois chapelles ; premièrement celle de Notre-Dame, deuxièmement de Ste. Anne, et troisièmement de Ste. Catherine, lesquelles sont réunies en une seule, qui est presbytérale, son revenu est de trois cents livres. Charges ; cinq messes par semaine ; patron, les seigneurs du lieu.

Les armes de la maison du Châtelet sont d'or à la bande de gueules, chargées de trois fleurs de lys d'argent.

CHATENOY, bourg et prieuré. REMONVAUX, prieuré. Lifou ou Lucosas. — Chatenoy est un bourg de Lorraine, avec titre de prévôté royale, qui a juridiction sur trente-cinq villages ou hameaux, à présent du bailliage de Neuf-Château. Châtenoy est situé entre Neuf-Château et Mirecourt, à dix lieues de Nancy. et à treize de Lunéville.

Il y a beaucoup d'apparence que Châtenois, *Castinetum*, tire son nom des châtaigniers qu'on y voyait autrefois. Mais à présent on ne voit plus de ces sortes d'arbres dans le pays. Ce lieu est du diocèse de Toul. l'église est dédiée à saint Pierre, le prieur reconnaît le même patron. La paroisse est régulière et unie au prieuré.

Les plus anciens monumens où il soit parlé de Châtenoy, sont du temps du du Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de la Lorraine mosellane ; le prince y avait un château où il faisait sa demeure ordinaire avec Hadwide de Namur, son épouse. Leu fils, le duc Thierrî, y a aussi demeuré, et dans les anciens monumens du pays et de

(1) Johannes de Bayon, c. xcvi.

(1) Pouillé de Toul, t. 1. page 43-

pays voisins, le duc Gérard est quelquefois dénommé *Gérard de Châtenoy* (1). Cebourg est situé au pied de la côte de Châtenoy, sur laquelle était le château du duc et le prieuré; l'un et l'autre ayant vue sur une campagne fort vaste et fort bien cultivée. Le château est entièrement renversé et à peine en reste-t-il quelques ruines. Il y avait une chapelle castrale dont on ne voit plus aucun vestige.

M. l'abbé de Longueruë (2) prétend que le duc Gérard d'Alsace portait ce nom parcequ'il possédait plusieurs terres en Alsace, et entr'autres le comté de Châtenoy, *Castinia*, ou *Castiniense*, autrement *Castinach*, dans la haute Alsace; et que c'était la principale place de ce duc. En quoi il a suivi assez imprudemment quelques-uns de nos anciens historiens.

Rien n'est moins fondé que tout cela. Nous connaissons *Châtenoy* en Alsace, proche Schelestatt, mais ce lieu ne s'appelle pas *Castinac*, mais *Kesten*, et n'a jamais eu titre de comté. Si Gérard d'Alsace est quelquefois nommé *Gérard de Châtenoy*, c'est à cause qu'il faisait sa demeure ordinaire au château de Châtenoy en Lorraine, et où il a fondé avec Hadwide, son épouse, le prieuré de ce nom.

Le prieuré de Châtenoy fût commencé en 1069, par Hadwide de Namur, épouse du duc Gérard d'Alsace. Gérard mourut l'année suivante, en 1070. Hadwide donna ce prieuré à St.-Robert, abbé de Molesme, (3) afin qu'il envoyât de ses religieux pour le desservir. C'est ce qui est distinctement marqué dans le titre de fondation, qui reconnaît St. Pierre et la Ste. Vierge pour patron et patronne.

Ce monastère demeura entre les mains de l'abbé de Molesme jusqu'en l'an 1115, que le duc Thiéri, fils du duc Gérard et d'Hadwide, écrivit au pape Paschal II, pour le prier de faire restituer ce prieuré à

l'abbaye de St.-Evre, et de l'ôter à l'abbaye de Molesme qui s'en était emparé.

Le pape fit comparaître les parties en sa présence, à Benevent. L'abbé de Molesme se déporta (4), et l'abbé de Saint-Evre donna à celui de Molesme les terres d'Ixey et de Ville, proche Commercy, situées sur la Meuse, apparemment pour être unies au prieuré de Breuil, appartenant à la même abbaye de Molesme. Depuis ce temps, le prieuré de Châtenoy a toujours été uni à l'abbaye de Saint-Evre de Toul.

La duchesse Hadwide de Namur mourut à Châtenoy et y fut enterrée. On y voyait ci-devant son tombeau, sous une arcade au cloître, et nous l'avons fait représenter en taille douce dans l'histoire de Lorraine. Le père Benoit Picard rapporte son épitaphe en ces termes : (2)

*Toi, Viateur, sais-tu qui ci-repose ?
Pose ton pas et lis cette écriture.
Ha! ce n'est pas de basse créature,
Le corps certes, comme ce lieu suppose.
C'est Hadwide, de Lorraine duchesse,
Laquelle, pleine de sagesse,
Construit ce cloître l'an M, LXXIX,
Et elle le fit tout de neuf.*

Les princes Thiéri, fils de Hadwide, et Simon, son petit-fils (3), firent du bien au prieuré de Châtenoy, aussi bien que la duchesse Berthe, mère de Simon I, et les ducs Mathieu I et Simon II, que le pape Alexandre III, en 1179, qualifie fondateurs de ce prieuré, parcequ'ils en étaient insignes bienfaiteurs, et qu'ils descendaient des fondateurs.

Les ducs Thiéri et Mathieu I ont ordinairement résidé à Châtenoy. Le duc Mathieu I appelle le château de Châtenoy son palais. Il donna à l'abbaye de Saint-Evre la chapelle castrale de ce château, qui était dédiée à St. Nicolas (4); le duc Thiébeau I ayant été obligé de rendre le château d'Amance où il s'était enfermé, remit, en 1228, sa terre de Châtenoy entre les mains d'Eu-

(1) hist. de lor., t. 1. prelim, généalogie de la maison de Lorraine.

(2) Longueruë description de la France, partie 2, l. 2, p. 139, et p. 141.

(3) Hist. de Lorr. t. 1, page 470.

(1) Ibid. page 1186.

(2) Benoit. Histoire de Lorraine, page 167.

(3) Histoire de Lorraine, t. 2. page 383.

(4) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 216, 217.

des, comte de Bourgogne, à charge que ledit Eudes la remettrait entre les mains de la comtesse de Champagne, si le duc Thiébeau manquait à la parole qu'il avait donnée à cette comtesse (1).

Le duc Ferri III donna ses lettres d'affranchissement, suivant les lois de Beaumont en Argonne, à ses sujets de Montfort, Châtenoy, Bruyères et Frouart, en 1263; et donna, pour garant de ses promesses, Thiébeau, roi de Navarre et comte de Champagne.

Ce ne fut qu'après cette année, et seulement en 1500, que les ducs de Lorraine commencèrent à faire hommage aux rois de France, pour les terres et seigneuries de Neufchâteau, Châtenoy, Montfort et Frouart et une partie de Gran. Le duc Thiébeau II en fit le premier hommage au roi Philippe-le-Bel, en 1500. Nous ne voyons pas distinctement dans l'histoire l'origine de ces hommages; mais les ducs de Lorraine continuèrent à le rendre jusqu'au règne de Louis XI, qui le remit, en 1465, au duc René I.

Dans la suite, ces trois ou quatre seigneuries étaient entrées, je ne sais à propos de quoi, en l'hommage du Roi de Navarre, comte de Champagne (2). Le duc Thiébeau II fut condamné, en 1511, à aller à l'hommage du roi de Navarre; mais Thiébeau étant décédé dans l'entre-temps, Ferri IV, son fils, se rendit à Paris au mois de juin 1512, et fit hommage au comte de Champagne, pour Neufchâteau, Châtenoy, Montfort, (3) Frouart et la partie de Gran qui relève de la Champagne; en même temps il lui remit les places dont on vient de parler, pour les tenir jusqu'à ce que Ferri eût satisfait pour les torts et dommages que le duc Thiébeau, son père, avait faits à ceux de Neufchâteau. Et le comte de Champagne donna ses lettres à Ferri, où il témoigne

que par cette saisie il ne prétend pas acquérir un droit nouveau sur ces lieux là.

En 1525 (1), le duc Raoul assigna pour douaire à Aliénor de Bar, son épouse, les villes et châtellenies de Châtenoy, Montfort et ce qu'il avait à Gran, sauf l'hommage qu'il en devait au Roi de France, à cause de son comté de Champagne.

En 1548, les officiers du roi ayant entrepris de cottiser les habitans de Neufchâteau, Châtenoy, Frouart et Montfort, pour contribuer aux charges et besoins du royaume, la duchesse régente Marie de Blois en porta ses plaintes au roi Philippe de Valois, son oncle, qui s'étant fait informer de de l'état des choses, et ayant reconnu que jusqu'alors on n'avait rien entrepris de semblable, fit défense à ses gens de les inquiéter; et déclara ces villes franches et exemptes de toutes impositions de la part du royaume.

Après la fameuse victoire remportée sur le duc de Bourgogne en 1476, près Nancy, par le duc de René II, ce prince pour reconnaître les bons services de Gérard d'Aviller, son conseiller et écuyer d'écurie, lui donna la terre de Châtenoy; mais en 1487, le 15 de juillet, le même Gérard d'Aviller fut pourvu de la terre de Commercy, pour la partie dite la Seigneurie de Sarbruch, et rendit au duc la seigneurie de Châtenoy, qui depuis ce temps est toujours demeurée unie au domaine du duché de Lorraine.

En 1452. Louis d'Haracourt évêque de Toul (2), ayant obtenu en cour de Rome l'union du Prieuré de Châtenoy, à sa manse épiscopale, le vieux roi René I, qui était à Angers, écrivit à ses officiers de Lorraine d'empêcher l'exécution de cette union; que ce Prieuré étant de la fondation des ducs de Lorraine ses prédécesseurs, il ne souffrirait pas qu'il fût uni à l'évêché de Toul; que son intention était qu'on en maintint en possession Frère Thiéri de Lignéville qui en était pourvu; en même

(1) Ibid. page 314.

(2) Ibid pages 437, 438.

(3) Montfort, près de Mirecourt, entre Neufchâteau et Mirecourt, mais plus près de Mirecourt.

(1) Ibid. page 532.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 963.

temps il en écrivit au Pape, et la chose demeura sans exécution.

Le Prieuré de Chatenoy dépend de l'abbaye de Saint-Evre, et l'abbé de cette abbaye en est collateur ordinaire. Le titre prieural est aujourd'hui possédé en commande ; la communauté des Bénédictins réformés y a sa manse séparée de celle du prieur ; la cure est administrée par un religieux du même monastère. L'église prieurale sert de paroisse ; la maison des religieux a été bâtie fort proprement tout à neuf, il y a quelques années ; mais ayant été incendiée en 1741, on la rétablit, et on commence à y entretenir une communauté comme auparavant.

À quelque distance de Chatenoy, et dans la dépendance de ce Prieuré, on connaît Lifou, ou *Liffol*, dont il est parlé dans Frédegair (1) qui le nomme Lutofao, ou *Lucofao* (2), où se donna une grande bataille entre les troupes de Theodoric roi de France et de Bourgogne, et celles de Dagobert II, roi d'Austrasie. Il en est aussi parlé dans Errize, en son histoire des évêques d'Auxères. Le même Frédegair (3) parle encore d'une autre bataille donnée au même lieu en 596, entre les troupes de Clotaire II, et celles de la reine Brunehaut, ou de Théodebert roi d'Austrasie. Il y a à Lifou-le-grand, des récollets établis en 1708, et à Lifou-le-petit, le Prieuré de Remouvaux de l'Ordre du Val des Choux, sous le titre de saint George, fondé dans les bois par les seigneurs de la Fauché ; j'ai parlé ailleurs en particulier des deux Lifoux.

Le château du Chatelet, fondé par Thiéri du Diable, chef de la maison du Chatelet ; est fort près de Chatenoy sur le chemin de Neuf-Château ; on voit aussi près de là, l'abbaye de l'Étanche ordre de Cîteaux fondée par le duc Mathieu I, (4) pour sa mère la duchesse Adélaïde vers l'an 1148. Cette princesse avait pris l'habit de

Cîteaux dans l'abbaye de Tart, aujourd'hui transférée à Besançon, établie d'abord à cinq lieues de Dijon, près l'abbaye de Cîteaux. On croit qu'Adélaïde envoya sa fille la princesse Berthe, pour fonder l'Étanche.

La maison de Chatenoy était de l'ancienne chevalerie de Lorraine (1), et portait de gueules à trois têtes de loup attachées d'or, et mises en froot. George Chrétien de Chatenoy, fut déclaré et reconnu gentilhomme par le grand duc Charles III, le six septembre 1595. Il descendait d'un Chatenoy anobli par le duc René II, qui portait pour armes une tige de grosses fèves. Nous avons plusieurs lettres manuscrites d'Alexandre de Chatenoy, envoyé du duc Charles III, pour lui rendre compte de ce qui se passait aux Pays-Bas. Il y en a depuis 1581, 82, 85, 84, 85.... 1590, 1591, 1592 ; il portait pour armes une tige de grosses fèves.

CHATILLON-sous-les-Côtes. — Chatillon-sous-les-Côtes, village du diocèse de Verdun, bailliage d'Étain, à deux lieues de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi et les bénédictins de S. Vanne de Verdun en sont seigneurs. M. Urbain jouit du domaine pour la part du roi. La paroisse a pour patron S. Martin. Le chapitre de la Magdeleine de Verdun nomme à la cure.

Dépend Vatronville, qui était une des quatre pairies de l'évêché de Verdun. Il y a une église succursale sous l'invocation de Notre-Dame.

Blanzey, hameau, que Machon regarde comme une annexe, sous le titre de S. Vanne.

Moranville, autre hameau, dont une partie dépend de la paroisse de Chatillon, l'autre celle de Moulainville, de même que le château de Mandres. Machon parle de Moranville, comme d'une annexe sous le titre de S. Jean.

La part de seigneurie que le roi, comme duc de Bar, possède à Châtillon, vient principalement d'un nommé Simon de Moranville, (2) qui, en 1525, en reconnaiss

(1) 290.

(2) Archives de Lorr. Layette Etain.

(1) Frédegair, continuat. apud Duchêne. t. 1. page 768.

(2) Lucofao, vient du bois de Hêtre ou de Foug, qui s'y usait.

(3) Frédegair. Chron. 117.

(4) Voyez Histoire de Lorraine, tom. 2, p. 374.

sance d'autres biens qu'il avait reçus d'Edouard I, comte de Bar, lui céda ce qu'il avait à Moranville, à Châtillon et à Hardoncourt ; savoir : un sixième esdites choses, que la châtelaine de Bar tient en douaire ; un autre sixième, que la veuve de Geofroi de Longueville tient de la femme de Jean de Villers-sous-Preny, qui le tenait dudit Simon ; un autre sixième, que Geofroi de Jamets y possédait de la part de sa femme ; le tiers du ban de Châtillon, que dame Odierne sa tante y tient ; le tiers du ban de Moranville, qu'Ance, Orry et Liebaut ses frères y possèdent, à la réserve de seize livrées de terre, que Jeanne et Agnès ses sœurs y tiennent de lui ; encore tout ce que Gouvyon de Grimaucourt écuyer tient de lui esdits lieux. Cet acte est scellé des sceaux dudit Moranville, trois chevrons à une bordure engrêlée, et de Jacques abbé de S. Airy de Verdun.

En 1532, Marguerite de Mandres veuve de Jean de Villers reprit du comte Edouard I, tout ce qu'Isabelle sa cousine, veuve de Jean d'Einville, et fille de feu M. Geofroi Haut-de-Cœur chevalier tient à Moranville, à Châtillon et à Hermeville. La même année Jean de Fresne fils de feu Gaville chevalier reprend du même comte de Bar le tiers de la Seigneurie de Châtillon. Ance, Orry et Liebaut frères, enfans de Beudes de Moranville, en font de même pour le tiers de Moranville, Hardoncourt et Châtillon, et en doivent six semaines de garde à Clermont. En 1536, Orry de Dampierre vendit au comte de Bar tout ce qu'il avait à Châtillon et à Gouraincourt.

En 1480, Gilles du Hautoy et Jacqueline Chamé sa femme acquettent de Jean de Germiny chevalier et de Jean de Houffe, la part qu'ils avaient en la seigneurie de Châtillon et Moranville, et en font les reprises du duc de Lorraine et de Bar. En 1608, le duc de Lorraine donna à Peter-Ernest de Mercy sieur de Mandres et de Harange, sa vie durant, tous les profits et l'exercice de la haute justice de Châtillon.

CHATILLON-SUR-SAONE. — Châtillon-sur-Saône, village du diocèse de Be-

sançon situé sur la rivière de Saône au-dessus de la jonction de cette rivière avec l'Espeuse, chef-lieu de la Prévôté et office de Châtillon, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris ; le roi en est seul seigneur ; le chapitre de Besançon nomme à la cure, et le curé est seul décimateur ; il y a dans ce lieu 64 ou 65 habitans ; il est à deux lieues de Bourbonne, à trois de la Marche, sept de Bourmont. Au mois de mai 1263, le comte Thiebaut de Bar, affranchit la ville de Châtillon, à condition que chaque habitant lui payera par an huit sols d'Estevenis, moitié à Pâques, moitié à la saint Remy ; et autres conditions énoncées dans ses lettres d'affranchissement.

Le comte de Bar Henri III, dans le traité de Bruges de l'an 1501, céda au roi Philippe Le Bel, dont il était prisonnier à Bruges, les Chatellenies, Châteaux et Prévôtés de Châtillon, Conflans et la Marche. On dit que ces prévôtés furent données par Henri comte de Bar, à son frère archevêque de Trèves, qui les rendit dans la suite à Edouard comte de Bar, fils de Henri, (dit M. Rosselange, prieur de Neuwiller, dans une note sur l'Histoire de Lorraine, du Père Donat, tiercelin) ; mais je ne connais pas cet archevêque de Trèves frère de Henri III, comte de Bar. M. Chifflet soutient que le comte de Bar étant feudataire de l'empire, n'a pu donner de son autorité ces trois prévôtés au roi de France.

Quoiqu'il en soit du droit, il est certain qu'elles furent cédées au roi Philippe le Bel, et on assure que ce prince les rendit au comte Edouard, fils du comte Henri III, en considération du mariage du comte Edouard, avec Marie, sœur de Jeanne, épouse du roi Philippe le Bel.

CHATILLON, Abbaye de Cîteaux. — Châtillon, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fut commencé en 1142, par Alberon de Chini, évêque de Verdun (1). Les abbés de Trois-Fontaines et de la Chalade, à qui il demanda des religieux pour ce nouvel

(2) Histoire de Verdun, pag. 249, 310, 311, 312, 319, 329, etc.

établissement, n'ayant pu lui en envoyer, il s'adressa à Ranulfe abbé d'Himmerode, ou du cloître, dans le diocèse de Trèves, qui vint lui-même à Châtillon. qu'on nommait alors le *Châtelet*. Mais n'ayant pas trouvé cette place convenable, l'évêque Alberon lui offrit un autre lieu nommé *Wiberstal*, dans la forêt de Mangiennes, dans un terrain qui appartenait à un seigneur du voisinage, qui le lui abandonna. Ranulfe y bâtit le nouveau monastère, et lui laissa pour premier abbé, Gelbert, religieux de très-sainte vie. L'église fut dédiée en 1153, sous l'invocation de la Sainte Vierge, la veille de la nativité.

Mais comme les eaux de ce lieu n'étaient pas saines, Albert de Marcey, successeur de l'évêque Alberon, leur donna *Châtillon* où ils demeurent aujourd'hui, et qui est situé près le bourg de Mangienne, sur la rivière d'Ostain, à six lieues ou environ de Verdun vers le nord; Albert de Marcey évêque de Verdun, les combla de ses bienfaits, dont il fait le dénombrement dans une chartre de l'an 1153.

Cunon abbé de saint Vanne, et Thierry Abbé de saint Paul de Verdun, cédèrent aussi à ce nouveau monastère plusieurs droits qu'ils avaient dans cette contrée; Richard de Grandprey, qui succéda dans l'évêché de Verdun, à Albert de Marcey, leur donna les fiefs qui lui appartenaient en ce lieu, et engagea les seigneurs du pays à faire la même chose.

On peut voir la suite des abbés de Châtillon dans l'*Histoire* de Verdun, pages xcii et xciii, et suivantes. Dom Octave Arnolphiini, de l'illustre maison des Arnolphiini de Lucques, élu le 24 février 1605, ayant été pourvu de l'abbaye de Châtillon, employa tous ses soins à y introduire la réforme; il y réussit, et le jour de Pâques 1614, ceux des religieux qui voulurent suivre son exemple, firent vœu d'observer la règle à la lettre, renonçant à l'usage de la viande; et pour en perpétuer autant qu'il pouvait l'observance, il choisit un coadjuteur animé de son esprit, et mourut en

1641, après trente-six ans de gouvernement.

Il eut pour successeur Joseph Arnolphiini, son neveu, qui marcha sur ses pas, et gouverna l'abbaye depuis 1641 jusqu'à 1646. Il y maintint l'observance, qui s'y conserve encore aujourd'hui avec beaucoup d'édification.

CHATILLON-SUR-LA-VEZOUZE. —

Châtillon, bourg et château, situé sur la Vezouze, au bas de Blâmont, est un ancien fond dépendant de l'évêque de Metz; Henri de Blâmont a repris ce château en fief de Henri d'Auphin, évêque de Metz, le 4 mars 1523. Les lettres de reprises portent que Henri de Blâmont a repris ce château en fief-lige pour toujours (1), avec toutes ses dépendances; et de plus, qu'il a cédé au même évêque la voïerie de la ville de Vic et de ses dépendances pour toute sa vie, moyennant cent livres de petit tournois qui lui ont été délivrés: et que si ce même Henri de Blâmont a quelque chose à démêler avec le duc de Lorraine, il s'en rapportera au jugement dudit seigneur évêque, ce qu'il promet sur sa foi et son serment, pour lui et ses successeurs, et sous la garantie de tous ses biens.

Et en 1524 (2), Henri d'Auphin, élu et confirmé de Metz, reconnaît devoir à Henri, sire de Blâmont, la somme de douze cents francs de bons petits tournois, tant à cause qu'il a bâti sur le fond de l'évêché de Metz le château de Châtillon, entre Blâmont et Turkestein, que pour quelques autres intérêts et répétitions qu'ils avaient ensemble. Fait au mois de mai 1524. Ainsi voilà l'époque de la construction du château de Châtillon bien marquée.

Le lundi avant la purification de Notre-Dame, 1351 (3), Henri, comte de Blâmont, reprend d'Ademare, évêque de Metz, les châteaux et bourgs de Blâmont, Deneuvre, et Châtillon, et la voïerie de Vic. Dans le même acte il est fait mention de la reprise

(1) Meurisse, Histoire de Metz page 407.

(2) 1324. Chatillon près Turkestein.

(3) *Idem* page 511.

de la maison forte de Herbéviller, et de l'engagement que le même évêque Ademare fit de ce fief au même Henri comte de Blâmont.

Et le dimanche avant la saint Michel 1377, Marguerite de Blâmont (1) femme de Thiébaud comte de Blâmont fait sa reprise auprès d'Ademare évêque de Metz, pour Chatillon.

Et le 10 décembre 1450, il y eut reprise faite de Chatillon et Turkestein, auprès de Conrad Bayer de Boppard, évêque de Metz (2).

Chatillon est près de Turkestein, et chef-lieu d'une seigneurie considérable appartenant à l'évêque de Metz, contenant les villages de Cirey, Harboüé, Parù, le Val-de-Bonmoutier, l'Abbaye de Haute-Seille.

CHATRICES. — Chatrices, abbaye de chanoines réguliers de saint Augustin, près la forêt d'Argonne, (3) à une bonne lieue au Midi de sainte Menehoud, près la rivière d'Aïne, au diocèse de Châlons. Cette abbaye fut fondée au douzième siècle par Alberon de Chini évêque de Verdun; en l'an 1133 ou 1137. Ce prélat ayant retiré des mains d'Ulric, frère de Gui, archidiacre de Verdun, une terre ou fief, et une île sur la rivière d'Aïne dans la forêt d'Argonne, en fit don à Eustache, pour y fonder une abbaye de Chanoines réguliers, dont il fut le premier abbé. Les titres de cette abbaye furent perdus en 1562 et 1596, pendant les guerres; lorsque tous les lieux réguliers furent consumés par les flammes, il n'y eut que l'église de conservée. Les religieux qui sont de la congrégation de sainte Genenève, en ont fait réparer à neuf et la maison et l'église, le tout en briques.

Je conjecture que Chatrices est désigné par le mot de *Caturices* ou *Caturiges*, dont il est parlé dans les anciens itinéraires sur le chemin de Reims à Metz, de cette sorte :

Dorocortorum.

Ratum minervæ.

Ariolam.

Caturices.

Nazium. Nais.

Tullum. Toul.

Scarponam. Scarpon.

Divodurum. Metz,

Reims.

M. P. XII.

M. P. XV.

M. P. IX.

M. P. IX.

M. P. XV.

M. P. X.

M. P. XII.

Il y a quelque diversité dans les anciens mss. sur le nombre des pas de distance d'une ville à l'autre; mais la conformité du nom de *Catrics* avec *Chatrices*, et son voisinage de sainte Menehoud, qui est encore aujourd'hui une des routes de Reims à Verdun et à Metz, fortifient ma conjecture. Il est certain que le nom de *sainte Menehoud* est nouveau, et celui de *Chatrices* ne signifie rien dans notre langue; et la route est plus droite par là, que par saint Dizier, pour aller à Verdun et à Metz.

Il est parlé de *Castricium* dans le partage fait en 870, entre les rois Charles et Louis. *Castricium* échoit au roi Charles. Il est parlé entre *Mosaninse* et *Condruze*. On compte dans l'histoire *Castrensis* ou *Castricus pagus*. Voyez M. de Vallois *Nottit* page 135, *Flodoard* rv. 2. Histoire, chapitre 70, parle de *Castriensis Vicus*; au chapitre viii, il parle de *Castriensis pagus*, du pays de Chatrices ou Castrices. Voyez le même dans sa chronique sous l'an 920.

CHAUFFOUR. — Chauffour, chef-lieu dans le Barrois Mouvant, qui a donné son nom à une maison ancienne de nom et de mes, à présent éteinte. Gérard de Chauffour fils de Jeannot de Chauffour, et d'Isabelle de Ruys fut le dernier mâle de cette maison, n'ayant laissé que des filles. Duc de Lorraine en 1428, fut engagé par le duc Charles II, (1) à déclarer la guerre à la ville de Metz, à laquelle il fit bien des maux.

La maison de Chauffour portait d'argent à la croix de sable; chargée de cinq coquilles d'argent.

CHAUMONT-SUR-AÏRE, Diocèse de Verdun. — Chaumont-sur-Aïre, au

(1) p. 527.

(2) p. 563.

(3) Voyez l'Histoire de Lorrain. Tom. 2 page 212.

(1) Histoire de Lorrain. Tome II page 100.

cèse de Verdun, situé entre Banzey et Longchamp, dont l'église fut donnée à l'abbaye de saint Paul de Verdun en 1177, par Arnaud, évêque de Verdun (1). Ce lieu en lui-même n'a rien de fort remarquable, sinon qu'il est la patrie de Nicolas Pseume, illustre évêque de Verdun, dont la mémoire est en bénédiction dans ce diocèse, qu'il a gouverné pendant 26 ans, avec une vigilance, une sagesse et une piété exemplaire. Il était fils d'un laboureur de ce lieu, et son mérite le fit élever sur la chaire de Verdun, après avoir rempli les devoirs d'abbé de saint Paul de la même ville; il alla deux fois au Concile de Trente, (1) et s'y distingua par son savoir et sa vigueur. Il mourut à Verdun le 10 d'août 1573. Il laissa plusieurs écrits, dont une partie a été imprimée: on peut voir sa vie dans l'*Histoire de Verdun*, page 431, et suivantes.

Tout le monde sait que le nom de Chaumont vient de *Calvus Mons*, montagne chauve, et se donne ordinairement aux villes situées sur des montagnes dégarnies de bois. Nous connaissons dans les montagnes de Vôgè, un grand canton ou comté, nommé *Calvo-Montensis*, Chaumontois, à cause des hautes montagnes qui s'y voyent chargées de pâturages, où l'on mène le bétail pendant l'été, pour profiter de l'herbe qui y croît en abondance, mais où les arbres ne croissent pas, par l'impétuosité des vents et la stérilité de la terre.

CHAUMONT - SOUS - MURAUT. -- Chaumont-sous-Muraut, du diocèse de Verdun, situé près Damvilliers, chef-lieu du Doyenné de ce nom. Ce lieu est appelé *Chaumont-sous-Muraut*, parce qu'il est au bas de la montagne où était autrefois le château de Muraut. On l'appelle aussi Chaumont près Damvilliers. Saint Martin est patron de la paroisse, qui comprend le hameau de Juberci et le château de la place, où il n'y a qu'un fermier. La cure est à la présentation du chapitre de la cathédrale de Verdun.

Il est parlé du château de Muraut ou de Murvaul-sur-Meuse, en plusieurs endroits de notre Histoire de Lorraine. *Tom 2, pag. 485. Marenvaldi Castrum* et pag. 84. *Mirobald*, et *Murvault*, pag. 149 et 173.

Chaumont-sous-Muraut dépendait de l'évêque de Verdun et il est dénommé entre les lieux qui lui appartenaient (1). Guillaume d'Haraucourt, évêque de Verdun (1), publia des Statuts Synodaux à Chaumont-sous-Muraut (1). *In Calvo-Monte subtus Muratum*, anno 1491.

Nous avons aussi les statuts Synodaux du Doyenné Rural de Chaumont, dressés sous l'épiscopat de Guillaume d'Haraucourt (1), l'an 1490. Il laisse aux curés la libre élection de leur doyen (2), à charge de la notifier dans le mois à l'évêque ou à son grand vicaire (3). A la mort de chaque curé, le doyen héritera de son lit, ou de la somme de deux écus. Tous les curés de ce doyen se présenteront en habits de cérémonie, à l'église de Chaumont, ou à tel autre lieu qui leur sera marqué deux fois l'année: 1° le mardi d'après le dimanche *Misericordia Domini*. 2° Le mardi d'après la saint Luc; sous peine contre les contrevenans de dix sols d'amende. Chaque nouveau curé doit donner dans ce chapitre de Chaumont la Taxe à laquelle sa cure est taxée. Aujourd'hui dans le diocèse de Verdun, un nouveau curé ne donne plus à ses confrères, pour son joyeux avènement, qu'un cornet de dragées; et à la mort d'un curé du diocèse, le doyen n'a plus que le bréviaire du défunt, et dix livres en argent; le lit de mort appartient aux héritiers.

CHAUMONT-LA-VILLE. — Chaumont-la-Ville, village du diocèse de Toul; office, recette, sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Martin; le commandeur de Robécourt nomme à la cure, et est décimateur pour les deux tiers de la grosse dime

(1) Histoire de Verdun, pag. 261.

(2) En 1551. et 1572.

(1) Histoire de Verdun pag. 435. Preuves, pag. 87.

(2) Ibid. p. 45.

(3) Histoire de Verdun, pag. 15, preuves.

et toute la menuë. Il y a dans ce lieu environ 96 ou 97 habitans.

Il y a une maison en forme de château à messieurs de Thumery.

CHAUMONTOIS. *Calvomontensis Pagus*. Chaumontois, *Colvomontensis*, pays considérable de la Lorraine, s'étendant sur une partie de la Vôge, depuis la Moselle au couchant, jusqu'à la Meurthe à l'Orient; Varengevillle et saint Nicolas sont dénommés comme étant du Chaumontois. Saint Arnoù qui était né à Lay près Nancy, était né dans le Chaumontois. Le comte Hugues et la comtesse Eve sa femme, seigneur et dame de Lay, sont nommés comte et comtesse du Chaumontois. Ce nom dérive des montagnes Chauves, *Montes Calvi*, qui se voyent dans ce pays, où la plupart des montagnes de Vôge sont dégarnies de bois sur leur sommet, et fournissent des pâturages en abondance aux bestiaux qu'on y conduit, et qui y demeurent pendant tout l'été.

Il est parlé du *Chaumontois* dans le partage des provinces, fait en 870, entre le roi Charles le Chauve et Louis le Germanique. Si l'on veut marquer la longueur du Chaumontois, il faut la prendre depuis la source de la Moselle, de la Meurthe et de la Sarre, jusqu'à la jonction de ces deux premières Rivières, qui se fait à Condé-sur-Moselle. Ainsi le Chaumontois a environ 26 lieues de longueur; mais sa largeur étant inégale et n'ayant point de bornes fixes et uniformes, on n'en peut fixer la juste étendue. Ce pays comprend la plus grande et la plus considérable partie de la Lorraine, avec les comtés de Blâmont et de Salm. Il touche le Saintois, ou comté de Vaudémont au midi, le Scarponois et le pays de Metz au nord, et le Tulois au couchant. Je ne crois pas que le Chaumontois ait jamais eu un chef lieu, d'où il ait tiré son nom; il le tirait des *chaumes*, ou des montagnes chauves dégarnies de bois, dont on a parlé.

Ce pays est communément appelé *Calvomontensis*, et quelquefois *Calmontensis*, ou *Calmontis*, ou *Calmontisse*, ou *Comitatus Calmontensium*. Remiremont, Epinal,

Charmes, Mirecourt, Vandœuvre, Varengevillle, Saint-Nicolas, Nancy, Lay, Blâmont, Amance, Bouxières-aux-Dames, et Bouxières-aux-Chênes, Rosières, Lenoncourt, Haraucourt, Lunéville, Ludres, Haussonville, le Vermois, Gerbéviller, Moyon, Remberviller, Dœuvre, Baccarat, Saint-Diçy et les abbayes de Vôge, Ravon, Bruyères, Plombières, Dompain, Bussans, Ormes, etc., étaient dans le Chaumontois. On peut voir Adrien Vallois, *Notitia Galliarum*, pag. 118, et le R. P. Benoit Piccart, capucin, Histoire de Toul; pag. 29, et suivantes.

Il y a plusieurs villes et plusieurs lieux du nom de *Chaumont*, qui n'ont point de rapport à notre sujet, et que l'on peut voir dans les géographes.

CHAUMOUZEY, *abbaye de chanoines réguliers*. — Chaumouzey, en latin *Calmosiacum* ou *Calmociacum*; abbaye de chanoines réguliers, de l'ordre de S. Augustin, situé à une lieue et demie d'Épinal, diocèse de Toul, fut fondée vers l'an 1090, par un saint personnage, nommé Séhérus, qui le gouverna depuis 1090, jusqu'en 1128.

Ce saint homme, qui était prêtre d'Épinal, s'était d'abord retiré auprès d'Antenor célèbre solitaire de la Vôge (1), qui s'était bâti un hermitage dans un lieu situé entre la ville de Remiremont et le Saint-Mont, où il reçut plusieurs disciples, imitateurs de l'austérité de sa vie. Après la mort d'Antenor, Séhérus lui succéda, et se déterminait avec ses frères à prendre la règle de saint Augustin. Dans le même temps Lutulphe ou Lutolphe, fondateur de l'abbaye de S. Léon de Toul, pria Séhérus de se charger du gouvernement de cette nouvelle communauté; ce qu'il fit, sans néanmoins abandonner le gouvernement du monastère du *Châtelet*, faisant passer ses disciples de l'un à l'autre monastère, selon qu'il les trouvait propres à instruire et à édifier leurs frères.

Mais trouvant la situation du *Châtelet*

(1) Chronic. Calmos. dans l'Hist. de Lorraine, tom. II.

trop resserrée, et d'autres inconvéniens, il résolut de transporter ailleurs cette communauté. Pendant qu'il était dans cette pensée, une dame, nommée *Hadwide*, ayant su que ces bons religieux voulaient quitter leur première demeure, persuada à son mari, nommé *Thieri*, de leur donner dans leur terre l'endroit qu'ils trouveraient le plus propre pour s'y établir. Ils députèrent vers Séhere un clerc, nommé *Ascelin*, pour lui faire part de leur bonne volonté. Séhere accepta les offres de *Thieri*, et choisit la place où est aujourd'hui *Chaumouzey*, et qui était alors un désert, au milieu des bois. Séhere y transporta sa communauté, et y bâtit un monastère et un oratoire, qu'il dédia à la sainte Vierge et à saint Sauveur. Quelque temps après *Thieri*, à la prière de sa femme, donna à Séhere le fief de *Chaumouzey* avec toutes ses appartenances.

Ce nouvel établissement jouit d'une profonde paix pendant la vie de *Thieri* leur fondateur; mais cette tranquillité fut troublée après la mort de ce seigneur. Son frère, nommé *Joscelin*, fit tout ce qu'il put pour en chasser les religieux. Il les molesta, pilla leurs terres, brûla même l'église paroissiale, qu'ils avaient bâtie au même lieu. L'abbé en porta ses plaintes à *Thieri* duc de Lorraine, qui cita en vain plusieurs fois *Joscelin* à sa cour, pour y rendre compte de ses vexations.

Au bout de deux ans le duc *Thieri* cita *Joscelin* et l'abbé *Séhere* un certain lieu et jour, pour y exposer leurs raisons, et y subir la sentence des nobles du pays. L'abbé et les religieux comparurent; mais *Joscelin* n'y vint pas. Alors les nobles dirent qu'il fallait que les témoins qui avaient été présents à la donation de *Thieri*, rendissent témoignage de la chose avec serment; ce qui ayant été exécuté, les juges prononcèrent que le duc de Lorraine devait assurer à l'église de *Chaumouzey* la terre en question, et réprimer par sa puissance les violences de *Joscelin*. Ce jugement fut rendu à *Vadigny* sur la rivière de *Madon*.

Le duc *Thieri* vint lui-même en personne à *Chaumouzey*, mit en possession *Séhere* et

ses religieux de ce fief, en fit venir les sujets à la porte de l'église, et leur fit prêter serment de fidélité et d'obéissance aux religieux. Telle était alors la manière de procéder en Lorraine.

Ce jugement n'arrêta pas les entreprises de *Joscelin*. Il continua à inquiéter les religieux de *Chaumouzey*. Ceux-ci s'adressèrent à l'évêque de *Toul*, qui cita à son tribunal *Joscelin*, mais en vain; ce qui obligea l'évêque à l'excommunier. Ce coup effraya *Joscelin*; et des amis communs s'étant entremis pour le réconcilier avec *Séhere*, on l'adoucit moyennant une somme assez modique. Il se contenta de douze livres d'argent qu'on lui donna. L'accommodement se fit à *Renanges*, apparemment *Relange*. *Hadwide* femme de *Joscelin*, *Bonnor* et *Thieri* ses fils consentirent au traité, et renoncèrent à toutes prétentions sur la terre de *Chaumouzey* en présence de plus de trente témoins.

Les deux communautés de *S. Léon* de *Toul* et de *Chaumouzey* suivaient d'abord la règle de *S. Augustin*. Dans la suite l'abbé *Séhere*, se défiant de ses lumières, jugea à propos de prendre pour modèle de son observance quelques constitutions approuvées par les anciens (1). Il députa à cet effet deux de ses chanoines à l'abbaye de saint *Rufe* près d'*Avignon*, qui était alors en grande réputation de régularité, afin d'en apprendre les réglemens et les usages. On les y reçut avec honneur: on leur donna les constitutions, et on leur apprit de vive voix les choses qui dépendent de la pratique, de la règle de *S. Augustin*, et à leur retour *Séhere* les fit pratiquer à *Chaumouzey* et à saint *Léon*. La vie de ces premiers chanoines réguliers était alors fort austère, et différait peu de celle des religieux de saint *Benoit*.

Le monastère de *Chaumouzey* n'avait point encore alors de titre abbatial, ni même d'église particulière, consacrée par l'évêque, et *Séhere* n'avait reçu la bénédiction abbatiale que sous le titre de *S. Léon* et de

(1) *Ibidem*, et *Ruyr*, antiquités de *Vège*, 1. 3. c. 3. p. 366.

S. Nicolas de Toul. Il fut résolu que les deux communautés de S. Leon et de Chaumouzey seraient désormais comprises sous le seul titre de religieux de l'abbaye de S. Leon ; que Séhere continuerait à gouverner les deux communautés, et à recevoir à profession les religieux de l'une et l'autre sous le même titre de S. Leon, jusqu'à ce que Chaumouzey eût acquis la qualité d'abbaye ; qu'alors les religieux de cette dernière maison, sans être obligés de faire nouvelle profession, demeureraient attachés à Chaumouzey. C'est ce qui fut réglé par l'évêque Pibon le 27 novembre 1094.

Ce prélat vint quelque temps après à Chaumouzey, l'érigea en titre d'abbaye, dédia l'oratoire en l'honneur de la sainte Vierge, et défendit, sous peine d'anathème, de la troubler, et d'en violer la sainteté. A son retour à Toul, il fit assembler la communauté de saint Leon, à la prière de Séhere, et demanda aux religieux lequel des deux monastères, de S. Léon ou de Chaumouzey, ils choisissaient, afin que désormais chacun d'eux demeurât stable dans celui qu'il aurait choisi. Pibon les interrogea, et ouït leurs réponses. En même temps il envoya Thiemare abbé de S. Mansui faire la même chose à Chaumouzey ; et depuis ce temps ces deux abbayes demeurèrent séparées de communauté et de biens, mais toutefois sous la conduite de Séhere leur commun abbé.

L'abbaye de Chaumouzey eut de grands démêlés avec *Giselle*, abbesse de Remiremont, au sujet de la paroisse de Chaumouzey. L'abbesse prétendait que cette église lui appartenait. Pibon évêque de Toul, qui favorisait l'abbé Séhere, obtint pour lui du pape Pascal une bulle, qui confirmait la donation qu'il avait faite à l'abbaye de Chaumouzey des dîmes de cette paroisse.

Mais ni l'autorité du pape ni celle de l'évêque de Toul n'arrêtèrent point les poursuites de l'abbesse. Le duc de Lorraine voué de Remiremont prit la défense des intérêts de l'abbesse, chassa le curé, en fit mettre un autre en sa place, usa même de menaces et de dures paroles envers l'abbé et ses religieux.

L'abbé Séhere envoya à Rome son frère, nommé Arnou, qui était d'Épinal, comme lui, et un autre député, nommé Richard, pour implorer la protection du pape. L'abbesse *Gilette* ou *Giselle* y envoya aussi de son côté. Le pape, de l'avis des cardinaux ordonna que les chanoines réguliers de Chaumouzey donneraient à l'abbesse de Remiremont un équivalent pour l'église contestée, et quant au fonds sur lequel était bâti leur monastère, que l'abbesse revendiquait, le pape veut qu'il demeure aux religieux, s'ils peuvent prouver que leur fondateur et eux-mêmes l'aient possédé pendant trente ans.

L'abbesse de Remiremont, qui d'abord avait paru acquiescer à cette sentence, en éluda l'exécution, en disant qu'elle ne pouvait rien faire sans l'agrément de l'empereur, sous la protection duquel était son abbaye.

L'évêque d'Albane légat du saint siège informa l'empereur Henri IV, de cette contestation, lequel écrivit à l'abbesse de Remiremont et à Thiéri duc de Lorraine, leur ordonnant d'exécuter ponctuellement les ordres du pape. Ces lettres ne produisirent aucun effet. Séhere écrivit pour la troisième fois au pape, qui renouvela ses ordres à l'abbesse, aussi inutilement que les premières fois. Il alla trouver l'empereur à Strasbourg, où s'étaient rendus le duc Thiéri et l'abbesse Giselle, et pria ce prince d'ordonner de bouche au duc et à l'abbesse ce qu'il leur avait déjà ordonné par lettres. Il le fit ; mais l'abbesse sut encore éluder les ordres de l'empereur.

L'abbé Séhere fut obligé d'aller en personne en Italie renouveler ses instances auprès du pape, qui écrivit à l'abbesse, lui ordonnant, sous peine d'interdit d'entrer dans l'église, d'exécuter ses premiers ordres. L'affaire ne fut enfin terminée qu'en 1107, que Pascal II, étant arrivé à Langres, fit examiner la chose à fond ; et après avoir ouï les parties, qui étaient présentes, confirma l'abbé de Chaumouzey dans la jouissance du fonds où était située son abbaye, et dans celle de la paroisse de Notre-Dame ; mais il accorda à l'abbesse de Remiremont les dîmes de la paroisse de Chaumouzey. Le

pape exempté néanmoins les terres que les religieux de Chaumouzey cultivaient par leurs mains dans l'étendue de cette paroisse, et dans toutes les autres. La bulle est du 24 février 1107.

Sèhere, se voyant tranquille après la décision de cette affaire, résolut de faire dédier et consacrer son nouveau monastère et l'église, quoique ni l'un ni l'autre ne fussent pas entièrement achevés. L'évêque Pibon ne pouvant, à cause de son âge et de ses infirmités, faire cette fonction, pria le légat Richard évêque d'Albane, de s'en acquitter. Richard accepta sa commission, et dédia l'église et le monastère de Chaumouzey en l'honneur de notre Sauveur Jésus-Christ, le premier octobre 1107, en présence de Thiemare abbé de saint Mansui, de Vidric abbé de S. Evre, de Laurent abbé de saint Vanne, de Waschelin abbé de S. Pierremont, et de plusieurs autres personnes de distinction; tant ecclésiastiques que laïques.

Telle fut l'origine de l'abbaye de Chaumouzey, qui subsiste encore aujourd'hui dans un état florissant, sous la congrégation de S. Sauveur. Elle est illustre, pour avoir élevé le B. Pierre Fourrier réformateur de cette congrégation, et par les droits quasi-épiscopaux que l'abbé exerce dans son abbaye, et dans les prieurés et paroisses qui en dépendent.

Il a aussi le droit de donner les quatre moindres ordres et la tonsure, tant à ses religieux qu'aux sujets de son abbaye. Ces privilèges furent accordés à cette abbaye par le pape Pascal II, sous la redevance d'une étole sacerdotale, qu'on devait donner chaque trois ans au palais de Latran, et qui dans la suite fut évaluée à un florin d'or, dont on a des quittances jusqu'en.....

Les prieurés qui dépendent de l'abbaye Chaumouzey, sont celui de *Marast*, dans le diocèse de Besançon; celui de *Chenoy*, au diocèse de Metz; les paroisses d'*Ambe-court*, de *Bretegny*, de *S. Brice*, d'*On-court*, de *Dompierre* et de *Chaumouzey*, dans le diocèse de Toul. L'abbaye est soumise immédiatement au saint siège. Elle est

située dans la Vosge entre les villes de Darnéy et d'Epinal. Depuis quelques années cette abbaye a été rebâtie tout à neuf magnifiquement. Elle est aujourd'hui possédée en commande.

A un quart de lieue de l'abbaye de Chaumouzey est le village de *Chaumouzey-la-Ville* (1), en latin *Calmosia*, La cure est unie et desservie par un chanoine régulier de la maison; et dépendent les granges d'*Olima* et *Sanché*, dont le roi est seigneur. Le chapitre de Remiremont a la haute justice; l'abbé de Chaumouzey et les seigneurs de Darnieule ont la moyenne et basse justice. Il y a quinze ou seize paroisses, dont le patronage dépend de l'abbaye, laquelle est un fief, dont l'abbé a la haute justice.

CHAUSSEE (LA).—La-Chaussée, *Molaris Pagus* ou *Calcina*, village à deux lieues au nord de Thiaucourt, un peu au-dessous de plusieurs étangs, à gauche de Liron. Il y a apparence que le nom de *La-Chaussée*, lui vient de son voisinage des étangs et de la chaussée, qui se trouve près de ce village, lequel est du diocèse de Metz, archiprêtre de Gorze; office et bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'étang de La-Chaussée est un des plus beaux de la province. Avant l'an 1669, La-Chaussée était le siège d'une prévôté, qui a depuis été transportée à Thiaucourt.

L'église paroissiale est dédiée à.... Collateur, l'abbé de saint Benoit en Voivre, décimateurs les abbés de Gorze, de sainte Marie du Pont-à-Mousson, et M. de la Lance; il y a dans l'église paroissiale, une chapelle appelée la *Rotonde*, sous l'invocation de Notre-Dame de pitié. Il y a aussi dans le lieu une maison fief, en forme de Château. On compte dans La-Chaussée; environ cent habitans.

La-Chaussée était une châtellenie des comtes de Bar, comme on le voit par des titres imprimés dans l'*Histoire de Lorraine*, Tome II, pag. DCLXXV, et DCLXXVI, années 1551 et 1599.

(1) Chaumouzey-la-Ville.

CHEMINOT. — Cheminot, village du Saulcy, territoire de Metz, en latin *Caminatum*, fût donné à l'abbaye de S. Arnoù, alors dénommé de S. Jacques, ou plutôt de *saint Jean l'évangéliste*. Ce lieu était situé dans le duché de Mosellane et dans le comté de Metz. L'empereur Charlemagne en fit donation à l'église où repose le corps précieux S. Arnoù ; il le donna avec toutes ses dépendances, à condition que l'on tiendra à perpétuité des lampes allumées devant le corps de la reine Hildegarde son épouse bien-aimée, pour le remède de son âme, et afin que l'on y célèbre des messes à son intention ; avec défense de donner en fief, et d'engager ladite terre à aucun étranger ; et si, après la dépense des lampes, qu'il ordonne de tenir toujours allumées devant son tombeau, il reste quelque chose, il veut qu'il soit employé à payer les gardiens qui célébreront les messes, et réciteront les prières pour le repos de ladite princesse. Donné le jour des calendes de mai, le 15 de son règne, l'an 783 de l'incarnation, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, la veille duquel jour ladite princesse Hildegarde mourut, la treizième année de son mariage avec l'empereur Charlemagne. Fait au palais de Thionville, indiction VI.

CHEZ (la), *rivière*. Les sources de la rivière de Chez, en latin *Cara*, sont aux Marais et à l'abbaye de l'isle en Barrois, au Petit-Louppy, à Auzécourt, Noyers, d'où elle va joindre l'Ornain.

CHIERS (la) ou **CHIERE**, *rivière*. — La Chiers tire sa source du côté de Soleuvre dans le Luxembourg, passe à Athus, baigne Longwy, Longuyon, Montmédy, La Ferté, La Grand-Ville, Viviers, Ivoix : elle reçoit la *Crune*, à Montmédy, et s'écoule dans la Meuse entre Mouson et Sedan.

La Chiers, est nommée *Chares* par Fortunat, *lib. VII. carminam*, *carmen IV. Chara* dans Flodoard, *lib. IV. Hist. Rem. cap. XXXIII. Charus fluvius* par Sigebert de Gemblours, *ad ann. 980.*

CHIMAY. — Chimay ou Cismay, petite ville au pays de Luxembourg, ayant titre de principauté, située sur la petite rivière de

la Blanche, à quatre lieues de Mariembourg et de Rocroi ; elle est nommée *Cimiacum*, dans des lettres de l'an 1138, et *Cimacum* dans d'autres de 1148. Elle portait autrefois le titre de Comté, elle appartenait à des seigneurs particuliers ; aujourd'hui elle est aux ducs d'Arscot de la maison de Croy. On y voit un chapitre de Chanoines, dont l'église est ancienne, et dédiée sous le nom de sainte Menegaude. Les anciens comtes de Chimay relevaient des comtes de Hainaut. Maximilien d'Autriche, roi des Romains l'érigea en principauté, l'an 1486, en faveur de Charles de Croy. Les Espagnols la cédèrent à la France en 1684.

CHINY, et Prieuré de Ste. Valburge. — Je ne trouve aucune mention de Chiny dans les anciens ; ses origines sont très-obscurées ; il paraît qu'au commencement c'était une simple bourgade, située sur la rivière de Semoy, entre Sedan et Arlon, environ à six lieues de l'une et de l'autre de ces deux villes. On ignore la vraie origine des comtes de Chiny, qui ont fait une belle figure dans l'histoire, pendant environ cinq cents ans.

On dit communément qu'Arnoù, premier comte de Chiny, ayant épousé Mathilde ou Mecthilde, fille de Ricuin, duc de Mosellane, obtint du duc Frédéric, frère de l'empereur Othon, et archevêque de Cologne, que la ville de Chiny fut érigée en comté ; mais nous savons certainement que Mathilde fille d'Etienne, donna en 955, à l'abbaye de St.-Hubert, la moitié de la ville de Chiny. Cette ville, est aujourd'hui réduite en village, et la maison de Chiny entièrement éteinte. Elle portait d'or aux deux truites adossées, accompagnées de croisettes répandues dans l'écu. La ville de Chiny porte trois truites d'or, posées l'une au-dessus de l'autre, le tout surmonté d'une couronne ducale. D'autres donnent à la maison de Chiny : burelé d'or et de gueule sur le tout.

Nous avons donné l'histoire généalogique de la maison de Chiny, au premier tome de l'Histoire de la Lorraine, première édition, page ccxxx. Le père Bertholet jésuite l'a

aussi donnée dans son Histoire de Luxembourg, tome III, page ix.

Arnoù II, du nom, comte de Chiny, fonda l'abbaye d'Orval en 1070, et le prieuré de S. Sulpice de Priés, près Mézières en 1068, et celui de sainte Valburge à Chiny, en 1097. Sa femme se nommait Adelaïde, Halvide, fille du comte Arnoù II, du nom, et épouse du seigneur de la *Granville*, fonda avec son mari en 1085, le prieuré de saint Michel. Louis IV, du nom, comte de Chiny, étant décédé en 1226, sans enfans mâles, le comté de Chiny, passa aux comtes de Los, qui prirent le titre de *comtes de Los et de Chiny*. Arnoù V, du nom, comte de Los et de Chiny, vendit en 1364. Son comté de Chiny à Venceslas, duc de Luxembourg.

En 1374, Marguerite de Lorraine, femme d'Oiry de Ribaupierre, traita avec le duc Jean sur ses prétentions (1), et sur les donations à elle faites par le duc Raoul son frère, et en particulier au sujet du comté de Chiny, dont la donation en partie lui avait été faite, par Marguerite comtesse de Chiny sa tante, fille du duc Thiébaud II.

En 1476, le duc René II, donna commission à Vautrin de Nettancourt, son conseiller et maître-d'hôtel, de se saisir du comté de Chiny, et de plusieurs autres places du duché de Luxembourg.

Et en 1478, le roi Louis XI, fait don au duc René II, et à ses descendans, du droit qui lui appartenait au duché de Luxembourg et au comté de Bourgogne (2).

La chronique manuscrite de Jean Aubrim de Metz, porte qu'au treize de juillet 1489, le duc René fait marcher ses troupes tirées des duchés de Lorraine et de Bar (3), avec une bonne artillerie pour former le siège de Chiny en Ardenne. La place était défendue par un officier nommé Robert le Diable, qui avait fait des courses sur le pays dudit duc, et y avait tué et pris beaucoup de

(1) Archives de Lorr. Layette. Bitche, S. Hypolite, etc.

(2) Archives du Lorr. grand rég. p. 773.

(3) Chronique manuscrite de Jean Aubrim, ann. 1489.

monde. Mais Robert n'attendit pas qu'on l'assiégeât dans sa place; il l'abandonna à l'approche de l'armée du duc, et les Lorrains y entrèrent, et en rasèrent les fortifications.

On peut voir la liste généalogique des comtes de Chiny, et ce qu'en dit la Martinière dans son dictionnaire géographique, d'après M. l'abbé de Longuerue. Description de la France, *deuxième partie page 115.*

Voici les lieux qui dépendaient du comté de Chiny: Bastogne, Dierik, Durbuy, Hoffalze, Marche-en-Famine, Neu-Chatel La-Roche en Ardenne, St.-Vreit, Vianden et Virton.

Pour le spirituel, Chiny est du diocèse de Trèves. La Cure....

Le prieuré de Ste. Valburge de Chiny, fut fondé en 1097, par le comte Arnoù, qui est nommé le *Grand*, dans la charte de fondation. Il l'a signa avec ses deux fils Othon et Louis, et sa belle fille Adelaïde. Il y dit qu'il donne par donation légitime, à l'abbaye de saint-Arnoult de Metz, l'église de sainte Valburge, située au pied de son château de Chiny.

Ce prieuré est demeuré dans la dépendance de St. Arnoù de Metz jusqu'en 1585, que le pape Sixte V, donna une bulle à la prière de Philippe II, roi d'Espagne, en exécution d'une autre bulle du pape Grégoire XIII: par ces bulles il était ordonné de prendre dans le duché de Luxembourg, des prieurés pour la valeur de cinq mille florins de rente, dont deux mille seraient employés à la fondation d'un séminaire, et les trois autres mille à celle d'un collège. En vertu de ces ordres, on prit les prieurés de Chiny, d'Ayvraille, de Vau-les-Moines, et d'Useladange, qui furent donnés aux jésuites de Luxembourg, qui les possèdent encore aujourd'hui.

CHOISEUL. — Choiseul, *Casolum*, petite ville en Champagne située près les sources de la Meuse, à la droite de Clémont et de Montigni-le-Roi, du diocèse de Langres, à trois lieues de Chaumont, frontière de Lorraine et de Champagne. C'était anciennement une Terre avec titre de baronie,

qui a donné son nom à l'illustre maison de Choiseul ; mais ce nom a été transporté aux Chatellenies de Polizi et de Polizet, lorsqu'elles furent érigées en duché l'an 1685, en faveur de Cezar de Choiseul. Cette ancienne maison porte d'azur à la croix-d'Or, cantonnée de dix-huit billettes de même.

François de Choiseul, sieur de Clemont qui épousa Magdeleine de Livron, est le premier de cette maison établi en Lorraine.

Guillaume de Choiseul qui épousa Jeanne du Châtelet, était issu d'Alix de Dreux, petite fille de Robert de France, comte de Dreux, quatrième fils du roi Louis Legros et d'Adelaïde de Savoye. Cette maison est partagée en plusieurs branches ; Choiseul de Sorcy, Choiseul-Beaupré, Choiseul de Meuse, etc.

CHOLOY. — Choley ou Chauoy, en latin *Cauliacus* ou *Vicus Caulium*, village du diocèse de Toul, à une demi-lieue de Foug, bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Jean-Baptiste Le roi en est seul seigneur. M. F'utot jouit du domaine. M. l'évêque ou le séminaire de Toul nomme à la cure depuis la réunion du chapitre de Liverdun, auquel la collation appartenait. Les bénédictins de l'abbaye de saint Evre, le curé du lieu et la fabrique, la Maison-Dieu de Toul et l'église de Crouves partagent la dime. Il y a environ cinquante-six-habitans.

Dépendent de Choley les métairies du *Val-de-Pacé*, séparées du prieuré par le ruisseau et l'hermitage de S. Pierre.

La seigneurie de Choley est un fief mouvant de la chatellenie de Foug. François Remy écuyer, maréchal des logis du duc de Lorraine, en fit les reprises de ce prince le 8 janvier 1574 (1).

Le sieur Charles Doyot procureur et syndic de la ville de Toul, ayant quelque contestation avec les habitans de Choley, au sujet des biens qu'il avait dans cette paroisse. le duc Léopold lui accorda en 1715, le titre de seigneur de Choley, avec tous les droits honorifiques qui y sont attachés. Ce

grand prince lui accorda cette grâce, en considération de la réception honorable que lui avait faite la ville de Toul à son retour de la visite qu'il venait de faire au chevalier de Saint George, qui s'était retiré à Bar-le-Duc.

Choley est situé à trois quarts de lieue de Toul. On croit qu'il y avait autrefois une maison royale, où plusieurs rois de France des deux premières races, et ensuite les comtes de Bar ont souvent fait leur séjour, pour prendre le divertissement de la chasse dans le voisinage.

CIRONCOURT. — Cironcourt, seigneurie haute justice, séante au village de Grange sur le Cosné, au bailliage de Remiremont, à trois lieues d'Epinal, et trois de Fontenoy en Vosge et de Remiremont.

Il dépend de cette terre une partie du village de Grémifontaine près de Bains, dont le surplus appartient à M. le duc de Harvé et à M. le baron de Dommartin chevalier, conseiller d'honneur au parlement de Metz.

Le chef-lieu de cette haute justice est sur une éminence aux frontières du comté de Bourgogne, d'où l'on découvre une partie de la Lorraine et une étendue de pays dans la Franche-Comté.

Les droits de cette seigneurie sont très-beaux. Celui du sceau du tabellionage, des lods et ventes, établi par des titres fort anciens, décore particulièrement cette terre, qui dès avant 1500, avait des seigneurs, qui ont occupé des postes importants dans l'état et dans les armées.

Ce village a eu pour seigneurs MM. de Lavaux, ou de Jussey ou Jussy, d'une maison originaire du comté de Bourgogne, et comptée parmi celles de l'ancienne chevalerie de Lorraine (1).

Anne de Jussey fille du sieur Claude de Jussey seigneur d'Hurbache et d'Anne Desarmoises, a été abbesse de Bouxières, et mourut en 1555.

Nous trouvons aussi Claude de Jussey abbesse de l'Etanche en 1609.

Cette maison a été fondue en celle de Bai-

(1) De Lavaux, maison de nom et d'armes, originaire de la prévôté de Mont-Médy.

(1) Archives de Lorr. Layette Foug 2.

gécourt, qui a possédé une partie de Grange patrimoniallement pendant plus d'un siècle.

Ce village, composé de vingt-six à vingt-sept maisons, était beaucoup plus considérable avant les guerres et la peste de 1635, et 1636. Deux régimens de l'armée de Turénne y logèrent et dans les environs vers 1638. Ils y commirent beaucoup de dégâts. Des soldats de la garnison d'Épinal y mirent le comble de la désolation, en brûlant jusqu'à dix ou douze maisons, qui n'ont pas été rétablies, et dont on voit encore les ruines, une enceinte et des murs de cinq à six pieds.

Les habitans ont des lettres patentes du premier septembre 1456, par lesquelles Jean II, de la maison D'Anjou, duc de Lorraine, leur accorda le droit de faire pâturer leurs bestiaux jusqu'aux portes d'Arches. Ils ne sont séparés de cette prévôté que par la petite rivière de Cosné, commune au roi, au chapitre de Remiremont et au Seigneur.

La chambre des comptes de Lorraine les maintint en 1619, au droit de rouage, maronage, affouage dans les forêts d'Arches. Ils ont le même droit dans les forêts du comté de Fontenoy, quoiqu'ils n'en dépendent en rien, ayant leur haute justice sans part d'autrui.

Il y a un habitant de la seigneurie de Cironcourt, dont la famille subsiste de père en fils depuis six siècles; ce que l'on ne croirait pas, si le titre original de son auteur n'existait. Cet habitant se nomme *George Pernot*, et le titre est de 1150.

Une autre chose fort extraordinaire, c'est que ce même *George Pernot*, qui vit aujourd'hui, et qui est âgé de 60 ans, est extrêmement petit, n'ayant que trois pieds, quatre pouces. Il a été conduit par curiosité au roi de Pologne.

Les droits de haute justice de la seigneurie de Cironcourt ont été reconnus par différens arrêts de la cour, des 24 août 1750, 14 juin 1751, premier décembre 1757, et 15 avril 1758.

CLAIRE-FONTAINE, abbaye de Citeaux. — Claire-Fontaine, abbaye de Filles

de l'ordre de Citeaux, située à quatre lieues de Luxembourg, et à une d'Arton, dans un vallois agréable, appelé autrefois *Beautieu*, et aujourd'hui *Claire-Fontaine* (1). Cette abbaye fut fondée en 1213, par Ermensinde, comtesse de Luxembourg. Voici l'occasion de cet établissement, comme on le raconte dans les Annales du pays. Ermensinde s'étant endormie sous un chêne touffu sur les bords d'une fontaine, crut voir en songe une dame, d'une beauté et d'une majesté ravissante, tenant entre ses bras un enfant, qui vint s'approcher de la même fontaine. Cette dame se trouva aussitôt environnée d'un troupeau de moutons, marqués sur le dos d'un bout à l'autre, d'une raie noire, qui avait quelque rapport à un scapulaire de religieuses de Citeaux.

Ermensinde s'étant éveillée, frappée de ce qu'elle venait de voir en songe, consulta sur cette vision un saint homme, qui vivait en solitude en l'endroit où est situé aujourd'hui l'abbaye de Claire-Fontaine. Le solitaire ayant consulté Dieu, dit à la comtesse que son songe était mystérieux et que la Sainte Vierge qui lui était apparue au milieu de ces moutons blancs et rayés sur le dos, avait voulu lui donner à entendre que son intention était, qu'elle bâtît à Claire-Fontaine un monastère de religieuses de Citeaux, qui y louassent Dieu nuit et jour; et qu'elle participerait aux prières de ces saintes filles.

Ermensinde ne différa pas d'exécuter le conseil qui lui avait été donné. Dès l'an 1216, elle commença à y bâtir une église avec une abbaye, occupée aujourd'hui par des filles nobles, de l'ordre de Citeaux.

Elles y ont conservé jusqu'en l'an 1652, la peinture que l'on y fit alors pour perpétuer la mémoire de la vision ou du songe d'Ermensinde qui avait donné occasion à la fondation de cette abbaye: Cette peinture étant gâtée de vétusté, on l'a supprimée en 1652, il aurait mieux valu la réparer.

CLAIR-LIEU, abbaye de Citeaux. — Clair-Lieu, abbaye de Citeaux située à une lieue de Nancy au midi, dans un

(1) Hist. de Luxemb. Tom. 4, pag. 425.

vallon fort solitaire, qu'on appelait auparavant en langage du pays *Amé-leu* ou *Amer-lieu*, à qui on donna le nom de *Clair-lieu* depuis l'établissement des pères de Cîteaux en cet endroit. Ces religieux avaient été appelés en Lorraine, vers l'an 1150, par Gérard II, du nom, comte de Vaudémont frère d'Eudes de Vaudémont, évêque de Toul.

Ce prince fit venir de l'abbaye de Bistaine au comté de Bourgogne, un personnage nommé Vidric, avec quelques religieux qui s'établirent d'abord à Ferrières, pas loin de Rozières-aux-Salines, d'où ils furent chassés par la malice des habitans, et se retirèrent au lieu où est aujourd'hui située l'abbaye de Clair-lieu.

Mathieu I, duc de Lorraine les y fonda et leur donna un terrain considérable aux environs, et des paturages pour leurs troupeaux. Ils étaient douze religieux et autant de frères convers. Le monastère fut dédié à la Sainte Vierge, par la libéralité du duc Mathieu, de la duchesse Berthe son épouse, de ses fils Frideric et Mathieu, et de son Frère Robert. Le titre de fondation est de l'an 1159. Vidric gouverna l'abbaye jusque vers l'an 1165.

Les grands moulins de Nancy, furent donnés à Clairlieu dès le temps de sa fondation (1); mais cette abbaye ne jouit pas long-temps paisiblement de ces moulins; car Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et Renaut son frère comte de Castres, tous deux frères du duc Mathieu II, et oncles du duc Ferri III, ayant pris ces moulins, rendirent pour cela, quelque dédommagement à la dite abbaye. Et en 1257, le duc Ferri III, fils du duc Mathieu, et neveu des deux princes devant nommés, rendit à l'abbaye de Clairlieu, le moulin qui était dans la ville de Nancy, et celui qui était au-dehors, et le moulin de la Neuve-Ville, et le siège du moulin qui est en Baraibreux; à condition que la dite abbaye rendrait au duc Ferri, et à ses hoirs, chacun an six vingt reseaux de blé, tel

qu'il proviendrait dudit moulin. Il ajoute que ceux de Nancy, de Rémécourt, de Vandeuvers, Pixérécourt, de Mâchéville, d'Essey, Mont-Martemont, de Saussures, de Tomblaines; de Bosserville, de la Neuve-Ville, de Fleville, de Geracourt, de Loncourt et Manoncourt, seront banaux aux dits moulins; ce qui fait voir combien les moulins étaient alors rares dans le pays.

Le prince Charles de Lorraine, cardinal, évêque de Metz et de Strasbourg, ayant possédé l'abbaye de Clairlieu, environ huit ans en commande; l'abandonna, et on en fit un grand démembrement au profit de la primatiale de Nancy, à laquelle on donna la cour de Neully, les grands moulins de Nancy, Boudonville et Amance, les dimes de Delmont et Cleveci, les métairies d'Agincourt, d'Enville, d'Azilot et de Varangéville, des prés que l'abbé possédait à Nancy, et dix arpens de bois que l'abbaye avait aux Bois de Hayes et à Chaligni. Les religieux de Clairlieu consentirent à ce démembrement, et l'abbaye n'a pas laissé de conserver son titre abbatial, qui est aujourd'hui entre les mains d'un religieux nommé par le roi.

Cette abbaye jouit de quelques droits honorifiques au chœur de la primatiale de Nancy, en considération des biens qu'elle a cédé à cette église. L'abbé y occupe, dans certains jours solennels, quant il s'y trouve, la première place après le doyen; de plus il a droit de nommer un chanoine dans le mois d'avril, lorsqu'il y vaque une place *per obitum* pendant ce mois.

On voit dans l'église de Clairlieu, le tombeau du duc Mathieu, qui en est fondateur; la duchesse Berthe, son épouse, y fut transférée après sa mort. On y remarque aussi plusieurs monumens des plus illustres maisons de Lorraine.

SAINT-CLEMENT.—Saint-Clement, village dépendant de la châtellenie de Moyen, avec son ban, qui renferme les villages de Chenevière et de la Ronce (1).

(1) Voyez sous l'an 1225, aux preuves.

(1) Cartulaire de Senones, t. 1, p. 291, 92, 93, 94.

L'église paroissiale est dédiée à Saint-Clément, pape et martyr; patron l'abbé de Senones; décimateur le même abbé, pour les deux tiers de la dime, et le curé pour l'autre tiers. Les religieux de l'abbaye de Beaupré prennent sur les dimes de Saint-Clément dix reseaux de seigle et cinq reseaux d'avoine, par traité de l'an 1543.

Chenevière, annexe de Saint-Clément, a pour patron la sainte Vierge en son assumption; et la Ronce, hameau dépendant de la même paroisse, a une chapelle sous l'invocation de saint Sébastien.

Le ban de Saint-Clément dépend de l'évêque de Metz pour le temporel, et de l'évêque de Toul pour le spirituel; il répond au bailliage de Vic et au parlement de Metz.

Je trouve qu'en 1571, le 3 septembre (1), sur différentes contestations qui survenaient journellement entre les officiers du duc de Lorraine et ceux de l'évêque de Metz, au sujet de la souveraineté, ressort et autres droits prétendus respectivement par ces deux seigneurs, sur les bans de Saint-Clément et les villages en dépendant, comme aussi sur Remeréville, la Neuve-Ville-aux-Bois, Hélimère, Hampont, Bouzillon, Moncey et Dompaille, les deux princes transigèrent à Joinville, le 3 de septembre 1571, de cette sorte, savoir: Que la souveraineté et ressort du ban de Saint-Clément, consistant es villages de la Ronce et Chenevière, demeurerait au duc seul, et à ses successeurs, de même que la souveraineté et ressort du ban de Remeréville, et la souveraineté de la Neuve-Ville-aux-Bois. Quant à Hélimère, que le duc et le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, conserveraient respectivement la souveraineté sur leurs propres sujets, etc.

Quelques années après, c'est-à-dire le 14 décembre 1595 (2), le duc Charles III, échangea le ban de Saint-Clément contre Marsal, cédant le ban de Saint-Clément à l'évêque de Metz, avec le droit de sauve-

garde qu'il avait audit Saint-Clément, et qui consiste à un resal d'avoine, mesure de Moyen, et une poule que chaque labouréur doit au seigneur évêque, à la fête de Saint-Martin.

Avant la cession de Saint-Clément à l'évêque de Metz, les habitans de St.-Clément avaient accoutumé de payer cette redevance sur les greniers de son altesse à Lunéville. C'est ce que porte le pied terrier général de la châtellenie de Moyen, dressé en l'an 1605.

Le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz et de Strasbourg, avait à Saint-Clément et au ban, le tiers du passage des bois et flottes qui passaient dans la Meurthe, dans toute l'étendue dudit ban; et le duc Charles III avait, dans les bois flottés de la même rivière, dans toute l'étendue du ban dudit Saint-Clément, les deux autres tiers, par le traité d'échange passé le 14 décembre 1595 entre ces deux seigneurs; le cardinal évêque de Metz abandonna son tiers du passage audit duc, qui par ce moyen jouit de la totalité dudit passage; le tout en échange d'autres biens et droits énoncés dans le traité.

Depuis cette cession faite par le duc Charles à l'évêque de Metz, le ban de St.-Clément fut incorporé à la châtellenie de Moyen.

Le mardi 25 novembre 1614, dans un traité passé entre le duc Henri II et l'évêque de Metz, il est expressément marqué: que tout le terrain, depuis l'endroit où étaient les anciennes vanes du moulin de l'abbaye de Beaupré jusqu'au-dessus de St.-Clément, est de la souveraineté de l'évêché de Metz, et lui appartient en tout droit et usage, comme à lui cédé; parce qu'un seigneur duc de Lorraine a cédé ce qu'il y pouvait avoir avant l'échange de Marsal. Convenu néanmoins que la terre ferme de part et d'autre était Lorraine jusqu'au ruisseau, qui est un peu au-dessous du gagnage de Bettaing, qui fait séparation du ban de Chenevière contre la Lorraine. Il est encore parlé ailleurs des *Lettres de l'échange des ville et prévôté de Marsal*,

(1) 1571, Pièces de Lorraine, p. 1975.
Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1370.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1564.

contre le ban de Saint-Clément et autres villages de Lorraine.

Nous ferons imprimer ce traité d'échange que nous avons recouvré depuis peu.

CLEMERY.—Clémery, village du diocèse de Metz, juridiction des officiers des seigneurs et dames du lieu. Office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson; cour souveraine de Nancy. Toutes les justices sont aux héritiers de madame la princesse d'Épinay et à ceux de monsieur le comte du Hautois; la justice y est exercée pendant quatre mois au nom des premiers, et pendant huit au nom des autres.

La paroisse a pour patron saint Loup, évêque de Troyes; l'abbé de St.-Simplicien de Metz nommé à la cure. Les héritiers de monsieur du Hautois sont seuls décimateurs, et donnent au euré une pension, et à l'abbé de St.-Simplicien une redevance annuelle de quarante quartes de grains, deux tiers bled et un tiers avoine. Il y a un château appartenant aux héritiers de monsieur du Hautois; dépend de ladite seigneurie un petit hameau nommé *Benicourt*. On compte dans Clémery et dans ce hameau environ quarante-huit habitans.

La maison de Clémery, ancienne chevalerie, portait d'argent coupé de gueule, à l'aigle d'or. La terre de Clémery fut premièrement donnée par un duc de Lorraine à Antoine Warin, son receveur général, qui y fit bâtir un château et prit le nom de Clémery. Il épousa Claude de Revigny, dont il eut René de Clémery, maître d'hôtel du cardinal de Lorraine, qui épousa Magdeleine de Gournay. Magdeleine, dame de Clémery, porta cette terre dans la maison du Hautois, par son mariage avec Jean Frideric du Hautois, sieur de Nubécourt.

CLERMONT-EN-ARGONNE.—Clermont-en-Argonne est une ville située sur la rivière d'Aire, entre Verdun à l'Orient et Ste.-Ménéhould au couchant; elle est située dans la plaine et a le titre de comté. Le château est situé sur la montagne voisine; c'était autrefois une forteresse de conséquence, mais aujourd'hui il est entièrement ruiné.

L'Argonne est une contrée assez longue qui s'étend depuis l'abbaye de Moutier-en-Argonne, ordre de Cîteaux, jusqu'à la Meuse près Mousson. Ce pays était autrefois une vaste forêt dont on voit encore de grands restes autour des abbayes de *Moutier*, ordre de Cîteaux, de *Beaulieu*, ordre de Saint-Benoît, de *Chatrix*, ordre de St-Augustin, de la *Chalade*, ordre de Cîteaux, et du prieuré de *Béchamps*, ordre du Val-des-Écoliers.

La ville de Clermont est ancienne et était comprise dans l'évêché de Verdun.

Charles Martel passant par Verdun en 719 (1), restitua à l'église de cette ville le haut domaine sur la terre de Clermont et ses dépendances. L'évêque Pepon le racheta du seigneur qui le possédait, comme un fief mouvant de son église. Charles Martel, qui aimait Pepon, ratifia ce traité.

Le comté de Clermont ayant été donné à Heimont, évêque de Verdun, en l'an 1000, ce prélat alla à Rome, où il obtint de l'empereur Othon III l'investiture des biens de son église, où était déjà compris Clermont, comme le témoigne l'empereur Frédéric Barberousse dans sa patente confirmative de celle de l'empereur Othon, et donnée l'an 1156.

Albéron de Chiny évêque de Verdun, depuis l'an 1131 jusqu'en 1158 (2), céda le haut domaine de Clermont à Renaud, comte de Bar, au moyen de quoi le comte de Bar renonça à ses prétentions sur la ville et comté de Verdun, dont il ne conserva que la seule qualité d'avoué.

Du temps du pape Léon IX, et vers l'an 1049 (3), Thicrri, évêque de Verdun, assiégea la ville ou le château de Clermont, qui était occupé par un seigneur nommé Odon, et par ses frères, fils de Humbert. L'évêque ayant dressé une forteresse considérable vis-à-vis la place, s'en rendit maître. Laurent de Liège qui raconte cet événement, nommé Clermont *Castrum*; mais il y a apparence que, sous ce terme,

(1) Bertrar, hist. Virdun; Spicilog., p. 258.

(2) Voyez Hist. de Lorr., t. 2, p. 350.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 212.

il désigne plutôt la ville que le château de Clermont, qui ne fut fortifié que par Henri I, comte de Bar, père de Thiébaud II, vers l'an 1233, comme nous le dirons ci-après.

Richard de Gandprey, évêque de Verdun, vers l'an 1110 (1), invita l'empereur Henri IV ou V à venir à Verdun, le reçut avec honneur à la cathédrale, et lui fit de grandes plaintes de Dudon, ou Guide, comte de Clermont, qui avait fait de grands ravages sur les terres de l'évêché de Verdun.

Ce Dudon, ou Guide, comte de Clermont (2), avait dès auparavant commis de grandes violences sur les terres de l'évêché de Verdun; ce qui irrita si fort les chanoines, qu'ils résolurent de l'arrêter et de le prendre, quand il viendrait dans la ville de Verdun. Ils exécutèrent leur dessein et le firent prisonnier en 1095. Ce procédé fut fort désapprouvé, comme ayant été fait par gens d'Eglise, et les chanoines furent obligés de relâcher Dudon et de lui faire satisfaction.

Dudon n'en devint que plus méchant et plus irrité, il continua ses violences et ses excès (3), ce qui excita Richard de Grandprey à prier l'empereur de venir au secours de Verdun.

L'empereur assiégea donc Dudon dans la ville et l'emporta. Mais les évêques de Verdun, successeurs de Richard, ne rentrèrent pas dans la jouissance de cette place; elle demeura entre les mains des seigneurs particuliers (4), qui relevaient apparemment des évêques, puisqu'en 1116, Clermont est confirmé à l'évêque de Verdun, comme une terre de sa dépendance.

Henri de Vinchestre (5), évêque de Verdun, successeur de Richard de Grandprey, et qui a gouverné depuis 1117 jusqu'en 1129, s'étant ligué avec Renaud, comte de Bar, vint assiéger Verdun en 1120, prit la ville et en brûla une partie. Pour s'en ven-

ger, Henri, comte de Grandprey, entreprit de chasser l'évêque de Verdun; vint assiéger la ville, y entra pendant la nuit par une porte qu'on lui livra; l'évêque fut obligé de se sauver en chemise, et de passer la Meuse à la nage. Le comte de Grandprey fit le dégat dans la ville et dans la campagne de Verdun, et alla attaquer le château de Clermont, où Renaud, comte de Bar, allié de l'évêque de Verdun, avait mis des troupes.

Les soldats du comte de Grandprey attirèrent la garnison hors du château, et lorsqu'elle en fut à une certaine distance, ils la coupèrent et se jettèrent dans la forteresse, tuant tout ce qu'ils y trouvèrent en armes et y mirent le feu. Renaud fut obligé de demander la paix, et il l'obtint par la médiation de Frédéric, comte de Toul. Le traité fut conclu à l'abbaye de la Chalade, en 1124, et le comte de Bar fut rétabli dans sa qualité de comte de Verdun, à condition qu'il ne se vengerait pas de ceux de Verdun, qui s'étaient déclarés contre lui; et qu'il ne répéterait rien au comte de Grandprey, du butin que ses gens avaient pris sur ses terres. L'évêque Henri, pour indemniser le comte de Bar, des frais de cette guerre, lui donna plusieurs terres dépendantes de son évêché.

Thiébaud I du nom, comte de Bar, ayant gagné par présent ou intimidé par menaces, les seigneurs de Clermont, s'en rendit maître et le conserva jusqu'en 1204 (1). Ses successeurs en jouirent de même, à la charge d'en faire hommage à l'évêque de Verdun (2). Mais nous lisons que dès l'an 1131, Albéron de Chyny, évêque de Verdun, fit sa paix avec Thiébaud I comte de Bar, par la médiation d'Etienne de Bar, évêque de Metz (3), et qu'Albéron fut obligé de donner au comte de Bar, une grosse somme d'argent, avec les fiefs de Clermont, de Hans et de Vienne, qui dépendaient de son évêché.

(1) Ibid., p. 216, Preuves.

(2) Laurent Leodion, Hist. Viridun.

(3) Vers l'an 1108.

(4) Hist. de Lor. t. 2, p. ecclt.

(5) Hist. de Verdun, p. 230, 231.

(1) Hist. de Lor., t. 1, p. 1240.

(2) Alberic, ad ann. 1204.

(3) Alberic, ad ann. 1131. Vassebourg, t. 4, folio 297, verso.

Henri II du nom, comte de Bar, mort en 1240 (1), avait bâti et fortifié le château de Clermont, comme le témoigne le comte Thiébaud II son fils, dans la lettre d'affranchissement qu'il donne aux habitans de ce château, de l'an 1246, au mois de décembre.

Cet affranchissement consistait en ce que chaque habitant devait donner au comte, seulement douze deniers par an ; six à Pâques et six à la Saint-Remi ; moyennant quoi il les exemptait à perpétuité de toutes ses *chevauchées* et de tout service de guerre. Que si quelque habitant était repris faisant quelque dommage, il serait jugé selon les usages de la ville de Verdun. Si quelque bourgeois sortait du château de Clermont et des terres d'empire, pour aller au royaume de France, ou dans les terres du roi de Navarre, en Champagne, ou à Metz, ou à Verdun, il serait obligé de donner sa remanence, c'est-à-dire le droit qu'a un seigneur de retenir son sujet dans sa seigneurie, sans qu'il lui soit permis d'en sortir sans sa permission et sans lui payer certaine redevance. Le comte Thiébaud se relâche ici de ce droit, et l'abandonne aux enfans de celui qui se retire ailleurs, pourvu que ses enfans demeurent dans sa seigneurie.

Cet affranchissement du château de Clermont fut confirmé en 1401, par Robert comte de Bar, qui entre dans un très-grand détail des exemptions des bourgeois de ce château ; le duc René les confirme de même en 1481. Le bâtard de Vaudémont, lieutenant du bailli, était alors prévôt de Clermont.

Quant au bourg, ou à la ville de Clermont, le duc de Bar, Henri IV, en 1339, lui accorda des lettres d'affranchissement, qui dans la suite devinrent si onéreuses aux bourgeois, que le duc René, en 1484, fut obligé de les modérer ; elles étaient tellement à charge, que les habitans étaient sur le point de tout abandonner, et de se retirer où ils pourraient.

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. CCCLX.

En 1570 (1), Iolande de Flandres, duchesse de Bar et régente de ce duché, mécontente de Henri de Bar, son petit-fils, fils du duc Robert, qui était alors en prison dans la ville de Metz, fit arrêter Henri près le bois de Vincennes, quoi qu'alors sa Majesté fût dans le château de Vincennes. Le roi à son tour fit arrêter Iolande, et la fit enfermer premièrement au château d'Arentières, puis dans celui de Bar-sur-Aube ; les gens de la princesse furent conduits à Bar-le-Duc, d'où une troupe de gens armés de la garnison du château de Clermont les enleva et les conduisit à Clermont, où ils demeurèrent prisonniers sur leur parole.

Le comte de Flandres, cousin d'Iolande, s'employa avec zèle pour faire sa paix avec le roi, qui obligea la comtesse à rendre la liberté à Henri de Bar, son petit-fils, qu'elle avait fait arrêter, et à céder au roi le château de Clermont. Le prince y avait mis pour gouverneur Eudes de Savoisi, bailli de Vitri, le 14 octobre 1577. Mais cette place fut rendue à la duchesse dès le sept décembre de la même année.

Les ducs de Bar en demeurèrent en possession, et en firent hommage à l'évêque de Verdun (2). On remarque en particulier, qu'en 1599, Robert, duc de Bar, fit ses reprises de Thiébaud de Cusance, évêque de Verdun. En 1436, le duc René fit pareilles reprises de Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun ; ce que ses successeurs, ducs de Bar et ducs de Lorraine, continuèrent de faire.

Le duc Antoine ayant été inquiété par les officiers royaux, qui prétendaient que Clermont relevait du comté de Champagne, fit voir au contraire, que de tout temps ceux de Clermont avaient relevé leurs appellations aux grands jours de St.-Mihiel, et que Clermont était un fief que lui et les ducs ses prédécesseurs avaient repris des évêques de Verdun (3). Le roi par le traité de Rumilly, de l'an 1539, dé-

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 563.

(2) Le 27 juillet 1399.

(3) Longuerue, description de la France, partie 2. p. 192.

clara que le duc de Lorraine jouirait de Clermont comme ses prédécesseurs en avaient joui.

L'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, dans l'hommage qu'il fit à l'empereur, en 1548, y comprit Clermont-en-Argonne, et le duc Charles III traita avec le même évêque, lequel, en 1564, moyennant une petite récompense, lui céda tous les droits de fiefs et les devoirs dont étaient tenus les ducs de Bar envers les évêques de Verdun, pour Clermont, Vienne, Varenne et autres lieux; ainsi Clermont-en-Argonne a été compris dans les investitures impériales données par les empereurs Ferdinand I, Rodolphe II et Ferdinand II, aux ducs Charles III et Henri II de Lorraine.

Après la bataille de Bulgnéville et pendant la prison du duc René I (1), on donna à Philippe, duc de Bourgogne, la chatrel et donjon de Clermont-en-Argonne, en gage pour le répit accordé audit René, le 8 novembre 1456.

En 1552 (2), le roi Henri II s'étant rendu maître de la ville de Verdun et des autres places des environs, se saisit aussi par ruse du château de Clermont. Le seigneur de Châtillon intimidé le gouverneur, qui, voyant l'armée du roi, rendit la place à la discrétion du connétable.

En 1556 (1), le roi de France Henri III écrivit au sieur de Savaunes, lieutenant de Verdun, de faire retirer du château de Clermont la garnison qu'il y avait mise, et de remettre ladite place ès mains du comte de Vaudémont, tuteur du duc Charles III, pour en jouir comme auparavant.

Par le traité de paix entre le roi Henri IV et le duc Charles III (1), il paraît que le comté de Clermont avait été donné pendant la guerre à la duchesse de Brunsvich, puisque par les articles 14, 15 et 16 du traité de St.-Germain-en-Laye, de l'an 1594, il est expressément porté que ce

comté sera restitué à cette princesse, avec les fruits qui lui sont redus.

Ce comté appartenait auparavant au même duc Charles III, puisque ce prince reçut en 1567, de l'empereur Maximilien, l'investiture du Marquisat du Pont-à-Mousson, du comté de Blâmont, et des seigneuries de Clermont en Argonne, et de Hatton-Châtel. Le même duc Charles III, et ses successeurs, rentrèrent ensuite dans ces seigneuries, apparemment, par quelque ajustement avec la duchesse de Brunsvich, ou après sa mort.

Le duc Charles IV, étant imprudemment entré en guerre avec la France, fut obligé en 1632, par le traité de Liverdon, et ensuite par le traité de Paris de 1641, de céder au roi Louis XIII, le comté de Clermont en Argonne, ce qui fut confirmé en ce qui regarde Clermont, par les traités des Pyrenées et de Vincennes (1). Le duc Charles IV, eut beau protester à Epinal le 28 avril 1641, de nullité contre tout ce qu'on lui avait fait signer à Paris, protestant en particulier qu'il n'avait jamais eu intention de distraire de son duché de Bar, le comté et la ville de Clermont; ces traités furent rigoureusement exécutés. Les villes de Stenay, Jametz et Dun, demeurèrent à la France. Le roi Louis XIV, donna en pleine propriété le comté de Clermont, à Louis de Bourbon, prince de Condé, qui en vertu du traité des Pyrenées, ratifié par le duc de Lorraine, en 1661, au traité de Vincennes, en a toujours joui, et en jouit encore.

Le même duc Charles IV (3), avait cédé en 1654, au duc Nicolas-François, son frère, pour dot de la princesse Claude, qu'il devait épouser, les comtés de Clermont, Stenay, Jametz et Dun; mais il jugeait bien que cette cession serait sans effet.

La duchesse Nicole, épouse du duc Charles IV, fut obligée de renoncer à ses oppositions formées contre la cession faite

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, page cxxx.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 1317.

(3) 1556. Archives de Lorraine.

(4) Hist. de Lorraine, t. 3, p. 451.

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 413.

(2) Ibid. page 444.

(3) Ibid. page 465.

au prince de Condé, des villes et comté de Clermont, Stenay, Jametz et Din. La reine, mère de Louis XIV, fit offrir en 1652, au duc Charles IV (1), de lui faire rendre le comté de Clermont, s'il voulait prendre son parti contre les princes; mais Charles refusa ces offres, et continua la guerre.

En 1654, le vicomte de Turenne, entreprit le siège du château de Clermont, sur la fin d'octobre, et la place ne se rendit que le 24 novembre suivant. Depuis ce temps, la forteresse de Clermont étant jugée inutile pour la défense des frontières, fut rasée et démantelée.

Prieuré de Belchamp. — Le prieuré de Belchamp en Argonne, proche la ville de Clermont, est de l'ordre du Val-des-Ecoliers (2), et fut fondé en 1225, par Henri comte de Bar, qui lui assigna des revenus suffisans pour y entretenir une petite communauté. Les comtes et ducs de Bar, ses successeurs, y ajoutèrent de nouveaux biens; ce qui n'a pas empêché que ce prieuré ne soit demeuré dans une assez grande médiocrité. En 1368, Yolande-comtesse de Bar, ayant fondé au château de Clermont, une chapelle sous l'invocation de saint *Oricle* ou *Odelric*, la donna aux religieux de Belchamp.

Saint Didier évêque de Langres, est patron de l'église de Clermont. On y conserve dans un reliquaire d'argent, des reliques de ce saint, approuvées par le grand vicaire du prince François, évêque de Verdun; elles avaient été données par Sébastien Zamet, Evêque de Langres. La cure était autrefois à la présentation de l'archidiacre d'Argonne; elle est à présent à celle du chapitre de Verdun, auquel un archidiacre la céda. Le bailliage du comté de Clermont est séant à Varennes.

COBLENTZ, Coblentz, ville ancienne, dans l'électorat de Trèves, nommée en latin *Confluentes*, parce qu'elle se trouve au confluent des fleuves du Rhin et de la Moselle

(1) Ibid. page 465.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 295. Et preuves, p. ccccxxxv et ccccliv.

(1). Il en est parlé dans les anciens, même dans Jules-César (2); *Germani cum ad confluentem Mosellæ et Rheni* (et non pas *Mosæ et Rheni*) *Convenissent*. *Æthicus* en parle aussi dans son itinéraire, et le place entre *Andernach* et *Bing*, de même qu'*Ammien Marcellin*, lib. 16, et *Grégoire de Tours*, lib. 8, *histor. Franc.* On la nomme quelquefois *Confluentem* au singulier. Les Romains y ont eu un campement, et les anciens rois français un palais ou maison royale; il s'y tint diverses assemblées célèbres.

C'est une ville belle, bien bâtie, bien peuplée, dans une situation agréable, et dans un terrain fertile, avec des côteaux chargés de vignes aux environs. Elle est à treize mille au-dessous de Trèves, et à distance égale, entre Mayence et Cologne. L'empereur Henri II, en 1018, donna Coblentz avec la monnaie, les péages et la collégiale de saint Florine à *Poppon*, archevêque de Trèves.

Autrefois ce n'était qu'un village ouvert de tous côtés, lorsqu'*Arnolde* de Sleide, archevêque de Trèves, qui mourut en 1260, la fit entourer d'un rempart de terre, d'une vive haie, et en partie d'un mur. Il acquit la voyerie de ce lieu pour une somme de sept cents marcs, monnaie de Cologne. *Henri* de *Finstingue*, son successeur, la ferma au moins en partie, d'une forte muraille; mais deux ans après en 1291, les bourgeois de Coblentz s'étant révoltés, il prit la ville, chassa les rebelles, et y commença une bonne forteresse; et en 1295, les bourgeois de Coblentz reconnurent le même prélat, pour leur seigneur.

L'archevêque *Thierry* de *Nassau*, qui mourut en 1307, eut encore des difficultés avec les bourgeois, qui voulaient s'ériger en république; il les réduisit à l'obéissance. *Baudouin* de *Luxembourg*, son successeur, fonda à Coblentz, la collégiale de

(1) Vide *Adrian Valois* notit. Galliar. in *confluentes Mosella et Rheni*, de *Honthem*, *Historia Trevirensis* t. 1, p. 25.

(2) *Julius Cæsar*, lib. 4, de *Bello Gallico*.

Saint Bêat, bâtit la chartreuse, et fit faire un grand pont sur la Moselle. Jean, marquis de Bade, qui mourut en 1305, répara l'église de saint Florine qui tombait en ruine, aussi bien que le château, et fit creuser dans le roc à Erenbrestein, un puits de quarante aunes de profondeur, et fournit par ce moyen, de l'eau au château qui en manquait. Enfin, l'archevêque électeur Gaspard de Leyen, mit la ville de Coblentz en l'état où elle est aujourd'hui, bien fortifiée de dix bastions, revêtus avec des ravelins au milieu des courtines, et un fossé fort large et fort profond. Mais à l'angle, du côté où la Moselle et le Rhin se rencontrent, il n'y a que des quais; ces deux rivières servant de fortifications à la ville.

Sous le même archevêque Gaspard en 1560 (1), les bourgeois de Coblens s'étant révoltés, et faisant refus d'obéir à ses ordres, il les assiégea, et les réduisit par la disette de toutes choses, à se rendre et à lui faire serment de fidélité, lui promettant de ne se soulever jamais contre lui. A ces conditions il leur accorda le pardon, et oublia leur insolence.

Coblentz est la résidence ordinaire des archevêques de Trèves. On y a tenu un concile en 1012, à la prière de l'empereur Henri, dit le saint, où l'on examina la conduite du duc de Bavière et de l'évêque de Metz, révoltés contre l'empereur. Ce prince en 1018, accorda à l'archevêque de Trèves, les droits régalien sur le bourg de Coblentz. C'e t au même lieu que le jeune Frideric, fils de l'empereur Henri VI, fut élu empereur, contre l'empereur Othon. Après la prise de Philisbourg par le roi Louis XIV en 1688, il fit assiéger et bombarder Coblentz.

Le château d'Erenbrestein n'est pas dans la ville, mais sur une hauteur au-delà du Rhin, vis-à-vis la ville de Coblentz, il est comme la clef de la Moselle et du Rhin. Il fut livré aux Français, par l'archevêque Philippe-Christophe de Sotten, mais il fut

rendu par la paix de Munster en Westphalie. L'archevêque François George en augmenta les fortifications, et le rendit une des meilleures forteresses de l'Allemagne.

En 1688, il fut bombardé par le maréchal de Boufflers, et défendu par le comte de Lippe.

Les dominicains furent établis à Coblentz en 1251 ou 1253; le pape Innocent IV confirma leur établissement en 1245.

Les collégiales de saint Castor et de saint Florine, sont plus anciennes dans cette ville; saint Florine y subsistait avant l'an 1018, et saint Castor long-temps avant 1282.

La maison de l'ordre teutonique, et celle de l'ordre de Malte, furent fondées à Coblentz et à Trèves, presque en même temps, entre l'an 1188 et l'an 1212.

Les jésuites entrèrent à Coblentz en 1580 (1), et furent mis dans le monastère des religieuses de cîteaux, qui était, dit-on, alors réduit à huit ou neuf religieuses, qui furent transférées hors de la ville en une île, dans un monastère de chanoines réguliers de saint Augustin, consacré sous le nom de Sainte Agnès, et qui était en très-mauvais état, par la mauvaise conduite, et la mauvaise économie de ceux qui l'habitaient.

COCHEIM.— Cochem, ville du cercle électoral d'Allemagne, située dans l'archevêché de Trèves, et capitale d'un de ses vingt-cinq bailliages; elle est bâtie sur la Moselle, à 7 ou 8 lieues au-dessus de Coblentz, et à quatre ou cinq au-dessous de Mont-Royal. C'était autrefois une ville libre et impériale; mais l'empereur Adolphe de Nassau, la vendit à l'électeur de Trèves en 1294.

L'empereur Henri III, en 1051 le 23 juillet (2), donna au monastère de Branville, non la terre et seigneurie de Cochem, mais seulement quelques terres qui en dépendaient; pour le château de Cochem,

(1) De Hontem, t. 3, p. 101 et 102.

(2) De Hontem, hist. Trevir, t. 2, p. 390, 391, 534, 551, 552, 828, 829.

(1) De Honthem, t. 2, p. 866. Not.

il le donna à Henri comte palatin, fils de de son oncle paternel.

En 1136, Guillaume, comte palatin du Rhin, accorde à l'abbaye de Springiersbach, l'exemption du péage, qui lui appartenait en son château de Cochem. En 1144, ce château appartenait à l'empereur Conrad. En 1294, Adolphe, roi des Romains, vendit ou engagea Cochem et Clotten à Boëmont, archevêque de Trèves, pour la somme 4,555 mars, monnaie de Cologne, en reconnaissance des services que ce prélat lui avait rendu au temps de son élection, et de son couronnement; ce qui lui fut confirmé par l'empereur Albert, le vingt-cinq août 1298, et encore par l'empereur Henri VII en 1509 (1) le 15 septembre, en faveur de l'archevêque Baudouin, auquel il accorde à ses successeurs, la faculté de racheter cette terre, en vendant les sommes pour lesquelles elle aura été engagée, et qu'il en jouira de même que ses autres revenus qui n'ont pas été engagés.

Cette ville ayant été affligée d'une cruelle peste pendant plusieurs années, l'archevêque de Trèves lui accorda en 1426 l'exemption des charges ordinaires pour l'espace de dix ans.

Cochem a beaucoup souffert pendant les guerres du palatinat (2); le marquis de Bouffers en 1688, se rendit maître de Cochem, y tua, ou fit prisonnier seize cents Brande-Bourgeois, et saccagea la ville.

COEURS ou KŒURS.— Coeurs ou Kœurs (3), nommé en latin *Coria* ou *Ulmus*. Dans la chartre de fondation de l'abbaye de Saint-Mihiel en 709 le comte Vulfoad, donne à cette abbaye ce qui lui appartenait à Ulme, nommée vulgairement *Coria*. *In Villa quæ dicitur Ulmo, quæ in populo vocatur Coria*. Le pape Pascal II, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel en 1106, y met la petite Coeurs, *parva Coria* (4). Il y en effet deux

villages de Coeurs, la grande et petite Coeurs, situées sur la Meuse au couchant de ce fleuve, entre Saint-Mihiel et Commercy. Dans le titre de l'an 1501, où Henri comte de Bar, soumet son duché de Bar à l'hommage du roi Philippe-le-Bel, il nomme expressément *les deux Coeurs*, comme faisant partie du Barrois mouvant, ce qui ne se voit pas dans la plupart des exemplaires de ce titre, qui n'ont pas été fidèlement copiés.

Cœurs, est donc un lieu très-certain (1), mais qui n'est aujourd'hui remarquable par aucun endroit que par son château, qui a servi de demeure à Marguerite de Lorraine, reine d'Angleterre, pendant six ans, depuis 1464 jusqu'en 1470. Nous y avons vu l'appartement qu'elle occupait et où l'on remarquait ses armes, et quelques peintures dans les vitraux, avant qu'on eût rétabli ce château en l'état où il est aujourd'hui, appartenant aux héritiers de M. Barrois de Manonville.

Le duc Erric, ou Henri de Lorraine, évêque de Verdun en 1606 (2), résidait au même château de Coeurs, lorsqu'il donna le six juillet de cette année, une ordonnance, pour faire informer contre les auteurs d'une requête qui demandait l'établissement d'une chambre royale à Verdun.

Le prince François de Lorraine, évêque de Verdun (3), se retira au même château de Coeurs en 1626; et il fit afficher à Verdun un monitoire contre ceux qui s'emparaient des biens de l'église, à l'occasion des démolitions qu'on avait faites en l'abbaye de saint Vanne, pour y bâtir une citadelle.

Cœurs la Grande, est quelquefois écrite *Kièvres* ou *Quievres*. St.-Martin est patron de l'église; la cure est à la présentation de l'abbé de Saint-Mihiel.

Cœurs la petite, annexe de la grande; elle a saint Remi pour patron.

On lit dans les archives de Lorraine, qu'en 1409, la terre de Coeurs fut donnée

(1) *Ibidem*, t. 2, p. 40.

(2) Rink, *vita Leopoldi*, p. 1012, etc.

(3) Histoire de Lorr., tom. 1, p. 266. Pr.

(4) Hist. Loth., t. 1, p. 523.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 850.

(2) Hist. de Verdun, p. 495.

(3) *Ibidem*, p. 514.

à Jean d'Armenéville, et qu'en 1504, elle fut engagée pour deux mille francs barrois; et que la même année 1504, Mahaut Desarmoises, ayant épousé par complaisance, pour ses père et mère, Jean Darmenéville, ou Darméville, seigneur Usufruitier de Cœurs, le duc René II, donna son consentement à ce que ladite Mahaut et ses enfans, jouissent du château de Cœurs, et de ses revenus, comme auparavant.

En 1525, cette seigneurie fut engagée à Jean d'Auviller, pour quatre mille francs, et en 1526, elle fut vendue à Robert de Ville, pour deux mille francs, à faculté de rachat : *Voyez* Cœurs.

COLMEY, ruisseau. — Le ruisseau de Colmey commence au village des Ménils, entre Châté et Mirecourt, passe aux Vaux, ensuite entre le Fassal et Varmonzey, à Dommartin sur Colmey, cense seigneuriale, et joint le Colon au dessus du moulin de Brantigny, à une lieue de Charmes sur Moselle.

COLOMBEI ET ALAIN. — Colombei, *Columbarium*, la paroisse est dédiée sous l'invocation de St.-Maurice; patron, l'abbé de St.-Evre, décimateur le même pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers; office de Gondreville, cour souveraine de Lorraine. Il est à quatre lieues de Neuf-Château (1), et est surnommé Colombei aux Belles Femmes, à la différence d'un autre Colombei situé à trois lieues de Bourmont, et encore un autre dans le Saulnois, et d'un troisième Colombei répondant à Gondreville.

Il est parlé du premier Colombei, dans les anciens titres de l'abbaye de St.-Evre, comme dans le titre de St.-Gauzelin évêque de Toul, de l'an 941, et dans un autre de Charles le Chauve, pour la même abbaye, sous le duc Thiébaud II, en présence d'Othon de Granson, évêque de Toul.

La noblesse de Lorraine, s'assembla en 1306 à Colombei, où l'on dressa un acte par lequel les seigneurs déclaraient que la coutume était en Lorraine (1), que les fil-

les héritaient au duché, au défaut des mâles.

En 1602, Jacques de Tavagni, abbé de St.-Evre de Toul, en vertu de la commission à lui donnée par le duc de Lorraine, accorde à ses sujets de Colombei, d'y tenir marché toutes les semaines tous les mercredis; d'y tenir trois foires, et d'y imposer la taxe au prix des denrées qui s'y vendront, à charge d'en donner le tiers audit duc de Lorraine.

Il y a dans l'église de Colombei, une chapelle de St.-Nicolas, fondée en 1610: charge une messe par semaine.

Alain est annexe de Colombei; l'église est dédiée à St.-Maurice; décimateur l'abbé de St.-Evre pour le tout; office de Gondreville, cour souveraine de Lorraine.

La Chapelle de St.-Nicolas, fondée en 1594, par Dom Nicolas Jobal, religieux et aumonier de l'abbaye de St.-Evre. Colporteur l'abbé de St.-Evre, s'il est régulier; charge, deux messes par semaines.

COLOMBEI ET COINCY, au pays Messin. — Colombei au Pays Messin, archiprêtre de Noësweiler; patron et décimateur, l'abbé de Senones. Ce lieu est un très-ancien fonds de l'abbaye de Senones, dénommé dans des titres des années 1441, 1423, et 1452. Jean, évêque de Metz, en 1424, en donna la dime ou l'église à l'abbé de Senones, du consentement du Prancier, du doyen et de tout le chapitre de l'église de Metz. Et en 1246, Isabelle, Dame de Craincourt, Voüeresse de Colombé, et Thiéri son fils, Voüé du même lieu, vendirent ce qu'ils y avaient à l'abbaye de Senones.

Et en 1293, Beaudouin abbé de Senones, et le couvent de la même abbaye, vendirent tout ce qu'ils avaient à Colombei et à Coincy, à Stevenin le fils, et à Pierson Billerois, à la réserve des dimes grosses et menues, qu'ils retiennent en leurs mains. Toutefois nous trouvons qu'en 1676, les sieurs Michelet et Rolin, donnèrent leur dénombrement, et reprirent la seigneurie de Colombei de l'abbé de Senones, Dom Joachim Vivin, sçavoir: le sieur Michelet,

(1) Histoire de Lorraine, p. 348.

(2) V. Vigni, Origine de Lorraine.

receveur général de la ville de Metz, pour la moitié de la terre et seigneurie dudit Colombei, en haute, moyenne et basse justice ; et le sieur Rolin ci-devant conseiller et échevin de ladite Ville, le sixième de la dite seigneurie.

La paroisse de Colombei a pour patron...

COLOMBEY EN BASSIGNY, Les-Choiseul. — Colombe en Bassigny Les-Choiseuil, village situé sur le Ru de Frambar, à trois lieues au midi de Bourmont, diocèse de Langres, office, recette, Sénéchaussée et bailliage de Bourmont, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur ; la paroisse a pour patron Saint-Martin, l'évêque de Langres nommé à la cure ; le chapitre de Langres est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre tiers, avec les noyaux et les dîmes de rapport ; il y a une chapelle sous l'invocation de St.-Nicolas ; on compte à Colombe environ cent cinquante habitans.

Il y a dans l'archive de Lorraine un très-grand nombre d'écrits au sujet de Colombe-les-Choiseuil, dont la seigneurie était contestée par divers seigneurs ; Jean, sire de Choiseuil lui donna des chartes de franchise au mois d'août 1531, confirmées le même jour par Edouard comte de Bar, et le 12 octobre 1586, par le duc Charles III.

En 1756, on fit construire des halles au lieu de Colombe, et on donna avis au public que l'on y tiendrait des foires trois fois l'année : la première, le mardi d'après la pentecôte ; la seconde, le 23 octobre, et la troisième, le second lundi de carême. Les marchés s'y tiennent tous les vendredis de chaque semaine. Les trois premières foires et les marchés de la première année furent francs de tous droits. Les foires et marchés avaient d'abord été établis par Jacques de Tavagny abbé de Saint-Evres-les-Toul, en 1602.

COLON (le), ruisseau. — Le ru de Colon commence entre les bailliages de Darney et de Charmes, aux villages de Madegney et Begney, à une lieue de Châté : il passe entre Varmonzey, le prieuré du Fas-

sal à Brantigny, Rugney, Xugney près de Savigny, et entre dans le Madon au-dessus de Xaronval, entre Marainville et Pont-sur-Madon.

COMMERCY. Prieuré de Breuil, Collégiale de St.-Nicolas. — La ville de Commercy ou Commarcy, (1) comme elle est nommée dans les anciens monumens, tire son nom de *Marcha* que signifie limité, parce qu'elle se trouve située sur la Meuse, qui est une limite entre la France et la Lorraine. Dans les tables de de Peuffinger, on trouve *Fines* sur la Meuse entre *Nasium* et *Tullum*. Ces limites ou *Fines* peuvent marquer ou *Commercy*, ou *Foid*, toutes deux sur la Meuse ; mais plutôt *Commercy*, *Marcha* et *Fines* sont synonymes.

Commercy est une terre, pour ainsi dire, isolée et indépendante de la Lorraine et du Barrois, n'ayant jamais été unie ni incorporée ni à l'une, ni à l'autre, ni juridiciable à leurs Chambres des Comptes. Les lois, coutumes et ordonnances de ces deux duchés n'ont été ni publiées, ni observées dans la terre de Commercy ; il a ses usages, juridictions et justice particulière ; et les charges, tailles et redevances dont ses bourgeois sont attenus, n'ont rien de commun avec les autres sujets des duchés de Lorraine et de Bar ; ce qui se peut prouver depuis plus de trois cents ans.

Aujourd'hui Commercy est le chef-lieu d'une principauté. Office, recette, et bailliage. Cour souveraine de Nancy.

Le bailliage de Commercy comprend environ trente-cinq bourgs, villages ou hameaux. La ville de Commercy, les villages d'Euville et de Lerouville, sont pays de droit écrit. Chonville, Mélini-le-grand, Ménil-la-horgne, la Neuveville-au-Rupt et Ville Issey, suivent la coutume de Vitry-le-Français. Les autres lieux de la dépendance, sont régis par les coutumes de

(1) *Commercianum* ou *Commarcium*. L'auteur de la Vie du B. Richard, abbé de Saint-Vanne, le nomme *Commarcium antiquissimum Castrum*.

Lorraine et de Saint-Mihiel. La mesure est le boisseau ou bichet, celui de froment pèse environ cinquante livres. Il y avait autrefois à Commercy un tribunal, appelé la *Cour des grands Jours*. Il fut supprimé par édit du 23 Janvier 1723, quelques jours après la mort du prince de Vaudémont.

La terre de Commercy a été possédée anciennement par des seigneurs particuliers. En 967, on connaît les seigneurs de Commercy. On verra ci-après Ricuin, seigneur de Commercy, père de l'évêque de Toul de même nom, mort en 1226.

L'an 1070, après la mort de Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, Thierry son fils et son successeur, qui était encore fort jeune, fut prié par Adalberon, évêque de Metz qui avait eu soin de son éducation, de lui céder la seigneurie de l'abbaye de Bouzonville, qui appartenait à Thierry (1), en échange de Commercy, qui appartenait à l'évêque de Metz.

(2) *Dominium Buosonis Villæ suscepti Dux Theodericus Puer parvulus, Gerardi Filius, qui dum in curiâ Adalberonis Metensis Episcopi nutriretur, rogavit Præsul Puerum, ut sibi commutaret Buosonis Villæ Cœnobium, pro Castro Commerciaco; quod et fecit, retinens sibi, Posterisque suis, advocatiam loci jure hæreditario.*

Mais je ne vois pas que cet échange ait eu lieu, car les ducs de Lorraine ont toujours possédé l'abbaye de Bouzonville; et les évêques de Metz sont demeurés seigneurs fonciers de Commercy, comme on le verra par la suite de ce discours (3).

Toutes les chroniques du pays marquent sous l'an 823, près la ville ou le village de Commercy (4), qu'une fille âgée de douze ans, demeura trois ans sans prendre de

nourriture, jusqu'au mois de novembre 823, qu'elle commença à manger à l'ordinaire.

Le prieuré de Notre-Dame de Breüil proche Commercy fut fondé vers l'an 1090 et donné à l'abbaye de Molesmes. En 1096 (1), Pibon évêque de Toul, renouvela et confirma cette donation, et y ajouta la cure de Commercy (2). En 1124, Ricuin de Commercy, évêque de Toul, confirma la même donation; mais comme l'abbaye de Molesme, à qui ce prieuré et la cure de Commercy sont donnés, était du diocèse de Langres, les évêques de Toul, Pibon et Ricuin, obligent l'abbaye de Molesme de donner, outre les cens ordinaires que chaque paroisse devait à son évêque, à Pibon, six deniers toullois par reconnaissance, et à Ricuin, un cens de six sòls.

Il y a beaucoup d'apparence qu'avant la fondation du prieuré de Breüil proche Commercy, il y avait au même endroit des filles dévotes, qui y demeuraient et qui furent ensuite transférées au monastère de saint Maur de Verdun (3) où elles continuèrent à chanter les louanges de saint Pantaleon. A ces filles, succédèrent des religieux Bénédictins tirés de l'abbaye de Molesme.

La paroisse de Commercy est dédiée sous le nom de saint Pantaleon, Martyr de Nicomedie. Brunon archevêque de Cologne, ayant été envoyé par l'empereur Othon I, demander en mariage à l'empereur d'Orient sa fille Theophanie, pour le prince Othon II, son fils, l'empereur d'Orient donna par présent à l'archevêque Brunon, le corps de saint Pantaleon Martyr. En la compagnie de Brunon, était le seigneur de Commercy, qui lui demanda avec tant d'instance le bras de saint Pantaleon, que ce prélat ne put le lui refuser. Il l'apporta à Commercy et le mit dans l'église de son château, car alors Commercy était assez peu de chose.

(1) Voyez les preuves de l'Histoire de Lorraine Tom. I, pag. 544.

(2) Act. SS. Aened. sæcul. VI. page 537.

(3) 813.

(4) Histoire de Lorraine tom. I, pag. 502. Preuves

(1) Act. SS. Bened. sæcul. IV. pars 1. p. 557.

(2) 1096. — 1096.

(3) Histoire de Lorraine. Tom. I, pag. 205. Preuves.

Quelques années après, Eudes comte de Champagne, vint assiéger le seigneur de Commercy dans son château. Le château fut pris et brûlé. Le B. Richard abbé de saint Vanne de Verdun, qui y était venu pour tâcher d'apaiser la colère du comte, qui voulait tout passer au fil de l'épée, ne pût empêcher que le feu ne gagnât la toiture de l'église, et ne la mit en danger d'être bientôt consumée par les flammes ; alors le prêtre qui desservait l'église, dit à un soldat d'entrer dans l'église et d'en tirer au moins les saintes reliques qui étaient sur l'autel : le soldat entra, prit les reliques, et les cacha sous sa casaque.

Un religieux de l'abbé Richard, nommé Gervin, qui y était entré dans le même dessein, prit à part le soldat, lui présenta de l'argent, et obtint les reliques qui étaient enveloppées dans un cuir ; on y trouva le bras de saint Pantaléon avec son inscription : on le fit reconnaître par le prêtre chapelain, et l'abbé Richard l'emporta dans son abbaye, et le fit enchasser.

L'église paroissiale de Commercy, demeura sans aucune relique de saint Pantaléon son patron, jusqu'en l'an 1600 ou 1601, que le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun et abbé de saint Vanne, en donna une partie au R. P. Claude Riquechier, prieur de l'abbaye de Saint Evre-les-Toul, natif de Commercy, qui en fit présent à l'église paroissiale dudit lieu, et la fit enfermer dans un vase de vermeil, avec cette inscription :

D. O. M.

Frater Claudius Riquechier Commercianus, Sacrae Theologiae Doctor, et Abbatiae sancti Apri Prior, Reliquias Beati Pantaleonis Martyris, sibi ab Illustrissimo Principe, et Reverendissimo Episcopato Verdunensi, D. D. Errico à Lotharingia concessas, hoc vasculo recondit, et Ecclesiae Commercianae eidem Martyri sacrae, donat anno 1601.

Ces reliques, sont : un os de la main avec un fragment du crâne, de la largeur d'un pouce ; le tout reconnu authentique

par le procès-verbal, signé de la main de l'évêque Erric de Lorraine.

Dans la même église de Commercy, on voit un canon de la messe, que l'on tient être un présent du cardinal de Retz, qui était seigneur de Commercy, et qui y fit assez long temps sa demeure, sur la fin de sa vie. Ce canon consiste en trois morceaux différens, détachés l'un de l'autre, dont les rebords ou les cadres sont de broderie en or, au moins d'un pouce de relief ; les lettres majuscules sont formées en fines perles, aussi bien que toutes les paroles de la consécration. Au-dessus se voit un saint-esprit en forme de colombe ; le voile du calice est un tissu d'or tout chargé de perles. On y distingue cinq figures ou cinq personnages, celle du milieu est le père éternel, à un coin saint Augustin, au second sainte Catherine, au troisième sainte Marguerite, au quatrième saint Henri, au bas dans le milieu, est représenté la nativité de notre Sauveur ; le tout travaillé si proprement et si délicatement, qu'on les prendrait pour des peintures.

Si l'on veut voir les différentes translations des reliques de saint Pantaléon, on peut consulter les bollandistes au vingt-sept de juillet.

Il y a dans la paroisse de Commercy, les chapelles : 1° de l'annonciation, à la collation de MM. de Rosselange, fondée en 1502, 2° de saint Sébastien, dont le prieur de Breuil est collateur ; cette chapelle est hors de la ville, sur le chemin de Bar, fondée en 1600 ; 3° celle de sainte Anne, sur le chemin de Vignot, dont les chanoines ont l'administration.

Dans la collégiale il y a, 1° la chapelle de damoiselle Agnès ; collateur, le damoiseau de Commercy.

2° Deux chapelles de St. Christophe.

3° La chapelle de l'annonciation, fondée avant 1357.

Les religieux de Breuil, sont collateurs de l'église paroissiale de Commercy, qui originairement s'était qu'annexe de Léroutville. Les mêmes religieux sont décimateurs pour cinq parties, le chapitre pour une,

le sieur Durand pour deux , à cause du fief de Valdec , le sieur de Gourcy , seigneur de Drotaumont , pour les deux autres. On peut voir le pouillé du diocèse de Toul , par le R. P. Benoit Picart.

Les capucins furent reçus à Commercy en 1704. Les urselines vers le même temps.

L'hôpital est sous la direction des bourgeois ; il était autrefois placé derrière la halle vers l'orient , à présent il est placé à l'entrée de l'avenue à l'occident de la ville. Il a été rebâti et doté par le prince de Vaudémont en 1709.

Le titré prieural de Breuil est aujourd'hui éteint et uni à la congrégation de *St. Vanne* , qui y entretient une communauté de sept ou huit religieux. Nous avons vu , que Ricuin évêque de Toul (1) , confirma en 1124 , la donation faite au prieuré de Breuil , de l'église de Commercy , par Leucade , qu'on dit avoir été de la maison d'Apremont , laquelle fut enterrée avec Ricuin son mari , et l'évêque son fils , dans l'abbaye de saint Mansuy.

Ricuin , seigneur de Commercy , donna à l'église de Toul , en considération de son fils , une partie de la seigneurie de Commercy ; savoir : la moitié du château , la moitié de la rivière de Meuse avec la pêche , les villages de Méliny , Vaux , Saulx , Belouville , Pont , Chonville , Fontoy , Morville , Tantonville , Maceronville , Girouville ; ce qui fut agréé par la sœur de Ricuin.

Les villages de Morville et de Maceronville ne subsistent plus ; ils étaient situés l'un entre Vignot et Euville , et l'autre entre Vignot et Boncour. Les évêques de Toul possédaient encore quelque chose à Commercy en l'an 1408 ; je ne sais si Ricuin reprenait le château de Commercy de l'évêque de Metz , je n'en trouve rien dans les monumens qui sont venus à ma connaissance.

Mais je sais que , depuis ce temps , on trouve plusieurs foi et hommage rendus

(1) Benoit Picart , hist. de Toul , p. 401 et suivantes.

par les seigneurs de Commercy (1) , aux évêques de Metz , comme on le verra ci-après.

La terre et seigneurie de Commercy entra dans la maison de Sarrebruche par le mariage de Simon IV , comte de Sarrebruche , fils de Maheu de Sarrebruche , et d'Amé de Mont-faucon.

Ce Simon IV , comte de Sarrebruche , descendait de Renaut I^{er} du nom , comte de Bar , mort en 1140 , qui eut plusieurs enfans ; entre autre , *Etiennette* de Bar , qui épousa en 1140 , *Hugues* III du nom , seigneur de Broys , de château Villain et de Commercy.

De ce Mariage sortit *Simon de Broys* , seigneur de Commercy , qui fut père d'*Elizabeth de Broys* , sa fille unique et son héritière , qui épousa Simon IV de Sarrebruche , dont nous venons de parler , lequel en 1277 , reçut l'investiture de la seigneurie de Commercy , des mains de Laurent évêque de Metz.

C'est de ce Simon que sont venus les comtes de Sarrebruche , seigneurs en partie de Commercy , dont les noms paraissent si souvent dans l'histoire de Lorraine. Cette maison qui est très-illustre et très-ancienne , tire son nom de la ville de Sarrebruche située sur la Sarre , sur le chemin de Metz à Francfort et à Trèves , fort différente d'une autre ville de Sarbruch ou Sarbourg , située aussi sur la Sarre et sur le chemin de Metz à Strasbourg (2).

En 1186 (3) , Simon de Sarrebruche , seigneur de Commercy , fonda la collégiale sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de saint Nicolas dans la même ville , et dans la partie du château ou du bourg qui lui appartenait , pour onze chanoines et un prévôt. Pierre de Brixel , évêque de Toul , confirma cette fondation , et dans ses lettres

(1) Anselme , hist. généalog. des grands de la couronne de France.

(2) Voyez ce que j'ai dit de la ville de Sarrebruche en traitant de la généalogie de la maison de Sarrebruche.

(3) 1186. Histoire de Lorraine t. 2 , p. cccxcv. Preuves.

il expliqua au long les biens, franchises et privilèges que leur accorda ledit Simon. Il paraît que ces chanoines vivaient en communauté, de même que la plupart des autres chanoines du pays ; le même évêque donne auxdits chanoines les églises de Badonville, Malaumont, Chonville et St.-Aubin, à la prière de Gobert, seigneur d'Apremont, à qui ces églises appartenaient par la concession de l'évêque de Toul. Il leur donna aussi la léproserie de Saint-Aubin, et défend d'y introduire à l'avenir d'autres lépreux.

Il donne aux chanoines de Commercy, le droit et l'exemption de communauté, et défend d'introduire jamais parmi eux une autre sorte d'habillement. On y voit le sceau de Mathieu, avoué de Commercy et de plusieurs autres personnes ; le fondateur se réserve le droit de confirmer le prévôt élu par le chapitre, et accorde au prévôt et aux chanoines, le droit de nommer aux prébendes, lorsqu'elles viendront à vaquer.

Simon de Sarbruche en 1324, du consentement de Maheu d'Apremont sa femme, et de Jean leur fils, affranchit ses sujets de la terre de Commercy, moyennant certaines redevances, et certaines servitudes, qu'ils lui devront payer chaque année ; au lieu qu'auparavant il prenait dans ce lieu, à sa volonté, le haut et le bas, le plus et le moins. Simon eut pour fils, Gautier de Sarbruche.

Robert de Sarbruche (1), relevait de l'évêque de Metz pour cette partie de la terre de Commercy qu'il tenait : car en 1248, la veuve de Gautier de Commercy, Gautier et Henri ses fils, rendent leurs foi et hommage à Jacques de Lorraine évêque de Metz, pour le fief de Commercy, et ses dépendances.

On raconte que Henri de Vaux, ou Henri Lenoir, chevalier Champenois (2), était assiégé dans le château de Commercy par les anglais Barthélémi de Bonnes

ou de Brunes, qui commandait au siège, ayant par dehors fait frapper la plus grande partie du château, en sorte qu'il ne restait qu'à mettre le feu pour accabler les assiégés sous les ruines (1), somma Henri de sortir pour parlementer ; il sortit lui quatrième, et ayant vu de ses yeux le danger dont il était menacé, dit à Barthélémi : *certainement vous avez bonne cause, ce que fait en avez, vient de grande gentillesse ; si, nous rendons à votre volonté ; là les print messire Barthélémy comme ses prisonniers, et les fit lors hors de la tour partir, et uns et autres, et leurs biens aussi, et puis fit bouter le feu à la mine. Si ardirent les étançons, et puis quand ils furent ars, la tour qui était mallement grosse, s'ouvrit et se partit en deux, et renversa d'autre part.*

Ceci arriva l'an 1359. Il paraît par le récit de Froissart, que ce château était près de Commercy, et appartenait à l'archevêque de Reims. Or, je ne connais aux environs de Commercy, aucun château appartenant à l'archevêque de Reims ; aussi M. Marlot, dans son histoire de Reims, a fort bien fait voir qu'en cet endroit, il ne s'agit pas de Commercy, mais de *Cormicy*, en latin, *Culmisiacum*, Terre appartenant à l'archevêque de Reims ; ce que j'ai jugé à propos de rapporter ici, pour précautionner ceux qui liront Froissart et Michel de Montagne, qui rapportent ce fait, où ils lisent tous deux *Commercy* au lieu de *Cormicy*.

En 1349 (2), Jean, comte de Sarbruche, et seigneur de Commercy, donna à l'abbaye de St.-Avoild la chapelle de Varandes, et l'érigea en prieuré pour un prieur et deux religieux prêtres.

En 1352 (3) Jean, comte de Sarbruche et seigneur de Commercy, et Giles de Bar son épouse, et Simon de Sarbruche, che-

(1) Froissart, vol. 1, c. 239.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 610, et Preuves, sous l'an 1349.

(3) Le 20 mai 1352.

(1) 1248 Bibliot. Ségurier, n° 497.

(2) Michel de Montagne, t. 1, c. 5.

valier, sire de Commercy, reconnaissent avoir vu, lu, tenu les lettres de Jean de Sarbruche et de Giles de Bar, son épouse, de l'an 1349, dont on vient de parler, et les avoir confirmées et agréées.

Et en 1376, Jean de Sarbruche, seigneur de Commercy et de Venizé, donne commission à son cousin Erard Danglure, et à Gérard de Cirière, de faire en son nom ses reprises du donjon de Commercy et de ce qui en dépend, auprès du seigneur évêque de Metz, de qui tout cela relève. Ladite reprise fut faite en 1577.

Le même comte Jean de Sarbruche, bouteillier de France, fit ses reprises de la *pleine terre, en la seigneurie de Commercy*, auprès du roi Charles VI, le 7 décembre 1380, et son fils Philippe de Nassau les fit en 1585.

Le même Jean de Sarbruche, seigneur de Commercy, fit son testament en 1380, par lequel il ordonne, s'il meurt en France, ou en *pays romain* (où l'on parle roman ou français), que son corps soit enterré à Commercy, en la chapelle de saint Nicolas; et s'il meurt en Allemagne, il choisit sa sépulture dans le chœur de l'abbaye du Val de Cosseges, où ses pères et mères sont inhumés. Il veut que le jour de son décès, à la dernière messe, qui sera de *requiem*, on mène, à l'offrande seulement, deux chevaux, sur l'un desquels sera monté un homme armé de ses armes, heaumes, flavel, en la manière usitée dans ces cérémonies, et ce cheval sera couvert d'un drapeau orné de ses armes. Le second cheval ne sera pas couvert, mais celui qui le montera, portera la bannière de sa maison; les deux chevaux seront offerts à l'église, et on y mettra le prix pour les racheter et en donner la valeur à l'église.

Depuis Jean de Sarbruche, les seigneurs de Commercy, pour la part de Sarbruche, font leurs reprises des rois de France et des évêques de Metz. En 1385, Philippe, comte de Nassau de Sarbruche, fit ses reprises de Thiéri, évêque de Metz, pour la seigneurie de Commercy.

Et en 1384, il prit des lettres de souf-

france du roi de France, parce qu'il ne pouvait se rendre à Paris pour y faire ses hommages.

L'année suivante 1585, Philippe de Sarbruche rendit ses foi et hommage à Charles VI, roi de France, comme je l'ai déjà remarqué, mais seulement pour la *terre pleine sise en la châtellenie et seigneurie de Commercy*, où est réservé le château et ville de Commercy, les villes de Breuil, les halles, les foires et marchés de Lérouville, et ce qui en est tenu par les seigneurs de Châlons.

Les halles de Commercy, où se tiennent les foires et marchés, sont situées hors des anciens murs de Commercy, et forment à présent une des principales parties de cette ville.

La paroisse du village de Lérouville, située à un lieu de Commercy, sur la Meuse, au septentrion, passe pour être la mère-église de Commercy.

Il paraît, par ce qu'on vient de dire, que les seigneurs de Châlons tenaient quelque chose dans ce qu'on appelle la *terre pleine de Commercy*.

En 1595, Raoul de Couci, évêque de Metz, donna ses lettres de Gagierre, des fiefs d'Apremont et de Commercy, à Henri, fils aîné du duc de Bar, pour la somme de dix-huit cents francs d'or, le 21 janvier 1595. Et le premier février 1595, le même Henri de Bar, reconnaît que le même évêque de Metz a droit de rachat sur les fiefs d'Apremont et de Commercy, moyennant la somme de huit cents francs de bon or.

En 1400, Emeri de Sarbruche, sieur de Commercy, fit ses reprises auprès du même Raoul de Couci pour la seigneurie de Commercy, *en ce qui concerne la part de Sarbruche*.

Et en 1408, Amé de Sarbruche, seigneur en partie de Commercy, reprend de Philippe de Ville, évêque de Toul, ce que ses prédécesseurs avaient repris des évêques de Toul, savoir : une rue à Commercy. Fait le 15 août 1408.

Henri, comte de Bar, et Pierre, seigneur de Brixey, ne vyaient qu'avec chagrin les terres de Commercy, d'Aulnoy et de Pagny-sur-Meuse, soumises à l'évêque de Toul. Ils empêchèrent Thomas de Belrain, d'en venir faire ses reprises et hommages, à Eudes de Sorcy, évêque de Toul; celui-ci entreprit de s'en venger par les armes; mais ses gens furent battus auprès de Void, par les troupes du comte de Bar. Ce prince fit ensuite brûler sept ou huit villages du temporel de l'évêque, qui de son côté usa de représailles (1); mais comme la partie n'était pas égale, il fut obligé d'avoir recours à Mathieu II, duc de Lorraine, et à Conrad, évêque de Metz, auxquels Henri VII (2), roi des romains, se joignit, et fit défense au comte de Bar d'inquiéter l'évêque Eudes, qu'il appelle prince de l'empire.

Anciennement il n'y avait qu'un seul château à Commercy, qui est celui qu'on appelle aujourd'hui le *château haut*. Dans la suite cette seigneurie ayant été partagée, Philippe, comte de Nassau-Sarbruche, Simon et Amé ou Amédée de Sarbruche, frères, seigneurs de Commercy, eurent ensemble de grandes difficultés sur ce que, par les conditions dudit partage, il était dit que Philippe pourrait faire un donjon à Commercy, mais non pas un château, ni plus grandes forteresses que ses ayeux n'y en avaient eu. Au préjudice de cet accord, ledit comte ne se contentant pas d'une grande et notable tour, qui pouvait bien passer pour donjon, fit faire une vaste clôture avec de grands et hauts murs et des tours comme pour une forteresse. Les deux frères, Simon et Amé, lui firent signifier de démolir ces murs, avec défense d'en élever de nouveaux; enfin ces différens furent terminés le samedi avant Noël, 1384, et il fut arrêté que les choses demeureraient en l'état où elles se trouvaient.

Il y eut encore un accord de l'an 1403,

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 440.

(2) Henri, fils de Frédéric II fut fait roi de Germanie, ou roi des Romains, en 1219.

au sujet des fortifications des deux châteaux de Commercy. Dans la suite les seigneurs du château bas de Commercy, furent connus sous le nom de seigneurs de Commercy, *en la part de Sarbruche*, et ceux du château haut simplement seigneurs ou *damoiseaux de Commercy, souverains d'Euville*.

Dans les temps qui ont suivi, on vit diverses reprises des seigneurs de Commercy auprès du roi de France. Par exemple, en 1437, Robert de Sarbruche fit hommage au roi Charles VII des terres qu'il tenait en la châtellenie de Commercy hors la ville et le château de Commercy, c'est-à-dire pour le château bas et la part de Sarbruche.

En 1440, le même Robert de Sarbruche fit hommage au roi pour sa ville et château de Commercy, en punition des pilleries, incendies, sacrilèges, violences et autres excès commis par lui sur les terres de sa Majesté, comme il est plus amplement porté par les lettres d'abolition et de pardon accordées audit comte de Sarbruche, lequel en cette occasion livra les clefs du château et de la ville de Commercy au bailli de Chaumont, qui les reçut au nom du roi, le 1^{er} de mars 1440.

Et en 1444, ledit Robert de Sarbruche fait hommage-lige au roi pour la moitié de sa terre, ville et château bas de Commercy, c'est-à-dire de la moitié de cette ville qui relève de la France. Fait le dernier janvier 1444 ou 1445, avant Pâques.

Robert de Sarbruche, fils du précédent, fait encore hommage au roi de la ville et château de Commercy, entre les mains de Guillaume de Luxembourg, le 27 décembre 1473.

Tout cela prouve que la partie de la seigneurie ou de la part de Sarbruche à Commercy, relevait de la France; en même temps on voit qu'elle relevait aussi de l'évêque de Metz, de celui de Toul, et assez long-temps après, du duc de Lorraine, car jusqu'ici je n'ai pas remarqué que les ducs de Lorraine ayent eu aucune part dans la seigneurie de Commercy.

Mais le 9 août 1408, Amé de Sarbruche, seigneur de Commercy et de Venizé, ayant été fait prisonnier par le duc Charles II, le samedi devant le dimanche *laetare*, ou la mi-carême, en 1406 ou 1407, avant Pâques, à la journée près de Condé-sur-Moselle, fut mis en liberté en 1408, à condition de faire hommage au duc et de lui promettre de n'être jamais contre lui en fait d'armes, ni ouvertement ni tacitement, ni contre l'évêque et la ville de Metz; ledit hommage rachetable pour la somme de neuf mille francs de bon or au coin du roi, payables en la ville de Nancy, six mois après qu'il en aurait été requis par ledit duc ou par son certain message.

La suite fera voir que les évêques de Metz ont encore, depuis ce temps; exercé le droit d'hommage sur la terre de Commercy.

J'ai en main un mémoire manuscrit composé après l'an 1624, pour montrer que les seigneurs de Commercy ont été affranchis de l'hommage qu'ils devaient à un évêque de cette église; qu'ils en ont été affranchis par un évêque nommé Thiery ou Raoul, vers l'an 1201, et que depuis ce temps ils ont joui paisiblement et sans trouble ni interruption, des droits de souveraineté dans cette terre et ses dépendances: et qu'encore qu'ils aient fait hommage au roi, cela n'a pas empêché qu'ils n'aient usé en qualité de seigneurs de Commercy et d'Apremont, de tous les droits de regale. Il avance que cette exemption de rendre hommage à l'évêque de Metz, a été autorisée par l'empereur et par la chambre impériale, à la poursuite et diligence dudit sieur évêque de Metz.

Il dit, qu'environ l'an 1404, le roi Charles VII étant à Nancy, engagea Robert de Sarbruche à lui faire hommage de main et de bouche de la seigneurie de Commercy, à condition que le roi donnerait à Robert une pension de deux cents livrées de terre ou de deux cents livres de revenus affectée sur certaines terres dans le Pertois; mais qu'on ne trouve pas que ni ledit Robert de Sarbruche ait jamais été payé de ce

revenu de deux cents livres, ni qu'il ait fait hommage au roi Charles VII.

Ainsi ledit seigneur et les siens, depuis ce temps, ont toujours joui dans leurs terres de tous les droits de souveraineté, comme auparavant; tellement, qu'en 1517; quoique la terre de Commercy fut alors tenue par indivis avec le duc de Lorraine, le seigneur de Sarbruche nomma pour président de sa part aux Grands-Jours qui se tiennent à Commercy, conjointement avec le sieur Nicolas Mus, avocat du roi à Châlons, et de la part du duc de Lorraine, avec messire Gillet Riquechier, doyen en l'église collégiale dudit Commercy, dans lesquels Grands-Jours on rendit plusieurs sentences, et on vuida plusieurs appellations, qui ont été exécutées, et sont passées en choses jugées.

L'auteur du mémoire soutient, qu'en matières féodales, les reprises n'attribuent autre chose au seigneur feodal, sinon le service fidel, que celui qui reprend, promet de lui faire ou faire faire en juste et raisonnable querelle, et non autrement; ensorte que le roi recevant l'hommage du seigneur de Commercy, lui a permis de continuer de jouir de ses terres et seigneuries de Commercy, en telles franchises, libertés, droits et prérogatives que lui et ses prédécesseurs avaient accoutumé d'en jouir. Et est la copie desdites lettres contenues au Cartulaire, où sont écrites les Chartres de Commercy, dit l'auteur du mémoire.

Enfin l'arrêt donné pour le prieuré de Breuil-les-Commercy au conseil privé du roi en 1621, contre le feu sieur président de Guerpont, par lequel, la cause et les parties avaient été renvoyées à Commercy pour y être vidées, nonobstant un arrêt obtenu au Grand Conseil par ledit sieur de Guerpont, qui le maintenait en possession dudit prieuré de Breuil; témoigne assez que le roi et ses gens ont reconnu lesdits seigneurs de Commercy pour souverains dudit lieu. Ledit arrêt servant de confirmation et d'approbation à ladite souveraineté.

C'est le précis de cet écrit. Il aurait été à souhaiter qu'il désignât d'une manière plus précise les circonstances de cette prétendue décharge de l'hommage accordée en 1201, à un seigneur de Commercy, par un évêque de Metz, nommé Thierri ou Raoul.

Car nous n'avons aucune connaissance par l'histoire, d'un évêque de Metz, de ce nom, en ce temps-là, qui soit entré en guerre avec les trois comtes; qu'ils l'aient fait prisonnier, et qu'il ait été tiré de leurs mains par les seigneurs de Commercy; et ce qui renverse tout ce système, c'est que depuis l'an 1201, on trouve plusieurs reprises de la terre de Commercy, faites par les seigneurs dudit lieu, auprès des évêques de Metz; comme il paraît par ce que nous avons dit jusqu'ici, et ce qu'on dira cy-après. Quant aux droits de regalé et de souveraineté exercés à Commercy par les seigneurs Damoiseaux de ce lieu, la chose est indubitable; et nous avons donné des preuves d'annoblissement, et d'autres grâces accordées par les seigneurs Damoiseaux de Commercy. On peut voir ce que nous avons dit de la Généalogie des seigneurs de Commercy; ils se sont qualifiés *souverains d'Euville* jusqu'à ces derniers temps. Euville est un petit village, à une lieue de Commercy vers le midi.

Mais cela ne regarde que les Damoiseaux, seigneurs du Château-Haut de Commercy. Quant à ceux du Château-Bas et de la part de Sarbruche, ils n'ont pas annobli, que je sache, mais ils ont fait la guerre et la paix de leur autorité, comme vrais seigneurs Regaliens.

En 1409, plusieurs Allemans ayant été vaincus et faits prisonniers en la ville de Hames, par Amé de Sarbruche; seigneur de Commercy, comme aidant du comte de Sarverden son ennemi; Louis cardinal de Bar, Edouard marquis du Pont, et Jean de Bar seigneur du Puisoye, s'emploient pour procurer la délivrance de ces seigneurs prisonniers, savoir de Laudemont de Lichtemberg, Fridiric de Bitches, comte des Deux-Ponts, chantre de Strasbourg,

Raimond de Trubal, Chevalier, Suviker de Sickergen, Henri Bayer, Volf Mecser, Herbiche de Durinchem, Paulus de Weinstein, Guerard de Linange, Esbe Lezel, Hanneman Hozner, George Herter, Jean Tronchet de Harthusen, Henri Vecke de Mersin, Jean Volf Laser de d'Aldorf, Obrecht Heilt, Jehan, Landelk et plusieurs autres, au nombre de septante-cinq personnes.

Plusieurs parens et amis de ces seigneurs, se présentèrent à saint Mibiél, devant ledit cardinal de Bar, pour convenir de la rançon des prisonniers, et il fut convenu 1° qu'on payera audit Amé de Sarbruche, pour ladite rançon ving-cinq mille écus: pour les frais de la guerre quatre mille huit cens écus, pour le droit des commis et des gardes cent écus, pour la poudre à canon qu'ils gâtèrent et jettèrent quand ils pensèrent se sauver, cent écus; en tout trente mille écus; dont lesdits prisonniers demeurèrent chargés de vingt-six mille six cens écus, et M. le duc de Bar à payer le surplus, qui est de trois mille quatre cents écus, le tout en bonne monnaie au prix d'un écu d'or, au coin du roi; et sera payé dans la ville du Pont-à-Mousson, et donneront pour répondans, des princes et des seigneurs de nom, lesquels enverront leurs otages à Strasbourg, jusqu'à l'entière satisfaction au comte de Sarbruche. Fait au château de Cœurs le vingt-cinq mai 1411.

En 1413, Aimé de Sarbruche, seigneur de Commercy, gouverneur du duché de Bar, fait défier Robert, comte de Varneisberg, par le conseil de Richard Desarmois, maréchal du duché de Bar.

Alliance entre Edouard, duc de Bar, Philippe, comte de Nassau et Sarbruche, faite en 1615, contre le duc de Lorraine, par laquelle ledit comte s'oblige de fournir au duc de Bar, cent lances, qui seront mises en garnison es forteresses du duc, en Roman Pays, ou en Allemagne, où besoin serait, moyennant la somme de six mille francs, à douze gros de Metz le franc, que le duc payera au comte en cas de guerre, et lui restituera toutes les per-

tes et dommages des prises d'hommes , ou de chevaux ou autres choses pendant la guerre, et ledit duc de Bar sera tenu d'entretenir deux cents lances en ses forteresses plus prochaines des fontières de Lorraine, et la rançon des prisonniers se partagera par moitié, etc. Fait audit saint-Mihiel, vingt-sept juillet 1415.

Paix entre le duc Charles II, de Lorraine (1), comme Mainbourg de son fils le duc de Bar, René d'Anjou, et le comte Robert de Sarbruehe, faite à Apremont le neuf juin 1422, par les commissaires du duc, savoir : Jean d'Haussonville maréchal de Lorraine, Ferri de Ludres, et Errard du Châtelet; par laquelle paix il est convenu que dudit jour toutes les guerres et voies de fait, cesseraient entre les parties, et que la demande que le comte Robert faisait au cardinal de Bar, d'une obligation de cent francs, sur la prévôté de saint Mihiel, serait ajustée par arbitres.

En 1422, la duc de Bar, oblige le comte Robert de Sarbruche, à devenir son homme et vassal (2), en lui donnant deux cents livres de rente annuelle; et ce comte s'engage à le servir envers et contre tous, excepté le roi de France, le Dauphin, M. d'Orléans, son frère, le sire de Préau, le sire de St.-Georges, le sire de Rodemach, le sire de Château-Vilain et la ville de Metz; et de sa part ledit cardinal, promet son secours audit comte, contre tous, excepté le roi, M. le dauphin, le roi de Sicile, ses frères, M. d'Orléans et son frère.

En 1425, il y avait guerre entre le duc de Lorraine, et le comte de Sarbruche (3); le duc de Bourgogne, s'entremet et fit la paix sous ces conditions; que le comte de Sarbruche ne fera de sa vie aucune guerre au duc de Lorraine, ni à celui de Bar, à moins que le duc de Bourgogne, ne défiât l'un ou l'autre de ces deux ducs, ou que le roi de France ne leur fit la guerre, auquel cas il serait obligé comme vassal du roi, de prendre son parti.

Les ducs de Lorraine et de Bar, en 1424, ou leurs gens, ayant pris cent quinze hommes de guerre sur le comte de Sarbruche, seigneur de Commercy en partie (1), ledit seigneur de Commercy, demanda ausdits ducs qu'il leur plût les mettre en liberté, ce qu'il obtint, à condition qu'ils promettaient sur leurs sermens, de ne jamais porter les armes contr'eux, etc.

En 1425, Il y avait différent entre Guillaume de Châtillon, et Robert de Sarbruche, au sujet de leurs prétentions réciproques sur la seigneurie de Commercy (2).

Le duc de Lorraine et le comte de Vaudémont, envoyés des guerres et des maux que le seigneur de Commercy, de la part de Sarbruche faisait journellement à leurs sujets, s'engagèrent mutuellement à lui faire la guerre, à ruiner et démolir sa ville et sa forteresse, etc. Le dix-huit septembre 1433, à Vezelize (3).

En 1434, les ducs de Lorraine et de Luxembourg (4); et ceux de la cité de Metz, ayant mis le siège devant Commercy, le comte de Richemont, connétable de France, et l'archevêque de Reims, pair et chancelier de France, s'avancèrent jusqu'à Bar-le-Duc pour terminer cette guerre; elle le fut sous ces conditions; que le comte de Sarbruche ne fera de sa vie dommage de ses places de Commercy, audit duc, madame la duchesse, M. de Saint-Paul, leurs pays, sujets, fiefs, et arrières-fiefs, excepté le comté de Vaudémont, la terre et le comté de Ligni, contre lesquels il y a guerre, ni aussi sur M. de Luxembourg, les évêques de Metz, Toul et Verdun, le comte de Salm, les cités de Metz et de Toul, l'abbé de Gorze, le sieur Huë d'Autel, leurs terres et pays. Le trente octobre 1434.

En 1434, ledit Robert fut fait prisonnier (5), et condamné à donner cent mille

(1) 1424.

(2) 1425.

(3) 1433.

(4) Le 19 août 1434.

(5) 1434. Le 13 décem. la paix fut faite le 8 mars 1436, après 2 an. et demie de guerre.

(1) Le 9 juin 1422.

(2) Le 27 septembre 1422.

(3) 1423.

écus, et à laisser son fils aîné Aimé de Sarbruche, en otage dans le château de Sorcy, sous la garde de Thomas de Dugui; le tout sous le bon plaisir du connétable de France. Robert fut ensuite mis en liberté à la prière du connétable, sous certaines conditions, et en quittant tout ce qui lui était dû, ou ce qu'il prétendait contre le duc de Lorraine.

René I^{er} duc de Lorraine, roi de Sicile (1), étant absent et occupé au recouvrement d'une partie de son royaume de Sicile, voulut engager Robert de Sarbruche son cousin, à demeurer en paix et à ne pas attaquer ses duchés de Lorraine et de Bar, et à devenir son homme féodal et son vassal; c'est pourquoi il lui donne trois cents livres de rente, à prendre sur certaines terres, pour lesquelles Robert lui doit rendre foi et hommage; de plus, René lui quitte cinq mille vieux florins du Rhin, qu'il lui devait du reste de sa rançon; en outre l'acquitte de la somme de trois mille vieux florins du Rhin, qu'il devait à l'évêque de Metz et à Robert de Baudricourt, et lui restitue la troisième partie de la terre de Pierrepont. Fait au château de Commercy, le 4 novembre 1438. La même année, les deux princes s'engagèrent par traité, à aller ensemble à la conquête du royaume de Naples.

En 1443 (2), le trois février, Jean comte de Nassau-Sarbruche, vendit au prince Louis, fils de René I^{er} roi de Sicile, marquis du Pont, lieutenant des duchés de Lorraine et de Bar, son château et forteresse de Commercy avec les fossés, murailles, tours et pourpris; la moitié de la ville fermée dudit Commercy, des murs, tours, fossés, fortifications, appartenances, ban et finage, par indivis avec son cousin Robert de Sarbruche, fils d'Amé de Sarbruche, seigneur dudit Commercy en partie, toute la ville de Vignot, devant Commercy, et tout le droit qui peut lui

(1) 1438.

(2) Février 1443. Le château bas, ou la part de Sarbruche, le titre est dans l'archive de Lorraine.

appartenir en la seigneurie dudit Commercy, moyennant la somme de quarante deux mille vieux florins dudit Rhin, ayant cours aux changes de Mayence et de Francfort.

Et si M^r l'évêque de Metz, voulait dire que ledit château et partie de la ville, fussent de son évêché, en ce cas, le vendeur lui assignera sur son propre héritage, autant comme il serait trouvé qu'il en devrait tenir de lui au-dit Commercy, en fief et hommage. Le gouvernement de cette nouvelle acquisition fut donné au Damoiseau Jacques de Savigny.

En 1463, Jean comte de Nassau-Sarbruche, consent que le duc de Lorraine reprenne possession des château et ville de Bérus, engagés audit comte pour sureté de la vente de la terre de Commercy, en lui payant encore six cents florins d'or.

En 1470 (1), Jacques d'Haraucourt, Jean Wisse, Jean seigneur de Créange, et plusieurs autres, se rendent cautions solidaires du duc de Lorraine, envers Jean, comte de Nassau, pour la somme de quatre mille neuf cent soixante florins, monnaie des quatre électeurs du Rhin, pour la vente de la terre de Guémonde, en échange de celle de Commercy avec ledit duc.

En 1472 (2), le 5 juillet à Marseille, le duc René II, en considération des bons services que lui a rendu son cher et fidèle conseiller et chambellan, Nicolas de Mont-Fort, comte de Champobasse, au royaume d'Italie, lui donna la ville, château, terre et seigneurie de Commercy, de la part de Sarbruche au duché de Bar, pour sa vie seulement; Philippe de Lenoncourt, grand écuyer de Lorraine, le mit en possession le trente septembre 1472; mais dans la suite le même seigneur de Mont-Fort ayant rendu de nouveaux services au même duc, René lui donna de nouveau la même terre pour lui et ses enfans mâles, sans en rien retenir, sinon la souveraineté, et les foi et hommage, qu'il déclare avoir reçus

(1) 1470.

(2) 1472.

dudit comte. Donné à Marseille, le cinq juillet 1472.

Après la victoire remportée par le même René II, sur Charles le Hardi, duc de Bourgogne, en 1476, ce prince confirma le don qu'il avait fait audit Campobasse, de la partie qui lui appartenait à Commercy, avec cette clause expresse, qu'au défaut d'Hoirs procréés en légitime mariage, cette terre retournerait à la maison de Lorrainé.

En même temps René donna la terre de Chatenoy, à Gerard d'Aviller, son conseiller et écuyer d'écurie, qui y fit de grandes réparations, et des augmentations considérables au château.

Après la mort du comte Nicolas de Campobasse, ledit Daviller fut pourvu de la terre et seigneurie de Commercy, dite la seigneurie de Sarbruche, le quinze juin 1487, et rendit au même duc la terre de Chatenoy, qu'il en avait reçue quelques années auparavant.

Le 2 décembre 1520 (1), Octavien de Montfort, gentilhomme de la maison du roi, fils de Jean de Montfort, et petit-fils de Nicolas de Montfort, sieur de Campobasse, se présenta par François Cathaut, son procureur, au duc Antoine, et lui demanda qu'en conséquence de la donation faite à son aïeul, en 1472, de la terre de Commercy, il le reçût à foi et hommage.

Le procureur-général s'y opposa, sur ce que le duc René II l'avait retiré pour une somme d'argent; cependant le duc Antoine transigea avec lui, le dix-neuf novembre 1520, pour deux mille livres, et sur cela Octavien fit sa renonciation.

René I (2), retira Commercy des mains de Campobasse, et le vendit à René II pour sureté de son pays, et pour le prix de douze mille écus, le dix août 1408.

En 1527 (3), Catherine d'Haraucourt, veuve de Gérard d'Aviller, déclare que,

(1). 1520. Archive de Lorr. Layette. Commerce.

(2). Ibidem.

(3). 1527.

quoique par la permission du feu roi René, le château et seigneurie de Commercy lui eût été assigné pour douaire de trois cents livres de rente, sur les salines de Château-Salins; le duc Antoine lui aurait assigné dix-huit cent francs sa vie durant, sur lesdites salines afin de faire rentrer à son domaine ladite seigneurie de Commercy.

En 1530 (1), la duchesse René, épouse du duc Antoine, désirant réunir à son domaine la terre de Kœurs, possédée par Jacques de Villeneuve, gouverneur du marquis du Pont leur fils, céda du consentement dudit duc Antoine, audit de Villeneuve, la seigneurie de Sarbruche à Commercy, ainsi qu'elle était ci-devant tenue par Gérard d'Aviller moyennant que ledit de Villeneuve se déportât de toutes ses prétentions sur le château et sur la seigneurie de Kœurs. Fait le dix-neuf août 1530.

En 1540 (2), les officiers du roi ayant renouvelé leurs poursuites contre le duc Antoine, au sujet de l'hommage de Commercy, ce prince fit lever en la chancellerie de Vic, tous les actes qui démontraient que Commercy relevait de l'évêché de Metz, et non pas du roi.

En 1544 (3), l'empereur Charles V, ou plutôt son armée, commandée par Ferdinand de Gonzague, vice-roi de Sicile, fit le siège de Commercy, et l'emporta le quatorzième jour de juin, après quelque résistance. De là, l'armée marcha contre Saint-Dizier, et au retour de cette expédition au mois d'octobre de la même année 1544, l'armée étant rentrée dans Commercy, le feu fut mis au château bas, et se communiqua au château haut, à l'église paroissiale, à celle des chanoines et à toute la ville, où l'incendie causa un très grand dommage; le château bas fut rebâti d'assez bonne heure par Jean et Charles d'Ures, mais le château haut demeura assez longtemps sans réparations.

Je lis dans des mémoires du temps que

(1). 1530.

(2) 1540.

(3) 1544.

le château haut de Commercy ayant été assiégé, l'un des fils de Rance qui y commandait, fit brûler la ville et le château d'en bas ; ce qui n'empêcha pas que le château d'en haut ne fût pris le quatorze juin, après trois jours d'attaque, et après que le canon y eut fait brèche ; la garnison fut faite prisonnière de guerre. Sur ce pied là, et pour concilier ces deux récits, il faut reconnaître deux incendies de Commercy, l'une au mois de juin, et l'autre au mois d'octobre de la même année 1544.

Pour bien entendre tout ceci, il est bon de remarquer que dans la ville et seigneurie de Commercy, il y avait comme quatre seigneuries différentes : la première était celle de l'évêque de Metz, qui, comme on l'a vu ci-devant, avait offert au jeune duc Thiéri de Lorraine, de faire l'échange de sa seigneurie de Commercy, contre celle de Bouzonville, qui appartenait à l'évêque de Metz ; mais cet échange n'eut point d'exécution, et l'évêque de Metz exerça encore depuis ce temps quelques droits de souveraineté, comme on l'a vu sous les années 1248, 1577, 1588 et 1400.

Il y a apparence que cette partie de Commercy, qui relevait de l'évêque de Metz, était celle du château haut, qui est plus ancien que tout le reste, et dont la part de Sarbruche et du château bas, viennent originellement.

La seconde seigneurie était celle du roi de France, désignée dans les lettres de reprises des années 1580, 1585 et 1587, sous le nom de *Terre pleine*, sise en la chatellenie et seigneurie de Commercy, où l'on excepte et réserve le château et *ville de Commercy*, les villes de Breuil, les halles, foires, marchés, et Rélouville, ce qui en est tenu des seigneurs de Châlons.

Mais en 1440, Robert de Sarbruche, seigneur de Commercy, ayant été obligé en punition des excès, de faire hommage au roi, des ville et châteaux de Commercy, il les reprit de Sa Majesté, et dans des lettres du dernier janvier 1444, c'est-à-dire 1445, selon notre manière de compter, il lui fit hommage des ville et châteaux de

Commercy, c'est-à-dire de la partie qui relève de la France.

Il y avait une troisième partie de Commercy, qui relevait de l'évêque de Toul, et nous avons la reprise d'Amé de Sarbruche, qui reprend de Philippe de Ville, évêque de Toul, le quinze août en 1400, ce que ses prédécesseurs avaient repris de lui, c'est-à-dire une rue à Commercy vers le château bas.

La quatrième seigneurie de Commercy, nommée aujourd'hui la part de *Sarbruche*, ou du château bas, vient du partage qui fut fait vers l'an 1389, entre Philippe comte de Nassau-Sarbruche, et ses deux frères, Simon et Amé, ou Amedée de Sarbruche ; par ce partage il avait été dit que Philippe pourrait faire un donjon dans sa part de Commercy. Il ne se contenta pas d'un donjon ou d'une tour, il y joignit des murs et des tours à une vaste enceinte de murailles, ce qui causa entre les frères une espèce de guerre qui fut terminée par accord, le samedi d'avant Noël 1589. Il y eut encore un autre accord en 1405, les murs et la tour subsistèrent, aussi bien que le château bas, que nous avons vu sur pied possédé par les seigneurs Desarmoises, jusqu'à ces dernières années qu'on l'a fait démolir.

On a vu ci-devant que Ricuin, seigneur de Commercy, avait donné, vers l'an 1120, (1) à l'église de Toul, en considération de son fils, évêque de cette même église, la moitié de la seigneurie de Commercy, ce qui fut confirmé par Alberon, archevêque de Trèves, en 1149 (2). La rue que les évêques de Toul possédaient encore à Commercy en 1408, était un reste de cet ancien domaine donné par Ricuin.

Pour revenir à la suite de notre histoire des seigneurs de Commercy (3), nous remarquerons qu'après le décès de Jacques de Villeneuve, à qui la seigneurie de Commercy, dite la part de Sarbruche, avait été cédée en 1550, Philippe d'Anneville, sa

(1) Benoit, Hist. de Toul, p. 405.

(2) *Idem*, p. xcii des Preuves.

(3) Mémoires Mss. du temps.

veuve, se remaria à Claude de Beauveau de Sandocourt; et après la mort de ladite Philippe d'Anneville, Claude de Beauveau, son mari, prétendit une somme de dix mille francs barrois qui lui furent accordées par le duc de Lorraine, pour avoir achevé les bâtimens que Jacques de Villeneuve avait commencés au château de Commercy.

Je lis dans les mêmes mémoires manuscrits, que les mêmes princes de Lorraine eurent la charité de faire nourrir et élever à leurs frais Antoinette de Villeneuve, orpheline de Jacques de Villeneuve, et lui firent épouser Jean d'Urres, seigneur de Thissières en Dauphiné, lequel, au moyen de ce mariage, devint seigneur de la moitié de la seigneurie de Commercy, dite de Sarbruche, par indivis avec Philippe de la Roche-Guion, et en fit les foi et hommage au duc Charles III, le 27 août 1546, ou à Christine de Dannemark, sa mère, régente.

Philippe, comte de Nassau-Sarbruche, tant pour lui que pour ses deux frères Adolphe et Jean, rendit ses devoirs de vassal à Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, en 1551. Les trois frères moururent sans postérité et eurent pour héritier Albert, comte de Nassau-Véilbourg, qui descendait du comte Philippe, frère du comte de Nassau-Sarbruche.

La seigneurie du Château haut de Commercy (1) vint, par droit de succession, des comtes de Nassau-Sarbruche, à la maison de Silly, laquelle avait eu, par le mariage de *Charles de Silly*, seigneur de la Roche-Guion, avec *Philippe de Sarbruche*, fille aînée de Robert de Sarbruche, damoiseau de Commercy, comte de Roucy et de Braine, tout ce qui appartenait dans la seigneurie de Commercy à l'ancienne maison de Sarbruche.

Charles de Silly fut damoiseau de Commercy, par sa femme qui avait deux sœurs; la plus âgée, nommée *Catherine*, fut comtesse de Roucy, et *Guillemette*, la plus jeune, fut comtesse de Braine.

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 330.

De Charles de Silly et de sa femme, Philippe de Sarbruche, descendaient en droite ligne masculine, *François de Silly*, damoiseau de Commercy, mort sans postérité devant la Rochelle, et *Antoine de Silly*, son frère, mort sans enfans mâles.

Sa fille aînée, *Françoise-Marguerite*, apporta Commercy à la maison de Gondy, ayant épousé *Philippe-Emmanuel de Gondy*, comte de Joigny; dont le fils *Jean-François-Paul de Gondy*, cardinal de Retz, après son retour d'Italie et de Paris, vint demeurer à Commercy, dont il vendit la propriété au duc Charles IV, que ce prince acquetta pour son fils le comte Charles Henri de Vaudémont; le cardinal de Retz s'en réserva l'usufruit pendant sa vie.

Le cinq octobre 1592, Antoine de Silly, comte de la Rochepot, damoiseau de Commercy, seigneur souverain d'Euville, déclare que, comme il a plu au duc de Lorraine, Charles III, de lui accorder et remettre le château haut de Commercy, appartenant à son neveu, le comte de la Roche-Guion et à lui, il promet audit seigneur duc, que de sa part il ne lui sera fait guerre par ceux dudit château, ni à ceux de son parti, etc. Ceci fut fait pendant les troubles de la ligue; car pendant le même temps, le seigneur Jean d'Ures, seigneur de Thissières (1) était seigneur du château bas, et de la part de Sarbruche, comme il se voit par les lettres de l'an 1581.

Cette partie de Sarbruche est entrée dans la maison Desarmoises par le mariage de Dorothee d'Urres de Thissières, qui épousa Jean Desarmoises, seigneur de Jaulny. Enfin cette portion de seigneurie, appartenant à la maison Desarmoises, fut acquise par Charles-Henri, prince de Vaudémont,

(2) Dans le supplément de Moreri, imprimé en 1749, Tome II, on lit la généalogie de la maison d'Urres, en Dauphiné. Dans cette généalogie il n'est pas fait mention de *Jean d'Urres de Thissières*, qui épousa en 1543, Antoinette de Larhan. Mais dans le même article il est dit que M. l'abbé Pithon-curt, détaillera les branches au nombre de quinze ou environ, dans son troisième volume de l'histoire de la noblesse des maisons, que je n'ai point vu.

du petit-fils de Jean Desarmoises, nommé ci-dessus, vers l'an 1720.

Nous avons traité ailleurs dans un ouvrage exprès, la suite généalogique des seigneurs de Commercy.

Il y a environ quatre-vingts ans que M. le cardinal de Retz, fit abattre les tours du château haut qui regardent l'Orient et la prairie, et y fit faire la façade à peu près telle qu'on la voit aujourd'hui.

M. le prince de Vaudémont l'a eu depuis en souveraineté; il démolit en partie l'ancien château, et sur ses ruines éleva le nouveau en 1708. Don Léopold Durand, bénédictin, en donna les plans, et conduisit les ouvrages. Il y avait dans la partie inférieure de Commercy, appelée de Sarbruche, un vieux château. Le duc Léopold l'acheta de la maison Desarmoises en 1719, avec la partie de seigneurie qui en dépendait.

On donna en échange au comte Desarmoises la terre de . . .

Madame la duchesse douairière, depuis la cession de la Lorraine, a joui de toute la principauté en souveraineté, comme le prince de Vaudémont avait fait avant elle. Cette princesse mourut à Commercy, le vingt-trois décembre 1744. Le roi de Pologne y alla l'année suivante, et son entrée fut comme le signal de ses embellissemens et de tous ses ouvrages nouveaux, et si surprenans, que ceux qui n'avaient pas revu ces lieux pendant ce peu d'années, ont peine à les reconnaître.

Le père Bertier, ayant sous les yeux le recueil d'Héré, en fait une description très élégante, dans les mémoires de Trévoux, *Janvier 1752*. Le salon du château est très beau, il a du côté de la rivière une belle terrasse, qui communique d'un côté à l'appartement du roi, de l'autre à la galerie. Le spectateur placé au milieu de ce salon, voit successivement une avenue de beaux tilleuls, de près de trois quarts de lieue, qui aboutit à la forêt du côté de St-Aubin, par laquelle on arrive au château. Du côté de Vignot, un très beau canal qui traverse la prairie dans une île de la Meuse.

Il est bordé de quatre allées d'arbres, sur deux chaussées en terrasse, gazonnées et sablées, et terminé par le château d'eau, placé au bord de la grande rivière. L'eau y prend cent formes différentes, et s'y trouve métamorphosée en colonnes, qui semblent soutenir l'édifice, et en lustre dans le magnifique salon de ce beau bâtiment. Elle forme aussi les colonnes du beau pont qui traverse le canal au pied du château, où est la grotte de Cerbère et les stors du Kiosque. Du salon du château d'eau, qui est au plus haut du bâtiment, on passe de plein pied par des galeries aux jardins qui forment la toiture des ailes collatérales. La vue est étendue et très variée par le développement du château de Commercy, des jardins, des parterres et de la ville à une juste distance, par des coteaux chargés de vignes, des villages, des hameaux, des moulins, et par une grande prairie dans laquelle la Meuse serpente. De grandes forêts percées de route et une belle garenne, y donnent tous les plaisirs de la chasse. Sa majesté polonoise, a fait faire au bout de l'avenue de tilleuls, un parc immense dans la forêt, et embellir encore la fontaine royale qui est au milieu de ces bois. Le château bas a été démolí pour augmenter les jardins, la vue et les commodités de l'autre.

Les lieux dépendans de la principauté de Commercy et Euville, sont les ville et château de Commercy, Chonville, Léroutville, Maligni-le-Grand, Ménil-la-Horgne, Saint-Aubin, la Neuve-ville-au-rupt, la cense de Morville, l'abbaye de Riévalle, la cense de Launoy, leurs territoires et dépendances, la seigneurie de Vignot et de Malaumont, et le comté de Sampigny, consistant es villages de Sampigny, Grimancourt, Ménil-aux-Bois, Vadonville, Pont-sur-Meuse et la forge sous Commercy, leurs territoires, appartenances et dépendances.

COMMERCY-BREUIL. — C'est par une providence particulière de Dieu, que le prieuré de Breuil ait été conservé pen-

dans les guerres de Lorraine (1), En 1656, et l'année suivante, les Suédois ravageaient tout le pays, et les religieux de Breuil se retiraient la nuit à Commercy, et le jour ils venaient faire l'office à Breuil, non sans danger de tomber souvent entre les mains de ces ennemis.

En 1638, les chefs de la garnison qui fut introduite dans la ville de Commercy, et de celles qui y ont été depuis, respectaient le prieuré et les religieux de Breuil, à cause de la bonne conduite des supérieurs, lesquels savaient prudemment ménager leurs esprits; de sorte que pendant ces troubles les religieux ont eu moyen de vivre en grande régularité, et d'y maintenir le service divin.

Au mois de décembre 1649, Flakestene avec ses luthériens, pillant et ravageant tout le pays, prit quartier de rafraichissement le long de la rivière de Meuse. Ils pillèrent l'abbaye de Rangéval, les monastères de sainte Lucie, de Girouest, et avaient dessein de piller aussi de nuit le prieuré de Breuil. Les religieux en étant avertis, M. de Malclerc gouverneur de Commercy offrit au R. P. D. Dieudonné Clément prieur, le château pour y réfugier leurs personnes et tout ce qui leur appartenait. On accepta ses offres : les religieux transportèrent à la ville tout ce qu'ils avaient de meilleur. Sur la fin de septembre 1650, le comte de Lignéville, qui assiégeait le château de Void, envoya au prieuré de Breuil pour sauve-garde le sieur Henri de Valfleuri, un de ses capitaines.

Le 5 janvier suivant l'armée de Flakestene, qui logeait à Tilly et aux environs, décampa, et marcha toute la nuit le long de la Meuse; de sorte que le lendemain, jour des Rois, lorsque les religieux étaient à la méditation, un régiment de cavalerie arriva au village, et surprit les habitans. Le monastère aurait été pillé, sans un colonel français, appelé de Monttiendie, qui, ayant intention d'entendre la messe

dans l'église de Breuil, avait envoyé devant un cordelier, pour la dire. Quantité de soldats s'étaient mis en devoir d'entrer dans le monastère par le jardin, et avaient déjà rompu la porte, et enlevé une planche pour entrer, quelque résistance que put faire le cordelier, qui y était accouru, mais l'arrivée du colonel les dissipa.

Le 21 novembre 1652, l'armée de S. A. de Lorraine, avec les troupes du prince de Condé, ayant pris les villes de Bar et de Ligny, M. de Guise, qui commandait les troupes de S. A. vint loger à S. Aubin, et le prince de Condé à Triconville, pour assiéger le lendemain le château de Void.

Le prince de Condé, pour lors ennemi du cardinal de Retz damoiseau de Commercy, dépêcha le sieur Habert capitaine, avec quarante dragons, portant un ordre adressé à celui qui commandait dans Commercy, de mettre le Château Haut entre les mains dudit sieur Habert, de peur que les ennemis ne s'en emparassent, avec promesse de retirer ses gens aussitôt qu'il aurait pris le château de Void, son intention n'étant pas de rompre la neutralité dont la ville de Commercy jouissait. M. de Malclerc commandant à Commercy reçut cet ordre des mains du sieur Habert, et l'ayant lu, il lui donna entrée dans la ville et au château. Le sieur Habert y mit incontinent un corps de garde aux portes.

Le lendemain, 22 novembre, entre neuf et dix heures du matin, les ayant-coureurs de l'armée arrivèrent au village de Breuil, et s'étant présentés à la porte du prieuré, ils demandèrent de voir la sauvegarde. Voyant que les religieux n'en avaient qu'une de papier, ils se mirent en devoir de rompre la porte; mais ayant oui l'alarme que le P. D. Jean Levenfve fit sonner, ils se retirèrent, craignant quelque secours de la ville. Un demi-quart d'heure après arriva un capitaine de M. le prince, appelé M. du Corail, disant qu'il était envoyé pour conserver le monastère.

(1) Histoire manuscrite de la Réforme de la Congrégation de S. Vanne, tom. IV, pag. 64.

Pendant qu'il parlait aux religieux, l'armée passait derrière le village de Breuil, et pas un soldat n'osa passer devant la porte, voyant M. du Corail, qui n'entra point, qu'ils ne fussent tous passés. Cinq ou six officiers de M. le prince vinrent dîner avec lui au monastère, et après le dîner retournèrent dans leurs quartiers. L'office divin ne discontinua pas. On dit les vêpres avec autant de repos que si on n'eût point eu d'armée au voisinage.

Le 29 novembre l'armée de M. de Turenne, qui suivait en queue celle de M. le prince, vint camper dans la prairie du village de Vignot. Le 30 celle de M. de La Ferté prit la même route. Le bonheur voulut qu'elles passèrent de l'autre côté de la rivière, et le priéuré par ce moyen évita sa ruine.

Le baron de Barlot, récemment établi à Commercy en la place du sieur Habert, fut bien heureux d'avoir vu ainsi passer ces deux armées, sans lui rien dire; et ses soldats furent fort joyeux de trouver chez leurs hôtes abondance de toutes choses, car l'année était très-fertile en tout. Le voisinage avait réfugié à Commercy ce qu'il avait de meilleur.

Le 4 décembre, le maréchal de La Ferté envoya deux régimens, infanterie et dragons, conduits par M. de Marolles, pour surprendre Commercy. Sur les cinq heures du matin ils entrèrent dans la halle par le jardin du sieur Larcher, pour lors maire à Commercy. Ils étaient conduits par un bourgeois dit La Grande-Rose, qui fut tué. Ils y surprirent un corps-de-garde, de là ils passèrent aux Grands-Moulins où était un autre corps-de-garde. Enfin ayant rompu le guichet de la porte de la ville, ils gagnèrent l'église des chanoines, pour empêcher l'entrée du Château Haut. Mais trop curieux de butiner, au lieu de poursuivre ceux qui fuyaient au Château Bas, qu'ils auraient pris facilement, ils s'amuserent à fouiller les maisons où ils savaient que les officiers étaient logés, et en firent quelques-uns prisonniers.

Le 6, sur les neuf heures du soir, les soldats partirent, chargés de butin et en désordre; ce qui causa aux bourgeois une telle terreur, qu'ils abandonnèrent leurs logis, ayant pris avec eux ce qu'ils avaient de meilleur, qui leur était ôté par les soldats à l'issue des portes. La confusion y était si grande, que c'était pitié d'entendre les cris des femmes et des enfans, sortant pêle-mêle avec les soldats, qui leur faisaient encore le danger plus grand qu'il n'était, comme si l'ennemi fût déjà entré dans la ville.

Vers une heure après minuit le sieur de Barlot, n'entendant plus de bruit, fit sortir trois de ses soldats par une fausse porte. Ils passèrent dans la ville, où ils apprirent du sieur curé et de deux bourgeois qui étaient restés, comment toutes choses s'étaient passées, et la sortie des Français.

Le premier mai 1653, le maréchal de La Ferté vint assiéger le château de Void. Il était à craindre qu'il n'assiégeât aussi Commercy; mais le grand nombre de soldats qui y étaient alors, et les provisions qu'ils avaient pour soutenir un siège, lui fit remettre ce siège pour le retour de la campagne. Cependant il donna ordre d'empêcher qu'aucun vivre entrât dans Commercy, et qu'on n'y fit point de moisson. Pour cet effet il mit garnison à Void, à Sorcy, à Lérrouville et à Boncourt.

Le 8 juillet, M. du Mont fut envoyé en la place du sieur de Barlot.

La nuit du 13 au 14, M. de Permillat, ayant fait venir de Nancy quelques soldats, vint à petit bruit à Commercy, et se rendit maître de la ville, sans que ceux du château en eussent aucune nouvelle, parce qu'ils n'avaient point de sentinelles aux portes. Mais le coup des Français pour le château étant rompu, il fallut se résoudre à un siège: de Permillat, qui avait gagné la place sans blessure d'aucun de ses soldats, envoya à Nancy en donner avis à M. de Brignon, qui vint aussitôt à Commercy pour examiner ce qu'il faudrait faire pour attaquer le château haut. Ne craignant

plus le secours qu'on croyait devoir venir, parce qu'il avait le château bas pour retraite, il fit accord avec les bourgeois pour les frais du siège, et retourna à Nancy pour amener du canon.

Le 25 le canon commença à jouer depuis quatre heures du matin jusqu'à midi, que le sieur du Mont commandant de la place demanda à capituler. La garnison sortit le lendemain pour être conduite à Luxembourg.

Les bourgeois qui avaient abandonné la ville, retournèrent faire les moissons, et espéraient être exempts des quartiers d'hiver, tant à cause des pertes qu'ils avaient faites, que pour les trente mille francs qu'ils étaient convenus de donner pour les frais du siège. Cependant M. de La Ferté leur envoya une garnison qui fit plus de dégâts que n'avaient fait les soldats de Barlot; et la ville a eu long-temps de la peine à se dégager des emprunts qu'elle avait faits, et a même beaucoup souffert depuis, jusqu'à l'arrivée du cardinal de Retz, damoiseau de Commercy, au mois de février de 1662, année heureuse pour le monastère de Breuil, pour la ville et toute la terre de Commercy.

Une fille de Commercy s'étant rendue religieuse au couvent des ursulines de Ligny, et leur ayant donné pour sa dot les maisons qu'elle avait à Commercy, cela leur fit naître l'envie de s'établir dans cette dernière ville. Les bourgeois en avait déjà obtenu l'agrément de madame Anne de Lorraine-L'Illebonne, comtesse de Vaudémont, dès le 29 septembre 1696. M. l'évêque de Toul y donna aussi son consentement, et ces religieuses en conséquence s'y sont bâti un petit monastère.

Les pères capucins presque au même temps y bâtirent aussi un couvent.

CONCIONACUM.—Concionacum (1), était un lieu considérable dans le pays de Trèves, d'où les empereurs ont daté trois ou quatre de leurs lois. L'une est de l'empereur Valentinien l'ancien, sous le consulat de l'empereur Gratien. La seconde

(1) Vithem Luxemburgiæ, l. 7, p. 579, 580 et 581.

de l'empereur Probus, de l'an 375. Le même empereur avait donné une loi à Trèves l'année précédente.

Il est question ici de déterminer quelle est cette ville de *Concionacum*. Elle devait être considérable, et à une distance peu éloignée de la ville de Trèves. M. Mulhausen, conseiller de S. A. E. monseigneur l'électeur de Trèves, qui a soigneusement recherché quelle pouvait être la situation de ce lieu, a prétendu que c'était *Contz* ou *Consohrbic*, à l'embouchure de la Sare, où l'on voit les restes de quantité d'anciens bâtimens faits du temps des romains.

Le R. P. Christophe Brouverot, qui a vu et reconnu ces anciennes ruines, en parle comme de choses fort remarquables. Le R. P. Vithem, dans ses *Luxemburgiques*, en parle de même, et dit qu'il y a eu en ce lieu un château possédé par des seigneurs du nom de *Contz*, et approuve le sentiment de M. Mulhausen.

Nous avons conjecturé que ce pourrait être *Cons-la-grande-ville*. Il est certain que *Cons-la-grande-ville* était autrefois, et est encore aujourd'hui un lieu très considérable, où l'on voit plusieurs vestiges d'antiquité, et un gros prieuré dépendant de l'abbaye de saint Hubert en Ardenne. J'en ai parlé plus au long sous son article.

On pourrait encore conjecturer que c'est *Conciacum*, la ville de *Cochem* ou *Cokheim*, dans le pays de Trèves, du cercle électoral du Haut-Rhin, et capitale d'un des vingt cinq bailliages de cet électorat. *Cochem* est sur la Moselle, à sept ou huit lieues au-dessus de Coblentz, et à quatre ou cinq au-dessous de Montroyal. C'était autrefois une ville impériale et libre; mais l'empereur Rodolphe de Nassau la vendit à l'électeur de Trèves en 1240.

CONDÉ EN BARROIS.—Condé, bourg ou village du diocèse de Toul, où il y a environ trois cents quatre-vingt cinq habitans. Ce lieu est situé sur le confluent de deux ruisseaux, ce qui lui a fait donner

le nom de *Condatum*, qui signifie *Confluant*. Condé est dans le Barrois, à trois lieues de Bar, vers le nord, à une lieue de l'abbaye de l'Isle; il est de la prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, et parlement de Paris. Le roi en est seul haut et moyen justicier; l'abbé de St-Mihiel en est seigneur foncier, avec la juridiction gruviale particulière sur ses bois, et conjointement avec les officiers de la maîtrise de Bar, sur ceux d'accompagnement, c'est-à-dire sur ceux qui appartiennent au roi et à l'abbé de St-Mihiel, par indivis. La paroisse a pour patron saint Michel, et l'abbé de St-Mihiel nommé à la cure. Les décimateurs sont l'abbé de St-Mihiel, celui de l'Isle et le curé du lieu : voyez le pouillé de Toul.

Un arrêt du parlement de Paris, du quatre mai 1465, porte que les religieux de l'abbaye de St-Mihiel, auront la visitation et l'ajustement de tous poids, balances et aunes, aux foires et marchés de Condé en Barrois, avec les amendes qui en reviendront; mais que les amendes des foires seront communes avec le duc de Bar.

Il y a à Condé un Hôpital et une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dont le curé et les paroissiens sont patrons. Le revenu consiste en un gagnage de trente jours de terre en chaque saison, et deux fauchées de prés; les pauvres ont leurs parts dans le revenu, et le chapelain est chargé de deux messes par semaines.

Le prieuré ou hermitage de St-Jacques, a pour patrons les religieux de saint Antoine de Bar; son revenu est d'environ six livres, et ses charges sont de deux messes par semaine.

La terre de Condé fut donnée à l'abbaye de Saint-Mihiel en 674 (1), par le comte Vulfoad, fondateur de ce monastère. *Vil-lam meam quæ dicitur Condatum, in pago Barrense super fluvium Callo.*

Renaud comte de Bar (2), ayant vendu le fief de la vouerie de Condé, à un nommé

Widon ou Gui, fils de Lietard, qui avait fort maltraité les habitans de Condé sujets de l'abbé de Saint-Mihiel; Lanzon abbé de ce monastère, en porta ses plaintes au comte de Bar, qui régla les droits de l'avoué.

CONDÉ-SUR-MOSELLE.— Condé-sur-Moselle, est situé à peu près sur le confluent de la Meurthe et de la Moselle, d'où lui vient le nom de *Condé*. En latin de la basse latinité, *Condatum* signifie un confluent de deux rivières ou de deux ruisseaux. La Meurthe se décharge dans la Moselle un peu au-dessous de Condé.

Dès l'an 1253 (1), Verris dit Vøgien, de Deneuvre, vendit la vouerie de Condé et de Faux, à Jacques de Lorraine évêque de Metz, de qui il tenait ladite vouerie, pour la somme de 333 livres 6 sous 8 deniers messins, par acte passé la veille de Noel 1253.

Le bourg de Condé était autrefois une châtellenie de l'évêché de Metz; on y voyait un château considérable qui avait donné lieu aux ducs de Bar, d'en construire un autre sur une hauteur, au-delà de la Moselle, nommé l'*Avant-Garde*, et aux ducs de Lorraine, d'en construire un troisième vers l'an 1260, en deça de la même rivière au-dessus de *Frouart*. Ces trois châteaux étaient posés en triangle, pour s'observer l'un l'autre, et se tenir réciproquement en respect. Ils sont aujourd'hui entièrement ruinés, et on n'en voit plus que quelques ruines.

On assure que le château de Condé fut bâti avant l'an 1260 (2), par Philippe de Florençes, évêque de Metz, prince de la maison de Lorraine.

Cette châtellenie ne demeura pas longtemps entre les mains des évêques de Metz; car dès l'an 1267 (3) ou environ, le comte de Bar et le duc de Lorraine, s'accordèrent de mettre le château de Condé appartenant à l'évêque de Metz, entre les

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 261. Pr.

(2) *Ibid.*, t. 2, p. ccciii.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. ccclxxiv.

(2) Meurisse; p. 469.

(3) Philippe de Vigueules, sous l'art. 126.

ains de l'évêque de Verdun et du comte de Salm : on ignore à propos de quoi se fit cet accord.

Un historien du pays (1), dans l'histoire du duc Thiebaut II, raconte que Renaud de Bar, évêque de Metz, frère d'Edouard comte de Bar, avait accusé le duc Thiebaut d'avoir détourné à son profit, des deniers qu'il avait tirés des églises de ses états, sous prétexte de les employer au secours de l'île de Rhodes, que le pape lui avait recommandée; Thiebaut pour tirer vengeance de cette calomnie avancée par l'évêque de Metz, leva des troupes, entra dans les terres de l'évêque de Metz, et y commit de grands dégâts. Renaud appela à son secours son frère Edouard, comte de Bar, et d'autres seigneurs ses feudataires, et vint avec eux assiéger le château de Frouart, appartenant à Thiebaut; mais ce prince les repoussa vivement, les battit, les tailla en pièces, fit prisonnier le comte de Bar et d'autres seigneurs; pour rançon desquels, l'évêque de Metz engagea à son frère Edouard quelques terres de son évêché, entr'autres, Conflans en Jarnisi et Condé-sur-Moselle, pour la somme de soixante-dix mille livres tournois: laquelle somme n'ayant pas été payée, ces deux places sont demeurées en la puissance du comte de Bar. Ceci doit être arrivé vers l'an 1307 ou 1308. Comparez ce que j'ai raconté de cette guerre, tome 2, page 434 de l'*Histoire de Lorraine*.

En 1323, en avril le jour de saint Valentin, Henri Dauphin, évêque de Metz, engagea le château de Condé en forme de vouerie, à Edouard comte de Bar, pour la somme de six mille livres, qu'il devait et pour laquelle il avait donné pour garant, Jean comte de Sarbruche, Guillaume d'Euville, Guillaume d'Haraucourt et Henri de Gorcey, lesquels répondans, devaient se constituer prisonniers au Pont-à-Mousson vers la saint Remi. Cette dette avait été contractée par Renaud de Bar, évêque de Metz. De plus, Henri Dauphin était re-

(1) Le R. P. Donat Tiercelin, manuscrits de Lorraine.

devable envers le comte de Bar, de quinze mille livres de petits tournois, pour lesquels Ademare, évêque de Metz, engagea audit comte de Bar en 1328, le château de Conflans pour dix-neuf mille livres, et la même année 1328, il lui mit en main le château de Condé pour dix-neuf mille livres.

Ademare de Montil, évêque de Metz, engagea à Edouard comte de Bar, en 1328 (1), le château de Condé avec Conflans en Jarnisi, pour la somme de vingt-deux mille livres, à faculté de rachat perpétuel. Les ducs de Bar donnèrent aux évêques de Metz, plusieurs reconnaissances de cet engagement, et de la faculté de rachat qu'avaient lesdits évêques

En 1390, Robert, comte de Bar, céda à Edouard son fils, la seigneurie et propriété du pont avec le châtel et châtellenie de Mousson. . . ., les villes et châtellenies de Condé-sur-Moselle et Conflans en Jarnisi, comme choses à lui engagées par les évêques de Metz, et qu'il tient en engagement.

Ils unirent ensuite le château et châtellenie de Condé, au bailliage de Saint-Mihiel; et il y était uni, lorsque Louis, cardinal de Bar, donna son duché à son neveu René d'Anjou.

Ce n'est proprement depuis cette cession, que les ducs de Lorraine sont devenus vrais propriétaires de Condé-sur-Moselle.

Le 14 décembre 1438, le duc René II emprunta de Conrade, évêque de Metz, la somme de six mille vieux florins d'or du Rhin, pour payer les officiers qu'il avait eu à son service dans la guerre contre Antoine comte de Vaudémont, laquelle somme il promet payer à la saint Jean-Baptiste; et pour sureté, il met entre les mains de Ferri de Savigni, maréchal de Lorraine et de Bar, le château de Condé, consentant qu'au défaut de payement, il le délivre à l'évêque de Metz. *Archiv. de Lorr., Layette, Condé. N° 36.*

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 605.

En 1468, la garnison de Liverdun, de la part du maréchal de Bourgogne, conduite par le sire Dufey, gendre du maréchal, attaqua et brûla Condé, pour se venger de ce que le duc de Calabre avait accepté Epinal, qui lui avait été offert par le roi Louis XI.

Conrade Bayer de Boppard, évêque de Metz, fut choisi par la duchesse Isabelle de Lorraine, épouse du duc René I^{er} pendant la prison de ce prince, pour un des régens de Lorraine, avec nombre d'autres seigneurs de la première noblesse du pays. Après quelques années, c'est-à-dire en 1459, le 13 d'octobre, Conrade Bayer, sous diverses prétextes, fut arrêté à Amance, et conduit pendant la nuit au château de Condé, tout nud, sans chemise, sans culotte et sans chaussure. Il y demeura dix semaines entières, pendant lesquelles on l'obligea à passer le 13 décembre de la même année, un traité désavantageux, contre lequel il fit ses protestations dès qu'il fut mis en liberté.

Le roi Louis XI ayant donné la ville d'Epinal au duc de Lorraine Jean de Calabre, l'évêque de Metz, George de Bade piqué au vif de ce qu'on lui eût ainsi enlevé cette belle chàtellenie, prit le parti de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, et le favorisa de tout son pouvoir, pendant la guerre qu'il fit au duc René II.

Le comte de Campobasse mécontent du duc de Bourgogne, prévoyant que ce prince serait défait devant Nancy, avait envoyé du monde à Condé, et s'était saisi du pont de Bouxières-aux-Dames, par où il fallait que le duc de Bourgogne passât pour se retirer sur les terres de Metz, afin de l'arrêter en cet endroit, au cas qu'il s'y présentât; mais Charles fut tué devant Nancy, et les précautions de Campobasse ne servirent que contre les gens du duc de Bourgogne, qui y furent arrêtés.

Après la mort de ce duc, il y eut de grands démêlés entre le duc de Lorraine et les évêques de Metz, au sujet de la chàtellenie de Condé et d'autres seigneuries. Ces difficultés ne furent entièrement ter-

minées qu'en 1561 (1). François de Beaucaire, évêque de Metz, céda audit duc par contrat, la chàtellenie de Condé et autres seigneuries déchargées de tous droits de rachat et d'autres, que les évêques de Metz y pourraient prétendre, à quoi le cardinal de Lorraine comme administrateur du temporel dudit évêché, donna son consentement.

Le roi Henri II, étant venu à Nancy en 1552 (2), pour aller prendre possession de la ville de Metz, y demeura quelques jours, puis en partit et alla coucher à Condé, qui n'en est éloigné que de deux lieues; c'était alors un lieu considérable par son commerce; c'était une espèce d'entrepôt pour les marchandises de Luxembourg, du pays Messin et de Nancy; le roi partit de Condé le dimanche dix-sept avril, jour de Pâques, et vint coucher au Pont-à-Mousson à trois lieues de là.

Le bon duc Henri affectionnait particulièrement le château de Condé, et il avait près de là, une vigne dont il faisait un cas particulier, envoyant de son vin de Condé aux princes étrangers, comme un vin exquis. Aujourd'hui le château de Condé est détruit, et la vigne fameuse qui est aujourd'hui passée en proverbe dans le pays, pour marquer une chose rare et précieuse, est réduite en terre labourable.

Le duc Léopold a changé le nom de Condé en celui de *Custine*, en faveur de la maison de Custine, et l'a érigé en marquisat, le 10 juin 1719. Condé a titre de prévôté et on y connaît deux maisons franches, et trois fiefs, dont l'un s'appelle *le fief des Prés*, le deuxième *Mercy*, et le troisième *le fief du Bois*. Condé dépend de l'évêché de Metz, pour le spirituel, et de la Lorraine, pour le temporel.

La maison de Custine est originaire du pays de Liège, où les filles ont droit de primogéniture au défaut de mâles. Custine est un château situé à deux lieues de Charlemont; il est la première pairie du comté de Rochefort. Le premier de cette

(1) Longuerue, description de la France.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1301.

maison qui vint s'établir en Lorraine sous le duc René I^{er}, fut Geoffroy de Custine, qui avait épousé Floride de Crouy.

Il y a plusieurs branches de la maison de Custine : Custine de Guermange, Custine de Villy d'Oflance, Pouligny, Marsilly.

La maison de Custine porte d'argent à la bande coticée de sable, écartelée de même, semé de lys d'argent.

CONFLANS EN BASSIGNI. — Conflans en Bassigni, ainsi nommé à cause de sa situation sur le confluent de deux rivières, le Plané et la Lanterne qui coulent au tour de ce lieu, et viennent de Fougères et de Plombières; il est fort différent de Conflans en Jarnisy.

Celui dont nous parlons ici, est un bourg à trois lieues de Luxeuil, et à douze de Bourmont; prévôté royale enclavée en la comté de Bourgogne, chef-lieu des prévôtés et offices de ce nom; recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; diocèse de Besançon; l'abbé de Luxeuil nommé à la cure, et est seul décimateur. Il y a dans l'église paroissiale deux chapelles.

Conflans était anciennement entouré de murailles, et fortifié d'un château et de plusieurs tours. Mais le bourg et le château furent brûlés dans les guerres du dernier siècle; le reste de ce château et ses fossés sont ascencés à plusieurs particuliers, qui y ont bâti. La situation de Conflans est fort agréable, dans une belle prairie.

Il y a des Recolets depuis environ quatre-vingts ans, et une maison de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, fondée en 1727, par M. Bartielémy Lombard, curé du lieu. Il y a à Conflans environ cent cinquante habitans.

Dans le traité de Bruges, passé à Bruges en 1501, entre le roi Philippe le Bel, et Henri III, comte de Bar. Il est porté expressément, que le comte Henri cède et abandonne au roi Philippe, les châteaux, et chatellenies de Conflans, Chatillon et la Marche, qui furent unis au domaine de la France. M. Chifflet a prétendu que cette

cession était nulle, parce que le comté de Bar, relevant de l'empire, le comte Henri n'était pas en pouvoir de faire cette aliénation de son autorité; mais il est malaisé de bien prouver que le Barrois eût alors relevé de l'empire.

Edouard, comte de Bar, fils de Henri III, ayant épousé Marie, sœur de Jeanne femme du roi Philippe le Bel; ce prince en considération de ce mariage, rendit à Edouard, les prévôtés de la Marche, Conflans et Chatillon, qui avaient été ôtées au comte Henri III, et unies à la couronne, comme nous l'avons dit.

Le duc Charles IV, permet aux habitans de Conflans en Bassigni, de faire l'exercice et jeu d'arquebuse (1), et octroye à celui qui aura gagné et abattu le Papegai dressé à cet effet à chaque premier dimanche du mois de may, au lieu désigné; par trois années consécutives, tant par arquebuse, mousquet, que par autres armes, de la somme de trente francs barrois, assignés à prendre sur les deniers de la recette dudit Conflans, payable par chacun an au premier jour de May, à celui qui sera établi maître, et capitaine de ladite compagnie, et sur sa seule quittance; lesdites lettres données à Nancy, les dix-neuvième jour de février 1629.

De Conflans en Bassigni, dépend la cense-sief de Champonet,

CONFLANS EN JARNISY. — Conflans en Jarnisy, bourg où l'Orne reçoit l'Iron, bailliage de Briey à trois lieues d'Étain, à deux de Briey, et à cinq de Metz, appartenait autrefois à des seigneurs particuliers, qui portaient d'azure semé de billetes d'or, à un lion de même, à une cotice de gueule, brochant sur le tout. Aujourd'hui Conflans est chef-lieu des prévôtés et office de ce nom, diocèse de Verdun, recette de Briey, bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy.

En 1136, Robert de Conflans fut témoin avec plusieurs seigneurs en l'acte de fondation de l'abbaye de Chatillon.

(1) 1630

En 1170, Thiéri évêque de Metz, qui avait succédé en 1165, à Etienne de Bar, son oncle, fit bâtir le château de Conflans. Jacques de Lorraine, évêque de Metz (1), répara ce château, et l'environna de bons fossés.

Robert, voué de Conflans, donna à l'église de saint Nicolas-des-Prez, nouvellement fondée à Verdun, le droit de patronage de l'église de Conflans; et le même Robert, en 1229, donna aux Lépreux de saint Lazare, l'hôpital de Conflans, qui lui venait de succession.

Le treize avril 1200, Hugues II du nom, comte de Vaudémont, ayant bâti la ville de Conflans en Jarnisi, appelée alors *Ville-Neuve*, ou *Pont-saint-Vincent*, lui accorda les privilèges et franchises de la *Loi de Beaumont*, laquelle lui fut confirmée par Henri I, comte de Vaudémont, fils aîné dudit comte Hugues, le 28 août 1562. Je ne sais pas qu'elle raison Hugues II, comte de Vaudémont, pouvait avoir de bâtir Conflans en Jarnisi, au milieu des terres du comte de Bar. Mais dès l'an 1216, Hugues II, fait hommage lige à Henri comte de Bar, de qui apparemment il tenait en fief et hommage, la terre de Conflans en Jarnisi.

Cette terre en peu de temps devint très-considérable; on la ferma de murailles, et on y fonda une collégiale. Dès l'an 1208, Gobert, seigneur d'Apremont, reçoit en fief la terre de Conflans, des mains de l'évêque de Metz, et en 1209, il y est confirmé par le roi de France.

En 1224, Agnès, dame de Conflans, veuve de Henri, seigneur de Fontenu, se reconnaît femme lige du comte de Bar.

En 1254, Gerard, fils de feu Henri de Romans, transporte à Henri comte de Bar, le château de Conflans, qu'il tenait dudit comte eu homme lige.

En 1243, l'évêque de Metz, ordonna d'achever les fossés de Conflans, qui étaient commencés.

En 1271, Geoffroi, fils de Robert, as-

(1) Chronique de Metz; Histoire de Lorraine, t. 1. page 69, 71. Preuves.

signa à Ermengarde, sa mère, certaine rente sur les moulins de Conflans.

En 1277, Henri comte de Luxembourg, accompagna son frère Thiébaud, comte de Bar, en tout ce qu'il a à Conflans. Et en 1278, Thiébaud de Bar, fils de Thiébaud comte de Bar, se plaint des entreprises de l'évêque de Metz, sur Conflans.

On produit des lettres qui prouvent que Conflans en Jarnisi relevait de l'évêque de Metz, en 1285 (1).

En 1285, Henri comte de Luxembourg, fit ses reprises de Bouchard, élu évêque de Metz, pour ce qu'il tenait à Conflans en Jarnisi, qu'il reconnaît être mouvant de l'évêché de Metz.

Renaud de Bar (2), évêque de Metz, et Edouard comte de Bar, son neveu, étant entrés en guerre contre le duc Thiébaud II, du nom, le comte de Bar fut fait prisonnier, en la bataille qui se donna entre Frouart et Nancy; l'évêque de Metz, pour satisfaire à la rançon de son neveu Edouard, fut obligé d'engager au comte de Bar, les chatellenies de Conflans et de Condé, et d'autres seigneuries rachetables de cent soixante-sept mille ou cent soixante et dix mille livres. On peut voir l'Histoire de Lorraine, tome II, livre 25, pages 434, 435, et ci-devant, Condé-sur-Moselle.

En 1317, Robert, duc de Bar, donne Conflans à Hues d'Autel; depuis ce temps la terre de Conflans a toujours été reconnue comme dépendante des ducs de Bar, et par eux après 1421, des ducs de Lorraine.

Ademare de Montil (3), évêque de Metz, engagea à Edouard, comte de Bar, son château et chatellenie de Conflans en Jarnisi, pour payement de la somme de vingt-deux mille livres qu'il lui devait. Lesdites vingt-deux mille livres rachetables à perpétuité.

En 1335, Geoffroi d'Apremont et Jean d'Apremont, son frère, firent leur partage de ce qui leur était échu de la succession

(1) Seguiet, vol. 6, pag. 153.

(2) 1308.

(3) 1328.

de leurs père et mère, et Jean d'Apremont eut pour son partage, le château de Conflans et toutes ses appartenances, mouvant en fief de la comté de Luxembourg et d'autres seigneurs.

En 1344, l'évêque Ademare, et ses frères, s'obligent de poursuivre en cour de Rome, la confirmation des engagements faits des chatellenies de Conflans en Jarnisi et de Condé-sur-Moselle, pour assurer à Henri, comte de Bar, les sommes prêtées par lui, audit Ademare.

En 1354, les Messins se rendirent maîtres du château de Conflans. *Chronique de saint Thiebaut, page CLXXIII. Hist. de Lorraine. Preuves.*

Le duc Jean de Calabre étant à Barcelonne, le 12 Janvier 1467 (1), donna à son fils, Jean Bâtard d'Anjou, et à ses hoirs, nés en légitime mariage, la terre et seigneurie de Conflans en Jarnisi, avec toutes ses dépendances, à condition de foi et hommage-lige, qu'il doit faire entre les mains de Jacques d'Haraucourt chevalier bailli de Nancy. Il était dès lors seigneur de l'avant-garde.

En 1473, George de Bade, évêque de Metz, céda à Charles duc de Bourgogne, la faculté de rachat réservée aux évêques de Metz, sur les chatellenies de Condé et Conflans, pour la somme de vingt mille florins du Rhin, se réservant le quart du revenu de la chatellenie de Conflans, et abandonnant audit duc de Bourgogne, les trois autres quarts dudit revenu.

Voici les noms de ceux qui doivent garde au château de Conflans : M. Robert de Raville, doit quatre mois pour ses trois maisons ; Jean de Raffey, demi-an, pour sa maison de Conflans ; de Rouvroy et de Bousseville, la garde et le charroi ; Jean de Raffey demi-an pour sa maison de Conflans, etc.

Messire Aubri de Monthéron, et Ram-bald de Genmey, deux ans, pour Jodreville de Bui ; André La Brie, demi-an, pour Bousseville et sa maison de Conflans ;

MM. Ozelay, demi-an pour Conflans, et le ban de Jarnisi ; Messires Nicolas de Dun, et Gerard Lemperois, l'an et jour pour Ville-sur-Aron ; messire Beaudouin de Maseris, demi-an pour sa terre de Jarnisi, et trois mois pour Hadonville ; Jean La Brie, demi-an pour le centaire de Jarnisi, etc. J'omets les autres en grand nombre, qui devaient de pareilles servitudes à Conflans.

Ceux qui doivent la garde à Conflans, sont : les trois messieurs Robert de Vatrontonville et Jean de Briey. *Idem* la dame de Nœroy ; messire Anceau de Briey, messire Henri de Flavigni, messire Vautier de Jeandelise, Erard son frère, messire Alexandre de l'Isle, messire Ferri de Chambeley, madame Agnès d'Avillon, messire Philippe de Cannes, messire Raoul de Hannonville.

Dans la ville de Jarnisi, le sire d'Apremont a le tiers, en le service des hommes, et l'évêque de Metz a ses deux parts. En tous les autres services, le sire d'Apremont a le tout sans partage ; fait son doyen et son maire des hommes de l'évêque, tel qu'il lui plaît ; le maire lui doit un porc de quinze messins, et le portier, de Conflans, autant. Les amendes des terres de l'évêque, appartiennent au sire d'Apremont. Cela suffit pour faire voir les mœurs de ce temps-là.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne (1), contre le duc René II, Gratian d'Aguerre fut assiégée dans Conflans, par six mille hommes des gens du duc de Bourgogne ; le duc René marcha pour faire lever le siège, et invita à son secours M. de Cran, qui commandait un corps de Troupes pour le roi Louis XI. Ceseigneur ne jugea pas à propos de joindre ses troupes à celles du duc René, disant qu'il n'en avait point d'ordre du roi. Mais il fit dire aux assiégeans de lever le siège, ce qu'ils firent. *Chronique de Lorraine, tome II, Histoire de Lorraine, preuves.*

Au mois de mai (2), le Bâtard de Chamilly

(1) 1476.

(2) 1516.

(1) 1467.

au comté de Bourgogne, surprit la ville de Conflans, y ayant fait entrer un jour de marché, ses gens par huit, et par dix, au nombre d'environ six cents hommes. Ils rançonnèrent la ville à quinze cents écus, et enlevèrent tout ce qu'ils jugèrent à propos; ledit Bâtard fut ensuite ajourné au parlement de Dol, et condamné à tout rendre.

Ce ne fut qu'en 1561, le vingt-cinq février, que François de Beaucaire, évêque de Metz, céda au duc Charles III de Lorraine, les châtellenies de Conflans en Jarnisi et de Condé-sur-Moselle, déchargées de tous droits de rachat, et autres, que les évêques de Metz y voulaient prétendre; le tout sous la condition que cet abandonnement serait agréé par le pape.

La paroisse de Conflans a pour patron saint Martin; l'abbé de saint Nicolas-des-Prés de Verdun, nomme à la cure, et est décimateur pour les deux tiers, contre les jésuites du Pont-à-Mousson pour l'autre tiers; le roi est décimateur pour les deux tiers de la menue dime, et le curé pour l'autre. Le roi est seul seigneur de Conflans. Les fossés et les restes du château, aujourd'hui ruiné, sont à présent laissés à Cens. Il y a dans Conflans environ soixante-huit habitans.

CONS, ou LA GRAND-VILLE, et le prieuré dudit lieu. — Cons ou Coms, aujourd'hui La Grand-Ville, village ayant titre de Marquisat, situé sur la Chiers, lieu très-ancien, sous la châtellenie de Longwy, ayant autrefois des seigneurs de nom et d'armes, portant d'argent à cinq roses de gueule. Ce lieu répond aujourd'hui à Villers-la-Montagne, et répondait ci-devant à Etain.

Albert et Judith, comte et comtesse, fondateurs de l'abbaye de Bouzouville, donnent en 1056 (1), à l'abbaye de saint Mathias de Trèves, leurs cours de Cons et de Berrencastel, *curtes nostras in Cose vel Cons et Berencastele*.

Dès l'an 1208, Gilon de Cons (2), fut

(1) Hist. de Lor. t. 2, p. 404. Preuves.

(2) Hist. de Lor. t. 2. page cccclxxvi.

donné pour otage par le duc Ferri II, à Thiébaud comte de Bar, pour la somme de cent marcs.

Giles de Cons, eut pour fils Jacques de Cons, qui rendit en 1218, à l'évêque de Verdun, Hatton-Château et la châtellenie de Sampigny.

Le même Jacques de Cons se déclara vassal du comte Valeran (de Limbourg) en 1217, et promit que son château de Bettange lui serait ouvert toutes et quantes fois il le requerrait; il donna pour caution de sa promesse, Théodore de Fontoy, Arnou de Rodem-Macheren, Errard de Maisenbrung, Jean d'Ottenge et Thierry de Thionville.

Il avait épousé Marie.... dont il eut.... Jean de Cons, qui épousa Poince, et en eut une fille nommée Jacqueline, qui épousa Renaud de Neu-Chatel de Varize, père de Jean de Neu-Chatel et de Varize, qui obtint un jugement à son avantage pour Cons, et un fils nommé Bertrand de Varize, père de Marguerite de Varize, mariée à Valtrin d'Épinal, de laquelle il eut Clément d'Épinal, qui épousa Jeanne de Pouilly, et en eut Gerard d'Épinal, qui épousa Armangay, ou Ermengarde de Malberg; et il en eut deux filles, savoir: 1^o Claude, mariée à Thiébaud de Custine, Marguerite, mariée à Robert de Housse, lesquelles deux sœurs héritèrent de trois quarts dans la seigneurie de Cons, l'autre quart appartenant aux sieurs de La Haye; et depuis, Gerard de Housse, fils de Thiébaud, vendit sa part à Martin de Custine, son cousin; c'est ce que dit M. Husson Lécobois, sous Cons.

En 1293, Jean Cons et sa femme, vendent au comte de Huilman, le château de Mirevaux, *Corp. de Plom. supplément tome I, part. I; page 159.*

Le samedi d'après le saint Remy, 1342, le duc Raoul vendit Cons à Gerardin de Cons pour deux mille cent florins d'or petits (1), le florin à douze gros et le louis d'or pour livre vieux gros, avec faculté de

(1) 1342, 9 avril.

rachat, pour lui et les siens pendant trois ans.

En 1495, Guillaume d'Augy, seigneur de Cons, fut fait gouverneur et prévôt de Longwy (2).

La Grand-Ville est du diocèse de Tréves, juridiction du juge des seigneurs, recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Il y a dans la Grand-Ville environ quatre-vingts habitans, presque tous drapiers.

Le château d'aujourd'hui a été bâti par les Gustines; l'ancien château qui était autrefois entre Cons et Montigni, a été démoli, et il n'en reste aucun vestige.

Voici un mémoire qui m'a été communiqué sur Cons la Grand-Ville.

Cons, autrement la Grand-Ville, est située à une lieue de Longwy, en tirant du côté de Longuyon, c'est un marquisat érigé depuis 1719.

Ce village est séparé en deux par la rivière de la Chiers, qui passe au midi. A cent toises plus bas, proche Montigny, village dépendant de la prévôté de Viller-la-Montagne, se trouve à la pointe d'une montagne, la place d'un ancien château ruiné appelé *Cons*, qui était environné de fossés de trois côtés, la rivière de la Chiers passant au pied de l'autre côté; par ses ruines on reconnaît que ce château était fort; on en voit encore les anciens fondemens; mais cette place est à présent en nature de bois, et de haute futaye; où était la cour dudit château, on voit une fontaine dont la source est assez considérable; les sieurs de Lamberti en font conduire les eaux dans la cour de leur château de la Grand-Ville.

Du château de Cons réuni actuellement au château de la Grand-Ville, relèvent plusieurs vassaux qui font foi et hommage au seigneur dudit Cons la Grand-Ville, pour les seigneuries qu'ils tiennent dudit château de Cons, qui sont les grand et petit Faily, Flabéville, et les seize seigneurs de Viller-la-Chèvre, qui est à un quart d'heure du château de Cons. Ce château était illustré

du nom de Baronie, avant l'érection du marquisat faite en 1719; et de cette baronie dépendait la Grand-Ville, Ugnny, Tellancourt, les censes de Cussémont, Cumont et Praucourt, ensemble les censes de la Caure et des Convertis, appartenantes aux religieux d'Orval, qui étaient juridiciables à cette ancienne baronie.

En 1718, le vingt-quatre décembre, il plut au duc Léopold, vendre au sieur Nicolas-François marquis de Lamberti et dudit Cons, les terres et seigneuries de Pierrepont, Beuveille, Doncourt et Ham, en quoi le tout puisse consister, dépendant de son domaine, ensemble ce qui pouvait aussi lui appartenir dans les seigneuries de Cons, Viller-la-Chèvre, la Grand-Ville, Ugnny, Tellancourt et Cuttry, moyennant une somme de cent mille livres payée comptant. Contrat en fut passé par-devant maître Fallois, tabellion à Nancy, ledit jour par M. Lefèvre, procureur général de la chambre des comptes, en vertu d'un pouvoir à lui adressé par le duc Léopold.

Il plut au même duc, de joindre ces seigneuries et droits domaniaux, à ceux de la baronnie de Cons et à ceux de la Grand-Ville; et en ériger un marquisat.

Les patentes en furent expédiées au mois de février 1714, par lesquelles il fut permis à M. de Lamberti de créer un prévôt, procureur-fiscal, un ou plusieurs notaires et d'autres officiers nécessaires pour l'administration de la justice. Permis en outre, audit sieur de Lamberti d'acquérir d'autres terres pour les joindre audit marquisat, et ne serait tenu à obtenir d'autre permission, sinon que toutes les terres qu'il pourrait acquérir, d'en faire publier le contrat d'acquisition, dans chacun des bailliages d'où dépendront ces terres acquises, à l'issue des audiences.

Depuis ce temps, on lui céda encore le retrait de la seigneurie de Frénois-la-Montagne, à charge de rembourser au sieur Prévôt de Ditrick, une somme de sept mille francs; il acquitta encore en 1756, la part que M. Jean Antoine, baron d'Elz, seigneur d'Ottange, avait dans la seigneurie

(2) Archive de Lorraine, Layette.

rie de Chenière , par indivis avec M. de Lamberti , qui est de onze portions ; sept, moyennant une somme de trente-huit mille livres.

Au mois d'avril suivant 1719 , M. Nicolas-François , marquis de Lamberti et dudit Cons la Grand-Ville , fournit son dénombrement à la chambre des comptes de Bar ; après avoir examiné tous les titres , il fut blâmé et ordonné que toutes les nominations des cures ainsi cédées dans les villages vendus , seraient dans la suite réservées au duc Léopold.

M. de Lamberti mourut en 1740.

Le château de la Grand-ville est situé presque au milieu d'un endroit élevé sur une petite éminence ; les murailles d'une hauteur extraordinaire, le haut en carreaux de pierre de taille. Le château est presque carré ; à l'extrémité du côté de Lonwy, il y a deux tours , une à chaque coin , aussi bâties en carreaux, dont l'une sert de logement au chapelain, et l'autre de prison civile et criminelle.

Au dedans du château on voit une arcade ou galerie voûtée proche la chapelle castrale ; il s'y trouve près de cent cinquante armoiries au-dessus, toutes différentes l'une de l'autre , ce qui prouve que ce château est très ancien, et appartenait à de grands seigneurs.

À côté de cette arcade est la chapelle castrale , où l'on dit une messe tous les jours. Le chapelain est nommé par le seigneur, présenté au suffragant de Trèves. Le bénéfice de cette chapelle peut valoir environ six cents livres au cours de France, assignés sur plusieurs constitutions, données par Madame Marguerite de Custine, lorsqu'elle vivait, abbesse de Bouxières, et le revenu de la location d'une maison située à Grand-ville , à la rue de Longwy ; dans ces six cents livres de revenu, le chapelain est obligé de payer annuellement à deux pauvres enfans, natifs de Grandville, à chacun soixante livres, au cours de France, pour les aider à payer leurs pensions, lorsqu'ils étudient au collège de Luxembourg.

Dans le même lieu et à la porte du château, l'abbaye de St-Hubert en Ardenne possède un prieuré assez considérable, tant en maisons, moulin, fours-bannaux, terre et prés contigus audit prieuré, qu'en bois et rivières. L'abbé qui est curé primitif, a droit de célébrer aux fêtes solennelles, et nomme à la cure en tout temps ; le curé est à portion congrue. Le prieur est seigneur foncier de la rue Chacorelle. Ceux qui vendent des biens, sont obligés de payer le droit de lots et vente, qui est l'once, et à lui appartient la totalité des dimes du ban. La principale porte et entrée du château et dudit prieuré appartient à l'abbaye de saint Hubert ; le prieuré est desservi par un religieux de cette abbaye, qui en est administrateur.

CONTREXÉVILLE. — Contrexéville est un village du diocèse de Toul, situé dans le bailliage de Darney, à la source de la Verre ou Vair, à quatre lieues de Neufchâteau, à trois de Darney, et à une lieue de Bulgnéville. La paroisse a saint Evre pour patron. Le prieur de Relanges nomme à la cure. Décimateurs, le curé pour le tiers de la grosse et menue dime ; les religieux de Pareid et de Flabémont ont les deux autres tiers. Seigneur, M. le comte Dessalles ; cour souveraine de Lorraine. Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de consolation, dont M. l'évêque de Toul est collateur. Elle est chargée de quinze messes. Le poulié de Cailhier donne un tiers de la dime aux seigneurs de Dombale.

On trouve un titre de 1276 (1), le dimanche après la S. Remi, par lequel Hugues chevalier de Dampierre déclare qu'encore que le duc Ferri lui ait permis de vendre Contrexéville, néanmoins après ladite vente il restera toujours son hommelige, à cause de Vitel et de Dombrot. Scellé du sceau de Richard de Dampierre son frère, deux barbeaux qui se regardent, posés en long.

(1) Archives de Lorr. Layette Princes de Vaudémont.

Ce qui rend Contrexéville plus recommandable , sont les eaux minérales qui s'y trouvent , et dont l'efficacité pour la guérison de plusieurs maladies a été éprouvée avec succès depuis quelques années. Contrexéville par sa situation, forme une espèce de vallon, commandé par deux montagnes, couvertes d'une terre de même nature que tout le finage. L'une de ces montagnes est au couchant, l'autre est au midi. Des anciens du lieu prétendent qu'elles renferment du cuivre.

Vers le milieu du village, au pied d'une maison, sort une source abondante, qui donne naissance à la rivière de Verre, laquelle se partage en deux branches. L'une coule au pied de la montagne qui est au couchant ; l'autre traverse le village qui est au midi , et reçoit les eaux de plusieurs fontaines, en sorte que depuis la source de cette rivière, qui coule à l'orient, Contrexéville est une presqu'île, environnée d'eau de part et d'autre. C'est au centre de cette île , au milieu d'un jardin-verger, que se trouve au couchant du village la fontaine minérale qui est éloignée de l'une et de l'autre montagne d'environ 80 toises.

Son bassin a huit pieds de diamètre. Il est d'une figure angulaire. L'eau sort avec abondance de l'angle qui est au midi. Elle coule avec précipitation de l'autre angle, qui est à l'orient. Le fond du bassin est une terre glaise, de couleur d'ardoise, et d'une odeur bitumineuse ou sulfureuse, et comme approchant de l'odeur de la poudre à canon. De cette glaise dissoute dans l'eau ordinaire, il s'en échappe bientôt une huile blanche qui nage à la surface. Les plantes qui environnent les sources sont considérablement chargées de rouille ocrée.

M. Bagard, premier médecin ordinaire du roi de Pologne, président et doyen du collège royal des médecins de Nancy, s'est appliqué avec beaucoup de soin à examiner les substances qui constituent essentiellement la nature des eaux minérales de Contrexéville. Il a employé pour cela les procédés de l'évaporation, de la distillation, et les mélanges de différens corps

avec ces eaux, en observant exactement les phénomènes qui se sont offerts, qui se sont succédés, et qu'il a réitérés dans tous les cas, pour constater les faits par des opérations répétées.

Ce savant médecin, après bien des expériences, a reconnu qu'elles contiennent un sel acide particulier, et une petite portion de sel alkali minéral volatil, unis et liés avec une substance bitumineuse et une substance savonneuse ; qu'elles contiennent un léger safran de mars, qui se tient aisément en dissolution dans ce liquide. Il résulte encore que le bitume qu'elles renferment, est de la nature du pétrole blanc ; son odeur le manifeste : enfin qu'il est difficile d'en extraire lessels qui lui sont unis.

Quant aux vertus des eaux de Contrexéville, M. Bagard nous apprend que ces eaux en général sont très favorables aux maladies des nerfs, par l'action de leurs parties pétroliques, balsamiques et savonneuses. Par la même raison elles détergent et consolident les ulcérations internes et externes. Il ajoute qu'elles sont utiles pour prévenir les retours de la goutte en rétablissant la souplesse des nerfs et des parties membraneuses, desséchées par l'humour de cette maladie ; qu'elles sont surtout souveraines dans les maladies des reins, des uretères, de la vessie et de l'urètre ; telles que la pierre, la gravelle, les glaires, les suppurations, les ulcères de ces parties, et les carnosites de l'urètre. Il rapporte ensuite des exemples de guérison de ces sortes de maladies, mais notamment de la pierre et de la gravelle.

Un garçon de Contrexéville, âgé de quatorze ans, qui jettait tous les jours des pierres grosses comme des pois et quelquefois comme des lentilles, a été parfaitement soulagé de ses douleurs, et entièrement guéri de sa maladie par les eaux de Contrexéville, et n'en a eu aucun ressentiment depuis douze ans. Un nommé Joseph Hilaire du même village, âgé de vingt ans, a jeté trois pierres, grosses chacune comme une fève, pendant qu'il but les eaux, et fut guéri en 1753. Dans la même année une fille de

La **Ronillie** proche **Crainviller**, tourmentée des douleurs de la gravelle, a été parfaitement guérie par l'usage de ces eaux. **M. Bagard** rapporte encore d'autres exemples de la vertu de ces eaux dans un mémoire lu dans la séance publique de la société royale des sciences et des arts de Nancy, le 10 janvier 1760. C'est de ce savant et curieux mémoire que nous avons tiré tout ce que nous avons dit des eaux minérales de **Contréville**.

CONTRISSON.—**Contrisson**, village du diocèse de Toul, Barrois mouvant, situé entre l'**Ornain** et la **Saulx**, à trois lieues de **Bar**, bailliage de la même ville, présidial de **Châlons**, parlement de Paris. **M. Colin** de **Contrisson** a la justice moyenne et basse sur ses sujets. La paroisse a pour patron saint **Quentin**. L'abbé de **Jendeures** nomme à la cure, qui est régulière, possédée par un chanoine régulier prémontré. **Décimateurs**, l'abbaye de **Jendeures** pour un tiers, le chapitre de **S. Maxe** de **Bar** pour un dix-huitième, **M. de Contrisson** pour sept trente-sixièmes, le chapitre de saint **Pierre** pour un neuvième, le curé de **Mognéville** pour un trente-sixième, et **MM. Chanot** et le **Vasseur**, avec mademoiselle de **Thionville**, pour un trente-sixième; le curé a les noyales. Il y a environ cent trente-cinq habitans.

CORCIEUX.—**Corcieux**, *Curticula*, gros bourg, dont la paroisse a pour patron la **Sainte Vierge** en son **Assomption**, les dames de **Remiremont** ont la collation de la cure, qui est au concours dans les mois réservés au pape. La grosse dime appartient pour la moitié au chapitre de **Remiremont**, contre le curé pour l'autre moitié, avec la totalité de la menue dime. Le **Bou-vrot** du curé consiste en deux ou trois fanchées de prés, et sept jours de terre. Chaque moulin du ban de **Corcieux**, doit au curé un pain le lendemain de Noël; le marguillier lui doit vingt-huit livres de beurre, deux chapons, deux pains blancs, deux pintes de vin, et le curé est obligé de lui donner à diner.

Gérard-mer, est annexe de **Corcieux**. Les habitans de **Gérard-mer** doivent au

curé de **Corcieux**, quarante livres de beurre et douze fromages. J'ai fait ailleurs un article de **Gérard-mer**.

Gerbépol est aussi annexe de **Corcieux**, d'où dépendent environ quarante censés ou fermes, et huit ou dix hameaux. La **Houssièrre** et **Martinpré**, dépendent aussi de la paroisse de **Corcieux**.

Il y a une belle maison seigneuriale, appartenant à un gentilhomme nommé **M. de Fléville**.

J'ai remarqué dans la paroisse, sur un des vitraux à droite, le portrait de **M. Laurent Pillard**, ou *Pillardins*, chanoine de saint **Diez**, auteur du poème de la guerre des paysans, intitulé *Rusticiados*, sous le règne du bon duc **Antoine**, en 1525. **Laurent Pillard** était chanoine de **St-Diez**; et curé de **Corcieux**, selon l'abus de ce temps là.

En 1512, le duc **Ferri IV**, donne pour douaire à **Isabelle d'Autriche**, son épouse, **Corcieux**, **Anould**, et le château de **Spitzemberg**.

CORNY.—**Corny**, *Corneium*, village du diocèse de **Metz**, près la **Moselle**, sur le chemin de **Pont-à-Mousson** à **Metz**, office, recette et bailliage de **Pont-à-Mousson**, cour souveraine de **Nancy**, juridiction du juge-garde des seigneurs. La paroisse a pour patron saint **Martin**; l'abbesse de sainte **Marie** de **Metz**, nomme à la cure, et perçoit toute la grosse dime; le curé a la menue et les noyales. Il y a dans **Corny**, deux cent trente-sept ou deux cent trente-huit habitans. On y voit une espèce de château ou maison forte, qui a assez d'apparence. **Corny** est voisin de **Joui aux Arches**.

En 1262, **Henri** comte de **Salm**, et **Henri** comte de **Vaudémont**, reconnaissent que **Henri** de **Blâmont** a donné à **Thiébaut** comte de **Bar**, le fief de **Corny**, celui **Joui**, tenu par **Philippe** de **Ragecourt**, et celui de **Marly**, tenu par **Mathieu** de la **Chambre**.

En 1263, **Thiébaut**, comte de **Bar**, en reconnaissance de ce que **Henri** de **Blâmont** lui a cédé les fiefs de **Corny**, **Joui** et **Marly**, promet donner à **Henri** de **Salm**, tout ce qu'il a en fief de **Ragecourt**.

En 1528 et 1534, **Renaud** de **Rage-**

court, reprend du duc de Lorraine, la moitié en la seigneurie de Corny.

En 1411, Jean de Ragecourt vend au duc de Lorraine, deux parts en la moitié de Corny.

En 1533, Philippe de Ragecourt reprend du duc de Lorraine, la moitié en la seigneurie de Corny.

En 1573, Nicolas de Ragecourt fait les mêmes reprises; item en 1614.

M. Héré, directeur général des bâtimens du roi Stanislas, est actuellement seigneur de Corny.

LE COSNÉ, rivière. — La petite rivière du Cosné commence au village de *Cosne*, ban d'Uxegney, à trois lieues de Mirecourt. Elle passe à la manufacture de Bains, reçoit le Baignerot, coule ensuite entre Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte, et se jette dans la Saône, deux lieues au-dessous de Châtillon.

COURCELLES-AUX-BOIS, et autres Courcelles. — Il y a en Lorraine et ailleurs plusieurs villages du nom de Courcelles; ce nom vient de *Curtis*, cour, *curticula*, petite cour, courcelle. Nous connaissons Courcelle, village à deux lieues de Neuf-château, diocèse de Toul.

Courcelle, du comté de Vaudémont, diocèse de Toul, cour souveraine de Nancy; patron saint Nicolas; collateur l'abbé de saint Mihiel; décimateurs les religieux de saint Mihiel pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Il y a dans la paroisse trois chapelles, 1^o celle de la sainte Trinité, fondée en 1509, par Nicolas Caloué, curé du lieu, à la collation de la famille des Pelletier de Férocourt.

2^o. *La chapelle de Notre-Dame de Piété*, dite des sept coups; 3^o de *Notre-Dame*, fondée par Nicolas Mathieu, prêtre, en 1547.

Blémesey, dépend de Courcelles; il y a une chapelle fondée en 1593, par Jean et François Thomas.

Courcelle-sur-Aire, village sur la rivière d'Aire, diocèse de Verdun; ban de Chaumont, office, recette, prévôté, bailliage de Bar, présidial de Châlons, parle-

ment de Paris. La paroisse a pour patron sainte Agathe; collateurs, les religieux de l'Isle en Harrois, qui sont aussi décimateurs avec l'abbaye de saint Paul de Verdun. Il y a vingt-neuf ou trente habitans dans Courcelle-sur-Aire.

Courcelle-les-Chaussy, village du haut chemin.

Courcelles-sur-Niede, village du Saulnoy.

Courcelles-aux-Bois, village situé dans les bois, entre Sampigni, au couchant, et Kœurs à l'orient; au couchant de saint Mihiel, dont il est distant d'environ trois lieues. Courcelles-aux-Bois est du diocèse de Toul, office, recette et bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur haut justicier; la paroisse a pour patron sainte Simplice, ou saint Sulpice; le provincial des Minimes nomme à la cure. Il y a vingt-quatre ou vingt-cinq habitans.

La cure de Courcelles fut unie au couvent de sainte Lucie, par le pape Léon X. Auparavant sainte Lucie était un oratoire, ou une espèce de prieuré, desservi par quatre chapelains.

Depuis l'introduction des minimes, ils sont chargés de la desserte de cet oratoire, et les dimes de la cure de Courcelles-aux-Bois, sont partagés entre le curé du lieu, les bénédictins de saint Mihiel, et les chapelains des chapelles de saint Eloy de saint Mihiel. Les seigneurs de Sampigni et de Kœurs, y ont la moyenne et basse justice.

COURCELLES-LES-CHAUSSY. — Courcelles-les-Chaussy, village du diocèse de Metz, traversé par la route de Metz à S. Avold. C'est un lieu d'étape pour les troupes; à quatre lieues de Metz, deux de Raville et cinq de S. Avold. La Nied passe sur le ban de ce village.

Le roi Charles IX, étant à Metz, donna un édit le mercredi saint, 6 avril 1569 (1) par lequel il défendait dans cette ville tout autre exercice de religion que celui de la catholique. Les protestans se donnèrent de grands mouvemens pour faire ré-

(1) Meurisse, hist. de la naissance et décad. de l'hérésie, t. II, pag. 334.

voquer, ou du moins modérer cet édit ; mais tout ce qu'ils purent obtenir, fut d'avoir la permission de faire leurs baptêmes et leurs mariages au village de Courcelles-les-Chaussy, permettant Sa Majesté au ministre du lieu, nommé Nicole, d'y demeurer, et d'y faire les baptêmes, et mariages seulement ; avec défense, sous peine de la vie, d'y prêcher, d'y faire la cène, ou aucun autre exercice de la religion prétendue réformée, et que même pour les mariages et les baptêmes, on ne se trouverait jamais ensemble plus de dix personnes.

Les protestans de Metz se remuèrent encore en 1570 et 1571 (1), et à force de sollicitations, ils obtinrent un décret le 25 avril 1571 qui leur accordait sans limitation le libre exercice de leur religion au village de Courcelles. Mais le cardinal de Guise, évêque de Metz et les trois états de la ville, ayant de leur côté envoyé une députatiou en cour, ce décret fut révoqué par une lettre du roi, datée du 10 mai 1571.

COURLOUVE.—Courlouve, lieu fameux dans l'histoire de Verdun ; c'était une tour d'une grosseur, d'une hauteur et d'une force extraordinaire, qui fut bâtie dans l'endroit le plus élevé de la ville de Verdun, par Renaud, comte de Bar, vers l'an 1129.

Ursion, élu évêque de Verdun en cette même année, étant allé à la cour de Lothaire II (2), pour obtenir la confirmation de son élection, Renaud, comte de Bar, profita de son absence, pour construire la tour dont nous parlons, et qui fut nommée *Courlouve*, commel'on dirait la *Tour-lou-voué*, la tour du Voué, parce que le comte de Bar, étoit voué ou défenseur de la ville et comté de Verdun, et qu'il avait formé le dessein par le moyen de cette tour de s'en rendre maître absolu.

Il fit entrer dans la ville grand nombre de maçons et d'autres ouvriers, fit abattre tous les arbres du jardin de l'évêché, et commença à bâtir cette tour dont nous

parlons ici (1). Elle était environnée de bâtimens pour loger les soldats qui la devaient défendre, et d'une muraille, qui en empêchait les approches ; on n'y pouvait entrer que par une seule porte, élevée au-dessus du rez-de-chaussée, où l'on montait par une échelle, elle était fermée d'une porte de fer qui se fermait d'elle-même en dedans. La tour étant achevée, la garnison commença à piller les maisons des chanoines et des bourgeois qui ne voulurent pas leur accorder tout ce qu'ils demandaient.

Le comte de Bar forma même le dessein de se saisir de la personne de l'évêque Ursion (2), lorsqu'il retournerait à Verdun. Il mit pour cela de ses gens en embuscade sur le chemin. Ursion en étant informé se sauva, et se retira à Reims, d'où il ne revint pas à Verdun.

Alberon de Chiny, qui lui succéda dans l'évêché, résolut de s'affranchir de la tyrannie du comte de Bar. Il employa d'abord les prières, les sollicitations et ce que la religion a de plus sacré pour le fléchir ; il fit agir Mathieu, légat du saint siège, pour forcer le comte à rendre la liberté à son église ; tout cela fut inutile ; Renaud demeura inflexible. Il ne restait à Alberon que la voie de se rendre maître de la tour par force ou par artifice : il concerta la chose avec Albert de Mercy, pricier de son église ; ils firent venir secrètement à l'évêché un soldat de la garnison de la tour, à qui ils promirent une somme d'argent, s'il voulait faire ce qu'ils lui diraient.

Il le promit, et le jour de la Pentecôte, ce soldat engagea tous ses camarades à descendre dans la basse cour, pour s'y divertir et y jouer. Lorsqu'il les vit échauffés au jeu, tout d'un coup il feignit d'être fâché d'un mauvais coup de dez qu'il avait fait, et remonta précipitamment à la porte de fer, qui était la seule par où l'on pouvait entrer et sortir, il la ferma de manière qu'il était impossible de l'ouvrir par dehors. Il monta aussitôt au haut de la

(1) Ibidem, pag. 348.

(2) Histoire de Verdun, pag. 377.

(1) Alberic ad ann. 1129.

(2) Id. p. 241, et sequentes.

tour, et montra un linge blanc, qui était le signal dont il était convenu avec l'évêque Alberon.

Celui-ci aussitôt fait sonner le tocsin, et assemble son clergé et son peuple en armes, les ayant prévenus auparavant; ils attaquent la garnison désarmée, et la forcent de se rendre prisonnière à la discrétion de l'évêque, qui se vit par ce moyen maître de la redoutable tour. Le comte de Bar en fut bientôt informé; il rassembla promptement ses troupes et marcha contre la ville de Verdun. Mais l'évêque ne jugea pas à propos de se commettre à un combat avec ses troupes. Il se renferma dans la ville, et le comte cantonna ses troupes dans trois châteaux du voisinage; il se posta à Ambly, Hugues son fils à Vatronville, et Hély son principal capitaine, à Rosat, d'où ils commencèrent à faire des courses dans tout le pays Verdunois.

L'évêque Alberon attaqua d'abord Rosat, s'en rendit maître, le brûla, prit les soldats prisonniers, et les fit conduire à Verdun dans la tour de Courlouve, dont Hély avait été le principal auteur. Le comte de Bar rassembla ses troupes et celles de ses alliés, et marcha contre la ville de Verdun. Mais ils furent saisis d'une terreur divine en approchant de la ville, voyant, ou croyant voir une lumière extraordinaire sur la toiture de la cathédrale, et déclarèrent au comte, qu'ils ne voulaient pas combattre contre la mère de Dieu, qui protégeait si visiblement cette église.

En même temps l'évêque fit abattre la tour de Courlouve, qui était la première cause de la guerre. La chose fut exécutée avec une diligence et une ardeur extraordinaire; après quoi le comte de Bar ne songea plus qu'à faire la paix avec l'évêque de Verdun. Elle se fit par la médiation d'Étienne de Bar, évêque de Metz, frère du comte de Bar, qui renonça à ses prétentions sur la seigneurie de la ville et du comté de Verdun, se contentant de la seule qualité de voué, ou de défenseur.

COUSANCES-LES-COUSANCELLES.

— Cousances-les-Cousances, village de Bar, peut-être *Curtis Custiliaca sita in*

Pago Barrense, dénommée dans la chartre du comte Vulfoade pour la fondation de Saint-Mihiel en 709 (1). Le pape Pascal II, en 1106, la nomme *Custiviacum* ou *Custiniacum*. Il y a deux villages de *Cousances* dans le Barrois, le premier nommé *Cousances* au diocèse de Châlons, avec titre de comté et de prévôté. Office, recette et bailliage de Bar. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Mémie; patron, l'abbé de Saint-Urbain. Il y a un fief nommé *l'Isle sous Cousances*.

Le second village du nom de *Cousances* est nommé *Cousances-aux-Bois*, annexe de Triconville, diocèse de Toul. Office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église a pour patronne, la Sainte-Vierge; les dames de St.-Maur partagent les dîmes avec le curé.

Cousances-les-Cousances est annexe de *Cousances-aux-Bois*, diocèse de Châlons, recette et bailliage de Bar.

Cousances-les-Cousances, village du Barrois mouvant, diocèse de Châlons, à quatre lieues de Bar, deux de St.-Dizier; érigé en baronnie les 2 juin 1712 et 21 janvier 1713, et en comté, le premier mars 1715. Il y a auprès de ce lieu la maison forte et seigneurie de *l'Isle-sous-Cousances*. Bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Mémie. L'abbé de St.-Urbain nomme à la cure, et est décimateur avec le seigneur. Il y a environ cent cinquante habitans, un château à M. Vyard, et une maison-fief aux héritiers de M. de Saint-Vincent.

La terre de *Cousances* (2) a été antrefois possédée par une maison de même nom, aujourd'hui éteinte, qui avait pour armoiries un cœur surmonté d'un lion passant. Miles Goignonce de *Cousances* reprit en 1277, la seigneurie de *Cousances* de Thiebaut comte de Bar. Errard de *Cousances*, chevalier en fit de même en 1332. Il nomme dans l'acte de reprise ses vassaux, qui

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 266.

(2) Archiv. de Lorr., Layette, Bar, Nicey, S. Hilaire, etc.

sont Guiot de Settainville, Husson de Cousances frère dudit Errard, Jean de Neuville, dame Agnès de Manheron, etc. En 1339, Husson de Cousances, reprend de Henri comte de Bar, le quart du moulin de Cousances, qu'il a acquis d'Oudard de Cousances chanoine de Bar. Henri comte de Bar, confirme en 1342, l'acquisition faite par Jacquemin de Cousances, de plusieurs héritages sis au dit lieu, d'Oudard de Cousances. Jean de Cousances fils de Husson, reprend du comte de Bar, ce qu'il a à Cousances en 1364.

Cousancelles, village annexe de Cousances, à une lieue d'Ancerville. Il y a dans ce lieu une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son assomption. Les décimateurs sont le chapitre de Joinville et le curé de Cousances. Il y a environ quarante habitans.

COUSSEY. — Coussey, village ou bourg avec titre de baronnie, situé sur la Meuse, à une lieue de la ville de Neuf-Château, et à distance à peu près égale de Brixel-aux-Chanoines; du diocèse de Toul, doyenné de Neuf-Château, en latin *Cozeium* ou *Coeseium*. L'église paroissiale est dédiée à Notre-Dame en son assomption; l'abbé de saint Mansuy est patron de la cure, qui est sujette au concours; bailliage de Neuf-Château, cour souveraine de Nancy. Le plus ancien monument de ce pays qui soit venu à ma connaissance, où il soit parlé de Coussey (1), est une bulle du pape Pascal II, de l'an 1106, où il confirme les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel: il y nomme, in *Cussiaco alodium cum servis et ancillis*.

Mais depuis le 13^e siècle, Coussey est devenu plus célèbre par la demeure de quelques princes de la maison de Lorraine, ou du moins par leur possession de *Coussey*; car le prince Mathieu de Lorraine, fils du duc Mathieu I^{er}, mort en 1176, fut père de Renaud ou de Renard de Coussey. Celui-ci en 1258, reconnaît avoir vendu à Mathieu II duc de Lorraine, tout ce qu'il

avait au ban et finage de Coussey, du consentement de sa femme et de ses héritiers; il reconnaît aussi avoir reçu dudit duc, en foi et hommage, la moitié du péage et la moitié de la pêche dudit Coussey, et le droit d'y bâtir fours et moulins, et s'en reconnaît son homme-lige (1). Le même Mathieu de Lorraine, seigneur de Coussey en 1276, reconnaît qu'il ne peut reprendre la maison de saint Remi, que du duc de Lorraine.

En 1266, Maheu de Coussey, chevalier, reconnaît que ni lui ni ses hoirs, ne peuvent reprendre la maison qu'on dit de saint Remi, d'aucun autre, que du duc de Lorraine; et que s'il la reprenait d'autre seigneur, il l'abandonnerait pour toujours audit duc de Lorraine.

Quelques années après, et en 1277, Ferri, *clerc de Coussey*, c'est-à-dire, destiné à l'état ecclésiastique, de la famille des seigneurs de Coussey, et fils de Renard ou Renaud de Coussey reconnaît avoir vendu au prieur de Saint-Jacques-au-Mont, prieuré près Chatenoy, pour telle rente de blé et de gerbes qu'il avait sur les prés dudit prieuré, qui tient au finage de Coussey, en l'ère qu'on dit à la Voivre, moyennant la somme de 60 sols de fort, sous la garantie de Ferri, sire du châtelet, au mois de décembre 1277.

Il paraît que tous ces seigneurs étaient princes de la maison de Lorraine, de même que *Vautier de Coussey*, qui accompagne Ferri de Lorraine et ses hoirs, en ce qu'il peut avoir à Coussey, et reconnaît qu'il ne peut rien acquérir, que le duc et ses hoirs n'y aient la moitié desdits acquets. Fait en 1278.

En 1288; Maheu de Coussey, chevalier, reconnaît qu'il est homme-lige du duc de Lorraine, et a repris de lui tout ce qu'il possède au ban d'Epinal.

En 1355 (2), au mois d'octobre, Philippe de Valois, roi de France, sur les remontrances du duc Raoul, et sur le rap-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 522.

(1) 1276.

(2) Archiv. de Lorr., Layette; Neuf-Château.

port du bailli de Chaumont, révoque le droit de protection et de sauve-garde qu'il avait établi à Foriville, Mont, Rave, Brancourt, Coussey, Sauxures, Outrecourt, Dombrot, Senonges, Martinville, etc.

Depuis plusieurs siècles, la seigneurie de Coussey est passée à des seigneurs particuliers ; elle appartient aujourd'hui à la maison de MM. l'Abbé, et fut érigée en comté, le 17 août 1725, en faveur de M. Simon Melchior l'Abbé, maître aux requêtes, dont les enfans la possèdent aujourd'hui.

COUVONGE.— Couvonge, *Cupedonia*, cette terre fut acquise à l'église de Toul, par l'évêque Garibalde, qu'on croit être fils de Vulfoade, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, lequel vivait en 706 et est mort vers l'an 735.

Couvonge est situé sur la rivière de Saulx, diocèse de Toul. Seigneur, M. le marquis de Cassteja, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Toul et de Saint-Dizier. La justice est exercée par son juge-garde. Office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Briec.

Le chapitre de Ligni nomme à la cure. Décimateur, le seigneur du lieu pour les deux tiers, le curé pour l'autre, et seul pour la dime de vin et les noyales. Il y a cinquante-neuf ou soixante habitans.

Il y a aussi un château magnifique appartenant aux seigneurs, et dans le château, une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge en sa nativité. Le seigneur en est collateur. Revenu, deux muids de blé, un muid d'avoine et vingt francs barrois ; elle est chargée par la fondation de trois messes par semaine.

La terre de Couvonge fut érigée en comté en faveur d'Eugène de Rouerke et de Catherine de Beauvau, veuve de Charles de Stainville, comte de Couvonge, par patentes du 15 avril 1727. Elle porte tiercé en face, au premier de gueules au sanglier passant d'or armé d'azur, les dé-

fenses d'argent. Au second de même, au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or. Au troisième à la croix ancrée d'or.

CRAINCOURT.— Craincourt, village sur la rivière de Seille, fief dépendant autrefois du marquisat de Nomeny, dont il n'est distant que d'un quart de lieue ; diocèse de Metz ; cour souveraine de Nancy ; office, recette, prévôté et bailliage de Pont-à-Mousson. Le roi en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier. Les chanoines de Saint-Dié sont collateurs de la cure, et décimateurs. Il y a une maison forte, qui est du Barrois non-mouvant.

La maison de Craincourt ancienne chevalerie de nom et d'armes, est à présent éteinte ; elle portait d'argent à deux lions de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or.

George de Craincourt, écuyer, fit la guerre aux Messins en 1436 (1) : ce seigneur avait sa retraite au châtelet, près de Neuf-Château en Lorraine. Ceux de Metz envoyèrent du monde jusqu'à La Mothe, pour tâcher d'enlever Craincourt, mais leur tentative fut inutile. Ils conclurent la paix aux mois d'octobre suivant 1437, et Craincourt promit de remettre en liberté tous les prisonniers qui étaient entre ses mains.

Robert de Craincourt qui fut le dernier mâle de cette maison, épousa en 1546, Marguerite de Jussy en Bourgogne, dont il n'eut que deux filles ; la première fut dame à Craincourt, et épousa Claude de Rosière, la seconde épousa N. de Montreuil, et en secondes noces, Jean Perul Basque, capitaine de la garde. Craincourt est aujourd'hui possédé par N. Desarmois.

CRAON.— Craon, village à une lieue de Lunéville vers l'orient, sur la petite rivière de Vezouze, nommé ci-devant *Hadonviller*, érigé en marquisat en 1712, en faveur de M. le prince de Craon, autrement Marc de Beauvau, en mémoire de la ville

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 939 et cccxii.

de *Craon* ou *Cran* en Anjou, en latin *Credo* ou *Credonium*, située vers les limites de la Bretagne et du Maine, sur la petite rivière de London. Cette seigneurie fut autrefois possédée par les ancêtres de M. de Beauvau; elle est remarquable par une bataille qui s'y donna du temps des guerres avec les anglais, et par un prieuré conventuel de saint Benoit. Elle est à dix lieues d'Angers; son territoire s'appelle *le Craonnois*.

Quant à *Craon en Lorraine*, anciennement *Hadonviller*, c'est un village assez connu dans l'histoire de ce pays; il est situé sur la *Vezouze* à une lieue de Lunéville, avec une fort belle maison ou château, bâti par M. le prince de Craon; et cédé à M^{me} sa fille, en considération de son mariage en 1721, avec M. le prince de Lixin. L'église de ce lieu est dédiée à saint Léger. Collateur, le seigneur du lieu, décimateur, le curé pour le tout. Cour souveraine de Lorraine, bailliage de Lunéville. Seigneur, M. le prince de Craon.

Le duc René II, arrivant d'Allemagne avec les Suisses qui venaient à son secours, arriva à Hadonviller le jeudi 3 de janvier 1475, et le lendemain il se saisit de saint Nicolas, et en chassa les Bourguignons de l'armée du duc Charles le Hardi.

Il y a à Craon la chapelle de saint Claude, fondée vers 1545, le 9 avril, par le sieur Claude Thiriet, curé du lieu. Collateurs ses héritiers; charge, une messe par semaine, et une messe haute le jour du patron.

CREHANGES. — Crehanges en allemand *Chrichengen* (1), est une petite ville avec un château, qui a été long-temps une seigneurie ou baronnie libre, dont les seigneurs avaient pour armes d'argent à la face, écartelé de gueules à la croix ancrée d'or.

L'origine de ces seigneurs est peu connue, et la maison de Crehanges, ou du moins la ligne directe, est éteinte: Voici

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, p. 166.

ce que je trouve de la généalogie de cette maison.

1. Jean I, seigneur de Crehanges, épousa la fille de Jean, seigneur de Forbach,

2. Jean II, épousa Hermengarde, fille d'Arnoù seigneur de Putelange, et c'est par ce mariage que la seigneurie de Putelange vint à la maison de Crehanges.

3. Jean III, mort à la guerre en 1432, épousa Elisabeth fille de Philippe de Daun de Falkestein, mort en 1484,

4. Jean IV, du nom, né posthume, baron de Crehanges et de Putelange, épousa Marguerite fille de Frédéric, baron de Beaucourt.

5. Jean V, épousa Hermengarde, fille de Jean, Baron de Raville.

6. Varic épousa Antoinette, fille de Thomas Rhingrave.

7. Christophe qui a servi le duc de Lorraine, épousa Antoinette de la maison de Bayer de Poppart.

8. Lothaire épousa Anne-Wadelaine, fille de Jean Renard, comte de Hanau, en 1625.

9. François Ernest, épousa Marie-Elisabeth fille de Hugues, comte de Mont-Fort.

10. Maximilien-Philippe Ernest, dit Guillaume, qui est le dernier de sa maison mort au mois de septembre 1697.

On voit par-là les alliances de la maison de Crehanges, avec les maisons de Putelange, de Daun, des Rhingraves et de Hanau.

La maison de Crehanges était autrefois fort puissante; elle avait, dit-on, jusqu'à dix-sept châteaux forts, avec ponts-levis; on lui comptait jusqu'à quarante seigneuries. Mais cette maison s'étant partagée, et la branche aînée, qui était celle de Crehanges, ayant embrassé le calvinisme, et la branche cadette, qui est celle de château Brehain, étant demeurée catholique, cette désunion a causé la distraction des grands biens de cette maison, et par conséquent, son affaiblissement.

Le comte *Urit Ronkel*, calviniste, ré-

sidant aujourd'hui à Direndorf, environ à six lieues de Coblens, ayant épousé la fille héritière de la comtesse Dorothee de Créhanges, issue de la maison d'Ostfrise, jouit actuellement du comté de Créhanges.

On connaît trois lieux du nom de Créhanges. 1° Le comté de Créhanges, dont le chef-lieu est situé près de Fauquemont, à peu près à distance égale de Putelange, de Morhange et de saint Avold.

II° Dans le pays de Luxembourg, un *Putelange - Créhanges*, qui appartenait autrefois aux comtes de Créhanges.

III° Un Créhanges-Putelange, vers Sarc-Louis et Sarbruck.

Mais la maison de Créhanges n'a rien du tout à Putelange sur la route de Sar-guermes.

Les seigneurs de la maison de Créhanges en 1680, reconnurent devant la chambre royale de Metz, qu'eux et leurs ancêtres, avaient tenu les seigneuries de *Beaucourt*, *Putelange*, *Raville*, *Helpedange*, *Tettingen* et *Tallingen*, en fief de l'église de Metz; mais que pour leur baronnie, aujourd'hui comté de *Créhanges*, elle ne relevait que de l'empire.

En effet les seigneurs de Créhanges furent mis sous le cercle du Haut-Rhin, dès la première institution de ce cercle, et ils furent reconnus comme immédiats par le duc de Lorraine, et même par le roi Henri IV, comme protecteur de l'évêché de Metz.

Louis XIV, ne voulut point au commencement approuver les entreprises du parlement de Metz; et même les officiers de la cour de l'évêché à Vic, où présidait le chancelier de l'évêque, y donnèrent un certificat le vingt-sept octobre 1651, portant que Créhanges était terre d'empire, du cercle du Haut-Rhin, et qu'il n'était ni fief, ni franc-aleu de l'évêché, mais qu'il en était indépendant.

Ce qui n'empêcha pas qu'en 1680, la chambre de Metz, ne jugeât que Créhanges serait réuni comme franc-aleu de l'évêché

de Metz; que Louis de Créhanges (1), reconnaîtrait l'évêque pour seigneur de fief, et le roi pour souverain; mais cet arrêt de Metz, a été cassé, comme tous les autres, par le quatrième article du traité de Risvic, confirmé par ceux de Rastat et de Bade.

Les seigneurs de Créhanges ont été mis au nombre des comtes d'empire du Bas-Rhin, l'an 1617, par l'empereur Mathias, n'étant auparavant que barons, et ils ont été établis dans leurs anciens états par les traités de paix.

En 1677 (2), le maréchal de Crequi, en se retirant vers Metz, avait laissé dans le château de Créhanges, soixante hommes en garnison; le duc de Lorraine, Charles V, les fit attaquer, et ils se rendirent prisonniers de guerre.

CREPEI ET GERMINI. — *Crepei*, *Crepiacum*, est la mère église de *Germini*, *Germiniacus*, ou *Grimaldi Vicus*, ou *Grimaldi Vicinum*.

Crepei, village de Lorraine, diocèse de Toul, situé à quatre lieues de Nancy; l'église est dédiée à la nativité de Notre-Dame. Collateur, l'abbé de saint Evre; décimateur, le curé pour un tiers dans les grosses et menues dîmes, l'abbé de St.-Evre pour les deux autres tiers. Seigneur, l'abbé de St.-Evre, bailliage et cour souveraine de Nancy.

Quelques-uns avaient soupçonné que *Crepei* pouvait être *Stirpiacum*, *Estrepi*, maison royale connue dans les anciens monumens du pays, aujourd'hui entièrement inconnue, mais le nom de *Crepei*, *Crepiacum*, se trouve dans de très-anciennes chartres, et jamais n'est désigné sous le nom de *Stirpiacum*. Voyez ce que je dis sur *Estrepi*, *Stirpiacus*.

Les chapelles de Saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Évangéliste, fondées dans l'église de *Crepei*, sont unies; le revenu est de douze écus.

(1) Apparemment Jean Louis mort en 1681, le dernier de sa race; il était fils de Louis Philippe Rbingerave.

(2) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 823.

On voit sur le ban de Crepei, l'hermitage de sainte Lucie.

CREPEI, au pays Messin. — Il y a un autre Crepei ou Crepi près la ville de Metz (1), dont il est parlé dans la chronique du doyen de saint Thiebaut, sous l'an 1428, où il dit que le duc Charles II, de Lorraine, le duc de Bar, le marquis de Bade et le duc de Bavière, à la tête de dix mille chevaux, vinrent dans le pays Messin, dans l'espérance de se rendre maîtres de la ville de Metz. Ils prirent Goin et Pargni, mais ne purent prendre Vignei. Le onze juillet ils vinrent coucher à Crepei, et le douze du même mois ils attaquèrent la forteresse de Crepei, et la prirent.

Le treize, ils fauchèrent les blés qui étaient en plus de mille journaux (2), à Pertes, à Crepei et à Magney.

En 1444, les Messeins attaquèrent Crepei avec douze cents hommes, et après avoir été cinq jours devant la place, ils levèrent le siège.

Germini. — Germini est annexe de Crepei : l'église du lieu est dédiée à saint Evre, évêque de Toul. Décimateur, l'abbé de saint Evre pour les deux tiers des dîmes, et le curé pour l'autre tiers ; seigneurs, les héritiers de M. le Begue ; prévôté de Foug ; bailliage de saint Mihiel.

Il y a dans l'église deux chapelles, l'une dédiée à saint Christophe. Patron, le seigneur du lieu ; revenus, trois paires sur le moulin, trois jours de terre et une fauchée de pré.

La seconde chapelle est dédiée à saint Jacques ; patron, le seigneur, revenus sept paires ; charges, deux messes par semaine.

Il y a à Germini cinquante ou cinquante-deux habitans. Office de Toul, recette d'Etain, bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy.

En 1349, Henri de Germini fut élu évêque de Verdun.

En 1522, Philippe d'Haraucourt donne

son dénombrement pour ce qu'il tient à Germini.

En 1543, Nicolas de Lucembourg, seigneur de Germini, fut fait capitaine de Nancy.

En 1551, Perrin d'Haraucourt fait la même reprise que Philippe.

En 1555, Catherine d'Haraucourt, Dame de Germini, femme d'Africain d'Haussonville, *Item.*

En 1574, Louis de Scharckenberg, fait ses reprises pour Germini.

En 1585, Jean de Varsperg, écuyer à cause d'Ursule de Scharckenberg sa femme, fait ses reprises.

En 1626, Gabrielle d'Ardre, baronne, née de Fricamp, veuve de Charles d'Haraucourt, baron de Chambley, tant en son nom, qu'en celui de ses enfans, de même.

En 1624, dénombrement de Viant-Pistor le Begue, conseiller d'état du duc de Lorraine, de ce qu'il a en la seigneurie de Germini, joint les copies des titres d'acquisition desdites portions, et les lettres patentes du duc Henri II, qui confirme lesdites acquisitions, et les reprises faites en conséquence.

Les anciens titres de l'abbaye de saint Evre de Toul, nomment toujours Germini *Grimaldi vicus, ou Grimaldi vicinum.*

La maison de Germini, de nom et d'armes, a produit plusieurs branches. Elle portait d'azur à l'écu d'argent mis en cœur.

CREUE. — Creue, village à une lieue d'Hatton-Chatel, et deux et demie de saint Mihiel, diocèse de Verdun, office et marquisat d'Hatton-Chatel, recette et bailliage de saint Mihiel, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patrons St.-Pierre et St.-Paul ; le seigneur du lieu, qui est M. Duplessis, y est haut, moyen et bas justicier et nomme à la cure ; la justice y est exercée par son juge-garde ; il y a un hermitage, un moulin et une tuilerie.

Le 15 mai 1485, Regnier de Creuë, chevalier, reconnaissant que ses hommes et femmes étant de morte-main, sa terre se dépeuplait et diminuait tous les jours,

(1) Hist. de Lor. t. 1, page cxcviii.

(2) Ibid.

il les affranchit et exempte de toute main-morte, tant personnelle que réelle, de meubles et héritages, moyennant qu'outre les droitures qu'ils lui doivent, ils lui payeront tous les ans, savoir : chaque laboureur ayant bêtes tirantes deux bichets de bled, moitié froment, moitié avoine, et un gros d'assise, monnaie du pays, au jour de saint George, pour chaque bête tirante, etc.

Le comte Vulfoade, fondateur de l'abbaye de Saint-Mihiel, en 709 (1), parle en deux endroits de la petite rivière de Creuë, *super fluviolo qui vocatur Creuva*. C'est sur cette petite rivière, ou sur ce ruisseau qu'est situé le village de Creuë, et le comte dont on vient de parler, dit qu'il y a acheté une terre, avec toute ses appartenances, qu'il a donnée à son nouveau monastère dédié à saint Michel.

La maison de Creuë était de nom et d'armes, et une des quatre pairies de l'évêché de Verdun (2); elle portait d'or à la croix de sable. Cette maison est éteinte depuis long-temps. Alain, seigneur de Creuë, en 1208, soutint le peuple de Verdun, soulevé contre son évêque. Pierre et Guillaume de Creuë furent les derniers seigneurs de cette maison. La croix qu'elle portait dans ses armes venait du nom du village de Creux ou Croix : car en Lorrain nous disons une creuë au lieu d'une croix.

Il y a un village du nom de *Croix*, au diocèse de Verdun, sur la rivière de Meuse et sur le chemin de St.-Mihiel à Verdun, fort différent de *Creuë* dont nous venons de parler.

On parle encore d'une ancienne maison de Creuë, qui portait d'azur à une eroix d'argent, le franc quartier vairé d'or et de sable; mais je crois que c'était la même maison, ou une branche de la première.

En 1276 (3), Thiebaut comte de Bar, échangea avec Regnier de Creux chevalier, tout ce qu'il avait au lieu de Creue, qui était de son domaine, contre ce que le

même Regnier possédait à Hadonville, moyuant du seigneur d'Aixe et que tenaient ci-devant Alexandre de l'Isle et Marie sa femme. Cet échange fut ratifié ensuite par Henri, comte de Luxembourg.

On trouve beaucoup d'anciens titres qui font mention des seigneurs de Creuë. En 1259, Roger, évêque de Toul, déclare qu'en sa présence Pierre de Gorze, chevalier, reconnaît tenir de l'évêque de Verdun sa maison de pierre, sise à Châillon, près du pont, qu'il tenait aussi d'Oiry de Creuë, chevalier. En 1266, Robert de Grand-Pré, évêque de Verdun fit un traité avec Regnier, Perrignon, Marguerite et Agnès, enfans de feu Gervais de Creuë, par lequel lesdits de Creuë cèdent à l'évêque et à ses successeurs tous les hommes et femmes qu'ils prétendent avoir en certains lieux, et l'évêque reconnaît ne pouvoir retenir à Hatton-Chatel aucun des hommes de Creuë.

Dans l'histoire des évêques de Verdun il est parlé d'Alain de Creuë (1), qui joignit ses troupes à celles des autres seigneurs qui s'étaient déclarés pour Robert de Grand-Pré, compétiteur d'Albert de Hirs-gis, évêque de Verdun, pour cet évêché. En 1208, dans une sortie que ces seigneurs firent contre les troupes de l'évêque Albert, les deux neveux d'Alain de Creuë, Robert et Thieri, furent tués.

En 1518, Henri d'Apremont, évêque de Verdun, donna à Alexandre de Creuë, chevalier, tout ce qu'il avait à Creuë, en considération de ses services. Je trouve encore Pierre de Creuë, seigneur dudit lieu en partie, rappelé dans une sentence de Nicolas, évêque de Panéade, administrateur de l'évêché de Verdun, du 18 février 1509.

En 1485, Regnier de Creuë, considérant que sa terre de Creuë étant de *mortemain*, elle se dépeuplait et diminuait, il l'affranchit et exempte de toutemain-morte, moyennant certaines redevances énoncées dans l'acte d'affranchissement. Gérard d'A-

(1) Hist. de Lorr., t. 1 p. 265. Preuves.

(2) Hist. de Verdun, p. 275.

(3) Archives de Lorr., Layette Apremont, 2.

(1) Hist. de Verdun, p. 275.

viller, baillif de St.-Mihiel, acheta la moitié de la seigneurie de Creuë, du même Regnier, et ensuite l'autre moitié de ses fils, Pierre et Guillaume de Creuë. Après la mort de Gérard d'Aviller, la terre de Creuë fut cédée en vertu d'un traité de partage fait en 1561, entre les héritiers dudit M. d'Aviller, à M. François de Choiseuil, sieur de Montigny-le-Comte, baron de Clémont. Jean du Châtelet, seigneur de Châtillon en Vosge, fit, en 1583, ses reprises de la terre de Creuë, à cause de dame de Choiseuil, sa femme. Il est dit dans les lettres de reprise que de la seigneurie de Creuë est mouvante en plein fief la terre de Neuville en Verdunois.

On fit annoncer dans la clef du cabinet du mois de décembre 1753, qu'on renouvelerait le 8 janvier de l'année suivante une foire, qui se tenait anciennement à Creuë, dans laquelle on trouverait toutes sortes de denrées exposées en vente, et notamment des vins blancs du lieu, qui sont renommés pour leur bonté.

CROF-THAL, ou **KRAUF-THAL**. — Crof-Thal, en latin *Claustriacum*, abbaye fondée, dit-on, par saint Sigebaud, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis l'an 707 jusqu'en 742 ; on ignore jusqu'à la situation de cette fameuse abbaye. On m'a écrit de Morhange que le domaine du roi possède à Morhange et dans les environs, quelques fermes et quelques dîmes, qui appartenaient autrefois à l'abbaye de Crof-Thal ; qui était située à Morhange, et qui est à présent éteinte. Je ne trouve aucun vestige du nom de Crof-Thal, aux environs de Morhange, et j'ai peine à croire qu'elle y ait jamais été.

Le plus ancien monument de la vie de Sigebalde, évêque de Metz (1), ne parle que de la fondation de Saint-Avoid, ou *Hilariacum*, et de Neuwiller, et ne dit rien de Crof-Thal. Meurisse (2) dit dans un endroit que Sigebalde fonda Crof-Thal ; ail-

leurs il en attribue la fondation aux ancêtres de Folmar, comte de Metz, qui vivait au dixième siècle, et qui a fondé l'abbaye de Beaupré, en 1135. Nous connaissons un village nommé *Krauf-Thal*, entre la *Petite-Pierre* au nord, et *Phalsbourg* au midi. Ce pourrait bien être le lieu où était l'abbaye de Crof-Thal.

Je ne trouve aucun monument certain de ce monastère avant le douzième siècle (1), et alors il était possédé par des religieuses de Citeaux. En 1187, je lis *Agnès* abbesse de *Cronal* ; et en 1487, Gertrude d'Uzenheim, abbesse de *Crof-Thal*. On remarque que Folmar, comte de Metz, mit cette abbaye sous la conduite de Théogère, son frère, évêque de Metz, abbé de St.-George, dans la forêt noire ; d'où vient que depuis le douzième siècle les abbeses de Crof-Thal ont toujours reconnu pour leurs supérieurs les abbés de St.-George en la forêt noire, jusqu'à la ruine entière et la suppression de cette abbaye, arrivée il y a environ 160 ans, par les luthériens, qui en prirent les revenus pour fonder le collège de St.-Marc, à Heidelberg.

CROIX - SUR - MEUSE (LA). — La Croix - sur - Meuse, village du diocèse de Verdun, à droite de la Meuse, deux lieues au-dessus de Saint-Mihiel. Seigneurs, MM. les comtes de Rosières et de Hanonville pour moitié ; bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Lorraine. La paroisse a pour patron saint Jean-Baptiste. L'abbé de Saint-Mihiel nomme à la cure. Il y a environ quatre-vingt-dix habitans, un château à M. de Rosières, une maison seigneuriale à M. de Hanonville.

Voici le détail des droits dont jouissait l'abbesse de sainte Glossinde de Metz à la Croix-sur-Meuse, au XV^e siècle : chaque nouvelle abbesse avait droit d'élire six prud'hommes pour faire un échevin, dont elle choisissait celui qui lui plaisait, lequel devait durer tout le temps qu'il lui plaisait : l'échevin devait un past ou repas à l'abbesse, de quinze sols, lorsqu'elle allait à la

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 69.

(2) Meurisse, p. 151 et 390,

(3) Hist. de Lorr., t. 1, p. 4.

Croix ; le maire devait un past de douze sols de petits forts : tous les portériens doivent assister aux plaids-annaux, trois fois l'an, savoir : vingt-un jours après Noel, vingt-un jours après Pâques, et à la saint Remi, sous peine de cinq sols d'amende. Toutes amendes de *fonds* et de la *Roye* sont à l'abbesse ; et sont toutes faites par ses hommes : le maire de madame a tous les ans un plaide à la huitaine de la saint Remi, et chaque portérien lui doit un denier : tout portérien, quelque part qu'il demeure, doit deux fois l'an la *file* ou la *faucile* au *Vayn* et au *Tremoï*, et trois fois l'an la charrue en carême. L'abbesse doit à ceux qui lui sont corvées en carême un pain et deux deniers, et en *Verserat* et au *Vayn*, du pain blanc. Elle a encore sur trois maisons et trois granges, quinze sols de cens, lesdites maisons appelées d'ancienneté la *Dame de la Croix*, sises en la ruelle dite de Villers, etc. Ces droits ou servitudes furent reconnues le 12 mai 1435, à la Croix même dans les plaids-annaux, tenus par dame Isabelle de Randedek abbesse de sainte Glossinde, accompagnée de Catherine Layne, Marguerite de Varise et Isabelle d'Ex, religieuses de son monastère, en présence de l'abbé de Saint-Mihiel.

CRUNE (LA). — La rivière de CRUNE, en latin *Cruna*, prend sa source à un village de même nom, dans le bailliage de Villers-la-Montagne ; et laissant Arrancy à gauche, joint la *Chiers* à Longuyon.

CUGNON. — Le monastère de *Cugnon*, situé entre Bouillon et Chiny, sur la rivière de Semois, en latin *Monasterium, seu casa Congidoni super fluvium Sesmarum*, fut fondé en 648, par saint Remacle, aidé des libéralités de saint Sigebert, roi d'Austrasie.

Saint Remacle était né en Aquitaine de parens nobles et puissans ; il fut dès son bas âge confié à l'éducation de saint Sulpice, évêque de Bourges, qui lui inspira le mépris du monde et l'amour des biens éternels ; Remacle, pénétré de ces sentimens, se rendit au monastère de Solignac

dans le Limousin, et y embrassa la vie monastique ; Solignac, *Solemniacum*, avait été fondé depuis peu par saint Eloy, évêque de Noyon.

Saint Remacle s'y distingua si fort par l'éclat de ses vertus, que saint Martin l'en nomma abbé, et Sigebert, roi d'Austrasie, informé de son mérite extraordinaire, le fit venir à sa cour (1) et l'employa dans la fondation du monastère de Cugnon dont nous parlons ici. Il lui donna pour patrons saint Pierre, apôtre, les saints Paul et Jean et les autres martyrs, avec un terrain de l'étendue de trois lieues, et quelques autres biens pour la nourriture et l'entretien d'une communauté. Ce monastère est aujourd'hui réduit en simple prieuré (2), situé sur la rivière de Semois. On y voit encore la cellule de saint Remacle, creusée dans le roc, où ce saint vaquait à la prière, et cette cellule est fréquentée par un grand concours de peuple, qui y implore l'intercession de saint Remacle. Nous parlerons ci-après des abbayes de Stavelot et de Malmédy, que le saint fonda dans la suite.

On connaît dans le Luxembourg une ancienne maison de Cugnon, qui portait d'argent à la face de sinople, accompagnée en chefs de trois merlettes de sable, et en pointe d'une rose de gueules, feuillée de sinople.

CUMINIÈRES. — Cuminières (3), village au diocèse de Verdun, fut échangé au septième siècle avec celui de Parroye, au profit des clercs qui habitaient alors l'église de Saint-Vanne (4). Il y a même assez d'apparence que c'est *Cuminières* qui est nommé *Commenia* par l'historien Berthaire et qu'il dit avoir été donné à l'église de Verdun, par le roi Childébert. En 1575, Iolande de Flandre, duchesse de Bar, fut obligée de céder au roi Charles V (5) les châteaux de Clermont, de Vienne et de Cuminières, pour sortir de la grosse tour

(1) Annales Benedict., t. 1, p. 403.

(2) Hariger, cap. 14.

(3) Hist. de Verdun, p. 102.

(4) Ibid., p. 78 et 134.

(5) Ibid., p. 351, 389 et 390.

de Sens où elle était renfermée. Le château de Cuminières à deux lieues de Verdun, fut démoli par ceux de Verdun, en 1439 (1). Ce château était alors possédé par messire Jean d'Argiers, chevalier, qui s'en servait pour molester ceux de Verdun. Ceci fut fait vers le 25 mai, pendant les fêtes de la Pentecôte.

Le roi Charles VII s'engagea d'indemniser le lieu de Cuminières des pertes qu'il avait faites durant cette guerre contre les Verdunois.

La maison de Cuminières portait d'or à la barre d'azur, surmonté de trois annelets d'or.

CUSTINE. Voyez *Condé-sur-Moselle*.

D.

SAINT-DAGOBERT DE STENAY.

Voyez *Stenay et Monfay*.

DAGONVILLE. — Le pape Pascal II, en 1106, confirmant les biens de l'abbaye de Saint-Mihiel, nomme *Eccliesiam Dagonis villæ cum decimis*. Dagonville est un village chef-lieu de la baronnie et de la prévôté de ce nom; office recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron saint Martin; le chapitre de Ligni nomme à la cure; décimateur, le chapitre de Ligni pour deux cinquièmes; les bénédictins de Saint-Mihiel pour deux cinquièmes à prendre dans les trois quarts, les menues dimes leur appartiennent aussi sur les trois quarts des dimes ecclésiastiques; le chapelain de la chapelle Sainte-Croix pour un trente-deuxième; les héritiers de M. Lepaige pour un quarantième; M. Paris de Monmartel, seigneur du lieu, pour un dixième, et la fabrique pour un huitième.

Il y a à Dagonville environ cinquante habitans et deux maisons seigneuriales.

Dans l'église paroissiale est la chapelle de la Sainte-Croix, fondée par Edme Guillot, ou M. Mesguillot, écolatre de

de Verdun; charge, une messe chaque vendredi; ses revenus sont assez considérables; on peut voir le pouillé de Toul.

La métairie ou *Chapelle de Saint-Evre*, entre Dagonville et Linzière, dépendante de la commanderie de Reul, ordre de Malthe; les censiers sont paroissiens de Dagonville.

Annexe, *Linzière*; l'église est dédiée sous l'invocation de l'assomption de Notre-Dame; le curé y a la dime de quatre jours de terre. Seigneur, le duc de Bar.

L'histoire de l'abbaye de Saint-Mihiel nous apprend qu'il y a eu anciennement à DAGONVILLE (1), une maison de l'ordre militaire des templiers. Cette abbaye eut une contestation qui dura très-long-temps, avec les templiers de la maison de saint Evre de Dagonville, touchant les sujets respectifs. Elle ne fut terminée qu'en 1284. L'affaire avait été portée à Rome. Le pape délégua des commissaires sur les lieux. Ce furent Odon évêque de Toul, et Royer abbé de Trois-Fontaines; qui, du consentement des parties, décidèrent que les templiers donneraient annuellement au cénier de l'abbaye, dix setiers de métal, autant de froment et d'avoine; que ceux-ci ne seraient point recherchés pour tous les acquêts qu'ils pourraient faire à Dagonville. Les témoins de cet accord sont: Thieri archidiacre, Garin de Festenville, Gauthier abbé de Jovillier et Pierre chapelain de Courcelles.

En 1260 (2), Jacques de Villaine, chevalier, déclare avoir acquis de monseigneur Aubert de Livière, cinq ménages d'hommes de corps à Dagonville, qu'il tient du comte de Bar; et comme il n'a point de sceau, il prie le seigneur d'Apremont d'y apposer le sien, où est une croix. En 1406, N. d'Apremont et Jeanne de Triconville sa femme, vendent au comte de Ligny et de Saint-Pol, ce qu'ils avaient à Dagonville, à eux échu par la mort de Ferri de Triconville, frère de ladite Jeanne.

(1) Hist. de l'abbaye de Saint-Mihiel, p. 156.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Bar, Nicey,

(1) Hist. de Lorr., t. 2. p. 234, Preuves,

Dagonville est du diocèse de Toul , situé sur la rivière d'Aire , à trois lieues de Bar, quatre de Commercy. Cette terre a été érigée en baronnie , en faveur de M. Paris le 2 mars 1730.

DAINVILLE - AUX - FORGES. — Dainville-aux-Forges, à une lieue et demie de Gondrecourt, village du diocèse de Toul, partie Lorraine et partie Champagne. Le roi de Pologne est seul seigneur de la première, qui est de l'office et de la prévôté de Gondrecourt; recette de Bourmont, bailliage de saint Thiébaud, présidial de Châlons, parlement de Paris.

M. le marquis de Marmier, est seigneur de la partie de la Champagne, et y a son juge-garde. Le duc Léopold avait donné le 29 août 1721, la part qu'il a dans Dainville, à M. le marquis de Marmier, à titre d'acensement, et s'en réservant le domaine; mais en la même année, sur les remontrances de ses gens d'affaires, il révoqua cette donation, qui n'avait été accordée que sous faculté de rachat, *ad libitum*, en lui remboursant les frais qu'il aurait faits à l'occasion de cette concession.

La paroisse de Dainville-aux-Forges est commune aux deux parties, et a pour patron, saint Valère. L'abbé de Morimont nomme à la cure; les décimateurs sont M. l'évêque de Toul comme abbé de Vaux, pour un tiers; l'abbé de Muraud pour un sixième, et le curé du lieu, qui est un religieux prémontré des Vaux, pour un tiers dans la dime non novale. M. le marquis de Marmier y a une forge et un château, il y a dans la partie du Barrois, 44 ou 45 habitans. Le pouillé de Toul diffère un peu de ce que nous avons dit sur les dimes de Dainville.

La chapelle de Notre-Dame de Chécourt, construite sur le ban de Dainville, dépend de cette paroisse.

DALHEM. — Nous connaissons plusieurs lieux du nom de Dalem.

1° Dalhem, village, mi-partie avec l'évêché de Metz, du comté de Morhange, évêché de Metz, souveraineté de Lorraine;

à une lieue et demie de Morhange, quatre de Dietze.

2° Dalhem, village du marquisat de Fauquemont, du bailliage de Boulay, évêché de Metz, souveraineté de Lorraine; le château est ruiné.

3° Dalhem, village à trois lieues et demie de Thionville, répondant à Bouzonville, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine.

4° Dalhem, petite ville des Pays-Bas, située dans le Limbourg Hollandais, aux confins de l'Espagnol, environ à trois lieues de Liège et de Maëstrich. Les Français la prirent en 1672 et en démolirent les fortifications. Elle est capitale d'un comté qui a eu ses comtes particuliers; d'où vient qu'encore aujourd'hui les flamands l'appellent *Graendal*, c'est-à-dire la Vallée des Comtes. Elle dépend à présent de la république des Provinces-Unies.

5° Dalhem, petite ville, capitale du duché de ce nom, sur la rivière de Bervine, à deux grandes lieues de Liège. La seigneurie ou comté de Dalhem a eu ses seigneurs particuliers il y a plus de six cents ans. Henri V, duc de Brabant, ayant attaqué cette place, la prit et l'unit à son duché en 1239. Dalhem était alors un comté possédé par le comte de Hoestad, neveu de Conrad, archevêque de Cologne. Alberic, sous l'an 1240, dit qu'encore que la paix eût été faite entre l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant et ses alliés, le duc de Brabant refusa de rendre Dalhem, qu'il avait conquise auparavant.

Dalhem aujourd'hui n'est qu'une bourgade (1), qu'on a laissée, par le traité de 1664, aux états généraux, avec six villages qui en dépendent; mais on a cédé à la couronne d'Espagne douze autres villages de la dépendance de Dalhem, entre autres Foucon-le-Comte, qui était la résidence des anciens comtes de Dalhem. On voit encore à Dalhem un ancien château.

6° Dalhem, dans le pays de Luxembourg, du diocèse de Trèves, lieu remarquable par

(1) Longuerue, description de la France, partie 2, page 121. Voyez la Martinière.

quantité d'antiquités qui s'y trouvent. On y voit en particulier une panthère avec un collier ; cet animal était consacré à Bacchus.

On y voit aussi un caveau voûté de craye (ou peut-être de plâtre), et au-dessus, une urne haute de trois pieds et remplie de cendres ; quelques lampes sépulcrales et un monument avec cette inscription à rebours :

M. D.
 .CNUFEDEALOINAMREG AINAMREG
 VIV.

C'est-à-dire, *DIS MANIBUS. Germania, Germaniolæ defunctæ, viva ou vivens.* Germaniolo y est représentée assise et les cheveux retroussés et liés dans une espèce de bourse, son père en robe, appuyé sur un oreiller, sa femme ou un domestique entre lui et sa fille, et à côté une cruche à deux anses.

Les autres antiques du camp de Dalhem sont aussi fort remarquables. Dans des souterrains, on voit un pavé long de quarante pieds sur dix de largeur, construit de petits cailloux pointus, enduits de ciment et de chaux ; un fragment de bain carré, une infinité de têts de pots cassés, avec diverses figures de divinités payennes, entr'autres de Junon, soutenue dans les airs et entourée de son Iris ; aux deux côtés sont Ganimède et Cupidon, avec le nom du potier. VICTOR F., c'est-à-dire Victor l'a fait.

On voit de plus à Dalhem, quantité de tuiles brisées, des murs en terre de six à sept pieds d'épaisseur, des pierres sépulcrales, des médailles ; on remarque la même chose dans les villages voisins Aspelt, Filstorff et Mondorff.

À l'occasion de l'inscription de Dalhem, écrite à rebours, nous dirons ici (1) que le révérend père dom Jacques-Martin, qui a sagement écrit sur la religion des anciens gaulois, a prétendu que ces peuples anciennement se servaient de caractères grecs, et qu'ils écrivaient de la droite à la gauche, comme font encore aujourd'hui les hébreux

(2) Religion des Gaulois, tome 2, livre 3, p. 52 et 53.

et la plupart des orientaux ; et qu'ils écrivaient aussi de la manière que les grecs nommaient *boustropledos*, c'est-à-dire qu'ils traçaient leurs lignes, comme les bœufs tirent leurs sillons, retournant d'un sillon à l'autre à l'alternative. Il est certain que les grecs ont quelquefois écrit de cette sorte ; mais ce n'a jamais été parmi eux un usage général.

Pour les gaulois, je puis ajouter aux preuves du savant écrivain que j'ai cité, que parmi les inscriptions qui se trouvent dans le pays de Trèves et le Luxembourg, et qui sont rapportées dans le *Luxemburgica romana* (1), manuscrit du révérend père Alexandre Vithem, jésuite, il y a peut-être plus de vingt exemples d'inscriptions romaines écrites de droite à gauche, et quelquefois revenant de gauche à droite dans la deuxième ligne. Dans le même pays on trouve quelques inscriptions sépulcrales toutes grecques (2), du temps de Théodose le jeune et d'Honorius. On peut ajouter à ces preuves plusieurs médailles des empereurs du haut empire, dont la légende commence de droite à gauche, contre l'usage ordinaire, qui commence les inscriptions latines de gauche à droite.

Le nom de Dalhem signifie *une maison dans le Val*, d'où vient ce grand nombre de lieux nommés *Dalhem* dans ce pays. On veut que les Dalmates y aient campé pendant long-temps, ce qui paraît très-fabuleux ; mais on ne peut guères douter que les Romains n'aient eu un campement à Dalhem, dans le Luxembourg. Les restes d'antiquités qui s'y voient encore aujourd'hui, en sont une bonne preuve.

Dalhem fut donné en 996, à l'abbaye de saint Maximin de Trèves, par Berthe, veuve du comte Volemare (3). Dalhem était situé *in pago Moselensi, in comitatu valdeloinga, cui Gislebertus Comes præesse vedetur*. C'était une terre très-considéra-

(1) Ibid., pages 77, 238, 282, 289, 297, 315, 337, 427, 434, 507, 569.

(2) Pages 244 et 245.

(3) Hist. de Lorr. tome 1, page 397.

ble, située dans le pays de Mosellane, dans le comté de Vaudrevange.

DAM ou **DANN**. — Le village de *Dam* ou *Dann*, ci-devant Lorraine, fut acquis par la maison de Lorraine des comtes de Lutzelbourg en 1611, et cédé à la France. Il y a un château commencé, et les matériaux sont sur place. On voit sur le ban de ce village, une source nommée la *Bonne-Fontaine*. Suivant une ancienne tradition, ses eaux, qui sont très-légères et apéritives, passaient pour être un excellent fébrifuge; depuis elles ont été négligées, jusqu'en 1745, que les régimens de Foix, Alsace infanterie, et Germinon cavalerie, formant la garnison de Phaltzbourg, ayant imaginé d'en faire usage pour arrêter un flux de sang contagieux, dont ils étaient atteints, ils s'en trouvèrent si promptement soulagés et guéris, qu'en reconnaissance, les soldats firent construire près la fontaine, une petite chapelle, devenue dans la suite très-fameuses par les pèlerinages, et par les cures que les eaux opèrent tous les jours. Il y a quelques années que cette chapelle a été rebâtie: on y a joint une habitation très-logeable pour deux hermites. Les offrandes qui sont très-abondantes, sont employées à son entretien, et à une rente annuelle de trois cents livres pour un vicaire, établi depuis deux ans à la paroisse de Phaltzbourg, qui est chargé de venir dire la messe tous les samedis et jours de fêtes de la Vierge.

Dann est à une demi-lieue au nord de Phaltzbourg, du diocèse de Strasbourg, de la prévôté de Phaltzbourg; parlement de Metz.

DAMBLAIN. — Damblain, bourg sur un ruisseau, à une lieue de l'abbaye de Morimont, à deux de la Marche et de Bourmont, chef-lieu de la baronnie et prévôté de ce nom, dont M. le baron du Bois de Riocourt, conseiller d'état, etc, est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier; diocèse de Langres, juridiction du prévôt, office, recette et bailliage de Bour-

mont, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron, apparemment saint *Benigne Martyr*; l'évêque de Langres nommé à la cure; les décimateurs, sont le curé, le seigneur du lieu et l'abbé de Morimont.

Ce lieu fut érigé en baronnie, avec prévôté le vingt-neuf avril 1720. Champigneulles en Bassigni y fut uni le vingt-huit novembre 1736.

Il y a un couvent de Récollets, un château au seigneur, et cent soixante-quatorze ou cent quatre-vingts habitans.

DAME-LEVIÈRE et **CHARMOIS**. — Dame-Levière, en latin *Donna-libaria*, parce que sainte Libaire, première martyre de Lorraine, est la patronne de l'église de ce lieu. Dame-Levière est située sur la Meurthe, à une lieue et demie de Lunéville, en descendant vers Rosières; elle dépend du bailliage de Rosières. Il y a deux châteaux et une maison-fief, appelée le Chapon. La cure de ce bourg fut donnée à l'abbaye de Belchamp, par Mathieu évêque de Toul en 1203. Collateur l'abbé de Belchamp, et décimateur pour les deux tiers de la dime; le curé pour l'autre tiers de la grosse dime, et la totalité de la menue. Le bouvrot du curé est de neuf paires, d'un jour et demi de vignes, quatre fauchées de Prés, une chenevière et un chariot de foin. Seigneur M. de la Chaussée, pour les deux tiers; le marquis de Lenoncourt, pour l'autre tiers. Cour souveraine de Lorraine; l'abbé de Belchamp est haut justicier sous le toit de deux maisons à Dame-Levière, et sous le toit de trois maisons à Charmois, qui est une dépendance de Dame-Levière.

A Dame-Levière il y a une chapelle de Notre-Dame et de saint Didier, fondée par Didier de Dame-Levière, écuyer et conseiller d'état en 1458. Collateur, M. le marquis de Lenoncourt; revenus, huit paires; charge deux messes par semaine.

A Charmois *Charmeiacum*, il y a une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe; seigneurs, le comte d'Haussonville, pour

trois quarts, et le marquis de Lenoncourt, pour l'autre quart. Dans le titre de confirmation de l'abbaye de Belchamp, donnée par Hillin archevêque de Trèves en 1157, il est porté que cette abbaye possédait (1) *Alodium de Charneiac, Ecclesiam de Domna-libaria, cum altari et decimis.*

La Maison de Dame-Levière, ancienne chevalerie, portait d'or, à la bande de gueules, brisée d'une étoile d'or, posée vers le chef.

DAME-MARIE, sur la Saux en Barrois. — Dame-Marie, village sur la rivière de Saux; diocèse de Toul, dans le Barrois, à trois ou quatre lieues de Ligni au nord, et à pareille distance de Joinville au midi, sur le chemin de Bar à Clermont et Montigni; office et prévôté de Ligni, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La dime se lève différemment selon les cantons; l'abbé de Jovillier et le prieur du lieu sont principaux décimateurs. L'église paroissiale est dédiée sous le titre de l'annonciation de la Sainte-Vierge; le prieur de Dame-Marie en est collateur et décimateur; le curé est à pension; seigneurs, le roi, comme comte de Ligni, a la haute justice; le prieur a la moyenne et la basse; l'office se fait dans l'église du prieuré, ce prieuré est possédé en commande; les seigneurs de Ligni en ont eu l'avocatie et l'ont souvent étrangement vexé, jusque-là, qu'en 1535, les religieux de Dame-Marie furent obligés de cesser l'office divin et de faire citer le même seigneur de Ligni à Paris, pour le contraindre à les laisser en repos. Ils avaient même sollicité un interdit général sur tout le diocèse de Toul, pour l'y contraindre. C'est ce qu'on lit dans les mémoires manuscrits qui m'ont été communiqués de l'abbaye de Cluny.

Le prieuré dont nous parlons ici subsistait dès avant l'an 1095, puisqu'il se trouve dénommé dans une bulle du pape Urbain II de cette année, parmi les bénéfices dé-

pendans de l'abbaye de Cluny. On ignore le nom de ses fondateurs et l'année de sa fondation. Il y avait ordinairement dans ce monastère six religieux avec un prieur; un des religieux avait titre de sacriste, avec un fixe particulier, qui consistait en deux boisseaux et demi de blé froment sur le moulin; douze septiers qui lui étaient payés par les fermiers; huit autres septiers, un pré d'une fauchée et deux francs barrois. Il est obligé d'acquitter les messes dont le prieuré est chargé.

Le prieur, tandis que le bénéfice était en règle, devait faire l'aumône générale tous les dimanches aux pauvres du lieu, et tous les jours aux pauvres passans. Il est remarqué qu'en 1286, ce prieuré était chargé de nonante livres tournois pour le service de la Terre-Sainte, laquelle taxe n'ayant pas été payée, le prieuré fut mis en interdit, comme le rapportèrent les visiteurs réguliers qui en firent la visite en 1287. On n'y put faire la visite en 1290, à cause de la guerre qui recommença entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine.

Du prieuré de Dame-Marie dépendent sept fermes ou métairies: Vaudel, Malmaison, Beaugard, Colleron, etc., situées sur le finage de Montier-sur-Saulx. Il y a dans Dame-Marie environ soixante-dix habitans.

DAMVILLER. — Damviller, *Damvillierium*, petite ville du duché de Luxembourg, enclavée dans la Lorraine, entre Verdun et Mont-Médy, environ à quatre lieues de l'une et de l'autre. Damviller était autrefois fortifiée; l'empereur Charles V, voyant qu'elle était avantageusement située dans un lieu marécageux, la fit fortifier en 1528. Les Français la prirent sous le roi Henri II; ils la restituèrent à la maison d'Autriche (1), et à la couronne d'Espagne, par le traité de Catau-Cambresis en 1559. Le roi Louis XIII, la prit en 1637; mais elle fut absolument

(1) Hist. de Lorr. tome 2, page 351

(1) Longuerue, description de la France, 2^e partie, p. 113.

cédée à la France, par la paix des Pyrénées en 1659. Louis XIV en augmenta les fortifications, ce qui ne l'empêcha pas de la faire démolir en 1675.

Damviller ne fait aucune figure dans la haute antiquité.

Le 12 juin 1530, Jean, roi de Bohême et le comte de Luxembourg, fit un accord avec Edouard comte de Bar, au sujet de la fortification de Damviller; ledit comte de Bar s'oblige de ne pas empêcher que le comte de Luxembourg ne continue à fortifier Damviller ou autre lieu de ses terres qu'il jugera à propos, à condition que ledit comte de Luxembourg n'apportera aucun empêchement à ce que le comte de Bar pourrait faire dans son propre pays.

Béatrix de Bourbon, reine-douairière de Bohême, faisait sa résidence à Damviller en 1539. Elle se donna de grands mouvemens pour procurer la paix entre le duc de Luxembourg son fils, et Yolande de Flandre comtesse de Bar (1). La même Béatrix vivement piquée de ce que le chapitre de Verdun avait refusé de recevoir pour évêque Rolin de Rodemach son parent, qui avait été nommé à l'évêché de Verdun, par Urbain VI, demanda des troupes à l'empereur, pour désoler l'évêché et le chapitre de Verdun. Cette princesse s'était fortifiée dans la forteresse de Damviller, d'où elle faisait faire des courses continuelles sur les terres de l'église de Verdun; elle accordait sa protection à des scélérats, qui abusaient de son nom pour commettre les plus grands désordres. Le bailli de Laon en ayant enlevé un des plus méchans, et l'ayant fait pendre à Montfacon, Béatrix ne mit plus de bornes à sa colère, et fit enlever tous les bestiaux, les grains et les autres revenus du chapitre, pour les vendre à son profit; elle donna même permission à ses soldats de vivre à discrétion dans tous les villages appartenans aux chanoines.

Ces hostilités continuèrent jusqu'après l'an 1389, que Béatrix obtint de l'empereur

leur Venceslas, un rescrit impérial, par lequel Venceslas réunit à l'empire, la juridiction temporelle, et les droits régaliens accordés par ses prédécesseurs aux évêques de Verdun, cassant tous les traités passés entre les évêques et le corps de la ville; et ce décret fut publié à Verdun, par Huet d'Autel, sénéchal du duché de Luxembourg. Tout cela ne fut terminé qu'en 1595, par un accord que l'on peut voir dans l'histoire de Verdun, page 360.

Damviller est chef-lieu d'une prévôté, qui était anciennement du duché de Luxembourg; il est à présent à la France, qu'en a fait démolir les murailles. St.-Maurice est patron de l'église paroissiale, qui est à la nomination de l'abbé de Mettloch, au diocèse de Trèves.

Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg (1), ayant épousé en 1534, Béatrix de Bourbon, fille du duc de ce nom; il lui donna entr'autres choses, les châteaux, villes et prévôtés d'Arton, de Boulogne, de Marville, de Saint-Maxe et Damviller. Il paraît que cette princesse faisait sa demeure ordinaire à Damviller (2), puisqu'en 1558, elle donna son agrément à la vente de quelques seigneuries que le comte son mari fit à l'évêque de Verdun.

Damviller qui appartenait originairement aux évêques de Verdun, était possédé en partie par l'empereur, comme duc de Luxembourg (3); sous Nicolas Psaume, évêque de Verdun en 1549; et ce prélat en demandait alors la restitution, ou qu'on lui diminuât d'autant, les cotes qu'il devait à l'empire.

On raconte ainsi l'origine et la dénomination de la ville de DAMVILLER: Vers l'an 1350, il y avait dans cette contrée deux châteaux, l'un nommé *Mureau* et l'autre *Castelet*, situés tous deux sur une montagne, au-dessus du village de Lacey. Les seigneurs de ces deux châteaux, puissans pour lors, se faisaient une guerre perpétuelle, et tyrannisaient les habitans des environs, et principalement les religieux bé-

(1) Hist. de Luxemb., t. 6, p. 116.

(2) Hist. de Verdun, p. 344.

(3) Hist. de Verdun, p. 436 et 437.

(1) Hist. de Verdun, p. 344 et 357.

nédicins d'un prieuré fondé dans l'endroit même où est aujourd'hui Damviller. Le prieur de ce monastère, originaire du village de Villers, dont il portait le nom, se plaignit de ces désordres au comte de Chiny qui était souverain du pays, et qui s'était rendu sur les lieux. Le comte ayant mandé ces deux seigneurs, leur fit promettre de vivre en paix à l'avenir; mais à peine fut-il parti que leur haine se renouvela avec plus d'aigreur qu'auparavant, et contre leurs vassaux et contre le monastère. Le prieur ne pouvant plus résister à leurs incursions continuelles, se rendit secrètement à Chiny, et obtint du comte un nouvel emplacement pour l'habitation de ses religieux. Quelque temps après, le comte de Chiny fit bâtir une citadelle à l'endroit où était l'ancien prieuré, à laquelle il donna le nom du prieur: il y mit une forte garnison, et ayant ensuite contraint par force les seigneurs de Mureau et de Castelet d'abandonner le pays, il s'empara de leurs biens, qu'il réunit à son domaine. L'empereur Charles-Quint en 1526, augmenta considérablement cette citadelle et en fit une ville, qu'il fortifia de murs, de fossés et de bastions: cette sureté attira un grand nombre d'étrangers qui s'y habituèrent, et cette ville a été dans la suite fort peuplée.

Les religieux du prieuré ont été transférés à l'abbaye de Metloch, près Sar-Louis. L'abbé de Metloch nomme encore à la cure de Damviller, de même qu'à celles de Réville, Estraye et Varville.

La prévôté de Damviller a été créée par édit du mois de novembre 1661. Elle ressortit nuement au parlement de Metz, même pour les cas présidiaux, l'attribution n'en ayant été faite à aucun présidial. Elle est régie par la coutume de Luxembourg. Le territoire produit des grains de toutes espèces. Il est arrosé par la petite rivière de Loison.

La juridiction est composée d'un prévôt juge royal et de police, d'un substitut,

d'un greffier, de trois huissiers, de trois procureurs et de trois notaires.

Le corps de l'hôtel-de-ville est composé d'un maire royal en titre, d'un lieutenant de maire, de deux échevins et d'un greffier. L'élection de ces quatre officiers se fait annuellement le premier janvier, par les suffrages de trois habitans choisis pour cet effet, dans une assemblée générale de la ville. Ces officiers sont chargés de l'administration des biens et revenus de la ville, et jugent des amendes champêtres des villages d'Estraye, Réville et Varville, qui composent la mairie de Damviller. Cette ville est du diocèse de Trèves.

DARNEY, Le chapitre de Darney et le prieuré de Relanges. — Darney, petite ville située assez près de la source de la Saône au-dessus de Montureux, est du diocèse de Besançon, avec un ancien château, et titre de bailliage, contenant trente villages ou hameaux: Darney, Bonviller, Belrupt, les verreries et granges, Martinville, Regnieville, Ameuvelle, Oriville et la côte de Saint-Antoine, sont du diocèse de Besançon; le reste est de celui de Toul.

Le nom de Darney, *Darneium*, comme il est nommé dans les pouillés, vient apparemment du nom *Darnus*, qui dans les écrivains de basse latinité, signifie un banquier, un changeur; ce qui dérive du grec, *Danos*, d'où vient *Danistes* ou *Danista*, un banquier. Il y a encore d'autres lieux nommés Darney en Lorraine et en France, comme Darney-aux-Chênes et Darneule (1).

En 1508, Thiébaud II duc de Lorraine, fonda à Darney une collégiale de 13 chanoines séculiers sous l'invocation de saint Nicolas, auxquels il assigna des revenus considérables, tant à Darney, qu'à Bleurville, à Belrupt, à Dombale, à Dommartin, à Valois, etc. C'était proprement la chapelle castrale de Darney. Le duc se ré-

(1) *Darnus*, fenerator. Papias: *Danus* (*Danos*) fœnus, lucrum, Græcè. quod rusticè, *Darnus*, sive fenerator, vel fœnus dicitur.

Du Cange Glossar, voce, Darnus.

serve, et à ses hoirs ducs de Lorraine, la collation des prébendes desdits chanoines, mais il leur laisse l'élection libre de leur doyen. Il leur accorde le pouvoir d'acquiescer dans ses états, des biens en fonds de terre, jusqu'à la valeur de deux cents livres de rente. Chaque chanoine sera tenu de faire chaque année, treize semaines de stages : ils feront serment de fidélité au duc de Lorraine, dans six mois après leurs installations. Le titre de fondation est du mois de novembre 1308 (1). Il y a apparence que le duc Thiébaud II faisait sa résidence ordinaire à Darney. Le duc Ferri IV, frère de Thiébaud, donna Darney au prince Maheu son frère, en 1316, en place de ce qui lui venait de sa mère Isabelle de Rumigni.

Le chapitre ayant perdu beaucoup de ses biens, les prébendes avaient été réduites à cinq, par déclaration du duc Léopold, du 12 juin 1708. Mais le prieuré de Relanges ayant été uni à ce chapitre par Benoit XIII, en 1725, et lettres-patentes de Léopold de l'année suivante, il sera dans la suite composé du prévôt et de neuf chanoines.

Il y a à Darney, des récollets, un hôpital, des sœurs de la charité et un hôtel de ville; il y avait autrefois des arbalétriers.

Relanges est du diocèse de Toul, et le prieuré de l'ordre de Cluny. Il fut fondé vers l'an 1040, par Ricuin de Darney, du consentement de sa femme, nommée Landécède, et confirmé par le pape Léon IX, en 1049.

Ce prieuré est mis dans le catalogue des monastères de Cluny (2), par le pape Grégoire VII en 1076. Il n'est donc pas vrai qu'il ait été fondé au treizième siècle, par Thierry de Lorraine, seigneur du Châtellet (3). Thierry peut y avoir fait quelque bien; mais il était fondé long-temps avant lui. Il devait y avoir dans ce prieuré, six religieux avec le prieur, et l'on devait

y dire deux messes par jour, avec notes, et y faire l'aumône générale trois fois la semaine. Ce prieuré est aujourd'hui en commandé, il est d'un revenu considérable.

Les aventuriers nommés écorcheurs dans la chronique du pays (1), prirent la forteresse de Darney, le huitième jour d'octobre 1445.

Et l'année suivante 1444 (2), le roi Charles VII étant entré en Lorraine avec son armée, son avant-garde vint devant le château de Darney, tenu par le bâtard de Vergi, qui rendit cette place qu'il tenait du roi René II.

En 1444, le bâtard de Thuillères s'était emparé du château de Darney, et l'avait fait fortifier : de là il faisait des courses en Lorraine et où il pouvait, prenant et pillant partout, sans s'informer si l'on était ami ou ennemi.

Le roi de Sicile, René II, pria le roi Charles VII, de l'en faire sortir; et à son refus, les deux rois se rendirent devant Darney, en firent le siège, et obligèrent le bâtard de se rendre. Les troupes françaises voulaient qu'on leur abandonnât la place au pillage; mais le roi n'y voulut pas consentir, disant que Darney appartenant au roi René son cousin, il ne souffrirait pas qu'on lui causât ni déplaisir ni dommage. Ce bâtard de Thuillères, s'était apparemment jeté après le bâtard de Vergi, dans ce château de Darney, depuis que le roi Charles l'eut prit à son entrée en Lorraine, au commencement de la campagne de cette même année.

En 1477, Geoffroi de Bassompierre, fut fait gouverneur de Darney, et le vingt mai 1509, le même Geoffroi de Bassompierre fit recevoir son fils Christophe, en survivance au gouvernement de Darney. C'était donc alors une forteresse de conséquence.

Le duc Charles de Bourgogne, étant entré en Lorraine en 1476, s'avança vers Mirecourt, Darney, Bulgnéville, le Neuf-

(1) Hist de Lorr., t. 2, p. 558.

(2) Bullarium Cluniac, p. 12.

(3) Benoit, Pouillé de Toul, t. 1, p. 339.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. CCLXII. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 832.

Château et Chatenoy (1); qui toutes se rendirent sans résistance.

Le douze décembre 1527, René de Beauvau, conseiller et chambellan du duc de Lorraine, fut fait capitaine de Darney.

En 1589, la châtellenie de Darney fut engagée au sieur de Saint Balmont, pour cinquante mille francs.

En 1594, la même châtellenie fut engagée à M. de Viange.

Pendant les grandes guerres de Lorraine en 1636 (2), le duc Charles IV, envoya ses troupes prendre leurs quartiers d'hiver en Lorraine; elles surprirent le château de Moyen, celui de Darney et quelques autres places. Mais comme ces troupes commettaient de grands désordres dans le pays, sans faire distinction du François ou du Lorrain, la France envoya dans la Lorraine, le duc de Longueville, qui les réprima, et reprit les places dont ils s'étaient emparés.

Enfin en 1636 (3), le château de Darney fut démoli, de même que celui d'Alberstorf; il fallut acheter à ce prix la neutralité que le roi Louis XIII, accorda pour les villes de Remiremont, d'Épinal, d'Archès, de Bruyères et de Dampierres.

Comme Darney est du diocèse de Besançon, le bon duc Henri II, obtint en 1614, qu'on établirait une officialité à Darney(4), pour y vider les contestations de cette contrée, qui allaient en première instance à la cour ecclésiastique de Besançon. Ferdinand de Longwi de Rie archevêque de Besançon, ne se rendit pas difficile pour cet établissement, et le pape Paul V, le confirma.

DARNIEULLE. — Darnieulle, village répondant à Dompaire, en latin *Darnoliūm*, Darnieulle ou Darneil, du diocèse de Toul; patron saint Maurice; collateur, l'abbé de Chaumousay; décimateur, le même pour la moitié de la grosse dime, et le curé pour l'autre moitié, avec

la totalité des menues. Seigneur, le baron de Darnieulle; bailliage de Vôges, doyenné de Jarcey. Darnieulle est situé sur le ruisseau d'Anière, vis-à-vis Épinal,

La maison de Darnieulle, ancienne chevalerie de Lorraine, portait d'or à une contrebande de gueules, chargée de trois alérisons d'argent. Jean de Pillelipille, fils naturel du duc Charles II, et d'Alizon du May, est le chef de la maison de Darnieulle; cette seigneurie passa à la maison de Beaufort de Gelnoncourt par concession du duc Charles III, en 1592.

Pour le nom de *Darnieulle*, il paraît que c'est le diminutif de *Darney*, *Darneium*; voyez ci-devant *Darney*.

DASBOURG ou **DAESBOURG**, nommé communément *DABO*. — Dæsberg, ou Dæsbourg, ou Dasbourg, appelé vulgairement *Dabo*, est un ancien château ayant titre de comté, et chef de plusieurs villages qui en dépendent. Il est situé dans la basse Alsace, frontière de Lorraine, dans les montagnes de Vôges, ayant le prieuré de saint Quirin au couchant, la ville de Saverne et l'abbaye de Marmoutier à l'orient, et les villes de Phalzbouurg et de Sarbourg au nord. S'il est vrai comme on le tient communément, qu'il y ait eu autrefois sur le *Dabo* un camp des Romains, il faut que la route qui passe aujourd'hui à Sarbourg et à Phalzbouurg, ait autrefois passé auprès du *Dabo*; car les Romains plaçaient leurs camps sur les grandes routes, pour les garder contre les irruptions des ennemis, et pour la sûreté des voyageurs.

Dæsbourg, ou Dabo, est situé sur un rocher escarpé presque de tous côtés: on y voit encore les ruines du château qui fut détruit en 1676, par ordre de la France. Il y a aussi un petit prieuré sous le nom du pape Léon IX, qui était la chapelle du château, situé auprès de Walsché. On croit que le pape Léon IX, reçut le baptême dans cette chapelle, et qu'il naquit au château de *Dabo*; mais il nous paraît plus croyable qu'il naquit au château d'Egesheim, qui appartenait à son père,

(1) Ibid. t. 3, page LIX, ann. 1476.

(2) Ibid. page 342.

(3) Ibid. page 383.

(4) page 175.

et que sa mère était fille du comte de Dabo.

Le château de Dasbourg est placé près des sources du Sarnon, qui est formé de deux ruisseaux (1), qui se réunissent au-dessous et au nord de ce château. Le bourg de Dabo est situé au pied et à l'orient des ruines de la forteresse, à l'occident sont les vestiges des anciens tombeaux des Romains ou des Gaulois payens. On y remarque trois obélisques, deux entiers et un cassé; l'un de 24 pieds de haut, taillé sans art et sans inscription, mais qu'on croit être d'anciens monumens des Romains; aux deux côtés de cet obélisque, on remarque les bases de deux autres, qui sont détruits. De plus, on y voit deux monumens remarquables; l'un taillé comme une espèce de Pyramide, avec une figure nue, à demi corps dans une niche, ayant à ses côtés comme des espèces d'arcs, ou de demi roues; l'autre pyramide finit en carré, ayant sur un de ses côtés cette inscription en lettres romaines très-bien formées.

D. M.

M. AEMILIANUS
SITAE. SIDATI
UXORIS. MATRIS.
MANSUIITI.

C'est-à-dire *Diis Manibus, Marcus Æmilianus Sitæ, sidati uxoris, Matris Mansueti*. L'orthographe n'est pas correcte dans cette inscription; on y met *Mansuiti* au lieu de *Mansueti*, et le graveur de la pierre, pour abréger, a mis un trait dans la jambe du T pour en faire un X. *Sidati* est mis pour *Sedati*. Aux dieux Mânes. *Marcus Æmilianus a mis cette inscription pour honorer la mémoire de Sexta, Epouse de Sidatus, et mère de Mansuetus*. On peut voir dans l'Alsace illustrée de M. Schefflin, une très-belle topographie de Dasbourg et des environs.

Mansuetus est un nom de famille romaine, qui se trouve assez souvent dans les inscriptions anciennes.

On voit aussi à Dabo un tombeau composé de deux grosses pierres mises l'une

(1) Schefflin; *Alsatia Illustrata*, pag. 529, tabul. XIII.

sur l'autre, dont celle de dessous est chargée en face de cinq espèces de roses, et se termine en dos d'âne.

Deux autres tombeaux, l'un ayant un buste nu dans une niche, et l'autre, deux bustes aussi nus dans une seule niche. Un troisième tombeau avec une colonne carrée, sur laquelle est la figure d'un enfant emmailloté; enfin M. Schefflin a fait représenter une figure qu'il croit être le Dieu *Sylvain*, mais qui n'est peut-être qu'un paysan, tenant d'une main sa serpe, et de l'autre un bâton, dont le haut finit en pomme de pin.

Pas loin delà, on remarque les débris d'un ancien temple carré, ayant 70 pieds de long, et autant de large; ses murs étaient très-solides, et bâtis de grosses pierres mises l'une sur l'autre, sans mortier ni ciment. On doute qu'il ait été couvert, on y trouve des fragmens de statues de Mercure, comme au Dounon, qui n'en est éloigné que d'environ trois lieues au Midi.

Le révérend père Dom Benoit Sinfard, abbé de Munster en Alsace, nous a dessiné une statue taillée en demi-relief, d'une très-mauvaise sculpture, en pierre de grès rouge, de la hauteur d'environ trois pieds; cette statue se conserve dans le jardin de M. de la Tour de Foissac, commandant d'un bataillon de Mareuille, près la ville de Phalsbourg.

On ne remarque dans cette statue aucune marque de sexe; elle tient dans sa main droite une espèce de livre, ou de tablette antique. Sa main gauche est appuyée sur sa hanche; sa chevelure est courte, et n'est remarquable que par deux cornes, qui s'élèvent sur son front. C'est la seule chose qui peut nous faire connaître ce qu'elle représente. On a crû que ce pouvait être le dieu Bacchus, que l'on dépeint quelquefois avec des cornes (1), d'où lui vient le surnom de *Bicornis*, dans les poètes, et de dieu aux cornes de taureau TAUPOKE-ROM, Euripid Bacchid; *Act. 1*

(1) V. l'Antiq.-expliquée I. 1, p. 245, 246, 333.

Et Horace, l. 2, *Carmin. Ode 16.*
Te vidit insons Cerberus aureo.
Cornu decorum.

Nous avons sur la montagne du Dounon, quatre ou cinq figures gauloises, ou allemandes, avec de ces cheveux retroussés en forme de cornes.

Mais la statue en question n'ayant aucune autre marque de celles qui distinguent Bacchus, et les cornes qu'on lui voit, paraissant plutôt des cheveux relevés et tressés en forme de cornes, il faut voir si nous ne trouverons pas que les anciens Germains portaient ainsi des espèces de cornes de cheveux retroussés et noués en houppes. Ceux qui nous décrivent les mœurs et les coutumes de Germains, nous apprennent qu'ils nouaient leurs cheveux, et qu'ils les tournaient pour former des espèces de cornes, ou de houppes.

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri,
Atque aliter tortis crinibus Ethiopes(1).

Et Tacite parlant des mêmes peuples de Germanie, dit que cette nation se fait honneur de porter les cheveux rebroussés et liés en nœuds; *insigne gentis obliquare crines.* (Peut-être, *obligare crines*) *nodos que substringere.* Sénèque parlant des mêmes peuples, dit qu'ils se roussaient les cheveux, et les lient en nœuds. *Crinis rusus et in nodum astrictus apud Germanos.*

Et Juvenal, *Satyr. xiii, v. 160.*

Cærule quis stupuit Germani lumina,
flavam

Cæsariem, et Madido torquentem cornua cirro.

Voilà les cornes des allemands bien marquées; elles étaient composées de leurs cheveux, dressés en forme de houppe, et mouillés de quelque liqueur, pour les entretenir en cet état. Tertullien parle aussi des houppes (1), ou des cornes des Allemands. *Cirros Germaniæ.*

Sidonius Appollinaris parlant des cheveux des Gaulois, *Carmin; V. v. 240, de Francis.*

(1) Martial. Spectacul. 33.

(2) Tertull. de Virginib. Velandis.

Rutili quibus arce cerebri,
Ad frontem coma tracta jacet, nudata-
que cervix.

Setarum per damna nitet.

Remarquez qu'il nomme *setæ* les cheveux des Gaulois, pour exprimer leur raideur et leur dureté, qu'ils augmentaient par artifice.

Sur la montagne de Framont, on remarque trois ou quatre figures partie entières, partie mutilées, où les cornes sont très-bien marquées. Voyez figures II, III, IV, V.

La première et la seconde sont des *Mercurus*; la troisième est une tête détachée d'une statue.

La quatrième est apparemment la tombe d'un gaulois dont on ne voit que quelques lettres du nom.

La cinquième est une tête seule, où les cornes sont bien marquées.

Cet usage n'était pas particulier aux Germains. Les anciens héros, dans Homère se frisaient, et partageaient leurs cheveux sur le front, de sorte qu'ils s'élevaient en pointes et formaient des espèces de cornes. C'était une beauté parmi eux, et ceux qui les portaient ainsi, étaient nommés *Kerastes*, comme qui dirait *cornus*. Diomède, reprochant à Paris son trop grand soin de se friser, l'appelle, *homme aux belles cornes* (1). On dit qu'encore à présent, les arabes à l'âge de quarante ou cinquante ans, dressant leurs cheveux, s'en font des espèces de cornes, ce qui les fait paraître semblables à des jeunes chevreux. Martial au lieu cité, dit le même des Ethiopiens.

Les anciens peuples de l'isle de Chypre portaient aussi de ces espèces de cornes, d'où vient qu'on les nommait *Kerastes* ou *Cornus*, et l'île de Chypre portait le nom de *Kerastia*.

Atque illos gemino quondam quibus
aspera cornu.

Frons erat, undè etiam nomen traxerò
Cerastæ.

Voyez Isaac Tetzez in *Lycophoon.*

(1) Ludov. Patric. Rom. navigat. l. 2, c. 7.

Nonnus Dyonisiac. l. 5. Ovidius Métamorphos. l. x. Johann. Meursius, de Cypro, l. 1. cap. 2. pag. 6.

En voilà assez pour montrer que les anciens germains portaient leurs cheveux ainsi tressés et noués en houppes. Ajoutez Diodore de Sicile, l. 5. page 212. *Cæsariem non-modo naturá gestant rufam, sed arte quoque nativam coloris proprietatem augere student. Calcis enim lixivía frequenter capillos lavant, eosque à fronte ad verticem, atque indè ad cervicem, ut eo magis sint conspicui retorquent. Satyros igitur et panas aspectu referunt, hac enim culturá ita densantur, ut ab equorum setis nihil differant.*

Il me paraît que non seulement les arabes, les anciens grecs et les germains, aimaient à relever leurs cheveux en forme de cornes, comme on dépeint quelquefois Bacchus et les Satyres; mais aussi que les hébreux se faisaient une gloire de paraître ainsi. L'Écriture semble y faire allusion dans ces passages: *Regum II: Exaltatum est cornu meum. Psalm. LXXIV: nolite extollere in altum cornu vestrum. Et cornua peccatorum confringant, et exaltabuntur cornua justi. Et exaltabitur cornu vestrum. Jerem. XLVIII. 23: Abcissum est cornu Moab. Psalm. LXXVII. 22: Confringet Dominus verticem capilli, per ambulantium in peccatis suis.*

A parler selon nos mœurs, selon notre manière de penser, serait-ce un grand châtement pour un pécheur endurci, que de lui abattre le haut ou le bout de ses cheveux. *Verticem capilli*; mais c'était un opprobre pour ceux qui faisaient gloire de porter ces houppes au-dessus de leur front. Les Turcs, encore aujourd'hui, portent un toupet de cheveux au-dessus de leur tête rasée.

L'empereur Constantin (1) n'avait pas les cheveux frisés naturellement; mais il recourait à l'artifice pour les faire paraître tels, et avait toujours la tête environnée d'un précieux diadème. Eusèbe, dans la vie

de cet empereur, dit que les rois barbares le régalaient de chevelures rousses. On rendait par artifice les cheveux roux et raides, pour les élever en forme de cornes.

A l'égard du livre ou de la tablette que cette figure porte à sa main droite, cela est assez commun dans les autres bas-reliefs de ce pays-ci, et marque ordinairement un homme employé dans les affaires du prince, ou du public, ou simplement un particulier qui portait à l'autre monde les comptes de ses affaires domestiques *negotiorum rationes*, ou les cédules de ce qui lui était dû, pour s'en faire payer en l'autre vie. Voyez *Valère Maxime, et Pomponius Mela.*

Quant aux seigneurs de Dasbourg, ou Dabo, nous en avons parlé dans la généalogie des comtes d'Egesheim. Herman, comte, mort vers l'an 1028, était comte de Hasbourg, ou plutôt de Dasbourg.

En 1144. (1) Hugues, comte d'Egesheim et Ulric comte de Dasbourg, assistèrent Ulric, comte de Ferrette, qui fondait en cette année un monastère près Colmar. L'héritière de ces comtes, nommée Jeanne de Dasbourg, épousa Frédéric, comte de Linange-Dasbourg, comte de Linange, dans le palatinat; ils eurent un fils nommé Geoffroy, qui dans le treizième siècle, fut tige des Comtes de Linange-Dasbourg, qui ont toujours possédé cette seigneurie, comme vassaux immédiats de l'empire, jusqu'à l'an 1680, qu'elle fut réunie à l'Alsace, par arrêt du conseil souverain de cette province, rendu le neuf août, et qui fut exécuté.

En 1145, vivait Lutgarde comtesse de Moha et de Dasbourg, fille d'Albert, comte de Moha et de Dasbourg, et d'Ermenson de Luxembourg. Lutgarde épousa 1° Godefroy II du nom, duc de la basse Lorraine et 2° Godefroy comte de Namur. Elle fut mère d'Albert comte de Moha et de Dasbourg, qui épousa Gertrude de Los, fille de Louis comte de Los, de laquelle il eut *Gertrude de Dasbourg*, qui épousa en

(1) Voyez Longuerue, partie 2, page 237. La Martinière, dictionnaire géograph. etc.

(1) Cedren et Aurelius, Victor.

1204. 1.^o Thiébaud I, duc de Lorraine, mort sans lignée en 1220. Et 2.^o Thiébaud comte de Champagne, dont elle se sépara pour cause de parenté. 3.^o Elle épousa Simon fils d'Emicon, comte de Linange.

Gertrude mourut en 1225, âgée de trente-cinq ans, sans avoir eu d'enfans. Son comté fut partagé entre les comtes de Linange et les évêques de Metz.

L'évêque de Liège s'empara de la ville et du château de Moha. Aujourd'hui Dabo est possédé par les comtes de Linange surnommés de Dasbourg.

En 1312, Jean comte de Dabo, et Louis comte de Richécourt, étaient en guerre contre le duc Ferré IV (1).

Le comté de Dasbourg, ou Dabo, fut possédé par le comte Godefroy, époux de la comtesse Mathilde, qui furent père et mère d'Adalberon, Frideric, Herman, Godefroy et Gozelon. On assure que Herman fut comte de Dasbourg; il résidait ordinairement à Verdun avec la comtesse Mathilde sa mère; ils vivaient tous au dixième siècle et vers l'an 980.

Nous croyons que Herman, comte de Dabo, fut père de Louis de Dasbourg, qui fut père d'Hadvide, mère de Léon IX (2).

Ce comté de Dasbourg passa ensuite dans la maison d'Alsace, par le mariage de Hugues, tige de la maison d'Egesheim, descendu d'Atique, duc d'Alsace, avec Helvide, ou Helvige, fille de Louis comte de Dasbourg; mais d'autres font Helvige, fille du roi Hugues Capet. Elle mourut en l'abbaye de Moyennoutier en l'an 1046. Le comte Hugues son époux, était encore vivant en 1145.

En 1227, après la mort d'Albert comte de Dasbourg et de Gertrude sa fille et son unique héritière, leur comté fut partagé entre l'évêque de Metz, le duc de Lorraine, le marquis de Baden, le comte de Linange et l'évêque de Strasbourg. Alors Hadewi-

ge, abbesse d'Andlau en Alsace, déclara être bien informée que le château de Dasbourg et ses appartenances, ci-devant possédés en héritages par le comte Albert et sa fille Gertrude, relevaient de l'église d'Andlau, et sont parvenus à Bertholde évêque de Strasbourg, à raison de la vente ou donation qui lui en a été faite par Herman et Henri marquis de Baden, les seuls vrais et légitimes héritiers de ce comté.

La même abbesse, du consentement de tout son chapitre, de ses officiers et vassaux, reconnaît que ce comté était un fief de l'abbaye d'Andlau, et que ledit comte Albert et sa fille l'avaient possédé et tenu d'elle par droit d'hérédité ou de succession. Elle et son chapitre consentent que ledit Bertholde évêque de Strasbourg, jouisse dudit comté en vertu de ladite vente, à charge d'en payer le cens ancien et accoutumé à l'église d'Andlau.

La lettre de ce consentement est scellée du sceau de l'abbesse et de son chapitre, et des gentilshommes Othon d'Obsteinstein, Eberard d'Andlau, Bernard de Schannech, Anthelme et son frère Henri, Thierré de Kingesheim, etc. Fait le 4 des nones de mars, l'an de l'incarnation 1227, la quatrième année de l'évêque Bertholde.

DAUN, ou THAUN.—Daun est une petite ville de l'électorat de Trèves, située sur la rivière de Lezère, à cinq lieues de Mont-royal, à trois lieues environ de Manderscheid. Elle est commandée par un château bâti sur une montagne, au pied de laquelle la ville est bâtie.

Daun est le chef-lieu de l'illustre maison de Daun, nommé en latin *Duna*, qui portait d'or frittée de gueules. Cette seigneurie relevait des comtes et ducs de Luxembourg. En 1537, le onze septembre, Giles de Daun, reprit en fief-lige perpétuel le bourg et la ville basse de Daun.

La maison de Daun est très ancienne, puisqu'en 1107, Adalberon de Daun, intervint comme témoin, au titre de fondation de l'abbaye de Speinkirsbach, et en 1247 Richard de Daun, homme très savant

(1) Histoire de Verdun, p. 173, 176. Alberic ad ann. 1015.

(2) Voyez la généalogie des comtes de Dasbourg, Histoire de L. t. 1. page cxxxii. Prélimin.

fut élu évêque de Worms, et confirmé par le légat du Pape. Il mourut dans son siège, en 1257. La charge de maréchal héréditaire du comté de Luxembourg, a été très long-temps attachée à cette maison. *Histoire de Luxembourg, tome 6, pages 181, 182.*

DELME ou DESMES. — Delme ou Desmes, village de l'évêché de Metz, situé entre Nomeny et Vivier, acheté auprès de Thiéri de Thiécourt, par Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1255, jusqu'en 1260. (1)

Raoul de Coucy, évêque de Metz, engagea à Charles II, duc de Lorraine son cousin, le douze mai 1395, les château et ville de Nomeny, la ville de Manoncourt, la ville et tout le ban de Delme, engagé à plusieurs particuliers de la ville de Metz, moyennant la somme de sept mille francs de bon or, au coin du Roi de France; lesquels sept mille francs devaient en rester huit cents es mains dudit acquéreur, pour faire ledit retrait.

Le même évêque Raoul de Coucy, le quatoze janvier 1396, ou 1397, avant Pâques, racheta le tiers de ladite seigneurie de Nomeny, et du ban de Delme, au moyen de l'échange fait par ledit évêque, de la moitié du château et ville fermée de Baccarat, contre le tiers de Nomeny et Delme, délaissé par ledit duc Charles II, pour la somme de seize cents francs de bon or et juste poids, pour rembourser ce que l'évêque devait à la veuve de Henri Bayer de Boppar. Pour lesquels seize cents francs de bon or, ledit Raoul de Coucy, engagea les deux parts de son château et ville de Nomeny, et les deux parts de sa ville de Delme, et leurs appartenances, à condition que le rachat des deux parts restant du premier engagement, ne se pourrait faire qu'en payant et rendant tout ensemble et à une seule fois, la somme de huit cents francs d'or, moitié de seize cents francs d'or, avec les sept mille francs.

Le huit avril 1435, Conrad Bayer,

évêque de Metz, racheta auprès du duc René I, et Isabelle de Lorraine sa femme le tiers de la ville et château de Nomeny, et le tiers de la ville et le ban de Delme, et autres seigneuries moyennant la somme de trois mille neuf cents francs payés comptant, par ledit Sr. évêque. Le duc René et Isabelle se réservaient le dernier tiers desdites seigneuries de Nomeny et de Delme, lequel dernier tiers fut payé par les régens de la Lorraine, pendant l'emprisonnement du roi et du duc René, à Conrad évêque de Metz; et cet argent fut employé pour retirer Mirecourt des mains de Robinet dit Floquet, moyennant la somme de 2000 vieux florins d'or, donnés audit évêque, et sera loisible audit duc René, de retirer ledit tiers des mains dudit évêque, en lui rendant lesdits 2000 vieux florins.

En 1467, le duc Jean fils du roi René, donne acte à l'évêque de Metz, qu'encore que les habitans de Nomeny et du ban de Delme, lui ayent fourni par ses ordres, certaines sommes, par forme d'aide, il ne prétend pas qu'à l'avenir cela puisse porter préjudice auxdits habitans.

Le vingt juillet 1566, le chapitre de la cathédrale de Metz, donna son consentement à l'aliénation du ban de Delme, faite en faveur du comte Nicolas de Vaudémont. On peut voir tout cela plus au long dans le dispositif de l'arrêt de réunion du dix mai 1680, *page 43 et suivantes.*

Depuis ce temps, Delme étant retombée entre les mains du duc de Lorraine, ce prince fut obligé de le céder au roi pour la route de Metz en Alsace, par le traité passé entre le duc Charles IV, et le roi Louis XIV en 1661.

Ainsi Delme a été démembré du domaine de l'évêque de Metz, par l'acquisition du marquisat de Nomeny, dont Delme est une dépendance; le contrat de vente est de l'an 1554. On peut voir ce que nous disons de Nomeny, sous son article. La cure de Delme est de la collation de l'abbé de saint Nicolas-des-Prés de Verdun. Elle a titre d'archiprêtre ou de doyenné, sous l'archidiaconé de Vic. Delme est situé sur

(1) Meurisses, hist. de Metz. p. 462.

la route de Metz à Strasbourg , entre Nomeny et Château Salins.

Le ban de Delme comprend :

Aulnois.
Fossieux.
Craincourt.
Mauvoid.
Lamoucourt.
Allencourt.
Locourt.
Xevoucourt.
Puxieux.
Delme.

DELOUSE. — Delouse, en latin *Dolosa*, village à une lieue de Gondrecourt, quatre de Ligni en Barrois : diocèse de Toul ; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron St. Pierre-le-Martyr, à la nomination des dames chanoinesses de Poussay ; décimateurs, le chapitre de la cathédrale de Toul pour moitié dans la grosse dime ; le curé pour l'autre moitié, et toutes les novales. Il y a dans ce lieu environ soixante habitants.

Il y a dans les archives de Lorraine, plusieurs actes de reprise de la seigneurie de Delouse des ducs de Bar, entr'autres, par Thomas d'Ourches, en 1535 ; et par Louis Thomas et Jean d'Ourches frères, fils de Thomas d'Ourches, en 1579 ; et encore en 1555, par Jacques Boussigni, écuyer, sieur de Delouse en partie, et tant comme administrateur de corps et biens de damoiselle Didière de Bilistein, sa femme, qu'au nom et comme tuteur de Pierre Bilistein, enfant mineur de défunt Louis Bilistein ; et encore en 1574, par Jacques de Boussigni.

Aujourd'hui la seigneurie de Delouse appartient à M. de Brunes, Madame de Barreaux et M. de Chateaufort, qui en sont seigneurs, hauts, moyens et bas ; la justice y est exercée par leur juge garde. Il y a dans le lieu deux maisons fortes, et deux autres seigneurs.

DEMANGE AUX EAUX ou DEMANGE AUX AULX. — Demange aux Eaux, *Dominica ad aquas*, quelques uns écri-

vaient mal-à-propos Demange-aux-Aulx, *ad alla*. C'est un village situé sur l'Ornain, en Barrois, diocèse de Toul, in pago *Odornensi*, une lieue et demie au-dessous de Gondrecourt. L'église et le presbytère sont dans une île de l'Ornain, assez près du village : l'abbaye de *Vaux en Ornain*, en est fort proche, on en parlera dans son article. La paroisse de Demange aux Eaux, a pour patron saint Remi ; cure régulière de l'Ordre de Cîteaux. Le prieur et les religieux de Vaux nomment à la cure ; le roi nomme à l'abbaye ; la dime appartient en tout à l'abbaye qui donne pension au curé.

Le roi est haut, moyen et bas justicier à Demange aux Eaux, mais seulement pour moitié et demi-quart ; M. le marquis de Stainville, pour un quart et demi. La justice est administrée par la prévôté de Gondrecourt pour le roi, pendant sept mois et demi, et par les officiers de M. le marquis de Stainville, pendant quatre mois et demi. Office de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a cent vingt-cinq ou cent trente habitants. Il y a un fort beau château avec pont-levis et fossé plein d'eau, appartenant à M. le marquis de Stainville. Dépendent du village de Demange aux Eaux, trois fermes ; savoir : *Plein-lieu, la Ripe et Fontenoy*. Le duc Léopold y érigea un fief, le deux août 1715. Voyez ci-après l'abbaye de *Vaux en Ornain*.

L'église paroissiale a pour patron saint Remi. La cure est régulière, à la nomination des religieux de l'abbaye des Vaux, ordre de Cîteaux. Décimateur, l'abbé de Vaux, qui paie la pension du curé. Il y a environ cent trente habitants.

La terre de Demange-aux-Eaux est un ancien fief (1), mouvant des comtes de Bar, possédés autrefois par les princes de la maison de Vaudémont. Geofroi de Vaudémont sieur de Gondrecourt, reconnaît en 1229, que du consentement du comte de Vaudémont son père et de Hugues son

(1) Arch. de Lor. Layette Gondrecourt, fiefs, etc.

frère, il a repris en fief-lige de Henri comte de Bar, son aïeul de Montfort et de Demange, et être homme-lige dudit comte après celui de Champagne; promettant que s'il a deux fils, celui qui possédera ces dits lieux, sera homme-lige du comte de Bar. En 1240, le même Geofroi reprit Demange-aux-Eaux de Philippe comtesse de Bar et de Thiebaut son fils. En 1258, Jean de Gondrecourt fils de Geofroi donna ses lettres, par lesquelles il déclare ne pouvoir aliéner le fief de Demange, sans le consentement du comte de Bar; et que s'il le faisait, le fief retournerait audit comte. Ces lettres sont accompagnées de Henri comte de Vaudémont, oncle de Jean de Gondrecourt, et de Jean sire de Joinville, sénéchal de Champagne, qui témoignent la même chose,

La seigneurie de Demange-aux-Eaux passa ensuite dans les mains de différens seigneurs, qui la possédèrent en tout ou en partie. Gauthier de Brie et Mahaut sa femme la possédaient en 1325. En cette année ce seigneur fit un traité avec les habitans de Demange, qui règle les redevances qu'ils devaient à leur seigneur.

Le 8 novembre 1605, François de Gir-court sieur de Villers-la-Chèvre et Gabrielle du Luc sa femme vendirent à Simon d'Ernécourt sieur de Vaux-la-Grande, Souillier et Broussey, et à Barbe de Burges sa femme, la moitié entièrement par indivis et partageable avec Jean de Chevières et Claude Humbert sieur de Menge, à cause de Jeanne et Isabelle de S. Martin leurs femmes, comme filles de feu Elizabeth du Luc, pour l'autre moitié de Demange-aux-Eaux, pour la somme de 24500 francs Barrois.

DENEUVRE ET BACCARAT, *collégiale de Deneuvre; Carmes de Baccarat; prieuré du Moniet.* — Je joins Deneuvre et Baccarat, comme voisins et quasi attenans l'un à l'autre, et tous deux originaiement appartenans au domaine de l'évêque de Metz; mais Deneuvre est beaucoup plus ancien que Baccarat. Ils sont tous deux situés dans la Vège, sur la rivière de Meur-

the, qui prend sa source au Valtin dans le Val de saint Diez, et se décharge dans la Moselle, entre Condé et Frouart, une lieue au-dessous de Nancy.

Deneuvre, *Danorum opus*, comme il est nommé dans la vie de saint Hidulfe, *chup*, 24, ou plus communément *Danubrium*, était autrefois fortifié de bonnes murailles et de tours. On y voit encore les ruines d'un ancien château, et au-dessous les restes d'un pont de pierre situé sur la Meurthe, à l'orient de Baccarat, qui conduisait à la porte de ce château, du côté du septentrion.

Quelques seigneurs avaient usurpé le château et la ville de Deneuvre sur l'évêque de Metz (1), dans le douzième siècle; mais Etienne de Bar, évêque de cette église, le reprit sur eux; il fut même obligé d'assiéger ce château. *Rebelliones Danubrii asperimontis, firmatis ante ipsa Castra munitionibus viriliter perdomuit.* Deneuvre a été ruiné et brûlé pendant les dernières guerres de Lorraine; il n'est plus considérable que par ses masures et par la demeure des chanoines de la collégiale, qui sont au nombre de sept. Le château est entièrement démoli, et l'on a bâti depuis quelques années sur ses débris la nouvelle église paroissiale, qui est commune aux bourgeois de Deneuvre et à ceux de Baccarat, et qui est située entre ces deux villes; l'ancienne paroisse était bâtie tout à l'extrémité de Deneuvre, vers l'orient, hors de la ville.

En 1274, Laurent, évêque de Metz, faisant sa paix avec le duc Ferri III, déclare qu'il lui remet *Deneuvre et les appendices, et l'en fait tenant, en l'état qu'elle fut prise par ledit Monsignor Liebaut de Haute-Pierre, qui fut*, et promet de le maintenir en la jouissance de ce lieu, jusqu'à la saint Remi, contre le comte de Bar.

Les évêques de Metz ayant donné en fief, Deneuvre et la dépendance aux seigneurs de Blâmont en 1291. Henri de Blâmont en fit foi et hommage à Bouchard d'Avesne, évêque de Metz (2), qui gou-

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 64. Preuves.

(2) Meurisse, page 483.

verna cette église depuis l'an 1287, jusqu'en 1296. Par le même acte, il fait ses reprises du château et ban de Blâmont, de la Vouerie de Vic, de la garde de l'abbaye de Haute-Seille, et de tout ce qu'il possédait à Ezraïlles.

Les comtes de Blâmont qui demeurèrent au château et à la ville de Deneuvre, donnèrent bientôt de l'inquiétude aux évêques de Metz, qui avaient encore des biens considérables aux environs de Deneuvre, et même au château de Deneuvre; car dès l'an 1291 Bouchard d'Avenne, évêque de Metz, fait un accord avec le duc Ferri III, par lequel entr'autres choses, Ferri promet de remettre audit évêque, Remberviller, le Châtel et les dépendances, *le châtel de Deneuvre, qu'on dit Baccarat, et ce qui en dépend*; on ne distinguait donc pas encore Deneuvre de Baccarat, comme deux villes différentes; au même endroit on distinguait Deneuvre, *de la rue du Rup, et de Baccarat*; ces derniers appartenaient à l'évêque de Metz, et non au comte de Blâmont, seigneur de Deneuvre.

En 1294, le même Bouchard, évêque de Metz, et Henri sire de Blâmont, parlent de *Baccarat*, comme d'une place vide de tout édifice, et située au-delà du château et du bourg de Deneuvre.

Nous lisons dans deux chroniques manuscrites, qu'Ademare de Montil, évêque de Metz, *acquit pour son évêché, la tour que les avoués avaient à Baccarat, à l'entrée du châtel.*

Ces avoués sont apparemment les comtes de Blâmont, seigneurs de Deneuvre, lesquels avaient fait bâtir une tour à Baccarat, afin de tenir en bride, le château que l'évêque de Metz avait construit au même lieu, pour la sûreté de ses domaines, situés entre le château de Beauregard (1), bâti, dit-on, par Othon de Badonviller, en 1114, et possédé au temps dont nous parlons, par le duc de Lorraine, et le château de Deneuvre, possédé par le sire de Blâmont.

(1) Histor. Méd. Monast. page 279.

En 1541, Baccarat était déjà chef d'une châtellenie de l'évêque de Metz, de même que Beilrevart (1), était chef d'une châtellenie du duc de Lorraine; puisqu'en cette année, le dimanche après la fête de S. Valentin, Ademare évêque de Metz, et Raoul duc de Lorraine, firent accord ensemble, par la médiation de Jean comte de Salm, pour la restitution des dommages faits et soufferts de part et d'autre.

Le quatorze janvier 1596, Raoul de Coucy, évêque de Metz, racheta le tiers de la seigneurie de Nomeny, et du ban de Delm, au moyen de l'échange qu'il fait de la moitié du château et ville fermée de Baccarat, contre le tiers de Nomeny et du ban de Delme, qui était alors entre les mains du duc Charles II.

Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, qui affectionnait le lieu de Baccarat, y commença en 1431, le couvent des carmes, et la belle église qu'ils y ont. Les habitans de Deneuvre, en haine de Conrade Bayer de Boppard, évêque de Metz, ruinèrent la même année le couvent des Carmes, commencé à Baccarat, par Thierry Bayer de Boppard, évêque de Metz, ce qui obligea l'évêque Conrade Bayer, son proche parent, et son successeur dans l'évêché, à le rétablir en 1441, plus beau qu'il n'était auparavant; il l'acheva en 1445.

La chronique du doyen de saint Thiebaut de Metz, sous l'an 1435, porte, que le même Conrade Bayer (2), racheta du duc de Lorraine, Nomeny, St. Avold et Baccarat. Il augmenta beaucoup le château de Baccarat, et en 1435, le duc René rendit à l'évêque Conrade Bayer, ce château de Baccarat, qui lui était engagé depuis long-temps, et ledit évêque donna pour cela au duc René II, quinze mille florins.

Oly de Blâmont, évêque de Toul, dernier mâle et héritier des comtes de Blâmont et de la seigneurie de Deneuvre, fit son testament en 1499, par lequel il donnait à René II, duc de Lorraine, ses sei-

(1) Hist. de Lorr. tome 2, page DCI.

(2) Hist. de Lorr. t. 2, p. 233 et 782.

neuries de Blâmont et de Deneuvre, lesquelles étant fiefs de l'évêché de Metz, devaient naturellement retourner à l'évêque de Metz, dont elles relevaient. Nonobstant cela, Olry fit cession de ses seigneuries au duc René II, en 1499, à condition que lui Olry, en aurait l'usufruit pendant sa vie.

René de son côté, céda à Olry, ce qui lui appartenait à Ezeraille, Gelacourt, Flains, Glonville et Badcmenil, et cela pour la vie d'Olry, seulement. L'acte de cession est du 13 octobre 1499. René se mit en possession de ce qui lui avait été cédé par Olry, et en fit hommage à Henri de Lorraine son oncle, évêque de Metz.

Olry de Blâmont mourut le 3 mai 1506, et fut inhumé dans l'église collégiale de Deneuvre, où l'on voit son mausolée qui le représente au naturel, d'une grosseur presque monstrueuse. Depuis ce temps Blâmont, Deneuvre et leurs dépendances, sont demeurés aux ducs de Lorraine.

Le comte Nicolas de Vaudémont, qui fut tuteur du duc Charles III, avec la duchesse Christine de Danemarck, et qui gouverna la Lorraine assez long-temps, pendant la minorité et l'absence du duc Charles III, faisait sa demeure ordinaire au château de Deneuvre. Il fit amener à ce château le corps du duc François I, mort à Remiremont en 1545 (1), et on conduisit ce corps en grande cérémonie, de Deneuvre à Nancy, au mois d'août 1546.

L'an 1562, les calvinistes de l'armée du général d'Ândelot, et du duc de Porcien, demeurèrent environ dix jours à Baccarat, et y brûlèrent environ trente-six maisons. Les bourgeois de Baccarat se retirèrent dans la maison et dans l'église des Pères-Carmes, pour se mettre à couvert des insultes de ces hérétiques. Ils avaient déjà beaucoup souffert pendant les huit années précédentes, par les Bourguignons, ennemis de la Lorraine. En 1558, Baccarat et Remberviller furent brûlés par Polveiler.

(1) Hist. de Lorr. tome 2, p. 1276, 1277.

Le château de Deneuvre fut ruiné avec les autres châteaux de Lorraine, par ordre de la France, en 1636, et on n'a pas songé à le rétablir.

En 1635, le château de Baccarat fut assiégé par M. de Bassompierre, à la tête des gens de M. le cardinal de la Valette; Baccarat et le château, furent pillés et ruinés.

En 1650, l'armée Lorraine ayant vaincu Roze-Vorms, sous la conduite du comte de Ligniville, vint loger à Baccarat, avec les prisonniers. Et le treize novembre de la même année, les Hessois qui étaient au service du duc de Lorraine, arrivèrent aussi à Baccarat. Le quatorze novembre ils prirent le château, et y demeurèrent jusqu'au dix-sept janvier 1652, après l'avoir ruiné par ordre de son altesse.

On dit qu'en 1259 (1), il y avait à Thiaville, village près le bourg de Deneuvre, une forteresse qui fut rasée du consentement de l'évêque de Metz, et du duc de Lorraine.

La chatellenie de Baccarat, comprend Baccarat, Bertrichamp, Thiaville, Humbépaire, Fagnon, La Chapelle, Vacqueville, Venay, Brouville, Brouvelotte, Hadomey, Beheray, Montigny, Merviller, Neuf-Maison, Vaxainville et Bademenil.

Les Carmes de Baccarat, fondé en 1441, par Thierrri Bayer de Boppart, comme nous l'avons dit, se rendirent dans le commencement, et pendant le cours de plusieurs années, jusqu'à ces derniers temps, très-utiles au public, entretenant deux professeurs de théologie, et l'enseignant, moyennant une petite rétribution, recevant même des pensionnaires, et quelquefois des jeunes religieux des abbayes de Senones (2) et d'Étival (3), pour les former dans les études et dans la piété. Ils remplissaient les chaires de prédicateurs, de presque toutes les villes des environs; Deneuvre, Remberviller, Rosières, saint Diey, Gerbéviller, etc. On leur a vu four-

(1) Benoit, Hist. de Toul, p. 39.

(2) En 1536.

(3) En 1584, 85, 92.

nir pendant une année, neuf, dix, douze et treize prédicateurs de stations de carême et d'avant; et les rétributions de ces stations, faisaient une grande partie de leurs revenus.

Pendant et après les guerres de Lorraine, ils desservait une grande partie des cures des environs, qui se trouvaient désertes par la disette de curés et de prêtres, morts de peste, ou de famine. Il y eut en 1515, une défense aux mêmes pères de tenir école sans la permission du prieur du Moniet, et des prévôts et chanoines de Deneuvre, par sentence de l'official de Toul, du vingt-trois janvier 1515.

En 1594, Deneuvre fut engagé au sieur de Saint Balmont.

La chàtellenie de Deneuvre fut engagée à Julio Balbo, en 1597.

Le Moniet, ou Saint - Christophe. Prieuré sous Deneuvre, et proche Baccarat. — Le Moniet, prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, fut fondé dans un vallon assez solitaire, au-dessous de la ville et du château de Deneuvre, un peu au-dessus de la place où est à présent la ville de Baccarat. Ce prieuré fut fondé en 1126. Etienne de Bar, évêque de Metz, dans la chàtellenie duquel il est situé, accorda un terrain considérable, et d'assez grands biens, qu'il détacha de sa chàtellenie de Deneuvre, pour la fondation du prieuré qu'Antoine, célèbre abbé de Senones, devait bâtir en ce lieu. Ce prélat voulut que le nouveau monastère fût dédié sous le nom de saint Etienne premier martyr; il lui accorde le droit de pêche dans sa rivière de Meurthe, des bois, des prairies, et généralement ce qui était nécessaire pour le maintien de la régularité dans ce nouvel établissement.

Il lui remit la redevance que le monastère de Senones lui devait, pour la garde du château de Deneuvre, et pour le droit de tirer l'eau du puits salé de Vic; *pro quiddan furca, quæ vulgo ciconia dicitur supra puteum vici sita.*

Ce prieuré honore aujourd'hui principalement saint Christophe, au lieu de saint

Etienne. Il était autrefois conventuel; mais le titre en fut éteint par le pape Sixte IV, en 1480, et depuis ce temps les biens de ce prieuré ont été partagés, et sont possédés suivant les accords faits à ce sujet, partie par l'abbé, et partie par les religieux de Senones.

Dans la bulle d'union, les patrons du prieuré sont, saint Jacques et saint Christophe. Les écoles de Baccarat et de Deneuvre appartiennent au prieur du Moniet, et il y a des sentences qui défendent d'y tenir d'autres écoles, sans son consentement et sans celui des chanoines de Deneuvre, comme curés du lieu.

Chapitre ou Collégiale de Deneuvre.

Henri sire de Blâmont et de Deneuvre, et Cunegonde sa femme, fondèrent en 1501, une chapelle castrale à Deneuvre, en l'honneur de saint George martyr (1). Ils déclarent dans l'acte de cette fondation, qu'ils admettent au mérite de cette bonne œuvre, Rodulphe roi d'Allemagne, qui fut; Ferri duc de Lorraine, qui fut; Geyon comte de Flandres, Isabelle comtesse de Flandres, son épouse, qui fut; Thiebaut comte de Bar, qui fut; ils veulent que cette église soit desservie par sept prêtres ou plus, si les revenus s'en augmentent; qu'on y chante tous les jours, deux messes, l'une en notes, et l'autre sans notes; qu'on dise toutes les heures en notes. De ce nombre de sept chanoines, on en élira un qui sera prévôt et supérieur des autres; on y suivra les us et coutumes des autres collégiales, en particulier de celle de Ligni en Barrois.

Que ces chanoines soient tous prêtres, ou qu'ils le puissent être dans l'an, sous peine de nullité de leur nomination. Les seigneurs de Blâmont se réservent la nomination de ces canonicats à perpétuité, et veulent que chaque nouveau chanoine, donne en entrant une chappe de soie, de la valeur de soixante sols de petits tournois, et que les fruits de la première année des chanoines, qui meurent ou qui résignent,

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 401, et preuves sous l'an 1301.

soient appliqués à l'accroissement des revenus du chapitre. Le tout sous le consentement de Henri d'Amelrin, fils de Henri de Blâmont, et de Cunegonde sa femme, fondateur et fondatrice.

Dans la suite, pour augmenter le nombre des chanoines, on obtint de l'abbé de Senones (1), le droit de patronage et la moitié des dîmes et des noales, de la paroisse de Deneuvre et Baccarat; au moyen de quoi, lesdits abbés et religieux de Senones, demeureront déchargés de toute fourniture à ladite église, à l'exception de la toiture qu'ils seront obligés d'entretenir à l'ordinaire, et demeureront en possession des noales anciennes, nouvelles et futures, comme du passé. Marguerite de Monfaucon, et Henri son fils, comte de Blâmont, fondèrent en 1356, une nouvelle prébende, de pareil revenu que les premières.

Aujourd'hui Deneuvre est chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Toul, sous le nom de Chrétienté de Deneuvre. Anciennement ce doyenné était à Flin, plus bas sur la Meurthe.

Le 5 septembre 1710, M. l'évêque de Toul, unit au chapitre de Deneuvre, 1^o le petit chapitre de Blâmont, 2^o les quatre prébendes de la chapelle de saint Jean de Thelod, 3^o le prieuré de Marey, ci-devant appartenant à l'abbaye de saint Mihiel; 4^o la chapelle de saint Nicolas, ci-devant érigée en l'église paroissiale d'Einville-aux-Jars. Le 12 septembre 1710, le duc Léopold confirma cette union.

Oly de Blâmont, évêque de Toul, le dernier héritier de la maison de Blâmont, augmenta considérablement la fondation de cette collégiale, et y choisit sa sépulture; et l'on y voit son mausolée dans une chapelle à gauche en entrant.

Le duc François I, étant mort en 1545, à Remiremont, son corps fut rapporté à Deneuvre, et déposé dans l'église de la collégiale, où on lui fit un service solennel, en attendant qu'on le transportât à

Nancy, en plus grande solennité, pour y être inhumé avec ses ancêtres dans l'église des Pères Cordeliers.

Le château de Deneuvre, autrefois fortifié considérablement, est aujourd'hui entièrement ruiné, de même que l'ancienne église paroissiale située hors le bourg de Deneuvre, elle était dédiée sous l'invocation de saint Remi; on en a bâti depuis quelques années une nouvelle dans l'emplacement du château, laquelle se trouve par ce moyen entre Deneuvre et Baccarat; dont elle est église paroissiale. Collateur, le chapitre de Deneuvre qui la fait desservir par un de ses chanoines; déclinataires, l'abbaye de Senones pour la moitié de la grosse dime et des noales, et ledit chapitre pour l'autre moitié, sur laquelle les abbé et religieux de Senones prennent un préceptif de douze paires, seigle et avoine. Seigneur, le roi. Chef-lieu d'une prévôté, bailliage de Lunéville, cour souveraine de Lorraine.

On voit dans la banlieue de Deneuvre l'hermitage de la Madeleine ou de la Rochette, la chapelle de Saint-Volfgang, un hôpital réduit à assez peu de chose; l'église ou la chapelle de Sainte-Catherine, située sur le chemin de Baccarat à Lunéville, auprès de laquelle autrefois on enterrait les pestiférés.

Les annexes de Deneuvre ou Baccarat sont la Chapelle, Thiaville, la cense de Fagnon, Humberpaire, Bademénil et la Chapelle de saint Loup à Humberpaire; sur quoi l'on peut voir le pouillé du diocèse de Toul.

DEISTRICHT, ou **DESTROCH**, ou **DESTROFF**, ancien comté. Voyez à la suite de *Morhange*.

DEUILLY, BOURG, CHATEAU ET PRIEURÉ. —Deuilly, en latin *Duguliacum*, autrefois château célèbre et qui a donné le nom à une maison illustre et ancienne dans la Lorraine. Deuilly est situé entre Tigné-court et Sérécourt, à une heure et demie de la Marche et de Bleurville; ce château, le bourg attenant et le prieuré situé au même lieu, sont aujourd'hui tellement

(1) Ann. 1354, sous le pape Clément VII.

ruinés, qu'on ne voit plus que quelques débris du château où sont logés quelques fermiers, et on ne voit pas même les ruines du bourg et du prieuré; ce monastère est aujourd'hui transféré à une demi-lieue de sa première situation et se voit près le village de Morizécourt.

On ignore le temps de la fondation du château de Deuilly et du premier seigneur qui l'a habité; mais dès l'an 1044, Gautier, seigneur de Deuilly, avait fondé un prieuré joignant son château, et lui avait donné des biens considérables, puisqu'en cette année 1044, l'évêque de Toul, Brunon d'Egesheim, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX, confirme cette fondation faite par Gautier de Deuilly, par le conseil et du consentement de sa femme Adile, et le don qu'il a fait à ce prieuré de certaines églises qui lui étaient échues en héritage, et a soumis pour toujours ce prieuré à l'abbaye de Saint-Evre de Toul. L'évêque ajoute qu'il a dédié l'église de ce lieu à la Sainte-Vierge et qu'il y a consacré trois autels; il veut que tous ceux qui résideront dans le château ou dans le bourg de Deuilly, soient paroissiens de cette église et soient soumis aux religieux ou au vicaire qu'ils établiront pour la desservir; il nomme quatre villages, dont il leur donne les églises et la dime.

Pierre, évêque de Toul, en 1188, renouvela le titre de fondation qui avait été brûlé, et Henri, évêque de la même église, en 1152, régla ce qui devait appartenir au vicaire de Deuilly; enfin le pape Célestin III, en 1195, confirma le prieuré et tout ce qui lui appartenait, et permit au prieur de recevoir pour religieux tous ceux qui voudraient y faire profession.

En 1220, Hugues, comte de Vaudémont, et en 1246 et 1250, Villerme, seigneur de Deuilly, et Alix sa femme, augmentèrent encore la fondation de Deuilly par de nouveaux biens qu'ils lui donnèrent et dont le prieuré jouit paisiblement.

Le septième du mois d'août 1567, fut fait appointement entre Jean, duc de Lorraine et Marchis, Robert, duc de Bar

et marquis du Pont, et Guy de Luxembourg, comte de Ligny et de Saint-Paul, au sujet de la guerre qu'ils ont eue ensemble et du siège mis par lesdits seigneurs devant la forteresse de Deuilly appartenant à Jean de Chaufour, la prise et rasement de ladite forteresse, et les gens qui étaient dedans qu'ils détenaient prisonniers, les quels ledit comte de Ligny répète; ensemble ses dommages et intérêts résultant du rasement de ladite place; en sorte que ne pouvant pas s'accorder, ils se sont remis à l'arbitrage du roi, pour en juger dans Pâques prochain, pendant lequel temps il ne sera fait aucune guerre de part et d'autre. Je n'ai point vu la décision de cette affaire.

En 1597, Perrin de Deuilly obtient de Robert, duc de Bar, deux cents francs pour réparer la maison-forte de Deuilly. et en 1469, Nicolas de Valfrancourt, abbé de Saint-Evre, représenta au pape Paul II, que les revenus de son abbaye de St.-Evre étaient tellement diminués, qu'il ne pouvait plus ni vivre honnêtement selon sa dignité, ni supporter les charges de son abbaye; c'est pourquoi il demanda que les biens du prieuré de Deuilly fussent réunis au monastère de Saint-Evre, pour sa vie seulement; le pape lui accorda sa demande et lui permit d'entrer en possession du prieuré, après la mort, ou la démission, ou résignation du prieur actuel, et d'en percevoir les fruits pendant qu'il serait abbé de Saint-Evre, en acquittant les charges du prieuré.

Le même Valfrancourt, en 1477, demanda en cour de Rome que tous les biens du prieuré de Deuilly fussent unis à perpétuité à l'abbaye de Saint-Evre, et que la moitié de ces biens fussent attribués à la messe abbatiale, et l'autre moitié à l'office de pitancier du monastère. Cette grace fut encore accordée, à condition que le prieuré ne serait pas privé de ses services ordinaires; que le soin des âmes ne serait pas négligé, et qu'on en acquitterait les charges accoutumées. En conséquence de cette dernière union, on ne laissa à Deuilly qu'un

seul religieux pour y dire la messe tous les jours.

Charles le Hardi, duc de Bourgogne, ayant commencé la guerre en Lorraine en 1475, fut tué devant Nancy en 1477. Pendant toute cette guerre la Lorraine fut exposée à une infinité de ravages de la part des troupes bourguignonnes. Ces maux ne se terminèrent pas à la défaite et à la mort de ce prince. Thiébaud de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, avait obtenu du roi Louis XI, en 1465, la seigneurie d'Épinal; les bourgeois de cette ville refusèrent de le recevoir pour seigneur, et le roi Louis XI donna Épinal au duc de Lorraine Jean, surnommé duc de Calabre.

Antoine de Neufchâtel, fils de Thiébaud, maréchal de Bourgogne, était alors évêque de Toul; la guerre s'alluma entre les bourgeois d'Épinal, ceux de Châtel-sur-Moselle, de Charmes, de la forteresse de Chaligni et de Liverdun. Ces petites guerres peu considérables en elles-mêmes, causèrent de terribles ravages dans le pays. Le maréchal de Bourgogne s'étant répandu dans la Lorraine à la tête de six mille hommes, y fit des dégâts extraordinaires : on compta cinq cents villages brûlés ou ravagés.

Ce fut pendant ces désordres et pendant l'absence du duc René I, qui était allé en Sicile, que le seigneur de Deuilly fit lui-même démolir son château, détruisit le prieuré de Deuilly et s'empara de tout ce qu'il y trouva, jusqu'aux calices, cloches et ornemens; ce qui fut cause qu'Antoine de Neufchâtel, fils de Thiébaud et évêque de Toul, transféra au monastère de Saint-Evre tout le service qui se faisait auparavant au prieuré de Deuilly. L'acte est du 4 juin 1480, l'évêque y dit que le seigneur de Deuilly, craignant que les ennemis ne se servissent des édifices du prieuré contigus à son château pour l'assiéger plus facilement, les prévint et le ruina de fond en comble; ce qui n'empêcha pas que le château ne fut pris et que les ennemis ne s'emparassent de tout ce qu'ils y trouvèrent appartenant au prieuré.

On rétablit dans la suite un petit oratoire

à Deuilly, avec une maison pour le logement du religieux commis pour y dire la messe; mais Olry du Châtelet, devenu seigneur de Deuilly, ayant embrassé les erreurs de Calvin, renversa cette chapelle et en employa les matériaux à réparer les bâtimens de sa basse-cour; il bâtit en sa place un préche pour l'exercice de sa religion calvinienne; ceci arriva en 1560.

L'abbé de Saint-Evre s'en plaignit à Olry du Châtelet lui-même, et envoya dom Riquechier, prieur de son abbaye, pour traiter avec lui; mais il n'en put tirer d'autre indemnité qu'une maison bourgeoise au village de Seraucourt, qui n'est pas loin de Deuilly. Ladite transaction passée à Gerbéviller, le 25 juin 1568, mais cette maison ne convenant point à la résidence d'un religieux, tant parce qu'elle n'avait point de chapelle et qu'elle était éloignée de l'église paroissiale, que parce qu'il n'était pas du bon ordre qu'un religieux demeurât continuellement au milieu des séculiers, l'abbé et les religieux de St.-Evre demandèrent au pape Grégoire XIII de faire faire le service à Seraucourt par un prêtre séculier, ce qui leur fut accordé par un bref du 25 février 1580.

Mais lesdits abbé et religieux, peu satisfaits de la transaction avec Olry du Châtelet, passée en leur nom par dom Riquechier, prieur de Saint-Evre, lequel avait outrepassé ses pouvoirs à cet égard, présentèrent, en 1575, leur requête au duc de Lorraine, portant qu'ayant donné leur procuration à un religieux nommé dom Riquechier, pour traiter avec le sieur Olry du Châtelet, et demander le rétablissement du prieuré, il avait, contre leur intention, abandonné le fond et la propriété dudit prieuré, moyennant une maison à Seraucourt, qui lui avait été donnée en indemnité par ledit sieur du Châtelet, ils priaient Son Altesse de les relever de ce que ledit Riquechier avait pu faire à leur préjudice; les supplians n'obtinrent le relief de son Altesse qu'en 1614.

Vers le même temps, les seigneurs de Morizécourt informèrent les abbé et reli-

gieux de Saint-Evre qu'ils étaient prêts d'interpeller les héritiers d'Olry du Châtelet, mort en 1569, pardevant le bailli de Bassigni, au siège de la Marche, pour les faire condamner à rebâtir le prieuré, ne demandant que l'intervention des abbé et couvent de St.-Evre, avec promesse d'en faire la poursuite à leurs frais. Ces conditions furent aisément acceptées; et après la première sentence obtenue à la Marche, il y eut appel de la part des héritiers au parlement de Paris; comme l'affaire menaçait d'une grande suite de procès, on en vint à une seconde transaction, par laquelle lesdits héritiers s'engageaient à faire bâtir à leurs frais une chapelle dans l'église paroissiale de Seraucourt ou tout joignant, et de donner l'entrée et la sortie de ladite chapelle libre aux religieux ou à leurs commis, de l'orner et meubler décentement pour y célébrer l'office divin; il y a encore quelques autres articles, le tout homologué au parlement de Paris, par arrêt du 28 novembre 1614.

Dans l'intervalle, Philippe Emmanuel de Ligniville se fit pourvoir en cour de Rome du prieuré de Deuilly, comme vacant par la mort du dernier titulaire, et s'en fit mettre en possession; mais les abbé et religieux de saint Evre ayant fait voir l'irrégularité et la nullité de ses provisions, il y renonça volontairement en 1615.

Quelques années après les religieux de saint Evre songèrent sérieusement à rebâtir le prieuré de Deuilly; la question fut de savoir où on le rétablirait, si ce serait à Seraucourt ou à Morizécourt. (1). Le seigneur de Morizécourt menaçait de l'empêcher, si on voulait le rebâtir à Seraucourt; le sieur de Tornielle, héritier de monsieur du Châtelet, ayant consenti en 1622 que ce fut à Morizécourt, la chose s'exécuta en 1625, avec le consentement de toutes les parties et du pape Urbain VIII. Mais les guerres arrivées en Lorraine sous le règne du duc Charles IV, ont empêché qu'on ne

mit une communauté dans ce monastère jusqu'en 1691, que le chapitre général y nomma un prieur, un sous-prieur et un religieux; depuis ce temps, il y eut quelques contestations pour savoir ce qui serait donné à cette nouvelle communauté par le couvent de saint Evre; et enfin en 1715, le monastère de Morizécourt, fut bâti pour la plus grande partie, et depuis ce temps augmenté et embelli; en sorte qu'il y a à présent une communauté assez nombreuse pour y faire l'office avec décence.

La situation du château, du bourg et du prieuré de Deuilly n'était ni belle ni gracieuse ni avantageuse, le château était posé sur une terre qui n'était pas vaste, près d'un petit ruisseau et d'un bois dans un lieu assez resserré; aujourd'hui comme on l'a dit, le château, le bourg et le prieuré sont entièrement ruinés, il y reste seulement une cense qui forme un ban particulier, sur lequel M. le marquis de Bologne et Mr... sont seigneurs hauts-justiciers, moyens et bas. Ils y ont un juge-garde, et il dépend de ce ban plusieurs métairies, dont les fermiers sont paroissiens de Seraucourt, auquel ce ban est uni pour les impositions. Dans les restes de l'ancien château, il y a trois ou quatre habitans. Il est du bailliage de la Marche, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris. Deuilly est à une bonne demi-lieue du prieuré de Morizécourt, et à peu près à distance égale de l'abbaye de Flavémont.

J'ai tiré tous ces détails de l'histoire manuscrite de la réforme de la congrégation de St.-Vanne, par le R. P. D. Pierre Muñier.

J'ai donné dans l'histoire de Lorraine la généalogie de la maison de Deuilly, fondue dans celle de Vaudémont, du Châtelet, et de Tornielle.

La maison de Deuilly portait burelé d'or et de sable de huit pièces.

DEUXVILLE, SAINT EVRE ET NOTRE - DAME DE LA OUSTRE. — Deux-ville-Notre-Dame, *Duce-Villa, seu Villa beatae Virginis*, village du diocèse

(1) Autrement Malsécourt, histoire de Lorraine t. 1. preuves, page 418, ann. 1041

de Toul, à une lieue d'Einville et de Lunéville. L'église a pour patronne la sainte Vierge en son assumption. Collateur, l'abbé de Senones; décimateurs, le curé pour le quart de la grosse dime, la moitié de celle du vin et toute la menue. L'abbé de Senones a le quart de celle de vin : le même abbé avait ci-devant une part dans la grosse dime, qui a été cédée au curé pour l'entretien de l'église. D'autres disent que le curé a la moitié de la grosse dime. Seigneur, M. le comte de Vitrimont; bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Il y a dans l'église la chapelle de Notre-Dame de pitié, à la nomination de la famille des Cuni d'Epinal, chargée de deux messes par semaine. Claude Grandcolas, comme aîné de la famille du fondateur, y présenta en l'an 1680.

Dépend l'hermitage de sainte Anne, situé à droite des rivières de Meurthe et de Vezouze, à une demi-lieue de Lunéville. Il y a ordinairement quatre ou cinq hermites.

Deuxville est très-ancien. On trouve dans les archives de M. le primat de Nancy une donation de Bertrade dame et comtesse d'Amance, par laquelle elle donne à l'abbaye de Clairlieu la seigneurie de Deuxville, *altodiu suum de Dewilla*. Elle donne en même temps l'église et la moitié des dimes, ne se réservant que les hommes, c'est-à-dire, la juridiction. Cette donation n'a eu d'effet que pour un gainage, actuellement possédé dans le lieu par M. le primat, et pour partie des dimes, avec le patronage de l'église que l'on appelle *Notre-Dame de Laoustre*. Cette donation est du commencement de la fondation de Clairlieu, qui est de 1149, et avant que nos ducs fussent propriétaires d'Amance.

L'église de Notre-Dame de Laoustre existe encore en mesure, avec sept ou huit maisons de l'autre côté d'un ruisseau qui passe à Deuxville. L'église de saint-Evre était sur l'éminence d'une colline, éloignée d'environ trois cents toises du village. L'abbé de Senones en était collateur. Cette

église était la paroisse des habitans qui occupent les maisons qui sont du côté de la même église; et ces maisons forment le village, qui s'appelait autrefois S. Evre.

Ces deux églises faisaient anciennement deux cures; mais ce n'en est plus qu'une aujourd'hui. Le curé et les décimateurs perçoivent actuellement les dimes sur tout le finage de Deuxville, et sur ce qui est appelé *le ban de Luce*. L'ancien village qui s'appelait S. Evre, étant tout contigu à l'ancien Deuxville, ce dernier nom a prévalu sur l'autre par la suite des temps.

Saint-Evre, Sanctus Aper, belle censefie, située à une lieue au-dessus de Lunéville, entre Léomont et Deuxville, était autrefois un village, ayant son ban à part et sa paroisse, dont l'abbé de Senones était collateur. Cette paroisse ou église ayant été ruinée depuis long-temps, on projeta de la transférer à Deuxville, qui en était une dépendance. Le projet en avait été fait dès le temps que le duc Charles V possédait en commande l'abbaye de Senones, en même temps qu'il était primat de Lorraine. C'était pour le curé et pour les paroissiens une très-grande incommodité, surtout pendant les mauvais temps, d'être obligés de sortir du lieu pour le service divin. La translation ne fut faite qu'en 1713, le 15 juin, le tout du consentement des patrons et des décimateurs.

On voit par une bulle du pape Caliste II, donnée en 1123 à Antoine abbé de Senones, par laquelle ce pontife confirme les biens de cette abbaye, que le village de S. Evre subsistait déjà avant le douzième siècle; entre autres biens de ce monastère, rapportés dans cette bulle, l'église de S. Evre y est expressément nommée.

En 1190 (1), Gérard abbé de Senones engagea aux chanoines réguliers de Lunéville la cure de S. Evre, pour assurance d'une somme de neuf livres, monnaie de Toul, que les chanoines de Lunéville avaient prêtée à cet abbé, à faculté de rachat. Le traité portait ces conditions : que le

(1) Archives de Senones.

vicaire de cette paroisse rendrait aux chanoines réguliers de Lunéville la même obéissance qu'il rendait aux abbés de Senones : que le vicaire venant à mourir, les chanoines présenteraient à l'abbé de Senones celui qu'ils auraient choisi pour vicaire, et que le dit abbé l'introduirait dans la cure, sauf le droit accoutumé de l'église de Senones. *Nos cum ecclesiastico more introducemus, salvo nobis usu consuetudinario ecclesie nostræ*; ce qui semble insinuer que l'abbaye exerçait sur cette cure une juridiction quasi-épiscopale, quoiqu'elle fût située au milieu du diocèse de Toul. Le contrat ajoute que pour affermir plus étroitement la charité et l'union entre les deux monastères, ceux de Senones accordent à ceux de Lunéville la jouissance de tout ce qui pourra leur revenir de bénéfice de cette cure, tandis que cet engagement durera; et réciproquement ceux de Lunéville s'obligent à recevoir et à traiter dans leur maison ceux de Senones qui iront dans ces quartiers pour les affaires de leur monastère. La lettre d'engagement est souscrite par les abbés de Senones, de Beaupré, de Lunéville et par quelques religieux des deux communautés.

L'abbaye de Senones racheta dans la suite la cure de St.-Evre. On trouve un titre de l'an 1360, par lequel il paraît que l'abbé de Senones possédait les dîmes grosses et menues dans le sinage de S. Evre.

On voit par d'anciens titres que le fief de S. Evre était un arrière-fief, qui relevait des comtes de Blamont. En 1320, Henri comte de Blamont, consentit que Gérardin de Lunéville écuyer, fassé reprise du duc de Lorraine pour la maison forte qu'il faisait construire à S. Evre. Auparavant, c'est-à-dire, en 1310, Simon sire de Paroy fait savoir à tous, que comme il a vendu à perpétuité à noble homme Henri sire de Blamont le fief et hommage que M. Carle de Lunéville chevalier tenait de lui en la ville de S. Evre, en celle de Viuhviller et de leurs bans, il consent que

(1) Archiv. de Lorr.

ledit Carle de Lunéville en fassé hommage au seigneur de Blamont.

On trouve des dénombremens de fief de S. Evre en 1464, en 1471, en 1544, 1612, 1644. Depuis l'union des deux villages de S. Evre et de Deuxville, les deux seigneuries se sont unies et confondues. La maison de Lénoncourt en eût une partie, et l'autre passa à la maison de Haraucourt, qui, suivant toutes apparences, eut les droits des comtes de Blamont avant la réunion de ce comté au duché de Lorraine. Il est certain que ces deux maisons ont possédé long-temps par indivis le village de Deuxville dans son état d'union avec celui de S. Evre, et que les propriétaires qui ont suivi, ont été reçus à faire leurs foi et hommage sur ce pied-là.

La partie appartenant à la maison de Lénoncourt passa à M. de Pullenoy, qui acheta aussi le fief, dont la maison est située à Deuxville, dans la partie qui formait le village portant autrefois le nom de S. Evre. Il acheta en outre la moitié d'un gagnage, appelé *terre de Luce*, l'autre moitié appartenant à mademoiselle d'Armancourt, en 1649.

En 1620, le duc Henri acheta la portion de seigneurie qui appartenait à la maison de Haraucourt, et la donna au prince de Phaltzbourg, lequel en 1623, la rendit au duc Henri, pour avoir les étangs de Bissoncourt. Charles IV ayant emprunté en 1631 du sieur Janin une somme, alors considérable, lui vendit, à faculté de rachat, cette partie de seigneurie de Deuxville, avec d'autres biens.

Les biens du sieur de Pullenoy furent après sa mort partagés en 1631, entre ses enfans, au nombre de six. Le troisième lot tomba à dame Barbe de Pullenoy veuve de M. de Haraucourt, comprenant la partie que ledit sieur de Pullenoy avait à Deuxville, et le fief de S. Evre. La maison de ce fief était ruinée depuis long-temps. Le fermier résidait à Deuxville. Ce fief passa à un de Haraucourt, qui le donna aux pères jésuites du noviciat de Nanci, en entrant dans la compagnie.

La partie de la seigneurie de Deuxville, dont on vient de parler, passa à M. de Mitry, qui la vendit le 13 décembre 1700, au sieur Lebrun de Lunéville. Madame des Plassons fille du vendeur se présenta au retrait ; et pour y parvenir, elle emprunta les deniers de M. Jean-Charles le Prudhomme, frère de M. le comte de Vitrimont. Il y eut à ce sujet procès porté à la cour. Le sieur Lebrun succomba.

Jean-Charles le Prudhomme ayant été tué au siège de Landau peu de temps après, et ses biens échus à ses frères, la dame des Plassons, qui demeurait à Paris, vendit par procuration le 5 avril 1705, la même moitié de Deuxville à M. le comte de Fontenoy, qui en fit, tant pour lui que pour M. de Vitrimont, les reprises le 22 avril 1704. La famille avait déjà l'autre moitié, vendue, à faculté de rachat par le duc Charles IV, de manière que le tout fut réuni par la vente faite par la dame des Plassons. Cette terre par les partages réglés par le père, tomba dans son entier à M. de Vitrimont, qui en est le possesseur actuel.

Quant au fief de S. Evre, les pères jésuites l'échangèrent le 25 novembre 1670, avec le sieur Dollot, lequel donna en contr'échange différentes choses et de l'argent. Le sieur Dollot avait épousé en secondes noces la demoiselle Jean-Maire, tante de M. de Lombillon. Le fief de S. Evre fut décrété sur la succession abandonnée du sieur Dollot en 1699. Il fut adjugé à M. de Lombillon le 16 juin 1705.

La maison forte était pour lors totalement détruite ; l'église fut même abandonnée pendant quelque temps. Une personne de piété avait fait construire dans le lieu une chapelle, qui fut une église succursale, où tous les habitans de Deuxville allaient au service, n'y ayant point de curé à celle de Notre-Dame de Laoustre. Le village se grossissant, on répara l'église de S. Evre, qui était plus spacieuse. Le service s'y faisait fêtes et dimanches. Il y avait une espèce de petite foire ou rap-

port. Les seigneurs de Deuxville en tiraient les droits. Les cris de la fête s'y faisaient au devant à leur nom, et ils percevaient les amendes sur toutes les terres du fief.

Comme S. A. R. Léopold I s'arrêtait quelquefois, en allant ou revenant de la chasse, dans la maison de M. de Lombillon à S. Evre, M. le baron de Schak en prit occasion de demander à M. de Lombillon de lui vendre ce fief. Il y consentit, et reçut en contr'échange la seigneurie d'Abocourt auprès de Nomeny. Le contrat d'échange est de 1724.

Nous avons dit ci-devant que l'église de S. Evre avait été transférée à Deuxville en 1713. En cette année, on rebâtit de fond en comble l'église paroissiale de S. Evre de Deuxville, et on abolit l'église de Notre-Dame de Laoustre dudit Deuxville. Il y eut transaction passée entre le R. P. D. Alliot, pour lors abbé de Senones, M. Vinain curé dudit Deuxville, mort chanoine de la cathédrale de Toul, et M. le Primat de Nanci, au sujet de la réédification de l'église de S. Evre dudit Deuxville. M. le Primat consentit que celle de Notre-Dame de Laoustre fut abolie, et que les paroissiens de cette paroisse occupassent l'église de S. Evre ; qu'il n'y aurait que le curé qui serait nommé par l'abbaye de Senones pour les deux paroisses, mais que les bancs et finages demeureraient toujours séparés sous d'ancienneté. Cette transaction fut sous signatures privées.

DIEPPE.—Dieppe, village du diocèse de Verdun, chef-lieu d'une prévôté de cet évêché. St. Pierre et St. Paul sont les patrons de l'église paroissiale. La cure est à la nomination de l'abbé de Saint-Paul de Verdun. Il a pour annexe Hareignes, dont l'église est du titre de Saint-Michel ; elle fut donnée au treizième siècle à Oiri, abbé de Saint-Paul, par Albert de Hircis, évêque de Verdun. Dieppe est du bailliage de cette ville et chef-lieu de quelques villages ou hameaux.

DIETZ.—Dietz, comté d'Allemagne, situé entre l'archevêché de Trèves, les

seigneuries d'Isthen et Virbaden et le bas comté de Catzenelbogen. La ville de *Dietz*, nommée autrefois Dietthesse (1), est située dans un pays fort agréable sur la rivière de Lohon ou Lohana, dans laquelle tombe la rivière d'Aars, assez près de là. On voit dans la ville de Dietz deux espèces de roches, sur chacune desquelles est bâti un fort ; dans le fond, au milieu de ces roches l'on voyait autrefois une collégiale bâtie et fondée par Gérard, comte de Dietz, surnommé l'ancien, qui mourut en 1545 et fut enterré dans l'église de cette collégiale, près la sacristie.

Le comte Gérard et sa femme Elisabeth remirent à Boëmond de Varnesberg, ou de Vanenberg archevêque de Trèves (2) cette église qu'ils avaient fondée avec tous ses biens, le priant de la prendre sous sa protection, afin que les chanoines qui la desservaient, pussent paisiblement y faire leur office (3), et posséder ce qui avait été destiné pour leur entretien et nourriture.

On assure que les chanoines de Salz du comté de Molsberg s'étaient retirés dans cette collégiale de Dietz, pour y vivre plus tranquillement et en plus grande assurance ; mais ces chanoines ayant embrassé les nouvelles erreurs de Luther, ont été chassés du lieu, et dépouillés de leurs biens, qui sont aujourd'hui possédés par les princes de Nassau.

Adolphe, comte de Nassau, acquit ce comté de Dietz en épousant Gothe, fille unique et héritière de Gérard, comte de Dietz, dont il n'eut qu'une fille qui épousa Godefroi, baron d'Eppstein, et les comtes de Nassau partagèrent ensuite ce même comté.

Mais la transaction faite en 1557, entre les Landgraves de Hesse et les comtes de Nassau, touchant le comté de Catzenelbogen, ceux-ci acquirent l'autre moitié du comté de Dietz, qui avait passé de la maison d'Eppstein en celle de Catzenelbogen.

DIEUE-SUR-MEUSE. — Dieue ou

Dieue, en latin *Diva-Villa*, village du diocèse de Verdun, situé dans une belle plaine, sur une petite rivière du même nom, qui se jette dans la Meuse à quelque distance de là. L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de S. Jean-Baptiste. La cure est du patronage de l'abbaye de S. Paul de Verdun.

Le village de Dieue est très ancien. L'auteur de l'histoire de la translation des reliques de S. Firmin évêque de Verdun, qui se fit en 964 (1), raconte que la châsse de ce saint fut d'abord portée en procession par toutes les principales rues de Verdun, de là on la conduisit à deux lieues de cette ville, au village de Dieue, où était marquée la première station, où il se fit plusieurs miracles. De Dieue elle fut portée par des clercs à Biléc.

La terre de Dieue était autrefois du domaine temporel de l'évêché de Verdun. (2) Hugues de Bar, évêque de cette ville, pour soutenir les guerres qu'il eut contre les seigneurs qui attaquaient les terres de son église, se vit contraint d'en engager ou d'en vendre plusieurs ; par exemple, il engagea à Ferri de Paroy les rentes et revenus des seigneuries haute et basse des hans et finages de Dieue et de Genécourt.

Bertel, dans son histoire de Luxembourg, rapporte que le prince François de Lorraine, évêque de Verdun (3), acheta pour un nommé Pierre d'Eischen, natif d'Ar-lon, qu'il affectionnait, le château de Dieue-sur-Meuse, de George-Frideric du Hautoy, chevalier, seigneur de Nubécourt, pour le donner à Eischen.

Nous apprenons de Flodoard (4), que les reliques de S. Baudri furent déposées dans l'église du village de Dieue, qui était alors sous le titre de S. Martin, et qu'il s'y fit plusieurs miracles dans le lieu où les pay-sans plantèrent depuis une croix.

Il y avait jadis un château près du vil-lage de Dieue, qui appartenait aux évê-

(1) Audiffret, géograph. tom. 3.

(2) De Honthem, t. 1. pag. 823.

(3) Masinus metropol. Trev. miss.

(1) Histoire de Verdun, page 42.

(2) Ibidem, page 344, note A.

(3) Pag. 524.

(4) Flodoard. Hist. Rem. l. 4. c. 47.

ques de Verdun, qui fut démoli sous Louis XIII.

Il y a près de ce lieu une papeterie sur le ruisseau qui prend sa source à une petite lieue de là. Elle est près de la chaussée qui va de Verdun à S. Mihiel.

DIEU-EN-SOUVIENNE, *prieuré*. — Dieu-en-Souvienna, prieuré de l'ordre de St-Augustin, ou de Ste-Geneviève, ou du Val des écoliers, est bâti entre les bois dans une solitude, à une demi-lieue de Loupille-Château, à trois lieues de Bar; ce prieuré est en commande et de la dépendance de la paroisse de Loupi. Le roi en est collateur. Il y a dans ce lieu l'église du prieuré, nommée l'église de Neuville, dédiée à S. Remi; le prieur de Dieu-en-Souvienna partage les dimes de Loupille-Château avec le chapitre de S. Maxe de Bar, le curé du lieu et l'abbaye de l'Isle en Barrois.

Nous ignorons l'époque de la fondation de ce prieuré. On croit que les seigneurs de Louppy en sont les fondateurs; ils ont fait en différens temps beaucoup de bien à ce monastère. En 1542, Raoul seigneur de Louppy fonda en ce prieuré trois messes par semaine; l'une du S. Esprit, qui devait se dire à l'autel de sainte Catherine, ou à un autre, à son choix; une, de la sainte Vierge, et la troisième, des Morts; il fonda aussi son anniversaire pour être célébré après sa mort, et celui de Marie de Conflans son épouse: Outre qu'ils sont déjà tenus, ajoute-t-il, de faire ceux de Geoffroi seigneur de Boursault son père, de Raoul seigneur de Louppy son oncle, et de dame Isabelle de Bazincourt dame de Boursault sa mère, il légua pour cela les héritages, bois et terrages de la Heycourt, s'en réservant la garde, la justice haute et basse et la grurie.

Le même Raoul de Louppy donna encore au prieuré de Dieu-en-Souvienna trente livres de terre sur les rentes de Revigny, à charge que le prieur ferait célébrer tous les jours une messe pour lui à l'autel de sainte Catherine, qu'il avait fondée; de faire son obit le jour de S. Jac-

ques et S. Philippe, etc. Ces lettres sont du 28 avril 1581.

En 1463, le duc René II unit au prieuré de Dieu-en-Souvienna les trois chapelles fondées au château de Loupi, avec tous leurs revenus, à charge par les religieux de dire une messe basse tous les jours audit château, d'ajouter un religieux de plus par dessus leur nombre ordinaire, et de célébrer tous les ans l'anniversaire du seigneur Raoul de Louppy, fondateur de ces trois chapelles.

DIEU-LEWARD ou **DIEU-LOUWARD**. — Dieu-Leward, en latin *Dei-Custodia*, est un bourg situé à une bonne lieue de Pont-à-Mousson, au midi sur la Moselle; il dépend du temporel de l'évêque de Verdun qui y a un château, et pour le spirituel, il dépend de l'évêque de Toul.

Dieu-leward est chef-lieu d'une prévôté; il y a beaucoup d'apparence que ce lieu s'est accru des débris de la ville de Scarpone, aujourd'hui *Charpaigne*, qui n'en est séparée que par la Moselle. On peut voir dans *Ammien Marcellin* lib. xxvii. chap. ii l'affaire des Allemands qui furent battus près de Scarpone, l'an de J.-C. 566. Voyez aussi ci-après *Scarpone*.

Le Château de Dieu-leward est situé sur une éminence qui domine sur le chemin de Nancy au Pont-à-Mousson et à Metz; au pied du rocher sur lequel le château est bâti, se voyent des sources très-abondantes, qu'on croit venir d'une petite rivière qui se perd en terre, environ à deux lieues de là. Ce château est aujourd'hui en assez mauvais état et mal fortifié, mais son assiette le rend encore considérable; autrefois il l'était beaucoup puisque vers l'an 980, (1) le roi Lothaire voulant s'emparer de la Lorraine, la comtesse Matilde s'opposa vigoureusement à sa résolution et ordonna à ses gens qui défendaient les forteresses de Hatton-Châtel et de Scarpone, dont elle était maîtresse du chef de Geoffroi son mari, comte de Verdun, de lui résister, ce qu'ils firent de manière

(1) Gerbert, epist. 47.

qu'elle arrêta Lothaire, et rendit ses efforts inutiles.

Je suis persuadé que la *Forteresse de Scarpone* dont parle *Gerbert*, n'est autre que le château de *Dieu-leward*, qui est situé sur le chemin qui conduit à Metz, capitale alors de la Lorraine, et sur le bord de la Moselle; car Scarpone et Dieu-leward ne formaient en ce temps-là qu'une ville, comme ils ne forment encore à présent qu'une communauté. De plus, Scarpone a toujours été située sur le bord oriental de la Moselle, et on ne voit pas qu'il y ait jamais eu de château ni de forteresse en ce lieu-là.

Du temps de Richard de Grand-prey évêque de Verdun qui siégea depuis 1107 jusqu'en 1113 (1), les habitans de Dieu-leward ayant pris un bourgeois de Metz, le tinrent en prison pendant quelque temps. Les Messins pour s'en venger, vinrent assiéger le château de Dieu-leward, le prirent et le rasèrent; l'évêque Richard le rétablit, et cita en sa présence Renaud, fils de Thiéri qui était comte de ce quartier-là, pour le punir de n'avoir pas secouru son château; Renaud n'ayant pas comparu, l'évêque assembla ses vassaux, et ôta le comté à Renaud, pour le donner à Guillaume, comte de Luxembourg, qui lui parut plus puissant et plus propre à le défendre.

Ce comte Renaud, fils de Thiéri, était apparemment Renaud, fils de Thiéri comte de Bar; Renaud demeurerait sans doute au château de Monçon, et était très à portée de secourir Dieu-leward, s'il l'avait voulu. L'historien de Verdun ajoute que l'évêque Richard pour attacher le comte Guillaume à ses intérêts, lui engagea les terres de Stenay et de Mousay pour la somme de deux cents livres.

Vers l'an 1122 (2), Etienne évêque de Metz, après avoir souffert long-temps les insultes de ceux de Dieu-leward, assiégea ce château, le prit et le réduisit en cen-

dro; il prit de même la tour de Thiécourt et le château de Vatinmont qu'il ruina jusqu'aux fondemens.

L'histoire de Luxembourg porte, que vers l'an 1115 (1), les Messins et ceux de Verdun étant entrés en guerre, l'animosité fut telle de part et d'autre, que tout ce qu'ils rencontraient était aussitôt arrêté, mis en prison ou tué. Ceux de Metz irrités de ces violentes entreprises, levèrent des troupes, assiégèrent le château de Dieu-leward, le prirent et le rasèrent.

En 1318 (2), la division se mit entre les bourgeois de Verdun et leur évêque, qui était alors Henri d'Apremont, qui commença à siéger en 1312. Cette discorde alla si loin, que ceux des bourgeois qui étaient demeurés attachés au parti du prélat et qui se trouvèrent les plus forts, appuyés de leur évêque et de Gobert seigneur d'Apremont son frère, chassèrent les autres hors de la ville.

Le comte de Bar qui soutenait les bourgeois de Verdun qui étaient opposés à l'évêque, alla assiéger le château de Dieu-leward, et en renversa les murs.

De là il alla assiéger Sampigni, où l'évêque de Verdun et son frère s'étaient retirés pour le défendre; mais Gautier de Chatillon, connétable de France, obligea le comte de se retirer et d'abandonner l'entreprise.

En 1411 (3), Jean de Sarbruche, évêque de Verdun, engagea au Duc de Bar le château et châtellenie de Dieu-leward avec tous ses revenus, et ordonna à tous ses sujets dépendans de cette seigneurie, de lui rendre service et obéissance et de lui prêter serment de fidélité comme à leur seigneur. On ne marque pas la somme pour laquelle cette châtellenie était engagée.

En 1483 (4), le 6 de février, le duc René II fit abattre les châteaux de Dieu-

(1) Hist. Luxemb. apud Benoit hist. de Toul page 65.

(2) Continuat. Nangii. Adan. 1318.

(3) Hist. de Verdun, p. 31. Preuv.

(4) Croniq. mss. de Jean Aubrin, 1483.

(1) Hist. de Lorraine t. 1. p. 224. Preuves.
(2) Historia Metens., t. 6, p. 662. Spicileg. tome 6.

leward et de Pierre-fort, et envoya garnison au Pont-à-Mousson, parce qu'on avait répandu le bruit que Jean, bâtard de Sicile ou de Calabre, fils naturel du roi René I, voulait s'emparer de la ville et marquise du Pont-à-Mousson, qui lui avait été donné par son père le roi René I, le 17 d'octobre 1475, et qu'il avait dessin d'y introduire les français. Nous ne savons quelles étaient les vues du bâtard de Calabre et des français ; mais à Metz on disait que c'était à la ville de Metz qu'en voulaient les français ; l'on vit par la suite que ces bruits étaient mal fondés. Le bâtard fut obligé, vers l'an 1485, de renoncer à ses prétentions sur le Pont-à-Mousson.

Nous avons déjà remarqué (1) que depuis très long-temps les seigneurie, châtell et prévôté de Dieu-leward appartenaient à l'évêque de Verdun pour le temporel : Nicolas Psaume, évêque de Verdun, qui la possédait en 1548, en fit hommage à l'empereur Charles V.

Mais en 1561 (2), le même évêque Psaume institua le duc de Guise, comte, Marchis, gardien et protecteur des biens de son évêché, et lui laissa le château, terre et prévôté de Dieu-leward, pour être tenus en fief par lui et ses successeurs mâles, s'en réservant à lui, et à ses successeurs évêques, le ressort et la souveraineté : l'acte de cette cession est daté de Verdun, le 2 mars 1561, c'est-à-dire 1562 avant Pâques.

Le prince Erric de Lorraine, évêque de Verdun en 1608 (3), faisait encore battre sa monnaie au château de Dieu-leward ; le roi Henri IV, lui envoya Joly, pour le prier de lui céder ce droit de frapper monnaie dans les terres de son évêché. Erric y consentit, mais en même temps il demanda au roi les abbayes de Saint-Paul de Verdun et de Trois-Fontaines en Champagne (4). M. Colbert, en 1660, visita le château de Dieu-leward, et dit que ce lieu paraissait avoir été autrefois un lieu de défense.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 98 et 99.

(2) Ibid., p. 104.

(3) Ibid., 126.

(4) Hist. de Verdun, p. 8.

Il y avait anciennement près Dieu-leward une abbaye de bénédictins nommée Gellamont (1), à laquelle succéda une collégiale qui fut fondée vers l'an 1020, par Dudon, prévôt de Montfaucon, sous Heimon, évêque de Verdun. Il y eut bientôt un différent entre l'évêque de Toul et celui de Verdun, au sujet de cette abbaye, et ce différent fut terminé par l'empereur Conrade le Salique.

En 1028, ce prince confirme le monastère bâti au même lieu par Heimon, évêque de Verdun, vers l'an 1020, proche le château de Dieu-leward, sous l'invocation de saint Laurent martyr, au pays de Scarponne ; et comme ce monastère était fondé dans un terrain appartenant à l'abbé de St.-Germain de Montfaucon, Heimon, pricier de l'église de Verdun, obtint de l'abbé de Montfaucon, par échange, ce monastère de Gellamont, qui est du diocèse de Toul, quoique du domaine temporel de l'évêque de Verdun.

L'empereur Conrade confirme donc au pricier de Verdun la propriété de cet endroit, du consentement de Rembert, évêque de Verdun, successeur de Heimon, fondateur ; et Heimon y ajouta quelques biens de son fond.

Nous trouvons qu'en 1457, ce chapitre de Dieu-leward fut uni à celui de la Sainte Croix, sur le pont du Pont-à-Mousson.

En 1565, l'évêque de Verdun, Nicolas Psaume, obtint par le crédit de la reine régente, que le duc de Lorraine modérât les sommes qu'il exigeait pour réprimer les hérétiques qui s'étaient saisis du château de Dieux-leward et avaient pillé et brûlé l'église collégiale de St.-Laurent.

Les chanoines de Dieu-leward avaient même déjà abandonné leur église ; mais le 9 octobre 1467, le duc Jean leur permit d'y rentrer, à cause de la mésintelligence qui était survenue entre eux et le chapitre de Sainte-Croix du Pont-à-Mousson, à l'occasion de la bulle accordée à la sollicitation du duc Jean.

(1) Abbaye de Gellamont ou de St.-Laur. de Dieu-leward.

Le chapitre de Saint-Laurent de Dieu-leward subsista jusqu'à sa suppression et son union à la primatiale de Nancy, en 1602. Les bénédictins anglais y sont entrés en 1606, par la concession du cardinal de Lorraine, primat de Nancy; ils la possèdent aujourd'hui. Ils avaient ci-devant une fort bonne bibliothèque que nous y avons encore vue; elle y avait apparemment été donnée par M. Giffort, archevêque de Rheims, qui était profès de ce monastère; elle fut malheureusement brûlée par accident, il y a environ 50 ans.

Ces pères ont ordinairement dans leur monastère des jeunes anglais qu'ils élèvent dans la religion et dans les lettres, et ils envoient de temps en temps des missionnaires en Angleterre. On peut voir leur histoire et la suite de leurs prieurs au 7^e tome du *Gallia christiana*, p. 1068 et suivantes.

La paroisse de Dieu-leward est dédiée à saint Sébastien. Les chanoines de la primatiale de Nancy en sont patrons et collateurs, apparemment à cause de la collégiale de Saint-Laurent, unie à leur église primatiale. L'évêque de Verdun y est décimateur pour les deux tiers des grosses dimes, et les chanoines de la primatiale de Nancy pour l'autre tiers; ce tiers néanmoins est chargé de vingt paires de resaux pour le curé, qui a aussi toute la menue dime, excepté la dime de vin sur laquelle le curé a vingt hottes de vin annuellement. Il y a dans cette église : 1^o la chapelle de Notre-Dame-des-Grottes, qui est très bien fondée; car comme l'église est bâtie sur le penchant de la montagne, il y a des grottes souterraines assez remarquables.

2^o Une autre chapelle de Notre-Dame, dont les chanoines de la primatiale sont patrons.

3^o La chapelle de sainte Catherine.

4^o La chapelle de saint Erasme.

5^o La chapelle de saint Jean, unie à présent à la confrérie de saint Sébastien, qui subsiste dans la même église paroissiale.

DIEUZE. — Dieuze, en latin *Decempagi*, est située dans le pays des Medioma-

triciens et sur la route de Metz ou *Divodurum* à Strasbourg, nommée en latin *Argentoratium*: l'itinéraire d'Antonin met *Decem-pagi* entre Saverne (*Tabernas*) et Metz, à la distance de dix milles de l'une et de l'autre ville. Les tables de Peutinger mettent aussi Metz, Dieuze, Sarbrich, *Pons-Saravi*, Saverne et puis Strasbourg. L'histoire de Metz (1) dit que les Huns qui avaient à leur tête le roi Attila, surnommé le Fléau de Dieu, ayant pris St. Auctor, évêque de Metz (2), s'avancèrent jusque Dieuze, où ayant été frappés d'aveuglement, ils mirent en liberté le saint évêque et ceux qu'ils avaient pris avec lui, puis recouvrèrent l'usage de la vue. Grégoire de Tours (3) dit que l'armée des Huns était de cinq cent mille hommes et s'étendait depuis Dieuze jusqu'à Cambrai, ravageant toutes les campagnes et enlevant tous les bestiaux.

Dieuze était une maison des rois de la première race (4); c'était déjà un poste important dès le temps des empereurs romains, comme nous le venons de voir par les témoignages des anciens itinéraires. Le roi Dagobert, dans un diplôme de l'an 633, donna à l'abbaye de St.-Maximin de Trèves huit habitans ou villages qui dépendaient de sa cour royale, nommée *Regia-Curtis*, de Dieuze. *Hæc loca ad Regiam-Curtem quæ dicitur Decima, pertinent.* Le roi Arnou, en 895, confirme la ville de Dieuze, *Decima*, à l'abbaye de Saint-Maximin.

Le duc Godefroi s'étant réconcilié avec l'empereur Henri III, en 1048, par l'entremise de l'archidiacre Hermenfroi (diffèrent de l'évêque de Verdun de ce nom), les citoyens de Verdun vinrent aussitôt lui porter leurs plaintes contre Godefroi et demandèrent des indemnités pour les dommages qu'il avait fait l'année précédente à leur ville.

L'empereur obligea Godefroi à donner

(1) Hist. Metens à Paulo Diacono.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 55 et 56. Preuves.

(3) Greg. Turon hist., l. 2, c. 7.

(4) De Honthem, t. 1, hist. Trevir. p. 78.

satisfaction aux choyens (1), et Godefroi vendit à cet effet le domaine de Dieuze et les salines avec ses dépendances à Hermenfroi, qui en paya le prix ; l'empereur autorisa par ses lettres patentes cette acquisition (2) en faveur de l'église de la Madelaine de Verdun dont Hermenfroi était le fondateur, ou du moins le restaurateur.

Ceci est fort différent de ce qu'avance le père Benoit Picard, capucin (3), qui dit que la ville et les salines de Dieuze ayant été données à l'église de Verdun par l'empereur Henri II, cette donation lui fut confirmée par son successeur Conrad de Salique, en l'an 1025 ; mais que Gothelon et Godefroi, comtes de Verdun, s'en étant attribué la propriété en 1042, l'empereur Henri III les obligea en 1047 d'en faire la restitution, le pape Léon IX confirma et autorisa cette restitution par une bulle datée de l'an 1049.

Selon cet auteur, Dieuze et les salines avaient été données à la cathédrale de Verdun, elles devaient donc lui être restituées et Godefroi n'avait pas droit de les vendre pour indemniser les bourgeois de Verdun. Il les aurait indemnisés à leurs propres dépenses.

Le même père Benoit dit (4) que le duc Thiébaud, par traité passé en 1216, de voué qu'il était de Dieuze et des salines, en devint propriétaire pour la plus grande partie. Il cite les archives de Lorraine et ne fait nulle mention de la Madelaine de Verdun qu'on ne peut nier qui n'ait été propriétaire de Dieuze depuis l'acquisition qu'en fit, en 1047 ou 1048, l'archidiacre Hermenfroi. Il faudrait voir les pièces que cite le père Benoit Picard, qui nous sont inconnues aussi bien qu'à l'auteur de la nouvelle Histoire de Verdun.

Le chapitre de la Madelaine, en 1065, (5) accompagna le duc Gérard d'Alsace en la seigneurie de Dieuze et la partagea avec

lui, et le duc transigea ensuite avec le chapitre pour la moitié de cette ville qui lui demeura en propre, de manière que les ducs de Lorraine, d'avoués qu'ils étaient de Dieuze et de ses salines, en sont devenus maîtres et propriétaires pour la plus grande partie depuis l'an 1215.

Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fils du duc Ferri II (1), après la mort de son père arrivée en 1213, prétendit avoir sa légitime dans les biens patrimoniaux de son père et de sa mère. Mathieu II son frère, duc de Lorraine, lui accorda entre autres choses la jouissance de la ville de Dieuze et de sa dépendance, à condition qu'après sa mort cette ville retournerait au duc de Lorraine et à ses successeurs, qui seraient tenus d'en faire hommage à l'évêque de Metz. En effet, après la mort de Mathieu II, arrivée en 1250 (2), le duc Ferri III, fils de Mathieu, en fit hommage à Jacques de Lorraine son oncle, qui n'en était qu'usufruitier, et en 1259, Ferri III laissa à son dit oncle Jacques de Lorraine, la jouissance de Dieuze, aux conditions marquées ci-devant.

En 1291 (3), le duc Ferri III fit sa paix avec Laurent, évêque de Metz, avec qui il avait toujours été en guerre. Il fut arrêté entre eux que le duc lui rendrait Remberviller et le château de Condé, et que l'évêque rendrait au duc, Dieuze et ses appartenances.

Ferri s'engagea d'écrire à l'évêque de Strasbourg, son allié dans cette guerre, de rendre à l'évêque Laurent la ville de Castres et ses dépendances. Ferri déclare qu'il ne répéterait rien dans Castres, et l'évêque de Metz réciproquement, qu'il ne demanderait rien dans Dieuze, c'est-à-dire apparemment, qu'il n'exigerait plus l'hommage dû duc pour cette ville qu'il lui restituait.

En 1296 (4), le chapitre de la Madelaine

(1) Hist. nouvelle de Verdun, p. 197.

(2) Ibid., p. 198.

(3) Benoit, Hist. de Lorr., p. 176.

(4) Ibid., p. 177.

(5) Benoit, Hist. ms. de Metz.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 283.

(2) Longuerue, Description de la France, partie 2, p. 154.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 333.

(4) Cartul. de Bar, fol. xviii, xix et xx.

de Verdun vendit au duc Ferri III tout ce qu'il avait, pouvait avoir et prétendre dans la ville et ban de Dieuze et Bispanges, de la Saint-Jean-Baptiste prochaine en neuf ans, pour quarante livres de tournois petits, que le duc leur devait payer chacun an, la veille de St.-Jeant-Baptiste, à Verdun; sans pouvoir, pendant lesdites neuf années, aliéner ni mettre hors de ses mains les choses à lui cédées, mais les doit défendre à ses risques et périls. Et après lesdites neuf années expirées, le tout doit revenir audit chapitre de la Madelaine de Verdun. Fait au mois de juillet 1296.

Ainsi, c'était plutôt un engagement, une amodiation, qu'une vente, et le chapitre de la Madelaine jouissait encore en ce temps là de certaines choses en propriété à Dieuze et à Bispanges.

Au siècle suivant et en 1547 (1), Marie de Blois, mère et tutrice du duc Jean de Lorraine, fit encore, au nom de son fils mineur, ses reprises auprès de l'évêque de Metz, pour la ville et les salines de Dieuze; mais depuis ce temps il ne paraît pas que les ducs de Lorraine aient reconnu tenir ni Dieuze, ni les salines, ni de l'évêque de Metz, ni du chapitre de la Madelaine. Ils en jouissent à présent en tout droit de souveraineté et de propriété, en vertu des traités de paix des Pyrenées, de l'an 1659, de Vincennes, de l'an 1661, et de Risvich, de l'an 1697.

Pendant la guerre des paysans d'Allemagne, révoltés contre les puissances en 1525 (2), plus de quatre cents hommes de la châtellenie de Dieuze allèrent sejoindre à eux, et quelque temps après le duc Antoine et ses frères François comte de Vaudémont, et Claude de Guise, se rendirent avec leurs troupes dans cette ville, où était le rendez-vous général de l'armée des princes lorrains, destinée à disputer aux paysans luthériens révoltés le passage des montagnes qui séparent l'Alsace de la Lorraine. Cette entrevue se fit le 12 mai 1525.

(1) Longuerue, *loco citato*.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1153 et 1157.

Pendant les dernières guerres de Lorraine, en 1644 (1), le 25 d'octobre, le comte de Grancey étant parti de St.-Nicolas avec 5,000 fantassins et 700 chevaux, se rendit devant Dieuze. Les enfans perdus se rendirent d'abord maîtres des jardins, où il y eût une grande escarmouche; ensuite ils se logèrent sur le fossé. On dressa une batterie à cent pas du fossé; elle fit brèche sur le midi du 26. On entreprit ensuite de combler les fossés, et on commanda à quatre mille fantassins de faire chacun une fascine, ce qui fut exécuté promptement: mais le commandant de Dieuze, qui comptait que le duc Charles IV viendrait à son secours, voyant qu'il lui manquait, manda au commandant de la tour de Lindre de lâcher les écluses, ce qu'il fit, et les eaux s'accrurent tellement qu'elles emportèrent les fascines et se répandirent dans la campagne, en sorte qu'on eût assez de peine, sur la nuit du 26 au 27, de retirer le canon et de se retirer.

Presqu'en même temps on eût avis de l'approche du duc Charles qui venait au secours de Dieuze: le comte de Grancey marcha à sa rencontre. Le duc s'arrêta auprès de Château-voël, et le comte de Grancey se mit en bataille le matin du 27; mais le duc se posta si avantageusement qu'il fut impossible de l'attaquer.

Le 28, le duc se retira à Morhange; Grancey l'y suivit. Le 31, les armées s'étant trouvées en présence, il y eût quelques cannonades, mais sans combat; et enfin le duc ayant fait passer la Sàre à Vaudrevange, il y mit son infanterie en garnison et le reste de son armée à Sierk, Hombourg et St. Avold.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1657 (2), une troupe de soldats sortis de la garnison de Luxembourg, s'étant travestis en femmes, se glissèrent dans la ville de Dieuze, se saisirent de toutes les portes et forcèrent la garnison de se rendre. Gombervaux, gouverneur de la saline, se dé-

(1) Hist. de Lor. t. 3 p. 416.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 547.

fendit dans sa maison pendant trois heures, mais la crainte de voir sa maison incendiée l'obligea à capituler.

Avant la cession de la Lorraine, Dieuze était possédée en toute souveraineté par les ducs de Lorraine, sans en faire hommage à personne. Aujourd'hui elle appartient nuement au roi.

Dieuze se gouverne par la coutume de Lorraine; mais Marsal, Saint-Médard et Haraucourt ont des coutumes particulières. Il y a à Dieuze, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois, hôtel de ville, une brigade de maréchaussée et de belles salines. Deux ruisseaux, le Spin et le Verbach, embrassent la ville et se jettent ensemble dans la Seille, deux lieues au-dessous de Dieuze.

La paroisse est du diocèse de Metz, elle fut unie au chapitre de Dieu-leward en 1504. Il y a dans la ville, des minimes, des sœurs-grises, des capucins, établis le 6 Janvier 1749, et deux hôpitaux, l'un de Saint-Jacques, fondé en 1718, et l'autre de Saint-Charles, fondé en 1730.

La source d'eau salée est à seize degrés, supérieure à celle de Château-Salins et de Rosières et si abondante que ses eaux superflues fournissent à la saline de Moyenvic et y vont par une conduite de cors, depuis l'an 1746.

De Dieuze à Fénétranges il y a une chaussée nouvelle de quatre lieues de longueur, sur une ligne directe de Dieuze au village de Mittershem.

Dieuze est au-dessous de l'étang de Lindre, le plus grand et le plus beau de la province.

SAINTE-DIEY. — La ville de Sainte-Diey en Vôge, située sur la rivière de Meurthe, à quatre lieues de sainte Marie-aux-Mines vers le Levant, à peu près à pareille distance de Remberviller au Couchant, et à trois lieues de Raon-l'Étape au Nord, doit son origine à saint Deodat ou à Sainte-Diey (1), évêque de Nevers, qui vers l'an 631, quitta son évêché pour chercher

Dieu dans la solitude. Il arriva d'abord à Rômont près Remberviller, où Dieu manifesta le mérite de son serviteur par un miracle. Sainte-Diey y laissa deux de ses compagnons, qui y bâtirent le prieuré de Rômont, relevant aujourd'hui de l'abbaye de Beze en Bourgogne.

Le saint voulut ensuite bâtir une abbaye à Arentelle, lieu aujourd'hui nommé sainte Helène, situé sur le ruisseau d'Arentelle près Rômont (1), ce ruisseau se jette dans la Mortagne près Remberviller; il est parlé du village d'Arentelle dans un titre de l'abbaye d'Épinal, de l'an 1003.

Delà, le saint se rendit dans la forêt d'Haguenau en Alsace; d'Haguenau il vint au monastère de *Novientum*, aujourd'hui *Ebersmunster*; delà à *Amerschwir*, puis au *Bon-Homme* dans la montagne de Vôge, et enfin il se fixa au Val de *Galilée* ou à *Join-tures*, où l'on voit aujourd'hui la ville, l'église et le chapitre insigne de Sainte-Diey; ceci arriva vers l'an 639, ou 660.

Ce lieu n'avait point alors de nom particulier (2), ou s'il en avait, c'était celui de Jointures, *Juncturæ*, à cause de l'union ou du confluent de la rivière de Meurthe, qui vient du Valtin et des autres ruisseaux, et en particulier de celui de Robache, qui viennent du côté de la montagne voisine et se réunissent au dessous de l'emplacement du monastère bâti par saint Diey; mais depuis ce temps on a fait divers changemens dans les lits et dans les cours de ces ruisseaux.

Ce saint évêque trouva ce vallon assez spacieux pour y fonder un monastère, et moyennant son travail et celui de ses disciples, il espéra d'y rencontrer de quoi faire subsister une communauté nombreuse; comme la vallée était alors marécageuse et inculte, il choisit le coteau méridional du vallon, comme plus propre à y bâtir une abbaye; bientôt il se vit à la tête d'une

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 565. Preuves.

(2) Fondation de l'abbaye de Saint Diez vers l'an 560.

(1) Abrégé de la vie de saint Diez.

communauté considérable : mais pour ne pas être exposé aux troubles des officiers royaux , il obtint du roi d'Austrasie, Childeric II, vers l'an 661, un privilège qui lui abandonnait en toute propriété, un terrain d'environ dix-huit à vingt lieues de circonférence autour et aux environs de son monastère. Cette donation fut confirmée à la poursuite de l'abbé Marcinan, successeur de saint Diey, par les rois Thierti IV et Childeric III, comme il paraît par l'ancienne vie de saint Diey. *Marcinanus sub Regibus Theodorico, atque Childerico-juniore, à quo etiam Aquigrani prœmeruit descriptionem totius Abbatia suæ, roboratam Regia auctoritate.* En même temps, il demanda vers l'an 664 à Numérien, archevêque de Trèves (1), un privilège pour l'exercice de la juridiction épiscopale, dans ce nouvel établissement qu'il venait de faire. Tels furent les commencemens de l'abbaye et de la ville de Saint Diey, et des églises et paroisses qui composent le district et territoire de cette fameuse église ; on peut assurer que tout cela ne se fit qu'à la longue, et il serait téméraire d'entreprendre d'en marquer précisément les époques.

Le val de Saint Diey comprend aujourd'hui dans l'enceinte de sa juridiction, vingt paroisses considérables, plusieurs autres églises succursales ou annexes, avec un nombreux clergé. Ce val forme un territoire séparé, de plus de cent soixante villages et hameaux, qui sont renfermés dans environ vingt-cinq lieues de contour, dans lequel le grand prévôt exerce une juridiction ordinaire et quasi épiscopale, reconnue dans le pays de temps immémorial,

(1) Dès le temps de Numérien en 664, le nom d'Archevêque, était connu et usité, quoi qu'assez rarement. Il était en usage en Orient dès le quatrième siècle, et il le fut en Occident entre le cinquième et le sixième siècle. On le remarque dans la lettre de Florian, à saint Niutrices de Trèves, cent ans avant Numérien ; dans le testament de saint Cézaire. Ce nom fut aussi donné à saint Augustin, apôtre d'Angleterre, et à saint Laurent son successeur, l'an 596.

rial, et autorisée par plus de quarante souverains pontifs.

La ville de Saint Diey, capitale de cette contrée, décorée d'un bailliage, renferme deux paroisses, en y comprenant celle du faubourg. La première et la plus ancienne, est celle qui est au faubourg ; mais la plus considérable, est celle de la ville, qui est dans l'église collégiale du chapitre : cette église à l'air de cathédrale et est desservie par le grand prévôt et vingt quatre chanoines, réduits à ce nombre depuis plusieurs années, car autrefois le chapitre était beaucoup plus nombreux.

Il y a dans cette église collégiale plusieurs vicaires, six enfans de chœur, avec maîtrise pour la musique.

Quoique la paroisse de la ville soit dans la même église, l'office s'y fait à un autel de la nef, distingué du grand autel, où les chanoines seuls font leurs offices ; l'autre paroisse du faubourg est dédiée à saint Martin ; c'est là où saint Diey se tenait ordinairement dans la solitude, pour vaquer plus librement et plus tranquillement à la contemplation ; c'est là où il bâtit d'abord un oratoire, au pied du mont Cromberg. Les chanoines sont seuls curés primitifs, non seulement dans ces deux églises, mais aussi dans toutes celles du Val de Saint-Diey.

Au nord de la grande église des chanoines, on voit des restes de l'ancien cloître, et un oratoire d'un ouvrage antique, dédié à la Sainte-Vierge, suivant l'usage de presque toutes les grandes abbayes, d'avoir ainsi dans l'enceinte du cloître, une église particulière dédiée à la mère de Dieu.

Saint Diey mourut vers l'an 679, et laissa en mourant, la conduite de son monastère à saint Hydulphe, son ami et son voisin, fondateur et premier abbé de Moyenmoutier.

Le monastère de saint Diey, observa d'abord la règle de saint Colomban (1) et

(1) S'il est vrai que saint Diey ait demeuré dix-huit ans à Agaune, il peut y avoir vu observer, et observé lui-même, la règle de Tar-

de saint Benoît ; mais bientôt celle de saint Benoît seule y fut gardée, et y subsista jusques vers l'an 950, que l'on y mit des chanoines au lieu des solitaires (1), qui apparemment ne vivaient pas selon la pureté de leur profession ; les chanoines y demeurèrent jusque vers l'an 960, alors le duc Frideric y rétablit des religieux ; mais l'abbé nommé Erchembert, traita si mal ses frères, et y fit une telle dissipation des biens du monastère, que le duc Frideric menaça de le chasser (2). Erchembert croyant que le prince lui demandait de l'argent, vendit les croix, les calices d'or et d'argent, et les ornemens de soie de son église, et alla en offrir le prix au duc Frideric. Ce prince fut si offensé de cet indigne procédé, qu'il chassa et l'abbé et les moines, et y rétablit des chanoines qui y subsistent encore aujourd'hui.

Les ducs de Lorraine depuis Gérard d'Alsace, ont été seigneurs-avoués et défenseurs de l'abbaye de Saint Diey, et ont reconnu les franchises et privilèges de cette église en diverses occasions.

En 1256 (3), la veille de l'Épiphanie, et par conséquent en 1257, avant Pâques, le duc Mathieu II, reconnaît qu'il a échangé le domaine du château de Spissemberg et de ses dépendances, et la vouerie de Saint Diey et du Val, contre la seigneurie de Lunéville, qui appartenait au comte de Lunéville, et qu'ensuite il a racheté du même comte de Lunéville, les choses devant dites ; et en même temps il promet solennellement au chapitre de Saint Diey, de les conserver dans leurs droits, libertés,

et de leur rapporter au monastère de Jointure, qu'il consacra à saint Maurice, patron du monastère d'Againe, ou de Tarnate.

(1) Richer, tome 2, c. 10. D'autres révoquent en doute cette double mutation, voyez Valcandus et Ruyr, p. 215.

(2) Ce fut en 1051, que se tint cette assemblée de Mayence, où Gérard d'Alsace obtint la vouerie de Saint Diey.

(3) Benoît Picart, histoire de Toul, page 48.

usages et privilèges, de la manière la plus authentique, sans qu'il puisse alléguer contr'eux à l'avenir, aucune prescription.

La ville et la prévôté de Saint Diey, en ce qui appartenait au duc de Lorraine, fut cédée en apanage à la princesse Catherine de Lorraine, lorsqu'elle épousa en 1426, Jacques I^{er} du nom, marquis de Bade, qui y fit bâtir un palais (1) ; mais les ducs de Lorraine dans la suite, rachetèrent cet apanage, et le réunirent à leur domaine.

La ville de Saint Diey, comme la plupart des autres villes de province, n'est devenue considérable que dans la suite de plusieurs siècles ; on croit que le gros de la ville se forma d'abord au delà de la rivière, où est à présent le faubourg, et que ce n'est que depuis la sécularisation de l'abbaye, qu'on est venu habiter au delà, et au nord de la Meurthe.

On dit aussi que ceci arriva vers l'an 1140, et que le chapitre permit alors aux habitans du faubourg, de passer la rivière et d'y bâtir quelques maisons et quelques rues, et même de se fermer de fossés et de murailles.

En 1155, Cette nouvelle ville de Saint Diey, l'église et les maisons des chanoines furent réduites en cendres par un cas fortuit, du moins on n'en assigne point la cause.

Quelque temps après, le duc de Lorraine Ferri II, au retour du siège de Hagenau, passant par Saint Diey, proposa au chapitre de bâtir cinquante maisons dans la ville, ce qui lui fut accordé, mais seulement pour les sujets qui dépendaient de lui, et uniquement pour leurs personnes, meubles et édifices ; le chapitre se réservant entre les maisons du prince, une maison de franc-aleu, qui est celle qu'on nomme aujourd'hui la halle.

Dès lors on dressa le plan d'une nou-

(1) On dit que ce palais était où sont aujourd'hui les capucins.

velle enceinte de murailles, plus fortes et plus régulières que les premières; mais la chose n'eut son exécution que sous le duc Ferri III, en 1266. Alors il fut réglé que l'on emploierait à cet ouvrage, le produit de la gabelle du vin, et les tailles que le chapitre prenait sur ses sujets. Deux chanoines furent préposés pour la levée de ce subside, avec un officier du duc, pour les sujets qu'il avait dans la ville, depuis la cession faite au duc Ferri II, d'un terrain pour y bâtir cinquante maisons; c'est l'origine de la rue que le domaine royal y possède aujourd'hui.

En 1280, l'ouvrage des fossés et des murailles n'était pas encore achevé, car dans un ancien manuscrit de l'église de Saint Diey, on y lit ces mots : *La clôture des murailles de Saint Diey, fut accomplie environ l'an 1280, régnant en Lorraine le duc Ferri, et nous avons pour cette année présente 1551. Ainsi a-t-il deux cens cinquante-uns ans que ladite cité fut fermée.* Ruyr. c. 13, page 441, dit que dès auparavant, le monastère de Saint Diey et son enelos, étaient fermés de murailles et de fossés; et page 144, il dit que la ville étant fermée de murailles, les chanoines ouvrirent leur cloître, qui jusqu'alors était fermé de toute part, c'était comme une citadelle située au-dessus de la ville.

Depuis l'an 1280, les chanoines demeurèrent maîtres de la porte de la ville et du gouvernement des fortifications, ce qui a subsisté jusqu'au quinzième siècle, et jusqu'au temps du concile de Basle, que les officiers du duc voulurent faire quelques entreprises, au préjudice des droits du chapitre, de quoi le duc René averti par les pères du concile, ordonna qu'on laissât le chapitre dans la jouissance de ses droits, franchises et libertés.

Les grands prévôts de Saint Diey, conjointement avec le chapitre, jouissaient autrefois des droits régaliens; d'où vient que la dignité de grand prévôt de cette église a été ordinairement possédée par des person-

nes d'une naissance éminente, et d'une très-grande distinction; d'où vient aussi que les empereurs, les rois et les ducs de Lorraine, l'ont si souvent demandée pour leurs parens ou pour des personnes qu'ils honoraient de leurs faveurs et de leur protection.

L'état temporel de la ville et de l'église de Saint Diey, a souffert de grands changemens depuis son établissement. Childeric II, roi d'Austrasie, en l'an 661, donna à Saint Diey en toute propriété (1), tout le val de Galilée, où ce saint avait bâti son monastère, à l'étendue d'environ 20 ou 25 lieues de pays, depuis le penchant des eaux qui descendent des montagnes dans ce val, jusqu'à leur sortie du vallon. Ce saint évêque et ses successeurs, abbés du val de Galilée, en jouirent paisiblement jusqu'au temps du roi Pépin, père de Charlemagne, qui a régné depuis 751 jusqu'en 768.

Alors Jacob, évêque de Toul, qui vivait en 757 et 765 (2), acquit l'abbaye de Saint Diey, dudit roi Pépin (3); mais il n'en jouit que pendant peu de temps; car dès l'an 769, le roi Charlemagne céda la même abbaye à Fulrade, abbé de Saint Denis en France, sans avoir égard à l'acquisition qu'en avait faite auprès du roi Pépin son père, sept ou huit ans auparavant, Jacob évêque de Toul.

Je ne sais si Fulrade en jouit longtemps (4), mais il est certain que Frideric, duc bénéficiaire de Lorraine, vers l'an 950, disposait de l'abbaye de Saint Diey, avec une autorité suprême, en changeant les chanoines, y remettant des religieux et les renvoyant de nouveau, pour y remettre des chanoines.

Ce même prince ayant bâti le château de Bar en 964, et ayant pris quelques

(1) Vit. S. Deodat. xix, un. apud Belland, p. 875, an. 661.

(2) Vers l'an 760.

(3) Voyez l'histoire de Toul, Preuves, page xxiii

(4) An 769.

villages dépendans de l'église de Toul, saint Gérard évêque de Toul, en porta ses plaintes à l'empereur Othon II, qui ordonna au duc Frideric de donner en indemnité au saint évêque, les abbayes de Saint Diey et de Moyenmoutier (1). Saint Gérard y exerça les droits régaliens, y frappa de la monnaie, et emporta à Toul les bâtons pastoraux ou les crosses de saint Diey, et de saint Hydulphe fondateur de Moyenmoutier, et la grosse cloche de Moyenmoutier, pour marque de son domaine, sur ces deux abbayes

L'église de Toul n'en jouit pas longtemps ; dès l'an 974 (2), indic. I, l'année treize du règne d'Othon II, dans un diplôme soussigné par Villigise, chancelier en la place de Robert archi-chancelier, donné à Machi, (apparemment Machia au royaume de Naples, dans la Capitanate); l'évêque de Toul, saint Gérard, ayant demandé à cet empereur la restitution de l'abbaye de Moyenmoutier, que l'empereur Othon I^{er} avait donné à l'évêque Gauzelin, pour l'augmentation de son église ; l'empereur accorda à saint Gérard, la grâce qu'il lui demandait ; mais à condition que le duc Frideric jouirait de ladite abbaye de Moyenmoutier en régle, comme du passé, et qu'après sa mort, elle retournerait à l'église de Toul.

Dans ce diplôme, il n'est fait nulle mention de l'abbaye de Saint Diey ; mais dans un autre de la même année 974, indication II, le quinze des calendes d'avril, quatorze du règne d'Othon, septième de son empire, donné dans la cité de Bonn sur le Rhin, soussigné de Folmare, chancelier en la place de Villigise, archi-chapelain ; il est dit que deux seigneurs, Eppon et Jean, avec le nourricier de l'empereur et Bennon (3), duc de Saxe, prièrent ce prince de subvenir à l'extrême pauvreté de l'église de Toul, dont le vénérable Gérard était évêque, en lui faisant

restituer l'abbaye de Saint Diey, qui avait autrefois appartenu à son église : Jacques évêque de Toul, l'ayant acquise du roi Pépin, père de Charlemagne. L'empereur Othon, leur accorda leur demande, et dit que cette *abbaye de Saint Diey est enfermée de toutes parts, dans le diocèse de la ville de Toul.*

Remarquez que dans ce second diplôme il n'est pas dit un mot de Moyenmoutier ; remarquez de plus, la différence des dates : les deux titres sont de l'an 974, et l'un est de l'indiction première, et l'autre de l'indiction deuxième ; il est certain qu'en 974 c'était l'indiction deuxième ; le premier porte la treizième année d'Othon II, le deuxième, la quatorzième année de son règne, et la septième de son empire ; remarquez enfin, que le premier est signé de *Villigise, chancelier en la place de Robert, archi-chancelier*, et le deuxième est soussigné de *Folmare, chancelier en la place de Villigise, archi-chapelain*. On sait qu'Othon II fut associé à l'empire, le jour de la Pentecôte 961 ; qu'il fut couronné empereur, par le pape, du vivant de son père en 967, et qu'il commença à régner seul, après la mort de son père, en 975.

Ainsi, l'an 974, était la septième de l'empire d'Othon II, et la quatorzième de son règne ; les autres différences des dates et des circonstances, pourraient aussi faire suspecter le diplôme. Le premier diplôme est daté de Machi, au royaume de Naples, et le deuxième de Bonn-sur-le-Rhin. Remarquez aussi, qu'alors l'église de Saint Diey était desservie par des chanoines qui y avaient été substitués aux moines, pour la deuxième fois, vers l'an 964.

Nous avons appris de Vidric (1) abbé de Saint Evre, qui a écrit la vie de saint Gérard, évêque de Toul, qu'après la mort du duc Frideric, arrivés en 984, saint Gérard accorda à la duchesse Béatrice, épouse de ce prince, à elle et à un de ses fils après elle, la jouissance des abbayes de Moyenmoutier et de Saint Diey, se ré-

(1) Histor., Mediani Monast., page cx, 195, 196 et 197.

(2) Benoît, hist. de Toul, p. xix et xxii.

(3) Apparemment Bernard, premier duc de Saxe, mort en 988.

(1) Vidric. vita sancti Gerardi. Tull. Epis. Histoire de Lorraine, tome 1, page 149. Preuves.

servant seulement l'investiture seigneuriale: *Retinens investiturâ indominicata Monasteria*, et dix familles de chacun de ces deux monastères, l'autel ou les dîmes de Saint Diey, la dime des mines d'argent et le cens des hommes, qui appartenaient à l'autel de cette église avec tout le district. La même duchesse Béatrice (1), céda à saint Gérard en échange de la montagne de Bar, sur laquelle le duc Frideric son mari avait bâti son château de Bar, cinquante-neuf familles, savoir : Vomplobe, Brillon, Longeville, Reisson, Tannant, Nant avec le moulin, Courcelles, Basincoart, Malberc. Ainsi les évêques de Toul, ne jouirent de ces abbayes, qu'après la mort de Béatrice, veuve du duc Frideric.

Par une bulle de Léon IX de l'an 1051, donnée en faveur de saint Diey, le pape dit expressément : qu'alors le duc Gérard d'Alsace était avoué de saint Diey, et avait son bénéfice ou son partage à part (2), et qu'alors le duc Frideric étant décédé et la dignité de duc étant passée à une autre maison, l'église de Saint Diey avait lieu de craindre de se voir exposée à l'oppression, ce qui la porta à choisir pour avoué le duc Gérard d'Alsace

Après la mort de Béatrice, les abbayes de Saint Diey et de Moyenmoutier, revinrent donc à l'église de Toul, elles lui appartenaient sous le pape Léon IX, en 1051, comme il paraît par la bulle de cette année.

Les ducs de Lorraine, Gérard d'Alsace et Thierry son fils, ayant été choisis et demandés par le chapitre, pour avoués et défenseurs de Saint Diey, il est croyable qu'ils affranchirent cette église de la puissance temporelle de celle de Toul ; et que ces princes ayant partagé tout le territoire de Saint Diey en deux parts, dont l'une porta le nom de *Ban du duc*, et l'autre *Ban de Saint Diey*, l'église de Toul en fut absolument exclue, et n'y exerça plus

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 149.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2, p. ccxcv. *Dux Gerardus qui ad petitionem Deodatensis Ecclesie sicut præcedentes beneficium divisit à præbenda Fratrum quod possidet.*

aucun droit de régale ; du moins depuis ce temps on n'y voit plus aucun exercice de sa part.

On peut voir plus en détail les droits réciproques des seigneurs avoués et du chapitre, dans un titre du duc Simon, donné entre l'an 1115 et 1125, qui prouve que dès lors le ban du duc était séparé de celui des chanoines. L'empereur Frideric Barberousse en 1137, accorda un ample privilège à l'église de St. Diey, dans lequel il n'est fait aucune mention de l'église de Toul.

Ce prince y confirma ce que les empereurs ses prédécesseurs (1), et les papes Léon IX et Pascal II, ont accordé à Saint Diey. Il marque en particulier la taille à laquelle le duc Simon avait renoncé en 1152, aussi bien que le duc Mathieu son fils, et il ordonne que si les hommes qui dépendent de la *prébende des chanoines* dudit lieu, (qui sont leurs sujets particuliers), ont quelques différens à l'occasion du change des monnaies ; ils répondent et soient jugés suivant la loi de Metz et de Toul, avec la médiation de l'archevêque de Besançon et celui d'Engelheim, et du duc Bertolf de Ceringheim, et du duc Mathieu ; enfin il prend sous sa protection particulière, les chanoines de Saint Diey, avec tous leurs biens, l'an 1157.

Il paraît clairement par ce diplôme et par ceux des empereurs Othon, et par les autres qui se conservent dans l'archive de Saint Diey, que cette église était du nombre des abbayes qu'on nommait impériales, et qui étaient soumises pour le temporel, immédiatement à l'empire ; que cette église tenait de l'empire les droits régaliens qu'elle exerçait dans son district. La chose paraît encore d'une manière plus évidente, par le diplôme de l'empereur Henri IV, qui à la prière de Mathieu ou Maherus de Lorraine, grand prévôt de Saint Diey, son cousin, décharge le chapitre de Saint Diey, de fournir son contingent à l'empire, ce qui fut confirmé par une bulle d'Innocent III, de l'an 1198.

(1) 1187. Histoire de Lorraine, tome 2, page ccclv.

En 1203 (1) au mois de mars, le duc Simon II fit en qualité d'avoué de Saint Diey, serment de garder les droits et privilèges de cette église, et si lui ou les siens y font quelque tort, il s'engage de les réparer dans quarante jours, et s'il diffère de le faire, il consent que tout son pays soit soumis à l'interdit, jusqu'à ce qu'il ait satisfait. Il donne pour garant, le comte *Seibert* (apparemment son oncle); pour cent livres de France; le sire de Bitche *Frideric*, son frère, pour cent livres; *Frideric*, son neveu, pour cent livres; *Simon de Paroye*, pour cinquante; *Albert*, son frère, pour cinquante.

Le duc Thiébaud I^{er}, en 1216 (2), donna ou restitua à l'église de Saint Diey, la rue qui est au delà de la rivière de la Meurthe, apparemment ce qui compose aujourd'hui le faubourg de Saint Diey; car au commencement les ducs de Lorraine ne devaient avoir qu'un emplacement de douze maisons au faubourg. Dans la chartre de cession, il se sert de ces termes: *contuli; restitui, concessi*. Cet endroit se nommait alors le vieux Marché; ce qui est au-deçà et au nord de la rivière, était regardé comme formant l'enceinte de l'ancien monastère, contenant ses cours, ses jardins, son colombier; sa ménagerie; ce qui était au-delà de la rivière, n'était pas moins de son territoire et de sa dépendance originaire.

Le duc Mathieu II, en 1246 ou 1247, avant Pâques, racheta la vouerie de l'église de Saint Diey, qui était avenue, je ne sais comment, à Hue, comte de la petite Pierre, lequel pour faire la paix avec ledit duc Mathieu et les chanoines de Saint Diey, vendit et transporta au duc, ce qu'il avait à Spissemberg, et tout ce qu'il pouvait avoir et prétendre aux églises de S. Diey, Moyemoutier et Etival.

En 1250, le jeudi après les Chandelles, Jacques de Lorraine, évêque de Metz, et

Benaud son frère, tous deux frères du duc Mathieu II, s'obligent de faire payer les trois cents livres que le duc Mathieu avait promises au chapitre de Saint Diey, pour réparer les torts qu'il lui avait faits. Ce titre qui est en français, est un des plus anciens en cette langue, que l'on connaisse en ce pays-ci.

En 1304 le chapitre de Saint Diey, excommunia le duc Thiébaud II, pour avoir bâti un nouveau moulin à Saint-Diey, nommé le moulin de *Fraze*. Mais le duc fit signifier son opposition, disant que le chapitre n'avait aucune juridiction sur lui, et en appela au saint siège.

En 1324, le duc Ferri demanda cinq cents hommes au chapitre de Saint Diey, pour marcher avec lui devant la ville de Metz. Le tout sans préjudice aux privilèges du chapitre. *Archive de Saint Diey*.

Depuis très-long-temps, les chanoines de Saint Diey, avaient accoutumé de choisir leur grand prévôt, du nombre des chanoines de la cathédrale de Toul, et en effet, depuis Henri de Lorraine (1), qui de chanoine et archidiacre de Toul; en 1126, en avait été fait évêque en 1127, et avait enfin été postulé grand prévôt de St. Diey, en 1137, tous les grands prévôts de cette église, avaient été tirés de la cathédrale de Toul.

Après la mort du grand prévôt Jean d'Arquel, arrivée le 13 mai 1519, et avant que les chanoines eussent procédé à une nouvelle élection, ceux de Toul, qui apparemment avaient eu vent que ceux de Saint Diey pensaient à choisir un de leurs propres confrères, pour grand prévôt, firent signifier au chapitre de Saint Diey, une intimation, le quinze juin 1517, par laquelle ils disaient que la grande prévôté de Saint Diey, étant réputée pour une des premières dignités de l'église de Toul, après l'épiscopat, et cette église étant en possession depuis très-long-temps, de fournir des grands prévôts à celle de St. Diey,

(1) Livre rouge de St. Diey, fol. 40.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 219.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 497.

ils eussent à l'avenir à continuer d'en user de même.

Mais malgré cette intimation, le chapitre de Saint Diey choisit pour grand prévôt, le vingt-cinq octobre 1519, Jacques de Nancy, qui était chanoine et écolâtre de leur église; ceux de Toul ayant porté leurs prétentions au tribunal du pape, séant à Avignon, y furent condamnés par trois sentences conformes.

Isabelle d'Autriche ayant épousé le duc Ferré IV, reçut pour douaire la ville de Saint Diey, et l'on y bâtit un château pour sa demeure; ce château était en la place où est aujourd'hui le couvent des capucins; la rue qui y conduit, s'appelle encore à présent, *la rue de la Cour*, et l'on y conserve le titre de la cession qui en fut faite aux capucins.

Isabelle fit son testament en 1540, et mourut en 1552 ou en 1556. C'est cette princesse qui fit bâtir à Saint Diey, le château dont nous avons parlé ci-devant, qui a servi de demeure à quelques princesses de Lorraine, comme à Catherine de Lorraine, fille du duc Charles II, qui ayant épousé en 1426, Jacques marquis de Bade, obtint le bailliage de Vôge, et le domaine du Val de Saint Diey, excepté les mines, et celui de Moyenmoutier, Arches et Bruyères, et ce pour assurance de sa dot, qui était de soixante mille florins; elle et son mari en jouissaient encore en 1438 et 1439, et l'on trouve différens actes passés par devant Jacques de Bade ou ses officiers. Ce domaine fut racheté dans la suite par le duc Jean, avant son départ pour la Sicile. René II, au retour de son voyage en Suisse, passant par Saint Diey, prêta serment au chapitre, de conserver les droits et prérogatives de cette église.

On assure que la duchesse Christienne de Dannemârk, fit aussi sa demeure pendant quelque temps, au château de Saint Diey, et à celui de Spissemberg. Voyez ce que je dis sur Spissemberg.

Le grand prévôt de Saint Diey (1) a

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages ccxcii et ccxciv

droit d'officier pontificalement, de porter la crosse et la mitre, et est en possession d'exercer les droits épiscopaux, à l'exception de ceux qui appartiennent au caractère épiscopal, à moins qu'il ne soit lui-même consacré évêque. Les anciennes bulles des papes qui déclarent cette église soumise immédiatement au Saint-Siège, et en particulier celle du pape Innocent II, de l'an 1151, portent qu'elle est sous la protection du Saint-Siège, moyennant la redevance d'un écu d'or de cens annuel, payable au palais de Latran.

Les ducs de Lorraine n'ayant point d'église épiscopale dans leurs états, regardèrent toujours celle de Saint Diey, comme une église très-priviligée, et se firent un devoir et un honneur d'en défendre les droits, et en particulier, le privilège de leur exemption de la juridiction des évêques de Toul, et de leur dépendance immédiate du Saint-Siège. En effet, avant l'érection de la primatiale de Nancy, faite en 1602, Saint Diey passait pour la première église collégiale de Lorraine et la seule décorée du titre d'insigne.

On avait déjà fait plus d'une tentative pour faire ériger un évêché en Lorraine: le duc Charles III avait employé tout son crédit, pour faire de Nancy une ville épiscopale; ses desseins furent traversés par l'opposition de la France et du cardinal d'Ossat, qui faisait à Rome les affaires de cette couronne. Charles III ne pouvant réussir à ériger un évêché à Nancy, y fonda la primatiale que nous voyons aujourd'hui.

Le duc Léopold crût rencontrer moins d'obstacle en demandant au pape d'établir un siège épiscopal à Saint Diey, ville naement de son domaine, jouissant du privilège d'indépendance des évêques voisins, et soumise immédiatement au Saint-Siège; il se flattait d'y trouver plus de facilité, et de la part de l'évêque de Toul, dont l'église de Saint Diey ne dépendait pas, et de la part de la France, à qui Saint Diey n'obéissait point; et de l'archevêque de

Trèves, à qui l'église épiscopale de Saint Diey continuerait d'être soumise ; qu'enfin il pourrait fonder cet évêché sans rien démembrer de l'évêché de Toul, en y joignant les territoires exempts de Senones, de Moyennoutier, d'Etival et de Domèvre.

Il s'adresse donc au pape Innocent XIII, qui délégua en 1717, M. de Firrao son nonce en Suisse, pour faire à Saint Diey les informations nécessaires touchant l'utilité et nécessité d'y ériger un évêché, et pour obtenir des autres églises voisines intéressées, les consentemens nécessaires, pour la fondation et dotation de cette église cathédrale.

M. de Firrao arriva à Saint Diey au mois d'octobre 1717, et y demeura environ cinq semaines ; il voulut voir et examiner les titres et la possession d'indépendance, non seulement de l'église de Saint Diey mais aussi des abbayes de Senones, de Moyennoutier, d'Etival et de Domèvre ; il voulut même visiter ces abbayes en personne ; il rendit compte de tout au St. Père, et l'on trouva à Rome qu'il y avait lieu d'ériger un évêché à Saint Diey, nonobstant les oppositions de S. Majesté très-Chrétienne, et de monseigneur l'évêque de Toul.

Nous avons appris de la bouche de feu M. Sommier, qui fut depuis grand prévôt de Saint Diey, par la démission de feu M. l'abbé Mahuet, et qui fut nommé archevêque de Césarée par le pape Benoît XIII, qu'étant à Rome où il sollicitait de la part du duc Léopold, l'érection de cet évêché, une personne vint le trouver comme de la part de l'ambassadeur de France, pour le porter à se désister des poursuites qu'il faisait pour cette affaire, et qu'on saurait le récompenser de ce désistement. M. Sommier répondit que pour rien du monde il ne voudrait trahir son ministère, et de suite alla raconter au Saint Père l'entretien qu'il avait eu avec cette personne ; alors Innocent XIII lui mettant la main sur la tête, lui dit : *oui je ferai un évêché à*

Saint Diey, et j'y ferai un évêque, voulant dire qu'il en ferait le premier évêque.

Innocent XIII mourut en 1724, et n'exécuta ni l'un ni l'autre ; il eut pour successeur Benoît XIII, qui fit M. Sommier archevêque de Césarée. Le même M. Sommier a raconté plus d'une fois, que sous le pontificat de Benoît XIII, tout était disposé à faire l'érection de l'évêché en question, et que le cardinal Coscia lui avait dit, que si M. le duc de Lorraine voulait envoyer à Rome six mille louis d'or, on lui remettrait les bulles de l'érection dudit évêché ; mais que S. A. R. avait répondu qu'il ne pouvait accepter cette proposition, ayant parole positive de son beau frère le duc d'Orléans, alors régent du royaume, qu'aussitôt que le roi serait entré en majorité, il lui serait accordé ce qu'il désirait, ne voulant pas par ménagement faire la chose pendant sa régence. Cependant le duc d'Orléans mourut en 1725, avant que d'avoir pu exécuter sa promesse, et le duc Léopold voyant M. Sommier grand prévôt de Saint Diey, et y exerçant les fonctions épiscopales, se ralentit sur ses poursuites, et la chose est demeurée sans exécution jusqu'à présent.

Dans notre histoire il est assez souvent fait mention des monnaies de Saint Diey. Les montagnes qui sont à l'orient du Val de ce nom, sont célèbres par leurs mines d'argent. Dès le temps de saint Gérard évêque de Toul, qui a gouverné cette église depuis l'an 963 jusqu'en 994 (1), il y avait déjà de la monnaie de Saint Diey, et nous en avons fait graver quelques pièces, où l'on voit d'un côté *Gerardus* et de l'autre *sanctus Deodatus*.

Le duc Simon I^{er} (2), dans un titre où il règle les droits du chapitre de Saint Diey, et celui des ducs de Lorraine, qui étaient avoués et défenseurs de cette église, veut, que si l'on tire de l'argent des mines

(1) Hist. de Lorr., t. 5. Pl. 9.

(2) Le duc Simon I^{er} gouvernait entre 1115. et 1125.

qui sont dans le terrain appartenant au chapitre, cet argent appartienne aux chanoines. Il paraît par d'autres monumens, que le chapitre tirait la dime des mines, et qu'il avait sa monnaie distinguée de celle du duc.

Celle des chanoines se nommait *Monnoye de Saint Diey* (1), celle du duc, *Monnoye de Monsicur*; celle du chapitre était plus forte que celle du duc. Six livres monnaie de Lorraine, ne valaient que quatre livres et demie monnaie de Saint Diey. On assure que les ducs de Lorraine en supprimèrent les coins par un accord, lorsqu'ils firent travailler aux mines qui étaient alors dans les montagnes de Vôge, qui sont à l'orient du Val de Saint Diey; mais ce ne fut pas avant l'an 1400, car jusqu'alors on y voit encore le droit de monnaie en vigueur et en exercice.

Le chapitre crée un *Sonrier*, ou chef de police, qui est comme son procureur et dépositaire de son autorité, qu'il exerce dans certains cas, dans une chambre de justice nommée *la Pierre Hardie*, sur tous les sujets, tant de la ville que du faubourg, et de quelques autres seigneuries; en première instance et par appel au buffet du chapitre, et de là à la cour souveraine.

Mais cette juridiction est aujourd'hui extrêmement limitée et affaiblie par les officiers du prince, qui sont ordinairement soutenus contre ceux du chapitre.

L'établissement de l'hôtel ou conseil de ville à Saint Diey, n'est que de l'an 1628. Dès le temps du grand duc Charles III en 1571, certains bourgeois de St. Diey avaient sollicité ledit établissement; ils furent déboutés par arrêt du 20 janvier 1603. Cependant par un autre arrêté du septième d'août 1628, ladite chambre du conseil de ville fut érigée et confirmée avec plusieurs modifications. Il fut ordonné 1°: Que les cinq conseillers de l'hôtel de ville nommés par le duc, demeureront en charge les trois premières années; et que le chapitre

en nommera un à la pluralité des voix, outre les quatre déjà nommés, le serment duquel sera pris par le sonrier; la première séance demeurant au premier des cinq commis nommés par le prince, et la deuxième au premier des cinq conseillers nommés par le chapitre, lesquels dits conseillers auront seulement la connaissance des faits de police exprimés dans l'acte de cette érection.

2° Les bourgeois de Saint Diey éliront à la pluralité des voix huit d'entr'eux, de trois en trois ans, au jour du mercredi gras, savoir: quatre en la part du duc, et quatre en la part du chapitre, pour à la présence des sonrier et commis, et des prévôts ou lieutenans, prendre connaissance de ce qui concerne le bien et profit de la communauté de Saint Diey; sans toucher néanmoins à la juridiction qui demeurera comme du passé, aux officiers qu'il appartient, sous les réserves et modifications plus au long exprimées dans les lettres d'érection.

Lesdits du conseil, ne pourront exercer aucun acte de juridiction de haute, moyenne et basse justice, dans le ban et finage de Saint Diey, hors la ville et faubourg, non pas même pour chose communale.

Ledit conseil se tiendra en l'hôtel de ville, et les vénérables auront la correction de leurs sujets y délinquans, et prendront les amendes et autres émolumens de haute, moyenne et basse justices, pour fautes et crimes par eux y commis.

Depuis l'an 1628, il est encore arrivé grand nombre de changemens et de dérogations dans la manière de gouverner et d'administrer la justice dans la ville de St. Diey, mais tout ce détail n'est pas de mon sujet; ce chapitre est encore celui de toute la province qui a mieux conservé ses droits et prérogatives.

Le bailliage de Saint Diey est divisé en cinquante-cinq communautés; mais il y en a de fort étendues, ce qui fait en tout cent soixante villages ou hameaux. Il s'étend au delà des montagnes dans la ville de Sainte-Marie, et dans le val de Lièvre. Il y a aussi

(1) Benoit, Hist. de Lorr., p. 931.

maîtrise des eaux et forêts, recette des finances et des bois, et une brigade de maréchaussée.

La paroisse dédiée en l'honneur de la Ste.-Croix, est dans l'église même collégiale, et les villages de Robache, Gratain, Marzelay, la Pécherie et le Viller, en dépendent.

La paroisse de saint Martin est pour le faubourg et le village de la Bolle.

Il y a encore la chapelle de l'hôpital, et la chapelle particulière de St. Diey, où il y a un prêtre résidant.

L'hôtel de ville est composé d'officiers du roi et du chapitre.

Le siège de la Pierre-Hardie est tenu par un gradué, pour toutes les terres du chapitre en première instance, et ressortit au buffet du chapitre.

DIZIER (St.) faubourg de Nancy voyez BOUDONVILLE.

DOCELLES. LA RIVIÈRE DE VOLOGNE OU LA PERLE.—Docelles, village sur la Vologne, baillage de Bruyères; seigneur, le roi; cour souveraine de Nancy; la paroisse a pour patron saint Valbert, abbé de Luxeuil; le chapitre de Remiremont nommé à la cure, il a les deux tiers de la dime, contre le curé pour l'autre tiers, qui jouit aussi de la totalité de la menue dime.

Dépend Chéniménil, où il y a une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Item Chamont-la-Rue, et plusieurs granges.

Tendon était aussi autrefois une dépendance de Docelles, le patron de l'église est saint Claude. Le chapitre de Remiremont nommé à la cure de Docelles et à celle de Tendon.

Dépendait aussi Faulcompièrre, la Poirie et environ quarante granges. Ces deux paroisses sont en partie de la prévôté de Bruyères et en partie de celle d'Arches.

Il y a sur le ban de Docelles trois papeteries et un moulin.

Rivière de Vologne.

La Vologne prend sa source auprès du grand Valtin, dans le même pré d'où sort

aussi une des sources de la Meurthe, très près de l'étang de Longuemer et de Retourner, dont elle reçoit les eaux. Elle se grossit ensuite de celles du lac de Gerarmer et à une lieue de Bruyères de celles du Neuné, où l'on commence à y voir des perles.

Les huitres dont on tire les perles sont en si grand nombre dans le ruisseau de Neuné, qu'il semble que le fond en soit pavé. Ce ruisseau a sa source au village de Martinpré près Bruyères et vient joindre la Vologne à une lieue de Bruyères.

La Vologne passe par Granges, Champ, Docelles, etc., et tombe dans la Moselle entre Archette et Jarménil. Cette rivière, assez peu considérable en elle-même, est en grande réputation dans nos historiens lorrains par les moules ou poissons à écailles qui s'y trouvent en assez grande quantité et d'où l'on tire des perles. Nous avons composé et fait imprimer, il y a nombre d'années, dans les journaux de Trévoux, une dissertation sur la nature des perles, où nous avons fait voir que l'on en trouvait non-seulement dans la Vologne, mais aussi dans d'autres rivières et ruisseaux de Lorraine; nous en avons trouvé nous-mêmes, dans la rivière de Meurthe, entre Saint-Dié et Etival, au village de la Voivre. Ces perles ne sont pas d'une figure égale, ni d'une eau toujours aussi parfaite que celles de la mer; elles ne se trouvent pas dans les plus beaux, ni les plus gros de ces coquillages, et ce qui est au contraire dans ceux qui ont moins d'apparence et moins de régularité dans leurs figures, et que je crois être les femelles. J'ai proposé plusieurs conjectures sur la nature des perles; il m'a paru que ce pouvait être ou les œufs de ces coquillages, ou plutôt que c'était la matière dont se forment les coquilles, à peu près de même que dans les écrevisses; les pierres sont la matière dont se forme la coque de l'écrevisse, lorsqu'elle se renouvelle.

Le feu duc Léopold I, ayant fait venir en Lorraine le révérend père Sébastien, carme de la place Maubert, célèbre mathé-

maticien, il fut beaucoup question des perles de la Vologne; on en pécha un grand nombre que l'on apporta à Lunéville pour en examiner la nature et l'origine. Il me fit l'honneur de me dire qu'il croyait que c'était des espèces de bézoards, qui se formaient dans le corps de ces poissons, comme il s'en forme dans le corps et dans l'estomac d'autres animaux. Je ne sache pas qu'il ait rien écrit sur cette matière.

Mais nos anciens historiens lorrains relèvent ce pays par les singularités qui s'y trouvent, comme les mines d'or et d'argent dans les montagnes de Vôge, les pierres d'azur à Vaudrevanges, les perles dans la Vologne, etc.

DOMBASLE. — Dombasle, *Domnus-Basolus*, village à une demi-lieue de St-Nicolas, sur la route de Lunéville. Le patron de l'église est saint Basle (1). La cure, qui dépend originairement du prieuré de St.-Don, est unie, de même que le prieuré, à la collégiale de Saint-George de Nancy; mais le prieuré de Varengevillie étant uni à l'église primatiale de la même ville, le chapitre de la primatiale tire la dime des terres ensemencées par les treize maisons de Dombasle, qu'on nomme *maisons de St. Gorgon*, parce que St. Gorgon est patron de l'abbaye de Gorze et du prieuré de Varengevillie.

Dès l'an 752 (2), le roi Pepin, à la prière de Crodegand, évêque de Metz, donna à l'abbaye de Gorze six familles qu'il avait à Dombasle, avec l'église, la dime et la totalité de ce lieu *in Pago iniensi* (ou plutôt *Seginensi* ou *Portensi*) et *in comitatu Scarponensi, in villa quæ Domno-busilla vocatur, mansos sex et ecclesiam cum decimatione et omni integritate ejusdem villa.*

Il paraît qu'alors Dombasle était assez peu de chose; dans la suite il s'est beau-

(1) Saint Basle, *Basolus*, était un solitaire qui a vécu dans le territoire de Reims, vers Louvoy et Sillery, au sixième siècle, sous le règne de Childeric, on en fait la fête le 26 novembre.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 273, Preuves.

coup augmenté et il a été possédé par des seigneurs particuliers qui sont fondateurs du prieuré de St.-Don, ou *Dodon*, ou *Donat*, qui était ci-devant près la grande route de Dombasle à Lunéville.

On croit que St. Don, ou *Dodon*, ou *Donat*, patron du prieuré de ce nom, fut martyrisé par les Vandales, sur la rivière de Meurthe, à peu près au lieu où était situé ce prieuré; le temps de son martyre est inconnu. Les Vandales se répandirent dans les Gaules au cinquième siècle. On conserve ses reliques dans une chasse de bois doré, en l'abbaye de St.-Mansuy. Ce prieuré et sa dépendance furent donnés à l'abbaye de St.-Mansuy et ensuite unis à la collégiale de St.-George de Nancy. Le prieuré est aujourd'hui entièrement ruiné.

Quant aux fondateurs de ce prieuré, voici ce qu'on en lit dans une charte de Ricuin, évêque de Toul. Il dit que *Vidric* de Dombasle, avec son fils *Theodoric*, et *Ide*, matrone vénérable, avec son fils *Haimon*, ont donné à *Theodemare*, abbé de Saint-Mansuy, l'église de Saint-Don ou *Dodon*, qu'ils ont bâtie dans leur propre alouf. Que *Pibon*, évêque de Toul, prédécesseur de Ricuin, en avait consacré l'église, et avait béni le cimetière, et en avait agrandi le circuit qui auparavant était trop resserré. Il ajoute que *Haimon* et *Theoderic Baudus* de Dombasle, prédécesseurs de ceux dont on a parlé, y avaient ajouté quelques biens, mais il paraît que *Vidric* et *Ide* de Dombasle en étaient les principaux fondateurs et bienfaiteurs.

En 1147, Henri de Lorraine, évêque de Toul, raconte la chose dans un plus grand détail. Il dit que saint Don ayant souffert le martyr sur la rivière de Meurthe, assez près du grand chemin, par la main des Vandales, on lui donna la sépulture au même lieu; qu'il se fit plusieurs guérisons miraculeuses à son tombeau; qu'une femme pieuse y ayant recouvert la vue, y érigea une petite chapelle qui y subsista jusqu'au temps de Thierri de Dombasle, homme illustre, qui la rétablit

en un état plus décent et la fit consacrer par Pibon, évêque de Toul, (qui a gouverné cette église depuis l'an 1070 jusqu'en 1107).

Vers le même temps, les seigneurs de Dombasle offrirent cette église à Théomare, célèbre abbé de Saint-Mansuy de Toul, le priant de la prendre sous sa direction et de lui donner les biens que son abbaye possédait à Dombasle; ce qu'il agréa, et ajouta à ce prieuré ce qui avait été donné à son abbaye au même lieu, par des personnes pieuses et puissantes, et en particulier tout le terrain qui s'étendait depuis le ban de Saint-Pierre (ou de St. Mansuy), jusqu'à celui de Saint-Gorgon de Varengéville. De plus, Vidric et Thierri de Dombasle, son fils, y firent des donations considérables, et en particulier ce qui leur appartenait dans l'église de Dombasle, en dîmes et en offrandes.

Une veuve nommée Ida, après la mort de son mari Dregon, du consentement de ses deux fils Haimon et Rodulphe, lui fit aussi donation de quelques fonds de terre; on nomme au même endroit Ide, religieuse de Remiremont, fille de la même Ida, qui lui donna deux gerbes de revenu, dont elle se retint l'usufruit pendant sa vie. On fait aussi mention de Gérard de Vitrimont, de *Leucarde* sa femme, et de leurs fils *Heriman* et *Barthelmi*; parmi les bienfaiteurs de l'église de Saint-Don, on ajoute *Ermentrude*, sœur de *Haimon* et femme de *Conon*, et *Mathilde*, sœur du même *Haimon*, et *Varin* son fils, et *Hugues*, fils de *Conon* (ce dernier se fit moine apparemment à Saint-Mansuy), tous bienfaiteurs de cette église. On y remarque que *Haimon* était alors sur le point de partir pour le voyage de Jérusalem en 1147.

La terre et seigneurie de Dombasle passa dans la maison de Salm apparemment par quelque mariage; car en 1225, *Ferri de Blâmont* et sa femme *Dame de Dombasle*, sont dénommés dans un titre de Senoies, et en 1235, *Henri de Dombasle*, frère du comte de Salm, et en 1290, *Jean de Dombasle*, écuyer, fils de *Henri de*

Dombasle, chevalier. Voyez la généalogie de la maison de Salm.

L'on voyait à Dombasle deux châteaux, l'un nommé Lamotte et l'autre Florainville. La petite rivière de Sanon se jette dans la Meurthe, un peu au-dessous de Dombasle. La chapelle de Notre-Dame de pitié, fondée en 1520, et ci-devant dans l'église paroissiale, est à présent transférée au château, depuis l'an 1674 elle est à la collation du seigneur, chargée de quatre messes par semaine, elle est presbytérale et le chapelain possède un revenu considérable. On y connaît aussi une chapelle de l'assomption, dont le chapitre de St.-George est collateur. On y voyait, il y a quelques années, un hermitage aujourd'hui détruit. Cet hermitage était contigu à la chapelle du prieuré de Saint-Don; l'un et l'autre ont été détruits de nos jours.

Je parlerai de Varengéville sous l'article de Saint-Nicolas.

Il y avait aussi dans Dombasle une seigneurie nommée la seigneurie des *Armoises* (1), qui fut possédée par Claude des Armoises, bailli de l'évêché de Toul, et ensuite par Michel Lataxe, qui vendit la moitié de cette seigneurie au duc de Lorraine en 1585.

Dès l'an 1050 ou 1052 (2), l'abbaye de Bleurville possédait un fief à Dombasle.

La maison de Dombasle, comme descendante de celle de Blâmont, portait de sable à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées, au pied fiché d'argent. La maison de Dombasle est fondue dans celle de Lucy; *Henri de Dombasle* ayant épousé *Béatrix du Chatelet*, en eut *Errard*, qui épousa *Marguerite de Nancy*, et en eut *Jean*, qui épousa en premières noces *Marguerite de Fléville*, et en secondes, *Jeanne de Marchéville*, et en eut *Marguerite*, mariée à *Jean de Lucy*, auquel elle apporta Dombasle en 1420, c'est la dernière de cette maison.

Lucy est un village sur la Niède française.

(1) 1585, 22 Mai Archives de Lorr.

(2) Hist de Lorr, t. 1, p. 428. et 445.

se, répondant à Amance, du diocèse de Metz, de l'archiprêtré de Morhange. La cure est à la nomination de l'abbé de saint Martin devant Metz, à présent à la primatiale de Nancy.

La maison de Lucy portait d'argent à trois lions de sable, 3, 1, armés, lampassés, allumés et couronnés d'or.

Vari de Lucy ou Lucey, seigneur de Dombasle, prieur commandataire de Flavigny, protonotaire apostolique, se signala au seizième siècle, par ses charités et libéralités envers les pauvres ses sujets. Il fonda deux bourses au collège de la Marche à Paris, pour y entretenir deux enfans à l'étude, huit ans durant; ces enfans devaient être choisis de Dombasle ou de Rosières aux Salines: de plus, il donna des sommes considérables pour aider à marier chaque année cinq filles pauvres; enfin il donna au chapitre de Remiremont, une somme de 3,500 francs barrois, pour acheter une rente de cent francs barrois, qui devait être distribuée à six pauvres enfans, pour les faire instruire ou apprendre un métier, et les mettre en état de gagner leur vie le reste de leurs jours; on devait donner quinze francs par an pour chacun de ces six enfans, à choisir dans les villages de Dombasle, Crevi, Grandvezin, Flavigny, Antlup, Hadiviller, Lucy, Vaultimont. Vari de Lucy pour assurer ces fondations, les fit approuver et autoriser par le duc Charles III par ses lettres du 25 janvier 1564.

DOMBROT voyez **BOUSEY**.

DOMÉ (LE) prieuré, voy. **LA FAUCHE**.

DOMÈVRE, voyez **BON-MOUTIER**.

DOMÈVRE. — Il y a plusieurs lieux en Lorraine qui portent ce nom.

Celui dont nous voulons parler ici, est situé sur le chemin de Lunéville à Blâmont, à une lieue de cette dernière ville, sur la rivière de Vezouze; la paroisse est dédiée sous le nom de saint Evre, évêque de Toul, à la nomination de l'abbé de Domèvre, desservie par un religieux de l'ordre de saint Augustin, de la congrégation réformée de saint Sauveur en Lorraine;

diocèse de Toul, bailliage de Blâmont.

L'abbaye de Domèvre, jouit des droits quasi-épiscopaux dans quelques paroisses de sa dépendance; mais M. de Camilly évêque de Toul, en vertu d'un arrêté du conseil du roi Louis XIV, est rentré dans la jouissance de sa juridiction épiscopale, sur les paroisses qui sont du domaine de la France, savoir: *Harboué, Cirey, le Val*, qui est le lieu où était ci-devant l'abbaye de *Bon-Moutier, Bodonis monasterium*, dont nous avons parlé dans son article, et qui ayant été ravagée par les guerres, a été transportée à Domèvre en 1569, où elle subsiste aujourd'hui avec beaucoup d'éclat; le roi Stanislas ayant fait unir la manse abbatiale de Domèvre au généralat de la congrégation de saint Sauveur, à perpétuité; par bulles du mois de janvier 1748, autorisées par lettres du même roi, du 24 février 1749, elle sera par conséquent élective et régulière dans toute la suite des temps.

La seigneurie de Domèvre relevait autrefois de l'évêque de Metz (1), comme il paraît par un contrat d'engagement fait par Raoul de Coucy, évêque de Metz, à Charles III, duc de Lorraine; de la moitié de son château de Remberviller, Domèvre, et autres lieux contenus dans ledit contrat, pour la somme de quatre mille francs d'or, à faculté de rachat perpétuel, en date du 2 mars 1595.

Le même Raoul de Coucy engagea encore au même duc Charles III, la moitié de son château de Remberviller, Domèvre, Beure et autres lieux, pour une rente de deux cents francs d'or, le 20 septembre 1597. En 1419, le 12 octobre, Androuin d'Oriocourt, reprit de George, évêque élu de Metz, Marlatour, Domèvre et d'autres terres. Voyez **SAINT SAUVEUR ou BON-MOUTIER**.

En 710, le 15 octobre, le roi Louis III dans un diplôme, dont l'original se conserve en l'abbaye de saint Maximin de Trèves, témoigna que son père, le roi

(1) Arrêt de réunion du 23 décembre 1680, page 209.

Arnoù, ayant donné à un seigneur nommé Hildeman, une partie de la seigneurie de Domèvre, cet Hildeman fut accusé auprès du roi Louis, fils du roi Arnoù, d'avoir anticipé sur le terrain qui ne lui appartenait pas; Louis confiaqua ce qu'avait possédé Hildeman, et le donna à Batfride et Renaud, c'est-à-dire toute la seigneurie de Domèvre avec l'église, les champs, les prés, les eaux, les serfs de l'un et l'autre sexe. *V. Honthem hist. Trevir. t. 1, p. 259.* D'où vient cet original à saint Maximin? apparemment que la seigneurie de Domèvre lui fut cédée dans la suite, et à la fin fut donnée à St. Sauveur, par Bertholde évêque de Toul, qui transféra l'abbaye de Bonmoutier à St. Sauveur, vers l'an 1009 ou 1010.

On connaît dans le Diocèse de Toul, plusieurs villages du nom de *Domèvre*, et qui ont saint Evre ou *Aper*, évêque de Toul, pour leur patron; ce qui fait voir la grande réputation de ce saint, et l'étendue de son culte.

DOMÈVRE-SUR-d'URBION, village du ban de Bayécourt, à trois lieues de Bruyères, une et demie de Chaté.

DOMÈVRE, village à trois lieues de Pont-à-Mousson et de Toul, deux de Mandre-aux-quatre-Tours.

DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE, village à une lieue et demi d'Epinal, deux de Chaté, traversé par l'Avière.

DOMÈVRE-SOUS-MONTFORT, village à une lieue de Mirecourt, dans la baronnie de Fresnel.

DOMÈVRE OU DOM-ÉPVRE, église champêtre; paroissiale de Vaxy et de Gerbécourt.

DOMJEVIN. — Domjevin ou Domjevin, *Domnus-Jovinus*, village à droite de la Vezouze, trois lieues au-dessus de Lunéville. Un ruisseau s'y joint à la rivière au-dessous du village. Bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

En 1248 (1), Ferri de Salm sire de Blâmont, déclare que Mathieu duc de

Lorraine lui a cédé la moitié du ban de Domjevin et de *Laufrebonne*, et que, de ce qu'il pourra acquérir de Henri son neveu, par droit ou autrement, le duc en aura la moitié, et lui l'autre. En 1529, les habitans de Domjevin se mirent sous la protection et sauvegarde de la duchesse de Lorraine, Isabelle d'Autriche et du duc Raoul son fils, moyennant deux sols tournois que chaque feu devait leur payer par an. Henri comte de Blâmont, de qui le village dépendait, y donna son consentement. Les mêmes habitans renouvelèrent le traité de sauvegarde en 1584, avec Jean duc de Lorraine, à charge par chacun habitant, d'un resal d'avoine, mesure de Lunéville, avec une geline (une poule); et la femme veuve un demi resal et une geline.

DOMMARIE près de Vézelize, **THOREY, ESTREVAL**. — Dommarie, village dans le comté de Vaudémont près Vézelize, diocèse de Toul. L'église de Dommarie est dédiée à Notre-Dame dans sa nativité. Patron, le chapitre de Bouxières-aux-Dames; Décimateurs, ledit chapitre pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Seigneur, le roi. Bailliage et comté de Vaudémont.

Annexe, **Thorey**, Patron, saint Laurent; mêmes décimateurs et seigneurs. On m'a écrit il y a quelque temps (1), que l'on voit au cimetière de Thorey, sur une tombe, un dragon volant, gravé, avec ses quatre pattes, que l'on croit par tradition avoir été tué par un nommé Virion, dont la famille subsiste encore à Thorey, et que ce dragon avait quatorze à quinze pieds de longueur. Ce Virion est décédé en 1608.

Au voisinage et dans la dépendance du village de Dommarie, est situé le village d'*Estreval* sur le Mâdon, à une lieue de Vézelize, où il y a un vieux château appartenant anciennement à la maison de Gournay. Cette terre fut vendue à Ignace de Gournay, qui la revendit à M. le prince de Craon, qui la fit ériger en comté, sous

(1) Archiv. de Lorr. Lay. Blâm.

(1) M. Baillet avocat à Lunéville en 1750.

le nom de Gourmay, le 12 septembre 1724 ; mais cette terre a repris ou conservé son ancien nom d'Estreval, et est aujourd'hui possédée par les héritiers de M. Tervenu, ci-devant conseiller d'état. Les décimateurs de ce lieu sont, le chapitre de Bouxières-aux-Dames, celui de Vaudémont, et le curé d'Estreval ; chacun pour un tiers.

Le R. P. Benoit Picart, dans son pouillé de Toul (1), parle en plus d'un endroit de l'abbaye d'Estreval, aujourd'hui ruinée. Je n'en ai aucune connaissance.

Depuis environ deux ans, on a découvert dans le château d'Estreval, une grotte souterraine, dans laquelle il y a une statue de pierre, posée sur un piédestal, haut d'environ un pied et demi. La statue est mutilée et sans tête, montée à califourchon sur un bélier. Elle est nue depuis le nombril jusqu'à la tête. On voit près de là une espèce de bouteille ou de bourse. Les uns ont pris cette statue pour un *Bacchus*, et d'autres pour un *Mercure* ; ce dernier sentiment nous paraît le plus croyable, la montagne de Vaudémont au pied de laquelle est Estreval, à la distance d'une demi-lieue, étant indubitablement consacrée à *Mercure* , dès le temps les plus reculés.

DOMMARTIN-SOUS-AMANCE. — Dommartin, village à une lieue et demie de Nancy, situé sous Amance. Dommartin était anciennement la mère église d'Amance, de Laitre, de Lay, d'Eulmont, de Blanzey et de Séchamp ; aujourd'hui il ne passe plus que pour annexe d'Amance. Mais dès l'an 1076 (2), ces villages étaient affranchis depuis long-temps de la dépendance de Dommartin. Cette cure de Dommartin, appartenait originairement à l'abbaye de sainte Glossinde de Metz ; et comme la princesse Sophie voulut faire consacrer l'église du prieuré de Laitre-sous-Amance, qu'elle avait fondé, Hodiernne, abbesse de sainte Glossinde, s'y opposa, disant que ce prieuré de Laitre

était bâti sur le ban de Dommartin, dont la cure appartenait à son abbaye. Heriman évêque de Metz, et Pibon évêque de Toul, convinrent que Sophie ferait donner à Hodiernne un certain cens annuel pour indemnité. Après quoi l'église fut dédiée et cédée à l'abbaye de St.-Mihiel.

L'évêque Pibon en 1076, accorda à la prière de la princesse Sophie, qu'à l'avenir, le prieuré de Laitre serait exempt, non seulement des redevances qu'il devait à l'évêque de Toul, mais aussi de toute dépendance de l'église de Dommartin, dont il dépendait autrefois. Le duc Thiéri, aïeul de Sophie, avait racheté ceux d'Amance de leur soumission à la cure de Dommartin, en accordant au curé de ce dernier village, la moitié des dîmes d'Amance ; et comme le peuple d'Amance était si farouche que nul archidiacre, nul doyen n'osait entrer dans leur village pour y faire ses fonctions, l'évêque Bertholde les avait obligé de porter tous les ans leurs offrandes à Dommartin ; ensuite il leur ordonna de se trouver au synode au même lieu ; enfin, à la prière du duc Théodoric, il les exempta de toute juridiction de la cure de Dommartin. C'est l'état où l'évêque Pibon les trouva, et où il les confirma. Aujourd'hui, Dommartin et Laitre-sous-Amance, sont regardés comme annexe dudit lieu.

La paroisse est dédiée à St. Martin. Le curé a un fixe de quatre paires et un chapon. Les bénédictins de Saint-Mihiel, à cause de leur prieuré d'Amance, prennent une part dans les dîmes de ces deux villages. Nous avons fait un article particulier d'Amance, et un autre de Laitre-sous-Amance.

Il y avait autrefois une léproserie à Laitre-sous-Amance.

DOMMARTIN, près la ville de Toul. — Dommartin, village à l'orient de la ville de Toul, au-delà de la Moselle ; patron, saint Martin ; décimateurs, le chapitre de la cathédrale ; c'est un ancien fond de cette église, spécifié dans un diplôme du roi Arnou de l'an 894. *Ecclesiam Domni-*

(1) Pouillé de Toul, préface, p. 38.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1087, 1088.

Martini una cum villa. Ce lieu est du présidial de Toul, parlement de Metz, souveraineté de France. On voit dans ce lieu une belle maison avec une galerie ou colonnade, ornée de figures de pierres en sculpture, bâtie par messire Pierre Gauthier, doyen de la cathédrale de Toul, lequel a légué cette maison pour en faire un hôpital général, pour les pauvres de Toul, qui le possèdent aujourd'hui. Il y a une chapelle sous l'invocation de Saint Pierre, patron du fondateur.

Herbert, archevêque de Sardaigne (1), disciple de saint Bernard, qui composa en 1178, le recueil de plusieurs de ses miracles, en raconte un remarquable, arrivé dans l'église de Dommartin une veille de Pâques. Comme on manquait d'huile pour l'entretien de la lampe, on alluma un cierge qui devait brûler toute la nuit devant l'autel. Ce cierge ayant été placé sur un escabeau, tomba sur le pavé, roula jusqu'au pied de l'autel, et mit le feu à la nappe, et de suite à tous les linges qui couvraient l'autel, et qui l'ornaient, comme dans un jour de grande solennité.

Le matin, le curé et les ministres entrant dans l'église, virent le dégat que le feu avait fait, et que tout était réduit en cendres, mais n'avait rien fait ni à la boîte de bois sur laquelle le corps du seigneur était placé, ni dans les linges sur lequel il était posé, en sorte que le voile de soie qui couvrait le corps du seigneur, était dans son entier; et comme le prêtre balaissait ramassait les cendres de ce qui avait été brûlé, il trouva le sacré corporal aussi blanc et aussi entier, que s'il eût été soigneusement serré dans une armoire. Herbert assurait avoir appris ce miracle du neveu du curé, qui avait lui-même allumé le cierge et qui avait été témoin de tout cela.

On a vu une merveille encore plus admirable dans l'abbaye de Favorney en Franche Comté en 1608.

Le S. Sacrement ayant été exposé solennellement dans un reliquaire d'argent, le feu prit à l'autel, brûla tous les linges, et le S. Sacrement demeura suspendu en l'air au-dessus de l'autel; plusieurs personnes passèrent des épées tout autour, pour voir s'il ne tenait à rien; tout le voisinage y accourut, on y vint en procession de toutes parts; on en dressa des procès-verbaux; enfin, comme un bon prêtre, curé de Menou, village voisin, disait la messe sur le même autel, on vit descendre le S. Sacrement tout doucement et de lui-même, se poser sur le corporal qui était au-dessous sur l'autel. On conserve encore l'hostie miraculeuse à Favorney, et une autre à Dole; car il y en avait deux d'exposées dans la même lunette qui se trouvait un peu trop large. Ceci arriva en 1608, le 24 de mai. J'ai soigneusement recueilli les actes de ce miracle, dont on a donné au public la relation, et toutes les circonstances imprimées et répandues dans toute la Bourgogne; lesdits procès-verbaux attestés par cinquante-deux témoins irréprochables; et le S. Sacrement demeura ainsi suspendu en l'air, sans soutien, pendant environ trente-trois heures.

DOMMARTIN, village de Chatenoi, situé sur la rivière de Vraine, ayant titre de baronnie, diocèse de Toul; patron, S. Martin; collateur, le seigneur du lieu M. Dupaquier; décimateurs le curé pour un quart de la grosse et menue dime; le reste se partage entre le seigneur et plusieurs ecclésiastiques.

La terre de Dommartin a été tenue depuis plusieurs siècles, par des seigneurs de nom et d'armes, qui ont possédés les premières charges dans la Lorraine, et les premières dignités dans l'état ecclésiastique. Cette seigneurie fut portée par mariage dans la maison de Croy, et le sieur Dupaquier l'a achetée des ducs de Croy et d'Havré. La maison de Dommartin portait de sable à la croix d'argent. Voyez le grand nobiliaire (1).

(1) An 1030, de S. Martin.

(1) Lib. 1, c. 19.

Vari de Dommartin, quatrevingt-huitième évêque de Verdun, était second fils du seigneur de Dommartin (1). Son frère aîné fut seigneur de Dommartin et bailli d'Epinal et maître d'hôtel du duc René II. On peut voir la vie de Vari de Dommartin dans l'histoire de Verdun, page 406.

Il y a lieu de croire que c'est de ce château de Dommartin, dont il est parlé dans la vie d'Herman, évêque de Toul, mort en 1026 (1). *Ipse Domini Martini Castellum à fundamentis construxit firmum, custodiae circumvicinorum prædiorum utilissimum.*

Il y a dans l'église paroissiale une chapelle de Notre-Dame et de saint Claude, fondée le 16 juin 1513, par Erard de Dommartin, bailli de Vôge, et Jaquette d'Haraucourt son épouse, érigée en titre de bénéfice le 4 juin 1539.

La chapelle de Notre-Dame de Pitié et de saint Nicolas, fondée dans le château par les seigneurs du lieu, qui en sont patrons. Elle était autrefois desservie par deux chapelains. Elle a depuis été donnée aux tiercelins de Bayon.

La chapelle de saint Fiacre et de saint Hubert, fondée au milieu du village, pour servir de chapelle à l'hôpital.

L'hôpital de Dommartin fut fondé au quatorzième siècle, par les seigneurs du lieu, pour y recevoir les pauvres de la baronnie, et y loger les passans.

Dépend l'hermitage de saint Jean de Rowey.

On connaît encore *Dommartin*, à une lieue et demie de Nancy.

Dommartin-aux-Bois, ban de Giraucourt, répondant à Dompaire.

Dommartin-la-Chaussée, village de Thiaucourt, diocèse de Metz.

Dommartin-la-Montagne; village de Thiaucourt, diocèse de Verdun.

Dommartin-les-Valois, village de Darney.

Dommartin-les-Ville-sur-Ilion, village de Dompaire.

(1) Histoire, de Lorraine, t. 1, page 407.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 166.

Dommartin, village, ban de Louchamp, répondant à Arches.

DOMPAIRE.— Dompaire, ville située entre Epinal et Mirecourt, sur un ruisseau qui se jette dans le Madon au-dessous de Mirecourt: prévôté royale, annexe de la Viéville. L'église de Dompaire fut bâtie seulement en 1524. Patron, saint Nicolas; bailliage de Vôge. Dompaire étant aussi récent que nous le venons de dire, on ne doit pas être surpris de n'en rien trouver dans les anciens.

On y voit la chapelle de saint Nicolas et de saint Claude, fondée en 1585, par Claude Sauveur; patrons, les héritiers du fondateur; charge, une messe chaque dimanche. La chapelle de sainte Anne et de sainte Catherine; patron, le sieur Jean-Baptiste Bunois de la Nureau; charges, une messe tous les mois.

La chapelle de saint Christophe; patrons, les héritiers du sieur Guillaume d'Esli; son revenu, trois paires de resaux, froment et avoine.

La chapelle de tous les Saints fondée en 1634, par Jean André, vicaire de Varengeville.

La chapelle de sainte Catherine, fondée en 1602, par Louis Gérard, curé du lieu; revenu, dix paires; charges, une messe par semaine.

De Dompaire dépend Madonne, où il y a une église sous l'invocation de saint Etienne; seigneur, le roi, pour la haute justice, et le chapitre de Remiremont pour la moyenne et basse.

Dépendent aussi *Néglancourt*, *Lame-rey*, *Bétegnay*, *S. Brice*, *Chemiran*, *la Rue*, et enfin l'hermitage de Viéville.

En 1475, Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, étant entré en Lorraine, après avoir pris la plupart des villes du pays, vint se présenter devant Dompaire (1).

La ville voulut se mettre en défense, mais voyant toute l'armée de Bourgogne devant ses murs, elle se rendit. Les habi-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1018.

tans furent faits prisonniers de guerre, leurs biens confisqués, et la ville brûlée.

Cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un bourg. L'édit de juin 1751, y a conservé une prévôté royale sur ce qui en appartient au roi; les appels se portent au bailliage de Darney. La déclaration du 22 novembre de la même année y a conservé aussi la *prévôté commune*, composés du prévôt royal et de l'officier du chapitre de Remiremont, qui exercent la justice sur les sujets communs au roi et au chapitre, répandus dans différens bans et villages de l'ancienne prévôté de Dompaire. Les appels de cette prévôté commune se portent à la justice commune de Remiremont. Il y a à Dompaire une église presque ruinée, bâtie en 1524. Elle est annexe de celle de la Viéville.

Des communautés qui composaient l'ancienne prévôté de Dompaire, celles de Dompaire, des Ablevenettes, Aboncourt, Begnécourt, Bettegney — devant — Dompaire, Bocquegney, Fomerey, Bouzemont et Bazegney, Chaumouzey et l'abbaye, Damas — devant — Dompaire, Darnieule, Derbamont et Circourt, Frénois, Gelvécourt et Adompt, Gigney, partie de Gorhey, Pont-les-Bonfai, Hennecourt, Hoffelize, Jorxey, Légeville et l'abbaye de Bonfai, Madécourt, partie de Madonne, Lamerey, Naglaincourt et Graincourt, Mazeley, Oncourt, Pierreffite, Racecourt, Rancourt, Saint-Vallier, Valfroicourt, Valleroy-aux-Sâules, Varmonzey, Vaubexy, Velotte, Viéville-derrière—Dompaire, Ville-sur-Ilion et Dommartin-les-Ville, et partie de Vomécourt sont de la juridiction du bailliage de Darney.

Celles d'Ahéville, Aviller, Bouxières-aux-Bois, Regney et Madegney, partie de Gorhey, Hagécourt et Maroncourt, le ban de Harol, partie de Madonne, Lamerey, Naglaincourt et Graincourt, Taignécourt, partie de Vomécourt et le ban d'Uxegney sont de la prévôté commune de Dompaire.

Les bans d'Ecle, de Girauécourt et de

Harol sont en contestation entre les officiers du bailliage de Darney et ceux de la prévôté commune de Dompaire.

Ferri, duc de Lorraine, ne pouvant payer les dix mille livres de douaire, que le duc Thiébaud, son père, avait données en mariage à sa tante Isabelle de Lorraine, lorsqu'elle épousa Henri, comte de Vaudémont, il lui engagea la ville et le château de Dompaire, jusqu'à rachat de ladite somme (1). Les lettres sont de l'an 1515.

Le duc Jean engagea la même seigneurie de Dompaire, en 1578, à Brun, seigneur de Ribaupierre, pour une somme de deux mille deux cents petits florins d'or, payable à une fois dans la forteresse de Magnères, ou dans celle de Romont; laquelle somme le duc remboursa en 1578.

DOMPIERRE EN VOIVRE. — Dompierre en Voivre, *Domnus-Petrus*, village entre l'Ornain et le ru de Longeau, bailliage d'Etain, à trois lieues de cette ville, diocèse de Verdun; M. le comte de Vezels en est seigneur haut justicier.

La seigneurie de Dompierre et celle d'Allamont (2) au commencement du quatorzième siècle, passèrent de la maison de Mailly en celle d'Apresmont, par la vente qu'en fit en 1515, Guérard de Mailly, fils de Jean de Mailly, à Gobert seigneur d'Apresmont, pour une somme de quarante-deux livres de Messins forts doubles, monnaie courante.

Livier de Roucels sieur de Varneville, citoyen de Metz, vendit au duc Charles III, en 1556, la moitié de la terre de Dompierre, l'autre moitié appartenant audit duc, pour la somme de mille francs Barrois. Il est dit dans les lettres d'acquêt, que cette terre est mouvante d'un évêque et comte de Verdun. En 1588, le même duc Charles III engagea la terre de Dompierre à Jean le Pognant, conseiller en la cour souveraine de S.-Mihiel, pour quatre mille

(1) Archives de Lorr. Layette Dompaire.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Conflans en Jarnisy.

deux cent vingt-cinq francs de Lorraine; il en excepte seulement la vouerie, déjà appartenante audit Pougnaunt, par lui acquettée du sieur de Lussey, le ressort et la souveraineté,

La paroisse de Dompierre a pour patron saint Pierre. Le seigneur nomme à la cure. Le chantre de la collégiale de la Magdeleine de Verdun, perçoit la dime de Dompierre, sur laquelle il est chargé de payer un rez-froment à la messe du chapitre. On trouve un titre de Thiéri, évêque de Verdun, de l'an 1046 (1), et une bulle du pape saint Léon IX, de l'an 1049, qui donnent l'église de Dompierre à l'abbaye de saint Maur de Verdun. M. Husson, dans son histoire de Verdun, dit que Dompierre était autrefois une paroisse, mais qu'elle n'est plus qu'une annexe de la cure d'Allamont.

Dompierre-aux-Bois, autre village du diocèse de Verdun, à deux lieues de Saint-Mihiel, bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La cure est à la nomination de l'évêque de Verdun. L'église a pour patron S. Pierre. Suzey qui est annexe, a pour patron S. Marcel.

Dompierre, village chef-lieu d'un ban sur l'Urbion, bailliage de Bruyères, cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron saint Etienne. La cure qui est régulière, possédée par un chanoine régulier, est à la nomination de l'abbé de Chaumouzey. Décimateurs, le chapitre d'Epinal pour la moitié des grosses dimes, le curé pour l'autre moitié et la totalité des menues. La sonrière de Remiremont est dame du lieu. La seigneurie foncière appartient pour la moitié à MM. le marquis de Lénoncourt et le comte de Baye, l'autre moitié à M^{me} la sonrière. Dompierre est à deux lieues et demie de Bruyères.

Le ban de Dompierre est composé de Dompierre, Mesménil, Viménil et de partie de Fontenoy et d'Aydoille.

(1) Histoire de Verdun, page 8 et 9 dans les preuves.

DOMP — REMI LA PUCELLE. — Domp-Remi-la-Pucelle, village situé sur la Meuse, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, prévôté de Ruppes, diocèse de Toul, célèbre par la naissance de la Pucelle d'Orléans, *Jeanne d'Arc*. C'est le nom de cette pucelle, si connue dans toutes les histoires; qui fut inspirée de Dieu vers l'an 1429, d'aller au secours du roi Charles VII, qui était alors réduit dans son propre royaume, à un petit nombre de provinces et de places, qui lui obéissaient, de sorte qu'on lui donnait par une espèce d'insulte le nom de *Roi de Bourges*.

Jeanne d'Arc s'adressa d'abord à Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, qui lui donna un habit d'homme, et la fit mener au roi, qui était alors à Chinon en Touraine. Charles VII ayant appris d'elle des choses qu'elle ne pouvait savoir que par des voies extraordinaires, lui donna un équipage, et la fit conduire à Blois, où ses troupes s'assembaient pour faire lever le siège de la ville d'Orléans, assiégée par les Anglais. Elle entra dans Orléans le 28 avril 1429 et les Anglais levèrent le siège le huitième jour de mai même année. Après cela les villes du royaume rentrèrent en foule sous l'obéissance du roi Charles VII, qui fut conduit à Reims par la même Pucelle, pour y être sacré, comme il le fut le 17 juillet 1429.

Sur la fin d'août le roi s'approcha de Paris: mais il ne put alors s'en rendre maître. Sur la fin de la campagne, il annoblit la Pucelle et toute sa famille; c'est-à-dire, son père, sa mère, ses trois frères et toute leur postérité légitime, tant en ligne masculine que féminine. L'acte de leur annoblissement fut fait à Meun sur Yeuse en Berri, au mois de décembre 1429, et enregistré en la chambre des comptes qui était alors à Bourges, le 6 janvier suivant. Le roi leur donna pour armes un écu d'azur à deux fleurs de lys d'or, et une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en hant ferrée à une cou-

ronne d'or, qu'elle supporte; et cette famille prit le nom de *du Lys*, au lieu de celui d'*Arc* qu'elle portait auparavant. Elle est nommée *Jeanne d'Ar*, dans ses lettres d'annoblissement. Le privilège d'annoblir par les femmes fut ôté à cette famille en 1614, sur les requisitions du procureur-général, et restreint à la ligne masculine.

La Pucelle fut faite prisonnière dans une sortie au camp devant Compiègne assiégée par les Anglais. Elle se rendit à un gentilhomme nommé Jean de Luxembourg, comte de Ligny, qui la vendit aux Anglais. Ils la conduisirent à Rouen où son procès lui ayant été fait par les juges ecclésiastiques, elle fut condamnée comme hérétique et excommuniée, et ensuite livrée au bras séculier, qui la fit brûler dans la place publique de Rouen en 1431.

Les parens de la Pucelle ayant obtenu qu'on ferait la révision de son procès après sa mort, elle fut reconnue innocente de tous les crimes dont on l'avait chargée, et les procédures précédentes furent cassées.

Les chroniques de Metz et de Lorraine ont révoqué en doute la mort de cette admirable héroïne (1). On prétendit qu'elle avait été vue et reconnue dans les environs de Metz, et qu'un seigneur de Metz, nommé Robert Desarmoises l'épousa, et vint demeurer avec elle dans sa maison dans la ville de Metz, devant la paroisse de sainte Segolene.

Domp-Remi la pucelle est du diocèse de Toul, annexe de Greux, village de Champagne, office et prévôté de Gondrecourt, recette de Bourmont, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. L'église du lieu est dédiée sous l'invocation de saint Remi. Les décimateurs sont le curé pour moitié, l'abbé de Muraux pour l'autre.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, pages 701, 702, 703.

Il y a dans l'église une maison noble de l'une de saint Jean-Baptiste, qui portait d'or à saint Pierre, toutes deux à la 8^e quartier du roi. Il y a dans ce lieu environ 800 habitans. Pour la paroisse de Greux on peut voir le pouillé de Toul.

On voit encore à Domp-Remi la maison de Jeanne d'Arc, sur la porte de laquelle sont ses armes, et sa figure; et sur le ban du village les vestiges de la chapelle où elle allait faire sa prière.

DOMTAILLE près *Magnières*. — Dompaille ou *Domstaille*, ou *Domstene*, ou *Domsterne*, *Domnus-Stephanus*, saint Etienne; village près Magnières et Remberviller, connu dans les titres de l'abbaye de Senones dès l'an 1039, 1125, 1132, sous le nom de *Domnus Stephanus*. Je ne sais d'où lui vient cette dénomination, car le patron de l'église n'est pas saint Etienne mais *sainte Celine* ou *Celène*, mère de S. Remi, archevêque de Reims. *Celène* en grec signifie *la lune*. Patron, l'abbé de Senones; décimateurs, l'abbé pour un tiers, les religieux pour un autre, et le curé pour le troisième; seigneurs, l'abbé de Senones et M. le Franc d'Anglure, seigneur de Magnières. Dompaille était autrefois un gros lieu, comme il paraît par le grand nombre de maisons ruinées qui s'y voient, et par le rôle des cens qui étaient dus au seigneur sur ces maisons; ces cens sont si petits, qu'ils ne se peuvent estimer sur le pied où est l'argent aujourd'hui. Ce sont des pites, des aillots, des oboles, et quelquefois moins que l'obole; bailliage de Vic, parlement de Metz.

Il y a dans l'église, une chapelle dédiée sous le nom de S. Nicolas; collateurs, les Henri de Magnières.

Annexe, *Fontenoy la Joûte*; patron, S. Pierre; décimateurs, les religieux de Senones pour la moitié des grosses et menues dimes, le curé pour l'autre moitié, prévôté de Deneuvre, cour souveraine de Lorraine.

Fontenoy est un des plus anciens fonds de l'abbaye de Senones; il lui appartenait dès l'an 1139. L'abbé de Senones y accom-

pagna dans la seigneurie, Henri de Blâmont, seigneur de Deneuvre en 1293. Les dîmes de ce lieu appartenait originairement au prieuré du Moniet proche Baccarat, fondé par Etienne de Bar évêque de Metz, en 1127.

DOMTAILLE près *Rosières aux Salines*. — Domtaille près Bayon, à deux lieues de Rosières aux Salines, répondant à Rosières; patron, l'Invention saint Etienne; collateur, le chapitre de Haussonville; décimateur, le même chapitre pour un tiers, le prieur de Flavigny pour un autre et l'abbé de Moyenmoutier pour le troisième. Seigneur, M. le comte de Haussonville pour trois quarts, et M. le marquis de Lenoncourt pour l'autre quart. Cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans l'église, 1° la chapelle de Ste. Catherine; collateur, le curé. 2° La chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, fondée le 25 novembre 1544, par N. Babel curé du lieu.

3° La chapelle de saint Sébastien et de saint Nicolas, fondée en 1551, par Didier Jacques.

Annexe, *Haussonville*, ancienne baronnie qui a donné son nom à une illustre maison de Lorraine, laquelle est éteinte; j'en ai donné la généalogie. La maison de Saffre possède aujourd'hui la terre d'Haussonville pour les trois quarts, et celle de Lenoncourt l'autre quart. Voyez ci-après l'art. d'Haussonville.

DONCOURT-AUX-TEMPLIERS. — Doncourt-aux-Templiers, village du diocèse de Verdun, annexe de *Voëlle*. On lui donne le surnom *aux Templiers*, pour le distinguer des autres *Doncourt* qui sont dans ce pays, et qui tirent apparemment leur nom de *Domni-curia*, la cour du seigneur. *Doncourt* dont nous parlons ici, a pour seigneur haut justicier, moyen et bas, un commandeur de saint Jean de Rhodes, aujourd'hui de Malthe. L'église paroissiale est consacrée sous le nom de saint Maurice. Le commandeur perçoit les dîmes conjointement avec les jésuites du Pont-à-Mousson : cour souveraine de Nancy. Il y a dans

le lieu, trente-deux ou trente-trois habitans, et un château qui dépend de la commanderie.

Doncourt, du diocèse de Toul. La paroisse a pour patron S. Maurice. Décimateur, le seigneur du lieu pour la moitié des grosses et menues dîmes, et le curé pour l'autre moitié. Bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine.

Doncourt, village du diocèse de Trèves; office et prévôté de Viller-la-Montagne; recette et bailliage d'Étain, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur et nomme à la cure; il y a 42 ou 43 habitans.

Doncourt, village de Conflans en Jarnisi; il y a un hermitage de saint Nicolas. Diocèse de Metz.

Doncourt, village ruiné, entre Fossieux et Craincourt, pas loin de Nomenay, appartient à l'abbaye de saint Léopold de Nancy, provenant de l'abbaye de Longeville. Il en est fait mention dans un titre de l'an 1121 (1), pour l'abbaye de Longeville, par Etienne de Bar, évêque de Metz. Il est joint à Craincourt, Aulnoy, Vaconcourt et Longeville.

DONJEUX. — Donjeux ou Dontjeu, village du diocèse de Metz, de la baronnie de Viviers, à droite de la route de Metz à Strasbourg. Le ruisseau du Moulinet passe par ce village, et se jette dans celui de Delme, et ensuite dans la Seille à Aulnoy; à cinq lieues de Pont-à-Mousson et de Nancy, à trois lieues de Vic.

En 1729, on découvrit vis-à-vis le village de Donjeux, en un lieu nommé *Bru-court*, où l'on dit qu'il y avait autrefois une ville ou un château; on découvrit, dis-je, en terre un édifice, composé de quatre chambres, dont le plan était de seize pieds en carré, et de quatre pieds au dessous du rez-de-chaussée. Ces chambres étaient séparées par des murailles de deux pieds d'épaisseur.

Ces murs et ceux de tout l'édifice étaient bâties de pierres de paremens, posées par

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. cclxvi.

assises réglées, qui n'avaient que quatre à cinq pouces cubes en carré, toutes taillées au ciseau; les paremens antérieurs étaient revêtus et enduits d'un ciment extrêmement fin et uni comme une glace; au lieu de carrelage, c'était un enduit de semblable ciment. Au pied de l'intérieur de ces murs régnait une banquette, élevée au-dessus du sol de l'enduit d'un pouce, qui se terminait par une gorge, et cette saillie n'avait que quatre pouces de large; l'enduit était si ferme, qu'il paraissait d'une seule pièce ou un seul carreau.

Le ciment qui tenait lieu de carreau avait quatre pouces d'épaisseur et le grain très-fin: au-dessous de celui-là, il y avait une autre couche de six pouces d'épaisseur, de ciment de grosseur commune; au-dessous de cette couche il y en avait une troisième de douze pouces d'épaisseur, à gros grain; et au-dessous étaient trois lits de pierres de camp, et inclinés en sens contraire, formant un zig-zag.

Chacune de ces chambres était percée dans le mur de refend, d'une fenêtre carrée de deux pieds de hauteur, sur dix-huit pouces de largeur. Celle de la première chambre était à trois pieds au-dessus du sol de la chambre; celle de la seconde chambre, à trois pieds et demi au-dessus du sol; celle de la troisième, à quatre pieds au-dessus du sol. Il y a apparence que cet édifice était un bain, et que l'eau se communiquait d'une chambre à l'autre par des tuyaux de plomb qu'on y a encore trouvés.

A huit pieds de la chambre la plus basse des quatre, à un pied de distance du mur du bout, il y avait une rangée de sept sièges, distans l'un de l'autre d'un pied, et d'inégale grandeur par gradation. A huit pieds au bout de la chambre la plus élevée, était une espèce, de four comme nos fours ordinaires, avec une naissance de voûte tout autour, où l'on peut présumer qu'il y avait une chaudière encastree dans cette maçonnerie. Il y avait au côté un petit aqueduc, sortant du côté de la bouche du four, qui allait joindre la fenêtre la moins

profonde. Cette eau sortait de la chaudière, d'où elle se distribuait quand elle était chaude, dans les chambres, par les tuyaux de plomb dont on a parlé. On trouva dans ces bains plusieurs médailles romaines.

Le village de Donjeux est du parlement de Metz, subdélégation de Vic. Il faisait ci-devant partie du marquisat de Nomeny. Il fut cédé à la France en 1661.

DORDHALL.— Dordhall, seigneurie du diocèse de Metz, avec haute justice, à une lieue et demie au nord de Dieuze, à pareille distance de Morhange, à une lieue de Vergaville, une demi-lieue de Guébling, plus près de Bénestroff et de Burgalstroff, villages de l'évêché de Metz, et du domaine de la France.

Dordhall a été possédé successivement par l'électeur palatin, par le prince Jacques de Deux Ponts, et par Marguerite de Deux Ponts, comtesse d'Hanau. Cette terre est composée de la maison seigneuriale, d'une cense considérable dans la basse cour, au milieu de laquelle est une petite église, avec un cimetière clos, dans lequel il y a d'anciens tombeaux.

Cette chapelle fut fondée le premier octobre 1593, avec permission du cardinal de Lorraine évêque de Metz, par N. Collet, et Marie Mengin son épouse, alors seigneurs du lieu. On a fait bâtir à un quart de lieue, en 1751, la cense de *Friend'hall*, déclarée par arrêt du conseil de sa Majesté Polonoise, du 8 janvier 1752, fief dépendant de Dordhall. Cette seigneurie est remarquable par de belles eaux, et par une carrière d'assez beaux marbres; mais on manque d'ouvriers pour le travailler.

DROITE-VAL. Voyez ATTIGNI.

DORMOIS, DONNEVOUX. — Dormois, contrée de France, nommée en latin *Dulminis* (1), dans le partage entre le roi Louis et Charles le Chauve en 870. Cette contrée s'étendait dans le diocèse de Reims et dans celui de Verdun. Elle est quelquefois nommée *Dulcumensis*, ou *Dolomen-*

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, p. 311, Preuves.

sis, ou *Dulmensis*. On connaît *Cernay en Dormois*; et *Aumont*, *Altus mons*, dans le pays *Dulcumensis*. *Dun* et *Montfaucou* étaient dans la même contrée; ainsi elle j'étendait au-delà de l'Aire et de l'Aisne, susqu'à la Meuse. M. Adrien de Valois, dans sa notice des Gaules, dérive le nom *Dulcomensis*, du petit village de *Dulcon*, qui en était, dit-il, autrefois le chef-lieu.

On trouve sur la Meuse, entre *Dun* et *Forges*, à l'orient de *Montfaucou*, un gros bourg ou village nommé *Donnevoux*, au diocèse de Verdun, qui pourrait bien avoir donné son nom au *Dormois*, *Dolminsis pugus*. *Donnevoux* avait autrefois des seigneurs particuliers, assez puissans, qui molestaient les citoyens de Verdun. Un seigneur en particulier, nommé de *Villiers*, en 1407 (1), usait de grandes menaces contre les citoyens de Verdun, qui avaient fait mourir un espion, qu'il avait envoyé autour de leur ville.

Jean d'Aprémont, évêque de Verdun, vers l'an 1220 (2), donna à l'abbaye des chanoines réguliers de saint Nicolas des Prés, les églises de *Donnevoux* et de *Mescriin*.

DOUNAN. Voyez FRAMONT.

DROITAUMONT. — Droitaumont, ou *Droitmont* ou *Droitalmont*, petit village du diocèse de Metz, annexe de *Jarnisy*, situé sur l'Iron, à trois lieues de *Briey*. Le roi en est seul seigneur : l'abbé de *Gorze* y est seul gros décimateur; le chapitre de *Gorze* prend la menue dime; bailliage de *Briey*, cour souveraine de Lorraine. Il y a environ 13 habitans.

Il y a eu anciennement, des seigneurs du nom de Droitaumont (3). Je trouve qu'en 1332, *Huignon de Droitaumont*, écuyer, reprit du comte de Bar ce qu'il avait audit lieu : le sceau porte une croix comperlée et échiquetée, brisée d'une bande. En 1446, *Jean de Rombay*, reprit de *Jean* fils du roi de Jérusalem et de Sicile, la tour

de Droitaumont. En 1534 (4), *Gérard de Gouxy* ou *Gourcy*, sieur de *Ville sur Iron*, rend au duc de Lorraine, ses foi et hommages pour la même seigneurie. La même année, *Didier Pillard* écuyer, sieur de *Sorcy-saint-Martin*, en fait de même pour le quart de la tour de Droitaumont et ses dépendances qu'il possède, à cause de demoiselle *Martelle de Gouxy* sa femme. On trouve d'autres dénombremens de la même seigneurie; comme de *François de Gourcy* en 1573, de *Jean de Pouilly*, de 1536, pour un huitième en ladite seigneurie de la tour de Droitaumont, contre *Christophe de Gondreville*, qui en a trois huitièmes, et *Gérard de Gouxy* pour la moitié; de *Louise Collignon*, veuve de *Philippe de Brun* écuyer, seigneur de *Mons en Guercy*, *Brusley*, *Marvoisin* et autres lieux, en son nom et comme tutrice de *Christophe* et *Philippe Lebrun* ses enfans, de l'an 1612; d'*Antoine de Gouxy* seigneur de la *Ville au Preys*, en 1666.

DROITE-VAL, prieuré. — Droite-Val, *Recta-Valis*, prieuré sur la Saône, une lieue au midi de *Darney*. C'était autrefois une abbaye de filles, de l'ordre de cîteaux; à présent c'est un prieuré du même ordre, diocèse de *Toul*, à une demi-lieue d'*Attigny*, sur un ruisseau, dans une prairie environnée de bois et de montagnes. Il fait partie de la communauté des *verrieres* et *Granges*; bailliage de *Darney*, cour souveraine de *Nancy*. Ce prieuré est possédé en règle.

En 1569, *Frère Africain Gérard*, religieux de l'abbaye de *Cîteaux*, fut pourvu du prieuré de Droite-Val, par le vicaire général de l'abbé de *cîteaux*. En 1572, il y eut contestation entre *F. Jean de Gosse-lin* et *F. Jean Sellier*, religieux de *Beaupré*, au sujet du même prieuré, l'un et l'autre prétendant en être pourvu; mais *F. Jean Sellier* l'emporta, et fut mis en possession de son bénéfice par ordre du duc de Lorraine. Voyez encore ce qui est dit à l'art. *Attigny*.

(1) Hist. de Verdun, p. 400.

(2) Ibidem. p. lxxvi.

(3) Archives de Lorraine, *Layette*, *Conflans* en *Jarnisy*.

(4) Ibidem. *Layette*, la *Chaussée*.

La communauté des verreries et granges, n'a point de chef-lieu fixe. Il varie, et suit la demeure des maire et sydic annuels. Elle est composée des hameaux de Gouchaumont, Grange-aux-Bois, Grange-rouge, Grange-Velotte ou Brûlée, Griffon, Lépénoux, le Torchon, de la Hutte manufacture d'acier, d'une forge, plusieurs censes, verreries et moulins. La plupart sont de la paroisse d'Attigny, quelques-uns de celle de Belrupt, à côté et au-dessous de Darney, sur les deux bords de la Saône. Il y a dans les granges et verreries, environ 180 feux.

DUDELDORFF. — Dudeldorf, ville du Luxembourg (1), située sur les frontières de Trèves, dans la prévôté de Biedbourg, dont elle dépendait originairement. Elle fut érigée en ville, et affranchie de la dépendance de Biedbourg, par Jean l'Aveugle, comte de Luxembourg en 1344. Ce prince permit aux bourgeois de se choisir chaque année, d'un commun accord, du milieu d'eux, un bourguemestre capable d'administrer la justice, au nom du comte de Luxembourg, pourvu toutefois qu'il fasse sa résidence au milieu d'eux dans la ville de Dudeldorf. Il les soustrait en même temps de la juridiction de Biedbourg, et les exempte de toutes exécutions et services quelconques, défendant à tous ses officiers, prévôts, justiciers, échevins, et autres gens, de les molester et inquiéter à cet égard.

Il donna en même temps pouvoir au juge établi à Dudeldorf, de lever telle somme d'argent qui sera nécessaire pour fermer de murailles ledit lieu de Dudeldorf, sans contraindre personne d'y contribuer au-delà ses facultés.

Ce privilège fut confirmé en 1354, par Wenceslas, fils de Jean l'Aveugle, et de Béatrix de Bourbon. Il ordonna qu'incassamment on eût à fermer de murailles, Dudeldorf, mandant au prévôt de Biedbourg d'y tenir la main, et de contraindre ceux qui feraient refus d'y travailler.

(1) Bertholet, histoire de Luxembourg, t. 6, p. 160 et 161.

Il y a eu autrefois une maison noble du nom de Dudeldorf, qui portait d'or à trois bandes de gueules, au franc quartier d'azur, chargé d'une étoile d'argent. On trouve des seigneurs de cette maison, dès l'an 1306.

DUGNY. — Dugny petit bourg (1), traversé par un gros ruisseau qui tombe dans la Meuse à une demi-lieue de là. Il est situé à une lieue de Verdun, et à deux de Souilly; l'église paroissiale est du diocèse de Verdun, du doyenné de Souilly, dédiée à la Sainte-Vierge; l'abbé de saint Vincent de Metz nomme à la cure. En 1356, le duc de Luxembourg et le duc de Bar étant en guerre, Jean de Villemont gouverneur de Verdun, pour le duc de Luxembourg et la cité de Verdun, donnèrent leurs lettres d'assurance ou de neutralité à Dugny, Landrecourt et autres lieux dépendans du duc de Bar, à condition que ledit duc donnerait pareilles lettres d'assurance à la ville de Haudéville, dépendante de Verdun.

D. Robert des Gabets bénédictin, était natif de Dugny, d'une famille noble; il est célèbre par ses écrits philosophiques, et par la découverte qu'il fit en 1650, de la transfusion du sang, que les anglais s'attribuèrent quelques années après.

DUN. — Dun, petite ville de France, dans le duché de Bar, au midi de Stenay, sur la Meuse, au diocèse de Reims; elle est située, du moins son château, sur une éminence, qui lui a fait donner le nom de *Dunum*, qui signifie une hauteur en ancien gaulois. Dun était situé dans le pays anciennement nommé *Dormois* ou *Doulmois*, qui dépendait de la Lorraine mosellane, possédé alors par le duc Frédéric II, duc de Bar et de Lorraine. Vassebourg (2) dit que Dun échut en partage à Frideric, fils du duc Gozelon, lequel Frideric fut pape sous le nom d'Etienne IX, élu en 1057, mort en en 1058. Après son décès, Dun revint à Godefroi le bossu, époux de la comtesse Mathilde, qui tenait

(1) Hist. de Verdun, p. 24. Preuves.

(2) Vassebourg, fol. 243, recto.

le parti du pape Grégoire VII, contre l'empereur Henri IV, schismatique.

Cet empereur ayant condamné le duc Godefroi, comme criminel de lèse-majesté, donna Dun à Thiéri, évêque de Verdun, qui suivait son parti, par lettres patentes datées de l'an 1066 (1); mais j'ai peine à concilier cette date avec le diplôme de l'empereur Frideric Barberousse de l'an 1156, dans lequel il est dit que l'empereur Othon donna à Heimon, évêque de Verdun, et par lui à son église de Verdun, les biens dont l'empereur Frideric fait le dénombrement, et où il nomme expressément *Dunum castrum cum foresta*. Or, Heimon, évêque de Verdun, a vécu en 988, et est mort en 1024, ou 1025 (2), ce ne peut donc être que l'empereur Othon IV, qui a régné depuis l'an 982, jusqu'en 1002, ainsi il faut dire que l'empereur Henri IV, ne fit que confirmer à l'évêque de Verdun, en 1066, ce que cette église possédait déjà sous l'évêque Heimon; ce qui fut confirmé en 1156, par l'empereur Frideric Barberousse, à Albert de Marçi, évêque de Verdun.

On dit que Godefroi le bossu allant en Italie (3), laissa le gouvernement de Dun à un nommé Halo, qui fit la guerre à ceux de Verdun, parce qu'ils tenaient le parti des schismatiques.

Le comte de Crecy ayant peu auparavant surpris la ville de Verdun, le vicomte Halo trouva moyen d'y rentrer, pendant que l'évêque était auprès de l'empereur. C'était apparemment l'évêque Thiéri ou Richer.

Cet évêque revint en Lorraine avec une bonne armée que l'empereur lui avait donnée, et prit Dun avec le château, sur le vicomte Halo, auquel toutefois il laissa une partie de cette seigneurie, le reste demeurant à l'évêché de Verdun (4).

Il y a une lettre d'Engagere, avec celle

- (1) Longuerue, partie 2, p. 192.
- (2) Hist. de Lorr., t. 2, p. cccc.
- (3) Mémoires mss. sur Dun.
- (4) Vassebourg, t. 6, fol. 434.

de Serhant, portant que le sieur d'Apremont a cédé Dun, avec toutes les appartenances au duc de Bar, et la moitié de Mouzey et autres pièces qui dépendent de Dun, même le droit de retrait.

En 1098, il y avait un certain *Falterus de Duno*, qui se disait seigneur de Dun-le-Château, en partie, et qui épousa une dame appelée Anzeline, et fonda avec elle le *Prisuré de saint Giles* dudit Dun; ils y mirent des bénédictins, auxquels ils donnèrent la moitié des moulins de Dun (1).

Les évêques de Verdun jouirent de la seigneurie de Dun (2), jusqu'à l'évêque Henri I^{er} du nom, lequel étant entré en guerre avec les citoyens de Verdun ses sujets, appela à son secours Renaut, comte de Bar, et ayant par son moyen réduit au devoir les Verdunais, donna ou vendit audit comte de Bar, Dun avec ses dépendances, Malaumont et d'autres terres, que lefit comte unit à son domaine. Henri I^{er}, évêque de Verdun, a siégé depuis 1117 jusqu'en 1129, et Renaut, comte de Bar, a gouverné ce duché, depuis environ l'an 1107 jusqu'à 1149.

En 1519, Gobert d'Apremont et Marie de Bar, son épouse, fondèrent la collégiale d'Apremont (3). Dans le titre de fondation, Gobert se qualifie *sire d'Apremont et de Dun*, et y nomme *Marie de Bar, d'Apremont, sa femme*. Il y a lieu de croire que Marie de Bar lui apporta la terre et seigneurie de Dun en mariage; elle était fille de Thiébaud II du nom, comte de Bar.

Mais la terre et chatellenie de Dun revint aux ducs de Bar, en 1538 (4). Godefroi, sire d'Apremont et de Dun, ayant déclaré la guerre à Robert I^{er} du nom, duc de Bar, son seigneur dominant, fit venir à son secours le comte de Luxembourg (Charles IV, empereur) et l'intro-

- (1) Charte des archives des pères mineurs de Dun, sous l'an 1093.
- (2) Vassebourg, t. 4, fol. 283, verso.
- (3) Hist. de Lorr., t. 1, p. cccxiii.
- (4) Mémoires mss. sur Dun.

duisit dans son château d'Apremont; le duc de Bar, pour se venger du seigneur d'Apremont, s'empara du château et de la chatellenie de Dun, et les fit regir par des commissaires.

L'empereur Charles IV donna de grands privilèges à la maison d'Apremont, entre autres, le droit de frapper monnaie, qu'ils ont exercé principalement à Dun, 1387. Voyez notre dissertation sur les monnaies de Lorraine, p. cxxxvj.

En 1377, Geoffroi d'Apremont succéda à Robert (1), son fils, qui fit accord avec le duc de Bar, le reconnaissant pour son souverain, et être issu de son lignage, le remercia de ce qu'il l'avait tiré de la prison d'Apremont, où son frère Josse l'avait constitué (2). Ledit Gobert échangea *Dun, les forteresses et dépendances*, et les donna au duc de Bar, avouant que feu son père Geoffroi, avait commis et forfait ce fief; et en contreéchange, ledit duc de Bar lui donna la terre et seigneurie de Busancy et dépendances, avec les moulins et hallages de Stenay.

Ainsi la ville et chatellenie de Dun revint au duc de Bar. Aussi en 1399, Robert, duc de Bar, et Marie, fille du roi de France, sa femme, donnent au prince Edouard de Bar, leur fils aîné, afin qu'il puisse demeurer avec plus de dignité et de bienséance en la cour du roi, avec le dauphin son oncle; ils donnent, dis-je, à Edouard, le marquisat du Pont-à-Mousson, avec la vraie et directe seigneurie et propriété du Châtel, ville et chatellenie de Dun... excepté pour nous Robert, duc dessusdit, l'usufruit et seigneurie utiles des choses dessusdites, notre vie durant; excepté la ville et chatellenie de Dun, dont l'usufruit et la seigneurie utile demeurera à la duchesse sa vie durant. Et s'il arrivait que le prince Edouard mourût avant le duc et la duchesse, ses père et mère, la ville et

chatellenie de Dun, reviendrait à ladite duchesse sa mère.

En 1402, le même Robert, duc de Bar, avec Marie, fille du roi de France, son épouse, fondèrent les deux chapelles du vielmoustier à Dun, qui était près de leurs châteaux et y annexèrent plusieurs rentes, entre autres les dîmes de Briennes sur Meuse (1).

En 1485, Jacques Desarmoises était prévôt de Dun, et en 1500, le même Jacques Desarmoises se défit de son emploi, en faveur de Jean de Rivière, son gendre (2). Louis, cardinal de Bar, faisant donation du duché de Bar à René d'Anjou, son neveu, en 1420, lui céda en même temps Stenay et Dun, comme prévôté du bailliage de Saint-Mihiel.

Il y eut toutefois quelques difficultés entre Robert de la Marck, seigneur de Sedan, et le duc René II, en 1494, au sujet de la propriété de Dun-le-Château, que Robert de la Marck prétendait lui appartenir (3). Les parties mirent la chose en arbitrage par-devant le roi Charles VIII, qui décida apparemment en faveur du duc René, puisque lui et ses successeurs, ducs de Lorraine, en ont joui paisiblement jusqu'à la cession qui en fut faite par le duc Charles IV, au roi Louis XIII, en 1635.

En 1591, Henri de la Tour, duc de Bouillon, surprit Dun au profit du roi de France, et tint cette place jusqu'en 1595, qu'elle fut rendue, par accord, au duc Charles III.

Au mois d'août 1642, on commença à démolir les murs de la ville, et le château de Dun, par ordre du roi. Le sieur de S. Thiébaud, gouverneur de Stenay, étant aussi gouverneur de Dun.

Le duc Charles IV, étant à Epinal en 1635, fit ses protestations par devant notaire, disant qu'il n'avait jamais eu intention de distraire la ville de Dun de son

(1) Mémoires mss.

(2) Copie d'une chartre, dont l'original est à la chambre des comptes de Bar.

(1) Mémoires mss.

(2) Chartes des minimes de Dem.

(3) Hist. de Lorr., t. 3, p. cccviii.

duché de Bar ; mais n'ayant pas été en pouvoir de poursuivre ses protestations, elles n'ont servi de rien.

DURBUY.—Durbuy, en latin *Durbutum*, tire son étymologie, selon quelques auteurs, du tribut qu'on y exigeait des marchands qui passaient par là, pour trafiquer de la Belgique en Allemagne. Durbuy est une petite ville des Pays-Bas, dans le duché de Luxembourg, située sur la rivière d'Ourthe, elle n'est point connue dans l'antiquité. Elle est le chef-lieu d'un comté, qui avec celui de la Roche en Ardenne, appartenait avant l'an 1000, à la maison de Namur. Henri de Namur, fils d'Albert premier, fut comte de Durbuy et de la Roche ; mais ce comté revint au comte de Namur, et le comte Godefroi en était propriétaire, et le laissa à son fils le comte Henri, dernier mâle de la maison de Namur, qui eut une fille nommée Ermenson, qui fut privée des états de son père, par Baudouin, comte de Hainaut et de Flandre, et par l'empereur Henri VI, qui donna les comtés de la Roche et de Luxembourg, à Othon II, comte de Bourgogne.

Par cet arrangement, Ermensinde, fille unique et héritière de Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg et de Namur, se vit dépouillée de son héritage (1). Heureusement pour elle, Thiébaud, comte de Bar, son parent et son fiancé, prit sa défense et fit la guerre à Baudouin, comte de Namur, et l'obligea à venir à un accommodement qui se fit en 1199, dans le monastère de S. Médard près Dinant. On en peut voir les articles dans l'histoire du P. Bertholet, t. 4, p. 284 et suivantes. Par ce traité, Thiébaud, comte de Bar, et époux d'Ermensinde, eut le comté de Luxembourg, et celui de la Roche et de Durbuy, et une partie du comté de Namur ; et par ce moyen devint comte de Luxembourg et de Bar. Par un autre traité du mois de mars 1222, fait à Dinant, le comte de Hainaut fit au comte de Bar,

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 1., p. 280.

une cession absolue du comté de Luxembourg et de ses dépendances.

La terre de Durbuy, suivant une chartre de Conon, abbé de Stavelo, de l'an 1124, avait dès lors le titre de comté, quoi qu'aujourd'hui elle soit réduite en simple prévôté. Elle est située sur la rivière d'Ourthe, entre des rocs escarpés ; sa vue du côté de l'occident est assez agréable ; elle n'est point fermée de murailles, mais sa prévôté est d'une grande étendue, et renferme plusieurs villages et hameaux divisés en quatre cours, et en seigneuries foncières. Durbuy porte les mêmes armes que la ville de Luxembourg, excepté la couronne de lion.

Cette ville et ce comté ont été pendant quelque temps entre les mains des comtes d'Ouver-Emden, à titre d'engagistes, qui néanmoins prirent le titre de comtes (1). Les rois d'Espagne l'ont possédée comme ducs de Luxembourg. Ils la cédèrent à la France en 1681, et la France la leur rendit en 1698.

E.

EAUGROGNE (L').—La source de la petite rivière nommée Eaugrogne est au-dessus de Plombières : elle traverse ce bourg, et passe en Comté.

ECKIRCH.—Richer, religieux de l'abbaye de Senones (2), qui écrivait au XIII^e siècle, dit que Blidulphe bâtit une église en l'honneur de la sainte Vierge sur le penchant de la montagne de Belmont, et y érigea neuf autels, construisit un cloître auprès de l'église, avec des lieux réguliers, et y assembla des religieux, et leur acquit quelques biens. Entre ses disciples, les principaux furent *Willaume* et *Acheric*, dont le premier avait même, dit-on, le don des miracles ; et après sa mort son corps fut levé de terre, et mis dans une chasse ornée d'or et d'argent. Le second devint si célèbre par sa sainteté, que la montagne où était bâti

(1) Longerue, description de la France, partie 2, p. 110.

(2) Richer/ Senon. Chronic. l. 2, c. 9.

leur monastère, et qui était auparavant nommée *Belmont*, fut dans la suite nommée *le mont d'Acheric*.

On trouva quelque temps après des mines d'argent dans ce pays-là; et les seigneurs qui les creusèrent, et les firent valoir, en ayant tiré une grande quantité d'argent, firent bâtir au même lieu un château, qu'ils nommèrent *Acheric*.

Enfin le saint homme Acheric mourut dans son monastère, et y est enterré dans l'église, devant l'autel de la Vierge, où l'on voit encore son tombeau (1). Ainsi parlait le moine Richer au XIII^e siècle: il ajoute que le prieuré d'Acheric fut donné à l'abbaye de Moyennoutier par les solitaires dont on a parlé, et que presque jusqu'à son temps on y a vu des religieux envoyés de Moyennoutier, mais que dans la suite, par leur négligence, l'église du prieuré a été réduite en paroisse.

On ne voit plus aucun vestige de ce prieuré; mais il y a deux villages, l'un au septentrion, et l'autre au midi de *Sainte-Marie-aux-Mines*, distans chacun de demi-lieue de ce bourg, dont le premier s'appelle *le petit Echery*, et le second *le grand Echery*. Le monastère bâti en l'honneur de Notre-Dame pouvait être la paroisse même d'Echery. Aujourd'hui le lieu et la paroisse sont occupés par des prétendus réformés et par quelques catholiques, dont la principale occupation est de travailler aux mines.

Le nom vulgaire d'Echery est *Eckirch*. On voit encore auprès d'Echery des mines d'argent. Ce lieu est du diocèse de Strasbourg.

ECROUVES.—Le village d'Ecrouves, *Scropulas*, est au milieu d'une montagne, à une demi-lieue de Toul, sur la route de Paris. Son territoire est arrosé par les eaux du ruisseau d'Ingressin. On y trouve une fontaine, dont les eaux ont été autrefois en réputation: quoique bien plus ferrugineuses que celles de Passy, elles

sont néanmoins fort agréables à boire; prises à jeun elles sont laxatives et rafraichissantes; on assure que l'empereur Lothaire, Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple les ont prises étant au château de Gondreville. Les pères des deux conciles nationaux, tenus à Savonnières-les-Toul, en 859 et 862, en ont aussi fait usage.

La paroisse d'Ecrouves a pour patronne Notre-Dame en sa nativité. Collateur, la maison du S. Esprit de Toul. La dime se partage entre seize portions; la maison du S. Esprit et l'hôpital de Toul en prennent dix; le reste se partage entre plusieurs autres décimateurs. Seigneur, M. l'évêque de Toul; présidial de Toul, parlement de Metz.

Dépend, le Grand-Ménil, *Manile magnum*. Patron, S. Barthelemi. Les habitans de ce lieu ne font qu'une communauté avec Ecrouves.

Il paraît que le village d'Ecrouves (1) et celui de Grand-Ménil étaient autrefois fiefs relevans des comtes d'Apremont. Je trouve qu'en 1409, Thiesselin de Domremi, maître écrivain de Toul, reprend d'Anne, comtesse d'Apremont et des comtes ses enfans, le quart des dimes d'Ecrouves. En 1433, Jean Louvyon reprend les mêmes dimes. Pierre Louvyon et Nicolas font, en 1485, hommage à Emich comte de Linange, sieur de Dasbourg et d'Apremont, pour le quart des dimes d'Ecrouves et du Ménil. On trouve aussi des reprises faites des comtes d'Apremont des mêmes dimes en 1453, par Catherine, veuve de noble Thiébaud Bichier; en 1525, de Simon Boilau, écuyer, demeurant à Raon, à cause d'Isabelle Walre, sa femme, héritière de Thiesselin de Domremi; en 1493, de Louise Collignon, veuve de noble Philippe-le-Brun, au nom de son fils Christophe-le-Brun.

ECUELLE, voyez **BOUXIÈRES-AUX-CHESNES**.

EGEL, ou **IGEL**, fameux monument

(1) Richer. Senon. Chronic., l. 2, c. 9.

(1) Archives de Lorr. Layette Apremont.

de *Secundius*, près la ville de Trèves. Voyez IGEL.

EIGUEL (L') ou **EIGLE**, rivière.— La rivière nommée Eiguel ou Eigne vient de la Petite-Pierre, et laissant Boucquenom une lieue et demie à sa gauche, se jette dans la Sare entre Saralbe et Sarguemines.

EINFEL ou **EIFEL**.—Einfel, en latin *Effalia*, pays dans l'électorat de Trèves, dont il fait partie, et dont il est une des principales seigneuries (1). Il est souvent parlé d'Eiffilie, et du pays d'Eiffilie, dans les monumens de l'archevêché de Trèves; il est situé entre les rivières de Sures, d'Ure, d'Ourthe, d'Orf et d'Erwan (2). Cette ville, de même que les autres de l'électorat de Trèves, a beaucoup souffert pendant les guerres (5). Le père Vilthème tâche de prouver que les habitans du canton ou du pays d'Eiffel, sont descendus des anciens *Taifali*, ou des *Sarmates*, qui passèrent dans les Gaules du temps du grand Constantin. Saint Grégoire de Tours, au quatrième livre de son histoire, parle des *Taifales*. Voyez le *Dictionnaire géographique de la Martinique*; mais il les place dans le Poitou, et non dans l'archevêché de Trèves.

Tantrade, troisième abbé de Prum, fonda, au neuvième siècle, un monastère de son ordre, sous l'invocation des saints *Chrysante* et *Darie*, martyrs, à Eiffilie (4); mais dans la suite ce monastère fut donné à des chanoines séculiers, qui le possèdent encore aujourd'hui; et pour marque de leur ancienne dépendance, ils donnent à l'archevêque de Trèves, possesseur de la mense abbatiale de Prum, le revenu d'une prébende de leur chapitre.

EINVILLE-AU-JARD.—Einville-au-Jard, en latin *Audoeni villa*, est un bourg au nord de Lunéville, et éloigné de cette

ville d'environ une bonne lieue; il tire son nom du *Jard*, ou bois de futaie, qui s'y voit. *Jard*, en hébreux signifie un bois, une forêt. Einville est situé sur la petite rivière de Sanon, ou Cernon; il est chef-lieu d'une prévôté composée de 28 à 50, tant villages que hameaux.

La terre d'Einville fut possédée par l'abbesse *Ave*. On ne sait pas distinctement de quel monastère elle était abbesse; mais on sait quelle était sœur du comte Guillaume, fondateur de l'abbaye de Cluni, qu'elle céda à son frère, le lieu de Cluni, pour en jouir après son décès (1), et à condition qu'elle jouirait pendant sa vie, d'Einville; *Audoeni villa, in comitatu Calmontense, super fluvium cernonis posita*, ce transport se fit en 892.

En 1214, le duc Antoine, par son contrat de mariage, avec la princesse Renée de Bourbon, lui donna le château d'Einville-au-Jard et de Gondrecourt, avec leurs meubles, pour assurance de la somme de sept mille livres de rente pour son douaire.

Les anciens ducs de Lorraine, ont quelquefois fait leur demeure à Einville-au-Jard, et y ont bâti un château accompagné d'un parc, qui lui a fait donner le surnom d'Einville-au-Jard; ce lieu est fort agréable, et avant que le château de Lunéville fut bâti, les princes s'y retiraient pour prendre le plaisir de la chasse.

En 1359, la chapelle castrale du château d'Einville, fut transférée et unie au chapitre de saint George de Nancy, par l'autorité de Thomas de Bourlémont, évêque de Toul.

Après la mort du duc Raoul (2), la duchesse Marie de Blois, régente de la Lorraine, déclara la guerre à ceux de Metz, fit même le siège de cette ville, et fit le dégât dans leurs terres; les Messins s'en vengèrent sur Frouart, Rosières-aux-Salines et Einville-au-Jard, ils abattirent les arbres du parc, et y séjournèrent deux jours et deux nuits.

(1) De Honthem, t. 1, hist. Trevir, p. 68.

(2) Apud de Honthem, t. 3, p. 1022.

(3) Gregor. Turens. Histoire de France, t. 4, c. 19, p. 159.

(4) De Honthem. Hist. Trevir, t. 2, p. 215, not. 6.

(1) Annal. bénédict. ord. t. 3, p. 284.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 534.

La paroisse d'Einville a pour patron, S. Laurent, et pour collateur, le commandeur de S. Jean de Virlay, ou le Viel-atre, situé aux portes de Nancy. Le nom d'Einville dans les pouillés, est *Einoldi villa ad Jarcum*. Nous avons vu qu'anciennement et au dixième siècle, on l'appelait *Audoeni villa* : les pères tiercelins s'y sont établis en 1708.

Nous avons parlé dans nos hommes illustres de Monsieur Uzier, curé d'Einville-au-parc, qui a composé un ouvrage intitulé le *Triomphe des Corbeaux*, qui est une espèce d'apologie des bourgeois d'Einville, ses paroissiens, qu'on appelait *Corbeaux d'Einville* : imprimé à Nancy, en 1619.

Le grand duc Charles III, voulant agrandir son arsenal de Nancy, détruisit le cimetière du Terreau qui en était proche, et transféra à Einville-au-Jard, la chapelle de saint Claude qui était dans ce cimetière.

En 1422, il y eut une sentence qui adjugeait les deux tiers des offrandes qui se faisaient en cette chapelle, au prieur de Notre-Dame de Nancy, et le tiers partageable par moitié entre le chapitre de saint George et le vicaire perpétuel de saint Evre de Nancy.

Il y a une chapelle fondée au cimetière d'Einville, par Marguerite d'Athienville, fille de Simonin d'Athienville, écuyer. Elle prie le duc de Lorraine d'en prendre la défense et d'en amortir les biens.

En 1488, sous le duc René II, il y eut une érection de gabelles, sur les vins vendus en détail à Einville-au-Jard, au profit des habitants dudit lieu, à charge par eux d'entretenir les murs qui enfermaient ledit Einville

La duchesse Marguerite de Bavière, après la mort de Charles II duc de Lorraine, son époux, arrivée en 1431, érigea un hôpital à *Einville*, qui était de son douaire, et y passa le reste de ses jours dans l'exercice de la charité, lavant et baignant les pieds des pauvres et des étrangers,

les essuyant de ses cheveux, et leur donnant libéralement l'aumône.

La chapelle de sainte Geneviève située à Einville-au-Jard, dont la collation appartenait au duc de Lorraine, fut donnée par le duc Henri II, le onzième février 1622, aux bénédictins de saint Nicolas, avec tous ses droits et revenus, pour en jouir après la mort du chapelain qui la possédait alors; à charge d'acquitter les messes dont ladite chapelle est chargée, et de l'entretenir, et ne pourront aliéner aucune pièce dépendante de ladite chapelle, sans le consentement exprès du duc de Lorraine; à charge aussi de célébrer le 16 août, un service solennel de Notre-Dame dans l'église de saint Nicolas; et qu'après le décès dudit duc et de son épouse Marguerite de Gonzague, ladite messe se dira pour le repos de leurs âmes, et de celles des princes et princesses de la maison de Lorraine.

ELOPHE (st.-). Voyez SOULOSSE. ENGEL-PORTE ou ANGEL-PORTE.

— Le monastère nommé la Porte-Angélique (1), Engel-Porte possédé aujourd'hui par les dames nobles de l'ordre de saint Norbert, fut fondée en 1221 par Elmeric de Munreau, seigneur du fond nommé Leinhere à Fankel, qui donna au monastère fondé à Comerl, tout ce qu'il avait sur l'eau nommée la Fleuve, c'est-à-dire la cour et la place où était alors bâti le monastère nommé la Porte-Angélique, avec tout le reste qui en dépendait. On y mit d'abord quelques religieuses de citeaux, qui ne s'y trouvant pas assez commodément, et n'y profitant pas apparemment faute de sujettes, se retirèrent dans leur premier monastère.

Dans l'intervalle, Philippe seigneur de Wicemberg, qui avait commencé dans les Ardennes, une église, où il avait mis ses trois filles, trouvant le lieu de Comerl plus propre à son dessein, en fit l'acquisition pour trente marcs d'argent et une espèce de forteresse située à Baccarat, sur le

(1) De Honthem, histor. Trevir, tome 1. page 800.

Rhin : y fit venir ses filles et quelques autres religieuses qui s'étaient jointes à elles, et les y établit le 1^{er} février en 1262, du consentement du seigneur Elmeric et de ses deux fils, Philippe et Elmeric, gentilshommes et avoués de Fankel.

Ces filles professèrent d'abord la règle de saint Dominique ; mais l'ordre n'ayant pas jugé à propos de les admettre, elles embrassèrent celui de prémontré, et se soumirent à l'abbé de Steinfeld ; et le jour de saint Augustin 1272, firent profession solennelle de la règle de saint Augustin, entre les mains de Corvin, abbé de Steinfeld ; quelque temps après, Thierrî archevêque de Trèves, au retour de son voyage de Rome, confia la conduite de ce monastère, dans le spirituel et le temporel, à Conrade abbé de Sayne, du même ordre, en 1272.

Cette maison est située entre Coheim et Trèves (1), dans un vallon fertile et agréable, arrosé de deux ruisseaux. Il subsiste encore aujourd'hui dans un état florissant. Les premières supérieures de la Porte-Angélique, ne portèrent au commencement, que le titre de *prieures*, elles ne prirent le nom de *maitresses*, qu'après l'an 1450, durant les troubles que les dernières hérésies causèrent dans ce pays là. Les dames de ce monastère s'étaient mises sous la discipline de l'abbaye de Romelsdorf ; mais en 1672, le chapitre général de Prémontré, les restitua à l'abbé de Sayne. On remarque qu'en 1255, le chapitre général de prémontré, défendit de recevoir plus de vingt religieuses au monastère de la Porte-Angélique, apparemment de peur que le trop grand nombre de filles qui s'y présentaient, n'y causât quelque dérangement dans le spirituel ou dans le temporel.

ENGRESHIN (L'), ruisseau. — L'Engreshin est un ruisseau qui prend sa source dans le Val-de-Passey, aux environs de l'endroit où était anciennement Savonnières-les-Toul ; il joint la Moselle à Toul.

(1) Annal, prémontré, t. 1, p. 171, et dans la preuv., p. cii et ciii.

EPINAL ou ESPINAL. — La ville d'Epinal ou d'Espinal (1), en latin *Spinnallum*, située sur la Moselle dans le Chaumontois, dans les montagnes de Vôges, doit son origine à Thierrî I^{er} du nom, évêque de Metz, qui a gouverné cette église depuis l'an 964 jusqu'en l'an 984. Ce prélat ayant remarqué dans le Chaumontois, en un canton qui relevait du temporel de son évêché, entre la Moselle et la montagne, un endroit commode pour y construire un monastère, y bâtit une église, dans laquelle il transféra le corps de saint Goëric, un de ses prédécesseurs, évêque de Metz. Il semble que dès lors, il y avait sur le penchant de la montagne, une espèce de château (1), et que le lieu où est aujourd'hui la ville, se nommait *Spinal*, en langage du pays, apparemment à cause des épines dont il était environné.

Adalberon, II du nom, évêque de Metz, qui succéda immédiatement à Thierrî I^{er}, établit d'abord des clercs, dans l'église bâtie par son prédécesseur, puis des religieuses, à qui il donna la règle de saint Benoît.

En 1094, Poppon évêque de Metz, entreprit la visite de l'abbaye d'Epinal, et d'y rétablir l'observance de la règle, que l'évêque Adalberon, un de ses prédécesseurs, y avait établie. Il y avait alors dans cette abbaye, une religieuse nommée Cécile, qu'on disait avoir le don de prophétie et qui avait porté ses plaintes à l'évêque Poppon, sur le relâchement qu'elle voyait dans ce monastère. Elle prédit alors ce que nous voyons aujourd'hui, que le temps viendrait qu'on n'y observerait plus la règle de saint Benoît, et qu'on y vivrait d'une manière toute séculière. Tandis qu'on y vivait conformément à la règle, les papes les évêques et les princes séculiers, le comblèrent de grâces et de privilèges. On remarque en particulier, les papes Grégoire VII et Ho-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1170.

(1) On lit dans la vie d'Adalberon II, évêque de Metz, que ce prélat demeurait volontier au château d'Epinal, *sedes est episcopalis*.

noré II, et les évêques de Toul, Micuin, Pierre de Brizei, et Henri de Lorraine; Étienne de Bar et Bertrand évêque de Metz, Hillin archevêque de Trèves, etc., dont nous avons fait imprimer les titres à la fin du tome premier de l'histoire de Lorraine.

On ignore le temps auquel les dames d'Épinal ont quitté l'observance de la règle de saint Benoît, mais nous voyons que dès l'an 1294, Conrade évêque de Toul, ayant entrepris de les réformer, ces dames lui firent signifier qu'encore qu'elles vé-
cussent religieusement dans leur monastère, qu'elles célébraient louablement l'office divin, et que quelques-uns les qualifias-
sent de l'ordre de saint Benoît; néanmoins ni elles ni celles qui les ont précédées n'ont porté l'habit de cet ordre, et n'ont fait profession ni de la règle de saint Benoît, ni d'aucune autre; mais que dès le temps de la fondation de leur monastère, elles y ont possédé des prébendes et y ont joui de leur propre.

En 1097, Gilbert de Ville s'engagea de servir l'abbesse d'Épinal, contre certains aventuriers qui pillaient ses terres, à condition qu'on lui accorderait l'avocatie de la terre de S. Ferreol, et qu'il porterait la qualité de chevalier de saint Goëric; ce traité fut conclu d'un commun consentement l'an 1092.

Épinal est aujourd'hui une ville considérable, située à une distance à peu près égale de Remiremont et de Châtel-sur-Moselle; son commerce consiste principalement en grains, en vins de Bourgogne et de Comté, en planches de sapin, en fil et en bétail. Le château qui passait autrefois pour une place de résistance, et qui a soutenu quelques sièges, est à présent entièrement abandonné.

Étienne de Bar, évêque de Metz, dans le douzième siècle, donna l'avocatie ou la vouerie d'Épinal, à Mathieu I, duc de Lorraine; mais elle ne passa pas à ses successeurs; le même duc Mathieu la remit à son fils Thierry, IV du nom, évêque de

Metz, après son élection à cette prélatrice faite en 1171.

La vouerie d'Épinal fut librement donnée dans la suite par les évêques de Metz, à des seigneurs du pays, et en particulier aux seigneurs d'Anglure, qui la possédaient en 1486. Liébaut d'Anglure, en jouissait en cette année, et la vendit au duc Antoine; il en fit hommage à Henri de Lorraine évêque de Metz, en la même année 1486. Il paraît qu'elle était contestée à Nicolas d'Anglure, qui fit cession de ses droits, moyennant certaine somme, au duc Antoine, en 1510.

Cette vouerie lui était venue par Marguerite de Ville, femme de Guillaume Oudinet, épouse en premières noces de Jean d'Anglure. Nicolas d'Anglure en reçut le dernier paiement en 1510.

Depuis ce temps, les évêques de Metz en disposèrent toujours librement, de même que de toutes les charges et dépendances d'Épinal, qui fut une de leurs principales chatellenies. En 1223, Guillaume évêque de Metz, donna à messire Foulque de Camieux, le droit de copel à Épinal. Ce titre a été suspecté de faux, parce qu'en 1223, il n'y avait point de Guillaume évêque de Metz; en effet, nous ne connaissons cet évêque que par ce seul titre d'Épinal; mais cette lettre ayant tous les caractères de vérité, je n'ai pas fait difficulté de ranger ce prélat sous cette année, au nombre des évêques de Metz; et nous savons par l'histoire, que souvent le siège de cette église a été disputé par deux ou trois prélats, qui se qualifiaient tous évêques de Metz, l'un élu par le chapitre, un autre nommé par le pape, et un troisième par l'empereur.

Jacques de Lorraine qui fut évêque de Metz, depuis l'an 1238 jusqu'en 1260 (1), fit fortifier la ville d'Épinal; et Gérard de Lorraine, comte de Vaudémont, vers l'an 1175 (2), insulta les châteaux d'Épinal et de Deneuvre. Le duc Thierry son frère, qui

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 66. Preuves.

(2) Ibidem, page 1157.

était en guerre avec Hérیمان évêque de Metz, en usa de même.

La ville d'Épinal (1) n'était pas encore fortifiée, elle ne le fut qu'environ quatre-vingts ans après, comme nous l'avons dit, par Jacques de Lorraine évêque de Metz. Nous lisons dans un privilège accordé à l'église d'Épinal, par Ricuin évêque de Toul, en 1128, que la première église d'Épinal, bâtie par Thierry d'Hameland, évêque de Metz, fut consacrée par saint Gérard évêque de Toul, par ce qu'elle était dans son diocèse; et que comme dans la suite elle se trouva trop petite, par le grand concours de pèlerins qui y venaient explorer le secours de saint Goëric, contre le mal qu'ils appelaient *des ardens*, on en bâtit une nouvelle plus grande, qui fut consacrée par le pape S. Léon IX.

Les avoués d'Épinal (2), comme ceux des autres églises, ont souvent abusé de leur pouvoir contre les évêques de Metz, leurs bienfaiteurs, qui leur avaient confié la garde de ce poste important. Le voué d'Épinal s'étant enfermé dans le château haut de la ville d'Épinal, refusait de reconnaître Etienne de Bar, évêque de Metz, pour son premier seigneur. Ce prélat employa le secours du duc Mathieu I, pour assiéger ce château et obliger l'avoué à rentrer dans le devoir; ce qui arriva vers l'an 1139.

En 1274, on trouve une lettre datée du samedi avant la Nativité de Notre-Dame, ladite lettre écrite en français, et scellée de dix-huit petits sceaux; c'est un traité de paix fait entre Laurent évêque de Metz, les bourgeois d'Épinal, et quelques seigneurs du pays, qui étaient entrés en guerre contre la ville d'Épinal. On ignore les circonstances de cette guerre.

En 1272, le duc Ferri III qui fut si souvent en guerre avec Laurent évêque de Metz, se liga avec Thiébaud comte de Bar, et alla assiéger le château d'Épinal. Laurent assembla promptement une armée

pour le secourir; mais le secours arriva trop tard (1), et l'avoué, les chevaliers, le prévôt, les barons et toute la communauté d'Épinal, firent un traité avec le comte de Bar, par lequel ils remirent la ville et le donjon entre ses mains, à condition de les leur rendre, quand ils auraient mis fin à la guerre qu'ils avaient avec Laurent évêque de Metz. Le traité est du lundi avant Noël 1272; ils firent tout cela sous prétexte que l'évêque de Metz, leur seigneur, n'était pas en pouvoir, ou à portée de les secourir contre leurs ennemis; car de quelle autorité auraient-ils pu traiter ainsi en leur propre nom, avec un prince étranger qui était entré en guerre contre l'évêque leur seigneur.

Long-temps après, ils reconnaissent encore les évêques de Metz pour leurs souverains, comme il paraît par les lettres qu'ils en ont données en 1413, à Raoul de Concy, évêque de Metz, qu'ils qualifient *notre très-redouté seigneur*; et par lesquelles ils promettent de lui envoyer et à ses successeurs évêques de Metz, les lettres de la paix qui fut faite entr'eux et Jean de Neuf-Châtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy-en-Vôges, pour s'aider desdites lettres de paix, autant de fois que lesdits évêques ou élus de Metz, le jugeraient à propos.

En 1289, Burchard ou Bouchard d'Avesne, évêque de Metz, ayant appris que l'on avait gagé quelques bourgeois d'Épinal, trafiquans aux foires de Bar-sur-Aube en Champagne, sous prétexte qu'étant sujets de l'évêché de Metz, ils étaient réputés gageables pour les dettes dudit évêque. Ce prélat par ses lettres du mois d'avril 1289, déclare aux seigneurs, gardes des foires de Champagne, que les bourgeois d'Épinal, *ne sont mis tant ses sujets, que l'on puisse les arrêter, ni leurs corps, ni leurs biens, pour occasion qu'ils aient ou qu'ils puissent avoir contre ledit évêque, et ne prennent les bourgeois d'Épinaulx, nul droit en l'hôtel de l'évêque de Metz; mais jus-*

(1) Hist. de Lorr., preuve., p. 567.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 74.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 290, et preuves p. dii.

taient par leurs mayeurs, par les jurés et par les échevins d'Épinaulx; et s'ils avaient défaut d'aucun jugement pour meuble ou héritage, ou pour cas de saisine, ils sont tenus de penre leur jugement au maître échevin de Més, et sont cil d'Épinaulx, si francs que ils ne nous doivent taille ne prise, et mettent et ostent portiers et touriers en la ville d'Épinaulx, et on chatel toutes les fois qu'ils veulent, sans parler de rien à nous, et pour de tout à leurs missions et coûtanges, et pour les raisons dessusdites, ne sont-ils pas gageables pour nos dettes, ne pour nos plegeoirs, ne pour occasion, ne pour forfaits que nous ayens, ou pouriens avoir et devoir. Le tout reconnu et affirmé par Jean abbé de Gorze, et Renier abbé de saint Vincent de Metz.

En 1380, Henri seigneur de Blâmont, Henri seigneur de Lanoy, Henri Chenelard, chevalier, et André de Barbaix, écuyer, certifièrent la même chose au duc de Brabant et de Luxembourg, et reconnurent que les bourgeois d'Épinal ne sont ni gageables ni punissables pour l'évêque de Metz, à moins que lesdits bourgeois n'ayent voulu s'y soumettre et obliger.

En 1387, le vingt-deux décembre, Raoul de Coucy, évêque de Metz, promet en parole d'évêque, de maintenir et garder ses bourgeois de sa ville d'Épinal, dans leurs franchises et libertés anciennes, et veut que celles qu'ils ont obtenues de ses prédécesseurs, demeurent dans leur valeur.

On peut remarquer ici l'ancienne manière de se faire justice par voie de fait, en faisant saisir et arrêter les sujets d'un seigneur, leurs effets et marchandises, pour se faire payer du seigneur ou du maître à qui ces personnes appartenaient; mais cela ne devait avoir lieu que quand les personnes étaient serfs, ou gens de main-morte envers leurs seigneurs.

Remarquez aussi que, comme les bourgeois d'Épinal étaient attenus de mettre les gardes et portiers à la ville et au château à leurs frais, les évêques de Metz leur accor-

dèrent en différens temps les droits de *mæu* et *tonneu*, ou *telonium*, pour subvenir aux dépenses de l'entretien des murs, des portes et des portiers. Le *mæu* était apparemment ce qui se prenait sur chaque muid de blé, *modius*, et *tonneu* ce qui se levait sur chaque tonneau de vin; en général, tout impôt sur marchandise, *telonium*. Tout cela est bien distinctement marqué dans les lettres d'Admaré de Montil, évêque de Metz, de l'an 1332, et par le même en 1346, et par l'évêque Jean de Vienne, en 1362, et par l'évêque Thierri, qui ne se trouve pas dans les listes ordinaires des évêques de Metz, en 1362 et 1365. Ces droits de *mæu* et de *tonneu*, ne se levaient pas seulement sur les grains et sur les vins, mais sur les autres sortes de marchandises et denrées quelles qu'elles fussent.

Et en 1324, le 20 octobre, Conrade Bayer de Boppard, évêque de Metz, ayant fait emprisonner quelques bourgeois d'Épinal, ceux-ci firent lever un compulsoire contre lui, pour montrer qu'ils ne pouvaient être emprisonnés que pour crime; que dans tout autre cas on ne pouvait les condamner qu'à une légère amende; ce qui a continué jusqu'en 1565, quarante ans avant la rédaction de la coutume municipale.

En 1345, Raoul de Coucy, évêque de Metz, engagea au duc Charles II la moitié du ban d'Épinal.

En 1351, le 5 mai, Conrade, évêque de Metz, obtint un compulsoire contre les bourgeois d'Épinal, touchant la guerre qui était alors entre la ville d'Épinal et la duchesse de Lorraine (Marie de Blois, régente de Lorraine, après la mort du duc Raoul).

En 1372, les bourgeois d'Épinal rappellèrent pardevant l'officialité de Toul d'un monitoire exécuté contre eux et leur prévôt, pour raison d'un statut qu'ils avaient fait, portant que les habitans d'Épinal étaient exempts de la juridiction des notaires ecclésiastiques.

En 1580, le mercredi avant la Saint-Martin d'hiver, il y a des lettres sur les

guerres excitées et les traités de paix passés entre les habitans d'Épinal et les évêques de Metz, portant que lesdits habitans ne sont pas gageables pour ledit évêque.

En 1382, Raoul de Couci, évêque de Metz, permet aux gouverneurs d'Épinal de lever un denier tournois sur chaque quart de vin qui se vendait à Épinal; ces gouverneurs étaient quatre (c'est ce qu'on appelle en d'autres endroits officiers de l'hôtel-de-ville).

Le 22 décembre 1387, le même Raoul promet de maintenir les habitans d'Épinal dans leurs droits et privilèges.

Et en 1390 (1), il engage à Enguerrand de Coucy, comte de Soissons, les villes et ban d'Épinal, de Remberviller, Baccarat, la Garde, l'abbaye d'Autrey, la Cour de St.-Benay, la mairie de Sercœur de Paudoux, de Nossoncourt et Thiaville.

En 1392, plusieurs seigneurs certifient que les habitans d'Épinal ne sont prenables ni gageables pour les dettes de l'évêque de Metz, ni de son évêché. En 1401, les citains de Metz certifient la même chose.

En 1393, lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre, qui certifient la même chose.

La même année, le 9 avril, elle permet aux habitans d'Épinal d'aller trafiquer en toute sûreté dans le comté de Bourgogne et le pays de Flandre.

En 1395 (2), Raoul de Couci, évêque de Metz, racheta la moitié des domaines d'Épinal, excepté la ville, le château et les jardins des habitans, qui n'étaient pas compris dans l'engagement fait en 1345, au duc Charles II, et encore un quart de la moitié qui lui restait, et qu'il avait de même engagée au duc Charles II, pour quatre mille francs d'or, à condition que ledit évêque jouirait des revenus de ladite quatrième partie jusqu'au jour de la nativité de saint Jean-Baptiste prochaine; auquel jour ledit évêque paierait la somme stipulée par ledit engagement; ainsi cette

quatrième partie était plutôt un dépôt qu'un véritable engagement.

Le même duc Charles II, en 1397, fit paix et accord avec les bourgeois d'Épinal; et Gauchier de Choiseul, chevalier, promet d'accomplir les conditions de ladite paix et de délivrer à l'évêque de Metz copie dudit traité. On n'en dit ni la cause ni les circonstances.

En 1403, ou 1404, avant Pâques, il y avait guerre entre Raoul de Couci, évêque de Metz, pour lui et la ville d'Épinal d'une part, et Jean de Neufchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy-en-Vôges, et ses frères Jean de Rougemont, chevalier, et Jean de Cusance, écuyer, d'autre part (1), comme aidans et servans de Messir Gauthier de Tresnel, chevalier. Cette guerre, qui avait occasionné prise de gens et de bêtes, meurtres d'hommes, incendies, églises brûlées et détruites, murs de ville et forteresses abattus, de femmes forcées et ravies, et d'autres dommages causés de part et d'autre, cette guerre, dis-je, fut enfin terminée, par traité passé le mardi d'après la purification de Notre-Dame, cinquième jour de février 1403, ou 1404, avant Pâques; et paix finale fut faite entre ledit Raoul de Couci, évêque de Metz, d'une part, par la médiation de Jean de Vienne, seigneur de Pagny, chevalier, et Jean de Blâmont, sieur de Bellefont et de Barre, écuyer; sous ces conditions que ni ledit évêque de Metz, ni les habitans d'Épinal, ses sujets, aidans, receptans et complices, ne pourront rien demander audit Jean de Neufchâtel, ni à Jean de Vienne, Jean de Rougemont, Jean de Cusance, ni à leurs hommes sujets, aidans, receptans et complices, de tous les dommages faits audit évêque et à son évêché, à ses terres, sujets et seigneuries; et réciproquement lesdits seigneurs ne répéteront rien des dommages qu'ils pourront avoir soufferts à l'occasion de cette guerre, dont on ne connaît ni la cause ni les circonstances.

(1) Archives de Lorr.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 673 et 674.

(1) Mémoires mss. tirés des Archives d'Épinal, communiqués.

Raoul de Coucy quitta l'évêché de Metz en 1413, et eût pour successeur Conrad Bayer de Boppart.

En 1417, le duc Charles II ayant vendu à Henri d'Angeville (apparemment Ogeville ou Augeville), moyennant mille florins du Rhin, la moitié des choses qui lui avaient été engagées en 1395, dans la ville d'Epinal; Jeanne de Joinville, veuve dudit Henri d'Angeville, qui était au droit de son mari, eût pour héritier Simon, comte de Salm, qui rétrocéda ce que Henri d'Angeville avait acquis, à Conrad Bayer, évêque de Metz, en 1434, moyennant mille vieux florins du Rhin.

En 1425, Conrad Bayer de Boppart, évêque de Metz, entra en procès contre la ville et la communauté d'Epinal; et en 1426, pour punir leur insolence, les traduisit à Rome et produisit contre eux plusieurs sujets de plaintes, prononça contre la ville un interdit, et enfin les assiégea et fit venir du canon pour battre leurs murailles. Ils furent contraints de lui demander pardon et de lui remettre les clefs de la ville. Il y entra, y fut reçu avec l'honneur convenable et on lui donna les présents de la ville.

Quelque temps après, en 1429, comme il voulut imposer quelques charges sur les bourgeois, ils se soulevèrent de nouveau, mirent l'évêque et ses officiers hors de la ville; et le 15 avril 1429, intervint une sentence de la Rote, en faveur des habitans d'Epinal, qui déclare que l'évêque Conrad a injustement exigé une somme de quinze cents florins desdits habitans d'Epinal, et le condamne à les leur restituer. Enfin, en 1429, il fut obligé de leur accorder la permission de se mettre sous la protection de René d'Anjou, duc de Bar. Ce prince déclara, par acte du 1^{er} janvier 1429, qu'à la prière de l'évêque de Metz, seigneur direct de la ville d'Epinal, il avait promis de décharger les bourgeois de leur serment lorsque la succession au duché de Lorraine lui serait ouverte par la mort du duc Charles II son beau-père, et de rendre auxdits bourgeois les lettres pas-

sées en 1308, contenant certains cens d'argent et d'avoine qu'ils devaient au duc pour droit de sauve-garde et de protection.

En 1430, l'évêque de Metz ayant fait emprisonner Baudenot, Diron, Colin et Etienne, bourgeois d'Epinal, il y eût procès en cour de Rome, pendant lequel l'évêque Conrad reçut 1500 florins du Rhin pour l'élargissement desdits prisonniers; après quoi s'étant pourvus à la Rote, jugement intervint qui condamna ledit évêque à restituer audit Baudenot et consors lesdits 1500 florins et tous les dépens faits en ladite cause.

En 1437, l'empereur Sigismond étant au concile de Basle, accorda aux habitans d'Epinal la permission de commercer dans tous les pays relevant de l'empire. Dans le même concile, en 1429, et le 10 juin 1433, intervinrent deux arrêts entre Conrad, évêque de Metz et les habitans d'Epinal, pour terminer les différens qu'ils avaient entr'eux.

En 1440, il y avait une espèce de guerre entre Philibert du Châtelet, Eloi de Granson et les bourgeois d'Epinal, laquelle fut terminée par traité fait le 16 juillet 1440, où ils promettent réciproquement de vivre en paix ensemble.

Le 4 novembre 1441, Louis, fils du roi de Jérusalem et de Sicile et marquis du Pont, prend sous sa protection la ville et les bourgeois d'Epinal, et leur permet de trafiquer dans tous ses états, en toutes sortes de marchandises, en payant cependant les droits de passage anciens et accoutumés. Ladite patente confirmée la même année par Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine. Louis, dont on vient de parler, était fils de René I et d'Isabelle d'Anjou; il mourut âgé de vingt ans.

En 1442, ou 1443, il y avait une espèce de guerre entre les bourgeois d'Epinal et Claude de Butte, à l'occasion d'un collier d'or, ou surdoré, que ledit Claude assurait avoir été confié par son père, Gaillard de Monzeron, à certains bourgeois d'Epinal, qui l'avaient fait passer

de mains en mains, de manière qu'il se trouvait égaré. Claude de Butte en ayant inutilement demandé la restitution, fit une guerre sérieuse auxdits bourgeois d'Épinal, qui interposèrent la médiation du prince Louis de Lorraine, fils de René I^{er} d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, et marquis du Pont, lieutenant dudit seigneur roi en ses duchés de Lorraine et de Bar, et protecteur de la ville d'Épinal, qui mit d'accord les parties, moyennant la délivrance de Jean de Chasiney, lieutenant dudit Claude de Butte, qui avait été fait prisonnier à Charmes, par ceux d'Épinal. On voit par là quel était l'état de cette province, et quelle était la licence d'y faire la guerre, et de désoler le pays.

En 1444, le roi Charles VII étant venu en Lorraine, les députés de la ville d'Épinal vinrent trouver ce prince à Nancy, pour se donner à lui. Le roi accepta leur soumission, et étant allé devant Épinal accompagné du roi René I^{er}, la ville se rendit; les deux rois y entrèrent, et Charles VII fit placer les armes de France sur les tours.

L'acte de la cession faite par les bourgeois, fut dressé le 11 de septembre 1444, après quoi ils prêtèrent serment de fidélité entre les mains du roi (1). On sait que le dessein du roi était de se rendre aussi maître de la ville de Metz, et c'était déjà quelque chose de détacher Épinal de l'obéissance de l'évêque de cette ville.

Le même roi Charles VII, le 18 juin 1447, décide que les habitans des faubourgs d'Épinal, sont tenus, en cas d'attaque, de défendre la ville, de même que les autres habitans, d'y faire guet et garde, et d'entretenir ladite ville dans l'obéissance de Sa Majesté, sous peine d'y être contraints par force.

Mais l'évêque de Metz se pourvut à Rome, et y cita les bourgeois d'Épinal. Le roi Charles VII prit leur défense, et produisit le traité passé entre lui et Con-

rade, évêque de Metz, par lequel ce prélat céda au roi la ville d'Épinal et ses dépendances. Les bourgeois d'Épinal cités à comparaitre et à produire leurs titres contre ledit évêque, ayant négligé de répondre aux écritures produites par ledit prélat, l'auditeur commis par le pape Nicolas V, afin d'entendre les parties, pour punir le mépris ou la négligence de ceux d'Épinal, mit en interdit cette ville et le ban.

Le roi Charles VII informé de l'entrepris de l'auditeur, demanda au pape qu'il lui plût révoquer cet interdit, et le déclarer nul, promettant de se défendre dans cette partie contre l'évêque de Metz. Le pape bien informé des dispositions de ce prince par son nonce résidant en France, révoqua l'interdit et se réserva la connaissance de l'affaire au fond. La bulle est du 8 septembre 1450.

L'empereur Frideric III ayant été informé de la cession d'Épinal, qui était considérée comme fief impérial, dépendant de l'église de Metz; l'empereur, dis-je écrivit au roi Charles VII, et se plaignit de ce qu'il se fut ainsi emparé de la ville d'Épinal, qui relevait de l'empire. Le roi fit réponse à l'empereur qu'il n'avait accepté le domaine et la souveraineté de cette ville, qu'aux instantes prières des bourgeois, qui s'étaient volontairement donnés à lui; que la France ne regardait pas la conquête d'Épinal, comme un bien fort considérable, parce que c'était une ville éloignée du centre du royaume, dont la défense ne serait pas aisée, et pourrait même devenir à charge, étant assise au milieu d'un pays peu affectionné à la couronne.

Dans un breviaire manuscrit de l'abbaye de Remiremont, écrit vers l'an 1440, on lit ce répons à Laudes: *capto Spinal dolis non virtute, desperabant strenuivives de salute, hostis clam ingrediens mœnia transcendit, et succensis œdibus hostem lux ostendit. Civis metus incitat improvisæ mortis; parat fugam pavidus, prælia vir fortis, ad fugandus igitur*

(1) Corpus diplomat, t. 3, p. 133.

acies prædonum , palam clerus evehit patriæ patronum.

L'on chante encore à présent ce répons dans l'église d'Épinal, toutes les fois que l'on descend la chasse de S. Goëric, dans les solennités ou calamités publiques, et l'on montre près du grand autel une pierre ronde, telle qu'on les tirait autrefois par les bombardes, au commencement de l'invention de la poudre à canon, avant qu'on employât les canons ordinaires, et les boulets de fer fondu, dont on se sert aujourd'hui.

La tradition d'Épinal veut que par l'intercession de saint Goëric, ce boulet ou cette pierre tomba dans l'église sans blesser personne; et pour en perpétuer la mémoire, on a composé le répons que nous avons rapporté, et l'on a peint dans un vitrau de l'église, le même miracle, mais sans autre inscription que ces mots en lettres gothiques : *L'an mil quatre cens soixante-deux.* Dans ce vitrau, saint Goëric est représenté en chappe, la crosse à la main gauche, et la main droite étendue, comme pour rejeter un gros boulet de pierre qui est lancé contre lui.

Il n'est plus question que de savoir qui étaient les brigands, *prædones*, routiers, aventuriers, qui attaquèrent alors Épinal, et qui tirèrent contre la ville pendant la nuit quelques coups de bombardes. Nous ne connaissons aucune guerre en Lorraine, où la ville d'Épinal ait pu être insultée en 1462, ou 1463, aussi n'est-il ici question que d'une surprise nocturne, pendant laquelle les ennemis ou brigands, *prædones*, étant entrés dans la ville, y mirent le feu, et furent reconnus à la lueur des flammes. Dans ce temps-là les petites guerres entre les villes et les seigneurs particuliers étaient fréquentes et de peu de durée. Il faut pourtant que dans celle-ci on se soit servi de bombardes, et qu'on ait tiré contre la ville quelques coups, puisqu'on attribua à la protection de saint Goëric, que le boulet de pierre soit tombé dans l'église sans y causer ni mal, ni blessure, ni

mort à personne. Et nous avons un acte du 7 décembre 1466, par lequel Nicolas de Lorraine, marquis du Pont, donne main-levée à ceux d'Épinal de tout ce qui avait été sequestré, arrêté et mis sous sa main, à l'occasion de la guerre qui d'arrièreurement a été menée contre ceux d'Épinal, et qu'on restitue auxdits d'Épinal tout ce qui a été pris sur eux, tant en Lorraine qu'au marquisat du Pont-à-Mousson. Il est fort possible que ces actes d'hostilités se soient passés en 1465.

Le maréchal de Bourgogne, Thiébaud de Neuf-Chatel, sachant les dispositions du roi Louis XI, lui demanda, en 1465, la terre et seigneurie d'Épinal: Louis la lui accorda sans peine, et lui en fit expédier les lettres. George de saint Blin, bailli de Sens, partit de Paris avec le maréchal de Bourgogne pour intimer aux bourgeois d'Épinal la volonté du roi; mais ceux d'Épinal prièrent le bailli de témoigner au roi la réputation invincible qu'ils avaient d'obéir au maréchal de Bourgogne, à cause de l'antipathie naturelle qui est entre les deux nations de Bourgogne et de Lorraine; mais qu'ils le suppliaient, s'il voulait les mettre hors de sa sainte couronne, de leur donner un autre maître. Après quelques négociations et raisons alléguées de part et d'autre, le roi les fit venir à Montargis, et leur déclara qu'il leur laissait le choix du souverain qu'ils jugeraient à propos. Le duc Jean de Calabre qui était alors à la cour, s'offrit aux députés d'Épinal, qui le reconnurent avec plaisir pour souverain. C'est ainsi que la ville d'Épinal est entrée sous la domination des duos de Lorraine.

Le roi Louis XI, par acte donné à Montargis, le 6 août 1466, y donna son consentement, et déchargea ceux d'Épinal de leur serment de fidélité. La même année, Nicolas, marquis du Pont, lieutenant-général du duché de Lorraine, reçut au nom du duc Jean de Calabre, son père, les gouverneur, échevins et communauté d'Épinal à hommes et sujets du duché de Lorraine, les incorpora pour

toujours au domaine dudit duché, et confirma leurs droits, coutumes et privilèges envers et contre tous, notamment contre l'évêque de Metz; en même temps il prit possession de la ville et du château d'Epinal, et reçut le serment de fidélité des officiers et habitans dudit lieu.

Le maréchal de Bourgogne outré du mépris que ceux d'Epinal avaient témoigné de sa personne et de sa domination, assembla quelques troupes, et les mena devant Epinal pour en faire le siège. Ceux de la ville persistant dans le choix qu'ils avaient fait du duc de Calabre pour leur souverain, ce prince envoya le jeune marquis du Pont pour secourir Epinal; le maréchal de Bourgogne leva précipitamment ce siège, et le marquis du Pont fit son entrée dans la ville, et en prit de nouveau possession au nom du duc de Calabre.

La même année, le 21 juillet 1466, les bourgeois d'Epinal renoncèrent au droit qu'ils avaient toujours eu de conserver et d'user de leurs poids et balances, et cela au profit du prince Nicolas de Lorraine, lequel toutefois leur laissa la liberté de peser et tenir poids pour leurs marchandises, jusqu'à cent livres et au-dessous.

Les évêques de Metz ne désespéraient pas toutefois de ramener cette ville à leur obéissance; George de Bade, évêque de Metz, fit, en 1469, un voyage à Rome pour solliciter le pape Paul II d'employer son autorité, afin d'obliger le duc de Calabre à restituer Epinal à l'église de Metz (1). Le pape donna un mandement à cet effet; mais le duc ne permit pas qu'on le publiât dans ses états. En même temps le duc Jean députa à Rome, Jean de Lamballe, son conseiller, pour représenter à sa sainteté les raisons qu'il avait de retenir cette place, qu'il ne l'avait pas enlevée de force; que le roi Louis XI à qui les bourgeois l'avaient offerte, la lui avait cédée. Que les évêques de Metz,

par le violement des privilèges de la ville, lui avait donné lieu de rechercher la protection d'un autre souverain.

George de Bade intéressa aussi l'empereur Frederic V à lui faire rendre justice sur la restitution d'Epinal. L'empereur députa à Metz un commissaire pour prendre connaissance des droits d'un évêque de Metz sur la ville d'Epinal, et des raisons qu'avaient eues ceux d'Epinal pour se soustraire à l'obéissance de leur seigneur naturel. Le commissaire rendit compte de sa commission à la diète de Spire. Le duc de Calabre y envoya aussi ses députés avec tous les titres et mémoires qui prouvaient ses droits sur cette ville. La diète ordonna qu'on citerait le duc à fournir ses défenses pardevant les commissaires qui furent nommés; mais le duc de Calabre était alors en Catalogne, où il faisait la guerre au roi d'Arragon: il y mourut le 15 décembre 1470, ainsi les choses demeurèrent au même état où elles étaient auparavant. On trouve dans les archives de Lorraine, que Henri de Neuf-Chatel, fils de Thiébaud, fit cession au duc Nicolas et à ses successeurs, des droits qu'il avait sur Epinal.

Le duc Nicolas confirma les privilèges de cette ville, et ensuite René II en fit autant en 1473, le duc Antoine en 1513, Charles III en 1599, Henri II en 1613, Charles IV et Nicole en 1624.

George de Bade, évêque de Metz, voyant qu'il ne pouvait plus recouvrer Epinal, qui était tenu par René II, duc de Lorraine, héritier du duc Nicolas, pour s'en venger fit un traité avec Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui faisait la guerre à René II; et en 1473 lui engagea le château d'Epinal entièrement, avec la moitié du domaine que le duc de Bourgogne pourrait recouvrer par la voie des armes ou de la justice, et que l'évêque de Metz pourrait retirer des mains du duc et le dégager par quinze mille francs monnaie de Bourgogne. L'évêque, dans l'acte qu'il en passa, déclara qu'il s'était pourvu inutilement devant le pape, l'empereur et le

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 944.

roi de France pour rentrer en possession d'Epinal.

Pendant la guerre du duc de Bourgogne Charles-le-Hardi contre la Lorraine, ce prince, dans le mois d'octobre 1475 (1), se rendit maître des villes du pays qui sont situées sur la Moselle. Epinal, comme la meilleure place de ces quartiers-là, se défendit pendant neuf jours, et ne se rendit qu'à condition que les troupes étrangères qui s'y trouvaient en sortiraient la vie et les bagues sauvées, et que les bourgeois seraient maintenus dans leurs privilèges, franchises et libertés. Le duc de Bourgogne fit son entrée dans Epinal avec toute sa noblesse et dans la plus grande pompe qu'il lui fut possible. Le lendemain il reçut le serment de fidélité de la bourgeoisie, y laissa une garnison de trois cents hommes et en sortit pour achever la conquête de la Lorraine.

La ville ne souffrait qu'avec peine de se voir au pouvoir des Bourguignons. Les paysans de la campagne s'obstinèrent à ne vouloir pas leur porter au marché les choses nécessaires à la vie, ce qui réduisit bientôt les soldats et les bourgeois à une extrême disette; le peuple en fit grand bruit et les magistrats résolurent de se délivrer du joug de ces étrangers. Ils députèrent au duc René II, qui était toujours à Strasbourg, et le prièrent d'envoyer dans huit jours quelque monde devant leur ville, promettant de lui en ouvrir les portes. René promit que dans le 8 septembre 1476 il serait devant Epinal. Il n'y manqua pas, il avait rassemblé un corps considérable de troupes, il rangea sa petite armée à un quart de lieue de la ville.

Dès que les bourgeois l'aperçurent ils commencèrent à prendre les armes; la garnison en usa de même; mais elle s'aperçut bientôt que la bourgeoisie n'attendait que le moment de tourner ses armes contre eux. Ils prièrent les magistrats de faire leur composition avec le duc René; on leur promit la vie et bagues sauvées, sous

le bon plaisir du duc, et on les conduisit hors de la ville; le duc leur donna un sauf conduit, et les magistrats offrirent les clefs au duc René II, qui entra dans la ville avec ses gens en ordre de bataille; le gouverneur du château se rendit bientôt après. Les bourgeois prêtèrent au duc un nouveau serment de fidélité, et l'abondance fut incontinent rétablie dans la ville.

Epinal, comme le reste de la Lorraine, jouit d'une assez grande tranquillité jusqu'à la guerre que le duc Charles IV attira dans le pays (1). En 1635, ce prince étant à Sierk, et n'ayant pas de quoi y faire subsister ses troupes, les envoya dans les montagnes de Lorraine; elles y prirent leur logement, mais la ville d'Epinal, avec la garnison française qui y était, fit une longue et vigoureuse résistance. Jean-Baptiste de Lamezan qui y commandait, s'y défendit avec tant de résolution, que la ville et le château ayant été pris d'assaut, il demeura lui cinquième entre les mains des officiers lorrains, qui le tinrent prisonnier un an entier et lui firent acheter bien cher sa liberté.

En 1637, sur la fin de l'année, Charles IV résolut de reprendre toutes les petites places de Lorraine et du Barrois. Il prit d'abord Remiremont et Epinal: cette dernière place lui fut rendue par un conseiller de la ville, qui l'y introduisit pendant la nuit. Il fit prisonnier la Jonchette qui y commandait avec toute sa garnison. Il prit ensuite Châtel-sur-Moselle et Charmes. Ce fut dans Epinal que le duc Charles IV fit une démission de ses états en faveur de son frère le cardinal Nicolas-François, le 26 d'août 1633 (2).

En 1641 (3), après que le duc Charles IV se fut retiré dans ses états, outré de la faute qu'il avait faite en signant le traité par lequel il n'y rentrait que sous certaines conditions très-désavantageuses, il se rendit en Lorraine et vint à Epinal, où, le 26 avril 1641, il renouvela ses protestations

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 381.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 232.

(3) Ibid., t. 3, p. 410.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 1018.

contre le traité qu'il avait signé à Paris, mit en état de défense, autant qu'il était possible, toutes les places du pays.

Le 22 d'août 1641, les troupes françaises, savoir : le régiment de Melun et deux cents hommes de celui de Grancey, arrivèrent le soir et firent leurs approches devant Epinal. Elles furent suivies de Duhallier et de l'évêque d'Auxerre. Elles se campèrent sur le bord du fossé et s'emparèrent des faubourgs. Le comte de Grancey, ayant tenté l'escalade, fut obligé de se retirer, les échelles s'étant trouvées trop courtes; cependant les bourgeois épouvantés abandonnèrent la première ville et se retirèrent en l'autre. Elle se rendit dès le lendemain, étant saluée du canon, et le baron d'Hurbache qui y commandait se retira au château.

On attacha le mineur à une tour et l'on dressa la batterie. Le 26 la brèche fut faite et l'on fit jouer la mine, après quoi on donna l'assaut et on obligea la garnison de se retirer dans le donjon, d'où elle sortit le lendemain 18 sans armes et bagages, qu'on lui avait offerts auparavant. La capitulation fut signée de François Duhallier et de la Jonchette. Par un des articles il est dit que l'on ne demandera rien pour le rachat des cloches ou autre métal, encore que le canon eût tiré; c'était donc la coutume de prendre les cloches, ou de les faire racheter par une ville prise après avoir été canonnée.

Le maréchal de la Ferté forma le siège d'Epinal sur la fin de l'année 1649 (1). Les colonels Beru et Remicours, qui commandaient dans la place, avaient avec eux les meilleures troupes du duc Charles IV; les assiégeans y firent une grande brèche, mais ils n'osèrent y donner l'assaut. Les colonels qui y commandaient mandèrent à la Ferté que si la brèche n'était pas assez grande, ils lui feraient abattre encore cinquante pas de muraille, afin qu'il pût venir à eux plus aisément, et qu'ils étaient disposés à lui donner bataille au milieu de la ville.

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 452.

Le général français ne jugea pas à propos d'exposer ses troupes à une garnison si résolue; il se retira, louant la valeur des Lorrains et excusant sa retraite sur la rigueur de la saison.

Le maréchal de Créquy fut plus heureux en 1670 (1), il investit Epinal le 19 septembre, le lendemain il fit ouvrir la tranchée, Les assiégés se défendirent pendant cinq jours avec beaucoup de valeur. Ils firent deux sorties, qui furent si vigoureuses que Créquy parlait déjà de convertir le siège en blocus. Le comte de Tornielle qui commandait la place, ne trouvant pas assez de soumission dans ses troupes, et les troupes se plaignant de ne pas trouver assez de résolution dans leur chef, la division se mit parmi eux, et le 26 septembre le gouverneur fit battre la chamade, quoiqu'il n'y eût aucune brèche à la ville et que le château n'eût pas même été attaqué.

Le maréchal, qui voulait faire un exemple de rigueur qui intimidât les autres garnisons, rejetta les propositions et prétendit leur faire grâce d'accorder la vie aux troupes lorraines, et menaça de faire pendre les français qui se trouveraient en armes dans la ville.

Ces propositions toutes honteuses qu'elles étaient furent acceptées, et le 28 de septembre le comte de Tornielle, gouverneur, Desarmoises, commandant des chevaux-légers, et les autres officiers furent menés prisonniers à Metz. Boucaut et Duhamel, gentilshommes français, furent sauvés dans l'abbaye des Dames, de même que la plupart des autres gens de guerre du duc Charles IV.

Comme cette place n'est pas d'une grande résistance, le duc Charles IV envoya, le 27 novembre 1674 (2), d'Alamont, maréchal-de-camp de ses troupes, pour entrer en Lorraine et reprendre les petites places du pays. Il se saisit d'Epinal et de Remiremont, mais Remberviller demeura aux français.

Sous le duc Léopold, la ville d'Epinal

(1) Hist. de Lorr., t. 3, p. 675.

(2) Ibidem, page 719.

ne présente rien d'important pour l'histoire. Depuis George de Bade, évêque de Metz, il ne paraît pas que les évêques de cette église se soient donnés beaucoup de mouvement pour rentrer dans la jouissance d'Epinal.

Le duc Charles IV fut remis en possession d'Epinal, ainsi que des autres places de Lorraine, en 1639, par l'article 62 du traité des Pyrénées et par le 19^e de celui de Vincennes en 1661, confirmés par les traités suivans.

Il y a dans la ville d'Epinal, outre l'abbaye des Dames dont on a déjà parlé, un collège de Jésuites depuis l'an 1652, un couvent de Minimes établi en 1609, un de capucins établi en 1619, deux monastères de filles, l'un de l'Annonciade depuis l'an 1632, et l'autre de la congrégation de Notre-Dame depuis 1620.

De plus il y a dans cette ville un bailliage et une prévôté.

Les dames d'Epinal suivaient anciennement la règle de saint Benoit (1) ; mais il y a assez long-temps qu'elles en ont quitté les principales observances. Conrade Probus, évêque de Toul en 1294, avait entrepris de les réformer ; il n'y réussit pas comme nous l'avons vu. Poppon évêque de Metz en 1094 (2), fit la visite de cette abbaye, apparemment comme fondateur ; car l'abbaye est du diocèse de Toul, et résolut d'y rétablir l'observance exacte de la règle de saint Benoit. On ne sait s'il y réussit ; mais encore aujourd'hui, quoique l'abbaye soit sécularisée et possédée par des Dames, qui font preuve de noblesse paternelle et maternelle, elles conservent encore quelques traces de régularité ; on peut voir ce que j'ai dit au 3^e t. de l'histoire de Lorraine (3), à la tête de la liste des abbesses d'Epinal.

Les évêques de Metz ont autrefois frappé monnaie à Epinal. Sous l'évêque Thiéri de Metz, en 983, il est dit que ce prélat

établit dans cette ville un marché public, et qu'il y fit frapper sa monnaie, et qu'il fit confirmer le tout par l'autorité de l'empereur.

Ut locus celebrior haberetur, percussuram monetæ fieri, mercatum publicum constituit celebrari, etiam hoc decreto et sigillo imperiali sancire non prætermisit. Le diplôme de 985, de l'empereur Othon, est daté de Mantoue.

En 1299 (1), Simonin d'Epinal reconnaît avoir reçu de Gérard évêque de Metz, un de ses monnoyages, qu'il avait à Epinal, et promet de n'en jouir ni user que pendant la vie de ce prélat.

Sous l'évêque Conrade Bayer de Boppart, mort en 1459, je lis dans un mémoire de ce temps-là : « Qu'un évêque de Metz peut faire faire monnaie franchement, quand il lui plaît, en la ville d'Epinal, et y ordonner un maître pour faire monnaie, et nul des bourgeois de ladite ville ni du ban, ne doivent changer blanche monnaie, ne argent à poids, s'il ne l'a offert de devant au maître de la monnaie, lequel la doit avoir pour un denier moins sur un marc qu'un autre ». Henri Dauphin, évêque de Metz depuis 1320 jusqu'en 1324, laissa sa monnaie à un bourgeois d'Epinal. Je n'ai pu encore jusqu'aujourd'hui recouvrer aucune monnaie frappée en cette ville.

Le nouveau bailliage d'Epinal est régi par les coutumes générales dudit bailliage. Elles furent rédigées dans une assemblée des trois états, sous les ordres d'un seigneur de la maison de Ragecourt, et ensuite homologuées par lettres du grand duc Charles III, donnée à Bar le 23 septembre 1605.

Il y a plusieurs papeteries aux environs d'Epinal, et c'est à Epinal et à Nancy seulement, que l'on peut fabriquer des cartes à jouer en Lorraine, suivant l'édit du roi de Pologne, du 11 novembre 1751.

Epinal est la plus commerçante, la plus

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 564. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 1170.

(3) Tom. 3, p. cxv, préliminaires.

(1) V. y. Dissert. sur les anciennes monnaies de Lorraine.

belle et la plus considérable ville des Vosges, elle est traversée et coupée en deux par la Moselle. La grande ville est située au-delà de la rivière, au pied du château, qui est aujourd'hui en ruines. La paroisse qui est l'église des Dames, se voit dans cette ville. Cette paroisse fut unie au chapitre en 1518.

On appelle la petite ville, celle qui est à gauche dans une île entre les deux bras de la Moselle; ces deux villes ont communication par un grand pont. Il y a dans cette dernière ville un très-beau corps de casernes; l'hôpital a sa chapelle presbytérale. Il y a quatre ponts sur le canal, qui conduisent au faubourg, appelé des capucins, parce que leur maison y subsiste depuis l'an 1619; la route de Charmes à Remiremont passe dans ce faubourg.

Il y a à Epinal, hôtel de ville, maîtrise des eaux et forêts, recette des finances, recette des bois. Le ruisseau d'Ambral tombe dans la Moselle, au pied de l'ancien château dans la grande ville.

Il paraît qu'originellement il y avait à Epinal deux espèces de communautés de religieuses et de religieux, nommés *fratres et sorores*; dans les anciens monumens; lesquels devaient concourir aux élections, délibérations et affaires communes de la communauté, de même qu'à l'abbaye de Remiremont; ainsi ces deux monastères étaient doubles.

J'ai en main une permission aux bourgeois d'Epinal en 1526, de faire un charnier sur l'aire de saint Goëric, donnée par *Nicole de Dommartin, par la permission d'ivoine humble abbesse du monastère M. saint Goëric d'Epinal, de l'ordre de saint Benoit au diocèse de Toul, et tout le couvent d'icelui même lieu*. C'est ainsi qu'on parlait encore au seizième siècle.

La ville d'Epinal porte d'azur à la croix d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or.

Il y a eu anciennement à Epinal une compagnie ou communauté de douze prêtres, fondée par différens particuliers depuis plus de trois cents ans, dont l'emploi était d'assister aux offices de la paroisse et

chanter la grand'messe aux jours ordinaires.

Ces prêtres, avant l'établissement des jésuites à Epinal en 1632, enseignaient les humanités, même la philosophie et la théologie et ont élevé d'excellens sujets.

La plupart des biens de cette compagnie ont été perdus et l'on a été obligé de diminuer le nombre de ces prêtres. Ils subsistent encore aujourd'hui au nombre de six, qui, tour à tour et quatre ou cinq fois la semaine, chantent la grand'messe à diacre et sous-diacre.

Chacun de ces prêtres peut tirer annuellement cent livres.

Il y a aussi à Epinal une ancienne confrérie sous l'invocation des Sts.-Innocens, qui subsistait avant l'an 1472. Elle a ses constitutions et ses statuts, approuvés par le pape Sixte IV, et des indulgences accordées par Clément VIII, le 5 juin 1598.

Cette confrérie est composée de quarante confrères, savoir : vingt prêtres et vingt laïcs.

La fin de cette confrérie, dans l'esprit de son érection et des bulles par elle obtenues, n'a pour objet que l'amitié et l'union qui doivent régner entre les confrères.

Le roi de la confrérie doit les traiter chaque année le jour des Saints-Innocens. Il y a une messe par semaine pour les confrères.

Le premier confrère que l'on trouve est M. Claude Jean Cave, en 1517.

En 1554, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, était de cette confrérie : on y voit des Basompierre, des du Châtellet, des Despilliers, des Vatronville, des d'Anglure, des Lignéville, des Dommartin, des Savigny.

Deux évêques, M. Jean de Porcelez de Maillane, évêque de Toul.

Nicolas de Vincey, évêque de Balgney, enterré dans la chapelle en 1564.

Cette chapelle, qui appartient à la confrérie, a été embellie et ornée en 1750.

L'on trouve au greffe du bailliage d'Epinal un mémoire qui porte que le château d'Epinal est un des plus anciens de la

Gaule-Belgique ; que cette ville, qui s'appelait Chaumont, a été ruinée et désolée par les Vandales, environ l'an 406 ; qu'Albercé ou Ambron la fit rebâtir l'an 431 ; qu'elle fut détruite une seconde fois par les barbares vers 636 ; qu'étant devenue déserte, on n'y vit dans la suite que ronces et épines, d'où elle fut nommée *Spinal* de *spina*, son ancien nom étant tombé en oubli, quoique le derrière du château ait toujours été appelé le *haut de Chaumont*.

Cette ville fut encore ravagée vers 882, par les Huns et les Saxons.

Théodoric I, évêque de Metz, commença l'église de cette ville. Adalberon, son successeur, la donna à des religieuses bénédictines.

Théodoric II y bâtit le chœur, qui est une adjonction au premier édifice.

Le pape St. Léon IX, étant en Lorraine, consacra l'église de ces religieuses de l'ordre de St. Benoît, le 5 février 1049.

Depuis ce temps cette ville s'est toujours augmentée. Avant les guerres on y comptait jusqu'à 14,000 personnes.

Epinal, quoique libre, et regardée par plusieurs auteurs comme ville d'empire, a été sous la protection des évêques de Metz, ou même sous leur souveraineté, comme ils l'ont prétendu, jusqu'au quinzième siècle : elle passa sous la domination de la France en 1466. Le roi Charles VII l'avait promise à Simon II de Bassompierre ; mais il la donna au seigneur de Neufchâtel, qui ne put la conserver. Simon de Bassompierre en eut tant de chagrin qu'il quitta le service du roi et se mit dans celui du duc de Lorraine.

Les religieuses de d'Epinal ont quitté assez tard les observances de la règle de St. Benoît.

L'on trouve un compte capitulaire de 1532 qui commence ainsi : En l'hôtel de vénérable dame Isabeau d'Orchamps, secrétaire de l'église, M. St.-Geory d'Epinal, en présence de mesdames Claudine de Monchâtel, Claudine de Raimont, Marguerite d'Albonne, de Philippe de Thuillières, religieuses de cette église, en présence de vé-

néralable et discrète personne messire Nicolas de Hannyoy, gouverneur, de vénérable dame madame Alix de Dommartin, par la permission divine, humble abbesse de ladite église.

L'on voit dans l'église et le cloître d'Epinal deux épitaphes et un mausolée de dames d'Epinal habillées en religieuses. Le mausolée est de l'abbesse Nicole de Dommartin, morte en 1529, le 18 octobre. La première épitaphe est de madame Claude de Grammont, doyenne, morte le 4 février 1579, et la seconde épitaphe est celle de madame Philippe de Thuillières, aussi doyenne, décédée le 26 mai 1607.

EPTERNACH ou **ECTERNACH**, *ville et abbaye*.— Epternach ou Ecternach, petite ville dans le Luxembourg, avec une fameuse abbaye du même nom. Cette ville est située sur la rivière de Sura, entre sept montagnes, d'où lui vient dit-on, le nom d'*Epternach*. On a cru assez longtemps, que ce lieu se nommait *Andethanna*, ou *Andethannale*, ou *Andactana villa*, dans l'itinéraire d'Ethicus, et qu'il place entre Arlon et Trèves, à vingt lieues d'Arlon, et à quinze mille pas de Trèves. On trouve le même nom d'*Andethannale* ou *Andethanna*, dans Sulpice Sévère, en la vie de S. Martin ; dans Paulin et dans Fortunat, *livre 4. M.* de Valois qui cite tous ces auteurs, croit qu'ils ont voulu parler d'Epternach.

Mais le P. Vilthem nous apprend que ses deux frères, Eustache et Jean, ont prouvé qu'*Andethanna*, n'était pas *Epternach*, mais *Andetaven*, qui se voit à une lieue de Luxembourg, sur le chemin de Trèves, où l'on remarque encore des vestiges bien marqués de l'ancienne route romaine, qui conduit directement à Trèves, au lieu qu'on ne voit rien de semblable à Epternach.

Le nom d'*Epternach*, se trouve dans les anciens titres de l'abbaye de ce nom. Sainte Irmine qui en est fondatrice, dit dans le titre de fondation, en 701, qu'elle donne à Villibrod, son seigneur et son père, dans le seigneur, et au monastère

qu'il a bâti dans sa ville d'*Epternach*, tout ce qui lui était venu au même lieu, de la succession de ses père et mère, sans en rien excepter, avec les hommes destinés à la culture des terres, à la garde des animaux de toutes sortes avec leurs troupeaux, et les villages dépendans d'*Epternach*, avec leurs habitans, à l'exception d'un certain nombre de personnes, qu'elle a affranchies, à charge de donner chaque année une livre de cire audit monastère. Elle y ajoute les vignes qui lui appartenaient sur la montagne de Vienne.

Le même nom d'*Epternach*, se voit dans un titre du roi Pépin, de l'an 706, par lequel il donne ou il confirme au monastère d'*Epternach*, la moitié de cette terre, qui avait appartenu au duc Théolaire, et ensuite à son fils Théodard, et qui appartenait alors au roi Pépin, il la cède en toute propriété, au même saint Villibrod.

On voit le même nom d'*Epternach*, dans des titres des années 716, et en particulier dans le testament de saint Villibrod, de l'an 726 et de Carloman, en 790, sans qu'il soit jamais fait mention d'*Andethanna*, ce qui me paraît une espèce de démonstration, que ce lieu n'a jamais porté d'autre nom, que celui d'*Epternach*. Saint Villibrod fit son testament en 726 et mourut en 739, âgé de quatre-vingt-un ans. Il fut enterré à *Epternach*, et il y est honoré avec beaucoup de dévotion.

Les peuples des environs, qui ont souvent éprouvé l'effet de son pouvoir auprès de Dieu, ont accoutumé tous les ans de venir sous les bannières de leurs paroisses, la seconde fête de la pentecôte, en pèlerinage à *Epternach*. Il s'y rend le même jour, un très grand nombre de joueurs d'instrumens de toutes sortes. Lorsque les pèlerins sont arrivés de grand matin au-delà de la Sure, on leur fait une exhortation, après quoi tous les joueurs d'instrumens commencent à jouer, et les pèlerins commencent leur procession en dansant d'une manière grave et sérieuse, avançant

trois pas et reculant deux; la procession dure environ deux heures. Etant arrivée à l'église paroissiale de la ville, ils se prosternent, puis se relèvent; et font leur prière à S. Villibrod. Chaque paroisse rachète sa bannière, puis l'abbé leur fait distribuer une mesure de vin.

On ignore l'époque et l'origine de cette cérémonie; mais on sait qu'elle est très-ancienne. On dit qu'elle fut instituée à l'occasion d'une maladie qui attaqua le bétail du pays, qui s'agitait et sautait jusqu'à tomber mort. Le pape Innocent... étant à Lyon en... (1), accorde 40 jours d'indulgence, à tous ceux qui étant confessés et eommuniés, assisteront dévotement à cette procession, et honoreront les reliques de S. Villibrod, et des autres saints qu'on conserve à *Epternach*.

Cette abbaye demeura sous l'observance de la règle de saint Benoit, depuis l'an 701 jusqu'en 873, que Carloman fils de Charles-le-Chaueve, y introduisit des chanoines, qui y demeurèrent jusqu'à l'an 974, auquel l'empereur Othon I^{er} y rétablit la vie monastique qui y subsiste encore aujourd'hui.

Nous donnerons ailleurs la suite des abbés d'*Epternach*.

L'abbaye d'*Epternach* a produit quelques hommes de lettres, que l'on peut voir dans la *bibliothèque* Lorraine. La même abbaye fut unie à la mense de l'archevêque de Trèves, en 1190, à la sollicitation de Jean, archevêque de cette église, par l'empereur Henri VI, sous l'abbé Godefroy. Mais cet abbé aidé de ses amis, et des protecteurs de son monastère, fit révoquer cette union.

L'abbaye d'*Epternach*, a joui autrefois de même que plusieurs autres abbayes, du droit de frapper monnaie, et d'en fixer le prix et la valeur dans les lieux de sa dépendance.

La ville d'*Epternach* fut affranchie à peu près sous les mêmes conditions que

(1) Bertholet t. 2, hist de Luxém. p. xxxiv. Preuves.

celles de Luxembourg, en 1250. *Voyez Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 64 et 65.*

Le jour de la Pentecôte on voit arriver de la paroisse de Vexweiler, distante d'Épternach d'environ huit à neuf lieues, les habitans qui se sont autrefois obligés par vœu à visiter le tombeau de saint Villibrod, patron de l'abbaye. Ces bonnes gens arrivent sur le soir à la villa en procession, et en chantant des hymnes, le clergé en latin, et le peuple en allemand, à l'alternative. Ils entrent ainsi dans la ville, visitent les églises, et y font leurs offrandes.

Le lendemain, à sept heures du matin, ils se rassemblent hors de la ville, et au-delà du pont de la petite rivière de *Soure* ou *Sure*, où leur curé leur fait un discours pour les exhorter à pratiquer en esprit de piété et avec zèle et dévotion ce pénible exercice, voué par leurs pères, et usité parmi eux depuis tant de siècles. Puis les hommes (car les femmes n'ont point de part à cette procession) se rangent trois à trois, ou quatre à quatre, comme des soldats qui sont en marche. Il sont ainsi divisés par troupes de douze ou quinze. Entre chaque bande il y a quelques joueurs d'instrumens, assemblés de tous les environs, pour les animer et les soutenir. Les paysans sont d'ordinaire au nombre de quatre ou cinq cents, et les joueurs d'instrumens assemblés de tous les environs, au nombre d'environ soixante ou quatre-vingts. Ils jouent certains branles ou chants graves et antiques, qu'ils répètent toujours sans varier depuis tant d'années, et continuent pendant tout le temps que dure la procession.

Aussitôt que les joueurs d'instrumens ont commencé, on voit ces bonnes gens se mettre en mouvement, et danser avec un air de simplicité, de dévotion et de zèle, qui touche les plus insensibles. Ils tiennent leurs chapeaux et leurs chapellets à deux mains, et se remuent, non en rond, mais de gauche à droite et de

droite à gauche, s'avançant presque insensiblement vers l'église de la paroisse, qui est située sur une monticule, où l'on monte au moins par quarante degrés. Ils les montent toujours en dansant, et font trois fois le tour de cette église; ils se rendent après à l'église de l'abbaye, où ils font aussi trois tours devant le portail; puis ils entrent dans l'église, font le tour du grand autel, reviennent au milieu de la nef, se jettent à genoux, cessent de danser, entonnent le *Regina Cœli*. On abaisse insensiblement une grande couronne de cuivre doré, chargée de cierges; ils battent des mains, et ainsi finit la procession, qui dure plus de deux heures.

L'abbaye leur doit distribuer un assez grande quantité de pain et de vin; et réciproquement les habitans de ces villages doivent au monastère, un certain nombre de mesures de grains. Toute cette cérémonie se fait avec une gravité et une dévotion très-édifiantes. On a vu des personnes très-peu dévotes, qui étant allées à ce spectacle, seulement pour en railler et s'en divertir, en ont été touchées jusqu'aux larmes, tant la foi et la ferveur de ces peuples se fait sentir dans ce pieux exercice. La même chose se pratique par les mêmes peuples dans l'abbaye de Prum, le vendredi, lendemain de l'ascension de notre Sauveur.

On ignore l'époque de l'origine de cette procession (1); mais il est certain qu'elle est très-ancienne. Henri de Fisting ou *Vinstingen*, archevêque de Trèves, étant à Épternach au mois de novembre 1272, accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feraient leur pèlerinage à S. Villibrod le lendemain de la Pentecôte et pendant toute l'octave.

On voit encore à Épternach, la seconde fête de la pentecôte, une autre cérémonie remarquable. Les habitans des paroisses de *Bikendorff* et de *Zephren*, distantes de cinq à six lieues d'Épternach, se rendent dans la ville en procession et en chantant,

(1) Brouver. *Annal. Trevir.*, tome II, pages 161 et 162.

comme les danseurs dont on vient de parler. Ils visitent les églises, font leurs prières et leurs offrandes. Le lendemain ils se rassemblent dans l'église de l'abbaye, et y commencent leur procession de très-grand matin. Elle se fait, non en dansant, mais en chantant de toutes leurs forces. Ils s'arrêtent à chaque pas, et font leurs prières en chantant, en sorte qu'ils sont plus de trois heures pour faire le chemin de l'église de l'abbaye à celle de la paroisse, qui n'en est pas bien éloignée.

Il y a dans l'abbaye d'Epternach, plusieurs beaux et anciens manuscrits, entre autres, un très-ancien calendrier ou martyrologe, qui a été apporté d'Angleterre par saint Villibrod, fondateur de cette abbaye, décédé en 741. Dans ce manuscrit j'ai vu ces mots, que je crois écrits de la main de ce saint : *In nomine Domini, Clemens Villibrodus, anno DCXC, ab incarnatione Christi, veniebat ultra mare in Franciam; et in Dei nomine anno DCXCV, ab incarnatione Domini, quamvis indignus fuit ordinatus in Roma ab apostolico viro D. Sergio papa, nunc verò in Dei nomine, agens annum DCCXXVIII, ab incarnatione D. N. J. C. in Dei nomine feliciter.* C'est ce même manuscrit qui est cité par les Bollandistes, sous le nom du martyrologe d'Epternach, et qui est apparemment le martyrologe connu sous le nom de *St. Jérôme*. Saint Villibrod reçut le nom de Clément au lieu de celui de Villibrod, au jour de son ordination par le pape Serge, en 691.

Claristes d'Epternach. Le monastère des religieuses Claristes, vulgairement nommées Urbanistes, de la ville d'Epternach, dans le Luxembourg, fut fondé en 1348, par Charles de Luxembourg, roi de Bohême et des Romains, et comte de Luxembourg. Jean-l'Aveugle, comte de Luxembourg, tué dans la bataille de Crécy, avait formé le dessein de fonder un monastère à Epternach; il en avait même jeté quelques fondemens, et commencé quelques bâtimens, lorsqu'il per-

dit la vie à Crécy, en 1346 (1). Le roi Charles de Luxembourg, son fils, résolut d'accomplir le pieux dessein de son père, et donna ses lettres à Prague, en date du vingt-un avril 1348, par lesquelles il déclare qu'étant informé que le roi son père avait eu dessein de fonder à Epternach un monastère sous l'invocation de la sainte Vierge, de sainte Claire et de saint Jean-Baptiste, pour une abbesse et trente-deux religieuses, il confirme et approuve la dotation et construction de ce nouveau monastère, et ordonne qu'à l'avenir les religieuses y aient la libre élection d'une abbesse, et qu'elle puissent y établir les officiers capables d'en remplir les charges; avec la permission de recevoir les donations qu'on y pourra faire, et d'admettre à profession celles qui désireront s'y consacrer à Dieu. Il donna pour dote à ce nouveau monastère, les quatre mairies d'Osveiller, d'Erentzen, de Bollendorff, d'Irzel; avec tous leurs domaines et dépendances, avec pouvoir d'y faire bâtir pour leurs usages, moulins, censes et métairies, d'acquérir à titre de vente, d'échanges, d'engagères, de loyer et de toutes autres manières, des biens féodaux dépendans de son royaume de Bohême, et de son comté de Luxembourg, pour les posséder en toute propriété. Enfin il accorde audit monastère, aux abbesses et religieuses, domestiques, fermiers et mansionnaires, et à tout ce qui leur appartient, les mêmes libertés, privilèges et immunités, grâces, faveurs et exceptions, que les empereurs et les rois, ses prédécesseurs, ont accordés aux ecclésiastiques, aux monastères, aux lieux saints et aux personnes du même ordre; de plus, il exempte les abbesses et religieuses et leurs serviteurs, de toutes exactions, voitures, tailles, tonlieux, péages, chevauchées, indictions; corvées, pensions ordinaires et extraordinaires, servitudes, etc., exempté même le procureur dudit mo-

(1) Hist. de Luxemb., t. 6, p. 192 et suivantes.

naître, de tous les droits et services que les autres habitans du comté de Luxembourg sont obligés de payer. Tel est le privilège que l'empereur Charles de Luxembourg, accorda à ce nouvel établissement, en 1548.

Et comme l'étendue extraordinaire de ces privilèges, donna lieu de douter aux abbé et religieux de l'ancienne abbaye d'Épternach, que les religieuses ne voulassent dans la suite s'arroger des droits contraires à ceux de l'abbaye, comme il arriva en effet, dans plus d'une occasion; les mêmes abbé et religieux, eurent recours au même empereur Charles IV, pour le prier d'expliquer ses intentions, et de daigner les maintenir dans leurs anciens privilèges. Ce prince se rendit à leurs prières, par un acte signé de Cologne, le treize des calendes de mars 1549, par lequel il déclare que son intention n'a pas été de donner aucune atteinte à leurs biens, droits et privilèges, et qu'il entend que leurs procureurs, tirent les tailles comme d'ancienneté sur leurs sujets, et qu'ils jouissent de leurs droits anciens et accoutumés.

ERIVAL, voyez **REMIREMONT**.

ERIZE - LA - GRANDE. — Erize-la-Grande, en latin *Ericia*; je crois que c'est *Erize* qui est nommée *Eroia*, dans l'imprimé de la bulle de Pascal II, de l'an 1106, qui confirme les biens de l'abbaye de saint Mihiel, et qu'au lieu d'*Eroia*, qui ne signifie rien, il faut lire *Ericia*, que les quatre villages du nom d'Erize, dont nous allons parler, tirent leurs noms du ruisseau sur lequel ils sont situés, et que le nom ancien de ce ruisseau, était *Aricius*, ou *Ericius*, ou *Ericia*, aujourd'hui *Esrulle*, comme qui dirait petit *Esri*, ou *Ezruse*, qui se jette dans la rivière d'Aire, un peu plus bas que la quatrième Erize.

Erize-Saint-Dizier est à la source de ce ruisseau; *Erize-la-Brulée*, un peu au-dessous, *Erize-la-Grande*, encore au-dessous, et *Erize-la-Petite*, près

l'embouchure du ruisseau dans la rivière d'Aire.

Erize-la-Grande, est annexe de Chaumont-sur-Aire, diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église est dédiée à St. Martin; l'abbé de saint Paul de Verdun, est décimateur pour deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Il y a encore d'autres décimateurs particuliers pour certaines contrées. Il y a dans le lieu environ cinquante habitans, et trois maisons de distinction, celle de M. le chevalier de Bouvet, celle de M. de Saillet, et celle de madame Jobart.

ERIZE-LA-PETITE. — Erize-la-Petite est aussi annexe et ban de Chaumont-sur-Aire, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, diocèse de Verdun; l'église du lieu est absolument abandonnée. L'abbé de saint Paul de Verdun y est décimateur pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Il y a dans ce lieu environ trente habitans, une maison à M. de Burnecourt, dans laquelle il y a une chapelle.

ERIZE-SAINT-DIZIER, ou **FRANQUEMONT**. — Erize-Saint-Dizier, village du diocèse de Toul, prévôté de Franquemont, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. La paroisse a pour patron, St. Didier, ou St. Dizier, évêque de Cahors. L'archidiacre de Rinel, nomme à la cure. Les décimateurs sont les bénédictins de saint Mihiel, pour cinq douzièmes, le curé pour un tiers, et divers autres décimateurs qu'on peut voir dans le pouillé de Toul, pour le reste. Il y a dans ce lieu environ quarante habitans.

Franquemont est une cense dépendante d'Erize-Saint-Dizier. M. Mombeliard de Franquemont, y possède une belle maison, dans laquelle il y a une chapelle; droit de foire et marché. C'est apparemment ce qu'on appelait auparavant, le fief des clercs de Paris.

ERIZE - LA - BRULÉE. — Erize-la-Brulée, village du diocèse de Toul, de

la dépendance de la châtellenie de Pierrefitte, office de Pierrefitte, recette et bailliage de Bar, parlement de Paris. La paroisse a pour patron, saint Mansuy. L'archidiacre de Rinel nomme à la cure; le chapitre de la Magdeleine de Verdun, est décimateur pour le tout. Le curé a un préciput considérable sur la dime. Il y a environ soixante-cinq habitans dans ce lieu.

Nicolas Psaume, évêque de Verdun, comme vice-légat et député de Charles de Lorraine, cardinal légat du pape, approuva la vente et cession faite par le chapitre de la Magdeleine de Verdun, de tout ce qu'ils avaient à Erize-la-Brûlée, et au ban de Fremaville, diocèse de Verdun, appartenances et dépendances, moyennant la somme de sept mille cinq cents francs, monnaie de Bar, que les sieurs doyen et chanoines, reconnaissent avoir reçus : outre cela, le duc de Lorraine leur a cédé tout ce qu'il avait dans la moitié des grosses et menues dîmes de Gifercourt, et la somme de quatre mille livres, pour acheter héritages au profit de ladite église.

Les seigneurs temporels, sont M. le chevalier du Chatelet, pour un quart et un quarante-huitième; M. le comte de Franquemont l'est pour le sur-plus. La justice y est rendue au nom de l'un et de l'autre, divisément, pendant un temps proportionné à ce que chacun d'eux, a dans la seigneurie. Il y a dans la paroisse, la chapelle de Notre-Dame, fondée par Pierre Pillot, prébendier de la maison Dieu de Toul. La collation en appartient aux Pillot de Trondes; revenus, cent francs; charges, deux messes par semaine.

ESCUREY, ou ECUREY. Abbaye.

—L'abbaye d'Escurey ou Ecurey, située sur la rivière de Saulx-en-Barrois, fut fondée par Geoffroi III, seigneur de Joinville, avec le consentement de Geoffroi, son fils; la chartre de fondation n'est point datée, non plus que quantité d'autres chartres anciennes; mais elle est scellée

du sceau de Guy, évêque de Châlons-sur-Marne, qui fut élu en 1142, ou 1143, et mourut en 1147, ainsi on ne peut reculer cette fondation, au-delà de l'an 1147 (1). Il est certain qu'elle subsistait dès l'an 1150, puisqu'en cette année, Henri, évêque de Toul, dans le diocèse duquel elle est située, nomme Pierre Vénéral, abbé d'Escurey, et confirme à son abbaye les dîmes que lui cédait Hugues de Gondrecourt.

En 1153, le même Henri, évêque de Toul, confirme à l'abbé Simon, le lieu de la fontaine, au ban de saint Martin, finage de Buzey; cette donation faite par Gui de Joinville, et Rousse sa femme, fille d'Else de Montfort.

En 1159, le même Henri, évêque de Toul, agréa la donation que Hugues de Ligni avait faite à l'église d'Escurey, de ce qu'il possédait à Montier-sur-Saulx.

En 1188, Simon de Commercy donne à l'abbaye d'Escurey la terre de Frosley.

En 1292, le roi Philippe le Bel agréa et confirma les biens de l'abbaye.

En 1313, Ansel de Joinville et sa femme, firent bâtir une chapelle dans leur château de Montier-sur-Saulx, et en donnèrent la desserte à l'abbaye, avec un petit terrage qui rapporte cent trente-neuf livres de Lorraine, s'obligèrent aussi de donner à diner au religieux qui y irait dire la messe; cette dernière charge de la part des seigneurs, ne s'acquitte pas, et les religieux disent les trois messes, dont la fondation est chargée, dans leur église.

Il y a une ancienne tradition, qui veut que l'abbaye d'Escurey, fut d'abord établie à Joinville.

L'expression du nom de l'évêque de Châlons, dans le chartre de fondation, ne l'insinuerait-elle pas? n'en trouverait-on pas encore une sorte de preuve, dans le

(1) Voyez histoire de Lorraine, t. 2, page cccxxiii. V. Galliana Christiana, tome 9, page 88o.

grand emplacement que l'abbaye avait, et a encore audit lieu ? et dans le nom d'Escurey, que retient encore aujourd'hui le faubourg de Joinville, bâti sur le terrain de l'abbaye; et enfin dans les restes d'un ancien et vaste bâtiment, qui se voyent sur ce qui en reste à l'abbaye.

Du temps de Geoffroi, premier sénéchal de Champagne, il n'y avait à Joinville que le château, sur la hauteur, environné de maisons; le terrain donné à l'abbaye, était dans le bas sur la rivière; il a pu se faire qu'à l'occasion de la charge de sénéchal, la ville se serait augmentée et rapprochée des religieux, qui auraient demandé au seigneur un autre emplacement, et qu'il les aurait transférés à une demi-lieue près de son château de Montiers-Saulx.

ESPENCE (L') rivière. — La rivière d'Espence prend sa source aux frontières de Champagne et de Comté, et va se perdre dans la Saône à Châtillon.

ESSEY-EN-VOIVRE et Saint-Gibrien. — Essey-en-Voivre, village du diocèse de Toul, office et prévôté de Mandre-aux-Quatre-Tours, recette de Saint-Mihiel, bailliage de Pont-à-Mousson; cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Martin. L'abbé de Saint-Mihiel nomme à la cure. Lorsqu'on érigea saint Léopold de Nancy en abbaye, et que les abbés de Lorraine démembèrent, chacun en particulier, quelque fond de leur mense, pour augmenter le revenu de cette nouvelle abbaye, l'abbé de S. Mihiel lui donna Essey-en-Voivre, et depuis ce temps, les bénédictins de Nancy, sont décimateurs d'Essey-en-Voivre, et l'abbé de saint Léopold prétend nommer à la cure.

Dans un titre de l'an 944, pour l'abbaye de Saint-Mihiel, Essey est nommé *Aciarum* ou *Aciacensis*. Il paraît par un titre de l'an 1289, que le curé était seigneur foncier de tout le bourg. Il y a à Essey un château qui appartient à Madame la marquise du Hautois. Il y a aussi une espèce de fort, autour de l'église,

que la communauté prétend lui appartenir.

Les villages d'Essey, de Maiseray, et de Bouconville, ne font qu'une seule communauté. Maizeray est un hameau, où il y a une chapelle dédiée à Saint-Gibrien.

Etienne de Bar évêque de Metz (1), donna aux religieux de saint Remi de Reims, la terre de Maizeray, qui est du diocèse de Toul. Ces religieux y transférèrent le corps de saint Gibrien, qui reposait dans leur église. La chapelle où ce St. reposait à Maizeray, fut donnée à Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine, et au monastère des Claristes du Pont-à-Mousson, où elle s'était retirée; cette princesse fit donner le patronage de cette chapelle à l'abbé de sainte Claire du Pont-à-Mousson.

Jeanne d'Ures de Thissières, dame de Commercy, à la persuasion de dom Antoine de Menna, chartreux, son confesseur, fonda à perpétuité dans cette chapelle, une messe, fêtes et dimanches, et chaque vendredi de l'année, et le jour du patron, en reconnaissance de la guérison qu'elle avait obtenue par l'intercession de ce saint. Elle donna pour cette fondation, cent quarante francs barrois, à prendre sur l'hôpital de Saint-Mihiel, et voulut que la nomination de la chapelle appartint au prieur claustral de Saint-Mihiel, ce qui fut confirmé par M. Maillane, évêque de Toul, en 1616.

Saint-Gibrien repose donc à Maizeray. Il y a un grand concours de pèlerins et de marchands à Saint-Gibrien, le jour de sa fête. Le revenu de la fondation vaut au moins quatre cents livres. Il faut voir le pouillé de Toul, *supplément*, page 367, où il y a des particularités qui ne sont pas ici. Il y a dans l'église paroissiale d'Essey, une chapelle de Notre-Dame, et de saint Nicolas, fondée par les sieurs de Vidranges.

Item une chapelle de Ste. Catherine; patron, le sieur de St. Baussant.

(1) Hist. de Lorr., t. 2. p. 83.

Item la chapelle de saint Michel, patrons, la famille des Gérard et Husson d'Essey.

En 1262 (1), Vichard de Passavant vendit à Gobert sire d'Apremont, tout ce que lui, Renaud de Bourmont et Sibille sa femme, sœur dudit Vichard, possédaient à Essey-en-Voivre, pour 800 livres de provenisiens. Ladite vente fut confirmée par Gilles de Sorey, évêque de Toul. En 1258, Varin de Nonsart reconnait tenir du seigneur d'Apremont, la vouerie d'Essey. Thiebaut comte de Bar et Geofroi sire d'Apremont, affranchirent en 1289, leurs sujets d'Essey, et les soumièrent à la loi de Beaumont.

Geofroi d'Apremont engagea en 1356, ce qu'il possédait à Essey et à Maizeris ou Maizeray, à Jean Baudoche citain de Metz, pour 500 florins d'or. Geofroi d'Apremont retira ensuite de Jean Baudoche son engagère, et vendit Essey à Oly de Fénétrange en 1363.

En 1324, Jean de Sarrebruche, seigneur de Morley et Gilles sa femme, vendirent à Collin de Sampigny et à Isabelle sa femme, une rente de cent livres, à prendre sur la moitié de Tonlieu et du four d'Essey.

Il paraît par le cartulaire de l'abbaye de Saint Mihiel, qu'au troisième siècle l'abbé et les religieux de ce monastère, étaient tures primitifs d'Essey. En 1215 (2), l'abbé Dregon et ses religieux eurent une difficulté avec le curé d'Essey au sujet des deux tiers des offrandes des trois fêtes solennelles de Noël, Pâques et la Pentecôte, touchant les menues dimes et les aumônes. Le curé prétendait que tout lui avait été donné, sa vie durant, par l'abbé et les religieux. L'affaire fut terminée par Odon, chantre de la cathédrale de Toul, qui condamna le curé à payer une certaine redevance au monastère.

(1) Archives de Lorraine, Layette, Apremont.

(2) Histoire de l'abbaye de Saint Mihiel, page 125.

Amé ou Auchier abbé de S. Mihiel (1), engagea à sa tante, madame Aliénor de Poitiers, dame de Pierrefort, veuve de Pierre de Bar, pour trois années, ce que son abbaye possédait à Essey-en-Voivre, à Saint-Baussan et autres lieux dénommés dans l'acte, qui est du 25 février 1348, pour la somme de quatre cents florins, du coin du roi de France. Il prie madame Marie de Blois, duchesse de Lorraine, dame Yolande de Flandre, comtesse de Bar, et Henri évêque de Verdun, desquels ces choses meuvent, de consentir à cette engagère.

En 1357 (2), Henri IV comte de Bar et Charles duc de Luxembourg, s'assemblèrent à Essey-en-Voivre pour terminer entre eux à l'amiable, les différens qu'avait occasionnés la garde de la ville de Verdun, que ces deux princes se disputaient. Le traité d'accommodement fut fait et signé au même lieu, le vendredi après la St. Nicolas, en présence de Valeran de Luxembourg seigneur de Ligny, d'Ansel de Joinville, de Jean de Berward, sénéchal du comté de Luxembourg, et d'Arnou d'Arlon.

ESSEY - LES - NANCY. — Essey les Nancy (3), au-delà et à l'orient de la rivière de Meurthe, nommé en latin *Aciaa villa, et Aciacum*, dans le Saintois, dans un titre de l'an 963, en faveur de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, à laquelle un nommé Frambert, donna des terres, des prés, des vignes et des serfs, pour ses deux filles Emma et Tinetrada, qui apparemment étaient religieuses à Bouxières.

La paroisse d'Essey a pour patron, saint George, et est à la collation de l'abbé de saint Vanne de Verdun. La dime se partage par parties égales, entre l'abbé de Gorze, les bénédictins de Flavigny, et le curé. Seigneur, M. de Beauvau; cour souveraine de Nancy.

(1) Layette Bouconville.

(2) Histoire de Luxembourg, tome VI, page 113.

(3) Hist de Lorr., t. 1, p. 372.

Annexe, Tomblaine; patron, **S. Pierre;** seigneur, **M. de Beauvau;** décimateurs, les mêmes qu'à **Essey.**

L'ermitage de **Ste. Geneviève** est sur la paroisse d'**Essey.**

L'ermitage de **Ste. Marguerite** est sur le ban de **Tomblaine.**

Dans l'église d'**Essey** il y a : 1° la chapelle des trois Rois, dont le service a été transféré à la chapelle castrale de **Fléville;** charges, quatre messes par semaine.

2° La chapelle de **S. Nicolas,** chargée de trente messes par an.

3° La chapelle de **Ste. Croix,** chargée de deux messes par semaine.

4° La chapelle de **S. Sébastien;** collateur, le curé.

5° La chapelle de **S. Côme** et **S. Damien;** charges, une messe par semaine.

6° La chapelle de **S. Jérôme,** érigée en 1581; collateur, le seigneur.

7° La chapelle de l'**Annonciation;** collateur, le seigneur du lieu.

L'hôpital.....

† **ESTAIN.** — **Estain,** en latin *Stagnum* (1), à cause de sa situation près de deux grands étangs, est à huit lieues de **Metz,** trois de **Conflans** en **Jarnisy;** elle est réputée capitale de la **Voivre,** et située sur la rivière d'**Orne** qu'elle a au couchant, à trois lieues de **Verdun,** dans le diocèse duquel elle se trouve; le roi en est seul seigneur. Il y a bailliage, hôtel de ville qui a la police, un bureau de recette et un siège de maîtrise. Au bailliage d'**Estain,** ressortissent les prévôtés d'**Estain,** de **Longuyon;** d'**Arrancy,** de **Villers-la-Montagne,** de **Cons-la-grand-Ville,** qui est un marquisat érigée en 1718. Le ban de **Buzy,** réuni au bailliage de **Nancy,** en dépendait aussi autrefois.

Il y a un couvent de capucins.

Il y avait aussi autrefois un hôpital, dont les Antonistes de **Bar** possèdent les biens.

La paroisse est dédiée à saint **Martin.** Le chapitre de la **Madeleine** de **Verdun,**

nomme à la cure. **Estain** est une ville très-ancienne, qui appartenait à des seigneurs particuliers, avant le huitième siècle. Elle fut donnée par saint **Ludvin** ou **Leodin,** archevêque de **Trèves** en 706, à l'abbaye de **S. Euchaire** de la même ville, aujourd'hui connue sous le nom d'abbaye de **St. Mathias;** cette abbaye céda la ville d'**Estain** à l'église de la **Madeleine** de **Verdun,** en échange de la ville de **Macheren,** par acte passé en 1221 ou 1222.

On lit dans **Bertaire,** historien de **Verdun,** que **Magtigsile** et **Hechiac** son épouse, oncle et tante de **Berthalamé** évêque de **Verdun,** donnèrent libéralement à cette église, les seigneuries d'**Estain,** de **Tilli,** de **Casse-Pierre** et de **Fromesy.** Mais ou cette donation n'eut point son exécution, ou **Estain** fut depuis cédée à l'évêque de **Trèves.**

Bertalamé évêque de **Verdun,** a siégé depuis 710 jusqu'en 715, et **Ludvin** archevêque de **Trèves,** depuis l'an 698 ou environ, jusque vers l'an 712, ainsi ces deux prélats étaient contemporains. Il est très-malaisé de concilier les dates de la concession d'**Estain** à l'église de **Verdun,** par **Magtigsile,** oncle de l'évêque **Bertalamé,** avec la donation de la même terre, à saint **Euchaire** de **Trèves,** par saint **Ludvin,** en 706.

Dans le dispositif de l'arrêt de réunion de la ville d'**Estain,** à l'église de **Verdun,** du neuf décembre 1680, on produisit la donation faite de la ville d'**Estain,** par saint **Ludvin** archevêque de **Trèves,** à l'abbaye de saint **Euchaire,** située au faubourg de la ville de **Trèves,** le premier février de l'an douzième du roi **Childebert,** c'est-à-dire, l'an 587 de J.-C. Autre donation du mois de mai 1221, par **Jacques** abbé de saint **Euchaire,** du consentement de sa communauté, à l'église de sainte **Madeleine** de **Verdun,** de la terre d'**Estain,** avec toutes ses dépendances. Echange fait par **Jacques** abbé de saint **Euchaire,** de la ville d'**Estain,** en 1222, contre la ville de **Macheren,** dépendante de l'église de sainte **Madeleine** de **Verdun,** à qui la ville d'**Es-**

(1) Hist. de **Verdun,** p. 166 et cxxxiii.

tain est délaissée pour en jouir en perpétuité ; ledit échange confirmé et agréé par Théodoric archevêque de Trèves, et son chapitre : et par Rodolphe prévôt, Guillaume doyen et tout le chapitre de Trèves, en 1222.

Voici comme l'auteur de l'histoire (de Verdun (1), arrange tout cela. Sous le gouvernement d'Amalbert évêque de Verdun, cette église perdit les terres de Tilli, d'Estain, de Merle, de Casse-Pierre et quelques autres. L'évêque saint Maldavée les fit restituer à son église, qui par son crédit les conserva sous le règne de Pépin-le-Bref, et de Charlemagne ; mais les officiers de Charles Martel, à qui ces terres avaient été données pendant les guerres contre les Sarasins, firent revivre leurs prétentions après la mort de saint Maldavée (vers l'an 777). Ce fut dans cette conjoncture que les religieux de saint Euchaire de Trèves, produisirent la donation qui leur avait été faite par l'archevêque Ludvin, de la terre d'Estain, et qu'ils vinrent à bout de faire casser celle qui avait été faite à l'église de Verdun, par Magtignisile. De tout cela il résulte que la terre d'Estain avait été donnée presque en même temps par Magtignisile, par saint Ludvin et par Charles-Martel ; ce qui n'est pas facile à croire.

On ajoute que l'abbaye de saint Euchaire de Trèves, échangea la seigneurie d'Estain en 1222, contre la terre de Marcheren, au profit de la Madeleine de Verdun, et que quelques années après le domaine d'Estain fut transféré au comte de Bar, par une transaction passée en 1224, entre les chanoines de la Madeleine de Verdun, et ledit comte de Bar ; par laquelle la propriété de la ville d'Estain et de ses dépendances, fut cédée au comte de Bar ; les chanoines ne se réservant que le patronage de l'église, les dîmes, les terrages ou champarts, avec un droit d'usage dans les bois, et à charge que le comte de Bar ne pourrait trans-

mettre Estain, si non à ses successeurs, comtes de Bar ou de Briey. Mais comme le chapitre se plaignait d'avoir été lésé dans ce traité, le comte en fit un autre en 1228, par lequel il donna à ces chanoines, une plus grande indemnité ; et depuis ce temps les comtes de Bar en ont toujours joui, jusqu'à l'union du Barrois à la Lorraine, en 1420.

En 1389, les villages de Rouvre, Ban-chère, les Champs et Sarri, tous quatre sous le bailliage d'Estain, vers le bourg et château de Conflans (1), furent vendus par moitié à un citoyen de Metz, par un nommé Jean d'Apremont, qui déclara par le contrat, de les tenir en fief de l'évêque de Verdun, et des ducs de Luxembourg et de Bar.

Le bailliage d'Estain est composé d'environ soixante villages ou hameaux. Il est entièrement du diocèse de Verdun ; deux coutumes le régissent ; celle de Lorraine est suivie au ban de Buzi, à Bouzonville-sur-Orne, Brainville, Oilei, Parfontep, Puxe, Dompierre-en-Voivre et Jandelize ; celle de saint Mihiel, dans les autres lieux du même bailliage.

Estain était une des quatre prévôtés du duché de Bar, qui étaient Saint-Mihiel, Troguon, la Chaussée et Estain ; aujourd'hui l'on compte jusqu'à quinze prévôtés dans le Barrois-non-Mouvant. Le bailliage d'Estain seul, comprend les prévôtés d'Estain, Viller-la-Montagne, Longuyon et Arrancy.

Pendant la détention du duc René I^{er}, qui était prisonnier du duc de Bourgogne, les garnisons de Saint-Mihiel et d'Estain faisaient des courses sur les terres du chapitre de Verdun, pillant et rançonnant tous ses sujets (2). Les chanoines eux-mêmes ne pouvaient sortir de la ville, sans s'exposer au danger d'être arrêtés.

Estain souffrit encore davantage pendant les guerres de la Lorraine (3). Sous le règne du duc Charles IV, la guerre, la

(1) Histoire de Verdun, p. 89. Preuves.

(2) Histoire de Verdun, p. 380, 381.

(3) Histoire de Verdun, p. 519.

(1) Hist. de Verdun, p. 132.

peste, la famine, réduisirent tout le pays dans une espèce de désert affreux ; le peu d'hommes qui avaient échappé à tant de maux, étaient obligés de s'atteler à la charrue, pour cultiver quelque peu de terre, afin d'avoir de quoi subsister.

Le roi Henri IV étant venu à Verdun, le neuf mars 1603, il s'y tint une assemblée pour terminer les contestations qui étaient entre les officiers du roi et les magistrats de Verdun, qui y exerçaient la juridiction ordinaire. Ce fut alors que le roi accorda au R. P. Cotton, recteur de la maison des jésuites de Verdun, une explication favorable sur l'exécution de l'arrêt du parlement de Paris, qui défendait aux Français d'envoyer leurs enfants aux collèges des jésuites.

L'église paroissiale d'Estain est dédiée sous l'invocation de saint Martin. Le cardinal Huin, qui était natif de ce lieu, et qui avait été chanoine de la cathédrale de Verdun, fit bâtir le chœur de l'église d'Estain, y choisit sa sépulture, y donna des fonds considérables pour l'entretenir ; et l'on voit encore son chapeau de cardinal suspendu au milieu de ce chœur, qui est d'une structure des plus magnifiques, et couvert de lames de plomb avec figures. Ce cardinal envoya exprès de Rome, un architecte et des ouvriers pour exécuter cet ouvrage. Il mourut en 1435.

Il y a dans cette église, une chapelle sous le titre de la sainte Trinité, dont la collation appartient à l'Hôtel-de-Ville.

Une autre chapelle, sous l'invocation de saint Louis et de saint Antoine, fondée depuis peu, par madame la marquise Desarmoises de Spincourt, qui s'en est réservé la collation et à ceux de sa maison en ligne directe, et en cas d'extinction, à l'Hôtel-de-Ville.

Enfin, une troisième chapelle dans le cimetière, dite la chapelle du Charnier, où l'on dit la messe tous les vendredis. M. Thiéri de Languinberg, en est colporteur. Il y a dans Estain, environ 350 habitants.

ESTREPY ou CREPEY. — Estrepy,

Stirpiacus. On a conjecturé que ce lieu était dans le Saintois, entre Crepey et Germiny, et qu'il y avait là un palais royal, dont il ne reste aucun vestige. On a une charte de Louis-le-Gros, pour l'église de Saint-Evre de Toul, datée de ce lieu l'an 884. On pourrait croire que de *Stirpiacus* on a formé le nom de *Crepey*. Mais *Crepey* appartenait à l'abbaye de Saint-Evre dès l'an 836 (1), comme il paraît par un titre de l'évêque Frotaire, qui en fait mention sous le nom de *Basilica in Crepiaco*, comme d'un ancien fond de l'abbaye de Saint-Evre ; et dans le diplôme de Charles-le-Gros de l'an 884, rapporté dans la diplomatique, liv. 6, p. 553, daté de *Stirpiacus*, ou *Stirpiacum*, il est fait mention expresse de *Basilica da Crepeia*, comme d'un ancien fond appartenant à *St.-Evre*, comme il lui appartient encore aujourd'hui. Au reste on n'a aucune certitude de la position de *Stirpiacus* en cet endroit-là, et il est certain qu'il est fort différent de *Crepey*.

Je trouve sur la carte géographique *Estrepy*, près la jonction de l'Orne et de la rivière de Saulx. D'autres cartes mettent *Estrepy* environ une lieue au-dessous de cette jonction. *Stirpiacus* était une maison royale sous les rois de la seconde race.

Es années 1430, 1432, 1433, 1434 et 1435, Charles de Cerveles, seigneur d'Estrepy, de Ligne et de Syone, était en guerre contre le duc de Bar, dans son château d'Estrepy qui était très considérable. Ce seigneur fut battu et fait prisonnier par les gens du duc de Lorraine et de Bar, en 1432, et sa paix fut faite en cette année. Mais en 1434 et 1435, le siège de la forteresse d'Estrepy fut formé par Ferri de Savigni, maréchal de Bar, et messire René de Roys, seigneur de la Suze et d'Oleron, lieutenant du roi. Estrepy fut rendu par M. Charles de Cerveles à des conditions très avantageuses. Il sortit de la place avec tous ses gens, chevaux, harnois, argent monnayé et non monnayé, et tous les hommes et les

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 302.

femmes qui s'y trouvèrent. On y laissa toute l'artillerie, poudre, salpêtre, arbalètes, etc., et ledit de Cervoles se chargea de payer la somme de mille florins du Rhin, de remettre au duc tous les papiers qui étaient dans ce château, et de donner en otage, pour assurance de ses promesses, Claude son fils, qui demeura en prison à Bar-le-Duc, où sa mère promit de demeurer aussi long-temps que son fils y serait prisonnier. Fait le 28 août 1435.

Par le traité passé le 15 novembre 1435, entre le duc de Bar et Charles de Cervoles, seigneur d'Estrepy et de Ligne, il est porté qu'après le siège et la prise de ladite forteresse d'Estrepy, elle avait été démolie, à cause des maux et dommages que ledit d'Estrepy avait fait sur le pays du Barrois.

ESTREVAL. Voyez **DOMMARIE.**

ETANCHE (x'), *Abbaye de l'ordre de Prémontré, et Benoitevaux.* — Cette abbaye qui est la première fille de celle de Belle-ville en Argonne, fut fondée vers l'an 1138, ou 1140, partie par Alberon de Chinoy, évêque de Verdun, et partie par Bertrand et Albert-le-Loup, son neveu, seigneurs de Faveroles, qui est le nom primitif du fond de cette abbaye. En changeant d'état elle changea de nom, et prit celui de *l'Etanche*, en latin *Stagnum*, à cause des étangs qui en sont proches. Elle avait autrefois au voisinage en un lieu nommé *Crissen*, un monastère de filles, de l'ordre de Prémontré, qui ne subsiste plus; mais le lieu où il était, porte encore à présent le nom de *Buisson des Dames*.

Cette abbaye es aujourd'hui la plus modique en revenu de tout l'ordre, elle possède à peine la moitié des biens de sa fondation. M. l'abbé Dominique Callot, célèbre par sa science dans la chimie, et dans l'art héraldique, est mort abbé de cette abbaye en 1684, et M. Edmond Maclot, aussi célèbre par sa piété et par ses écrits, est mort abbé du même monastère en 1711. Enfin le dernier abbé de la même maison, *Jean-François-Joseph Boucart*, y a ramassé un beau

cabinet de médailles, et une bibliothèque estimée cinquante mille livres, que le prieur de l'Etanche a été obligé de vendre pour raison d'économie.

Le pèlerinage de l'église de Benoitevaux, célèbre dans tout le pays, et dédiée à la sainte Vierge, dépend de l'abbaye de l'Etanche, et les religieux prémontrés qui la desservent, ne font qu'une communauté avec celle de l'Etanche; cette abbaye et Benoitevaux sont situés dans l'évêché de Verdun. L'Etanche est à deux lieues de la ville de Saint-Mihiel.

ETANCHE (x'), *abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux.* — L'Etanche, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, diocèse de Toul, située entre la ville de Neufchâteau, Chatenoy et le Chatelet, fut fondée vers l'an 1148, par le duc Mathieu I^{er}, fils de Simon I^{er}, duc de Lorraine, et de la duchesse Adélaïde, laquelle s'était retirée en l'abbaye du Tart, autrefois près de Dijon, aujourd'hui transférée dans cette ville, et y vécut en grande édification avec sa fille Agathe; sa seconde fille nommée *Berthe* fut renvoyée en Lorraine pour y fonder l'abbaye de l'Etanche, dont nous parlons ici. Elle y amena avec elle quelques religieuses de l'abbaye du Tart, où elle avait fait profession, avec la duchesse sa mère. Le lieu où est située l'abbaye de l'Etanche s'enommait auparavant la *Vallée du Duc*; on lui donna ensuite le nom de l'Etanche, à cause des étangs qui sont aux environs.

La première abbesse de ce monastère est nommée *Mabille* dans le catalogue qui nous a été communiqué; ce qui fait conjecturer que la princesse Berthe s'en retourna au Tart, après avoir fondé l'abbaye de l'Etanche, ou qu'elle y mourut bientôt après son arrivée. Les dames de l'Etanche ne sont pas aujourd'hui cloîtrées.

ETIVAL ou **ESTIVAL**, *abbaye.* — L'abbaye d'Etival, en latin *Stivagium* ou *Stivovium*, doit son origine, si l'on en croit les monumens de l'église de Toul, à *Saint-*

Leudin, autrement nommé *Bodon*, qui fut évêque de Toul, depuis l'an 666, ou environ jusqu'en 675.

Bodon avait pour père *Gondoïn*, et pour mère *Sartrude*, qui avaient leur demeure au village de *Meuse*, sur la rivière de même nom, vers les limites des diocèses de *Langres* et de *Toul* (1). *Bodon* fut marié à une dame nommée *Odile*, dont il eut une fille nommée *Thieberge*; *Bodon* et *Odile* ayant entendu parler *S. Valbert*, abbé de *Luxeuil*, sur la vanité des choses du monde, résolurent de renoncer au siècle, et se rendirent à *Laon* auprès de *Salaberge*, sœur de *Bodon*, laquelle y avait bâti un monastère pour des religieuses, dont elle était abbesse; *Odile* s'y enferma avec sa fille, et *Bodon* s'étant coupé les cheveux, vécut auprès d'elle en solitaire.

L'odeur de ses vertus l'ayant fait connaître au peuple et au clergé de *Toul*, ils le demandèrent pour évêque (2). Il était déjà sur âge; mais ils vécut encore assez pour faire de grands biens à son église.

L'auteur qui raconte sa conversion, dit que d'abord il donna ses biens aux monastères, puis se retira à *Laon* auprès de sainte *Salaberge* sa sœur; mais les manuscrits de l'église de *Toul* portent, qu'il donna à son église cathédrale, *Etival*, qui lui était venu par succession de ses parens, et y bâtit un monastère situé sur la *Meurthe*, et dédié à l'apôtre saint *Pierre* (3). En confrontant ces deux récits, il paraît 1° que *Bodon* fonda ce monastère, et les deux autres dont nous parlerons ci-après, immédiatement après sa conversion. 2° Qu'il ne fonda pas ce monastère des biens de l'église de *Toul*. 3° Qu'il ne céda le monastère d'*Etival* à la cathédrale de *Toul*, qu'après en être devenu évêque, et par conséquent cinq ou six ans après sa conversion.

(1) *Vita sanctæ Salabergæ*, tome 2, act. Ss. Bened., pages 421, et sequent.

(2) *Vit. S. Salabergæ*, p. 428.

(3) *Acta Episcop. Tull. Histoire de Lorr.*, t. 1. Preuves.

Il n'était pas rare en ce temps-là, et dans les siècles suivans, de voir des abbayes dépendantes pour le temporel des églises cathédrales; nous en trouvons jusqu'à douze qui dépendaient autrefois de l'église de *Toul*: comme saint *Evre*, saint *Mansuy*, *Bouxières-aux-Dames*, saint *Gengou* de *Varenes*, *S. Diey*, *Moyenmoutier*, *Montier-en-Derf*, *S. Germain*, *S. Pient*, *Poulangi*, *Bonmoutier* et *Ofonville*: mais ce qui me surprend, c'est que je ne vois jamais *Etival* dans la liste de ces abbayes, qui appartenaient à la cathédrale de *Toul*: c'est apparemment que lorsqu'on a fait les dénombremens que nous en avons, *Etival* en avait déjà été distrahit et séparé. Voici sur quoi je fonde ma conjecture.

Nous lisons dans la vie de *St. Arnou*, évêque de *Toul*, qui vivait en 860 (1), que le roi *Lothaire* n'ayant pu porter ce saint évêque à approuver son divorce avec *Thieberge* et son mariage avec *Valdrade*, ce prince lui ôta de grands biens et plusieurs abbayes que son église possédait. *Venerabilis præsul, istaque ecclesia possessionibus et abbatibus multis ad tempus spoliata remansit*. *Saint Gauzelin* en récupéra quelques-unes, comme on le voit dans sa vie, et saint *Gérard* y en ajouta quelques autres. Du nombre des abbayes ôtées à l'église de *Toul* sont apparemment *Etival* et *Bonmoutier*.

Quelques années après (2), l'empereur *Charles-le-Gros* donna l'abbaye d'*Etival* à l'impératrice *Richarde*, son épouse, de façon qu'*Etival* fut par là séparée sans retour de l'église de *Toul*; on remarque même qu'au dixième siècle l'abbesse d'*Andelau*, comme possédant l'abbaye d'*Etival*, dépendante de son monastère d'*Andelau*, prétendit aussi être maîtresse du monastère de *Bonmoutier*, comme ayant été fondé par le même saint *Bodon* qui avait fondé *Etival*; mais elle perdit son procès, l'évêque saint *Gauzelin* ayant bien prouvé sa pos-

(1) *Hist. de Lorr.*, t. 2, p. 172. Preuves.

(2) *Vita sancti Gauzelini*. *Hist. de Lorr.*, t. 1, p. 132. Preuves.

session en présence de l'empereur Othon , dans la ville de Mayence.

Tout cela rend fort probable la conjecture que j'ai proposée, que l'abbaye d'Etival fut distraite de l'église de Toul, premièrement par le roi Lothaire, et ensuite par l'empereur Charles-le-Gros; ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve jamais Etival marqué dans le dénombrement des abbayes dépendantes de l'église de Toul.

L'empereur Charles-le-Gros ayant donc cédé l'abbaye d'Etival à l'impératrice Richarde (1), qui avait fondé quelques années auparavant l'abbaye d'Andelau en Alsace, cette princesse donna ou rendit à son tour la même abbaye d'Etival, en 882, aux serviteurs de Dieu qui y demeuraient, s'en réservant encore le domaine où la seigneurie, ou l'avocatie : en sorte que ceux qui y faisaient l'office étaient sous sa dépendance, et ne pouvaient disposer de rien sans sa permission; car il est bon de remarquer ici que quand les rois ou les empereurs, ou même les fondateurs donnaient ainsi une abbaye à une église cathédrale, ils ne lui en donnaient ni la propriété ni la disposition absolue de ses biens temporels; les abbayes avaient toujours leurs abbés et la communauté des religieux, mais ceux-ci étaient comme pensionnaires des évêques qui leur donnaient leurs prébendes, leur nourriture, de quoi s'entretenir, faire l'aumône et exercer l'hospitalité; du reste les évêques étaient seigneurs, défenseurs et protecteurs des monastères qu'ils gouvernaient ordinairement en régle.

L'auteur de la vie de saint Gauzelin le marque clairement (2). Ce saint évêque obtint l'abbaye de Moyenmoutier pour en jouir seulement après la mort du duc Frédéric. *Ed lege ut Fredericus dux dum advoce-ret, advocatiam retineret, et pontifex præbendam loci ordinaret.* St. Gauzelin devait, comme protecteur des religieux, régler ce qui regardait leurs prébendes et leur entretien. L'empereur Othon II, en 979, par-

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 132. Preuves.

(2) Hist. de Lorr., t. 1 p. 132. Preuves.

lant de la même abbaye de Moyenmoutier, veut que pendant la vie du duc Frédéric, saint Gérard, évêque de Toul, dispose de ce qui est destiné à la prébende des frères et leur en procure la jouissance. *Ut Gerardus episcopus ecclesie ejus præbendam Monachorum investituræ possideat*(1). Que pendant la vie du duc Frédéric saint Gérard jouisse des biens destinés à la prébende des religieux, et qu'il les leur distribue fidèlement.

L'abbaye d'Etival fut donc d'abord habitée par douze chanoines, selon l'intention du fondateur, dit le manuscrit de Toul. *Monasterium in honorem beati Petri apostoli construxit super fluxivum Murth, et duodecim canonicos ibidem aggregavit.* Richerius, historien de Senones, croit qu'il y eut d'abord des religieux de saint Benoît, puis des religieuses, ensuite des chanoines séculiers et enfin des prémontrés, qui y sont entrés en 1147 et y sont encore aujourd'hui (2). Il est bien plus probable qu'il y eut d'abord des moines qui suivaient la règle de St. Benoit et de St. Colomban (3), puis des chanoines vivant régulièrement sous la règle de St. Augustin, en 973. *Canonici sub regula sancti Augustini Deo servientes.* Ce ne fut que sous le prévôt Conrade II, que du consentement de l'abbesse et de la communauté d'Andelau, on y introduisit, en 1146 ou 1147, l'institut des prémontrés, sous la filiation de Flabémont, qui y subsiste encore aujourd'hui.

Il est encore certain qu'en 882 (4) il y avait à Etival une communauté de serviteurs de Dieu, mais on ne nous dit pas s'ils étaient séculiers ou réguliers : ce sont sans doute les mêmes que l'auteur du manuscrit de Toul a nommé XII chanoines, jugeant du passé par le temps où il écrivit; je suis persuadé que les premiers habitans

(1) Benoit, Hist. de Toul, p. xxxiii.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 123. Preuves.

(3) Richer, t. 2, Hist. de Lorr.

(4) Annal. præmonst. diplom. Othon I, an 973.

Hist. de Lorr., t. 1, p. 316.

d'Étival, de même que ceux de Saint-Jean de Laon, observaient les règles de Saint Colombar et de Saint Benoît. La liaison qui était entre les saints abbés de Luxeuil, Eustaise et Valbert, et la famille de Bodon et de Salaberge, me confirment dans ce sentiment, de même que le texte formel de la vie de sainte Salaberge : *erant tunc temporis per Galliarum provincias agmina Monachorum ac sacrarum puellarum.....*

exregula duntaxat beatorum patrum benedicti et Columbani pullulare ceperunt (1); ce qui est bien plus ancien que l'origine des prémontrés, qui ne sont entrés à Étival qu'en 1146 ou 1147, et que celle des chanoines réguliers de saint Augustin, dont on ne connaît l'institut que vers l'an 1040 ou 1050. Depuis l'introduction des pères prémontrés à Étival, je ne vois rien de fort remarquable dans l'histoire de ce monastère, si ce n'est qu'en 1172, Hauvis, abbesse d'Andelau, du consentement de sa communauté, exempta l'abbé et l'abbaye d'Étival des anciennes servitudes dont ils étaient tenus envers l'abbaye d'Andelau, se réservant seulement le droit de donner l'investiture à l'abbé élu, qui recevait le livre de la main de l'abbesse : de plus il devait venir tous les ans célébrer la messe solennelle à Andelau le jour de saint Pierre et saint Paul, et si l'abbesse était obligée d'aller à la cour de l'empereur elle pouvait mener avec elle l'abbé d'Étival, à moins que quelque cause légitime ne l'empêchât de faire le voyage; au reste elle ne pouvait refuser l'investiture à l'abbé légitimement élu et agréé des supérieures de son ordre.

La réforme de la congrégation des prémontrés de Lorraine fut introduite à Étival en 1627, sous l'abbé Jean Frouart. L'abbaye est fort bien bâtie, ayant une bonne bibliothèque et une sacristie riche en argenterie et en ornemens. L'église est ancienne et solide, et ornée de figures en plâtre, de peintures et de dorures qui étaient autrefois estimées et même admirées; mais aujourd'hui ces ornemens sont assez peu considérés, le temps qui dévore tout

ayant terni leur éclat, et un goût nouveau ayant succédé à celui où vivait l'abbé Jean Frouart, mort en 1605; il était habile peintre et avait lui-même inventé et exécuté la meilleure partie de ces ouvrages.

L'abbaye d'Étival jouit des droits quasi-épiscopaux, non-seulement dans son territoire, mais aussi dans quelques paroisses de sa dépendance. Toutes les cures qui sont non-seulement dans le ban d'Étival, mais aussi dans le diocèse de Toul, sont desservies par des religieux prémontrés nommés par l'abbé d'Étival.

Aujourd'hui elle est possédée en com-mende par M. Scipion Jérôme Begon, évêque de Toul, qui a obtenu l'union de la manse abbatiale à sa crosse épiscopale, par bulles du 5 juin 1747.

En 880 (1), l'impératrice Richarde confirma les biens du monastère d'Étival, lesquels lui avaient été donnés par l'empereur Charles-le-Gros, son époux. Elle spécifie les biens qui en dépendent et qui étaient sous la protection de saint Pierre, prince des apôtres et de la Sainte-Vierge. Elle marque l'étendue et les limites du ban d'Étival entre celui de Moyennoutier et de Saint-Dièy.

Nous avons vu une bulle du pape Léon IX, de l'an 1049, donnée à son retour du concile de Mayence, où il dit que, s'étant transporté à l'abbaye d'Elcon (c'est l'ancien nom d'Andelau), dédiée sous l'invocation de saint Fabien et de sainte Félicité, il en avait béni et consacré l'église, qui n'était pas encore achevée, à la prière de l'abbesse Mathilde; qu'il y a transféré le corps de sainte Richarde, fondatrice de ce monastère, qu'elle commença par la donation de Charles-le-Gros, son époux.

Léon IX confirme les biens de cette abbaye et n'y fait aucune mention d'Étival. En 1114, l'empereur Henri IV confirma les mêmes biens d'Étival au prévôt Totimar; il ne portait point point le nom d'abbé : et en 1140 le pape innocent confirme, à la prière du prévôt Henri, les biens du même lieu, et le prend sous sa protection spéciale.

(1) Vita S. Salaberge, p. 425.

(1) Annal. Præmonstr., t. 2, p. 543.

Il y rappelle un privilège de Brunon, évêque de Toul, qui fut fait pape sous le nom de Léon IX. On ne connaît pas le privilège de Brunon, mais seulement la bulle de Léon IX, donnée, comme nous l'avons dit ci-devant, en 1049.

En 1147, le pape Eugène III, confirma les biens d'Étival en faveur de l'abbé Gilbert, ordre de prémontré, et à ses frères, auxquels le monastère d'Étival avait été cédé par l'abbesse Mathilde d'Andelau, du consentement de Hugon, comte de Dasbourg, voué de son abbaye, des religieuses de sa communauté, des chanoines desservant l'église d'Andelau et des chanoines séculiers qui demeuraient à Étival. Cette dernière abbaye avait été donnée à l'impératrice Richarde, ci-devant épouse de l'empereur Charles-le-Gros.

En 1161, Hillin, archevêque de Trèves, confirma les biens d'Étival en faveur de l'abbé Rembaldu; et en 1169, Pierre, évêque de Toul, donna une charte de confirmation à la même abbaye à l'abbé Vautier ou Valther.

Enfin, en 1172, Hadwige, abbesse d'Andelau, du consentement de son chapitre et du comte Albert de Dasbourg, voué de son abbaye, donna l'investiture de l'abbaye d'Étival à Verner, abbé de cette abbaye; et le chargea de payer annuellement à l'abbaye d'Andelau *quarante sols, monnaie de Strasbourg*, dont il apportera la moitié, c'est-à-dire vingt sols, lorsqu'il viendra célébrer la messe à Andelau, à la fête de saint Pierre et de saint Paul; et enverra l'autre moitié le jour de St. Martin; et s'il manque à payer à ces termes, l'abbesse d'Andelau retirera ce qu'elle a donné. *Quod si persolvere noluerit, Andlavensis abbatissa eamdem censivam resumat.* L'abbé Verner a vécu depuis l'année 1176 jusqu'en 1184.

EUMONT.—Eumont, village du diocèse de Toul, à une lieue et demie de Nancy vers le nord, autrefois annexe du village de Lay-St.-Christophe, aujourd'hui érigé en cure par M. de Camilly, évêque de Toul, par sentence du 21 juin 1708, con-

firmée par M. l'archevêque de Trèves. Le prieur de Lay-St.-Christophe est collateur et décimateur pour la totalité de la dime. Le curé a une pension raisonnable à la charge du prieur seigneur du lieu. Souveraineté de Lorraine, bailliage et cour souveraine de Nancy. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Remi, archevêque de Reims. Il y a dans l'église paroissiale une chapelle de Notre-Dame-de-Pitié à la collation du curé.

Ce village n'a rien de singulier en lui-même, mais il est devenu célèbre dans le pays, depuis l'an 1719, par une maladie extraordinaire arrivée au mois de mars de cette même année, à une fille d'Eumont nommée Marie Virion, âgée de vingt-six ans, fille d'un laboureur du même lieu.

(1) Cette fille a été pendant trois ans huit mois sans boire ni manger rien de solide, un an et demi sans aller à la garde-robe; elle tombait de jour et de nuit dans des accès cataleptiques dans lesquels son corps était en certain temps pesant comme une statue de plomb, et en d'autres d'une légèreté surprenante; les yeux fixes et brillants, les paupières ouvertes et immobiles, son corps insensible: son pouls tendre et réglé était le seul témoin qu'elle n'était point morte. Elle restait dans telle attitude qu'on lui donnait, lorsqu'on lui pressait le menton avec le doigt sa bouche s'ouvrait et restait ouverte; lorsqu'avec le bout des doigts l'on tirait l'extrémité de sa coiffe, sa tête et son corps s'élevaient avec une légèreté surprenante, ayant les jambes aussi élevées et restant sur son séant comme sur un pivot, on la faisait tourner çà et là avec une facilité inconcevable.

Ce qui occasionna la maladie de cette fille fut une chute qu'elle fit de dessus un grenier sur terre, étant chargée d'un fardeau de paille. Elle était dans ses règles, qui furent supprimées, ce qui lui causa un vomissement de sang; on la saigna plusieurs fois au pied, on la mit dans l'usage des

(r) Ce discours est de M. Mengin médecin dudit lieu.

potions vulnérables qui arrêtaient son vomissement de sang. Elle entra dans un dégoût pour toutes nourritures, tant solides que liquides. Dans les temps qu'elle devait avoir ses règles elle vomissait le sang ; on lui donna des opiates hydragogues, provocatifs et apéritifs. Tous les remèdes devinrent inutiles ; la longueur de sa maladie augmenta jusqu'au point qu'elle tomba dans une catalepsie imparfaite, périodique et compliquée.

Lorsque cette fille sortait de ces accès, qui duraient 10, 15, 18, jusqu'à 24 heures, elle prononçait un discours édifiant ; des prières chrétiennes. Une foule d'habiles gens de Nancy et des provinces voisines accouraient à Eumont ; les uns disaient qu'il y avait du surnaturel et du miracle ; les autres de l'extase : d'autres prononçaient hardiment que c'était une pure tragédie feinte et simulée. Il n'était pas possible d'asseoir un jugement certain sur cette maladie prodigieuse.

On remarquait à cette fille de l'embonpoint, un visage fleuri, ses bras charnus ; mais son ventre était en apparence attaché aux vertèbres. de même que les parties solides.

En l'année 1722, au mois d'août, elle eut une transpiration de sang dans les mains, aux pieds, à la tête et sur le côté gauche ; les doigts de ses pieds et de ses mains se retirèrent en dedans et sont demeurés crochus sans pouvoir s'en servir davantage, jusqu'à ce qu'elle a été parfaitement guérie. Ses genoux étaient enflés. Cette sueur de sang ayant surpris le public et fait crier de nouveau au miracle, le grand concours de peuple augmenta plus qu'auparavant. On avait beau dire que c'était une maladie compliquée, que les médecins Polonais ont nommée *Plica*, en ce qu'elle plie ou bouchonne les cheveux ; ou *Chiragra*, comme étant une espèce de goutte, qui commence par ce fâcheux symptôme de sueur de sang et entortillement de cheveux.

On ne doit donc pas être surpris si Marie Virion a eu les doigts des extrémités

retirés, puisque la goutte fait cet effet à toutes sortes de personnes qui sont entichés de la froide.

Mais comment concevoir, disait-on, que cette fille qui avait été si long-temps sans prendre aucun aliment, ni solide ni liquide, ait pu avoir du sang en assez grande quantité pour pouvoir pousser son action du centre à la circonférence, et occasionner une transpiration de sang ; cela est aisé à comprendre si l'on fait attention que c'est une paysanne forte, robuste, pleine de sang et de feu, sanguine, et accoutumée au travail, qui perd ses règles qui étaient abondantes auparavant, sans qu'elle en soit incommodée ; qui les vomit pendant quelque temps, et que tout se trouve supprimé. Comment donc le sang ne l'aurait-il pas étouffé par le défaut de mouvement, le manquement de force, la privation d'élasticité, s'il n'eût fait faire à la nature un dernier effort pour évacuer ses superfluités par la voie de transpiration, dont elle se sert en cette occurrence de maladie, comme d'une route extraordinaire. Tout était en presse et en contrainte dans ce corps ; le sang serré par son épaissement, les vaisseaux n'ayant pas assez de diamètre, il est chassé de toutes parts sans règle et sans retraite, ne cherche qu'à s'échapper et à s'ouvrir des issues, soit par des sueurs de sang, soit par le nez, par la bouche, soit par les selles et par les urines ; tout cela ressemble-t-il si mal à ce qui est naturel à l'homme ? On peut rapporter à cela quelques exemples de faits certains arrivés à Nancy, dans le temps que cette fille d'Eumont transpira le sang : madame de Gerbéviller en rendit une palette par l'orteil droit, sans douleur : combien feu M..... secrétaire de l'hôtel-de-Ville de Nancy, n'en a-t-il pas sué dans sa goutte, accompagnée de fluxion de poitrine ? Le 24 de mars 1754, une pensionnaire de 12 ans chez les dames de la congrégation de Nancy, en a rendu une once par le front. On sera encore surpris lorsqu'on apprendra que deux dames de la même ville, étant dans des transpirations fortes, lorsqu'on les

changeait de linges en remuant leurs couvertes, certaines matières sulphureuses, affinées et volatiles sorties de leurs corps, lorsqu'on les agite, font paraître leurs lits en flammes.

Depuis que feu S. A. R. Léopold I fit enlever Marie Virion de son village, pour la mettre sous une garde sûre à l'hôpital St.-Charles de Nancy, dans une chambre grillée et fermée à la clef, avec une infirmière qui l'observait avec soin, tout ce grand concours de monde disparut, parce qu'il y eut défense de la visiter davantage. M. Mengin, premier médecin de S. A. R. qui fut chargé de la conduite de cette maladie, peut répondre qu'elle n'usa d'aucun aliment pendant deux mois : lorsqu'il lui faisait avaler deux cuillerées d'eau, une demi-heure après elle les rendait avec convulsion, aussi claire qu'elle l'avait prise. Cette expérience a été répétée plusieurs fois.

Le 18 octobre 1722, cette fille resta toute la nuit dans son catalepsis, qui dura jusqu'à neuf heures du matin : son médecin l'interrogea, ce qu'il n'avait pu faire depuis six semaines, parce qu'elle tombait continuellement dans ses accès. Il examina les symptômes les plus fâcheux qui la fatiguaient; il remarqua que sa douleur était à l'orifice inférieur de l'estomac qui s'étendait dans le ventre; il jugea que c'était le ver solitaire, (en latin *solium*) qui formait cette scène la plus tragique, en irritant les parties nerveuses des intestins. Salmuth *cent.* 2, *observ.* 45, auteur fort accrédité en médecine, rapporte un exemple de convulsion, de paralysie occasionnée par les vers.

On avait déjà employé, mais inutilement plusieurs antivers lors de la naissance, dans l'état et l'augmentation de sa maladie. Sur les indications, le médecin lui donna six prises de dragées antivers de sa composition; la première prise la travailla beaucoup, jusqu'au point qu'elle revint de son catalepsis, qui fut le 25 dudit mois. Sur le soir cette fille étant dans son bon sens, elle reçut un re-

mède de lait, avec lequel elle rendit, à sept heures, une portion de ver solitaire d'une aune de longueur, avec la tête: on continua les dragées jusqu'au 28, qu'elle prit les dernières; il n'y eut point de jour qu'elle n'ait jeté des vers sanguins, jusqu'à 24, avec le restant du ver solitaire qu'elle rendit par lambeaux.

La catalepsie fut guérie radicalement par ces dragées. Il s'agissait de faire prendre de la nourriture à la malade. De quelle façon pouvait-on lui en proposer? les solides ne lui convenaient nullement, parce que son estomac en avait perdu l'habitude; il était trop faible, elle ne les aurait jamais soutenus. On lui fit préparer de l'eau de poulet; elle vomit les premières cuillerées; on lui en rendit, elle n'en vomit que la moitié. On suivit cette méthode jusqu'à ce qu'elle en soutint six cuillerées, qui rouvrirent les conduits. On passa de là à quelques pâtes d'abricots, à une tisane pectorale, à des purgatifs antivers, parce que la gorge était un peu échauffée par l'effet des dragées; insensiblement elle se remit à l'usage des alimens solides et à la vie commune. Le 20 janvier 1725, ses pieds, ses genoux et ses mains furent redressés par des bains aromatiques et nervaux. Le lait qu'elle prenait par intervalle était encore de son goût.

Je suis témoin que cette fille d'Eu-mont prenait de temps en temps un peu de miel et d'eau; qu'elle recevait la sainte hostie dans la communion, et elle m'a avoué qu'elle pourrait prendre de même par intervalle des hosties non consacrées. Je suis témoin aussi que faisant semblant de toucher sa coiffe, quoique je ne la touchasse pas, elle s'élevait et suivait la main qu'elle croyait qui la touchait.

Toutes les chroniques de Lorraine sous l'an 825, parlent d'une fille des environs de Commercy, âgée de douze ans, qui demeura trois ans sans prendre aucune nourriture, en 825 elle commença à manger à l'ordinaire.

Une fille nommée Catherine Charpy,

agée de 22 ans, tomba, le samedi veille de Pâques 1662, ensuite d'un grand mal de gorge, dans l'impuissance de pouvoir rien avaler de solide ni de liquide. M. Ban, médecin à Troyes en Champagne, a écrit à M. Dodart, médecin de madame la princesse de Conty, le détail de cette maladie; M. Dodart a écrit une longue lettre sur le même sujet, pour montrer qu'il n'y a rien de surnaturel ni de miraculeux dans tout cela, et M. Gauthier a encore écrit sur le même sujet, le 26 novembre 1670. Enfin M. Mallère, évêque de Troyes, donna sa déclaration le 19 juillet 1673, par laquelle il dit qu'il n'y a dans toute la conduite de Catherine Charpy qu'illusion, déguisement et mensonge, etc.

On peut voir toutes ces pièces dans le tome 3 des nouveaux mémoires d'histoire et de critique de M. l'abbé d'Artigny, *Art. LV*, p. 169 et suivantes.

EURON (L), rivière.—La rivière appelée l'Euron, commence à Haillainville, village entre Châté et Gerbéviller, elle passe à Saint-Boing, vulgairement *Sambois*, et à Rozelieures, et se joint à la Moselle au-dessous de Bayon. Les terrains la grossissent et la rendent quelquefois très dangereuse.

EUVILLE.—Euville, petit village du diocèse de Toul, sur la Meuse, au midi de Commercy dont il dépend, et à titre de souveraineté dépendante de la principauté de Commercy. La paroisse a pour patron saint Pierre. Collateur, l'abbé de Rengéval, ordre de prémontré, qui fait desservir la cure par un de ses religieux; il est décimateur avec le commandeur de Marbotte pour les deux tiers de la dime et le curé pour l'autre tiers. L'église est renfermée comme dans une espèce de fort, où les habitans se peuvent retirer pendant la guerre. La chapelle de saint Pierre est dans le cimetière.

Il y a aussi un oratoire à quelque distance du village. Les anciens seigneurs du château haut de Commercy se nomment ordinairement *souverains d'Euville*, et leurs officiers leur donnent le même titre dans les actes publics.

En 1482, le 8 mai, Emich, comte de Linange, et d'Asbourg, seigneur d'Apremont, et Robert de Sarbruche, comte de Brouek, seigneur de Commercy et d'Euville, conviennent entr'eux que ledit comte de Linange, à cause de sa seigneurie d'Apremont, est seigneur souverain de toute la ville, ban et seigneurie d'Euville: et que tous les habitans d'icelle, doivent le reconnaître pour leur souverain en son château d'Apremont, tant en ressort qu'en cas d'appel et autrement.

Et ledit de *Sarbruche*, son cousin, est reconnu vassal et fiefé dudit sieur d'Apremont et seigneur foncier et bas justicier de toute la ville, ban et finage dudit Euville, sans part d'autrui.

En 1430, le 13 février, Gérard de la Garde, châtelain de Mandre-aux-quatre-Tours, reconnaît que Jean d'Autel et d'Apremont, et Jeanne sa femme, lui ayant mis en main les droits qu'ils avaient en la ville d'Euville, ban et finage d'icelle, qu'il avait acquise pour la somme de cinquante pesans florins de bon or, qu'il a payée audit seigneur d'Apremont. Il reconnaît que lesdits seigneurs et dames peuvent les racheter toutes et quantes fois qu'il leur plaira, en lui rendant pareille somme.

Et en 1545, le 10 juin, Philippe, comte de Linange et d'Asbourg, reconnaît que ses prédécesseurs, seigneurs d'Apremont, ont vendu pour toujours aux seigneurs de Commercy la terre et seigneurie d'Euville, en toute haute, moyenne et basse justice, et ses appartenances, pour la somme de quatre cents écus d'or sol.

Et en 1447 et 1527, on trouve les foi et hommages rendus au seigneur d'Apremont pour la seigneurie d'Euville.

Et en 1560, Renaüt d'Aunoi, moine de Rengévaux, curé d'Euville, reconnaît qu'il est et doit être à la garde, pour raison de ladite cure, de haut et noble homme son très cher seigneur Geoffroi, seigneur d'Apremont et de Dun, duquel il a toujours été dépendant, et de ses prédécesseurs.

Et en 1542, Philippe, curé d'Euville,

donna les mêmes reconnaissances avec son abbé Pierre de Rengéval.

En 1545, Philippette de Sarbruche acquit la souveraineté de la terre d'Euville, qu'elle tenait en fief du seigneur d'Apremont.

SAINT-EVRE, abbaye.—Voyez Toul.

SAINT-EVRE, village ou Faubourg de Toul. Léproserie de Valcourt, ou Valco.—Le village de Saint-Evre est aujourd'hui regardé comme Faubourg de la ville de Toul. Mais anciennement c'était un village situé dans la banlieue de cette ville, les anciens monumens en parlent ainsi ; il est construit sur le terrain dépendant de l'abbaye, à laquelle toutes les maisons doivent un cens de reconnaissance.

L'église paroissiale est dédiée sous le nom de saint Maximin, archevêque de Trèves ; cette église est dans l'enclos de la basse-cour de l'abbaye et fort près de l'église du monastère. Elle est desservie par un prêtre séculier, qui est nommé par l'abbé et possède le tiers des grosses et menues dimes, contre les religieux pour les deux autres tiers ; cette paroisse est très ancienne : l'évêque Frotaire, en 825, régla l'étendue du district de cette église, et l'empereur Charles-le-Chauve confirma la donation faite de cette église à l'abbaye de Saint-Evre.

Valcourt ou Valco.—Valcourt, chapelle située à une heure de distance au midi de Saint-Evre, est dédiée à l'annonciation de la Sainte-Vierge. C'était originairement une léproserie, fondée au douzième siècle par les bourgeois de Toul, pour y entretenir un prêtre et douze lépreux, auxquels on devait donner tous les jours du pain, du vin, de la viande fraîche et à chacun douze gros toulois ; les citoyens de Toul donnaient l'administration de cet hôpital aux abbés et religieux de Saint-Evre, comme plus voisins. Mais cet hôpital ayant été ruiné par les malheurs des guerres, les abbés et religieux qui étaient demeurés maîtres des fonds de cet hôpital, ont été condamnés par arrêt du parlement de Metz, de l'an . . . , à payer

annuellement à l'hôpital de Toul quinze cents livres, dont l'abbé donne les deux tiers et les religieux l'autre tiers. Il y avait autrefois un village sur la hauteur au-desus de Valcourt, comme on l'a remarqué par les ruines qui s'y sont trouvées lorsqu'on y a travaillé.

La maison de Valcourt était autrefois fort considérable en Lorraine (1). Viric de Valcourt est reconu pour fondateur de l'abbaye de Freistroff, proche Bouzonville. Ce même seigneur a fait aussi quelques donations de terres à l'abbaye de Chaumousey. Je ne connais en Lorraine point d'autre village de *Valcourt*, que celui dont nous venons de parler. Et dans un titre de Châtenoy, Humbert, prêtre de *Val-lencourt*, donne un pré à ce prieuré. En 1129 et en 1136, Thierry, fils de Vidric de Valcour, signe en un titre de l'abbaye de Saint-Mansuy.

La chapelle de Valcourt est entretenue et ornée par quelques bourgeois de Toul, qui ramassent les offrandes et les aumônes pour y faire dire la messe les fêtes et dimanches. On voit dans cette chapelle quelques statues des abbés de Saint-Evre, qui y furent apparemment transférées an 1552 lorsqu'on renversa l'église de l'abbaye, au temps du siège de Metz par l'empereur Charles V.

Les léproseries étaient autrefois communes dans ce pays. Mathieu Paris, historien d'Angleterre (2), dit qu'on en comptait en Europe jusqu'à dix-neuf cents. On en voyait dans le diocèse de Toul, une à Valcourt, une au faubourg de Saint-Mansuy, sous le nom de léproserie de Saint-Siméon de la Borde, fondée au treizième siècle par la piété des religieux de Saint-Mansuy et des bourgeois de Toul (3). On y gardait les mêmes réglemens qu'à Valcourt. Il y avait aussi une léproserie à Velaine près Ligni, une à la Madeleine près

(1) Histoire de Lorraine, tome 2. page CCXCIV, CCCLXXXIV, et CCCCXII.

(2) Matth. Paris, hist. p. 63.

(3) Voyez Benoit, Pouillé de Toul, préface, p. 24 et 25.

Nancy, une à Varangéville, à Neufchâteau, à Vaucouleurs, à St.-Aubin. Il y en avait plusieurs autres dans l'étendue du diocèse de Toul, on en donna la direction aux religieux de Toul.

Pour l'ordinaire les léproseries étaient situées hors les villes, pour éviter l'infection de la lèpre qui se communique aisément. On voit dans l'ancien et le nouveau testament que les lépreux vivaient hors des villes, éloignés de la société des autres hommes.

Mais depuis qu'on a trouvé le secret de guérir par l'art de médecine cette maladie, qui est d'ordinaire l'effet de l'incontinence, les léproseries ont été supprimées et leurs revenus unis à d'autres hôpitaux, et en particulier aux chevaliers de l'ordre de St.-Lazare ou de Notre-Dame du Mont-Carmel, par édit du roi, de l'an 1664, renouvelé et confirmé en 1672.

On voit, par un titre du duc Ferri III, de l'an 1280, qu'il y avait à l'Aître-sous-Amance une léproserie, où l'on devait recevoir et nourrir toute leur vie tous les musels ou lépreux d'Amance ou des environs. Voyez *Amance*.

Voici les principales cérémonies que l'on observait en quelques lieux à l'expulsion d'un lépreux de la compagnie des autres personnes (1). Avant que de le renfermer dans sa cellule, on célébrait la messe, à l'offrande de laquelle le lépreux baisait le pied du prêtre, au lieu que les assistans lui baisesaient la main; puis on célébrait pour lui l'office des morts; lorsqu'on était arrivé à la léproserie où il devait être renfermé, on observait sur lui à peu près les mêmes cérémonies qu'à l'enterrement d'un mort.

SAINTE-EVRE-DEUX VILLE voyez DEUXVILLE.

EZRILLES voyez AZRAILLES.

F

FAILLI. — Failli. Il y a deux villages de ce nom, tous deux sur la rivière d'Ottaïn,

(1) Hugo, sacre antiq. monum., tome 2., p. 673.

sous la chatellenie de Lonwi: répondant à Villers-la-Montagne, diocèse de Trèves; dans de Barrois non-mouvant.

Le grand Failli, recette et bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. Il y a cent ou cent un habitans.

Le petit Failli est de même, du diocèse de Trèves; office de Villers-la-Montagne; juridiction des juges des seigneurs; recette et bailliage d'Etain; cour souveraine de Nancy. Il y a cinquante-trois ou cinquante-quatre habitans.

La Maison de Failli très ancienne et très connue en Lorraine, portait d'argent à un rameau de trois feuilles de gueules, accompagné de deux merlettes affrontées de sable.

D'autres de la même maison portent un choux simple; d'autres trois maillets.

FAINS. — Fains; en latin *Fanum*, ou selon quelques uns, *Fines*, ou plutôt *Fangia*, suivant les anciens titres; village à une lieue de Bar-le-Duc au midi; du diocèse de Toul; bailliage de Bar-le-Duc, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris, office et recette de Bar. Le roi en est seul seigneur haut et moyen justicier. M. le Comte de Nettancourt, seigneur foncier; ce lieu est situé sur l'Ornein, où il y a un château appartenant à la maison de Beauvan. L'église est consacrée à Dieu, en l'honneur de Sainte Catherine; patron, l'abbé de St. Evre. Les dimes sont possédées par l'abbé de saint Evre, et partie par le chapitre de saint Maxe de Bar, et par le curé. Il y a dans la paroisse une chapelle, dont la collation appartient au curé et aux habitans.

Il y a environ 200 habitans dans Fains.

Fains est nommé *Fangia*, dans un titre de l'empereur Othon (1), de l'an 965, *alodum unius mansi in ponto, justacastrum Fangia super fluvium Ornae*. Ce qui est répété dans un diplôme de l'empereur Conradé (2), de l'an 1033. Dans la moyenne et basse latinité, *pontus* signifie un pont, et *fangia*, de la boue, de la vase, un marais. D'où vient que dans ces pays de

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 375.

(2) Ibid. page 40.

montagnes, nous trouvons tant de lieux qui commencent par *Faing*, comme *Fainmont*, *Fain-pourri*, *Fain-pré*, *Fain-portot*, *Fain-hazard*, etc. (1) et tant d'autres qui finissent par *Fain*, comme *Plain-fain*, *Her-val-fain*, *Lafeigne*, *Fein-goutte*, *Fin-menil*, *Remélsing*, etc. Tous ces noms viennent sans doute de *fangia*, marais, fange, etc. *Fains* est situé dans un lieu bas, aquatique, marécageux. On y voit un pont sur l'Ornein.

Si c'est la vraie étymologie de *Fains*, comme il y a beaucoup d'apparence, toutes les conjectures fondées sur ce que *Faing* à pris son nom de *fanum*, un temple; ou de *finés*, les frontières, par ce qu'il est frontière de Champagne, portent à faux. Sa véritable étymologie vient du pont, près lequel il était situé, et des marais dans lesquels il était bâti, et qui sont aujourd'hui desséchés.

Je ne nie pas toute fois qu'il n'y ait eu autrefois un château ou un camp romain, situé sur la hauteur voisine de *Fains*, où l'on trouve encore de temps en temps des médailles et d'autres antiquités. Il y a même beaucoup d'apparence que le grand chemin qui venait de *Ligni* à *Naix*, et de *Naix* à *Bar*, et passait derrière l'église de *Notre-Dame* paroissiale de *Bar*, venait passer sur le pont de *Fains*, et de là montait au camp, ou au château bâti au dessus de *Fains*, d'où il allait à *Leimont*.

Il est certain que *Frideric* duc de *Lorraine*, frère d'*Adalberon* évêque de *Metz* (2), appuyé de l'autorité de *Hugues Capet*, roi de *France*, dont il avait épousé la sœur *Beatrix*, fonda un château à *Fains*, en 951. Ce château est fort différent de celui de *Bar*, qui ne fut fondé que treize ans après c'est-à-dire, en 964, la deuxième année de saint *Gérard*, évêque de *Toul* qui se plaignit de cette entreprise à l'empereur, qui obligea le duc *Frideric* à donner à *St. Gérard*, certaines terres, en indemnité de celles qu'il avait prises pour former la ban-lieue de ce château, qu'il avait construit pour

tenir en bride les troupes de *Champagne*, qui faisaient de fréquentes courses sur les terres.

Pour revenir au château situé au-dessus de *Fains*, *Flodoard* raconte que le duc *Frideric* ayant construit le château de *Fains*, *Fanis*, (quelques manuscrits disent *Banis*.) Le roi *Louis* surnommé d'outre mer, en porta ses plaintes à l'empereur *Othon III*, disant que le duc *Frideric* n'avait pas dû faire ce château sans son agrément. L'empereur répondit qu'il n'avait pas prétendu que le duc *Frideric* fit aucune forteresse sur les terres de *France*, sans le consentement du roi.

On ignore qui est le fondateur du château qu'on voit aujourd'hui à *Fains*; il est d'un goût moderne; et y a apparence qu'il a été bâti par les seigneurs de la maison de *Beauvau*. Il subsistait déjà en 1508 puisque le roi ou le duc *Réné II*. y mourut cette année là, y étant allé pour faire une partie de chasse au loup. L'auteur manuscrit de sa vie, dit qu'il mourut dans la maison d'un seigneur nommé *Fains*; *Symphorien Champier* le dit de même: c'est une bévue manifeste.

On raconte que ce fut à *Fains* (1), qu'arriva une aventure singulière dans le temps que *Michel Nostradamus* était à *Bar-le-Duc*. Se trouvant à *Fains* avec un gentilhomme nommé *Florainville*, et se promenant, ils virent deux cochons de lait, l'un blanc l'autre noir. *Florainville* demande à *Nostradamus* quel serait le sort de ces deux animaux. *Nostradamus* répondit sans hésiter que le noir serait servi à table, et que le blanc serait mangé du loup. Le seigneur du château où il était, fit incontinent prendre le cochon blanc, on le tua, on l'accommoda, on le mit en broche; et on le disposa pour être servi sur la table devant la compagnie, qui soupaît au château. On nourrissait un loup dans la maison: cet animal s'étant glissé dans la cuisine, enleva subtilement le cochon blanc tout roti, et l'alla manger où il put: On demanda qu'on

(1) V. Ducange, pontus et fangia.

(2) *Flodoardi. Chron. ad an. 951.*

(4) *Morhof. Poly histor, p. 95. 96.*
Item dans l'éclaircissement des quatrains.

servit le cochon de lait ; mais on s'aperçut trop tard qu'il avait été enlevé par le loup : alors on prit le cochon noir , on le mit en broche , et on le servit à table : ainsi fut vérifiée la prédiction de Nostradamus . La chose m'a été racontée fort sérieusement par différentes personnes . Il est certain que Nostradamus a été pendant quelque temps à Bar-le-Duc , proche Fains ; pour la prédiction et ce qui l'a suivi , je ne les garantis point . Quant au château , il subsiste encore , mais beaucoup moins grand et moins beau qu'autrefois : on l'a réduit au logement nécessaire , pour éviter les dépenses de l'entretien .

Les pères Tiercelins ont une maison à Fains , qu'ils y ont bâtie proche le château ; elle fut fondée en 1633 , par M. de Florainville seigneur dudit lieu . L'église est dédiée sous le nom de Notre-Dame de Bonsecours , les bâtimens en furent achevés en 1635 . Il y a dans le château une chapelle castrale , et une autre dans l'église paroissiale ; l'une et l'autre appartenant au seigneur .

Le R. P. Benoît Picart dans son histoire de Toul , p. 8 , 9 , dit que l'itinéraire attribué à Antonin , met un lieu nommé *Fines* , qu'il croit être le village de Fains , sur la route de Reims à Toul , de cette sorte :

Ducorto. Reims.

Caturices M. P. IX.

Ad Fines M. P. V. Fains.

Nasio. M. P. IX. Naix.

Tullo M. P. XVI. Toul.

Nous croyons que *Caturices* pourrait être St. Dizier , ou plutôt *Chatrice* près de là , où il y a une abbaye de chanoines réguliers . Quant *ad Fines* , il ne se trouve en cet endroit dans aucun géographe ancien , que je sache . C'est donc une faute de mémoire , ou d'exactitude du R. P. Picart .

FALKENSTEIN. — Falkenstein , (le comté de) petite contrée d'Allemagne , située aux confins du palatinat ; c'était autrefois un fief immédiat de l'empire ; mais l'an 1458 , le lundi d'après la St. Erasme , l'empereur Frideric d'Autriche , donna ce fief au duc Jean de Lorraine , en reconnais-

sance de services , à la charge de laisser jouir de la seigneurie utile , les mâles de la maison de Falkenstein .

En 1467 , le 9 juin , Jean II , duc de Lorraine , reprit Falkenstein de l'empereur .

En 1495 , le 15 Mai , le duc René II , reprit en personne , à Worms , Falkenstein , de l'empereur Maximilien .

En 1609 , le premier octobre , l'empereur Mathias , donna l'investiture de ce Comté au duc Henri ; l'empereur Rodolphe en fit de même en 1615 ; et en 1627 , l'empereur Ferdinand II , en investit encore Charles IV , le sixième d'août .

Depuis la donation de Frideric d'Autriche à Jean duc de Lorraine , Falkenstein devint arrière fief du duché de Lorraine , et les comtes ou seigneurs de Falkenstein , reçurent l'investiture des ducs de Lorraine . Guillaume Wirich de Falkenstein la reçut solennellement du duc Charles IV , dans la ville de Worms , l'an 1641 (1) . Le comte de Manderscheid s'y opposa , prétendant que ce comté lui appartenait à cause de sa femme , fille de Stenon Lœvenhaupt , et petite fille de Sidonie de Falkenstein (2) .

Il porta ses plaintes à la chambre de Spire , à la diète de Ratisbonne , et au congrès d'Osnabrug . Par le traité , on arrêta que le comté de Falkenstein serait restitué à qui il appartenait de droit . Le comte de Manderscheid entreprit de s'emparer de ce comté par la voie de fait , et en jouit quel-ques temps .

François , comte de Falkenstein et d'Oberstein , ayant été déclaré félon pour s'être ligué avec le prince Palatin , fut attaqué dans son château de Falkenstein , pris et dépouillé de ce comté en 1646 . La reine de Suède intercêda pour son rétablissement , plusieurs princes en firent de même , et il fut rétabli dans sa terre .

Le comte Guillaume de Falkenstein , se voyant sans enfans , vendit la propriété de

(1) Vide de Honthem Hist. Trevirens. t. 2. page 293.

(2) Longuerue description de la France partie 2. pp. 411. 413 , et Hist. de Lorr. t. 3. pp. 632. 644.

ce comté l'an 1667, à Charles IV duc de Lorraine, qui en investit son fils naturel, Charles-Henri, prince de Vaudémont, qu'il avait eu de la princesse Beatrix de Cantecroix. Voulant lui assurer un établissement digne de sa naissance, il résolut de lui former un duché sous le titre de Sarroland, ou duché de la Sàre, composé des comtés de Falkenstein, de Sarverden, de Bitche, de la baronie de Fénétrange, des terres d'Albe, de Sarguemines, de Sareik, Marmoutier, et terres adjacentes.

On demanda au prince Charles V, neveu et héritier de Charles IV, son agrément pour l'érection de ce duché en souveraineté, dans le temps que Charles IV faisait agir en Pologne, pour faire élire son neveu roi de Pologne, et qu'il y envoyait pour cela de grosses sommes d'argent. Enfin après la mort du duc de Lorraine Charles IV, arrivée le 4 janvier 1673, le duc Charles V, fit une transaction avec le prince de Vaudémont, par laquelle il lui céda en souveraineté une partie de la Lorraine et quelques seigneuries à charge de reversibilité à la couronne après sa mort.

Ainsi la propriété du comté de Falkenstein, aussi bien que la seigneurie utile appartint dès lors au duc Charles V, et ensuite au duc Léopold I^{er} son fils, qui a été rétabli dans les mêmes droits dont jouissait le duc Charles IV, son grand oncle.

Cependant on sait qu'en 1720 et 1721, il y avait encore des difficultés sur Falkenstein, à cause de la féodalité qui en appartient à l'empereur ; et l'on craignait que la maison de Schomborn, dont un membre jouissait alors de l'archevêché de Mayence, n'y formât quelque obstacle, ayant l'expectative sur Falkenstein, en cas de mort sans enfans de M. le prince de Vaudémont. Mais on applanit les difficultés, et le duc Léopold fut conservé dans la possession de cette seigneurie.

Le prince de Vaudémont vivait encore ; mais on prenait des mesures pour l'avenir, afin de s'assurer de l'inféodalité par l'em-

pereur. En effet, le duc Léopold en reçut l'investiture de l'empereur.

La maison de Falkestein est très-ancienne (1) ; elle portait de gueules au faucon d'argent, surmontant une colline de sinople. L'an 1176, vivait Herbran de Falkenstein, qui fut témoin à l'acte de donation du fond de Burlebach, faite par Henri l'Aveugle, comte de Luxembourg, à l'église de saint Paul de Verdun. Dans les siècles suivans, ces seigneurs intervinrent à divers autres actes, et plus particulièrement Arnou, seigneur de Falkenstein et de Neuf-Château, reconnu en 1278, tenir en fief de Henri comte de Luxembourg, son château, sa ville et leurs dépendances ; et pour se libérer de toutes les prétentions que le comte de Luxembourg formait à sa seigneurie, il renonça à celles que lui-même avait sur Mussy-la-Ville. L'an 1340, Jean de Falkenstein fut témoin que le comte de Salm reprit de Jean de Luxembourg roi de Bohême, le château de Welstemberg. Deux ans après, ce même Jean de Falkenstein, seigneur de Bellange, bâtit un château sur une montagne nommée Castel, et aujourd'hui Fridland, situé entre Waxweiler et Grimelscheide, lequel il reprit en fief du comte de Luxembourg.

J'ai une lettre de l'an 1487 (2), par laquelle Arnalde, seigneur de Fénétrange et de Falkenstein, donne à Mathieu de Blaischem ou Boulay, la chapelle de S. Blaise du château, c'était apparemment la chapelle castrale de Falkenstein.

On connaît deux archevêques de Trèves du nom de Falkenstein. Le premier Vererus, mort en 1407, et le second Cono ou Conrade mort en 1388. Ils descendaient de Philippe de Falkenstein premier du nom, camérier de l'empereur, qui vivait en 1229 et 1273 ; il eut pour femme, N. de Mutzenberg. Il laissa un fils nommé Vererus qui vivait en 1256 et 1298. Il épou-

(1) Histoire de Luxembourg, tome 7, page 130 et 131.

(2) Archives de Lorraine, Layette, Falkenstein.

sa Mechilde de Durent. Il eut pour fils :
 1° Philippe I^{er}, camérier ou chambellan de l'empereur, qui vivait en 1290 et 1324. Il avait épousé N. d'Eppenstein.

2° Cono qui vivait en 1290 et épousa Jeanne de Sarverden.

Philippe II eut pour fils Cunon, qui était déjà mort en 1334, il épousa Anne de Nassau, dont il eut :

Philippe III, qui épousa Agnès de Falkenstein, et fut mère,

1° De Vernere archevêque de Trèves, et mourut en 1419.

2° Ulric.

3° Cunon.

4° Jean.

5° Philippe, qui épousa Elisabeth d'Eppenstein.

Conon second fils de Philippe I, époux de Jeanne de Sarverden, eut pour fils :

1° Cunon archevêque de Trèves, mort en 1388.

2° Philippe III, qui épousa N. de Hanau, dont il eut,

1° Agnès qui était morte en 1383.

2° Philippe qui vivait en 1342 1388, et épousa Anne de Catimeliboc.

On peut voir la généalogie de Falkenstein dans Seneherberg et dans de Honthem, t. 2, p. 293. *Hist. Trevir.*

M. Audifret, et après lui M. Corneille, dans son dictionnaire géographique, placent Falkenstein aux confins du palatinat, vers le mont de Donnerberg, ou Montagne du Tonnerre, entre la petite ville de Rockenhansen, qui est dans le bailliage de Kaiserslauter et celle de Gelheim.

La carte d'Alsacemet Falkenstein dans la basse Alsace, à cinq ou six lieues de Bitche vers le couchant, et à distance à peu près pareille de Schonech et de Valdek, à la source d'un ruisseau nommé Falkensteinvach. Il y a encore d'autres Falkenstein, qui ne font rien à mon sujet, non plus que celui d'Alsace. Je soupçonne que les Falkenstein du duché de Luxembourg, ou des Ardennes, dont nous avons parlé ci-devant, et ceux de l'archevêché de Trèves, ne font

qu'une même maison qui a produit plusieurs branches.

FASSAL (LE). — Le Fassal, la belle cense et prieuré du Fassal ou Faxal, sont situés dans la plaine, au bord gauche du Colon, vis-à-vis de Varmonzey, qui est de l'autre côté de ce ruisseau, à un quart de lieu d'Ubéxy et de Brantigny, à une lieue de Charmes.

Ce prieuré dépend de l'abbaye de Bonfaï; l'ancienne chapelle, la maison prieurale et la métairie, furent rebâties en 1733; il n'y a plus de religieux au prieuré, depuis que l'abbaye a été mise en commende.

Le coteau voisin donne en même temps de bon vin et d'excellentes eaux au prieuré et à la métairie, ce qui est attesté par l'inscription latine qu'on y voit.

FAUCHE (LA), prieuré du Dôme. — La Fauche ou la Faiche, en latin *Falcia*, ou *Fisca* ou *Faiohe*, ou *Fesche*, dénommée dans quelques anciens monumens sous le simple nom de *Faicha*; ce lieu est du diocèse de Toul, annexe de Preix. L'église est dédiée sous le nom de la Sainte-Vierge en son Assomption. Décimateurs, les religieux de Mureau, le prieur de Rinel et le curé de Preix qui est aussi curé de la Fauche. Ce lieu a titre de baronnie dans l'élection de Chaumont. Il est célèbre depuis long-temps, et a donné le nom à une illustre maison qui subsistait dans le onzième douzième et treizième siècles. Les maisons de Joînville et de Baudricourt lui succédèrent (1), et celle de Lorraine fut substituée à cette dernière. Elle appartient aujourd'hui à M. le marquis de Mouy, prince de Ligne, auquel elle est venue, ainsi que toutes les autres terres qu'il possède en France de M. le marquis de Mouy, descendu de la maison de Lorraine par les femmes. Cette terre a été ensuite vendue à M. de Croisat. L'ancienne maison de la Fauche portait d'azur à deux léopards d'or mis l'un sur l'autre.

La chapelle de saint André de la Fauche

(1) Benoit, pouillé de Toul, p. 20, t. 2.

a été fondée en 1494, pour six chapelains, par Jean, seigneur de Baudricourt, de Choiseul et de la Fauche, maréchal de France et gouverneur de Bourgogne, mort à Blois en 1499, sans laisser d'enfans d'Anne de Beaujeu son épouse, fille d'Edouard sieur d'Amplepuis. Cette fondation porte, que les chapelains doivent chanter tous les jours les heures canoniales, et dire une messe conventuelle. A présent les chapelains ne font plus de résidence, mais ils sont obligés de dire chacun une messe pendant la semaine, et de faire tous ensemble l'office solemnel au jour de saint André. Ces prébendes sont à la collation du seigneur de la Fauche. C'était apparemment originaiement la chapelle castrale du château. La Fauche est située près l'abbaye de Mureau et de Neuf-Château, pas loin de la Meuse, sous le bailliage de Chaumont en Bassigni.

Le Dôme, ancien prieuré conventuel de l'ordre de citeaux, de la filiation de Morimond, fut fondé pour des religieuses. Patronne, sainte Ursule. Le revenu est d'environ cent paires de rente, que ces filles tirent des terres qui sont dans le voisinage de leur maison; elles ont de plus la métairie de *Viller-Fontaine*, un gagnage à Semilly et plusieurs arpens de bois. M^{me} de Flaméran de Vallerot, prieure de ce prieuré, en a fait réparer les bâtimens et les a mis en état de loger dix religieuses; dont il y a procès verbal et visite du 26 juin mil six cent nonante.

FAULX, VAL DE FAULX. — Fau ou Faulx, qui donne son nom au *Val de Faulx*, à deux lieues de Nancy vers le Nord. On connaît deux lieux du nom de Faulx, *Faulx saint Etienne*, et *Faulx saint Pierre*, auprès du précédent, assez près de Condé sur Moselle. Ces deux villages ne font qu'une communauté du diocèse de Metz. Il y a dans ce lieu trois maisons franches, et sur le finage un ermitage appelé saint Evre. On lit qu'en 1440, ceux de Metz firent une chevauchée dans le Val de Faulx, souveraineté de Lorraine (1),

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 819.

pour se venger de certains seigneurs Lorrains, qui avaient fait arrêter et mettre en prison quelques marchands de Metz qu'on avait fait répéter aux régens de Lorraine, pendant l'absence du duc René I^{er} et qu'on avait refusé de rendre. On était sur le point d'entrer en guerre, mais les marchands ayant été renvoyés on fit bientôt cesser les hostilités.

Jacques de Lorraine évêque de Metz depuis l'an 1238 jusqu'en 1260 (1), acquit de Veric le Vosgien, ce qui lui appartenait dans l'avocatie du Val de Faulx.

FAUQUEMONT.—Fauquemont, bourg sur la Nièdè allemande, à sept lieues de Metz, et trois de St. Avold, huit de Sarrelouis, et à quatre de Boulay, ayant titre de marquisat, érigé le 4 décembre 1629, en faveur d'Elisée d'Haracourt; et de prévôté bailliagère seigneuriale, créée le 11 janvier 1728. Il est du diocèse de Metz, ressortissant nuement à la cour souveraine de Nancy. Les notaires royaux ne peuvent passer des actes dans son district, suivant les arrêts du 19 décembre 1723, et 4 mars 1751.

Fauquemont s'appelle en allemand *Falkembourg*, ou *Falkenberg*; cette seigneurie a appartenu autrefois à l'église de Metz (2), elle fut usurpée dans le douzième siècle par les seigneur du pays. Etienne de Bar, évêque de Metz, qui a siégé depuis l'an 1120, jusqu'en 1163, récupéra par la voix des armes *Falconis montem*. Les ducs de Lorraine ont depuis possédé cette seigneurie. Je ne sais ni quand ni comment ils l'ont acquise. Mais nous savons que l'évêque de Metz Conrade Bayer, et son parent Didier Bayer ayant été faits prisonniers en la bataille de Bulgnéville, le duc René I céda audit Didier Bayer, en indemnitè des pertes qu'il avait

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 72 Preuves.

(2) Longuerue description de la France, partie 2, p. 158.

Hist. de Lorr., t. 1, p. 64.

Ibid. t. 2, p. dcxlv.

Ibid. p. 177.

faites en ce combat, telle part et portion qu'il possédait, comme le duc de Lorraine, au château et seigneurie de Fauquemont, rachetable toutes et quantes fois qu'il lui plairait, pour la somme de quinze cents vieux florins du Rhin.

Le 26 janvier 1357; l'empereur Charles IV, érigea en comté la seigneurie de Falkenberg, en faveur de Rupart, comte palatin du Rhin. *Marquard Fruherus originis palatinæ parte 1, p. 31.*

M. l'abbé de Longuerue dit qu'au commencement du quinzième siècle, le duc Charles IV, donna le quart de la seigneurie de Fauquemont, en échange du quart de la seigneurie d'Albe.

Autrefois il n'y avait qu'une seule porte au bourg de Fauquemont, en sorte qu'on en sortait par la même porte qu'on y était entré. C'est M. le marquis de Bissy qui a fait faire la seconde porte qui est du côté de Nancy. Le bourg était anciennement fermé de bonnes et fortes murailles, flanquées de bonnes tours.

Il y avait aussi un château au fond de la ville, appuyé sur les murailles, il est aujourd'hui en ruine, et on voit plusieurs maisons bâties dans les anciens fossés. On tient que ce château fut ruiné par ordre de la France, et que les Suédois étant entrés dans le bourg par une vieille tour du château, achevèrent de le réduire dans un état d'où il ne se relèvera jamais.

Il y a aussi un autre château ou maison seigneuriale, occupée aujourd'hui par le seigneur du lieu.

La paroisse est à deux coups de fusil de la ville du côté de Nancy, et a pour patron saint Vincent: à présent on fait l'office ordinaire dans une chapelle ou église qui est dans la ville.

Remarquez que sur le ban de Fauquemont, à 180 verges dudit lieu, il y a une fontaine appelée Blaubronen, située au bord de la Niède allemande, sur une monticule d'environ vingt pieds de hauteur, sur laquelle est construit un moulin à deux tournants, qui ont été laissés à bail par le seigneur du même lieu, moyennant 1000

liv. annuellement: l'eau en est bleuâtre et bonne à boire. Le bassin est entourée d'un mur qui a 19 verges de circonférence; l'on juge que la source prend son commencement à une petite fontaine qui est au dessous du village de Redelac, à une lieue de Fauquemont, pour avoir remarqué qu'à la moindre pluie qui tombe de ce côté là par des temps d'orages, cette fontaine augmente d'une force à faire aller quatre tournants.

Remarquez aussi qu'il y a à une lieue de Fauquemont, et à cent toises ou environ du village de Chemery au midi, des vestiges bien distingués d'une levée ou chaussée, qui n'a pas plus de largeur que pour passer deux voitures de front, que l'on prétend avoir été faite du temps des Romains; partie de laquelle est perçue en bois de haute futaye, et même en arbres de vieilles écorces fort anciens, qui appartiennent au duc d'Havré; et l'autre partie encore aujourd'hui fréquentée, et notamment par les voitures des voyageurs, qui viennent du côté de la Sàre, pour aller à Metz. Cette même levée est encore remarquable dans différens endroits tirant sur la Sàre, comme auprès du village de Tennequin, celui de Hellimer et autres; ainsi que du côté de Metz dans la forêt de Remilly.

La maison de Fauquemont descend des cadets de Limbourg, par Henri, fils de Henri IV (2) duc de Limbourg, et marquis d'Arlon, mort en 1221, leur postérité se continua de mâle en mâle jusqu'à Renaud seigneur de Fauquemont et de Mont-Joie, de saint Vite, de Burgenbac et d'autres terres, décédé en 1332.

Renaud avait épousé Marie de Bauterssem, dont il laissa trois fils et six filles. L'aîné des fils se nommait Valeran tué l'an 1319, à la défense du château de Fauquemont, avant la mort de son père. Thierric le puiné lui succéda; mais il périt pareillement dans la guère contre les Liégeois.

(2) Bertholet. Hist de Luxemb., tome 7, p. 61 et 63,

en 1346, sans laisser d'enfans de Mathilde de Voerne sa femme.

Le cadet appelé Jean recueillit la succession, dont il ne profita pas long-temps, étant mort en 1352; ainsi l'hérédité fut dévolue à leur sœur aînée nommée Philippette, qui se maria âgée de plus de quarante ans, à Henri de Flandre, Sire de Ninhoven. Ils vendirent la terre de Fauquemont et de Mont-Joie à Renaud de Schonworst, qui en reçut l'investiture de l'empereur Charles IV, en 1354. Mais Valeran de Fauquemont, frère de Renaud de Fauquemont, s'opposa à cette vente, prétendant que cette terre était un fief masculin qui ne pouvait être possédé que par des mâles; Renaud de Schonworst voyant les suites de cette opposition, rétrocéda ses droits à Guillaume duc de Juliers, qui se fit reconnaître seigneur de Fauquemont; et l'empereur Charles IV, étant à Metz en 1357, érigea Fauquemont en Comté, pour lui et pour ses successeurs.

Valeran arma pour revendiquer Fauquemont. Des amis s'entremirent pour faire la paix, ou du moins une armistice en attendant que l'empereur décidât à qui la terre devait appartenir. Il l'adjugea à Valeran et le condamna à payer à Philippette une grande somme d'argent, par forme d'achat ou d'indemnité.

Ce jugement ne termina pas les difficultés; Philippette fit une nouvelle protestation et une nouvelle vente de sa terre au duc de Brabant, ou plutôt lui céda l'action qu'elle avait contre Valeran de Born, qui ne lui avait pas payé les sommes auxquelles il avait été condamné. Valeran était présent à l'acte qui en fut passé, et à son retour il déclara la guerre au duc de Brabant. Les amis s'étant entremis, engagèrent les parties à s'en remettre au jugement des députés sur la paix publique.

Philippette n'y consentit pas; elle vendit de nouveau en 1364, ses prétentions à Venceslas duc de Luxembourg, qui moyennant une rente annuelle de neuf cents vieux écus d'or, qu'il donna aux parties intéressées, demeura maître de Fauquemont, et

en obtint l'investiture de l'empereur Charles IV. Cependant le fils de Guillaume, duc de Juliers, forma encore sur cela des difficultés qui ne furent terminées que par une grande somme d'argent, au moyen de laquelle, la terre de Fauquemont et les appartenances demeurèrent au duc de Brabant.

Je ne veux pas contester la vérité de cette généalogie; mais je suis persuadé qu'elle ne regarde pas la terre de Fauquemont en Lorraine, dont nous parlons ici; mais un autre Fauquemont, petite ville des Pays-Bas, du duché de Limbourg, sur la rivière de Geul, appartenant aujourd'hui aux états des Provinces-Unies, aussi bien que le quartier de Fauquemont, qui leur fut cédé par les Espagnols dans le traité de Munster.

La terre de Fauquemont en Lorraine, appartient d'abord à l'église de Metz, ensuite aux ducs de Lorraine, après aux seigneurs de Bayer de Boppard, à qui René I^{er} la céda. En 1406, Henri, sire de Blâmont, était en guerre avec Jean de Fénétranges, au sujet de Fénétranges et de Fauquemont. Enfin cette seigneurie est entrée dans la maison d'Haracourt, par le mariage de Marguerite de Fénétranges, dame de Fauquemont, Bouldandorf, Esche, baronne de Brandebourg Refalkenstein, etc., fille unique et héritière de Simon de Fénétranges, laquelle épousa André d'Haracourt, qui fut reçu chevalier de l'ordre du Croissant en l'an 1462. Il eut apparemment un fils nommé comme lui André d'Haracourt qui vivait en 1491. On peut voir la suite de ses descendans dans la généalogie de la maison d'Haracourt, imprimée dans notre histoire de Lorraine.

On voit dans les archives de Lorraine, en 1512, un départ de court, en faveur de Frideric de Luxembourg, capitaine de Sarbourg, contre les comtes de Linange et d'Apremont, au sujet de Fauquemont. La même année une dame de Fénétranges, veuve d'André d'Haracourt, donna à Marguerite, sa fille, ce

qui lui était échu à Fauquemont, Faucon-Pierre et autres lieux.

En 1524, il y eut un départ de court en faveur d'Anne d'Haracourt, comtesse de Dalhem, et Marguerite, sa sœur, contre les comtes Emich et Hesse de Linanges, pour restitution de la moitié de Fauquemont, dont lesdits de Linanges s'étaient emparés.

En 1541, Anne d'Haracourt répétait contre ces seigneurs la moitié de la seigneurie de Fauquemont, qui lui appartenait, à cause de Marguerite de Fénétranges sa mère.

En 1606, fut fait partage de la terre de Fauquemont, entre François de Lorraine, comte de Vaudémont, Elisée d'Haracourt et Pierre - Ernest de Varnsperg.

En 1626, Elisée d'Haracourt ne prenait que le titre de baron de Fauquemont, et seigneur d'Acraigne.

En 1629, la terre de Fauquemont fut érigée en marquisat en sa faveur, par le duc Charles IV, le 4 décembre : depuis ce temps les seigneurs de la maison d'Haracourt ont pris le titre de marquis de Fauquemont.

Enfin Bonne-Marguerite d'Haracourt, chanoinesse de Remiremont, épousa Jacques de Thyard, marquis de Bissy, laquelle mourut en couche d'un fils, qui a hérité du marquis d'Haracourt, son oncle, mort en 1743. Ce fils était Anne-Claude de Thyard, dernier marquis de Fauquemont, mort en 1748.

La prévôté bailliagère de Fauquemont fut créée le 11 janvier 1728. Les appels de ce siège se relèvent directement à la cour souveraine de Nancy.

FAUX ou **FALT**, *prieuré*. Et **FAULX** ou **FAUST**, *hameau de la châtellenie de Rumilly*. — Le prieuré de Faux, ou Falt, ou Fault, fut donné à Bertrand abbé de saint Arnoù de Metz, par Etienne de Bar évêque de cette église. La charte de donation est datée de l'an 1126 (1). Indiction

4, la première année du règne du roi Lothaire, et la cinquième année de l'épiscopat de l'évêque Etienne de Bar. Ce prélat y expose que Bertrand abbé de saint Arnoù, lui a demandé un lieu nommé Falt, situé dans une forêt du domaine de son évêché, près Rumilly, où un bon religieux de saint Arnoù, avait par ci-devant bâti une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, et où le même abbé Bertrand avait dessein de construire un petit monastère, et d'y envoyer quelques-uns de ses religieux pour y servir Dieu.

L'évêque Etienne voulant favoriser un si pieux dessin, lui accorda non-seulement la permission qu'il demandait ; mais il y ajouta la liberté d'y construire un monastère, avec des jardins, un moulin, des granges et écuries pour les bestiaux. Il lui permit de plus de défricher dans cette forêt, jusqu'à cent journaux de terre pour chaque saison, et des prés à proportion, sans aucune dépendance, ni aucune redevance de qui que ce fut. Cette donation fut faite par l'évêque Etienne, par Conrad avoué de Rumilly, entre les mains de Folmarc comte de Metz, lequel en déposa l'acte sur l'autel de saint Arnoù, et entre les mains de l'abbé et des religieux de ce monastère.

L'évêque Etienne prie les évêques ses successeurs d'agréer et de ratifier cette donation, et il la fait signer par Folmarc comte de Metz, Frideric comte de Sarbruch, Godefroi comte de Castres, Folmarc de Wisse, Thierry et Odelric son frère d'Amance, et par les grands officiers de l'évêché, l'échanson, l'écuyer tranchant, le grand maréchal ; et les principales dignités de sa cathédrale, le pricier, le doyen, le grand archidiacre, le chantre, le chapelain.

FAY. — On connaît plusieurs lieux du nom de Fay, en latin *Fagetum*, un lieu plein de hêtres ou de fogs. Si la maison du Fay est originaire de Bourgogne comme on le croit communément, il faut chercher le village ou le château de Bonfay en Bourgogne, et non en Lorraine, où l'on trouve quelques lieux de ce nom.

(1) Meurisse, p. 402.

On dit que le premier seigneur du Fay qui s'établit sur la frontière de Lorraine, fut Godemar, qui épousa Marie de Choiseul et en eut Pierre, qui épousa Julienne de Poitiers, et en eut Godemar, qui épousa Anne d'Estouteville. On peut voir les généalogistes. Cette maison ne subsiste plus en Lorraine.

Elle portait d'or au chef de gueules à 3 pals de vair : d'autres disent à 3 pals de vair au chef d'or.

M. du Fay, gouverneur de Philisbourg de la part de la France, soutint le siège de cette place en 1676, contre Charles V, duc de Lorraine, avec une valeur extraordinaire ; le siège dura depuis le 26 de juin jusqu'au 10 de septembre (1). Le duc de Lorraine combla de louanges M. du Fay et lui fit présent d'un beau sabre. Les autres officiers généraux lui marquèrent aussi toute sorte d'estime, pour sa brave résistance.

FENCHE (L^A), rivière. — La Fenche est une rivière, dont la source est à *Audun-le-Raman*, auprès de Saulcy, passe à Boulange, village du bailliage de Boule, et rentre en évêché : elle passe sous terre, et en ressort plusieurs fois.

FENETRANGES, *Saint Léonard*, prieuré, collégiale à Fénétranges. — Fénétranges, en allemand *Finstingen* ou *Vinstingen*, petite ville dans la Lorraine allemande, située sur la Sarre, entre Sarbourg au midi, et Sarverden au nord, à distance à peu près égale de ces deux villes. Elle est à gauche de la Sarre, à trois lieues de Bouquenom, elle a encore ses anciens murs, et un vieux château, un faubourg bâti depuis environ vingt ans.

La baronie de Fénétranges était anciennement une des archi-maréchaussées de l'empire : elle fut d'abord à un seul seigneur, et se divisa ensuite entre plusieurs, d'où sont venus les noms différens des seigneuries qui la composent.

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, p. 814, et suivantes.

La Sarre traverse le pays de Fénétranges, et y reçoit l'Isch. Le bailliage de Fénétranges s'étend de la petite Pierre jusqu'au bailliage de Dieuze, de l'orient à l'occident ; le Sarbourg et la principauté de Lixheim sont ses bornes au midi, et au septentrion les terres de Nassau et la chatellenie d'Alberstroff.

Il est du diocèse de Metz, excepté le seul village de Bust, qui est de celui de Strasbourg, et dont presque tous les habitans sont luthériens. On suit encore le droit écrit, qui a régi de tout temps la baronie de Fénétranges.

Il y avait anciennement le prieuré de saint Léonard fondé pour des bénédictins, par deux frères seigneurs de Fénétranges, à la collation de l'abbé de S. Mihiel. Il y a aussi un hôpital.

Fénétranges est une terre de nom et d'armes, qui portait d'azur à une face d'argent ; ce sont encore les armes et le sceau de la ville.

Il y eût pendant long-temps à Fénétranges des seigneurs particuliers (1). En 1312, nous trouvons Béatrix d'Ogéville, veuve, dame de Fénétranges, bru de Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine, qui fonda à Fénétranges un chapitre dont nous parlerons ci-après.

En 1319, le vendredi avant la saint Michel, au mois de septembre, Henri Dauphin, évêque de Metz, promet au duc Ferri III, de l'indemniser de tout ce qu'il pourrait souffrir de la part de Henri de Fénétranges, seigneur de Fauquemont, envers lequel Ferri s'était rendu pléige pour lui : *Vignier*, p. 156.

En 1357, Jean Brouquart et Olri de Fénétranges, frères, sont témoins de la paix faite entre Ademare, évêque de Metz, Iolande, comtesse de Bar, et Marie de Blois, duchesse de Lorraine.

En 1406, Henri, sire de Blâmont, était en guerre contre Jean de Féné-

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 854.

tranges au sujet de Fénétranges et de Fauquemont.

Dans un traité de paix fait entre Ademare, évêque de Metz, et la ville de Vic, on met pour témoins plusieurs grands seigneurs, et en particulier Hügleman et Olri, seigneurs de Fénétranges (1).

En 1387, Olri de Fénétranges, accompagna les seigneurs de Metz auprès du roi Venceslas de Luxembourg.

En 1444, Jean de Fénétranges était au siège de Commercy, avec les Messins, et en 1452, Jean de Fénétranges, chevalier, maréchal de Lorraine, est créé chevalier de l'ordre du Croissant par le roi René I^{er}; le même Jean de Fénétranges accompagna le duc Jean à son entrée à Nancy en l'année 1453.

Le même duc Jean de Lorraine ayant pris la résolution en 1463, de faire une troisième tentative sur le royaume de Naples, établit pour lieutenant-général en Lorraine, le prince Nicolas son fils, à qui il donna pour gouverneur *Jean de Fénétranges*, maréchal de Lorraine, et quelques autres seigneurs. Jean de Fénétranges fit le siège de Liverdun en 1467, prit la ville, en rasa le château, et mourut au mois de novembre de la même année, fort regretté des bons Lorrains.

En 1484, Henri d'Haracourt était seigneur de Fénétranges, et son frère Valeran, seigneur de Bitche.

En 1486, André d'Haracourt et sa femme engagèrent à Barbe de Fénétranges, comtesse de Saverden, deux étangs proche de Remeltingen.

Jean de Fénétranges, dont on a parlé sous le nom de Jean, laissa un fils nommé comme lui Jean de Fénétranges; qui avait épousé Beatrix d'Ogéville, celle-ci était veuve en 1475; de son mariage il n'eut que deux filles *Barbe* et *Madelaine*.

1^o Barbe de Fénétranges fut mariée à

Jean IV du nom, Rhingrave, à qui elle apporta en dot la moitié de la seigneurie de Fénétranges, Ogéville, Neuville et Dimedgen.

2^o Madelaine de Fénétranges épousa Ferdinand de Neufchatel, seigneur de Montagu, à qui elle apporta en mariage l'autre moitié de Fénétranges, et des autres terres dont nous venons de parler.

Du mariage de Madelaine et de Ferdinand, sortit *Anne* qui épousa Guillaume, seigneur de Dommartin, dont elle n'eut qu'une fille nommée *Diane*, qui porta cette succession à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré en Hainaut.

La branche masculine du marquis d'Havré a été éteinte au dernier siècle par la mort de *Charles-Alexandre de Croy*, qui ne laissa qu'une fille nommée *Marie-Claire*, qui épousa Philippe-François de Croy, de la branche des comtes de Zoltern, et porta à son mari Havré, érigé en duché par Philippe IV, roi d'Espagne. Il eut aussi la partie de la seigneurie de Fénétranges que possédait la maison de Croy; de sorte que depuis ce temps ils ont pris le titre de souverains de Fénétranges.

L'autre partie de cette seigneurie de Fénétranges, est au prince de Salm et au duc de Lorraine, qui ont été souverains par indivis jusqu'au partage fait en 1751.

M. l'abbé de Longuerue (1) dit que Fénétranges est une terre libre de l'empire, qui a été possédée par une famille qui en portait le nom, et qui possédait plusieurs fiefs, pour lesquels seulement ces seigneurs étaient vassaux de l'évêque de Metz, et non pour Fénétranges, dont ils étaient souverains. D'autres soutiennent que Fénétranges est un ancien fief de l'évêché de Metz.

Meurisse rapporte que Henri de Fénétranges, renouvela ses foi et hommages pour le fief de Fénétranges, le dimanche d'après la Purification 1404, auprès de Raoul de Coucy évêque de Metz, nonobstant l'engagement qu'il en avait fait à son

(1) Longuerue, description de la France, l. 2, p. 1672.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. dcviii.

beau-frère, du consentement du même prélat; ce qui détruit ce qui est avancé par M. l'abbé de Longuerue, que Fénétranges ne relevait pas de l'évêque de Metz; et Henri de Fénétranges vivait 50 ans avant Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine, que M. l'abbé de Longuerue nomme Nicolas, mais son vrai nom est Jean.

Béatrix d'Ogéville (1), veuve, dame de Fénétranges, avec Nicolas comte de Moërs, et Ferdinand de Neubourg, seigneur de Mernay, ses gendres, tous deux seigneurs de Fénétranges, fondèrent en 1474, une collégiale sous l'invocation de saint Pierre, dans la paroisse de Fénétranges, pour treize ecclésiastiques, savoir : neuf chanoines et quatre vicaires. De ces neufs chanoines il devait y en avoir trois en dignité; savoir : le doyen, le coùtre et le chantre.

George de Bade évêque de Metz, que les fondateurs nomment leur seigneur, parce que Fénétranges relève de l'évêché de Metz, confirma cette fondation.

Il est question de savoir quel était cette dame *Béatrix, veuve*, qui se qualifie *dame de Fénétranges*, et dont les deux filles avaient épousé, l'une Nicolas comte de Sarverden, et l'autre Ferdinand de Neubourg, seigneur de Mernay, tous deux vivans en 1475, dont les oncles avaient fondé des chapelles dans la paroisse de Fénétranges.

Je ne trouve dans les généalogistes que très-peu de lumières sur cette dame de Fénétranges.

Dès l'an 1512, Béatrix d'Ogéville, alors veuve et *dame de Fénétranges*, fait hommage à *Ferri de Blâmont*, pour le fief et le château d'Ogéville : et la même année, elle prend à ferme les dimes d'Ogéville, appartenantes à l'abbaye de Senones; mais elle ne dit pas le nom de son mari : ce Ferri de Blâmont dont Béatrix reprend le château d'Ogéville, était apparemment un fils de Henri 1^{er} d'Ogéville, qui eut trois ou quatre fils, *Henri, Anse-*

(1) Histoire de Lorraine, t. 2, p. 957, et preuves, t. 3, p. cclxxii.

lin et *Ebrequin*, et apparemment encore *Ferri*, et une fille nommée *Jeanne*, qui épousa Burnik de Riste. Voyez la *généalogie de la maison de Blâmont* (1).

Cette Béatrix dont nous parlons, qui était dame de Fénétranges, et qui avait repris le fief et le château d'Ogéville, de Ferri de Blâmont, était apparemment bis-aïeule de Béatrix de Fénétranges, qui vivait en 1475, et qui fonda cette année le chapitre de Fénétranges. Il paraît certain, que l'une et l'autre étaient de la maison de Fénétranges, et qu'elles avaient pris alliance dans la maison de Blâmont Ogéville, et que la dernière Béatrix faisait sa demeure à Fénétranges, puisqu'elle y fonda un chapitre.

Ce chapitre y substista jusqu'au quatre juillet 1565, que les chanoines en furent chassés par les Rhingraves devenus Luthériens; ils se retirèrent dans un village à eux appartenant, nommé Donnely, où ils firent l'office pendant plusieurs années. Le prince Henri de Vaudémont à qui le duc Charles IV son père, avait donné en 1667 la baronie libre de Fénétranges, ordonna la même année 1667, que les chanoines fussent rétablis dans leur église; mais ses ordres furent mal exécutés jusqu'en 1682, que le roi Louis XIV les y fit rentrer réellement par son autorité.

L'église paroissiale à l'air très-ancienne, elle est vaste et solidement bâtie; on y voit encore quelques tombeaux et un caveau. Les chanoines du lieu y font les fonctions de curé; l'autel est posé sur une base d'une seule pierre de 14 pieds de long et de 8 de large.

La cession que le duc Charles IV avait faite de la baronie libre de Fénétranges (1), des comtés de Bitche, de Sarverden et de Falkeustein, au prince Henri de Vaudémont son fils, pour en former en sa faveur un

(1) Henri de Fénétranges, vivant en 1410. Arnou de Fénétranges vivait en 1445, 1486, 1489, 1491, 1492. Il était en procès avec André d'Haraucourt, par-devant l'évêque de Strasbourg. Olry de Fénétranges vivait en 1484.

(2) Hist de Lorr., p. 643 et 644.

état souverain, en assurant au duc Nicolas François son frère et à ses enfans, la succession au duché de Lorraine; étant un démembrement considérable des états de Lorraine, ne fut pas apparemment du goût du prince Charles V, qui était alors à Vienne, ni des autres princes de la maison de Lorraine: car cette cession ne fut ratifiée par eux, qu'en l'année 1675, après la mort de Charles IV.

Depuis le retour du duc Léopold, le prince Henri de Vaudémont a renoncé à toutes ces terres, en faveur de la maison régnante, depuis la mort du prince Thomas de Vaudémont, son fils et son héritier.

Au reste, la ville de Fénétranges en elle-même est assez peu considérable, et ne relève plus aujourd'hui des évêques de Metz, qui ont négligé de soutenir le droit d'hommage qu'ils y avaient exercé pendant long-temps, comme nous l'avons vu.

Dans le titre de la fondation de la collégiale de Fénétranges, Béatrix dit expressément que messire *Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine et du Barrois, était son beau-père*; mais elle ne dit pas le nom de son mari.

Nous con naissons un Jean de Fénétranges, maréchal de Lorraine et du Barrois, vivant en 1456 ou 1463 (1), qui avait deux filles, *Barbe et Magdeleine*. Il maria *Barbe au comte de Sarverden, qui se nommait le duc de Palfegroffen, ou comte de Palatinat*; c'est-ce que dit la chronique de Lorraine sous l'an 1463. Elle ne nous dit pas à qui *Magdeleine de Fénétranges* fut mariée; mais Béatrix sa mère dit qu'elle épousa *Ferdinand de Neubourg seigneur de Mernay*.

Les généalogistes donnent pour mari à *Barbe de Fénétranges, Jean IV du nom, comte de Salm*, auquel elle apporta la moitié de la terre de Fénétranges.

Pour concilier tout ceci, il faut reconnaître deux *Jean de Fénétranges*, tous deux maréchaux de Lorraine, l'un beau-père de Béatrix d'Ogéville, et l'autre son

(1) Chronique de Lorr, t. 2, hist. de Lorraine xxv.

mari, dont elle n'eut que deux filles: *Barbe et Magdeleine*; *Barbe* épousa *Nicolas, comte de Moërs et de Sarverden*, et peut-être en secondes noces *Jean IV, comte de Salm*; *Magdeleine* fut femme de *Ferdinand de Neubourg et de Neu-chatel, seigneur de Merney*, selon le titre de la fondation de Fénétranges; mais selon les généalogistes, elle épousa *Ferdinand de Neu-chatel, seigneur de Montagu*, qui est apparemment le même que *Ferdinand de Neubourg, seigneur de Merney*, comme il est dénommé dans la fondation de la susdite collégiale.

Ferdinand de Neuf-chatel eut une fille nommée *Marguerite*, qui épousa en 1478, *Henri fils aîné d'Oswalde de Thierstein*.

Le bon duc Antoine avait donné Fénétranges, à *Jean comte de Salm*, pour lui et pour ses hoirs, tant mâles que femelles, excepté la souveraineté, le ressort, l'hommage et la fidélité, l'ouverture et entrée, issue et saillie, forte et faible; par traité du quinze mars 1554. Quatre-vingt-dix ans après, *Charles-Alexandre de Croy*, étant venu demander au bon duc *Henri* la gratification de ses réserves, *Henri* la lui accorda pour lui, *Ernest de Croy* son frère, et leurs descendans mâles et femelles, par lettres du 1^{er} mai 1619, et cela sans considérer les suites de cette donation, qui dérogeaient aux principaux articles de celle faite par le duc Antoine.

Avant le traité d'échange conclu le 2 décembre 1751, par lequel le roi est demeuré seul maître de Fénétranges et de ses dépendances, et S. A. S. monseigneur le prince de Salm, du Val de Senones et du Val de Celles, et de ce qui est en deça de la petite rivière de Plaine: avant ce traité dis-je, l'ancien bailliage de Fénétranges était composé d'officiers du roi et du prince de Salm; les appels se relevaient au buffet ou tribunal supérieur, composé de quatre commissaires, trois du roi et un du prince de Salm, et de la partie publique pour les deux. Il fut établi à Nancy, après que le prince de Vaudémont, à qui *Charles IV* avait donné cette terre, en eut fait la ces-

sion au duc Léopold, qui n'entra néanmoins en possession, qu'à la mort du prince de Vaudémont.

Quant au val de Senones et aux autres lieux cédés à M. le prince de Salm, par le traité du 21 décembre 1751, les causes étaient portées en première instance, à Badonviller, par-devant les juges de commune juridiction, et allaient par appel aux deux juges communs, souverains et de dernier ressort, lesquels étaient nommés, l'un par le duc de Lorraine et l'autre par le prince de Salm.

Seigneurs de la maison de Fénétranges, recueillis de différens titres, tirés des archives de Lorraine.

En 1297, Jean de Fénétranges.

En 1315, Arnou, seigneur de Fénétranges.

En 1324, Jean de Fénétranges, mari d'Adelaide de Lichtemberg.

En 1327, 1328, 1330, 1334 et 1336, Henri de Fénétranges, neveu de Godefroi de Linange.

En 1338, Jean de Fénétranges.

En 1340, Jean Burkard et Olry de Fénétranges, qui épousa en 1315, Marie fille de Geofroi d'Apremont.

En 1344, Hugues et Frideric.

En 1347, Hugues, fils de Jean de Fénétranges.

En 1351, Jean de Fénétranges.

En 1355, Henry-le-Vieux, seigneur de Fénétranges.

En 1353, 1358, 1360, 1365, Burkard, frère d'Olry de Fénétranges, sa femme est Marguerite de Lonc ou de Fauquemont.

En 1361, Hugelman de Fénétranges.

En 1362, Valburge, dame de Fénétrange, mère de . . . Sarverden et ayeule d'Agnès, fille de Henri de Sarverden.

En 1370, Hugues de Fénétranges, abbé de Gorze.

En 1370, Olry de Fénétranges et de Fauquemont. Il était en guerre avec Pierre de Bar en 1370, 1377, 1381; il est voué d'Alsace et fait son testament en 1382.

En 1373, 1374, 1382, Blanchefleur de Fénétranges.

En 1380, 1381, Jacob de Fénétranges.

En 1382, Olry, seigneur de Fénétranges et de Fauquemont, fait son testament où il rappelle son cher fils damoiseau de Fénétranges, décédé et enterré à Villers près Boulay, et sa fille Claire, non mariée, et Valburge de Fénétranges, épouse de Henri de Blâmont.

En 1387, 1390, 1396, 1397, 1399, Jean de Fénétranges.

En 1414, 1417, 1420, 1427, Jean de Fénétranges.

En 1424, Marguerite de Fénétranges, veuve de Harman, comte de Deux-Ponts, seigneur de Bitche; Simon de Fénétranges son neveu, fils cadet de Fénétranges son frère.

En 1427, 1428, 1429, 1432, Burkard de Fénétranges, Simon, Jean et ses deux fils Burkard et Simon.

En 1432, Mathieu de Fénétranges.

En 1440, 1441, Simon de Fénétranges.

En 1449, Arnoult de Fénétranges.

En 1468, Jean de Fénétranges, époux de Béatrix d'Ogeviller.

En 1472, Pierre, bâtard de Fénétranges, Arnou de Fénétranges, frère de Jean de Fénétranges.

En 1473, Simon de Fénétranges.

En 1474, Jean de Fénétranges.

En 1479, Madeleine, femme de Ferdinand de Neufchâteau et fille de Jean de Fénétranges.

En 1480, Jacob de Fénétranges, Simon Guillaume, Renaud et Michel, bâtards.

En 1482, Jeanne de Sierk, veuve de Fénétranges.

En 1481, 1482, 1485, Jean de Fénétranges, père de Marguerite et de Madeleine.

En 1482, 1494, Jean de Fénétranges, archidiacre de Trèves, frère de Catherine.

En 1469, Guillaume de Fénétranges, frère de Jean de Fénétranges, oncle de Marguerite de Fénétranges.

En 1478, Simon de Fénétranges.

En 1484, Henri d'Haraucourt, seigneur de Fénétranges et de Brandebourg.

En 1469, Béatrix d'Ogeviller, mère de Magdeleine de Fénétranges.

En 1469, Barbe de Fénétranges, femme

à Nicolas, comte de Moërs et de Sarverden.

En 1495, Marguerite de Fénétranges et de Brandebourg.

On peut voir ci-après Ogéville.

Remarques fournies sur la fondation de la collégiale de Saint-Pierre de Fénétranges, l'origine de ses biens et les révolutions arrivées par le luthéranisme à cette fondation.

En 1118, le village de Donnelly, la collation de la cure et les dimes de ce lieu avec celles de Lay, la seigneurie de Vintrimont, la collation de la cure et les dimes d'Abaucourt, la collation de la cure de Vintrange et les dimes du même endroit, avec celle de Vallérange et de Lohr, proche d'Insviller, appartenaient à l'abbaye de Neuviller-en-Alsace.

En 1461, Jean et Béatrix, seigneur et dame de Fénétranges, achetèrent et payèrent comptant tous les susdits biens et droits.

En 1475, ladite dame Béatrix, veuve pour lors, et avec ses deux gendres, Nicolas, comte de Moërs et Sarverden, et Ferdinand de Neubourg fondèrent la collégiale de Fénétranges, et pour cela donnèrent et abandonnèrent tous les biens et droits ci-dessus nommés, avec la lettre dudit acquêt en original.

Depuis ladite année 1475 jusqu'en 1565, les chanoines de cette collégiale ont joui desdits biens et droits sans aucun trouble, ce qui est vérifié par Wilhelm Enice et Mathis Dreyssen, hauts officiers des seigneurs de Fénétranges.

Mais en ladite année 1565, les chanoines de Fénétranges furent chassés par les seigneurs du lieu, qui avaient embrassé le luthéranisme, comme il est vérifié par une requête à ce sujet, présentée à monseigneur de Domp martin, coseigneur de Fénétranges, par les chanoines, le 15 juillet de la même année, et par les réponses y faites.

En 1560, les chanoines vendirent à réachat, à la cour de Vintrimont, les dimes, d'Abaucourt et la collation de la cure de ce lieu, au duc de Vaudémont, marquis de

Nomeny, pour la somme de 5,000 R., de laquelle les receveurs dudit marquisat ont toujours depuis payé la rente aux chanoines, tant que le chapitre a subsisté.

Les chanoines n'auraient pu vendre lesdits droits et biens, si ils ne leur avaient appartenus et s'ils n'en avaient eu la possession. Car lesdits chanoines n'ont pour cela jamais eu d'autres titres que la bulle d'Alexandre III, la susdite lettre d'acquêt et les lettres de fondation et confirmation de leur collégiale.

En 1567, les chanoines qui s'étaient retirés en leur village de Donnelly, la cure dudit Donnelly étant vacante par la mort du sieur Théodoric Fabric, un de leur confrère qu'ils avaient auparavant nommé comme collateur à ladite cure, parcequ'elle avait été incorporée en leur dite collégiale de Fénétranges par l'acte de fondation, nommèrent le sieur Pierre Bigotius.

En 1571, le cardinal de Guise assigna le village de Donnelly aux chanoines errans pour y faire leur service et résidence, unit et incorpora de nouveau ladite cure à la collégiale, et érigea même l'église de Donnelly en collégiale (*suppresso nomine parochiali*), à condition qu'ils y entretiendraient un vicaire qu'ils nommeraient de leur corps, ou un autre prêtre séculier auquel ils donneraient pension raisonnable. Le tout conformément audit acte de fondation, et à ce qui s'était toujours pratiqué avant leur expulsion.

En 1572, les hauts officiers de Rhingraffes, qui s'étaient rendus luthériens, leur envoyèrent une déclaration de toutes les rentes et revenus dont jouissaient lesdits chanoines séant audit Donnelly, dans laquelle la seigneurie, les dimes, étangs et autres biens dudit Donnelly sont spécifiés; ces officiers s'appelaient Jean Valhauset et Théobald Emich.

En 1580, le 26 décembre, les chanoines séants à Donnelly, par ordre du cardinal de Guise, légat du pape, renouvelèrent leurs statuts, et déclarèrent comme ils avaient toujours été observés lorsqu'ils résidaient encore à Fénétranges, dans les-

quels sont spécifiés une partie de leurs rentes et biens à eux appartenants, où sont dénommés les dimes et les étangs dudit Donnelay, les rentes provenant de la vente des dimes et cure d'Abaucourt, dimes de Vallerange et Vintrange, admodiées en argent ; ce qui se prouve par le bail des dimes de Vallerange.

En 1584, le 4 janvier, les biens, rentes et revenus de ladite collégiale de Fénétranges furent divisés entre les seigneurs de Fénétranges, savoir : entre Charles-Philippe de Croy et Diane de Dompmartin, son épouse, catholiques, d'une part ; et les comtes Otho et Friedrich les Rhingraffes, luthériens, d'autre ; en cette manière, savoir :

Que lesdits Charles-Philippe et Diane son épouse, cèdent et abandonnent auxdits Rhingraffes les droits qu'ils ont à l'église collégiale et autres églises de la seigneurie, avec les cures et dimes des curés des villages de la seigneurie de Fénétranges, et permis auxdits Rhingraffes d'établir des ministres en la place des chanoines et des curés, tant dans la ville que dans les villages, lesquels jouiraient des biens dont jouissaient les ecclésiastiques ; à condition que ledit Charles-Philippe demeurerait seul maître du château de Fénétranges, et qu'à l'égard des biens de ladite collégiale, lesdits Rhingraffes demeureraient maîtres de ceux qui sont situés en la baronie dudit Fénétranges, et ledit Charles-Philippe et son épouse maîtres de disposer de ceux qui sont en Lorraine.

En 1594, ledit Charles-Philippe de Croy présenta requête à Charles, cardinal de Lorraine, alors évêque de Metz, pour pouvoir faire de nouvelles cures et établir de nouveaux curés, où il avait cédé les anciennes églises et les biens curiaux auxdits Rhingraffes pour les ministres luthériens. Il y fit construire de nouvelles églises, mais qu'il devait doter de ses propres biens, et bâtir à ses frais, ce qui fut exécuté ainsi ensuite.

En 1602, il envoya trois chanoines qui restaient audit Donnelay en trois de ces

nouvelles cures, savoir : un à Fénétranges, un à Mithers et le troisième à Lohr, et le doyen dudit chapitre, séant audit Donnelay, eut pour sa part la cure dudit Donnelay, et ledit Charles-Philippe distribua ensuite les biens du chapitre entre ces quatre nouveaux curés, auparavant chanoines de Donnelay, comme s'en suit et conformément à la répartition en faite, savoir :

Au curé de Donnelay, les grosses et menues dimes, la seigneurie dudit lieu, avec les dépendances, cy, etc.

Au curé de Fénétranges, les dimes du village de Lay.

Au curé de Mithers, le gagnage seigneurial de Donnelay.

Au curé de Lohr, les dimes de Vallerange, etc., et le reste comme il est plus amplement porté par ce partage, avant lequel le curé de Donnelay n'avait que la portion congrue.

Les choses sont demeurées en cet état, jusqu'en l'an 1667, que M. le prince de Vaudémont, étant devenu seigneur de Fénétranges, fit expédier des lettres pour le rétablissement de ladite collégiale, avec injonction de poursuivre les détenteurs des biens d'icelle, et les contraindre à leur restitution, déclarant nulles toutes les dispositions ou traités faits au préjudice dudit chapitre.

En 1682, ledit seigneur prince de Vaudémont, nomma un doyen et deux chanoines, à ladite collégiale.

Et en 1685, les doyens et chanoines, commencèrent à interpeller les détenteurs desdits biens, à les restituer, et en déguerpir ; en sorte que le curé de Lohr, fut obligé d'abandonner ce que le ci-devant partage lui avait donné des biens de la collégiale, et de les rendre à la masse du chapitre ; ceux de Mithers et de Fénétranges firent de même ; mais celui de Donnelay n'ayant voulu abandonner ni rendre au chapitre ce qu'il avait eu dans ledit partage ; il fut condamné par un arrêt du parlement de Metz, du vingt-neuf juillet 1694, d'abandonner la seigneurie dudit Donnelay au chapitre ; par

cet arrêt le partage est cassé et annulé, outre qu'il l'était déjà par les lettres susdites du seigneur prince de Vaudémont, et par les sentences rendues contre les curés de Lohr et Mitters.

Nota. Que par cet arrêt le curé de Donnelay, n'a été condamné qu'au déguerpiement de la seigneurie dudit lieu, et droits seigneuriaux; mais qu'il a conservé encore la jouissance et détention des dîmes, et autres biens appartenans au chapitre de Fénétranges, mentionnés audit partage.

FERRIÈRES.—*Ferriaræ*, village du diocèse de Toul, à une lieue de Rosières-aux-Salines, répondant audit Rosières. L'église a pour patron, St. Remi. La paroisse est composée de quatre villages, savoir: Villé, Coiviller, Tonnois et Ferrières. Ce lieu tire son nom des mines de fer, *ferrariæ fodinæ*. Les P. P. Minimes de Metz sont patrons de la cure de Ferrières, en vertu de l'union faite de cette paroisse à leur couvent de Metz, par le pape Clément VII à l'instance du cardinal Charles de Lorraine, légat à latere, le 25 juillet 1604 et confirmée par Paul V en 1605.

Décimateurs, les mêmes Minimes pour les deux tiers des grosses et menues dîmes, et le curé pour l'autre tiers, les noales et le rapportage. Il y a outre cela quelqu'autre détail pour les dîmes et les charges respectives de quatre villages, qu'on peut voir plus au long dans le pouillé du diocèse de Toul, *tom. 1 pag. 146, 147.* Bailliage de Rosières, cour souveraine de Lorraine.

Il y a dans la paroisse de *Ferrières*, une chapelle de Notre-Dame, fondée par M. de Savigni. Le revenu en est considérable. *Voyez le Pouillé.* Charges, une messe fêtes et dimanches, et trois autres par semaines.

Les pères de Cîteaux étant venus en Lorraine, vers l'an 1176 (1) voulurent

d'abord s'établir à Ferrières-sous-Chaligni, dans un terrain stérile et pierreux; mais y ayant commencé un petit monastère, les habitans du lieu ne voulurent pas les y souffrir, et les contraignirent de chercher une solitude plus tranquille et plus éloignée du monde. Le duc Mathieu I ayant su leur dessein, leur offrit un vallon fort sauvage, nommé alors *Amé-leu*, ou *Amerlieu*, et aujourd'hui *Clair-lieu*, dans les bois de Haye, où ils bâtirent le monastère, qui subsiste encore à présent.

Nous ne connaissons aujourd'hui aucun lieu nommé *Ferrières-sous-Chaligny*; car *Ferrières* dont nous venons de parler, en est éloigné d'environ trois lieues: ce pourrait être *Sezey-aux-Forges*, village près Chaligni, sur la Moselle. Ses forges peuvent être désignées sous le nom de *Ferrariæ fodinæ*, ou *Ferrariæ* simplement. En 1176 Rosières n'était ni si grand, ni si renommé qu'il l'est aujourd'hui. Chaligni l'était davantage. On a donc pu dire alors que *Ferrières* près Rosières était sous Chaligni.

FIQUEMONT.—Fiquémont. Hameau à deux lieues de Briey, n'est remarquable que par la maison de Fiquémont, fort connue en Lorraine. Elle portait d'or à trois pals de gueules, abaissés, surmontés d'un loup passant de sable.

Une autre maison de *Fiquémont*, portant les mêmes armes, dont les seigneurs sont seigneurs de Malatour, ou Marletour-en-Voivre.

Une autre maison de *Fiquémont*, portant les mêmes armes, dont les ancêtres ont été et sont encore seigneurs de Montier, et de Parroye.

FLABAY ou **FLABA.**—Flabay, prieuré sur la paroisse de Heippe, proche Souilly, au diocèse de Verdun, vers le Nord. On assure que Flaba servit de retraite aux premiers chrétiens du diocèse de Verdun, (1) dans le temps des per-

(1) Hist. de Lorraine, t. 2., p. cclxxix. Preuves et dans l'hist. p. 11.

(1) Hist. de Verdun, pages 13, 15, 20, 21 et 22.

sécutions, au commencement du christianisme. Les premiers fidèles se retirèrent dans les cavernes de la solitude de Flaba, à trois lieues de Verdun, où St. Saintin, leur évêque, les visitait et les consolait. Plusieurs d'entr'eux y vécutrent en solitaires, et se mirent sous la conduite de St. Maur, premier disciple de St. Saintin; mais Maur ayant été élu évêque de Verdun, engagea ces solitaires, dont il était le chef, de se rapprocher de la ville; et en effet il les établit dans un lieu solitaire et dans un bocage près la ville, au lieu où l'on voit aujourd'hui l'abbaye des dames de saint-Maur, et en dédia l'oratoire sous l'invocation de St. Jean-Baptiste.

Quant au prieuré de saint Pierre de Flabay, il est de l'ordre de Cluni (1), et on y entretenait d'ordinaire un prieur et un religieux; comme il paraît par les actes du chapitre général de l'an 1317. Il dépendait immédiatement du monastère de Ste. Marguerite, ou Ste. Mergeri, au diocèse de Troyes-en-Champagne. L'auteur de l'histoire nouvelle de Verdun (2), dit que l'on met sa fondation en 1183 mais sans preuve; que quelques uns la font de l'ordre de Cluni, d'autres de l'ordre de Malthe. Que dans une contestation arrivée de nos jours, le nommé par l'abbé de St. Benigne de Dijon, l'a emporté sur les autres pourvus. Qu'il est régulier, et n'a jamais été possédé en commendé, sinon par dispense du pape. Il ne faut pas confondre ce Flaba avec un lieu de même nom, annexé de la paroisse de Noirey, doyenné de Chaumont.

FLABÉMONT. — *Abbaye de l'ordre de Prémontré.* L'abbaye de Flabémont, ordre de Prémontré, diocèse de Toul, à deux lieues de la Marche, et à pareille distance de Bourbonne-les-Bains, fut bâtie d'abord sur une éminence, à fort bon air, par Hugues comte de Vaudémont, (3)

(1) Mém. mss. de Cluni.

(2) Hist. de Verdun, p. ciii.

(3) M. Maillet, mém. pour servir au Pouillé du Barrois.

à la prière de quelques religieux de Belleville, qui vinrent s'y établir en 1140. Cette agréable situation fit donner à ce lieu le nom de *Mons status boni*. La montagne de bon air; mais comme ces religieux y manquaient d'eau, ils se logèrent dans le vallon au bas de la montagne, dans le ban de Begni-val; *Bennignavallis* qui leur fut donné par Vidric baron d'Avilly.

Je lis ailleurs que Flabémont fut fondé en 1132 par Gui d'Aigremont, sorti des seigneurs de Denully, avec le consentement de Hugues comte de Vaudémont, et d'Adeline de Bourgogne sa femme. (1) Le premier abbé de Flabémont fut *Etienne*, qui gouverna depuis l'an 1132 jusqu'en 1180.

Il y a dans l'abbaye de Flabémont, cinq ou six fermiers dans la basse-cour, et deux ou trois habitans, qui sont de la paroisse saint-Julien; cette abbaye a son territoire séparé, dans lequel l'abbé est seigneur haut justicier, et a la justice exercée par son juge-garde. Toutes les terres de son abbaye sont cultivées par les six fermiers de la basse-cour dont nous avons parlé. La paroisse de saint-Julien est office de la Marche, recette de Bourmont, bailliage de Darney, présidial de Langres, parlement de Paris. Cette abbaye est de l'étroite observance, et possédée en commendé depuis la mort de M. Charles Brisacier.

FLAVIGNI. — Flavigni, village sur la Moselle à deux lieues de Nancy vers le midi, diocèse de Toul, bailliage et cour souveraine de Nancy. Le patron de la paroisse est St. Hilaire. Cette cure et celles de Crévéchamp et de Crantenoy furent données par Pibon évêque de Toul, au prieuré de Flavigni, ou plutôt à l'abbaye de saint Vanne de Verdun dont ce prieuré dépend, à charge que cette abbaye donnerait chaque année à la cathédrale de Toul, le jour de l'invention de St. Etienne, deux deniers de cens pour recon-

(1) Annal. Premonst., t. 1, p. 653.

naitre sa dépendance de cette mère église dont elle devait implorer le secours, *ut eo fiducialiter patrocinium matris imploret filia*. Henri successeur de Pibon dans l'épiscopat, confirma cette donation et assigna pour l'entretien du curé cent paires de gerbes, froment, avoine ou tremois, deux cochons de lait, deux quartes de légumes, les terres et les prés de l'église. Ainsi fut réglée la compétence du curé de Flavigni. Depuis ce temps les choses ont changé ; le curé prend à présent sa pension. Les dîmes grosses et menues se partagent également entre le prieur et les religieux de Flavigni.

Flavigni est nommé *fisc royal* dans les anciens monumens (1) ; on croit que les deux ou trois villages de Flavigni, de même que celui de Neuville, qui n'en est pas éloigné, et qui dépend aussi de l'abbaye de saint Vanne de Verdun, étaient du patrimoine de saint Firmin évêque de Verdun, dont le corps fut amené à Flavigni au dixième siècle, sous l'épiscopat de saint Gérard évêque de Toul ; le prieur de Flavigni est seigneur des deux Flavigni et du Couloir, qui ne sont qu'une même seigneurie.

Humbert, abbé de saint Vanne de Verdun, ayant découvert par la révélation d'une sainte femme nommée Eugénie, où était le corps de saint Firmin évêque de Verdun, inhumé dans son monastère, le fit transférer à Flavigni où il repose aujourd'hui. Nous avons fait imprimer dans le troisième tome de l'histoire de Lorraine, nouvelle édition, l'histoire de cette translation. Le corps du saint fut d'abord déposé à Flavigni, dans l'église paroissiale dédiée à saint Hilaire ; on laissa auprès du corps, deux religieux pour le garder, et pour entretenir la dévotion des pèlerins, qui venaient en foule pour le visiter et implorer son assistance. Ensuite ils commencèrent à bâtir l'église et le prieuré au lieu où il se voit aujourd'hui. Conon abbé de

saint Vanne (1), obtint de l'évêque de Toul, le revenu des paroisses de Flavigni et de Neuville, au douzième siècle : et au siècle suivant Guillaume abbé de saint Vanne, fit rendre au prieuré de Flavigni, par le moyen de Mathieu II duc de Lorraine en 1225, les dîmes de Dolvey et de Chaumont, que le comte de Lunéville seigneur de Risté, avait usurpées quarante ans auparavant. Il obtint du même duc Mathieu II, la restitution de la moitié de la seigneurie de Flavigni, qu'il tenait depuis assez long-temps. Le duc Mathieu I^{er} mort en 1176, eut une fille qui mourut en bas âge, et fut enterré au prieuré de Flavigni.

En 1099 (1), Rodolphe abbé de saint Vanne, se retira au prieuré de Flavigni pour se préparer à la mort. Il y tomba malade de la maladie dont il mourut, et fut visité par toutes les personnes de condition du pays. Il ne discontinua pas ses exercices de piété pendant sa maladie ; et se sentant près de sa fin, il fit venir auprès de lui ses religieux, et ayant mis l'étoile à son cou, il leur donna l'absolution et les admit au baiser de paix. Après sa mort on le porta solennellement en son abbaye de saint Vanne pour y être inhumé. L'église du prieuré de Flavigni fut dédiée par Brunon évêque de Toul, qui fut fait pape sous le nom de Léon IX en 1048 ; il la dédia en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Firmin, évêque de Verdun.

Après une longue suite de prieurs réguliers de Flavigni, dont on peut voir la succession au troisième tome de l'histoire de la réforme de saint Vanne ; le prieuré livré à des prieurs commendataires, fut entièrement abandonné vers l'an 1550, et la régularité n'y a été rétablie que depuis l'an 1640 ; alors les religieux de S. Vanne de Verdun, y nommèrent pour prieur, le R. P. D. Jean Placide, visiteur de la congrégation de saint Vanne. Il y introduisit

(1) Continuatio. histor. Epise Verdun. Dans l'hist. de Lorr., t. 1, Preuves, p. 200.

Elavinicum regalem puondam fiscum, etc.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 242. Preuv. Ibid. page 247.

(2) Histoire de Lorraine, t. 2, p. ccclxxv. Preuves.

six religieux bénédictins réformés, qui commencèrent à y faire l'office; ceci arriva après la mort de M. Claude d'Arbois, qui en avait été fait prieur en 1634 et qui mourut en 1640; l'année suivante 1641, le nouveau prieur régulier, assigna aux religieux réformés pour leur mense et subsistance, franc de toutes charges, le tiers de tous les biens, fonds, rentes et revenus du prieuré.

Pendant ce temps, la chaise de saint Firmin qu'on avait été obligé de réfugier à cause de la guerre, se trouvait égarée, et on ignorait entre les mains de qui elle était. Il fallut avoir recours au monitoire pour la recouvrer. Les dames de la Visitation de Nancy déclarèrent qu'elles l'avaient, et la rendirent quelque temps après en 1642; mais comme la maison de Flavigni est à la campagne, et que la guerre était encore allumée en Lorraine, la chaise fut déposée au monastère de sainte Croix, aujourd'hui de saint Léopold de Nancy, où elle est demeurée jusqu'en l'an 1646, qu'elle fut rendue aux religieux de Flavigni.

Dom Jean Placide, prieur de ce monastère, eut pour compétiteurs; Adrien Huaut de Mont-Magny, pourvu par le roi le 19 novembre 1640, et ensuite le prince Charles de Lorraine, abbé de Gorze et primat de Nancy, qui obtint ses bulles pour Flavigni, en 1642. Il y eut opposition de la part de Dom Jean-Placide, et enfin en 1646, on s'accorda avec le prince Charles, qui céda par traité en forme de séparation de mense, aux religieux réformés de Flavigni, la moitié de tous les biens, rentes et revenus de ce monastère. Ce concordat fut passé à Paris le neuvième jour d'août 1646.

M. le primat et abbé de Gorze, mourut en 1648, et Adrien Huaut de Mont-Magny, qui avait été nommé au prieuré de Flavigni par le roi Louis XIII, résigna le bénéfice entre les mains de Louis XIV, en faveur de son frère Louis Huaut de Mont-Magny, qui en obtint le brevet le 24 décembre 1647: Dom Jean-Placide forma

opposition à sa prise de possession. Il y eut procès qui dura quelque temps, et enfin, Dom Jean-Placide résigna les droits qu'il avait sur son prieuré, au prince Charles de Lorraine, qui fut connu depuis sous le nom du duc Charles V; mais ce prince ayant quitté l'état ecclésiastique en 1659, remit le prieuré de Flavigni à M. l'abbé de Rigueut qui le posséda jusqu'en 1693, qu'il le résigna à Dom Charles Noirel: celui-ci étant mort le 13 de mai 1712, Dom Charles Vassimont, qu'il avait fait son coadjuteur, entra sans difficulté en possession du prieuré.

Il choisit pour son coadjuteur, le R. P. D. Remi Cellier, qui est entré en possession du bénéfice après la mort de Dom Vassimont, arrivée en 1733. Il gouverne aujourd'hui ce prieuré avec beaucoup de sagesse, et se rend tous les jours plus recommandable par ses ouvrages de littérature, comme par les édifices et embellissemens qu'il a fait à ce monastère.

Vari de Luci, prieur commendataire de Flavigni, et seigneur de Dombasle, a fait diverses fondations qui marquent sa grande charité et son inclination à procurer à la pauvre jeunesse, les moyens de s'instruire et de s'établir. En 1563, il fonda une rente de cent francs Barrois, avec le consentement du chapitre de Remiremont, pour laquelle il donna la somme de trois mille trois cents francs Barrois, au chapitre de Remiremont, à prendre sur la terre de Crevi à lui appartenant, pour aider à instruire et élever six enfans des plus pauvres des villages de Dombasle, en leur donnant pendant trois ans 15 francs par an; et après trois ans, on en choisira six autres des villages de Flavigni, Crevi, Grandvezin, Antlup, Hudiviller, Luety, en choisissant toujours les plus indigeus et les plus capables d'instruction. Il fonda de plus, deux bourses au collège de la Marche à Paris, pour deux écoliers de Dombasle, et une somme pour marier six pauvres filles.

FLEVILLE, *village et château.* Voyez HEILLECOURT.

FLÉVILLE-EN-VOIVRE.— Fléville en Voivre, village à trois lieues d'Étain, quatre lieues de Briey, fait communauté avec Lixière, diocèse de Verdun, bailliage d'Étain, doyenné d'Amelle, était autrefois une annexe, à présent église succursale, dont saint Laurent est patron. Lixière est l'église paroissiale, qui a pour patron saint Pierre. La nomination en appartenait autrefois à l'abbesse de St. Maur de Verdun, à présent à l'abbé de St. Pierremont.

En 1469, les habitans de Fléville et de Lixière, mouvans de la seigneurie de Briey, s'adressèrent à Catherine d'Essey, veuve de Collart Desarmoises, et à Richard, Simon, Jacques, Didier et Iolande Desarmoises, seigneurs et dames desdits lieux, leur exposant qu'étant de condition servile, leurs villages s'en allaient de jour en jour, et déperissaient au grand dommage des seigneurs. C'est pourquoi ils les suppliaient de les mettre à la franchise et loi de Beaumont, de même que les habitans de Briey et des autres lieux du duché de Bar, sous certaines conditions, dont la première est qu'ils payeront aux seigneurs le terrage de toutes les terres qu'ils cultiveront, après la dime de onze gerbes, une; et s'il y a vignes, de onze chaudrons de vin après la dime, un; et en outre pourront se marier en franc lieu où ils voudront, et pourront vendre leurs héritages, s'il leur plaît, etc. Ceux qui ne laboureront payeront trois gros messins sur la rente à la S. Martin.

Item, feront les corvées quatre fois l'an. Tout cela leur fut accordé. Ces seigneuries en 1573, appartenaient aux seigneurs de Gorcy et Desarmoises, qui en firent hommage au duc de Lorraine.

FLIN ou FLEING.— Flin ou Fleing, village situé sur la rivière de Meurthe, au-dessous et au couchant de Deneuvre et d'Ezraïlles, était autrefois chef du doyenné de Flin, à présent transféré à Deneuvre. Il paraît par un titre de l'an 1284, passé entre Henri comte de Salm et Simon abbé de Senones, que dans le ban de Senones

les dîmes et les aumônes pour les morts devaient se payer conformément aux us et coutumes du doyenné, de la chrétienté de Fling ou Fleing.

Aujourd'hui le village de Flin est annexe de Glonville. On le nomme à présent *Felinum*. Il dépend en partie de Deneuvre et en partie d'Ezraïlles, qui est la plus grande partie. L'église est dédiée sous l'invocation de saint Martin. Décimateurs, les religieux de Moyenmoutier pour les deux tiers, et le curé pour l'autre tiers. Seigneur, le roi, comme duc de Lorraine. Cour souveraine de Lorraine, bailliage de Lunéville, partie de la prévôté d'Ezraïlles et partie de celle de Deneuvre.

Dépend l'ermitage de la Magdeleine, situé au-delà de la rivière. Il y a dans la paroisse la chapelle de saint Martin, fondée le 24 mai 1542, par Maurice le Comte curé dudit lieu. Collateurs, les messieurs comtes de Baccarat; charges, douze messes par an.

Item, la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Collateur, Pierre Marotel ou les Broclos de Flin.

Il y a au bas de Flin, sur la rivière, une belle maison à M. Rouaut, conseiller d'état. Annexe, Vathiménil, *Vatheriménil*. Patron, saint Jean-Baptiste; seigneur, M. l'évêque de Metz; parlement de Metz; décimateurs comme à Flin.

FLORENGES.— Simon I^{er} duc de Lorraine, ayant épousé Adelaïde, sœur de l'empereur Lothaire, cet empereur fit présent à Robert de Lorraine son neveu, du château et de la terre de Florenges proche Thionville. Robert et ses descendans, possédèrent cette terre pendant long-temps; depuis l'an 1136 qui est l'année de cette donation, jusqu'après l'an 1480. On peut voir la généalogie que nous avons donnée de la maison de Florenges, t. 2, p. xxxiv, préliminaires de la seconde édition de l'histoire de Lorraine.

Le château de Florenges est situé à une demi-lieue de Thionville (1); il est aujourd'hui

(1). Histoire de Luxembourg, tome 7, page 133 et 134.

d'hui ruiné, mais on en voit encore les ruines. La maison de Florenge, comme branche de celle de Lorraine, portait autrefois d'or à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent. Mais Anselme de Florenge en 1503, changea ses armes, et prit de gueules à la bordure dentelée d'argent, au lion d'or, ou au lion de sable.

En 1225, Philippe de Florenge appartenant au nom, reprit son château en fief lige, de Henri comte de Luxembourg, de même que ses autres biens allodiaux. La postérité des comtes de Florenge finit en la personne de *Lise de Florenge*, épouse de *Colart de Lenoncourt*. Lise vivait encore en 1420 et fut enterrée en l'abbaye de Justemont.

Le château de Florenge fut ruiné en 1552 lors du siège de Metz par l'empereur Charles V. Cette terre passa par alliance en la maison de la Mark, mais l'empereur Charles V la confisqua sur Robert de la Mark, seigneur de Sedan, et l'unit à son duché de Luxembourg.

Le roi d'Espagne Philippe IV donna la terre de Florenge au comte de Cronenberg, neveu de l'électeur de Mayence.

L'an 1445 il se tint à Florenge une célèbre assemblée où Philippe-le-Bon duc de Bourgogne se trouva en personne. Il avait réduit tout le Luxembourg, à l'exception de Thionville qui était bien munie et défendue par de braves officiers et une bonne garnison ; il fit tous ses efforts pour s'en rendre maître sans toutefois en faire le siège.

Le duc de Saxe (1) gendre d'Elisabeth, duchesse de Luxembourg avait racheté ce duché et en était maître. Ne se croyant pas assez fort pour le défendre par les armes, contre le duc de Bourgogne, il demanda une conférence pour y exposer son bon droit. Elle se tint à Florenge en présence

(1) Guillaume duc de Saxe avait épousé Anne, fille aînée d'Albert II roi des Romains, de Bohême et de Hongrie à qui le duché de Luxembourg avait été cédé par son contrat de mariage.

d'un grand nombre de seigneurs ; le résultat fut que la duchesse de Gorlitz, tante du duc de Bourgogne était la véritable héritière du duché de Luxembourg et du comté de Chini ; que lui duc de Bourgogne en était Mainbourg et que la princesse Anne épouse du duc de Saxe n'y avait aucun droit légitime. Ainsi finit cette fameuse conférence qui fut suivie de la prise de Thionville, et ensuite de celle de la ville de Luxembourg et de la réduction de toute la province, sous le pouvoir de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par le moyen duquel elle est passée à la maison d'Autriche.

Un nommé Philippe de Florenge, seigneur de Buzi dans le Verdunois (1), était en guerre avec ceux de Verdun en 1336 sous l'épiscopat de Henri d'Apremont.

FONTENOY-SUR-MOSELLE.—Fontenoy, en latin *Fontiniacum*, est situé sur la Moselle, entre la ville de Toul et le bourg de Liverdun (2). Bertholde évêque de Toul, qui a siégé depuis l'an 995 jusques vers l'an 1020 acquit la terre de Fontenoy de la comtesse Eve, dame et fondatrice du prieuré de Lay. Bertholde donna Fontenoy au chapitre de sa cathédrale, qui est encore aujourd'hui collateur de la cure consacrée en l'honneur de saint Laurent, et décimateur pour les deux tiers et un sixième des grosses dîmes, et le tiers des menues contre le curé pour le reste des dîmes.

Le bienheureux Jean de Gorze, natif de Vendières au diocèse de Toul, et qui est mort abbé de Gorze au dixième siècle, a été administrateur de la cure de Fontenoy-sur-Moselle avant que d'embrasser la vie monastique.

Cette terre est possédée sous titre de comté, érigée en cette qualité par le duc Léopold en l'an... en faveur de M. Prud'homme de Fontenoy, et est possédée par ses héritiers. Il y a dans ce lieu une chapelle castrale dépendante des seigneurs.

(1) Hist. de Verdun, p. 333.

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 165 et 175.

Fontenoy répond au bailliage de Nancy et à la cour souveraine de Lorraine.

FONTENOY-EN-VOSGES ou **FONTENOY-LE-CHATEAU**. — Fontenoy-en-Vosges ou Fontenoy-le-Château dans le Saintois, bourg situé sur la rivière du Cosné, à six lieues de Remiremont, à trois de Conflans en Bassigni et de Darney (1). Je crois que c'est de ce Fontenoy dont il est parlé dans le titre de fondation de Bleurville en 1050. Il y est dit que Rainard comte de Toul ayant fondé ce monastère en l'honneur des saints Bertaire et Athalène, pour des religieuses de saint Benoit, y donne pour avoué celui de sa race qui possédera *Fonteniâcum Castellum*. Que s'il ne se trouve plus personne de sa postérité, l'avocatie passera à son plus proche parent, à charge de payer à la cathédrale de Toul, le cens accoutumé d'un cerge estimé douze deniers.

Fontenoy-le-Château est chef-lieu d'un comté considérable, à demi-lieue de la comté de Bourgogne; la paroisse est du diocèse de Besançon; il y a un prévôt seigneurial, des capucins et un hôpital. Fontenoy-la-Côte est un village vis-à-vis le bourg, de l'autre côté de la rivière; Fontenoy-la-Ville, autre village, est éloigné d'une lieue de Fontenoy-le-Château.

Il est singulier que Fontenoy-le-Château n'étant pas du diocèse de Toul, l'évêque Brunon qui gouvernait cette église en 1150 en confirmant la fondation de l'abbaye de Bleurville, impose un cens en faveur de sa cathédrale sur Fontenoy-le-Château qui est du diocèse de Besançon. C'est ce qui me fait douter que ce prélat ait voulu parler de Fontenoy-le-Château dans le titre de Bleurville.

Fontenoy, à six lieues d'Epinal, est un bourg à l'extrémité du duché de Lorraine et à l'entrée de la Comté. Ce lieu, arrosé par les eaux du Cosné, dépend pour le spirituel de l'archevêché de Besançon.

Il y a à Fontenoy une prévôté seigneuriale, à la nomination de M. le duc d'Harvray et de M. le baron de Dommartin. Les appels des sentences de ce siège se portaient ci-devant au bailliage de Vosges, séant à Mirecourt, et à présent à Remiremont depuis la création des nouveaux bailliages en 1751.

Il y a aussi un couvent de capucins, fondé en 1626 par M. de Mitry et le sieur Grandjean docteur en médecine. Le sieur Poirot a contribué pour la construction de l'église.

Le comté de Fontenoy, ci-devant baronie, a le bourg de Fontenoy pour chef-lieu. Ce comté est considérable, et il y a plusieurs seigneuries particulières qui y sont enclavées; il est séparé du ban d'Arches par la rivière du Cosné, qui prend sa source à un étang dit de Cosne, près du bois de la Houssière, sur l'ancien chemin de Plombières. Cette source, par une singularité assez extraordinaire, a deux branches: l'une forme la source du Cosné qui va se perdre dans la Saône en Franche-Comté, et l'autre forme un ruisseau qui vient se jeter dans la Moselle et par la jonction de différens ruisseaux qui se réunissent, l'une porte ses eaux dans la mer Méditerranée, et l'autre à l'Océan.

Le comté est composé des villages suivans: de Fontenoy-le-Château, de Fontenoy-la-Ville, de Fontenoy-la-Côte, de Certigny, du haut de Cartigny, d'Amerey, du Maguy, des Aulnouses, où il y a forge, martinet et scirie, de la Franouge, de Montmoulin, de Tremouzey, le Moncel, l'Assue, le Clergus, le Champ, le Buisson, le Roulier, le Boissey, les Granges-Richard, Charmois-devant-Bains, Haudomprey, Hardémont, Alangy, les forges de St. Mousse, partie de Grémifontaine, la Forêt, les forges de Ruaux et la Chapelle. Il y a dans ce dernier village quatre seigneuries, dites de Fontenoy, d'Hoffelise, de Bainville et de Jussy.

Les comtes de Fontenoy sont aussi seigneurs en partie avec la dame de Luyton à Moyennal, laquelle a sa haute justice

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 428. Preuves.

particulière, qui, sans relever de celle de Fontenoy, porteses appels à Remiremont. Cette terre, nommée de franc-alcéuf, a beaucoup de dépendances enclavées dans le comté de Bourgogne. Les seigneurs sont décimateurs inféodés pour partie dans plusieurs villages ; ils perçoivent le quart des dimes à Grange, où ils n'ont du surplus aucun droit seigneurial, direct ni utile. Dans les haute, moyenne et basse justices à Xertigny il y a différentes seigneuries ; l'une appelée saint Baslemont, autrefois *saint Boulemont*, l'autre seigneurie, de Hardemont ou Gardemont, une troisième appelée de Faroux.

A Amerey il y a encore des seigneuries sous le nom de Hardemont et de saint Baslemont. La seigneurie de saint Baslemont appartenait en 1527 à M. de Binache. Les comtes de Fontenoy en ont fait l'acquisition, et elle se trouve unie au reste du comté. L'on voit encore à Hardemont les débris d'un ancien château. Thiébaud de Thuillières était seigneur de Hardemont en 1505. Il y a à Hardemont et à la Forêt une seigneurie et des sujets, aussi appelés de saint Baslemont, Grémifontaine, village dans le comté de Fontenoy, au bailliage de Remiremont, sur la grande route qui conduit à Bains en venant d'Épinal. Il est à la proximité des eaux ; il y a dans ce lieu des sujets de trois seigneuries, de Xertigny, de Frenel et de Cironcourt. Les premiers appartiennent à MM. le duc d'Havré et le baron de Dommartin, le dernier à M. de Cironcourt, chevalier, conseiller d'honneur à Metz. Il y a encore au même lieu quelques sujets en petit nombre d'une seigneurie dite de *Vallée*. Les habitans de Grémifontaine font un commerce de salin, de mairain et de vin, qu'ils tirent de la Comté. Il y a aux environs de Grémifontaine plusieurs forges.

Dès l'an 1019 l'on trouve des seigneurs de la terre de Fontenoy-en-Vosges ; ils étaient en même temps comtes de Toul. Raimbauld seigneur de Fontenoy et de Charmes-sur-Moselle fit en 1019 son ser-

ment entre les mains de l'évêque Bertholde pour le comté de Toul. Raimbauld avait épousé Gislas, de laquelle il eut deux fils nommés *Renard*. Le comté de Fontenoy passa dans la maison de Lorraine par le mariage de Matthieu de Lorraine fils du duc Matthieu I^{er} qui régna depuis 1159 jusqu'en 1176. Matthieu épousa Béatrix sa cousine, fille unique de Frédéric IV comte de Toul et héritière de la terre de Fontenoy.

De ce mariage naquirent deux fils, Frideric de Lorraine seigneur de Fontenoy et Renard sire de Coussey, qui fut père de Matthieu de Lorraine, qui vivait en 1261. Matthieu ne laissa que deux filles qui ont été mariées l'une à Jean de Condé, l'autre à Frideric de Ludre. C'est par ce mariage que la maison de Ludre se trouve alliée à celle de Lorraine.

Matthieu, époux de Béatrix, qui lui apporta la terre de Fontenoy, est rappelé dans un cartulaire de Beaupré sous l'an 1186. Il mourut au château de Fontenoy, d'où il fut transféré dans l'église de l'abbaye de Clairlieu près Nancy, pour y mêler ses cendres avec celles du duc Matthieu I^{er} son père, fondateur de ce monastère, qui y mourut le 14 mai 1176.

L'on ne voit pas comment, ni précisément en quelle année la terre de Fontenoy, sortie de la maison d'un prince puiné de Lorraine, est entrée en celle de Neufchâtel, dans laquelle cette seigneurie était déjà avant 1456. Il y a eu deux maisons de Neufchâtel, établies, l'une au-deçà, l'autre au-delà du Mont-Jura, toutes deux du haut baronage dès leur origine, et qui ont soutenu leur grandeur jusqu'à leur extinction.

C'est une tradition reçue en Suisse et en Franche-Comté, qu'elles descendent d'une tige commune. On peut rapporter cette tige à Garnier, qui vivait au temps de Charlemagne, lequel Garnier est fondateur de l'abbaye de Beaume-les-Dames en Comté. L'on peut regarder la maison de Neufchâtel comme l'une des plus considérables du comté de Bourgogne. On

voit dans cette province, dès l'an 1165 Thibaut de Neufchâtel, 1^{er} du nom. Cette maison s'établit dans le duché de Lorraine, en conséquence des grands biens qui lui obvinrent, et qui étaient situés dans ce pays. Thibaut VIII de Neufchâtel eut plusieurs terres et notamment celle de Châté, du chef d'Alix de Joinville sa mère, fille de Henri seigneur de Joinville, comte de Vaudémont, et de Marie de Luxembourg. C'est apparemment par le même endroit que le comté de Fontenoy entra dans cette maison. Jean de Neufchâtel figure comme seigneur de Fontenoy dans un titre du 4 décembre 1456. Il était conseiller, chambellan du roi et du duc de Bourgogne. Il épousa Marguerite de Castro cousine du roi de Portugal. Ferdinand de Neufchâtel seigneur de Fontenoy, fils de Jean de Neufchâtel, fut marié le 15 septembre 1458 à Magdeleine de Fénétrange fille de Jean seigneur de Fénétrange et de Béatrix d'Ogéville. Il eut de ce mariage deux filles, dont la puinée, Anne de Neufchâtel dame de Fontenoy, porta cette terre vers l'an 1488 dans la maison de Dommartin par son mariage avec Guillaume de Dommartin seigneur de Dommartin-sur-Vraine.

Dommartin est une baronie très-ancienne, dont les premiers seigneurs, gentilshommes de nom et d'armes, ont possédé les premières charges de l'État et les principales dignités de l'Eglise (1). C'est une maison de l'ancienne chevalerie de Lorraine, très-illustre, établie au bailliage de Vosges. Guillaume de Dommartin seigneur de Fontenoy fut tué en 1525. Il eut pour fils Louis de Dommartin comte de Fontenoy, qui vivait en 1546. Louis avait épousé Philippe de la Marck. De ce mariage naquit Diane de Dommartin, qui en 1572 était déjà dame de Fontenoy. Diane de Dommartin porta ce comté dans la maison de Croy-Havré par son mariage avec Charles Philippe de Croy marquis d'Havré, vers 1572 (2). Diane vi-

(1) Branche de Dommartin-Fontenoy.

(2) Branche de Croy-Havré.

vait encore en novembre 1621. Charles-Philippe de Croy marquis d'Havré, seigneur de Fontenoy, était fils posthume de Philippe II sire de Croy, qui mourut en 1549 et d'Anne de Lorraine veuve de René de Nassau prince d'Orange, et fille d'Antoine duc de Lorraine, laquelle mourut en 1568; il est tige des marquis, aujourd'hui ducs d'Havré. Il fut chevalier de la toison d'or, ambassadeur d'Espagne à la diète de Ratisbonne, où l'empereur Rodolphe II le créa prince du saint Empire. Il mourut en 1615.

Charles-Philippe seigneur de Fontenoy eut de son mariage avec Diane de Dommartin, Charles-Alexandre de Croy-d'Havré qui naquit en 1581. Il prit le nom de duc de Croy, et fut fait grand d'Espagne. Ce seigneur eut le malheur d'être tué d'un coup de mousquet le 9 novembre 1624. Il n'a pas laissé de postérité masculine.

Ernest de Croy fils puiné de Charles-Philippe marquis d'Havré et de Diane de Dommartin, fut seigneur comte de Fontenoy. Il épousa en 1619 la fille de Bogeslas XIII duc de Poméranie. Il prit le titre du duc de Croy, et mourut le 7 octobre 1631 laissant un fils unique, nommé Ernest. Bogeslas duc de Croy, prince de Néogart, eut aussi ce comté. Il mourut, sans avoir pris alliance, le 6 février 1684.

Cette terre considérable est passée à d'autres branches de cette illustre maison, les ducs d'Havré comtes de Solers. Le comté a été partagé. Une partie est passée à la maison d'Henning; car nous voyons Anne d'Henning dame de Fontenoy.

Au commencement de ce siècle Charles-Joseph de Croy duc d'Havré, prince et maréchal de l'empire, grand d'Espagne, souverain de Fénétrange, vicomte de Langlé, jouissait du comté de Fontenoy.

Cette terre est aujourd'hui possédée pour moitié par M. Louis-Ferdinand-Joseph duc d'Havré et de Croy, prince du saint Empire, grand d'Espagne de la première classe, lieutenant-général des armées du roi très-chrétien, et par M. Armand

Dupaquier baron de Dommartin, seigneur dudit lieu, au droit de la maison d'Henning de Bossut, de laquelle ses auteurs ont fait l'acquisition.

Le comté de Fontenoy, qui est un franc-alleu jouit des plus beaux droits seigneuriaux. Les comtes de Toul l'ont possédé en souveraineté. Les seigneurs actuels y sont hauts et bas justiciers dans les villages de leur seigneurie. Le droit de sceau, de lods et ventes, tabellionage, la juridiction gruviale leur appartiennent de toute antiquité. Ils ont été maintenus dans les droits de sceau et de lods et ventes, ce dernier au douzième du prix des acquisitions, par arrêts de la cour et du conseil. En 1733 tous les droits de ce comté ont été reconnus en vertu de lettres patentes de S. A. R. madame régente. Il y a dans ledit comté quelques seigneuries particulières, hautes, moyennes et basses justices, depuis 200 ans, qui ne dépendent et ne relèvent point de cette terre.

FONTENOY-LA-JOUTE. — Fontenoy-la-Joute, petit village du diocèse de Toul, annexe de Domtaille, situé près le château de Deneuvre, sur la Meurthe. Ce lieu est fort connu dans les titres de l'abbaye de Senones. Dès l'an 1159 le pape Innocent II le met dans le dénombrement des biens du prieuré du Moniet, dépendant de cette abbaye. L'an 1293 l'abbaye de Senones accompagna Henri sire de Blamont, à la seigneurie de Fontenoy; et dès avant l'an 1190 le comte de Salm ayant bâti le château de Salm sur le terrain de l'abbaye de Senones, acheta de l'abbaye de Senones un pré au ban de Plaine, pour assortir son dit château, et céda un autre pré au ban de Fontenoy, pour indemniser l'abbé de Senones. Voyez ci-devant *Domtaille*, dont Fontenoy est *Annexe*.

Fontenoy, village du Pont-à-Mousson. Il y a une cense appelée *Ménil-val*, et un moulin sur le ban.

Fontenoy, village de Bar, ne fait qu'une communauté avec Laimont.

FONTENOY, prieuré. — Fontenoy,

prieuré dépendant de l'abbaye de saint Mansuy-les-Toul, situé dans le diocèse de Besançon, fondé par Reniard comte de Toul, au commencement du onzième siècle.

En 1546 Vautier abbé de saint Mansuy nomma Etienne Dalenjon religieux de son monastère, pour gouverner le prieuré de Fontenoy, dont les usines déperisaient. Dans cette nomination l'abbé met pour condition, qu'après la mort du prieur le bénéfice retournera, avec tous ses fruits et ses dépendances, à l'abbaye de saint Mansuy.

En 1519 Jean de Lorraine cardinal du titre de saint Onuphre, abbé commendataire de saint Mansuy, obtint du pape Léon X l'union du prieuré de Fontenoy à l'infirmerie et à la pitancerie de son abbaye. Ce prieuré vaquait alors par la résignation pure et simple de Jean le Sanc, faite entre les mains du pape.

En 1525, le même cardinal consentit une fois à l'union de ce prieuré à l'infirmerie de l'abbaye : mais comme les revenus du prieuré excédaient la dépense que les malades pouvaient faire, il fut accordé que le surplus serait affecté au vestiaire. Il pria néanmoins les religieux de permettre qu'un nommé Forjet, qui avait résigné le prieuré, put disposer de ses revenus pendant sa vie, sans préjudice à l'union que le pape en avait faite à l'abbaye, laquelle n'aurait lieu qu'à la mort de Forjet.

Lorsqu'il fut décédé, le pape Paul VI nonobstant l'union, donna le prieuré en commende à *Nicolas évêque de Bagnoria (Balneo Regiensi)*. Les religieux de saint Mansuy y formèrent opposition, et plaidèrent assez long-temps contre l'évêque nouvellement pourvu du bénéfice, alléguant l'union qui en avait été faite à l'infirmerie de leur monastère. On en vint enfin à un accommodement, par lequel l'évêque céda entre les mains du pape Jules III, tout le droit que la commende lui donnait au prieuré, à condition qu'il demeurerait perpétuellement uni à l'infirmerie et à la pitancerie de saint Mansuy.

Le pape y consentit, et ordonna des exécuteurs, et défenseurs, avec autorité de faire jouir paisiblement de l'effet de cette union, les prieur et religieux de S. Mansuy. La bulle est datée du jour des calendes de février 1550.

En vertu de cette seconde union, les religieux de saint Mansuy entrèrent en possession du prieuré, et en jouirent paisiblement, jusqu'à ce qu'en 1564, *Nicolas Usismaris*, abbé commendataire de saint Mansuy, entreprit de faire casser cette union et de se faire donner l'administration du prieuré, avec la disposition de tous ses fruits. L'affaire fut plaidée pendant nombre d'années devant divers tribunaux, et en particulier en cour de Rome, où l'abbé ayant faussement exposé qu'il fournissait du sien abondamment, tout ce qui était nécessaire ou utile aux religieux malades, il demandait non seulement qu'on lui remit le prieuré de Fontenoy, mais aussi que les religieux lui restituassent les fruits qu'ils en avaient perçus. Le procès fut terminé à son avantage, et les religieux menacés d'excommunication, si dans quinze jours après la signification de la sentence, ils n'accordaient à l'abbé tous les articles qu'il demandait. Ils rappelèrent de la sentence, mais le prieuré fut perdu pour eux, et est tombé entre les mains des commendataires jusqu'au pape Clément VIII, qui, en faveur de la réforme qui fut introduite dans l'abbaye de S. Mansuy en 1609, ordonna que le prieuré de Fontenoy demeurerait uni pour toujours à la mense conventuelle dudit saint Mansuy.

FONTOY.—Fontoy ou *Fontois*, village assez considérable du diocèse de Metz, sur la route de cette ville à Longwy : c'est un lieu d'étape pour les troupes, et poste aux chevaux ; son territoire est grand, mais sur des revers de montagnes. Il y avait anciennement un château, au-dessous des ruines duquel sortent encore plusieurs sources, qui font tourner un moulin à un quart de lieue de là, et qui ensuite, par le moyen d'autres petits ruisseaux, se grossissent, et donnent le nom au ruisseau

appelé la *Fenotte*, qui depuis cet endroit jusqu'à Thionville, où il se jette dans la Moselle, fait tourner neuf moulins, une forge et une fonderie ; à trois lieues de Thionville, six de Metz, de Sierk et de Luxembourg, bailliage de Thionville, parlement de Metz.

Il y a eu autrefois une maison illustre du nom de Fontois, en allemand *Fentsch* (1). Elle portait d'or à l'aigle de gueules, regardant en haut, brisé d'un lambel de quatre pendans d'azur ; et selon d'autres, de gueules à trois carrés d'or, un et deux, chargé chacun d'une croix pleine d'azur. Dès l'an 1116, Josselin de Fontois fut témoin de la donation faite par Albert d'Apremont, à l'église de saint Pierremont. Le père Bertholet a rapporté chronologiquement dans son histoire de Luxembourg, les hommages que les seigneurs de Fontois ont rendus aux comtes de Luxembourg. Ils ont fait beaucoup de donations à l'abbaye de Justemont où ils avaient leur sépulture. Le nécrologe de cette maison fait mention de Jean, de Werri, d'Agnès, de Jeanne et de Gerbergue de Fontois, dont on y célèbre les anniversaires.

Wirric de Valcourt seigneur de Fontois, donna en 1206 (2), le moulin de Godestal à Vivien II abbé de Justemont, à condition que l'abbé fournirait un prêtre pour desservir sa chapelle castrale de Fontois. Cette donation fut confirmée en 1224, par Wirric de Valcourt son fils. Le même Wirric ajouta à cette donation en 1228, le patronage de la cure de Fontois.

FONTENY.—Fonteny, *Fontencium*, village du diocèse de Metz, baronnie et prévôté de Vivier, dont les héritiers de madame la princesse d'Epinois sont seigneurs, office, recette et bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy ; la paroisse a pour patron S. ; le prieur de saint Christophe de Vic nommé à la cure, et est décimateur pour moitié, le curé l'est

(1) Histoire de Luxembourg, tome VI, page 261.

(2) Annal. prémonst. t. I, p. 953.

pour l'autre. Il y a cinquante-sept ou cinquante-huit habitans.

FORBACH. — Bourg, avec titre de Comté, situé entre Sarguemines et Saarlouis, dans la Lorraine allemande, à quatre lieues de saint Avoild, de Sarguemines et de Saarlouis, à sept de Deux-ponts et à une de Sarbrück Nassau, souveraineté de Lorraine, diocèse de Metz, bailiage de Sarguemines.

Forbach fut érigé en comté le 15 août 1718 en faveur du sieur Henning, baron de Stralenheim. La dame de Forbach a sa demeure dans un château situé sur une petite éminence, tout près du bourg. L'ancien château qui était sur la montagne de Forbach est détruit, et fait aujourd'hui partie du bourg, qui ne contient dans son enceinte, qu'une rue assez longue, ayant à ses deux extrémités, deux portes. La collation de la cure appartient à la dame de Forbach.

Voici les lieux qui composent ce comté, savoir : Forbach et la cense de Ditzviller, Altzing et Zinzing, Beren, Cadeborn et Halling ban séparé, Etzling, Gaubiving, Kerbach, Oetting, la petite Rosselle, et la scirie de Schaff-bach, Schnecken et la cense de Stiring, Speicherren, et la Verrierie-sophie. Il y a deux moulins sur le ban.

La comtesse Mathilde fit de grands biens au monastère de saint Vanne, et on lit dans l'histoire des évêques de Verdun (1), que Godefroi son mari donna à la même abbaye *Boracum atque Forbacum* : Forbach et Borrac, Borrac est apparemment Bérus, nommé autrement Beaurain ou Bérain ; ces donations se faisaient en considération du comte Frédéric, frère du comte Frideric, qui s'était fait religieux dans l'abbaye de saint Vanne. Je ne sais combien de temps Forbach demeura au pouvoir de cette abbaye ; mais dès l'an 1291 on trouve dans les archives de Lorraine, des lettres qui prouvent que dès lors Forbach relevait les ducs de Lorraine.

(1) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 203. Preuves.

En 1291 le mercredi avant la saint Martin d'hiver ; Henri de Forbach qui s'était ligué avec Bouchard évêque de Metz, contre le duc Ferri de Lorraine, en obtint sa grace, à condition qu'il ferait comme ces prédécesseurs, hommage de sa terre audit duc. *Archives de Lorraine Layette, Forbach, et histoire de Lorraine page DXXXVII, Preuves, tome 2.*

En 1298 Geofroi comte de Forbach, et Agnès son épouse, donnèrent à l'abbaye de Wadegasse, quelques dimes, en la paroisse de Putelanges, et en 1316 ils y ajoutèrent encore quelques autres biens. Le comte Geofroi mourut en 1316 le 15 des calendes de juin, et fut enterré à Wadegasse, où l'on voit son épitaphe en ces termes.

Hic jacet Dominus Jofridus, comes de Forbach, qui obiit anno Domini. m. cccxvi in die xv calendas julii.

En 1357 traité de paix fut fait entre Ademare évêque de Metz, Iolande de Flandres, comtesse de Bar, Edouard son fils, et la cité de Metz, d'une part ; et Marie de Blois, gouvernante de la Lorraine, le duc Jean son fils, le comte de Deux-ponts, et celui de Sarbruche, les sieurs de Fénétranges et de Forbach, d'autre. *Archives de Lorraine, Layette, traités de paix.*

En 1359 nous trouvons Jean seigneur de Forbach, chevalier, témoin avec plusieurs autres grands seigneurs, de la paix faite entre Ademare évêque de Metz, la duchesse de Lorraine et la duchesse de Bar, toutes deux régentes pour leur fils.

En 1595 Ennemand de Forbach engage ce qu'il tient en la seigneurie de Forbach, au profit de Peters de Rapsweiler, chevalier ; avec la permission de Charles II qui se réserve le rachat, en tel droit que ledit Ennemand y devait.

Forbach fut une des villes assignées pour douaire à la duchesse Marguerite de Bavière, épouse du duc Charles II ; elle y renonça en 1431, et se contenta de la chatellenie d'Einviller et de la moitié de Dieuze et de Lindres, disant que Forbach

était trop exposé aux dangers et aux troubles de la guerre.

En 1436, le 21 février, à Bar, René I et Isabelle, sa femme, donnent à Arnoud de Sierk la seigneurie de Forbach, en reconnaissance de ce qu'il avait suivi le duc Charles II en son expédition en Lombardie, en France et ailleurs, et en considération de ce qu'il avait fait plusieurs voyages en Flandres, en Brabant, etc, et pour la liberté dudit duc René I.

En 1430, ou environ, René I et Isabelle, sa femme, engagèrent à Arnoud de Sierk, sieur de Montelet, la seigneurie de Forbach pour deux mille vieux florins du Rhin; quelque temps après ils la lui abandonnèrent pour lui et ses successeurs; de quoi Arnoud fait ses reprises sans date. L'original est scellé. L'empereur Charles V campa à Forbach en 1552, allant assiéger Metz.

En 1590, le 12 février, Wirrich, seigneur de Créanges reprend de S. A. le duc de Lorraine, Dorfweiller, Hembourg-sur-Kandel, Ebendorff, Kedingen, le douzième au ban de Rumilly, le prieuré d'Aube, le douzième au ban de Chaucy, Courcelles, Frecourt, Landonville, Peplingen, Bingen, Fullingen, le ban de Brouchen, Forbach, Rode-sur-la-Sâre, le quart en tous les villages qui se partagent entre les comtes de Salm, de Sayne et lui, en la seigneurie de Sierk; le château de Mengen, à présent Bartorf; la moitié du village de Mittel sur la Moselle, du château de Berg et du village de Fauquemont.

En 1592, lettres reversales faites par Jean de Henself, sieur de Ripoltzkirch, au duc Charles III, à cause de la seigneurie et terre de Forbach qu'il tient de lui en fief. Du cinquième jour du mois d'octobre de l'an 1592, scellée en cire vermeille et encroulée de cire verte.

En 1609, le grand duc Charles III rendit un arrêt en son conseil, par lequel il paraît qu'Arnoud de Sierk, premier propriétaire de la seigneurie de Forbach, selon la lettre d'investiture produite en original, de l'année 1436, avait épousé Eve, com-

tesse du Rhin, de Daun et de Kirberg; ils eurent de leur mariage *Adelaide de Sierk*, mariée à *Haman, comte de Linange d'Asbourg*, à qui elle apporta, entr'autres seigneuries, la totalité de celle de Forbach. Ils eurent deux filles, *Elisabetz et Valpurge*, qui partagèrent Forbach par moitié. Ces deux moitiés vinrent à Jean III de Hohensfels, qui se trouvait en 1602, pour le tout, seigneur de Forbach. Etant décédé à Forbach la même année, sans enfant, ses petits cousins les comtes *Louis I de Linange* et *Jean-Jacques d'Eberstein*, petits-fils de Jacques de Daun, héritèrent de lui par revêtement de la ligne d'Adelaide de Sierk, provenant originairement de la souche commune d'Adelaide.

En 1612, le 28 octobre, Louis, comte de Linange, et Jean-Jacques, comte d'Eberstein, reprennent Forbach du duc Henri.

En 1612, dénombrement donné par Louis, comte de Linange, et Jean-Jacques, comte d'Eberstein, au duc Henri de ce qu'il tient en fief de lui et au lieu de Forbach. Titre en allemand du vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an 1612, et scellé de deux sceaux en cire vermeille.

En 1632, le 16 novembre, Charles-Augens et Guillaume-Léopold, fils mineurs du marquis de Baden, reprennent par procureur la seigneurie de Forbach, celle de Boachen et de Bolchen, sur la rivière de Blisse, en toute justice, haute, moyenne et basse.

En 1665, le 6 août, Charles Massu, prévôt de Blâmont, comme procureur de demoiselles Esther et Sibille de Linange, et de Philippe, comte de Linange, frère desdites demoiselles, reprennent Forbach, l'arrière fief de Larcsmingen et le château de Verdenstein, savoir: la moitié pour Philippe et l'autre moitié pour lesdites demoiselles, provenant de la succession de Jean-Louis, comte de Linange, décédé le 28 avril dernier.

FORCELLES.—Il y a deux villages de Forcelles, tous deux à une lieue de Vézelize. Le premier nommé *Forcelles-Saint-*

Gorgon et l'autre Forcelles-sous-Gugney. La paroisse de Forcelles a pour patron St. Gorgon, le chapitre de Vaudémont nomme à la cure qui est unie à ce chapitre ; ledit chapitre a les deux tiers et un sixième dans les dîmes, le curé prend l'autre sixième avec un fixe de trois paires et demie de re-seaux.

Dépend Quevilloncourt, hameau.

La maison de Forcelles porte de sable à neuf trèfles d'argent, 4, 5 et 2.

FORGES.—Forges, bourg situé sur la Meuse, entre Verdun au midi et Dun au nord, chef d'un doyenné composé de treize paroisses (1), sans compter les annexes et les hameaux. Saint Martin est le patron de l'église ; un abbé de Saint-Paul de Verdun en céda autrefois le patronage au chapitre de la cathédrale, pour s'exempter d'un paste qui était dû aux chanoines ; ainsi le chapitre de la cathédrale présente à la cure. Il paraît, par la bulle d'Alexandre III qui confirma l'établissement de l'abbaye de St.-Paul, qu'en 1179 il n'y avait à Forges qu'une simple chapelle et que la mère-église était à Cumenières.

Forges est de la prévôté des Montignons et du bailliage de Varennes.

FOUCHÉCOURT.—Fouchécourt, *Fouchecuria* ou *Falconis curia*, village, annexe d'Ainvelle, diocèse de Besançon ; M. le marquis du Châtelet et M. le marquis de Balogne en sont seigneurs haut-justiciers, et la justice y est exercée par leur juge-garde ; juridiction du juge-garde, office de la Marche, recette de Bourmont, bailliage de St.-Thiébaud, présidial de Langres, parlement de Paris ; il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Valbert et un prieuré dont le prier est seul décimateur sur tout le finage. Il y a cinquante-neuf ou soixante habitants.

FOUG.—Foug est un bourg ou une petite ville anciennement fermée de murailles, chef-lieu ci-devant de la prévôté et office du même nom, à deux lieues de Toul, quatre de Commercy, deux de Vaucouleurs, bailliage de Commercy. On voit

(1) Hist. de Verdun, p. 126.

à Foug les ruines d'un château autrefois considérable, situé sur la montagne. Le nom de Foug vient du latin *Fagus*, un foug, un hêtre ; Alberic l'écrivit *Fau*.

Je trouve, sous l'an 1105, *Fagum in Lersi valle*, je crois que c'est Foug sur le chemin de Toul à Void.

Il est parlé de *Faho*, ou *Fao in pago Bedensi*, dans un titre donné à l'abbaye de Gorze en 770 (1), par Angelrame, évêque de Metz, et dans un diplôme de Louis, fils de Louis roi de Germanie, *Villam quæ vocatur Fao, in pago Bedensi, in comitatu Liebaldi* (2) : je crois que c'est Foug à une lieue de Toul qui est in *pago Bedensi*, dans le pays de Void. Il y a un ou deux autres pays de Void vers le Luxembourg ; c'est le canton de *Bidbourg* ou de *Biodebourg*, mais on ne connaît point de *Faho* dans ce pays-là. La paroisse de Fao, ou Faux, ou Foug, dont nous parlons ici, était autrefois à la nomination de l'abbé de Gorze (3). Il y avait un prieuré auquel Bertrand, évêque de Metz, le 21 mai 1210, donna sept sols et six deniers, à charge de faire son anniversaire. Ce prieuré était apparemment la paroisse du lieu.

Mais je crois que ce dernier prieuré de Faux appartenait plutôt à l'abbaye de St.-Arnoù. Ce Faux ou Fao est un lieu qui donne son nom au *Val de Faux*. Il y a *Faux-St.-Etienne* et *Faux-St.-Pierre*, qui ne sont qu'une commandanté dépendante de Condé-sur-Moselle.

Foug est du Barrois non mouvant, bailliage de Commercy, cour souveraine de Lorraine. L'église paroissiale est dédiée à St. Etienne ; le patronage appartenait autrefois, comme on l'a dit, à l'abbaye de Gorze ; mais il fut cédé, en 1263, par un abbé, au chapitre de Brizei, et cette cession fut confirmée par Gilles, évêque de Toul, es années 1264, 1265. Ce chapitre ayant été supprimé par un décret de M. de Bissi, évêque de Toul, le 2 juillet 1699,

(1) Histoire de Lorraine, tome 1, page 285. Preuves.

(2) Meurisse, p. 176.

(3) Idem, p. 487.

le droit de patronage est retourné aux évêques de Toul, ou à leur séminaire, qui en jouissent aujourd'hui.

Foug a pour annexe la Neuveville, dont le patron est saint Nicolas. La Neuveville ne faisait anciennement qu'une communauté avec Foug; elle en fut séparée par l'autorité de Robert, duc de Bar, en 1414, sous le nom de la *Petite-Foug*, ce qui fut cause qu'en 1434 on en fit deux paroisses. On dit qu'il y avait autrefois à Foug, un palais du duc de Bar au lieu où est aujourd'hui la chapelle appelée Fauconniers.

Henri II, comte de Bar (1), qui a gouverné ce duché depuis 1214 jusqu'en 1259, bâtit le château de Foug en 1218, sur la montagne au pied de laquelle est situé le bourg du même nom (2). On dit qu'il se servit pour la construction de cet édifice des matériaux de l'ancien palais de Savonnières qui était dans la plaine voisine.

Gérard de Vaudémont, évêque de Toul, écrivit à ce prince pour le prier de renoncer à cette entreprise, lui remontrant que les évêques de Toul, ses prédécesseurs, avaient autrefois employé tout leur crédit pour empêcher qu'on ne construisit des forteresses si près de leur ville épiscopale. Que Foug n'étant qu'à une bonne lieue de Toul, la garnison de Foug, sous prétexte que Toul est terre d'empire, ne manquerait pas d'insulter les marchands de Toul qui tiraient leurs marchandises du royaume de France. Il conclut en le menaçant d'en écrire à l'empereur et au roi de France, et de le frapper d'excommunication, s'il persiste dans sa résolution; mais le comte de Bar se mit peu en peine de ses menaces et exécuta son entreprise. Alberic met la fondation du château de Foug en 1218.

On croit que ce château fut bâti principalement pour tenir en bride le duc de Lorraine Thiebaut II, qui avait été fait prisonnier à Amance, et qui était alors détenu en Allemagne: Le comte de Bar profita de

sa disgrâce et de son absence pour bâtir cette forteresse.

Dès l'an 1252, le duc Mathieu II, successeur de Thiebaut II, assiégea le château de Foug, mais il fut obligé d'en lever le siège, et ses troupes furent battues dans leur retraite.

Robert duc de Bar, ayant été fait prisonnier à la bataille de Ligni, en 1368 (1), demeura en prison à Metz, jusqu'en 1370, qu'il fit son accommodement par la médiation du duc de Lorraine, qui se rendit caution d'une somme de soixante mille florins, pour laquelle le duc de Bar lui engagea la ville et le château de Foug.

En 1299, l'empereur Albert et le roi Philippe-le-Bel, étant convenu d'une entrevue qui devait se faire à Vaucouleurs; Philippe-le-Bel s'avança jusqu'à Foug, à une lieue de Toul, et Albert en ayant été informé, lui députa aussitôt Vicfort, archevêque de Cologne, pour lui faire compliment.

Le contrat de Mariage entre René d'Anjou et Isabelle de Lorraine, fille de Charles III duc de Lorraine, fut conclu au château de Foug et passé au même lieu, le 20 de mars 1418 ou 1419, suivant notre manière de compter, Pâques étant cette année le 27 de Mars.

Après la défaite de Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, arrivée devant Nancy en 1477, Olivier de la Marche son médecin, fut mené prisonnier à Foug avec beaucoup d'autres.

Le bourg de Foug a souffert extraordinairement pendant les guerres de Lorraine, sous le règne du duc Charles IV. Il était presque entièrement ruiné, lorsqu'en 1633 ou 1634, le roi Louis XIII en fit démolir le château, de même que la plupart des autres châteaux de Lorraine.

La dime de la paroisse de Foug, appartient à divers particuliers de Nancy et de Toul.

Dans l'église paroissiale il y a trois cha-

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 562.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 159.

(2) Benoît, Hist. de Toul, p. 437.

(3) Alberic, ad annum 1218.

pelles : 1° celle de saint Maur, fondée en 1505, par Aubertin d'Ourches, prévôt de Fong; M. l'évêque de Toul en est colporteur. 2° Celle de saint George, dont la collation appartient encore audit seigneur évêque. 3° La chapelle de S. Eloy.

Item un Hôpital.

Il y a à Fong, environ cent quatre-vingt quinze habitans.

FOUGEROL (*Le ru de*).— La source du ru de Fougerol, est au prieuré d'Hérial : il passe à *Laitre* chef-lieu de Val-d'Ajol, à la Battelleule et entre en Comté, où il joint la Semouze.

FRAIZE.— Fraize, nom d'un ban et communauté considérables, dont la Costelle est le chef-lieu et la paroisse, à trois lieues de Saint-Diez, sur les ruisseaux de Fraize et du Valtin, branches de la Meurthe.

Le ban de Fraize est composé de la Costelle chef-lieu et paroisse et où il y a foires et marchés, Belrepaire, les Aulnes, Clairegoutte, Nazéville, Sarupt, Plainfaing, Noirgoutte, Habaurupt, Rudeling et partie du ban de Saint-Diez. Tous ces lieux sont du bailliage et district ecclésiastique de St.-Diez.

Jean Herguel, surnommé *Herculanus*, chanoine de Saint-Diez, était natif de Plainfaing, village du ban de Fraize. Il a composé en latin l'histoire de l'église de Saint-Diez, et la vie d'Antoine duc de Lorraine. Ces deux ouvrages ont été réimprimés dans les prenvés de la nouvelle histoire de Lorraine. Jean Herguel est mort en 1572. Sa famille subsiste encore au village de Plainfaing.

Les seigneurs de Ribaupierre (1) ont possédé anciennement la seigneurie du ban de Fraize, dont ils faisaient hommage aux ducs de Lorraine. Henri de Ribaupierre seigneur de Hohennée, en considération des grands bienfaits qu'il avait reçus de Raoul duc de Lorraine, lui céda en 1342, tout ce qu'il avait au ban de Fraize, pour en jouir après son décès.

FRAMBAR (*LE*) *ruisseau*.— Le ruis-

(1) Archiv. de Lorr. Layette, Alsace.

seau nommé Frambar, a sa source au-dessus de l'abbaye de Morimont, à une demi-lieue de la Marche en Barrois, il entre au bailliage de Bourmont, passe à Colombey-les-Choiseul, à Brevanne, et se jette dans la Meuse une lieue au-dessous.

FRAMONT, *antiquités de la montagne de Dounon, près Framont*.— Sur les frontières de la Lorraine et de l'Alsace, à l'extrémité du territoire de l'abbaye de Senones à l'orient, est une très-haute montagne, marquée dans les cartes géographiques sous le nom allemand de *Gros-thaun* ou de *Grand-Dounon*, par opposition à une autre montagne voisine, et qui est marquée sous le nom allemand de *Klein-thaun*, *Petit-Dounon*; on sait qu'en ancien gaulois, *Dounon* ou *Dunum* signifie une hauteur.

La montagne dont nous parlons, passe pour la plus haute qui soit dans les Vosges; elle est située à six lieues de Molsheim qui est à son orient, et à six lieues de Raon l'Étape, qui est à son couchant; à six lieues de Ste.-Marie-aux-Mines, qui est à son midi, et à six lieues de Sarbourg qui est à son septentrion.

De la même montagne ou des environs, sortent trois rivières; la Plaine du côté du couchant et se décharge dans la Meurthe, près Raon l'Étape. La Sâre tire sa source à un jet de pierre de la première, et tombe dans la Moselle près Consarbrick, à une bonne lieue au-dessus de Trèves; enfin le ruisseau de Framont ou Grand-Fontaine, sort du côté du midi et tombe dans la Brusche à la Broque.

Les mathématiciens qui furent envoyés il y a quelques années par le roi Louis XV, pour mesurer la longueur de la terre, trouvèrent que le Dounon était élevé au-dessus de la surface ordinaire de la terre ou de la mer, de quatre cents toises, à quatre pieds de roi l'une.

Environ à une lieue du gros Dounon du côté du midi, se voyent les forges de Framont, qui ont fait donner quelquefois à ces montagnes, le nom de *Montagnes de Framont*; on a même prétendu que Pha-

Pharamond roi des Français, avait été enterré à Framont, ou sur le Dounon; et le R. P. Mabillon (1) dans sa dissertation sur les sépultures des anciens rois de France, a avancé que dans une charte de l'abbaye de Senones de l'an 1261, il était dit que Pharamond avait été enterré sur la montagne de Framont; d'où il conclut que cette tradition n'était pas nouvelle.

Mais il avait été mal informé; nous avons en main la pièce dont il parle; elle fait à la vérité mention de *Framont* ou *Ferramont*: mais elle ne dit pas un mot ni de Pharamond ni de sa prétendue sépulture en cet endroit. Vers l'an 1259, on découvrit à quelque distance du Dounon, au lieu nommé aujourd'hui *Framont*, des mines de fer, sur un fond appartenant à l'abbaye de Senones; Henri comte de Salm, avoué de cette abbaye, s'empara de ces mines, et y fit construire des forges; l'abbé de Senones s'y opposa, et employa l'autorité de Jacques de Lorraine, évêque de Metz, protecteur de l'abbaye, qui fit renverser ces forges. On les a rétablies depuis, et elles subsistent encore aujourd'hui: leur nom de Framont ne vient nullement de Pharamond, mais de *Ferratus Mons*, Ferramont, montagne aux mines de fer, et elles sont dénommées *Ferratus Mons*, dans un titre latin de l'église de St. Diey de l'an 1272.

Il n'y a rien de particulier à Framont, sinon beaucoup de belles eaux, dont une partie sort du lieu nommé *Grand-Fontaine*, et l'autre vient du pied du Dounon et des montagnes voisines. On y voit aussi de fort belles forges, des usines très-bien entretenues, et des réservoirs d'eaux, auxquels on a employé plusieurs pierres taillées, qui ont autrefois servi à l'ancien temple du Dounon, dont nous parlerons bientôt; on y remarque aussi quelques bas-reliefs, et quelques inscriptions antiques, qui y ont été transportés de Dounon.

Sur le sommet du gros Dounon, était

(1) Mabillon, t. 2, oper. posth. p. 47.

autrefois un temple carré oblong, long de quarante pieds sur trente-un de large, ayant deux portes, l'une à l'orient et l'autre à l'occident, placées, non au milieu de la largeur, mais plus près de l'angle septentrional. L'épaisseur des murs au sortir de terre, était de trois pieds de roi; les murs étaient bâtis de grandes pierres de quatre ou cinq pieds, bien taillées de tous côtés, ayant une ou deux entailles assez profondes, à la face qui ne devait pas paraître, pour aider à les remuer par le moyen d'un levier. Nous en avons vu les murailles, qui étaient encore il y a 40 à quarante cinq ans, à la hauteur de 4 ou 5 pieds: mais depuis ce temps on a démoli cet édifice, et on a transporté la plupart des pierres à Framont, pour former les murs de l'étang ou retenue d'eaux, qui sert aux manufactures et usines pour battre le fer des forges.

Les portes de ce temple avaient deux pieds de large à l'entrée du dehors et deux pieds et demi à l'ouverture en dedans, et quatre pieds et sept pouces de haut; ce temple est manifestement l'ouvrage des romains, comme il paraît par la forme carrée oblongue, par ses dimensions, par les inscriptions qu'on croit très probablement avoir été mises sur les portes et qui sont en langue et caractères latins.

Les gaulois anciennement n'avaient point de temples ni de statues, comme nous le montrerons ci-après; mais dans la suite, après qu'ils eurent subi le joug de la domination des Romains, et qu'ils eurent adopté leurs cérémonies et une partie de leur religion, ils bâtirent aussi des temples; mais on croit qu'ils les bâtirent ordinairement en forme ronde ou octogone.

On en voit encore un bon nombre de cette sorte dans les Gaules (1), par exemple: un à Montmorillon en Poitou; un à Courseult près Dinan en Bretagne; un à Erqui dans le diocèse de Brioux; un au faubourg d'Aigurande, ville de Berri; un

(1) Antiquité expliquée suppl. tome 2, page 291.

dans un faubourg de Limoges, joignant les Pénitens noirs; au faubourg de Vertillac dans la Marche; un autre au faubourg de Felletin dans la même province; un à Dombes. (1) Celui que saint Grégoire de Naziance le père bâtit à Naziance, était octogone, et avait des colonnes ou un péristyle au dehors; celui d'Othmarsheim, près l'abbaye d'Othmarsheim en Alsace; un sur la montagne de Héracle près Forbach (2), dessiné en 1753, par M. Trezza curé de Saint-Avoid, il est octogone, et a 18 pieds de roi dans œuvre; on peut joindre le temple de la Daurade à Toulouse, qui a dix angles. On en trouve d'autres qui ont plusieurs faces, mais dont les angles sont au-dessus et au-dessous de huit. Ce qui rend douteuse la réflexion de ceux qui croient que les temples des Gaulois étaient communément octogones; c'est que ces peuples donnaient cette même forme à d'autres bâtimens qui n'étaient nullement destinés à servir de temples, comme au Phare de Boulogne, à la Tourmagne de Nîmes, à la Tour de Matignon et à celle du cimetière des Innocents à Paris.

Le R. P. Mabillon (3), a cru qu'une église rotonde, qui était ci-devant dans l'abbaye de Senones, était l'ouvrage de saint Gondelberg archevêque de Sens, fondateur de cette abbaye, mort après l'an 662. On en voit encore aujourd'hui une pareille dans l'abbaye de Honcourt, à présent abandonnée, en Alsace au Val de Viller.

Le P. Laguille dans son histoire d'Alsace (4), a conjecturé que c'était anciennement l'usage de bâtir ainsi les églises des monastères en rotonde, mais il est certain que ces deux églises rotondes sont modernes; celle de Senones n'a été dédiée qu'en

l'an 1155 et celle de Honcourt est encore plus nouvelle.

Le temple du Dounon était consacré à Mercure, comme on le voit par les deux pierres qui étaient au-dessus des deux portes, sur lesquelles on voit un cartouche fort bien fait, soutenu à côté par deux génies à demi corps, avec les inscriptions; à la première on ne peut lire que ces mots :

....MERCURIO....LENI
Sur la seconde qui est plus entière, on lit:
MER....VO....SECA TE
LISS...MEPO....CELLO
V.....S.....LM
TRAIANO....DACICO.

Aux environs du temple on trouve des fragmens de tuiles antiques comme les faisaient les Romains, plates, longues et larges, avec un rebord; elles ont un pouce d'épaisseur qui règne sur toute la largeur de la tuile; ce qui prouve que le temple a été couvert et achevé dans sa structure.

On voit encore à 25 pieds de ce temple vers l'ouest, les ruines et les vestiges d'un autre bâtiment carré oblong, à peu près de la même forme que celui dont nous venons de donner la description; et un peu plus loin les restes d'un troisième édifice qui pouvait servir à la demeure des Druides ou des prêtres, ou même des officiers romains, si cet endroit a été un camp des troupes romaines qui gardaient l'entrée de l'Alsace de ce côté-là.

L'on voit aussi, du moins on y voyait il y a quarante ou quarante-cinq ans, des pierres carrées, plus hautes que larges, que je crois avoir été des autels votifs, chargés d'inscriptions latines. Ces autels avaient environ quatre à cinq pieds de haut.

Voici la plus entière et la mieux conservée de ces inscriptions ;

I. O. M.
C. LVCVLLVS.
LEPIDINVS.
V. S. L. M.

Au faite de cette montagne, il y a un

(1) Religion des Gaulois, t. 1, c. 16.

(2) Autrement Hieracle ou Jeraple.

(3) Mabill. annales Bened., tome 1, liv. 15. p. 462.

(4) Laguille, histoire d'Alsace, livre 14, page 157.

terre-plain d'environ cent-soixante pieds de large, qui s'étend en longueur vers l'orient, dans l'espace de 400 pas, ou environ 1250 pieds, et se termine par un gros rocher, au pied duquel on voit plusieurs figures en bas reliefs renversées et mutilées.

J'y remarque des figures de plusieurs sortes : 1° Il y a un Mercure, qui en a toute les marques et les attributs ; le caducée, le petasus, le coq, la bourse.

2° J'y reconnais une Diane bien marquée, ayant la main droite appuyée sur le bois d'un cerf et portant derrière l'épaule gauche comme le bout d'un dard ou de quelques autres armes, ou même d'un carquois ou d'une flèche. On peut voir ces figures dessinées et gravées à la fin de la Notice de Lorraine.

3° Deux guerriers avec des espèces de masses ou massues, ou javelots, attachés à une courroie, qu'ils pouvaient lancer, et avec quoi ils pouvaient frapper d'assez loin l'ennemi, sans abandonner ni la courroie, ni cette sorte d'arme.

La plupart de ces figures, tant les divinités que les autres, sont absolument nues et sans aucune marque de sexe.

A la première découverte qu'on en fit, on s'imagina que c'était toutes des divinités payennes, surtout des Mercures, dont on savait que les Gaulois et les Germains faisaient leur dieu favori et presque unique. Cependant en examinant la chose de plus près, il nous a paru que plusieurs de ces figures étaient des Gaulois, des Romains, des guerriers, et que les autres étaient des divinités romaines ; qu'une grande partie étaient des tombes sur lesquels on avait représenté en relief les personnes qui reposaient sous ces tombes, ou peut-être des divinités auxquelles ces personnes avaient eu une dévotion particulière.

Tout le monde convient que Mercure était la grande et principale divinité des Gaulois. Ils lui donnaient le nom de *Wodans* ou *Wodods*, et par abrégé *Goth*, qui est encore aujourd'hui le nom commun de Dieu parmi les Allemands. La montagne de

Vaudémont en Lorraine lui était particulièrement consacrée, comme son nom le marque ; et l'on trouve encore aujourd'hui sur cette montagne et aux environs quantité de pièces et de monumens antiques. *Wodan, sane*, dit Paul, diacre (1), *quem additâ litterâ quidam Gevodam dicunt, ipse est qui apud Romanos Mercurius dicitur, et ab universis Germaniæ gentibus ut deus adoratur.*

Les Gaulois et les Germains dépeignaient Mercure à peu près comme faisaient les Romains, surtout depuis qu'ils eurent adopté leur religion. Ce qui le distinguait était le caducée, ou bâton ayant deux serpens entortillés et se regardant l'un l'autre ; c'était le symbole de la paix ; la bourse marquait que Mercure était le dieu du commerce ; les ailes aux pieds et à la tête exprimaient la vitesse de son vol, comme messenger des dieux ; un coq à ses pieds désignait sa vigilance. On négligeait quelquefois quelques-unes de ces marques distinctives de Mercure ; mais rarement on le dépeignait sans le caducée.

Je remarque outre le caducée que Mercure tient de la main droite, qu'il a à la main gauche une verge ornée par la poignée d'une espèce d'enveloppe ou de bourse ouverte par le bas. Les anciens poètes et les historiens donnaient à Mercure une verge d'or ornée de feuillages, qui était brûlante par le bout, dont il touchait les corps pour voir s'ils étaient réellement morts ; cette verge avait une vertu merveilleuse ; par son moyen Mercure évoquait les mânes et conduisait les morts au lieu qui leur était destiné. Il l'employait aussi pour rendre la vie et la jeunesse à ceux qu'il tirait des enfers ; enfin on dit que par la vertu de sa verge d'or il endormait ceux dont il touchait les yeux, ou les éveillait, selon que les circonstances le demandaient et que les dieux l'ordonnaient.

Les anciens francs, quand en temps de guerre ils envoyaient leurs ambassadeurs vers leurs ennemis, leur donnaient certaines

(1) Paul. diacon. *Rer. Longobardor.*, lib. I, chap. IX.

baguettes sacrées, qui étaient des marques de leur commission et mettaient leurs personnes en sûreté contre toutes sortes d'insultes.

Le caducée est manifestement imité de la verge de Moïse, qui se changea en serpent devant Pharaon. Mercure porte la verge d'or comme ambassadeur et ministre des dieux et comme le patron des voyageurs, etc.

Mais je ne vois pas à quoi pouvait servir ce linge ou cette bourse ouverte qu'il tient de la main gauche et d'où la verge semble sortir; peut-être n'y a-t-il point d'autre mystère dans ce linge que de servir d'enveloppe à la poignée ou à la boule de ce bâton, pour l'empoigner plus commodément et plus proprement; ou plutôt l'on aura voulu joindre ensemble deux attributs de Mercure, la bourse ouverte et le bâton ou la verge d'or; ou enfin cette bourse aura été brisée par des chrétiens zélés.

Homère, dans son poème en l'honneur de Mercure, dit qu'Apollon donna à ce dieu, en signe d'amitié, une verge d'or, avec trois rejetons ou trois branches, pour lui servir à exécuter les ordres des dieux. Ces trois branches sont remarquables; on a mis des serpens entortillés autour de la verge en leur place.

Parmi ces figures, une des plus remarquables est une femme ou une druidesse de conséquence, tenant le caducée de la main gauche, tout droit appuyé contre son épaule. Elle avait un grand collier qui lui descendait jusqu'au-dessus des mamelles et qui pouvait être d'un métal précieux, puisqu'on l'a arraché, mais l'entaille où il était est encore très-sensible. Elle avait quelque chose de semblable sur les reins, qui lui descendait sur les parties naturelles et les couvrait décecement; elle tient de la droite une espèce de bourse déchirée. M. Le Beuf parle de deux femmes Gauloises nues, ayant un collier et une ceinture à peu près comme celle-ci.

Nous croyons que c'était une druidesse prêtresse de Mercure, dont elle portait le caducée comme marque de sa dignité. Nous voyons dans les inscriptions trouvées à

Metz, du temps de M. Meurisse, suffragant de cet évêché, une druidesse nommée *Arété Anisatita*, Arété la prêtresse.

Les trois figures suivantes sont aussi apparemment des druidesses, car elles ont la figure de femmes toutes nues, avec des anneaux aux parties naturelles, et tiennent en leur main gauche, non le caducée, mais des serpens entrelacés comme ceux du caducée; la druidesse tient un de ces serpens par la tête et paraît la lui vouloir écraser. Elles n'ont rien à la main droite. Nous en voyons de cette sorte jusqu'à trois, sans compter une quatrième qui n'est qu'un fragment de plus grande. Si ces femmes étaient de simples femmes Gauloises, elles ne paraîtraient pas entièrement nues sur leurs tombes. Celles qui se voyent sur les tombeaux antiques sont ordinairement vêtues de long, avec beaucoup de décence.

Si ces pierres sont des tombes de Druidesses, comme nous le supposons, la nudité de ces figures de femmes est la première chose qui se présente à expliquer (1); il est assez commun de voir des Grecs et des Gaulois représentés nus sur leurs tombeaux. Les peuples barbares se mettaient peu en peine de la sépulture. Plusieurs nations exposaient leurs morts nus à la campagne, pour servir de nourriture aux bêtes sauvages et aux oiseaux carnaciers. Diogène le cynique ordonna que le sien fût ainsi exposé à la voirie, pour être dévoré par les chiens. Les anciens Germains n'étaient nullement somptueux dans leurs funérailles. *Funerum nulla ambitio, id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis cremantur*, dit Tacite (2). Après avoir brûlé les corps des hommes illustres avec certain bois, ils ramassent sçigneusement leurs os et leurs cendres, et les enterrent sous le gazon. *Sepulchrum cespes erigit. Monumentorum arduum opus, et operosum honorem, ut gravem defunctis aspernantur*, dit encore Tacite. Nos tombeaux du Dounon repré-

(1) V. Antiquité expliquée, t. 5, p. 192, et Supplém. p. 30.

(2) Tacit. de morib. German.

sentent les morts nus , pour mieux faire sentir le mépris qu'ils faisaient des ornemens superflus et de la somptuosité des funérailles. Il y a quelqu'apparence qu'ils jetaient ainsi leurs morts tous nus dans le tombeau.

Ces figures ont deux ou trois anneaux passés l'un dans l'autre , qui couvrent leurs parties naturelles. Dans la croyance que ces figures représentent des druidesses , nous supposons qu'on leur a mis ces anneaux , pour montrer sans doute qu'elles gardaient une exacte continence ; les anciens Romains nommaient ces anneaux , boucles , *fibulæ*. On les mettait aux musiciens , afin que gardant la continence , ils conservassent mieux leur voix , et aux enfans , *ne pubescens ætas , in virilitatem precipitaretur*. Voyez Plin , LXXXIII , t. 12 et Celsus de *medicina* , l. 7 , c. 125. Martial , l. 7 , *epig.* 81. Encore aujourd'hui quelques derviches turcs , portent au même endroit de ces boucles ou anneaux.

Ces anneaux ne sont peut-être que des marques symboliques de la continence dont elles faisaient profession. Je remarque aussi un ou deux anneaux , à des figures qui paraissent des hommes , et on ne lit pas que communément les druides fissent profession de continence. Les druidesses de l'île de Saïn , gardaient une continence parfaite ; d'autres , quoique mariées , étaient obligées aux lois de la continence , et à rester toujours dans le temple qu'elles desservaient , sinon une seule fois l'année , qu'elles allaient voir leurs maris , pour avoir des enfans. Mais la plupart étaient mariées , et vaquaient comme les autres femmes , à l'éducation de leurs enfans , et au gouvernement de leurs familles. Il y avait entr'elles des druidesses de différens rangs. Il y avait des *Prêtresses supérieures* , et d'autres inférieures.

Pour les hommes druides , on ne lit pas qu'ils se fissent eunuques , ni qu'ils s'engageassent à garder la continence. St. Jérôme (1) dit que les romains pour se venger

de l'entreprise des Gaulois , qui avaient autrefois pris et saccagé Rome , affectaient de prendre des hommes de cette nation , pour les faire *Galles* , ou eunuques , consacrés à l'honneur de Cybele , ou de la déesse Syrienne. Mais ce sentiment de saint Jérôme ne paraît pas fondé dans l'antiquité. Les galles d'ordinaire étaient des étrangers ; on n'a jamais accusé les druides de se mutiler , ni de mutiler les autres. Si dans nos bas-reliefs de Framont ils paraissent mutilés , c'est par honnêteté et par esprit de pudeur , ou pour imiter leurs dieux dans lesquels ils n'admettaient point de différence de sexe. Il était de l'exacte bienséance en représentant les druides et druidesses tous nus et toutes nues , d'y supprimer tout ce qui pouvait blesser la pudeur.

Il pouvait y en avoir parmi eux , qui affectant une plus haute perfection , se consacraient de même , à une continence entière. Quant à la figure de Mercure , où on les voit aussi , c'est qu'il n'a jamais été marié.

Ces femmes tiennent de la main gauche , deux serpens par la tête , ces serpens sont entortillés comme ceux du Caducée de Mercure , mais il n'y a point de verge au milieu d'eux qui les sépare.

Tout cela sans doute , est symbolique , car on ne voit point de serpens au haut du Dounon , l'air et le froid , pendant l'hiver les y feraient périr. Ce n'est pas ici non plus le pays où l'on enchante les serpens , et où on les manie impunément et sans danger. Ces serpens peuvent signifier que les druidesses avaient le talent de prédire l'avenir , et de tirer des augures , des serpens ou d'autre chose. Et quelques anciens (1) donnent aux druidesses le nom de *magiciennes* , à cause de leur art ; magique ou naturel , de tirer des présages de ce qui paraissait autour d'elles. Cicéron parlant du gaulois *Divitiacus* l'Éduen (2) , qui était de sa com-

(1) Plin. , l. 3.

(2) Cicéron l. 1 , de *divinat.*

(4) Hier. in cap. iv , Osée.

naissance, dit qu'il annonçait ce qui devait arriver, et qu'il le connaissait ou par les augures, ou par simple conjecture; *partim augurio; partim conjecturâ, quæ erant ventura dicebat.*

Diodore (1) dit que les druides connaissent les choses futures, ou par l'inspection des entrailles des victimes, ou par le vol des oiseaux.

Or le serpent est le symbole de la divination. Il est consacré à Apollon, qui tua le dragon Python; Python est le maître des devins. Cela paraît par l'écriture et par les anciens; le serpent est pris quelquefois en bonne part en fait de divination, et signifie chose favorable.

..... *Lubricus anguis ab imo Septem ingens gyros, septem volumina traxit.*

Amplexus placidè tumulum lapsusque per aras (2).

Quelquefois il pronostique une infortune: *hæc agenti portentum terribile visum; anguis ex columna lignea elapsus; cum terrorem, fungamque in regiam fecisset, ipsius regis tam subito pavore percussit pectus, quàm anxius implevit curis* (3).

Les druidesses avaient tant de crédit et d'autorité parmi les Gaulois et les Germains, que souvent on les a vues terminer des guerres cruelles, et séparer des armées rangées en bataille, et prêtes à en venir aux mains. C'est ce que témoignent Tacite, Strabon et Diodore de Sicile (4). Tacite dit qu'on a vu des armées qui commençaient à plier et à lâcher le pied, reprendre cœur, et repousser l'ennemi, à la vue de leurs femmes, qui les conjuraient de ne pas les abandonner à l'esclavage, et leur montraient leurs seins découverts, pour les toucher davantage. Il ajoute, *in feminis inesse sanctum aliquid, et providum putant, nec aut con-*

silia earum aspernantur, aut responsa negligunt. Ce qui fait voir qu'il veut parler des druidesses.

Les deux serpents que l'on met entre les mains de nos druidesses, peuvent marquer le pouvoir qu'elles ont et qu'elles exercent sur l'esprit des peuples, et sur les armées, pour les porter à la paix. Les deux serpens entortillés, et se menaçant l'un l'autre, suivant la remarque de Pline (1), peuvent marquer deux armées ennemies, prêtes à combattre, qui sont pacifiées et adoucies par le caducée, qu'une personne d'autorité et qu'on regarde comme inspirée, présente aux combattans. Tout cela est confirmé par plus d'une expérience, comme nous l'avons vu dans les auteurs bien instruits des mœurs des Gaulois et des Germains (2).

Il n'importe que l'on ne voie point de bâtons entre les deux serpents de notre druidesse, et qu'elle les tienne par la tête, et les porte pendus la queue en bas, au lieu que Mercure porte le caducée élevé en haut. Cette différence est plus favorable à notre explication, qu'elle ne lui est contraire, elle prouve que ces figures ne sont point des Mercures, et que néanmoins elles portent le symbole de la paix.

On voit encore ici la figure d'un gaulois, homme de guerre, comme il paraît par son épée, longue, massive et sans pointe, à la gauloise: *Gallis prelongi gladii, et sine mucronibus*, dit Tite-Live (5); les Romains combattant contre les Gaulois, les approchaient de si près, qu'ils leur ôtaient le moyen de frapper (4), *Cæsin*, en levant le bras, qui est leur manière ordinaire de combattre, parce que l'épée des gaulois est absolument sans pointe. Ils appelaient ces épées *Spatha*, et les tenaient à deux mains, comme font encore les Suisses, dit Cluvier; la longue poignée de l'épée qui est entre les mains

(1) Diodor., l. 5.

(2) Virg. *Æneid* 7 84.

(3) Liv., l. 1 256.

(4) Tacite, de *Moribus German.* Strabo, l. 4 et l. 7. Diodor., l. 5 hist.

(1) Plin. l. 29, c. 1.

(2) Voyez ci-devant Diodore, l. 5.

(3) Liv. l. 32.

(4) Polyb., l. 3.

de notre gaulois le prouve assez. Tacite l'insinue encore en parlant des Roxolans (1), nation Sarmate; *neque conti, neque gladii quos prælongos gestant, et utraque manu regunt*. Plutarque dans la vie de Camillus, dit que les Gaulois frappent d'une manière barbare et féroce, sans art et sans méthode, et abattent les têtes et les épaules de leurs ennemis.

Tous les anciens nous enseignent que les Gaulois portaient leurs épées au côté droit; celui-ci la porte sur la poitrine. Cela convient mieux à un homme couché dans son tombeau. Polybe (2) fait encore une remarque considérable, qui est, que les épées des gaulois sont minces et d'une très-mauvaise trempe, en sorte qu'elles se courbent bientôt, comme ces épées d'étrilles, dont les anciens se servaient dans le bain pour se frotter. Ces épées deviennent bientôt inutiles, à moins que le soldat n'ait le loisir et le moyen de les redresser, en mettant le pied dessus. Tout cela revient fort bien à la figure de l'épée de notre gaulois.

On conserve dans l'abbaye de saint Fa-ron de Meaux, l'épée et le bouclier d'Oger le danois, un des célèbres guerriers de l'armée de Charlemagne (3). Cette épée est longue et sans pointe, le bouclier est oblong et assez court; on y remarque des entailles assez profondes, des coups d'épées qu'il a parés, et comme parle Sîdonius Apollinaire, l. vii, v. 264.

Atque sub assiduis dentatus cœdibus Ensis.

Il l'appelle *Ensis*, parce qu'il en avait à peu près la figure, propre à parer les coups qu'on portait, *Cœsim*, mais inutile contre ceux qu'on portait, *Punctim*, à la manière des Romains.

Notre gaulois porte un habit qui paraît barré par plusieurs bandes larges de deux ou trois pouces. Cet habit ne lui vient que jusqu'à mi-jambe, comme sont représentés dans les bas-reliefs tous les anciens gau-

lois. Les barres ou bandes qui ornent son habit, *sagum*, vont de haut en bas, et non de travers comme Cluvier les a fait représenter. Tous les anciens décrivent le *sagum* des Gaulois, comme barré, *Virgatum*.

Virgil *Æneid.* viii.

Aurea Cœzaries elligis, atque aurea vestis.

Virgatis Lucent sagulis.

Et Silius Italicus, l. iv.

Auro virgatae vestes; maniceque rigebant ex auro.

Ces bandes ou barres de leur *sagum*, étaient donc ordinairement précieuses, et de toiles d'or, *aurea vestis*, dit Virgile; mais ce n'était que pour les plus riches; pour l'ordinaire ces bandes étaient de diverses couleurs de laine, ou de toile. Vitellius venant de la Germanie, se revêtit du *sagum* de diverses couleurs, *versicolore sagulo* (4). Et Tacite parlant d'un combat donné sur la Meuse, entre les romains et Civilis (2), dit que l'on se servit de Sayes, (*Sagum*) de diverses couleurs, au lieu de voiles, pour conduire les barques.

Tous les anciens qui parlent de ces habits des Gaulois, disent qu'ils étaient carrés, *sagum quadrum* (5), ce qui embarrasse assez les interprètes; car comment se servir d'un habit simplement carré, à moins qu'on ne l'entende de ces manteaux des Hongrois, qu'ils jettent sur les épaules, et qui n'ont proprement d'autre forme, que la carrée. L'inspection seule de l'habillement de notre gaulois lève toute la difficulté. Son *sagum* est véritablement carré, également large en haut comme en bas, terminé en angles droits par en bas, sans manches, sans replis, sans ceinture, en sorte que celui qui en est vêtu, paraît carré depuis les épaules jusqu'en bas.

Ce qu'il tient à la main droite paraît

(1) Tacite, l. i, hist.

(2) Polib., liv. 2 de Gallis.

(3) Vide Annal., Benedictin, t. 2. p. 377.

(4) Tacite, l. 2.

(5) Idem, l. 5.

(3) Cluver., German., Antiq., l. 3, p. 110,

une bourse ou une bouteille (1) : souvent on représente les empereurs et les hommes consulaires, tenant la bourse d'une main et de l'autre un mouchoir ou une serviette, qui servaient à donner le signal, en les jetant en l'air, pour commencer les jeux ; la bourse qu'il tient de la main gauche, est pour récompenser ceux qui ont remporté le prix dans ces jeux, ou pour donner la paye aux soldats.

D'autres pourront croire que ce n'est point une bourse, mais une bouteille, qu'il tient de la main droite. Le P. Vilthem (2) dans le *Luxemburgiaca*, a rapporté quelques tombeaux, où sont représentées des personnes, portant en main des bouteilles.

Quant à ce que nous avons dit être une serviette, plusieurs antiquaires l'expliquent d'un livre de compte ou de tablettes. Entre les figures représentées dans les bas-reliefs (3), avec cette marque de distinction, il y en a plus d'une qu'on ne peut bonnement expliquer que de tablettes à écrire, ou d'un livre, par la manière dont on les tient de bas en haut. Quelquefois c'est un simple rouleau ; ce qui revient mieux à l'idée de livres, ou de tablettes anciennes à écrire. *Mela*, l. 2, c. 4, dit expressément que l'on brûlait avec les morts, parmi les Gaulois, ce qui avait servi, et qui avait fait plaisir aux vivans : *tum mortuis cremant apta viventibus* ; ses hardes, ses meubles. On lui donnait des lettres de change ou plutôt les comptes, les promesses de l'argent qu'il devait toucher en l'autre monde, *negotiorum ratio ; etiam exactio crediti deferebatur ad inferos*. Et Valère Maxime, confirme la même chose : *vetus ille mos Gallorum occurrit, quos memorid proditum est, pecunias mutuas, quae his apud inferos redderentur, dare solitos*.

Les philosophes Indiens, qui croient

(1) Voy. l'antiquité expliquée, t. 3, p. 89
90, et annal. bénédict. t. 3, p. 202.

(2) Voyez Vilthem, figures 291, livre 29,
pag. 743.

(3) Idem, p. 349, 334, 363, 412, 456, 451.

comme les Gaulois, l'immortalité de l'âme, se donnent souvent volontairement la mort et se font brûler sur un bucher ; ils avertissent de leur résolution, leurs amis ; personne ne les en détourne ; leurs amis leur donnent leurs commissions pour leurs amis, qui sont en l'autre vie et les conduisent gaiement à la mort.

Ceux qui veulent que ce Gaulois porte en main une bouteille, sont fondés sur l'usage ancien de représenter les personnages sur leurs tombeaux, avec des paniers pleins de fruits, ou de pain et de viandes, et des vases à boire remplis de vin, comme pour servir de viatique aux morts pendant leur voyage. On en voit aussi avec des amphores ou vases à anses, propres à contenir du vin ; d'autres avec des gobelets.

On remarque aussi une autre figure qui est encore d'un Gaulois (4), avec sa femme placée à sa droite, comme il est ordinaire dans les sépulcres des anciens. Le mari outre la robe ou *sagum*, barré et diversifié de bandes de couleurs, rangées de haut en bas, comme nous l'avons déjà vu dans la figure précédente, et le *sagum* carré, porte par-dessus un manteau, du dessous duquel il avance sa main en dehors.

Je ne trouve pas que les anciens qui ont parlé des habits des Gaulois, leur aient donné un manteau, mais cet habillement est bien marqué dans presque toutes les figures d'hommes Gaulois représentés dans l'histoire de Metz.

La femme Gauloise qui est auprès de lui, est aussi vêtue du *Sagum* rayé ou barré ; mais par le bas cet habit a une bordure, apparemment de la même matière dont sont les raies de son *sagum* ; ou peut-être d'une étoffe plus riche, ou d'une couleur plus éclatante, comme sont d'ordinaire les guipures ou bordures des habits des femmes, et même des hommes de ce temps-là, dont nous voyons plusieurs qui portent des tuniques avec des bords den-

(4) Antiquité expliquée, t. 4, p. 86.

teret. *Moine Apollinaire* parlant d'un jeune seigneur de la nation des Goths, dit qu'il portait une saye verte bordée de pourpre :

Viridantia saga limbis marginata puniceis.

La femme Gauloise dont nous parlons, portée à la main une espèce de sceptre, de férule ou de bâton, surmonté d'un cœur dont je ne puis deviner l'usage. Ses manches sont assez serrées et lui viennent presque jusque sur le poignet.

Pour la chaussure de nos Gaulois et Gauloises, et en général de toutes les figures représentées sur les pierres du Dounon, je n'en puis rien dire d'assuré. Ces pierres étant trop maltraitées, pour qu'on en puisse rien conclure de certain : seulement autant qu'on en peut juger, leur chaussure était très-simple ; et comme la plupart sont représentés les jambes et les pieds nus, il est inutile d'y rechercher la forme de la chaussure.

Au reste, on voit encore quelques traces de ces habits rayés et barrés des anciens Gaulois, dans plusieurs anciennes maisons d'Allemagne et dans plusieurs villes de ce pays-là, qui portent encore aujourd'hui des armes ou écus mi-partis de blanc et de noir, ou de rouge et de vert, etc. Nous avons encore vu au cloître des carmes de la place Maubert à Paris, les habits des anciens carmes, ainsi rayés et barrés de blanc et de noir ; d'où vient qu'on les appelait les frères barrés (1). J'ai encore ici d'anciennes mignatures, où les soldats de différentes compagnies, sont ainsi distingués par des habits mi-partis de différentes couleurs.

Les tuniques dont se servent nos diacres et nos sous-diacres à la messe, représentent assez bien ces habits carrés des anciens Gaulois ; et les raies ou bandes que ces tuniques ont devant et derrière de haut en bas, représentent fort bien les verges précieuses ou bâtons, *virgæ*, dont les habits de

nos Gaulois étaient ornés. Alcuin et Remi nomment *virgulas*, les ornemens des tuniques des diacres qui servent à l'autel. Les habits rayés, *virgatæ vestes*, sont souvent défendus aux clercs et aux religieux (1).

L'on donne communément à nos tuniques le nom de *dalmatiques*, pour faire voir leur origine, et qu'elles ne sont pas un habillement romain, mais venu des Dalmates, peuples qui habitaient une partie de l'Illyrie, qui s'étend depuis l'Istrie jusqu'au golfe de Drin ; l'on comprend quelquefois sous ce nom l'Esclavonie, au moins en partie, la Hongrie, la Croatie ; par conséquent on peut compter les Dalmates parmi les peuples de la Germanie : on connaît sous le nom de *dalmatique*, un habit long, blanc, sans manches, avec des bandes de couleur rouge ou de pourpre. L'usage des dalmatiques a été réservé autrefois aux évêques, et encore avec la permission du pape. Les empereurs romains s'en sont aussi revêtus ; comme l'empereur Commode, qui, selon Lampride, paraissait quelquefois en public avec la dalmatique. L'empereur Charlemagne et ses successeurs, s'en sont aussi servi, et les rois de France s'en revêtent dans la cérémonie de leur sacré. Voyez *Hofman Lexicon ; dalmatica*.

On remarque encore deux figures (2) qui tiennent à la main une sorte de courroie, d'où pend une masse ou massue solide, et qui paraît une arme offensive, telle que les Gaulois et les Germains en portaient à la guerre. Ils la nommaient *gæsum*, et la lançaient à l'ennemi, attachée à une assez grande courroie qu'ils retiraient avec cette massue, après avoir frappé leur coup, surtout lorsqu'ils combattaient de près : les anciens en ont souvent parlé, ils la nommaient *hasta amantata*, à cause de cette courroie, *amentum* (3) :

(1) Ducange, glossar. *virgata*..

(2) Vide de Cluver *German.*, antiq. p. 296.

(3) Statius, l. 4.

(4) Eliot, histoire des ordres religieux, t. 1, p. 282.

..... *hasta juvatur.*

Emento, renovatque novâ fornace bipenes.

Et encore :

Hanc nodo cursuque levi simul adjuvat hastam.

Ils la lançaient en courant et sans quitter leur courroie, mais souvent ils abandonnaient ce javelot quand ils combattaient de loin :

..... *telumque volatile nodo*

Excutit :

Et après :

..... *Expulsum nodo jaculum.*

On appelle cette sorte d'arme, tantôt *jaculum*, tantôt *telum*, tantôt *lancea*. Silius parlant de Chryxus chef des Boiens, dit qu'il lança en courant une espèce de poutre de chêne durcie au feu et noueuse, et qu'il la jeta en l'air, s'aidant de la courroie qu'il tenait en sa main, comme quand on jette une pierre avec la fronde.

Hesichius et Pollux dans leurs dictionnaires, expliquant ce que les Gaulois et les Germains appelaient *gæsus*, disent que c'était un dard tout de fer. Il était assez court, et cependant lourd et massif, comme celui qui est représenté ici ; je crois aussi en avoir vu autrefois dans le cabinet de M. Fischer à Basle. Ils étaient de bronze, solides, longs d'environ un pied et demi.

Pline, *hist. natur.*, liv. 7, chap. 56, attribue l'invention de ces javelots à courroies, à Athalus fils de Mars. *Jaculum cum amente invenit Athalus filius Martis.*

Toutes les figures dont nous venons de parler, se trouvent renversées pêle-mêle à côté d'un grand rocher, qui se voit à l'extrémité orientale du sommet du Dounon. Et comme ce sont des pierres fort massives et fort lourdes, et qu'il n'y a nulle apparence qu'on les ait amenées d'ailleurs en cet endroit, on a conjecturé qu'elles étaient ou rangées et dressées autour de ce grand rocher, ou placées sur son plan ; d'où elles auraient pu être jetées et culbutées en bas, où les paysans auront achevé de les briser. Toutefois, comme il

y en a quelques unes qui sont des tombes, on pourra les avoir rompues en les levant, pour chercher par dessous si l'on trouverait quelque chose dans ces sépulcrés.

Il est indubitable que plusieurs de ces pierres étaient des tombes : elles en ont la forme. Elles représentent en demi-relief les personnes qui y étaient enterrées ; elles se sont trouvées presque toutes aux environs du gros rocher sur la cime du Dounon, où elles se voient encore aujourd'hui. Ni les Gaulois ni les Germains ne mettaient de statues, ni n'en représentaient dans leurs temples ; beaucoup moins y auraient-ils mis des tombeaux de personnes mortes. Il n'y a nulle apparence que ces pierres ainsi chargées de figures d'hommes et de femmes aient été placées ni sur le rocher, ni plaquées contre lui ; à moins qu'on ne suppose que ces pierres étaient dressées contre le rocher, vis-à-vis et à la tête des fosses ou reposaient les corps des personnes en mémoire desquelles elles sont érigées. Ce rocher est tout au haut et à la cime du Dounon ; autour duquel on avait choisi le terrain, pour être le cimetière et le lieu de la sépulture des personnes qualifiées, qui mouraient dans le pays des environs ; car pour le sommet de la montagne il n'est guère croyable qu'il ait jamais été habité. La rigueur du froid, la profondeur des neiges qui y durent pendant plusieurs mois de l'année, ne leur aurait pas permis d'y habiter.

La plus grande difficulté que je trouve dans tout ceci, consiste en ce que quelques unes de ces pierres, que nous supposons être des tombes qui couvraient des corps morts, représentent des divinités, comme *Diane et Mercure*. Mais on peut croire que quelquefois les anciens Gaulois payens, faisoient graver, ou représenter en demi-relief, sur leurs tombeaux, les divinités auxquelles ils avaient une dévotion particulière, comme les chrétiens y font graver la croix ou même quelque saint, ou un calice si c'est un prêtre.

On sait que les Gaulois anciens n'avaient ni temples ni statues. Ils auraient cru faire

injure à la divinité, que de la renfermer dans un temple, ou de la représenter sous une figure sensible. Ils adoraient la divinité dans les plus sombres forêts et sur les plus hautes montagnes, remplis d'une fayeuse secresse qu'inspire la solitude de ces lieux déserts et ténébreux. *Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellunt secretum illud, quod solâ reverentiâ vident;* dit Tacite.

Lucain décrit ainsi un bois sacré qu'on voyait près de Marseille (1).

Lucus erat longo numquam violatus ab œvo :

Hunc non ruricolæ panes, memorumque potentes

Syloani, Nymphæque tenent; sed barbara ritu

Sacra Deûm, structæ diris altaribus aræ;

Omnisque humanis lustrata cruoribus arbos.

Arboribus suis horror inest, tum plurima nigris

Fontibus unâ cadit, simulacraque mœsta deorum

Arte carent, cæsisque extant informia truncis.

..... non vulgatis sacrata figuris, Numina sic metuunt.

Les Romains eux-mêmes dans les commencements, n'avaient point de statues de leurs dieux (2); mais dans la suite ils en firent une quantité prodigieuse et le commerce que nos Gaulois eurent avec eux, leur fit bientôt changer de maximes et de pratiques (3). Ils représentèrent leur grand dieu Mercure, ou *Vodans*, sous une forme humaine dans le goût des Romains; et ces derniers peuples ayant conquis les Gaules s'emparèrent du Dounon, comme d'un lieu propre

à garder l'entrée de la Lorraine en Alsace; car alors il y avait, au pied du gros Dounon, un chemin qui subsiste encore aujourd'hui, pour entrer en Alsace. Ils y firent les exercices de leur religion, et n'eurent pas de peine à engager les Gaulois leurs sujets à les imiter.

L'inscription *Bellicus Surbur* qu'on voit dans une espèce de cartouche, sur un rocher au haut de la montagne du Dounon, a beaucoup exercé les savans, qui ont entrepris de l'expliquer; ce cartouche a trois pieds de long, deux pieds de haut, et enfoncé de quatre pouces dans le rocher. Au dessus du mot *BELLICVS*, car il est ainsi orthographié, se voit un chien, la gueule ouverte et la queue retroussée, comme menaçant un sanglier, qui est au-dessous du mot *SVRBVR*; ces deux figures sont d'un fort mauvais goût de même que l'écriture qui les accompagne.

Le mot *Bellicus* est bien latin, et peut signifier un guerrier; mais *Surbur* est allemand, et signifie *fier, aigre*; et *Bur* ou *Burica*, un étable de porcs dans les bois, un lieu où les porcs se retirent dans les forêts; voyez le titre 9, des lois allemandes. Il y a toute apparence que ce monument a été gravé en mémoire de quelque chasse, où un guerrier, un seigneur de la maison de *Surbur* a forcé un sanglier dans son fort, au fond des forêts du Dounon. On a des pareilles chasses représentées sur des agathes. On en a fait graver une à la tête du Glossaire de Ducang édition d'Allemagne. On en peut voir un assez grand nombre dessinés d'après l'antique, tom. 3. de *l'Antiquité expliquée*, page 324 325.

Feu M. Schilter de Strasbourg, a cru que *Bellicus* était l'épithète de *Surbur*; et que l'inscription marquait la valeur d'un guerrier de la maison de *Surbur*, autrefois considérable dans l'Alsace, qui pouvait bien avoir fondé ou contribué à la fondation de l'abbaye de *Surbur*, située sur la route de Landau à 12 ou 15 lieues du Dounon, à deux lieues d'Haguenau sur la rivière de *Surr* qui prend sa

(1) Lucan Pharsal. l. 3. carm. 400.

(2) Plutarch. in Numa. Plin. l. 34. c. 4.

(3) August. de Civit. l. 5. c. 31.

source en un lieu nommé *Surbron*, ou fontaine aigrette, où l'on trouve plusieurs médailles.

Beatus Rhenanus dit que ce monastère a été fondé par Dagobert en 680, et qu'il a été brûlé et ruiné dans les guerres des paysans en 1525. La maison de *Surbur* est éteinte en 1560, comme on le peut voir dans un livre intitulé *Commentationes et privilegia nobilium Alsaticæ*, imprimé à Strasbourg.

FRAU-LAUTER, abbaye de chanoinesses. — Je n'ai rien trouvé de certain sur l'origine de l'abbaye de Frau-lauter; elle est située sur la Sâre, à un quart de lieue au-dessus de Sarlouis, et possédée aujourd'hui par des dames chanoinesses. Elles nous ont dit que la tradition du pays était qu'un seigneur de Tiffenbach, dont le fils s'était noyé près de là dans la Sâre, fit vœu de bâtir une chapelle au lieu où le corps de son fils avait été trouvé. Il exécuta sa promesse, et la chapelle se voit encore aujourd'hui dans le chapitre des dames. Ensuite le même seigneur donna son château et tous ses biens pour fonder le monastère de Frau-lauter, qui fut d'abord gouverné par une abbessse nommée *Marguerite*; mais on ne nous a pas appris la suite des abbesses qui lui ont succédé, ni aucune date de ces événemens.

En 1581, le 25 août, le duc Charles III (1), passa une transaction avec le comte Philippe de Nassau Sarrebruck, par laquelle le comte se déporte au profit du duc, de ses prétentions sur l'abbaye de Frau-lauter, et sur quelques autres lieux; et le duc en même temps se déporte, au profit du comte, de ce qu'il prétendait sur les abbayes d'Herbieshem, et de Wadassen, et sur les dîmes de quelques villages des environs.

Cæsarius d'Heisterbach, l. 8, des miracles, c. 51, dit que de son temps les supérieures des dames de Frau-lauter prenaient le nom de maîtresses, *magistra*.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1381.

Elles ne prirent le nom d'abbesses que long - temps après. Cæsarius vivait en 1210, cela pourrait bien montrer qu'elles étaient chanoinesses régulières, et non *moniales*.

FREISTROFF, abbaye de citeaux. — Freistroff, abbaye de l'ordre de citeaux, située dans une belle plaine sur le bord de la Nied, à une lieue de Bouzonville; diocèse de Metz. Elle fut fondée en 1150, par Viric de Valcourt; ce seigneur était apparemment Lorrain: il avait donné à l'abbaye de Chaumousey, la quatrième partie de l'église d'Igney. *Voyez histoire de Lorraine, tome 2, page cxiii. Preuves.* Le duc Simon I^{er} et son épouse Adélaïde, favorisèrent cet établissement, et donnèrent aux religieux de ce lieu, en 1157, une maison dans le village de Freistroff, et leur accordèrent leur protection. Simon, deuxième abbé de Freistroff, en dissipa les biens, en sorte que lesdits religieux abandonnèrent le monastère. Ceux de Justemont, ordre de prémontré, et ensuite ceux de sainte Croix, même ordre y furent appelés par Bertrand évêque de Metz, et l'abandonnèrent de même, et sous le même évêque. Le duc Mathieu I^{er} introduisit à Freistroff, des religieuses de citeaux, qui y furent maintenues en 1210 (1), par le même évêque Bertrand, contre les religieux de sainte Croix, qui avaient prétendu y rentrer.

En 1414, Valkeranges, abbesse de Marienflos, ordre de citeaux, près la ville de Sierk, ayant été obligée de céder son monastère à Charles II duc de Lorraine, pour y établir des chartreux; Jean abbé de citeaux, consentit que les religieuses de Marienflos entrassent dans l'abbaye de Freistroff, et y véussent avec les religieuses de ce monastère. Les religieux de citeaux rentrèrent seuls en possession de l'abbaye vers l'an 1460.

Jacques abbé de Freistroff, est connu en 1481, et Etienne de Senones en 1521. En

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 5.

1626, Claude Genneval, abbé de Freistroff, assista à l'entrée solennelle du duc Charles IV à Nancy. Nous y avons vu M. Pierre Aubertot, qui a réédifié l'église et le monastère.

En 1749, Monsieur de Klely, fit démission pure et simple de son abbaye, en faveur de son neveu Nicolas Joseph Protais Sevin, religieux très méritant, du même ordre.

Il y avait ci-devant à Freistroff, une prévôté; on y voit encore un château dont nous parlerons dans l'article suivant. La prévôté de Vaudrevanges, transférée à Bérus, ayant enfin été fixée à Bouzonville, en 1705, on y joignit celle de Freistroff.

Voici un ordre chronologique des abbés et abesses de Freistroff, le plus exact qu'il ait été possible de dresser.

En 1150, Drogon, premier abbé.

Simon, deuxième abbé, qui abandonna l'abbaye.

1283, Marie, abesse.

1310, Isabelle de Maingues.

1314, Guille de Salle-bruche.

1346, Helé.

1379, Ermenson de Bergh.

1399,

1402, Avels Aubrione.

1410, Agnès

1450, Schmit de Dermenstein.

1446, Irmengarde de Dahlem, dernière abesse.

1461, Mathias de Betting, abbé.

1480, Jacques

1504, Claude de Dampbelin.

1512, Jean

1524, Etienne de Senones.

1556, Didier Colligny.

1594, Nicolas Sellier.

1600, François Genneval.

1626, Claude Genneval.

1652, Claude Aubry.

L'abbaye fut entièrement incendiée, en 1658.

En 1681, François-Nicolas Perin, chevalier, commandeur de l'ordre de Malthe,

lieutenant de roi à Sarrelouis, abbé com-mandataire sans bulles.

1705, Pierre Aubertot, qui réédifia l'église et le monastère.

1740, Nicolas-Judes-Thadée Klely, qui s'est démis volontairement de l'abbaye, en 1749, en faveur de Nicolas-Joseph Protais Sevin, abbé moderne.

La terre, seigneurie et paroisse de Freistroff.

La terre, seigneurie et paroisse de Frey-dorff ou Freistroff sur Nied, à six lieues de Metz, consiste au chef-lieu de ce nom, dans lequel est un grand, et autrefois deux forts châteaux, avec doubles fossés et ponts-levis, et en quatre villages: Anzeling, Edling, Diding, Guiching, et la cense de Vintrange.

Le possesseur moderne dudit château est François-Louis-Joseph-Luc, baron Schenek de Schmidtbourg, au nom de son épouse Marie-Thérèse, baronne d'Eltz, unique héritière de ladite terre et seigneurie.

La terre de Freistroff paraît avoir tiré son origine des comtes de Freydorff.

On appela la terre ou seigneurie du nom de ces seigneurs, Freydorff ou Freistroff, qui signifie en français franc-alcéuf ou ville-franche, parce que les sujets de cette terre ne servaient anciennement qu'à leur seigneur dans son district.

L'an 1022, Beringer de Freydorff, fit un testament et disposa du comté de Freydorff en faveur de Sigefrid, comte de Viltzbourg, comme le prouvent les termes dudit testament écrit en latin.

Quatenus bona et jura, ope et Marte servata, sine herede non desinant, hæredem meum instituo Sigfridum comitem Viltzburgensem, nepotem et consanguinem meum.

Le testateur nomma en outre, en cas d'extinction de la famille de Viltzbourg, par forme de substitution, le comte de Grineck et Rudolph, en ces termes :

Casu, quo Sigfridus, comes Viltzbur-

gensis, hæreditatem non capit, sive Sigfridus et successores Viltzburgenses sine hærede sunt, Grinecktium comitem et Rudolphum nobilem Eltzianum legitimos hæredes quorumcumque eorum specialiter substituo, qui in comitatu de Freydorff, insignibus armis, et omni possessionum jure, et jurium servato ordine invicem succedent.

Il est encore exprimé par le même titre que les successeurs ne changeraient jamais le nom appellatif de cette terre, Freydorff, dont voici les termes du testateur :

Ita tamen, quo comitatus de Freydorff nomen, quod ab ortu meorum Atavorum trahit, apud se et suos successores perpetuò maneat.

Ce testament est scellé des armes du testateur et finit comme suit :

Meam ultimam voluntatem in publicum do, ut omnibus et singulis noteat. Datum et actum more castrensi sub sigillo meo Comite XIII, calendas Ms. anno millesimo vigesimo secundo, Henrico secundo imperatore regnante.

En 1295, il y avait deux châteaux appelés le château haut et le château bas.

Bémond Gomer, comte de Viltzbourg, représentait pour lors le seigneur du haut château et avait les qualités de châtelain.

Regnier et Elisa, son épouse, représentaient le seigneur du bas château qui était un fief noble héréditaire.

Contestation survint à cette époque entre ces deux seigneurs, à cause de la châtelennie : sur l'arbitrage de Simon comte de Salm, Ferri comte de Choiseuil, et Jean de Germiny, les difficultés ont été composées et décidées.

Cette transaction est scellée avec cinq sceaux y appendans. Volfang Adolphe et Friderich Ernest, barons d'Eltz, ayeuls et respectivement grands-pères de madite dame de Schmidtbourg, ont réuni avec ces deux châteaux, la chatellenie en 1699.

En 1501 Virion et Regnier de Freistroff

frères, citoyens de Metz, reprennent de Ferri duc de Lorraine, en hommage, le château de Freistroff; la haute justice réservée au duc. L'acte est passé par Gérard évêque de Metz.

En 1471 le jeudi après la saint Remy, Henri de Warsberg écuyer, reprend au nom de Fulker d'Ellentz, son beau père, le château de Freistroff, avec ses dépendances.

En 1474 le jour de la translation saint Nicolas, Henri de Wasperg, écuyer reprend du duc René II le château et revenus de Freistroff, en fief héréditaire.

En 1457 la veille de la fête-Dieu, Foulques d'Ellentz, Voué de Vinkringen, reprend de Jean duc de Calabre et de Lorraine, le château de Freistroff, et la haute justice, à la dédicace dudit lieu, et les amendes pendant l'année.

En 1493 le jour de saint Brice, Guillaume de Warsberg reprend de René II pour amélioration de son fief, la haute justice de son château de Freistroff. La haute justice lui avait été donnée par le duc, en 1492.

En 1497 le 25 mai, le duc René II donne la haute justice de Freistroff, à Villauve de Vasperg.

En 1555 le 12 juin, Philippe de Warsberg, tant en son nom, que comme tuteur des enfans de son frère Jean de Warsberg, et de Marguerite d'Helmstat sa femme; à savoir : Samson et Jean. *Item* au nom de Jean et Jean Fauste de Strombourg, à cause de Christine de Putelange, femme audit Philippe. *Item* Catherine d'Helmstat, veuve d'honoré sieur Philippe de Libestein, tant en son nom, que comme tutrice de Philippe, Jacob, Jean, Otto, Fraultz, Frideric et Anne ses enfans, tous ensemble, seigneur de Freistroff, en font les reprises de S. A.

En 1557 il y a une reprise de Samson de Varnsberg, vicomte de Reincek. En 1625 le 6 août, Samson de Warsberg, reprend par Vautier de Warsberg, du duc

Charles et Nicole, la moitié du château et seigneurie de Freistroff, dont l'autre moitié est aux sieurs Jean-Paul Fauste de Strombourg et Christophe de Livostein. *Item* les trois quarts des villages de Pheningen, Eblingen, Bichingen, Tutting, Holdingen et Rumelfangen, la moitié d'Enselingen; l'autre moitié étant à S. A.

En 1613 Samson de Warsberg, reprit du duc Henri.

En 1665, le 25 mai, Jean Edmond baron Walpot de Baseinheim, reprend par procureur, la moitié du château et seigneurie de Freistroff.

En 1666 le 7 avril, François Philippe de Vignéville du Sars, reprend de S. A. le quart de la seigneurie de Freistroff.

Outre l'église de l'abbaye située sur le bord gauche de la Nied, il y encore à l'autre extrémité du village de Freistroff, une église paroissiale, elle est petite et ancienne, et il en dépend plusieurs hameaux; l'abbé de Bonzonville, est colporteur et décimateur, le curé est à compétence. Diocèse de Metz, bailliage de Bouzonville, cour souveraine de Lorraine.

FREMERÉVILLE. — Fremeréville ou Fromeréville, village de la Voivre, diocèse de Verdun, à deux petites lieues de Commercy au couchant, et à six lieues de Pont-à-Mousson à l'orient, à quatre lieues de Toul au midi, à trois lieues de St. Mihiel; office, recette et bailliage de St. Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Albin. Le chapitre de Montfaucon nommé à la cure; il y a 59 à 40 habitans dans le lieu. Le village de Fremeréville avec quantité d'autres lieux, fut cédé au duc de Lorraine Charles III par l'évêque de Verdun Nicolas Pseume, en échange de ce que ledit duc avait dans le ban de Rosières, le fief du ban des Pillons, de la petite Sobeme, etc. le 10 septembre 1564.

En 1516 Philippe de Sorcy épousa Jeanne, fille de Jacques le Roi de Fremeréville.

FRENELLE ou FRANELLE. — Franelle la petite et Franelle la grande, toutes deux à deux lieues de Vézelize, comté de Vaudémont, bailliage de Vézelize, cour souveraine de Lorraine. L'église est dédiée à saint Eloph, martyr du pays; patron, l'abbé de St. Evre, qui perçoit la moitié de la dime, et le curé l'autre moitié. La chapelle de saint Nicolas est chargée de vingt-quatre messes par an; elle a pour revenu le sixième des dîmes de Suriauville. La maison de Franelle au comté de Vaudémont portait d'azur à trois bandes d'or, au chef chargé d'un lion naissant d'or.

Cette maison est fort différente de celle de Frenau originaire d'Anjou, éteinte depuis assez long-temps; elle portait de gueules à deux faces d'argent, accompagnées de huit merlettes de même, 5 2 5.

FRESCATY. — Frescaty, château très-considérable dans la plaine du Sablon, à droite et à un quart de lieue de la Moselle, à gauche et près de la route de Metz à Pont-à-Mousson, à une lieue de Metz.

C'est une maison de plaisance, bâtie en 1709 par feu M. de Coislin évêque de Metz. Il renferme des parcs immenses, des bosquets et labyrinthes en charmillés, dans lesquels il y a plusieurs bassins d'eau et réservoirs, ainsi que différentes statues en marbre blanc. Les bâtimens attenans au château sont très-spacieux, et la chapelle, qui est à droite est fort belle.

M. de St. Simon successeur de M. de Coislin dans l'évêché de Metz, qui a fait l'acquisition de cette belle maison, a beaucoup augmenté ses dépendances et embelli les bâtimens.

FRESNE-AU-MONT, LA HEYMEIX ET LOUVANT. — Fresne-au-Mont ou Fresne-en-Barrois, village du diocèse de Verdun, à cinq lieues de Bar, deux ou environ au couchant de St. Mihiel; bailliage de cette dernière ville. La paroisse a pour patron St. Pierre ès liens. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nommé à la cure. L'abbé de St. Mihiel est seigneur foncier

à Fresne. Ce village avec *Louvant* et la *Heymeix* forment une baronie à M. d'Armure de Louvant.

M. Baluze (1) a fait imprimer un diplôme de Louis III roi de Germanie, de l'an 904 daté de Tribure, par lequel ce prince accorde à Vuerin prieur de Vieux-Moutier près de St. Mihiel, le village de Fresne sa vie durant, avec les habitations, au nombre de vingt-quatre, les dimes et tout ce qui en dépendait, sans que les rois ses successeurs et les abbés de St. Mihiel puissent le lui ôter, ou le troubler dans sa possession; sous la condition néanmoins qu'il ferait faire jour et nuit à Vieux-Moutier le double office canoniale et monastique, et qu'après sa mort ce village dépendrait du monastère. Charles-le-simple confirma cette donation aux mêmes conditions, par un diplôme daté de l'abbaye de saint Arnou de Metz, en 919.

FRESNE-EN-VOIVRE. — Fresne-en-Voivre, petite ville ou bourg situé entre Verdun et la Tour-en-Voivre sur la rivière de Chasson, qui se jette dans l'Orne à Conflans (2). Fresne fut donné à l'église de Verdun par Grimond, en faveur de saint Paul évêque de cette église, qui vivait vers l'an 640 et est mort en 648 ou 649 (3). Au quinzième siècle, Hugues de Bar, évêque de Verdun, engagea à Thierry de Lenoncourt, la seigneurie de Fresne, et quelques autres terres, pour assurance des sommes que M. de Lenoncourt lui avait prêtées dans son besoin (4). La prévôté et seigneurie de Fresne fut cédée en 1564 au duc Charles III par l'évêque Nicolas Pseume, de même que d'autres seigneuries avec tous les droits de fief et devoirs; et le duc de son côté donna à l'évêque tout ce qu'il avait à Soheme, à Rembercourt-aux-Pots, à Bauzei, Loison, Billi, Vadancourt, Fresne-en-Voivre, etc.

(1) Baluze, *Miscell.* t. 4, p. 425.

(2) *Histoire de Verdun*; p. 92.

(3) *Spicil.* t. 12. Hugo Flavin, p. III.

(4) *Histoire de Verdun*, p. 344 et 454.

Aujourd'hui Fresne est office, recette et bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le bourg de Fresne avec Louvant et la Heymeix, forment une baronie appartenant à M. d'Armure. L'abbé de Saint-Mihiel est seigneur foncier à Fresne, et l'abbé de saint Benoit en Voivre, est seigneur foncier à Heymeix. La paroisse de Fresne a pour patron St. Pierre-aux-Liens. Le chapitre de la cathédrale de Verdun nomme à la cure.

La Heymeix est annexe de Tillombois, diocèse de Verdun. Il y a dans le lieu une église sous l'invocation de saint Victor. La baronie de Fresne contient environ 60 habitans. M. de Bugnon donne à Fresne le titre de marquisat, et dit qu'il comprend Hennemont, Ville-en-Voivre, Pinteville, Manheul, Braqui, Vatronville, Vadonville, Rupt, Dieuve et la Papeterie, Amblainville, Hadaumont, Viller et Genicourt, villages. Mouilli et Aulnoy, hameaux; et S. Brice cense.

Fresne. Fresne, village du comté de Vaudémont, à deux lieues de Vézélise; patron saint Denis, collateur l'abbé de St. Evre, et le commandeur de Xugney à l'alternative. Décimateurs, le curé pour un tiers, le commandeur pour un autre, et les religieux de Morizécourt pour le troisième. Seigneur, le marquis d'Harcourt.

Annexe, *Frenelle la Grande*; patron S. Léger: et *Frenelle la Petite*.

En 1051 (1), dans le titre de fondation de l'abbaye de Poussay, il est fait mention de *Grandem Frasnum*, apparemment *Grandem Franum*, la grande Fresne.

Fresne, village d'Amance, cédé pour la route de Metz en Alsace.

Fresne-au-Mont, village à une lieue de St. Mihiel, il ne fait qu'une communauté avec Louvant.

Fresnois sur le Collandon, répond à Dompierre.

Fresnois-la-Montagne, répond à Viller-la-Montagne.

(1) *Hist. de Lorr.*, t. 1, p. 433.

Tous ces lieux tirent leurs noms des arbres *Fresnes*, *Fraxinus*, qui s'y faisaient remarquer.

FRIBOURG en Lorraine, et FRIBOURG en Brisgau, etc. — On connaît plusieurs villes du nom de Fribourg ou Freiburg. 1° *Fribourg* en Suisse, capitale du canton du même nom, située sur le bord de la rivière de Sarne, qui l'environne de tous côtés.

2° *Fribourg en Brisgau*, dont elle est capitale, était ci-devant une forteresse de conséquence, qui a souffert différens sièges. On dit qu'elle n'est pas ancienne, ayant été formée par des ouvriers qui travaillaient aux mines des environs, et qui demeuraient dans ce lieu. On met sa fondation en 1120, et on dit que ce fut Bertholde duc de Zaringhem qui la fonda.

Les ducs de Lorraine ont eu différentes affaires avec les comtes de Fribourg (1). Conrade, sire ou comte de Fribourg, avait épousé Catherine de Lorraine, fille du duc Ferri III et de Marguerite de Champagne; à cette occasion intervint un accord entre le duc Thiébaud II, frère de ladite Catherine (2), par lequel Conrade et Marguerite renoncèrent à toutes successions, paternelle et maternelle, et se contentèrent des fiefs de Romont, Saint-Maurice, Saint-Pierremont, Vallois et Buzières.

En 1362, le duc Jean I^{er} ayant trouvé ces fiefs hors des mains des héritiers de Conrade et Marguerite, en disposa suivant la coutume de Lorraine, en faveur de Brun de Ribaupierre et de Jeanne de Blâmont sa femme (3).

Et en 1290 (4), Egenon comte de Fribourg, s'oblige de servir Ferri duc de Lorraine, contre tous ses ennemis aux frais du duc; et la même année, le même com-

te de Fribourg donna quittance au duc Ferri, de tous les dommages qu'il avait soufferts étant à son service, y ayant été fait prisonnier.

Dans le traité de mariage d'entre Conrade, fils du comte de Fribourg, passé l'an 1289 et 1290 avec Catherine de Lorraine, il est dit que le comte de Fribourg fait alliance avec le duc Ferri contre tous les hommes en - deçà des Alpes d'Alsace, *citrâ Alpes Alsatia*; c'est-à-dire en-deçà les montagnes de Vôge dans l'Alsace.

3° *Fribourg* ancienne ville d'Allemagne dans la basse Styrie. Lazius prétend que c'est l'ancienne *Cardeliana*, marquée dans les notices.

4° *Fribourg* en Bavière, auprès de la forêt de Honsture, aux frontières de la haute Autriche et du territoire de Salzbourg.

5° *Fribourg* en Lorraine, c'est celui qui fait ici le sujet de nos recherches, les autres étant étrangers à notre matière.

Fribourg en Lorraine est une chatellenie appartenant à l'évêque de Metz (1), située à l'orient de la terre de Marsal, sur le chemin d'Alsace, et confinant à la seigneurie de la Garde. Ce lieu est de l'ancien domaine de l'église de Metz: mais le château de Fribourg ne fut bâti qu'en 1340, par Pierre, vicaire de l'évêché, retiré à Vic, et banni de Metz, pour s'être opposé aux violences que les Messins exerçaient envers les ecclésiastiques de cette église. Il fit construire ce château pour l'évêque de Metz et pour ses successeurs, et il a toujours fait partie de leur domaine jusqu'aujourd'hui.

En 1337, la guerre était allumée entre le duc Raoul et Henri sire de Blâmont, d'une part, et Geoffroi, comte de Linange, et de Frischenon de Fribourg d'autre.

En 1339, le comte de Linange ayant commis quelques dégâts sur les terres de Fribourg, le duc Raoul dépouilla ce comte du fief d'Ormes et le donna à Ademare évêque de Metz; jusqu'à ce que ce

(1) Archiv. de Lorr., registres des fiefs par le président Alix.

(2) Histoire de Lorraine, tome 2, pages dxxxv et dxxxix.

(3) An 1289 et 1290.

(4) Histoire de Lorraine, tome 2, p. dxxxii et dxxxiii.

(4) Meurisse hist. de Metz, p. 496.

comte eut réparé les dommages qu'il avait faits.

Les guerres que Raoul de Coucy évêque de Metz, eut à soutenir contre les ennemis de son évêché, l'obligèrent à engager plusieurs terres de son domaine à des seigneurs de son voisinage ; entr'autres il engagea au duc de Lorraine Charles II, en 1392, la ville et le château de Nomeny, et la troisième partie du château et de la châtellenie de Fribourg, pour la somme de sept mille livres tournois : il ajouta encore depuis, la somme de trois cents francs sur le même engagement, pour assurance desquels il assigna la ville et le ban de Delme.

M. Bugnon dit que les lieux dépendans de la châtellenie de Fribourg, sont : Fribourg château, Roder cense, Ste.-Croix cense, Guermange château, Deslin de Dieuze en partie, Lansgbert village, Ausondange hameau, Romécourt hameau, Albing hameau, Auvillé.

Voici un mémoire sur Fribourg, qui m'a été envoyé, et que je transcris tout entier de mot à mot.

Fribourg a été autrefois un bourg, où il y avait foires et marchés. Les marchés se tenaient tous les mercredis, et les foires tous les jours de sainte Marguerite, vingt juillet ; à la saint Martin, 11 novembre, et le Vendredi saint. On l'appelle Fribourg, parce que c'était un bourg franc de tout subside ; il n'avait aucun finage, et était situé sur deux finages comme il est encore aujourd'hui ; lesquels finages s'appellent : l'un Metterin, village où était la mère église et le château, et l'autre village s'appelle *Beinseing*, annexe dudit Metterin, sur lequel village était posé une halle, une maison de ville et un four banal ; les susdits villages étant ruinés par le malheur des guerres, les églises y ont subsisté ; les habitans dudit Fribourg y allaient pour faire leurs devoirs de chrétiens et y être inhumés ; il est vrai qu'il y avait audit lieu une chapelle de sainte Marguerite. Il paraît que la moitié de ce prétendu bourg qu'on appelle vulgairement Falbourg, a été for-

tifié, par les vestiges qui s'y voyent encore aujourd'hui. On y voit triples lignes ou remparts. Ledit château ne subsiste plus ; il a été démoli par ordre de monseigneur notre évêque de Metz, en 1747. Il n'y avait point d'église paroissiale à Fribourg ; il y a cent vingt-neuf ans qu'on a démoli les églises de Metterin et de *Beinseing* ; des deux on en a bâtie une à Fribourg, laquelle est située sur les deux bans. On a posé des croix dans les sanctuaires des églises démolies, lesquelles croix y sont encore aujourd'hui. La dépendance dudit Fribourg, est, *Rhodes, Sainte-Croix, Andelhouse, les Bâcha, Lengimberg, Milberg, Albin, Hasoudange, le Brocq, Boule, Desseling, St. Jean-Bassel, Romecour* ; il n'y a plus à présent que monseigneur de Metz, qui soit seigneur en tous ces lieux et haut justicier.

FRICOURT. — Fricourt, prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, dans la châtellenie de la Garde, diocèse de Metz. La cure de Remoncourt, village voisin de Fricourt, de même que le prieuré de Fricourt, sont à la nomination de l'abbé de Senones ; il est fait mention de *l'église de Fricourt et de Remoncourt*, dans une bulle du pape Innocent III, de l'an 1152. Il paraît par les anciens titres de Senones, que l'église ou la chapelle de Fricourt était consacrée en l'honneur de la *Sainte-Vierge de Bon-succès*, et que le prieur prenait le titre de *Gouverneur de la confrérie de Fricourt* ; quelque fois de *prieur de Fricourt* ou de *curé de Remoncourt*. En 1505, le onzième d'octobre, furent consacrés les deux petits autels de l'église de Notre-Dame de Fricourt, par Conrade Carn, suffragant de Metz.

En 1668, le cardinal Louis de Vendôme, légat à *Latere*, du pape Clément V, désunit la *vicairie amovible de Remoncourt*, d'avec le *prieuré de Fricourt*, et l'érigea en *vicairie perpétuelle*. Aujourd'hui les dîmes de Remoncourt sont aux religieux de Senones.

Le prieur de Fricourt, après avoir été environ deux cents ans en commande, est rentré en règle, par la résignation que M. Beausite en fit à Dom Alexandre Blondelot, religieux de Senones, en 1704; après la mort duquel arrivée en 1723, Dom Nicolas Neuville religieux de Senones, en a été pourvu et en jouit aujourd'hui.

FROUART. — Frouart, village sur la Moselle vis-à-vis l'Avant-garde, qui est de l'autre côté de cette rivière; ayant Condé à l'orient et Liverdun au couchant. Ce lieu est de la souveraineté de Lorraine et du diocèse de Toul. L'église paroissiale et dédiée à saint Jean-Baptiste. Près de là est au-delà de la rivière, se voit l'ermitage et la chapelle dédiée à saint Eucaire, premier martyr de ce pays-ci, que l'on croit avoir été martyrisé en cet endroit, sous Julien l'apostat en 362. *Voyez* l'histoire de Lorraine, tome 1, liv. 5, art. 5, pag. 201 nouvelle édition.

Il y avait autrefois près Frouart un château considérable, bâti sur un rond dépendant du picuré de Lay en 1271, par le duc Ferri III sous la redevance annuelle de soixante sols, à prendre sur le four banal de Frouart. Ce château a été attaqué et assiégé plusieurs fois par les messins. Le duc Ferri le bâtit pour tenir en bride le château de l'Avant-garde, appartenant au comte de Bar, et celui de Condé appartenant à l'évêque de Metz. Ces trois châteaux formaient comme un triangle et dépendaient de trois souverains différens, et qui étaient presque toujours en guerre l'un contre l'autre.

En 1308 se donna une fameuse bataille entre Frouart et Nancy, entre les gens du duc Ferri II, d'Edouard comte de Bar, et de Renaud évêque de Metz. Le duc Ferri remporta la victoire (1); Jacques, comte de Salm y perdit la vie, Edouard, comte de Bar y fut fait prisonnier et demeura en prison pendant six

ans, jusqu'à l'entier paiement de sa rançon, qui fut acquittée pour la plus grande partie, par Renaud évêque de Metz, oncle d'Edouard; elle était fixée à quatre-vingt-dix mille livres tournois.

En 1350, sous la régence de Marie de Blois, duchesse de Lorraine, pendant la minorité du duc Jean son fils, les messins pour se venger des dégats que les Lorrains avaient faits sur leurs terres, entrèrent en Lorraine et ravagèrent tout ce qui se rencontra sur leur route; ils pillèrent le bourg et rasèrent le château de Frouart (1). En 1508 Renaud, évêque de Metz assiégea le même château; mais il fut battu, dans la plaine au-dessous du château.

Pendant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre René II duc de Lorraine, les troupes Bourguignonnes qui étaient à Liverdun, faisaient des courses sur les terres de Lorraine, et y commettaient de grands désordres. Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, amassa des troupes, prépara de l'artillerie et fit fortifier le bourg et le château de Frouart, pour arrêter les courses de ceux qui étaient à Liverdun; il assiégea même cette dernière place et l'obligea de se rendre.

En 1434 sous le duc Charles II, il y eut encore un combat entre Nancy et Frouart, dans lequel il y eut beaucoup de monde tué de part et d'autre (2). Un autre combat se donna auprès de Condé, entre les Lorrains et les Barrisiens, où ceux-ci eurent du dessous, et plusieurs d'entre eux furent tués ou fait prisonniers.

Le château de Frouart fut enfin démoli en 1633 par les ordres du roi Louis XIII, de même que la plupart des autres châteaux de la Lorraine.

Depuis très-long-temps les ducs de Lorraine faisaient hommage à la Champagne, pour les terres de Châtenoi, Neufchâteau, Montfort, Gran et Frouart; on

(1) Chronique du Doien de saint Thiebaut, l'an 1350.

(2) Hist. de Lorr., t. 3. Preuves p. v.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 434 et 44.

ne sait pas distinctement d'où vient cette obligation ; mais on sait certainement que le duc Thiébaud II en 1300 fit hommage pour ces terres au roi Philippe-le-Bel (1). Le duc Ferri IV fils de Thiébaud II fit le même hommage en 1312 non au roi de France, mais au comte de Champagne et roi de Navarre.

Au mois d'octobre 1543 (2) Louis XI déchargea de cet hommage, Jean d'Anjou, duc de Lorraine, fils de René I^{er}, lui et ses successeurs, en indemnité des frais que le duc Jean avait soufferts dans les guerres et dans les négociations, dans lesquelles le roi l'avait employé.

En 1548 les officiers du roi ayant entrepris de cotiser les habitans de Neufchâteau, Châtenoi, Montfort et Frouart, pour contribuer aux charges et besoins du royaume ; Marie de Blois, duchesse régente de Lorraine, en porta ses plaintes au roi Philippe de Valois son oncle, qui s'étant fait rendre compte de l'état des choses, donna ordre à ses gens de demeurer en repos et reconnut ces quatre places, franchises et exemptes de toutes sortes de charges à l'égard du royaume.

L'arrêt de réunion rendu à Metz le 9 décembre 1680 ordonne que suivant les titres des années 1500, 1456 et 1463 les habitans et communautés de Neufchâteau, Montfort et Frouart se pourvoient en première instance par devant le juge de Neufchâteau, comme du passé, et par appel à la cour du parlement de Metz ; mais on sait que tous ces arrêts de réunion intervenus depuis 1680 ont été cassés et annulés par le traité de paix de Risvick.

FROVILLE, village et prieuré. — Froville, en latin *Frodonvilla* ou *Frondonis villa*, village à une lieue de Bayon-sur-Moselle, diocèse de Toul, souveraineté de Lorraine, bailliage de Rosières-aux-Salines. L'église a pour patron la sainte Vierge ; collateur, le prieur du lieu. Décimateur, le prieur pour les deux tiers des grosses et menues dimes, et le curé

pour l'autre tiers. Seigneurs, le prieur et les héritiers de M. de Bilestein.

La maison de fer et le gagnage qui en dépendent, sont de la seigneurie de Haussonville.

Froville, prieuré dépendant de Cluni (1), dédié à la sainte Vierge, fut donné à l'abbaye de Cluni par un seigneur, *Vir illustris*, nommé Odoïn, dont la fille, nommée *Ide*, épousa Simon, fils de Simon de Nancy ; il offrit cette maison à l'ordre de Cluni, par les mains de Pibon, évêque de Toul, vers l'an 1081. Bertrice abbé de Moyenmoutier, forma quelque difficulté sur ce prieuré, en 1111, prétendant qu'il avait d'abord été donné en présence de témoins, à son abbaye, par le seigneur Odoïn, qui l'avait ensuite retiré par violence. La chose fut portée par-devant le synode de l'évêque de Toul, tenu en 1111 en présence de l'évêque Ricuin ; les deux parties y comparurent. Odoïn qui y était présent, soutint qu'il n'avait jamais fait don de ce prieuré au monastère de Moyenmoutier, et offrit d'en faire serment avec six témoins de condition libre. Le prieur de Froville, nommé Viscard, qui était aussi présent, demanda du temps pour communiquer la chose, à Ponce abbé de Cluni, son supérieur, et que la décision du procès, fut remise au prochain synode. Mais comme cela demandait un temps considérable, à cause de l'éloignement des lieux, et de l'absence de l'abbé, on produisit une chartre de Pibon évêque de Toul, qui marquait que le seigneur Odoïn, avait offert ce prieuré à l'abbé de Cluni, par les mains dudit Pibon, et l'on montra qu'elle le possédait paisiblement depuis trente ans ; Odoïn avec six nobles témoins, ayant affirmé la même chose par serment, l'abbé Bertrice fut débouté. La décision fut donnée dans l'église cathédrale de Toul, l'an de Jésus-Christ 1111 la quatrième année du pontificat de Ricuin, indication iv en présence de Vidric abbé de saint Eyre et de plusieurs

(1) Histoire de Lorr. t. 2, l. 25, p. 426.

(2) Ibid., p. 427.

(1) Mémoires mss. de Clun., et Hist. mediani monast., pag. 278, 279.

autres personnes ecclésiastiques, sous le règne de l'empereur Henri V ou IV.

On entretenait d'ordinaire à Froville, un prieur, un sacristain, et deux religieux, dont l'un y était à cause de l'union du prieuré de *Ste. Marie du Bois*, qui y avait été faite au commencement du quatorzième siècle, par Bertrand abbé de Cluni. Dans la suite le prieuré de Froville, fut uni à celui de Belanges; ce prieuré est en commande, et à la nomination de M. l'abbé de Cluni.

Prieuré de Ste. Marie du Bois.

Le prieuré de sainte Marie du Bois, de *Nemore*, ou de *Bosco*, était habité par un prieur et un religieux, en 1266; mais il fut uni au prieuré de Belanges, au commencement du quatorzième siècle, par Bertrand abbé de Cluni. Les visiteurs qui firent la visite de Notre-Dame du Bois, en 1532 marquent que ce prieuré avait été entièrement ruiné par les Luthériens et leurs sectateurs; ce prieuré est situé environ à trois lieues de Belanges, vers le midi. Il est surprenant que dès l'an 1532 les Luthériens aient détruit le prieuré de Notre-Dame, puisqu'on n'a jamais souffert ces hérétiques en Lorraine. C'est apparemment quelques troupes de soldats huguenois aventuriers, qui s'étaient jetés dans le pays, et y commirent ce désordre.

FIUMENIL. Voyez **MAGNEVILLE.**

G.

GALILÉE, (VAL DE) ou VAL DE ST.-DIÉ. — Galilée, val. La ville et l'église insigne de St. Dié, sont situées dans le Val de Galilée, dans le pays et comté de Chaumontois. St. Dié, ou Dieudonné, après avoir parcouru diverses contrées de l'Alsace, s'arrêta au Val de Galilée, où il bâtit son abbaye au lieu nommé *Jointures*, *Junctura*, à cause de la jonction du ruisseau de Robache, qui descend de la montagne et coule dans le vallon, qui est au couchant septentrional de la ville, et tombe dans la Meur-

the, qui a sa source au Valtin au midi, et qui coule dans tout le val de St. Dié.

Le val de St.-Dié est situé entre les abbayes exemptes de Senones, Moyenmoutier, Etival, et les diocèses de Toul, de Basle et de Strasbourg.

L'église de St.-Dié jouit du droit de l'exemption de la juridiction des évêques, et a son territoire séparé où elle exerce les droits quasi épiscopaux; sa juridiction s'étend non seulement sur les paroisses qui sont dans le val de S.-Dié ou de Galilée; mais aussi sur quelques paroisses situées dans le diocèse de Toul, comme saint Remiremont, etc.

Les paroisses du Val sont au nombre de douze ou quatorze, avec leurs annexes; tout le Val de Galilée est partagé en deux parties, l'une nommée le *Ban du Duc*, l'autre le *Ban du Chapitre*, ayant leurs juridictions temporelles, séparées: tout le Val de Saint-Dié est de la souveraineté de Lorraine, bailliage de Saint-Dié, cour souveraine de Nancy. Le chapitre a sa justice et ses officiers particuliers. Le bailliage est divisé en cinquante-cinq communautés; mais il y en a de fort étendues, et le tout fait environ cent soixante villages ou hameaux. Le siège où le chapitre exerce sa justice, est nommé *la Pierre Hardie*, et est tenu par un gradué pour les terres du chapitre, en première instance, et ressortit au Buffet. L'hôtel-de-ville est composé des officiers du roi et du chapitre. Le bailliage de Saint-Dié, s'étend non seulement sur tout le Val, mais aussi sur le Val de Sainte-Marie, le Val de Lièvre et Saint-Hypolite, pour ce qui relève de la Lorraine.

Le Val de Galilée est un pays de montagnes, où il y a quantité de vallons agréables et fertiles, et arrosé d'une infinité de sources, qui produisent des ruisseaux qui donnent la fécondité aux terres et aux prairies. On y remarque les anciens châteaux de Spissemberg et de Clermont, etc. Il y avait autrefois dans la ville de Saint-Dié, un palais qui a servi de demeure à quelques duchesses de Lorraine: comme à Catheri-

ne de Lorraine, fille du duc Charles II, et épouse de Jacques marquis de Bade, à Isabelle d'Autriche, et à Christine de Danemarck.

On peut voir ce que nous avons dit sur la ville de Saint-Dièy, dans son article particulier.

GARDE (LA). — La Garde, châtellenie de l'évêché de Metz, dépendante pour le temporel et pour le spirituel de cet évêché.

Thierry Bayer de Boppard, qui fut évêque de Metz, depuis 1363 jusqu'en 1383, racheta le château de la Garde, qui avait été engagé par quelqu'un de ses prédécesseurs (1).

Ademare de Montil évêque de Metz, depuis l'an 1527 jusqu'en 1561, bâtit la forteresse de la Garde, fit fermer de bonnes murailles les villes de Nomeny et de Saint-Avoid, et acheta la tour que l'avoué de Baccarat avait fait bâtir à l'entrée du château de Baccarat, qui appartenait aussi à l'évêque de Metz (2).

La paroisse est dédiée à S. Martin. Patron, l'abbé de Salival; cure régulière administrée par un R. P. prémontré, sous le titre de prieur.

Les évêques de Metz, en vertu du traité de Munster, reconnaissent le roi pour souverain de cette châtellenie, et des autres qui dépendent de leur évêché. Mais pour les villes ou villages qui dépendaient de ces châtellenies, elles ont été ou cédées, ou acquises aux ducs de Lorraine, depuis le milieu du XV^e siècle.

Les dépendances de la Garde, sont : la Garde, Jambrotte hameau, Martincourt et deux moulins, Kirchange et le moulin village, Layr, Otmange hameau, Lombarde et Fricourt, hameaux, Omeray village, Brardenay village, Maizières village, Haucourt cense, Helleicourt, fief, le Toupet fief, Xousse hameau, Vaucourt village, le Void de Lexat hameau, Veho village, Xures et le prieuré de Xures.

(1) Meurisse, hist. de Metz, p. 527.

(2) Idem. p. 501 et 502.

GENICOURT. — Genicourt, village d'évêché, dont M. l'évêque de Verdun est seul seigneur; il y a un château qui est du Barrois, dont M. de Rouvroi; conseiller d'état, premier président de la cour souveraine de Lorraine, est seigneur, haut, moyen et bas justicier. Ce château est du diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de S.-Mihiel, cour souveraine de Nancy; il n'y a qu'un portier, un berger et un vigneron.

GEORGE (SAINT). — La baronnie de Saint-George, est située entre Gondrechange au nord, Chatillon au midi, Turkestein à l'orient, Blâmont et Rachicourt à l'occident. Cette baronnie de Saint-George est du diocèse de Metz, et du temporel de l'évêque de cette ville. Les lieux dépendans de cette baronnie, sont : Saint-George château, Petimont, village enclavé dans Chatillon, Sainte-Agathe château, Richeval village, Habitz hameau, Rouges-Rupt hameau, Bertrambois village, Hattigni village, Landange village.

Le duc Léopold donna la baronnie de Saint-George, le Ban-le-Moine, et Turkenstein, à M. le prince de Beauvaucraon, en 17....

GELLAMONT. Voyez DIEU-LOUARD.

GERARD-MER ou GIRAUMEY. — Gerard-Mer ou Giraumey, village près d'un lac du même nom, situé au-dessous des lacs de Longemer et de Retournermer, sur la Vologne, et à la source de cette rivière; ce village est annexe de Corcieux; les patrons de l'église sont S. Gérard et S. Barthelémy; il y a un vicaire résident. Le chapitre de Remiremont est collateur de la cure de Corcieux; prévôté d'Arches, bailliage de Remiremont, cour souveraine de Nancy.

Gérard-Mer tire son nom d'un officier du duc Gérard d'Alsace, qui se retira sur le lac de Gérard-Mer, et y bâtit un oratoire qui s'est tellement accru, qu'il forme à présent un gros lieu, où l'on voit environ sept cents feux; outre le village il y a plusieurs granges, cinq moulins et deux scieries.

Le principal commerce de Gérard-Mer, consiste en fromages qu'on nomme Girau-més, et qui sont en estime dans le pays. On y fait aussi grand nombre de ces boîtes de sapin, rondes et oblongues, et en particulier, de celles où l'on met les dragées de Verdun : les habitans de ce lieu ont un talent particulier pour ces sortes d'ouvrages.

Entre Martin-Prey et Gérard-Mer, on voit un pont sur la Yologne, qui a de longueur, environ vingt-cinq ou trente pieds, d'une seule arche de pierres de taille, si solide, qu'on le croit un ouvrage des Romains.

On trouve à Gérard-Mer, certaines cavernes, dans lesquelles il y a de la glace dans les plus grandes chaleurs de l'été, et point du tout pendant l'hiver.

GERBEVILLER. — Gerbéviller, en latin, *Gilberti villare*, est un gros bourg ou petite ville, située sur la rivière de Mortagne, à deux lieues de Lunéville, dans un vallon assez serré, où l'on voit un château avec de grands jardins. Ce lieu est ancien, et nous lisons dans l'histoire de Lorraine, qu'en 1179 (1), il y eut une transaction passée entre le duc Simon II et son frère Frideric de Bitche, par la médiation de Philippe de Lorraine, comte de Flandres, par laquelle le duc Simon s'oblige à donner à son frère Frideric de Bitche, le château du fief de *Gilbert-Viller*, pour acquitter les cent livres qu'il devait assigner en fonds de terre, audit prince Frideric, ou Ferri de Bitche. Celui-ci céda le château de Gerbéviller à son fils Philippe, qui vivait en 1197 et encore en 1235. Il avait épousé Agnès de Salm, fille unique et héritière de Mathilde de Hombourg, fondatrice de l'abbaye de Salival. Il est dénommé avec sa femme Agnès, et sa fille Jeannette ou Joatte, dans des titres de Saint-Dièy et de Beaupré. Il eut apparemment un fils de son nom, dénommé en un titre de l'an 1282.

Avant Philippe de Gerbéviller, nous

(1) Histoire de Lorr., tome 2, preuves, p. cccxxxiii.

connaissions Vautier, prince de la maison de Lorraine, qui ayant épousé Agnès d'Haraucourt, à cause de sa beauté extraordinaire, fut pourvu de la seigneurie de Gerbéviller; et on trouve son nom en cette qualité, dans des lettres des années 1155, 1142, 1154, où l'on parle de sa femme, de ses fils et de ses filles. Le nom de sa femme est Agnès, ses frères sont Raimbaud, Thiéri et Guillaume, qui se fit chevalier du temple. Son fils est Frideric de Gerbéviller, dénommé dans un titre de l'an 1135, et sa fille nommée Joatte. Vautier de Gerbéviller était fils du duc Simon I^{er}, il mourut apparemment avant l'an 1179, et fut enterré à Beaupré avec la comtesse son épouse.

L'ancienne maison de Gerbéviller (1), aujourd'hui éteinte, portait de gueules à deux barres, adossées d'argent, semées de croix pommetées, au pied fiché d'argent; la terre fut érigée en marquisat par le duc Henri II.

La maison de Tornielle, porte de gueules à l'écusson d'or, chargé d'un aigle impérial, à deux têtes de sable; ledit écusson entouré de deux courges ou de deux masses d'or.

Le terre de Gerbéviller a aujourd'hui titre de marquisat (2); mais anciennement elle était une simple baronnie. Si l'on s'en rapporte à l'épithape du prince Vautier de Lorraine dont on vient de parler, il faudra dire que cette terre est venue à la maison de Lorraine, par le mariage du duc Simon I^{er} avec *Adeline*, fille de *Gérard comte de Kerford, seigneur et baron de Gerbéviller, qui trépassa l'an 1149; le douze de Mars. Voyez l'histoire de Lorraine, t. H, prélimin. p. xxxiii. seconde édition.*

La seigneurie de Gerbéviller passa de la maison de Philippe de Lorraine, seigneur de Gerbéviller, dans celle de Wisse, qui la posséda pendant long-temps. Ensuite

(1) Benoit, pouillé de Toul, t. 3, suppl. page 364.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, seconde édit., p. xxxiii, Prélimin.

elle passa dans la maison de Deuilly et du Chatelet, par le mariage de Hue du Chatelet, avec Madeleine Wisse de Gerbéviller, dont il eut Pierre du Chatelet, qui épousa Bonne de Bandoche, qui fut mère d'Olry du Chatelet, qui épousa Jeanne Scépaud, qui fut mère de Claude du Chatelet, mort en 1589 : ses sœurs, Claude, Christine et Anne du Chatelet, héritèrent de ses grands biens et fondèrent les carmes de Gerbéviller.

Anne du Chatelet (1), épousa le comte de Tornielle, et par ce mariage, la terre de Gerbéviller est entrée dans la maison de Tornielle, qui l'a possédée jusqu'aujourd'hui, qu'elle est entrée dans la maison de Lambertie.

L'église paroissiale de Gerbéviller a pour patron St. Pierre et St. Urbain. Collateur, le chapitre de St. George, à cause du prieuré de St. Urbain, dépendant originellement de l'abbaye de saint Urbain en Champagne, diocèse de Châlons ; uni aujourd'hui au chapitre de St. George de Nancy, et à présent à la primatiale (2).

Il y a à Gerbéviller un couvent de carmes déchaux, fondés par Christine du Chatelet, le 19 février 1628, et une maison de religieuses de la congrégation, établie en 1672.

GERMAIN SUR MEUSE (SAINT) ET SAVONIERES. — Saint-Germain sur Meuse, village à une lieue de Foug, mi-parti pour la souveraineté, entre la Champagne et la Lorraine. Diocèse de Toul. Patron de l'église, saint Germain d'Auxerre. On croit avec raison que ce lieu a pris le nom de Saint-Germain, à cause du passage de ce saint évêque, lorsqu'il alla en Angleterre, avec saint Sévère archevêque de Trèves en 447, pour combattre les Pélagiens. Il faut bien distinguer ce second voyage du premier, que saint Germain fit en Angleterre avec saint Loup, en 429.

(1) Hist. générale de la maison du Chatelet t. 2, p. 4.

(2) Benoît, pouillé de Toul, t. 1, p. 257.

Saint Sévère de Trèves et saint Germain d'Auxerre, passèrent donc au village de *Travia*, aujourd'hui nommé *Saint-Germain sur Meuse*, qui était situé sur le grand chemin de Naïs à Toul ; on y bâtit une abbaye royale, qui fut ruinée on ne sait précisément en quelle année. J'ai parlé plus au long de cette ancienne route, dans la dissertation sur les grands chemins de Lorraine, suivant les mémoires qui m'ont été fournis par M. de Marasse, curé dudit St.-Germain.

L'empereur Louis-le-Bègue, confirme à Arnalde évêque de Toul (1), les abbayes de saint Evre, de saint Germain et de saint Martin, qui avaient été autrefois données ou confirmées audit Arnalde, par l'empereur Lothaire, et son fils du même nom, et par l'empereur Charles-le-Chauve, père du roi Louis-le-Bègue ; mais qui lui avaient été ôtées par le roi Lothaire, et ensuite restituées. L'acte est de l'an 878 ; je ne trouve plus rien touchant l'abbaye de Saint-Germain, depuis ce temps-là. Elle n'est point rappelée dans la bulle du pape Léon IX, de l'an 1051, qui fait le dénombrement des autres abbayes qui appartenaient alors à l'église de Toul ; ce qui peut faire conjecturer que dès lors elle ne subsistait plus, et que les revenus en étaient unis à l'abbaye de S. Evre et le titre abbatial supprimé (2).

Savonnières, lieu autrefois célèbre, et où il y avait un palais-royal, et où l'on a tenu quelques conciles, l'un en 856 et l'autre en 862. Savonnières est aujourd'hui entièrement abandonné, et on n'y voit plus aucun vestige de ville ni de village. Il y restait encore une église il y a 50 ans ; mais à présent elle est démolie comme tout le reste. Savonnières était autrefois la mère église de S. Germain, et S. Michel en était patron ; à présent la paroisse est transférée à St.-Germain.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 313, 314, preuves et 1026.

(2) Benoît, histoire de Toul, pages cxvii et cxviii.

On peut voir ce que nous disons sur *Savonnières*, dans son article.

GERMAIN (LE CHATEAU SAINT-), près la ville de Metz. — Saint-Germain, est un château situé sur une montagne, au nord de la ville de Metz. Jean d'Apremont évêque de Metz, étant entré en guerre avec les Messins ; ceux-ci obligèrent l'évêque et le parage de Porte-Seille, qui avait pris son parti, de sortir de la ville, sans en rien emporter, ayant seulement leurs bâtons à leurs mains, et de se retirer au château Saint-Germain, où ils furent incontinent assiégés ; mais l'évêque Jean d'Apremont ayant rassemblé ses sujets et vassaux, demanda aux seigneurs ses parens et ses amis, un prompt secours, par le moyen duquel il fit lever le siège (1). Cette guerre dura trois ou quatre ans, et causa de grands désordres dans le pays (2).

L'histoire de Jean d'Apremont porte que ce prélat avait fortifié le château de Saint-Germain (3), qu'il fut obligé avec les siens et ceux qui lui étaient attachés, de sortir de la ville et de se retirer dans cette forteresse ; que les citoyens de Metz, démolirent les maisons de ceux qui l'avaient suivis, et confisquèrent tous leurs biens. L'évêque voyant que les armes spirituelles, l'interdit et l'excommunication ne les toucheraient point, appela à son secours le duc de Lorraine et le comte de Bar ; mais ces princes ayant reçu de l'argent des Messins, se joignirent à eux pour assiéger le château de Saint-Germain. Jean d'Apremont fut donc obligé de recourir à des seigneurs d'Allemagne, au comte de Dasbourg et à celui d'Eurestein, et à d'autres seigneurs qui lui amenèrent un grand secours de bonnes troupes. Etant arrivés au bord de la Moselle, qui était alors assez enflée, l'évêque les engagea à passer la rivière et à s'avancer vers le château. Ceux qui y étaient assiégés, en sortirent, et les deux armées des assiégés et des assiégeans avec les trou-

pes étrangères, étant prêtes à en venir aux mains, Roger évêque de Toul, les mit d'accord en 1234. Les chroniques du temps, parlent au long de cette guerre et des personnages divers, que le duc de Lorraine et le comte de Bar firent dans tout ce temps.

Il y avait aussi autrefois sur cette montagne, un prieuré dédié à St.-Germain et dépendant de l'abbaye de St. Vincent de Metz. Le pape Alexandre III, en 1177, permit à l'abbé de saint Vincent, d'y envoyer des religieux pour le desservir, à cause du grand nombre de miracles qui s'y faisaient.

GERMINI, annexe de Crépey. Voyez **CREPEY**.

GEROLSEK. — Gérolsek est un château situé en Alsace, sur une montagne au-dessus de la ville de Saverne, et de l'abbaye de Moyenmoutier. Ce château a donné son nom à une maison autrefois puissante en Alsace, et qui n'a rapport à notre histoire, que parce que ces seigneurs étaient feudataires des ducs de Lorraine, comme il paraît par plusieurs pièces conservées aux Archives de Lorraine.

On voit encore dans des monumens du seizième siècle, ès années 1570, 1571, 1580, 1581 et 1583, etc., que les seigneurs du château de Gérolsek, étaient regardés comme feudataires du duc de Lorraine.

GIBAUMEY. — Gibaume, Gibaumeix ou Gibaumés, *Gibbomanus*, village du diocèse de Toul, annexe d'Uruffe ; bailliage de Commercy, à quatre lieues de cette ville, une de Vaucouleurs, cour souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

GIBRIEN (SAINT-), voyez **ESSEY-EN-VOIVRE**.

GIRAUVILLIERS. — Girauvilliers, *Gerardi-villare*, village du diocèse de Toul, à deux lieues de Gondrecourt et de Vaucouleurs, Barrois mouvant, bailliage de la Marche, présidial de Châlons, par-

(1) *Ev* 1231. Chroniq. mss. vers. p. cxxv.

(2) Chronique de S. Thiébaud. Hist. de Lorr. t. 1, 2, p. clxix.

(3) Hist. de Lorr., t. 1, p. 69.

lement de Paris. M. de Circourt en est seigneur haut, moyen et bas justicier. La paroisse a pour patron S. Martin.

Badonvillers, *Bodonis-villare*, est annexe de Girauvillers. Ce village situé sur une hauteur, est en partie Champagne et en partie Barrois, à une lieue et demie de Gondrecourt. L'église a pour patron saint Martin.

GIRAUVOISIN ou GIRARDOISIN.

— Girauvoisin, ou plus communément Gérardvoisin, *Gerardi-Vicinium*, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie de S. Mihiel, une et demie de Commercy. La paroisse a pour patron S. André et S. Christophe.

GIRCOURT et DOMPAIRE. — Nous connaissons deux villages du nom de *Gircourt*, l'un près de Mirecourt qui ne fait qu'une communauté avec Viéville; l'autre à deux lieues de Bruyères, sur l'Urblion, et sur le chemin de Remberviller à Remiremont. C'est de ce dernier *Gircourt* que nous voulons parler ici, où il y a un château environné de fossés pleins d'eau, appartenant à M. Humbert de Gircourt.

Le patron de l'église paroissiale, est saint Barthelemi. Gircourt est près du village de Dompaire; l'abbaye de Senones avait autrefois des biens considérables dans l'un et dans l'autre de ces lieux. Elle possédait Dompaire dès avant l'an 1111, elle y avait foire et marché en 1103; et l'empereur Henri V en 1105, confirma la donation qu'en avait faite à ce monastère, une puissante dame nommée Cunegonde. L'évêque de Metz Etienne de Bar, en 1124 confirme le droit de foire et marché dans le même lieu de Dompaire.

GIREFONTAINE. — Girefontaine, village enclavé dans la Comté, à huit lieues de la Marche, une et demie au nord de Constanç-en-Bassigny. Il est de la paroisse de Jasney, village comtois; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris.

GIRONCOURT. — Gironcourt, village du diocèse de Toul. Il est situé sur la Yraïne, deux lieues et demie au cou-

chant de Mirecourt; bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy. Il en est parlé dans la confirmation de la fondation du prieuré de Denilly, en 1044 sous le nom de *Girandi-curtis*. L'église a pour patron saint-Brice. On peut voir le pouillé de Toul, par le R. P. Benoit Picart. Bailliage de Derney; cour souveraine de Lorraine.

Le ban de Gironcourt comprend Audoncourt, Dommartin-aux-bois, Augemont, Thiebouzet, Mabomenil, Neymons, la Rue, Usmin, le Void de Girancourt, Barbon-fin, et les Granges de Renonnes et d'Alsिमont, avec un moulin sur le finage.

GIRONVILLE. — Gironville, village du diocèse de Toul, répondant à Bouconville, à une lieue de Commercy, qu'il a au couchant. Dans le titre de confirmation de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, de l'an 942 il est dit que *Gironville est sur la Meuse, dans le comté de Beden*, dont le chef-lieu est Void (1). Il en est encore parlé dans un titre de l'abbaye de St. Mihiel, de l'an 1106 sous le nom de *Gyronis-Villa*.

L'église a pour patron, saint Léger. Il y a environ soixante habitans dans ce lieu. Il est de la baronnie de la Marche, office de Bouconville, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy.

GIROUEZ. (*le ruisseau de*) — Le ruisseau de Girouez prend sa source au village de Cousances-aux-Bois, bailliage de Bar, passe à celui de Grimaucourt, ensuite au couvent des augustins de Girouez, et entre dans une petite rivière qui se jette dans la Meuse au-dessous de Vadonville, entre Commercy et Sampigny. Ce ruisseau est bordé de frênes, de tilleuls et de peupliers.

GIVRICOURT. — Givricourt, petit village de la châtellenie d'Albestroff, établi par le cardinal de Givry évêque de Metz, mort en 1612 et dont il porte le nom. Ce village est annexe de Munster-Lor-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 350. Preuv.

raîne, dont il est séparé par un ruisseau, qui vient de Torchéville, et va se jeter dans la Sarre à Sarralbe. La plus grande récolte de ce lieu se fait en pommes de terre. Givricourt est du diocèse de Metz, bailliage de Vic, parlement de Metz; à dix lieues de cette dernière ville, sept de Sarrebourg et de Vic.

GLONVILLE, Flin, Vatinénil et le prieuré de Mervaville. — Glonville, nommé en latin *Tillonisvilla*, ou *Dilonisvilla*, dans le titre de l'abbaye de Moyemoutier, village du diocèse de Toul, situé assez près de la Meurthe, un peu au-dessus de Deneuvre et de Baacarat (1). L'église paroissiale est dédiée sous l'invocation de saint Maurice et de saint George. Seigneurs, le roi et M. d'Anglure, de Magnière. Bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Annexe, *Flin* ou *Flin*, ci-devant chef d'un doyenné qui est aujourd'hui transféré à Deneuvre. Patron, saint Martin.

L'ermitage de la Magdeleine, où l'hôpital avait autrefois deux cents francs de rente.

Vatinénil, autre annexe de Glonville, en latin *Valteri manila*. Patron saint Jean-Baptiste, seigneur l'évêque de Metz. Parlement de Metz.

Dans la banlieue de Glonville, se voit le prieuré de Mervaville, dépendant de l'abbaye de Senones, fondé vers l'an 1224, puisqu'en cette année, Eudes de Sorcy évêque de Toul, témoigne que ce prieuré avait été commencé du temps de ses prédécesseurs, et n'était pas encore achevé (2). Il exhorte les fidèles à le mettre en sa perfection, et veut que l'abbaye de Senones, sur le fond de laquelle il est construit, en jouisse avec les mêmes franchises dont elle jouit dans les autres prieurés situés dans le diocèse de Toul.

La duchesse douairière de Lorraine, Catherine de Limbourg, en 1242 y mit la dernière main.

(1) Hist. médiévale monast., pag. 243, 286 et 306.

(2) Hist. de Lorraine, t. 2, p. 240.

Le prieuré reconnaît pour sa première fondatrice et bienfaitrice, Cunegonde dame de Viviers, qui a fait de fort grands biens à l'abbaye de Senones; elle vivait du temps d'Etienne de Bar, évêque de Metz, et d'Antoine abbé de Senones; c'est-à-dire, dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'an 1110 qui est la première année d'Etienne de Bar, jusqu'en 1156 qui est la dernière de l'abbé Antoine.

Le dernier prieur régulier de Mervaville, fut dom Claude Jaquinot, qui l'a possédé en règle jusqu'à sa mort, arrivée à Nancy en 1755. On a obtenu de son consentement en cour de Rome, en 1751 la suppression du titre de prieuré de Mervaville, et son union au prieuré de Breuil, proche Commercy.

On croit que le nom de *Mervaville*, vient de *Mirabilium-villa*, à cause de fréquents miracles que Dieu y opérait par l'intercession de la sainte Vierge, à laquelle le prieuré est dédié: l'église en était fort belle et bien voûtée; mais la nef tomba de pure caducité, le 26 janvier 1758, il ne reste que le chœur et la croisée qui sont d'un fort bon goût.

Il y avait autrefois un village autour du prieuré; mais il n'en reste aujourd'hui que les ruines, et les maisons des fermiers du prieuré.

Le duc Thiébaud II dans son testament de l'an 1512 donne au prieuré de Notre-Dame de Meryaville, dix sols de petits tournois.

Le village de Mervaville subsistait encore en 1614 et 1615 comme il paraît par les enquêtes et procédures faites en ces années par les députés du duc Henri II et du seigneur évêque de Metz. Ce village fut ruiné apparemment pendant les deux sièges du château de Moyen qui en est proche, en 1634 et 1659.

GODONCOURT. — Voyez MONTUREUX.

GOIN-SUR-SEILLE ou **EN SAULNOIS.** — Goin-sur-Seille, village à quatre lieues de Pont-à-Mousson et à trois lieues de Metz, à six lieues d'Amance,

répondant au bailliage de Pont-à-Mousson, diocèse de Metz, souveraineté de Lorraine, enclavé dans le pays messin. Ne serait-ce pas *Goddinga-villa*, palais royal dénommé dans un titre de Charlemagne, de l'an xi et v de son règne. *Voyez diplomatique*, t. 4, p. 285. *Goin* est accompagné d'un fief nommé la Horgne; l'église de Goin est du patronage de l'abbaye Saint-Martin devant Metz; cette abbaye ne subsiste plus; les biens en ont été donnés à la primatiale de Nancy.

La maison de Goin portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

GONDRE COURT - LE - CHATEAU.

Prieuré au même lieu, et prieuré de sainte Salaberge. — Gondrecourt est une petite ville de Lorraine, ayant titre de doyenné ecclésiastique, du diocèse de Toul. Ce doyenné a dans son étendue vingt-cinq cures, dix annexes, une abbaye, deux prieurés, une maison religieuse, sept chapelles, deux hôpitaux ou léproseries et cinq hermitages.

Pour le civil, Gondrecourt a titre de prévôté sous le bailliage de la Marche; et cette prévôté comprend environ 32 villages ou hameaux. On lui donne le nom de *Gondrecourt-le-Château*, pour le distinguer des forges de Gondrecourt et de Gondrecourt en Voivre.

Gondrecourt est situé sur la rivière d'Ornain aux confins de la Champagne, à cinq lieues de Ligny, de Neuf-Château et de Joinville, trois de Vaucouleurs, à huit lieues de St.-Mihiel au midi et à sept de Bar-le-Duc au levant d'hiver. Elle a été autrefois possédée par des seigneurs particuliers.

Quelques-uns croient que Gondrecourt a pris son nom de Gondoin, père de Bodon Leudin évêque de Toul et de Ste. Salaberge; Gondoin était, dit-on, seigneur de Meuse et de Gondrecourt.

En 1219 (1), Gondrecourt était à une dame de Rinel, et en 1272, le comte de

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, p. 1109. Notes.

Champagne donne en accroissement de fief au comte de Bar, la seigneurie de Gondrecourt, tenue auparavant par Jean de Gondrecourt.

En 1238 (1), le comte de Vaudémont promet de mettre hors de ses mains Gondrecourt, sans le consentement du comte de Bar.

Cette ville fut cédée avec toutes ses dépendances, à Edouard I^{er} du nom, comte de Bar, par le roi Philippe-le-Bel, au mois d'avril 1307, et cela à la recommandation d'Edouard, roi d'Angleterre (2). D'autres disent que Gondrecourt fut réuni au domaine de Champagne au temps du mariage de Jeanne avec Philippe-le-Bel, lequel donna l'an 1304, pour récompense à Thiébaud de Bar, évêque de Liège, la terre de Gondrecourt, qui devait passer après la mort de ce prélat, aux comtes de Bar; il la lui donna sous l'obligation d'en faire hommage au roi de France, à cause de son comté de Champagne (3).

Le comte de Bar jouissait de Gondrecourt aussi bien que de la Mothe, lorsqu'il l'engagea en 1304, à Ferri IV duc de Lorraine avec la Mothe.

Gondrecourt-le-Château avait reçu des ducs de Bar, entr'autres privilèges, celui de recevoir de ces ducs la justice sur les lieux. Il y a eu un bailliage sédentaire, jusqu'en 1711, et avant le changement de 1751, il y avait encore une prévôté royale, dont l'étendue était considérable; sa dépendance est à présent au bailliage de la Marche qui en est très-éloigné.

On distingue Gondrecourt en ville haute et en ville basse. Dans la première sont les ruines du château et de la chapelle castrale de S. Blaise; l'auditoire et les prisons sont auprès de là. Au dehors de la ville il y a une chapelle de malades, ou une léproserie. Je trouve au 27 février 1311, une confirmation des privilèges des habitans de

(1) Peut-être en 1288.

(2) Benoît histoire de Toul, p. 87.

(3) Longuerue, description de la France l. 7, p. 183.

Gondrecourt, mais aucune spécification de ces privilèges.

En 1307, le roi Philippe-le-Bel, à la prière d'Edouard roi d'Angleterre, donne à Edouard comte de Bar, neveu dudit roi d'Angleterre, le château de Gondrecourt avec toutes ses dépendances, pour le tenir par ledit comte de Bar et ses successeurs en hommage-lige.

En 1368 (1), la chronique de Metz dit que Gondrecourt fut pris par les Messins. Colart Desarmoises y commandait avec ses gentilshommes. Colart Desarmoises eut la tête tranchée à Metz et treize gentilshommes furent pendus.

En 1436 (2), pendant la détention du duc René I entre les mains du duc Philippe de Bourgogne, on mit en dépôt entre les mains de Philippe, Gondrecourt et quelques autres terres, pour obtenir un répit en faveur de René.

Le 10 septembre 1467 (3), ceux de Metz s'étant jetés dans le Barrois, y brûlèrent Gondrecourt et plusieurs autres bourgs et villages. René II, duc de Lorraine et de Bar, s'en plaignit vivement, et demanda à ceux de Metz, cent mille écus de dédommagement. On tint une assemblée à Anci sur Moselle pour terminer ces différens ; mais on n'y conclut rien, sinon qu'on se pourvoirait devant le roi de France, son parlement et les évêques de Metz, de Toul et de Verdun, etc.

Le roi Louis XII en 1475 (4), ayant donné à magnifique et noble seigneur Saladin d'Anglure, seigneur d'Estoges, la seigneurie de Gondrecourt, pour sa vie seulement, avec la terre de Lifou-le Grand ; le duc René II, à qui Gondrecourt appartenait, comme comte de Vaudémont, n'ayant pas admis cette donation, Saladin y renonça volontairement ; après quoi le roi Louis XII adressa en 1482, une commission au bailli de Vitri, pour recevoir les foi

et hommages de la duchesse de Lorraine pour la même seigneurie.

Ensuite Saladin d'Anglure se pourvut au parlement et obtint en 1491, un arrêt pour être remis en possession des terres et seigneuries de Gondrecourt et de Lifou-le-Grand (1). Le duc René II y forma opposition, Saladin consentit de faire examiner l'affaire par des commissaires, qui firent un accommodement, au moyen duquel René fut maintenu dans la jouissance de Gondrecourt ; René ratifia cet accord en 1497, et l'année suivante il reprit cette terre du roi Louis XII (2).

En 1574, le duc Antoine assigna pour douaire à la princesse René de Bourbon son épouse, 7,000 livres tournois de rente, et pour assurance lui donna les châteaux d'Einville-au-Jar et de Gondrecourt avec tous leurs meubles.

En 1539, au mois d'avril, fut passé le fameux traité de Rumilli, entre le roi François I^{er} et Antoine duc de Lorraine, par lequel le roi entre autres prétentions, soutenait que la terre et châtellenie de Gondrecourt relevait de sa couronne, et que le duc de Lorraine lui en devait faire hommage ; se plaignant par la bouche de son procureur général, que ledit duc faisait relever par-devant ses juges des grands jours de St.-Mihiel, les appels des jugemens rendus à Gondrecourt, au préjudice du ressort de Chaumont.

Le bon duc Antoine étant venu trouver le roi François I^{er} à Rumilli, reconnut qu'il était son homme-lige pour les terres du duché de Bar, qui sont situées au couchant de la Meuse vers le royaume de France, et que si ses officiers avaient fait quelque entreprise au préjudice des droits du roi, il les désavouait. Mais à l'égard de la ville de Gondrecourt, il ne reconnut point qu'elle fut dans le royaume, ni assise dans le ressort de Chaumont, ni qu'elle eut jamais subi sa juridiction. Il est même

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. cxxx.

(2) Hist. de Lorr. t. 3, p. cxxx.

(3) Ibid. p. 948.

(4) Ibid. t. 2, p. 1109 et t. 3, p. cclxxviii.

(1) Séguier, v. 81, p. 39.

(2) Tit. de Lorr. à la Ste. chapelle de Paris, x, Gondrecourt.

remarquable qu'il n'en est plus parlé dans les reprises du duc Antoine. Au reste le traité de Rumilli n'a pas eu d'exécution, comme n'ayant pas été libre.

Quelques années après en 1552, le prince Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, régent de Lorraine, ayant fait remonter au roi Henri II, que les villes de Bar-le-duc, Gondrecourt, Châtillon, la Marche et Conflans étaient tenues en fief libre du royaume de France, non sujettes à aucun service, sans que les édits et ordonnances des rois y aient jamais eu lieu ni cours, ni que les habitans desdites villes aient été tenus d'aucune imposition, à autre qu'au duc de Lorraine et de Bar : Sa Majesté ordonna que toutes instances et poursuites commencées à cet égard, demeurassent en surséance pendant la minorité du duc Charles III, son gendre prétendu. Et en 1553, le même roi déclara le duché de Bar, exempt du ban et arrière ban, et autres impositions mises en France.

Plusieurs années après, c'est-à-dire en 1671 le 25 janvier, intervint un traité entre le roi Charles IX, et le duc de Lorraine Charles III, touchant la mouvance de Châtillon, la Marche, Gondrecourt, etc. (1)

Et en 1559, le même duc Charles III par son testament, donne au prince François comte de Vaudémont son fils, la terre et seigneurie de Gondrecourt, avec quantité d'autres terres. En 1632, le même comte François de Vaudémont, par son testament, donna au prince Nicolas-François son fils, évêque de Toul et cardinal, frère du duc Charles IV, le château, ville, terre et seigneurie de Gondrecourt (2).

Le château de Gondrecourt a été ruiné en 1633, de même que les autres châteaux du pays, par ordre de la France. En 1641 les troupes du roi s'étant présentées devant Gondrecourt, trouvèrent le château

abandonné ; et après y avoir reposé quatre heures, elles s'avancèrent vers le Neufchâteau. La terre de Gondrecourt était possédée en 1656, par le maréchal de l'Hôpital.

Le prieuré de Gondrecourt dépendant de l'abbaye de saint Evre, fut fondé apparemment dans le onzième siècle, puis que Pibon évêque de Toul, qui a gouverné cette église depuis 1070 jusques en 1107, lui donna quelques biens, et que Ricuin évêque de la même église en 1112, confirme ce que Gautier de Gondrecourt et ses prédécesseurs avaient donné à ce prieuré. Mais on ignore le nom de son fondateur, si ce n'est ce Gautier de Gondrecourt dont on vient de parler.

Les pères récollets se sont établis sur le penchant de la montagne de Gondrecourt en un lieu assez incommode (1).

Prieuré de Réchicourt ou de sainte Salaberge (2).

A quelque distance de Gondrecourt on voit le prieuré de sainte Salaberge ou de Réchicourt, dépendant du monastère de St. Jean de Laon, fondé et bâti par sainte Salaberge, fille du seigneur Gondois, dont nous avons parlé ci-devant. On pourrait croire que ce prieuré près de Gondrecourt, est situé au lieu où sainte Salaberge avait d'abord projeté de bâtir une abbaye, qu'elle jugea ensuite plus à propos de transférer à Laon pour éviter les inconvéniens auxquels elle aurait été exposée entre les deux royaumes de Bourgogne et de Lorraine ou d'Austrasie; mais le prieuré de Réchicourt est à une plus grande distance de Luxeu, que ne l'était l'abbaye que voulait fonder sainte Salaberge, c'est-à-dire 40 milles de Langres, car de Gondrecourt à Luxeu la distance est beaucoup plus grande.

L'ancien château de Gondrecourt est aujourd'hui réduit à une simple maison, à laquelle tiennent le palais et les prisons.

(1) Séguier, v. 81, t. 2, p. 1185 et 1159.

(2) Hist. de Lorr., t. 3, p. 195.

(1) Benoit, hist. de Toul, p. 87.

(2) Hist. de Lorr., t. 1, p. 455, notc.

Gondrecourt est chef-lieu de l'office et de la prévôté de même nom ; il est de la recette de Bourmont, du bailliage de la Marche, du présidial de Châlons-sur-Marne, et du parlement de Paris, le roi en est seul seigneur.

Hors la ville de Gondrecourt est une chapelle ou léproserie sous l'invocation de la sainte Vierge.

Sous le duc Léopold en 1707 le comte des Sales avait obtenu de construire sur le ban de Gondrecourt, à titre de fief, une forge et un fourneau ; cette forge a été transférée sur le ban d'Abainville, trois ou quatre cents pas plus bas. Il n'en reste sur le ban de Gondrecourt, que le corps de logis, les écuries et partie de la halle ; on a fait un moulin du fourneau. Il y a à Gondrecourt prévôté et hôtel de ville, dont le prévôt est le chef. Avant l'édit de 1747 il y avait aussi une gruerie qui est à présent du ressort de la maîtrise de Bourmont.

GONDRECCOURT-EN-VOIVRE. — Gondrecourt-en-Voivre, village aux sources de l'Ottain, à deux lieues et demie de Briey, diocèse de Verdun, office et recette de Briey, juridiction des juges-gardes des seigneurs ; la paroisse a pour patron saint Sébastien, bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. M. Charpentier de Neuvron, président au parlement de Metz, en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier.

Il est fait mention de *Gontrecuria* dans un titre de saint Maur de Verdun vers l'an 1046 (1).

GONDREVILLE. — Gondreville est un bourg situé sur la Moselle à une lieue de la ville de Toul vers l'orient septentrional, et à trois lieues de Nancy au couchant. Son nom latin est *Gondulphivilla* : M. de Vallois dans sa notice des Gaules, dérive le nom de *Gondreville*, de *Gondulphe*, qui fut maire du palais du jeune Théodeber, roi d'Austrasie ; et qui fut dit-on préposé à l'éducation de saint Arnou.

(1) Hist. de Lorr., p. 421.

Les rois de France y eurent un palais royal, et le roi Théodoric III y a donné une charte en faveur de l'abbaye de Morbach en Alsace en 737. Il est fait plusieurs fois mention de ce palais sous la race des Mérovingiens. Louis-le-Débonnaire y demeura quelque temps, et ordonna à Frotaire évêque de Toul, d'y faire une galerie, qui communiquât du palais à l'église de Gondreville.

Les seigneurs et les évêques du royaume de Charles-le-Chauve, s'assemblèrent à Gondreville le 9 de septembre 873 et y firent serment de fidélité à ce prince en présence de la reine Ingelberge et des légats du saint siège (1).

Au mois de juin de l'année 880 les rois de France Louis et Carloman, et Charles-le-Gros roi d'Allemagne et de Lombardie, se rendirent à Gondreville (2). Louis roi de Germanie devait aussi s'y trouver ; mais étant tombé malade, il fut obligé d'y envoyer des députés. Dans cette assemblée on confirma à Louis roi de Germanie, la jouissance du royaume entier de Lorraine. On renonça en faveur de Charles-le-Gros aux prétentions que les autres princes de la maison royale, pouvaient avoir aux états d'Italie, et on convint que ces princes se donneraient mutuellement secours contre les ennemis communs de la monarchie ; ces ennemis étaient d'une part les Normands et de l'autre l'abbé Hugues, qui en voulait à la Lorraine et le duc Boson usurpateur de la Provence.

Le duc Mathieu I^{er} bâtit ou rétablit le château de Gondreville vers l'an 1154 (3). Henri évêque de Toul son oncle, le trouva fort mauvais, et excommunia son neveu. Ce prince irrité fit le dégât sur les terres de l'église de Toul ; mais le pape ayant ordonné aux évêques de la province, de mettre les états de Lorraine en interdit, Mathieu se rendit et répara le tort qu'il avait fait à l'église de Toul.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 751, nouv. édit.

(2) Ibidem, p. 787.

(3) Ibid., t. 2, p. 13.

Gondreville était donc dès auparavant au duc de Lorraine, puisque le duc Thiéri y bâtit un château; l'évêque de Toul et son chapitre ne se plaignirent de cette entreprise du château, que parce qu'il était trop voisin de la ville épiscopale et qu'il pourrait leur causer du dommage; ou plutôt parce que les anciens rois de France avaient défendu qu'on ne bâtit aucune forteresse dans la banlieue de Toul, en deça de la forteresse de Liverdun, qui depuis très-long-temps était comme le boulevard de la ville et de l'évêché de Toul, de ce côté là. *Voyez ci-après l'art. de Liverdun.*

Quelques années après, le duc Thiébaud I^{er} étant décédé sans enfans en 1220, sa veuve Gertrude de Dasbourg épousa le comte de Champagne (1). Le duc Mathieu II, frère de Thiébaud et son successeur dans le duché, fut obligé de faire valoir à Gertrude, Nancy et Gondreville, qui lui avaient été donnés pour douaire; mais comme on avait assigné Nancy pour douaire à la duchesse Agnès mère de Mathieu, il fallut user de violence pour l'obliger de rendre cette ville à Gertrude.

En 1232 (2), il y avait un pont à Gondreville sur la Moselle; le duc Mathieu II ayant été obligé de lever le siège du château de Foug, se jeta dans Gondreville après en avoir rompu le pont.

En 1295, Thiébaud prince de la maison de Lorraine, donne en fief à Ferri duc de Lorraine son père, la terre de Gondreville, et ordonne à tous ses vassaux de lui rendre hommage.

Durant la guerre du duc Charles de Bourgogne contre la Lorraine, ce prince s'empara de Gondreville et y mit garnison; mais les troupes de Lorraine qui tenaient Fontenoy qui n'en est pas loin, les harcelèrent et les fatiguèrent de telle sorte qu'ils furent obligés d'abandonner ce poste (3).

(1) Hist. de Lorr. p. 222.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. 231.

(3) Histoire de Lorraine, tome 3, page lxxvi. Preuves.

Le bâtard de Vaudémont fut fait commandant de Gondreville, après que le duc René II eut repris Nancy sur le duc de Bourgogne. Un jour veille de la Toussaint, à six heures du soir, le bâtard sort de ce lieu avec ses gens, à qui il fait prendre une écharpe blanche, afin qu'ils se pussent mieux reconnaître. Ils tombèrent sur les Bourguignons qui étaient au village de Laxou près Nancy, jetèrent l'alarme jusque dans le camp du duc Charles, qui était revenu devant Nancy: et après avoir pris et tué bon nombre de Bourguignons, ils s'en retournèrent à Gondreville avec plus de trente chevaux et beaucoup de butin.

Le premier octobre 1520 (1), le duc Antoine abandonna à Rénée de Bourbon son épouse, Gondreville et ses revenus, parce que cette princesse s'y plaisait et voulait y faire séjour.

Dans la vie de St. Bernard (2), on lit que ce saint guérit à Gondreville, une femme aveugle, en présence d'une infinité de personnes qui y étaient accourues de tout le voisinage.

Gondreville est chef d'une prévôté dépendante du bailliage de Nancy; cette prévôté comprend environ trente-cinq villages; autrefois Gondreville était compris dans le comté de Toul.

L'église paroissiale est dédiée à l'Assomption de la Vierge.

Il y avait autrefois, un hôpital de petit revenu, qui ne subsiste plus; mais M. le prince d'Elbœuf y a fondé il y a environ trente ans un hôpital magnifique, dont il a donné la direction aux frères de la charité. Leur maison est très bien bâtie, et tout s'y ressent de la grandeur d'ame, et du bon goût du fondateur.

L'ancien palais ne subsiste plus; mais le même prince s'y est bâti une maison fort bien entendue. Elle est sur les ruines de l'ancien château. Pour le nouvel hôpital,

(1) Archives de Lorraine, Lurette Gondreville.

(2) Vita sancti Bernardi, tome 2, édit. Mabil. p. 1152.

il est hors de Gondreville, à l'extrémité des jardins du prince, et près le passage de la Moselle où se voit le bac aujourd'hui assez peu fréquenté, depuis qu'on a fait près de-là, la grande route de Nancy à Toul, et qu'on a construit un pont sur la Moselle, près la ville de Toul.

La seigneurie de Gondreville relevait autrefois de l'évêque de Metz (1).

Il y a un autre village de Gondreville sur le chemin de Metz, à Viller-bretnach, à une lieue et demie de cette abbaye, où l'on montre une espèce de circonvallation, où l'on dit qu'un empereur et un roi de France, ont eu une entrevue. C'est la tradition du pays.

GORCY. — Gorcy, *Gorcium*, petit village du diocèse de Trèves; office de Villers-la-montagne, juridiction des juges des dames du lieu; recette et bailliage d'Etain; cour souveraine de Nancy. Mes dames de la fontaine et Martinières en sont dames, hautes, moyennes et basses justicières, et perçoivent toute la dime. Il y a onze ou douze habitans.

GORZE. — Gorze, est un gros bourg, ou une petite ville, située au couchant de Metz, environ à trois bonnes lieues de cette ville, sur un ruisseau nommé Gorze, qui se décharge dans la Moselle, au-dessus d'Arnaville, vis-à-vis Corny. Ce ruisseau de même que le lieu de Gorze, se nomme quelquefois Gurgés, ou Gouffre, apparemment à cause de l'abondance de la source d'eau, ou d'une espèce de gouffre ou de profondeur, qui se voit à Gorze. Ce nom ne se lit pas dans les anciens géographes, ni dans les itinéraires, ni dans les anciens historiens des Gaules, mais dans les auteurs et les titres du moyen-âge. Gorze est très célèbre, principalement à cause de l'abbaye qui y fut fondée en 749, par Crodegang évêque de Metz, la quelle y a subsisté avec beaucoup de réputation et de splendeur, jusqu'à ce qu'elle fut entièrement ruinée et supprimée sur la fin du seizième siècle.

Gorze (1) était dans le Comté de Scarponne; et les chroniques de Metz, portent que St. Clément, premier apôtre des Médiomatriciens, ayant été converti par saint Pierre fut envoyé par lui avec saint Céleste prêtre, et saint Félix diacre, pour y annoncer la foi de Jésus-Christ; qu'ils arrivèrent à Gorze, qui était alors un lieu sauvage, couvert de bois, rempli de belles sources d'eau, destiné à la chasse par les princes du pays, et remarquable par l'aqueduc que l'empereur Auguste (2) avait fait bâtir à Joui-aux-arches, pour conduire d'une montagne à l'autre, les eaux de Gorze dans la ville de Metz.

C'est là que saint Clément et ses compagnons s'arrêtèrent, et bâtirent un oratoire en l'honneur de saint Pierre apôtre, qui les avait envoyés. Il n'y avait pas long-temps qu'ils y étaient arrivés, lorsque le prince de la ville de Metz, avec ses chasseurs, vint dans la forêt de Gorze, et les chiens ayant poursuivi un grand cerf, cet animal vint se jeter aux pieds de St. Clément, comme pour lui demander sa protection. Le prince ayant demandé au saint qui il était, et ce qui l'amenait en ce pays, Clément lui dit qu'il était venu de Rome, envoyé par l'apôtre saint Pierre, pour lui annoncer les vérités du salut. Le prince traita d'abord ces discours de rêveries, et cependant leur dit qu'ils pouvaient venir en la ville.

Ils y vinrent, et y annoncèrent l'évangile. Ils promirent au peuple que s'il voulait croire en Jésus-Christ, ils le délivreraient de serpens qui infectaient l'air des environs, et faisaient mourir les hommes et les animaux. Plusieurs se convertirent, et saint Clément assisté de ses deux compagnons, Céleste et Félix, et suivi des nouveaux convertis, et des bourgeois de Metz, marcha en habits pontifi-

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 273. Preuves. t. 1. p. 275.

(2) C'est ce que porte le manuscrit de Gorze, imprimé, t. 1. pag. 275, Preuves de l'Histoire de Lorr.; mais cette tradition n'est rien moins que certaine.

(1) Arrêt de réunion du 26 déc., p. 212.

caux, vers le lieu où étaient des serpens, qui sortirent aussitôt de leurs repaires. St. Clément mit son étole au cou du plus grand et du plus dangereux de ces animaux, et le traîna dans la rivière de Seille, qui n'était pas loin de là, où il noya ce serpent et tous les autres qui l'avaient suivi. Ce miracle fit tant d'impression sur le peuple qui en avait été témoin, qu'il se convertit, et fut baptisé. C'est ce que racontent beaucoup plus au long les chroniques de Metz, qui voulant embellir la vie de saint Clément, premier apôtre du pays messin, l'ont entièrement défigurée et travestie en une espèce de roman spirituel.

Pour revenir à Gorze (1), on dit que l'église de ce monastère fut dédiée en 761, par le pape Jean, en présence du roi Pépin, de vingt-quatre évêques et de grand nombre de seigneurs; mais ce fait souffre quelque difficulté; car Alcuin dit expressément que l'église de Gorze fut dédiée par Crodegang, évêque de Metz, le cinq des Ides de juillet. Depuis que l'abbaye de ce nom y eut été fondée vers le milieu du huitième siècle, par le même Crodegang, ce lieu devint fameux; et il s'y forma auprès du monastère, un bourg considérable, dont on ne peut guères séparer l'histoire de celle de l'abbaye, qui en faisait le principal ornement.

Le monastère et le bourg allèrent en augmentant par les grands biens que les princes donnèrent aux religieux, et par le concours des étrangers qui venaient en ce lieu par principe de dévotion, ou par intérêt, et pour profiter du voisinage de cette nombreuse et puissante communauté. La vigueur de l'observance régulière s'y maintint assez long-temps; mais les malheurs des guerres et les irruptions des Hongrois, l'usurpation de biens temporels, par des seigneurs séculiers, diminuant les revenus du monastère, réduisirent les religieux à un très petit nombre, et y introduisirent par une suite nécessaire, le relâchement et le désordre; de manière que sous Adal-

beron I du nom, évêque de Metz, l'abbaye était comme abandonnée, et réduite à peu de religieux, qui n'avaient que l'habit de leur ordre.

Adalberon y introduisit Jean de Vandière, connu sous le nom du B. Jean de Gorze, qui avec six compagnons remplis du même zèle, y firent bientôt refleurir l'observance régulière. Ils choisirent pour leur abbé, le vénérable Einolde; et Jean de Vandière s'étant chargé du soin du temporel, et le comte Adalbert ayant rendu les biens qu'il détenait du monastère, l'abbaye changea de face; l'on y retablit les édifices ruinés ou négligés, et la régularité qu'on y observait, y attira bientôt plusieurs excellens sujets. L'on y envoyait des religieux des autres monastères pour y apprendre la pratique de la règle de saint Benoît, et on en vit sortir plusieurs religieux qui portèrent la réforme dans les abbayes d'où ils étaient venus.

L'abbaye de Gorze avait de grandes dépendances, non seulement dans la Voivre et dans le Comté de Scarpone, mais encore dans l'Alsace et dans le pays de Worms, où l'évêque Crodegang son fondateur lui avait donné des fonds considérables (2). Le roi Pepin lui céda Dombasle, Varengéville et le lieu de saint Nicolas, les prieurés d'Amance, d'Apremont, d'Amelle et quelques autres qui en dépendaient. Elle a eu dans les commencements des abbés d'un mérite extraordinaire; dans la suite elle en a eu de la première noblesse de Lorraine. L'hospitalité s'y exerçait avec grandeur, et l'office divin s'y célébrait avec beaucoup d'édification et de dignité.

L'évêque Crodegang y fit venir de Rome le corps de saint Gorgon, qui en devint le principal patron, et qui lui donna son nom. Les anciens abbés de Gorze jouissaient des droits régaliens, faisaient la guerre et la paix en leur nom, ou se liguèrent de leur chef avec les autres seigneurs de Lorraine, pour la faire à leurs ennemis. Ils frappaient monnaie à leur coin, et nous avons encore

(1) Hist. de Lorr. t. 1, p. 511.

(2) V. Hist. de Lorr., t. 1, p. 288 des preuves.

des monnaies d'argent des abbés de Gorze. Varré de Dommartin abbé de cette abbaye, puis évêque de Verdun, avait bâti sa maison abbatiale avec une somptuosité extraordinaire; l'abbaye était devenue comme une espèce de forteresse, et ce fut en partie ce qui fut cause de sa ruine et de sa perte.

En 1386 (1), le comte de Saint-Pol, frère du B. Pierre de Luxembourg, évêque de Metz, voulant punir les Messins qui avaient fait quelqu'entreprise contre les droits de l'évêché de Metz, entra en armes sur leurs terres et prit la ville de Gorze, puis marcha contre Moyenvic et Marsat. Le 21 mars 1387, le même comte vint de nouveau sur les terres de Metz, attaqua les châteaux de Louvigny, qui étaient défendus par des troupes de Metz; il prit ces trois châteaux ou maisons-fortes, puis attaqua la ville de Gorze, qu'il prit d'assaut le 26 mai; enfin il vint loger à Wapy, où il fit de grands ravages.

En 1441, une troupe d'aventuriers d'environ trois mille hommes, de l'armée du roi Charles VII, qui étaient venus cette année dans la Champagne et dans le Barrois, se jetèrent dans le pays Messin et y séjournèrent environ trois semaines; ils prirent la ville de Gorze et y demeurèrent environ quinze jours. Ils avaient pour chef un capitaine nommé Montgomeri; lorsqu'ils en voulurent sortir ils y mirent le feu, et près de la moitié de la ville fut réduite en cendres. Ils disaient qu'ils n'en voulaient point à la ville de Metz, et le capitaine Montgomeri entra même dans la ville comme ami et y demeura quelque temps; mais quelques-uns du menu peuple de la ville étant sortis sur eux sans ordre, furent repoussés et fournirent prétexte à ces troupes de faire le dégât dans la campagne.

Les protestants d'Allemagne, sachant de quelle importance pourrait être la ville de Metz pour répandre leurs erreurs dans la Lorraine, le Barrois et le Luxembourg, firent tous leurs efforts pour s'y introduire. Guillaume de Furstemberg, un des plus zélés partisans du luthéranisme, se rendit

aux environs de Metz au mois de mai 1542, avec ses troupes; il se logea d'abord à An-cy, puis à Gorze, où il arriva la veille de Saint-Jean-Baptiste; il s'en rendit maître et y mit garnison. Le 9 de juillet suivant il entra dans Metz sans résistance, à la faveur de Gaspard de Heu, maître échevin. Quelque temps après il fit venir à Gorze, dont le roi lui avait fait présent, Guillaume Farel, zélé calviniste, qui n'était ni prêtre, ni religieux, ni docteur, ni savant, mais grand déclamateur, et dont le principal talent était de traduire en bouffonneries les cérémonies les plus sérieuses de la religion. Il prêcha à Metz, dans le cimetière des jacobins, qui est aujourd'hui à l'abbaye de Saint-Arnou.

Farel ne put demeurer long-temps à Metz; les catholiques l'obligèrent à se retirer à Montigni, village fort près de la ville; il en sortit encore quelque temps après, et se retira à Gorze, où il demeura avec ses adhérens, sous la protection de Guillaume de Furstemberg, jusqu'à Pâques de l'an 1545.

Le jour de Noël, un cordelier prêchant dans cette ville avança, suivant la créance de l'Eglise, que la Sainte Vierge était demeurée vierge, après comme avant son enfancement; Farel qui était au sermon se leva brusquement, interrompit le prédicateur et nia ce qu'il venait de dire: les femmes du lieu l'ayant entendu, se jetèrent sur lui, lui arrachèrent la barbe et les cheveux, et auraient fait de même des yeux sans le capitaine qui commandait dans le fort, qui y accourut et le tira de leurs mains; il garda la chambre, se fit traiter jusqu'au jour des rois, qu'il monta en chaire, et continua de prêcher jusqu'à Pâques, tantôt dans les paroisses, tantôt dans la chapelle des Apôtres qui était dans l'abbaye.

Depuis ce temps, Gorze devint comme la forteresse des luthériens. Le duc Claude de Guise fut prié par le cardinal Charles de Lorraine, son frère, de les en chasser; il marcha contre ce bourg, l'attaqua le jour même de Pâques, 25 mars 1545, et s'en

(1) Histoire de Lorr., t. 2, p. 625.

rendit maître sans beaucoup de résistance. Farel trouva le moyen de se sauver avec une charette de lépreux, dont il avait pris l'habit et les marques, s'étant enfariné le visage et portant des cliquettes en mains.

Peu de temps après, la garnison de Thionville, irritée de ce que les Français qui étaient en garnison à Gorze faisaient des courses sur les terres d'Espagne, jusqu'en Bourgogne, vinrent le 27 avril 1543, avec du canon et des bonnes troupes, attaquèrent le château et l'abbaye de Gorze. La garnison française y fit une vigoureuse résistance; elle fut toutefois forcée de se rendre; la plupart des soldats furent taillés en pièces, les autres furent pendus aux crénaux des murailles. La ville et l'abbaye furent pillées, et après avoir laissé dans la place du monde pour la garder et pour réparer les brèches, ils se retirèrent.

Mais comme la nouvelle garnison laissée à Gorze n'était pas nombreuse, les Français y revinrent bientôt. Le château fut aisément forcé et les soldats passés au fil de l'épée; l'église de l'abbaye fut de nouveau pillée et profanée. A peine en étaient-ils sortis que les Lorrains y entrèrent, et n'ayant pas trouvé de quoi piller, ils mirent le feu à l'abbaye et à l'hôtel abbatial; de là le feu se communiqua au château et en consuma une grande partie. L'église seule fut épargnée pour cette fois.

En 1552, le connétable de Montmorency, étant à Pont-à-Mousson, fut informé que le château de Gorze était une retraite de brigands et de bandits, qui disaient retenez cette place pour l'empereur. Il détacha douze compagnies sous le commandement du duc d'Aumale, avec trois ou quatre pièces de canon, et les envoya pour réduire ce château, dont la garnison pouvait incommoder l'armée du roi dans sa marche. On tira soixante coups de canon contre les murailles, et la brèche étant faite, le duc d'Aumale entra dans la place, tailla en pièces ceux qui la défendaient, rasa le château et le réduisit en tel état que depuis ce temps il n'a jamais pu se rétablir.

Aujourd'hui le bourg de Gorze n'a rien

qui le distingue. On voit encore au voisinage les belles sources d'eau que les Romains avaient fait conduire à Metz, par le moyen de l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, dont nous voyons encore les magnifiques restes dans le peu d'arches qui en restent sur pied. Pour l'abbaye qui a fait autrefois une si grande figure dans le pays et qui passait pour souveraine, on n'en voit pas même les ruines, et à peine connaît-on l'endroit où elle était.

L'église même et tous les lieux réguliers furent démolis en 1609, malgré la résistance et les oppositions de M. d'Arquien-Lagrange, qui était alors lieutenant pour le roi à Metz.

Les rois de France étaient protecteurs et non pas souverains à Gorze; de sorte que le roi Henri II, au traité de Cateau-Cambresis, et Henri IV, au traité de Vervins, comprirent l'abbé de Gorze au nombre de leurs alliés; mais les ducs de Lorraine, dont les frères ou les fils s'étaient fait donner cette abbaye, la ruinèrent absolument, en démembrèrent les grands biens et dissipèrent les religieux qui y étaient en assez petit nombre.

En 1572, le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, ayant formé le dessein de fonder une université au Pont-à-Mousson, obtint du pape Grégoire XIII la suppression du titre abbatial, dont ledit cardinal était alors pourvu, pour en former la mense d'un primat à Nancy; il obtint aussi le démembrement des prieurés d'Amelle et d'Apremont, dépendans de la même abbaye, comme aussi des offices claustraux de Gorze, pour de leurs revenus former la mense des pères jésuites du Pont-à-Mousson, auxquels il voulait donner la conduite de l'université qu'il avait projetée. On tira de plus des revenus de l'abbaye de Gorze de quoi entretenir douze chanoines, qui devaient faire le service dans l'église paroissiale de Gorze.

C'est de la ville de Gorze que l'on tirait les eaux qui étaient conduites à Metz, par l'aqueduc de Jouy-aux-Arches, comme on l'a dit.

En l'année 1751, M. de Creil, intendant de Metz a fait travailler au canal qui conduisait autrefois les eaux de la belle source qui se voit à Gorze, sur le fameux aqueduc dont une partie subsiste à Jouyaux-Arches; ces eaux avaient leur source dans un vallon près de Gorze et le canal y subsiste encore dans son entier, il est d'une beauté parfaite. M. de Creil a fait suivre ce canal, et a fait ôter les terres qui le couvraient par-dessus (1). Ce canal se partage en cinq conduits, qui se réunissent en un à une certaine distance.

GOUSSAINCOURT.—Goussaincourt, village du diocèse de Toul, partie Champagne, partie Barrois mouvant, à gauche de la Meuse, à deux lieues et demie de Neufchâteau et de Vaucouleurs; bailliage de la Marche, présidial de Chaumont, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur de la partie du Barrois. La paroisse, qui est commune aux deux parties, a pour patrons saint Gervais et saint Protas.

GRAFIGNI.—Grafigni, village situé entre la Meuse et le Mouzon, à une lieue de Bourmont, diocèse de Toul; bailliage de Bourmont, cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron saint Eliphe, ou Elophe, martyr.

Annexe *Malaincourt*, dont l'église est dédiée à sainte Marie-Magdeleine. Bailliage de Bourmont; cour souveraine de Lorraine.

La chapelle de Ste. Marie-Magdeleine.

Chemin, autre annexe de Grafigni, ne faisant qu'une communauté avec Grafigni. Patron saint Nicolas, bailliage de Bourmont. C'est ce que dit le Pouillé de Toul.

GRAN-EN-BASSIGNY.—La ville, ou plutôt le bourg de Gran ou de Grans en Bassigny, du bailliage et de la recette de Chaumont en Bassigny Français, avec pré-voté royale. C'est un lieu fort ancien, et autrefois fort considérable, comme il paraît par les monumens qu'on y voit encore aujourd'hui. Nous y avons remarqué des vestiges très-sensibles d'un amphithéâtre;

(2) Lettre de M. Lançon le fils, conseiller à Metz, du 10 janvier 1752.

une grosse tour carrée en pierres de taille, taillées d'une façon rustique, en pointe de diamans, comme j'en ai remarqué quelques autres; par exemple à Brisac et à Saverne au palais de M. l'évêque de Strasbourg. Cette tour sert à présent de clocher à l'église paroissiale dédiée à sainte Libaire, qui était de Gran même, et qui y fut martyrisée en 361, par les ordres de l'empereur Julien l'Apostat. Saint Elophe ou Eliphe, frère de sang, ou seulement frère en Jésus-Christ, de sainte Libaire, y souffrit de même le martyre, dans le même temps. Tous les monumens du pays en rendent témoignage, et on montre partout aux environs des vestiges de leur martyre et de leur culte.

La ville de Gran est située dans l'Ornois, qui tire son nom de la rivière d'Orne, ou Ornay, *Odorna*. Ce canton d'Ornois, *Odornensis pagus*, est fort différend d'un autre Ornois, *Odornensis* situé dans la Voivre, entre la Meuse et la Moselle, sur l'Orne, *Odorna* ou *Orna*, petite rivière qui se jette dans la Moselle, entre Metz et Thionville. Dans le partage fait en 870, entre les rois Louis de Germanie et Charles roi de France, l'Ornois supérieur, dont Renaud était comte, échut à Louis roi de Germanie; c'est l'Ornois du côté de Metz; l'autre Ornois du côté du Barrois et du Bassigny, échut à Charles: il avait alors pour comte, *Thetmarus*.

Il est assez surprenant qu'on ne trouve pas le nom de *Gran*, dans les anciens géographes. Ammien Marcellin, qui a décrit dans un assez grand détail, la vie de l'empereur Julien, n'en fait aucune mention, non plus que l'itinéraire d'Antonin, ni les tables de Peutinger. On croit que sous Charles-le-Chauve, en l'an 886, la ville de Gran est marquée par ces mots: *actum in Granis villa, in Dei nomine*. Mais si l'on considère les ruines presque immenses de ce bourg, l'amphithéâtre dont nous avons parlé, des murs de trois et quatre pieds d'épaisseur, les médailles du haut empire qu'on y trouve fréquemment, les débris des colonnes et des chapiteaux, les

armes anciennes, les conduits souterrains, les briques et les toiles antiques, la tradition constante du lieu et des environs, on ne pourra guères se refuser à croire, que Gran n'ait été une ville de conséquence.

Quelques manuscrits du pays (1), portent que l'empereur Julien l'Apostat faisait sa demeure à Gran. François de Rosières avance même que cet empereur fit le siège de cette ville et l'emporta. La tradition constante de la Lorraine et du diocèse de Toul, veut que cet empereur y fit souffrir le martyr à saint Elophe ou Eliphe, et à sainte Libaire (2). Cela prouve au moins la persuasion où l'on est depuis très-long-temps, que la ville de Gran est très-ancienne, et qu'autrefois elle était très-grande.

L'abbé Rupert (3), qui vivait au commencement du douzième siècle, et qui a écrit la vie de saint Eliphe, sur de plus anciens monumens, appelle Gran, *Civitas*, nom qui ne se donne qu'aux villes importantes : *urbem tunc longitudine et latitudine maximam, et turribus et muris munitissimam nomine Grandem*. Orthétius cite la vie de saint Eliphe, composée par l'abbé Rupert, qui parle de la ville de Gran, comme d'un lieu considérable du diocèse de Toul, et peu éloignée de cette ville; mais elle en est environ à neuf lieues. M. Baillet dans sa topographie des saints, en parle comme d'une petite ville de Lorraine sur les limites du Bassigny; il ajoute qu'on prétend sans beaucoup de fondement, qu'elle a été autrefois épiscopale. On croit poursuit-il, qu'elle est le lieu de la naissance de St. Eliphe et de St. Eucaire, et de leurs trois sœurs, Libaire, Menne et Susanne.

La Martinière, dans son dictionnaire géographique, semble reconnaître deux bourgs de Gran, l'un en Champagne dans le diocèse de Toul, l'autre une ville de

France. Il remarque que M. Baillet se trompe; que Gran n'est point une ville, mais un bourg, et qu'il n'est point en Lorraine, mais en Champagne, et dans le Bassigny même, et à la source de la rivière d'Ornez.

Il dit après M. Baugier (1), que Gran est remarquable par le tombeau de saint Thibet, seigneur du lieu, qui est sous des arcades et des portiques fort anciens, sous lesquels on tient que l'empereur Julien lui fit trancher la tête. Ce tombeau est visité par une infinité de personnes malades, qui espèrent y recevoir la guérison de leurs maladies incurables. Ce bourg a été autrefois possédé par des seigneurs de ce nom, qui étaient considérables; on y voit les vestiges d'un ancien château qu'ils habitaient. C'est ce que dit M. Baugier.

Mais il était mal informé; il a mis saint Thibet pour saint Eliphe, qu'il fait seigneur de Gran. Saint Thibet est inconnu dans l'église de Gran, on ne connaît point de seigneurs particuliers qui aient possédé ce lieu, ni qui y aient eu leur château.

On sait seulement que depuis l'an 1220, et peut-être encore auparavant, les ducs de Lorraine reprenaient du comte de Champagne, Gran, ou du moins la moitié de cette ville, de même que Nancy, Chatenoy, Montfort, Neuf-Château et Frouart; et qu'ils ont continué à en faire hommage à la France, depuis la réunion de la Champagne à la couronne, jusqu'en 1465, que le roi Louis XI en remit l'hommage à Jean de Lorraine, duc de Calabre.

Lorsqu'en 1525, le duc Ferri promit à Raoul duc de Lorraine, son fils, en faveur de son mariage avec Eléonore de Bar, fille d'Edouard comte de Bar, les terres de Neuf-Château, Chatenoy, Gran et Montfort, il fallut encore obtenir l'agrément du roi de France, dont ces lieux relevaient.

Je reconnais néanmoins que depuis l'an 1512, on ne parle plus de Gran, dans le

(1) Riguët, chronol. des évêques de Toul, p. 48 et 49.

(2) Syst. Lot. etc. fol. 99, verso.

(3) Vit. R. Eliphi, apud surium, 16 oct.

(1) Baugier, mém., hist. de Champag. t. 1, p. 366.

dénombrément des lieux relevant de la France, et que dès auparavant quelquefois on omet le nom de cette ville dans ces dénombremens. Le bourg de Gran, est aujourd'hui nœment à la France, chef d'une prévôté, bailliage de Clermont. Ignore le temps et la manière dont ce lieu est sorti des mains des ducs de Lorraine, qui en ont possédé moitié pendant long-temps.

Après la levée du siège de La Mothe, en 1642 (1), le duc Charles IV qui s'était avancé pour la secourir jusqu'à Lifou-le-Grand, ayant appris que le maréchal du Hallier avec ses troupes, s'était logé à Basoile, se mit incontinent en marche, pour l'y aller attaquer : du Hallier informé de sa marche, se retira à Gran.

Le duc le poursuivait, mais du Hallier ne l'attendit pas, et Charles après avoir battu quelques détachemens français, qu'il trouva sur sa route, se rendit à Neuf-Château, prit la ville, en tira quantité de blé, qu'il fit conduire à la Mothe, outre 6 mille reaux de froment, qu'on trouva dans les bois de Gran.

Gran est aujourd'hui du diocèse de Toul, et on croit qu'il a toujours été du pays des Leuquois, quoique fort voisin du diocèse de Langres. La grande route de Langres à Neuf-Château, et de Neuf-Château à Ligny et à Bar-le-Duc, passe assez près du bourg de Gran. La rivière d'Ornez, qui passe à Gondrecourt, à Ligny et à Bar, prend sa source au même lieu.

On imprima à Nancy, peu de temps après la mort de M. l'abbé de Rignet, en 1704, chez Paul Barbier, un petit ouvrage in-douze, sous le nom de M. l'abbé Rignet, grand aumônier de S. A. R. grand-prévôt de Saint-Dizy, etc., intitulé : *Système chronologique, historique, des évêques de Toul*, avec une assez longue préface, que l'on croit être de M. l'abbé Hngo, alors prieur de St. Joseph à Nancy.

(1) Le P. Donat, histoire de Lorraine sous Charles IV.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1707, le même ouvrage reparut sans nom d'auteur et sans préface, c'est-à-dire, qu'on y fit un nouveau frontispice, et qu'on en supprima la préface, qui se trouve pourtant dans plusieurs exemplaires.

Dans cet ouvrage, M. l'abbé de Rignet montre que les catalogues des évêques de Toul, publiés jusqu' alors, sont très-fautifs : comme ceux de Symphorien Champier de l'an 1510, celui du rituel de Toul, imprimé en 1616, et même de 1638, publié à la fin du rituel imprimé en 1652, au chap. 11 ; il s'efforce de montrer que saint Eucaire martyr, n'a pas été évêque de Toul, mais de Gran. Il soutient qu'il a eu le caractère épiscopal, et il le prouve par la vie de saint Elixpe, qui en parlant de saint Eucaire, dit *episcopali functus honore* ; or, il est certain qu'il n'a jamais été reconnu pour évêque de Toul. Mais les anciens missels, bréviaires et autres monumens de ce diocèse, lui donnent le titre d'évêque de Gran (1). Il est en particulier nommé ainsi, dans un ancien bréviaire de l'église de Toul, et dans deux autres des années 1595 et 1628, où dans l'hymne des vêpres, on lit :

*Sanctum tamen Eucarium
Ac virtutum opificem
Urbe Grandis et confinium
Habit in pontificem.*

Dans le bréviaire de 1512 et 1513, imprimé par l'ordre de l'évêque Hugues des Hazards, la septième leçon commence ainsi : *In ea siquidem urbe grandis nomina, præclarissimus vir Eucarius Deo dilectus, Dei disponente gratiâ, fuerat episcopus ordinatus.*

Dans le bréviaire de 1595 le répons de la troisième leçon, est conçu dans ces termes : *Julianus dum galiam ingreditur, urbem Grandem introivit, christianos insequitur ; pluresque carceravit, Eucarium aggreditur et ipsum decollavit.*

Dans un missel à l'usage de Toul, de (1) Rignet, système, pages 23, 25, 27, 28 et 29.

l'an 1350 après l'épître de la messe, qui est propre pour saint Eucaire, le gradual est conçu en ces termes : *O pie pastor ovium, urbis grandis et finium, nostrum pasce collegium.... coronam gloriæ triumphator Eucari, dignè promeristi.*

Et dans la prose qui suit : *Hic urbi Grandi præfuit, ibi vitâ respanduit.* Dans le bréviaire de l'an 1513 il est dit que saint Eucaire était né au village nommé Poirier, ou Pyrus, d'une race illustre, et du sang royal; que son père se nommait Baccius, et sa mère Lientrude, qu'il eut pour frère saint Eliphe, et pour sœur sainte Menne, dont le corps repose à Poussay, sainte Susanne qui est inhumée en Champagne, sainte Libaire, qui fut décollée pour la foi.

On tient communément que saint Eucaire souffrit le martyre à la jonction de la Moselle et de la Meurthe, près de Frouart, où l'on voit un ermitage (1): aux deux côtés de la porte de la chapelle, on lit deux inscriptions, l'une latine et l'autre française; la latine dit que le père de saint Eucaire était Baccius, et sa mère Lientrude, tous deux de la race du roi de Châlons.

Qu'ils eurent pour enfans saint Eucaire, saint Eliphe, sainte Libaire, sainte Susanne, sainte Menne, sainte Ode et sainte Gertrude.

L'inscription française ne parle que de saint Eucaire, et dit qu'il fut mis à mort en cet endroit en l'an 562 avec deux mille deux cents autres martyrs, enterrés au même lieu.

Mais à Liverdun, où fut transféré le corps de saint Eucaire, une ancienne inscription porte que ce saint était évêque de Gran.

L'ami de Dieu, et vrai martyr Eucaire, Jadis de Gran, évêque débonnaire.

Après cet étalage de citations M. de Riguët convient qu'après le martyre de saint Eucaire, et son épiscopat à Gran,

la ville de Toul étant devenue plus considérable, saint Mansuy a pu y commencer une nouvelle suite d'évêques; et quand on voudrait dire qu'il y avait un évêché à Toul avant le martyre de saint Eucaire, on pourrait avancer qu'il y en avait encore un autre à Gran, lequel après la ruine de cette ville, aurait été confondu avec celui de Toul, ainsi qu'il est arrivé lorsqu'on a confondu deux évêchés en un. Il dit de plus, qu'on pourrait dire que saint Eucaire aurait eu l'ordination épiscopale, et qu'il en aurait fait les fonctions dans la ville de Gran, de même que dans Toul: qu'en Orient les corévêques, et même en occident, les évêques régionnaires ont fait les fonctions épiscopales dans différens endroits, où ils n'ont pas eu des successeurs dans les fonctions de ce ministère.

L'auteur de la préface du système de M. de Riguët, que l'on dit être M. l'abbé Hugo, après avoir beaucoup loué M. de Riguët, qui n'avance jamais, dit l'auteur, pour fait constant, que ce qui est appuyé sur des preuves démonstratives, et ne donne que pour conjectures, ce qui ne lui paraît pas évident. Il réfute sans aigreur ce qui est apocryphe, et se défiant de ses lumières, il ne risque pas une décision sur des signes équivoques de certitude. C'est ainsi qu'il propose l'établissement du siège épiscopal de saint Eucaire à Gran, comme une probabilité, et quoique les documens de Toul et de Liverdun, qui sont les témoins irréprochables de la tradition locale, respirent unanimement à prouver ce fait, néanmoins il n'ose établir une décision positive, abandonnant à son lecteur la résolution de ce problème.

M. l'abbé Hugo s'étend après cela à montrer que du temps de saint Eucaire, la ville de Toul était très-bornée, et il s'étonne après cela que le R. P. Benoît Picart (1), cet auteur si judicieux et si sincère ait pu vous vanter la ville de Toul, comme la capitale des Leuquois, sous les em-

(1) Benoît critique de l'histoire de N.—D. de Sion, p. 191.

(1) Histoire de Lor.; t. 1, p. 201 202.

vers idolâtres. L'abbé Hugo, ensuite avance hardiment que le nom de *Tullum*, qui se lit dans Ptolomée, a été ajouté après coup. Et que ce nom n'a été connu que sur la fin du neuvième siècle, ou au commencement du dixième. Il cite pour ce sentiment, le P. Benoit, dans sa critique de l'histoire de Notre-Dame de Sion, au comté de Vaudémont. Il conclut qu'il s'en tient aux fortes conjectures qui veulent que Gran ait été jusqu'au quatrième siècle et au-delà, plus fameuse que Toul, et plus convenable à la dignité épiscopale.

Pour fortifier ces conjectures, on peut ajouter qu'il n'est pas certain que Gran ait été anciennement comprise dans le pays des Leuquois; elle pouvait appartenir à celui des Lingoniens ou du pays de Langres; elle est sur les frontières des deux évêchés de Toul et de Langres, et presque aussi près de Langres que de Toul. La ruine de Gran, qui fut dit-on, détruite du temps de Julien l'apostat, ou peu de temps après, a pu donner lieu à l'immense étendue de l'évêché de Toul, par la jonction du territoire de l'évêché de Gran et de celui de Toul, et par la suppression du titre épiscopal de Gran et de la succession de ses évêques.

Au reste les exemples de ces sortes de suppressions de titres épiscopaux, et de ces évêchés qui n'ont point eu de suite d'évêques, sont fréquens dans l'église. On en voit un nombre dans l'Orient, dans l'Occident et dans l'Afrique; les incursions des barbares, les ruines des villes ont causé ces changemens. Nous avons dans le diocèse de Metz une ville ou gros bourg nommé Metlis ou Metleshem, près l'abbaye d'Hornbac, où deux évêques, savoir, saint Landri qui vivait vers l'an 660 et saint Firmin, qui est mort après l'an 750 ont exercé les fonctions épiscopales, mais n'ont point eu de successeurs. Le P. Thomasin rapporte plusieurs exemples de pareils évêchés, dont on n'a pas eu de successions d'évêques. Ainsi la chose n'embarrasserait point si l'on avait démontré l'existence de l'épiscopat de saint Eucaire à Gran. Mais

tandis que la chose ne sera pas prouvée à n'en pouvoir douter, la difficulté demeurera en son entier, nonobstant les exemples de translations ou de suppressions des titres épiscopaux qu'on pourra produire.

Vermand, capitale d'un peuple, était autrefois le siège d'un évêque, qui après la ruine de cette ville, transporta son siège Noyon.

Augusta Rauracorum, ville autrefois considérable, aujourd'hui petit village aux environs de Basle. Le siège d'*Augusta Rauracorum* a été transféré à Basle.

Gabalum, en français *Javoux*, dont le siège a été transféré à Mende.

Le siège épiscopal d'*Anis* a été transféré au Puy, et celui de Melguvil à Montpellier.

Sazime n'a point eu d'autre évêque que saint Grégoire de Nazianze.

Voilà à peu près ce que ces deux écrivains ont dit pour appuyer leurs conjectures. La difficulté se réduit à trois chefs, savoir : 1° Si les monumens qu'on cite pour l'épiscopat de saint Eucaire à Gran, sont de nature à faire preuve en cette matière; 2° Si la ville de Gran a passé pour cité dans les trois ou quatre premiers siècles, et si elle était plus propre à soutenir la dignité de ville épiscopale, que la ville de Toul. 3° Si Toul anciennement n'était qu'un château, et si son nom qui se trouve dans le géographe Ptolémée y a été ajouté.

Quant à la première difficulté, on peut avancer que les raisons qu'on a rapportées pour prouver l'épiscopat de saint Eucaire à Gran, ne sont ni solides, ni fondées sur l'antiquité; les pièces qu'on a citées sont modernes, et ne passent pas deux cents ou deux cent cinquante ans, mettons si l'on veut 300 ans. Ce sont des traditions populaires, des inscriptions, des légendes nouvelles, des proses, des oraisons d'églises particulières de très-peu d'autorité en ce genre.

Les légendes de saint Eucaire ne s'accordent pas entr'elles; les unes disent qu'il était évêque, sans marquer le lieu de son

évêché; d'autres qu'il était évêque de Toul, d'autres qu'il l'était de Gran, d'autres qu'il gouvernait les écoles de la ville de Toul; les uns le font originaire de Gran, les autres de Châlons en Champagne; les uns lui donnent trois sœurs, d'autres lui en donnent cinq; ces variétés sont d'ordinaire, les marques d'incertitude et de fausseté. On dit qu'il était évêque de Gran, que son frère saint Eliphe, et sa sœur sainte Libaire y furent martyrisés, leur culte y est célèbre, et saint Eucaire a été martyrisé auprès de Pompey et de Frouart, et son corps fut porté à Liverdun et non à Gran, où on ne fait point mémoire de son culte: autre sujet de doute sur son épiscopat.

La ville de Gran est absolument inconnue aux anciens géographes; le plus ancien titre qu'on cite, où il en soit fait mention, est de l'an 886 sous Charles-le-Chauve, et le nom de *Granis villa*, ne décide point qu'il parle de la ville de Gran. Je ne veux pas toutefois contester que ce n'ait été autrefois un très grand lieu, les monumens qui y subsistent, et tous ceux qu'on y découvre tous les jours, sont des preuves de son ancienne grandeur. Je ne nierai pas non plus qu'elle n'ait été comprise dans le pays des Leuquois, et non dans celui de Langres ou des Lingoniens qui en est proche. Enfin je n'aurai pas de peine à accorder que Gran ne puisse être du nombre de ces villes, où l'on aura vu quelque évêque exercer en certain temps, les fonctions épiscopales, et qui n'auront point eu de suite; et dont les titres épiscopaux auront été éteints presque aussitôt qu'ils ont commencé: On en a plus d'un exemple dans l'antiquité; mais tout cela ne prouve pas la réalité de l'épiscopat de saint Eucaire, mais seulement la possibilité qui ne peut jamais former de preuve; la conséquence est bonne de l'être au pouvoir être; mais non du pouvoir être à l'être. Or l'épiscopat de saint Eucaire, ni à Gran, ni ailleurs, n'a jamais été prouvé d'une manière décisive et convaincante.

L'antiquité de la ville de Toul; la qua-

lification de cité, son siège épiscopal, son nom connu dans les anciens géographes sont choses certaines et indubitables. Il n'est pas croyable que le père Benoît Picard ait pu avouer, comme le veut l'auteur de la préface dont nous avons parlé, que la ville de Toul n'a été connue sous ce nom, dans la province de Lorraine, que sur la fin du neuvième siècle, ou dans le commencement du dixième. Les archives de toutes les églises, et même celles de Toul, que le P. Benoît a eues à sa dévotion, en reculent l'époque au onzième siècle, si l'on en croit cet auteur. Le R. P. Benoît tient bien un autre langage dans son histoire de Toul, imprimée en 1767. Il y montre que Ptolémée a nommé les cités de Toul et de *Nasium*, dans le pays des Leuquois, que la notice de l'empire composée sous l'empereur Honorius, nomme *civitas Leucorum Tullio*. Que sous Dagobert premier, et sous les rois de la première race, elle n'était pas connue sous un autre nom. Les tables de Peutinger, et l'itinéraire connu sous le nom de l'empereur Antonin, marquent aussi expressément *Tullo*.

Un auteur anonyme que l'on croit être M. Nicolas Clément, garde de la bibliothèque du roi, et qui s'est caché sous le nom de M. Antimend, composa après une dissertation critique pour prouver que la ville de Toul était la capitale et le siège épiscopal des Leuquois, et que Gran n'a pas été la capitale des mêmes Leuquois, ni le siège épiscopal de S. Eucaire; et que ce saint n'a pas été évêque des Leuquois, contre le système chronologique des évêques de Toul, par M. l'abbé Riguet, et contre la préface mise à la tête de ce livre par un auteur anonyme.

Comme M. Clément était natif de Toul, aussi bien que le père Benoît Picard, ils avaient intérêt tous deux, à défendre l'honneur et l'antiquité de leur patrie; et M. Clément étant garde de la bibliothèque du roi, se trouvait à même de la soutenir mieux qu'un autre, ayant la commodité des livres, et surtout des manuscrits, pour prouver que le nom de *Tullum* n'avait pas

été ajouté au texte de Ptolomée. Il suit pied à pied son adversaire, et le réfute solidement. Il fait voir que le système de M. Rignet n'est fondé que sur des pièces nouvelles et de mauvais aloi; que la vie de saint Elophe composée par l'abbé Ruppert, est rejetée par les plus habiles critiques; que cet auteur même avoue que Toul était la cité des Leuquois. Que Grand n'est nommé cité dans aucun bon auteur. Que toutes les notices donnent ce nom à la ville de Toul, de même que les rois de France de la première race, et ensuite les rois de Germanie et les empereurs, et une foule d'auteurs et d'historiens anciens et modernes. Il ne découvrait pas qu'on n'ait vu des évêchés supprimés, et dont le titre a été transféré d'une ville en une autre.

Enfin venant à l'article de Ptolomée, où l'auteur de la préface en question, a avancé que le nom de *Tullum* a été mis après coup dans le texte de ce géographe, M. Clément lui soutient que le nom de *Tullum* se trouve dans tous les manuscrits grecs et latins, et dans toutes les anciennes éditions de Ptolomée.

Il entre sur cela dans un détail, qui n'était possible qu'à un garde de la bibliothèque du roi. Il est constant que les anciens et les premiers auteurs des Versions de Ptolomée de grec en latin, les anciens manuscrits et toutes les éditions de cet auteur, sont uniformes en cet endroit. Il en conclut qu'il y a bien plus de raison de dire que les savans conviennent que ce mot de *Toul*, se trouve dans Ptolomée, que de dire qu'il y a été ajouté après coup. M. Clément donne un article fort curieux, touchant l'itinéraire que l'on cite sous le nom de l'empereur Antonin; il fait voir que cet itinéraire est véritablement de l'empereur Antonin; que cette cosmographie est composée de trois pièces fort anciennes. La première est la description de la terre, de César et d'Auguste, et on y distingue l'ouvrage des trois géographes qui y furent employés. La seconde rapportée par Ethicus, a pour titre : *alia totius orbis des-*

criptio, dont on ne connaît pas l'auteur; après cela vient l'itinéraire d'Antonin, qui est beaucoup plus circonstancié que ces deux autres pièces. On voit par ce qui est contenu dans cet itinéraire, qu'Ethicus y a ajouté, et l'a interpolé, par exemple il dit : *Bisantium quæ est Constantinopolis; Persulis quæ est Maximinianopolis*. On sait que Constantinople et Maximinianopolis sont beaucoup plus récentes qu'Ethicus.

M. Clément conclut que M. l'abbé de Rignet tout habile qu'il était, a eu le malheur commun à tous ceux de cette province qui veulent travailler; le défaut de livres et de bibliothèques arrêtent leurs progrès; et le peu de zèle qu'on y a pour les sciences, leur fait négliger des recherches plus exactes. C'est la plainte que cet abbé lui-même, faisait autrefois à une personne qu'il honorait de sa conversation.

GRAND-VILLE (LA). Voy. CONS LA GRAND-VILLE.

GRANGE-AUX-DAMES (LA). — La Grange-aux-Dames, *Grangia Dominarum*, monastère de filles, de l'ordre de prémontré, situé autrefois à un quart de lieue de l'abbaye de Flabémont. Ce monastère de la Grange-aux-Dames, fut fondé vers l'an 1161, par Etienne, premier abbé de Flabémont.

Les premières filles qui se consacrèrent à Dieu en ce monastère, furent deux nièces de Pierre de S. Julien chevalier, qui donna à l'abbé Etienne, les dîmes de sa terre de St. Julien. Le nombre des religieuses s'augmenta si considérablement en peu de temps, que l'abbé Hugues successeur d'Etienne se vit obligé d'augmenter les bâtimens du monastère de la Grange-aux-Dames. Ce monastère ne subsiste plus. On en voit encore des ruines à quelque distance de Flabémont.

GREVEN-MACHEREN. — Greven-Macheren ou Greve-Macre, petite ville au pays de Luxembourg, entre Sierk et Trèves, sur la rive gauche de la Moselle, en une plaine agréable, à cinq lieues de Luxembourg vers l'orient; elle est environnée

d'un terroir fertile et de coteaux plantés de vignes.

Héni l'Avengle, comte de Luxembourg, l'acquit de Hillin archevêque de Trèves (1), depuis ce temps elle est demeurée au pouvoir des comtes de Luxembourg. Le même comte Henri en voulant faire une place d'armes, pour lui servir de barrière de ce côté là, la ceignit de murailles, et l'environna de fossés; et dès lors elle prit forme de ville, et on l'appela *Greven-Macheren*, les limites du duc, pour la distinguer de *Koënings-Macheren*, la frontière du roi, autre ville près de Thionville, que Jean roi de Bohême et duc de Luxembourg (2), fit aussi fortifier.

Le nombre des habitans de Greven-Macheren, s'étant considérablement augmenté, le comte de Luxembourg lui accorda des lettres d'affranchissement, à peu près sur le pied de celles de Luxembourg. Qu'ils payeront annuellement la neuvième gerbe de leurs champs, et le neuvième panier de leurs vendanges, avant qu'ils aient tiré le fruit de leurs champs et de leurs vignes. Que chaque maison payera tous les ans quatorze deniers, sept à la saint Remi et sept à la sainte Valburge, et un chapon à Noël. Lorsque le comte créera son fils aîné chevalier, ou qu'il mariera sa fille aînée, ils payeront à proportion comme ceux de Luxembourg. Ils marcheront à la guerre, comme les bourgeois de Luxembourg, lorsqu'ils y seront commandés, etc.

La ville de Greven-Macheren a souffert de grandes et fâcheuses révolutions pendant les guerres; ayant été plus d'une fois brûlée, pillée, saccagée, et nommément par Albert de Brandebourg en 1552 et encore en 1705, par les alliés. Ses murailles sont presque entièrement ruinées, depuis qu'en 1688, la France fit raser presque tous les forts du Luxembourg.

En 1555, le duc Venceslas accorda à ceux de Greven-Macheren une foire ou

un marché, le jeudi de chaque semaine, en récompense des gros frais qu'ils avaient supportés, pour la réparation des murailles de leur ville; et en 1384, il confirma leurs privilèges, dont on a parlé plus haut.

Il est fait mention de Macheren, dans une charte de Dagobert II, de l'an 675 (1). *In pago Moslense in Marcha Barense, Machera*. Cette terre appartenait anciennement à l'église collégiale de la Madeleine de Verdun, qui l'échangea en 1222, contre d'autres biens, avec l'abbaye de St. Eucaire ou St. Mathias de Trèves. Quelque temps après le domaine fut transféré au comte de Bar.

Le duc Simon I en 1156 (2), remporta à Macheren, une victoire contre Alberon archevêque de Trèves.

GRIMAU COURT. — Grimaucourt, *Grimaldi* ou *Grimani-Curtia*, village du diocèse de Verdun, annexe de Sampigny, situé entre la Meuse et l'Aire, à deux lieues de Saint-Mihiel et de Commercy; bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy. Il y a dans ce lieu une église sous l'invocation de la sainte Croix en son exaltation, un vicaire résident, et environ 35 habitans; comté de Sampigny.

Grimaucourt, village du diocèse de Verdun, annexe de la paroisse d'Herméville. L'église a pour patron St. Laurent. Ce village est situé dans une plaine, sur un petit ruisseau, à deux lieues et demie de Verdun, une et demie d'Etain; bailliage de Verdun, parlement de Metz. Grimaucourt a été cédé à la France, et était autrefois de la prévôté d'Etain.

GRIPPORT. — Gripport, *Guerrici-Portus*, village du diocèse de Toul, situé sur la Moselle, cinq quarts de lieue au dessous de Charmes; bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

L'église de ce lieu qui est champêtre, est appelée *Viacelle*, *Via Cæli*, c'est-à-

(1) Bertholet, t. 5, p. 92, 93.

(2) Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 92, 93.

(1) Hist. de Verdun, p. 186, 187, et preuves xxviii et cxxxiii.

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 8.

dire *Chemin du Ciel* ; elle a pour patron S. Léonard.

Dépend Socourt, village à gauche de la Moselle, une lieue au-dessous de Charmes.

Gripport appartenait anciennement aux seigneurs de Charmes (1).

GUERMANGES. — Guermanges, seigneurie dépendante de l'évêché de Metz, située sur l'étang de Lindre. Le 2 octobre 1559 (2), Henri de Guermanges promet de se rendre prisonnier au château de Vic, au premier de l'an 1560, et consent s'il manque à sa parole, que tout ce qu'il tient de l'évêque de Metz, lui soit acquis et confisqué.

La seigneurie de Guermanges a été possédée par une branche de celle de Custine. La maison de Guermanges porte de gueules au corps d'or mis en pale.

GUERPONT. — Guerpont, *Guerrici-Pons*, village du Barrois mouvant, diocèse de Toul, à droite de l'Ornain, deux lieues au-dessus de Bar ; bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris. Les seigneurs et dames sont : MM. de Rizaucourt, d'Hacourt et de Rouyn de Rogéville. La paroisse a pour patron saint Evre.

H.

HABEND, *pays d'Habend ou de Remiremont.* — Habend (le pays de), est celui où se voit aujourd'hui la ville et l'église de Remiremont ; ce pays est nommé originellement *Habendum*, ou *Avendum*, ou *Habundum*, ou *Avendunum*.

La montagne où saint Romaric bâtit la fameuse abbaye de Remiremont, où l'on voit aujourd'hui le monastère des bénédictins du saint Mont, était proprement *Habendum*. Il est dit dans la vie de S. Arnoù évêque de Metz, qu'il mourut et fut enterré *in Habendo*, au saint Mont, d'où il fut ensuite transféré à Metz. Et dans la vie des

saints Amé et Adelphe, on nomme le monastère du saint Mont, *Habundense monasterium*.

Cet ancien monastère d'*Habend*, prit dans la suite le nom de son fondateur St. Romaric, et s'appela *Romarici*, ou *Rumaricimons* ; en allemand *Rumelsberg*, montagne de *Romaric*. Enfin, depuis l'irruption des Huns dans ce pays, les religieuses du saint Mont ayant été obligées de quitter leur ancienne habitation, se bâtirent dans la plaine sur la Moselle ; ce qui a donné commencement à la ville de Remiremont, assez connue aujourd'hui par le célèbre chapitre des dames nobles qui y résident.

Quant au pays d'*Habend*, il s'étendait sur la montagne et sur les vallées qui environnent la ville, et qui forment le territoire de la prévôté de Remiremont, des deux côtés de la Moselle ; ce pays est compris dans celui du Chaumontais, qui était beaucoup plus étendu que le pays d'*Habend* (1). Dans les anciennes reprises que le duc de Lorraine faisait auprès de l'empereur, il exprimait le *Comté de Rumelsberg*, ou de Remiremont : nos ducs étaient originellement avoués et comtes de Remiremont.

HABLAINVILLE, ET PÉTONVILLE.

— Hablainville, village du ban de la rivière, ayant ci-devant pour annexes, Buri-ville, Rulonville et Vaxainville, et ayant de plus dans sa dépendance *Pétonville*, autrement Betonville. Le ban de la rivière tire son nom de la petite rivière de Ve-zouze, qui prend sa source dans les montagnes de Vôges, et se décharge dans la Meurthe au dessous de Lunéville.

Le patron de l'église d'Hablainville, est saint Martin.

Pétonville ou Betonville, aujourd'hui petit hameau dépendant d'Hablainville, était autrefois un lieu considérable. Il y a même apparence que c'était le chef-lieu du ban de la rivière. Il en est parlé dans le titre de Childeric II en faveur de l'ab-

(1) Archives de Lorraine, Layette, Charmes.

(2) Meurisse, p. 512.

(1) Hist. de Lorr. t. 2. p. CCCLXXXI.

baye de Senones, en 661 ; c'est le seul village dont le nom soit exprimé dans cet ancien titre, sous le nom de *Petalum-villare*. Il est encore rappelé dans les années 1152, 1164 ; l'abbaye y possédait une maison franche, dont on voit encore les ruines, et divers autres droits. Il y a à Betonville une chapelle dédiée à saint Urbain, dont le revenu est de cinq ou six jours de terre.

Hablainville est à une lieue et demie de Badonviller, et à quatre et demie de Lunéville. Seigneur et souverain, le roi. Les seigneurs d'Ogéville, ont les deux tiers de la seigneurie. Bailliage de Lunéville.

HABOUDANGES ou **HOBLINGEN**. — Haboudanges, ou Gabundange, ou Habundanges (1), est un ancien fonda de l'église de Metz. Jacques de Lorraine évêque de Metz, fils du duc Ferri de Bitche, et qui a gouverné l'église de Metz, depuis l'an 1258, jusques 1260, acquit le fief d'Haboudanges à son église, et le donna en fief rendable au comte Th. dit Soibert ; nous avons parlé du comte *Sigebert*, ou *Seibert*, ou *Soibert* d'Alsace, dans le tom. 1. de l'histoire de Lorraine, deuxième édition p. cccxxiv. Preuves.

Sous l'évêque Thiéri de Bar, qui fut élu en l'an 1164, le château d'Haboudanges était une retraite de brigands, qui désolaient les terres de son évêché. Ce prélat tira ce château des mains de ceux qui le possédaient et ravageaient son pays. Il y bâtit une belle salle qui s'y voit encore à présent, dit M. Meurisse suffragant de Metz, avec quantité de beaux corps de logis (2).

Ce château étant sorti des mains des évêques de Metz, par un engagement, messieurs de la cathédrale de Metz, l'ont retiré pendant leur dernière administration des biens de l'évêché.

La châtellenie d'Haboudanges, compr ed Hadoudanges, Doding, Obrec, Chanoy,

(1) Histoire de Lorr. t. 1. page 72. première édition. Preuves.

(2) Histoire de Lorr. t. 1. p. 65. Preuves, et Meurisse, hist. de Metz, p. 421.

Blange, Hampont, d'Alheim, Bertoncourt, Benestrof, Baronville, Reching, Guermanges.

Je trouve une lettre de René I roi de Sicile, duc d'Anjou et de Lorraine (1), de 1444, par laquelle il promet à Conrad Bayer de Boppart évêque de Metz, qu'il nomme son compère et son ami, sur son honneur et sur sa foi ; qu'en confiant à Jacques de Clermont lieutenant et ayant la garde des gens d'armes et de traits venant de Normandie, sous le sire de la Varenne sénéchal d'Anjou, la ville et le château d'Haboudange, l'un et l'autre lui seront rendus, quinze jours après la saint Jean prochaine, et huit jours après qu'il l'en aura sommé, au même état qu'ils lui auront été donnés ; sans qu'il soit fait aucun tort aux habitans de la dite châtellenie, ni au comte de Salm, ou à aucun des nobles des environs. Si la veuve de messire Henri Bayer et les habitans qui sont réfugiés audit lieu d'Haboudange, veulent en sortir pour se retirer ailleurs avec leurs effets, ils pourront le faire en toute sûreté, etc. La lettre est datée de Lunéville le 30 octobre.

Le village d'Haboudange est chef-lieu d'une châtellenie du temporel de l'évêché de Metz, à droite de la grande route de Nancy à saint Avold, à trois lieues de Vic, Marsal et Château-Salins, à une lieue de Morhange. Haboudange est du diocèse de Metz, juridiction et recette de Vic, parlement de Metz.

HACOURT. — Hacourt, village sur la Meuse, à trois quarts de lieue au-dessus de Bourmont : bailliage de Bourmont, diocèse de Toul, office, recette, sénéchaussée dudit Bourmont ; cour souveraine de Lorraine. L'église a pour patron, saint Martin.

HADOMP ou **ADOMP**. — On connaît un village nommé Hadomp, *Adonis domus* diocèse de Toul, doyenné de Forsas, dépendant du chapitre de Remiremont ; l'église est dédiée sous le titre de St. Martin :

(1) Archives de Lorr. Layette Metz, évêché, etc.

bailliage de Darney, cour souveraine de Lorraine. Dépendent Bainville, Legéville, Gelvécourt, Regnicour et la basse-cour de Bonfay.

HAIRONVILLE. — Haironville, *Haironis-villa*, village du diocèse de Toul; office de Morley; prévôté d'Ancerville; recette et bailliage de Bar; présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Remy.

HAM. — Ham, village à une demi lieue de Luxembourg (1), vers l'orient, est une dépendance de l'abbaye de Munster de Luxembourg. Il y a dans l'église de ce lieu, un crucifix miraculeux, qui a été transporté d'ailleurs, il y a plusieurs années, et qui est honoré par une grande affluence de peuple. On y célèbre tous les ans, le troisième vendredi d'après Pâques, une fête solennelle, appelée la fête des Baas, à laquelle les paroisses voisines se rendent processionnellement, et y font leurs offrandes. On écrit que cette fête y fut intitulée pour la conservation des bestiaux, et des biens de la terre.

Il y avait autrefois au même village, un monastère de filles, connu sous le nom de *sainte Catherine*, dont le nom du fondateur ou de la fondatrice, et l'année de la fondation, sont inconnus. On a un diplôme de Charles de Luxembourg, empereur et roi de Bohême, qui exempte ces religieuses des droits de voitures, de tonlieu, d'exaction, et de toutes autres charges publiques. On ne donne pas la date de ce diplôme.

Le nom de Ham, ou Heim, ou Hem, signifiant maison ou demeure dans la langue allemande, l'on ne doit pas être surpris de voir tant de noms de villes, de bourgs et de villages terminés par ce mot de *Heim*.

Nous trouvons aussi grand nombre de lieux dans l'Allemagne et dans ses frontières, qui commencent par *Han*; par exemple: *Han*, village à une lieue de Boulay, bailliage de Boulay.

(1) Hist. de Luxemb. t. 6. page 191.

Han, devant Pierrepoint, village sur la Crune, à une lieue de Longuyon, à deux lieues et demie de Viller-la-Montagne, bailliage de Longuyon.

Hampont village sur la petite Seille, mi-parti avec les évêchés, à deux lieues et demie de Dieuze, et une lieue et demie de Château-Salins; bailliage de Dieuze.

HAN. — Han, aujourd'hui *Franquemont*, château et seigneurie, auprès d'Erize-saint-Dizier, à deux lieues de Bar, érigé en Comté par le duc Léopold, le vingt-sept février 1720; bailliage de Bar.

Han-sur-Meuse, village à une demi lieue de saint Mihiel; bailliage de Bar.

Le Han, cense, communauté de Moncel, c'est le chef-lieu de l'ancienne seigneurie du Han; bailliage de Neuf-Château.

HANNONVILLE-AU-PASSAGE. — Hannonville, *Hannonis-villa*, village, annexe de Jonville, diocèse de Metz, office et prévôté de Thiaucourt, recette de saint Mihiel, bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES.

— Hannonville-sous-les-côtes, village de la prévôté de Thiaucourt, en partie de celle de Hatton-châtel pour 18 habitans, le reste est de Thiaucourt. Il est du diocèse de Verdun, chef-lieu du comté d'Hannonville, dont M. le comte de Blaise est seigneur, érigé en comté le 29 octobre 1726. Le roi a dans la partie de l'office de Hatton-Châtel, des sujets de retenue qui sont juridiciables à Hatton-Châtel, les autres habitans sont de la juridiction des comtes d'Hannonville. Bailliage de Saint-Mihiel pour la partie de Hatton-Châtel. Pour celle de Thiaucourt, elle est soumise au Pont-à-Mousson. L'une et l'autre répondent à la cour souveraine de Nancy.

La paroisse a pour patron saint Martin. Il y a un moulin et une tuilerie sur le finage.

HARAUCOURT. — Haraucourt, village situé à une lieue d'Einville-au-Jar; souveraineté de Lorraine, bailliage de Toul; l'église de saint Evre qui était autrefois paroissiale, est aujourd'hui cham-

pêtre. L'église du lieu est dédiée à saint Gengou ; le chapitre de Remiremont en est collateur. Dans les titres de l'église de Toul, on trouve *Aracurii monasterium*, qui pourrait bien être cette église, dédiée à saint Evre, aujourd'hui champêtre. L'évêque de Toul, Bertholde, mort en 1020 ou 1025, acquit du duc Thierry, *Askein et Araldi curtem*, apparemment Essey et Haraucourt.

La maison d'Haraucourt, une des plus anciennes et des plus illustres de Lorraine, prend son nom de ce village, qui d'ailleurs n'a rien de recommandable. On prétend que dès le XII^e siècle, Vautier, prince de la maison de Lorraine, et seigneur de Gerbéviller, avait épousé Anne d'Haraucourt, à cause de sa beauté extraordinaire. Vautier était fils du duc Simon I du nom, mort en 1151 et d'Adelaïde de Querford, sœur de l'empereur Lothaire II. Depuis ce temps la maison d'Haraucourt s'est très-bien soutenue en Lorraine, par ses richesses, ses alliances et ses emplois, dans l'église et dans le militaire. Je me suis étendu sur cela dans la généalogie d'Haraucourt, que j'ai donnée à part.

Agnès ou Anne, qui épousa Vautier de Gerbéviller, était fille d'Albert d'Haraucourt, qui vivait en 1128. De leur mariage naquit une fille nommée Joatte ou Judith, et deux fils, Ferri et Villaume. Vautier de Gerbéviller mourut le 12 mars 1149, et fut enterré dans l'abbaye de Beaupré, avec son épouse, comme on le voit par leur épitaphe.

Quelques auteurs qui ont écrit sur la maison d'Haraucourt, avancent qu'en 1259, Jean d'Haraucourt épousa Agnès de Lorraine, fille du duc Ferri II. D'autres disent qu'en 1320, Jean d'Haraucourt épousa une princesse de la maison de Lorraine, mais cela n'est nullement prouvé. D'autres assurent que c'est Jean d'Haraucourt en Normandie, qui épousa Agnès fille du duc Ferri III, ce qui paraît plus vraisemblable.

Louis d'Haraucourt fut fait évêque de Verdun en 1450, et fut transféré à l'évê-

ché de Toul en 1457; il était fils de Jean d'Haraucourt et d'Isabelle de Lenoncourt. Il retourna à l'évêché de Verdun en 1449, et céda celui de Toul à Guillaume Fillatre; il mourut en 1456.

Guillaume d'Haraucourt élu évêque de Verdun en 1456, mort le 20 février 1500, est célèbre dans l'histoire de son siècle, autant par ses intrigues que par ses disgrâces sous le roi Louis XI.

La maison d'Haraucourt portait d'or à la croix de gueules, au franc quartier d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé de gueules, couronné d'or. Cimier, une tête à col de cygne béqué et accolé de gueules, oncé d'or.

Cette maison est aujourd'hui éteinte; ses biens sont passés dans la maison de Thiard, par le mariage de Bonne-Marguerite d'Haraucourt, dame de Remiremont, qui épousa Jacques de Thiard comte de Bissy.

HARÉVILLE, village et prieuré.— Haréville, village du diocèse de Toul, partie du Barrois mouvant, et partie du Barrois non mouvant; le roi en est seul seigneur; la partie qui est du Barrois mouvant, est de l'office, sénéchaussée, et bailliage de Bourmont, du présidial de Châlons-sur-Marne, du parlement de Paris.

Celle du Barrois non mouvant est de l'office, de la sénéchaussée et du bailliage de Bourmont, et répond à la cour souveraine de Nancy; toutes deux sont de la recette de Bourmont. La paroisse a pour patron S. Germain.

La chronique de Saint-Mihiel (1) sous l'abbé Nanterre, porte, que les ducs de Bar, sous prétexte de protection de l'abbaye de Saint-Mihiel, s'étaient emparés de la terre et seigneurie de Haréville, qui est un très-ancien fonds de ce monastère, en la gardant pour eux-mêmes, ou la partageant avec leurs courtisans; que l'abbé l'ayant demandée à l'empereur Conrad, en

(1) Chroniq. S.-Mihiel. Hist. de Lorr., t. 1, p. 562. Preuves.

indemnité des dommages que son monastère avait soufferts au passage de l'armée de ce prince, il l'obtint par la recommandation des princesses Béatrix et Sophie de Bar, qu'on élevait à la cour auprès de l'impératrice leur tante.

Haréville est situé entre des montagnes d'où sortent jusqu'à quinze sources, entre Neuf-Château et Bourmont, à deux lieues de l'un et de l'autre. La Meuse traverse le village.

HARVILLE ou **ARVILLE**. — Harville, *Harrici-villa*, village du diocèse de Verdun, lieu de la naissance de St. Airy, célèbre évêque de cette ville, qui vivait en 350 et est mort en 591. Harville est distant de quatre lieues de la ville de Verdun, sur la route de Metz. Les parens de saint Airy, vivaient du travail de leurs mains, et la mère du saint ayant été surprise des douleurs de l'enfantement, à la campagne où elle travaillait, elle y accoucha du jeune Airy, *Agericus*. Un aigle voltigeant en l'air en cet endroit, et montant et descendant plusieurs fois, attira la curiosité du roi d'Austrasie Thierrî premier, qui était à la chasse avec ses gens dans les environs; il voulut être parrain de l'enfant, et lui donna le nom d'*Agericus* (1), par allusion à sa naissance dans un champ, *Ager*. Childeberr roi d'Austrasie, fils et successeur du roi Sigebert, fit présent à l'église de Verdun, de la terre de Harville et de quelques autres, en reconnaissance de la bonne réception que saint Airy lui avait faite dans sa maison paternelle à Verdun; on érigea dans la suite une église au même endroit.

Harville ou Arville (2) est nommé *Agerici villa*, *cum bano centena*, dans la bulle de saint Léon IX, pour l'église de Verdun en 1049, ce lieu est du doyenné de Pareid.

HAROUÉ ou **HAROUËL**. — Haroué ou Harouel; en latin *Haruvia*, bourg sur

sur le Madon, à une lieue de Vézélise, et à six de Lunéville; chef-lieu du marquisat d'Haroué, appartenant aujourd'hui à M. le prince de Craon, qui y a fait bâtir un nouveau château à la place de l'ancien, qui passait pour le plus beau de la province, étant enrichi de statues et de colonnes, mais qui fut détruit par les guerres de Lorraine. Le nouveau château est bâti dans le goût moderne, sur les dessins de Boffrand, et est accompagné de beaux jardins et de vastes cours. C'est une des plus belles et des plus considérables terres de Lorraine, contenant dix-huit villages. Il y a une prévôté bailliagère, dont les appels se portent immédiatement à la cour souveraine.

Gui d'Harouel, fils de Jean d'Harouel, chevalier, fait ses reprises pour Harouel, du duc Jean de Lorraine, en 1371.

En 1385, Guy d'Harouel, chevalier, portait la bannière du comte de Bar en la bataille de Breuil près Lyon, quand les gens du roi combattirent ses ennemis.

La seigneurie d'Haroué est composée des anciennes baronnies réunies, d'Ormes et d'Haroué, qui fut érigé en marquisat, le 28 juillet 1625. Haroué est la patrie du célèbre maréchal de Bassompierre, qui y naquit le 12 avril 1579.

Pendant la détention du duc René I^{er} en 1436, Guillaume de Mont-Martin ou de Dommartin, seigneur de ce château, y fut attaqué par Fort-Epice ou Fort Dépice, célèbre capitaine de ce temps-là, qui était alors au service du comte de Vaudémont; Mont-Martin ou Dommartin tenait le parti de Vautrin de Thuillières, qui faisait la guerre au comte de Vaudémont (1). Haroué fut emporté d'assaut par Fort-Epice, qui y trouva grande abondance de provisions de bouche. Il y avait bien 7,000 quartes de blé, du vin, et de la chair salée à proportion.

M. Guérard de Paffenhoven, fut dangeusement blessé d'un coup de canon,

(1) Histoire de Verdun, pages 68 et 78, ex Bertario.

(2) *Ibid.* suppl. p. 4.

(1) Hist. de Lorr. t. 2, première édit., p. 814 et cxxix.

comme il faisait les approches du château d'Haroué pour le service d'Antoine comte Vaudémont, qui lui donna pour récompense la terre et seigneurie de Thélord, le 16 mai 1458. Mais ce comte ayant repris la seigneurie de Thélord, le duc René donna à Thomas de Paffenhowen, fils de Guérard, d'autres terres en 1485.

Pendant les guerres de Lorraine sous Charles IV en 1650 (1), le comte de Ligniville après la défaite de Roze-Vormes, attaqua les villes de Chatel, d'Epinal, de Mirecourt, de Neuf-Château, de Commercy, de Ligny et de Bar-le-Duc, et les châteaux de Void, d'Haroué et de Tonnoy, et les prit tous par attaque, ou les surprit par stratagème avec tant de bonheur, que la plupart des gouverneurs se rendirent après quatre volées à canon.

L'église paroissiale d'Haroué est dédiée sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité.

La maison d'Haroué portait d'argent au lion de gueules, à queue fourchue, armé, lampassé et couronné d'or; ou selon d'autres, d'or à la bande de gueules cotoyée de neuf billettes de même; d'autres disent, d'or à la bande de gueules cotoyée de huit billettes de même.

HASTIERES et VAUSSOR, *abbayes.*

— Hastières est une abbaye du diocèse de Liège (2), située sur la Meuse, proche le monastère de Vaussor ou Vassor, qui n'en est séparé que par la Meuse.

Hastières fut fondée pour des religieuses bénédictines l'an 636, par le comte Videric, et par sa femme Berthe, aïeule de Sigisbert roi de Metz. Les fondateurs qui descendaient de la race de St. Arnoù évêque de Metz, soumièrent cette abbaye à l'évêque de Metz, et y mirent pour première abbesse Halinetrudé.

HATTON ou ATTON. — Hatton, village du Pont-à-Mousson (3), à une lieue

de cette ville, est apparemment *Stodonis* ou *Stodonis-villa* dont il est parlé dans les titres de l'abbaye de St. Evre des années 836, 884 et 906. Ce lieu est du diocèse de Metz.

HATTON-CHATEL. — Hatton-Châtel, tire son nom de *Hatton*, évêque de Verdun, qui a siégé depuis l'an 847 ou environ, jusqu'en l'an 870 (1). Ce prélat ayant bâti sur un fonds qui appartenait déjà à l'église de Verdun, un château sur une hauteur, à sept lieues de Verdun, à trois lieues de Saint-Mihiel et à cinq de Pont-à-Mousson, mit le bras de saint Maur (2), un de ses prédécesseurs évêque de Verdun, dans la chapelle de ce château, qui était, dit Vassebourg, dédiée à saint Jean-Baptiste, y établit une paroisse, qui devint église collégiale sous l'épiscopat de Henri d'Apremont, en 1528. On peut voir dans l'histoire de Lorraine, la manière dont se fit cet établissement (3). Cette collégiale fut d'abord de vingt chanoines, qui furent réduits à dix, à mesure qu'ils mouraient.

Hatton, outre les anciens fonds de son église qu'il recouvra, y en ajouta beaucoup de nouveaux pour l'utilité de ses chanoines; Bertaire, un des historiens de Verdun, en fait le dénombrement; il enrichit de plus son église, en lui donnant une partie du comté de Voivre, qui était son patrimoine.

La forteresse de Hatton-Châtel est beaucoup plus ancienne que l'évêque Hatton, s'il est vrai que Grégoire de Tours, en ait parlé sous le nom de *Vabrense-Gastrum*, comme quelques-uns le prétendent (4). Et Vassebourg insinue qu'avant Hatton, il y avait déjà au même endroit une chapelle de S. Jean-Baptiste.

Aujourd'hui Hatton-Châtel est chef-lieu du marquisat, de l'office et de la prévôté de ce nom., diocèse de Verdun, recette et

(1) Histoire de Lorraine, t. 3, p. 448. Première édition.

(2) Hist. de Lorraine, t. 1, p. 883, et preuv. p. 359 et 382.

(3) Histoire de Lorraine; tome 1, page 502, 318, 343.

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 694.

(2) Vassebourg, fol. 159, verso.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. 504, 505, et dxxxi Preuves 1218.

(4) Hist. de Verdun, p. cxi.

bailliage de Saint-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. La paroisse a pour patron saint Maur, évêque de Verdun.

Vers l'an 980, la comtesse Mathilde qui était maîtresse de Hatton-Châtel, du chef du comte Geofroi son mari, s'opposa fortement au roi Lothaire, qui voulait s'emparer de la Lorraine, et se défendit si bien dans ce château et dans celui de Scarponne, qu'elle empêcha Lothaire de pénétrer dans le pays (1).

Adalberon II du nom, évêque de Verdun, et fils de la comtesse Mathilde, se retira avec sa mère et son frère Herman, en 983, dans le même château de Hatton-Châtel, où ils se défendirent contre les Français qui avaient pris Verdun (2).

Cette forteresse de Hatton-Châtel fut toujours depuis, considérée comme une place de conséquence, par sa situation sur une montagne qui domine sur toute la plaine qui est au-dessous, et qui est très-vaste.

En 1359, par une charte de cette année, on voit que Hatton-Châtel était le lieu principal où les évêques de Verdun faisaient frapper leurs monnaies. Mais depuis l'aliénation de Hatton-Châtel, ils ont plus ordinairement fait fabriquer leurs monnaies à Dieuleward, près le Pont-à-Mousson.

Les évêques de Verdun eurent à Hatton-Châtel, le siège principal de leur justice, depuis l'affranchissement de la ville de Verdun jusqu'en 1546, qu'elle fut aliénée par l'échange entre Nicolas de Lorraine, évêque de Verdun, et Christine de Danemarck.

Vers l'an 1630, Hatton-Châtel souffrit un siège de quinze jours, de la part des Suédois qui se retiraient de France; ces peuples féroces pillèrent, brûlèrent et saccagèrent la ville, après avoir beaucoup, mais inutilement, tourmenté les bourgeois,

pour leur faire déclarer où ils avaient caché leur argent.

La chambre de Metz pour les réunions, avait rendu son arrêt le 29 mai 1680, par lequel elle réunissait Hatton-Châtel au domaine du roi, à cause de l'évêché de Verdun; mais cet arrêt a été cassé comme tous les autres de même nature, par le traité depuis passé à Riswic. Le duc Charles IV fut rétabli en 1661, en la jouissance de Hatton-Châtel, comme de ses autres domaines.

Hatton-Châtel a titre de marquisat; cette ville est près la source de l'Iron; il y a eu un prévôté royale jusqu'en 1751. Elle est aujourd'hui du bailliage de Saint-Mihiel.

Le 16 novembre 1610, sous François de Lorraine, marquis de Hatton-Châtel, comte de Vaudémont, sur quelques différens meus entre ses officiers et ceux du duc Henri son frère, intervint une explication et règlement de ce qui appartiendrait ci-après audit comte de Vaudémont, comme marquis de Hatton-Châtel, contre ce qui devait demeurer audit duc Henri, comme prince souverain; dans cette explication on donne au marquis de Hatton-Châtel, un pouvoir presque égal à celui d'un souverain indépendant.

HAUSSONVILLE, ou *Hossonville*, ou *Hessonville*. — Haussonville, village avec titre de baronie, situé entre Rosières et Bayon, à une lieue de la Meurthe et de la Moselle; c'était autrefois un lieu considérable, comme il paraît par les ruines du château, par le chapitre qui y subsiste encore et par un hôpital qui y a été fondé. Mais Haussonville a été ruiné pendant les guerres de Lorraine. La maison d'Haussonville qui tirait son nom de ce village, était une des plus anciennes et des plus illustres de Lorraine; elle portait d'or à la croix de gueules frettée d'argent; support, deux cygnes au naturel: cimier, un cygne d'argent, courbé, membré et becqué de gueules.

Le village d'Haussonville ou d'Ossonville, est annexe de Domptaille, près

(1) Gerbert, epist.

(2) Gerbert, ibid.

Bayon, différent d'un autre Dompptaille près Remberviller et de Magnières. Ces deux lieux tirent leurs noms de *Domnus Stephanus* : saint Etienne est le patron de leur paroisse.

Celui dont nous parlons ici, et dont *Haussonville* est une dépendance, a pour patron, l'invention de S. Etienne; et l'autre Dompptail a pour patron, Ste. Céline, mère de S. Remi.

Le chapitre d'Haussonville fut fondé en 1435, sous l'invocation de S. Claude, avec un petit hospital joignant, pour y recevoir les pauvres passans (1).

Le nom ancien d'Haussonville, est *Hessonis-villa*; le premier seigneur du nom d'Haussonville qui nous soit connu par l'histoire, est Simon d'Haussonville, mari d'Ide, fille d'Odouin de Froville. Ide ayant la dévotion de se faire enterrer dans le monastère de Beaupré, lui donna son alleu de Franconville, de l'aveu d'Odelric de Neuville son oncle, d'Adalbert de Froville, frère d'Ide, et de Drogon de Nancy, son beau-père, père de Simon d'Haussonville son mari. La donation est de l'an 1178. Voyez les preuves de l'histoire de Lorraine.

Ainsi la maison d'Haussonville est une branche de celle de Nancy ou de Lenoncourt.

Pendant la guerre du duc Charles-le-Hardi contre le duc René II, quelques gentilshommes Lorrains, et entr'autres Balthasar d'Haussonville, quittèrent le parti de René et embrassèrent celui du duc de Bourgogne, de qui ils espéraient apparemment de plus grands avantages, ou pour quelques mécontentemens qu'ils avaient reçus de René. Celui-ci confisqua tous leurs biens et les réduisit à lui venir faire satisfaction, pour pouvoir rentrer dans leurs offices et dans leurs terres. Henri d'Haraucourt prit de même le parti du duc de Bourgogne; cependant je lis dans de fort bons mémoires, qu'au jour de la ba-

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 470 et 747.

taille devant Nancy, la veille des rois 1477, Balthasar et Jean d'Haussonville, étaient autour du duc René II, apparemment que dès lors ils étaient rentrés dans l'obéissance de René (1).

Le château d'Haussonville fut démolé comme la plupart des châteaux de Lorraine, par les ordres du roi Louis XIII, en 1633.

HAUTE-SEILLE, *abbaye de citeaux*. — Haute-Seille ou Haute-Silve, *Alla sylva* (2), abbaye de l'ordre de citeaux, fondée assez près de Badenviller et de Blâmont, diocèse de Toul, par Agnès de Langerstein comtesse de Salm; elle est située sur la Vezouze, dans un lieu nommé anciennement Tanconville. Les comtes de Salm ont fait de temps en temps du bien à cette abbaye, et quelques-uns d'entr'eux y ont choisi leur sépulture; mais aussi de temps en temps ils lui ont causé des préjudices considérables, ce qui a obligé les évêques de Metz et de Toul, d'employer contre eux les armes spirituelles. On peut voir la chronique de Richérius, religieux de Senones, et notre histoire de Lorraine; et Bayr, antiquités des Vôges, tome 5, pages 436 et 437.

La comtesse Agnès de Salm, fondatrice de Haute-Seille, est, dit-on, enterrée à Raon-les-Leau, et a établi un péage sur le obemin qui y conduit.

HAYMAIX OU LA **HEYMEIX** (LA) — Petit village à six lieues de Bar, à deux de S.-Mihiel. Il y a dans ce village un fief aussi sous le nom de *la Heymeix*, érigé le 17 mars 1720. La Haymeix est annexe de Tillombois, diocèse de Verdun. Il y a une église sous l'invocation de S. Victor. L'abbé de St. Benoit en Voivre y est seigneur foncier.

HEILLECOURT, *les châteaux de Fieville et de la Malgrange*. — Heillecourt, village dans le Vermois, diocèse de Toul, doyenné de Port, souveraineté de Lor-

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, page 1067 et 1068.

(2) V. Hist. de Lorr., t. 2, p. 81, et *causis* Preuves.

raîne ; le patron de la cure , est saint Martin.

Fléville est annexe de Heillecourt , diocèse de Toul, doyenné de Port; Fléville est un village à deux lieues de St. Nicolas vers le couchant , avec un château appartenant à la maison de Beauvau ; ce château ne fut pas démoli en 1636 , lorsque la France fit renverser presque tous les autres qui étaient en Lorraine.

Le château de Fléville fut assiégé en 1443 (1) , par Jean Baudouche de Metz , chevalier , et Geoffroi de Varise , à la tête de trois cents chevaux de troupes de Metz , et d'environ seize cents hommes de pied. Ils firent le dégât dans les villages des environs et coupèrent les blés , puis donnèrent l'assaut à la forteresse ; mais ils furent obligés de se retirer.

L'année suivante 1444 , ceux de Fléville , ayant à leur tête Colart de Fléville , firent une course sur les terres de Metz , mirent le feu à deux ou trois villages , puis s'en revinrent à Fléville , sans avoir fait aucune perte. Vers le même temps , sept ou huit soldats Messins , commandés par un nommé Jean de Châlons , allèrent prendre et piller le château de Richar-Ménil sur la Moselle , appartenant à Colart de Fléville.

Item. Le jeudi avant le dimanche des palmes 1443 , ceux de Fléville et de Commercy vinrent avec Philippe de Savigny leur capitaine , au nombre de 400 , mettre le feu à Tignomont , Lorry et Vappi , et chassèrent les soldats de Metz jusqu'au pont des Morts.

La même année 1443 , au mois de Novembre , la paix fut faite entre les Messins et les trois seigneurs de Fléville , et leur capitaine Philippe de Savigny.

La maison de Fléville faisait une grande figure dans le quinzième siècle. Baudouin de Fléville était abbé de Gorze , et Vari de Fléville , bailli d'Allemagne , était un des conseillers de la régence de Lorraine.

(1) Hist. de Lorr. , t. 2 , p. 828 , et preuves , p. ccxlv , ccxlvj.

Fléville appartenait autrefois à la maison de Lucelbourg dans la basse Alsace , vers Dabo. Mais Nicole qui en était héritière , le porta dans celle de Beauvau , par son mariage avec Claude de Beauvau , qui mourut en 1597. Nicole était fille de Nicolas de Lucelbourg , seigneur de Fléville et de Germini , et de Marguerite de Luci. *Voyez la généalogie de la maison de Beauvau , dans Moreri.*

La maison de Fléville porte vairé d'argent et d'azur.

Le patron de l'église de Fléville est saint Pancrace.

De la même paroisse de Heillecourt dépend Jarville , où il y un oratoire.

Il y a un autre *Fléville* , village , qui ne fait qu'une communauté avec Lixières , dont il est annexe ; diocèse de Verdun , office et recette de Briey ; bailliage de Saint-Mihiel , cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Laurent.

Le château de la Malgrange subsistait dès le temps du duc René II , en 1476 , lorsque le duc de Bourgogne , Charles-le-Hardi , lui faisait la guerre ; puis qu'il est dit que les Suisses conduits par les seigneurs Lorrains , tirèrent droit à la Malgrange (1).

En 1563 le 19 juin , Nicolas de Lorraine , comte de Vaudémont et de Chaligni , baron de Mercœur , et Jeanne de Savoie sa femme , vendent au duc Charles III , et à Claude de France sa femme , la Malgrange , les jardins , bois , pavillons , etc. , pour cinquante mille francs. Il est croyable que dès lors c'était une maison de plaisance des ducs , qui a été beaucoup augmentée et embellie , d'abord par le grand duc Charles III , pour loger Catherine de Bourbon , épouse du prince Henri de Lorraine son fils , et sœur du roi Henri IV , laquelle y faisait faire les exercices de la religion protestante qu'elle professait ; et ensuite augmentée et ornée par le duc Léopold I^{er} , et enfin mise dans un nouvel état

(1) Hist. de Lorr. , t. 3 , p. cvi.

de magnificence et de grandeur, par Stanislas roi de Pologne, et duc de Lorraine et de Bar.

Le duc Léopold avait commencé de bâtir près l'ancienne Malgrange, un nouveau palais de même nom, mais il n'a jamais été achevé; le roi Stanislas l'a fait démolir, et a employé une grande partie des matériaux de ces démolitions, à la construction de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, qui en est proche, où il a choisi sa sépulture, et où la reine son épouse est inhumée.

HEILLIMER ET AKERBACK. — Heillimer est un ancien château situé dans la Lorraine allemande, distant de deux lieues de Püttelanges à son couchant, de trois lieues de Saint-Åvold à son midi, de quatre lieues de Morhange à son orient, de cinq de Dieuze à son septentrion. Ce château était une espèce de forteresse à ce qui paraît par l'épaisseur de ses murs, et par une double enceinte de fossés qui existent encore en partie; on y remarque son antiquité sur une pierre qui porte 1332. Ce château a été incendié au commencement du siècle dernier et rebâti sur les anciens fondemens; il a souffert différentes attaques, puisqu'on a trouvé dans ses murs plusieurs boulets de canon.

Akerback faisant aujourd'hui partie de la terre d'Heillimer, en est à une petite demi-lieue au midi. Elle était autrefois une commanderie de Malthe, qui a été échangée pour une part de la terre de Gelloncourt, que possédaient les chevaliers de Malthe.

La paroisse d'Heillimer a pour patron S. Martin.

M. le baron d'Heillimer portait fascé d'argent et d'azur à la pointe de gueules, chargée de trois bezants d'or, 1 et 2 sur le tout.

HEIPES ou HEIPPES. — Heipes, *Heippix*, village du diocèse de Verdun, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris; le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en son As-

somption. La terre et le prieuré de Flabas sont sur le finage et la dépendance de Heippes.

HENNAMENIL. — Hennaménil, village sur le Sanon, à deux lieues au nord-est de Lunéville; bailliage de cette ville, cour souveraine de Lorraine, diocèse de Metz. On voit près de l'église les ruines d'un ancien château.

Il y eut en 1283 (1), contestation entre le duc Ferri et Poincignon, dit le *Truant*, citoyen de Metz, au sujet de l'hommage que Poincignon refusait de faire au duc pour Hennaménil. Ce différend fut terminé par l'arbitrage de Jean seigneur de la Neuve-Varnesberg et par Poince, dit le *Gronaix*, chanoine de Metz, qui décidèrent que ledit Poincignon devait se présenter à l'hôtel du duc, lui rendre son hommage, et lui déclarer les fiefs pour lesquels il est entré en son hommage.

HENRIVILLE. — Henriville, *Henrici Villa*, village du diocèse de Metz, bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy. Ce lieu est néanmoins régi par la coutume de l'évêché de Metz.

Le village de Henriville est tout nouveau et doit son origine au bon duc Henri. En 1608, un nommé Antoine la Motte et consorts, obtinrent de ce prince à titre d'ascensement, deux mille trois cents arpens six hommées en fonds et en bois, à prendre dans la forêt de Hombourg, appelée *Bruckversen*, sise entre *Tolperschweiller*, *Seinbouze*, *Cappel* et *Paraschweiller*, pour les essarter, et les convertir en nature de prés et de terres arables, et y ériger un village, en payant d'entrée deux mille cent trois francs quatre gros; à charge aussi de payer par an la septième gerbe des grains ensemencés, pour terrages et dimages; trois gros par fauchée de pré, et à chacun jour de saint Martin, six gros par conduit, deux bichets d'avoine, une poule et un chapon; que les nouveaux habitans seront atenus aux aides ordinaires et extraordinaires, de même que les autres sujets de la

(1) Archiv. de Lorr. Layette, fiefs des baillies de Nancy et de Vosges.

châtellenie de Hombourg ; qu'arrivant la mort d'un chef de famille, après que les héritiers auront pris la meilleure pièce du meuble, l'autre appartiendra au duc. Le duc s'engage à leur ériger une paroisse, et établit un curé comme au village de la Chambre, pour l'entretien duquel il assigne vingt paires blé et avoine, à prendre sur les dimes et terrages ; de leur créer un maire et une justice à part ; en outre, pour les aider à essarter et à construire au plûtôt ce village, il les exempte pendant deux ans de toutes redevances, aides ordinaires et extraordinaires.

En 1620, le duc Henri donna le village de Henriville au sieur Galchier, gentilhomme de sa maison, capitaine d'une compagnie de carabiniers, entretenus en la garnison de Marsal, excepté néanmoins les droits de haute, moyenne et basse justice, amendes et confiscations ; et au cas que ledit Galchier viendrait à mourir sans enfans, ladite donation retournera au domaine du duc, qui en pourra faire le rachat, moyennant une somme de 15,000 francs, monnaie de Lorraine.

HERBAUPAIRE. — Herbaupaire, village du ban de Lusse, et des communautés de Lusse-Bilistin, et Lusse-Dolot, sur la Faves, à deux lieues et demie de Saint-Dièy. Il y a apparence que ce village n'est compris dans la communauté de Lusse-Bilistin, que parce qu'il dépendait du château de Bilistin ou de Bildestein, situé vers S. Hyppolite, et appartenant depuis plusieurs siècles à la maison de Lorraine. On peut voir ce que nous en disons sur S. Hyppolite.

HERBÉVILLER-LAUNOY. — Herbéviller-Launoy, *Herberti-Villare*, village du diocèse de Toul, bailliage de Vic, parlement de Metz, situé sur le chemin de Lunéville à Blâmont, au-delà d'Ogé-viller. Patron, S. Germain d'Auxerre.

Herbéviller-Launoy a titre de châtellenie, et les lieux qui la composent, sont partie dépendans de Lorraine et partie de Blâmont.

Buriville hameau, Freménil village,

Friménil hameau, Herbéviller et Launoy villages, Magnéville village, Magnéville hameau, en partie de Blâmont.

La maison d'Herbéviller portait d'azur à la croix d'argent, cantonnée de vingt fleurs de lys d'or, chaque canton chargé de cinq fleurs de lys mises en sautoir.

On connaît encore *Herbeville* ou *Herbéville*, village du diocèse de Verdun, office, prévôté et marquisat de Hatton-Châtel, recette et bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron S. Viton ou S. Vanne.

HERBITSHEM. — village ou bourg-du comté de Sarverden autrement nommé *Heribodesheim*, situé sur la Sâre, au nord de Saralbe, à l'extrémité septentrionale du comté de Sarverden ; a été autrefois considérable, puisqu'on y trouve une inscription Romaine consacrée au dieu Mercure, la voici :

IN. H. D. D.
MERCVRIO
SEX. IVLIVS.

C'est *Sextus Julius* dont le nom se trouve dans plusieurs inscriptions antiques, qui a consacré cette inscription à Mercure, divinité particulièrement adorée par les Goulois.

Il y avait au même lieu une ancienne abbaye de bénédictines, fondée apparemment par les évêques de Metz ; on ignore le temps et le nom du fondateur, mais il en est fait mention sous le nom d'*Heribodeshem*, dans le partage fait en 870, entre les rois Charles et Louis. Elle fut détruite en 1525, dans la guerre des paysans révoltés, qui furent défaits par le duc Antoine et ses frères à Loupestein, à Saverne, et à Cherviller en Alsace.

Volzir (1) qui accompagnait le duc Antoine dans cette expédition, dit que les paysans révoltés s'étaient emparqués dans le clos d'Herboshem, où il aurait été aisé de les détruire, étant encore en assez petit nombre, mais que la providence permit

(1) Volzir, hist. expéd. Antonii Ducis, l. 1, c. 17.

qu'ils abandonnassent ce poste, pour se rendre à Saverne, afin que réunis avec d'autres bandes de la même faction, leur défaite fut plus grande et plus entière. Je suis persuadé que cette abbaye était située au village d'Hilbesheim, ou Helbisheim, près le petit Lixim, entre Sarbourg et la Petite-Pierre.

L'abbaye d'Herbitshem n'était pas encore abandonnée en 1519. En 1502, l'on trouve Avole abbesse d'Herbitshem.

HERIMENIL. — Hérimenil, *Herimani*, annexe de Rehainviller, qui est une cure régulière dépendante de l'abbaye de S. Remi de Lunéville.

Dépend le château d'Adoménil. *Adonismanile*; seigneur, le sieur de Gelnoncourt.

HERIVAL. Voyez ERIVAL.

HESSE. — Hesse, abbaye fondée pour des bénédictines, par les parens du pape Léon IX, en faveur de Serberge nièce de ce saint pape, et première abbesse de ce monastère (1). On ne sait pas précisément la date de cette fondation; mais elle était faite avant l'an 1050 ou 1051, puisque cette année Léon IX visita cette abbaye, en confirma les biens et en augmenta les privilèges. Il dit que l'abbaye était dédiée à la Sainte-Vierge, à saint Martin, et au martyr saint Laurent, que Serberge sa nièce en était abbesse; il y rappelle ses oncles paternels, Matfride et Gérard, et la femme de ce dernier nommée Cunise, et Hugues son propre frère, décédé, qui était en son vivant la douce consolation de son cœur; sa tante Mathilde et son fils Henri. Il ordonne que nul ne célèbre dans l'église de ce monastère, à l'autel qu'il a consacré lui-même, s'il n'est évêque ou archevêque de ce diocèse, ou prêtre se-mainier de l'abbaye. Il y rappelle son père le comte Hugues à qui il donne le beau nom de Juste.

Dès l'an 1277, le monastère de Hesse était détruit par le malheur des guerres; et les comtes de Linange donnèrent aux reli-

gieuses un terrain de six arpens de terre à Busange, pour y loger et s'y bâtir, moyennant un cens de onze deniers par an.

Il ne reste aujourd'hui de l'abbaye de Hesse, que l'église qui est paroissiale, et desservie par un religieux de Haute-Seille. On y montre le tombeau de Serberge première abbesse, avec sa figure en relief sur un tombeau assez élevé. Elle est du diocèse de Metz, assez près de Lorquin, de Sarbourg et de Haute-Seille.

HEUDICOURT. — Heudicourt, ci-devant *Trognon*, village à deux lieues de Thiaucourt et de Saint-Mihiel; chef-lieu d'une belle terre érigée en marquisat par le duc François III, le 5 février 1737, en faveur de Gœuri Sublet comte d'Heudicourt. Il y a un château dans lequel sont quatre chapelains, reste d'une collégiale fondée par les ducs de Bar au XIV siècle, sur la montagne voisine.

HIERAPLE ou **JERAPLE.** — Hiéraple n'est ni ville ni village, mais un lieu célèbre dans le pays, parce qu'on croit qu'il y a eu autrefois un camp des Romains. Hiéraple est situé à une petite lieue de Forbach, sur une éminence, où il y a une plate-forme assez vaste. A l'endroit le plus faible, se voit une terrasse en forme de rempart, et qui forme le fort; le surplus est escarpé. On y remarque encore des souterrains et on y trouve souvent des médailles antiques, d'or, d'argent, et de bronze. Les troupes qui étaient campées sur cette hauteur, tiraient les eaux pour leur besoin, d'une espèce de citerne, où l'on amenait l'eau par des corps de plomb que l'on y a découvert sous terre, il y a quelque temps. On remarque aussi un petit chemin qui descend du fort dont on a parlé, à une fontaine dont l'eau était reçue dans une grande pierre de taille, creusée d'environ trois pieds de profondeur sur quatre ou cinq de longueur. Ce lieu est situé sur l'ancienne route de Metz à Strasbourg.

M. Treze, curé de St.-Avold, croit que le vrai nom de cet endroit est *Heraple*, comme qui dirait: *seigneur Apollon*, ou

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 430.

des Apollon. Il dit avoir vu sur cette éminence des restes d'un ancien temple, dont les murs étaient encore de la hauteur de 5 à 6 pieds, composés de grosses pierres de taille, qu'on en a tirées pour d'autres édifices.

Ce temple était octogone, avec un vestibule carré oblong; le temple avait dans œuvre dix-huit pieds de roi; il était tourné à l'orient.

HIMERODE ou **HEMERODE.** — Himero-de, abbaye de l'ordre de cîteaux, dans le diocèse de Trèves, fut fondée en 1134, dans un vallon solitaire nommé *Vinterbach*, près de *Cordule*, à deux mille pas de Trèves, assez près de Paltz; mais ce lieu se trouvant trop resserré et trop exposé à la dissipation, on transféra l'abbaye dans un lieu plus solitaire dans la forêt de Kilerwald, sur les confins du duché de Luxembourg, mais dans les terres de Trèves. Adalberon archevêque de Trèves, obtint de saint Bernard, une colonie de sept religieux, pour commencer à peupler ce monastère, qui devint célèbre dans la suite. Henri archevêque de Trèves, le favorisa et le combla de biens, en sorte qu'il en est considéré comme second fondateur et bienfaiteur insigne.

Parmi les religieux qui se sont distingués par leur mérite dans ce monastère, on remarque Gautier de Bisbee, qui était d'une naissance illustre, et après avoir vécu longtemps dans le siècle, se consacra à la pénitence dans la maison d'Himero-de, sous la qualité de frère convers; il y vécut d'une manière si parfaite, et surtout dans une dévotion si constante à la Sainte-Vierge, que Dieu fit éclater sa sainteté par des miracles après sa mort.

Le second religieux d'Himero-de qui s'y fit remarquer par sa piété, fut Conon de Mailberg, d'une naissance distinguée, qui après avoir vécu plusieurs années dans le tumulte des armes, alla se confiner dans la solitude d'Himero-de, où il vécut saintement pendant trois ans. Etant au lit de la mort, il dit à son abbé: j'ai pris la croix un vendredi, j'ai passé la mer un

vendredi pour le voyage de Jérusalem, je me suis donné à vous dans ma chapelle un vendredi, j'ai reçu l'habit de la religion un vendredi, que me reste-t-il que de mourir un vendredi? ses désirs furent accomplis, il mourut le vendredi suivant.

Les papes et les archevêques de Trèves, ont beaucoup favorisé ce monastère, et l'ont comblé de leurs bienfaits et de leurs grâces.

HIMONVILLE ou **IMONVILLE.** — Himonville ou Imonville, *Imonis-Villa*, village du diocèse de Verdun, à une lieue de Briey. Le roi en est seul seigneur, haut et moyen justicier. MM. de Saint Beausant, d'Harcourt, d'Hanonville, et madame de Lanoix en sont seigneurs et dame bas justiciers ou fongiers. La paroisse a pour patron la Sainte-Vierge en son assumption. Bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

HINGUESANGE. — Hinguesange, chef-lieu de la châtellenie de même nom, bailliage de l'évêché de Metz, mairie de Tennequin. Voici les lieux qui répondent à la mairie de Tennequin: Tennequin-la-Grande, Rouge métairie, Tinghem, Linstroff, Bertingue. Tennequin métairie, mairie de Bistrot, Bistrot, Berich, Bermening, Bonstrot ou Bixtrot, Obruch, village, Escheviller en partie; Beringue, Bicheval, Herstrot, Alteville hameau, Furst cense, Lévilershost, Holbach, St. Jean de Vasset.

Ce lieu était autrefois une terre possédée par des gentilshommes. Nous connaissons *Liebert de Hinguesange*, qui vivait sur la fin du XIII^e siècle. Ce seigneur s'était mis à la tête d'une troupe de soldats débandés, et courait impunément tout le pays (1). Pour réprimer ses brigandages, Gérard de Relanges évêques de Metz, obtint de l'empereur Albert, qui passait par Metz allant aux conférences de Vaucouleurs en 1298, un mandement pour proscrire Liebert de Hinguesange, des terres de l'évêché de Metz.

(1) *Nangii chronic.*

HINSENGEN. — Hisingen, village de la seigneurie de Puttelange, de la prévôté d'Hoibing, bailliage de Sarguemines.

M. Bugnon met Hisinghem, village du comté de Sarverden, prévôté de Bouquenom.

HIPPOLYTE (Saint), et le Val de Lièvre et le château de Bilstein. — Saint-Hippolyte, ou en allemand, *Saint-Bilt*, petite ville en Alsace, située sur le revers des montagnes de Vôges à l'orient, à une bonne lieue de Schleitstat, diocèse de Strasbourg, avec prévôté royale, dont les appels vont au bailliage de S.-Diey. Cette ville appartenait depuis long-temps aux ducs de Lorraine.

Il y a beaucoup d'apparence que c'était le lieu de la naissance du fameux *Fulrade*, natif d'Alsace, abbé de St. Denis en France, fondateur de plusieurs monastères, chapelain du palais et conseiller du roi Pépin, archichapelain ou grand aumônier de France, qui avait la confiance de Charlemagne, lequel l'a employé dans plusieurs négociations importantes.

Saint-Hippolyte portait autrefois le nom d'*Audaldo-Villare*, où la ville d'Audaldus; on lui donna le nom de saint Hippolyte, à cause des reliques de ce saint martyr, que Fulrade y déposa dans un prieuré qu'il fonda au même lieu. Dans la suite ces reliques de St. Hippolyte furent rapportées à S. Denis (2), et encore aujourd'hui, la mémoire de saint Hippolyte martyr, est en grande vénération dans cette abbaye.

Fulrade fonda aussi en Alsace, le prieuré de *Leberau* ou *Lebraha*, aujourd'hui *Lièvre*, qui a donné son nom au val de Lièvre, à l'extrémité du val de Sainte-Marie-aux-Mines. Ce prieuré est dédié à saint Alexandre martyr, dont Fulrade avait aussi apporté des reliques de Rome.

Pour la ville de saint Hippolyte elle a

(1) Testam. de Fulrade, hist. de St. Denis, page xxxviii. Preuves. an 777. Annal. bened. f. 25, 43.

souffert différentes vicissitudes, comme nous l'allons voir :

En 1286 (1), un seigneur Alsacien, nommé Anselme, étant entré en guerre contre l'empereur Rodolphe, attaqua la ville de saint Hippolyte, la prit, y mit le feu, et la réduisit en cendres; il n'en épargna pas même l'église.

En 1316, le jour de saint Martin, Ulric Landgraf d'Alsace, avec son frère, reconnaît tenir en fief, de Frideric, ou Ferri IV, duc de Lorraine, la ville de saint Hippolyte, le château de Kerregerberg, et la ville de Lushem; apparemment saint Hippolyte, Kaisersberg et Lixim (2).

Léopold duc d'Autriche, en 1326 assiégea et prit cette petite ville, et la rasa, en haine du Landgraf Louis d'Oetinguen, qui lui faisait la guerre (3).

En 1379, sous l'épiscopat de Lambert évêque de Strasbourg, Jean I du nom (4), duc de Lorraine, étant entré en Alsace, dans le dessein de se venger des seigneurs de la maison de Mullenheim, qui avaient fait quelque dégat dans les terres de son duché, se jeta d'abord dans la vallée d'Albershtal, ou s'étant saisis de Cherviller (5), il ravagea toutes les terres des seigneurs de Mullenheim, après quoi il marcha contre saint Hippolyte et Berkem, qui apparemment étaient occupées par les gens des seigneurs de Mullenheim.

Saint Hippolyte se défendit vigoureusement, et le duc fut obligé d'en lever le siège. Cette ville appartenait alors à l'évêque de Strasbourg, qui l'avait achetée des Landgrafs d'Alsace. Le duc l'attaqua de nouveau, et s'en rendit maître; il n'en demeura pas long-temps possesseur: la ville passa entre les mains d'Evvard, comte de Wirtemberg, dont le duc Jean avait épousé la fille nommée Sophie. Ce comte remit en 1343, St. Hippolyte, au pouvoir

(1) Hist. d'Alsace, t. 1. l. xxi p. 249.

(2) Corpus diplomat t. 1. partie 2. p. 94.

(3) Ibid. pag. 271.

(4) Ibid. pag. 308.

(5) Apparemment le Val de Villers.

de Frideric de Blankenheim, évêque de Strasbourg.

En 1444 (1), le dauphin, fils du roi Charles VII, étant venu en Alsace pour faire la guerre aux Suisses, à l'instigation de l'empereur Frideric, fit le siège de saint Hippolyte, qui se défendit d'abord avec beaucoup de vigueur, mais bientôt après les bourgeois sentant bien qu'on ne laisserait pas leur résistance impunie, se sou-mirent volontairement, et promirent obéissance au roi. Tout le Val de Lièvre en fit autant.

Après la retraite du dauphin en 1443 (2), les troupes du comte Palatin Louis, celles de l'évêque et de la ville de Strasbourg, se jetèrent sur ceux qui avaient favorisé les Français, et ravagèrent la ville de saint Hippolyte, et tout le Val de Lièvre; ils désolèrent tout ce pays là, et mirent le feu par tout.

En 1516, les comtes Gerolzech, et Francisque, ayant déclaré la guerre au duc Antoine, à l'occasion des mines d'argent de sainte Marie, se rendirent maîtres de saint Hippolyte, la pillèrent et la rançonnèrent (3). Antoine en porta ses plaintes aux princes d'empire, ne voulant point entrer en guerre contre ces deux seigneurs, sans leur agrément. Ils répondirent qu'ils ne prénaient nulle part à cette affaire. Le duc assiégea donc St. Hippolyte, et la reprit aisément.

Malgré ces vicissitudes, la ville de saint Hippolyte et tout le Val de Lièvre, sont demeurés en toute souveraineté aux ducs de Lorraine. Je ne sais ni quand ni comment les évêques de Strasbourg leur ont abandonné saint Hippolyte; il est certain que sous le duc Antoine en 1525, les ducs de Lorraine en étaient en possession. Le nommé Wolfgang Schouck, curé de saint Hippolyte, convaincu de dogmatiser, fut envoyé à Nancy pour lui faire son procès; il y fut exécuté à mort.

Volzir de Seronville, dans son histoire

(1) Hist. d'Alsace. pag. 340.

(2) Ibid. page.

(3) Hist. de Lorr., t. 2. pag. 1143.

de l'expédition du duc Antoine, contre les paysans révoltés, en 1525, l. 1. c. xviii, fol. xx, et l. 2. c. v, parle du curé de saint Hippolyte, qui s'était perverti, et enseignait que tous chrétiens pouvaient dire la messe: c'est apparemment ce Wolfgang Schouck, dont on vient de parler.

La ville de saint Hippolyte et celle de Schlestat, avaient été cédées à la France, par le traité de Vestphalie, en 1648; mais saint Hippolyte fut restituée à la Lorraine, par le dernier traité de Paris, en 1718.

Outre l'église paroissiale, il y a un hôpital. Saint Hippolyte est un vignoble considérable.

Bilstein ou Bildestein, château. Entre sainte Marie-aux-mines, et Ribauviller, fort près de Horbourg, ou Arbourg, ou Altril, se voit le château de Bilstein, ou Bildestein, qui depuis long-temps appartient au duc de Lorraine. Il est en est parlé dans Richerius (1), historien de Senones, sous le nom de *Bernestein*, et dans l'histoire de Moyenmoutier, sous celui de *Beristein*: Richerius dit que ce château était venu au duc Thibault, par son mariage avec la fille du comte de Dasbourg. Le même Richerius spécifie ailleurs d'une manière plus précise, la situation de ce château, en disant qu'il était dans le canton d'Albure: *Castrum quod Bilestein in alburis appellatur; quod est domini de Horbourg, peut-être de Horbour; près de Colmar, ou d'Aubourg, tout près de Bilstein.*

Le duc Charles II, donna à son fils naturel Frideric, ou Ferri, le château de Bildestein, ou de Bilstein; et il est connu sous ce nom dans l'histoire, sans doute à cause de ce château que Charles II, lui donna, et dont il prit le nom. Nous avons imprimé la généalogie de ce seigneur, dans le deuxième tome de la nouvelle édition de l'histoire de Lorraine, pag. XLIII, XLIV; il est quelquefois nommé *Ferri d'Einoille*, bâtard de Lorraine. Le duc Charles II, le rappelle dans l'un et l'autre de ses testamens, en 1424, et dans l'un et l'autre il lui donna le

(1) Richerius, l. 3. c. 2. pag. 329. hist.

château de Bilestein. Nous connaissons au Val de St. Diey, *Lusse-bilistein*, qui dépendait apparemment du château dont nous parlons.

HOFFALIZE.—*Hoffalize*, ou *Hoffalaise*, ou *Honfalise*, petite ville des pays-bas ; d'autres n'en font qu'une simple seigneurie dans le Luxembourg, entre Bastogne et Salm, à deux lieues et demie de l'une et de l'autre (1). Le seigneur de Hoffalize était un des quatre paires du comté de la Roche. Hoffalize est située dans le duché de Luxembourg, entre la ville de Luxembourg et celle de Liège, sur la rivière d'Ourth, qui l'environne presque de toutes parts. On y voit un château très-ancien sur une langue de rocher.

Ce qui distingue de plus la ville d'Hoffalize, est qu'elle a donné le nom à une maison ancienne et féconde en grands hommes. Dès l'an 1176, l'histoire parle d'un Henri d'Hoffalize, avoué d'Arlon ; et un autre Thiérri d'Hoffalize, signa en 1190, comme témoin, la paix conclue près Dinant, entre Thiébaud comte de Luxembourg, et Philippe comte de Namur.

HOFFELIZE, *village, ci-devant BAINVILLE.*—Hoffelize, ci-devant Bainville, village sur le Madon, à trois lieues et demie de Darney, et à la même distance de Mirecourt ; ce Bainville est fort différent de Bainville-aux-miroirs, dont nous avons parlé sous son article. Celui dont nous parlons ici fut érigé en comté le seize juin 1726, par le duc Léopold, en faveur de Marc Cæzard d'Hoffelize, et changea son nom de Bainville, en celui d'Hoffelize. Adomp dépend de la paroisse d'Hoffelize, dont l'église a pour patron saint Martin.

Hoffelize est du bailliage de Darney ; diocèse de Toul.

HOMBOURG voyez SAINT AVOLD.

HORN (LA), *rivière.*—La Horn est une rivière dont la source est à l'étang de Bitche : elle passe à Hanviller, où des ruis-

seaux la grossissent ; à Walsbronn, d'où elle entre au duché de Deux-Ponts.

HORN BACH. Hornbach, très-ancienne abbaye de l'ordre de saint Benoît (1), au diocèse de Metz, à vingt lieues à l'orient de cette ville, fondée en 727, par St. Pirmin évêque régional, qui invité par Verinhere, seigneur très-puissant dans le pays des Deux-Ponts, vint s'établir en un lieu nommé Guémonde ou confluent, autrement *Hornbach* : Horn en allemand signifie corne, et bach, rivière : en latin *Cornu-rivoli*, parcequ'il est situé sur le confluent de deux rivières ou ruisseaux, savoir : *Felsalbe* et *Sualbe*, autrement nommés *Frualba* et *Sualba*, dans le pays de la Blise, ou Bleuse, *in pago Blesensi* : c'est ce que porte le diplôme du roi Charles, sous l'année vingt-huit de son règne. *Dono à die præsentis ad Monasterium Gamundias vocatum, quod à nostris progenitoribus in pago blesensi super fluviolos duos, videlicet Trualbam et Sualbam, novimus constructum.*

Hornbach est situé dans la Vôge, environ à deux lieues des Deux-Ponts, vers le nord, et à trois lieues de Bliscastel, à l'occident, et à cinq lieues de la forteresse de Bitche.

Nous connaissons encore un autre lieu nommé Guémundes, aujourd'hui Sarguemines fort différent de Guémundes dont nous parlons.

Le bourg de Hornbach est fermé de murailles, avec des tours de distance en distance.

L'abbaye d'Hornbach était une abbaye libre, comme celle de saint Hubert en Ardennes, sous la protection du duc de Lorraine ; mais on n'a point de bonnes preuves qu'elle ait été sous la souveraineté des ducs des Deux-Ponts. Encore aujourd'hui on voit à Hornbach les armes de l'abbaye, qui sont trois roses. Dans les lettres que le duc des Deux-Ponts donne à ses vassaux, il ne prend d'autre qualité que celle de protecteur et d'avoué de l'abbaye d'Hornbach.

(1) Longuerue description de la France partie 2. pag. 119.

(1) Acta St. Bened. sæcul. 3. part. 2. 142, 145, 146.

On connaît encore aujourd'hui deux Hornbach près la ville des Deux-Ponts; l'un situé, comme on l'a dit, au confluent de deux ruisseaux, dans un fonds entouré de montagnes; l'autre connu sous le nom de *Vieu-Hornbach*, *Alt-Hornbach*, à une demi lieue du premier. On croit que c'est le lieu où l'abbaye fut premièrement fondée; le cloître y subsiste encore, le dortoir sert de magasin. On y voit la cuisine bien voutée, de même que tout le bas du monastère.

Saint Pirmin y construisit une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de saint Pierre et de tous les saints, et y assembla une nombreuse communauté, qui vivait dans la pratique exacte de la règle de saint Benoît. Il était simple évêque régional, n'ayant point de siège fixe; mais exerçant les fonctions épiscopales dans tous les lieux où il se rencontrait. S'étant enfin fixé à Hornbach, il y exerça les fonctions épiscopales, non à Hornbach, les femmes n'y ayant point accès, mais à *Metlis*, ou *Metlesheim*, gros bourg qui en est proche. *Obtinuit sedem episcopalem in castello metlis appellato*. Il paraît qu'alors les limites des évêchés n'étaient pas encore bien fixées, et d'ailleurs Hornbach est situé sur les confins de l'archevêché de Trèves, de l'évêché de Metz, et celui de Spire, à vingt-cinq lieues de Trèves, à autant de Spire, et à vingt de Metz; c'est un archiprêtre.

Un jour, comme saint Pirmin donnait la confirmation à une multitude de personnes de l'un et de l'autre sexe, à Metlis, il arriva que le saint Chrême manqua dans les boîtes; alors saint Firmin dit à son diacre: courez vite au monastère, et en rapportez les boîtes pleines de saint Chrême, afin que nous continuions à conférer le sacrement à ce peuple assemblé. Le diacre ayant pris les burettes, les vit remplies de saint Chrême jusqu'au haut et les rendit au saint évêque. Cela fut regardé comme un miracle et remplit de joie et d'admiration toute l'assemblée.

J'ai rapporté ces particularités pour

montrer que Metlis où saint Pirmin exerçait ses fonctions épiscopales, n'était ni la ville de Metz, ni celle de Meaux, qui sont si éloignées d'Hornbach; mais Metlis ou Metlesheim, qui en est assez près, c'est-à-dire, environ à une lieue; d'ailleurs, les sièges de Metz et de Meaux, étaient alors remplis par d'autres évêques bien connus.

Quoique saint Pirmin eut fixé sa demeure ordinaire à Hornbach, il ne laissa pas de fonder ou de réformer encore avant et après ce temps, d'autres monastères. Il fonda de nouveau, Schuvarsach et Gegenbach dans l'Ortnaw, et Pfefers en Suisse, et il réforma Augie-la-Riche, Schutteren, Wissembourg et Maurmoutier en Alsace, et quelques autres monastères. Nous nous bornerons ici à Hornbach, qui se trouvant dans le diocèse de Metz, entre naturellement dans notre sujet. S. Pirmin y mourut et y fut enterré en 758. Quoique l'église et le monastère soient entre les mains du duc des Deux-Ponts, on y a conservé les reliques de St. Pirmin, jusqu'aux dernières guerres de religion, qu'on les transféra à Inspruch.

St. Pirmin a laissé un petit ouvrage en forme d'homélie, dans lequel il exhorte ses disciples à la pénitence et à la communion, après la pénitence accomplie et la réconciliation obtenue.

Il eut pour successeur dans le gouvernement de son abbaye d'Hornbach, saint Jacob, évêque de Toul (1), qui s'y retira apparemment quelque temps avant la mort de saint Pirmin, arrivée en 758. On croit qu'il souscrivit au concile de Compiègne en 758, en ces termes: *Jacob peccator subscripsi*; et encore au concile d'Attigni en 765, où son nom se trouve ainsi: *Jacob Episcopus de Monasterio Gamundias*.

On dit que Jacob se trouva aussi à la dédicace de l'église de Gorze, en 761; enfin au retour d'un voyage qu'il fit à Rome en 767, il mourut à saint Benigne de Dijon.

(1) V. l'hist de Toul, chron. 22, et l'hist. Lorr., t. 1, p. 538.

Voyez l'hist. de Toul, ch. xxii, p. 277 et suivantes.

Il paraît que vers l'an 738 (1), Amalart était abbé d'Hornbach, apparemment après l'abdication de Jacob, évêque de Toul. Il est remarquable qu'anciennement l'abbé d'Hornbach, était décoré de la dignité d'archidiacre de l'église de Metz, comme il paraît par cette lettre de Conrad de Soharfenech, évêque de Metz, de l'an 1220. *Cum ab adolescentia nostra Hornbacensis ecclesie noverimus dignitatem, inter cæteros honoris ejus titulos, abbatem non ambigimus infra villam ipsam archidiaconali potestate gaudere sic enim à priscis temporibus in ipsa est ecclesia observatum, ut cum ab Metensi episcopo abbacie donum recipitur, simul et archidiaconi infra villam, ut dictum est auctoritas conferatur.*

Ce fameux monastère persévéra dans la parfaite observance de la vie religieuse, sous la règle de saint Benoit, jusqu'au XII^e siècle, qu'il tomba dans un tel relâchement, qu'il fallut faire revenir du monastère d'Hirsauge un excellent religieux, nommé Conrad, avec douze de ses confrères, pour mettre la réforme et rétablir la discipline à Hornbach ; c'est ce que raconte Thrithème, dans sa chronique d'Hirsauge, *partie 1, page 275*. Ces bons religieux y rétablirent le bon ordre, et il continua comme auparavant à répandre la bonne odeur de Jésus-Christ dans tout le voisinage.

Le monastère d'Hornbach changea entièrement de face au XVI^e siècle, lorsque les palatins du Rhin ; Louis II, Rupert et Volfang, embrassèrent la réforme de Luther, suivant la confession d'Ausbourg. Alors Jean de Kindhausem qui gouvernait l'abbaye, se rangea aussi volontairement de leur parti, avec douze de ses religieux, qui composaient sa communauté. On m'écrit que ce fait est faux, et que les religieux persistèrent dans la religion catholique ; mais que les chanoines d'Hornbach

se firent luthériens : Que les religieux s'étant enfuis avec le trésor de leur église, le duc les avait fait poursuivre et enlever leur trésor.

Jean Bonne de Vachenheim, ayant généreusement persisté dans sa religion et dans l'observance de sa règle, l'empereur Charles V, lui confia l'administration d'Hornbach, par ses lettres datées de Bruxelles, le 14 avril 1540.

Antoine comte de Salm, fut le dernier des administrateurs de cette abbaye, et comme il s'y gouvernait d'une manière qui déplaisait aux seigneurs voisins et qu'on le pressait de changer de conduite, il se retira secrètement.

Volfang duc de Deux-Ponts, résolut de changer l'état de cette ancienne abbaye ; et à l'exemple de plusieurs autres princes de l'empire, il y établit en 1559, des professeurs habiles pour enseigner la jeunesse, et donna à ce nouveau collège pour premier recteur, le célèbre Emmanuel Tremellius, si connu par son érudition, et surtout par la science des langues orientales. Mais on m'écrit que l'abbaye d'Hornbach depuis plus de cinq à six siècles, avait des écoles pour les séculiers. Les ducs de Lorraine y avaient fondé douze places pour des gentilshommes, et y avaient donné des fonds pour leur entretien.

En 1570, Philippe Christophe, archevêque de Trèves, et évêque de Spire, ayant repris l'instance d'entre Marquard, évêque de Spire, d'une part, et la maison des Deux-Ponts, d'autre, par devant le conseil de l'empereur ; on produisit des lettres de l'empereur Henri III, et de quelques abbés d'Hornbach, qui prouvaient que l'abbaye d'Hornbach avait été mise sous la protection particulière de l'évêque de Spire ; en sorte que l'empereur Ferdinand II, donna son décret en 1628, en faveur de l'abbaye d'Hornbach, et ensuite intervint en 1629, le fameux décret impérial, qui ordonna que tous les biens des évêchés, des monastères et des autres biens ecclésiastiques occupés dans l'empire, de-

(1) Annal. Bened. t. 2, p. 189

puis le traité de Passau, fussent restitués à leurs légitimes possesseurs. Ainsi le prince Jean duc des Deux-Ponts, fut obligé de rendre les biens de l'abbaye d'Hornbach à l'évêque de Spire, qui y rétablit les bénédictins.

Ils y demeurèrent jusqu'à cette terrible famine qui désola tout le pays et les contraignit de chercher ailleurs une demeure, et de quoi subsister; mais ils n'ont jamais entièrement abandonné leur monastère; ils y sont revenus de temps en temps, et on sait d'un des exécuteurs des ordres du duc des Deux-Ponts, qu'il avait jeté lui-même quatre religieux dans un puits; les autres dans ces temps de violence et de troubles, se retiraient ordinairement en l'abbaye de Metloc, comme l'a assuré le R. P. D. Christophe, ancien procureur de Tholey.

Après leur fuite, Frideric duc des Deux-Ponts y entra de nouveau et s'y est maintenu jusqu'aujourd'hui, en vertu de la paix de Munster ou de Vestphalie, qui a maintenu les protestans dans la jouissance des biens d'église qu'ils possédaient alors.

Dans les guerres de religion qui furent si funestes à l'Allemagne, le duché des Deux-Ponts fut extraordinairement maltraité par les troupes impériales (1). Un auteur contemporain, et témoin oculaire, dit, que les soldats qui étaient dans le bourg d'Hornbach, le ravagèrent avec le monastère; le commandant logea ses chevaux dans la belle et ancienne église de l'abbaye; la bibliothèque fut pillée, dissipée et conduite avec l'archive aux Deux-Ponts, où elle est encore. Le bourg fut partie brûlé, partie ruiné et abandonné, de telle sorte qu'en plein jour on y voyait les bêtes sauvages, aller, venir et demeurer sans crainte; les cloches de ce lieu et des environs furent enlevées et envoyées à Trèves, pour y être vendues. Enfin ce cruel commandant réduisit ce lieu en un tel état, que lui-même n'y pouvant plus subsister, il fut obligé de

se retirer dans la ville des Deux-Ponts, pour y en faire autant, s'il pouvait.

Les troupes Françaises ne traitèrent pas mieux ces malheureux pays, lorsqu'en 1676, elles y vinrent en quartier d'hiver; elles exigèrent d'excessives contributions des habitans, puis ruinèrent les portes, les tours, et renversèrent une grande partie des murs, dont le bourg d'Hornbach était fermé, après en avoir tiré des habitans tout l'argent qu'ils en purent extorquer.

L'abbaye d'Hornbach est aujourd'hui presque entièrement ruinée. Le chœur où les religieux faisaient l'office, est renversé; la tour tomba il y a long-temps, faute de réparations, écrasa par sa chute une grande partie de l'église, et couvrit par ses ruines les monumens et les tombeaux des personnes illustres qui y étaient enterrées. La nef, subsiste et sert à l'exercice de la religion des réformés et ceux qui suivent la confession helvétique, apparemment celle de Calvin et de Zuingle.

Il y a dans cette ville des luthériens, des calvinistes et des anabaptistes. La nef de l'église de l'abbaye est partagée, une moitié sert de préche aux calvinistes; l'autre moitié sert de magasin. Le portail de l'église est accompagné de deux grosse tours.

L'ancien Hornbach est à une demi-lieue de la grande abbaye et du bourg d'Hornbach; le cloître y subsiste encore en partie, les dortoirs servent de greniers; la cuisine est entière, tout le bas est voûté. Le chœur est renversé. Il y avait à l'entrée du chœur deux clochers, comme en plusieurs autres abbayes.

Il y a assez près de l'abbaye une église nouvelle, bâtie en 1631, à la place de la halle, par Jean II, duc des Deux-Ponts, lorsqu'en vertu du décret de la chambre impériale, il fut obligé de restituer l'abbaye d'Hornbach aux bénédictins, par de le crédit l'évêque de Spire. Cette nouvelle église est commune aux catholiques et aux luthériens de la confession d'Ausbourg.

Il y a encore une église dédiée à saint Jean, assez près du bourg vers le midi, aujourd'hui presque ruinée; la nef de cette

(1) Balthasar venator in miscell. G. C. Joannis.

église était autrefois destinée à la sépulture des bourgeois ; elle appartient aux catholiques, et le curé y va dire la messe.

HORREEN, voyez **SAINTE MARIE D'HORREIN**, abbaye de bénédictins à Trèves.

HORVILLE. — Horville, *Dehuilla*, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à trois quarts de lieue de Gondrecourt. Il y a un fief, érigé le 22 juillet 1709 : bailliage de la marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois mouvant. Le roi en est seul seigneur. Ce lieu était autrefois annexe de Bonnet. Il en a été desuni par feu M. de Bissy évêque de Toul, et érigé en cure. La paroisse a pour patron St. Jean-Baptiste.

Jean seigneur de Choiseuil possédait en 1270, le fief d'Horville (1). Cette année il assigne à Thiebaut comte de Bar, son cousin, en indemnité des dommages qu'il lui avait causés à l'occasion de la guerre qui avait été entre eux, il lui assigne, dis-je, cent livres de terre ; entre autres sur le fief qu'il tient de lui à Horville et à Angeville ; lequel fief il tiendra jusqu'à l'entier paiement de deux mille soixante livres, dont ils étaient convenus pour tous dommages et intérêts.

En 1272, Henri roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, donne à Thiebaut comte de Bar et à ses successeurs le fief de Gondrecourt, que Jean de Gondrecourt tenait de lui en la dite châtellenie, et ce qu'il pouvait avoir à Horville, pour les tenir de lui en fief et en hommage. Fait à Bar sur Seine au mois de février.

Jean d'Ourches seigneur d'Epiez en partie, possédait la seigneurie d'Horville en 1464, comme le marque la dénombrement qu'il en donna au duc de Bar le 14. avril de cette année.

HOUAVILLE et BATTILLY. — Houaville, village du diocèse de Metz, ci-devant office et prévôté de Thiaucourt, bailliage de Pont-à-Mousson ; depuis 1751, bailliage de Briey, cour souveraine de Lorraine,

situé à deux lieues de Briey, une de Conflans en Jarnisy. Les seigneurs et dame sont le roi et mademoiselle Richard de Jouaville.

Batilly, *Battilleium*, village annexe d'Houaville. Le roi en est seul seigneur, M. Richard d'Etain jouit du tiers du domaine.

M. François Ampoire curé d'Houaville et Batilly, archi-prêtre de Hattrise, et Valentin Francillon son neveu fondèrent en 1629, une messe tous les samedis de chaque semaine dans l'église paroissiale d'Houaville.

HOUD (SAINTE), abbaye de filles, ordre de Cîteaux. — Sainte Houd, ou sainte Hoïlde, abbaye de filles, ordre de Cîteaux, diocèse de Toul, à deux lieues de Bar-le-Duc, sur le ruisseau d'Auxone, office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Le roi est seul seigneur de tout le continent ; il y a dans la basse cour trois ou quatre fermiers.

Cette abbaye fut fondée vers l'an 1225, par Henri II, du nom, comte de Bar, et Philippe de Dreus, Dame de Torcy. Ils y déposèrent le bras de Ste. Hoïlde, ou Ste. Houd, que l'on y conserve encore aujourd'hui. La première abbesse de sainte Houd, est Marguerite, dont la mémoire est en bénédiction dans ce monastère, elle mourut vers l'an 1240. On peut voir dans le dernier tome de l'histoire de Lorraine, la succession des abesses de sainte Houd. Cette abbaye subsistait déjà un peu auparavant dans le château de Putil, à cent pas du lieu où elle est aujourd'hui.

La cense seigneuriale de Gros-terme auprès de l'abbaye de sainte Houd, dans la paroisse de Laimont, bailliage de Bar, est remarquable par une source d'eau minérale, appelée *les Eaux du blanc chêne* ; elles sont ferrugineuses, froides, et sortent d'une espèce du marre.

HOUDELAINCOURT. — Houdelaincourt, village du diocèse de Toul, à gauche de l'Ornain, à une lieue de Gondrecourt ; bailliage de la Marche, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois

(1) Archives de Lorr. Layette Gondrecourt.

mouvant. Le roi en est seul seigneur : l'église paroissiale a pour patron St. Pierre-es-liens.

HOUDREVILLE.—Houdreville, *Audriaci-villa*, village près Vezelize, à gauche du Brenon, bailliage de Vezelize. La paroisse a pour patron saint Evre évêque de Toul, comté de Vaudémont. *Omalmont* est un hameau dépendant de la terre de Tantonville. Annexe, Parey-Saint-Cézaire. La métairie de la Hutterie en dépend pour le spirituel.

En 1580, Houdreville appartenait au comte de Genève, à cause de son comté de Vaudémont. Ce comte de Genève était *Pierre de Genève*, premier mari de *Marguerite de Vaudémont*. Il était mort en 1595.

Le duc Léopold érigea la terre de Houdreville en baronie le 4 novembre 1720, en faveur du marquis de Beauvau de Craon et d'Harroué, portant pour armes celles de Beauvau.

HUBERT (SAINT), *abbaye*. La fondation de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardennes a quelque chose de si extraordinaire, qu'on aura peine à croire ce qu'on en raconte. On dit que le roi Pepin, et la reine Plectrude son épouse, passant par un endroit nommé *Andain* dans les Ardennes, au pays de Luxembourg, diocèse de Liège, la reine accablée de fatigue s'endormit, et à son réveil vit tomber du ciel un billet, qui portait que Dieu voulait être honoré en ce lieu là, qu'il l'avait choisi pour procurer le salut de plusieurs. La reine montra ce billet à Pepin, qui le communiqua à un bon prêtre nommé Béréglise, qui ne désirait rien tant que de quitter le monde, pour se consacrer à Dieu.

Pepin et Plectrude lui donnèrent le terrain d'*Andain*, où il commença de bâtir un monastère, qui subsiste encore aujourd'hui avec beaucoup de régularité, sous l'invocation de Saint-Hubert évêque de Tongres, dont on y possède les reliques. On y mit d'abord des clercs séculiers, qui y subsistèrent jusqu'en 724, que Valcand évêque de Tongres, y mit des religieux bé-

nédictins. On fixe la fondation de ce monastère en 697.

Ce fut seulement en 825, que l'on y transféra le corps de Saint-Hubert. Valcand évêque de Tongres, touché de l'état misérable où ce monastère était tombé par le dérangement et la mauvaise économie des clercs qui l'habitaient, résolut de le réparer et commença en 814, par rebâtir l'église et les lieux régniers; puis du consentement du pape Léon III, et de l'empereur, il en chassa les clercs quidés honoraient la sainteté de leur état, et y mit des bénédictins, aux quels il donna pour abbé un saint homme nommé Alveus. Ce changement se fit en 824, et pour l'affermir de plus en plus, et donner aux religieux un puissant protecteur auprès de Dieu, Valcand leur accorda les reliques de Saint-Hubert mort en 727, ou 750; et la translation s'en fit de Tongres au monastère d'Andain, nommé aujourd'hui de Saint-Hubert, le trente septembre de l'an 825. On assure que le corps du Saint n'était nullement corrompu et qu'il se trouva dans son cerceuil aussi entier que le jour de sa mort. Dieu continua les miracles au monastère, comme il avait fait à son tombeau à Tongres. On l'invoque principalement contre la morsure des chiens ou des loups enragés, et on y accourt de tous les environs de la Lorraine et des pays voisins. On n'assure pas que tous ceux qui vont à Saint-Hubert recouvrent la santé, mais on a l'expérience qu'il n'y en a presque aucun qui n'y recouvre la santé, ou du moins qui ne reçoive les sacrements avant la mort.

Il y a plus de neuf cents ans qu'on l'invoque contre les morsures des animaux enragés, de même que contre les maléfices; et on a une très-longue et très-certaine expérience de son pouvoir en faveur de ceux à qui ce malheur est arrivé. Voici comme on traite ces personnes : dès qu'elles sont arrivées à Saint-Hubert, on leur fait sur le front une légère incision, dans laquelle on met une petite partie que l'on coupe de l'étoile du Saint, qu'on dit avoir été tirée de son tombeau, lorsqu'on le leva de terre;

on referme la citatrice, et on met un bandeau au-tour de la tête de la personne mordue; elle porte ce bandeau pendant dix jours, puis le fait ôter par un prêtre, qui le jette au feu.

Nous avons manié et considéré cette étole, qui est un ruban long et assez large, mais qui ne paraît pas être aussi ancien que Saint-Hubert. Autrefois on avait soin de marquer au bout de l'année, combien on avait coupé de parcelles de cette étole. Aujourd'hui on ne prend plus cette précaution, et on ne prétend pas que l'étole ne diminue point en longueur. Il est même très probable que l'étole d'aujourd'hui n'est plus l'ancienne et primitive de Saint-Hubert. L'incision qu'on fait au front de la personne, fait à peu-près sur elle, le même effet, que fait dans les autres pays le fer chaud dont on marque les animaux sur le front. Cela cause une révolution dans les humeurs, qui fait diversion au poison de la morsure de l'animal enragé, et empêche qu'il n'infecte davantage la masse du sang.

On oblige les pèlerins à faire une neuvaine, qui consiste à se confesser et communier, à coucher seuls, et dans des draps nouvellement lavés, ou dans ses habits; ne boire pas dans le verre d'un autre; éviter de boire, et même de considérer l'eau des ruisseaux ou des rivières. (L'Hydrophobie, ou l'horreur de l'eau, a toujours été un symptôme de la rage;) mêler son vin, ou ne boire que de l'eau pure; ne pas manger de viande d'un animal, qui n'ait au moins un an; s'abstenir des poissons qui n'ont point d'écaillés; manger froid tout ce qu'on mange, ne peigner ses cheveux qu'après quarante jours. On traitera tout cela de superstition si l'on veut, mais il peut avoir aussi du naturel; toutes ces observances servant à prévenir la fermentation des humeurs, et le trop grand mouvement du sang, dans ceux qui ont été mordus d'animaux enragés; car il faut convenir que ces animaux répandent dans la masse du sang, un venin à peu près semblable à celui des serpents et des autres bêtes venimeuses.

Ceux qui ont été ainsi guéris doivent

fêter-tous les ans la fête de saint Hubert, au trois de novembre; ils peuvent donner le répis de quarante jours, à ceux à qui le même malheur est arrivé. On assure que certaines personnes, qui se disent descendus de la race de saint Hubert, par Floribert son fils et son successeur dans l'épiscopat, peuvent aussi donner répis de quarante jours. On peut voir le R. P. Roberti jésuite, dans son histoire de saint Hubert.

On prétend posséder un doigt de ce saint dans l'abbaye d'Autrey, diocèse de Toul, proche la ville de Bemberviller. Les religieux de l'abbaye du grand saint Hubert leur contestent la possession de cette relique, soutenant qu'ils ont eux-mêmes seuls, le corps entier de saint Hubert; et ils produisent une bulle du pape Léon X de l'an 1515, qui défend à tous autres religieux de s'attribuer aucune relique de saint Hubert, et assure que le corps de ce saint évêque est conservé dans son monastère, sans avoir souffert aucune altération dans aucun de ses membres, ainsi qu'il conste par la foi de témoins oculaires.

Malgré ce témoignage si décisif du souverain pontife, les religieux d'Autrey soutiennent toujours la vérité de leurs reliques; et dès l'an 1495, les pères de St. Hubert les ayant attaqué s'apar-devant la cour spirituelle de l'évêque de Basle, ceux d'Autrey furent maintenus dans leur possession. La même cause fut agitée en 1575, par-devant la cour de l'évêque de Toul, qui attira les parties à un accommodement. En 1515, la bulle du pape Léon X, ayant été signifiée à ceux d'Autrey, ils se pourvurent à Rome, qui députa Nicolas Aretia, pour juger ce différend. Il prononça sa sentence en 1521, et condamna les parties à reprendre l'accord de 1515, lequel s'observe encore aujourd'hui.

Le pèlerinage de S. Hubert d'Autrey est toujours fort fréquenté, et on fait observer à ceux qui ont été mordus par des chiens enragés, à peu près le même régime, que celui que nous avons vu ordonner par ceux de S. Hubert.

Il y a plusieurs siècles que saint Hubert est honoré comme patron des chasseurs, et on nous a montré étant dans l'abbaye qui porte son nom, l'équipage de chasse qu'on prétend être de l'empereur Charlemagne; c'est une espèce de housse ou de caparaçon, d'un tissu d'une toile d'argent ou plutôt de fils d'argent fort minces sans tissu, croisés l'un sur l'autre, et appliqués sur du velours rouge. Le tissu de cette toile est fort ancien, mais le velours est nouveau. Dans le *cantatorium* de S. Hubert écrit vers l'an 1054, on lit que alors et long-temps auparavant, c'était un usage établi dans toutes les Ardennes, d'offrir à l'autel de S. Hubert les prémices de ce qu'on prenait à la chasse dans ces forêts.

La coutume de regarder saint Hubert, comme patron des chasseurs, vient apparemment de ce que ce saint étant à la chasse, fut converti à la vue d'un crucifix placé entre les cornes d'un grand cerf qu'il poursuivait; ainsi qu'on représente ordinairement S. Hubert avant son épiscopat; de là aussi la confiance dans le cornet de chasse de S. Hubert, que tant de personnes portent à la boutonnière pour se garantir des chiens enragés.

On conserve à l'abbaye de saint Hubert, un psautier ancien écrit en lettres d'or, qui a servi au roi Lothaire, ainsi qu'il paraît par quelques vers qu'on lit à la tête de ce manuscrit. C'est apparemment ce même manuscrit qui ayant été acheté pour le jeune Brunon, qui fut depuis pape sous le nom de Léon IX, fut ensuite rendu à cette abbaye par la comtesse Helvide sa mère, parce que le jeune Brunon n'y pouvait rien entendre, quoiqu'il lût aisément dans toute autre sorte de livres.

On montre au même monastère un ancien livre des Évangiles, qu'on tient y avoir été donné par l'empereur Louis-le-Pieux.

Cette abbaye jouit des droits régaliens sur son territoire et sur seize villages de sa dépendance. Il y a ordinairement dans le bourg de saint Hubert, quelques soldats Autrichiens, pour y maintenir le bon or-

dre. Pour le conserver sous la protection de la France, elle envoie tous les ans deux faucons au roi et autant à l'empereur. L'abbé de St. Hubert ne frappe pas monnaie, mais il donne le prix à celle qui a cours dans son territoire.

Cette abbaye a reçu la réforme à l'instar de celle de saint Vanne, en 1618, suivant les constitutions imprimées à Verdun en 1610, par Jean Vapi; elle est située au comté de Chini, sur le ruisseau d'Homme, à quatre lieues de Roche-Fort, et à pareille distance de Bastogne, à quatorze lieues de Liège.

Nous avons remarqué que le monastère de S. Hubert était situé dans un lieu nommé anciennement Andenne. On connaît une autre abbaye de dames chanoinesses, nommée aussi Andenne, située entre Huy et Namur, sur le bord de la Meuse; cette abbaye a pour fondatrice Ste. Begge, sœur de sainte Gertrude, bisaïeule de Charlemagne.

HUDIVILLER. Voyez ANTELUP.

HUILLECOURT. — Huillécourt, village sur la Meuse, une lieue au-dessus de S. Thiébaud, à quatre de la Marche; bailliage de cette ville, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois-mouvant, diocèse de Toul. Ce lieu est annexe de Levécourt. L'église a pour patron, saint Martin.

Le village de Huillécourt ne fut affranchi qu'en 1389 (1), que Robert duc de Bar réduisit leurs anciennes servitudes à ne payer par chaque nouveau entrant que cinq sols, et par habitant cinq sols, payables en deux termes et un bichet de froment à la S. Martin.

Cette terre a été long-temps possédée par la maison de Choiseul.

HUNSRUCH ou **HUNDSRUCH.** — Le Hunsruch est dérivé, selon la plus commune opinion, des *Huns* ou *Sarmates* (2), qui ayant été vaincus par le grand

(1) Archives de Lorraine, Layette, la Motte.

(2) Vide de Hontéum, hist. Trev., tome 3, p. 1022.

Constantin, furent transférés dans un pays sauvage et montueux, entre la Moselle le Rhin, le Nâb, et la Sâre, auquel on donna le nom de pays des Huns, à la lettre, *Véchine des Huns*, apparemment à cause des rochers dont ce pays était parsemé; d'autres le dérivent du nom de *Honds*, un chien, et *Ruch*, *Véchine* du chien. Au sonne dans sa description de la Moselle, parle de ces contrées incultes et sauvages, où Constantin avait depuis peu transféré les Sarmates, que l'on disait avoir été chassés de leur pays, par leurs esclaves, vers l'an 334.

Unde iter ingrediens numerosa per avia solum.

Et nulla humani spectans, vestigia cultus,

Arvaque Saurematum nuper metata colonis.

Le Hunsruch fut donc originairement habitée par les Huns, ou les Sarmates, du temps du grand Constantin. Ce pays est dans le bas palatinat.

HURBACHE. — Hurbache, village à une demi-lieue de l'abbaye de Moyennoutier, et dépendant de sa juridiction spirituelle (1). L'église est dédiée à S. Etienne ou à S. Gengoul.

Le lieu d'Hurbache est connu dès le septième siècle, et est dénommé dans le titre primordial de l'abbaye de Senones, donné en 661 ou 662, sous le nom de *Hurini fontana*; de même que le village de saint Jean d'Ormont son annexe, y est désigné sous le nom de *Hurini-mons*. Mais alors il n'y avait ni village ni habitation dans ces deux lieux; seulement on désigne les limites du terrain donné à saint Gondebert, fondateur de Senones, par les fontaines et les montagnes qui le bornaient. Ce terrain ayant été cédé à saint Hidulphe, fondateur de Moyennoutier, on y a depuis défriché et bâti des villages.

La terre d'Hurbache a été autrefois possédée par des seigneurs de la maison de Parroye, qui avaient aussi leur château à

côté de la Haute-Pierre, au nord de l'abbaye de Moyennoutier. Ce château fut construit par Albert de Parroye, et fut assiégé et pris par le duc Mathieu en 1210, ou plutôt en 1224 ou 1225. *Voyez l'histoire de Moyennoutier.* Depuis ce temps la maison de Parroye échangea ce qu'elle avait à Moyennoutier et à Spissemburg; contre d'autres terres avec le duc de Lorraine. *Voyez Spissemburg.*

HUVILLER. — Huviller, village à droite de la Vezouze, un quart de lieue au-dessus de Lunéville: son ancien nom est *Vihuviller*. L'église, dédiée à Notre-Dame en son Assomption, est succursale de la paroisse de Lunéville. *Voyez Jolivet.*

I.

IGEL ou EGEL. — Igel est un village situé à deux lieues de Trèves, vers le couchant, et à sept lieues de Luxembourg vers l'orient; ce village en lui-même n'a rien de considérable, mais il est célèbre par un monument antique, un des plus beaux de l'Europe. Il est surmonté d'un aigle éployé, ce qui a fait donner le nom d'*Igel* ou *Egel*, aigle au village prochaia et même à tout ce vénérable monument. Il est placé sur le confluent de la Sâre à l'orient, et de la Sure à l'occident. Il est composé de pierres qui ont été posées avant que d'être taillées, de même que celles de la porte noire à Trèves; ce qui se prouve par les joints de différentes pierres, où l'on voit divers membres de la même figure se réunir comme naturellement; ce qui n'a pu se faire qu'en travaillant ces figures après coup et sur le monument déjà érigé.

Le monument est haut d'environ soixante et quatorze pieds, s'élevant toujours en diminuant; sa base est de douze pieds en carré. Il y a quatre faces chargées de diverses figures de génies et de divinités payennes, en demi-relief et entourées de différens degrés. Vers la base on voit une inscription dont les plus grandes lettres sont

(1) Hist. Mediani monast. pages 376 et 377.

encore bien lisibles. On supplée les autres par le sens. La voici telle que le père Vitruve l'a rapportée, après avoir employé trois jours à examiner ce monument :

D. M.
T. SECVNDINO SECVRO ET VOCATILÆ
CONIVGI. EIVS. ET SECVNDINO AVENTINO. FILIIS.
SECVNDINI, SECVRI. ET. PVBLIÆ. PACATÆ.
CONIVGI. SECVNDINI AVENTINI ET
L. SACCIO. MODESTO. ET MODESTIO. MACEDONI.
FILIO. EIVS.

IVLIVS. SECONDINVS. AVENTINVS.
ET. SECVNDINVS. SECVRVS. PARENTIBVS.
DEFYNTIS. ET SIBI.
VIVI. HAEREDES. POSVERVNT.

On voit par cette inscription que ce monument a été érigé par les *Secondins*, à leurs parens défunts. Le globe qui couronne le mausolée est de fer, creux, et a servi d'urne aux cendres des *Secondins*. Ausone l'appelle le Cône, ou Pomme de pin ou de cyprès, *quadro cui in fastigia Cono*; la pomme de cyprès s'employait dans les funérailles. Et le même Ausone, v. 315, fait allusion à Arsinoë, suspendue par une pierre d'aimant à la voûte d'un temple d'Egypte.

L'aigle qui se voit aussi marque l'immortalité de l'ame, qu'ils croyaient s'envoler au ciel. Les lettres D. M. qu'on voit à la tête de l'inscription signifient *Diis manibus*, aux Dieux mânes, ou aux ames des défunts, que les payens regardaient comme des espèces de divinités et tenaient leurs sépulcres comme sacrés, ils en punissaient les violateurs comme sacrilèges.

Les *Secondins* étaient une famille considérable à Trèves et dans le pays de Luxembourg. Leur emploi était d'*Agens dans les affaires de l'Empire*. On ignore l'année précise où ce monument a été élevé.

PREMIÈRE FACE.

1. On voit au-dessous du faite, sous le fronton, le dieu Pluton, ayant à ses deux côtés comme deux ames prosternées à ses pieds et lui demandant miséricorde.

2. L'étage de dessous représente six *Agens*, qui doivent fournir la pourpre à la cour; au-devant d'eux on voit comme un pan ou un morceau de pourpre.

3. Après ces figures, on remarque dans le cartouche de dessous quatre personnes à table, et quatre *épulons* ou valets qui les servent.

4. La bordure qui suit représente trois personnages gravés dans trois médaillons ronds.

5. Dans la plus grande des faces, est représenté le mariage de *Secundinus* et de *Pacatia*, et l'Hymen au milieu d'eux.

6. La bordure de ce cartouche est chargée de huit figures dont on ignore les propriétés.

7. Au-dessous de ce grand cartouche, on lit l'inscription que nous avons rapportée tout entière.

8. Au-dessous de cette inscription, on remarque cinq ou six personnes auprès d'une table et autant qui les écoutent. C'est peut-être une assemblée des *Agens des affaires*.

DEUXIÈME FACE.

9. La seconde face représente au-dessous du fronton, un dieu Mars qui terrasse Adonis.

10. Au-dessous de la niche on voit un chariot attelé de deux mulets, un cocher qui les frappe et un homme qui les suit. On voit à côté une colonne avec ces chiffres *CLIII*, ce qui marque le nombre de stades que les armées faisaient chaque jour; c'est-à-dire vingt mille pas géométriques, ou quatre milles d'Italie, environ quatre lieues romaines.

11. Le cartouche qui suit représente

un sacrifice offert par des ouvriers destinés à conduire des voitures, qui ont rapport à l'office des Secondins qui était de fournir les provisions à la cour ou à l'armée.

12. Les figures du cartouche suivant sont presque toutes effacées et mangées par le temps : on croit y remarquer Esculape et un grand serpent, Minerve et Hercule.

13. Au-dessous l'on remarque un charriot à quatre roues, tiré par deux chevaux.

TROISIÈME FACE.

14. La troisième face présente d'abord Phœbus ou le soleil, sous le fronton.

15. Au-dessous sont deux griffons bridés, dont un géant tient les rênes.

16. Plus bas on voit deux chevaux chargés, dont l'un monte et l'autre descend.

17. Au centre on voit les douze figures du zodiaque, au milieu duquel est le soleil monté sur son char.

18. Le dernier cartouche est fort gâté; on conjecture qu'il représente l'entreprise téméraire des géants qui voulurent s'élever au ciel.

QUATRIÈME FACE.

19. La quatrième face nous montre sous le fronton la lune à demi voilée et portée sur un char à deux chevaux.

20. Au-dessous on distingue un juge qui fait rendre compte aux *Agens*.

21. Dans le cartouche suivant on voit cinq ouvriers occupés à la teinture de la pourpre.

22. Le principal cartouche représente à ce qu'on dit, Minerve, déesse des manufactures, et une autre déesse tenant une pomme à la main; le reste est effacé.

23. Les degrés de cette pyramide sont ornés de dauphins badinant avec des enfants, des tritons, des néréides, etc. On y voit encore un navire chargé de tonneaux, la Moselle couchée sur son urne, comme on représente ordinairement les grands fleuves.

Ceux qui ont le mieux examiné ce fameux monument, conjecturent qu'il n'a été construit qu'au commencement du qua-

trième siècle, l'office des *Agens des affaires* n'ayant été créé que sous le règne de Dioclétien, comme le marque Aurélius Victor (1). Le poète Ausone (2), qui vivait en 380, parle clairement de cette fameuse pyramide :

Quadro cinis in fastigia cono

Surgit, et ipsa suas consumit pyramis umbras.

C'est une hardiesse poétique et une exagération outrée, de dire que cette pyramide est si élevée qu'elle consume son ombre : on dit bien d'un oiseau qu'il s'élève si haut dans l'air, qu'on ne voit plus son ombre sur la terre, il n'y a dans cela rien que de naturel; mais plus une pyramide, un obélisque, une tour est élevée, plus son ombre est grande, sinon lorsque le soleil donne à plomb sur sa pointe.

Il est vrai que quelques anciens comme Solin, Lucain et Amien Marcellin (3), ont avancé que les pyramides d'Égypte, par leur extrême élévation, consumaient leurs ombres. *Mensuram umbrarum egressa nullas habent umbras*, dit Solin, peut-être parce que les degrés dont elles sont composées consomment petit à petit les ombres de ces pyramides. Mais il est certain par d'autres auteurs, comme Plin et Diogène de Laërce, que Thalès de Milet mesura les pyramides d'Égypte en prenant leurs dimensions lorsque l'ombre de son propre corps était égale à sa stature, ce que j'ai encore peine à concevoir; car les pyramides ayant une très-grande hauteur et une base très-large et proportionnée à leur hauteur, l'ombre s'en perd sur les degrés dont elle est composée, et ne peut donner d'ombre de sa hauteur qu'au lever et au coucher du soleil; et alors l'ombre de Thalès était bien plus grande que son corps, et ne pouvait lui servir à mesurer la hauteur de la pyramide que par la proportion que l'ombre de son corps avait au

(1) Bertholet, hist. de Luxemb., t. 1, p. 383 et 384.

(2) Auson. de Mosell., v. 311.

(3) Solin. poly. histor. Lucan. in Toxandr. Amian. Marcel., l. 22.

liver et au coucher du soleil avec sa grandeur naturelle.

On peut voir la description en taille d'oeuvré du monument d'Igel, dans les annales de Broverus et dans la nouvelle histoire de Luxembourg.

IGNY ou IGNEI.—Igny, ou Ignei, village à une lieue de Châtel-sur-Moselle et deux lieues d'Epinal, du diocèse de Toul, bailliage d'Epinal; l'église paroissiale a pour patrons saint Benoit et la Ste.-Vierge.

La maison d'Ignei est originaire de Bourgogne, et établie en Lorraine depuis longtemps : elle y a fait d'illustres alliances avec les plus grandes maisons du pays. Elle portait burelé d'argent et de gueules de huit pièces.

Il y a un autre Ignei à une lieue de Blâmont; bailliage de Blâmont.

ILLON (Le ru d').— Le ru d'Illon, en latin *Illia*, commence à Harol, deux lieues au midi de Dompaire, passe à Ville sur Illon, puis entre les deux Ablennes, à Gelvécourt, Adompt, Begniécourt, où il entre dans le Madon.

INSMING.— Insming (ou *Amange*), en latin *Asmingia*, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Mihiel. Cette église fut possédée originairement par une communauté de clercs, qui étant tombés dans de grands dérangemens, et n'ayant pas voulu profiter des avertissemens qui leur avaient été donnés de la part de Thiéri, comte de Bar; ce seigneur résolut de la donner à l'abbaye de Saint-Mihiel; mais étant tombé malade à Altkirk, et craignant d'être surpris par la mort et de ne pouvoir effectuer sa résolution, il en fit sa donation en présence de plusieurs témoins; et comme il avait enlevé un calice de cette église et pris divers autres biens, il donna en indemnité la terre de Suelcinge, qui était de son domaine. Le tout passé à Altkirk, en présence de plusieurs seigneurs. Indiction 7, ann. 1099. Le comte prie l'abbé de Saint-Mihiel de mettre sur l'autel l'acte de cette donation, et de le sceller du sceau de St. Michel (1).

(1) Hist. de Lorr., t. 1, Preaves, p. 515 et 522.

Insming ou Amange était autrefois une petite ville entourée de murailles, avec des fossés assez larges, qui existent encore en partie; les murs sont absolument détruits depuis une trentaine d'années (1). On disait autrefois la *Maire-Cour d'Amanges*, comme on le remarque dans tous les titres d'Insming. Voici ce que c'était que cette *Maire-Cour* : il y avait sept maires et dix-sept ou dix-huit échevins, qui s'assemblaient dans la cour du prieuré, autour d'un gazon, et jugeaient définitivement et sans appel les affaires dépendantes de cette *Maire-Cour*. Le maître du cloître ou du prieuré présidait toujours dans cette assemblée, ce qui prouve qu'il avait le domaine d'Insming comme les titres le disent; mais on ignore pourquoi le maire du prince ne présidait qu'un jour dans toute l'année.

Il y avait autrefois une chapelle hors de l'endroit, détruite absolument par le passage des Suédois, qui brûlèrent et ruinèrent entièrement toute la ville d'Amange; à l'exception de la tour, qui se défendit contre ces troupes étrangères. Ce fut le sieur Bruland, pour lors juge et officier du duc Charles IV, qui se renferma dans cette tour, avec les papiers de la ville et des environs. Il avait fait murer tout le bas de la tour, dont les murs au rez-de-chaussée ont douze à quinze pieds d'épaisseur. Il y avait dans cette tour une espèce de puits sec, dans lequel descendaient les gens de la tour pour gagner un chemin souterrain, par lequel ils sortaient la nuit pour chercher les provisions nécessaires. Cette tour fut si bien défendue, que malgré diverses tentatives des Suédois, qui voulaient y mettre le feu pour obliger l'officier de l'abandonner, ils furent contraints eux-mêmes de quitter prise. Charles IV, content de la belle défense de son officier, l'en loua dans deux lettres qu'il lui écrivit.

A l'endroit de la chapelle dont on a parlé, il y avait une croix de pierre qui fut posée par dom Claude de Villiers, comme le marque l'inscription gravée sur la croix,

(1) Mémoires communiqués par le R. P. D. Joseph Bruland.

où sont ses armes ; sur les côtés on voit saint Clément et saint Nicolas ; au bas sont représentés de jeunes bénédictins, le tout en relief.

La paroisse est sous l'invocation de saint Clément, de saint Nicolas et de sainte Barbe.

L'église paroissiale du village d'Insming a été rebâtie tout à neuf par le R. H. dom François Chastel, prieur d'Insming.

IRON (L'), rivière.—L'Iron est une rivière qui commence au-dessus de l'abbaye de Saint-Benoît-en-Voivre, passe à la Chaussée, bailliage de Thiaucourt, ensuite à Hamonville-au-Passage, Ville-sur-Iron, Droitaumont, et tombe dans l'Orne à Conflans-en-Jarnisy, au bailliage de Briey.

ISCH (L'), rivière.—La rivière d'Isch sort de la Petite-Pierre, passe à Berndorff dans le Fénétrange, où elle reçoit la Briche, ensuite à Postroff, et joint la Sare une demi-lieue au-dessous de Fénétrange, près de l'ancien château de Guerolseck.

ISCHE ou ICHE.—Ische ou Iche, village entre la Marche et Châtillon sur Saône, à une lieue et demie de la Marche ; bailliage dudit lieu, diocèse de Toul, recette de Bourmont, présidial de Langres, parlement de Paris. La paroisse a pour patron S. Brice.

ISEMBOURG.—Isembourg est un gros bourg avec un bon château, ayant titre de comté, chef d'un petit canton d'Allemagne dans Vétéravie. On le divise en haut et bas. Celui-ci est le véritable comté d'Isembourg, et confine avec les comtés de Vied, de Sayn, et le bailliage de Monthabor, qui dépend de l'archevêché de Trèves.

L'étendue en est petite et le domaine en est partagé entre l'électeur de Trèves, qui réunit à son domaine en 1664, après la mort d'Ernest comte de Nieder-Isembourg qui ne laissa point d'enfants, les fiefs qui relevoient de son église, malgré l'investiture simulée qu'en avaient obtenu les comtes de Vied, et le prince Chimay, dont le père avait hérité des biens alle-

Le comté d'Isembourg est entre les com-

tés de Nide, de Solm et de Hanau. C'est proprement le comté de Budingen. Il renferme plusieurs bourgs, dont les plus remarquables sont ceux de Budingen sur la rivière de Semes, orné d'un bon château, Offenbach et Remaborg.

ISSEI, Ville-Issey-sur-Meuse.—Issei, *Isseiam*, village situé sur la Meuse, à une lieue de Commercy, vers le midi (1). Cette terre fut acquise à l'église de Toul, par l'évêque Lugdeline, qui a gouverné cette église jusqu'en 995 ; il acquit aussi *Ville*, hameau qui est proche Issei, d'où vient qu'on dit souvent *Ville-Issey*, qui néanmoins sont fort différens de *Ville-Issey-sur-Mâs*, *Villa Isiaca super Medium*, dont l'église est dédiée à S. George et à S. Gérard, et dont l'abbé de Ste. Glossinde est décimateur pour les deux tiers, et le curé pour l'autre. Seigneur, l'abbé de Gorze ; parlement de Metz. Nous en parlerons ci-après.

Mais Ville-Issey-sur-Meuse appartenait ci-devant au seigneur de Commercy. On y voit encore quelques ouvrages que feu le cardinal de Retz, y avait fait bâtir ; avec sa ménagerie ; ce qui a été continué et augmenté par feu Henri de Lorraine, comte de Vaudémont, et par madame la duchesse de Lorraine donataire, Charlotte d'Orléans.

L'église de Ville-Issey a pour patron l'apôtre saint Pierre, elle est située entre Ville et Issey. Pour le temporel, *Ville-Issey* dépend de la principauté de Commercy ; bailliage de Commercy, parlement de Paris.

Ville-Issey fut érigé en baronie le 13 février 1725.

ISSEY-SUR-MAIX (Ville).—Ville-Issey-sur-Maix, *Villa Isiaca super Medium*, village de la Voivre, sur le rup de Mâs, diocèse de Toul, doyenné de Prény. L'église a pour patrons saint George et saint Gérard.

IVOI.—Ivoi, en latin *Epusius* ou *Epoisius*, en allemand *Ispch*, dérive d'*E-*

(1) Hist. de Lorr., t. 1. p. 130 et 173, première édit.

positus ; aujourd'hui *Ivoi* et *Carignan*. Le lieu est très ancien ; il en est parlé dans *Æthicus*, qui le met sur le chemin de Metz à Trèves. Il est situé sur la rivière de Chère, qui tombe dans la Meuse à Monzon. La notice de l'empire en fait mention sous le nom d'*Eposium castrum*, et qu'il y avait un *Prefect des Lètes*, nommé *Acti* *præfectus Lætorum actorum*. Ces *leti acti*, étaient des peuples allemands, qui avaient passé le Rhin, à qui l'on avait donné des demeures et des terres à cultiver en deçà du Rhin.

Saint Grégoire de Tours (1), parle de saint Vulfilaic, qui avait son monastère à une lieue et demie d'Ivoi, et qui renversa la grande statue de Diane d'Ardenne, qui était près de là. Saint Vulfilaic vécut pendant quelque temps sur une colonne en stilette ; après sa mort, son monastère ayant été détruit, son corps fut rapporté à Ivoi, où il est honoré sous le nom de *S. Vulfroy*, dans une collégiale de chanoines. Sigebert de Gemblours (2), dit que le lieu marqué pour l'entrevue des deux princes, l'empereur Henri et le roi Robert, fut marqué à *Evoisium* sur le Chère.

Les comtes de Chiny s'étant rendus maîtres d'Ivoy, le possédèrent assez longtemps.

En 1540, Thiéri comte de Los et de Chiny, et Cunegonde son épouse, vendirent à Jean roi de Bohême, et comte de Luxembourg, les châtelaneries et prévôtés d'Ivoi, de Verton et de la Ferté, avec toutes leurs appartenances, en plein domaine et souveraineté, juridiction, haute, moyenne et basse justice, droit de patronage, etc., moyennant la somme de cent mille florins, ou royaux d'or, du coin du roi, qu'ils reconnaissent avoir reçus et employés à leurs affaires ; ladite Cunegonde renonçant à tout le droit qu'elle y pouvait prétendre pour cause de son douaire, etc.

Ainsi le comté de Chiny et les villes d'Ivoi, de Virton et de la Ferté, vinrent en la puissance des comtes de Luxem-

bourg, et par leur moyen ce lieu vint en la puissance des comtes de Luxembourg, et ensuite aux maisons de Bourgogne et d'Autriche.

En 1486, ou 1487, Gratien de Guerre, célèbre capitaine de ce temps là, avec Robert de Florenges l'aîné, et Robert de Florenges son fils, à la tête d'environ cinq mille hommes, vinrent assiéger la ville d'Ivoi (1) ; le siège fut long et opiniâtre ; Robert de Florenges le père y fut tué. Ce seigneur avait épousé en 1449, la fille de Jeanne de Lenoncourt, petite fille de Lise de Florenges, laquelle Jeanne de Lenoncourt eut une fille unique, qui épousa Robert I, de la Marck, et apporta à Robert, la seigneurie de Florenges en partie.

Après la mort de Robert de Florenges le père, les assiégeans, savoir, Gratien de Guerre et Robert de Florenges le fils, furent obligés de lever le siège d'Ivoi.

Henri II, roi de France, prit Ivoi en 1552 ; il le rendit cinq ans après, par le traité de Cateau-Cambresis, mais à condition qu'il serait démantelé, sans pouvoir être rétabli. Nonobstant ce traité, Ivoi fut de nouveau fortifié, mais il fut attaqué en 1657, par le maréchal de Chatillon, qui le prit, ruina les murailles et une partie de la ville, qui n'est plus à présent qu'un village. Louis XIV, donna Ivoi avec ses dépendances, au comte de Soissons de la maison de Savoie, et changea le nom d'Ivoi, en celui de Carignan, qui est le nom d'une ville de Piémont, dont était seigneur le prince Thomas de Savoie, père de ce comte.

Pour le spirituel, Ivoi est du diocèse de Trèves, et l'on assure qu'il y eut anciennement dans ce lieu, des écoles célèbres, au septième siècle. Car saint Gaugeric (2), qui était né à Ivoi, y étudia avec tant de succès, que saint Magneric archevêque de Trèves, y faisant sa visite, fut si content du bon témoignage qu'on lui rendit de la sage conduite, de la diligence, et du progrès du jeune Gaugeric dans l'étude de l'écriture sainte, qu'il lui donna la tonsure

(1) Croniq. mss. de Metz.

(2) Vid. vitam St. Gaugericæ Episc. Carnac. apud Sur XI. Aug.

cléricale, et ensuite lui conféra le diaconat ; enfin la réputation de Gaugeric s'étant répandue au loin, il fut demandé pour évêque à l'église de Cambrai, après la mort de l'évêque Vedulphe.

Ce fut à Ivoi, à l'endroit où la Meuse reçoit la rivière de Chere, que l'empereur Henri, et le roi Robert, eurent cette célèbre entrevue en 1023, où ces deux princes également sages, vertueux et magnifiques, se donnèrent réciproquement des marques de leur estime (1). L'empereur avec l'impératrice, et les principaux seigneurs de sa cour, ayant prévenu Robert, vint le premier lui faire visite dans son camp ; le lendemain Robert vint rendre sa visite à l'empereur à son camp. Les deux princes se comblèrent de caresses et de présens, et concertèrent des moyens de conserver entiers pour l'avenir, une parfaite correspondance.

J.

JACQUES (*le prieur de Saint*) près de Neufchâteau. — Le prieur de Saint-Jacques près de Neufchâteau, doit son origine à un nommé *Ursus* (2), natif de Bénévent, lequel, après plusieurs voyages, étant venu en Lorraine, portant avec soi des reliques de saint Jacques apôtre, s'arrêta près de Neufchâteau au diocèse de Toul, et y bâtit un petit oratoire, où il déposa ses reliques. Les peuples des environs, attirés par la réputation de ce solitaire, et des reliques dont il était le gardien, y accoururent en foule ; et Ursus, aidé par les offrandes, entreprit d'y bâtir un petit monastère. La chapelle ou l'oratoire, fut consacré à la prière de Grimalde abbé de saint Mansuy, par Pibon évêque de Toul, en l'honneur de saint Jacques.

Ursus pria cet évêque de donner à l'abbé de saint Mansuy, l'église et le monastère nouvellement bâtis, pour y mettre des religieux de son monastère. Pibon y consen-

(1) Glaber Radulf. l. 3. c. 2. Sigebert ad an 1021.

(2) Mabill., tome V, Annal. Bened., page cclxxxviii.

tit, et ajouta à la donation d'Ursus, l'autel de saint Germain de Sionne, et ordonna que tous les habitans de la montagne de Sionne se rendraient au prieuré de St. Jacques, pour recevoir le baptême, la sépulture et tous les autres secours spirituels. L'acte en fut dressé le 26 de février 1097, dans la grande église de saint Etienne de Toul, en présence de Vidric II abbé de saint Evre et de Thiemar abbé de saint Mansuy ; ce qui fait juger que Grimalde ou Grimalde, abbé de la même abbaye, était mort depuis la dédicace de la chapelle de St. Jacques, qui n'est éloigné de Neufchâteau que d'une lieue, dépend encore aujourd'hui de l'abbaye de saint Mansuy, et est possédé en titre par un religieux.

JAILLON. — Nommé *Gavillo* dans un titre de l'an 1063 (1), en faveur de saint Gengoul de Toul. Il est encore parlé de *Gavolingis* et *Gavolonigis*, dans deux titres de l'abbaye de S. Evre, l'un de l'an 836 et l'autre de l'an 884.

Jaillon est un petit village situé sur le chemin de Toul à Pont-à-Mousson ; seigneur, M. l'évêque de Toul ; prévôté de Liverdun, parlement de Metz. L'église a pour patron S. Gorgon.

On croit qu'il y eut autrefois un camp Romain à Jaillon ; on y en voit encore quelques vestiges, et on y trouve de temps en temps des médailles Romaines. La plupart sont des posthumes.

On voit près de là l'ermitage de S. Jean-Baptiste, qui appartient au commandeur de Libdo.

JAINVILOTTE. — Jainvilotte ou Jainvillotte, *Jani-villula*, diocèse de Toul, situé dans un vallon étroit, à deux lieues de Bourmont et de Neufchâteau. Le ru d'Auger le sépare en deux. Il y a une chapelle sous l'invocation de saint Jean-Baptiste et de sainte Anne, fondée en 1515, par M. Gérard Drouot curé du lieu ; sa famille en a la collation. Sur le finage de la paroisse il y a un ermitage, dit de Notre-Dame

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 455, 458, 310 et 317. Preuves.

de Pitié. Les seigneurs du lieu, sont les religieux de Saint-Mihiel; M. le marquis de Bassompierre perçoit annuellement par chaque habitant, un bichet d'avoine, une poule et un denier toulois.

Les plaids-annaux tenus à Jainvilotte en 1445 (1), nous apprennent quels étaient en ce temps-là, les droits de haute, moyenne et basse justice, de l'abbé et des religieux de Saint-Mihiel en ce lieu, qui dépendaient de l'office du chambrier. Cet officier pouvait tenir trois fois l'an les plaids-annaux, le lundi après les rois, au mois de mai et à la saint Remi, et même plus souvent. La communauté du lieu étant assemblée, on devait choisir des prud'hommes, dont le moindre fut capable d'être maire pendant un an; d'entre lesquels le chambrier choisissait son maire, celui-ci son échevin et un doyen. Les rapports de rivières sont fixés à cinq sols, et celui du garde autant. Si quelque habitant était trouvé coupant ou chargeant du bois dans la voie allant à Val, l'amende était de douze sols Toulois. Tous les faucheurs du village devaient faucher les près du seigneur; toutes les épaves, confiscations de biens, et généralement tous les droits seigneuriaux appartenaient au chambrier, comme seigneur.

Le maire était obligé de donner à diner au chambrier et à sa justice d'une façon honorable; le cuisinier du chambrier devait apprêter le repas, afin que si les mets n'étaient pas bien apprêtés, la faute ne retombât pas sur le maire, qui en était quitte pour deux sols Toulois. Si le chambrier était accompagné d'un chevalier, d'un curé, d'un joueur d'instrument et du ribaut, on pouvait refuser de les admettre au repas. Le doyen devait au chambrier deux chapons et cinq aunes de toile; l'échevin à la cour du maire, deux chapons et deux pains, tels que l'un suffise pour lui et pour sa femme: le maire était obligé de lever les cens et autres rentes, en faire les deniers bons et en rendre compte; le doyen devait

(1) Hist. de l'abbaye de St.-Mihiel, p. 173 et suiv.

lever les avoines des *cisterons*, et en rendre compte: si le chambrier jugeait à propos de faire quelque séjour à Jainvilote les habitants étaient obligés de lui fournir un lit et un coussin, et c'était au maire et aux gens de justice de les aller chercher: le souper était du par le chambrier, à son ancienne et nouvelle justice; le maire était chargé de fournir de la bougie au chambrier, de la chandelle à sa suite.

JAMETZ. — Jametz en latin *Gemma-tium* ou *Gemmacum* (1), ainsi nommé dans l'histoire des évêques de Verdun, où il est dit que Godefroi de Bouillon, surnommé le Bossu, mari de la comtesse Mathilde, donna Jametz à l'église de Verdun, où il fut enterré.

Les évêques de Verdun cédèrent en fief Jametz à des seigneurs particuliers.

Les seigneurs de Jametz de la maison de la Mark, étant tombés dans l'hérésie, et s'étant ligués avec plusieurs seigneurs des premiers vassaux de l'évêché de Verdun (1), se déclarèrent ennemis de l'évêque Pseaume, en 1549, et commencèrent à demander aux sujets de l'évêché, des corvées et de grosses contributions. L'évêque en avertit le cardinal de Guise, qui lui répondit que la cour avait donné de si bons ordres au seigneur de Jametz, qu'il ne molestait plus à l'avenir les sujets de l'évêché de Verdun.

Le duc de Montpensier vendit cette souveraineté à Henri duc de Lorraine, qui la laissa à ses filles et à ses héritiers. C'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue (3).

Mais nous savons qu'en 1588, au mois de février, les chefs de la ligue s'étant assemblés à Nancy (4), délibérèrent sur les moyens de conserver la religion catholique en France. On y résolut deux choses: la première, de sommer le roi Henri III de prendre les moyens efficaces pour la des-

(1) Histoire de Lorraine, t. 1, p. 211. Preuves

(2) Hist. de Verdun, p. 437 et 445.

(3) Longuerue, descript. de la France, part. 2, p. 203.

(4) Hist. de Lorr. t. 2. p. 1396.

truction de l'hérésie dans son royaume, la seconde dont le duc de Lorraine se chargea, fut de s'emparer des états du duc de Bouillon.

Ce prince était mort à Genève, le onze janvier 1588, instituant son héritière universelle, Charlotte de la Mark sa sœur.

En exécution de ce projet, le duc Charles III résolut de faire le siège de Jametz. Le motif de cette guerre était que Jametz étant un fief dépendant de la Lorraine, il était commis et soumis à sa couronne, par la félonie du duc de Bouillon, qui avait conduit l'armée protestante à travers la Lorraine, où elle avait commis plusieurs actes d'hostilité, et brûlé plusieurs villages.

Jametz était bloquée depuis assez longtemps, par les troupes de l'évêque de Verdun; il y avait déjà eu quelques trêves entre les troupes des deux partis; la dernière était fixée au commencement de janvier 1588.

L'armée Lorraine investit Jametz au mois de décembre 1587. Le baron d'Haussonville fut chargé de la conduite du siège. Les Lorrains logèrent leurs troupes aux villages voisins de la place, à Loupy et à Armoiville. Le sieur de Schalandre était gouverneur de Jametz; c'était un homme de cœur et d'expérience, qui manquant d'argent, fit frapper de la monnaie de cuivre et d'étain, avec promesse qu'à la fin de la guerre, on échangeerait cette monnaie contre d'autres pièces de meilleur aloi.

On n'apprit la mort du duc de Bouillon, arrivée à Genève le 11 janvier 1588, que le cinq de février suivant, pendant qu'on poussait ce siège. Le roi aurait souhaité qu'on lui remit Sedan et Jametz, pour y mettre tel gouverneur qu'il jugerait à propos. Il envoya à Nancy pour ménager cette affaire avec le duc Charles III.

En même temps on parlait encore du mariage de mademoiselle de la Mark, avec un prince de Lorraine ou de Guise. Je

n'entre pas ici dans le détail de ce qui se passa au siège de Jametz; on le peut voir dans l'histoire de Lorraine. Le jour du samedi saint, 16 avril, on donna l'assaut à Jametz, mais on fut obligé de se retirer et d'interrompre le siège.

On y retourna le 5 mai 1588, et on y fit diverses escarmouches assez vives. On parlait toujours du mariage de mademoiselle de la Mark, avec le comte de Vaudémont, à quoi travaillait madame d'Artemberg, de la maison de la Mark. D'un autre côté, M. le duc de Montpensier, oncle, tuteur et substitué de la princesse, agissait auprès du roi pour le porter à la prendre sous sa protection. Ne pouvant rien obtenir de ce côté là, on alla à Heildelberg, auprès du prince Casimir, qui promit d'y envoyer du secours; mais ce secours n'arriva point; et enfin la ville de Jametz se rendit au duc de Lorraine par composition, le 29 décembre 1588.

Restait le château à réduire, le siège commença au 13 avril 1589, et le prince Henri de Lorraine, fils aîné du duc Charles III, y arriva vers le 23 juillet. Le château se rendit le 24 du même mois 1589, par composition.

La duchesse de Bouillon qui avait été recherchée par les fils des ducs de Lorraine, de Montpensier et de Nevers, ne fut pour aucun d'eux. Le roi Henri IV voulant récompenser les services et la fidélité du vicomte de Turenne, qui l'avait suivi dans toutes ses adversités, lui offrit de la lui faire épouser. D'abord il témoigna assez d'indifférence; ensuite il accepta ce parti. Le contrat de mariage fut passé le 19 novembre 1589, et Turenne prit par escalade, la ville et le château de Stenay, le propre jour de ses noces. L'année suivante 1592, le duc Charles assiégea Stenay comme nous l'avons dit ailleurs.

Pour Jametz, elle fut rendue au duc Henri de Lorraine, et son gendre Charles IV la céda à Louis XIII, par le traité de 1641, confirmé par ceux des Pyrénées et de Vincennes. Mais le roi Louis XIV donna Jametz avec Stenay et Clermont-en-Ar-

gonne, au prince de Condé, auquel ces villes furent confirmées par le traité des Pyrénées et dont les héritiers la possèdent encore aujourd'hui, aux mêmes conditions que Stenay.

Sous la minorité du roi Louis XIV, et pendant les troubles excités à l'occasion du gouvernement du cardinal Mazarin, les princes appelèrent le duc Charles IV, à leur secours, lui promettant de lui faire rendre Clermont, Jametz et Stenay, dont la reine avait donné le domaine au prince de Condé, qui y avait mis garnison. Les mêmes promesses lui furent faites de la part de la reine mère. Mais on surprit des instructions du cardinal Mazarin, qui firent juger qu'il n'y avait ni sûreté ni solidité dans ces promesses. Ainsi le duc vint à Paris, où le roi d'Angleterre lui fit les mêmes promesses et plusieurs autres encore plus avantageuses. Mais voyant bien qu'on ne cherchait qu'à se servir de lui pour en tirer avantage, sans aucune envie de lui tenir parole, il se retira en Lorraine.

Après le traité de Paris passé en 1661 (1), par lequel le roi avait cédé au prince de Condé, les villes et comtés de Clermont, Stenay, Jametz et Dun, le duc Nicolas François, frère du duc Charles IV, forma opposition à l'enregistrement de cette donation; la cause fut plaidée à la grande chambre du palais. François soutenait qu'il n'avait pas été au pouvoir de son frère de disposer desdites villes, en faveur du roi et de les détacher de la couronne de Lorraine; en tout cas, qu'elles étaient constituées par la dot de madame Claude de Lorraine son épouse, pour une somme de douze cents mille francs; d'ailleurs qu'il avait eu lesdites villes pour apanage, et présentait des créanciers qui assuraient qu'elles leur avaient été hypothéquées pour quinze cents mille livres.

On répliqua que les cadets de Lorraine n'avaient jamais joui d'aucune terre pour apanage, mais seulement de quelques sommes de deniers; que quand même ces villes

auraient été affectées pour la dot de madame la princesse Claude, et qu'il y aurait eu hypothèque pour dettes contractées, ces raisons ne pourraient empêcher la vérification du don fait par le roi à M. le prince de Condé; que les créanciers pouvaient se pourvoir au fond sur d'autres terres de Lorraine; que les places cédées par le traité de Paris étaient de soi franches et non sujettes à la loi. Ainsi arrêt fut rendu conforme à ces raisons, sans avoir égard auxdites oppositions du prince Nicolas-François.

JANDURE ou JENDEURE.—Jandure, abbaye de prémontrés, située sur la rivière de Saulx, à une distance à peu près égale de Bar et de Ligni, fut fondée vers l'an 1126; elle est fille de l'abbaye de Riéval proche Commercy. En 1147, nous trouvons Thiébaud, abbé de Jandure. L'église de l'abbaye sert de paroisse à la basse-cour et à la vieille forge. Cette basse-cour et la vieille forge contiennent neuf ou dix habitans. Diocèse de Toul; office, recette, prévôté et bailliage de Bar; présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris. Le roi en est seigneur.

Les annales des prémontrés (1) portent que Valfride, châtelain de Bar-le-Duc, avait donné à l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, ordre de saint Benoit, une partie du terrain où est située l'abbaye de Jandure, et que Thiéri, imitateur de la libéralité de son père Valfride, fit donation du reste de ce terrain à Amauri, abbé de Saint-Léon de Toul; celui-ci rétrocède ce même endroit par les mains de Henri, évêque de Toul, à Herbert, abbé de Riéval, ordre de prémontrés, proche Void et Commercy, en 1140: et à son exemple, Gervais, abbé de Beaulieu-en-Argonne, céda de même ce qui lui appartenait au même endroit à Thiébaud 1^{er}, abbé de Jandure, qui y introduisit les R. P. prémontrés en 1143; leur établissement fut confirmé en 1147 par le pape Eugène III.

Telles furent les origines de ce monas-

(1) Le R. P. Donat, tiercelin. Hist. de Lorr. sous Charles IV.

(4) Annal. Pémont. t. 1. p. 832.

tère, qui est très-bien situé et très bien bâti, sur la rivière de Saulx qui l'environne de toutes parts, comme une île et une forteresse. On peut voir la liste des abbés de Jandure, dans le premier tome des annales des prémontrés. Jandure a reçu la réforme de l'ordre de prémontrés, établie en Lorraine par le R. P. Servais Lairuelz, l'an 16...

L'abbé Nicolas-François fit rebâtir cette maison en 1723 et forma la bibliothèque.

JARNY. — Jarny, village d'environ soixante feux, qui donne son nom à un canton où est situé Conflans-en-Jarnisy; Jarny est à une demi-lieue de Conflans, sur la droite de l'Iron; du diocèse de Metz, bailliage de Briey, office de Conflans-en-Jarnisy, recette de Briey, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint Maximin. L'enceinte de l'église forme une espèce de fort; et les maisons qui y sont bâties payent au roi huit livres douze onces de cire.

JOLIVET. — Jolivet, village à un quart de lieue au dessus de Lunéville. Son ancien nom était d'abord *Vihuviller*, depuis *Huviller*, qui a été changé en celui de Jolivet.

Le roi de Pologne, duc de Lorraine, ayant acheté ce village et ses dépendances, fit du château une maison royale, qu'il a beaucoup embellie, et lui donna le nom de *Jolivet*. Elle est à droite de la Vezouze, à distance presque égale de Lunéville et de Chanteheux, au haut d'une colline: c'est le point de vue le plus avantageux au château de Lunéville. Jolivet voit de l'autre côté de la colline une belle campagne et plusieurs villages.

Celui de Huviller est au pied du château de Jolivet, et plus près de la Vezouze, du côté de Chanteheux.

JORCEY ou JORXEL. — Jorcey, village de Vôge, chef d'un doyenné de l'évêché de Toul, ayant sept ou huit lieues de longueur, sur trois et demie de largeur. Il confine aux doyennés d'Epinal au levant, de Remiremont au midi, de Porsas au couchant, de Saintois au nord. On compte dans ce doyenné vingt-six cures, treize

annexes, une abbaye qui est celle de Chau-mousey, une commanderie de Malthe qui est Xugney, quarante cinq chapelles, sept oratoires, deux hôpitaux, cinq hermitages, trois couvens d'hommes, et autant de monastères de filles.

L'église paroissiale est dédiée à S. Evre.

De la paroisse de Jorcey dépendent *Rapé*, *Vaubexey*, où il y avait autrefois un château, avec une chapelle sous l'invocation de Ste. Barbe; *Bouzezeules*, qui est en partie de la paroisse de Jorcey, en partie de celle de Savigni; il y a une église sous l'invocation de S. Maur; *Aviller*, qui est en partie de la paroisse de Jorcey, et en partie de celle de Rabiémont.

JOUDREVILLE. — Joudreville, village du diocèse de Verdun, situé aux sources de l'Ottain, à trois lieues d'Étain, chef-lieu d'une paroisse dont dépendent Bouligny et Amermont; bailliage d'Étain, cour souveraine de Lorraine. Les seigneurs et dames sont: M. de Bousmard, MM. de Rosières, madame de la Hausse, et les religieuses de sainte Catherine de l'hôpital de Verdun. La paroisse a pour patron S. Pierre.

Dépend Bouligny, où est la demeure du Curé; il y a une église, dédiée sous l'invocation de Sainte Pétronille.

Amermont, *Amarus-Mons*, est un hameau de la même paroisse. On dit qu'il était autrefois chef-lieu de la prévôté transférée à Norroy-le-Sec.

JOUI-AUX-ARCHES. — Joui-aux-Arches, *Gaudiacum*, surnommé *aux Arches*, à cause des arches, fameux restes du pont, ou plutôt de l'aqueduc, qui conduisait les eaux des sources de Gorze dans la ville de Metz. La tradition du pays est que ces arches ou cet aqueduc fut bâti par Drusus fils de Germanicus (1); d'autres les attribuent à l'empereur Auguste; peut-être ne sont elles bâties que du temps de l'empereur Constantin ou de ses enfans. Les vieilles chroniques de Metz les font bien plus anciennes, et tiennent qu'elles ont été fondées par les petits-fils de Noé. Les monumens de Gorze en font auteurs

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 56.

l'empereur Auguste. Il est certain qu'elles étaient déjà renversées au X^e siècle, du temps de Sigisbert de Gemblours, qui a écrit la vie de Thierry évêque de Metz, fondateur de l'abbaye de S. Vincent dans la même ville : voyez ce que nous disons sur la ville de Metz.

Joui est à deux lieues de Metz au midi, sur la Moselle; le grand chemin de Metz au Pont-à-Mousson passe sous une de ces arches. Elles peuvent avoir en cet endroit, environ soixante pieds de haut, sans ce qui est caché sous la terre, et douze pieds de large. L'aqueduc était bien moins large par le haut, où passaient les eaux d'une montagne à l'autre, et la hauteur de ces mêmes arcades était de beaucoup plus élevée dans le lit de la rivière, au milieu de leur longueur, qu'aux deux extrémités.

En 1445 (1), quelques aventuriers s'étant répandus dans le val de Metz, mirent le feu à Joui, *ardent Joi et vagnont les arches de Joi*. Ils s'emparèrent des arches, apparemment du passage, pour rançonner les passans, car Joui n'a jamais été fortifié.

Il paraît par la généalogie de la maison de Gournay, qu'ils étaient seigneurs, au moins en partie, de Joui aux Arches.

En 1560 (2), la maréchaussée de Metz ayant arrêté un nommé Guillaume de la Maille, qui avait tué un homme de Joui, les officiers du duc de Lorraine prétendirent que c'était à eux d'en faire justice, Joui, Corni, Marli et Jouvigni étant de la souveraineté de Lorraine.

JOU-SOUS-LES-COTES. — Jouisous-les-Côtes, est fort différent de Jouisous-les-Arches. Village près l'abbaye de Renégival, du diocèse de Toul, office et prévôté de Foug, recette et bailliage de Commercy, cour souveraine de Nancy. Les seigneurs sont le roi et M. le comte de la Pierre; la paroisse a pour patron saint Etienne.

JOUÏ. — Il y a encore un autre Jouï au diocèse de Verdun, situé entre la ville

(1) Ibid. t. 2, p. ccxlv.

(2) Archives de Lorr.

de Verdun et Beaulieu (1). Ce Jouï est remarquable par une ancienne procession, qui s'y faisait le 25 d'avril. On en attribue l'institution à St. Airy évêque de Verdun, qui la fit, dit-on, à la tête de son clergé et de son peuple, pour prier Dieu de donner la pluie au pays. Le saint évêque fit ce voyage couvert d'un cilice et nu pieds. Cette procession se continuait encore au seizième siècle; depuis ce temps elle se fait à l'abbaye de saint Airy de Verdun. Les reliques de saint Bodingue ou Rouin, se portaient sous l'évêque Dadon au dixième siècle, avec celles de saint Vanne et de saint Airy, au Mont-Joui, à trois lieues de Verdun; et il y reste encore aujourd'hui quatre croix et quatre autels, où l'on déposait les quatre châsses qu'on y portait.

JOVILLIER, abbaye de prémontré. — Jovillier, abbaye de l'ordre de prémontré, située dans le Barrois, entre Savonière et Mainville, assez près de la rivière de Saulx, à trois lieues de Bar-le-Duc, et à peu près à même distance de Ligni; diocèse de Toul, fille de l'abbaye de Riéval. Cette abbaye fut fondée par Geoffroi seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, qui donna les fonds où l'abbaye est située, à Herbert abbé de Riéval, homme d'une sainteté reconnue, à condition qu'il y établirait une communauté de son institut; ceci arriva vers l'an 1142. Le pape Alexandre III en 1178, et Lucius III en janvier 1181 confirmèrent les biens de ce monastère.

Le roi est seul seigneur de Jovillier; office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. L'église abbatiale dédiée sous l'invocation de S. Pierre et de S. Paul, sert de paroisse aux habitans et fermiers qui sont dans la basse cour de l'abbaye.

JUBAINVILLE. — Jubainville, *Jubani-villa*, village du diocèse de Toul, annexe de Rupes, à deux lieues et demie de Neufchâteau, cinq de Toul. L'église est dédiée à saint Euchaire. Il y a la cha-

(1) Histoire de Verdun, p., 74 et 84 et p. clvii et lxxx.

pelle de saint Jean-Baptiste, chargée de douze messes, qui a pour patron la famille des Meneot de Jubainville. Dépend l'ermitage de saint Gérard, dont les seigneurs et le curé de Rupes sont patrons : c'était autrefois la mère-église. Bailliage de Neuf-Château, cour souveraine de Lorraine.

JULIEN (Saint-) près la Marche. — Saint-Julien près la Marche, village du diocèse de Toul, à droite de la Saône, deux lieues au sud-est de la marche. Seigneur, M. le marquis de Bologne; bailliage de la Marche, présidial de Langres, parlement de Paris, Barrois mouvant. La paroisse a pour patron St. Julien. Dépend l'oratoire de St. Didier, qui était autrefois la mère-église.

Tignécourt, village près de Deuilly et de l'abbaye de Flabémont, est annexe de Saint-Julien; l'église a pour patron saint Nicolas.

JULIEN (Saint-) en Voivre. — Saint-Julien en Voivre, village du diocèse de Verdun, deux lieues au sud-est de Saint-Mihiel; bailliage de cette ville, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, M. de Thévenin de Braux.

Dépend Liouvillè ou Liauvillè, village à une lieue et demie de S.-Mihiel; le roi en est seul seigneur.

La seigneurie de S.-Julien est un ancien fief, mouvant des comtes d'Apremont, dont les seigneurs faisaient hommage à ces derniers.

JUSSEY ou JOUXEI. — Jussey; village à une lieue d'Épinal, répondant à cette ville, cour souveraine de Lorraine, diocèse de Toul.

La maison de Jussey ou Jouxèi, originaire de Bourgogne, établie en Lorraine depuis long-temps, portait de sable au lion d'or, armé, et lampassé de gueules, à la bordure d'or.

JUSTEMONT. — Justemont, en latin *Justus-mons*, abbaye de prémontrés, au diocèse de Metz, située sur le penchant d'une montagne, dans une situation agréable, à deux lieues de Thionville, à quatre

lieues de Metz, dans le Comté de Brie; au bas de la colline où le monastère est situé, on voit de belles prairies arrosées de la rivière d'Orne. L'abbaye a été fondée en 1124, par Euphémie de Vatronville, dame de Beuvange, sœur d'Ursion évêque de Verdun, comme il paraît par ses lettres originales, où cette dame donne à Zacharie, premier abbé de Justemont, le terrain où est fondé le monastère.

Avant que les prémontrés fussent à Justemont, ils avaient un établissement aux portes de Metz, au lieu nommé la *Grange-aux-Dames*, où il y avait deux communautés, l'une de religieux prémontrés, l'autre de religieuses de même ordre. Leurs monastères se trouvant incommodés par les débordemens de la Moselle, les religieux se retirèrent à quelque distance de là, en un lieu nommé *Bures*. Les religieuses toujours incommodées par les eaux de la Moselle, se rapprochèrent des prémontrés; alors l'abbé Zacharie transféra sa communauté à Justemont, où il y avait dès lors quelques solitaires, qui suivaient l'institut de St. Eloi.

Ce fut, dit-on, alors, que la dame Euphémie donna à l'abbé Zacharie, en 1124, le terrain où est située l'abbaye de Justemont. Il resta à Bures, près la ville de Metz, quelques religieux prémontrés, qui formèrent des difficultés sur le partage de leurs biens; ces contestations durèrent jusqu'en 1161, qu'Etienne de Bar, évêque de Metz, confirma le tempérament ou l'accord fait entre ces deux communautés, par les chapitres généraux de l'ordre.

Le monastère des religieuses de la *Grange-aux-Dames*, n'a pas subsisté, non plus que les autres maisons des dames de l'ordre de prémontrés, qui se voyaient autrefois en divers endroits de Lorraine; celui des prémontrés de la maison de Bures proche de Metz, a été donné aux pères jésuites de Metz en 1622: l'abbaye de Justemont a reçu la réforme du R. P. Servais Lairüel en 1620.

L'abbaye de Justemont, quoique plus ancienne de fondation que celle de Belle-

valle, est cependant de la filiation de cette dernière. On soupçonne que Philippe, qui avait été abbé de Bellevalle, ayant été élu abbé général de l'ordre de Prémontrés, transféra son droit à l'abbaye de Bellevalle, qui était sa première épouse. On cite de pareils exemples arrivés dans l'ordre de prémontré. *Voyez les Annales des prémontrés, tom. 1. pag. 945, et suivantes, où vous trouverez l'histoire de Justemont, et la liste de ses abbés.*

En 1746, on trouva près Justemont, sur le penchant d'une montagne chargée de vignes, sous un caveau bien voûté et cimenté, un cercueil de plomb renfermant des os, mais sans aucune inscription; on voyait seulement sur le couvercle du cercueil, trois médaillons de même empreinte, représentant un guerrier, le casque en tête, le sayon court à la manière des Gaulois, une francisque ou hache, ayant devant les yeux une fortune, ou une autre divinité payenne. On voyait de plus sur cette plaque de plomb qui couvrait le tombeau, deux bâtons posés en sautoir, ou en croix de saint André. *Lettre du R. P. Mansui, prémontré, du dix-neuf octobre 1746.*

JUVIGNY.—Juvigny, abbaye de bénédictines dans le diocèse de Verdun, éloignée de cette ville d'environ quatre lieues, fut fondée vers l'an 874, par Richilde, épouse du roi Charles-le-Chauve.

Voici comme on raconte l'histoire de la fondation de ce monastère (1). Charles-le-Chauve étant un jour de carême, en l'abbaye de S. Denys en France, avec la reine Richilde son épouse, on y lut à matines, le second livre des dialogues du pape St. Grégoire le grand, où il raconte la vie et la mort de St. Benoit et de Ste. Scholastique sa sœur. La reine Richilde touché de cette lecture, conçut le dessin de fonder une abbaye en l'honneur de cette sainte; et le roi ayant approuvé sa résolution, elle destina à cette bonne œuvre une terre de son patrimoine, nommée Juvigny, dans le pays de Voivre, près la ville de Stenay.

Ensuite elle s'adressa à ceux qui avaient le plus d'autorité dans la ville du Mans, où repose le corps de Ste. Scholastique, pour en avoir des reliques. Mais n'ayant pu obtenir ce qu'elle désirait, elle prit occasion d'un voyage que le roi fit à Angers, pour prier Robert évêque du Mans, de lui accorder ce qu'elle désirait avec tant d'ardeur; l'évêque lui fit donner la plus grande partie des reliques de la sainte, qui furent solennellement transportées à Juvigny, qui depuis ce temps fut nommée l'abbaye de Ste. Scholastique.

Ces reliques ayant été cachées et oubliées pendant assez long-temps, Dieu fit connaître par révélation à l'abbesse Gualburge, qu'elles étaient renfermées dans un coffre enveloppé de cercles de fer; Gualburge en donna avis à Thiéri, surnommé le Grand, évêque de Verdun, qui en fit l'ouverture et la reconnaissance, en présence d'une infinité de personnes, vers l'an 1095 (1).

La même abbaye de Juvigny en 1087, obtint un ample privilège du pape Urbain II; qui témoigne que ce monastère ayant été offert à saint Pierre et à l'église Romaine, par le marquis Boniface et la comtesse Beatrix son épouse, et par la célèbre comtesse Mathilde, Urbain la prend sous la protection spéciale du saint Siège, confirme ses biens présents et futurs, et leur accorde l'exemption de la juridiction de l'ordinaire, et la soumet immédiatement au saint Siège, sous la redevance de six pièces d'argent, monnaie de Verdun, à payer annuellement au palais de Latran (2). Le tout du consentement de Reinolde archevêque de Reims, et de plusieurs seigneurs, qui sont dénommés dans la bulle.

JUVRECOURT.—Juvrecourt, village à gauche de la route de Moyenvic à Lunéville, annexe d'Arracourt-Lorraine, à trois lieues de Lunéville, une de Marsal et de Vic; bailliage de Vic, parlement de Metz.

M. le comte de Juvrecourt gentilhomme lorrain, chambellan de leurs majestés im-

(1) Martenne amplissima collectio t. 4. p.....

(2) Annales Benedict. t. 5. pag. 658.

(1) Hist. de Lorraine, t. 1. pag. 754.

périaux, colonel du régiment des gardes de l'empereur, et chevalier de justice de l'ordre de St. Etienne, mourut à Florence le 18 octobre 1751. Ce seigneur n'était âgé que de 56 ans: il ne laissa point d'enfans, et il était le dernier de son nom.

K.

KOEURS.—Kœurs, village du diocèse de Verdun, bailliage de Bar, cour souveraine de Nancy, situé à gauche de la Meuse à une lieue de St.-Mihiel, à cinq de Bar. On le distingue en Kœurs-la-Grande et Kœurs-la-Petite. Kœurs-la-Grande est le moins considérable. *Voyez Cœurs.*

KOENIG-MAKEREN.—Kœnig-Makeren, bourg. Il y avait dans le Luxembourg deux bourgs assez considérable du même nom, appelés *Makeren*. Ce nom signifie en allemand la même chose qu'en latin, *Maceria* (1), et en français *Maisières*, ou *Masures*, une muraille de jardin à sec; les deux *Makeren* étaient tous deux situés sur la Moselle, l'un entre Thionville et Sierk, et l'autre presque à l'embouchure de la Sure.

Henri II du nom, comte de Luxembourg, ayant entourré de quelques fossés le dernier, lui donna le nom de *Graven-Makeren*, *Makeren* du comte; mais le premier ayant été fortifié par Jean-l'Aveugle, roi de Bohême, prit celui de *Kœnig-Makeren*, *Makeren* du roi.

Il y a encore d'autres lieux nommés *Makeren*: comme *Makeren-en-Lorraine*, à une lieue de Boulay, qui répond au dit Boulay.

Et *Makeren*, à une lieue de St.-Avoild et de Hombourg, qui répond à St.-Avoild.

J'ai parlé de *Graven-Makeren* sous son article. *Voyez Graven-Makeren.*

Voyez aussi Roden-Macheren, ou *Rodemak*.

(1) Bertholet, hist. du Luxembourg, t. 7, p. 20.

L.

LABRY, ou LABRIE.—Labry, *Bria*, village du diocèse de Metz, office et prévôté de Conflans-en-Jarnisy, recette de Briey, bailliage de St.-Mihiel, cour souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur, haut, moyen et bas justicier. M. de Mahuet, comte de Lupcourt, jouit des droits utiles du domaine, sur ce qu'on appelle le grand banc; mesdames de St.-Maur de Verdun y ont un ban particulier, avec justice foncière; la paroisse a pour patron saint Gorgon.

LAC, abbaye du.—L'abbaye du Lac, ordre de saint Benoit (1), est située à un mille d'Andernach, et à trois milles de Colblenz, dans le canton nommé *Meginensis*, qui tire son nom de *Megenum*, ou *Meyen*; sur un lac d'une vaste étendue, puisqu'il a environ deux lieues de circonférence, environné de tous côtés par des montagnes contigues et sans interruption, qui ne sont ouvertes que par un seul endroit qui y donne entrée en venant d'Andernach, en sorte qu'il a quelque ressemblance à une vaste chaudière. Les eaux de ce lac sont toujours claires et limpides, et ne croissent ni ne diminuent, n'ayant qu'une seule source, sans mélange d'eaux étrangères; mais cette source est si abondante, que si on ne la déchargeait par une ouverture faite exprès dans le roc, allant à Nider-Mening, elle inonderait l'église et le monastère, qui sont placés sur une petite éminence. L'eau quoique très-fraîche ne se gèle jamais, à moins que l'hiver ne soit d'une rigueur extraordinaire et nuisible aux biens de la terre.

Le lac est fort poissonneux, et sur ses bords on trouve des cailloux de couleur, et des espèces de saphirs. L'édifice du monastère est ancien, mais toutefois bien entendu et bien bâti, orné de colonnes d'une pierre noire et veinée, et d'une manière de granit; le chœur de l'église et l'abside sont très-beaux; la bibliothèque bien per-

(1) Fretunus origin. Palatin. pert 2, c. 9, p. 35 et 36.

cée, avec des fenêtres peintes par un religieux du lieu, qui en fut ensuite abbé.

Dans l'église on voit le tombeau du fondateur, qui est une statue de bois peint et doré, tenant une église sur sa main, et ayant à ses pieds un lion et un basilic; au même endroit il y a un tableau où sont représentés les images des fondateurs et les titres de la fondation.

A quelque distance du monastère était anciennement le château qui servait de demeure au comte fondateur (1); Sigefride son successeur le fit démolir et alla faire sa demeure à Cochem sur la Moselle. On montre les ruines de ce château à la droite du monastère.

Les premiers fondateurs furent Henri comte Palatin du Rhin, et Adélaïde son épouse, qui se voyant sans enfants, résolurent, avec l'agrément d'Égilbert archevêque de Trèves, de fonder un monastère sur le lac dont nous avons parlé, sous l'invocation de la sainte Vierge et de saint Nicolas, ne voulant pas que ce lieu eût d'autre avoué ou défenseur que lui, pendant qu'il vivrait. Mais après sa mort il permet à l'abbé et aux religieux de se choisir parmi ses parens qui ils voudront pour les défendre et les protéger; en sorte néanmoins que le dit avoué traitera les sujets de l'abbaye avec douceur et humanité, et qu'il ne pourra laisser l'avoué comme un héritage ou un patrimoine, à un de ses descendans, ni comme la dot à sa fille, ni comme un fief à un autre, ni substituer un étranger pour exercer cet emploi en sa place, sachant qu'il ne tient pas cet honneur comme une succession héréditaire, mais qu'il le tient de la main de l'abbé pour la défense du monastère et le salut de son âme.

Le fondateur entre dans un grand détail sur les devoirs de l'avoué, et des abus qu'il doit éviter et qui ne se commettaient que trop souvent par ces sortes d'avoués. Il le menace de déposition et des censures ecclésiastiques, si après six semaines ayant

été averti de ses excès, il ne se corrige pas. Il choisit sa sépulture et celle de sa femme, au dit monastère, en quelque lieu qu'il meure. Cette charte de fondation fut faite avec l'agrément et en la présence de plusieurs grands seigneurs y dénommés.

Le comte Henri commença donc cette fondation en 1093 (1), mais étant mort dans le schisme, en 1095, Sigifride son gendre et son héritier, différa d'y mettre la dernière main, jusqu'à ce que s'étant trouvé sur mer en danger de naufrage, il fit vœu d'y travailler incessamment et l'acheva en effet en 1112. Sigefride dans les lettres qu'il donna pour cela, avoue qu'il avait négligé dans sa jeunesse d'accomplir le dessein de son beau-père, mais qu'enfin touché de repentir il avait fait démolir le château qui était près de l'église du monastère commencé, et lui avait donné les biens qui étaient destinés aux religieux qui y servaient Dieu, à condition qu'il serait gouverné à l'avenir par l'abbé d'Afflighem, parce que ces deux abbayes du Lac et d'Afflighem étaient situées dans les terres de son fief; en sorte que quand l'abbé d'Afflighem serait décédé, on enverrait de la communauté du lac quelques religieux de bon témoignage, pour assister à l'élection d'un nouvel abbé.

Que si l'abbé d'Afflighem en usait comme un tyran et non comme un bon pasteur, il défend aux religieux du Lac de lui obéir, et les exhorte de recevoir dans leur monastère les religieux d'Afflighem qui voudraient s'y retirer. Il choisit sa sépulture, celle de sa femme et de ses enfans dans l'église du Lac, et renouvelle contre les avoués les mêmes réglemens que le comte Henri, premier fondateur, avait faits contre eux. Le titre original est sans date, mais on le rapporte à l'an 1112.

L'abbaye d'Afflighem était alors dans une très-grande réputation de régularité et de sainteté (1). Saint Bernard passant par là, dit qu'il avait trouvé à Afflighem

(1) Vide Brouver. t. 1. annal. pag. 650, et de Honthem, t. 1, p. 441 et 452.

(1) De Honthem, t. 1, p. 492.

(2) Annal. Bened. t. 5, p. 581 et 582.

non des hommes, mais des anges. Les cinq premiers abbés du Lac furent aussi abbés d'Afflighem, savoir : Fulgence, Françon, Albert, Pierre et Gothescalque; après quoi l'abbaye du Lac eut ses abbés particuliers, depuis l'an 1194 ou 1195, qui est l'année de la mort de Gothescalque. Il avait abdiqué en 1164, mais il reprit le gouvernement en 1186; c'est apparemment à l'occasion de ces changemens d'abbés que les religieux du Lac se séparèrent de l'abbaye d'Afflighem.

On en peut voir la suite dans Bucelin, seconde partie de sa Germanie sacrée. Le premier abbé du Lac qu'il nomme est Gilebert ou Gislibert, célèbre par sa sainteté et son érudition, dont il met la mort en 1152. Il est surprenant qu'il ne soit point fait mention de l'union de l'abbaye du Lac à celle d'Afflighem dans les monumens de ce dernier monastère. Il n'en est rien dit non plus dans la nouvelle Gaule chrétienne, t. 5, p. 37.

LAHEICOURT. — Laheicourt, village du diocèse de Châlons, sur la rivière de Cher, office, recette, prévôté et bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. Le roi en est seul seigneur. L'église a pour patron S. Agnan. Il y a un moulin et quatre tuileries sur le ban.

Voici un titre latin de Henri comte de Bar de l'an 1250 qui est une espèce d'affranchissement et d'abonnement donné aux habitans de Laheicourt, qui est un des premiers titres de cette sorte que je connoisse.

Ego Henricus comes Barri, omnibus præsentibus Litteras inspecturis. Notum facio, quod omnes qui manserint apud Lehecourt, solvent mihi, et hæredibus meis in perpetuum quilibet annuatim duos solidos et duas gallinas; ita etiam institutum est, quod de pleno fore facto dabuntur Domino duodecim denarii; de percussione decem solidi, de sanguine quindecim solidi, de latrocinio et homicidio fore factum erit in voluntate Domini, et omnia alia judicia usu et iudicio de Malru disponentur. Si verò ali-

quis in villicum manum violenter posuerit, et testimonium unius burgensis vel jurati de villa intervenerit, iudicio curiæ emendabitur. Omnes etiam manentes ibidem debent mihi et hæredibus meis exercitum et chevalcheiam. Furni verò et molendina ejusdem villæ sunt mea et hæredibus meis, et sunt bannalia; in eadem verò Villâ erit Forum, cujus teloneum meum erit et hæredum meorum. Omnes autem ibidem manentes erunt liberi per costumam supradictas, exceptis illis qui sunt et erunt de acquisitione domini Werrici de Burey. Istud etiam mihi et hæredibus meis perpetuo tenendum est, quod nullus comes Barrensis jam dictam villam de Lehecourt à manu sua potuerit alienare; quod ut firmum et stabile habeatur, præsentibus litteris sigilli mei munimine reboravi. Actum anno Domini MCC tricesimo.

LAITRE-SOUS-AMANCE. — Nous avons parlé d'Amance dans un article particulier; nous avons aussi parlé dans le même lieu du prieuré de Laitre-sous-Amance.

Le village de Laitre est annexe d'Amance, de même que Dommartin. Le patron de l'église de Laitre est saint Laurent. (*Voyez Amance.*)

Il y a dans ce lieu un oratoire de saint Jean-Baptiste, dépendant de la commanderie de saint Jean de Nancy.

LAITRE ou BAN DE SAPT. — Laitre, autrement nommé le ban de Sapt, ad septem abietes, dépendant de l'abbaye de Moyenmoutier pour le spirituel. L'église a pour patron saint Grégoire.

LAITRE. — Laitre, village du bailliage de Remiremont, est le chef-lieu du val d'Ajol, sur le rupt de Fougerolles, à trois lieues de Remiremont, dont dépendent douze ou quinze granges, quinze moulins et une papeterie. L'église paroissiale est située au val d'Ajol, diocèse de Besançon.

LALOEUF, ban composé des villages de Puxe, Velle et Soveraincourt. —

Puxe, nommé en latin *Puris* (1), comme il paraît par ce passage de Jean de Bayon, où parlant de la donation faite par le comte Hugues de Vaudémont au prieuré de Belval, il dit qu'il lui donna un pré *in territorio Purensi* : et encore plus clairement lorsqu'il dit que le comte Gérard de Vaudémont donna au prieuré de Belval, par les mains de Ricuin évêque de Toul en 1111 les villages de Muriville et de *Puris*, ce qui est répété dans la confirmation des biens du prieuré de Belval, par Henri évêque de Toul en 1134.

Puxe est un village situé entre Velle et Souveraincourt, chef-lieu du ban de Lacleuf, à une lieue de Vézelize. L'église a pour patron saint Remi, seigneur, le roi. Bailliage de Vézelize.

Annexe, Battigni, patron saint Germain.

L'hôpital.

Gelaucourt, hameau, dépendant en partie de Puxe, et en partie de Battigni. Patron saint Florent. Souveraincourt, hameau, dépendant de Puxe. Velle, hameau dépendant de Puxe.

La métairie de Vermillier, les moulins, les forges, Grolot et Giroué dépendans de Battigni.

Puxe, village sur l'Orne, à une lieue et demie au-dessus d'Étain, diocèse de Verdun (1), peut-être *Pusis*, paroisse du doyenné de Parey, dénommé dans une bulle de Léon IX de l'an 1049.

Puxe, village de Noroy-le-Sec, lieu enclavé dans la prévôté de Conflans-en-Jarnisy, à trois lieues de Noroy-le-Sec.

LANDECOURT. — Landecourt, *Lan-decuria*, village du diocèse de Toul, situé à une lieue de Gerbéviller et de Bayon, et à une lieue et demie de Rosières, répond au bailliage de Rosières-aux-Salines, cour souveraine de Lorraine; seigneur le comte d'Haussonville et M. de Rennel, par indivis.

Il y a dans ce lieu un prieuré de l'ordre de saint Benoît, fondé en 1100 par un

seigneur du Voisin, nommé *Bencelin* (1). Ce seigneur, ami particulier de Pibon évêque de Toul, et son compère, puisque Pibon avait tenu un de ses enfans sur les fonts; Bencelin, dis-je, revenant d'un voyage de Jérusalem, obtint, à force de prières, du pape Pascal II un privilège de liberté pour une église qu'il n'avait pas encore bâtie, mais qu'il avait envie depuis long-temps de bâtir. A son retour il découvrit son dessein à Pibon, et le pria de l'approuver et de le confirmer. Il bâtit donc une église à Landécourt, la fit dédier par l'évêque en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Sigismond martyr et de saint Nicolas confesseur, lui donna de grands biens et de riches ornemens, et en fit présent à l'abbaye de saint Èvre, pour entretenir une communauté de religieux. Pibon ne put refuser à son ami la ratification d'une grace que le souverain pontife lui avait déjà accordée. Il affranchit cette église de tous cens, de toutes redevances, de toute dépendance de l'archidiacre et du doyen, et voulut qu'elle ne répondit qu'à l'abbé de saint Èvre. Il lui accorda de plus ce privilège, que pour quelque violence qui aurait pu se commettre dans son paroisse, elle ne serait mise en interdit que du consentement de l'abbé de saint Èvre.

LANDRE. — Landre, village près de Norroy-le-Sec, ne faisant qu'une communauté avec Mont, hameau qui en dépend; office et recette de Briey, juridiction des seigneurs, bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy. La paroisse a pour patron saint Privat, et est mère-église de Mont; ce hameau a une église particulière sous l'invocation de saint Julien.

LANDSTUL. — Landstul. *Land*, en allemand signifie pays; *Stul*, siège, siège du pays; quelques uns on dit par corruption *Nanstal* et *Nanstul*: bourg d'Allemagne avec un château, dans le Vascou, et dans les montagnes de Vôge, entre Deux-Ponts et Keysers-Lautern. C'est un

(1) Histoire de Lorraine. Preuves, p. LXXX et hist. Mediani Monast., pag. 270 et 320.

(2) Histoire de Verdun. Preuves, pag. 3.

(1) Hist. de Lorraine, t. II, nouv. édit., p. 310, t. III, p. 57. Preuves.

bien de la maison de Sickingen. Le château est une forte place sur un rocher ; mais les maisons du lieu ressemblent plus à un bourg qu'à une ville, quoique ce bourg soit entouré de murailles.

En 1522 François Seking, zélé partisan de Luther, faisait sa résidence ordinaire à Landstul, et il y reçut Luther qui y demeura près d'un an avec lui. Seking assembla plusieurs gentilshommes d'Alsace dans le dessein de renverser tous les princes ecclésiastiques et les monastères d'Allemagne (1). Il attaqua d'abord Richard archevêque de Trèves, et fit de grands ravages dans tout l'électorat.

Mais l'électeur Palatin et le landgrave de Hesse marchèrent au secours de Trèves, et obligèrent Seking de se jeter dans son château de Landstul. Il y fut assiégé au commencement du printemps de l'an 1523, par le comte Palatin, l'électeur de Trèves et le landgrave de Hesse. Ces trois princes ayant dressé leurs batteries, ils firent tirer sur la place avec tant de furie qu'en peu de jours le canon y fit une brèche assez large.

Seking qui avait la goutte, s'y fit porter pour la visiter ; mais un boulet ayant donné dans l'endroit où il était, jeta sur lui une si grande quantité de terre, qu'il en fut presque entièrement aveuglé, et en même temps il fut blessé à mort par l'éclat d'une poutre.

Après cet accident la garnison perdit courage et se rendit dès le lendemain 7 mai 1523. François de Seking ne survécût que peu d'heures, et par sa mort il délivra l'Alsace d'un voisin qui avait été la terreur de tout le pays renfermé entre la Moselle et le Rhin.

L'empereur Ferdinand III, avait confié au duc de Lorraine Charles IV, comme général commandant de ses armées, Landstul et Hombourg ; et ces places lui avaient été laissées depuis la paix de Munster, du consentement des états de l'empire, jusqu'au remboursement des sommes qu'il avait em-

ployées pour le service des armées impériales.

Le duc Charles IV, avait licencié ses troupes sur la fin de juillet de l'an 1668. L'électeur profitant de cette circonstance, étant alors en guerre avec le duc, commença à vexer les Comtés de Falkenstein et de Honnech, à l'occasion du droit de Wilfrang. Charles s'en plaignit au marquis de Bade, qui en donna avis au palatin. Celui-ci méprisant les remontrances, et les menaces du duc Charles, fit passer le Rhin à son armée ; et le vingt d'août vint se mettre à la tête de ses troupes, et marcha contre Landstul et Hombourg.

L'électeur palatin commença ses hostilités le 21 d'août, par le siège de Landstul (1). Le général Chauvet, à la tête de trois cents cavaliers, et d'autant de dragons, en fit les premières approches. Le colonel de Deil eut ordre de former l'attaque d'un côté, et le major d'Aschaffembourg de l'autre côté du château. La place se rendit le 24 ; le colonel la Mothe qui commandait, le baron d'Elz et soixante soldats qui formaient la garnison, furent menés à Hombourg. Ensuite de cet exploit, Chauvet détacha le même jour cinquante dragons, et les envoya à Keysers-Lautern, pour investir le château d'Honnech, qui n'en est qu'à trois quarts de lieue. L'armée les joignit le 26, et le lendemain il fit sommer par un trompette, le colonel la Marre, qui en était gouverneur. La Marre répondit avec fermeté, et refusa de se rendre. Chauvet commença à battre la place, et la brèche étant faite, la Marre capitula, et sortit du château le 30 août à sept heures du matin.

Le duc Charles était dans une maison de plaisance proche Nancy, lorsqu'il apprit cette nouvelle. Aussi-tôt il monte sur le premier cheval qu'il rencontre d'un de ses gens, entre dans Nancy, et donne ses ordres aux officiers de rassembler ses troupes par tout le pays. En même temps il envoya éveiller d'Auberville, pour lui donner

(1) Hist. d'Alsace, t. 2, p. 11, 12, 13.

(1) Hist. de Lorraine, t. 3. p. 648.

part de cette nouvelle, et le prier d'en informer le roi, comme lui-même allait lui en écrire. En même temps il ramasse précipitamment tout ce qu'il peut de troupes, donne des commissions pour en lever de nouvelles, les fait marcher avec sa maison, sous la conduite du prince de Lisbonne son gendre, et ordonne au prince de Vaudémont son fils de le suivre avec son régiment de cavalerie.

Ces troupes ne consistaient qu'environ à cinq mille hommes et assez mal armés. Le roi Louis XIV, ayant appris leur départ pour le palatinat, dit que l'électeur aurait bon marché d'une si petite armée. Mais le maréchal de Turenne, qui était présent, osa parler que si on en venait aux mains, le duc remporterait la victoire. Ils arrivèrent à Bingham sans difficulté.

L'électeur de Mayence, et le duc de Simeren offrirent leur médiation pour procurer la paix; on proposa de mettre en séquestre Landstul et Honnech. Le duc y aurait consenti, mais l'électeur se fiant sur la supériorité de ses forces, n'y voulut pas entendre. Enfin le combat se donna à Bingham et les troupes Lorraines remportèrent une victoire complète.

L'électeur palatin avait fait raser les châteaux de Landstul et de Honnech, après qu'il les eut pris; mais on les a rétablis depuis.

LANGESTEIN ou **PIERRE-PERCÉE**. — Voyez **BADONVILLER**.

LANTERNE (LA), *rivière*. — La source de la Lanterne est en Comté; elle passe à **Conflans-en-Bassigny**, où elle joint le Plané, et de là elle rentre en Comté.

LAVELINE. — Laveline, en latin *Aquilina*, Paqueuse ou l'aquatique, village à une lieue de Bruyères, entre la Vologne et la Neuné au confluent de ces deux rivières. Il y avait autrefois un château, à présent ruiné. Laveline dépend de Jussacourt annexe de la grande paroisse de Champ, diocèse de Toul, bailliage de Bruyères.

Les habitans de Laveline ayant rendu des services importants au duc René II, pendant ses guerres avec Charles le Hardi

duc de Bourgogne; et ayant surpris sur les Bourguignons le château de Bruyères, et l'ayant ensuite vaillamment défendu contre eux, René leur accorda en 1476, les privilèges de gentilshommes, pour eux et pour leurs descendans, connus encore aujourd'hui sous le nom de *gentilshommes de Laveline*. Ils transmettaient ce privilège à leur prosterité, non seulement de mâle en mâle, mais ils le communiquaient encore par leurs filles, dont les maris devenaient gentilshommes de Laveline.

Mais dans la suite on restreignit ces privilèges aux seuls descendans mâles, et suivant les arrêts du conseil du 4 septembre 1739, et du 18 mai 1743, les seuls mâles sont maintenus dans cette prérogative, et transmettent la noblesse à leur prosterité. Les maris des filles n'en jouissent que pendant leur vie.

Varin Doron qui avait le plus contribué au recouvrement du château de Bruyères, et à la rentrée du duc René II, dans ses états, eut pour récompense de sa fidélité l'office de sergent ès-prévôtés d'Arche et de Bruyères. Sa prosterité posséda cette petite place de mâle en mâle jusqu'en 1665, qu'elle passa au nommé Mion, mari de Barbe Doron, à qui l'on permit de porter le nom de Doron. Les Mions Doron ont joui de la même charge héréditaire, jusqu'en 1751.

On connaît un autre village du nom de Laveline au Val de St. Diey, dépendant dudit St. Diey, et chef-lieu d'un ban du même nom. Laveline est situé entre les paroisses de Coinche et de Visembach, assez près du grand chemin de S. Diey à Sainte-Marie-aux-Mines.

LAY-SAINT-CHRISTOPHE. — Lay-St.-Christophe, village, ainsi nommé à cause de saint Christophe, patron de la paroisse, pour le distinguer de Lay près le bourg de Foug, dont le patron est saint Remi.

Lay-St.-Christophe est situé à une lieue de Nancy vers le nord, à environ deux lieues d'Amance. On y distingue la haute et la basse Lay, qui ne font qu'une paroisse.

Ce lieu est célèbre dans l'histoire par la naissance de saint Arnoù évêque de Metz, et reconnu pour être la tige de la seconde race des rois de France : saint Arnoù ayant été père d'Ansegise ou Ansigise, et de saint Clou ou Clodulphe, aussi évêque de Metz. Ansegise fut père de Pépin d'Héristal, Pépin fut père de Charles Martel, celui-ci engendra Pépin-le-Bref, qui fut père de Charlemagne. Ce grand prince se faisait honneur de cette origine, comme nous l'apprenons de Paul Diacre, à qui il s'en expliqua à l'occasion de l'anneau de saint Arnoù, qui fut retrouvé dans le ventre d'un poisson qu'on offrit à ce saint évêque.

Ce fut donc à Lay-St.-Christophe que S. Arnoù prit naissance, et on y montre encore aujourd'hui dans l'église du prieuré la chambre où il est né. Il mourut en 640 au S. Mont, où il s'était retiré, avec son ami S. Romaric.

Eve, veuve de Hugues comte de Chaumontais, un des descendans de saint Arnoù, ayant perdu son mari et son fils Arnoù, qui fut mis à mort par des scélérats, fit donation de son château de Lay, et de toute la seigneurie qui en dépendait, à l'abbaye de saint Arnoù de Metz; afin qu'on y exerçât l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers, suivant la règle de saint Benoît, qu'Adalberon évêque de Metz son parent venait d'y introduire. Elle s'en réserva sans doute l'usufruit pour elle et pour Udalric son fils, qui dès lors était dans la cléricature et qui dans la suite fut archevêque de Reims.

Le prieuré de Lay fut donc possédé par l'abbaye de saint Arnoù, et après le décès de la comtesse Eve, fut administré par des religieux envoyés du monastère de St. Arnoù de Metz. Le comte Hugues, la comtesse Eve (1) et ses deux fils Arnoù et Udalric, furent enterrés à saint Arnoù de Metz; et en 959, on transporta au prieuré

(1) Je lis ailleurs qu'elle fut inhumée dans l'église de Bouxières-aux-Dames, et qu'Udalric fut enterré à Reims dans la cathédrale.

de Lay, le corps de S. Clou ou Clodulphe, fils de St. Arnoù, qui s'y conserve encore aujourd'hui et y est honoré comme patron du prieuré.

L'église du prieuré de Lay qui est grande et belle pour ce temps-là, subsiste encore aujourd'hui, et est une des plus anciennes du pays, remarquable par sa structure fort semblable aux autres églises des monastères, qui furent bâties vers le même temps. Elle fut bâtie par Antoine prieur de Lay et religieux de saint Arnoù, et fut consacrée en 1093, par Pibon évêque de Toul. Ce prieur Antoine fut transféré du prieuré de Lay à l'abbaye de Senones, en 1098, et y mourut en 1136. Dom Augustin Calmet, fut transféré en 1728, de ce prieuré en l'abbaye de Senones.

Le village de Lay est composé de deux parties, dont l'une se nomme la haute Lay, et est bâtie près et aux environs du prieuré; l'autre partie où est la paroisse de saint Christophe, est au pied de la colline.

Le château de Frouart, situé au-dessus du village de même nom, vis-à-vis le château de l'Avant-garde, tous deux sur la Moselle, près de l'embouchure de la rivière de Meurthe dans ce fleuve. Le château de Frouart, dis-je, fut bâti par Ferri III, duc de Lorraine vers l'an 1270. Le terrain appartenait au prieuré de Lay; pour reconnaissance de quoi, il payait audit prieuré un cens de soixante sous, à prendre sur le four bannal dudit Frouart.

Il y a encore un petit village nommé Lay, entre Foug et Pagni-sur-Meuse, dont l'église est dédiée à S. Remi; la cure est unie à celle de saint Vast de Toul. Voyez le Pouillé de Toul.

Layer, gros village dépendant de Ste Glossinde de Metz; diocèse de Metz.

Laix ou *Laye*, du diocèse de Trèves, office de Viller-la-Montagne; bailliage d'Etain, cour souveraine de Nancy. Seigneur, M. l'évêque de Verdun.

LAYEI ou *LAYIER*. Layei ou Layier, *Layum*, gros village à trois lieues de

Nancy vers le nord, souveraineté de France, diocèse de Metz, appartenant à l'abbaye de sainte Glossinde de Metz, dont il est un des plus anciens fonds. Il est quelquefois parlé dans les titres de ce pays-ci, des lois de sainte Glossinde, qui ne sont, à mon avis, autres que celles qui se lisaient aux plaids annaux de Lavier, et de quelques autres seigneuries de cette abbaye. Nous allons les donner ici comme elles se trouvent dans les anciens cartulaires.

Madame l'abbesse de sainte Glossinde, ou sa justice, tient ses plaids-anneaux tous les ans, trois-fois, quand elle le requiert. Le ban et détroit de Lavier lui appartenant, et ne le tient que de Dieu et de madame sainte Glossinde; les hommes de ladite ville tiennent leurs héritages à cens et redevances, comme il appartient; l'abbesse fait et défait le mayeur d'un des hommes de la ville, en sa chambre à Metz, ou ailleurs où il lui plaît: y fait tous les échevins, et le maître échevin ne peut ôter les échevins de leur vie, s'ils n'ont commis faute.

L'abbesse, le maire et le maître échevin élisent le grand-doyen, et doit être fait au breu (1) madame, le jour du breu; les portériens (2) qui tiennent des quartiers servant l'abbesse, font le petit doyen de l'un d'eux, le jour du breu; et à leur défaut madame le fait tel qu'il lui plaît; les forestiers et les gardes sont élus et assis par la justice madame, et n'y a que ceux de madame; toutes pargies (3) et tous autres gages pris, doivent être mis en la maison de madame et jugés par sa justice; toute haute justice est déterminée par celle de madame, et quand il convient juger un criminel, la connaissance appartient à la justice de madame, et le juge; et quand il est jugé, le maire le doit ren-

dre aux voués un pied dans la cour madame, et l'autre dehors, (1) le chainon au col; et les voués en doivent faire justice au ban, suivant qu'il est jugé. S'il le convient pendre, ils doivent le pendre à un poirier, et s'il convient faire autre justice, ils la doivent faire audit ban, et n'en peuvent avoir rachat d'or ou d'argent; ne peut aussi le voué dresser nul gibet audit ban, pour tant qu'ils n'y ont héritage.

Madame doit tenir quatre personnes franches en la ville de Lavier; savoir: le mayeur, le maître échevin et les deux doyens; excepté que le maire, le maître échevin et le grand-doyen doivent de trois en trois ans un muid de sel aux voués: Les maires doivent faire avoir us, (2) aux voués, s'ils viennent en ville et le doit loger au plus beau de ses chastels; et si le voué lui détruisait, le maire ne lui ferait plus avoir us à l'avenir, et en serait le maire, le maître échevin et le grand-doyen chacun un tiers. Les voués peuvent lever la taille deux fois l'an; à Pâques, d'argent, et à la saint Remi, de vin; ce qu'ils doivent faire courtoisement, de sorte que les bourgeois la puissent souffrir et porter, et ne peuvent lesdits voués s'accroître (3) davantage que des tailles. Le maire peut quitter telles amendes quelles soient, avant qu'elles soient jugées, et quand elles le sont, madame y a deux parts, et les voués l'autre; et le maire en doit compter en la maison de madame; à lui (4), quand il lui plaît, et à nul autre; et quand il est arrêté, il le doit porter au voué, et lui délivrer le tiers desdites amendes.

Qui tient héritage audit lieu doit les plaids trois fois l'an, savoir; le premier lundi après la saint Hilaire, le lundi après les octaves de pâques, et à la mi-mai, et dure chaque plaïd trois jours. Le

(1) Breu, *Brolium*, prairie où l'on tenait les assemblées.

(2) Portériens: ceux qui tiennent des héritages relevant d'un seigneur.

(3) Pargies, amendes pour dégâts faits dans les héritages.

(1) Pour montrer que le juge séculier n'exerce que comme député de l'abbesse.

(2) Us, usage, maison, logement.

(3) S'accroître, se faire de nouveaux droits.

(4) A lui, au voué.

premier plaid est pour les moisillons (1), le second pour la ville, le troisième pour les étrangers et forains; le censier (2) se doit faire le jour de la mi-may, qui reçoit les moisillons; le censier des moisillons doit au mayeur et aux sept echevins un fourniment de 14 deniers de viande de pain et de vin convenable, et quand ils ont bû et mangé, il doit mettre en la main du maître echevin 15 deniers, dont les echevins doivent en avoir chacun deux, et le maître echevin un; et quand le censier est nommé, le grand-doyen doit le faire savoir et le faire jurer. Quand il compte qu'il a bien recherché toutes les censes, il doit rendre bonne excuse de ce qui en défaudra, dont madame lui doit donner lettres, et quand il va lever les censes, on ne lui doit que du pain et de l'eau.

Quiconque est maire, il doit par an à madame et à celles qui viennent avec elle, un fourniment de trois pastes (3) pléniers, comme à tel jour appartient; lui a trois chevaliers, et si le quatrième vient, de part Dieu soit, et ce jour il doit douze deniers au queu (4) madame, et six deniers à sa demoiselle, et ce paste fait, la justice doit regarder s'il est bien fait, et s'il y avait à redire, le maire en demeurerait en danger et serait refait, et la table de madame doit être servie de bon vin, autre que du pays. Il doit fournir de foin et avoine les chevaux de madame le jour qu'il fait son paste, chaque gagnier (5) de la ville doit la corvée trois fois l'an, ainsi comme il va pour lui, savoir; en carême, en sommarts (6) et en wain (7); et madame doit à chaque char-rue de corvée deux pains, dont les qua-

torze font la quarte, qu'ils doivent faire moudre et cuire, et on doit en wain-temps trois tierces de vin chaque char-rue; chaque soyeur (1) chef d'hôtel doit le breu madame une fois l'an, et quand ils sont au breu, le maire en prend deux et le grand-doyen un; et ceux qui ne sont soyeurs doivent chacun un denier de ban jour, et de jour on fait la pannetier qui fait le pain des soyeurs; et pour toutes les corvées se doit faire vingt pains de la quarte pour les soyeurs, dont chacun en a deux; et l'on doit à chacun soyeur une maille pour marande, et doit être pris cablé pour toutes les corvées au grenier madame.

Le prestre, le maire et le maître echevin doivent avoir à chaque corvée deux pains, dont on en fait huit à la quarte, et le prestre doit aller à chaque corvée voir s'il n'y a point de défaut, et s'il y en a, il en donnera excuse, s'il plaît à madame; elle a dix-sept quartiers de terre, il y en a huit servants, dont chacun doit trois quartes de blé, moitié wain (2) moitié de tramois, et doit avoir chaque quartier deux messagers chacun, pour porter à Metz chapons ou fromages, ou autres choses, et on leur doit du pain et de l'eau; chacun des neuf autres quartiers doit un muid de vin chacun 18 septiers le muid, et trois quarts de blé, moitié wain moitié tramois, et quatorze deniers et un soyeur et deux scieteurs (3) et deux sarcleurs (4) a wain et à tramois et un fenneur; de ces neuf quartiers, le maire en a quatre tout entiers, et des neuf muids de vin il en a neuf septiers et quatre deniers.

Il doit tous les ans en l'hôtel du mayeur un fourniment (5) au mayeur et à toute sa famille, et y doit être le prestre et son clerc, et le guet et ses garçons, les sept

(1) Moisillons, gardes des moissons, les mesters.

(2) Le censier, celui qui lève les cens, et qui reçoit les gardes des champs.

(3) Pastes, repas.

(4) Queu, cuisinier.

(5) Gagnier, qui tient gagnage, fermier.

(6) Sommarts, au printemps.

(7) Wain en automne, l'arrière saison.

(1) Soyeur, peut-être le moissonneur qui scie les blés.

(2) Wain, froment, tramois, orge ou autre grain qui se sème au printemps.

(3) Scieteurs, qui scient les grains.

(4) Sarcleur, qui sarcle, qui coupe les chardons, etc.

(5) Un fourniment, un repas.

échevins, les deux doyens et le pannetier, et le maire y peut mener un homme ou deux, et doit le grand-doyen un mas de bœuf (1) convenable, acheté par un échevin (2), tant qu'il peut manger, et doit bon vin et bon pain au bureau qui doit être d'un quart de wain, que le pannetier doit faire cuire et porter en l'hôtel du mayeur, et ce qui en défraudra, le maire le doit suppléer; et s'il y en a de reste, il appartient au maire. Le maître échevin doit avoir une écuelle de bœuf pour sa femme, telle comme une des échevins et une paire et une quarte de vin; le prêtre doit au manger huit pièces de chandelles de cire; le maire doit étraigner (3) ses échevins pour adresser les censés qu'il doit lever, et le doyen aussi, et doit le doyen au partir du manger quatorze deniers.

Le ban doit être mis par la justice et le conseil de madame, et quand il est mis, toutes sortes de gens le doivent tenir, prestres, clerks, chevaliers, écuyers et bourgeois et tous ceux qui ont à faire audit lieu, si on met les bois en ban (4) on le doit faire par madame, et par la justice, tant comme la justicière de la ville, et madame ne peut rien faire sans la justice, ni la justice sans Madame. Tous les habitants qui tiennent de la corvée de Domenge-Champs, ceux qui ont leurs maisons doivent loger chacun un cheval de madame, et lui doivent fournir un cousin, s'il se trouve en leur maison, et encore battre les grenouilles, si elles faisai ent du bruit à madame quand elle est au lit.

Tous ceux qui sont de Frand-ramey, doivent garder les prisonniers en la maison de madame quand ils y sont, et on leur doit mettre en telle manière qu'ils en puissent rendre compte, et doivent aussi cham-

pir (1) pour madame s'il est besoin, et qu'il y eut homme qui le put faire, ils doivent aussi chacun son trainel (2), en la maison de madame à Metz s'il est besoin; tous bourgeois qui charient de chars ou charrettes, doit mener en la maison de madame de son breu, une voiture, comme pour lui; chacun des huit quartiers doit encore un faix (3) doizier au wain-tems, pour relier les vaisseaux madame devant la vendange. Le petit doyen doit faire les messages et les commandemens des seigneurs du lieu.

Ceux de Lucey ont entre-cours (4) à Malcourt, Sans, Contremont à Viller, ou Val de Faulx, à Bouxières et ailleurs, aux bans joignans, sans distinction de condition serve, et eux sur eux, tel à l'un comme à l'autre, et y peuvent aller franchise-ment avec leurs biens sans empêchemens de seigneurs.

La cour et la maison de madame à Lucey, sont des anciennes gardes de Condé et si madame avait des prisonniers en sa maison, de qui elle ne fut pas assurée, elle doit mander au maire de Faulx qu'il les vicane prendre et les mener au château de Condé, et les doit ramener toutes fois qu'il plaît à madame, en payant les dépens.

S'il se trouveraient mouchettes (5) en pastis (6) sur le chemin ou foueresse, madame y aurait moitié et celui qui les aurait trouvés l'autre moitié, et si on les trouvait en soiches (7), et qui la trouverait la doit couper et madame lui doit faire amener derrière son hôtel; qui ce soit qui soit maire, il doit rendre compte tous les ans à

(1) Champir, peut-être se déclarer champion, combattre pour l'abbesse.

(2) Trainel, train, ses domestiques, son train.

(3) Un faix, un fagot, un faisceau d'ozier.

(4) Permission d'aller demeurer d'un lieu en un autre.

(5) Mouches à miel, abeilles.

(6) En pastis, ou enfouis dans des champs, meys, avicres, des fourrières.

(7) Soiches, dans le tronc d'un arbre, une souche.

(1) Un mas de bœuf, un morceau, *Massa*.

(2) Echevin, peut-être un ésevin, une pièce de monnaie ayant pour empreinte un saint Etienne.

(3) Etraigner, commander *astringers*.

(4) Mettre en ban, en défense.

madame, des deux tiers de deux quarts de froment et de seize deniers, et le grand doyen de l'autre tiers pour la chandelle sert sulpis.

En tout le ban de Laye, nul ne peut faire ni avoir troupeau, ni tenir bergerie, que madame, et doivent tenir leurs bêtes à la corde; toutes marches et toutes reprises de vestures (1) d'héritage, se doivent faire et mettre par la justice de madame, et doit chaque reprise et marché deux septiers de vin, dont le maire a moitié et l'échevin l'autre; tous métiers de ladite ville se doivent faire par la justice madame au Chaucy (2) de Metz, madame y peut et doit faire audit ban, s'il lui plaît, son four, son moulin et son pressoir; si madame avait métier d'aucun héritage qui lui fut bien séant, elle le peut prendre et mettre avec le sien, en rendant la valeur à celui à qui appartiendrait l'héritage, au dire de prud'homme.

LAXOU ou **LACHOU**.—Laxou ou Lachou, *Laxovium*, tire apparemment son nom de la grande quantité d'eau qui se voyait en ce lieu. On a prouvé ailleurs, que les anciens nommaient les eaux *lixa* ou *luxa*, d'où vient *luasovium*. Le village de Laxou est du diocèse de Toul, situé à une bonne demi heure de Nancy, au couchant, dans un vallon environnée de vignobles et de bois.

Il y a dans Laxou deux seigneuries, l'une appelée de *Lenoncourt* et l'autre de *Ludre*; et sur le ban, la ferme de sainte Anne, qui a donné commencement à la fondation de la chartreuse de Bosserville. Voyez Bosserville.

La paroisse de Laxou est dédiée à saint Genès. Anciennement les dimes de Nancy, de Saint-Dizier et de Laxou, se partageaient entre le prieur de Notre-Dame et le curé de saint Evre; les deux tiers étaient au prieur et l'autre tiers se partageait par moi.

(1) Reprise de vesture d'héritage, reprendre un héritage, reconnaître qu'on le tient d'un autre.

(2) Chaucy, le Saussy, canton près la ville de Metz.

tié entre le curé de saint Evre et les chanoines de saint Georges. C'est ce qui se pratiquait ayant l'an 1595, que les trois paroisses de Nancy furent établies, savoir : saint Evre, Laxou et saint Sébastien. Mais originairement, les paroisses de Laxou, et les chapelles de saint Thiébaud, de saint Nicolas et de saint Dizier, faubourgs de Nancy, étaient dépendantes du prieuré de Notre-Dame de Nancy. Le faubourg de St. Dizier était au nord de la ville vieille, entre la porte Notre-Dame et le pont de Marchéville; ce faubourg est nommé Bodonville, et son église dédiée à saint Dizier, dans un titre de Bouxières, de l'an 963; et *Baudonis-villa*, dans un autre titre de l'an 1065. Le faubourg de saint Nicolas était au midi de Nancy, à peu près où est le couvent des sœurs grises. Le faubourg et la chapelle de saint Thiébaud étaient de même au midi, mais plus loin, à peu près où est à présent l'hôtel des gardes et la chapelle de S. Nicolas.

Depuis l'union du faubourg de saint Dizier, dépendant originairement de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, faite en 1229, au prieuré de Notre-Dame; le prieur de Notre-Dame devint curé primitif de tout le ban de Nancy; savoir : d'une grande partie de la ville de Nancy, des faubourgs de saint Dizier, de saint Nicolas et du village de Laxou, depuis même la fondation de l'église collégiale de saint George, fondée par le duc Raoul en 1539. Le prieur de Notre-Dame avait le pas sur le prévôt de S. George, comme nous le montrons dans l'article de Nancy.

L'église de saint Evre, aujourd'hui la première et la principale paroisse de la ville vieille de Nancy, n'était originairement qu'une simple église annexe, ou plutôt succursale de la ville de Nancy et des environs; mais ayant été unie et attribuée à la collégiale de saint George en 1547, elle est devenue paroisse, et les églises des faubourgs de St. Dizier et de saint Nicolas, y ont été unies et démembrées du prieuré de Notre-Dame et de la paroisse du même nom.

Pour l'église de Laxou, je n'ai pu découvrir en quel temps elle a été érigée en cure; auparavant elle n'était qu'annexe du prieuré de Notre-Dame, elle fut ensuite attribuée à la paroisse de saint Evre, et en vertu de l'union de ladite paroisse, à la collégiale de saint George. Laxou se trouva dans la dépendance de saint George, d'où vient qu'aujourd'hui la collégiale de saint George est collatrice de la paroisse de Laxou. On peut voir l'article de Nancy.

Pendant la guerre que le duc de Bourgogne fit au duc René II (1), la garnison de Lorraine qui était à Gondreville, commandée par le bâtard de Vaudémont, s'avisait la nuit de la Toussaint, à dix heures du soir, de descendre à Laxou, portant chacun une écharpe blanche, pour se mieux reconnaître dans l'obscurité. Ils jetèrent la terreur parmi les troupes de Bourgogne, qui crurent que c'était le duc René qui venait fondre sur eux : pendant ce trouble les Lorrains firent main basse sur tous les Bourguignons qu'ils rencontrèrent, après quoi ayant été découverts, ils revinrent à Gondreville chargés de butin.

En 1516 (2), Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, venant de Paris à Nancy, pour y faire son entrée; comme elle fut arrivée vis à vis Laxou, vers deux heures après midi, tout le peuple du village, hommes, femmes, filles et enfants, vinrent au devant d'elle, et l'amènèrent au village, chantant et dansant. On y avait préparé trois ou quatre maisons des plus propres, avec bon nombre de loges de verdure.

La duchesse s'y reposa avec les dames et demoiselles de sa suite; les femmes du lieu lui servirent la collation, force tartes et gâteaux, pommes, poires et autres choses à la villageoise. La princesse prit plaisir à leur bonne volonté, et on dit qu'en reconnaissance, elle leur accorda l'exemption d'une ancienne servitude, qui les obligeait de venir la nuit des noces des princes, battre l'eau de la mare, qui était

alors où est à présent la carrière de la ville vieille, pour empêcher que le cri des grenouilles, n'interrompit le sommeil des princes.

Dans le territoire de Laxou se voit la ferme et la chapelle de sainte Anne, dans laquelle les chartreux de Bosserville furent d'abord fondés. Cette ferme fut acquise au duc Charles IV, par la confiscation des biens de Melchior de la Vallée, chantre de la collégiale de saint George de Nancy.

Melchior de la Vallée, aumônier du duc de Lorraine, chantre et chanoine de saint George, reçut pour sa vie durant en 1621, les trois quarts en la seigneurie dite de Lenoncourt à Laxou, avec le quart et demi es fours et pressoirs dudit lieu, les amendes et autres droits. Melchior ayant été accusé, et même dit-on, convaincu de magie et de libertinage, ses biens furent confisqués comme nous l'avons dit.

LÉBACH. — Lébach, village à deux lieues de Schambourg et de Sarlouis. Il abonde en mines de fer; c'est le chef-lieu d'une haute justice et d'une paroisse composée de Lébach, Landsveiller, Hassen, Nidersaubach, Rumelbach et Saubach. Le château de Lébach se nomme *la Motte*.

LEBER (Le), rivière.—La rivière de Leber, en latin *Lebera vel Lebraha*, tire sa source à l'orient des montagnes de Vosges, aux confins de la Lorraine; auprès de *Reburg*. Elle serpente quelque temps vers le nord, et reçoit entre autres ruisseaux celui qui vient d'un village auquel il donne son nom de *Petit-Lebereau*. Les Français ont changé ce nom en celui de *Petit-Lière*. Cette rivière étant arrivée à Sainte-Marie-aux-Mines, se tourne vers l'orient, et continuant à se charger de divers ruisseaux, passe à un lieu nommé le *Grand-Lebereau*, se mêle avec une autre rivière à Rainstein, se partage en deux branches, puis en deux autres, qui forment plusieurs îles. L'un de ces bras tombe dans les fossés de Schelestat, un autre arrose le territoire de cette ville, et va au-dessous se jeter dans l'Ill; le troisième passe à Ebersheim

(1) Hist. de Lorr. t. 2, p. 1010.

(2) Ibid. p. 1143.

et se jette à son tour dans la même rivière. H. Sengre, *carte d'Alsace*.

Cette rivière donne son nom au *Val-de-Lièvre*, nommé autrement *Lebereaw*, en allemand *Leberthal*, dont la petite ville de Sainte-Marie-aux-Mines est l'endroit le plus important. Fulrade abbé de St. Denis en France bâtit dans cette vallée un monastère du temps de Charlemagne.

LEMMES ou LAMES. — Lemmes, ou Lames, comme on prononce ordinairement, chef d'une prévôté du chapitre de Verdun; l'église de la paroisse est dédiée à saint Laurent. Bertholet abbé de Notre-Dame de Luxembourg, donne à Lemmes le titre d'abbaye, et dit que Thiébaud comte de Luxembourg, au treizième siècle, donna ce lieu à l'église de Verdun, pour y fonder un abbaye, et y faire célébrer son anniversaire, avant que d'aller à la croisade (1). Il est certain qu'à présent il n'y a point d'abbaye à Lemmes, et il ne paraît pas qu'il y en ait jamais eu.

La prévôté de Lemmes a sous sa dépendance Lembourg, Lempire village, Sivri-la-perche village, Joui, voyez Ponton hameau, Lauvée hameau.

Lempire, qui est annexe de Lemmes, a pour patron saint Firmin.

Thomas de Bourlémont évêque de Verdun, mort en 1305 donna à son église cathédrale, ses revenus de bois, moulins et étangs de Lemmes, à charge d'en distribuer le tiers tous les ans le jour de son anniversaire.

Dans les anciens monumens, le comté de *Los*, est nommé *Lornensis* ou *Laurmensis* ou *Laurmenais pagus*. Voyez M. de Vallois, Notice des Gaules.

LÉMONT ET FONTENOY. — Léumont, Laimont ou Leymont, *Leonis-Mons*, village du diocèse de Toul, situé sur l'Ornain, deux lieues au-dessous de Bar. Le Roi en est seigneur haut et moyen justicier, M. Leboeuf seigneur fon-

cier. La paroisse a pour patron saint Martin.

Il dépend de Léumont, le hameau de Fontenoy, qui ne fait avec ce village qu'une même communauté, composée d'environ deux cents habitans. Il y a à Léumont un château à M. Leboeuf, dans lequel est une chapelle castrale. Les habitans de Fontenoy ont fait bâtir une chapelle dans leur village.

LÉNONCOURT. — Lénoncourt, village de Lorraine, au diocèse de Toul, à deux lieues de St. Nicolas, vers l'orient, en latin *Lenonis-curia*, ou *Lenonis-curtis*. Ce lieu a donné son nom à l'illustre maison de Lénoncourt, une des plus anciennes de Lorraine, ou même la plus ancienne, s'il est vrai qu'elle tire son origine d'Odelric, frère de Gérard d'Alsace, comme elle le prétend depuis long-temps. Il est certain que Gérard d'Alsace avait un frère nommé Odelric; mais il n'est pas certain qu'il ait été marié, ni qu'il ait eu des enfans. La tige indubitable de la maison de Lénoncourt, est *Dregon de Nancy*, qui vivait en grande réputation sous le duc Simon I^{er}. Je trouve cependant en 1076, *Lietardus de Nanceio*. Et en 1080 Ida, fille d'Odoïn, fondateur du prieuré de Froville, qui était femme de Simon, fils de Dregon de Nancy. Dregon de Nancy est dénommé dans des titres des années 1120, 1140, 1148, 1159, 1165, 1168, 1177. Mais je doute que ce soit la même personne, c'est peut-être son fils.

En 1142 on trouve *Rainerus de Nancy*; et en 1138 Valdric de Nancy. Et en 1150 Hugues et Renier de Nancy. En 1159 Dregon et Herman de Nancy; en 1165 Dregon de Nancy était conseiller et confident du duc Simon I^{er} comme il paraît par un titre du duc Simon II de l'an 1176.

On ignore l'année en laquelle les seigneurs de Nancy échangèrent cette seigneurie contre celle de Lénoncourt; ce qui est certain, c'est qu'ils ne se sont qualifiés seigneurs de Lénoncourt que vers

(1) Bertholet, histoire de Luxemb., p. 40.

le treizième siècle, et qu'ils ont encore porté le nom de seigneurs de Nancy, assez long-temps après cet échange, et encore long-temps depuis, ce qui n'empêchait pas que les ducs de Lorraine ne fussent maîtres de Nancy, depuis l'an 1153. Le duc Thiéri vers l'an 1124 fonda le prieuré de Notre-Dame, hors et près la ville de Nancy. Je ne trouve proprement les seigneurs de Nancy, surnommés de *Lénoncourt*, que depuis l'an 1240; ils possédaient non-seulement Nancy et *Lénoncourt*, mais aussi *Rosières-aux-Salines*, qu'ils vendirent dans la suite aux ducs de Lorraine. Nous avons traité cette matière plus au long, en parlant de la généalogie de la maison de *Lénoncourt*.

Pour revenir à la seigneurie de *Lénoncourt*, l'église de ce lieu a pour patron, la sainte Vierge dans sa nativité. Cette terre est passée à M. le marquis d'Endicourt, comme ayant épousé l'héritière de *Lénoncourt de Serres*.

La maison de *Lénoncourt* a donné à l'église, des cardinaux, des archevêques et des évêques. Elle porte d'argent à la croix engulée de gueules.

LÉOMONT. Antiquités de Léomont, de Lunéville et de Rosières. — Léomont est une montagne, ou plutôt une colline fort agréable, couverte en partie d'un bois de futaie des plus grands et des plus beaux de la Lorraine, sur laquelle il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de *Senones*, fondé, dit-on, vers l'an 1097 par un saint homme nommé *Hugues*, moine de *Moyenmoutier* (1). Toutefois nous savons que ce prieuré appartenait à l'abbaye de *Senones* dès l'an 1103, 1124 et 1125. Le titre du prieuré de *Léomont* fut éteint par le pape *Alexandre VI* en 1499. Ses biens avec d'autres fonds démembrés de la mense abbatiale de *Senones*, ont été cédés pour fonder une maison régulière au *Ménil*, proche *Lunéville* en 1754, selon le désir et l'intention du duc *Lé-*

pold, déclaré plusieurs fois avant sa mort, arrivée en 1729.

Au-dessous du prieuré du côté de l'orient, sont des vignes et des terres labourables. Il est situé à une lieue de *Lunéville*, qui est à son orient, à une lieue de *Rosières-aux-Salines* vers l'occident, et à deux lieues de *St. Nicolas* aussi à l'occident. La tradition du pays est qu'il y avait autrefois sur cette montagne, un temple dédié à *Diane* ou à la lune; mais il n'y en paraît aucun vestige, soit qu'on l'ait détruit pour bâtir le monastère, ou que le bois de futaie lui-même ait servi de temple à *Diane*, divinité des bois et des fontaines. *Horace, Carmin., l. 5, ode 22.*

*Montium Custos, nemorumque Virgo.
Montium domina ut foret,
Silvarumque virentium,
Saltuumque reconditorum,
Amniumque sonantium* (1)

Au pied de *Léomont* vers le nord, il y a une fontaine qui est aujourd'hui presque ensevelie sous les terres, qui sont éboulées du penchant de la montagne. En creusant il y a environ quatre ans autour de cette source, on trouva un grand nombre de médailles romaines, presque toutes du haut empire, mais fort gâtées et rouillées par le limon où elles avaient été enfermées pendant tant de siècles; j'en conserve plusieurs, dont on ne peut faire que très-peu d'usage, n'étant ni belles ni entières. Mais ce qui peut intéresser, ce sont deux espèces de médailles de plomb, qui représentent la déesse *Diane*, fort bien faite, toute nue, ayant sur la tête le croissant, qui est sa marque distinctive, et qui lui sert comme de couronne; elle porte à la main droite un bâton recourbé, assez long, à peu près de la forme du bâton angural; elle tient de la gauche par la patte, un lièvre ou un lapin; il y a auprès d'elle un lévrier ou un chien eourant, qui s'élançe en la regardant; elle tient son bâton élevé comme pour frap-

(1) Hist. Mediani Monast., p. 267 268.

(1) Cartull. Sæcul., c. 34.

per son chien, ou la bête que le chien poursuit, mais qui n'est pas marquée sur la médaille.

Il y a encore une autre petite figure de plomb, qui représente un guerrier, ou une guerrière, tenant de la main gauche un bouclier arrondi, et de la droite une épée assez longue; son habit ne lui descend qu'à mi-jambe, et par-dessous cet habit, elle porte une espèce de cuirasse, qui ne lui vient que jusqu'aux reins.

Si c'est une déesse, c'est plutôt Minerve, déesse guerrière, que Diane, déesse pacifique, et dont la principale occupation était la chasse. Ordinairement on dépeint Diane en chasseuse, vêtue légèrement et retroussée, comme pour poursuivre son gibier. Ici elle est représentée toute nue, ce qui ne se voit pas communément dans ses statues, ni dans ses médailles. Nous en avons vu aussi une toute nue au Dounon, près Framont, ayant la main appuyée sur le bois d'un carquois, qui est derrière elle. Si la figure dont on a parlé signifie un simple guerrier, ce sera un Gaulois qui croyait avoir été guéri par la faveur de Diane, adorée en cette forêt. Mais ce qui peut faire croire que c'est Minerve, est que dans la même fontaine on a trouvé une pièce de plomb fort mince, représentant Minerve, le casque en tête, la haste à la main gauche et la droite appuyée sur son bouclier, elle est nue, ayant seulement sur les reins une espèce de large ceinture.

On a trouvé dans la même fontaine une clochette, *tintinnabulum*, qui est de cuivre, sans aucune marque en dedans qu'il y ait eu ni battant, ni rien de capable d'y produire du son; mais au-dessus et en dehors, il y a une espèce d'anse, ou de tenon percé pour l'attacher et pour la tenir; elle paraît avoir été jetée en fonte, puis tournée et ragréé. Il y en a plusieurs de gravées dans l'antiquité expliquée, tom. 1, p. 106, 107 et supplément, tom. 3, p. 197, 198 et tom. 5, p. 26 qui ressemblent assez à la notre. L'usage de ces clochettes est très-ancien.

Moïse ordonne qu'on en mette au bas de la robe du grand prêtre Aaron (1). Quelques dames Arabes en portent encore aujourd'hui au bas de leurs habits, pour avertir ceux qui sont dans la maison, qu'elles doivent paraître, afin que ceux qui ne doivent pas se montrer devant elles, aient à se retirer. Le prophète Zacharie (2) parle des sonnettes qu'on mettait à la bride des chevaux de bataille. Les anciens en mettaient aussi au cou des chevaux, des bœufs, des brebis et des autres animaux qui paissaient à la campagne, pour empêcher qu'ils ne s'égarassent et ne se perdissent (3); comme l'on y en met encore aujourd'hui, de même qu'au cou des mulets qui en portent un grand nombre, pour les animer et les faire hâter en marchant.

Dans la même fontaine on a trouvé une petite fiole de verre, haute de douze ou quinze lignes, ayant deux anses et un ventre fort gros pour la hauteur de la bouteille. Son ouverture est comme celui des anciens vases de terre et de verre, destinés à conserver les liqueurs; cette ouverture est étroite, et elle se bouchait en appliquant par dessus et non dedans l'ouverture, un bois de liège ou autre chose, qu'on collait avec de la poix, et qui se levait quand on voulait ouvrir le vase.

Hic dies anno redeunte festus.

Corticem astrictum pice dimorabit,

Amphoræ fumum bibere institutæ :

Consule Tullo (4).

Entre les monumens trouvés dans la fontaine de Léomont, ce qui se fait le plus remarquer, sont des jambes d'airain, avec la cuisse de même métal. Dom Pierre Alliot, abbé de Senones, ayant fait creuser il y a environ quarante ans, autour de cette fontaine, y trouva beaucoup de médailles de bronze du haut empire, et plusieurs de ces jambes d'airain dont j'ai parlé; il les donna

(1) Exod. 28, 33, 34.

(2) Zacharie XIV, vid. Fovorin de Romain Equit.

(3) Justinianum., de lege rustic. tit. 2, § 2.

(4) Hort. l. 3, od. 8, 19.

à ses amis, et en particulier, à dom Hyacinthe Alliot son frère, abbé de Moyennoutier.

Messeigneurs les jeunes princes de Lorraine, pendant le séjour qu'ils firent à Léomont, à cause du bon air et de l'agréable situation du lieu, pendant une espèce de maladie qui régnait à Lunéville, y firent aussi creuser, et y trouvèrent des médailles et des jambes. Enfin ayant été élu abbé de Senones en 1728, je fis réparer ladite fontaine, et j'y trouvai encore deux ou trois jambes d'airain, des médailles, et la fiole dont je viens de parler. Entre les jambes en question, il s'en trouva une fort remarquable, ayant par le bas une pointe de fer, et par le haut un morceau de cuivre soudé à l'orifice de la jambe, qui est creuse, de même que toutes les autres.

Ces circonstances confirment la conjecture que j'ai proposée dans une dissertation sur ce sujet, qui a été imprimée dans les journaux de Trévoux, au mois de février 1709, page 224; où j'ai montré que les anciens payens suspendaient aux temples de leurs dieux, les instrumens de leurs victoires; les tableaux représentant les dangers qu'ils avaient courus, par exemple dans un naufrage: les malades, les marques de la guérison qu'ils avaient reçue (1). Les chasseurs suspendaient aux arbres sacrés, les cornes des cerfs qu'ils avaient forcés, ou les hures des sangliers qu'ils avaient tués. Les gladiateurs déposaient leurs armes dans le temple d'Hercule (2), quand ils n'étaient plus en âge de continuer l'exercice de leur profession.

L'antiquité de cet usage paraît par les *anus* (3) et les *rats d'or* des Philistins, que l'on déposa près l'arche d'alliance; et par les armes de Goliath, que David suspendit dans le tabernacle du Seigneur (4). Dès le temps de la guerre de Troie, les héros suspendaient dans les temples; les

dépouilles prises sur l'ennemi (1). Pythagore qui croyait la métempsychose, se vantait d'avoir été Euphorbus au siège de Troie, et d'avoir reconnu dans le temple de Junon à Argos, le bouclier qu'il portait dans cette guerre. Alexandre-le-Grand (2) prit dans le temple de Minerve, à Troie, des armes qui y étaient depuis le temps de ce fameux siège, et y laissa suspendu les siennes. Strabon (3) assure qu'on voyait en Espagne dans un temple de Minerve, des monumens du voyage qu'Ulysse avait fait dans ce pays là. Enée déposa à la porte d'un temple, un bouclier qu'il avait pris sur les grecs, et y mit cette inscription :

Æneas hæc de Danæis victoribus arma (4).

Athénée (5) parle d'un javelot qui avait servi à un prince, fils d'Anténor, à la guerre de Troie; on le gardait dans un ancien temple de Latone. Varron (6) assure qu'on voyait encore de son temps dans le temple de Sangus, le fuseau, la quenouille et la laine de Tanaquil, femme du roi Tarquin.

Les chrétiens, entre les cérémonies payennes qu'ils imitèrent, n'omirent pas celle de mettre dans leurs églises, des monumens de leur reconnaissance. On voyait, dit Théodoret (7), des pieds, des mains, des yeux d'or et d'argent, qu'on suspendait devant les tombeaux des martyrs, comme des témoignages de la guérison qu'on croyait avoir reçue de Dieu, par leur intercession; usage qui s'est conservé et peut-être un peu trop augmenté, dans plusieurs églises de ce pays-ci et d'Allemagne, où l'on voit des cœurs, des pieds, des mains, des yeux de cire, de fer, d'argent, en mémoire des guérisons obtenues dans ces lieux-là.

(1) Ovid. metamorp. 15, 3.

(2) Arian. l. 1, expedit Alexandri.

(3) Strabo geograph. l. 3.

(4) Virg. Æneid. III.

(5) Athénée, l. 6, c. 4.

(6) Varro apud Plinium, l. 8, c. 48.

(7) Theodoret de Græc. Ossession. curatione.

(1) Horat. l. 1, ode 5, Juvenal, satyr. 12.

(2) Virg. Eclog. 7.

(3) Ovid. metamorp. l. xii, v. 21.

(4) 1. Reg. 22, 10.

Pour revenir à nos jambes d'airain, il paraît certain, 1° qu'elles n'ont jamais été attachées à aucune statue, et qu'elles n'en ont pas été séparées. 2° Qu'elles ont été fichées sur quelques troncs d'arbres. 3° Que la plupart ont été jetées dans l'eau de la fontaine, il y a très-long-temps, et y sont demeurées jusqu'à ces derniers temps. 4° Que ce sont des vœux de personnes qui croient avoir reçu la santé, ou de la déesse Diane, ou de la lune adorée dans ces bois; ou par la vertu de la fontaine qui lui était consacrée, ou de la fontaine même, et du bois sacré à qui l'on rendait les honneurs divins et que l'on tenait pour des dieux et des déesses (1).

LEONARD (St.-), Val-de Saint Diey. — St.-Léonard, village à deux lieues au midi de S.-Diey, à la gauche de la Meurthe, chef-lieu d'une mairie; l'église est dédiée à St.-Léonard; bailliage de S.-Diey. Il y a deux moulins et on battant pour le finage.

LEONARD (Saint-), prieuré de Fénétrange. — Saint-Léonard, ancien prieuré aujourd'hui détruit, était situé entre l'étang de Lândre, la ville de Fénétrange, et la rivière de Sâre; il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines; les biens en sont dissipés ou possédés en partie par les R. P. jésuites de Bouquenom.

On croit qu'avant la fondation de ce prieuré, il y avait une chapelle ou oratoire, ou un ermitage en cet endroit; puis-que le titre de fondation du prieuré, porte que *Cuno et Brunique* frères, que l'on présume avoir été seigneurs de Fénétrange, exposent dans leurs lettres de fondation, datées du premier octobre 1252, qu'ils se sont déterminés par des motifs de piété, à rétablir et augmenter la chapelle de Saint-Léonard, qu'ils donnent à l'abbaye de Saint-Mihiel, avec tous ses droits et appartenances; ils y ajoutent deux parts de la dime des vignes plantées et qui seront plantées à l'avenir, sur le ban de Fénétrange. Et au cas de conversion de ces vi-

(1) Plin. l. 31, c. 2.

gnes en terres labourables, ils veulent que la dime en soit perçue à perpétuité, au profit de la même chapelle. Ils lui accordent de plus, le droit de mariage, d'affouage, de pêche et le droit d'essarter des terres et prés, pour l'exploitation de deux charrues, et pour l'entretien de deux religieux, qu'ils laissent à la nomination de l'abbé de Saint-Mihiel. Cette fondation fut approuvée par le cardinal Hugues, légat du Saint Siège, le 4 mai 1255.

LÉROUVILLE ou RELOUVILLE. — Lérrouville, *Leronis villa*, Village du diocèse de Toul, à une lieue au nord de Commercy, pas loin de la Meuse. Autrefois Lérrouville était mère Eglise de Commercy, aujourd'hui il en est simple annexe; car originairement Commercy était un simple château, autour duquel dans la suite des siècles s'est formé un Bourg, et à la fin une ville assez considérable: l'Eglise de Lérrouville est dédiée à sainte Valburge.

Lérrouville est de la principauté de Commercy, et y répond. Il y a une chapelle ou oratoire bâtie sur un rocher au midi de Lérrouville, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, elle est assez bien entretenue, par la dévotion de quelques particuliers. La paroisse de Lérrouville est située et bâtie comme une espèce de forteresse, pour s'y retirer en temps de guerre ou d'alarme.

Le 17 Mai 1597 les habitants de Lérrouville furent déchargés de la servitude de guet et garde, à quoi les Seigneurs de Commercy, Philippe de Sarbruche et Amé de Sarbruche son frère voulaient les assujétir; ils en furent déclarés exempts pour l'avenir moyennant quatre gros tournois, le gros compté pour vingt deniers par ménage, et les femmes veuves payeront un gros. Ladite sentence rendue à Vitri.

LÉTRAYE. — Létraye, Village dans un défilé qui qui va de Lorraine en Alsace, situé sur la Moselle, ban de Ramonchamp, à quatre lieues de Remiremont, diocèse de Toul, bailliage de Remire-

mont. On croit que le nom de *Létraye* lui vient de ce que la voye romaine, *via strata*, passait par là.

LETRICOURT. — Létricourt, Village du diocèse de Metz, situé sur la Seille, répondant au bailliage de Pont-à-Mousson, cœur souveraine de Nancy. M. de Mahuet de Champey en est seigneur. La paroisse a pour patron saint Remi. Il y a un château appartenant au seigneur, et dans l'église une chapelle sous l'invocation de sainte Barbe. L'on compte environ 30 habitants dans ce lieu. La maison de Létricourt porte d'argent à la face de sable, surmonté en chef d'un léopard de gueules.

LEVONCOURT. — Levoncourt, village du diocèse de Toul, à deux lieues et demie au nord-est de Bar, érigé en baronnie le 9 avril 1724; bailliage de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris. M. le Baron de Levoncourt et MM. Péchard d'Ambly en sont seigneurs, hauts, moyens et bas justiciers; M. de Colliquet de Lévoncourt a part avec eux dans les moyennes et basses justices. Il y a environ quarante-cinq habitants, et une maison à M. de Levoncourt. L'église a pour patron S. Martin.

On voit dans le village de Levoncourt auprès du ruisseau une butte ou élévation de terre, entourée d'un fossé, que l'on croit être les ruines d'un ancien château ou d'un fort. Il est vraisemblable que ce sont les restes du château autrefois construit en ce lieu, qui fut ruiné vers l'an 1299 par Gautier de Crecy, qui commandait un camp volant dans la guerre que Philippe-le-Bel roi de France eut à soutenir contre Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, et dans laquelle Henri III comte de Bar, qui avait épousé Eléonore fille de ce Roi, était entré.

LEZEY voyez ALZEY.

LIBDO. — Il est parlé de Libdo dans un titre de S. Gérard pour l'abbaye de saint Mansuy, de l'an 882, de *ripa fluminis Angruxie* (1) *usque ad locum qui*

(1) Aingrechien, ruisseau qui passe à Toul.

Liebidos dicitur. Il ne paraît pas qu'alors il y eut en cet endroit ni village ni aucun établissement. Aujourd'hui il y a une commanderie de l'ordre de Malthe, avec une église où l'on dit la messe les fêtes et dimanches. Le commandeur a son hôtel dans la ville de Toul (1). On dit que cette commanderie est ancienne, et que les tombeaux qu'on y voit, font foi que les Templiers l'ont habitée: ce ne peut être que depuis leur fondation du temps des croisades, au douzième siècle. On ne nous dit pas par qui Libdo a été donné à l'ordre de Malthe; on avance que son nom latin est *Liberum dorrum*, ce qui est fort incertain. Du temps de saint Gérard c'était *Liebidos*.

Il y a assez près de là un hermitage sous le nom de saint Jean-Baptiste, qui appartient au commandeur de Libdo.

LICHTENBERG — Lichtenberg, château dans la basse Alsace, au diocèse de Strasbourg situé sur une montagne de difficile accès, à cinq lieues à l'occident de Haguenau. C'était autrefois une place assez forte; mais les Français l'ayant prise en 1678, l'ont démantelée. C'est le chef-lieu d'un comté de même nom, dans lequel sont Paffenhoven, Bromt, et Busweiler. Ce comté appartenait au comte de Hanau, qui en fit hommage à la France, depuis 1681.

On lit dans l'histoire manuscrite du duc Ferri III, que le seigneur de Lichtenberg, profitant du schisme qui partageait l'évêché de Metz entre Philippe de Florençes, et Guillaume de Trainel, tous deux évêques de cette Eglise, en 1200, s'érigeant en protecteur de l'évêché, prit les armes et en ravagea les terres. Il habita le château de Neuviller et en employa les pierres à se bâtir une forteresse près la Seigneurie de Harnstein. Cette irruption fit prendre les armes au duc Ferri, pour la défense de Philippe de Florençes son cousin; il attaqua le Seigneur de Lichtenberg, le battit, le chassa des terres de l'évêché, et le contraignit de se retirer.

(1) Benoit Histoire de Toul, p. 28.

auprès de l'évêque de Strasbourg, qui prit sa défense, et y engagea l'archevêque de Trèves. Ferri les attaqua, les dissipa, et contraignit Lichtenberg à recourir à sa clémence.

Ferri lui accorda la paix, à condition qu'il se reconnaîtrait vassal lige de l'évêque de Metz, qu'il réparerait Neuville, et démolirait son Château d'Harnstein.

LIEVRE, Val, Prieuré. — Le Val de Lièvre tire son nom de la petite rivière *Lebraha*, qui a sa source dans les Montagnes de Vôge, au couchant et au-dessus de la petite ville de Sainte-Marie.

Le prieuré de Lièvre prend aussi son nom de ladite rivière, sur laquelle il est situé, à l'extrémité orientale du même Val. Il fut fondé par Fulrade abbé de saint Denis en France, fort considéré de l'empereur Charlemagne, qui confirma cette fondation en 804. Nous croyons que Fulrade était natif de S. Hippolite, et qu'il donna ses biens patrimoniaux au prieuré de Lièvre; et il paraît par un titre de l'an 866, que le Val de Lièvre s'appelait en ce temps là, *Vallis Fulradis*.

LIFFOU-LE-GRAND ET LIFFOU-PETIT, nommé aujourd'hui MORVILLIER. — Lifou ou Lifol le grand, bourg à deux lieues au nord de Bourmont, pas loin de Neuf-Château, érigé en comté par le duc François III, en faveur de M. Labbé, qui en est seigneur haut, moyen et bas, sous le nom de Morvillier. Ce lieu est du diocèse de Toul, avec titre de comté et de prévôté, sous la juridiction du prévôt; recette de Bourmont, office et bailliage de la Marche, présidial de Châlons-sur-Marne, parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Vincent.

Je ne doute point que ce bourg ne soit celui qui est nommé dans le continuateur de Fredegare, *Locofus*, ou *Lufus*, ou *Lucofao*. Le P. Mabillon a conjecturé que c'était *Loizi*, dans le diocèse de Langres; mais *Heficus* dans l'histoire des évêques

d'Auxerre, veut que ce soit Lifaux, que le P. D. Thierry Ruinart croit être *Lucofao*, dont nous parlons ici. Ce fut en cet endroit que se donna une sanglante bataille en 596, entre Martin et Pépin, contre le roi Théodoric dont l'armée était commandée par Ebroïn. Celui-ci remporta la victoire et poursuivit Martin qui se sauva à Laon.

Ce fut au même lieu, que l'an 586 (1), le roi Clotaire II, remporta une grande victoire sur Théodebert roi d'Austrasie, et Thierry roi de Bourgogne.

Le duc Charles IV, en 1642, ayant appris que Duballier était en marche pour attaquer la Mothe, le prévint et le battit à Lifou-le-Grand. Charles conduisait alors un grand convoi pour ravitailler la Mothe. Il passa la Meuse sur le pont de Basoile, et ordonna à une partie de ses troupes de tourner vers Lifou, quand ils auraient aussi passé la rivière; et pendant qu'il attaqua d'un côté Duballier, de le prendre en flanc, et de le mettre ainsi entre deux feux. Duballier y perdit quinze cents hommes: on lui prit mille prisonniers, et on enleva son bagage, qui était à Lifou, et tout l'argent qui était destiné à payer ses troupes.

Lifou-le-Petit a conservé son nom; il est situé près Lifou-le-Grand. L'église paroissiale est dédiée à S. Remi. Le seigneur de Lifou est le même que celui de la Fauche. Bailliage de Chaumont.

Le prieuré de Remonvaux de l'ordre du Val des Ecoliers, a été fondé sous le titre de S. George, dans les bois et sur le ban de la paroisse de Lifou, par les seigneurs de la Fauche.

LIGNIVILLE ou LIGNÉVILLE. — Ligniville ou Lignéville, village aux sources de la Verre, situé entre la Marche et Mirecourt, à quatre lieues de ce dernier; diocèse de Toul, bailliage dudit lieu, cour souveraine de Lorraine. Seigneur, M. de Lénoncourt comte de Chalan.

(1) Fredegar, chronic. c. 16.
Loco nominato.

L'église est dédiée sous le nom de saint Pierre-aux-liens.

La maison de Ligniville est une branche de la très-ancienne et très-illustre maison de Nancy, de Lenoncourt et de Rosières. Le duc l'Erri III ayant échangé Rosières et les Salines qui appartenait à la maison de Lenoncourt-Rosières, contre les villages de Vitel, Domjulien et Giroville, les seigneurs qui portaient auparavant le nom de Rosières, prirent celui de Ligniville, terre qui leur appartenait déjà.

Geoffroi de Rosières troisième du nom, fils de Lietard de Rosières, épousa en 1537, Marguerite de Hans, qui lui apporta les seigneuries de Tantonville et de Lignéville. Depuis ce temps, la terre de Ligniville est demeurée dans cette maison.

La maison de Ligniville porte losangé d'or et sable.

LIGNI ou LINI EN BARROIS. — La ville de Ligni en Barrois, chef-lieu d'un comté considérable, est située sur la rivière d'Orney, ayant Bar-le-Duc à l'orient et Commercy au couchant de ces deux villes. Elle est nommée dans les anciens monuments et titres du pays, *Liniacum*, *Liniem* ou *Lincium*, en français *Linei* ou *Lini*, ou *Ligni*,

Il y avait autrefois des seigneurs particuliers de Ligni, qui portaient d'azur au chevron d'or. Dès l'an 952 et 962, nous trouvons *Liniacum* (1) dans le dénombrement des terres appartenant à l'abbaye de S. Vanne de Verdun.

Dès le commencement du dixième siècle, l'église paroissiale de Ligni appartenait à un archidiacre de l'église de Toul, et dans le treizième siècle, un autre archidiacre en fit cession à l'église collégiale de Ligni.

Sous l'évêque saint Gauzelin qui est mort en 962, il arriva un miracle peu de temps avant sa mort, à Ligni sur Orney, *in villa quæ dicitur Liniem super fluvium*

(1) Hist. de Lorr., t. 1, p. 361 et 370. Dans quelques Mss. on lit *Linacum* au lieu de *Liniacum*.

Orneum (1). Héribert et Etienne, comtes de Vitri, se mirent en possession de Ligni sous le pontificat du même évêque Gauzelin, auquel ils enlevèrent encore l'abbaye de Montier-en-Derf.

La seigneurie de Ligni dépendait du comte de Champagne (2), et il en jouit jusqu'à ce que Thiébaud-le-Grand, comte de Champagne, de Blois, de Chartre, de Brie, et Mahaut de Carinthie marièrent Agnès, leur fille aînée, à Renaut II du nom, comte de Bar, et donnèrent à leur fille pour douaire, la ville et châtellenie de Ligni, qui par ce moyen fut unie au Barrois.

La comtesse Agnès dont on vient de parler, fonda en 1194 (3), une collégiale au milieu de son château de Ligni, où elle a subsisté jusqu'en 1746. Cette fondation fut confirmée par Eudes de Vaudémont, évêque de Toul, en 1197, et ensuite par le pape Innocent III. L'église est sous l'invocation de la Sainte-Vierge en son Assomption. Avant la fondation de ce chapitre, il y avait au même endroit une petite chapelle sous l'invocation de S. Evre.

On compte huit chapelles fondées dans cette église. 1° de S. Michel. 2° De S. Pierre le Vieil. 3° De Ste. Madeleine. 4° De Ste. Catherine. 5° De saint Jacques. 6° De Notre-Dame des Vertus, unie au chapitre. 7° De saint Pierre de Luxembourg. 8° De saint Didier.

La cure de Ligni fut cédée à la collégiale du même lieu par les chanoines de Toul en 1216, sous la redevance de dix livres de cens annuel.

Il y a douze chanoines et treize prébendes, dont le doyen en prend deux. Cette église conserve l'image de Notre-Dame des Vertus, qui est un présent du pape Urbain IV, fait à Charles d'Anjou, roi de Naples, frère de saint Louis. Jeanne, première du nom, reine de Naples, donna cette image aux chartreux de Crepi, dans le royaume de Sicile; et ces religieux en

(1) Benoît, hist. de Toul, p. 89.

(2) Hist. de Lorr. t. 2, p. 461.

(3) Benoît pouillé de Toul.

furent présent en 1455, à Antoine des Salles, gentilhomme provençal, et ambassadeur de René d'Anjou, duc de Bar et de Lorraine, au royaume de Naples. Ce seigneur étant gouverneur des enfans de Louis de Luxembourg, comte de saint Pol et de Ligni, la donna à la collégiale dont nous parlons.

Cette image qu'on dit avoir été peinte par saint Luc, et qui passe pour miraculeuse, fut enchaînée en l'un des autels de la collégiale en 1459, où elle demeura jusqu'en 1544, que l'empereur Charles V ayant déclaré la guerre au roi François I, assiégea Ligni, la prit d'assaut et l'abandonna au pillage. L'image dont nous parlons, ayant été enlevée, tomba entre les mains d'un particulier de Bouchon, village du comté et de la prévôté de Ligni, nommé le...

Cet homme étant devenu extraordinairement riche en peu de temps, attribuaît sa bonne fortune à la dévotion qu'il avait à cette image, qui avait été oubliée et laissée chez lui au chevet d'un lit où avait couché un mestre de camp, qui avait logé avec ses gens après le pillage de Ligni. Marguerite de Savoie épouse d'Antoine de Luxembourg comte de Ligni, qui avait été fait prisonnier après la prise de la ville, ayant été informée que l'image miraculeuse était entre les mains de ce paysan, l'envoya reconnaître par gens qui l'avaient vue plusieurs fois; et l'ayant répétée, elle lui fut rendue et rétablie dans la chapelle, où elle était auparavant, et où elle est conservée encore aujourd'hui avec grande vénération. On la porte solennellement en procession par la ville, chaque année, le cinquième dimanche après Pâques, jour auquel on célèbre la fête de la Vierge, sous le nom de Notre-Dame des Vertus.

La paroisse de Ligni a pour patronne la Ste. Vierge en sa Nativité; le chapitre en est curé primitif, et est pris du corps des chanoines, et présenté à l'évêque, qui lui donne ses institutions. Les dîmes se partagent entre le chapitre de Ligni et le prieur de Dame-Marie.

Le collège des étudiants de Ligni fut fondé en 1485, des biens de l'ancien hôpital; et par la libéralité de Marguerite de Savoie, veuve d'Antoine de Luxembourg, comte de Ligni.

Cet ancien hôpital, qui a donné naissance au collège des étudiants de Ligni, était originairement nommé *saint Jean de Froide-Entrée*, et situé sur le chemin de Ligni à Velaine. Cette chapelle de S. Jean et l'hôpital joignant, avaient été donnés au chapitre de Ligni en 1419, par Jean duc de Bourgogne, comte ayant la garde-noble de Philippe comte de Ligni, fils de Valeran de Luxembourg et de Bonne de Bar.

Le collège est gouverné par un principal, qui est l'un des chanoines, à la nomination du roi, qui nomme aussi quatre régens et huit boursiers, qui y sont fondés.

Les P. cordeliers de Ligni doivent leur établissement à Louis de Bourbon, comte de Rouci, qui les fonda en 1447. Georges de la Tremoille les avait originairement bâtis hors des murs.

Les annonciades de Ste. Jeanne de France, furent établies deux ans après en 1449, dans un vallon désert, à un quart de lieue de la ville.

Le couvent des capucins est le premier de la province de Lorraine. Il fut commencé en 1484, par Marguerite de Savoie, comtesse de Ligni.

Les religieuses de la congrégation au XVII^e siècle.

Renaut II comte de Bar, jouit de la seigneurie de Ligni jusqu'à sa mort arrivée en 1170, et après lui Henri I son fils et son successeur mort en 1191, et Thiébaud frère de Henri, aussi comte de Bar, décédé en 1214.

Mais Henri II comte de Bar, fils et successeur de Thiébaud I^{er}, étant sur son départ pour la terre Sainte, maria sa fille Marguerite de Bar avec Henri, fils aîné du comte de Limbourg, et lui donna en dot la châtellenie de Ligni. Le contrat de

mariage est du mois de juin 1231 (1). Du mariage de Henri et de Marguerite, sortirent deux fils, savoir : 1° Henri qui fait la tige des comtes de Luxembourg, et 2° Valeran qui fut seigneur de Ligni, et d'où sont sortis les seigneurs et comtes de Ligni, qui se sont succédés de mâles en mâles, jusqu'au temps du roi Louis XIII.

En 1208 (2), Thiébaud comte de Bar et de Luxembourg : (il était comte de Bar de son chef et comte de Luxembourg, du chef de sa femme Ermanson de Luxembourg, fille unique et héritière de Henri dit l'Aveugle, comte de Luxembourg.) Thiébaud, dis-je, confirme et agréé l'assignation que *Renaldus Miles de Linis*, et ses frères, ont faite sur leurs dimees d'Augécourt, qui sont de leur chef, pour trois muids de grains, que leurs père et mère ont donné en aumône à l'église de Ruth (apparemment Rup ou Nonains), le 6 des calendes de novembre 1208.

Il y a beaucoup d'apparence que Renaud de Ligni, Emic et ses frères, et les seigneurs de Ligni dont on a parlé ci-devant, tenaient Ligni en fief des comtes de Champagne.

Le comte de Bar en mariant sa fille Marguerite avec Henri de Limbourg, s'était réservé la seigneurie directe de Ligni; ce qui excita dans la suite de grandes difficultés, et même des guerres sérieuses entre la maison de Bar et celle de Champagne, les uns et les autres prétendant que les seigneurs de Ligni étaient leurs vassaux.

Dès l'an 1240 (3) Philippe de Toci, comtesse de Bar, veuve de Henri II comte de Bar décédé l'année précédente, donna à Henri de Luxembourg son gendre, en considération de son mariage avec Marguerite de Bar sa fille, Ligni et ses dépendances; à condition que Henri de Luxembourg ne pourrait reprendre cette

seigneurie d'aucun autre que d'elle, ou la remettre en d'autres mains que dans les siennes.

En 1242 (1) ou 1243 avant pâques le jour de l'octave de la chandeleur, Thiébaud II comte de Bar, successeur de Henri II étant en différend lui et ses frères d'une part, et Henri de Luxembourg son frère (ou plutôt son beau-frère, époux de Marguerite de Bar) au sujet de la succession de son père et de sa mère, s'accordèrent en cette manière : que si la chatellenie de Ligni était en surais, et n'était pas remplie au jour qu'elle fut cédée à Henri, ils lui en font cession, et lui Henri leur abandonne toutes ses prétentions sur la succession paternelle et maternelle. Il semble donc qu'on révoquait en doute la cession faite de Ligni à Henri de Luxembourg lors de son mariage, et encore celle qui en avait été faite en 1240 par Philippe, comtesse de Bar, *Voyez ci-devant*. Du moins on doutait de la validité de cette cession, et que les comtes de Bar fussent en droit d'en disposer.

En effet au mois de septembre 1242 Henri de Luxembourg et Marguerite de Bar, sa femme, font leur reprise pour Ligni et ses dépendances du roi de Navarre et comte de Champagne, en hommage-lige, jurable et rendable, à condition qu'après leur décès, leur héritier qui sera comte de Luxembourg, reprendra Ligni et ses dépendances du même comte de Champagne et roi de Navarre, ou de ses hoirs. Ils douaient donc de la validité de la première cession à lui faite par le comte et la comtesse de Bar; mais en même temps le comte de Bar avait investi de la seigneurie de Ligni un nommé Alexandre, qui en 1259 se qualifie homme-lige de Thiébaud comte de Bar. La chose était donc contestée entre les comtes de Bar et de Champagne, et il paraît par la suite, que les seigneurs de Ligni reprenaient des uns et des autres.

Car en 1262 les mêmes Henri comte de Luxembourg, et Marguerite de Bar sa

(1) Hist. de Lorr., t. 2 sous l'an 1242 ou 1243. Preuves.

(1) Histoire de Lorraine, tome 2, an 1231. Preuves.

(2) Etienne Pérard, preuves pour l'hist. de Bourgogne, p. 308.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, p. ccclvii.

seigneurie, donnèrent en héritage Ligni et sa châtellenie à Valeran leur fils, l'émancipant à cet effet, car il n'avait alors que dix ans, s'en réservant l'usufruit pour toute leur vie (1). En conséquence Valeran reprit Ligni de Thiébaud comte de Bar, à condition que s'il mourait sans enfans, Ligni retournerait au comte de Bar, de qui ce fief relevait.

L'année suivante Henri de Luxembourg, et Marguerite de Bar son épouse, reçurent du comte de Champagne en fief jurable et rendable, Ligni et sa châtellenie, en payant comptant audit comte de Champagne mille livres, et promettant cent livres de rente sur la même seigneurie. Henri et Marguerite rendirent leur hommage en 1265. L'année suivante le comte de Bar pour s'en venger, mit une armée sur pied, prit Ligni le 5 juillet 1266 et y mit le feu.

Le comte de Luxembourg s'avança avec ses troupes jusqu'à Preni sur la Moselle, entre Metz et le Pont-à-Mousson; mais il fut battu et fait prisonnier avec quantité de noblesse, par le comte de Bar le 17 septembre 1266.

Le roi saint Louis voulant mettre fin à ces guerres, porta les deux comtes de Champagne et de Bar à s'en rapporter à son arbitrage (2). Il décida en 1268 que l'inféodation que le comte et la comtesse de Luxembourg avaient faite au comte de Champagne, était nulle, de même que tout ce qui s'en était suivi. Qu'il en était de même de l'hommage fait au comte de Bar, par le comte Valeran, s'il voulait renoncer au fief de Ligni.

Mais il ne jugea pas à propos d'accepter cette dernière condition. Il rendit hommage au comte de Bar au mois de juillet 1271 et encore en 1274; et déclara que s'il mourait sans hoirs, et que la seigneurie de Ligni vint en la main du comte de Luxembourg, ce comte choisirait un gentilhomme pour entrer en l'hommage du

(1) Hist. de Lorraine, t. 2. Preuves sous l'an 1262.

(2) Hist. de Lorr., t. 2. An 1268. Preuves.

comte de Bar pour la seigneurie de Ligni.

Je lis dans un arrêt du parlement de Paris du 21 juillet 1508, que la fidélité ou l'hommage de Ligni fut vendue en 1274 à un comte de Bar, pour la somme de quatre mille francs. Ce fut apparemment le comte de Champagne, qui pour terminer toutes difficultés, vendit au comte de Bar ses prétentions à l'hommage de Ligni, car les seigneurs de Ligni ont toujours depuis relevé des comtes de Bar.

En 1362 Venceslas, duc de Silésie et seigneur de Ligni, promet à l'empereur Charles IV de ne jamais vendre ou aliéner rien de ce qui appartenait au château ou à la ville de Ligni, qui appartenait audit empereur, comme seigneur héréditaire dudit Ligni (1).

Le roi Charles V en 1367 érigea la ville et châtellenie de Ligni en comté, en faveur de Gui de Luxembourg, comte de St. Pol, qui fut tué en 1571 à la bataille de Bativille contre le comte de Juliers.

Toutes les chroniques du pays parlent d'un combat qui se donna à Ligni le 4 d'avril 1368 dont voici l'occasion (1). Un gentilhomme du Barrois nommé Jean de May, ayant pris querelle avec ceux de Metz, leur déclara la guerre, de concert, à ce qu'on croyait, avec Robert duc de Bar; ceux de Metz prirent à leur service un seigneur nommé Robert d'Hervilliers, qui fit le dégât sur les terres du Barrois. Après diverses hostilités, les deux chefs se défièrent à un combat singulier, dont le jour fut fixé au 4 d'avril, et le lieu fut désigné dans la cour du comte de Ligni. Jean de May ne se trouva pas au rendez-vous; mais Robert de Bar parut près de Ligni, avec ses gens armés.

Robert d'Hervilliers jugea qu'il y aurait combat, et donna ordre à ceux qui l'accompagnaient, de se mettre en embuscade derrière un ruisseau, et de donner leurs chevaux aux pages, auxquels il commanda de se sauver. Les Barrisiens s'imaginant que c'était Robert d'Hervilliers et ses gens

(1) Corpus diplomat.

(2) Hist. de Lorr., t., p. 241.

qui se retiraient, commencèrent à les poursuivre en désordre, et tombèrent dans l'embuscade, où il y eut un sanglant combat. Le comte de Salm y fut tué tout des premiers. Jean de May, auteur de la querelle, y fut aussi mis à mort. On arrêta prisonniers Robert duc de Bar, et un très-grand nombre de gentilshommes, dont on peut voir les noms dans l'histoire de Lorraine.

Le duc de Bar et les autres prisonniers furent conduits à Metz, où ils demeurèrent long-temps, et cette affaire eut de grandes suites, par les petites guerres qu'elle occasionna dans le pays.

En 1301 lorsque le roi Philippe-le-Bel reçut l'hommage de Henri comte de Bar, ensuite du traité de Bruges, le fief, la ville et le comté de Ligni y furent compris.

En 1420 Jean de Luxembourg refusant de faire ses reprises pour le comté de Ligni, Louis, cardinal duc de Bar, assiégea cette ville, et la prit (1).

En 1430 la demoiselle de Luxembourg (sans doute Jeanne de Luxembourg, fille de Valeran III) s'empara des comtés de Ligni et de St. Pol: mais la même année les trois frères, Pierre, Jean et Louis, fils de Jean de Luxembourg, comte de Ligni, firent leurs partages, et le comté de Ligni, échut à Jean.

En 1431 Robert de Sarbruche, damoiseau de Commercy, prit par escalade la ville et le château de Ligni, les pilla et y mit le feu. Il semble que ce fut du consentement, et peut-être par les ordres du duc René, puisque nous lisons dans un auteur du temps, qu'en 1432 la paix fut faite entre le duc René et le comte de St. Pol (1).

En 1452 Jean, seigneur d'Haussonville, sénéchal de Lorraine, Ferri de Parroye, bailli de Nancy, Charles d'Haracourt au nom du duc de Bar, et Jean, seigneur de Créqui, Jacques, seigneur de Crèveœur, Philippe, seigneur de Tarnaut, etc. au nom de Jean de Luxembourg, comte de

(1) Monstrelet.

(2) Benoit, Histoire de Toul, p. 90.

Ligni, font abstinence de guerre, et terminent leurs différends.

La bourgeoisie de Ligni tenait alors le parti du duc de Bourgogne contre le maison d'Orléans. Charles II duc de Lorraine, qui était du parti des premiers, mit garnison dans la ville de Ligni, qui se défendit contre les Barrisiens.

Le damoiseau de Commercy escalada de nouveau la ville de Ligni en 1435, au mois de septembre, et après l'avoir pillée, y mit le feu; mais le château se défendit si vigoureusement, que le damoiseau fut obligé d'en lever le siège, et de se retirer avec les cinq cents hommes qui composaient sa petite armée.

Je n'entre point ici dans le détail de la généalogie des comtes de Ligny, nous l'avons donnée dans l'histoire de Lorraine, et on la peut voir aussi dans l'édition de Mœri de Basle en 1732.

Le roi Louis XI s'étant emparé du Barrois en 1475 (1) obligea les habitans du Barrois, à relever leurs appels au parlement de Paris. Mais ce même prince ayant rendu le Barrois au duc René II en 1476 les habitans du Barrois continuèrent à porter comme auparavant leurs appellations aux grands jours de St. Mihiel, ou à la chambre impériale, qui avant la transaction de Nuremberg de l'an 1542 prenait connaissance des causes du Barrois par appel, comme de celles du duché de Lorraine; ce qui se prouve par les matricules de l'Empire, et notamment par celles que l'empereur Frideric III fit réformer et dresser en 1471.

Le même roi Louis XI ayant fait exécuter à mort en 1481 Louis de Luxembourg son beau-frère, qu'on accusait de fomenter la guerre, confisqua sur lui le comté de Ligni, et le donna au seigneur de la Trémouille, qui en jouit quelque temps: après quoi il passa à Louis d'Orléans duc de Longueville, ce qui occasionna de grands procès par l'opposition formée par René duc de Bar, et Marie de Luxembourg, épouse de François de Bourbon, comte de

(1) M. Dordelu ms. sur Ligni.

Vendôme. Ces contestations furent terminées par la restitution que le roi fit du comté de Ligni à Antoine de Luxembourg devenu l'aîné de sa maison.

Le roi François premier regarda Ligni comme dépendant et faisant partie du duché de Bar, qu'il prétendait lui appartenir. Il y eut sur cela des explications entre ce Prince et le bon duc Antoine, qu'on peut voir dans l'histoire.

Le roi Charles IX, ou plutôt ses officiers, ayant compris le comté de Ligni dans les impositions qu'ils firent sur le duché de Bar, le duc de Lorraine lui fit ses remontrances, et Sa Majesté par Sentence du 19 Décembre 1569, déclara le Comté de Ligni exempt de ces impositions.

Il y eut pareilles entreprises sur le Barrois en 1572, et intervint pareille déclaration de la part du roi, par sentence du 20 novembre même année.

François de Montmorenci, qui avait épousé Madelaine de Clermont, seule héritière de la maison de Luxembourg, prétendant jouir de la donation qui lui avait été faite du comté de Ligni, par contrat de mariage du 2 mars 1661, mit tout en œuvre pour obtenir du duc Charles IV, comme duc de Bar, duquel Ligni relevait, la permission de vendre cette terre; mais il ne put rien obtenir qu'une surséance de quatre mois pour sa prestation de l'hommage. Il ne laissa pas de prendre la qualité de comte de Ligni. Mais le duc Charles IV, le fit assigner à la requête du procureur général de Bar le 27 octobre 1661, pour se voir condamner à s'abstenir de la qualité de comte de Ligni, parce qu'elle était contre la nature du fief, qui devait être réuni à la couronne du duché de Bar, les hoirs successivement de Henri et de Marguerite, premiers possesseurs du comté de Ligni venant à manquer.

M. de Luxembourg touché de cette procédure, résolut de vendre le comté de Ligni à M. le prince de Condé: le contrat en fut passé pour deux millions de

livres. Mais le duc Charles IV refusa absolument son consentement à cette vente, disant que le comté de Ligni faisait partie de son duché de Bar, qui était inaliénable, ainsi le contrat de vente fut inutile, et comme non avenu.

Le mécontentement que M. de Luxembourg en ressentit, le porta à faire le procès tant aux officiers, qui avaient eu le gouvernement et l'administration des affaires du comté de Ligni pendant la guerre, qu'au procureur fiscal dudit comté. Les uns et les autres furent mis en prison: mais on se pourvut au conseil du roi, qui ordonna que la connaissance de leurs affaires serait renvoyée pardevant les officiers de la justice de Bar-le-Duc. De sorte que M. Luxembourg lui-même fatigué de ces procédures, présenta au duc Charles IV, sa requête sur laquelle S. A. lui fit main-levée de sa commise du comté de Ligni.

L'empereur Charles V en 1544, continuant la guerre contre le roi François premier, envoya don Fernand de Gonzague, vice-roi de Sicile, pour assiéger Ligni en Barrois, où le comte de Brienne qui en était seigneur, s'était enfermé avec le comte de Rouci son frère, quinze cents hommes de pied, et cinq cents chevaux. La ville était peu fortifiée, mais on comptait que le château tiendrait quelque temps. L'artillerie la battit fortement, et y fit une brèche considérable. Le comte de Brienne craignant d'être forcé, prit le parti de capituler: mais pendant qu'on parlementait, les Impériaux entrèrent dans le Château par derrière, et la garnison mit les armes bas. On leur accorda la vie, mais ils demeurèrent prisonniers de guerre, et furent envoyés à l'empereur qui était alors à Metz. Les officiers furent menés en Flandre, où ils demeurèrent jusqu'à la fin de la guerre; la ville de Ligni fut pillée et saccagée.

L'année suivante 1545, le roi Henri II, ordonna à Dorval, gouverneur de Ligni, de faire un fort à Pileviteus, lieu situé au-dessus du château dudit lieu, sur

le chemin de Ligni à Toul; on disait que c'était pour arrêter les courses des Impériaux dans le Barrois; mais c'était plutôt pour faciliter le dessein que Sa Majesté avait formé de s'emparer des trois évêchés. Le fort était situé sur la hauteur, et sur le grand chemin qui descend à Ligni. Il n'a pas subsisté long-temps; depuis plusieurs années on n'en voyait plus que quelques ruines; et comme la descente de ce côté là était fort rapide, on a depuis quelques années formé une nouvelle chaussée en pente douce et égale, qui aboutit à un pont construit à neuf sur l'Orney, et à la nouvelle porte qui commence la rue royale. Cette rue a été formée des débris du château de Ligni qui était en cet endroit, et dont la démolition a été ordonnée par arrêt du conseil des finances du Roi de Pologne du 25 juin 1746. On n'en a conservé que le parc, qui sert à la promenade des bourgeois, suivant l'arrêt du conseil des finances du cinq janvier 1748. La collégiale est au près de la porte sur la chaussée royale.

Le duc Charles III, en 1579, ayant donné ses ordres pour procéder à la rédaction de la coutume du bailliage de Bar, les trois états furent assemblés: et Marguerite de Savoye, douairière de Ligni, et Guillemette de la Marck, épouse de Jean de Luxembourg, au nom, et comme ayant la garde-noble de Charles leur fils, premier vassal du duché de Bar, comparurent par procureurs, qui déclarèrent qu'ils ne trouvaient rien dans lesdites coutumes qui ne fut raisonnable, signalement pour la nature des fiefs, l'ancienne forme et nature d'iceux, et trouvaient bon que le comte de Ligni et ses sujets, fussent régis suivant la coutume du bailliage de Bar, dont ils avaient eu communication.

Le 28 de juillet le roi Louis XIII, prie le bon duc Henri de Lorraine d'excuser le duc de Luxembourg, s'il ne lui a pas encore rendu les foi et hommage pour Ligni; et le duc de Luxembourg fait ses excuses au même duc Henri pour la même chose.

En 1620, le sire de Convonges envoya

à Ligni des troupes en garnison de la part du duc Henri.

Le duc Charles IV, s'étant déclaré pour le parti des princes du sang, en 1650 (1), envoya en Lorraine le Comte de Ligniville, qui fit le siège de Châtel-sur-Moselle, et l'emporta sur Vely qui y commandait pour la France, après quatre jours de siège. Il attaqua ensuite les villes d'Epinal, de Mirecourt, de Neuf-château, de Commerci, de Ligni, de Bar-le-Duc, et les Châteaux de Void, d'Haroué, de Tonnoy et de Savigny qui ne firent que peu de résistance.

Le Marquis de la Ferté bientôt après vint assiéger le Château de Ligni, dans la vue de séparer par la prise de cette forteresse, la ville de Bar des autres conquêtes que le comte de Ligniville avait faites en Lorraine. Mais la Ferté poussant avec trop de vivacité le siège de ce château, s'exposa si fort, qu'il reçut une dangereuse blessure au travers de l'épaule, qui l'obligea après la réduction de Ligni, de se transporter à Nancy pour s'y faire traiter.

Les années suivantes la guerre continua, et le prince de Condé étant entré en Lorraine, menaçait Toul et le Pont-à-Mousson, pendant que le chevalier de Guise, et le général Fauque assiégeaient Bar-le-duc. Ils prirent la ville: mais Fauque y perdit la vie. Le chevalier de Guise qui commandait les troupes du duc Charles IV, se présenta devant Ligni, qui se rendit sans beaucoup de résistance. De là il vint se loger à S. Aubin, et le prince de Condé à Chonville, dans le dessein d'assiéger le lendemain le château de Void. On s'étonne aujourd'hui que des lieux si peu considérables aient souffert des sièges: mais alors les armées n'étaient pas si nombreuses, et les lieux dont nous parlons étaient en état de se défendre. Le vicomte de Turenne qui suivait en queue l'armée du prince de Condé, et le maréchal de la Ferté, reprirent aisément la ville de Ligni, et assiégèrent le château qui ne tint pas

(1) Mémoire de Beauvau, p. 197.

long-temps. Delà ils s'avancèrent, et campèrent dans la prairie entre Commercy et Vignot; mais ils passèrent leur temps sans rien faire.

Il y avait autrefois à Ligni une poudrière célèbre : la poudre en était en réputation en Lorraine et en France. Il y en avait aussi à Nancy et à Bar. Le pays abondant en salpêtre, donnait lieu à cette fabrique des poudres. A présent, et depuis la cession de la Lorraine faite en 1735, et la prise de possession par le roi Stanislas, ces poudreries ont été négligées, et enfin entièrement abandonnées.

Voilà à peu près ce que l'on sait de la ville de Ligni. Le duc Léopold premier acheta la ville, château, chatellenie, la prévôté de Ligni et de Saulx en Barrois, le 6 novembre 1719, auprès de Charles-François-Frédéric de Montmorency, pour la somme de deux millions six cent mille livres au cours de France, et réunit ce comté à son duché de Bar. Il en fit prendre possession les 17 et 18 du même mois de novembre.

Le 9 décembre suivant, Paul-Sigismond de Montmorency Luxembourg, duc de Chatillon, frère de M. le duc de Luxembourg, vendeur du comté de Ligni, prétendit retirer le comté de Ligni en vertu du retrait lignager, ayant obtenu un arrêt du parlement de Paris, portant permission d'assigner le duc de Lorraine pardevant ledit parlement : son altesse royale se pourvut au conseil du Roi, et obtint arrêt le 7 mai 1720, qui le déchargeait de cette assignation, et renvoyait les parties au bailliage de Bar, pour y procéder en première instance, sauf l'appel audit parlement : mais la procédure ne fut pas suivie, et moyennant certaines sommes qui furent délivrées, son altesse royale est demeurée en paisible possession du comté de Ligni, jusqu'à la cession de la Lorraine et du barrois au roi en 1736. (1)

Le duc Léopold ayant fait comme nous l'avons vu, l'acquisition de la Terre de

Ligni, supprima par édit du 2 février 1721, les officiers des prévôtés, gruerie, hôtel-de-ville, domaine des villes et villages et prévôtés de Ligni et de Saulx, ensemble les procureurs, notaires, huissiers et sergents, etc. et y établit une prévôté, dont toutes les appellations devaient être portées au bailliage de Bar. De plus il y établit une gruerie et un hôtel-de-ville, avec les officiers de ces établissements.

LINANGE. — Linange. Quoique le comté et les comtes de Linange n'ayent pas un rapport direct à la Lorraine, dont j'écris ici la notice; cependant les comtes et les seigneurs de ce nom, sont si souvent dénommés dans notre histoire, ils ont eu tant de liaison avec la maison de Lorraine, et tant d'affaires avec les villes et seigneurs de ce pays, que j'ai cru devoir en dire un mot en cet endroit.

Linange est un petit pays d'Allemagne, avec titre de comté. Les Allemands disent et écrivent *Leninguen*; il est enclavé dans le bas Palatinat. Ce comté est un ancien fief de l'évêque de Metz, et on trouve quelques reprises de ce comté faites par les comtes de Linange, auprès de l'évêque de Metz (1). Meurisse en cite une en particulier, de Jean comte de Linange, de l'an 1416; par cette raison, ce comté avait été réuni à la France, par les arrêts de réunion de 1680 et 1681; mais le traité de Risvik a rétabli ces comtes dans leur ancien état, par l'article iv du traité de Risvik, qui est général, et par le xvi, où sont expressément nommés les comtes de Linange.

En 1681, le comte de Linange rendit hommage au roi Louis XIV, pour la terre et seigneurie de *Stadek* ou de *Landebourg*, faisant partie du comté de Valdeuz, relevant de l'église de Verdun.

Ce petit pays est près de Frankendal, et les lieux principaux, sont : *Neuol*, *Hinningen*, *Turkeim*, *Granlade* et *Lansheim*. Il y a trois ou quatre branches des comtes de Linange.

(1) *Eli ts* et ordonn. de Lorr. t. 2. p. 447.

(1) Hist. de Metz page 563.

On peut voir dans le second tome de l'histoire de Lorraine, ancienne édition, plusieurs particularités concernant cette maison, leurs guerres, leurs alliances, leurs grands emplois, les terres qu'ils ont possédés.

La maison de Linange portait d'azur à trois aigles éployées d'argent, deux et un membrés et ébéqués d'or.

LINDRE, *village et étang*. — Lindre; il y a deux villages du nom de *Lindre*; *Lindre la haute*, village à un quart de lieue de l'Étang de Lindre, à une demi-lieue de Dieuze; du diocèse de Metz, répondant à Dieuze. *Lindre la basse*, village à un quart de lieue de la haute Lindre, à l'endroit où la rivière de *Seille* sort de l'étang de Lindre.

Ces deux villages n'ont rien qui les distingue; mais l'*Étang de Lindre* est célèbre dans la Lorraine, comme étant le plus beau et le plus grand du pays. C'est une espèce de lac, ayant la plus grande partie de ses sources dans son propre fond, qui sont augmentées par quelques ruisseaux qui y viennent d'ailleurs.

Sa forme est fort irrégulière; il peut avoir deux lieues de Lorraine de longueur; on ne peut fixer son diamètre, ayant plusieurs sinuosités et étant beaucoup plus long que large. On assure qu'il faut six heures pour en faire le tour.

On en fait la pêche tous les deux ou trois ans, et on en tire de très-beaux poissons, dont le produit monte aux environs de soixante ou quatre-vingt mille livres par pêche.

J'ai parlé de ce lac plus au long, sous l'article de *Tarquinpole*.

En 1311, Jean Comte de Salm, veut que le traité d'échange fait entre Ferri duc de Lorraine, et Evrard, seigneur des Deux-Ponts, au sujet de Guemunde, Lindres et Morsperg qui est changé contre Bitche, cédé audit Evrard, tiendra. L'échange ci-dessus fut fait en 1302. Et en 1448, Frideric comte des Deux-Ponts, fait ses reprises du duc de Lorraine, pour la moitié de Lembourg, pour la moitié de

la saline de Lindre, pour mille florins sur Guemunde.

En 1493, le 26 septembre, René II fait échange avec Simon Vecker, comte des Deux-Ponts, sieur de Bitche, par lequel René emporte pour lui et ses successeurs ducs, la moitié du puits salé et de la saline de Lindres; et cette saline est très-différente des salines de Dieuze, dont il est parlé dans le même titre.

En 1541, le duc Charles III avance que Guemunde a été autrefois le siège des ducs, et par conséquent qu'elle n'a jamais appartenu aux comtes des Deux-Ponts. Et dans une consultation faite à Ingolstat, sur le sujet de Bitche, les docteurs décident que Bitche est un fief lige (1), ne reconnaissant point d'autres souverains que le duc de Lorraine. On appelle *fief-lige*: *ut Vassalis juret fidelitatem domino, contra omnes nullius alterius fidelitate reservata*, et il faut que dans l'investiture on déclare que le fief est lige, et que le vassal soumet ses biens, même ceux qui ne sont pas fiefs à son seigneur.

En 1641, les Français sous le commandement du comte de Grancey, assiégeant Dieuze, le gouverneur de ladite ville envoya ordre au commandant de la *tour de Lindre*, de lâcher les écluses. Ces eaux se répandirent dans les fossés et la campagne de Dieuze, de telle sorte, que les Français furent obligés d'abandonner le siège. Et en 1663, le roi Louis XIV ayant promis de faire évacuer la *tour de Lindre*, le duc Charles IV envoya à Paris, le six octobre de la même année, M. de Beauvillier, pour demander entr'autres choses, ladite évacuation; mais cela ne fut pas exécuté. *Cette tour de Lindre* est une tour carrée bien solide, qui se voit à l'endroit du déchargeoir de l'étang, qui a quatre portes, ou ouvertures pour donner cours à l'eau, lorsqu'on ouvre l'étang.

Le nom de *Lindre*, vient apparem-

(1) Bitche, fief-lige.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 212.

ment du latin *Linter*, une barque, ou de *Linter* un marais. *Statius*, l. 4, *Sylvar*, *Syl.* 2.

Et Linternæ palus, pigerque saveo.

Sur le marais *Linterme*, était située la ville de *Linternum*, autrefois épiscopale, aujourd'hui réduite à un petit village de Campanie. *Silius Italicus de bello punico*, l. 6.

Stagiusque Palustra

Linternæ,

LISLE EN BARROIS. — Lisle en Barrois, abbaye de citeaux, située près de Vaubécourt à une lieue de Rembécourt-aux-Pots, à trois lieues de Bar-le-Duc, vers le nord (1). Cette abbaye fut d'abord commencée aux Anglecourt, et ensuite transférée à l'endroit, où on la voit encore aujourd'hui. Elle est nommée Lisle, non qu'elle soit située dans une île; il n'y a ni rivière ni île en cet endroit; mais elle tire son nom d'un seigneur nommé *Ulric de Lisle*, lequel avec son épouse Mathilde, donna sa terre d'Anglecourt et cent journaux de terre situés à Julvécourt, au vénérable Eustache, abbé des chanoines réguliers, qui étaient alors à Montier-en-Argonne, où Eustache commença à bâtir un monastère et une église.

En 1144, les mêmes Ulric et Mathilde, cédèrent encore à ce nouvel établissement de Montier, toute la dime de ce lieu là; et Adalberon évêque de Verdun, voulant les favoriser, donna à l'abbé Eustache des lettres de recommandation pour le pape Luce II, afin d'en obtenir la confirmation de cette donation.

Mais les chanoines réguliers de Montier, ayant été transférés ailleurs, on mit en leur place, vers l'an 1150, des religieux de citeaux, à Montier et aux Anglecourt.

Quelque temps après, Reinier d'Apremont avec sa femme Helvide, et ses enfants, confirmèrent à Hugues, abbé de l'ordre de citeaux, établis alors à Anglecourt, la donation de ladite terre, faite auparavant par Ulric de Lisle, avec permission d'y bâtir une grange, au cas que

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 212.

l'on transférât ailleurs cette abbaye, qui portait dès lors le nom de *Lisle*, à cause de son premier fondateur, comme nous l'avons déjà observé.

Elle fut enfin transférée au lieu où elle subsiste aujourd'hui. On lui donna alors le lieu de Melche, qu'on démembra de la cure de Condé, du consentement de Henri évêque de Toul, et du curé de Condé.

L'église du monastère de Lisle fut fondée et commencée en 1162, et dédiée à la Vierge en 1202. Reinier d'Apremont et Mathilde son épouse, en furent les principaux bienfaiteurs. Le premier abbé qui nous soit connu, est Jean, établi en 1184. Le deuxième, Hugues, qui obtint la première confirmation des biens de l'abbaye, du pape Alexandre III, en 1168.

En 1507, la veille de Noël, l'abbaye de Lisle fut totalement brûlée et saccagée par les Huguenots de France. Antoine de Sève, fut le premier commendataire, nommé par le roi Louis XIII, mort en 1643.

En 1602 ou 1603 (1), le duc de Lorraine Charles III, ayant érigé à Nancy une église primatiale, y donna pour former la mense du primat, la mense abbatiale de Gorze. Mais la France s'opposa à cette union, d'autant que Gorze étant de fondation royale, on ne pouvait disposer de la mense abbatiale de ce monastère, à son préjudice.

Le duc Charles IV convint avec le roi Louis XIV, par le traité de Vincennes, du dernier février 1661, que l'abbaye de Gorze demeurerait à perpétuité à la disposition du roi, et que la mense abbatiale de Lisle, servirait à perpétuité affectée à la mense du primat de Nancy; en laissant néanmoins aux religieux de cette abbaye, un revenu suffisant pour y entretenir douze ou treize religieux. Et tel est l'état actuel de l'abbaye de Lisle; ce qui fut confirmé par le pape Clément XII, par sa bulle datée du 3 des

(1) Histoire de Lorraine, tome 3, page 363.

Ides de janvier 1751. Par ce moyen M. le primat de Nancy, comme abbé de Lisle, est seigneur haut justicier, moyen et bas de cette abbaye.

L'église qui sert de paroisse à la basse cour, et qu'on appelle la communauté de Lisle, est composée de huit censes, dont tous les habitans font le nombre de 40 ou quarante-trois; cette église est sous l'invocation de saint Christophe, et est desservie par un religieux de l'abbaye. Il y a une chapelle dans la ferme dite des Angleurts.

LISLE-EN-RIGAUT.—Lisle-en-Rigaut, village sur la rivière de Saulx, diocèse de Toul, juridiction du juge-garde des dames et seigneur du lieu; office, recette et bailliage de Bar, présidial de Châlons; parlement de Paris.

La paroisse a pour patron saint Hilaire.

Il y a dans Lisle-en-Rigaut, environ trente-quatre ou trente-cinq habitans. Madame de Nonsart y a un château flanqué de tours, entouré de fossés pleins d'eau, et pont-levis. M. de Rogeville y a une fort belle maison, un moulin, une papaterie, et un autre hief consistant en cinquante journaux de terre.

Il y a dans le château de madame de Nonsart, une chapelle sous l'invocation de S. Sébastien, et une autre chapelle à M. de Rogeville, appelée *la chapelle du moulin*, où les religieux de Jandœuvre venaient autrefois dire la messe, le jour de St. Sébastien, et recevaient sept francs pour leurs peines.

Voyez Viller-sur-Saulx.

LIVERDUN.—Liverdun, est un bourg, chef-lieu d'une prévôté et châtellenie appartenant au temporel de l'évêque de Toul. Il est situé sur la rive gauche de la Moselle, entre la ville de Toul et le Pont-à-Mousson. Son nom latin est *Liberundunum*, ou *Liberdunum*. Ce lieu est très-ancien: on cite un titre du roi Dagobert, qui accorde à l'évêque de Toul, le privilège, que nul ne pourrait bâtir aucune forteresse à quatre lieues de distance de la ville de Toul, au préjudice de Liverdun,

qui est comme le boulevard de la ville épiscopale, et un lieu de franchise et de paix, où le martyr saint Eucaire est honoré, et qui le garantit de la violence des Vandales, qui l'avaient assiégé. *Ut infra quatuor Leucus, ab urbe Tullensi nulla munitio castellaris edificata maneat, excepta immunitate Liberdunis, quod proprium latamen civitatis est, et locus pacis, in quo sanctus Eucarius Martyr veneratur, et obsessus à vandalis remansit indestructus,* etc (1). Ce passage est tiré d'un diplôme du roi Arnod, de l'an 894. Le titre de Dagobert ne se trouve plus, mais il est rappelé dans les anciens monumens de l'église de Toul.

Il est certain que Liverdun a toujours été considéré comme une forteresse importante, par sa situation sur une éminence, et sur une espèce de rocher escarpé, situé sur la Moselle, et très-propre à arrêter les ennemis de ce côté-là. Le bourg est situé plus bas que le château qui est aujourd'hui en ruine. Ce château fut brûlé et rasé durant la guerre que l'évêque de Toul (2), Antoine de Neuf-Châtel, attira dans son diocèse, étant entré trop vivement dans la passion de son père Thiébaud de Neuf-Châtel, qui déclara la guerre à Jean de Calabre, duc de Lorraine, à l'occasion de la ville d'Epinal, que le roi Louis XI, avait donnée au duc Jean, à l'exclusion de Thiébaud, à qui elle avait d'abord été promise.

L'évêque Antoine de Neuf-Châtel avait reçu garnison Bourguignonne à Liverdun, de même qu'à Brixey et à Maizière, qui lui appartenaient. Le duc de Lorraine, Jean de Calabre, envoya le prince Nicolas son fils, pour s'opposer aux ravages que les Bourguignons faisaient dans la Lorraine. La garnison de Liverdun qui désolait tout le pays d'alentour, fut assiégée et obligée de se rendre au seigneur de Fénérange, maréchal de Lorraine, que le duc Jean de Calabre, avait cavoyé contre elle.

Le château de Liverdun était bien for-

(1) Hist. de Lorr. t. 1. pag. 325. preuves.

(2) Benoît hist. de Toul. pag. 961, 562.

tifié, et bien muni de toutes sortes de provisions ; l'armée Lorraine demeura six semaines devant la place, et le Châtelain de Chate, qui la défendait, ne la rendit qu'à la dernière extrémité. La garnison de Liverdun, qui était de quatre cents hommes, fut faite prisonnière de guerre; les habitans furent chassés, les murailles renversées, les fortifications rasées. Les soldats Lorrains irrités; ne mirent point de bornes à leurs vengeances. Liverdun fut pillé, le château brûlé, les archives de l'évêché furent consumées en partie. Le maréchal de Fénétrange accourut pour réprimer la licence du soldat; il ne put sauver qu'un tiers des papiers qu'il mit en dépôt dans l'église collégiale de saint George de Nancy.

M. l'abbé de Longuerue (1) dit que Liverdun doit son origine à Pierre de Brixei, évêque de Toul, qui y fit bâtir un château, et y fonda une église collégiale, avec un chapitre, vers l'an 1170; mais nous avons vu que la forteresse de Liverdun est beaucoup plus ancienne, puisque Dagobert, roi d'Austrasie, la reconnaît comme le boulevard de ville de Toul.

Il est vrai que Pierre de Brixei, fit réparer ce château au douzième siècle, y fit creuser un puits, et y fonda une collégiale en 1188. On prouve encore l'antiquité de Liverdun, par la translation du corps de S. Eucaire, premier martyr du pays Leuquois, qui y était déjà du temps de l'irruption des Vandales, qui arriva sur la fin du quatrième, ou au commencement du cinquième siècle; puisqu'on attribuait à la protection de ce saint martyr, la conservation de la ville et de la forteresse de Liverdun (2).

Nous lisons que Pierre de Brixei, évêque de Toul, ayant entrepris de rebâtir sa forteresse de Liverdun, qui avait été ruinée pendant les guerres, parce qu'elle servait de retraite aux bandits, et proscrits

(1) Longuerue description de la France, t. 2. pag. 213.

(2) Histoire de Lorr. t. 1. pag. 254. nouvelle édition.

de l'évêché de Verdun (1), voulut la rebâtir à cent pas plus loin, dans un lieu plus avantageux que le rocher sur lequel elle était placée, et moins exposé aux surprises des ennemis. Simon II, duc de Lorraine, et Arnoù évêque de Verdun, s'y opposèrent; le premier craignant que cette forteresse ne fut préjudiciable à sa ville de Nancy, et le second de peur qu'elle ne nuisit à son château de Dieuleward, qui n'en est pas éloigné. Arnoù y consentit, néanmoins à condition que Pierre de Brixei jurerait qu'il n'y donnerait aucune retraite aux bandits et aux proscrits de Verdun. Ceci arriva vers l'an 1180. Le château fut rétabli en 1182.

Ce fut donc apparemment après cet accord, que le même Pierre de Brixei ayant entrepris le voyage de Jérusalem, laissa une grosse somme d'argent à quelques uns de siens, afin qu'ils l'employassent à fortifier le bourg de Liverdun, les menaçant de la malédiction de Dieu et de la sienne, s'ils divertissaient cet argent à d'autres usages: ses intentions ne furent pas exécutées, et l'argent fut dissipé. Mais après son retour il rebâtit Liverdun, comme nous l'avons vu plus haut.

On dit que saint Gauzelin, évêque de Toul, qui a vécu au dixième siècle, depuis l'an 922, jusqu'en 962, tira les reliques du martyr saint Eucaire de son premier tombeau, et les exposa à la vénération publique, dans l'église paroissiale de saint Pierre de Liverdun. Mais je ne trouve pas cette particularité bien prouvée. Il y a apparence que long-temps avant S. Gauzelin, le corps de saint Eucaire reposait à Liverdun.

Giles de Sorcy, un des successeurs de Pierre de Brixei, fit faire une chässe précieuse où il enferma les reliques du saint; et cette chässe fut prise en 1587, par l'armée protestante, qui ayant arraché les plaques d'argent qui la couvraient, la brûla avec les reliques qu'elle renfermait (2).

(1) Hist. de Verdun, p. 268.

(2) Benoît hist. de Toul, pag. 210.

Le bourg de Liverdun est divisé en deux portions , l'une haute , aux environs du château , et l'autre basse , plus près de la Moselle.

Le château de Liverdun n'a point été rétabli depuis sa ruine au quinzième siècle, sous l'évêque Antoine de Neuf-chatel. Le roi Louis XIII, avait ordonné qu'on fortifiât ce lieu ; mais on n'a ni achevé , ni entretenu ces fortifications.

On lit dans l'abrégé de la vie des évêques de Toul , que l'évêque Henri de Ville-sur-Ilon , qui fut évêque depuis 1409 jusqu'en 1436 (1), fit réparer les forteresses de Liverdun , de Brixel , de Blénod et de Maizière , et les mit en tel état , qu'on les tenait pour imprenables. Louis d'Harcourt , évêque de la même église , depuis 1437 jusqu'en 1456 , répara aussi à grands frais Liverdun et Brixel , et y ajouta de nouveaux ouvrages. Guillaume Filatre , qui fut évêque de Toul , depuis 1456 jusqu'en 1461 , bâtit à Liverdun un lieu propre pour garder les chartres de la mense épiscopale , ce qui lui coûta cinq cents florins.

Hector d'Ailli , qui gouverna l'église de Toul , depuis 1525 jusqu'en 1532 , mit la forteresse de Liverdun entre les mains du duc Antoine , pendant les guerres de l'empereur Charles V , et du roi François I^{er}.

Sous l'évêque Thomas de Bourlémont , qui siégea depuis l'an 1530 jusqu'en 1533 (1) , Isabelle d'Autriche , régente de Lorraine , sous la minorité du duc Raoul son fils , pour se venger des ravages que les troupes de l'évêque de Toul avaient faits dans la Lorraine , s'était emparée du château de Liverdun , et l'avait fait ruiner. L'évêque Thomas de Bourlémont , quelque temps après , fit un traité avec Henri IV comte de Bar , par lequel il lui céda cette forteresse , à charge d'en réparer les fortifications. Le comte y fit aussitôt entrer se

troupes , qui y travaillèrent avec tant de diligence , qu'en six semaines la place se trouva en état de défense , et dès lors la garnison Barrisienne commença à faire des courses sur les terres de Lorraine.

Le duc Raoul devenu majeur , entra en guerre avec le même Henri comte de Bar. Il fit parler à l'évêque , le menaça , l'intimida , et l'obligea à renoncer au traité qu'il avait avec le comte , et à en passer un nouveau avec lui. L'évêque fit sortir par stratagème les troupes Barrisiennes , qui étaient dans Liverdun , et y fit entrer celles de Raoul ; elles n'y demeurèrent pas longtemps. L'évêque traita de nouveau avec Henri IV comte de Bar , et introduisit les Barrisiens dans Liverdun , après en avoir tiré les troupes Lorraines par artifice. Ces variations du prélat déplurent même au comte Henri , qui s'accommoda avec le duc de Lorraine , et demanda à l'évêque la restitution des frais de la guerre , qui avait été suscitée à son occasion , entre le duc et lui. L'évêque fut obligé de donner six mille livres au comte.

Le roi Louis XIII étant entré en Lorraine en 1632 vint d'abord à St.-Mihiel , puis au Pont-à-Mousson , où le duc Charles IV le vint trouver (1). Du Pont-à-Mousson le roi s'avança vers Liverdun , apparemment pour y passer la Moselle , car il n'y avoit alors point de pont à Frouart , pour de là venir investir Nancy. Dans cette extrémité , le duc Charles envoya des députés pour faire ses soumissions au roi. Les articles en furent arrêtés le 26 juin 1632. Il y fut dit que le duc remettrait au roi , Stenay , Jametz et Clermont-en-Argonne , et que dans un an , il ferait hommage au roi pour le Barrois mouvant , et qu'il observerait religieusement les cinq premiers articles du traité de Vic.

Ce fut aussi à Liverdun que les gentilshommes de l'ancienne chevalerie de Lorraine , s'assemblèrent en 1639 pour prendre entre eux les mesures qu'ils croiaient

(1) Hist. de Lorr. t. 1. p. 187, 188 Preuves Première édition.

(2) Hist. de Lorr. t. 2, p. 514, 515, prem. édition.

(1) Hist. de Lorr. t. 3, pag. 221, première édition, P. D. Preuves.

les plus propres, pour rétablir dans le pays, leurs anciens privilèges (1). Ils y créèrent des syndics et des procureurs pour agir au nom de tous. Le duc Charles IV qui était à Bar, en ayant eu avis, condamna le baron de Sastre à sortir des états, avec toute sa famille dans huit jours; le comte de Ludre avec quelques autres, furent consignés dans leurs châteaux, sous la garde des soldats, vivant à discrétion.

Cette rigueur n'abatit pas le courage des autres; ils s'assemblèrent de nouveau, et dressèrent une requête, signèrent tous en rond, afin de dérober au prince le nom des chefs de l'assemblée. Tout cela ne servit de rien, et n'empêcha pas que la haute noblesse de Lorraine, ne fût enfin dépouillée de ses anciens privilèges.

La paroisse de Liverdun est dédiée à l'apôtre saint Pierre. Le corps de saint Eucraire y ayant été transféré avant le cinquième siècle, y fut honoré d'un culte public; et l'évêque Pierre de Brixel y fonda, comme nous l'avons dit, une collégiale en 1188 (2).

LIXIN ou LUXIM ou LUXHEIM. — Lixin ou Luxim, petite ville de Lorraine dans la principauté de Phalsbourg, dans le Sargau, au diocèse de Metz, archiprêtre de Sarrebourg, est située entre Sarrebourg et Phalsbourg, tirant un peu vers le Nord. Le nom de Luxheim lui vient sans doute des eaux qui s'y voient et aux environs; car en ancien latin *Luxa*, ou *Lira* signifie de l'eau. Je ne trouve aucune mention de Luxheim dans l'ancienne géographie. Il y a quatre étangs sur les bords des deux Lixin, et de belles eaux dans l'ancien Lixin. Luxheim avait ci-devant titre de prévôté, sous le bailliage de Sarguemines (3).

Ce lieu était autrefois considérable, puisqu'en 1142 un prieur de Lixin (Luchisin) avait sous lui grand nombre de moines

(1) Hist. de Lorr., t. 2, deuxième édit., p. xv, prélim.

(2) Hist. de Lorr., t. 2, p. ccccxii, première édition.

(3) Hist. de Lorr., t. 2, pag. 8 et cccxiii.

convers, et de femmes dévotes, qui étaient en réputation de sainteté. Ce prieur voyant que les personnes consacrées à ses soins, n'avaient point encore de reliques dans leur église, comme étant nouvellement établis, s'adressa à Etienne de Bar évêque de Metz, et le pria avec de grandes instances, de procurer quelque saint protecteur à son nouveau monastère.

Le prélat ayant fait venir les abbés de saint Vincent et de saint Arnoù, leur dit de faire savoir aux religieux de saint Clément de découvrir le corps de saint Legome évêque de Metz, qui reposait dans leur église, et que lui Etienne, viendrait au premier jour pour le lever de terre, et en faire la translation, sans leur déclarer qu'il avait dessein d'en faire présent aux religieux de Luxin.

Mais ceux de saint Clément ayant eu connaissance de sa résolution, tirèrent de terre les corps des deux saints Victor et Legome, et des deux saintes Spere et Aprince, vierges, et les mirent séparément dans une chasse, chacun avec son inscription. Tout cela se passa l'an 1142 au mois de juin, indiction 5. Ainsi le prieur de Lixin n'obtient pas ce qu'il demandait.

Par un titre de l'an 1260 on voit que Léopold, prieur du monastère de Luke-sance, ordre de saint Benoît, diocèse de Metz, était dans la dépendance de Dietmar, abbé de St. George de la Forêt noire, même ordre, diocèse de Constance, qu'il nomme son père.

En 1504 le prieur de Notre-Dame de Luxheim, et le prieur de saint Quirinsont députés pour reconnaître l'état du temporel de l'abbaye de Hesse. Henriette de Lorraine fille du duc François II et sœur du duc Charles IV princesse célèbre dans l'histoire par ses aventures, et par ses mariages successifs, 1° avec Louis de Guise, baron d'Ancerville, prince de Phalsbourg; 2° avec Carlo Gnasco, gentilhomme espagnol; puis 3° avec M. de Grimaldi, gentilhomme Génois; cette princesse ayant eu pour apanage la terre de Lixin, dépendante de la principauté de Phalsbourg, dont Louis

de Guise son premier époux, avait la seigneurie, mit tous ses soins à illustrer la ville de Lixim; elle y fit frapper des monnaies, dont on voit encore un assez bon nombre; l'une frappée en 1633 porte d'un côté les armes pleines de Lorraine, avec la couronne ducale, et ces mots autour: **MONETA NOVA LIXHENSIS**; et au revers une croix fleuronée, avec un alérion au centre, et autour cette légende: **SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM** 1635; elle est d'argent et peut valoir trente sols de notre monnaie. J'en ait fait graver quatre autres dans le second tome de l'histoire de Lorraine, dont trois sont avec l'effigie de la princesse Henriette, et deux de l'an 1634; l'une de cuivre avec cette légende: **HENR. A LOT. PRIN. PHAL. ET LIX**; et sur le revers, des fleurs de lys sans nombre avec le lambel à trois pendans, et cette inscription: **DOVBLE TOVRNOIS 1634**.

La seconde d'argent avec ces mots: **HENR. A LOTH. PRIN. PHAL. ET LIX**. Au revers les armes pleines de Lorraine avec ces mots autour: **1634 MONETA NOVA LIXEI CVSA**.

La troisième aussi d'argent avec la même effigie et la même inscription, et sur le revers un alérion couronné, avec ces mots: **MONETA NOVA LIXEI LYSA**.

La quatrième où l'effigie de la princesse ne se voit pas, porte l'écusson chargé de fleurs de lys sans nombre, avec deux H à côté, et cette inscription: **1635. HENR. A LOTH. PRIN. PHAL. ET LIX**; et sur le revers une croix avec deux couronnes, et les deux fleurs de lys entre les croisons, et cette inscription: **SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM**. Ces fleurs de lys sans nombre, sont les armes du royaume de Naples et de Sicile, sur lequel la maison de Lorraine a des prétentions.

Voici un mémoire qui m'a été envoyé de Lixheim et que je donne ici mot pour mot.

Lixheim, petite ville de Lorraine entre Sarrebourg et Phalsbourg vers le nord, est assez régulière. Les rues sont lar-

ges et tirées au cordeau; il y a une fontaine dont l'eau est des plus légère, et un couvent du tiers-ordre de saint François. Elle a titre de bailliage composé de vingt-cinq villages ou hameaux; elle est à présent du diocèse de Metz, et se régit par la coutume de Lorraine; c'était autrefois une abbaye de bénédictins située dans la Westriche contrée d'Allemagne. Les guerres et d'autres événemens la firent abandonner en 1555.

Jules III alors sur la chaire de saint Pierre, ayant fait informer de *commodo et incommodo*, sur la représentation des religieux, et trouvé qu'ils ne pouvaient plus subsister, leur permit de se retirer dans des couvens de leur ordre. La plupart se rendirent à Filing, où on croit qu'ils portèrent leurs archives.

L'abbaye étant ainsi restée déserte, le pape s'en empara comme d'un bien ecclésiastique tombé en désuétude.

On n'a point de connaissance des dévotes que l'on croit y avoir été autrefois; à moins que ce n'eût été des femmes et filles d'une confrairie ou fraternité établie à Sarrebourg, à laquelle les religieux de Lixheim étaient associés, ou des religieuses bénédictines d'un couvent qui subsistait alors à Crautthal dans les montagnes d'Alsace, lequel était desservi par les religieux de Lixheim. Ce couvent a été détruit par les guerres de religion.

En 1602, Clément VIII, voulant favoriser l'université d'Heidelberg, qui commençait à s'ériger, porta Frideric V prince palatin, à céder à ladite université les biens que ce prince avait à portée de cette ville, et lui donna en échange les biens de l'abbaye de Lixheim, que ce pape sécularisa à cet effet.

En 1608, Frideric V fit bâtir la ville de Lixheim sur le territoire de l'abbaye, et donna refuge à tous ceux qui avaient comme lui embrassé la religion calviniste; il leur fit des conditions favorables et leur distribua la plus forte partie des biens, dont lesdits religieux jouissaient par eux-mêmes. Il leur fit bâtir un temple, qui fut

détruit à la révocation de l'édit de Nantes.

En 1623, les affaires de cet électeur s'étant mal tournées, et l'ayant obligé de se retirer en Hollande, il y vendit Lixheim et dépendances, avec les biens de Craufthal qui avaient été compris dans son acquisition, au duc Henri second de Lorraine, par contrat passé à la Haye, le 28 novembre, sur la fin de la même année.

En 1624, le duc Henri II, maria Henriette de Lorraine sa nièce, sœur du duc Charles IV à Louis de Guise, baron d'Anceville, etc. et connu dans la suite sous le nom de Louis de Phalsbourg, prince de Lixheim, parce qu'il jouit desdites terres indépendantes l'une de l'autre, qui avaient été données en apanage à la princesse Henriette de Phalsbourg. Il possédait encore Sampignaï et plusieurs autres seigneuries en Lorraine.

En 1629, les troubles d'Allemagne s'étant communiqués en Alsace, Louis de Phalsbourg mit sur pied à ses frais, trois mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux, et alla joindre les troupes de l'empereur Ferdinand II. Il s'empara des passages et arrêta les rebelles.

En reconnaissance de ses services, l'empereur érigea la terre de Lixheim en principauté immédiate du saint empire, et lui en fit expédier la même année le 12 février 1629, un diplôme nommé la bulle d'or.

Ce brave prince ne jouit pas long-temps de sa nouvelle dignité, car il mourut l'année suivante sans laisser aucun enfant.

La princesse Henriette se conserva tous ses domaines, et s'attacha en particulier à agrandir la principauté de Lixheim, et à y attirer des sujets. Elle fit battre monnaie en la ville de Lixheim en 1632 et 1633; et comme elle n'y avait ni château, ni hôtel, elle loua pour ce, la maison d'un particulier; c'est de là que viennent les pièces d'argent et les sols détaillés si exactement au mémoire envoyé de Senones. Elle épousa en 1644 Dom Carlo Guasco.

Elle épousa ensuite François de Gri-

maldi gentilhomme génois, fort riche. (On ne convient pas du mariage avec l'espagnol). Elle mourut sans enfants en 1661, et son second époux jouit de tous ses biens, et porta le nom de prince de Lixheim, jusqu'à sa mort arrivée en 1695.

La principauté de Lixheim passa à Alexandre de Grimaldi, neveu du défunt, par la protection de la France, sous la réserve qu'elle serait réversible à la Lorraine à défaut d'enfants mâles.

Alexandre de Grimaldi étant mort en 1702, sans aucun enfant, la principauté de Lixheim fut réunie à la Lorraine en 1703, et gouvernée d'abord comme terre étrangère.

En 1707, elle fut mise sur le pied des autres prévôtés de la Lorraine, à quelques privilèges près, qui lui furent conservés; et fut depuis, mise *ad instar* des autres.

Jusque là Lixheim avait été soumis pour le spirituel à un vicaire apostolique, comme bâti sur le fond d'une abbaye, où nul évêque n'avait eu de juridiction.

Mais depuis l'avènement du roi Stanislas en Lorraine, on reconnaît à Lixheim l'évêque de Metz, et on y suit les statuts de son diocèse.

LOISEY. — Loisey, village du barrois, bailliage de Bar, diocèse de Toul, situé entre l'Aire et l'Ornain, à deux lieues de Bar et de Ligni, ayant un château bâti en 1660. La paroisse a pour patron St-Beni.

Il y a sur le finage de la paroisse un ermitage dédié à sainte Geniève-aux-bois.

Dans le traité de 1301, par lequel Henri III, comte de Bar fait hommage à Philippe-le-Bel, roi de France, il est dit: *et de ce que madame Alix de Nettancourt tient de nous à Corro et à Loisey.*

Il est encore parlé de Loisey en deux ou trois autres endroits du même traité; ce qui fait juger que dès lors cette seigneurie appartenait à plusieurs seigneurs.

En 1340, Henri, évêque de Verdun, et Henri, comte de Bar, désirant que

leurs villes d'Erize St. Dizier, de Signeulle, de Jaroye et de Loisey, puissent à l'avenir se peupler et s'améliorer, et être mieux gardées et défendues, font entr'eux un appointement, par lequel ils conviennent que les Bâns, la justice haute, moyenne et basse, tous les hommes, rentes, profits et revenus, gardes et autres choses, seront communs entr'eux et leurs successeurs, pour moitié, promettant de ne s'accroître l'un sur l'autre; que les maires et échevins rendront la justice aux habitants desdits lieux, et s'ils n'étaient d'accord, ils iront quérir conseil à Sampigni et à Bar. Il y aura prison commune à Erize; chaque conduit de ces villes payera deux poules à pâques, et taille en deniers à la St. Remi, à la volonté des seigneurs, payeront l'ost et la chevauchée quand besoin sera,

On connaît un autre village du nom de *Loisey* :

Loisy ou *Loisey*, proche Dieulouart, village du diocèse de Metz, et non de celui de Toul; situé sur le bord de la Moselle; prévôté de Dieulouard, bailliage de Verdun, parlement de Metz, subdélégation de Toul.

Loisy est annexe de Charpaigne ou Serpaigne. L'église ou chapelle est dédiée à St. Pierre, et desservie par un vicaire résident.

Il y a près de là l'ermitage de saint Firmin, situé l'orient de Charpaigne, et dans l'ancien territoire de cette ville. Il appartient aux pères jésuites de Pont-à-Mousson, à qui il fut donné par Nicolas Pseume évêque de Verdun.

L'ermitage de saint Blaise, dit *du converse*, dans le même territoire. On tient que cet ermitage était autrefois une maison de templiers. Le duc René donna le 22 avril 1489, ce lieu à frère Gilles de Berlemont, du tiers-ordre de saint François, pour y demeurer avec deux de ses confrères, dont l'un devait être prêtre, l'autre laïc, pour y habiter comme ermites, et non pour y bâtir un couvent.

LONGEAU, (Le) *ruisseau*. — Le

ruisseau de Longeau a sa source dans le Verdunois. Il passe à Allamont, Dompiere en Voivre, Brainville et Friaville, villages du bailliage d'Etain, et se joint à l'Iron au-dessus de Conflans en Jarnisy.

LONGEVILLE-EN-BARROIS. — Longeville, *Longavilla*, village sur la rivière d'Ornain, diocèse de Toul, office, recette et bailliage de Bar, préaidial de Châlons, parlement de Paris. Il y a un maire, qui est reçu comme ses prédécesseurs l'ont toujours été au bailliage de Bar, et reçoit ensuite les autres officiers de cette mairie; elle était composée, selon un ancien registre de ce bailliage, en l'an 1606, d'un maire, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant particulier, d'un substitut, d'un greffier en chef et d'un greffier commis; le Maire et ses lieutenants avaient une juridiction très-étendue, et pouvaient condamner à soixante sols d'amende. Le duc Léopold comprit cette mairie dans son édit de création des offices dans ses états, du dernier août 1698, pour un maire seulement, et l'augmenta par autre édit du vingt janvier suivant, d'un lieutenant de maire, d'un substitut, de deux procureurs postulants et de deux sergents, tous à titre de finance.

Cette mairie est en possession d'exercer la police champêtre, et de connaître de toutes les actions à ce sujet; elle a aussi toujours exercé la police dans le lieu, concurremment et conjointement avec les officiers de la police de Bar. Il y a à cet effet à Longeville, deux commissaires de police, l'un nommé par les habitants de ce village, et l'autre par les commissaires de police de Bar, qui sont obligés d'aller à Longeville le choisir par devant le maire, et le lui faire agréer; ce maire est de plus en possession de faire visiter le ban, quand il lui plaît, pour voir s'il y a des retraites pratiquées, ou autres délits commis, et de condamner les délinquants; on voit même une ordonnance de cette mairie de 1704, qui fait défense de pratiquer des retraites. La paroisse a pour patron saint Hilaire.

Saint Gérard, évêque de Toul, reçut de la duchesse Beatrix en place de la montagne de Bar, Monplone, Brillon, Foncville, Resson, Tannoi, Van et le moulin, Courcilles, Basincourt et Malberg (1). Et saint Gérard lui céda les abbayes de saint Diey et de Moyenmoutier, avec des sujets de retenue, et les mines de saint Diey, mais seulement en précaire, et l'usufruit pour la vie seulement de la princesse Beatrix,

LONGEVILLE, ou GLANDIÈRES. — Longeville, abbaye de bénédictins, au diocèse de Metz, de la congrégation réformée de saint Vanne et saint Hidulfe, à une lieue de la ville de saint Avold, est nommée *Glandières* dans les anciens monuments. Elle a pour patron saint Martin, et a toujours été possédée en règle par des religieux de l'ordre de saint Benoît, et n'a jamais été donnée en commendé.

Comme cette abbaye est située sur la grande route de Lorrain en Allemagne : elle a été exposée plus que beaucoup d'autres, à une infinité de révolutions et de pillages, ce qui est cause qu'elle a beaucoup perdu non seulement de ses biens, mais aussi des anciens monuments de son histoire.

On lit dans un diplôme donné à ce monastère, par Louis le débonnaire, en 856, qu'il fut fondé en l'honneur de la Sainte-Vierge et de saint Martin, par Bondagisle, père de saint Arnou, évêque de Metz, et bâti par les bienheureux Digne et Undon.

L'église paroissiale de Longeville, est dédiée sous l'invocation de S. Magne.

La réforme de la congrégation de saint Vanne, fut introduite à Longeville en 1606, par le R. P. François Thiéri, abbé régulier de ce monastère.

En 1552, sous le gouvernament de Sébastien Tervenu, abbé de Longeville, l'abbaye fut entièrement saccagée et brûlée le jour de saint Remi, par les troupes d'Albert de Brandebourg.

(1) Histoire de Lorr. t. 1 pag. 147. preuves.

LONGOLARE. — Longolare ou *Longolano*, *Longlar*, ou *Lungram*, maison royale en Ardennes, où les empereurs Louis-le-Débonnaire et autres, se retiraient quelquefois pour prendre le plaisir de la chasse, et d'où ils ont daté plusieurs de leurs diplômes. Ceux qui ont traité des anciennes maisons royales desrois de France, comme Dom Mabillon, dans sa diplomatique, M. Eckart, M. l'abbé de Galvic, M. de Hontheim dans son histoire de Trèves, le R. P. Vilthem jésuite, en ont parlé et ont proposé sur cela leurs conjectures. On prétend que ce lieu était au voisinage de l'abbaye de saint Hubert en Ardennes, et qu'on remarque des vestiges de ce nom, dans un lieu nommé *Glare*, qui est le diminutif du mot *Longlare*. M. de Gotric (1) cite un diplôme de l'empereur Othon II, daté de *Curtis Longlar, in pago osning, in comitatu Gozilonis*. Il montre que les Ardennes sont désignées dans l'ancienne langue Allemande, sous le nom d'*Osming* ou *Osding*, qui signifie une grande forêt de même qu'*Arderina*.

Le père Vilthem, cité dans M. de Honthem, dans son histoire de Trèves, croit que le palais de Longolare était situé près le Neufchâteau en Ardennes, et que ce Neufchâteau s'est formé du débris de Longolare. Ce lieu est une paroisse d'une étendue extraordinaire, puisqu'on compte jusqu'à trente villages ou hameaux de sa dépendance : tout cela ne conduit qu'à la vraisemblance, et ne donne que des conjectures.

Ce palais de *Longolare* ou *Longolana*, dont on vient de parler, est fort différent du pays de Longane : *pagus Longanensis*, qui s'étend au-delà et en-deçà du Rhin, et qui tire son nom de la rivière de *Longane* ou *Lohane*. On peut consulter sur ce canton, M. de Honthem, histoire de Trèves, t. 1, p. 70 et 71.

Il y a beaucoup d'apparence que Longolare n'est autre chose que *Longliere* ou

(1) Gotric, l. 3, p. 589.

Langliere, dans le Luxembourg (1) près Neufchatel, à une bonne lieue au nord de cette ville, qui est situé à quatre bonnes lieues d'Arlon vers l'orient. Le duc *Godefrois* fils de *Gathelon*, y fonda vers l'an 1030, un prieuré qu'il céda en 1033, à l'abbaye de Florence.

LONGWIC et le prieuré de *Mont-Saint-Martin*. — La ville de Longwic est située sur la petite rivière de Chiers, qui se décharge dans la Meuse, entre Mouson et Sedan. Longwic est placé entre Luxembourg, Thionville et Mont-Médy; sa situation sur une hauteur, bordée d'un précipice du côté de l'orient et du midi, s'étend vers le couchant dans une campagne très-fertile. Cette place est de figure hexagone (2). Il y a un bastion coupé du côté du précipice, mais il est soutenu par deux demi-lunes, et par deux ravelins. Elle est à trois quarts de lieue d'Arlon; elle appartenait autrefois au duc de Lorraine et dépendait du bailliage de St.-Mihel, comme étant du haut Barrois, ou du Barrois non mouvant. Le roi Louis XIV la fit fortifier après la paix de Nimégué, et l'a mise en l'état où l'on la voit aujourd'hui, pour l'opposer à Luxembourg, et servir de barrière à la Champagne, et aux trois évêchés de Metz, Toul et Verdun.

Longwic est divisé en haute et basse ville. L'ancienne ville est la basse, la neuve est la haute, qui est régulièrement fortifiée. Tel est son état moderne.

M. Mussey (1) ancien curé de Longwic, dans son ouvrage intitulé *la Lorraine ancienne et nouvelle*, soutient que le nom ancien de Longwic, était *Long-castre*, et qu'il fut bâti par Alberon, roi des Gaules, qui posséda, dit-il, l'Alsace, l'Ardenne, avec ce qui faisait l'ancien duché de Mosellane et autres terres sur les extrémités des Gaules, vers le Bas-Rhin. Que ce

(1) Histoire de Luxembourg, tome 5, pages 131 et 132.

(2) Andifret et Longuerne.

(3) Mussey Lorraine ancienne et moderne, p. 5, 24 et 25.

prince pour s'assurer dans ses états, rétablit la ville de Strasbourg brûlée par Attila; qu'ensuite il bâtit le château d'Epinal, de même que celui de Marsal, et fortifia le château de Namur et celui de Castriloque ou Long-castre, qu'il soutient être le même que Longwic; mais tout cela n'est fondé que sur des histoires fabuleuses ou peu assurées. Nous savons qu'Epinal est beaucoup plus récent que ce prétendu roi Alberon, qui n'est point connu dans les meilleurs historiens, et qui n'exista jamais; je crois même que le château de Long-castre dont parlent les historiens, est le château de Mons, nommé par les anciens *Castrilocus*.

Le même M. Mussey, nous apprend qu'à une portée de canon de Longwic, on voit une ancienne forteresse, aujourd'hui démolie, qu'on croit avoir été un camp romain, nommé Titelberg, comme qui dirait la montagne de Tite: que dans le terrain qu'occupait cette forteresse sur une hauteur, aujourd'hui en culture, on trouve assez souvent dans la terre, d'anciennes médailles des premiers empereurs, depuis Jules-César, jusqu'à Valentinien: qu'on y remarque des restes de murs, de tours et d'autres édifices très-solides, bâtis de très-grands carreaux de pierres de taille brûlés d'un côté; ce qui fait conjecturer que cet édifice a été consumé par les flammes. Du côté du midi, est une belle fontaine qui servait à la commodité du camp.

Des débris de ce camp ou de cette forteresse, on croit que le château et la ville de Longwic ont été bâtis. Long-temps après, le château fut ruiné par ordre de la France, pendant les dernières guerres de Lorraine, en 1670. Il consistait en une grande place d'armes carrée, très-spacieuse, à l'un des côtés de laquelle était un grand puits; et à l'autre côté une grande et belle église, et un nombre de maisons assez considérables, pour loger environ 30 bourgeois nobles ou vivant noblement, en jouissant d'une parfaite franchise. Ce château était soutenu du côté du nord, d'un fort donjon, avec un palais magnifique, ayant une grande salle avec une

chapelle castrale, de vastes écuries, et tous les appartemens convenables pour loger un prince ; les murs et les tours étaient d'une épaisseur étonnante.

L'ancienne ville de Longwic (1) était contigue au château, sous la vue du donjon, revêtue de bonnes murailles de pierres de taille, avec plusieurs tours situées à la portée de l'arc, l'une de l'autre. Cette ville fut démolie par ordre du roi Louis XIV vers l'an 1670, et ce prince en fit rebâtir une nouvelle à quelque distance de l'ancienne.

La ville et le comté de Longwic (2) ont été possédés anciennement par des comtes particuliers indépendans, dont le dernier n'ayant laissé qu'une fille nommée Clémence ou Brémenseade, elle l'apporta en mariage à Conrad comte de Luxembourg, qui en eut plusieurs enfans. Mais Mathilde sa fille eut en partage le comté de Longwic, qui était un propre de sa mère. Elle l'apporta en dot à Godefroi comte de Castel, sur la rivière de Blise ou Blewe. Henri arrière petit-fils de Godefroi, ne laissa que des filles, dont l'aînée épousa Renaud ou Renaut de Lorraine, l'un des plus jeunes fils de Ferri II, duc de Lorraine. La race de Renaud étant éteinte, le comté de Castel ou Castres passa dans une autre maison.

Longwic sur la fin du douzième siècle, était possédé par le duc Ferri II, qui le vendit au mois de septembre 1292, à Henri comte de Bar, pour la somme de vingt-huit mille livres ; c'est ce que dit M. l'abbé de Longuerue dans sa description de la France, à l'égard des comtes de Castres ou Castel. On peut voir la généalogie des comtes de Castres. *Histoire de Lorraine, tome II, prélimin. pages xxiv et xxv deuxièmes édit.*

Voici ce que nous savons en particulier de la ville de Longwic, depuis qu'elle a été possédés par le duc de Lorraine. Dès l'an 1208, le duc Ferri II. et Thiébaud comte de Bar, firent entr'eux un traité

d'accommodement, par lequel il fut arrêté que ces deux princes et leurs sujets auraient paix ensemble, et que le comte de Bar jouirait paisiblement de tout ce qu'il avait au commencement de la guerre ; mais qu'après sa mort, le duc Ferri II entrerait en jouissance des châteaux de Longwic, de Nancy et d'Amance, qui appartenient audit comte de Bar, et qui avaient été cédés au duc Ferri, à cause de son mariage avec Agnès fille du comte. Il paraît donc certain que Longwic ne vint au duc de Lorraine, que par son mariage avec Agnès fille du comte de Bar.

En 1214 (1), Agnès de Bar, veuve du duc Ferri II et mère du duc Thiébaud I, céda à son dit fils, tout l'héritage paternel et maternel, à savoir : Amance, Longwic et Stenay, ensemble le douaire que son feu mari lui avait donné. Le sceau représentant cette princesse, est une dame tenant sur le poing un oiseau.

Longwic demeura en propre au duc de Lorraine, jusqu'en 1456 ou 1457 (2) qu'il fut engagé au duc de Bourgogne avec d'autres places de Lorraine, pour le paiement de deux cent mille écus, qui avaient été promis audit duc de Bourgogne, pour la rançon du duc René I^{er}, qui était en prison entre ses mains. Le duc de Bourgogne tenait encore garnison dans Longwic et dans Ligni en 1444.

Le duc Jean, père de Charles II (3), avait prêté une grande somme d'argent au duc de Bar, qui pour assurance du paiement, avait engagé Longwic au duc de Lorraine : celui-ci différait tant qu'il pouvait de recevoir le paiement de la somme prêtée, étant bien aise de garder Longwic, qui était à sa bienséance. Le cardinal de Bar usa de subtilité pour lui faire délivrer son argent. Il lui envoya six tonneaux de bon vin de Dijon (4), et dans

(1) Archives de Lorraine, Layette, mariages etc.

(2) Hist. de Lorraine, t. 3. p. 799.

(3) Chronique de Lorr.

Hist. de Lorr. t. 3, p. v.

(4) D'autres lisent 120 queues d'excellent vin.

(1) Mussey, p. 58, 59 et 60

(2) Longuerue, Etat de la France, partie 2, p. 163.

un de ces tonneaux il mit la somme qui était due au duc ; les gens du duc de Bar ayant secrètement tiré cet argent du tonneau le vinrent présenter au duc , qui ne put le refuser. Ainsi Longwic fut rendu au duc de Bar.

Mais par le mariage d'Isabelle de Lorraine avec René d'Anjou (1), Longwic avec tout le reste du Barrois , fut réuni à la Lorraine. Le duc Charles IV en jouissait paisiblement lorsqu'il se brouilla avec la France. Le maréchal de la Ferté emporta le 12 juillet 1647, la ville de Longwic, et Saint Amour qui y commandait, et sortit avec la garnison Lorraine par composition, et fut conduit avec armes et bagages à Arlon.

En 1670 (2), le marquis de Genlis s'étant présenté devant Longwic, comme pour l'assiéger, Baillivi qui y commandait, lui en épargna la peine ; il trouva si peu de disposition dans la garnison et dans les bourgeois à défendre la place, et la désertion fut si grande parmi les officiers et dans les soldats, qui se trouvèrent réduits au nombre de trois cents, qu'il fut résolu au conseil de guerre, de rendre la place aux mêmes conditions qui avaient été accordées à Châtel-sur-Moselle. Ainsi Genlis entra dans Longwic, le quatorze octobre 1670.

Dans le traité de Niméguen en 1679 (3), le roi Louis XIV offrit de rendre au duc de Lorraine, son pays, avec bien des limitations qui ne sont point de mon sujet. Le roi demanda entr'autres choses qu'on lui cédât Longwic avec sa prévôté, avec offre de rendre au duc de Lorraine, une autre prévôté de pareille valeur dans les trois évêchés.

Le duc Charles V n'ayant point voulu accepter ce traité, la Lorraine demeura au pouvoir de la France, comme auparavant ; jusqu'à la paix de Risvick, conclue en 1697. Le duc Léopold, fils de Charles

V, ayant agréé la restitution de la Lorraine, aux conditions qu'il plut au roi Louis XIV, de la lui rendre, Longwic demeura à la France, qui se réserva seulement quelques villages aux environs. En sorte que par le traité de Paris de l'an 1718, on n'a laissé à la France que dix villages autour de Longwic, et le duc a reçu en échange quelques villes ou quelques villages d'une valeur équivalente. Le patron de l'église de Longwic, est saint Dagebert martyr. On y célèbre sa fête le deux septembre, de même qu'à Steunay, et dans le diocèse de Verdun.

LONGUYON. — Longuyon, petite ville du diocèse de Trèves, chef-lieu de l'office et du bailliage de Longuyon, cotr souveraine de Nancy. Le roi en est seul seigneur.

Il y avait ci-devant dans ce lieu, un hôpital, dont il ne reste que la chapelle, qui est sous l'invocation de saint Nicolas. Cette chapelle avait autrefois appartenu aux templiers, et on voyait encoré sur la porte il y a quelques années une croix et douze croissans. Il y a dans Longuyon environ trois cents habitans ; il est situé au confluent de la Ghiers et de la Crané, à trois lieues de Longwic et à une lieue d'Arrancy.

Il y a une forge et un fourneau où l'on fait d'excellens canons de fusil. Il y a aussi quatre censés, qui sont Fossieux, Froyeux, Noël, et Meget ; la plupart ont leur ban particulier ; de plus, sur le ban un moulin.

L'on montre à Longuyon une chassé remplie d'os humains proprement enveloppés dans une belle napperie, que de temps immémorial on respecte, comme reliques, sans toutefois leur rendre un culte public. La tradition du pays est, que ce sont deux martyrs que l'on dit avoir souffert dans un village voisin nommé à présent Martigni, et anciennement Colmer, situé sur la rivière de Ghiers, diocèse de Trèves. On nous a envoyé une très-ancienne inscription qui se voit sous la chassé de ces martyrs ; elle n'est ni gothique ni en caractères latins anciens, ni

(1) Hist. de Lorraine, t. 2, pag. 433.

(2) Ibid. t. 2, p. 678.

(3) Histoire de Lorraine, tome 3, page 834.

bien formée. Il me paraît que l'inscription porte : *Beati*, (en abrégé) **MOLINIAS S. NIPIVS**. Mais je ne trouve ces martyrs dans aucun martyrologe; ce qui ne me surprend pas, ici ayant grand nombre de saints particuliers de villes et de provinces, inconnus aux auteurs des martyrologes.

LORKIN. — Lorkin, village situé vers la source de la Sàre, pas loin de Turkestein, de saint Quirin et de Hesse, diocèse de Metz (1). Il y avait anciennement à Lorkin un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones, qui avait été fondé par Beneclin de Turkestein, et par Mathilde sa femme, du consentement de son fils Conon, de ses filles et de ses neveux, pour y entretenir une communauté de vingt religieux: Ils accordèrent à ce nouveau monastère des biens considérables, et les offrirent à Dieu, par les mains d'Etienne de Bar, évêque de Metz, en 1128.

LORRETTE (NOTRE-DAME DE). — Notre-Dame de Lorrette est une chapelle en titre, fondée le 10 septembre 1542 par le sieur Nicolas Hauzelin receveur de Lorraine et Mariette sa femme, sur le ban de la *Petite-Varangéville*, au lieu dit *la Haut-de-Metz*. La fondation consiste en un gagnage sis à Lénoucourt, dix fauchées de pré, situées sur les bans de Jarville et de la Neuve-Ville. Le clos qui environne la chapelle, contient environ douze arpens, tant en vignes, terres labourables, que prés et jardins. Il y a encore un pré de cinq ou six fauchées au-dessous de la chapelle. Il y a en outre quelques cens, qui sont ignorés; seulement le chapelain perçoit trente sols annuellement de l'hôpital de St. Nicolas.

La collation en appartient aux deux ou quatre gouverneurs de la ville de St. Nicolas, qui doivent la conférer à un enfant du lieu. La chapelle est chargée de deux messes par semaine; savoir, le dimanche

et le vendredi. Par le titre de fondation le chapelain doit résider à Lorrette, ou au moins à St. Nicolas.

Environ l'an 1700 cette chapelle étant vacante par la mort du titulaire M. Villalume, le sieur Gabriel, alors curé de Loudresin, originaire de St. Nicolas, y fut nommé; mais n'ayant pas voulu accepter ce bénéfice, et ne se trouvant point d'enfant de St. Nicolas, qui fût prêtre, pour le posséder, on y nomma le sieur Louis Coquet chanoine de la primatiale de Nancy. Ce dernier titulaire y a fait bâtir un logement très-commode pour le chapelain.

LOS. — M. Adrien Valois dans sa Notice des Gaules (1), soutient que le comté de Los, situé dans le pays de l'évêque de Liège, entre la Hasbaye au midi, la Campine Liégeoise au nord, le duché de Brabant au couchant, et celui de Limbourg au levant, dont *Borcloon* ou *Borchlœn* est la capitale; que ce comté nommé par les Flamans *Loon* ou *Loen*, est le même que *Los* ou *Loos*, et que ce que les anciens ont appelés *Lomensis* ou *Lomensis pagus*, ou *Lumensis* ou *Lucumacensis*, ou *Lamacensis pagus*. Arnoù comte de Los, est quelquefois nommé *Lomensis* ou *Loensis*, ou *Losensis comes*. On peut voir ses preuves dans son ouvrage. Les principaux lieux de ce comté sont *Borcklain* ou *Lootz*, *Tongres*, *St. Tron*, *Herk*, *Hasselt* et *Bilsen*.

Maatilius dans son histoire du comté de Los, avance que Charlemagne en 801 récompensa la valeur et les services d'Oger-le-Danois, un de ses plus vaillans capitaines, en lui donnant le comté de Los; c'est ce que dit Mentel (2). Mais cela n'est pas sans difficulté, car on voit en l'abbaye de saint Faron de Meaux, le mausolée d'Oger ou Otger, ou Otgar, un des plus vaillans capitaines des armées

(1) Hist. de Lorr., t. 1. pag. 1168 et preuves, en 1128 et tom. 2, p. xviii et cclxxxvi.

(1) Adrienne vales., not. balliar., p. 282.
(2) Bertholet histoire de Luxemb. t. 4, p. 378.

de Charlemagne, qui se fit religieux dans cette abbaye, avec Benoit son compagnon de guerre. Ils y sont tous deux représentés avec leurs habits monastiques, et on conserve dans la sacristie, les os d'Oger, avec son épée et son bouclier. Le bouclier est de fer, et assez étroit, portant des entailles assez profondes des coups d'épée qu'il y a reçus. On montre au même lieu et dans d'autres églises, une ancienne histoire de la conversion d'Oger et de Benoit; on y lit qu'il avait une sœur nommée *Auda*, qu'il maria à *Roland*, autre fameux capitaine de l'armée de Charlemagne. On ne dit pas qu'il ait été marié, ni qu'il ait eu des enfans.

Oger eut trois fils, *Odulphe*, *Berenger* et *Angelran*, qui lui succédèrent jusqu'environ l'an 910. Alors leur postérité étant éteinte, *Rodolphe* fils cadet de *Renier II* comte de Hainaut, se mit en possession de ce comté, et le transmit à ses descendans.

La maison de *Los* étant entrée en celle de *Chini*, ces deux maisons subsistèrent avec éclat jusqu'au milieu du quatorzième siècle, *Arnoù IV* comte de *Chini* et de *Los*, ayant été tué au siège de *Rhodes*, ville du comté de *Luxembourg*, en 1353 sans laisser aucun enfant de *Marguerite* son épouse, *Louis V* son beau-père, donna *Marguerite* sa fille en mariage au duc *Jean* de *Lorraine*.

Le duc de *Luxembourg* se mit en possession du comté de *Chini*, et l'évêque de *Liège* acheta pour une grande somme d'argent celui de *Los*.

LOUPI-LE-CHATEAU et *Loupi le petit Villotte*. — *Loupi-le-Chateau*, *Lupentii-Castrum*, village avec titre de prévôté, sur la petite rivière de *Chers*, à trois lieues de *Bar-le-Duc*, diocèse de *Toul*, office, recette et bailliage de *Bar*; présidial de *Châlons*, parlement de *Paris*. La paroisse a pour patron saint *Thimothée* et saint *Apollinaire*.

Marguerite de *Lorraine*, reine d'Angleterre, après la mort funeste du roi son mari, et de son fils le prince de *Galles*,

se retira en *Lorraine*, et fit sa résidence pendant quelque temps à *Loupi-le-Château*, puis se retira à *Angers* (1).

On voit dans le même lieu les ruines d'un château, autrefois considérable. Il y a dans le village cent quinze ou cent vingt habitans.

Villotte, autrefois Annexe de *Loupi*, est aujourd'hui érigé en cure. L'église est consacrée à *Dieu*, sous le nom de saint *Brice*.

La maison de *Loupi* portait de gueules à cinq annelets d'argent, passés en sautoir.

Loupi-le-Petit est situé sur la rivière de *Chers*, du diocèse de *Toul*, office, recette et bailliage de *Bar*, présidial de *Châlons*, parlement de *Paris*. Le roi en est seul seigneur; la paroisse a pour patron saint *Amand*.

LOUPI, dans le *Verdunois*. — *Loupi* avait autrefois des seigneurs puissans, dont il est parlé dans l'histoire de *Verdun* (2). En 1219 *Jean* seigneur de *Loupi*, donna au prieuré de *Beauchamp*, que *Henri* comte de *Bar*, faisait bâtir près *Clermont-en-Argonne*, la moitié du froment et de l'avoine que son chapelain de *Loupi* devait percevoir au même lieu.

Loupi-aux-deux-Châteaux, près *Stenay*, lieu cédé à la France: c'est apparemment ce *Loupi* dont on vient de parler, situé dans le *Verdunois*.

LUCÉBOURG ou **LUCÉLBOURG**. — *Lucebourg* ou *Lucelbourg*, ou *Lutzelbourg*, château et village situé entre *Dabo* ou *Dasbourg*, *Phalsbourg* et *Saverne*, dans les montagnes de *Vôges*. Ce lieu était autrefois du domaine des ducs de *Lorraine*; mais il fut cédé à la France, de même que *Phalsbourg* et autres lieux des environs, pour former la route que le roi s'était réservée par le traité de 1661.

Il est souvent parlé dans notre histoire du château de *Lucebourg*, et des seigneurs de cette maison, qui sont quelquefois dénommés de *Lutzebourg*, ou de *Luxem-*

(1) Hist. de Lorr. Preuves, p. xxiv, t. 6 & tom. 3.

(2) Hist. de Verdun, p. 331 et 403.

bourg, ou de Lutzbourg, du de *Lutzelbourg*. Cette conformité de nom avec la fameuse ville de Luxembourg, chef du duché de ce nom, a souvent fait confondre les deux maisons de Luxembourg et de Lucebourg. Leurs grands biens, leurs alliances, leurs emplois éclatans favorisent ce mélange, et plus que tout cela, le jugement rendu en 1708 par S. A. R. le duc Léopold, en faveur de l'origine commune de la maison de Lutzbourg, avec celle des comtes et ducs souverains de Luxembourg; ce qui n'empêche pas qu'il ne reste de grands doutes sur cette origine.

Il n'en est pas de même de la jonction de la maison de Fléville avec celle de Lucebourg, dont nous parlons ici. Cette union s'est faite après le décès de Vari de Lucebourg III du nom, au profit d'Égenof IV du nom, qui se trouve le plus proche parent de Vari, vers l'an 1470. Nous avons donné leur généalogie dans un autre ouvrage (1). Il est fait mention du château de Lucebourg, dans la vie d'Étienne de Bar, évêque de Metz, qui est mort en 1163.

Hugues fils de Folmar, comte de Metz, possédait les fiefs de Lucebourg et de Hombourg, mouvants de l'évêque de Metz (2). Après la mort du comte Hugues, Mathieu duc de Lorraine, s'en était emparé, et les possédait par le seul titre de la force. Étienne de Bar, évêque de Metz, s'étant remis dans les bonnes grâces de l'empereur Frédéric Barberousse, employa la faveur de ce prince, et ses propres forces, pour rentrer en possession de ces deux fiefs. Il fit rebâtir le château de Lucebourg, qui était tombé en ruine, et en fit présent à son église cathédrale. *Firmavit castrum nobile Lucebore, quod ad ipsum jure hæreditario descendit, beato contulit Stephano.* Cette forteresse ayant été usurpée par le comte de Sarverden, Thiéri de Lorraine, évêque de

Metz, mort en 1181 la reprit sur lui, et la rendit à l'évêché de Metz. *Tarrim in medio castri Lucelembourg sitam, quam tunc temporis comes de Salverna tenebat, sibi suisque successoribus, ipso comite capto, recuperavit.*

Les armes de la maison de Lucebourg, étaient d'or au lion d'azur, écartelé et vairé, ou autrement, elle portait d'argent au lion de gueules, la queue nouée, et passée en sautoir. La maison de Lucebourg est éteinte depuis le quinzième siècle; mais il en reste des branches dans les maisons de Fléville, de Sarrebourg et d'Imling.

Le château de Lucebourg fut vendu à l'évêque de Metz en 1297 par François, archidiacre de l'église de Metz, et prévôt de l'église de Strasbourg, avec ses châteaux de Turkestein et de Castel, ou Castres (1).

Il se passa diverses négociations au sujet de la terre de Lucelbourg, jusqu'à ce que les ducs de Lorraine en eurent le haut domaine et des villages en dépendants. Mais en 1661, par le traité de Vincennes, le duc Charles IV, céda au roi Louis XIV, Phalsbourg et les dépendances de Lutzbourg, pour former le chemin que le roi s'était réservé pour le passage de ses troupes en Alsace; et par le traité de 1718, il a été arrêté, que Lutzbourg demeurerait à perpétuité à la France, moyennant un équivalent qu'on a donné à la Lorraine.

LUCÉY. — Lucey, *Luciacus*, petit village à deux lieues de Toul vers le nord, est remarquable pour être le premier fonds donné à l'église de Toul (2). L'évêque *Euculanus* ou *Eudulus* est loué dans l'histoire, pour avoir acquis quelques fonds à sa cathédrale, et en particulier *Luciacus*. Or, saint Euculan ou saint Eudulan, a succédé à saint Antimoise, qui vivait au sixième siècle.

Lucey a pour patron, saint Étienne.

La chapelle de Notre-Dame de la consolation, fut fondée à Lucey, sur la fin

(1) Hist. de Lorr., p. 64 66.

(2) Meurisse, p. 397.

(1) Hist. de Lorr., t. 2, p. 13 14.

(2) Histoire de Lorr. t. 1 pag 169.

du seizième siècle, par le Sr. Etienne Hordal, doyen de l'église de Toul, et fut consacrée par M. de Buvet, Suffragant. Elle est presbytérale et chargée de trois messes par semaine.

LUDRE ET AFRIQUE. — Ludre, ou Ludes, (1) village ou bourg à deux lieues de Nancy, tirant vers la Moselle; qui donne son nom, ou le reçoit d'une maison célèbre en Lorraine, venu de Bourgogne en ce pays, vers l'an 1559; elle subsistait en Bourgogne sous le nom de Frolois, dès l'an 1200. Le château de Ludre a subsisté pendant que presque tous les autres de la province ont été démolis par ordre de la France, en 1633 et 1670.

Le patron de Ludre, est saint Evre; bailliage et cour souveraine de Lorraine.

En 1580, Charles II, fait Jean de Ludre, sénéchal de Lorraine, et lui assigne pour gage cent livres de forts. Et en 1581 Jean de Ludre chevalier, et Colignon de Ludre écuyer, son frère, font un traité de paix, avec Geoffroi de Nancy, chevalier.

En 1467, le six mars, Didier de Ludre, est fait conseiller du duc Jean.

En 1485, le dix octobre, Ferri de Ludre, fils de Jean de Ludre, chevalier, fait un traité de paix avec la ville de Metz: ils se rendent respectivement leurs prisonniers, leurs biens et leurs titres.

Assez près de Ludre, et sur la montagne au midi, qui domine sur la Moselle, on voit des ruines d'un ancien camp romain, qui était placé en cet endroit, pour garder la Moselle et le chemin qui était sur ce fleuve où l'on passait anciennement pour venir de Toul à saint Nicolas; avant que le grand chemin par le bois de Hayes fut fréquenté, comme il l'est aujourd'hui, et que la ville de Nancy fut devenue capitale du Barrois. Ce qui me confirme dans la persuasion où je suis, qu'Afrique était un camp romain, c'est qu'encore aujourd'hui, il y a entre cette montagne et le village de Ludre, des champs qu'on nomme *au vieu-marché*.

En 1552, M. de Château-Roux, bourgeois de Troyes-en-Champagne, allant de Toul à saint Nicolas, passa la Moselle en quatre ou cinq endroits, et étant vis-à-vis Afrique, remarqua un grand pan de muraille, qui formait autrefois la cité d'Afrique.

J'ai appris d'un homme très-bien instruit, que certaines personnes se présentèrent au seigneur de Ludre, demandant permission de creuser dans le château d'Afrique, promettant même de l'argent pour en avoir la permission: L'ayant obtenue, ils creusèrent et rencontrèrent un souterrain qui les conduisit à quel que distance; mais désespérant d'y trouver quelque chose, ils se retirèrent, ayant seulement senti, disaient-ils, une forte odeur de cuir.

Les seigneurs de Ludre prennent dans leurs titres, la qualité de comtes d'Afrique, et cette montagne leur appartient en partie. Je n'en trouve rien dans les anciens monuments de ce pays.

Les armes de la maison de Ludre, maison de nom et d'armes de l'ancienne chevalerie; sont bandés d'or et d'azur, de six pièces à la bordure, engrelée de gueules.

Le duc Léopold I, a érigé en marquisat en faveur de la maison de Ludre, la terre et seigneurie de Bayon, qui appartient à cette maison, par patentes du sept octobre 1720.

Richard-Ménil, petit village sur une éminence, entre Ludre et la Moselle. L'église a pour patron saint George. Cette terre appartient à la maison de Ludre, qui a son château à une lieue de là, vers le nord; les seigneurs de cette maison font ordinairement leur demeure dans une grande et belle maison, ayant forme de château, situés sur la Moselle, au-dessous Richard-Ménil.

La maison de Richard-Ménil portait de sable au lion d'or, armé, lampassé et couronné de gueules.

LUNEVILLE. — Lunéville tire son nom de Diane, ou de la lune qu'on y

(1) Hist. de Lorr. t. 1 pag. 433. an 1051.

adorait autrefois. Tout ce que nous avons dit du bois de Futaie de Léomont, de sa fontaine sacrée, du culte qu'on y rendait à Diane, confirme cette opinion, aussi bien que le nom de *Lunevilla*, ville de la lune, ou *Lunaris-oilla*, qui signifie la même chose. On raconte que quand on fit fortifier Lunéville, apparemment en 1587, lors de l'approche de l'armée des protestans d'Allemagne, monsieur le baron d'Haussonville, (1) colonel de l'infanterie Lorraine, transféra l'abbaye de saint Remi dans la ville, de même que la commanderie de saint George, qui était voisine et hors de la ville. On raconte, dis-je, que dans les terres qu'on transféra de cette commanderie pour former les fortifications de Lunéville, on trouva une figure de pierre, qui représentait un homme armé, portant une espèce d'enseigne chargée d'une lune; et à quelque distance de cette commanderie, la figure d'une femme, qui avait sur la tête un grand croissant renversé, qui lui couvrait la tête, et dont les deux cornes ou extrémités, venaient tomber sur les épaules.

Les anciens payens (2) adoraient la lune sous les deux sexes, et avaient le Dieu *Lunus*, et la Déesse *Luna*. *Philechorus affirmat lunæ sacrificium facere: viros cum veste muliebri, mulieres cum virili, quod eadem mas estimatur et femina*. Spartien dans la vie de Bassiens ou de Caracalla, dit, que les orientaux tiennent, que ceux qui adoraient la lune sous le nom de femme, sont toute leur vie assujétis au pouvoir des femmes, et au contraire, ceux qui l'adoraient sous le nom d'homme, sont toujours les maîtres de leurs femmes. *Qui lunam femineo nomine et sexu putaverit nuncupandam, is addietus mulieribus semper inserviet: at verò, qui marem Deum esse crediderit, is dominabitur uxori*.

La ville de Lunéville est du diocèse de Toul, arrosée des rivières de Meurthe,

(1) Benoit Histoire de Toul, page 6. 1137.

(2) Macrob. Satar. l. 3. c. 8.

de Mortagne, de la Vezouze, du Sanon. Elle a été possédée au moins depuis le dixième siècle, par des seigneurs qui portaient le titre de comte. Nous avons donné la généalogie de ces comtes, à la suite des comtes de Metz, dont ceux de Lunéville descendaient. *Voyez le premier tome de l'histoire de Lorraine*. Un de ces comtes nommé *Folmar*, fonda vers l'an 1050, l'abbaye de St. Remi de Lunéville, pour des religieux bénédictins, qui ayant déplu à leurs fondateurs, y mirent en leur place, vers l'an 1054, d'autres bénédictins qui n'y subsistèrent point non plus; on leur substitua vers l'an 1140, des chanoines réguliers de saint Augustin, qui y sont encore aujourd'hui.

Théodoric duc de Bar, qui commença à régner en 984, et mourut en 1028, avait épouse Richilde, ou Sunechilde, que nous croyons avoir été fille du comte Folmar, puisqu'il est dit dans un titre de l'an 1287, que Thierrri possédait *Amance, jure hæreditario*, venant de Folmar (1).

Ce Folmar, beau-père du Duc Thierrri, pourrait bien être le même que le fondateur de Beaupré.

Le dernier des comtes de Lunéville nommé Folmar, comme la plupart de ses prédécesseurs, donna sa fille Clémence en mariage, à Folmar comte de Castres, ou de Bliscastel, qui eut du chef de sa femme, la seigneurie de Lunéville, ce qui se prouve par une chartre du monastère de Beaupré, de l'an 1175, donnée par le comte Hugues, fils de Folmar; et le même Hugues comte de Lunéville, par un autre chartre de l'an 1189, n.° 8, 9, reconnaît qu'il était fils du comte de Castres. Il paraît par quelque monument du douzième siècle, que les seigneurs de Riste avaient part à la seigneurie de Lunéville. En 1225, le seigneur de Riste était seigneur de Lunéville. Titre à Flavigni. *Voyez* la généalogie de la maison de Riste, sous les années 1229, 1508, 1515, 1517, 1538, 1544.

(5) Hist. de Lorraine, pag. 459. preuves.

En 1224, Huë seigneur de Lunéville, et Conrade son frère, sur les différens qui étaient entr'eux au sujet de leur partage, pour les terminer ; Huë donne à son frère le château de Pierrepont, avec toutes ses appartenances ; il lui cède encore hors des murs de Lunéville, tout ce qui est depuis le fossé derrière la maison des chevaliers d'Atteville, et quantité d'autres choses, par les quelles il paraît que ces deux frères possédaient Lunéville et les villages qui en dépendent, les bois, la pêche le four bannal, etc ; et moyennant cette cession, Conrade renonce à tout ce qu'il peut prétendre à la succession paternelle.

En 1243, le duc Mathieu fit un échange du château de Spissemberg, et de ce qu'il avait à saint Diey, à Moyennoutier, à Etival, et généralement de ce qui était à lui entre Raon, la Bourgonze, Bruyères et Spissemberg, contre ce que Huy, ou Hugues, comte de Lunéville, avait au château de Lunéville, à Gerbéviller et à Valfroicourt ; et cela du consentement de ses fils Huillon, Philippein et Ferri, par traité passé le dimanche devant la division des apôtres, qui est le quinze juillet 1243 (1).

Trois ans après, le duc Mathieu racheta les mêmes terres qu'il avait cédées à Hugues comte de Lunéville, avec la vouerie de l'église de saint Diey (2). Il les racheta de Huë comte de la petite Pierre, moyennant la somme de trois mille trois cents livres de Messins, payables en différens termes. Fait le lendemain de l'invention saint Etienne, 1246. Depuis ce temps, le comté de Lunéville est demeuré uni au duché de Lorraine ; et en 1263, le duc Ferri III, affranchit la ville de Lunéville, et lui donna les franchises de Beaumont-en-Argonne, de même qu'à Nancy, à Port ou saint Nicolas, et à Gerbéviller. On peut voir dans l'histoire de Lorraine (3), ce que c'était que ces lois de Beaumont. Le duc Ferri donna pour cau-

tion de ses promesses, Thiebaut, roi de Navarre et comte de Champagne.

Sous le duc René II, en 1476, plusieurs seigneurs Lorrains, accompagnés de quelques troupes qu'ils avaient amassées, allèrent assiéger Lunéville, qui était occupé par quatre cents hommes du duc de Bourgogne (1). Ces seigneurs n'avaient point d'artillerie ; ils donnèrent l'assaut, et attaquèrent la ville par escalade ; l'assaut dura toute la nuit. Ils se rendirent maîtres de la première porte de Chanteheü, mais ils ne purent s'y maintenir. Ils envoyèrent demander des hommes et de l'artillerie au duc René II, qui était alors à Strasbourg ; il leur envoya six cent hommes d'armes, deux gros canons et dix serpentines, qui arrivèrent dans trois jours devant la place. Les assiégés offrirent de se rendre la vie et bagues sauvées, si le gouverneur de Nancy ne leur pouvait envoyer du secours ; ils députèrent à Nancy à M. de Dieuze, qui leur fit dire qu'ils n'avaient point de secours à espérer ; ainsi ils se rendirent et se retirèrent où ils purent.

L'armée des protestants d'Allemagne qui allait au secours des Huguenots de France, passant à Lunéville au mois de septembre 1587, le baron d'Haussonville, colonel de l'infanterie Lorraine, sous le duc Charles III, qui avait fait quelques fortifications à la hâte à Lunéville, fit si bonne contenance, que cette armée n'osa l'attaquer.

Après la retraite du duc Charles IV, et sa sortie de Lorraine, son frère le duc Nicolas-François, cardinal et évêque de Toul, se retira à Lunéville, où il épousa la princesse Claude, sa cousine germaine en 1634 (2).

Le maréchal de la Force, en étant informé, obligea le duc Nicolas-François et la princesse son épouse, de retourner à Nancy, dans l'espérance d'empêcher la consommation du mariage, mais il était trop tard ; le prince et la princesse furent

(1) Ruyr Antiquités de Voges.

(2) Hist. de Lorr. t. 2. p. 238.

(3) Hist. de Lorr. t. 2. p. 314.

(1) Ibid. t. 2. p. 1036.

(2) Hist. de Lorr. t. 3. pag. 257. 258. 259.

amenés à Nancy, d'où ils sortirent de la manière que chacun sait.

En 1658, le duc Charles IV, ordonna à ses gens d'assiéger Lunéville, leur demandant seulement qu'ils pussent conserver cette place, jusqu'au temps où la saison ne permit plus aux ennemis de tenir la campagne; qu'après cela il la mettrait en état de soutenir un siège royal.

Dès que les troupes Lorraines parurent devant la ville, les ennemis l'abandonnèrent et les Lorrains commencèrent aussitôt à la fortifier. Le roi fit assiéger cette place sur la fin de la même année par le duc de Longueville, qui l'emporta après quinze jours de siège, et les officiers et soldats, furent faits prisonniers de guerre. Le roi Louis XIV, en fit raser le château en 1678.

A la paix de Riswick, conclue en 1697, la Lorraine ayant été rendue au duc Léopold, ce prince fit sa demeure la plus ordinaire à Lunéville, et en rétablit le château dans un état beaucoup plus grand et plus magnifique qu'il n'avait jamais été. Le roi Stanislas de Pologne y a ajorté beaucoup d'embellissemens, et y fait aussi sa demeure ordinaire.

L'ancien château de Lunéville était fort petit en comparaison de celui d'aujourd'hui; il ne comprenait que les deux petites ailes qui sont d'un côté entre la chapelle et le grand bâtiment qui donne entrée, et qui a vue sur les bosquets, et de l'autre côté, l'ancien château n'avait que la même étendue.

La chapelle du château de Lunéville fut fondée par le duc Raoul en 1343, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Antoine, dans laquelle on doit chanter chaque semaine trois messes, savoir: le dimanche le mercredi et le samedi; et le chapelain doit aller aux jours de fêtes à Einville. Le duc lui achète une maison, lui donne des revenus pour sa subsistance, et veut qu'il vienne manger à son hôtel, dans les jours qu'il dit la messe.

Le duc Léopold I, fit bâtir les deux grands corps de logis au-dessous desquels

sont les écuries, Boffrand en a donné les desseins, et les a fait graver dans son architecture.

Le duc fit aussi bâtir la grande aile qui est à gauche en entrant dans les jardins, où il se logea, et où loge actuellement le roi de Pologne.

Ce dernier prince a fait plusieurs embellissemens au château et aux jardins de Lunéville; comme le kiosque, la chinoise: et depuis le dessèchement d'un marais joignant la rivière, il a fait de fort beaux jardins, qui ont chacun un pavillon dans une île formée par la Vesouse, et son canal. On voit dans ce même jardin, quantité de figures en pierres fort bien faites. On y voit une chose singulière, qui est un amas de grand nombre de rochers assemblés avec art, et accompagnés d'une multitude de figures très bien imitées, qui sont mises en mouvement par des eaux qui coulent par derrière ces rochers, distribués dans des canaux de plomb.

Le couvent des sœurs grises était autrefois à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un grand jet d'eau, entre la grande aile en entrant, et le rechet dont on vient de parler.

La paroisse de Lunéville est dédiée sous l'invocation de saint Jacques apôtre; les religieux de l'abbaye de saint Remi, de la même ville, en sont collateurs. Ce fut Pierre de Brixel, évêque de Toul, mort en 1192, qui donna cette église à l'abbaye de saint Remi. Clément VII, confirma cette union. Après la bulle de séparation de mense, faite en 1627, le cinq du pontificat du pape Urbain VIII, Charles de Lorraine, abbé commendataire de l'abbaye de saint Remi, laissa le patronage aux religieux, qui y nomment un de leur communauté pour la desservir. Décimateur, l'abbé pour les grosses et menues dîmes de Lunéville, Huviller, Moncel, Viller, Mehon et autres lieux qui en dépendent; excepté Froidefontaine et Champé, où il ne prend que le tiers; l'abbé de Beaupré a les deux autres tiers. L'abbé de Lunéville a encore la totalité de la dime

de vin du ban de Lunéville et de Huviller.

Les bénédictins s'établirent d'abord à Léomond en 1735, ensuite ayant acheté de M. le prince de Craon, la maison et le jardin de Mesnil, ils s'y sont établis depuis l'an 1737, avec l'agrément du roi de Pologne, du vingt-six août de la même année.

Il y a de plus à Lunéville un couvent de capucins établis en 1635. Les carmes s'y établirent en 1707.

Les annexes de la paroisse de Lunéville, sont :

1.° *Huviller* ; patron l'Assomption de la Vierge. Seigneur, le sieur de Gombervaux.

2. *Chanteheux*, église succursale ; patron saint Barthelémi. Le roi Stanislas y a fait bâtir une très-belle maison.

3. *Le Ménil* où sont établis les bénédictins, où il y a une chapelle.

4. *Mekon* avec sa chapelle.

5. *Moncel* avec sa chapelle.

6. *L'ermitage* de saint Léopold.

7. *Viller*, où il y a une chapelle fondée le quatre octobre 1630, par Étienne Gremel. Les minimes de Lunéville y disaient autrefois la messe les fêtes et dimanches.

La ville commença la maison de charité en 1724. Le duc François III, l'autorisa par lettres du vingt-trois mars 1736. Le roi de Pologne y fonda deux sœurs de saint Lazare, par contrat du onze juillet 1746, augmentées d'une troisième en la même année. Il a confirmé de nouveau ces fondations de la charité, par lettres du premier février 1752.

Le même prince établit en arrivant à Lunéville, une académie de quarante-huit cadets gentilshommes, dont vingt-quatre polonais et vingt-quatre lorrains. Leur hôtel est vis-à-vis celui des pages dans l'île, entre Lunéville et le faubourg des Carmes.

Il fonda encore les écoles chrétiennes à Lunéville, par contrat du treize mars 1750. Ces écoles sont tenues par trois frères, pour l'instruction des pauvres enfants de la ville et des faubourgs.

Il y a au faubourg de Viller proche Lunéville, une belle faïencerie dans laquelle on emploie beaucoup d'ouvriers. On y travaille aussi en terre de pipe à fumer, avec beaucoup de succès.

Le nombre des ouvriers, l'étendue des bâtiments, et la qualité des ouvrages sont remarquables. Jacques Chanbute la commença sur la fin du règne du duc Léopold, et le quatorze juin 1731, on lui accorda des franchises et privilèges. En 1748, on y fit les premières expériences de la terre de pipe ; cette terre soutint les premières et les plus fortes épreuves du feu, en présence du roi de Pologne, de M. de Voltaire et de madame la marquise du Chatelet. Le roi lui accorda le privilège par arrêt ; ces lettres patentes sont des treize et vingt-neuf décembre 1739. La réputation de cette manufacture se soutient, et s'augmente de jour en jour.

Le bailliage de Lunéville comprenait environ cent villages ou hameaux.

Chanteheu, château près le village de même nom, bâti par le roi Stanislas, vis-à-vis la façade de celui de Lunéville, du côté des bosquets. Il y a de l'un à l'autre une belle avenue d'une demi lieue de long. De la terrasse du donjon, la vue se porte du côté de la Vôge et de la Suisse, à une distance prodigieuse. Louis XV convalescent au retour de Metz, y fit le deux octobre 1744, la revue de sa gendarmerie, et partit de là pour le siège de Fribourg.

Jolivet, autre maison royale à l'extrémité du village de Huviller, au sommet du coteau qui termine la vue du château de Lunéville, à droite de la Vezouze. Le roi de Pologne a fait embellir cette maison.

Ce même prince a fait démolir depuis quelques années l'église paroissiale de St. Jacques, et en a transféré l'office dans l'église abbatiale de S. Romi, qu'il a fait bâtir en partie, et y a fait grand nombre d'embellissements et de présents.

Dans les églises paroissiales et abbatiales de Lunéville, il n'y a aucune chapelle, mais de simples oratoires, que Louis

d'Haraucourt, évêque de Toul, déclara le 23 octobre 1438, être à la disposition pure et simple de l'abbé régulier de Lunéville.

La commanderie de S. George, dont nous avons parlé et qui était hors de la ville, ayant été démolie en 1587, au passage des troupes protestantes, fut unie à la commanderie de S. Jean de Viel-Aitre, située aux portes de Nancy.

Le duc Charles II et la duchesse Marguerite de Bertere, son épouse, fondèrent en 1406, un hôpital en l'honneur de la sainte Vierge-Marie, et de saint Maur-des-Fossés et de tous les saints, pour le remède de l'âme du duc Jean, père de Charles, de ses prédécesseurs et successeurs, à Viller près Lunéville, en la place d'un ménage et maison, qu'ils y avaient acquis et amortis; avec une chapelle où l'on doit dire deux messes par semaine, se réservant le droit de patronage de la chapelle dudit hôpital, auquel ils assignent des revenus convenables.

L'ancien hôpital de Lunéville se trouvant ruiné et sans bâtiment, le duc Léopold I^{er} a fait faire hors de la ville un nouvel hôpital général, par le secours d'une loterie tirée en 1709.

M. l'évêque de Toul y a transféré la chapelle de saint Nicolas de Mâxe ou Mâche, avec la fondation de la demoiselle Noirelle, par acte du 13 mai 1708. De plus, la chapelle de saint Sébastien et de sainte Catherine de Tantimont, du saint Sacrement d'Ogéville et de saint Fiacre dudit Ogéville, avec les hôpitaux d'Ogéville et d'Einville-au-Jard, avec leurs services. Toutes ces chapelles et hôpitaux furent transférés et incorporés au grand hôpital de Lunéville, par acte du 6 avril 1709.

Entre Antlup et Crevi près Lunéville, on remarque la place d'un ancien château aujourd'hui entièrement ruiné. On assure qu'il y avait au même lieu un bourg ou village, nommé *d'Anex*, et on trouve encore d'anciens titres, qui rappellent ce lieu sous le nom de *notre bonne ville d'A-*

nez, et le *ban d'Anex*; et les terres dudit ban sont chargées de payer aux seigneurs du ban de Laitre à Antelup, une certaine mesure de blé, appelée les *pougnets*; la dime des terres des environs de cette place, se levant par les fermiers des dimes de Léomont et ceux du curé d'Antlup.

On voyait à Lunéville une maison de minimes établis en 1600, une maison de filles de sainte Elisabeth, fondée par le duc René II en 1481; elles étaient placées au lieu où sont aujourd'hui les bosquets, d'où on les a transférées au lieu où elles sont à présent.

Les filles de la congrégation de Notre-Dame, furent reçues à Lunéville le 5 novembre 1629.

Les bénédictins furent établis au Ménéil, proche Lunéville, l'an 1737. Le duc Léopold ayant témoigné plusieurs fois souhaiter que l'on bâtît à Lunéville une maison de Bénédictins réformés, par le moyen d'un démembrement de quelques fonds de la mense abbatiale de Senones, Dom Augustin Calmet fit ce démembrement en 1734, et obtint des bulles de Clément XII, confirmatives de cet établissement.

Dans les marbres trouvés à Palmyre en Syrie, on remarque une figure ayant une couronne sur la tête, et un croissant derrière les épaules. On croit que c'est le dieu *Lunus*, car les Phéniciens ne faisaient pas la lune femelle. Le nom de la lune encore aujourd'hui est masculin, et celui du soleil féminin, en arabe. Le terme *Jarabolos*, marqué dans une inscription palmyrénienne, signifie le dieu *Lunus*.

En 1417 (1) le 15 janvier, Charles II, duc de Lorraine, donna un édit en faveur des bouchers de Lunéville, portant qu'il ordonne que nul hôte, tavernier, tant de la ville que du dehors, n'ait à tuer dans sa maison chair quelconque, sinon pour l'usage de son ménage, sous peine d'amende de dix sols. Cet édit fut renouvelé par le duc François I en 1544.

(1) Layette Lunéville.

L'an 1500, Philippe de Norroy et René de Florainville, tuteur de Jean de Savigny, fils de feu Jean de Savigny, et d'Anne de Norroy sa sœur, sachant que François et Ferri de Savigny frères, et Pierre Des salles dit le *Baill*, seigneur de Gomberval, avaient vendu à René roi de Sicile, duc de Lorraine, la part que chacun d'eux avait au moulin de Lunéville, ils lui vendirent aussi la portion qu'ils y avaient pour une somme totale de mille francs.

Thiebaut duc de Lorraine, donna en 1506, à l'abbaye de Moyemoutier, pour entretenir la chapelle de Dariot, et au chapelain pour y célébrer toutes les semaines, trois messes en l'honneur de la Vierge, dix livres de terres à petits tournois, à prendre tous les ans sur les *poignets* de Lunéville, aux termes de la Pentecôte et de St. Remi. Il veut que ceux qui tiendront ces *poignets*, paient sans retardement ces dix livres à Moyemoutier, et qu'ils puissent y être contraints, mêmes par censures ecclésiastiques.

En 1517, Burnike de Riste et Jeanne de Blâmont sa femme, donnent un acte au duc Ferri, par lequel ils déclarent qu'après leur décès le château de Lunéville et les maisons qui sont dans les faubourgs, lui reviennent.

En 1544, Jean de Nancy, sieur de Gomberveaux, et châtelain de Vaucouleurs, vendit au duc Raoul tout ce qui lui appartenait à Lunéville, de la succession de Burnike de Riste, pour une somme de neuf mille livres de bons petits tournois.

L'abbaye de saint Remi de Lunéville, jouissait autrefois des droits de passage des ponts de Lunéville et d'Einville, et de toute la partie du premier de ces lieux; mais comme par les malheurs des temps elle n'en tirait que très-peu de profit, Michel de Grand, abbé élu de Lunéville, du consentement de ses religieux, proposa au duc Charles III en 1563, de lui abandonner tous ces droits; ce que le duc accepta, et leur rendit en échange, quatre arpens de

bois, à prendre par an, en la forêt de Mondon.

LUTZVEILLER. — Lutzweiler, village entre la Horne et la Schvelde, à trois lieues et demie de Bitche, une lieue d'Hornbach, diocèse de Metz, bailliage de Bitche; appartenant autrefois à l'abbaye de Bouzonville, tout proche et joignant le duché des Deux-Ponts, à deux journées de chemin de l'abbaye de Bouzonville, engagé ci-devant pour la somme de huit cents florins d'or, et depuis racheté et remis à l'abbaye. Par le secours du duc Charles de Lorraine, la religion catholique y fut rétablie à l'exclusion de la luthérienne, qui s'y était glissée. Ce village de Lutzweiler fut échangé du consentement dudit duc Charles, avec le village de Medtaltorf et le bois de Bochartrolz, situé près le monastère de Bouzonville, où l'on avait érigé un village. Ceci arriva au XVI^e siècle, sous l'abbé Jean Sellin.

LUXEMBOURG. — Luxembourg, ville capitale du duché de Luxembourg, nommée dans les anciens monuments *Luciliburgum*; elle est située sur la petite rivière d'Elz ou d'Olzet, en latin *Alizuntia*. Elle est aussi connue dans les histoires du moyen âge, sous le nom de *Lucelebore* ou *Luxelembourg*, c'est-à-dire, le *petit bourg* ou *Luellibourg*, *Lucebourg*, *Lucebourg*, aujourd'hui communément *Luxembourg*, et passe pour une des meilleures forteresses de l'Europe. On la divise en haute et basse ville; la haute ville est un heptagone, situé en partie sur des rochers, et en partie dans une plaine. La ville basse est dans une profonde vallée, et comprend le Grunth et le Pfaffenthal; la rivière d'Elz ou Alzet, en latin *Alizuntia*, y coule du midi au nord, et y forme deux peninsules; l'une à la montagne appelée *la Rame*; et l'autre à la porte du château, baigne à l'orient ces rochers escarpés, de même que la *Pétreuse* au midi, et va se décharger par les prairies de Mersch, à Ertellbruche, où elle se perd dans la Sâre.

Il y a d'assez fortes conjectures que la montagne voisine de Luxembourg, nom-

mée la Rame, était autrefois fortifiée, et que les romains y avaient un camp; on y a trouvé quantité de médailles de Dioclétien, de Maximien de Constance Chlore, et d'autres empereurs du bas empire, mais aucune, des empereurs du haut empire; et ce fut apparemment l'empereur Gallien, qui pour arrêter les courses des Allemands, garnit de châteaux et de forts, toute cette frontière. Il aurait pu faire la même chose à Luxembourg, et il y a quelque apparence qu'il l'a fait, et que ce fut un Romain nommé *Lucilius*, qui lui donna le nom de *Luciliburgum*; mais encore qu'on n'y trouve ni médailles, ni autres antiquités romaines, on sait qu'il était désigné sous le nom de *château*, lorsque *Vikeras*, abbé de S. Maximin de Trèves, mort en 966, le vendit à *Conrade* premier, comte de Luxembourg, en 965.

Long-temps auparavant, Luxembourg était déjà connu comme une forteresse importante, du temps du fameux *Gerbert*, qui d'archevêque de Reims devint pape sous le nom de *Sylvestre II*. Il vivait avant l'an 670; il écrivit à *Adalberon*, archevêque de Reims, que *Godefroi* comte de Verdun, et l'évêque de Verdun, s'étaient emparés de ce château ou de la forteresse de Luxembourg. *Memento sortis Guifridi, et Virdunensis Episcopi, ob pervasionem Castris Luciliburgi.*

On dit que *Charles-Martel* ayant obtenu sa guérison d'une longue et fâcheuse maladie, par le mérite de saint Maximin (1) de Trèves, donna à l'abbaye de ce saint, la terre de *Vermerskirchen*, dont Luxembourg était annexé, et en même temps le château de Luxembourg, qui jusqu'alors avait appartenu aux empereurs Romains, ou aux rois d'Austrasie. Depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis le commencement du huitième siècle, l'abbaye de saint Maximin posséda l'église de *Vermerskirchen* et le château de Luxembourg, jusqu'à ce que l'abbé le vendit au comte *Sigefroi*.

Les seigneurs de Luxembourg ne portèrent le titre de comtes, que jusqu'en 1554,

(1) Anonius, S. Maximini, apud Bolland.

que cette ville fut érigée en duché par l'empereur *Charles IV*, qui était de la maison de Luxembourg, et qui voulut la décorer du titre de duché, en faveur de *Vencealas* son frère.

Sigefroi, premier comte de Luxembourg, était, dit-on, frère puîné de *Godefroi*, comte de Verdun; il avait aussi pour frères, *Guerric* et *Gisibert*, et pour sœur, *Jutte* ou *Judith*, épouse d'*Adalbert* d'Alsace, fondateur de l'abbaye de *Bonhommeville*, tige indubitable de la maison de Lorraine. On trouve le nom du comte *Sigefroi* dans les titres des années 948, 963, 964, 965, 967, 974, 981, 982. On ignore l'année précise de sa mort, on la place ordinairement vers l'an 996; il fut enterré dans l'abbaye de saint Maximin de Trèves dont il était défenseur ou avoué. On ouvrit son tombeau en 1608, on trouva deux cercueils; dans l'un était un homme avec les cheveux et la barbe tirant sur le roux, la poignée d'une épée travaillée et embellie à l'antique, le baudrier et un reste d'épée; le baudrier était garni de plaques de cuivre. On y trouva aussi deux clefs de même grandeur; ces deux clefs pouvaient manquer l'avouerie de S. Maximin et d'Epternach, dont *Sigefroi* était avoué de plus deux cure d'ents et un collier d'or, enrichi de quelques pierres précieuses.

Dans le second cercueil que l'on croit être celui de la comtesse *Helvide*, épouse du comte *Sigefroi*, on remarque des grains ou boulettes de couleur noire et blanche, qu'on crut avoir servi au collier de cette dame. On peut voir la suite de la généalogie des comtes et ducs de Luxembourg dans notre histoire de Lorraine, tome 1 de la première édition, pag. cccxvi et suivantes.

Ermensinde, comtesse de Luxembourg au mois d'août 1343 affranchit les bourgeois de la ville de Luxembourg, et leur permit d'établir un justicier qu'ils présenteront au seigneur, pour leur rendre la justice, et conserver leurs droits et ceux du seigneur, si ne sera en charge qu'un an, à moins qu'on ne jette à propos de

proroger son administration. On établira de même des échevins. Chaque bourgeois paiera par an au seigneur quatre deniers, monnaie de Luxembourg. On donnera aussi certaines redevances pour chaque chose que l'on vendra dans la ville, et on ne vendra que selon la mesure de la ville. Lorsqu'ils seront commandés par le seigneur pour quelque expédition militaire, ils vivront à leurs dépens les huit premiers jours ; les sept jours suivans ils vivront aux dépens de l'ennemi. S'ils manquent d'obéir aux ordres du seigneur, ils paieront, le cavalier dix sols, et le fantassin cinq sols d'amende. Chacun sera armé selon ses facultés, à pied ou à cheval.

Lorsque le comte fera créer son fils chevalier, les bourgeois donneront deux cents livres au comte, et autant à la comtesse quand elle se mariera. Nul bourgeois ne chassera avec des chiens, des flets ou des lacs, mais ils pourront aller à la chasse avec des faucons ou d'autres oiseaux de proie.

Henri-le-Blond s'étant croisé pour la Terre-Sainte, mourut dans ce voyage en 1270. Ses enfans gouvernèrent le comté de Luxembourg jusqu'à ce qu'Elizabeth, nièce de l'empereur Sigismond, appela à son secours Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, qui ayant chassé les ennemis d'Elizabeth, cette princesse lui céda la propriété du duché de Luxembourg, qu'il unit à ses autres grands états. Le duc Charles-le-Hardi son fils, laissa par sa mort ce duché à Marie de Bourgogne sa fille, qui épousa Maximilien d'Autriche, depuis empereur, et par ce moyen le duché de Luxembourg est venu à la maison d'Autriche, qui le possède encore aujourd'hui.

L'an 1458 et 1459 Guillaume de Saxe, et Anne son épouse (1) se prétendant héritiers du duché de Luxembourg et du comté de Chini, après la mort de Venceslas, résolurent de vendre l'un et l'autre

(1) Elle était fille aînée d'Albert d'Autriche et d'Elizabeth, fille de l'empereur Sigismond le Ladislas.

au roi de France Charles VII(1). On en fit la proposition, et on en dressa les conditions. Mais la mort du roi arrivée à Metz le 22 juillet 1461 empêcha la par faite exécution de cet achat. Le roi Louis XI son successeur à la couronne, renonça en faveur du duc de Bourgogne, à l'achat que le roi son père en avait fait.

Le duché de Luxembourg est borné au nord par l'évêché de Liège et par le territoire de Stavelo ; à l'orient par Leisseg et par l'électorat de Trèves ; au midi il a la Lorraine ; vers l'occident il s'étend jusqu'à la Meuse. Ce pays fut occupé des premiers par les Français, et depuis Thierri fils de Clovis, il a toujours été du royaume d'Autriche ou de Lorraine. Il a eu des comtes particuliers, qui se sont succédés l'un à l'autre, depuis Sigisroi I^{er} jusqu'à la cession faite de ce duché à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et son fils Charles-le-Hardi, père de Marie de Bourgogne, qui épousa Maximilien d'Autriche.

La ville de Luxembourg est capitale de l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas. L'ancienne ville est située sur une hauteur, la ville neuve s'étend dans la plaine. Le faubourg et l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg sont situés dans le vallon qui environne la ville d'un de ses côtés.

Louis XIV ayant pris Luxembourg en 1684 en augmenta si considérablement les fortifications, qu'il la rendit une des meilleures places de l'Europe. Elle fut rendue au roi d'Espagne Charles II par le traité de Risvich conclu en 1697.

C'est dans cette ville qu'est le conseil provincial, dont il y a appel au conseil souverain de Malines : mais ce tribunal de Luxembourg, n'a pas à présent une juridiction aussi étendue qu'autrefois, depuis qu'une partie de ce duché a été cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

Les ducs de Luxembourg avaient leurs monnaies particulières, qu'ils frappaient ordinairement à Luxembourg ou à Damvil

(1) Hist. de Luxemb., t. 7, p. 471 et suiv.

lers. Les premières monnaies de Luxembourg que nous connaissons sont de Henri II du nom, mort dans son voyage de Palestine en 1270. *Voyez le P. Bertholet hist. de Luxemb., tom. VI Tebul. 16 et notre supplément aux monnoyes de Lorraine, nouvelle édition, tom. V.*

En 1671 la ville de Luxembourg fut considérablement augmentée par les ordres du roi d'Espagne Charles II qui fit ruiner 52 maisons au Grunth et 45 au Pfaffenthal, avec plusieurs jardins (1), et on obligea les bourgeois à bâtir des maisons dans la ville haute, en leur assignant pour cela des terrains convenables; c'est ce qui a occasionné les rues de Monterey, de Chimay et de Louvignies.

Le même roi vendit la haute justice de Luxembourg aux magistrats de ladite ville, pour la somme de quatre mille livres, à 40 gros la livre, monnaie de Flandre (2).

En 1682 l'armée de France sous les ordres du maréchal de Créqui, vint blo-

quer la ville de Luxembourg, et ce blocus dura jusqu'au mois de mars 1683, puis on la bombardra d'une manière terrible. Après le blocus la ville fut assiégée dans les formes le 24 avril 1684, et elle se rendit le 4 juin de la même année. Le prince de Chimay la défendit avec beaucoup de vigueur. Enfin par le traité de Risvik de 1697 Luxembourg et le comté de Chini, furent rendus aux Espagnols.

Abbaye du St.-Esprit, près la ville de Luxembourg.

On connaît près la ville de Luxembourg une abbaye nommée *le vieux St. Esprit*, ou *le réduit du St. Esprit*, fondée, dit-on, vers l'an 1254 par Ermensinde, duchesse de Luxembourg (1). Ce monastère fut d'abord bâti sur une roche escarpée aux portes de Luxembourg. Il y subsista jusqu'en 1684 que le roi Louis XIV ayant pris Luxembourg, destina ce lieu et ce couvent à y bâtir des casernes.

(1) Hist. de Luxemb., t. 8, pag. 81.

(2) Ibid., p. 81.

(1) Bertolet hist. du Luxemb., t. 4, p. 432, 433, 434 et 435.

FIN DU PREMIER VOLUME.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100



